La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME XI

15 OCTOBRE 1913 — 1er AVRIL 1914

DIRECTION, RÉDACTION :
M. l'Abbé Emm. BARBIER
10, rue Ampère, 10, Paris (XVIIe)
Le numéro : Net 1 franc
Les Abonnements sont d'un an

ADMINISTRATION, ABONNEMENTS :
DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, Éditeurs
41, rue du Metz, à Lille (Nord)

Un an	FRANCE . . .	10 francs
	ETRANGER	12 »

Paraissant le 1er et le 15 de chaque mois



La Critique du Libéralisme

RELIGIEUX, POLITIQUE, SOCIAL

TOME XI. — 15 OCTOBRE 1913 — 1er AVRIL 1914

LE CARDINAL LAVIGERIE
ET SON ACTION POLITIQUE

III. — Le toast d'Alger et la politique du ralliement.

L'affaire des Congrégations en 1880 et le toast d'Alger (1890), sont, nous l'avons dit, les deux points culminants de l'action politique du cardinal Lavigerie et deux anneaux d'une même chaîne. Mais avant de passer du premier de ces événements à l'autre, quelques indications sommaires sur le rôle de l'archevêque d'Alger dans cet intervalle doivent trouver ici leur place.

I.

Pendant les années 1881 et 1882, l'Eglise de France allait encore recevoir des coups très sensibles dans les votes successifs des diverses lois scolaires. « Mgr Lavigerie, en conformité de pensées et » de désirs avec le Saint-Père, évitera, comme en 1880, de paraître » au grand jour ou de soulever des questions irritantes; mais il » cherchera par des démarches secrètes à adoucir les rapports de » l'Eglise et de l'Etat et à résoudre sans froissement les difficultés » qui surgiront. En réalité, il remplacera dans ses fonctions le nonce » apostolique, dont la santé était en très mauvais état. C'est donc » un rôle plutôt diplomatique que politique qu'il va jouer » (p. 114).

Il y avait à pourvoir plusieurs sièges épiscopaux. Négociations pénibles, car le Gouvernement voulait demander des gages aux nouveaux élus. Mgr Lavigerie s'appliqua de son mieux à aplanir ces difficultés. Quand elles furent résolues, « il commença à se remuer pour faire aboutir deux affaires ». L'une était d'obtenir la nomination de son vieil ami, Mgr Maret, à un titre archiépiscopal. « C'était demander une marque de bienveillance pour le vieil évêque libéral et manifester nettement la direction de la politique pontificale » (p. 118). Ce fut long et difficile, mais enfin il aboutit. L'autre affaire était sa propre promotion au cardinalat, racontée précédemment. « Après sa réception à l'Elysée, le nouveau cardinal fit le voyage de Rome » pour remplir les formalités d'usage, *mais aussi, en prévision des* » *nouvelles lois scolaires, pour maintenir le Pape dans la politique* » *de modération* » (p. 124).

Il y traita la question du chapeau pour le nonce, Mgr Czacki, dont l'état de santé nécessitait le rappel. Léon XIII faisait quelque difficulté, parce qu'il ne voulait pas créer de précédent. Il en fit d'autres, après

avoir promis le chapeau, pour la remise de la barrette par le Président de la République, car il craignait de paraître ratifier toute la conduite du Nonce. Cependant, ce point fut encore gagné. « Mgr Lavigerie avait aussi entretenu le Saint-Père d'autres désirs du Gouvernement. Ainsi, il avait obtenu qu'aucune allocution touchant les affaires de France ne serait prononcée dans le Consistoire où lui-même devait recevoir le chapeau. » Mais le directeur des cultes venait de lui annoncer une nouvelle qui, si elle était réelle, réduirait à néant l'effet de cette concession. On disait que le Saint-Père allait envoyer un encouragement officiel à l'archevêque de Paris pour ses dernières lettres pastorales. Il est certain que beaucoup de lettres épiscopales avaient été écrites sur les lois Ferry. Le Saint-Père, dans un esprit de conciliation, n'envoya encore aucun encouragement (p. 133).

La mort de Gambetta (31 décembre 1882) ouvrait une crise. Les anarchistes songeaient à tenter une Commune avec une fédération dans toute la France, les royalistes, à reprendre une campagne active. Le nouveau Cardinal écrit longuement au Saint-Père pour lui représenter les dangers de cette seconde tentative. « La conclusion pratique de ce qui précède, c'est qu'il faudrait, dans la mesure du possible, éclairer le comte de Chambord et l'empêcher d'agir tant dans l'intérêt de son propre parti que dans l'intérêt de la France et de l'Eglise » (p. 149).

Enfin la crise ministérielle se dénoua. Un ministère fut constitué avec Jules Ferry comme président du Conseil.

La Sacrée Congrégation de l'Index venait de porter une décision par laquelle elle interdisait l'usage des manuels de Paul Bert, Compayré, Steeg. Représailles du Gouvernement, qui prive de leurs traitements les desservants coupables d'appliquer cette mesure. Le cardinal Lavigerie s'employa encore de son mieux, sans beaucoup de succès, à résoudre ce nouveau sujet de désaccord avec l'Eglise.

« En présence des événements politiques si graves qui venaient de se passer, la nonciature de Paris n'avait opposé qu'une force d'inertie trop remarquée. C'est que le nouveau nonce, dont on avait fait un si grand éloge, était sous l'influence de sa mère, la marquise di Rende, qui le perdait par ses sympathies imprudentes pour les monarchistes.

» Le cardinal Lavigerie prit résolument la place que le représentant du Pape n'occupait pas, et, vers le milieu d'avril, il s'embarqua pour l'Italie, se rendant à Rome. *Il avait conçu le noble*
» *projet de tenter, comme en 1880, un rapprochement entre la République française et l'Eglise*, pour faire cesser la lutte antire-
» ligieuse et ramener la paix dans son pays » (p. 153).

Entre autres considérations, il présentait celle-ci : « Si les catholiques
» se laissaient entraîner par les monarchistes, comme cela paraissait
» déjà trop évident, et poussaient à bout la patience du Gouverne-

» ment dans l'espoir de le renverser, l'opinion se détournerait d'eux.
» Ce serait alors la ruine de l'organisation ecclésiastique, de nombreuses œuvres et du denier de Saint-Pierre. *Détacher les catholiques des partis royalistes ou bonapartistes était donc une nécessité.*
» D'autant plus que la ruine de la religion en France, serait aussi
» la ruine du grand plan politique de Léon XIII, qui, malgré ses
» brillants succès diplomatiques en Europe, ne voulait pas, pour
» appuyer l'action de la Papauté dans le monde, de l'Allemagne pro-
» testante, de l'Autriche joséphiste ou de l'Italie spoliatrice; il dé-
» sirait l'alliance de la France (1). Il devait donc ménager notre pays
» par une politique de conciliation et d'apaisement.

» Ces considérations qui formaient un véritable programme plu-
» rent au Saint-Siège. On était sûr aussi que les hommes importants
» du parti républicain, J. Ferry, de Freycinet, Grévy, Flourens, accep-
» teraient ces graves raisons. L'ambassadeur près le Saint-Siège y était acquis » (p. 153).

C'est alors que fut formé le projet d'une lettre confidentielle de Léon XIII au Président Grévy. Rentré en France, le cardinal vit celui-ci et ses ministres; il s'efforça de les convaincre que la rupture avec l'Eglise serait préjudiciable à la République. « Il serait donc plus sage pour le Gouvernement d'attirer aux institutions républicaines le clergé et les catholiques par des lois de justice et de liberté que de les en éloigner par des lois sectaires » (p. 154). Le Gouvernement se disait disposé à entrer dans ces vues. Sollicité par une nouvelle instance de l'archevêque d'Alger, Léon XIII envoya (12 mai 1903) au Président Grévy, la lettre qu'il avait préparée. Mgr Lavigerie, en cette circonstance, se fit journaliste et composa, pour le journal *Le Monde*, un article destiné à maintenir le vrai sens de la lettre pontificale (p. 168).

« La lettre du Souverain Pontife produisit son effet sur le Président de la République, sur les ministres, et en particulier sur J.
» Ferry, Président du Conseil. Celui-ci fit ses ouvertures au car-
» dinal Lavigerie et se déclara tout disposé à la modération. L'ar-
» chevêque d'Alger s'empressa, le 21 juin, d'en informer le Saint-Père. A Rome, le Pape n'était pas moins disposé à suivre cette
» même politique. Aussi ce fut avec une réelle satisfaction qu'on
» en reçut la communication. Dès le 28 du même mois, le cardinal Jacobini s'empressait, à son tour, de faire connaître au Gouvernement, par l'intermédiaire du prélat africain, la pensée du Saint-
» Père » (p. 169).

Cette lettre laisse voir qu'on prenait vite de vagues espérances pour une réalité.

1. On voit poindre ici un aspect nouveau des motifs qui incitèrent Léon XIII à demander aux catholiques l'adhésion à la République : celui des intérêts d'une politique européenne. M. Tournier nous fournira plus tard des renseignements intéressants sur ce point.

« Sa Sainteté, au milieu des appréhensions sérieuses qu'elle a clai-
» rement manifestées, en y mettant toutefois une bonté paternelle,
» dans sa lettre au Président de la République, *est heureuse d'apprendre*
» *que le Gouvernement est déterminé à faire cesser l'état des choses*
» *actuelles* qui provient de l'attitude prise par le même gouverne-
» ment dans les affaires religieuses. Le Saint-Père a favorablement
» accueilli les pensées que M. Ferry a bien voulu faire connaître
» à Votre Eminence, pour ramener maintenant le calme et rétablir
» la concorde, auxquels sont attachés les intérêts les plus vitaux
» de l'Eglise et de l'Etat (p. 170).

Cependant, le Saint-Père demandait un gage positif, le rétablissement immédiat de tous les traitements ecclésiastiques supprimés. Moyennant quoi, il était disposé à chercher une solution amiable aux difficultés pendantes.

Dans l'intervalle, le Président Grévy avait répondu au Saint-Père en termes très respectueux et confirmait les bonnes dispositions du Gouvernement pour la nouvelle politique de modération annoncée par le cardinal Lavigerie, mais il rejetait en grande partie la responsabilité des luttes religieuses sur le clergé et sollicitait l'intervention du Pape pour faire tomber cette opposition. Il manifestait, « grâce au temps qui amène, avec lui, la réflexion et l'expérience, grâce aux efforts du Parlement et du Gouvernement français, à l'attitude conciliante du Saint-Siège et du clergé, l'espérance de voir tomber bientôt ces regrettables débats et d'arriver enfin à une heureuse pacification. »

« L'entente si désirée entre la République et l'Eglise entrait donc dans une bonne voie — écrit M. Tournier, avec son vaillant optimisme — on marchait donc sans heurt à un accord » (pp. 172-173), quand l'interpellation de Mgr Freppel sur une nouvelle apposition des scellés à l'abbaye de Solesmes (7 juin 1883) vint « réveiller (?) les sentiments antireligieux de la majorité » peut-être bien mal endormis.

Au vrai, les bonnes dispositions du Gouvernement, sincères ou affectées, étaient vaines. Il n'était au pouvoir qu'à la condition d'obéir à la Secte. Rien ne devait arrêter la marche de l'anticléricalisme radical. Léon XIII fit un nouvel effort et comme un suprême appel, en publiant l'Encyclique *Nobilissima Gallorum gens* (8 février 1884).

« Le cardinal Lavigerie profita aussitôt de ce document *pour for-*
» *tifier davantage Léon XIII dans sa politique de modération*, sur-
» tout pour attirer son attention sur un grave danger, plus funeste
» que la persécution. En effet, devant la marche progressive des
» ennemis de l'Eglise, les catholiques, loin de s'unir, de s'organiser,
» de serrer les rangs, accentuaient davantage leurs tristes divisions.
» Les intransigeants, en particulier, aimaient mieux entretenir la guerre

» intestine que de suivre les sages directions du Pape, et ils ne laissaient » échapper aucune occasion de manifester violemment leurs senti- » ments » (p. 183) (1).

Il écrivit donc une lettre confidentielle à Léon XIII, où il dénonçait une fois de plus cette prétendue opposition (pp. 183-186). Puis, de peur que les réponses des évêques à l'Encyclique ne laissassent voir des tendances qui ne cadreraient pas avec ses vues, il suggéra de demander une réponse unique, collective. L'idée fut agréée et le Secrétaire d'Etat en confia la rédaction au cardinal Guibert. Mgr Lavigerie, « qui n'ignorait pas que la nonciature ainsi que l'archevêché de Paris subissaient les influences royalistes », s'excusa de ne pouvoir prendre part à cette lettre collective, parce qu'il avait déjà écrit au Pape au nom de sa province; puis il fit des démarches à Rome pour qu'on empêchât toute imprudence de langage dans cette réponse. Le 15 mars, Mgr Jacobini l'informait que le Pape avait donné l'ordre au Nonce de retirer cette réponse à Mgr Guibert et de la lui envoyer avant qu'elle parût (pp. 187-188). Peu de temps après vint le Bref du Pape au Nonce, Mgr di Rende, pour blâmer les polémiques violentes et recommander l'union aux catholiques (4 novembre 1884).

« Le cardinal Lavigerie, au courant des desseins du Pape, s'auto- » risa de ses vieilles relations d'amitié avec les Veuillot, et de son » passé politique, pour intervenir aussi, mais confidentiellement, au- » près de l'*Univers*, et l'amener à changer de direction politique.

» Depuis longtemps d'ailleurs il désirait le faire.

» L'éminent prélat avait, en effet, posé comme base à toute sa » vie apostolique, une obéissance et une conformité absolues à la » volonté et aux désirs du Pape, quel qu'il fût. Ce qu'il était sous » Léon XIII, *il l'avait été sous Pie IX*. L'*Univers* suivait alors la » direction de ce grand pontife » (p. 199).

Il écrivit à Eugène Veuillot une lettre hautaine et très dure où il reprochait à son journal de se séparer ouvertement de Léon XIII et de seconder l'esprit de division et de secte. A cette leçon imméritée et injuste, le directeur de l'*Univers*, qui n'avait pas encore commencé à évoluer, répondit par une autre, parfaitement appliquée :

« Cet esprit (de division), nous n'avons cessé de le combattre, et » le succès a plus d'une fois couronné nos efforts. Votre Eminence » ne peut l'avoir oublié. Voilà longtemps qu'elle prend part, avec » éclat, aux luttes de l'Eglise. Elle nous a vus à l'œuvre, elle a vu » aussi ceux contre lesquels nous avons défendu, dans la presse, les

1. On voit comment M. Tournier abonde dans le sens de son sujet. Il cite en note, comme preuve de ces accusations, la polémique de l'abbé Meynard avec Mgr Lagrange, dont nous avons déjà parlé. Cette discussion sur le libéralisme ne touchait en rien les questions politiques. Mais Mgr Lavigerie n'admettait pas qu'on touchât cette corde.

» actes du Saint-Siège, le *Syllabus*, la liberté et l'autorité du Con-
» cile. Vous ne l'ignorez pas; Eminence, l'esprit de secte s'est donné
» libre carrière sur ces différents points. Il a, pendant des années,
» ouvertement contrecarré le Pape vivant dans la direction de sa
» politique, il ne lui a pas seulement montré de la froideur, il l'a
» combattu et même calomnié; enfin, autant qu'on peut le faire sans
» sortir de l'Eglise, il s'est, sur les questions les plus graves, séparé
» de lui. *Je présume que Votre Eminence n'a pas manqué alors de*
» *donner à ces journalistes vraiment opposants et néanmoins très ap-*
» *puyés, les plus sages avis.* Si elle croit faire la balance en nous
» traitant aujourd'hui de même sorte, elle m'excusera de lui dire
» qu'elle se trompe. Les torts que la presse catholique libérale s'est
» si longtemps donnés contre Pie IX, nous n'en sommes point coupa-
» bles vis-à-vis de Léon XIII. Nous n'avons, sous aucune forme,
» jamais rien dit, jamais rien insinué, contre un acte quelconque du
» Saint-Père. Nous faisons, peut-être, moins de protestations, moins
» de prosternations que certains de nos adversaires, nous ne sommes
» pas moins soumis et peut-être notre soumission est-elle à la fois
» plus dévouée et plus étrangère à tout calcul. Est-ce que le respect,
» l'obéissance, l'amour, ont besoin de s'établir sans cesse et avec
» emphase, pour être sincères et absolus?...

» Il y a toujours eu dans l'Eglise, même à Rome, et peut-être sur-
» tout à Rome, deux groupes allant au même but d'un pas différent.
» Celui-ci ne tenant guère compte que des principes, celui-là trouvant
» opportun de se prêter, sur les questions de conduite et dans une
» mesure plus ou moins large aux exigences du temps. Evidemment,
» le premier groupe nous va mieux que le second, mais cette ten-
» dance, le Pape ne la condamne pas. Les deux groupes sont repré-
» sentés parmi ceux auxquels il montre confiance et sympathie. »

M. Veuillot terminait enfin sa lettre en faisant allusion à certains événements où avait été mêlé le cardinal Lavigerie, à la déclaration de 1880, à l'association pour la propagation de la langue française et à la lettre du cardinal sur la mort de Louis Veuillot.

Par cette riposte, le directeur de l'*Univers* venait de croiser le fer avec le vénéré prélat. Une polémique confidentielle s'engagea les 7, 18 et 28 décembre 1884 et le 8 janvier 1885, mais sans résultat.

Un autre incident, également relatif au libéralisme, jette une lumière encore plus vive sur ces travaux d'approche du Ralliement. Mais celui-là eut un retentissement considérable. C'est l'affaire du cardinal Pitra, de l'Ordre des Bénédictins, bibliothécaire du Vatican.

Constatant avec tristesse les efforts du libéralisme pour imprimer à la presse catholique, dans les divers pays, et à Rome même, une allure rétrograde, pour faire triompher des idées qu'il considérait

comme funestes à l'Eglise (1), le vénérable cardinal, témoin des luttes et des divisions que cet esprit libéral avait causées pendant la seconde moitié du siècle, résolut, après longue réflexion, d'élever la voix, avant que, le Saint-Père s'étant ouvertement prononcé dans un sens ou dans l'autre, on se trouvât en présence d'un plan officiellement accepté par lui.

Il en trouva l'occasion dans une réponse à l'abbé Brouwers, directeur d'un journal catholique hollandais, qui l'interrogeait sur les divisions de la presse romaine. Cette réponse, datée du 4 mai 1885, éclaircissait d'abord les faits; puis, comme ils n'étaient qu'un épisode dans le développement de l'erreur libérale, le cardinal Pitra en profitait pour montrer l'influence néfaste exercée par elle dans l'Eglise.

Non seulement les hommes qui soutenaient les saines doctrines, rappelait-il, qui avaient blanchi dans la lutte pour les droits du Saint-Siège, ont vu leurs œuvres systématiquement dénigrées, mais ce qui est plus grave, le bien ne s'est pas fait. Le cardinal se reporte à cette belle floraison catholique, produite de 1830 à 1840, et montre comment tout ce mouvement s'est arrêté par la faute du libéralisme, qui condamna les chefs à l'inaction, divisa les forces, et fit tourner contre des frères, une activité, un labeur qui auraient dû être uniquement dirigés contre les ennemis de l'Eglise.

Dans cette lettre, comme dans ses discours, le cardinal Pitra procédait par la méthode historique. Elle devait être sa force pour se défendre devant les accusations imprévues et inouïes dont il allait être l'objet. Représenter le cardinal Pitra comme ennemi de Léon XIII, comme un homme cherchant à faire prédominer sa politique personnelle, à prendre la direction de l'Eglise et à réduire le Siège apostolique au rôle d'exécuteur des volontés qu'il aurait dictées, tel fut le plan des libéraux. Ils trouvaient enfin, à leur tour, l'occasion de rentrer ouvertement en scène, avec un plus grand espoir de succès.

Ce fut un soulèvement dans la presse, une clameur dans tout le camp, et ce qui étonne, si l'on ne prend garde aux moyens employés pour l'obtenir, un concert de protestations épiscopales; de toutes parts les voix s'élevèrent pour conjurer le Pape de défendre son autorité en péril.

Cette machination, dont les ressorts sont historiquement connus, fait beaucoup plus d'honneur au libéralisme fougueux du cardinal Lavigerie qu'à la charité de son zèle. Il commence par adresser à

1. Il avait appris qu'en Suisse, plusieurs bons journaux venaient d'être détournés peu à peu dans la voie du libéralisme. En Belgique, en Hollande, en Espagne, et jusqu'au Canada, un certain nombre d'organes, et même des meilleurs, avaient subi des transformations. En Allemagne, la *Germania*, à Londres, le *Tablett*, étaient ouvertement libéraux. A Rome même, en concurrence avec le *Journal de Rome*, défenseur des mêmes idées que l'*Univers*, s'était récemment fondé le *Moniteur de Rome*, destiné à le supplanter et qui devait être plus tard un organe à outrance du Ralliement.

Léon XIII une sorte d'objurgation et par le presser de frapper le cardinal Pitra avec éclat. Il écrit :

« L'indignation contre un tel acte est générale et l'on se demande » où l'on va si un membre du Sacré Collège, comblé des bontés de » Votre Sainteté, peut se permettre de glorifier ainsi publiquement » des hommes qui ont dû récemment être avertis ou même con- » damnés par le Saint-Siège apostolique. Tout est à reprendre dans » cette lettre, et ce qu'elle dit, et ce qu'elle fait entendre, et ce » qu'elle tait. C'est une levée de boucliers en faveur des ardents » qui compromettent partout la cause de l'Eglise et se séparent » ouvertement de la politique sage et féconde de Votre Sainteté. » Parmi tous les évêques avec lesquels je me suis entretenu de cet » incident, il n'y en a pas un seul qui ne fût heureux de voir donner » au cardinal Pitra une leçon solennelle, soit sous une forme, soit » sous une autre. C'est l'avis du cardinal Guibert, de l'archevêque » de Rouen. C'est aussi le mien, Très Saint-Père. Il ne peut pas y » avoir deux gouvernements dans l'Eglise. Votre Sainteté est à même » de bien juger des situations dont seule elle connaît tout l'ensemble, » et personne n'a le droit de parler d'une autre manière qu'elle. C'est » ce qu'il importe de faire sentir aux dissidents, chaque jour de » moins en moins nombreux » (pp. 208-209).

De divers côtés, sous l'impulsion de Mgr Lavigerie, arrivèrent donc au Pape des lettres épiscopales de protestation. Le cardinal Guibert en avait donné le signal. Mais on lit dans la vie du cardinal Pitra, par Mgr Battandier, son secrétaire :

« Cette lettre signée par le cardinal n'était pas de lui. Telle est » la déclaration qu'il fit à un personnage dont on ne peut suspecter » le témoignage et dont copie authentique a été laissée entre les mains » du cardinal Pitra. Le cardinal Guibert était d'ailleurs trop malade » à cette époque pour dicter ou écrire une lettre, et il en a regretté » la simple signature, puisqu'il a dit à cet interlocuteur : « Que vou- » lez-vous? J'étais fort malade quand on m'a présenté cette lettre » à signer, et j'ai donné ma signature parce qu'on me l'a demandée. »

Le cardinal Lavigerie ne s'en tint pas à ces démarches. Il partit pour Rome, afin de communiquer ses pensées au Saint-Père. Il engagea Léon XIII à répondre solennellement à la lettre du cardinal Guibert (p. 209). La réponse fut rapidement composée et parut sous cette forme.

En France, certains évêques, comme NN. SS. Meignan, Thomas, Place, Perraud, etc., envoyèrent des lettres enthousiastes à Rome, mais leurs lettres publiques ne contenaient que le trop-plein de leurs sentiments intimes.

« Je viens d'écrire au Saint-Père, disait Mgr Thomas, archevêque de Rouen, au cardinal Lavigerie, pour lui exprimer mon admiration et ma reconnaissance.

» Quelle heureuse faute que celle du cardinal Pitra, et quel service votre intervention vient de rendre à l'Eglise? — Donc, à vous aussi mon admiration et ma reconnaissance. »

« Eminence, écrivait à son tour Mgr Meignan, le jour même que j'ai reçu le petit mot et l'avis que vous m'aviez fait l'honneur de m'envoyer, j'ai écrit au Saint-Père et à mes suffragants, moins Mgr Freppel qui se place en dehors et au-dessus de la hiérarchie provinciale, comme vous ne l'ignorez pas.

» Ce qui a été tenté contre le Pape, se fait contre maint évêque dans son diocèse... »

« Que d'actions de grâces, disait également Mgr Place, nous vous devons aussi à vous-même, chère Eminence, pour la part décisive que vous avez eue à ce grand acte, car ce sont vos fermes et convaincantes démarches qui ont été le principal appui du Saint-Père! Quelle bonne inspiration vous avez eue, malgré vos fatigues, d'entreprendre le voyage de Rome! Vous avez ainsi rendu à l'Eglise entière le plus signalé des services, et pour mon humble part, je ne saurais jamais assez vous en témoigner ma vive reconnaissance » (pp. 213-214).

Avant que parût la lettre de Léon XIII au cardinal Guibert, tout avait été mis en œuvre pour forcer le cardinal Pitra à désavouer sa lettre. Avec une fermeté invincible, il déclara regretter très vivement la peine que le Saint-Père avait pu éprouver, mais il se défendit jusqu'au bout de rétracter son écrit, à moins qu'on n'y relevât quelque chose de contraire à l'orthodoxie, à l'histoire, ou aux sentiments de filiale soumission due au Saint-Siège — examen qui lui fut toujours refusé. Lorsque le Pape eut exprimé publiquement son blâme, en termes voilés, mais transparents, le cardinal vint lui exprimer très humblement ce regret. Léon XIII promit l'oubli.

Nous ne reviendrons sur les efforts déployés par l'archevêque d'Alger pour les élections de 1885, que pour noter comment M. Tournier lui approprie l'honneur du succès. « L'action énergique menée par le cardinal Lavigerie, le comité des Treize, etc... sous le drapeau de la religion, avait pu grouper, avec succès, le parti conservateur, malgré les éléments divers qui le composaient » (p. 228). C'est beaucoup de fantaisie.

Et l'*Union conservatrice?* C'est à son action persévérante et puissante, que cet honneur doit surtout revenir. L'intervention transitoire du cardinal Lavigerie et l'appel de M. de Mun concordaient simplement avec cette action.

Passons aussi sur l'opposition du cardinal ou projet du parti catholique lancé peu après les élections et sur l'échec de celui-ci.

Le 10 novembre suivant, Léon XIII faisait paraître l'Encyclique *Immortale Dei* sur la constitution des Etats chrétiens. Elle donna lieu à un autre incident. Le 2 décembre 1885, Mgr Thomas, présidant à

Rouen le deuxième congrès des catholiques de Normandie, prononça, en réponse à l'allocution d'un orateur, un discours d'ouverture dans lequel il crut opportun de faire un commentaire de la récente Encyclique. Après avoir rappelé des pages connues du R. P. Lacordaire et de Mgr Dupanloup, sur les libertés modernes, il essaya de prouver que Léon XIII avait parlé comme ces grands catholiques :

« Le brillant orateur a fait passer sous nos yeux les nobles figures » qui, dans le milieu de ce siècle, ont illustré la patrie autant que » la religion. Quels noms que ceux de Lacordaire, Montalembert, Ravignan, Ozanam, Dupanloup, et d'autres encore, grands chrétiens, et » vraiment grands Français, qu'on vous apprend ici à connaître et à » aimer! Il me semblait les revoir dans le cadre des souvenirs de » ma jeunesse, et entendre à nouveau leurs voix éloquentes, plaidant la cause toujours attaquée, jamais vaincue, du Christ et de » l'Eglise.

» Il m'était doux de me rendre le témoignage d'avoir été leur disciple, et leur humble émule dans toutes les phases de mon existence. » *Le temps, en effet, a ramené et justifié les conceptions et les* » *espérances de ces précurseurs, de ces voyants de l'avenir.* L'œuvre de » liberté, de justice, de paix, qu'ils avaient si généreusement commencée au milieu de tant d'incertitudes et de contradictions, voilà » que le génie de Léon XIII l'a reprise avec une sagesse et une autorité souveraines. Pour ma part, je remercie Dieu de m'avoir ménagé, au soir de ma vie, la consolation de penser que, dans le » service de l'Eglise et de la France, le coup d'œil de mes premiers » maîtres et l'instinct de mon cœur ne s'étaient pas trompés.

» ... *Messieurs, ce sont toutes ces déclarations, tous ces sentiments,* » *tous ces conseils, que nous trouvons couverts de la majesté du* » *suprême pontificat, dans l'encyclique Immortale Dei.* »

Mgr Freppel, toujours attentif à défendre la doctrine, adressa une protestation énergique au métropolitain de Normandie, lui reprochant « de forcer le langage du Saint-Père au point d'en avoir altéré le sens » — ce qui était exact — et il défendit au journal religieux de son diocèse, l'*Union de l'Ouest*, de reproduire le discours. Les interventions de Mgr Lavigerie et de Mgr Perraud firent tourner les choses au mieux de leurs vues: Mgr Freppel reçut un blâme par l'intermédiaire du Nonce; on renonça à toute mesure de ce genre contre Mgr Thomas, et même, à la suite d'une manifestation plus satisfaisante que l'archevêque d'Alger lui avait conseillée, Léon XIII adressa à Mgr Thomas un Bref où il disait :

« S'il s'est produit naguère un incident qui ait pu vous préoccuper, quittez désormais tout souci à cet égard, non seulement rien » n'est changé dans notre paternelle affection, non seulement notre » estime n'a point diminué, mais volontiers nous vous dirions que » vous avez encore fait grandir l'une et l'autre, en nous exprimant

» avec tant de cœur votre résolution de défendre notre cause en toute
» circonstance. »

Au commencement de 1886, le cardinal Lavigerie faisait de nouveau un séjour de plusieurs semaines à Rome, et revenait ensuite à Paris pour reprendre ses négociations avec le Gouvernement. Elles eurent alors pour objet la succession du cardinal Guibert à l'archevêché de Paris, la légation que le Saint-Père voulait établir en Chine et la création de nouveaux cardinaux français.

Le Gouvernement se montrait presque résolu à s'opposer à la nomination de Mgr Richard, coadjuteur de Paris, comme archevêque de la capitale. Un instant, Mgr Jacobini, Secrétaire d'Etat, fit examiner la question de son transfert à Cambrai (p. 248). Mgr Lavigerie eut le mérite de faire comprendre aux ministres que Mgr Richard ne voulant pas prendre l'initiative de demander son changement, on se heurterait à un non-possumus du Pape, et le choix du nouvel archevêque finit par être accepté.

L'impératrice de Chine avait fait proposer à Léon XIII d'établir une nonciature à Pékin. Cette proposition souriait beaucoup au Pape, mais elle touchait le protectorat religieux sur les catholiques et les missionnaires de Chine, reconnu à la France par le traité de Tien-Tsing (27 juin 1858), et mis en péril par les intrigues des puissances étrangères. Sur ce point, les efforts du cardinal Lavigerie échouèrent. Le Gouvernement français montra une telle résolution que Léon XIII, avec beaucoup de regret, abandonna ce projet. Mgr Meignan, archevêque de Tours, qui se trouvait à Rome, en octobre, alla naïvement féliciter le Souverain Pontife d'avoir suspendu l'envoi d'un délégué apostolique en Chine et d'avoir conservé intactes, par cette résolution, les prérogatives de la France. Il fut mal reçu par le Pape et il dut partir de Rome sans avoir eu son audience de congé. Quelque temps plus tard, en novembre, le Saint-Père disait encore avec tristesse à Mgr Isoard, évêque d'Annecy, qui l'entretenait de la situation religieuse en France : « La France... cette France pour laquelle j'ai sacrifié tant d'âmes en Chine!... » et prononçant ces paroles il s'agitait vivement dans son fauteuil (p. 252).

Mgr Lavigerie fut plus heureux pour le choix des nouveaux cardinaux. Il y attachait une grande importance. Il ne comptait pas sur Mgr Richard pour diriger l'épiscopat.

« Le cardinal Caverot (Lyon), écrivait-il, est un homme fini... et
» l'on peut redouter pour lui, tout aussi bien que pour le cardinal
» de Paris, une catastrophe prochaine. Il ne resterait donc en France
» que l'archevêque de Toulouse dont la médiocrité et le manque
» d'esprit politique sont notoires. D'autre part, si le siège de Paris
» est occupé par Mgr Richard, on ne trouvera pas là un centre de
» direction acceptée par la majorité des prélats. Le nonce, si les
» affaires prennent une tournure trop violente, devra se retirer. Il

» faut donc, en France, un ou deux cardinaux capables de s'entendre » et d'inspirer confiance et courage au reste du clergé » (p. 254). Plus tard, il insistait encore sur la « nullité » du cardinal Desprez (p. 255). Ses vues furent enfin agréées : « Il fit élever à la pourpre Mgr Thomas, archevêque de Rouen, et Mgr Foulon, archevêque de Lyon » (p. 270). Mgr Place, archevêque de Rennes et Mgr Langénieux, archevêque de Reims, lui avaient été en bonne partie redevables du même honneur. Il exposait que les archevêques de Rennes et de Reims suffiraient alors au point de vue des affaires et la nomination de l'archevêque de Sens (Mgr Bernadou) pourrait être considérée simplement comme un hommage rendu à l'ancienneté » (p. 256).

Au milieu de ces négociations, le Parlement avait repris la discussion des projets scolaires (janvier 1886). Nous avons déjà parlé de la protestation du cardinal Guibert, dénoncée à Rome par le cardinal Lavigerie comme un « coup monté » sous l'influence des royalistes pour faire échouer toute conciliation (p. 259) et relaté le complet revirement politique du cardinal Lavigerie, survenu peu après, à la vue des progrès toujours croissants de l'anticléricalisme gouvernemental, enfin sa retraite de la politique jusque vers 1890.

Nous voici donc à la veille du toast d'Alger.

II.

Le 27 octobre 1890, le cardinal Lavigerie offrant dans sa résidence de Saint-Eugène un déjeuner à l'état-major de l'escadre de la Méditerranée, portait un toast à la marine française, dans lequel il encadra ces paroles qui devaient avoir en France un retentissement profond et prolongé. Elles inauguraient avec éclat, presque officiellement, la politique de Ralliement qui devait recevoir, deux ans plus tard, sa consécration par la lettre de Léon XIII aux Français.

« L'union en présence de ce passé qui saigne encore, de l'avenir » qui menace toujours, est en ce moment, en effet, notre besoin su- » prême. L'union de tous les bons citoyens est aussi, laissez-moi » vous le dire, le premier vœu de l'Eglise et de ses Pasteurs, à tous » les degrés de la hiérarchie.

» Sans doute, elle ne nous demande ni de renoncer au souvenir » des gloires du passé, ni aux sentiments de fidélité et de reconnaissance » qui honorent tous les hommes. *Mais quand la volonté d'un peuple* » *s'est nettement affirmée, que la forme du Gouvernement* n'a rien » *en soi* de contraire, comme le proclamait dernièrement Léon XIII, » aux principes, qui, seuls, peuvent faire vivre les nations chrétiennes » et civilisées, lorsqu'il n'y a plus, pour arracher son pays aux abî- » mes qui le menacent, *que l'adhésion sans arrière-pensée à la forme* » *du Gouvernement,* le moment vient de déclarer enfin l'épreuve faite

» et, pour mettre un terme à nos divisions, de sacrifier tout ce que » la conscience et l'honneur permettent, ordonnent à chacun de nous » de sacrifier pour le salut de la Patrie.

» C'est ce que j'enseigne autour de moi, c'est ce que je souhaite » de voir imiter en France par tout notre clergé, *et en parlant ainsi* » *je suis certain de n'être démenti par aucune voix autorisée.*

» En dehors de cette résignation, de cette acceptation patriotique, » rien n'est possible, en effet, ni pour conserver l'ordre et la paix, » ni pour sauver le monde du péril social, ni pour sauver le culte » même dont nous sommes les ministres. Ce serait folie que d'es- » pérer soutenir les colonnes d'un édifice sans entrer dans l'édifice » lui-même pour empêcher ceux qui voudraient tout détruire, d'ac- » complir leur œuvre; folie surtout de l'assiéger du dehors, comme » le font encore quelques-uns, malgré des hontes récentes, donnant » aux ennemis qui nous observent, le spectacle de nos haines et » jetant dans le cœur de la France un découragement précurseur des » catastrophes. »

D'où partait ce coup de foudre éclatant sur l'horizon religieux et politique? Le cardinal Lavigerie avait-il simplement cédé à l'inspiration qui le tourmentait depuis longtemps? N'était-il que l'écho d'une voix plus autorisée, comme une allusion très claire de son discours permettait de le croire?

On a déjà vu que quand Léon XIII, devant l'émoi et le trouble considérables jetés parmi les catholiques par cette déclaration d'un des plus hauts personnages de l'Eglise, crut devoir marquer un temps d'arrêt dans l'affirmation de la politique nouvelle, le cardinal qui s'était si gravement avancé ne contint pas l'expression de sa surprise et de sa douleur. « Retiré sur les confins du désert, dit son biographe, il passait des journées d'amère inquiétude, abattu, désespéré, reprochant au Pape de l'abandonner » (p. 301). Le Saint-Père, écrivait-il, cède le terrain sur lequel il s'était établi « où il m'avait fait m'établir moi-même » (p. 355). Cette adhésion, « il ne s'était décidé à la lancer que *sur un ordre* du Souverain Pontife qui lui en avait donné tout le fond, tout en lui laissant le choix de la forme » (p. 299), et, dans une lettre citée par le P. Lecanuet, après avoir dit ses objections et ses répugnances à cette démonstration : Il (le Pape) me répondit que peu importaient les considérations secondaires, que c'était la volonté du Pape que je fisse ce qu'il me demandait, comme un acte d'obéissance et de soumission filiale... » (1).

D'après le P. Lecanuet et M. Tournier, Léon XIII, pressé par les sollicitations de plusieurs évêques, aurait cru, en effet, le moment opportun pour agir. Mais quel évêque aurait voulu accepter la responsabilité de l'acte qu'il se proposait de faire exécuter? Léon XIII

1. L'Eglise de France sous la troisième République, t. II, p. 389.

avait songé, nous dit-on, à Mgr Meignan, à Mgr Perraud, à Mgr Isoard. Il aurait mandé à Rome, en avril 1890, Mgr Place, archevêque de Rennes. Mais celui-ci était d'avis que, tout en cessant d'attaquer la République, il fallait laisser les catholiques libres de suivre dans l'ordre purement politique leurs opinions et leurs préférences. C'est sur son indication que Léon XIII se serait alors adressé au cardinal Lavigerie.

Un témoignage particulièrement autorisé, tout récent, de Mgr Baunard, auteur de la vie du cardinal Lavigerie, apporte une lumière décisive sur ce point. Mais, à notre avis, on manquerait de justice en en concluant que la responsabilité du toast d'Alger revient tout entière à son auteur.

Mandé à Rome, en 1896, expressément pour recueillir de la bouche de Léon XIII la vérité sur l'origine de cette Déclaration, à l'occasion de l'histoire qu'il allait faire paraître, Mgr Baunard livre aujourd'hui au public, le récit de ses audiences écrit sur-le-champ même (1).

Dans la première, Léon XIII lui dit :

« *La vérité est que je n'avais pas appelé le Cardinal pour cette* » *affaire*. Il venait de voir le Président Carnot, à ce qu'il paraît; » mais il ne me le dit point. Seulement je vis bien qu'il m'arrivait » très disposé à accepter et vouloir faire accepter la République par » les catholiques de France. « Les partis monarchiques sont impuis- » sants; l'orléanisme n'a pas de racines dans le peuple. La religion, » qui semble liée à ces partis et identifier ses intérêts aux leurs, » se trouve ainsi paralysée dans son action, suspecte au pouvoir, » disqualifiée au Parlement, discréditée devant l'opinion. Rien ne s'ob- » tient par elle; rien ne se fait pour elle; tout se tourne contre elle. »

» C'est après cet exposé de la situation que le Cardinal en vint à » poser la *question d'une acceptation urgente, franche et déclarée de* » *la République, faite par un organe hautement autorisé*, en se pla- » çant et plaçant l'action catholique sur le terrain de la Constitu- » tion, puisqu'il était le seul désormais sur lequel la Religion pût » être défendue avec efficacité. — Car c'est toujours cela qu'il faut » avoir en vue! — Je dis alors au Cardinal que, s'il se rencontrait » quelque occasion favorable et éclatante de le faire entendre aux » catholiques, il serait bon d'en user; mais, encore une fois, sans » faire aucunement en cela vis-à-vis de lui acte d'autorité, encore » moins exercer une pression quelconque, comme on s'est permis » de l'imaginer. Cela étant, lorsqu'à la suite, le Cardinal vint en » rendre compte à Mgr Livinhac, il put sans doute parler de son » dévouement, mais non de son obéissance, puisqu'il n'avait reçu » à cet égard aucun commandement. »

1. Les *Questions ecclésiastiques*, nos de juillet et août 1913.

Et encore :

« Toutefois, il ne faudrait pas croire, ni laisser croire que je dé-
» savoue aucunement la personne non plus que la politique du car-
» dinal. Non point. Il s'agit seulement de faire savoir que, cette Dé-
» claration, c'est lui qui l'a proposée, et qui ensuite a accepté de
» la faire, et cela sans contrainte et parce qu'il l'a bien voulu, et
» telle qu'il l'a voulue. »

Dès le début de la seconde audience, le Saint-Père insista sur une distinction capitale.

« D'abord *je n'ai pas donné de* MISSION *au cardinal.* Je ne lui ai
» donné mission qu'une seule fois, et pour un autre objet, en 1888 :
» pour l'entreprise de sa campagne apostolique contre l'esclavage.

» Pour sa Déclaration d'adhésion à la République, ce ne fut pas
» une mission que je lui donnais, *mais la permission* avec mon *en-*
» *couragement.* »

La voix du Saint-Père, dit le narrateur, scandait chacune de ces expressions. Quelques instants après, Léon XIII reprit *ab ovo* le récit de son entretien avec le cardinal Lavigerie.

« Nous étions réunis pour traiter des choses de l'esclavage, de l'Afrique, de la Tunisie, de Carthage. C'est après cela que le Cardinal porta notre entretien sur le sujet des affaires religieuses de la France, en si grand péril à cette heure! Qui l'en sauverait? Le Cardinal me dit que personnellement il était sympathique à la monarchie; mais les monarchistes sont divisés. Les Orléanistes manquent de décision. Il les appela des « capons ». Il s'exprima sévèrement sur la vie privée de tel personnage important qu'elle déconsidérait et disqualifiait aux yeux des honnêtes gens, comme elle ébranlait la confiance des catholiques. Pendant ce temps-là, l'irréligion triomphait, l'Eglise perdait de plus en plus de terrain, et l'on ne voyait pas de terme à la débâcle. »

Ce que disant, le Pape très ému levait ses bras : « La Religion! L'Eglise! Mais je n'ai pas, non plus que Lavigerie, d'autres intérêts que les leurs! »

Il reprit : « Le Cardinal en vint ainsi à me dire nettement que le remède serait dans un acte exprès d'adhésion formelle à la République,... qui serait un acte du Pape...

» Je lui objectai que le Pape ne le pouvait faire lui-même sans se déclarer ainsi contraire aux monarchistes dont beaucoup sont d'excellents catholiques et les meilleurs soutiens de l'Eglise et de ses œuvres.

— Mais alors, qui pourra le tenter, et y réussir?...

Le Cardinal se tut.

— Mais vous, si vous le vouliez? lui dis-je après un silence. Vous êtes connu, votre campagne contre l'Esclavage vous a rendu populaire...

» Le Cardinal parut d'abord effrayé pour lui-même d'une proposition qu'il semblait pourtant avoir provoquée. Et ce fut à son tour de me présenter des objections. — Oui, sans doute, il y a des difficultés, lui répliquai-je; mais elles ne sont pas insurmontables. Courage! »

« Ce dernier mot : « Courage! » fut le seul mot impulsif qui pût être traduit par une injonction. C'était un encouragement.

« Lorsque le lendemain, après avoir consulté le digne supérieur de ses missionnaires, le Cardinal vint m'apporter son acceptation, je lui fis en outre la recommandation de ne pas engager à fond le Saint-Siège dans une action que l'Eminence mènerait par elle-même, dans le temps et l'occasion qui se présenteraient et de la manière que je laissai à son choix. »

Il faut reconnaître, nous semble-t-il, que si le Souverain Pontife ne commanda nullement au cardinal Lavigerie la manifestation d'Alger, il profita des dispositions où il le voyait pour lui suggérer de la faire lui-même, qu'il l'y excita même un peu, et que la permission de Léon XIII accompagnée d'un mot impulsif devait avoir une influence déterminante et prévue sur la résolution de son ardent interlocuteur.

Sans doute, les vues politiques de Léon XIII concordaient parfaitement avec celles du cardinal Lavigerie; mais le Pape cédait cependant aux instances dont plusieurs prélats et l'archevêque d'Alger, le premier, n'avaient cessé de le presser; il agissait sous l'influence des rapports multipliés qu'on lui faisait sur l'état des affaires religieuses en France, sur l'opposition systématique des anciens partis au Gouvernement et sur les dispositions conciliantes de ses ministres. Non seulement, Léon XIII, plus exactement renseigné, aurait hésité davantage à conseiller une manifestation aussi décisive; mais, diplomate patient autant que profond, et, soucieux, comme lui-même le dit à Mgr Baunard, de ne pas heurter les monarchistes catholiques, il eût peut-être retardé de plusieurs années encore l'inauguration publique et officielle de la politique qu'il méditait. Qui sait même à quelle époque et sous quelle forme la Lettre aux Français aurait vu le jour, sans le toast d'Alger?

Quant au cardinal Lavigerie, il était allé de lui-même au-devant du rôle auquel il s'est plaint d'avoir été sacrifié; il s'est trouvé dans la position de l'officier qui presse itérativement son général d'envoyer quelqu'un se faire tuer pour sauver une position, et auquel celui-ci répond : Voulez-vous y aller?

Ses instances antérieures sont suffisamment connues. Voici quelles furent celles qui précédèrent immédiatement.

Le 10 janvier 1890, le Saint-Père avait fait paraître l'Encyclique *Sapentiæ christianæ,* qui était le complément de l'Encyclique *Libertas præstantissimum* et il enseignait de nouveau que l'Eglise n'était con-

traire à aucune forme de gouvernement. « Attirer l'Eglise à un parti quelconque, c'était abuser de la religion. » Mais si l'Eglise ne réprouvait aucune forme politique, cependant « elle ne pouvait pas prêter sa faveur et son appui aux chefs d'Etat qui l'attaquaient ou méconnaissaient ses droits. Elle favoriserait au contraire ceux qui seraient dans des dispositions opposées. » Ces paroles s'adressaient aux hommes sages du parti républicain. Le cardinal Lavigerie reprit encore les idées de Léon XIII dans une lettre pastorale qu'il écrivit au sujet de cette Encyclique. Il exprimait ses pensées sur la nécessité de tirer des conclusions pratiques pour la constitution en France d'une union catholique (p. 278).

Le moment lui semblait venu de « tirer les conclusions pratiques » de l'idée féconde énoncée plus haut. Un nouvel encouragement lui venait du Comte Guyot de Salins, président de l' « Union catholique » fondée en Bretagne, en 1876, avec l'approbation de Pie IX, qui le priait de l'inscrire parmi ses adhérents. Il écrit à Mgr Boccali, secrétaire particulier de Sa Sainteté, pour prier, par son intermédiaire, le Saint-Père d'agir par un coup décisif, car le mouvement vers la conciliation ne faisait que s'accentuer, les catholiques sentant, eux aussi, davantage le désir de s'unir (p. 280) : « Je me permets donc d'insister, très vénéré et éminent Seigneur, sur les pensées que j'avais l'honneur de vous soumettre dans ma lettre précédente. *Il y va de l'honneur même du Saint-Siège et de celui du Souverain Pontife.* Il ne peut avoir mis en lumière, dans un acte aussi considérable, une pensée aussi pratique, aussi féconde, aussi juste, sans lui faire maintenant porter ses fruits. Tout semble prêt; il ne faut pas laisser échapper l'occasion » (p. 281).

« Peu de temps après, Mgr Lavigerie arrivait à Paris. Le motif officiel de son voyage était les intérêts de l'œuvre anti-esclavagiste, mais le but réel était l'affaire du ralliement. Il eut de longs entretiens avec le Président de la République, M. Carnot, à Fontainebleau, avec MM. de Freycinet, Ribot, Constans. Il alla ensuite à Rome. Du 10 au 14 octobre, il eut des audiences suivies avec Léon XIII. C'est dans ces entrevues que tout fut discuté, pesé jusque dans les détails. Les résultats furent qu'il fallait « briser les vitres avec les anciens partis », demander aux catholiques d'adhérer à la République et organiser sur ce terrain leur union, avec M. Keller pour chef » (p. 283).

Il écrivait ensuite à M. Constans, ministre de l'Intérieur :

« Au moment de partir pour Rome, j'ai eu l'honneur d'avoir à » Paris avec Votre Excellence une conversation dont je n'ai pas perdu » l'agréable souvenir. Je ne crois pas devoir repartir pour Alger » sans vous faire connaître que j'ai trouvé ici, tant auprès du Saint-» Père qu'auprès de ses principaux conseillers, l'accueil le plus em-» pressé et le plus bienveillant.

» Les avantages et la nécessité d'une adhésion explicite de l'épis-

» copat français à la forme républicaine sont désormais reconnus » par le Saint-Siège. Il ne s'agit plus que de trouver une occasion » et un mode favorables, pour rendre ces sentiments publics.

» J'ai même lieu de croire que cette manifestation ne se fera pas » très longtemps attendre et je suis tout décidé pour ma part à » en donner le signal si le Pape me le demande... » (p. 285). A cette heure, la manifestation était déjà décidée. M. Tournier met à un passage de cette lettre une note qui montre encore plus clairement que le cardinal Lavigerie agissait également d'accord avec le Gouvernement et avec le Pape, et que la République concourait à la nouvelle orientation des catholiques : « Dans le texte que j'ai, le cardinal Lavigerie avait d'abord écrit : « *Les idées de Votre Excellence et les miennes* sur la nécessité... »

Mais cette politique de Ralliement dont il se faisait l'ardent apôtre correspondait exactement, nous l'avons dit, à un dessein conçu par Léon XIII, même dans le début de son pontificat, et avant que le cardinal Lavigerie commençât extérieurement son rôle politique.

Le marquis de Dreux-Brézé, dans ses « *Notes et Souvenirs* », en rapporte un piquant et très instructif témoignage qui se rattache au début de la nonciature de Mgr Czacki.

« A son arrivée, en octobre 1879, à Paris, comme Nonce, Mgr Czacki me fit transmettre son désir d'entrer en relations avec moi. Il avait appris l'existence de mes rapports officiels, la plupart directs, quelques-uns indirects, avec tous les comités royalistes de France; il était déjà pénétré (je le sus pertinemment depuis) de l'idée de la nécessité, pour les catholiques, pour les conservateurs, de se préparer à la lutte électorale en vue du renouvellement, en 1881, de la Chambre des députés. Il se préoccupait du choix à faire par eux du programme autour duquel ils devraient chercher à grouper le corps électoral.

» Je me disposais à me rendre au désir du nonce, lorsque le général baron de Charette me vint inviter à dîner chez lui, en ajoutant que je me rencontrerais à ce dîner avec Mgr Czacki. Je ne pouvais douter de la pensée qui avait amené le général chez moi, celle de se prêter à une entrevue, et j'eus sans retard la preuve du bien fondé de ma supposition.

» Au sortir de table, en effet, et après quelques instants de conversation générale, le nonce me prit à part et engagea, par un résumé de ses appréciations sur la situation politique en France, un long entretien avec moi.

» A ses yeux, les divers partis, autres que le parti républicain, étaient définitivement vaincus; il n'y avait plus lieu pour les royalistes à aucun espoir de restauration monarchique; le courant républicain deviendrait de plus en plus fort, de plus en plus suivi.

» Dans sa pensée, les légitimistes, en continuant à lutter en faveur des principes dont ils sont les représentants, ne seraient plus écoutés et verraient le nombre de leurs adhérents diminuer progressivement. Leur influence, influence reconnue comme très précieuse à beaucoup d'égards, disparaîtrait; le bien moral qu'ils seraient naturellement appelés à faire serait, par eux, désormais irréalisable.

» Ce bien, ajouta Mgr Czacki, c'est à un autre point de vue » qu'il le faut maintenant envisager, c'est sur un autre terrain que » nos amis devront s'essayer à l'accomplir; ce point de vue est » celui du triomphe des intérêts religieux; *ce terrain, celui de la » reconnaissance du fait de la transformation, sans perspective de » changement, de la France en une république, et de l'acceptation » de cette transformation.* Autour des questions religieuses et pour » leur défense se peuvent unir, sans blessure pour aucun d'eux, » tous les partis, quelle que soit leur origine, quels que soient les » sentiments qui d'ailleurs les divisent. »

» ... Je me permis de répondre à Mgr Czacki que ses propositions, que son programme étaient, pour le parti légitimiste, absolument inacceptables; qu'en les acceptant, si cette adoption avait été possible, les royalistes ne seraient plus compris de personne; qu'au lieu d'accroître, en ce faisant, leur autorité morale sur les populations au milieu desquelles ils vivaient, ils perdraient celle que leur assuraient encore l'estime et le respect dont ils sont entourés. Je déclarai en même temps au nonce ma résolution de ne point me mettre dans le cas de voir l'épithète de *républicain* jointe à mon nom, résolution, dis-je à Mgr Czacki, d'autant plus facile pour moi que j'étais assuré de ne point recevoir de mon roi un ordre contraire à mes intentions

» J'avais, en effet, la certitude que les vues, les conseils dont le nonce venait de se faire auprès de moi l'interprète autorisé seraient absolument repoussés par M. le comte de Chambord, et qu'au besoin Monseigneur interdirait, par la voie de ses représentants dans les départements, aux légitimistes de s'y conformer.

» C'est par l'affirmation de cette disposition d'esprit indubitable de M. le comte de Chambord que se termina cet entretien entre le nonce et moi.

» Très peu de temps après, Mgr Czacki se rendait chez M. le comte de Blacas, vis-à-vis duquel il aborda les mêmes questions et appuya sur les mêmes considérations *le plan de conduite tracé aux catholiques et aux conservateurs de France par le Saint-Siège.*

» A cette seconde ouverture, faite en des termes très pressants, M. de Blacas opposa des objections fondées sur les motifs les plus vrais et les plus sérieux. Avec sa connaissance de la pensée de M. le comte de Chambord et son sentiment profond de ses devoirs personnels vis-à-vis de nos amis, il redit au nonce l'accueil que recevrait de Monseigneur l'exposé d'un plan politique si contraire à ses

actes, à ses instructions, à son langage de tous les temps, et se refusa de prêter, d'une mesure quelconque, son concours à la mise en pratique de ce même plan.

» Ni cette assurance des dispositions de M. le Comte de Chambord, ni les résolutions de M. de Blacas ne découragèrent Mgr Czacki. Il demanda avec une très vive insistance à M. de Blacas que les vues du Pape, dont il était l'interprète, fussent transmises à M. le Comte de Chambord, et que le résumé de ses communications fût placé sous les yeux de Monseigneur. »

Mais, de 1879 à 1890, le plan de cette politique s'était mûri, développé, et elle se présentait alors sous deux aspects, dont le second est moins connu que le premier. Ce n'était pas uniquement le souci des affaires religieuses de France qui porta Léon XIII à demander aux catholiques d'adhérer au régime républicain. Le résultat qu'il attendait de cette adhésion devait en même temps favoriser le succès d'une politique pontificale européenne, dont le Ralliement demandé par le Pape formait la base nécessaire.

Dans ses lettres où le cardinal Lavigerie expliquait à M. Eugène Veuillot les raisons du toast, il en donnait celle-ci :

« Cette inspiration, en effet, ne vise pas seulement la France, mais » elle embrasse le monde catholique tout entier. Le Saint-Siège, en» touré d'ennemis, ne peut s'appuyer sur aucune puissance : ni sur » l'Italie, qui veut sa ruine, ni sur l'Allemagne, qui est foncièrement » protestante, ni sur l'Autriche, qui est joséphiste et césarienne. Il » ne voit, après tout et malgré tout ce qui s'est passé, qu'une » seule alliance possible : celle de la France. Mais de la France » il ne peut se rapprocher que si la République qui nous gouverne, » se transforme et devient conservatrice et chrétienne. Une union » catholique telle que les catholiques dont je parle l'entendent, se » proposerait bien d'atteindre ce but. Mais si ce sont les anciens par» tis qui la forment en restant ce qu'ils sont, c'est-à-dire sans re» noncer à aucune de leurs prétentions politiques, pas même à leur » nom, ce sera la guerre au couteau avec la République et de ce » chef toute entente ou rapprochement avec l'Eglise et le Saint» Siège deviendra impossible. Pour qu'on se rapproche, il faut com» mencer par l'acceptation de la forme constitutionnelle du gouver» nement et par la renonciation à l'opposition systématique... » (Lettre du 23 décembre 1890, p. 311).

Un peu plus tard (27 mars 1891), il disait encore dans une lettre à Mgr Ferrata, où il épanchait l'amertume de sa déception :

« Le but que Léon XIII poursuivait et dont il m'avait prié de » prendre l'initiative, était un rapprochement avec le Gouvernement » de la République pour s'en servir comme de contre-poids vis-à-vis » de la Triple Alliance et pour donner un champ de combat plus fa-

» vorable aux catholiques de France. Tout cela n'était pas dit et
» ne pouvait pas être dit clairement dans la lettre du cardinal Ram-
» polla, mais cependant les esprits avisés et au courant du langage
» politique et *théologique* (??) comprirent suffisamment que l'orien-
» tation du Saint-Siège était dirigée de ce côté (p. 356).

Et Mgr Bourret, écrivant de Rome à son ami, le cardinal, pour le consoler, disait de son côté :

« Le Saint-Père est très ferme dans cette idée-mère, chez lui, qu'il
» ne faut pas se conduire envers le Gouvernement en ennemi, mais
» plutôt en bonnes relations pour l'amener à mieux. Les raisons sont
» à la fois religieuses et politiques. Religieuses : il veut la liberté de
» l'Eglise et l'adoucissement des mesures violentes prises chez nous
» contre elle. Politiques : il veut isoler l'Italie et se fortifier contre
» la Triple Alliance qui l'a abandonné et subordonné aux intérêts
» de l'Allemagne » (21 avril 1891, p. 360).

M. Tournier pouvait donc écrire :

« Le cardinal Lavigerie venait d'exprimer la vraie pensée du toast et de soulever le voile qui cachait le vaste plan de la politique générale du grand Léon XIII.

» Pie IX avait rompu toutes les relations avec les Etats européens. Léon XIII, arrivé au Trône pontifical, s'appliqua à les renouer, sans distinction des différentes formes de gouvernement. Mais tout en recherchant des relations cordiales, pour le bien de la religion, avec les différents pouvoirs constitués, il voulait cependant s'appuyer sur une nation puissante pour permettre à l'Eglise d'étendre sur le monde catholique son influence religieuse et sociale. Le Pape ne pouvait pas, comme le disait le prélat africain dans sa lettre à M. Eugène Veuillot, s'appuyer sur « l'Italie spoliatrice, ni sur l'Allemagne protestante, ni sur l'Autriche joséphiste et césarienne », ni sur aucune autre puissance en dehors de la France. Mais pour que la France républicaine pût lui servir et qu'en retour il la rendît plus forte à l'intérieur et à l'extérieur, il fallait qu'elle devînt chrétienne. Il était temps encore. Caresser l'espoir d'un retour à la monarchie était caresser une illusion. Le peuple tenait trop à la forme républicaine. Il était donc de toute nécessité de pousser l'épiscopat, le clergé et les catholiques français à un grand mouvement d'adhésion à cette forme de gouvernement afin de reconquérir le pouvoir et les libertés perdues, en chassant les radicaux et les francs-maçons. Voilà toute l'idée contenue dans le discours de Saint-Eugène du 12 novembre 1890 et tout le programme de cette politique nouvelle. Accepter la forme républicaine et organiser sur ce terrain l'union catholique ou un parti conservateur qui prendrait le pouvoir et accorderait les libertés religieuses. Voilà aussi le premier plan de la politique pontificale.

» Si le succès répondait aux espérances, la France deviendrait

dans le monde entier, avec l'appui de la papauté qui est une merveilleuse force internationale, une grande nation catholique, défendant les grands principes religieux, soutenant les droits du Saint-Siège et accordant la protection à toutes les missions. On aurait donc une France républicaine mais catholique, continuant malgré cette forme nouvelle les nobles traditions du passé; une France sage à l'intérieur, belle et puissante à l'extérieur, partout aimée et respectée parce que partout où les missionnaires auraient pénétré, là aussi ils auraient fait aimer et respecter le nom de la France, sa langue et ses traditions. Voilà le second plan ou mieux le point de vue international de la grande thèse de Léon XIII et du cardinal Lavigerie » (pp. 311-312).

En un mot, comme le dit encore M. Tournier, « le Pape demandait l'union des catholiques sur le terrain constitutionnel... pour arriver en majorité à la Chambre *et pour y établir un gouvernement protecteur de la religion à l'intérieur et de la papauté à l'extérieur,* sans négliger aucun des intérêts de la France » (p. 325).

Quel beau rêve! Mais de quelles désillusions cruelles il devait être suivi!

« Malheureusement, dit notre auteur, ce beau projet, tout à l'honneur de notre pays, ne réussit pas parce que ni M. Veuillot, ni M. Keller, ni le clergé, ni les catholiques ne le comprirent » (p. 313).

Explication aussi fausse que sommaire.

Le plan de politique européenne conçu par Léon XIII pouvait demeurer voilé aux yeux des catholiques français, mais ce que leurs chefs voyaient clairement, c'était l'impasse dans laquelle allait les engager la nouvelle politique intérieure qui servait de base à ce plan. A cet égard, les lettres de M. Keller au cardinal Lavigerie demeureront comme un mouvement de ferme clairvoyance et de courageuse franchise.

Une première fois, plusieurs mois avant le toast, le cardinal, qui comptait faire de lui le chef d'une nouvelle union catholique et, dans ce dessein, l'avait fait nommer comte romain, lui écrivit pour le gagner à ses vues. M. Keller lui répond (19 février 1890) :

« EMINENCE,

» J'ai reçu le bref pontifical que vous avez eu la bonté de m'envoyer... Vous m'adressez en même temps un appel dont je suis profondément honoré et auquel je demande la permission de répondre avec simplicité et franchise. Ce sera, je crois, la meilleure manière de vous témoigner mon absolu dévouement au Saint-Siège et mon respectueux attachement pour vous.

» En France, l'idée d'un parti catholique, ou, si vous le préférez, d'union catholique, s'agite depuis plusieurs années et beaucoup de

chrétiens pensent qu'il faut laisser de côté les préoccupations politiques pour travailler uniquement à la défense des libertés et des intérêts religieux. *Sous cette forme restreinte, l'union des catholiques n'est pas à faire, elle s'est faite dans les Chambres, toutes les fois qu'une question religieuse a été posée. Elle s'est faite en dehors du Parlement dans les œuvres* du Comité catholique et de la Société générale d'éducation, qui n'ont pas cessé de grandir, qui tiennent leur Congrès à Paris et en province et où nous nous efforçons d'unir les efforts de tous les catholiques en dehors de la politique. Dans ces œuvres nous recevons le concours et les offrandes des royalistes, des bonapartistes, des républicains modérés...

» Faut-il aller plus loin et demander à tous les catholiques, unis par un accord tacite, de faire publiquement acte d'adhésion à la République? Faut-il le leur demander au nom du Saint-Père? Je ne le pense pas. *Tant que la République s'acharnera à identifier son existence avec la guerre à Dieu et à l'Eglise, elle causera à la majorité des chrétiens une invincible répulsion.* Cette situation se résume dans une parole que m'adressait un jour un de mes collègues de gauche : « Monsieur Keller, nous ne pouvons pas vivre ensemble; il faut » que la République tue le catholicisme ou que le catholicisme tue » la République. »

» Faut-il que le Saint-Père emploie sa haute, son immense autorité à vaincre les répugnances des fidèles? Je craindrais fort que son intervention n'obtînt pas le résultat que vous paraissez en espérer. Elle ne restera pas secrète, c'est impossible, et une fois connue, elle soulèverait, même chez les bons, des objections violentes. En effet, il ne faut pas oublier qu'en France, on n'admet à aucun degré l'intervention du clergé dans le domaine politique. Non seulement les républicains ne tolèrent pas que le clergé patronne un candidat quel qu'il soit, mais les conservateurs eux-mêmes ne l'admettent pas davantage, et les meilleurs députés perdraient leur chance de succès, s'ils se plaçaient sous la protection de leur évêque ou de leur curé.

» *On sait parfaitement que le Pape et les évêques ne sont pas hostiles à la forme républicaine, mais ils compromettraient peut-être leur autorité en descendant dans l'arène politique et en imposant une direction politique aux laïques.* Moi-même, je ne vous serais que d'un faible secours dans cette entreprise et je resterais probablement isolé, comme tous ceux qui ont tenté une réorganisation des forces catholiques. S'ils ont échoué, c'est qu'en réalité il n'y a peut-être rien à tenter en ce moment en dehors des œuvres catholiques qui poursuivent avant tout la défense des intérêts religieux, et en dehors de l'accord tacite des chrétiens du Parlement pour soutenir les mêmes intérêts de leurs discours et de leurs votes.

» Le jour où les républicains feraient un pas sérieux vers nous,

Ils savent bien qu'ils désarmeraient presque toutes les oppositions. *Mais ils ne veulent et ne peuvent pas faire ce pas, parce qu'ils sont tenus par leurs engagements maçonniques et leurs passions antireligieuses.* —

» Je vous ai exposé toute ma pensée; si j'ai mal compris la portée de l'appel que vous m'adressez, j'espère que vous aurez la bonté de m'éclairer complètement et que vous ne douterez pas un instant de mon dévouement filial à Léon XIII et de mes sentiments pour vous... » (pp. 317-318).

Après le coup d'éclat d'Alger, le cardinal Lavigerie revient à la charge, pour découvrir la véritable explication du toast et les intentions politiques de Léon XIII. Il entre même dans les détails de l'organisation projetée. A sa lettre du 5 janvier 1891, M. Keller répond le 15 :

« EMINENCE,

» Après avoir longuement médité votre nouvelle lettre du 4 janvier, j'ai le regret de ne pouvoir vous donner une complète satisfaction. Mais dans une question de si haute gravité, vous ne me pardonneriez pas si je ne vous exprimais pas nettement ma pensée, si je ne vous disais pas ce que commande, à mes yeux, l'intérêt de la France et celui de l'Eglise, qui en réalité n'en font qu'un seul.

» *Le fait qui domine la situation et que les incidents de chaque jour viennent sans cesse confirmer, c'est l'hostilité systématique et implacable de la plupart des républicains contre la religion catholique.* Ils lui ont déclaré, et lui font sans trêve ni répit ce que vous appelez une guerre au couteau. Ils savent pourtant parfaitement que l'immense majorité du clergé et des catholiques zélés et généreux serait avec eux s'ils nous assuraient une véritable liberté religieuse, *et ils sont de mauvaise foi quand ils nous reprochent notre prétendue opposition systématique.* Car lors même que nous changerions d'attitude, ils sont bien résolus à nous combattre toujours comme des ennemis, qu'il faut non seulement écarter du pouvoir, mais opprimer, détruire et faire disparaître.

» *C'est donc une erreur de penser qu'on désarmerait cette haine en adoptant l'étiquette républicaine. Et, tandis qu'on resterait en butte aux mêmes persécutions, on se séparerait ainsi, sans aucun profit, d'un grand nombre de catholiques zélés et généreux qui n'ont pas foi dans la forme républicaine, qui la considèrent comme identifiée avec la haine de l'Eglise et comme mal adaptée au tempérament français.* Toutefois, ce ne sont pas là des adversaires bien redoutables pour la République. Ils sont pleins de mansuétude à son égard, de soumission pour les lois et n'ont nulle envie de se faire tuer. Ils seraient les auxiliaires fort utiles de tout gouvernement honnête, ne

fût-il pas celui de leur choix, pourvu qu'on ne leur demande pas de renier leur foi politique.

» Etant ainsi attaqués, traqués, mis hors la loi et hors les fonctions publiques par des ennemis implacables, l'instinct de la conservation et la force des choses nous conduisent à nous unir, en temps d'élection, à tous ceux que la politique actuelle a froissés, et à joindre la cause religieuse à celle de nos finances, de notre armée, de notre magistrature, etc... C'est par cette union de toutes les forces conservatrices qu'on est arrivé à avoir, en 1885, 200 députés et en 1889, 160 députés toujours d'accord pour défendre nos intérêts religieux. *En nous séparant des partis politiques et de leurs états-majors, loin d'arriver à former une droite puissante et une majorité, c'est à peine si nous conserverions une dizaine de sièges pour les candidats purement catholiques,* et je ne vois pas d'ici les départements où pourraient se former des comités solides pour le succès de ces dix candidatures.

» Je serais désolé que le Saint-Père se découvrît, même indirectement et en secret (si tant est qu'il y ait des secrets), pour obtenir un pareil résultat. Je craindrais fort que ce ne fût un amoindrissement pour son autorité si grande et si incontestée en France. Et qu'obtiendrait-il en échange? Quand Pie VII traitait avec Napoléon Ier, il avait affaire à un homme assez puissant pour museler la Révolution et pour assurer de véritables avantages à l'Eglise. Aujourd'hui, ceux qui gouvernent sont les instruments serviles et dociles de la passion antireligieuse. *Celui qui essayerait d'y résister, serait brisé.*

» J'ajoute que le scepticisme politique qui se propage en ce moment, ne consolide pas la République. Mais il augmente la facilité du pays à se jeter dans toutes les aventures boulangistes ou autres. Nous venons d'en faire la récente et fort triste expérience. Elle est de trop fraîche date pour que la conversion des boulangistes à la République puisse être prise au sérieux.

» S'il m'était permis de dire au Saint-Siège ce que nous attendons, ce que nous désirons en ce moment, *je lui dirais très respectueusement qu'au lieu d'une adhésion à l'étiquette républicaine qui nous diviserait, qui attristerait et découragerait nos meilleurs amis et qui porterait tous les catholiques douteux à faire des concessions à nos ennemis, nous aurions besoin d'une parole qui ravivât nos courages pour les luttes et qui nous groupât autour de nos évêques, non pour garder le silence, mais pour agir, pour protester, pour résister.* La mollesse est grande non seulement parmi les partis politiques qui ne font courir aucun danger au gouvernement, *mais aussi parmi les catholiques qui sont trop disposés à courber la tête devant l'orage.* Le moment ne serait-il pas venu de les réveiller pour le bon combat?

» En résumé, je pense qu'il faut attendre que la République se montre moins sottement antireligieuse, ou qu'elle périsse par sa faute.

Si elle devient meilleure, on ira à elle tout naturellement et sans effort. Presser les choses et devancer ce moment, ce serait compromettre gravement l'union des catholiques et l'existence de toutes les œuvres qu'ils soutiennent avec tant de zèle » (pp. 322-325).

Le cardinal Lavigerie terminait sa réponse, qui mit fin à ses relations avec M. Keller, en disant : « Vous préférez conserver le système suivi depuis vingt ans et qui nous a mal servi. J'avoue que dans un homme de votre caractère, de votre haute intelligence et de votre esprit si fermement chrétien, cela me paraît, à distance, incompréhensible... »

L'histoire n'aura pas attendu de longues années pour dire de quel côté était l'illusion incompréhensible.

Toutefois, on manquerait de justice envers le cardinal Lavigerie en ne reconnaissant pas que son action politique, si mal inspirée qu'elle fût, était uniquement guidée par la préoccupation des intérêts catholiques. Le Ralliement, d'après ses vues, devait avoir pour résultat la constitution d'un grand parti conservateur religieux. C'était le but immédiat qu'il lui marquait en toute circonstance. Ce parti, il lui donne son nom et le répète dans toutes ses lettres. Ce devait être « *L'Union catholique* ». Il trace même le plan de son organisation, dans ses lettres à M. Keller, et l'on a observé avec justesse que ce plan concorde, extérieurement, assez bien avec l'organisation recommandée par Pie X et dont les Unions diocésaines forment le cadre.

Mais, quand il s'agit d'union ou de défense religieuse, l'étiquette donnée à cette union importe relativement peu, du moins elle ne fait pas tout. C'est à ses principes, à son programme, à son action, qu'on reconnaîtra si elle justifie le titre d' « union catholique ».

Quel a été, sous ce rapport, le résultat de la politique de ralliement? Elle a subi, elle devait subir fatalement, les conséquences de l'esprit qui l'inspire, esprit éminemment libéral, c'est-à-dire esprit de conciliation excessif, d'illusoire confiance, de prudence dégénérant en abstention presque systématique, et d'aveugles concessions. « *L'Union catholique* » ? On ne parvint même pas à lui donner seulement ce nom. Tout l'aboutissement de cette impulsion nouvelle sur laquelle on fondait de magnifiques espoirs, tout ce qu'elle put donner pour la défense de la cause catholique, et qui, d'ailleurs, reconnaissons-le, incarnait bien l'esprit de cette politique, ce fut... l'*Action libérale!* aujourd'hui encore si tenace (1).

1. Est-ce aussi l'opposition des « réfractaires », dont on a tant exagéré les conséquences, qui peut être cause que les ralliés ne se soient pas placés plus courageusement sur le terrain de la défense catholique où l'on annonçait qu'ils allaient désormais accomplir des merveilles? Non, évidemment. Mais cette résistance à l'oppression sectaire, assignée pour but direct à la nouvelle formation, se trouvait contredite et paralysée d'avance par le principe de conduite posé à la base de celle-ci : ne rien faire qui puisse être pris pour un acte d'opposition au Gouvernement. La méthode du cardinal Lavigerie préludait à celle qui devait être suivie après sa mort. Dans

Ce qu'on voulait faire n'entre pas en discussion. C'est ce qu'on a fait qu'il faut voir. Tant d'efforts, d'ailleurs généreux, tant de combinaisons et aussi d'intrigues n'ont produit que les fruits dont tout le monde peut juger.

C'est que, dans ces directions pontificales, directions pratiques, il ne faut pas, sous peine de défigurer la réalité, séparer le but essentiel, qui ne saurait varier, des conditions et des moyens qui sont tout l'objet.

Mais c'est une erreur encore plus grossière de faire consister la fin dans le moyen et d'assigner pour *but essentiel* aux directions de Léon XIII la rupture avec les anciens partis. Cette erreur, on l'eût vivement relevée de la part des opposants à la politique de ralliement. Il est piquant de la trouver sous la plume d'un de ceux qui ont soutenu cette politique tant qu'ils ont pu. C'est un indice de ce qui fut leur préoccupation dominante. M. F. Veuillot la laisse échapper dans un article du journal *le Soleil* (17 juillet), écrit pour présenter le livre de M. Tournier. Il réédite ce cliché hors d'usage, qu' « en 1890, l'Eglise de France était encore attachée aux anciens partis par des liens qui semblaient indissolubles... Il en résultait fatalement que l'indépendance des catholiques impliquait surtout la rupture avec les anciens partis », et il poursuit : « Si l'on me » permet d'exprimer ici toute ma pensée, *je dirai que le ralliement,* » *si l'on le ramène à son but essentiel, non seulement n'a pas échoué,* » *mais a pleinement réussi. Car l'indépendance de l'Union catho-* » *lique à l'égard des partis est désormais un principe incontesté.* »

Ces paroles de l'ancien directeur de l'*Univers* ont cependant le mérite d'énoncer une vérité. C'est que le but essentiel fut sacrifié au moyen. La condition *sine qua non*, le *schibboleth* par lequel devait se faire reconnaître tout membre tant soit peu notable de la nouvelle organisation, c'était l'accent avec lequel il prononçait le nom de *constitutionnel*. La condition, c'était la rupture, non pas seulement avec les *formes* de régime décrétées irréalisables désormais, mais, pratiquement, avec les catholiques attachés politiquement à ces formes; en fait, nous l'avons dit, et il aurait été facile d'en multiplier les preuves, l'éviction des plus dévoués et nécessaires soutiens de la cause catholique. C'est en quoi consiste « l'indépendance » de l'Union.

Cette union fut une désunion. Plût à Dieu que les traces en fussent abolies! Mais ne voit-on pas, même encore aujourd'hui, se continuer les mêmes efforts et les mêmes procédés d'intrigue pour tenir à l'écart les catholiques qui ne sont pas assez constitutionnels? S'il est vrai comme l'écrit M. F. Veuillot, que l'indépendance de l'Union

ses lettres à Léon XIII et à divers, il insiste à plusieurs reprises avec une sincérité indiscutable, sur la nécessité de résister « pied à pied » aux mesures de persécution, mais en évitant les éclats. Pratiquement, la résistance dirigée par lui consistait toujours à subir, mais sans cesser, il est vrai, de négocier.

catholique à l'égard des partis soit aujourd'hui un principe incontesté, nous l'invitons courtoisement à joindre ses efforts aux nôtres pour obtenir que l'union soit vraiment indépendante du parti républicain et démocratique.

La crainte d'un mal chimérique a fait naître un mal trop réel.

En un sens, la politique de ralliement n'a que trop réussi.

La mémoire du cardinal Lavigerie serait, croyons-nous, plus pure et plus glorieuse, si la responsabilité de cette politique ne pesait pas sur elle pour une très grande part.

Emm. Barbier.

JOSEPH DE MAISTRE

LA DOCTRINE POLITIQUE

Toute question religieuse est déjà pour de Maistre une question politique; je veux dire qu'il considère presque toujours l'ordre religieux dans ses rapports avec l'ordre social. S'il exècre, par exemple le jansénisme, c'est sans doute que le jansénisme fut une hérésie doctrinale; mais c'est encore et surtout que le jansénisme fut l'avant-garde de la révolution. La secte n'a servi qu'en second, « comme le valet de l'exécuteur », dans l'immense hétacombe, mais « elle est peut-être, dans le principe, plus coupable que les ignobles ouvriers qui achevèrent l'œuvre; car ce fut le jansénisme qui porta les premiers coups à la pierre angulaire de l'édifice par ses criminelles innovations. Et dans ces sortes de cas où l'erreur doit avoir de si fatales conséquences, celui qui argumente est plus coupable que celui qui assassine. » De là sa rage contre l'esprit de Port-Royal; Voltaire ne lui inspire pas plus de haine que le grand Arnauld et il ne cesse de désigner à la vindicte du pouvoir les derniers disciples de l'homme à la calotte lugubre: « Tout Français ami des jansénistes, est un sot ou un janséniste. Quand je pourrais pardonner à la secte ses dogmes atroces, son caractère odieux, sa filiation et sa paternité également déshonorantes, ses manies, ses intrigues, ses projets et son insolente obstination, jamais je ne lui pardonnerais son dernier crime, celui d'avoir fait connaître le remords au cœur céleste du Roi Martyr. » La pensée de J. de Maistre ne se distrait jamais tout à fait du point

de vue politique. Et c'est en cela encore qu'il se sépare des théologiens. Il est également vrai de dire de lui qu'il fait de la politique en marge de la religion, ou bien de la religion en marge de la politique. C'est sa position prise en face du XVIIIe siècle qui l'oblige à ces contacts perpétuels. Le XVIIIe siècle fut à la fois celui de l'anarchie et celui de l'impiété : « Il était inévitable, écrit de Maistre, que la philosophie du siècle ne tardât pas de haïr les institutions sociales dont il ne lui était pas possible de séparer le principe religieux. C'est ce qui arriva : tous les gouvernants, tous les établissements de l'Europe lui déplurent, *parce qu'ils* étaient chrétiens. » En fait, l'institution sociale est toujours solidaire de l'institution religieuse. Un homme simplement raisonnable ne peut toucher à l'une sans toucher à l'autre; de Maistre, en philosophe catholique, accentuera les rapports.

Il procède par principes et il expose une doctrine. Ces principes et cette doctrine ont été singulièrement déformés par le préjugé libéral et les passions révolutionnaires. Il me suffira de les exposer pour placer de Maistre au premier rang parmi les grands ouvriers de l'ordre politique et social.

I.

L'adversaire de J. de Maistre est ici J.-J. Rousseau. Une note des *Soirées de Saint-Pétersbourg* exécute sommairement le rêveur genevois : « Jean-Jacques Rousseau, l'un des plus dangereux sophistes de son siècle, et cependant le plus dépourvu de véritable science, de sagacité et surtout de profondeur, avec une profondeur apparente qui est toute dans les mots. Le mérite du style ne doit pas être accordé à Rousseau sans restriction. Il faut remarquer qu'il écrit très mal la langue philosophique; qu'il ne définit rien, qu'il emploie mal les termes abstraits; qu'il les prend tantôt dans un sens poétique, tantôt dans le sens des conversations. Quant à son mérite intrinsèque, la Harpe a dit le mot : « *Tout, jusqu'à la vérité, trompe dans ses écrits.* » De Maistre n'insiste pas. Trois ou quatre fois à travers son œuvre, il se heurte à Rousseau et il l'écarte d'un geste plutôt dédaigneux. Il hait Voltaire, il se contente de mépriser le Jean-Jacques. Mais toute sa politique est la réfutation du *Discours sur l'Inégalité* et du *Contrat social.* Entre les deux œuvres, il s'établit une sorte de parallélisme contradictoire et permanent : il est bien rare que Rousseau soit nommé, il est encore plus rare qu'il ne soit point réprouvé. De Maistre a sous les yeux plus et mieux que les livres du grand anarchiste; il contemple son règne, cette sorte de dictature que la chimère démocratique exerce depuis 1789 sur les institutions et sur les peuples. Le roi Voltaire domine dans les esprits, le roi

Jean-Jacques gouverne les nations; le roi Voltaire perpétue le sarcasme irréligieux, le roi Jean-Jacques éternise le désordre mortel dans les mœurs politiques. De Maistre les combat l'un et l'autre, mais par des armes différentes : il retourne contre Voltaire le rire homérique dont celui-ci emplit le monde, il oppose à Jean-Jacques la calme et patiente riposte de l'idée juste et du bon sens.

Et la première chose que je remarque, c'est que la méthode de J. de Maistre est tout à fait différente des procédés de Jean-Jacques. Celui-ci conçoit la science politique à peu près comme une variété du roman. Il écrit naïvement, dans la préface du *Discours sur l'inégalité:* « Commençons par écarter tous les faits, car ils ne touchent point à la question. Il ne faut pas prendre les recherches dans lesquelles on peut entrer sur ce sujet pour des vérités historiques, mais seulement pour des raisonnements hypothétiques et conditionnels. » Il va donc nous raconter ses songes, c'est un homme qui s'éveille et qui balbutie ce qu'un génie fantaisiste lui murmura durant le sommeil. Il ne nous prend pas en traître d'ailleurs, il insiste sur la qualité de ses révélations : « O homme, voici ton histoire *telle que j'ai cru la lire...* C'est *pour ainsi dire* la vie de ton espèce que je te vais décrire... Il y a, *je le sens... etc.* » A défaut d'autre vertu Rousseau a au moins une certaine franchise; il avoue qu'il a rêvé; et comme dit M. J. Lemaître, « que ce livre ait eu un tel retentissement et une telle influence, voilà une des plus fortes démonstrations qu'on ait vues de la bêtise humaine. » Rousseau se claquemure dans l'irréel; au contraire, J. de Maistre se confine dans la réalité. Il ne raisonne que sur les données de l'histoire qui est « la politique expérimentale. » Il a beaucoup étudié, beaucoup observé; toujours médité. Sa tête est pleine de livres, mais plus pleine encore de documents humains recueillis à même l'histoire, à même la vie. Il voit dans la politique une science, une vraie science, qui amasse des faits, les contrôle et en déduit des lois générales. Il écrit : « L'ordre moral a ses lois, comme le physique, et la recherche de ces lois est tout à fait digne d'occuper les méditations du véritable philosophe. » Rousseau se vante d'avoir lu la fameuse inscription du temple de Delphes qui invite l'homme à se connaître soi-même. Il ne l'a lue que dans son cauchemar. De Maistre connaît l'homme pour l'avoir étudié dans l'histoire, dans le monde et dans les plus belles œuvres de l'esprit humain.

La méthode est différente, le point de départ aussi. « L'homme naît bon, dit Jean-Jacques, et la société le déprave », et, sur ce thème initial, il imagine l'homme sortant des mains de la Nature, naïf, affectueux, robuste, spontanément vertueux, de sorte que l'institution sociale ne doit avoir d'autre but que de restaurer sur la terre cet âge d'or de la vie paisible, reposée, dans une demi-animalité intelligente et satisfaite de peu. La doctrine de Rousseau — si l'on

peut appeler cela une doctrine, — tend donc à réduire le lien politique à un strict minimum, à atténuer les contraintes sociales, les disciplines traditionnelles, de façon à ne point pervertir outre mesure par la vie de la cité l'être bon qui naquit dans la solitude et qui est fait pour elle. Au contraire, J. de Maistre croit à la faute originelle et à toutes ses conséquences. Le second entretien des *Soirées de Saint-Pétersbourg* est une magnifique analyse des ruines que la chute accumula dans l'âme humaine : « L'homme est mauvais, horriblement mauvais... Il cherche dans le fond de son être quelque partie saine sans pouvoir la trouver : le mal a tout souillé, *et l'homme entier n'est qu'une maladie.* Assemblage inconcevable de deux puissances différentes et incompatibles, centaure monstrueux, il sent qu'il est le résultat de quelque forfait inconnu, de quelque mélange détestable qui a vicié l'homme dans son essence la plus intime. » Et, après cela, il bafoue la chimère de Jean-Jacques, le bon petit sauvage qui se rassasie sous un chêne, se désaltère au ruisseau, trouve son lit sous les ramures et qui serait l'homme dans sa beauté native. Non, le sauvage n'est pas ce qu'a cru Rousseau, le chef-d'œuvre que la société déflore : « Il n'est et ne peut être que le descendant d'un homme détaché du grand arbre par une prévarication quelconque, mais d'un genre qui ne peut plus être répété, autant qu'il m'est permis d'en juger, car je doute qu'il se forme de nouveaux sauvages... On ne saurait fixer un instant ses regards sur le sauvage sans lire l'anathème écrit, je ne dis pas seulement dans son âme, mais jusque sur la forme extérieure de son corps. C'est un enfant difforme, robuste et féroce, en qui la flamme de l'intelligence ne jette plus qu'une lueur pâle et intermittente... Il arrache la chevelure sanglante de son ennemi vivant; il le déchire, il le rôtit et le dévore en chantant; s'il tombe sur nos liqueurs fortes, il boit jusqu'à l'ivresse, jusqu'à la fièvre, jusqu'à la mort, également dépourvu de la raison qui commande à l'homme par la crainte et de l'instinct qui écarte l'animal par le dégoût. Il est visiblement dévoué; il est frappé dans les dernières profondeurs de son essence morale; il fait trembler l'observateur qui sait voir. » Il est inutile de mesurer l'abîme qui sépare désormais J.-J. Rousseau d'avec J de Maistre. Celui-ci se met en face de la réalité historique et de la réalité théologique; celui-là devant un fantôme abstrait ou déformé issu de son cerveau malade. On ne gouverne pas de la même façon, d'après les mêmes principes, l'homme de Jean-Jacques et l'homme de J. de Maistre. Il est naturel que la politique de l'un soit juste à l'antipode de la politique de l'autre.

II.

Le premier principe posé par J. de Maistre est celui de l'*origine divine de la société et de la souveraineté.*

Pour Rousseau et son école, le contrat social est un contrat purement humain. « Ce qui constitue l'unité de l'état, — est-il dit dans une des *Lettres écrites de la Montagne*, — c'est l'union de ses membres. Mais quel est le fondement de cette obligation? C'est le libre contrat qui les a associés les uns aux autres. Le pacte social est un pacte d'une espèce particulière, par lequel chacun s'engage envers tous, d'où s'ensuit l'engagement réciproque de tous envers chacun. » Rousseau ne démord point de sa chimère originelle : un jour ses sauvages dispersés se trouvèrent las de leur solitude et de leur liberté, ils se réunirent et chaque individu abdiqua tous ses droits au profit de la communauté. Cet acte d'association produisit un corps moral et collectif. Ainsi la société humaine naquit de la volonté humaine. Le contrat social est un fait aussi naturel et aussi banal que le plus simple des contrats de vente.

De Maistre n'a point de peine à saisir tout ce qu'il y a d'enfantin dans cette explication, que l'hypothèse du contrat social est une hypothèse gratuite, fantaisiste, absurde en soi. A ce roman idyllique, il se contente de substituer la vérité nécessaire de l'histoire. La société est le corollaire de la création; Dieu a créé l'homme sociable, et puisqu'il a voulu la société, il a voulu aussi la souveraineté, car il n'y a point de société sans souveraineté. Toute sa doctrine peut se résumer en cette proposition toute simple. Il la développe dans son *Etude sur la Souveraineté*, dans les *Considérations sur la France* et le *Principe générateur des constitutions*. Il raille Jean-Jacques, il le poursuit d'une ironie sans pitié; surtout, il formule en une langue claire et vigoureuse les vérités élémentaires que les sophismes de Genève sont parvenus à ébranler dans les esprits : « A proprement parler, — écrit-il dans l'*Etude sur la Souveraineté*, — il n'y a jamais eu pour l'homme de temps antérieur à la société, parce qu'avant la formation des sociétés politiques, l'homme n'est pas tout à fait l'homme, et qu'il est absurde de chercher les caractères d'un être quelconque dans le germe de cet être. Donc, la société n'est point l'ouvrage de l'homme, mais le résultat de la volonté du Créateur. Et c'est une erreur capitale de se représenter l'état social comme un état de choix, fondé sur le consentement des hommes, sur une délibération et sur un contrat primitif qui est impossible. Quand on parle de l'état de *nature* par opposition à l'état social, on déraisonne volontairement. » La société est donc de droit divin, et ce droit divin consacre du même coup la souveraineté. L'une ne va pas sans l'autre : « Il est aussi impossible de se figurer une société humaine, un peuple, sans souveraineté qu'une ruche ou un essaim sans reine, car l'essaim, en vertu des lois éternelles de la nature, existe de cette manière ou n'existe pas. La société et la souveraineté naquirent ensemble; il est impossible de séparer ces deux idées. Le premier homme fut roi de ses enfants,

et chaque famille isolée fut gouvernée de la même manière. Mais dès que les familles se touchèrent, il leur fallut un souverain, et ce souverain en fit un peuple en lui donnant des lois. » En sortant de chez Rousseau pour entrer chez de Maistre, on a l'impression de quitter ces cavernes fuligineuses où les sibylles antiques rugissaient leurs oracles ambigus et de revenir à l'air pur, à la claire lumière du jour. On salue le soleil, et l'on s'étonne surtout que tant et tant d'hommes lui préfèrent l'ombre opaque de la nuit où vaticine Jean-Jacques.

Et quand de Maistre entre dans le détail de sa doctrine, il écrit quelques pages qui égalent ce qu'il y a de plus beau dans la langue française, de plus vrai dans la philosophie politique. Des races royales, des dynasties de chefs, des usurpateurs glorieux surgissent devant son regard ; il les décrit en leurs ascensions et en leurs chutes et l'on songe à Bossuet dramatisant la naissance et la mort des empires : « Il est écrit : *C'est moi qui fais les Souverains.* Ceci n'est point une phrase d'Eglise, une métaphore de prédicateur ; c'est la vérité littérale, simple et palpable. C'est une loi du monde politique. Dieu *fait* les Rois, au pied de la lettre. Il prépare les races royales, il les mûrit au milieu d'un nuage qui cache leur origine Elles paraissent ensuite couronnées de gloire et d'honneur ; elles se placent et voici le plus grand signe de leur légitimité. C'est qu'elles s'avancent comme d'elles-mêmes, sans violence d'une part, et sans délibération marquée de l'autre : c'est une espèce de tranquillité magnifique qu'il n'est pas aisé d'exprimer. *Usurpation légitime* me semblerait l'expression propre (si elle n'était point trop hardie) pour caractériser ces sortes d'origines que le temps se hâte de consacrer. Qu'on ne se laisse donc point éblouir par les plus belles apparences humaines ! Qui jamais en rassembla davantage que le personnage extraordinaire dont la chute retentit encore dans l'Europe ? Vit-on jamais de souveraineté en apparence si affermie, une plus grande réunion des moyens, un homme plus puissant, plus actif, plus redoutable ? Longtemps nous le vîmes fouler aux pieds vingt nations muettes et glacées d'effroi ; et son pouvoir enfin avait jeté certaines racines qui pouvaient désespérer l'espérance. Cependant il est tombé, et si bas que la pitié qui le contemple, recule de peur d'en être touchée. » Donc, pour de Maistre, non seulement la société et la souveraineté viennent de Dieu, mais toute famille souveraine ne règne que parce qu'elle est choisie par un pouvoir supérieur. Elle est *royale* par une sorte de décret éternel. Nie qui voudra le droit divin des chefs de peuple et de leur race, il n'en reste pas moins qu'il plane sur leurs origines une sorte de mystère profond, un nuage pareil à celui qui enveloppe la déesse de Virgile. Ce n'est pas le peuple qui les a choisis. Ils lui sont donnés on ne peut dire au juste comment. Un secret demeure autour de leur

berceau et de leur premier sceptre. De Maistre dit : « C'est Dieu qui fait les Rois. » Il le dit avec le livre des *Proverbes*. Et, pour peu que l'on médite sur l'énigme de ces élévations lentes et irrésistibles, il faut bien avouer qu'elles ont en elles-mêmes quelque chose d'inexplicable, de plus qu'humain, et qui ressemble étrangement à une divine élection.

Le second principe qui domine la politique de J. de Maistre est que les *constitutions ne sont pas non plus l'œuvre des hommes, mais une œuvre divine et que ce qu'il y a de plus essentiel dans les lois d'une nation ne saurait être écrit.*

Rousseau et ses disciples proclament que les institutions civiles s'improvisent, la plume à la main, et qu'il suffit d'écrire de belles choses sur de beau papier pour que la vie d'un peuple soit ordonnée. Ils considèrent l'homme en soi, l'homme abstrait et artificiel, c'est-à-dire « un être sensible, capable de former des raisonnements et d'acquérir des idées morales », comme disait Condorcet; ils le séparent de son histoire, de ses traditions, de ses habitudes, de son tempérament séculaire, et c'est pour lui qu'ils rédigent des constitutions et des lois. Ils font table rase du passé; ils ignorent ou négligent tout ce qu'il y a de varié, de contradictoire même, entre une race et une autre race, et ils enferment tous les hommes en un code idéal, géométrique, complètement neuf, en dehors et au-dessus des préjugés d'autrefois. Les idéologues se servent tour à tour de la pioche et de la truelle; ils sont des démolisseurs et des rebâtisseurs. Ils renversent la vieille demeure qui abrita tant de générations et ils élèvent à la place la maison nouvelle où, bon gré mal gré, il faudra bien que s'entasse l'humanité régénérée. Rien n'égale leur folie et ils se figurent que rien n'égale leur génie. De Maistre les regarde à l'œuvre et il se sent pris devant ces insensés d'un sentiment où il entre à la fois de la fureur et de la pitié. Il se moque de ceux pour qui « une constitution est un ouvrage d'esprit, comme une ode ou une tragédie » ou qui disent comme Thomas Payne : « Une constitution n'existe pas tant qu'on ne peut la mettre dans sa poche. » Il raille ces jouvenceaux qui ne doutent de rien et ne se doutent de rien et qui, au sortir du collège, font au moins trois choses : une *néopédie*, une constitution et un monde. Il stigmatise avec de cruelles ironies « la profonde imbécillité de ces pauvres gens qui s'imaginent que les législateurs sont des hommes, que les lois sont du papier et qu'on peut constituer les nations avec de l'encre », et, quand il évoque les puérilités politiques de 1789, il ne peut retenir des mots de colère : « Les plus insensés des hommes furent ceux qui s'arrangèrent autour d'une table et qui dirent : Nous ôterons au peuple français son ancienne constitution et nous lui en donnerons une autre, celle-ci ou celle-là, peu importe... Cette idée est le maximum de l'extravagance, et de

tous les *bedlams* de l'univers il n'est jamais sorti rien d'égal. La palme de la scélératesse appartient de droit aux Jacobins, mais la postérité, d'une commune voix, décernera aux Constitutionnels celle de la folie. » Il y a dans l'*Etude de la Souveraineté* et dans le *Principe générateur* toute une partie de vive satire où se donnent libre cours la verve et le bon sens irrités de J. de Maistre.

A la théorie idéologique des constitutions artificielles, il oppose la théorie expérimentale des constitutions naturelles. Dieu est à l'origine des constitutions, comme il est à l'origine des sociétés : « C'est une vérité à laquelle le genre humain en corps n'a cessé de rendre le plus éclatant témoignage. Ouvrons l'histoire (qui est la politique expérimentale), nous y verrons constamment le berceau des nations environné de prêtres et la Divinité toujours appelée au secours de la faiblesse humaine... C'est toujours un oracle qui fonde les cités; c'est toujours un oracle qui annonce la protection divine et les succès du héros fondateur. Les Rois surtout, chefs des empires naissants, sont constamment désignés et presque *marqués* par le ciel de quelque manière extraordinaire. Combien d'hommes légers ont ri de la sainte ampoule, sans songer que la sainte ampoule est un hiéroglyphe, et qu'il ne s'agit que de savoir lire!... Si la base est purement humaine, l'édifice ne peut tenir... Par la raison contraire, plus l'institution est divine dans ses bases et plus elle est durable... Comme c'est le principe religieux qui a tout créé, c'est l'absence de ce même principe qui a tout détruit... Partout *Lucrèce* annonça *César.* » Le XVIII[e] siècle s'obstinait devant cette vision : Sieyès ou un autre, et le premier venu des ronds-de-cuir politiques, assis à une table, devant un parchemin, et traçant au compas les lignes de l'édifice social. De Maistre rit de cette caricature. Et ce n'est pas trop à son gré de l'architecte divin pour dessiner les plans de la maison qui veut vivre et durer.

Dieu a des collaborateurs dans l'œuvre des constitutions. Et ce ne sont pas ceux qui mettent les lois en écrit, qui les gravent sur la pierre ou les formulent sur le papier. « Plus on écrit et plus l'institution est faible... La loi écrite n'est rien du tout, si elle n'a reçu une sanction antérieure et non écrite. » Les collaborateurs de Dieu sont infiniment variés : c'est le temps, c'est la nature, c'est l'usage, ce sont les circonstances, c'est la vie; un homme aussi parfois, mais cet homme merveilleux n'appartient qu'à la jeunesse des nations. Des germes sont disposés « ès-cœurs » d'une nation, et ces germes se développent, fleurissent, fructifient. Une construction s'achève dans la divine inconscience de l'instinct, lentement, sûrement, au jour le jour, et sans que les hommes s'en mêlent avec la langue ou la plume : « Considérons, par exemple, la constitution d'Angleterre. Certainement elle n'a pas été faite *a priori.* Jamais des hommes d'Etat ne se sont rassemblés et n'ont dit : *Créons trois pouvoirs,*

balançons-les de telle manière, etc.; personne n'y a pensé. La constitution est l'ouvrage des circonstances et le nombre des circonstances est infini. Les lois romaines, les lois ecclésiastiques, les lois féodales, les coutumes saxonnes, normandes et danoises, les privilèges, les préjugés et les prétentions de tous les ordres; les guerres, les révoltes, les révolutions, la conquête, les croisades; toutes les erreurs, toutes les passions; tous ces éléments enfin agissant ensemble, et formant par leur mélange et leur action réciproque des combinaisons multipliées par myriades de millions, ont produit enfin, après plusieurs siècles, l'unité la plus compliquée et le plus bel équilibre de forces politiques qu'on ait vu dans le monde. »

Toute cette analyse de la puissance et de la sagesse de l'instinct social ne range pas de Maistre parmi les déterministes pour qui les choses sont fatalement ce qu'elles sont et qui ne voient dans le monde aucune place pour la liberté et la responsabilité. Au contraire, il laisse une belle marge au jeu de l'activité humaine et à l'intervention de la Providence. De Maistre ne cesse de dire que « c'est le devoir des hommes d'Etat de chercher à conjurer l'orage soulevé par la Révolution. » Les chefs de peuple sont responsables, les peuples aussi, car « les peuples ont le gouvernement qu'ils méritent », et si de Maistre rencontre des hommes que tourmente la fièvre du mieux, il leur dit : « Vous avez un moyen sûr d'opérer de grandes et salutaires révolutions. Au lieu d'écouter les prédicateurs de la révolte, travaillez sur vous-mêmes : car c'est vous qui faites les gouvernements et ils ne peuvent être mauvais si vous êtes bons. » En est-il bien sûr? Et tel ou tel régime n'est-il pas nécessairement, étant fondé sur l'absurde, voué au mal par surcroît, en dépit de toutes vertus individuelles?... Mais ce n'est qu'une idée accessoire dans la thèse de J. de Maistre, et je veux seulement le mettre à part d'une école qui raisonne à peu près comme lui, pour aboutir à des conclusions qu'il eût réprouvées de toute la force de sa foi catholique et de son allègre optimisme chrétien.

Tels sont les principes dont s'inspire la science politique de J. de Maistre. Cette fois, c'est bien une « science », et non plus les rêves et les enfantillages des sociologues sous le ciel de lit ou confinés dans la cellule des abstractions. L'imagination ou le cœur échauffent chez lui les idées, mais ne les vicient point. Il vit dans le réel, le réel de l'histoire et de la vie. Si Rousseau est le « promeneur solitaire » qui nous rapporte les songeries écloses sur le bord du lac ou dans l'ombre des forêts, de Maistre est le moissonneur qui fait sa gerbe de faits et de pensées dans l'immense champ de l'expérience séculaire. Si Rousseau est l'homme de sensibilité morbide qui raisonne avec ses nerfs et qui est toujours entre deux crises nerveuses, de Maistre est l'homme de raison, l'intelligence droite et calme dont rien au monde ne saurait troubler les claires visions.

Rousseau, c'est la fièvre, le délire, l'hallucination malsaine; de Maistre est la lumière sereine, l'évidence, la certitude puisée aux sources éternelles. Rousseau fabrique des ruines; de Maistre les relève. Il pourrait au moins les relever. Il y a dans son œuvre de quoi démolir tout le Voltaire; elle contient aussi tout le remède au Rousseau.

III.

Mais j'entends dire qu'il est le théoricien de l'absolutisme, d'une sorte de théocratie universelle dont le Pape serait le chef suprême, avec les rois en sous-ordre et le bourreau comme premier ministre; on y élèverait un autel au Dieu de la guerre et l'Inquisition fonctionnerait en permanence... Les plaisanteries sont faciles sur ce thème et je m'étonne qu'on n'ait pas encore reproché à l'écrivain qui insulta la Terreur rouge d'avoir posé en son œuvre tous les principes de la Terreur noire. On l'a fait d'ailleurs, ou autant vaut dire. Le « Conventionnel » des *Misérables* de Hugo, évoque l'ombre de de Maistre quand on lui jette le souvenir de Marat. Lamartine oublie qu'il encense de Maistre en sa correspondance juvénile et il ose écrire au tome II de son *Histoire de la Restauration:* « Contraindre pour sauver, amputer pour assainir, imposer la tyrannie de la foi par les licteurs et par le glaive, voilà la doctrine qu'il osait présenter à un monde énervé de scepticisme et devenu tolérant au moins par incertitude de vérité. Le scandale de ces défis d'un philosophe absolu à l'esprit humain attira l'attention publique sur ses œuvres... On n'imaginait pas alors qu'une secte religieuse prendrait au sérieux les hardiesses de style du comte J. de Maistre... et qu'on ferait de son livre le code d'une doctrine de terreur. » Lamartine ne se souvenait plus, en 1851, de ses enthousiasmes de 1820 : le miel ranci est plus aigre que le fiel. Et je n'en finirais point d'amener ici tous les rhéteurs rancuniers ou ignorants qui se sont plu à déformer l'idée politique de J. de Maistre. Il n'y a pas jusqu'à Villemain lui-même qui ne stigmatise avec de grands gestes l'homme « de la haine aveugle contre toute espèce de liberté, de la justification théorique du pouvoir absolu, de la proscription des principes, même de justice et d'humanité qui avaient précédé les violences de la Révolution, de l'anathème sur les lettres et les sciences, du regret de l'ignorance du moyen âge, de l'apothéose de l'inquisition et de la tyrannie. » Je ne ferai ni à Villemain, ni à Lamartine le tort de croire qu'ils ont lu de Maistre; la mauvaise foi est moins excusable encore que la fausse rhétorique et que la fatuité ignorante. Il écrivait un jour : « Défions-nous de ces systèmes tranchants qui nous font regarder comme des lépreux tous ceux qui ont le malheur

de ne pas penser comme nous. Ne disons pas comme le personnage de Molière :

« Nul n'aura de l'esprit hors de nous et nos amis ».

Villemain, Lamartine et d'autres encore auraient pu prendre d'excellentes leçons de tolérance à l'école de J. de Maistre.

Pour réduire à néant toute cette critique tonitruante, ce sera assez d'analyser la pensée politique de J. de Maistre. Elle est très humaine, tout en étant divine dans ses principes, et je crois bien que le monde serait plus heureux sous le sceptre d'un de Maistre que la France ne l'eût été sous le sceptre de M. de Lamartine.

Il a donc posé les principes de la souveraineté, du droit divin, de l'autorité politique. Mais aussitôt il se sent pris d'un vague effroi : si le souverain allait abuser de sa prérogative! Il sait bien qu'il n'a pas d'intérêt plus grand et plus général que d'être juste, mais tout de même il peut se faire qu'il ne le soit pas toujours. Et alors quel sera le recours des peuples? Comment concilier les droits du souverain et les droits de l'individu?... La solution est simple pour les Orientaux; ils n'y vont point par quatre chemins. Ils disent au chef : *Faites tout ce que vous voudrez, et lorsque nous serons las nous vous égorgerons.* Ce droit public, très court et très clair, n'est pas l'idéal de J. de Maistre. Le problème demeure donc : comment peut-on restreindre le pouvoir souverain sans cependant le détruire?

La Révolution intervient. Elle écrit la *Déclaration des Droits de l'Homme;* elle grave sur tous les monuments et en lettres majuscules, le mot LIBERTÉ. Elle invente le parlementarisme, avec l'espoir que le gouvernement gouvernera le moins possible, que le gouverné sera aussi peu gouverné que possible. Et J. de Maistre n'a pas grande confiance dans la solution parlementaire. Même la tribune athénienne ne lui inspire qu'un médiocre respect : « On a tant parlé des orateurs d'Athènes, —. écrit-il dans le livre du *Pape*, — qu'il est devenu ridicule d'en parler encore. La tribune d'Athènes eût été la honte de l'espèce humaine, si Phocion et ses pareils, en y montant quelquefois avant de boire la ciguë ou de partir pour l'exil, n'avaient pas fait un peu d'équilibre à tant de loquacité, d'extravagance et de cruauté. » Les rhéteurs de la Révolution lui sont moins sympathiques encore : toute cette salive dépensée, tout ce souffle qui passe en tempête, tant de discours, tant de lois surtout, il ne peut se résigner à prendre cela au sérieux. Et le pouvoir de légiférer à jet continu lui semble une monstrueuse absurdité : « Le législateur ressemble au Créateur; il ne travaille pas toujours; il enfante et puis il se repose. Toute législation vraie a son *sabbat* et l'intermittence a son caractère distinctif... Si la perfection était l'apanage de la nature humaine, chaque législateur ne parlerait qu'une fois. »

De Maistre ne voit, en somme, dans les parlements politiques, qu'une institution contre nature, et ce n'est pas sur eux qu'il compte pour atténuer ou restreindre le pouvoir souverain.

Le système politique de J. de *Maistre est tout simplement la monarchie chrétienne* : « Le Christianisme, — dit-il, — épousa la souveraineté. » Il l'épousa à deux fins, pour la sacrer et pour la tempérer. Le sacre des rois fait d'eux quelque chose comme des pères. Il met sur leur front un reflet de la majesté divine et dans leur cœur la tendre affection du Père qui est dans les cieux ». Et de Maistre décrit amoureusement les caractères de la royauté chrétienne, sa pitié pour les douleurs d'en-bas, son esprit de justice, son rôle de patronage et de protection, sa familiarité avec le peuple, laquelle, par la seule force de l'instinct, établit peu à peu entre le souverain et les sujets une représentation permanente. Des *corps*, des *conseils*, des *assemblées* se forment spontanément qui maintiennent le contact du roi et du peuple, et qui portent légalement au père les plaintes et les vœux de la famille.

Et surtout le Christianisme, en épousant la royauté, lui a retiré le pouvoir absolu. Il lui a interdit le domaine de la conscience. Il lui a ordonné de respecter la vie de ses sujets et les lois fondamentales de la nation. Il lui commande enfin d'écouter la voix du peuple qui expose ses besoins, dénonce les abus et demande que les fardeaux soient allégés qui pèsent sur ses épaules.

Je ne vois pas bien en tout cela le panégyrique du despotisme. *Au contraire, si quelque chose est odieux à J. de Maistre, c'est la* tyrannie, de quelque nom qu'elle se pare. Il repousse la dictature impériale aussi carrément que la dictature jacobine; le règne du sabre ne lui plaît pas plus que le règne du couperet. Il écrit, le 20 août 1810 : « La monarchie européenne m'a toujours paru, en fait de gouvernement, le plus haut point de perfection que notre pauvre nature puisse atteindre; elle est morte, et me paraît encore plus belle, mon cher Comte, comme le corps humain est bien plus admirable étendu et dépecé sur la table anatomique que dans les belles attitudes de la vie. Voilà un soldat élu de sang-froid par les représentants d'une nation (1); c'est un événement plus triste peut-être que le meurtre du roi de France. Nous marchons droit au droit romain sous les empereurs. Je tue, tu tues, il tue, nous tuons, vous tuez.. Je serai tué, tu seras tué... *etc.*, en un mot, tout le verbe. La guerre est déclarée distinctement à toutes les races royales et Napoléon a dit un grand mot lorsqu'il a dit qu'il voulait que *sa dynastie fût la plus ancienne de l'Europe...* Les anciens baignèrent dans le sang l'Europe et l'Asie, que feront les modernes? » Il me serait facile de multiplier les témoignages identiques. Le 28 octo-

1. Il s'agit de l'élection de Bernadotte comme roi de Suède.

bre 1794, il écrit de Lausanne au baron Vignet des Etoles : « Vous me dites que les peuples ont besoin de gouvernements forts; sur quoi je vous demande ce que vous entendez par là. Si la monarchie vous paraît *forte* à mesure qu'elle est plus absolue, dans ce cas, Naples, Madrid, Lisbonne, *etc.*, doivent vous paraître des gouvernements vigoureux. Vous savez cependant, et tout le monde sait, que ces monstres de faiblesse n'existent plus que par leur aplomb. Soyez persuadé que pour *fortifier* la monarchie, il faut l'asservir sur les lois, éviter l'arbitraire, les mutations continuelles d'emplois et les tripots ministériels. » Il écrivait encore à la Cour de Turin, vers la fin de sa mission diplomatique : « Personne n'aime le despotisme; celui qui dit le contraire ment. » Et c'est pourtant de lui qu'on a fait un farouche partisan du despotisme, d'une théocratie sanguinaire. Mon Dieu! ces hypothèses ne sont pas défendues. Je me représente M. Villemain sous l'Empire; quoi qu'il n'ait point la figure de M. de Fontanes, il en remplit admirablement le rôle et nul ne sait mieux que lui balancer l'encensoir à la longue chaîne. Et, pendant qu'il accomplit les rites de son culte aux pieds de l'idole énorme, de Maistre souffre en son lointain exil pour n'avoir voulu ni de cette idole ni de cette idolâtrie.

IV.

Quel est donc aux yeux de J. de Maistre le meilleur des gouvernements? — Si vous lui posez la question, il ne la tranchera point par une réponse rigoureuse, absolue, qui conviendrait à tous les peuples et à tous les temps. Il ne dira point : « C'est la monarchie », ou « C'est la république. » La loi des régimes naturels commande toute sa politique; et il ne comprendrait pas qu'on imposât la royauté aux cantons suisses comme il ne comprend point que la France soit allée « gueuser une constitution à l'étranger. » Chacun chez soi, dans la maison qui fut bâtie pour chacun. Qu'est-ce qu'une constitution? se demande-t-il dans les *Considérations sur la France*, et la solution est infiniment simple : « Etant donnée la population, les mœurs, les religions, la situation géographique, les relations politiques, les bonnes et mauvaises qualités d'une certaine nation, trouver les lois qui lui conviennent. » Il n'y a donc point de constitution idéale, faite pour tous les peuples et qu'on aurait le droit d'imposer ou seulement de proposer à tous les peuples.

Vous insistez; vous dites : « S'il n'y a point quelque chose qui soit le meilleur gouvernement pour toute nation, il y a pourtant quelque chose qui est le meilleur gouvernement pour une nation déterminée. Quel est-il, ce gouvernement? » Et J. de Maistre ne vous répond point par des mots à lettres majuscules, et des turlutaines

idéologiques. Il se met d'abord en face des peuples, car il sait bien qu'ils sont les premiers intéressés et que, s'il est vrai de dire que les hommes sont faits pour telle ou telle constitution, il ne l'est pas moins d'ajouter que les constitutions sont faites aussi pour les hommes; et voici sa définition du meilleur gouvernement : « C'est celui qui, dans l'espace de terrain occupé par cette nation, est capable de procurer la plus grande somme de bonheur et de force possible, pendant le plus longtemps possible. » Le bonheur et la grandeur d'une nation, c'est le but à atteindre; le gouvernement n'est qu'un moyen. De Maistre veut seulement adapter les moyens à la fin.

Quelque chose vous inquiète pourtant. Vous craignez que, dans ce système, on ne tienne pas un compte suffisant de l'autorité et que le peuple, ayant droit au bonheur, n'ait droit aussi, en certaines heures, à la résistance, à l'insurrection. De Maistre a répondu déjà. Il vous a dit ce qu'il pense des impatiences populaires, des dangers mortels de l'anarchie. En tous cas, si les princes mauvais ne sont pas au-dessus de la critique et de l'opposition, il faut toujours se bien garder de toucher à la constitution elle-même. Les abus ne sont souvent qu' « une dissonance inévitable dans le clavier général... C'est une des lois les plus générales et les plus évidentes de cette force à la fois cachée et frappante qui opère et se fait sentir de tous côtés, que le remède de l'abus naît de l'abus; et que le mal, arrivé à un certain point, s'égorge lui-même... Il existe comme le chancre qui ne peut achever qu'en s'achevant. » Rassurez-vous donc : la définition de J. de Maistre n'ouvre point la porte à la révolte; elle l'ouvre à peine aux réformes, car il compte sur le temps, plus que sur les hommes, pour opérer les réformes nécessaires.

Mais je vois qu'on sourit. Ce ne sont pas précisément les idées libertaires qui effraient chez J. de Maistre et l'on se préoccupe plus de savoir par quoi il limite le pouvoir du prince. La question est posée et j'y réponds avec lui. Entre le prince et le peuple, il a déjà mis des assemblées, des corps et des conseils; il a supprimé le *vizirat*, c'est-à-dire cette omnipotence ministérielle qui isole le roi d'avec ses sujets « comme un père et ses fils qui ne communiqueraient que par des domestiques ou des gens d'affaires. » De Maistre a l'horreur des maires du palais, des gens qui s'emparent du sceptre et se le divisent en petits fragments proportionnels à l'importance de leur place, en sorte que tout le monde est roi, excepté le roi. Il ne veut pas que les cœurs *s'estrangent* entre le prince et ses sujets. Un royaume n'est pour lui qu'une façon de famille agrandie, et il renforcerait plutôt l'autorité du roi afin de lui rendre sa qualité de père et de rétablir la correspondance naturelle entre lui et tous ses enfants. Et c'est ici qu'intervient une idée qui ameute contre J. de Maistre les éternels effrontés à qui l'audace

du mensonge tient lieu de tout l'esprit du monde. Entre les souverains et les peuples, il a proposé l'arbitrage du Souverain Pontife; et là-dessus on l'accuse de vouloir fonder une immense république théocratique dont le Pape serait le Président.

De Maistre n'y a jamais songé. Dans le livre du *Pape,* il présente avec une discrétion infinie, presque timide, la thèse sur le *Pouvoir indirect des Papes.* Pour la défense des intérêts les plus sacrés de la civilisation chrétienne, par exemple pour le maintien de la famille et des libertés de l'Eglise, le Souverain-Pontife est souvent intervenu entre les rois et les peuples, quelquefois même jusqu'à délier ceux-ci de leur serment de fidélité. De Maistre convient du fait, mais il ajoute aussitôt : « Je n'entends nullement prêcher le droit indirect des Papes. Je dis seulement que ces idées n'ont rien d'absurde.... Je prends la liberté de dire à mon siècle qu'il y a contradiction manifeste entre son enthousiasme constitutionnel et son déchaînement contre le Pape... S'il fallait absolument en venir à poser les bornes légales à la puissance souveraine, j'opinerais de tout mon cœur pour que les intérêts de l'humanité fussent confiés au Souverain Pontife. » Ici encore de Maistre s'inspire du noble souci de défendre les peuples contre les excès possibles du pouvoir. Il sait qu'en pratique, il est difficile de limiter la souveraineté; de tous les moyens imaginés par les politiques, il dirait volontiers le mot de Tacite : « *Laudari facilius quam evenire, vel si evenerit, haud diuturna esse potest*. » Et alors, au-dessus des rois et des peuples, il rappelle qu'il y eut jadis un tribunal suprême qui était la garantie des peuples et il souhaite discrètement que cette haute magistrature soit rétablie. Il remarque que la puissance pontificale « est par essence la moins sujette aux caprices de la politique. Celui qui l'exerce est de plus toujours vieux, célibataire et prêtre; ce qui exclut les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des erreurs et des passions qui troublent les Etats. Enfin, comme il est éloigné, que sa puissance est d'une autre nature que celle des souverains temporels, et qu'il ne demande jamais rien pour lui, on pourrait croire assez légitimement que si tous les inconvénients ne sont pas levés, ce qui est impossible, il en resterait du moins aussi peu qu'il est permis de l'espérer, *la nature humaine étant donnée;* ce qui est pour tout homme sensé le point de perfection ». Il soumet d'ailleurs l'exercice de l'intervention pontificale à des règles précises, celles-là mêmes que Pie IX formulait expressément dans son discours du 20 juillet 1871 (1). Je sais bien, et de Maistre sait bien aussi « que le temps où nous vivons sont changés », selon le mot de Pie IX et il ne va pas au delà d'un regret pour le passé, d'un vœu pour l'avenir. Cette idée qu'il jette en passant ne suffit pas à faire de lui le tenant de la théocratie universelle.

1. Discours de Pie IX à l'Académie *della religione cattolica* (recueillis par le P. de Franciscis, t. I, p. 202-203).

Au reste, le problème est toujours là. Comment contenir l'autorité et comment la maintenir? Où est la protection contre la tyrannie, contre celle des parlements démocratiques aussi bien que contre celle des trônes? Où est le préservatif efficace contre les révolutions? Plus que jamais, il se fait sentir dans le monde le besoin d'un tribunal d'arbitrage au milieu des conflits quotidiens. Vous n'avez que les platoniques Congrès de la paix contre les périls de guerre européenne. Vous n'avez rien, absolument rien, contre les menaces du socialisme. Chaque fois que le monde tremble, vous cherchez autour de vous l'institution qui pourrait bien conjurer le cataclysme; elle n'existe plus. Et quel est le recours des peuples contre le despotisme d'où qu'il vienne, contre l'autocratie des tsars ou l'autocratie des assemblées? Un organe manque désormais qui était pourtant nécessaire. De Maistre en signale l'absence, en souligne l'utilité. Et, quelles que soient d'ailleurs les croyances religieuses, il faut bien avouer que l'arbitrage pontifical proposé par lui n'est pas aussi absurde que l'on croyait. Je ne vois personne, qui ne puisse, en dépit des passions de l'heure, souscrire à cette formule politique de J. de Maistre : « Il paraît que, pour retenir les souverainetés dans leurs bornes légitimes, c'est-à-dire pour empêcher de violer les lois fondamentales de l'Etat,... l'intervention plus ou moins puissante, plus ou moins active de la suprématie spirituelle, serait un moyen pour le moins aussi plausible que tout autre. »

***

Quelqu'un écrivait à J. de Maistre, en 1814, après avoir lu les *Considérations sur la France* : « Le *Moniteur* est le développement le plus volumineux de votre livre. C'est là que sont consignés les efforts des hommes en actions et en paroles, et la nullité de ces efforts ». Au *Moniteur* de 1814, il faudrait maintenant ajouter toute l'histoire du XIXe siècle pour démontrer la justice des vues de J. de Maistre. La vérité ne se prouve pas seulement par ses résultats directs; les fruits de l'erreur en sont souvent la plus évidente des confirmations.

Et nous ne sommes pas précisément en train de donner un démenti aux idées politiques de J. de Maistre. Plus que jamais l'abstraction néfaste est reine de France. Il disait du XVIIIe siècle : « Hélas! il n'a fini que dans nos almanachs ». Ce siècle dure toujours. Entre l'année où Rousseau vaticinait et l'année où nous vivons, il n'y a que la différence du temps des semailles et du temps de la moisson Le désordre se perpétue, comme s'il avait désormais les promesses de la vie éternelle. Et, ce qu'il y a de plus effrayant dans ce fléau vivace, c'est notre incurie du remède. Je me souviens que, le jour où on célébrait l'apothéose du centenaire de Rousseau, au Pan-

théon, un journal qui est l'organe d'une partie de la jeunesse de France, saisissait l'occasion d'insulter J. de Maistre. Le sophisme révolutionnaire est tellement dans nos veines qu'il nous a fait comme une seconde nature et que la haine du médecin s'ajoute brutalement à notre maladie. L'ordonnance de salut est signée depuis plus d'un siècle; au lieu de la lire au moins, on préfère outrager le thérapeute. On sait qu'il ne confond point la fièvre avec la force et l'ivresse avec la vie, on sait que la santé est pour lui synonyme de l'ordre. On le renvoie, comme on ferait pour les vieux empiriques qui projettent leur silhouette dans la comédie de Molière... Il vieillit et il mourut triste; s'il revenait pour une heure parmi nous, il me semble qu'il y serait plus triste encore et qu'il s'étonnerait surtout de voir qu'on puisse associer ici ou là, en des ferveurs simultanées, l'esprit de la Révolution et l'étiquette — sinon l'esprit — du catholicisme.

Le spectacle que donnent nos maîtres d'aujourd'hui ne le consolerait point du désarroi intellectuel de la jeunesse. Une nation ne lui semblait promise à la durée qu'à la condition de mettre en sa vie sociale le plus possible de divin. Vers la fin de son livre sur le *Principe générateur des Constitutions*, il dramatise en un tableau saisissant le cataclysme révolutionnaire. Il évoque l'image de cette France qu'il aimait tant; il l'entend crier vers le ciel, au milieu de la coupable Europe : « Laisse-nous! Faudra-t-il donc éternellement trembler devant des prêtres, et recevoir d'eux l'instruction qu'il leur plaira de nous donner? La vérité dans toute l'Europe est cachée par les fumées de l'encensoir; il est temps qu'elle sorte de ce nuage fatal. Nous ne parlerons plus de toi à nos enfants; c'est à eux, lorsqu'ils seront hommes, à savoir si tu es, et ce que tu es, et ce que tu demandes d'eux. Tout ce qui existe nous déplaît, parce que ton nom est écrit sur tout ce qui existe. Nous voulons tout détruire et tout refaire sans toi. Sors de nos conseils; sors de nos académies; sors de nos maisons : nous saurons bien agir seuls. la raison nous suffit. Laisse-nous. » Et, après ce discours de folie sacrilège, il ajoute cette conclusion qui résume en un mot sublime tout le dénoûment de la tragédie : « Comment Dieu a-t-il puni cet exécrable délire? Il l'a puni comme il créa la lumière, par une seule parole. Il a dit : FAITES! — Et le monde politique a croulé. »

Les discours n'ont guère changé depuis lors, si ce ne sont plus les mêmes orateurs. On prononce les mêmes mots et l'on dirait que Dieu accorde les mêmes permissions. Un frisson d'angoisse nous étreint le cœur à cette pensée, et, pour ne point désespérer, on en est réduit à se souvenir que quelqu'un plus grand encore que J. de Maistre, a dit un jour : « Dieu a fait les nations guérissables ».

C. LECIGNE.

REVUE DU MODERNISME

LE MODERNISME EN ITALIE *(suite)*

VI. MENTALITÉ DE MODERNISTE

M. le comte Thomas Gallarati Scotti, un des chefs du groupe moderniste du *Rinnovamento* de Milan, a vu ses *Histoires de l'amour sacré et profane* mises récemment à l'*Index*. Il n'a fait aucun acte de soumission au décret. Finalement la *Perseveranza*, organe de l'alliance milanaise des vieux libéraux et des néo-modernistes, a publié la lettre suivante que M. Gallarati Scotti a adressée à un prélat lombard. C'est un morceau caractéristique de la casuistique moderniste :

« Monseigneur, de plusieurs côtés on a fait des hypothèses et on m'a adressé des demandes sur l'attitude que j'avais à prendre après la condamnation de mes « Histoires de l'amour sacré et de l'amour profane. » Je ne répondrai qu'à vous qui me le demandez avec le souci d'un pasteur d'âmes et d'un ami. A l'égard de la Congrégation de l'Index qui a jugé un livre d'art sans préciser ses erreurs et sans admettre aucune explication possible, je sais n'avoir d'autre devoir que de me taire respectueusement. Mais s'il vous semblait qu'il fût plus loyal devant le public que je prononce un mot qui donne son sens précis à ce silence — afin qu'on ne puisse pas le confondre avec le silence indifférent ou hostile de ceux qui ne vivent pas dans l'Eglise — je suis tout prêt à dire à tous ceux qui désirent le savoir que, en accord avec ma foi que j'ai toujours professée franchement, c'est avec un esprit de catholique que, tout en me taisant, j'accepte ma condamnation. »

Un éminent personnage ecclésiastique de la Haute Italie qui connaît bien les milieux modernistes, disait à propos de cette lettre :

« Que de détours pour dire qu'on se soumet, tout en ne se soumettant pas et en médisant du tribunal dont on dit accepter la sentence ! »

On remarque aussi que l'auteur de cette lettre a tenu à rééditer le vieux sophisme contre l'Index qui n'interroge pas les auteurs sur leurs livres. Tout le monde sait que l'Index constate que la lecture d'un livre est dangereuse pour les fidèles auxquels il la défend. Juger qu'un livre est dangereux, c'est le condamner en soi; tout vrai catholique se fait donc un devoir de se soumettre à cette condamnation qui frappe son livre tel qu'il est, et par conséquent sans qu'il soit besoin de demander des explications à son auteur.

VII. LES JOURNAUX DU « TRUST » OU DE LA « SOCIÉTÉ ÉDITRICE ROMAINE »

Pour bien faire comprendre le mouvement libéral et modernisant que la presse de cette société veut propager en Italie, voici le résumé de la traduction donnée par l'*Univers* de juillet 1912, sous le titre « *Une conjuration* », d'un article de la *Riscossa,* de Breganze, revue hebdomadaire bien connue pour « *son programme constant parfaitement conforme aux directions pontificales* ». Ces dernières paroles sont de S. E. le cardinal Merry del Val.

Après avoir constaté que la *Société éditrice romaine* ne reculait devant aucune dépense pour s'emparer de la presse catholique de toute l'Italie, en fondant à Rome le *Courrier d'Italie,* à Palerme le *Courrier de Sicile,* à Milan l'*Italie,* en achetant l'*Avenir d'Italie,* de Bologne, en gérant le *Momento* de Turin, en envoyant à prix réduits des télégrammes d'allure modernisante à tous les journaux qui veulent les accepter, la *Riscossa* affirme que le mal fait par cette *Société éditrice* et ses journaux est celui-là même que dénonçait Pie X, quand il disait :

« Ils produisent parmi les catholiques une telle perversion de jugement et de discipline que les journaux ennemis de l'Eglise eux-mêmes n'en préparent pas autant ».

Si Pie X, continuait la *Riscossa,* faisait avertir les catholiques que « c'est un péché grave » de s'adonner à la lecture des journaux anticléricaux et libéraux, que penser de la lecture des journaux modernistes, que Pie X juge pires que les premiers? Sous l'influence de ces organes perfides, des personnes toutes dévouées au Pape ont vu se refroidir leur zèle pour lui, et des associations catholiques de Milan, de Turin, ont dévié de leur marche fidèle jusque-là aux enseignements de l'Eglise et du Pape pour le *non expedit* en matière électorale et pour les autres questions politiques, morales et sociales.

La vaillante *Riscossa* concluait ainsi :

« Nous avons des journaux catholiques qui, loin de combattre les écrivains et les journalistes modernisants, attirés plus d'une fois par certaines apparences de nouveauté, remplissent les colonnes de leurs écrits, leur faisant ainsi une funeste réclame.

» Nous avons des journaux catholiques, qui fêtent les événements et les héros de la résurrection italienne qui ont ouvert la voie à la persécution de l'Eglise et à la spoliation du Pape.

» Nous avons des journaux catholiques plus ou moins inféodés à ce *trust* de la Société éditrice romaine que nous appellerions plus volontiers une conjuration.

» Ce trust, écrit avec toute son autorité l'*Osservatore romano,* ce trust du journalisme catholique libéral doit préoccuper avant tout, à cause des effets qu'il doit naturellement produire, parmi lesquels le premier est celui d'habituer les catholiques non seulement à la tolérance, mais jusqu'à une certaine bienveillance envers l'œuvre révolutionnaire et les tristes entreprises

qu'elle a accomplies contre l'Eglise, le Pape, leur liberté et leur indépendance, leurs droits enfin complètement oubliés par certains journaux, au milieu de préoccupations dynastiques et d'enthousiasmes patriotiques ».

Voilà le *trust* qui à nos yeux est une véritable conjuration. Mais il y a quelque chose de pire encore, et nous le verrons une autre fois.

En rapprochant les faits cités du faux démocratisme qui envahit la France, du mouvement interconfessionnel et aconfessionnel de Cologne, de Lucerne et d'ailleurs, on se demande si nous ne sommes pas déjà en pleine apostasie, et si ce n'est pas la « religio depopulata » tant redoutée qui commence.

VIII. — CONDAMNATION DES JOURNAUX DU « TRUST » OU DE LA « SOCIÉTÉ EDITRICE ROMAINE »

Les *Acta apostolicæ Sedis* du 2 décembre 1912 publiaient un *Avertissement* qui déclarait que, « pour faire cesser l'équivoque que certains journaux répandent parmi le clergé et les fidèles, le Saint-Siège ne reconnaît pas comme conformes aux directions pontificales et aux règles de la Lettre de Sa Sainteté à l'épiscopat lombard, 1er juillet 1910, les journaux l'*Avenir d'Italie*, le *Momento*, le *Courrier d'Italie*, le *Courrier de Sicile*, l'*Italie*, et d'autres journaux du même genre, quoi qu'il en soit des intentions des quelques personnes d'élite qui les dirigent et les soutiennent » (1).

C'était la bande des journaux modernisants qui était ainsi frappée. La « Société éditrice romaine », publiait, en réponse à cet *Avertissement*, une déclaration dont l'*Osservatore romano* était obligé de dire :

« Tout en prenant acte et en nous réjouissant des expressions de respect illimité et de filial dévouement envers la suprême autorité de l'Eglise, que

1. Pour faire sentir toute la portée de cet *Avertissement*, il faut rappeler que M. l'abbé Louis Ciceri, curé-prévôt de Casalpusterlengo (Lombardie), connu personnellement de Sa Sainteté Pie X, lui avait adressé une lettre pour lui demander : 1° des nouvelles de sa santé, en raison des on-dit tendancieux répandus à ce propos; 2° des directions vis-à-vis du danger grandissant de la presse catholique libérale, minimaliste, interconfessionnelle, etc.

Le Saint-Père lui répondait le 20 octobre 1912, à propos des journaux :

« Si vous prêchez contre les journaux mauvais et déconseillez l'abonnement et la lecture des journaux dits « du trust », vous accomplissez votre devoir de bon curé; vous faites non seulement ce que le Pape veut, mais ce que le bon sens catholique exige.

» En effet, comment peut-on approuver certains journaux qui se cachent sous l'étiquette de catholiques, parce que quelquefois ils annoncent des audiences pontificales ou donnent des notes vaticanes, mais qui non seulement ne disent jamais un mot de la liberté et de l'indépendance de l'Eglise, mais qui feignent de ne pas s'apercevoir de la guerre qu'on lui fait; des journaux qui, non seulement ne combattent pas les erreurs qui dominent dans la société, mais qui apportent leur contribution à la confusion des idées et des maximes étrangères à l'orthodoxie; qui prodiguent l'encens aux idoles du jour, qui louent des livres, des entreprises, des hommes néfastes pour la religion?... Ces journaux-là causent les plus grands dommages aux bons, qui y sucent du poison ».

la « Société éditrice » place en tête de sa déclaration, nous devons toutefois reconnaître que celle-ci ne nous a pas paru satisfaisante et de nature à éliminer l'équivoque, qu'avait précisément pour but de dissiper l'*Avertissement* que les cinq journaux en question n'avaient pas cru devoir reproduire.

» Elle ne dissipe pas l'équivoque, et même, en un certain sens, elle l'aggrave, en engendrant une confusion sur le concept vrai et originel de journal catholique, lorsqu'elle affirme que la signification de ce terme « dans le sens communément entendu du mot » est de désigner les organes officiels ou officieux, ou d'une manière quelconque autorisés de la suprême autorité ecclésiastique; alors que la caractéristique essentielle et indispensable du journal catholique est précisément celle qui est indiquée dans l'*Avertissement* susdit, à savoir de se conformer scrupuleusement en tout et pour tout aux règles tracées dans la Lettre du Saint-Père à l'épiscopat lombard, et aux directions pontificales réitérées, données à la presse catholique.

» C'est pourquoi nous ne pourrions trouver satisfaisante une déclaration dans laquelle ne transpirait en aucune manière la résolution ferme de se conformer à ce critère. Tenant compte cependant des expressions de respect ci-dessus rappelées, nous devons augurer encore que la « Société éditrice romaine » saura et voudra, par le fait, éliminer entièrement l'équivoque que sa déclaration d'hier pourrait encore laisser subsister».

Plus de cent évêques promulguaient dans leurs diocèses l'*Avertissement* du Saint-Siège.

Mais il y a des atténuations de toutes sortes qu'on a essayé de faire subir à la condamnation portée contre les journaux du « trust » catholico-libéral italien (1). Il n'est peut-être pas inopportun de rappeler le témoignage d'un ennemi. Sa haine le rend pour une fois plus véridique et plus clairvoyant. Heureux d'annoncer « une scission dans le cléricalisme », il multiplie des aveux que l'habileté de certains autres adversaires s'efforce en vain de rattraper.

Le *Messagero* du 4 décembre écrivait donc :

« La condamnation ne pouvait être plus explicite ni plus nette; elle met la Société éditrice des journaux proscrits dans une position très difficile vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique et des lecteurs *en grande partie ecclésiastiques.* Le Vatican n'inflige pas de peines canoniques aux lecteurs de ces journaux, car les raisons de cette mesure sont d'ordre tout doctrinal, mais la forme du jugement est telle que tout ecclésiastique et tout catholique discipliné devra s'abstenir de favoriser ces journaux qui créent des équivoques parmi le clergé et les fidèles ».

---

1. La *Correspondance de Rome*, disait ce propos que, « comme tous les actes du Saint-Siège, le désaveu de certains journaux italiens contient implicitement un « avertissement » pour tout le monde. Les bons catholiques feront très bien de le remarquer et de le faire remarquer. Sans faire allusion à personne au concret, nous devons constater combien une équivoque, presque inconnue, il y a quelques années, dans la presse catholique, tend à s'y répandre toujours plus. C'est le journal catholique jusqu'à un certain point, plutôt ami libre que fils dévoué de l'Eglise. C'est le journal catholique « moderne », modernissime, si vous voulez. De bons abbés, de bons religieux, de bonnes familles s'y abonnent; ils croient lire un journal, écho fidèle des directions pontificales d'autant plus que le journal « moderne » parle souvent aux gens à abonner comme le candidat parle aux électeurs la veille du vote... Il est grandement temps que les bons catholiques cessent d'être l'appui inconscient et dupe de la presse modernisante ».

Et voici l'explication du fait que le *Messagero* suggère :

« L'équivoque dont le Vatican ne veut plus est qu'il se forme certaines organisations cléricales politiques, journalistiques, commerciales ou spirituelles en dehors de son influence directe, de la dépendance absolue de l'autorité ecclésiastique. Comme il s'est opposé à la formation d'un groupe parlementaire catholique d'un caractère confessionnel déterminé, de même il n'entend pas que se forme un organisme journalistique tel que le *trust* de la *Société éditrice romaine*, indépendante des directions générales du Vatican ».

La comparaison ne vaut guère, mais la conclusion est assez juste. Le *Messagero* ajoutait encore ce détail :

« Cependant le commandeur Benucci, président du conseil d'administration de la Société, a convoqué d'urgence pour demain les membres du Conseil. En font partie : Mgr Ugo Buoncompagni Ludovisi, le comte Grossoli, le député Cornaggia, le député Pecoraro, le marquis Bianchi, le prince Chigi, le comte Soderini, l'avocat Alessandri. Le prince Buoncompagni, à peine reçue la nouvelle de la condamnation, a envoyé au président sa démission ».

Il paraissait dans le *Giornale d'Italia* du 5 décembre une interview « autorisée » d'une « haute personnalité très connue du monde romain », en qui chacun a reconnu M. le comte Edouard Soderini. l'un des membres du Conseil de la S. E. R. Celui-ci déclarait :

« Pour mon compte, je ne saurais voir quel acte de soumission devrait être fait, alors que personne ne sait de quelle faute nous nous serions rendus coupables. La fameuse phrase de la lettre au prévôt Ciceri, que je viens de lire, ne signifie rien. Devrions-nous donc croire que ce soit un péché, et grave, que de se sentir Italiens? »

Cependant le lettre du Pape est nette. Elle blâme et réprouve toutes ces feuilles « qui se cachent sous l'étiquette de catholiques et ne disent jamais un mot sur la liberté et l'indépendance de l'Eglise, mais qui feignent de ne pas s'apercevoir de la guerre qu'on lui fait ». A cela la déclaration de la S. E. R. faisait la réponse la plus piteuse :

« Si nos journaux sont dirigés et rédigés par des citoyens de foi catholique ouverte, nous ne voulons pas prétendre pour cela à ce qu'ils soient appelés *journaux catholiques* dans le sens communément admis de ce terme, c'est-à-dire à ce qu'ils soient des organes officiels ou officieux, ou de quelque manière autorisés, de la pensée de la Suprême Autorité ecclésiastique ».

Non, en fait, ces journaux « ont un caractère essentiellement national ». Leurs inspirations « franchement catholiques et sincèrement italiennes » visent « à satisfaire les désirs et les besoins de la grande masse du peuple italien », auquel ils s'adressent « en catholiques et en vrais patriotes ». Oublier la question de la liberté et de l'indépendance du Souverain Pontife? Allons donc! Une garantie, d'après leur manière de voir, peut fort bien « être obtenue sans entamer l'unité et l'intégrité de la patrie ».

Mais comment? Peu importe.

Elle était bien significative, la note de la Sacrée Congrégation des religieux (*Acta apostolicæ Sedis,* du 1er janvier 1913), rappelant aux supérieurs des Ordres et des Instituts que, « quand une déclaration des *Acta apostolicæ Sedis* désavoue des journaux, non seulement elle oblige les religieux à ne pas s'abonner ou se réabonner à ces journaux, mais aussi à ne pas les lire ni les laisser lire sans une permission motivée par des raisons sérieuses. »

***

Les journaux du « trust » libéral-modernisant, en Italie, ont été loin de désarmer.

En janvier 1913, on recevait au Vatican communication d'une de leurs circulaires aux séminaristes de la Lombardie, lancée en dépit de l'interdiction portée par le Saint-Siège à l'égard de la presse politique, même la meilleure, dans les séminaires.

L'*Avenir d'Italie* du 28 décembre 1912, sans trop se soucier des prohibitions récentes du Pape et des évêques, s'en prenait aux *zelanti* qui ont fait condamner le trust de « la Société éditrice ».

A Turin, c'était le marquis Crispolti qui défendait, dans un singulier discours, sa participation nouvelle à l'œuvre de presse de la « Société éditrice romaine » et sa propre attitude dans tout ce débat : il oubliait et sa précédente collaboration au *Momento,* à l'*Avvenire,* au *Corriere,* à l'*Italia,* et sa fameuse défense de la presse dite d'information, réfutée aux applaudissements du Saint-Siège par le R. P. Chiaudano, et les encouragements de Rome aux journaux vraiment catholiques, comme l'*Italia reale* et l'*Unità cattolica,* à l'encontre du *Momento* dont il assumait la direction, et les lettres de tant d'évêques faisant écho à la note récente de l'*Osservatore romano.*

« A Florence, disait *La Vigie* du 23 janvier 1913, Giuseppe Prezzolini a pris la direction de la *Voce,* où un certain L. M. a entrepris de s'occuper, sans compétence d'ailleurs, de l'histoire de ce mouvement d'hérésie contemporaine.

» Cet L. M. trace cependant de l'ex-abbé Albert Houtin un portrait qui n'est pas absolument sans ressemblance et que nous reproduirons à titre documentaire comme l'un de ces mauvais clichés de presse sur papier journal qui rappellent cependant quelque ressemblance photographique :

« Albert Houtin n'est pas de notre avis, et il entonne à la fin de son Histoire l'hymne funèbre du modernisme. Il le considère comme un palliatif inventé pour remédier à la crise des croyances, un mouvement d'esprits qui, plus chevaleresques que sages, se sont mis à la poursuite d'une fuyante Dulcinée et, ne l'ayant pas trouvée, sont sortis sans plus de l'Eglise, quand fourbes ou lâches ou simplement dupes, ils ne se sont pas pliés à baiser la main qui les a violemment rendus à la réalité. C'est là, dans cette applica-

tion de son scepticisme systématique aux faits et à ce mouvement tout entier, qu'est le défaut capital de ce travail : défaut compréhensible chez un homme qui, bien qu'il ait eu quelque accointance d'esprit commune avec les modernistes, ne fut point un moderniste de cœur, c'est-à-dire n'eut point cette foi égale à l'Eglise et au siècle et ne crut point à la possibilité d'une synthèse entre ce qu'une recherche analytique pouvait montrer de bon entre l'une et l'autre. Presque toute sa production littéraire trahit ou avoue clairement ce manque de foi, qui chez un esprit plus profond se serait exprimé du moins avec la douleur qu'on ressent à l'égard d'une morte aimée. Rien n'exprime en lui les tourments, les inquiétudes, les angoisses intérieures qui sont d'habitude le triste apanage des crises de conscience. Même quand il se raconte ouvertement, comme dans *Mes difficultés avec mon évêque* et dans la préface à son *Histoire du modernisme*, on remarque que les continuelles variations de sa foi de catholique et de prêtre se sont accomplies sans crainte et avec une sereine désinvolture qui stupéfie. Certaines de ses idiosyncrasies spirituelles le font digne d'appartenir à la famille de Renan et de Voltaire, sans avoir cependant la nostalgie mystique du premier ni du second l'ampleur synthétique de vues. Tantôt la légende d'un saint d'Angers ou la dispute sur l'apostolicité des Eglises en France, tantôt les vicissitudes de l'américanisme ou la question biblique au XIXe et au XXe siècle, tantôt la crise du clergé ou l'histoire d'un prêtre marié (1), toutes les questions de détail, indices des difficultés qu'a rencontrées le catholicisme, ont trouvé en lui le photographe et l'illustrateur sans préjugé qui nous fait passer sous les yeux les personnages, les faits et les idées avec une merveilleuse abondance et une prestesse toute française, mais en même temps avec une ironie qui souvent devient féroce ».

Pour le critique de la *Voce*, au contraire, le modernisme en est encore à sa veillée d'armes ; c'est le grain de blé vivant qui germe *dans l'organisme* et reverra le soleil à la bonne saison.

Quelle saison ? quel soleil ? demande l'*Unità cattolica*. L'Eglise est le soleil et la bonne saison, l'éternel jour de la céleste moisson qui verra séparer l'ivraie du bon grain :

O quando lucescet tuus
Qui nescit occasum dies !
O quando sancta se dabit
Qui nescit hostem patria !

A Rome, l'ex-abbé Ernesto Rutili, chaud murriste de Fermo, est également devenu le collaborateur de la revue protestante *Bilychnis* qui date de l'an passé ; il y est naturellement aussi chargé de la rubrique moderniste, et il y écrit avec plus de précision :

« Comme programme pratique, une partie des modernistes, particulièrement les Italiens, sont résolus à obtenir l'abolition pour le clergé du célibat obligatoire, ce mensonge conventionnel imposé par une grotesque tyrannie qui fait que les 90 pour 100 des ecclésiastiques vivent dans l'infection des mœurs les plus corrompues. La courageuse campagne des *Battaglie d'Oggi*, dirigée par l'avocat Avolio, a produit une grosse émotion dans le clergé d'Italie, sans en excepter nombre de prélats. Dernièrement, à la fin d'octobre,

1. Allusions aux divers ouvrages de M. Albert Houtin.

se tint à Naples un congrès d'une singulière importance, par le grand nombre de prêtres et de laïcs qui y assistèrent ou y adhérèrent. Là, le professeur Avolio démontra comment, en face de l'audace toujours croissante du cléricalisme qui exploite le sentiment religieux populaire non au profit de la religion, mais au profit de la politique, il était urgent de rendre plus intense le mouvement de réforme de l'Eglise sur toute la ligne, en considérant comme un des points de départ l'agitation contre la loi du célibat ecclésiastique. A Gennaro Avolio firent écho divers autres orateurs, parmi lesquels plusieurs prêtres qui assistaient au congrès en soutane. Un de ceux-ci, curé important, exprima le vœu que quelques prêtres qui jouissent de bénéfices ecclésiastiques se marient sans quitter l'habit sacerdotal et en demeurant dans le ministère, puisque l'Etat n'avait pas de motifs *légaux* pour leur retirer l'*exequatur*. Enfin on annonça la prochaine publication d'une feuille populaire de propagande moderniste; il fut donné lecture du programme d'une *Union catholique moderniste* et décidé de tenir à Rome l'an prochain un nouveau congrès.

» D'une source certaine on nous assure que deux suppliques ont été récemment adressées à Pie X, l'une pour l'abolition du port de la soutane, signée par un groupe de prêtres disposés à la quitter immédiatement pour entrer dans l'enseignement public, l'autre également revêtue de signatures pour l'abolition du célibat ecclésiastique. On voit par là que l'action moderniste, loin de s'atténuer, s'accentue davantage ».

L'ex-abbé Rutili exagère. Comme tous les apostats, il prêterait volontiers son crime à toute la terre, afin d'en partager le fardeau.

Toutefois, il n'est que trop évident que le modernisme cherche une revanche et tente de se réorganiser.

Et ceux qui, même en France, tentent par tous les moyens de le dissimuler et de faire ainsi passer pour vaines les appréhensions et les plus graves mesures disciplinaires des récentes Encycliques sont ou des complices déguisés ou des inconscients d'autant plus redoutables.

*
* *

Une preuve nouvelle de la volonté ferme du Saint-Père que la presse catholique soit intégralement et courageusement fidèle aux directions pontificales sans équivoque vient d'être donnée dans les colonnes du *Berico*, le journal catholique intégral de Vicenza, qui compte trente années de lutte catholique sans défaillances. Il était en butte à une guerre sournoise de la part des catholiques libéraux et opportunistes. On avait même tenté d'en évincer les éléments intransigeants, fidèles au passé du *Berico*. Un ordre de la Sacrée Congrégation Consistoriale, dont le Pape est le préfet et le cardinal de Laï, le secrétaire, vient d'en finir avec ces tentatives inavouables. Un communiqué de la Sacrée Congrégation déclare que le *Berico* ne doit en rien changer, qu'il doit continuer courageusement sa route, et que les personnes sûres qui y sont doivent rester à la direction et à la rédaction du journal. Cette déclaration romaine confirme

la portée générale de l'*Avvertenza* des *Acta apostolicæ Sedis* contre la presse catholique à tendances libérales et modernisantes.

Du reste, en mars 1913, l'excellent journal l'*Italia reale* de Turin donnait la nouvelle suivante, faite pour consoler les catholiques et le Pape :

« La *Société éditrice romaine* a publié hier dans l'*Italia* de Milan un échange de lettres entre l'avocat Alessandri, délégué du conseil d'administration, et Son Em. le cardinal Ferrari, archevêque de Milan. La première donne l'assurance formelle d'adhésion inconditionnelle des journaux de la *Société éditrice romaine* aux règles établies par le Saint-Siège. La seconde lettre, celle du cardinal Ferrari, fait savoir que le Saint-Siège a agréé ces assurances et pris des dispositions pour que les associations catholiques prennent ce journal pour l'organe diocésain, dont se servira aussi l'autorité diocésaine. Le cardinal se réserve de désigner d'ici peu les personnes, en petit nombre, qui devront figurer dans le comité de surveillance ».

Autre bonne nouvelle : à la suite d'une lettre du cardinal Richelmy, archevêque de Turin, adressée au marquis Philippe Crispolti, celui-ci a convoqué immédiatement le comité directeur du *Momento* de Turin, l'organe piémontais de la *Société éditrice romaine*, lequel acceptera, à l'instar de l'*Italia* de Milan, un conseil de surveillance, nommé par l'autorité ecclésiastique.

L'*Unità cattolica* de Florence ayant à ce sujet questionné l'autorité compétente à Rome pour savoir quelle attitude il fallait garder vis-à-vis du *Labaro* — une vaillante feuille milanaise de création récente — il fut répondu que le *Labaro* avait déjà donné des preuves du caractère sérieux de son programme et que deux journaux catholiques n'étaient pas de trop dans une ville comme Milan.

Malheureusement, la presse catholico-libéralisante n'a pas réalisé l'espoir qu'on avait mis dans sa soumission au Pape et aux évêques. Elle persévère dans ses errements passés et le R. P. Chiaudano, jésuite, s'est demandé, en mai 1913, dans l'excellente revue *Religione e Civiltà*, si l'*Avertissement* du 2 décembre 1912, ne gardait pas tout son à propos et par conséquent quel doit être vis-à-vis de lui l'attitude des fidèles et de la presse catholique intégrale.

Le R. P. Chiaudano montre clairement que l'importance du désaveu officiel se tire : 1° du fait de l'Autorité de laquelle il émane; 2° de la forme sous laquelle il a été publié; 3° des raisons qu'il invoque; 4° des garanties qu'il réclame. Il conclut à la gravité extraordinaire de ce document qui exige de la part de tous les fidèles l'attention, le respect et l'obéissance. A grands traits, il rappelle le but certain de l'*Avertissement*, le droit et le devoir du Saint-Siège à l'égard d'une presse dangereuse, sa sollicitude à l'égard de la presse catholique, les conséquences pratiques que son attitude impose enfin à tous. Il conclut :

« On dira peut-être que ces journaux, à la suite de l'*Avertissement*, ont pu

avoir changé et ont changé en effet de ligne, de façon à se conformer pleinement aux directions pontificales.

» A quoi nous répondons qu'il est en vérité hors de doute qu'ils ont pu changer et qu'ils ont changé déjà d'attitude; mais cela ne suffit pas encore pour qu'ils aient droit à notre confiance.

» Il est nécessaire qu'ils donnent un juste témoignage de leur salutaire conversion, non seulement de bouche par une déclaration, mais effectivement à l'expérience... » (1).

L'*Unità cattolica* de Florence montre aussi combien peu ont été tenus jusqu'à présent les engagements pris. Réclames en faveur des danses, des bals, des spectacles malhonnêtes de la société maçonnique Dante Alighieri, des conférences Boutroux, des exhibitions de la Duse, de l'œuvre de d'Annunzio, des salons païens de Rome, des Universités populaires laïques, etc... les journaux du *trust* n'en font pas moins qu'auparavant. Le R. P. Chiaudano a cent fois raison par conséquent de rappeler les règles tracées par le Saint-Siège pour le journalisme catholique, dans la lettre de Sa Sainteté à l'abbé Domenico Manzoni, en date du 19 mars 1910, dans celle aux évêques lombards, du 1er juillet de la même année, et celle de S. Em. le cardinal Merry del Val à l'auteur d'*Il Giornalismo cattolico,* du 28 mars 1910.

IX. — SUPPRESSION DE LA « CORRESPONDANCE DE ROME »

La suppression momentanée de l'excellente feuille de catholicisme intégral, la *Correspondance de Rome* a donné lieu à toute sorte d'invectives contre « l'intransigeance » du Vatican et aux variations les plus disparates sur cette disparition temporaire de l'organe romain.

A entendre les uns, tels que la *Tägliche Runschaù,* cet événement ne disait rien qui vaille pour la bonne cause libérale. Le comité de la *Correspondance de Rome* allait travailler plus que jamais en sourdine.

Les *Munchener Neueste Nachrichten* en étaient à pousser un cri d'alarme contre cette internationale noire.

D'autre part, l'agence *Juta,* dont les mensonges sur les affaires vaticanes ont été dévoilés dès ses débuts, et d'autres organes de même tendance assuraient que c'était le Saint-Siège qui avait fait

1. Le *Courrier d'Italie*, malgré ses prétentions au titre de journal catholique, prend à cœur le succès des œuvres de d'Annunzio, condamnées pourtant par l'Index. Il nous donne le compte rendu de sa dernière pièce : *Pisanella* ou la *Morte profumata :*

« Mlle Rubinstein, qui en est la principale interprète, dit-il, sait déjà son rôle par cœur. Le sujet fait la meilleure impression ».

Sur le *Courrier d'Italie* peut-être, au mépris de l'Avertissement pontifical et de ses promesses! Et certains journaux français, chers à l'œuvre de la *Presse pour tous,* ne parlèrent pas autrement chez nous du *Saint-Sébastien* dans sa fleur.

Mais il a fallu déchanter.

arrêter la publication de la *Correspondance de Rome*, parce que celle-ci prétendait se faire passer pour officieuse (?).

Elle a maintes fois affirmé le contraire.

Mais le record était certainement battu par le *Journal des Débats* du 13 janvier, et le *Cri des Flandres*. — L'aventure où l'ont jeté les mesquines ou grosses rancunes de M. Maurice Pernot contre le pontificat de Pie X, continue à remplir de bile l'organe soi-disant modéré des *Débats :*

« La *Correspondance de Rome,* écrivait-il, dont nous avons annoncé la disparition, déclare dans sa dernière (1) circulaire à ses abonnés qu'elle est lasse de se défendre contre les attaques acharnées dirigées contre elle de toutes parts et même récemment par quelques journaux catholiques. »

Et le *Journal des Débats* trouvait naturellement que ces attaques étaient bien méritées. Mais où avait-il pris que la *Correspondance de Rome* était *lasse?* Sa déclaration n'y faisait aucune allusion. On appréciera la sûreté d'information de l'honnête journal conservateur-sectaire-antipapal.

Les *Cahiers romains* de l'A. I. R. flétrissaient comme « ignobles » et « clouaient au pilori » ces lignes du *Cri des Flandres*, organe de l'abbé Lemire, 26 janvier 1913 :

« Mgr Benigni. — *La justice est en marche de tous côtés.*

» A Rome d'abord.

» On n'a pas oublié la campagne d'injures faite dans la *Correspondance Romaine* contre l'abbé Lemire, M. de Mun et les catholiques sociaux ou républicains.

» Cette même feuille outrageait odieusement la France qu'elle présentait au public comme une nation pourrie (1), qu'il fallait mettre au ban du catholicisme.

» Quand elle visait l'abbé Lemire, l'*Indicateur* reproduisait pieusement ses articles, et faisait entendre par là que le député d'Hazebrouck était désavoué par le Pape et à la veille d'être frappé par lui.

» La *Semaine Religieuse* en faisait autant.

» Subitement la *Correspondance Romaine* cesse de paraître.

» Est-ce faute de ressources, manque de fonds?

» Nullement. Il y a toujours des pourvoyeurs de calomnies.

» Le bruit court que le Pape Pie X a fait justice lui-même.

» On aurait surpris Mgr Benigni, directeur de cette feuille, en flagrant délit de... déloyauté, d'autres disent de... félonie à l'égard du Saint-Siège.

» Dans les 24 heures, il a dû quitter le Vatican.

» Et la *Correspondance Romaine* a été supprimée du coup ».

Les *Cahiers romains* ajoutent :

« Depuis que, en mars 1911, après huit mois d'insistance, Mgr Begnini obtint enfin de la bienveillance du Saint-Père de pouvoir

1. C'est là une ignoble calomnie : la *Correspondance de Rome* s'est bornée à reproduire un article de M. Drumont, qui parlait de la « pourriture » de certains milieux français.

résigner sa charge de sous-secrétaire de section à la Secrétairerie d'Etat, la presse démo-libérale, sillonniste, baziriste, bachémiste, lemiriste, annonce tous les trois mois qu'il est tombé en disgrâce à cause de ses crimes. Il meurt définitivement quatre fois par an.

» Cette fois, c'est le propre organe de « l'aumônier du Bloc » qui est chargé d'en annoncer la mort foudroyante. Il s'acquitte de son mandat d'une façon qui, après tout, malgré le dégoût, fait éclater de rire.

» Donc, Mgr Benigni « dans les 24 heures a dû quitter le Vatican. » Mais s'il l'avait quitté depuis 1911?... Et la presse du monde entier qui n'a rien su! Heureusement Hazebrouck veillait.

» Que vous êtes ignoblement ridicules, pauvres gens! »

« Mais, nous dira-t-on, ni le *Cri des Flandres*, ni les *Débats*, ni l'agence *Juta*, ni la *Tägliche Runschaù*, ni les autres feuilles allemandes ne sont des journaux italiens. » — Non, sans doute; mais tous leurs correspondants et inspirateurs écrivaient de Rome ou d'Italie sous la dictée du modernisme haineux pour Pie X.

(A suivre). Th. DELMONT.

LA VALEUR ET LE TRAVAIL D'APRÈS LE DISCOURS DE SARLAT (1)

III. — LA VALEUR ET LE JUSTE PRIX

Nous arrivons à la troisième partie de cette étude : quels rapports une théorie économique de la valeur doit-elle avoir avec une théorie morale du juste prix? Ou bien quelle influence l'une des deux doit-elle exercer sur l'autre?

Sur ces points encore, le discours de M. Durand est très clair et très expressif. La valeur est commandée par le rapport de l'offre et de la demande; elle n'est pas dictée par la morale, et la justice n'a rien à faire avec elle. D'autre part valeur (valeur d'échange) et prix sont synonymes, sous cette seule condition que, pour être un prix, la valeur d'échange doit être exprimée en monnaie : et cette condition, qui est de définition, est réalisée en fait dans la presque universalité des échanges de choses. Par conséquent c'est le prix lui-même qui n'est ni commandé, ni dicté par la morale.

De telles assertions étonneront sans doute plus d'un moraliste. Mais avant de les discuter, voyons s'il est vrai qu'elles soient venues sur les lèvres et sous la plume de M. Durand.

Voici comment il s'exprime :

On dit parfois que la loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi de justice. Evidemment la justice n'a rien à faire ici; il ne s'agit pas d'une loi morale imposée à notre conscience, mais d'une loi naturelle, physique et mécanique, qui s'impose à nous comme la loi de la pesanteur, comme toutes les lois de la nature matérielle; selon la parole de l'Encyclique *Rerum novorum*, « contre la nature des choses toute lutte est vaine »... La nature ne détermine pas la valeur par une loi morale, elle l'impose de force.

Ici, au résumé, il y a une contradiction manifeste entre le discours de Sarlat et les thèses des catholiques sociaux, et ceci nous amène à discuter deux questions différentes :

1° Que pensent-ils du caractère de nécessité de la loi de l'offre et de la demande?

2° Font-ils une différence entre la valeur et le prix? Et pensent-ils que la morale commande au prix sans commander à la valeur, tout au moins peut-être qu'elle ne commande pas à la valeur de la même façon qu'elle commande au prix?

Sur le premier point, si j'en crois le P. Antoine, « la loi de l'offre et de la demande n'est pas une loi fatale et nécessaire; elle n'est pas le régulateur unique de la valeur et du prix, comme le remarque fort justement le P. Pesch » (1).

M. Durand soutient cependant tout autre chose. Loi naturelle, physique, mécanique, analogue à celle de la pesanteur, loi telle que toute lutte contre elle serait vaine, voilà ce que dit M. Durand. Et le P. Antoine de prétendre que la loi en question « n'est pas fatale et nécessaire », à cause de l'incertitude ou de l'impuissance de « l'influence de ce jugement sur la volonté et la conduite de l'acheteur » (2).

Seulement le P. Antoine, entraîné par son désir de dire du nouveau et de combattre les économistes libéraux ou plutôt tous les économistes, n'a pas vu que son argument passait à côté de la question. Certainement oui, mon jugement de valeur, à lui tout seul, ne commande pas impérativement tous mes actes de l'ordre économique. Mais jamais personne non plus ne l'a soutenu. Si convaincu que je sois que cette chose-ci vaut 50 fr., la preuve que je puis néanmoins la vendre pour 20 fr. ou l'acquérir pour 100 fr., c'est que je peux ou bien la donner gratis ou bien donner les 100 fr. sans me la faire livrer. Mais ici de deux choses l'une : ou bien nous sortirons tout à fait de l'échange, ou bien nous le combinerons avec un acte de libéralité. A un contrat à titre onéreux, moi, donnant, je substituerai un contrat à titre gratuit, ou bien je confondrai en un seul acte deux contrats, l'un à titre gratuit et l'autre à titre onéreux, à moins encore que ce ne soit l'erreur, la fraude, ou la violence, et non la libéralité, qui

1. P. Antoine, *Cours d'économie sociale*, p. 265. — Comparez ses *Eléments de science sociale*, p. 351.

2. *Ibid.*

m'empêchent de me conduire suivant la loi de la valeur. Le P. Antoine discute « l'influence de ce jugement sur la volonté et la conduite de l'acheteur ». Dans chaque cas particulier on ne lui interdit pas de la discuter, pas plus qu'on ne lui conteste que le brigand, qui évalue à 1.000 francs le cheval du voyageur, puisse par menace se le faire donner pour cent sous. Mais ce sont là des faits d'une rareté au moins relative; ce n'est pas la pratique économique, juridique et commerciale; ce n'est donc pas le fait général, quoique celui-ci seul puisse être l'objet d'une connaissance et d'une mensuration scientifiques. En un mot, ce n'est pas d'après ces solutions d'espèces que nous pouvons et devons apprécier la vie quotidienne.

Nous nous occupions de contre-parties d'échange et nous parlions de justice. « Il n'y a pas, me dites-vous, d'égalité d'échange, ni de justice à observer, parce qu'il doit y avoir de la charité et qu'il peut même y avoir de la violence morale et de l'extorsion. » Mais ce sont là des propositions différentes; elles ne sont ni commandées les unes par les autres, ni contradictoires entre elles. M. Durand comparait avec la loi de la pesanteur : je crois entendre le P. Antoine essayer de lui soutenir que cette loi n'existe pas, à preuve, dirait-il, que les hommes se tiennent debout, que les branches des arbres ne cassent pas toujours et que les aviateurs volent, comme aussi du reste les oiseaux. Eh bien! je le répète, le P. Antoine passe à côté du sujet. On ne lui conteste pas les faits qu'il allègue, car jamais aucun économiste n'a prétendu qu'il n'y eût pas soit des contrats à titre gratuit, soit des contrats à titre onéreux qui fussent mitigés par des considérations de gratuité (1) : mais on lui conteste que ces hypothèses ou ces faux-fuyants s'adaptent le moins du monde à la proposition qu'il veut établir. Il est aussi mauvais logicien que mauvais économiste.

La seconde question est plus délicate et nous retiendra plus longtemps. Les catholiques sociaux, demandé-je, mettent-ils une différence substantielle entre la valeur (d'échange) et le prix? Croient-ils que pour un motif de ce genre le prix obéisse à des considérations de justice qui soient étrangères à des notions de valeur?

D'une part, M. Durand et avec lui tous les économistes admettent, quant au fond, l'identité de la valeur et du juste prix. « Cette loi (de l'offre et de la demande), dit-il, loi providentielle, souverainement sage et bienfaisante, intéresse chaque homme à faire le travail le plus utile à tous et elle le lui signale par le *prix* du produit ». Il aurait pu dire tout aussi bien *valeur*. Donc, au fond, identité de la valeur et du prix, mais différence dans la forme, à peu près comme la Bible et la Vulgate sont au fond la même chose, quoique dans la forme la Bible originale ait possédé un texte hébreu, araméen,

1. Voyez pour plus de détails notre *Histoire des doctrines économiques*, 3e édit., 1909, p. 313 et s. et particulièrement p. 317.

grec, etc., tandis que la Vulgate n'a jamais été qu'une expression uniquement latine.

La valeur (d'échange) se constate par la quantité de ce qui est donné d'une chose en compensation d'une autre et réciproquement; le prix se constate par la quantité de monnaie qui est donné en compensation d'une chose : cependant, ici nous ne trouvons plus de réciprocité, puisque c'est par métaphore seulement que l'on peut dire que les marchandises sont le prix de la monnaie au même titre que la monnaie était le prix des marchandises.

En un mot, le prix est l'expression monétaire de la valeur. On doit en conclure que la justice commutative ne peut pas commander à l'expression, qui est la quantité de monnaie, autrement qu'elle commande à la chose exprimée, qui est la valeur représentée par cette monnaie. Elle commande donc aux deux et de la même manière, ou bien elle ne commande à aucune des deux.

Telle est la conception classique des choses.

Or, le P. Antoine, dans ses *Eléments de science sociale*, avait brouillé tout cela, si simple pourtant et si facile à comprendre que ce puisse être. Il s'exprimait ainsi :

> Le prix étant l'expression de la valeur d'échange, il doit exister entre eux une *certaine harmonie*, et les causes qui déterminent une variation du prix devront modifier également la valeur d'échange... La théorie des prix telle qu'elle ressort des travaux des docteurs de la scolastique, principalement de saint Thomas, de Molina, de Lessius, de Lugo, peut se résumer dans les considérations suivantes :
>
> 1° Le prix courant n'est pas immuable; il oscille entre certaines limites, *entraînant dans ce mouvement la valeur d'échange* (1).

Comment — me dites-vous — il doit y avoir entre eux une *certaine harmonie*, et rien de plus? Non, je crois à la nécessité d'une harmonie parfaite et à une véritable égalité : car si le juste prix des moralistes va de l'*infimum justum pretium* jusqu'au *summum justum pretium*, c'est tout simplement parce que les valeurs, toujours mobiles, soit qu'il s'agisse de valeurs de marchandises ou bien qu'il s'agisse de valeurs de monnaie, n'ont guère coutume d'être déterminées ou connues d'une manière tellement précise que l'on puisse affirmer que mes 100 kilos de blé vaillent 25 fr. plutôt que seulement 24 fr. 90,

---

1. *Eléments de science sociale*, p. 358-359. — Le P. Antoine avait dit pourtant un peu plus haut (p. 346), mais sans insister : « Un prix est juste lorsqu'il est égal à la valeur de l'objet qu'il représente ou contre lequel il est échangé ». A tout prendre cependant, ces diverses formules ne sont pas contradictoires entre elles, puisque le P. Antoine, en formulant l'une, se réservait de dire dans l'autre que le prix entraîne la valeur et qu'il fait lui-même, quand il est juste, cette égalité qui doit exister. Mais quel gâchis! Il y a là toute une pétition de principes. Evidemment oui, le prix est toujours égal à la valeur et elle à lui, s'il est vrai qu'il l'entraîne avec soi! Et dire que le P. Antoine a été le maître indiscuté de toute une génération d'auditeurs et d'élèves! Quels logiciens c'étaient!

ni qu'ils vaillent 100 litres de vin plus sûrement que 99 litres, voire même 95 ou 105. C'est tout simplement parce que l'opinion commune, législatrice pour ainsi dire de la valeur, a du flottement non moins que de la mobilité dans ses appréciations. Je reviens à ma comparaison entre la Bible et la Vulgate, la Bible qui est le fond de la parole divine révélée et la Vulgate qui en est une forme. Eh bien! me permettriez-vous de dire qu'entre la Bible et la Vulgate il y ait seulement une « certaine harmonie » et non pas une conformité?

Autre erreur du P. Antoine. Par deux fois il vient de nous signaler l'action du prix sur la valeur d'échange, à tel point que, si on l'en croyait, on s'imaginerait que « le prix courant... entraîne la valeur d'échange ». Non, répondrai-je : c'est lui qui est entraîné par elle; c'est elle qui est la cause et lui qui est l'effet, à peu près comme le contenu de la Bible, qui est le fond, a commandé la Vulgate qui en est une forme, tandis que la Vulgate n'a eu certainement aucune influence rétroactive sur le contenu de la Bible qu'elle exprimait.

D'où viennent ces confusions, ces équivoques, ces erreurs même lorsque l'on se met à parler de prix? Pourquoi, à cet instant-là, se permet-on de dévier de certains principes que l'on avait posés soi-même en matière de valeur et que l'on avait donnés comme acquis d'une manière définitive?

C'est que, en dehors du monde économique, on est trop porté à mettre essentiellement la richesse dans la monnaie, sans analyser d'assez près la nature de cette monnaie. Au fond qu'est-elle? Trois choses à la fois : 1° un *équivalent* de la valeur, parce que la facilité des achats me permet de la substituer sans cesse aux marchandises, et réciproquement; 2° un *évaluateur*, parce que la quantité plus ou moins grande que j'en donne ou que j'en reçois en retour de l'autre chose que je reçois ou que je donne, me sert d'étalon, ou de thermomètre pratique des taux d'échange; 3° enfin, un *instrument d'emmagasinement de valeur*, parce que je conserverai sous cette forme d'or ou d'argent un pouvoir d'acquisition que j'avais et que jusqu'ici je n'ai pas pu ou pas voulu exercer. On n'a donc pas la monnaie pour elle-même (j'excepte les avares par thésaurisation, phénomène heureusement rare et gens qui par définition n'échangent rien); on n'a ou l'on ne recherche la monnaie que pour pouvoir par elle exercer un peu plus tôt ou un peu plus tard le pouvoir d'acquisition que le consentement unanime des pays et des siècles lui a conféré. Tout cela est si vrai que Le Trosne et J.-B. Say ont pu très justement définir la vente, la moitié d'un échange. En effet, quand j'ai vendu mon blé, mon opération est encore incomplète : elle ne sera achevée que lorsque, en retour, j'aurai acheté par cette monnaie des vêtements pour moi ou ma famille, des denrées quelconque d'épicerie ou de boucherie, voire même les travaux de

mon valet ou de mon berger, en leur payant leurs gages, et les services de l'Etat, en lui payant mes impôts.

Je laisse de côté la valeur ou taux d'échange de la monnaie. Car la monnaie en a une, tout comme les marchandises. Si la monnaie est abondante et les marchandises rares, elle consentira à se laisser donner en retour contre de faibles quantités d'autre chose; si c'est l'inverse, elle sera plus exigeante et se donnera peu, même contre des quantités plus élevées d'autres choses. Comment les prix entraîneraient-ils la valeur d'échange — au dire soi-disant des scolastiques, suivant le P. Antoine — puisque c'est la valeur d'échange de la monnaie, en regard de l'ensemble des choses achetables, et la valeur d'échange des choses achetables, en regard de la monnaie, qui à elles deux commandent les prix ou plutôt qui sont les prix?

Nous aboutissons ainsi à une notion de la juste valeur, expression plus compréhensive que celle du juste prix. Il faut précisément toute cette compréhension du mot, parce qu'il ne faut pas que quoi que ce soit demeure en dehors de la justice commutative, règle et principe de tous les contrats à titre onéreux. Remarquons bien que ces contrats, dans la vie commune, sont infiniment plus nombreux que les contrats ou les actes à titre gratuit. Je ne crois pas qu'il y ait rien d'antichrétien dans cette pensée d'Adam Smith : « L'homme a presque constamment besoin du secours de ses semblables, et et c'est en vain qu'il l'attendrait de leur seule bienveillance... Ce n'est pas de la bienveillance du boucher, du marchand de bière ou du boulanger que nous attendons notre dîner, mais bien du soin qu'ils apportent à leurs intérêts... Il n'y a qu'un mendiant qui puisse se résoudre à dépendre de la bienveillance d'autrui; encore ce mendiant n'en dépend-il pas en tout » (1).

J'en conviens, M. Durand, lorsqu'il nous montre dans la valeur résultant de la loi de l'offre et de la demande le moteur et le régulateur de toute la vie économique, est infiniment plus profond que ne l'était ici Adam Smith : il ne fait cependant que confirmer, étendre et consacrer la judicieuse observation de Smith, que Bastiat, entre eux deux, avait développée en un langage à la fois si éloquent et si poétique.

Ainsi le monde social repose avant tout sur des contrats à titre onéreux — c'est-à-dire des échanges au sens le plus large du mot échange. — Ce n'est pas seulement la vente, à laquelle seule pourtant s'adapte la notion de prix et par conséquent de juste prix; c'est aussi l'échange au sens strict du mot — la *permutatio rerum* du droit romain, sans usage de monnaie; — puis c'est la location de choses; c'est le change en matière de banque (le change tiré); c'est l'escompte; c'est le mandat quand il est rétribué; c'est la société; c'est le louage

1. *Richesse des Nations*, l. I, ch. II (édit. fr. de Guillaumin, t. I, p. 19).

de travaux ou de services, etc., etc.; c'est tout ce qui rentre dans l'un ou l'autre de ces quatre cas que le droit romain avait distingués : *Do ut des, do ut facias, facio ut des, facio ut facias.*

Ashley, dans son ouvrage si intéressant et si instructif, *An introduction to English economic history and theory*, montre fort bien que chez les théologiens du moyen âge la théorie de la gratuité du *mutuum* se rattachait à celle du *justum pretium*, parce qu'une somme future vaut une somme présente et que la restitution ne doit pas être supérieure à la dation (1). Sous le régime actuel du prêt à intérêt, le principe n'est pas autre et la rémunération du prêteur doit être exprimée d'après l'équivalence moyenne et présumée, présumée tout au moins, du gain qu'il pourrait faire s'il ne prêtait pas. Ainsi se règlent les variations des taux de l'escompte comme celles des taux de l'intérêt, toujours sous l'autorité de la loi de l'offre et de la demande et toujours par une interprétation des besoins généraux indépendante d'une exploitation quelconque de besoins particuliers.

Partout la loi de l'offre et de la demande, c'est-à-dire le sentiment des besoins que l'on a réciproquement les uns des choses que les autres possèdent et sont pourtant prêts à céder, établit à elle seule la valeur. Nulle part la justice commutative n'a pour objet de la déterminer par elle-même : car partout cette justice consiste en ceci seulement que chacun de nous, ayant constaté loyalement cette valeur, doit s'y conformer loyalement dans sa conduite.

On dit que la loi morale impose le juste prix. Entendons-nous : elle l'impose *in abstracto*, mais elle ne le dicte pas *in concreto*. Où est le moraliste qui me dira si l'an dernier avant la récolte je pouvais en conscience acheter du blé à 30 fr. et cette année-ci à la même date en vendre à 30 fr.? Pas un n'en sait rien, parce que tous, se référant à une valeur abstraite qu'ils n'examinent pas au point de vue concret, sont incapables de la traduire comme j'ai besoin, moi, de la trouver traduite pour mes affaires de tous les jours. Eh bien! à 30 fr. l'an dernier j'aurais abusé de mon vendeur et cette année-ci j'abuserais de mon acheteur! Quelle énigme et quel mystère! C'est que la morale et la justice, ici, ne peuvent jamais que s'en rapporter à l'opinion commune, interprète autorisée des besoins et de leurs variations; elles ne peuvent en un mot que se confier à la loi de l'offre et de la demande, de laquelle pourtant M. Durand a osé dire que « la justice n'a rien à faire ici ».

Au XIVe siècle les théologiens et les scolastiques avaient perçu déjà très nettement ces vérités. *Valor rei*, disait Buridan dans ses Commentaires sur la *Morale* d'Aristote, *debet attendi... solum secundum indigentiam humanam... Indigentia istius vel illius hominis non mensurat valorem, sed indigentia communitatis eorum qui inter se*

1. *Op. cit.*, l. I, ch. II, sect. XVI et XVII, t. I, 3e édit., 1894, pp. 132-162.

commutare volunt (1). Henri de Langenstein s'exprimait tout aussi clairement : *Quantitas indigentiæ communis in ordine ad multitudinem vel paucitatem rerum* (2).

Au résumé, dans les marchés usuels, quelque forme de contrat qu'ils revêtent, il y a une évaluation commune et qui n'est l'œuvre de personne. Là est la valeur et là par conséquent est la justice. Le doute ne naît que lorsqu'il s'agit de choses qui n'ont pas de cours et dont les échanges s'espacent à de trop rares intervalles ou bien dans des conditions insuffisamment pareilles, comme serait la vente de quelque château ou d'une œuvre d'art telle que l'*Angelus* de Millet; il naît encore, pour des choses de vente courante, quand les prix se déplacent et quand l'une ou l'autre des parties, voulant prendre l'initiative de déterminer ou d'activer soit la hausse, soit la baisse, s'efforce de vendre au-dessus des cours actuels ou d'acheter au-dessous. Ici l'on ne peut s'inspirer que d'analogies, de tendances et de probabilités.

Par ailleurs, l'injustice est manifeste et certaine quand l'une des parties exploite le besoin particulier de l'autre : voilà pourquoi Buridan avait exclu, comme facteur de la valeur, l'*indigentia istius vel illius hominis* et n'avait retenu que l'*indigentia communitatis eorum qui inter se commutare volunt*.

M. Durand nous a montré comment cette *indigentia communitatis*, par l'intermédiaire des variations de la valeur, d'elle-même pour ainsi dire se corrige et se guérit. Et sans elle que ferait-on donc de mieux?

Mais les catholiques sociaux ne sont pas embarrassés pour si peu. Ils ont à leur service les prix légaux, tout comme la Convention, de sinistre mémoire, avait eu au sien les lois du maximum.

> Les logements d'ouvriers, dit le P. Antoine, se louent dix fois au-dessus de leur valeur normale. Dans ces cas et dans d'autres du même genre, le pouvoir ne doit-il pas user de son droit de protection des faibles? La tradition théologique est unanime pour admettre dans ces circonstances la légitimité du *pretium legale* (3).

J'entends. Puisque les prix sont le décuple de ce qu'ils devraient être, c'est-à-dire de cette valeur soi-disant *normale* qui dépendrait, je pense, selon la terminologie du P. Antoine, « de l'équilibre entre les frais de production et la valeur d'usage » (4), la loi devrait fixer un maximum de loyer.

Eh bien! que se passerait-il alors? Je réponds : 1° que si les mai-

1. Buridan, *Commentaires sur l'Ethique*, livre V, qq. XV et XVI.

2. Langenstein, *De contractibus*, Ia pars, X. — Dans les détails, voy. Brants, *Les Théories économiques aux XIIIe et XIVe siècles*, p. 68 et s.

3. *Eléments de science sociale*, p. 362.

4. *Ibid.*, p. 349.

sons sont louées dix fois trop cher, il doit s'en bâtir avec une concurrence qui fasse diminuer les loyers : ici, en effet, il n'existe ni monopole, ni prix d'accaparement; 2° que, si cependant les capitaux ne se portent pas vers ce genre de placement, c'est que l'affirmation du P. Antoine est certainement fausse; 3° enfin, que le prix légal édicté en réduction des prix actuels aboutirait fatalement à arrêter la construction, puisque les prix actuels, quoique décuples de ce qu'ils devraient être (?), ne parviennent même pas à faire la baisse par la concurrence entre les propriétaires de maisons : d'où, pour une ville qui s'accroît comme s'accroît Paris, il résulterait que l'avantage de permettre à une partie de la population ouvrière de se loger dix fois moins cher serait compensé par l'inconvénient de ne pas du tout permettre à l'autre partie de se loger... ailleurs, sans doute, que sur les trottoirs et sous les ponts. Et comment aurait-on choisi entre les gens à loger et les gens à laisser à la rue?

Je m'aperçois que dans cette discussion du juste prix et de la juste valeur j'ai omis tout à fait la question des frais de production. Je n'ai point eu tort. Effectivement le jugement de valeur que nous formulons dans notre esprit ne tient aucun compte de ces frais, ainsi que nous l'avons montré déjà (1), et M. Durand n'y a fait non plus aucune allusion dans son discours de Sarlat. Il a même dit tout le contraire, puisqu'il a affirmé que « si l'on fabrique d'une marchandise plus que la société n'en peut consommer, la valeur diminue ou *s'annihile* ». Donc les frais de production sont perdus intégralement. Car « la nature a voulu que la valeur des produits du travail fût proportionnée, *non au travail fourni*, mais à l'utilité procurée à la société ».

Il me resterait à montrer comment M. Durand applique au travail lui-même, je veux dire aux salaires ouvriers, cette lumineuse exposition qu'il a faite de la loi de l'offre et de la demande et des effets salutaires qu'elle produit. Je me bornerai plutôt à le transcrire, en attendant de consacrer peut-être à cette autre question toute une étude spéciale.

Cette même loi règle la valeur du travail. S'il y a trop peu de travailleurs, la valeur de leur travail s'élèvera comme le prix des marchandises qu'ils auront fabriquées en trop petite quantité. S'il y a trop de travailleurs, la valeur de leur travail diminuera, les patrons utiliseront plus largement ce travail à bas prix, et les marchandises plus abondantes baisseront aussi de prix.

La loi de l'offre et de la demande tend donc vers un désirable équilibre : elle tend à faire monter les salaires jusqu'à ce qu'aucun patron n'ait plus avantage à augmenter le nombre de ses ouvriers; elle tend à les faire baisser jusqu'à ce qu'aucun ouvrier ne soit sans travail.

Et ces baisses de salaires, stimulant la production, amènent sur le marché des marchandises plus abondantes, dont le prix doit baisser jusqu'à ce qu'elles

1. *Supra*, p. 902.

trouvent des preneurs — car une marchandise qui ne trouverait pas d'acheteurs serait une non-valeur et une perte sèche pour son possesseur.

Ainsi, grâce à la loi de la valeur, tout travail humain doit trouver emploi et tout produit du travail doit être utilisé.

Pour cela, il est vrai, deux conditions sont indispensables, que M. Louis Durand a très judicieusement énoncées : c'est la liberté du travail et la propriété.

Nous n'insisterons pas davantage.

Mais puissions-nous, par les pages qui précèdent, avoir appelé l'attention sur quelques vérités trop ignorées ou trop méconnues, et puissions-nous avoir donné à penser que le discours de M. Durand et la lettre approbative du Cardinal Secrétaire d'Etat abritent désormais bien des opinions et des réflexions que l'économie politique libérale avait formulées dès longtemps, si profane qu'elle soit dans son objet et si méprisée ou si calomniée qu'elle ait été par tous les catholiques sociaux!

***

Le discours de Sarlat — tout au moins dans les pages que nous venons d'analyser et de commenter — et après lui la haute recommandation dont il a été l'objet, jettent de vives lumières sur d'autres questions d'une portée beaucoup plus générale.

Y a-t-il des lois économiques naturelles? Et s'il en existe, sont-elles indépendantes de la morale, non pas indépendantes dans un sens d'insubordination pratique, mais indépendantes dans un sens de distinction logique et rationnelle? Or, qu'il existe de ces lois, les catholiques sociaux l'ont nié souvent. Ici j'en citerai un et non des moindres, quoique peu connu en France, le R. P. Pesch, de la Compagnie de Jésus, dans ses articles de 1892 des *Stimmen aus Maria-Laach*, réunis en volumes sous ce titre général *Liberalismus, Socialismus und christliche Gesellschaftsordnung (Libéralisme, socialisme et ordre social chrétien)*. Le R. P. Antoine, jésuite également, s'est très souvent inspiré du P. Pesch.

Je prends en particulier les douzième et treizième fascicules de cette œuvre, parus ensuite en un volume, *Die philosophischen Grundlagen des œkonomischen Liberalismus* ou *Principes philosophiques du libéralisme économique* (1). Analysons très rapidement cette théorie.

Dupont de Nemours et Mercier de Larivière, dit le P. Pesch, tenaient pour des « lois naturelles absolues, qui commandent pleinement la conduite économique des hommes ». D'autres savants aussi.

1. Fribourg-en-Brisgau, 1899. — Nous avons discuté cette thèse des catholiques sociaux et du P. Pesch dans notre *Histoire des doctrines économiques*, 3e édit., 1909, pp. 559 et s.

égarés par Bacon, « regardèrent la découverte des prétendues *lois de nature (Naturgesetze)* de la vie économique comme le véritable but de l'économie politique ». Chez les anciens économistes classiques, Adam Smith, Ricardo et Malthus, l'idée y est aussi, sinon le mot lui-même. J.-B. Say et Stuart Mill sont plus explicites. Tous les modernes, enfin, tiennent à la fois pour la chose et le mot (1).

La vérité, poursuit le P. Pesch, c'est que la nature et la matière, éléments premiers de la satisfaction de nos besoins, sont régies par des lois absolues : mais le problème reste toujours de savoir si l'homme lui-même « est soumis à des lois naturelles absolues, sans exception, inchangeables *(unveränderliche Naturgesetze)*; il est de savoir si dans ce rapport l'analogie entre les *lois de l'économie politique* et les lois des sciences naturelles va si loin que l'on puisse, jusque dans la conduite des hommes, appliquer le principe des lois naturelles et dire avec Block : « Le même concours de causes produira toujours les mêmes effets économiques » (2).

Pour le soutenir, les économistes invoquent des rapports de cause et d'effet entre les phénomènes de cet ordre. De ces faits, le P. Pesch en discute deux. Il expose d'abord que le prodigue, le paresseux qui dépense au delà de ses revenus, se ruine fatalement. Oui, dit-il, mais c'est là une loi métaphysique, un résultat aussi fatal que serait l'épuisement d'un bassin dont l'orifice de sortie aurait un débit supérieur au débit de l'orifice d'entrée (je dois dire, quant à moi, que les économistes n'ont jamais vu ici aucune loi économique). Il objecte en second lieu que la rareté accroît la valeur.

Il analyse plus longuement cette dernière considération. Il y découvre trois propositions différentes (3); *a*) le fait de rareté : mais c'est l'œuvre de la nature (intempéries, etc.) ou bien un résultat artificiel de manœuvres coupables *(verbrecherische Gewissenlosigkeit, Preissteigerungsmanœver)*; *b*) le jugement de valeur : mais la valeur, objective de son essence, est « une nécessité de l'intellect et du jugement, non de notre impulsion ou action économique et par conséquent elle n'a rien à faire immédiatement avec les *prétendues lois naturelles de l'économie politique (sic)* » (4); *c*) l'acte humain, consécutif au jugement de valeur, mais parfaitement libre et non pas déterminé par lui (5).

Oui, répondrai-je, individuellement chacun est libre, mais généralement et en masse les hommes se conduiront comme déterminés, de la même façon que si ce jugement de valeur motivait leur volonté.

1. Pesch, *op. cit.*, pp. 163-168.

2. *Ibid.*, p. 170.

3. Cette même analyse, en termes identiques, se retrouve dans le P. Antoine, *Eléments de science sociale*, pp. 350 (et 351 en note); — *Cours d'économie sociale*, p. 265.

4. Pesch, *Philosophischen Grundlagen*, etc., p. 173-174.

5. *Ibid.*, p. 174 et s.

La liberté humaine, en effet, ne consiste ni à vouloir au hasard, ni à se résoudre contre la raison; elle consiste bien davantage à faire prévaloir tel ou tel motif, et en ceci encore chacun met de son tempérament, de sa tournure d'esprit et des habitudes qu'il s'est faites. Or, le sentiment des besoins, les valeurs et les comparaisons que l'on en fait sont précisément de ces raisons que l'on a de se déterminer et de se conduire.

D'une manière générale, s'il en était autrement et que l'homme agît au hasard ou contre des motifs, que pourrait-on prévoir de ce que des hommes feront? Et quels moyens d'influence aurait-on même jamais sur eux, pour incliner leur volonté dans telle ou telle direction?

Voulez-vous une comparaison? Théoriquement en un sens, l'an prochain, personne, si ce n'est les prisonniers transférés de force et quelques autres cas semblables, ne sera contraint d'aller de Paris à Marseille et personne non plus n'en sera empêché; par conséquent nous n'aurions aucune raison de croire qu'il y ait seulement un seul voyageur ou bien qu'il y en ait quelques centaines de milliers ou quelques millions. Mais théoriquement en un autre sens nous sommes justement certains qu'il y en aura très sensiblement le même nombre que l'année d'avant et que ces différences elles-mêmes d'une année à l'autre ne seront ni arbitraires, ni fortuites, déterminées qu'elles seront par les conditions variées des saisons, par l'activité ou le ralentissement des affaires et autres causes de même ordre.

Tout autre, on le voit, est la thèse des catholiques sociaux, qui, désireux de réorganiser la société, sinon parfois de la reconstruire comme la « cité nouvelle » du Sillon, veulent renverser d'abord les obstacles qui les gênent. Je comprends parfaitement leur tactique, car si j'étais architecte et que je voulusse reconstruire la flèche de Rouen en la faisant reposer la pointe en bas et la base en l'air, je travaillerais tout d'abord à abroger la loi de la pesanteur. Reste à savoir si j'y réussirais.

Relisez maintenant le discours de Sarlat et voyez avec quelle énergie et quelle netteté M. Durand y affirme les lois de la valeur et leur analogie avec ce qu'on appelle ailleurs les lois naturelles. « La *nature*, dit-il, a pourvu à cette nécessité par la loi de la valeur... La *nature* a voulu que la valeur fût proportionnée à l'utilité procurée à la société... Il s'agit d'une *loi naturelle*, *physique* et *mécanique* qui s'impose à nous comme la loi de la pesanteur, *comme toutes les lois de la nature matérielle* ». Et tout cela s'abrite sous le jugement même de Léon XIII : « Contre la *nature des choses*, toute lutte est » vaine ». Un peu plus loin enfin, ce dernier jugement : « La *nature* ne détermine pas la valeur par une loi morale : elle l'*impose de force* ».

Je viens donc de toucher à la seconde question que j'avais indiquée : le véritable rapport qui existe entre les lois économiques

et les lois morales, par conséquent entre l'économie politique, considérée comme une science, et la morale. Mais la discussion sur ce point m'entraînerait trop loin : je crois du reste que les pages qu'on a pu déjà lire ont dû aider singulièrement à la solution.

M. Durand faisait un rapprochement avec la loi de la pesanteur. Eh bien! oui : par elle, je sais scientifiquement que si je me jette du haut de la tour Eiffel, j'atteindrai le sol avec une vitesse terminale de tant de mètres à la seconde, qui me broiera, et moralement alors je sais que je ne dois pas essayer. Tout aussi scientifiquement dans un autre ordre, je sais que telles substances sont vénéneuses ou délétères et ce qui arrivera si j'en prends : moralement donc je sais que je ne dois pas toucher à la morphine. Ainsi, dans l'ordre économique, je saurai que telle marchandise vaut ceci ou cela, mais dans certains cas relativement très peu fréquents je pécherais contre la charité, peut-être même parfois contre une justice largement entendue. si je me prévalais de ces prix pour les exiger en entier ou en exiger seulement la moindre parcelle.

Ni la recherche du bien moral et de la vertu, ni la lutte contre le libéralisme religieux et philosophique ne devraient égarer des hommes qu'animent d'excellentes intentions. Le P. Pesch, comme le P. Antoine et comme tous les catholiques sociaux, sont de ceux-là. Mais il leur a suffi que les économistes non socialistes fussent dits libéraux pour qu'ils missent flamberge au vent, sans avoir pénétré ni même étudié les doctrines qu'ils excommuniaient.

M. Durand a eu le courage de replacer en une éclatante lumière des vérités que cette campagne mal conduite avait obscurcies, et nous avons vu avec bonheur que le Saint-Siège l'en a félicité.

J. Rambaud.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

L'ÉPISCOPALISME

Il ne sera pas sans intérêt pour les catholiques de France de prêter un moment leur attention à quelques actes et documents épiscopaux, qui ont eu en Italie, durant ces deux derniers mois, un retentissement considérable. Ces actes ont trait à la discipline du clergé. Il s'agit d'une lettre pastorale de Mgr Archi, évêque de Côme, dirigée à son clergé, et d'une homélie de Mgr Giovanni Volpi, évêque d'Arezzo.

« Sa Grandeur Mgr Alphonse Archi, — écrivait en substance, le 28 août, l'*Unità cattolica* de Florence, — l'illustre évêque de Côme, nous a souvent déjà donné de fortes et courageuses lettres pastorales, où il n'a pas peur de parler clair et sur des points de capitale importance pour les catholiques italiens militants *pro aris et focis.* La lettre pastorale de Mgr Archi « *Non est vir mecum* », (phrase prononcée par S. S. Pie X), ne fut pas seulement une forte secousse pour les citoyens d'Italie; mais elle eut l'honneur d'être traduite en plusieurs langues... et de susciter de longs commentaires, de vibrants articles et même des opuscules répandus parmi le public catholique.

Et voici que le grand évêque de Côme, l'honneur et la gloire de l'épiscopat italien, vient de publier un nouvel écrit digne du premier, et, par des paroles pleines de franchise jaillies de son cœur apostolique, signale un des plus graves dangers pour la société ecclésiastique, la déplorable attitude d'un certain nombre de prêtres en face de l'*Autorité suprême.*

Nous disons : *Autorité suprême,* car c'est d'elle surtout que parle Mgr Archi. Sans aucun doute, il faut prêter obéissance aux Evêques : mais aujourd'hui il semble qu'une nouvelle erreur veuille se répandre : erreur qui se résume dans l'indifférence à l'égard de l'*Autorité papale* sous le prétexte d'être avec *son Evêque.* Il est inutile de dire que ces prêtres indisciplinés, qui n'obéissent pas en tout au Pape, ne s'occupent pas toujours des volontés et des désirs de leurs Evêques. En faisant toutefois de leurs Evêques autant de Papes, en fait, sinon en droit, ils altèrent l'ordre hiérarchique et aboutissent aux conséquences les plus fatales.

Aussi l'évêque de Côme s'écrie-t-il : Regardez vers Rome; *le Pape est aujourd'hui* ce qu'était hier Léon, Grégoire, Innocent. Une fois enracinée et fortifiée dans la conscience du prêtre, la profonde vénération due au Pape, l'obéissance à l'égard de l'Evêque deviendra exemplaire aussi et sans velléité d'insubordination.

Sa Grandeur Mgr Archi en vient jusqu'à écrire ces graves et significatives paroles : « Quant à moi, je serais très fier si, comme j'en ai le devoir plus que tout autre, je pouvais être en toute vérité le premier à vous donner un tel exemple. Il est certain du moins que je demande à Dieu de tout mon cœur d'être balayé loin de vous et loin de tous, le jour même où je viendrais à défaillir même légèrement dans l'accomplissement de mon devoir rigoureux et sacré d'obéissance illimitée au vicaire de Jésus-Christ ».

Voilà, continue l'*Unità Cattolica*, des paroles qui coupent court aux prétextes de ces malheureux prêtres — et il y en a malheureusement presque dans chaque diocèse et nous les avons entendus de nos propres oreilles — qui répètent : « Nous sommes avec notre Evêque. et cela nous suffit », tout en négligeant en pratique les décrets. les ordres, les désirs du Vicaire de Jésus-Christ qui regardent l'action catholique, la presse et même la discipline dans des questions mixtes ou purement ecclésiastiques.

C'est là une erreur de la plus haute gravité et que les prêtres sau-

-ront éviter s'ils cherchent à mettre en pratique les précieux conseils et enseignements donnés par l'éminent et zélé Evêque de Côme.

Voici du reste encore quelques passages de cette lettre qui mériterait d'être citée tout entière :

« ... Nous déplorons aujourd'hui les égarements du peuple, et cette douloureuse constatation n'est que trop réelle.

» Mais alors dirais-je : où bien il n'est plus vrai que le peuple est toujours comme son prêtre, ou bien, s'il en est toujours ainsi, ce que nous assure du reste l'Apôtre saint Pierre en appelant le prêtre : *forma gregis*, nous devrons faire une autre constatation bien plus grave et bien plus douloureuse : c'est qu'alors : *subversio populi, sacerdotum conversatio est.*

» Et n'allez pas me dire que cette constatation est trop grave, hardie et offensante, après les paroles que nous avons entendues, au mois de Novembre de l'an dernier, descendre des lèvres augustes du Pape au sujet de certains prêtres, lors de l'audience accordée aux Prêtres de l'Union apostolique... ».

« Plutôt, mes vénérés Frères, si vous voulez éviter les très graves et très douloureuses responsabilités et conséquences de tout cela, et vous préserver de la contagion de l'esprit de révolte actuel — car c'est le motif pour lequel je vous écris ainsi que pour m'employer à vous conserver dévoués et attachés au Pape qui vous aime, comme vous le savez assez, — regardez comme une grande faute de désobéir même au plus léger désir et au signe le plus lointain du Souverain Pontife et de scandaliser même très légèrement vos confrères sur ce point : *non ergo amplius invicem judicemus, sed hoc judicate magis, ne ponatis offendiculum fratri, vel scandalum...* »

« ... Et demeurant ainsi, en ne faisant qu'une seule chose avec notre centre, qui est le Pape, il s'ensuivra nécessairement, que, par le fait même, nous saurons, en toutes circonstances, nous mettre à sa place, c'est-à-dire, autant que possible, nous identifier aux circonstances si diverses où Il se trouve, et, par suite, jouir et souffrir aussi avec lui pour sa consolation; nous le défendrons avec le même élan et le même intérêt que nous nous défendons nous-mêmes, et que nous défendons notre cause qui est la cause de Jésus-Christ et de son Eglise.

« En un mot, mes très chers Frères, le jour où nous ne pourrons plus parler du Pape et de l'Eglise sans nous attendrir et nous enthousiasmer comme un enfant à l'égard de sa mère, ce jour-là seulement nous commencerons à être de dignes ministres de Dieu, de vrais prêtres; car il est impossible plus que jamais de demeurer indifférent devant un Supérieur méconnu, outragé, devenu de tant de manières esclave, comme il l'est aujourd'hui, sans se prononcer par le fait même contre lui, *quia qui non est mecum contra me est.* Et comme le dit saint Cyprien : « ... *qui alibi prœter Ecclesiam colligit, Christi Ecclesiam spargit* ».

« Regardez enfin l'étrange et révoltante ironie des pénibles conditions actuelles de l'Eglise et du Pape avec l'anniversaire séculaire de la paix constantinienne qui tombe cette année! »

Après la franche et vigoureuse Lettre pastorale de l'Evêque de Côme, qui met à nu une nouvelle tactique du modernisme, la rébellion au Pape sous le prétexte de l'obéissance à l'Evêque, et la préférence de l'Evêque qui est près au Pape qui est loin, tactique appelée par l'*Unità cattolica* du nom d'*Episcopalisme*, une autre voix courageuse, celle de Mgr Giovanni Volpi, évêque d'Arezzo, s'est élevée, pour réduire au silence les objections modernistes et mettre l'autorité de l'Evêque dans son véritable aspect d'obéissance au Pape, donnant ainsi un merveilleux exemple de fermeté apostolique au clergé et au peuple en face de ces semi-catholiques qui voudraient éloigner les Evêques des volontés du Pape pour n'être pas accusés d'antipatriotisme.

Nous ne pouvons aujourd'hui, faute de place, citer les passages les plus importants de cette énergique homélie. Qu'il nous suffise d'ajouter qu'après la publication de ces deux actes épiscopaux, l'*Unità cattolica* de Florence publiait un magistral article : *L'Erreur de certains catholiques. L'épiscopalisme*, article reproduit, commenté et loué par les journaux catholiques papaux de l'Italie : tels que la *Difesa* de Venise, la *Liguria del Popolo* de Gênes, le *Bérico* de Vicence, le *Giornale* de Modène, la *Vérone fidèle*, etc... Les journaux antipapaux, tels que l'*Italie*, faussant le sens de l'article, en jetèrent les hauts cris.

D'autre part, Sa Sainteté Pie X a voulu intervenir à son tour pour manifester à l'Evêque de Côme sa profonde satisfaction pour la courageuse Lettre Pastorale adressée au clergé de son diocèse. Qu'on en juge par la lettre *autographe* suivante qu'Il a daigné lui adresser:

« VÉNÉRABLE FRÈRE,

» Mes félicitations pour la belle et très opportune Lettre Pastorale sur l'*Autorité*, et mes plus vives félicitations au Très Révérend Chapitre de votre Cathédrale, qui en *a compris la véritable signification.*

» A Vous, Vénérable Frère et aux chers Chanoines et à tout le diocèse de Côme, en signe de particulière bienveillance, nous accordons de cœur la Bénédiction Apostolique.

« PIE X ».

Les félicitations particulières du Saint-Père au Vénérable Chapitre de la Cathédrale de Côme, s'expliquent par la courageuse adresse, signée de tous les chanoines, et envoyée à l'Evêque, qui, ému de cet acte si touchant, avait voulu en faire part au Saint-Père. Nous donnons ici le passage le plus important de cette adresse, qui exprime la *véritable signification* de la Lettre Pastorale, et à laquelle le Saint-Père adresse *ses plus vives félicitations :*

« ... Et puisque Votre Excellence, dans sa Lettre Pastorale nous remplit de tremblement à la pensée que les phrases redevenues à la mode par le fait d'une certaine presse destinée même à des ecclésiastiques, phrases qui répètent *que l'Evêque est près et que le Pape*

est loin, — et qu'il suffit par conséquent d'être avec l'Evêque qui est près, ne visent peut-être qu'à répandre de nouveau parmi nous l'erreur déjà condamnée dans la Constitution dogmatique *Pastor æternus* du Concile du Vatican, à savoir que le Pape n'est pas le Pasteur ordinaire et immédiat, tant des Evêques que de chacun des fidèles; nous supplions de toute notre âme votre Excellence elle-même d'assurer, non seulement pour elle mais aussi pour nous tous, le Saint-Père que nous regarderons toujours comme une grande faute de désobéir au plus petit de ses désirs et aux signes les plus lointains du Souverain Pontife, que nous désirons être les premiers dans l'obéissance illimitée à la voix et aux ordres du Vicaire de Jésus-Christ et que tous nous voulons être avec le Pape et pour le Pape... »

Ces documents méritaient d'être connus des catholiques de France, qui en feront le profit qu'ils comportent. Il est absolument nécessaire, aujourd'hui plus que jamais, d'avoir la vraie notion de l'obéissance hiérarchique, car, selon l'enseignement de saint Thomas d'Aquin (IIa IIae Quæst. 33, art. VII, ad. V). « Si un supérieur commandait expressément quelque chose de contraire à l'ordre établi par Dieu, en le commandant, il pécherait, et celui qui lui obéirait pécherait aussi, en agissant contre le précepte du Seigneur. Il ne faudrait donc pas lui obéir ».

Et c'est l'ordre établi par Dieu que le Pape est le Pasteur ordinaire et immédiat, tant des Evêques que de chacun des fidèles, et que l'obéissance à l'Evêque est subordonnée et réglée par l'obéissance au Pape.

A PROPOS DE LA PAIX DE METZ

La *Civiltà* a répondu par une note aigre aux critiques que l'*Unità cattolica* fut la première à soulever. Cette note s'élève contre la dénomination de « catholiques intégraux », récemment mise en cours. On peut discuter pour et contre, mais la question n'était pas là. Sur le fait, la *Civiltà* déclare que ses attaques contre les catholiques « intégraux » visaient uniquement la *Correspondance de Cologne*. L'explication vaut-elle qu'on en prenne acte? Cette forme de désaveu paraîtra bien insuffisante, si l'on se souvient du tour général des passages et d'expressions certainement réfléchies comme celle-ci : « Les calomnies auxquelles *furent* et sont exposés les catholiques allemands de la part de certains catholiques prétendus intégraux », ou encore de l'espoir manifesté que les critiques contre l'Union populaire de Munchen-Gladbach cesseront en Allemagne, « *et ailleurs* ». Mais enfin, n'insistons pas.

Nos lecteurs se réjouiront d'apprendre que le P. Chiaudano, jésuite « intégral », vient d'être nommé directeur de la *Civiltà*. Le P. Chiaudano a pris place au premier rang parmi les soutiens fidèles et courageux des directions du Saint-Siège par sa critique approfondie de l'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne et par ses opuscules sur le journalisme catholique. Nous nous associons à l'*Unità*

cattolica qui écrit : « Cette nouvelle sera accueillie avec satisfaction par tous ceux qui désirent voir restituer à la revue romaine le caractère que lui avait imprimé Pie IX, celui de représentant autorisé des directions pontificales dans tout le champ de la pensée et de l'action. »

Nous ne voulons point savoir si le souhait d'un changement analogue de direction est à faire pour les *Etudes*, fondées par les Jésuites en France. Mais le désideratum exprimé par l'*Unità* pourrait aussi leur être appliqué à certains jours. Sans rappeler d'autres faits, tenons-nous-en à leur tout récent numéro du 20 septembre. Le P. J. Boubée, dont nous avons déjà relevé les chroniques tendancieuses, y donne celle du Congrès de Metz. Qu'il y parle avec grands éloges des travaux vraiment catholiques de l'Assemblée, des magnifiques manifestations à propos de l'Edit de Milan et de la liberté de l'Eglise, ou du rappel des religieux, ce n'est que justice, et nous nous joindrons à lui pour en féliciter les catholiques allemands. Mais il y avait aussi la question des œuvres sociales, la question de l'Encyclique *Singulari quadam* et de son application. Là, nous sommes déconcertés par le sang-froid et l'optimisme du chroniqueur, et il nous est impossible de reconnaître dans ses commentaires l'esprit et le ton qu'on devait attendre d'une revue créée, elle aussi, pour soutenir fidèlement les directions du Saint-Siège.

Passons sur l'apologie complète de l'œuvre de Munchen-Gladbach, mise sous le couvert de Mgr Benzler, évêque de Metz, qui a rendu hommage à sa parfaite orthodoxie, « témoignage autorisé d'un juge de la foi ». Ce serait peut-être l'occasion d'observer deux choses : qu'il ne faut pas, comme le lecteur l'a vu plus haut, verser dans une sorte d'*épiscopalisme*, quand il s'agit d'une conformité de fait entre la conduite des catholiques et les enseignements de Celui qui pait les brebis et les agneaux ; et que, pas plus dans les congrès catholiques d'Allemagne que dans les assemblées de France, les évêques n'ont heureusement à prononcer comme « juges de la foi ». Ce n'est pas la foi, ce sont questions de discipline, de fidélité sincère et entière à des enseignements sociaux et à des directions pratiques émanant du Saint-Siège qui peuvent soulever des critiques ; et quand celles-ci portent sur des faits et des textes précis, c'est en déclarant conformes à ces enseignements les opinions ou les actes critiqués, s'ils croient pouvoir le faire, que les évêques prononceraient avec efficacité en leur faveur.

Passons encore sur cette analyse trop floue :

Les laïques ne sont ni moins *orthodoxes* ni moins doctrinaux. Ainsi, le mardi soir, un journaliste suisse, M. Baumberger, vient parler de la formation moderne du peuple ; il en expose les bienfaits d'abord, puis les dangers. C'est un homme puissant, à grande chevelure ébouriffée et grisonnante ; il porte des lunettes d'or, une belle cravate blanche et une redingote noire sévèrement boutonnée. Sa voix un peu rude, son discours qui n'est pas exempt de déclamation, lui donnent une allure de prophète. Il est loin, d'ailleurs, de ne dire que des choses irréprochables, car sa

charité pour le peuple embrasse tous les partis, *sans en excepter le socialisme*. Il a et il veut que nous ayons tous dans le peuple une confiance sans bornes. Mais il reconnaît que la première et la plus nécessaire action à exercer sur ce peuple, c'est de lui donner plus de religion et une foi plus vivante.

Il nous paraîtrait moins naturel et tolérable qu'au P. Boubée d'entendre faire l'éloge du socialisme dans un congrès catholique, et l'intention de donner au peuple plus de religion ne suffirait pas à nous en faire accepter la parfaite orthodoxie.

Mais voici ce qui, nous l'avouons, nous choque, et ce à quoi d'autres discours, même irréprochables, ne peuvent servir d'excuse.

A côté de si belles et de si hautes paroles, on aurait mauvaise grâce à mal interpréter quelques allusions libérales ou *quelques éloges enflammés des syndicats chrétiens interconfessionnels*. M. Joos est rédacteur de la *Westdeutsche Arbeiter-Zeitung*, organe de ces syndicats. Il est naturel qu'il ne parle pas sans quelque lyrisme de ce sujet qui lui est cher.

Sur le champ de bataille de l'industrie moderne, il voit, selon son expression, que ce qui tombe, ce sont des âmes. Et ce qui les fauche, c'est le socialisme révolutionnaire. Il salue donc avec enthousiasme l'organisation vigoureuse qui, de fait, oppose actuellement *la meilleure ou pratiquement la seule barrière au socialisme :* « Dieu soit béni, de ce que nous avons une association nationale et chrétienne d'ouvriers, assez puissante pour mettre un terme à la tyrannie socialiste et à ses ravages. C'est elle qui a enfin ouvert la voie à la liberté des croyances chrétiennes dans le monde des ouvriers ! »

Pourquoi chercher chicane à l'auteur de cette exclamation ? Pourquoi éplucher malignement *quelques autres discours du même ton, quelques autres allusions, que la salle soulignait d'ailleurs, pour l'ordinaire, d'applaudissements très nourris ?*...

Eh oui ! Pourquoi ? Qui donc, si ce n'est un grincheux bouledogue de l'orthodoxie, estimerait peu « naturel » que, même après l'Encyclique *Singulari quadam*, on vienne faire entendre dans les congrès catholiques l'éloge enflammé des syndicats interconfessionnels, les présenter comme « la meilleure et pratiquement la seule barrière au socialisme », et encore « quelques autres discours du même ton soulignés, d'ailleurs, pour l'ordinaire, par des applaudissements très nourris ? »

Le Pape a-t-il rien dit qui doive le faire trouver mauvais ? Ce n'est pas — et voici qui ne paraîtra pas moins suggestif — dans la petite mise au point de l'Encyclique ajoutée ici par le P. Boubée pour les besoins de la cause, qu'on le trouverait.

Les lecteurs des *Etudes* savent quelles discussions se sont élevées en Allemagne, en ces dernières années, au sujet du mouvement syndical chrétien. De fait, en beaucoup d'endroits, les syndicats groupent, sur le terrain professionnel, protestants et catholiques. *En droit strict* pourtant, les catholiques devraient se garder de cette collaboration continue avec les hétérodoxes. On sait aussi que notre Saint-Père le Pape Pie X, pour

mettre fin aux querelles qui menaçaient l'unité des catholiques allemands, leur a, dans son Encyclique *Singulari quadam*, tracé des règles de conduite. *Déclarant nettement sa préférence pour les syndicats confessionnels*, conformes à la pureté des principes, le Pape constate pourtant l'existence des syndicats chrétiens, ouvertement tolérés, favorisés même en bien des endroits, par les évêques d'Allemagne. Il les reconnaît donc lui-même tolérables; mais il en signale les dangers, contre lesquels il indique les moyens de prémunir l'ouvrier catholique. Enfin *et surtout*, le Père commun des fidèles recommande la cessation des querelles, des suspicions, des dures paroles échangées de part et d'autre. Il prescrit le silence, dans l'estime mutuelle des bonnes volontés et le respect des positions acquises.

Nous nous permettrons de dire que si le chroniqueur des *Etudes* avait relu l'Encyclique, il n'aurait pas parlé ainsi.

A l'entendre, on croirait presque que ce document pontifical, d'une portée si haute et si grave, ne fait que sanctionner l'état actuel des choses.

L'Encyclique commence par proclamer à nouveau des principes d'une portée universelle, dont le rappel n'est évidemment pas sans rapport avec la question pratique à trancher. Le Souverain Pontife vise certainement les syndicats interconfessionnels dès le premier motif qu'il donne de son intervention : « Faute d'être excités à temps, un danger les (nos bien-aimés Fils) menacerait, *celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, à une sorte de christianisme vague et non défini, que l'on appelle interconfessionnel, et qui se répand sous la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune, alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ.* »

Le Pape réprouve ensuite le *libéralisme social et politique* au nom duquel on réclame pour les ouvriers le droit de s'affranchir des préoccupations religieuses et de la dépendance à l'égard de l'autorité de l'Eglise dans les organisations professionnelles. « Toutes ses actions (du chrétien), moralement bonnes ou mauvaises, c'est-à-dire en accord ou en désaccord avec le droit naturel ou divin, tombent sous le jugement et la direction de l'Eglise. » Comme application, l'Encyclique déclare que « la question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève... doivent se régler principalement d'après les lois et le jugement de l'Eglise. »

Ce sont bien là les questions qu'on agite dans les syndicats. Le Pape en vient à parler des syndicats interconfessionnels et des syndicats catholiques, d'abord en général et pour tous les pays, sans que l'Allemagne en soit exceptée. Il est « *nécessaire* d'établir et de favoriser de toute manière ce genre d'associations confessionnelles catholiques, comme on les appelle, dans les contrées catholiques, certes, *et, en outre, dans toutes les autres régions*, partout où il paraîtra possible de subvenir par elles aux besoins des associés. » Et voici pour les autres : « S'agit-il d'associations qui touchent directement ou indirectement la cause de la religion et des bonnes mœurs,

(on a vu que l'Encyclique y range les syndicats), *ce serait faire œuvre qui ne saurait être approuvée en aucune façon dans les pays sus-mentionnés, que de vouloir favoriser et propager des associations mixtes, c'est-à-dire composées de catholiques et de non-catholiques*... Par conséquent, lorsque le P. Boubée fait valoir encore aujourd'hui que les évêques allemands *favorisent* les syndicats interconfessionnels, c'est, quoi qu'il en soit de l'exactitude du fait, un recours malheureux à l'*épiscopalisme*. Le Pape ne se contente donc pas de « marquer nettement sa préférence » pour les syndicats catholiques, il *réprouve* les autres, en principe absolument, en fait, autant qu'il le peut.

« Nous ne nions pas », ajoute Pie X, qu'il soit permis aux catholiques « toute précaution prise » (il dira plus loin lesquelles) « de travailler au bien commun avec les non-catholiques pour ménager un meilleur sort... », mais il déclare préférer en ce cas le *cartel*, en quoi il marque de nouveau le souci d'écarter les syndicats interconfessionnels.

Tout cela posé, le Pape aborde la situation particulière de l'Allemagne. A la prière des évêques de ce pays, « Nous déclarons qu'on peut *tolérer et permettre* que les catholiques entrent dans les syndicats mixtes existant dans vos diocèses, *tant que de nouvelles circonstances n'auront pas fait que cette tolérance cesse d'être ou opportune ou juste* ». Le « respect des positions acquises » est donc précaire d'un côté, et il s'en faut bien que l'enseignement pontifical prêche le même des deux parts. Mais surtout il ajoute « *à condition toutefois que seront prises des précautions capables de prévenir les dangers* (l'interconfessionnalisme, etc.), *auxquels, comme Nous l'avons dit, on est exposé dans ce genre d'association* ». Et l'Encyclique spécifie ces conditions. Sont-elles acceptées, pratiquées? C'est le point pratique sur lequel on peut regretter qu'il n'y ait pas eu de déclaration à Metz.

Si le Pape prescrit la cessation des controverses et le silence, c'est dans la soumission à ses ordres. Le reste serait duperie et trahison.

Après cela, comment le rédacteur des *Etudes* peut-il plaider au moins les circonstances atténuantes pour l'éloge enflammé des syndicats interconfessionnels apporté à la tribune du congrès catholique, vantés comme la meilleure et pratiquement la seule barrière au socialisme, ce qui est un outrage à l'Eglise comme à l'Encyclique, et excuser d'autres discours du même ton et les applaudissements qui les ont accompagnés? (1).

Il n'a certainement pas cru aller contre les directions du Saint-Siège. Nous constatons seulement qu'il en est un interprète infidèle.

*
* *

Nos lecteurs connaissent les ouvrages de M. Edward Montier, directeur des « Philippins » de Rouen. Il affectionne surtout la mission d'éducateur. Loin de nous la pensée de méconnaître l'élévation

1. Il ne néglige même pas de donner en note une statistique sur le développement et la prospérité des syndicats chrétiens.

de pensées que ses livres révèlent, ni la sincérité du zèle qu'il déploie dans la direction de l'œuvre de jeunes gens à laquelle il s'est consacré et dans les ouvrages qu'il compose pour étendre son action. Mais M. Montier, l'un des anciens sillonnistes les plus ardents, n'a malheureusement pas rejeté le mauvais levain. Ses œuvres nouvelles en demeurent pétries. Qu'on se rappelle la Liturgie des Philippins (V. 258; 261-269); l'Education du sentiment et de l'amour chez les jeunes filles (VII, 261-275, 348-365); L'âge enclos dans un collège libre (IX, 391-402), et, plus récemment, L'éducation intégrale : la culture classique (X, 757-764).

On est surpris que, dans leurs comptes-rendus bibliographiques, les *Etudes*, qui savent expédier, comme on l'a vu, un ouvrage de valeur aussi haute que le dernier du P. Fontaine, recommandent chaudement et sans réserve un auteur comme M. Montier.

Ce n'est même pas avec bienveillance ou sympathie, c'est avec une vraie « joie » que leur livraison du 5 septembre nous présente le dernier ouvrage indiqué plus haut. Voici intégralement le morceau.

Ce m'est une joie de recommander cet opuscule bienfaisant à tous ceux qu'intéresse et préoccupe l'éducation religieuse de nos jeunes gens. Sur cette question difficile, M. E. Montier apporte mieux que des théories; il apporte l'expérience de son long dévouement, des constatations douloureuses et instructives, mais aussi des essais heureux, des indications très pratiques.

Passant en revue les moyens classiques de « la culture catholique », il en venge l'efficacité toujours jeune, explique très finement quelles causes paraissent y faire obstacle aujourd'hui, esquisse la manière de les présenter pour les remettre en valeur : le catéchisme doit être réappris et compris plusieurs fois pour que grandisse la science religieuse à mesure que les facultés se développent; l'Evangile où les enfants font connaissance et entrent en rapports vivants avec l'unique Maître; l'histoire de l'Eglise, qui leur montre dans les saints la religion aimable, humaine et pratique; l'Imitation, qui les initie à la vie intérieure et aux nécessaires « vertus passives »; la paroisse, qui seule leur offre pleinement déployées la liturgie et l'action catholique; le chœur enfin, où les jeunes doivent reprendre place pour rendre aux cérémonies de l'Eglise leur splendeur significative et en profiter mieux.

Sur tous ces points intéressants, M. Montier expose avec une piété simple et une modestie délicate qui ajoutent encore aux charmes du style, des idées qui me semblent justes et fécondes. Un détail : l'expression trahit évidemment son intention très soumise quand il semble renoncer aux syndicats confessionnels (p. 97). (!!!)

L'auteur emploie, à son ordinaire, la forme gracieuse du dialogue et, comme l'entretien se poursuit sur une falaise normande, au cours d'un déjeuner champêtre, M. Montier évoque naturellement le souvenir du repas matinal que Jésus ressuscité offrait sur les bords du lac à ses disciples. Il en a bien le droit. A toutes ses paroles je crois que le bon Maître a dû sourire; qu'Il daigne les bénir et leur faire produire des fruits apostoliques, comme le souhaite l'auteur. H. Caye.

Nous ne rappellerons pas tous les traits de sillonnisme américanisant que cette revue a déjà relevés dans les écrits de M. Montier. Parmi

les propositions du dernier, auxquelles le bon Maître a dû sourire, il y a, par exemple, la suivante : « Dieu a fait du monde le laboratoire de l'éternité : *c'est dans la mesure où nous aurons travaillé à son amélioration et à son progrès, même matériel, que nous serons récompensés là-haut.* » Mais, ici encore, et comme pour le reste, sans doute, on nous dirait que « l'expression a trahi l'intention très soumise » de l'auteur. Avec cela, comment ne pas excuser tous ces « détails »? Les ouvrages de M. Montier n'en produiront pas moins des « fruits apostoliques »... genre Sillon. Et les *Etudes* auront le mérite d'y contribuer.

E. B.

UN ORATEUR FRANÇAIS AU CONGRÈS DE METZ

Si elle ne manquait de relief, ce serait une figure à ajouter à notre galerie d'orateurs de congrès catholiques. M. Malou, directeur du « *Courrier de la Meuse* », journal « progressiste et libéral », prétend ne pas être moins catholique fidèle que bon républicain. A la fois orateur ou conférencier et journaliste, il aspire à la députation. Mais les chances lui paraissant plus favorables ailleurs, il les y va tenter, et ayant vendu son journal au propriétaire de l'*Action meusienne*, qu'il traitait naguère d'organe de toutes les réactions, il a fait de courts adieux à ses lecteurs dans son numéro du 20 août, qui devait être le dernier. Les dernières lignes de ce morceau pathétique nous serviront d'entrée en matière.

> Eh bien, chers et bons amis, *franchement il n'y a qu'une politique utile et possible, c'est la politique de M. Poincaré.* Elle se résume en peu de mots : Devoir Social, Bonnes Finances, Défense Nationale!
>
> Elle doit rallier tous les Meusiens, vous surtout, mes vrais, mes bons amis, autour des hommes qui la représentent dans ce département et surtout autour de celui qui la personnifie devant l'Europe.
>
> Pour ma part, j'y suis et j'y serai tout dévoué.

Or, M. Malou ayant accompagné une députation de jeunes Lorrains au congrès des catholiques allemands à Metz, prononça devant l'assemblée un grand discours dont le dernier numéro de son journal donne le texte sténographié. Et voyez comme il est facile d'électriser les foules :

> Trouvant qu'il n'était pas assez grand pour dominer les têtes de l'assistance, notre Directeur monta sur une chaise; *la crânerie de ce simple geste déchaîna un tonnerre de bravos*, c'est dire l'enthousiasme qui suivit.

L'orateur catholique, M. Malou, qui, pour le noter en passant, était le délégué général de l'*Action Libérale*, pour la Meuse, jusqu'aux premiers mois de 1913, développa les thèses de justice et de charité sociales. Impossible de le suivre ici dans tous ses développements, mais quelques traits méritent d'être cités. Ils sont naturellement de ceux qui provoquèrent l'enthousiasme.

Parlant d'abord du paupérisme en général, M. Malou s'écrie :

Pourquoi faut-il que, selon le mot du Christ, « *il y ait toujours des pauvres parmi nous* »? Depuis l'aigle et le lion qui chassent dans les déserts jusqu'à l'insect qui butine dans la corolle d'une fleur, tout être ici-bas mange à sa faim et boit à sa soif (tels les chacals du désert!...). L'homme fait exception. Il manque quelquefois du nécessaire, du pain quotidien pour lui, pour sa femme, pour ses enfants.

Dans sa parole célèbre que je viens de citer, le Christ *ne promulgue pas une loi*, la loi du paupérisme à outrance; *il ne fait pas une prophétie*, la prophétie de la misère à perpétuité; *il constate un fait*, le fait du paupérisme, mal social inévitable, qui a toujours existé et qui probablement, existera toujours.

C'est un prologue. M. Malou va expliquer aux catholiques allemands ébahis que la justice sociale et « la charité véritable » ont été révélées au monde par la Révolution française, et spécialement par les Montagnards de 93!

Et ce sont les Conventionnels qui ont appliqué l'Evangile à la société moderne!!

Il faut naturellement dire d'abord qu'elles n'étaient pas connues de l'affreux « ancien régime », et que cette méconnaissance fut la cause de sa chute.

Voulez-vous un autre exemple : Aujourd'hui, on approfondit l'histoire et les causes économiques de la *grande Révolution française de 1793* ressortent de plus en plus.

L'idée de charité sociale s'éclaire et apparaît en un relief puissant à la lumière de « cette lampe brûlant dans un tombeau », qui, selon l'expression imagée de Saint-Just, symbolise cette époque troublée de notre histoire.

La condition économique du paysan français à la veille de la grande Révolution était en contradiction absolue avec ses prétentions et ses besoins sociaux.

Les idées ne sont pas capables de chambarder, seules, un état social; il faut qu'un mouvement populaire, pour être sérieux, s'appuie sur des causes économiques. Souvenez-vous de la journée du dix août et des cris du peuple, affamé par la progression des tailles et des impôts, par la cherté des vivres, le manque de pain, la monopolisation inouïe des biens et des revenus entre les mains du clergé et de la noblesse.

La Révolution de 1793 lézarda le vieil édifice social et le fit crouler avec la Bastille, ébranlant les empires et secouant les trônes; elle alla dans son retentissement mondial jusqu'à faire dévier de sa promenade coutumière le vieux Kant, ce roc de la philosophie, qui, un jour, orienta sa marche du côté de la route par où devait arriver le courrier de France; la Révolution, dis-je, lança à la face de l'Univers la misère du peuple, comme l'océan en fureur crache son écume sur la falaise.

Dès lors, nul ne put ignorer le problème angoissant que les anciennes monarchies avaient été incapables de résoudre et qui, victimes de cette impuissance, avaient péri, dévorées par les nations, comme autrefois l'étaient par le sphinx ceux dont l'esprit n'avait pas assez de perspicacité pour deviner le sens des énigmes proposées. *(Applaudissements)*.

Le brillant orateur catholique expose alors les conceptions op-

posées que Girondins et Montagnards avaient des nouveaux devoirs. A la suite de Condorcet, les Girondins se perdirent dans l'individualisme.

Les Montagnards eux, plus près de la foule, écoutant son cœur et comprenant ses besoins, virent qu'il fallait dans une juste mesure accorder à l'individu, des droits suffisants tout en lui imposant des devoirs qui le liaient au Tout Social auquel il appartenait. Et de cette réaction de l'élément sur le milieu, et du milieu sur l'élément découle tout naturellement *cette forme la plus pure, la plus haute, la plus féconde de la charité : la justice sociale. (Vifs applaudissements)* (1).

L'homme ne sera plus l'être isolé dans la masse que la masse écrasera s'il n'est pas assez fort pour la dominer et abuser alors, à son profit exclusif, de l'asservissement des autres. Par contre, s'il est protégé, le citoyen ne pourra pas devenir perturbateur, l'ensemble ayant intérêt à empêcher le fonctionnement trop intense et trop développé d'une unité au détriment du reste.

La société tendait charitablement la main à l'individu, mais celui-ci ne pouvait s'en rendre maître. Les droits et les devoirs de l'humanité étaient ainsi nettement reconnus et établis ; à tous, on imposait le respect de chacun, à chacun celui de tous. De cette réunion de droits et de devoirs, il se produisait une in- [doctrine du Christ dont les humbles sandales battaient les rou- — doctrine du Christ dont les humbles sandales battaient les rou-] tes de Judée (2), alors qu'Il avait commencé ses prédications pour apprendre au monde étonné que les hommes étaient égaux devant Dieu, et qu'ils étaient tenus de s'aimer et de s'entr'aider. *(Vifs applaudissements).*

Le peuple ne s'y méprit pas. Les Girondins expièrent bientôt cette faute impardonnable de n'avoir pas su comprendre ses désirs et quand plus tard la foudre frappa la Montagne, ses doctrines subsistèrent. *C'est d'elles, que l'on se réclame aujourd'hui, quand on essaie d'allier ces deux parties du problème social, opposées seulement en apparence : les droits et les devoirs du citoyen envers la société, les droits et les devoirs de la société envers le citoyen.*

DE L'HARMONIE DE TOUT CELA RÉSULTE LA CHARITÉ VÉRITABLE ! Elle n'est ni facultative, ni injurieuse, car elle découle tout naturellement de l'essence des principes établis comme un fleuve de sa source, allant de l'un à l'autre en une vaste expansion ainsi que le flot qui monte : *Cette charité-là ne nous y trompons pas, Messieurs, c'est la justice sociale ! (Applaudissements).*

Et par une flatterie délicate à l'égard des Allemands, M. Malou fait embrasser Kant et Robespierre :

Kant que la Révolution avait attiré, comme l'aimant attire le fer, formulait ainsi la thèse de Robespierre au point de vue philosophique et moral : *Respect et amour de l'humanité en soi-même et chez les autres !*

Plus loin :

Inspirez-vous seulement de la justice comme on doit savoir la comprendre.

---

1. La *justice sociale,* forme la plus pure, la plus haute et la plus féconde de la *charité ! ! !*

2. Nous respectons le texte où la répétition d'une ligne suppose l'omission d'une autre. Le lecteur suppléera.

Cette justice, basée sur le respect du droit et l'amour du prochain, qui affecte une tendance universelle guida la Révolution française, ainsi que nous vous l'avons dit tout à l'heure.

La République sut allier le Droit à la Force : à la Force, elle donna le Droit; au Droit, elle donna la Force. De l'union, de la cohésion de ces deux principes qui, en apparence, paraissent aussi contradictoires que dissemblables, naquit l'influence magnifique que Gœthe entrevoyait et célébrait le soir de Valmy.

Quel plus bel éloge peut-on faire de cette admirable puissance civilisatrice, appelée à changer la face du monde, qui venait de notre pays, comme la lumière du soleil!

Ecoutez *la grande voix de Danton*, dont le verbe rappelait, selon la comparaison de Hugo, le passage orageux d'un quadrige : « Vous avez la raison et le droit pour point d'appui, tout un peuple pour levier, avec cela vous soulèverez le monde ». Où donc était Archimède, qui avait voulu résoudre ce problème?

La France, incarnant la justice et le droit, en 1795 y arrivait : aux nations enchaînées, elle tendait une main secourable et, en un grand tressaillement, les arrachait à leur misère, les forçant à lever un front humilié et avili vers un idéal purificateur (1).

J'interromps ici, avant de rapporter le trait final, pour laisser parler le journal :

« Quand notre Directeur eut fini de parler, MONSEIGNEUR MANGIN, DOYEN DE STENAY, qui se trouvait près de lui, *le prit dans ses bras avec effusion. C'était la France reconnaissante qui remerciait l'orateur par la bouche de cet auguste prélat.* Dimanche, en effet, M. Malou *se surpassa* et, malgré l'aridité du sujet, *parla à la foule immense sans utiliser le moindre papier!!!* »

Nos compliments à M. Malou de sa faconde, mais combien plus à l' « auguste prélat », protonotaire apostolique, doyen de Stenay, pour l'à propos de son geste!

Voici maintenant la péroraison du discours :

A l'heure actuelle, et c'est pour nous, Français, une consolation et une espérance contre lesquelles rien ne peut prévaloir, les sources généreuses de justice, de droit, de charité sociale, bouillonnent, intarissables, sortant des profondeurs de notre sol et de notre race! Ces sentiments offrent à notre pays la meilleure garantie contre les bouleversements et les cataclysmes venus du dehors!

Mercredi dernier, j'ai vu personnifiée cette grande force morale qui est celle de notre patrie. Je vous la propose en exemple. J'étais allé à Sampigny, résidence actuelle de notre Président de la République. J'arrivai dans cette campagne lorraine, où les lignes harmonieuses des collines se profilent nettement dans la limpidité d'un air qui paraît plus léger, plus transparent qu'ailleurs. Admis tout de suite, sans protocole, à saluer le Chef de l'Etat, M. Poincaré me reçut, seul à seul, dans son vaste cabinet de travail, où à travers

1. C'est un rappel d'un passage précédent où l'orateur tire de la charité le triomphe du pacifisme et la condamnation de la guerre.

de larges baies vitrées, pénètre à flot la lumière. Respectueusement je m'inclinai devant l'homme au front vaste et droit, illuminé de volonté et d'intelligence, qui représente le pays dont il est le premier magistrat, et ce que j'admirai, ce n'était ni la splendeur du titre, ni celle de la carrière parcourue, c'était l'incarnation d'un simple principe d'où se dégage une impression de sérénité et de quiétude.

Loin de tous, loin de Paris, loin du pouvoir, sans un ministre, n'ayant même pas sur lui le plus modeste insigne qui puisse rappeler sa situation, le Président travaille paisiblement dans le calme de la campagne, où il s'est réfugié pour quelque temps avec Madame Poincaré, dont la grâce souriante charme et adoucit l'âpreté du labeur.

Cependant cet homme modeste, est le chef des armées; il détient le redoutable pouvoir de commander à la multitude disciplinée qui attend, silencieuse et digne. Il est puissant parmi les puissants, puisque sa volonté peut s'appuyer sur des millions de baïonnettes. Néanmoins, en sa présence, le respect ne se mitige pas de l'obscure inquiétude que l'on éprouve toujours devant une chose grande et formidable, car l'énorme force matérielle et morale qui s'attache à ses fonctions relève de cette *idée bien française, qui fut l'honneur et l'égide de la première République : La confiance dans le droit et dans la Justice. (Vifs applaudissements).*

Messieurs, je vous le répète, soyez bons envers les miséreux et les déshérités! Apaisez les luttes des classes! Pratiquez la Charité! Et pour créer votre droit n'étouffez pas les plaintes de vos Frères et respectez la justice. *(Applaudissements prolongés).*

Si les catholiques français trouvent qu'ils n'ont pas été dignement représentés à Metz!...

L'ART D'UTILISER LES DÉMENTIS

En signalant la satisfaction empressée avec laquelle la *Libre Parole* avait souligné l'attaque de la *Civiltà* contre les « catholiques intégraux », nous avions omis à dessein un trait particulier de sa malignité contre eux, afin qu'on ne nous reprochât pas de continuer à plaisir la querelle avec son directeur, tandis qu'un procès, pour lequel il n'y a d'ailleurs point encore de juges désignés, demeure pendant entre lui et nous. Mais la *Vigie* du 2 octobre ayant relevé ce trait, nous n'avons plus la même réserve à garder, et nous citerons ce journal en donnant à ses commentaires un complément suggestif. On y lit :

La presse démo-libérale avait bien des fois déjà donné la preuve de sa foncière déloyauté. Mais à la *Libre Parole* revient incontestablement la palme.

Il y a quelque temps, dans un article consacré à la « Paix de Metz », la *Civiltà cattolica* se livrait contre les catholiques *intégraux* à une déplorable agression sur laquelle nous n'avons pas à revenir, la grande revue italienne l'ayant sans doute, à l'heure actuelle, elle-même regrettée.

Mais cette attaque avait été pour le journal de M. Bazire une trop bonne occasion de manifester sa haine contre les « romains » pour qu'il la laissât échapper. Et, à propos du rédacteur de la *Correspondance de Cologne* plus particulièrement désigné par la *Civiltà*, la *Libre Parole* n'avait pas man-

qué d'ajouter (en mettant un nom propre) dans un renvoi fielleux : « *L'abbé Kaufmann,* CORRESPONDANT DE L'A. I. R. ».

Ce que la *Libre Parole* cherchait à atteindre à travers l'abbé Kaufmann, c'était purement et simplement l'*A. I. R.* Le but était d'autant plus évident que l'*A. I. R.* n'avait été mêlée en rien à la polémique de la *Civiltà* contre la *Correspondance de Cologne.*

La *Libre Parole* devait en être cependant pour ses frais, et l'on se souvient de la rectification apportée par l'*A. I. R.* :

« M. Kaufmann non seulement n'est et n'a jamais été notre correspondant, mais il n'est et n'a jamais été même notre abonné; aucun rapport n'existe entre lui et nous ».

C'était net. La *Libre Parole* n'avait qu'à réparer son erreur. Mais vous ne connaissez ni M. Bazire ni son journal. Ils ne mentionnèrent même pas le démenti!

Ils devaient faire beaucoup mieux.

M. Kaufmann ayant lui-même personnellement écrit quelques jours après à la *Libre Parole* qu'il n'avait jamais été, en effet, correspondant « ni de la *Correspondance de Rome,* ni de l'*A. I. R.* » la *Libre Parole* ne put, cette fois, se soustraire à l'obligation de faire connaître le démenti, mais savez-vous comment elle le fit?

C'est ici que nous compléterons la *Vigie.*

La *Libre Parole* du 27 septembre inséra ce démenti en trois lignes :

L'abbé Kaufmann nous écrit pour nous déclarer « qu'il n'a jamais été correspondant de la *Correspondance de Rome* ni de l'A. I. R.; qu'il n'a même jamais été abonné ni à l'une ni à l'autre. Dont acte.

Suivaient trois autres lignes de réflexions qu'on lira plus bas.

M. Kaufmann avait bien prévu que la *Libre Parole* se garderait de reproduire sa lettre, parce qu'elle accusait le genre de bonne foi avec lequel son nom jeté à dessein dans l'affaire avait pu servir à y impliquer l'A. I. R. Aussi, par précaution, nous avait-il envoyé copie de sa rectification, avec autorisation de la publier. La voici :

Francfort s/M., 23 septembre 1913.

Monsieur le Gérant de la Libre Parole,

On m'écrit de Berlin qu'à propos d'un article de la Civiltà cattolica *sur le Congrès des catholiques allemands à Metz, votre journal dans son numéro du 14 septembre, me désigne, par une note de la Rédaction, comme étant* correspondant de l'A. I. R. *(Agence internationale Roma). Déjà, précédemment et notamment dans son numéro du 6 avril 1911, la* Libre Parole *avait fait de moi un correspondant de la* Correspondance de Rome, *et elle avait maintenu cette information malgré le démenti formel du directeur de cette feuille, en l'accusant de jouer sur les mots (18 avril).*

Aujourd'hui c'est moi-même qui réclame de votre justice et de votre loyauté, conformément au droit de réponse, l'insertion du démenti absolu que je donne à toutes vos allégations. Je n'ai jamais été

correspondant ni de la Correspondance de Rome *ni de l'Agence « A. I. R. ». Je n'étais ni ne suis même abonné à l'une ni à l'autre.*
Recevez, Monsieur le Gérant, mes salutations distinguées.

Dr KAUFMANN.

Et voici maintenant où brille l'art d'utiliser les démentis. Lisez ce que la *Libre Parole* ajoute, en le rapprochant de ce qui a précédé. Vous croiriez que le démenti ne s'adresse aucunement à elle, mais qu'il est un désaveu appliqué à l'A. I. R. et se tournant contre l'Agence romaine!

Vous verrez qu'on ne trouvera personne pour avouer ses rapports avec ces entreprises bassement anonym de division catholique, dont l'inspiration trop connue se trahit cependant par son (sic) épouvantable charabia...

La *Vigie* ajoute, avec plus de raison encore qu'elle ne le savait :

C'est ainsi — en outrageant un tiers, à propos d'un incident auquel il est tout à fait étranger! — que la *Libre Parole* accueille les démentis qu'on lui adresse.
Ce sont les procédés de la presse démo-libéralisante en général, les procédés de la *Libre Parole* en particulier.

Nous n'insisterons pas. Mais, à l'heure où les libéralisants ne cessent de se poser en victimes de procédés déloyaux et d'imputations gratuites, il est bon de montrer, par ce nouvel exemple comment eux-mêmes comprennent la loyauté et la bonne foi.

CE BON MONSIEUR SANGNIER !

Marc Sangnier a eu, dans ces derniers jours, quelque désagrément avec l'*Univers* et l'*Action française*. Cela arrive de temps en temps. M. Sangnier est aussi méconnu qu'incompris. L'*Univers* avait vu une « inconvenance » dans son langage à propos des directions pontificales. L'*Action française* a fait écho, et elle a eu le mauvais goût de complimenter l'ancien président du Sillon de la sympathie compromettante dont Gustave Hervé l'a accablé dans la *Guerre sociale* (nº du 1er octobre), en disant de lui : « *Avouerai-je que j'ai toujours eu un faible pour sa personne, dont la sincérité est éclatante, et que j'ai longtemps suivi avec sympathie son effort pour arracher l'Eglis ux partis de droite.* »

Le cteur de *La Démocratie* a répliqué dans son journal du 7 oct . « L'*Action française*, dit-il, profite de son article pour déclare de la façon la plus absurde que je fais le jeu de M. Hervé et cela sous le prétexte vraiment pitoyable que le directeur de la *Guerre sociale* a écrit cette phrase qui fait simplement honneur à sa courtoisie et à sa clairvoyance. » M. Sangnier, gobeur de toutes les flatteries d'où qu'elles viennent, veut se persuader que l'anarchiste antipatriote et suppôt du diable le cajole seulement à cause

de ses beaux yeux. S'il ne faisait pas sans le vouloir le jeu d'Hervé, celui-ci aurait pour lui autre chose que des grâces. Pas si absurde ni pitoyable, le prétexte. Mais la courtoisie d'Hervé à son égard lui est si sensible, que M. Sangnier ferme les yeux sur le reste de l'article, qui souligne trop, il est vrai, la valeur de l'hommage. La guerre à l'Eglise y est déclarée avec la dernière brutalité et le Pape insulté grossièrement. Hervé est poli pour Sangnier. L'honneur du catholicisme est sauf.

Mais ce n'est là que le petit côté.

C'en est encore un secondaire, que l'entrée en matière de l'article. « J'ai écrit que si les catholiques s'étaient tous ralliés à la voix de Léon XIII et avaient cessé leur hostilité systématique au régime républicain, nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui ». Oui, mon bon M. Sangnier! On pourrait seulement vous faire remarquer deux choses. Nous n'en serions pas où nous en sommes aujourd'hui, malgré l'opposition des « réfractaires » dont vous et vos amis avez tant répété qu'ils étaient une minorité infime et ridiculement impuissante, si les catholiques ralliés, qui étaient la masse, avaient fait quelque chose de sérieux et déployé quelque courage pour la défense de leurs droits, au lieu de s'aplatir avec persévérance devant des adversaires qui, chaque fois, leur crachaient à la figure. En outre, si les réfractaires s'étaient ralliés, ils n'auraient pu le faire qu'en renonçant, comme les ralliés, à la résistance catholique, par laquelle ils se distinguaient de ceux-ci bien plus que par une opposition politique, et leur adhésion n'aurait fait que grossir le nombre des pleutres. Mais passons.

Passons aussi sur la complainte de M. Sangnier, critiqué, présenté par les catholiques *à cause de ses opinions républicaines*. « Aussitôt, ajoute-t-il, les catholiques qui prétendent, au nom de la discipline religieuse, m'empêcher de proclamer mes opinions républicaines, m'accusent d'avoir commis au moins « une inconvenance » pour ne pas dire « une trahison ». Et plus loin : « Que demandons-nous autre chose sinon le droit de ne pas être inquiétés sur le terrain religieux par des censeurs sans mandat à cause de nos convictions politiques républicaines? Est-il rien de plus évidemment légitime et pourquoi serions-nous mis hors la loi commune et traités en parias? » Serait-ce donc aussi à cause des opinions républicaines de M. Sangnier et de ses adeptes que Pie X a publié la Lettre sur le Sillon où sont cataloguées et confirmées toutes les noires calomnies accumulées contre eux pendant plusieurs années par les catholiques dont ils se plaignent?

L'intérêt de l'article est ailleurs.

Ce bon M. Sangnier, qui unit, comme on sait, la prudence du serpent à la simplicité de la colombe et le courage du lion à l'agilité du cerf, a senti le vent, et il a jugé que l'heure était propice, l'occasion opportune, pour dauber à son tour sur les « catholiques intégraux », qu'on ne s'attendait guère à voir dans cette affaire.

Résolument, il les dénonce comme la pierre d'achoppement dans

la voie de l'union. Il intitule son article : « *Pour l'union religieuse des catholiques : l'obstacle* »

Et savez-vous qui mène le mouvement du catholicisme intégral? — L'*Action française*, un parti « d'athées notoires ». Lisez :

Aussitôt l'*Action française* m'injurie et m'accuse de mal parler de Pie X. En vérité on ne saurait plus impudemment se moquer des gens et ce serait être par trop naïf que de répondre à de telles inepties. Il n'en est pas moins vrai que l'insolence de cette petite faction qui pousse l'audace jusqu'à prétendre qu'elle représente le « catholicisme intégral » est aujourd'hui le plus grand obstacle à cette union des catholiques sur le terrain religieux que réclame si impérieusement Pie X.

On le sait à *La Croix* comme on le sait à la *Jeunesse Catholique* et à l'*Action libérale populaire*.

Qu'un mouvement dirigé par des athées notoires et qui n'ont jamais renié leurs blasphèmes publics d'antan parvienne ainsi à terroriser tant de bons catholiques et à leur imposer un silence où il y a plus de dégoût encore que de résignation, c'est là une humiliation véritable et cruelle pour notre pays.

J'imagine pourtant que la mesure est pleine et que la révolte de la loyauté et du bon sens ne tardera pas à renverser une si odieuse tyrannie.

Le petit alinéa concernant la *Croix*, avec la *Jeunesse catholique* et l'*Action libérale* aujourd'hui chères à M. Sangnier, vise évidemment, sans les nommer, d'autres que l'*Univers* et l'*Action française*. O Parthe! Tu fuis, mais avec quel coup d'œil tu diriges tes flèches!

Ne refusons pas un pleur aux infortunées victimes de la tyrannie et de la terreur sous lesquelles les intégraux tiennent tant de bons catholiques. On sait trop, hélas! que ces bons catholiques qui ne peuvent souffrir les fermes directions de Pie X, qui escomptent sa mort et cherchent à en devancer l'effet en répandant le bruit qu'il n'est déjà plus que l'ombre de lui-même, sont partout réduits au silence, qu'ils vivent dans des transes perpétuelles, sans oser ouvrir la bouche, au point qu'on n'entend plus parler d'eux. Demandez au *Bulletin de la Semaine*, à M. Imbart de la Tour, sinon à M. Sangnier lui-même, et à tous ces organes qui parlent avec autant d'assurance que si le Pape n'avait jamais rien dit. La liberté? Il n'y en aura pour eux que quand on l'aura ôtée aux autres.

Le meilleur est la fin.

J'espère que d'ici aux prochaines élections législatives le bon sens de l'immense majorité des catholiques français se fera plus agissant et plus courageux et qu'il imposera silence aux semeurs de discorde qui sèment partout la zizanie.

Assurément le temps presse. Le péril est grave, immédiat. Ce n'est pas en accueillant par des railleries et des insultes ceux qui le signalent qu'on le dissipera. L'*Action française* et l'*Univers* n'y peuvent rien. Il y a encore des catholiques républicains. Essayer, dans un misérable intérêt de parti, de les calomnier, *de les empêcher de concourir avec tous les autres catholiques à l'œuvre commune de défense*, ce n'est pas servir l'Eglise et c'est travailler contre la France.

Une simple question. Le Sangnier qui réclame le droit de concourir avec tous les autres catholiques à l'œuvre commune de la défense « sur le terrain religieux que réclame si impérieusement Pie X », c'est-à-dire, comme on sait, sur le terrain de l'affirmation catholique, au-dessus des préoccupations de parti politique, n'est-il donc pas aussi le Sangnier qui revendiquait naguère si hardiment le droit de se placer hors de ce terrain, qui remerciait impudemment le Pape de l'en avoir affranchi et déclarait établir d'abord son « parti nouveau » mort-né, puis sa Ligue de la Jeune-République, sur le terrain d'une politique exclusivement républicaine, et qui persiste à relever la société chrétienne par l'entreprise démarquée, mais parfaitement reconnaissable, du « plus grand Sillon »?

Place pour elle dans l'œuvre impérieusement réclamée par Pie X, et dehors les catholiques intégraux!

Ce bon M. Sangnier!

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE

Ça continue

Quand pourrai-je ici même dire, après lecture des pièces documentaires qui me sont chaque mois soumises, que non seulement c'est la « paix de Metz » mais bien qu'on n'entend plus parler de libéralisme et de déclércalisation? Au contraire, à mesure que les libéraux subissent des défaites et que les intégraux reprennent courage et nourrissent de grandes espérances, on dirait que les premiers s'attachent obstinément à leur tactique.

La paix de Metz!

> Que cette paix, Seigneur, et ces embrassements
> Vont offrir à mes yeux un spectacle charmant.

La réponse ne s'est guère plus fait attendre que dans le dialogue de « *Britannicus* ».

> J'embrasse mon rival, mais c'est pour l'étouffer.

Voici, en effet, que « *Le Nouveau Siècle* », organe officiel des modernistes allemands, qui en sait généralement long sur la direction de Cologne, écrit dans son numéro 36 du 7 septembre, les paroles significatives suivantes :

> « *La paix de Metz* », c'était une phrase jetée par-dessus les Alpes pour tranquilliser le Vatican. On combattra après comme avant. On ne se laisse pas, à Munchen-Gladbach, dicter une paix qui signifierait l'anéantissement de soi-même.

Et, en effet, l'on continue de combattre, et cela par tous les moyens à la disposition. Le « *Bergknappe* », organe du syndical des mineurs chrétiens, renouvelle ses attaques contre l'évêque de Trèves (numéro 36

du 6 septembre) à propos d'une assemblée où, à Sarrebrück, un certain chef de district regretta publiquement les actes épiscopaux dans la grève de la Saar. Et pour cela il se fait vertement donner de la réplique par la « *Gazette populaire de Sarrebrück* » qui ne supporte point son audace, et avec raison. Dans d'autres contrées minières, dans la Ruhr, par exemple, les syndiqués chrétiens se font chansonniers, avec quelle grâce légère! oh! combien!

Peu nous chaut « Rerum novarum »,
Nous sifflons Kopp et Korum.

(Was schert uns « Rerum novarum » — Wir pfeifen auf Kopp und Korum). On sait que ce sont là les noms de l'encyclique pontificale et des défenseurs épiscopaux de la cause intégrale en Allemagne, le caradinal de Breslau et l'évêque de Trèves.

Ailleurs, on laisse dénaturer les fondements et les principes des institutions créées pour la défense catholique. C'est ainsi qu'on lisait dans la « *Poste de la Saar* » (numéro 207 du 6 septembre) un rapport touchant le second cours social donné aux techniciens dans le bureau central du Volksverein pour l'Allemagne catholique, les 24, 25, 26 août; rapport où l'on pouvait récolter cette perle peu précieuse pour le Volksverein, que « l'on se réjouissait de ce que les organisa- » tions des techniciens travaillent en collaboration sur le *terrain* » *neutre du Volksverein* ».

Ailleurs encore, on proclame que l'on veut bien être « *catholique, mais pas clérical* . C'est ce que l'on peut lire dans l'organe chrétien autrichien « *Neuigkuits-Weltblatt* », et le plus fort en ceci, c'est que l'on veut faire croire que non seulement l'évêque de Linz, Dr Hittmair, mais encore le prince-archevêque nouveau de Vienne, Mgr Pfiffl, partagent cette mentalité.

On dénature presque toujours la parole des évêques. C'est ainsi qu'à propos d'un discours prononcé par Mgr Faulhaber, évêque de Spire, à Neustadt, dans le Palatinat rhénan, sur la mission des associations ouvrières catholiques, on a prêté à ses paroles épiscopales un sens tel que, ni plus ni moins, il aurait fait une allusion blessante à la conduite de l'évêque de Trèves dans la question des syndicats chrétiens. Mgr Faulhaber, outré de la signification donnée à son discours, s'est vu obligé de faire rectifier dans la presse coupable, par une protestation.

Quelquefois c'est un bon mouvement échappé comme par mégarde et qui montre qu'au fond de la politique et du parti du Centre sommeille le vieux, le seul vrai et authentique levain catholique que ses fondateurs y avaient précieusement déposé. Mais alors le premier bon mouvement échappé, on le regrette publiquement, parce que Cologne a fait les gros yeux des mauvais jours; on essaye de le racheter, de le pallier, de l'expliquer, de l'atténuér et c'est une nouvelle faiblesse commise; il faut dire le mot, c'est une lâcheté et une peur de paraître catholique.

C'est ainsi, par exemple, que, récemment, lors de l'assemblée géné-

rale du parti centre de Nassau, sous la présidence du conseiller de commerce Cahensly, personnalité très importante du Centre allemand, deux mille hommes réunis à Ransbach priaient dans un télégramme, Sa Grandeur, Mgr Kilian, nouvel évêque de Limbourg, de vouloir bien recevoir l'expression de leurs respectueux hommages.

C'était là un bel et noble exemple qui faisait ressouvenir de l'antique coutume au temps de Windthorst d'acclamer le Pape au début même des assemblées générales du parti Centre. Un malin l'a fait remarquer avec raison dans « *Klarkeit und Wahrheit* » (numéro 38 du 21 septembre) et il ajoutait que puisque le Centre était prétendûment interconfessionnel, il ne comprenait pas pourquoi on n'avait pas, à Ransbach, envoyé pareil télégramme de congratulations au surintendant protestant et au rabbin provincial de Nassau. La malice légère a malheureusement trop porté. Aussitôt, en effet, le beau geste gêna quelqu'un et dans le numéro 46 du 1er octobre de la « *Germania* », obligée malgré elle de le recevoir, un entrefilet paraissait embarrassé, filandreux, sot et rageur, pour amoindrir l'importance du geste au point de vue du catholicisme du Centre. Le malheureux correspondant occasionnel de la « *Germania* » n'a réussi qu'à faire préciser des questions qui l'embarrasseront encore plus et qui, probablement, n'obtiendront de lui aucune réponse, parce que trop nettes et trop bien posées.

Combien on a abusé des propos tout au moins peu réfléchis de la « *Civiltà cattolica* » à l'adresse des « intégraux » ! Dans cette campagne autour de l'article malencontreux de la « *Civiltà cattolica* » se fit surtout remarquer la « *Gazette de la Poste d'Augsbourg* ». Cet organe du Centre, qui est le plus ancien journal catholique de l'Allemagne, créé vers le milieu du XVIIe siècle, depuis surtout qu'il est dirigé par un certain M. Menth, semble mettre toute sa gloire à patauger dans les eaux douteuses. Il a surtout un correspondant romain qui a la spécialité de mettre, au point de vue libéralisme, les pieds dans le plat. C'est ainsi que tandis que le Pape louait justement l'évêque de Côme de sa lettre sur et contre l'épiscopalisme, la « *Gazette de la Poste d'Augsbourg* » attaquait et raillait, dans son numéro 411 du 7 septembre, l' « *Unità cattolica* », de Florence, touchant la prétendue découverte de cette nouvelle erreur moderniste. C'est ainsi encore que son correspondant romain critiquait d'une façon plus que déplacée le rôle du regretté cardinal défunt Vivès y Tuto et sa pression prétendue sur les actes de Pie X à l'endroit de l'Allemagne, alors que des organes, même huguenots de la plus belle eau comme le « *Temps* », mais quelquefois clairvoyants, publiaient des correspondances romaines détruisant la prétendue légende de Pie X circonvenu par son entourage et assuraient de la fermeté réfléchie, bien voulue, indépendante, de la volonté papale.

Jaloux sans doute des lauriers de la « *Gazette de la Poste d'Augsbourg* », l'organe du centre d'Aix-le-Chapelle, l' « *Ami du Peuple* » continue, dans un article intitulé : « Unis! Chrétiens! Nationaux! » à prôner le travail en commun des associations catholiques ouvrières avec les syndicats chrétiens dans cette région essentiellement catho-

lique et qui doit, par conséquent, échapper totalement à ces syndicats, selon les règles fixées dans l'encyclique « Singulari quadam ». Ils doivent se réunir en une assemblée commune à Eschweiler, dit l'article, parce que, sans les syndicats chrétiens, il est impossible de croiser le fer victorieusement avec les socialistes. Et pendant ce temps, on voit ces syndicats flirter avec le socialisme contre les patrons; et pendant ce temps, on lit dans la « *Gazette populaire de Cologne* » un article dont se moque agréablement le « *Berliner Tageblatt* » (numéro 481 du 22 septembre), montrant que les socialistes ne sont pas si dangereux, n'étant républicains et révolutionnaires que des lèvres, mais prêts à crier : Vive l'empereur! et à voter tout pour la marine et pour l'armée. Et, pendant ce temps on lit dans la radicale, antireligieuse « *Gazette de Cologne* » (numéro 953 du 22 août) une correspondance émanant du milieu Centre d'où l'on peut extraire ces mots d'une logique parfaite de la part d'un « Colonais » : « A bien » réfléchir loyalement sur les conséquences, la notion d'interconfes- » sionnalisme exige que, dans les cas nécessaires, les compagnons » d'alliance soient protégés contre les attaques des administrations » de l'Église catholique ».

La lutte marche donc bon train. Et, en même temps, le démantèlement des forces vives catholiques continue aussi; on décléricalise à merci. Dans le diocèse d'Ermland, c'est comme de la rage. Sous l'influence de trois journaux diocésains, dirigés par des ecclésiastiques, en particulier le Dr Matern, jouissant des épiscopales faveurs et s'en prévalant, et par un secrétaire ouvrier, Lange, ni pur ni radieux dans la doctrine catholique, on a semé la zizanie entre les associations ouvrières catholiques. Le « *Journal populaire d'Allenstein* » l' « *Ami des Ouvriers* » et la « *Gazette d'Ermland* » paraissant à Braunsberg, ont réussi, par leurs intrigues, à détacher bon nombre d'associations qui appartenaient depuis toujours au siège catholique de Berlin et à former un nouveau groupe prétendu indépendant, mais qui, en réalité, est à la remorque de Munchen-Gladbach, et ne lutte que contre Berlin. Un peu dans chacune des villes de l'Ermland c'est, sous cette néfaste influence, la création de groupements formant sécession des groupements berlinois déjà existants, comme récemment encore, par exemple, la fondation d'un groupe ouvrier à Elbing, sous le nom d'association Saint-Joseph, contre la vieille association ouvrière catholique Saint-Nicolas.

Ce n'est pas seulement dans le domaine syndical que l'on modernise. Il faudrait en dire autant et plus du domaine littéraire. Signalons seulement, avec les « *Petrus-Blätter* » du 19 septembre, le cas fameux de cette revue autrefois dirigée par le P. Expéditus Schmids, et déjà progressiste dans le sens mauvais, qui continue sous le nom de « *Sur-les-Eaux* » (Uber den Wassern) ayant eu plusieurs changements de rédaction en deux ou trois ans, éditée même par un protestant, aujourd'hui dirigée par un certain Dr J. Eckhardt, en collaboration avec un certain Dr Kirsch, à Bamberg. Pour relever le nombre des abonnés bien tombé, paraît-il, de cette revue qui veut « vivifier la cause catholique dans le domaine littéraire » et cela « sans con-

naître de compromis ni au préjudice de la conception catholique. ni au dommage de l'art vrai », on y a introduit une foule de collaborateurs nouveaux qui portent un nom, mais quel nom, mon Dieu! le poète blasphémateur juif Lissauer, le décadent Thomas Mann, ancien rédacteur au « *Simplicissimus* » l' « Assiette au beurre » allemand, le champion de l'athéisme et du socialisme, Emile Verhaeren, les juifs littérateurs, libres-penseurs O. Walzel et Richard Moyse Meyer, etc

J'ai cité mes sources et je passe des noms. Aussi combien je comprends que devant ce flot, les intégraux se serrent, précisent leur voie, luttent avec courage! Je comprends l'évêque nouveau de Limbourg. Mgr Kilian, qui dans sa première lettre pastorale, proteste de l'obéissance nécessaire à la plus haute autorité, le Pape, et contre ceux qui en critiquent les actes, les directions, et les passent au laminoir. Je comprends que Mgr Maximilien, chevalier von Lingg, précise ce qui est vraiment catholique dans la vie publique au congrès catholique de Kempen. Je comprends que la « *Germania* », l'organe central officiel du Centre allemand, commence à prendre résolument position contre les catholiques allant à gauche et devienne un vrai journal catholique de fond et d'étiquette. Je comprends qu'à l'étranger, en Autriche, par exemple, une fédération Vogelsang proclame dans sa réunion du 14 septembre à Vienne que ses principes sont ceux de l'Église catholique romaine, *et que son bureau central est à Rome, non à Munchen-Gladbach.* Je comprends une foule de publications nouvelles intégrales : le « *Memorandum sur le mouvement minier de la Saar* », par M. le doyen Backes, de Bliesen; la réforme apportée à l'intégrale « Revue apologétique » qui sous le nom de « *Rocher* » (Der Fels) va paraître deux fois le mois au lieu d'une, pour la défense de la vie et de la science catholiques; la seconde édition déjà de l'œuvre de l'ex-député, conseiller de justice, Roeren : « *Le Centre et la direction de Cologne* » dont le succès est merveilleux; l' « *Annuaire de philosophie et de théologie spéculative* », intégrales du prélat, Mgr E. Commer, qui vient de paraître ce premier octobre sous le titre heureux de « *Le divin Thomas* » d'Aquin. Je comprends enfin la précision que la revue de combat intégral « *Clarté et Vérité* » du comte d'Oppersdorff, commençant sa troisième année, apporte à son programme; il sonne si bien, si clair, que je n'hésite pas à le transcrire ici tout entier, car on peut le proposer comme un modèle.

NOTRE PROGRAMME

« *Clarté et Vérité* » en tant qu'organe catholique intégral, défend dans toute sa compréhension et sans aucune atténuation la doctrine et la discipline de l'Eglise, les directions du Saint-Siège et de l'épiscopat avec toutes les conséquences qui en dérivent, soit pour l'individu, soit pour la société. « *Clarté et Vérité* » est donc tout à fait cléricale, papale, ultramontaine, antimaçonnique, antimoderniste, antilibérale, antisocialiste, antimoniste, tout à fait conservatrice et antirévolutionnaire; nous ne combattons pas seulement la révolution jacobine, le radicalisme des loges et des démolisseurs,

nous combattons aussi le libéralisme religieux et social de toute sorte et de toute nuance. *La doctrine intégrale de Rome, voilà notre programme.*

C'est fondé sur l'être même de l'Eglise, et c'est prouvé par l'histoire de tous les siècles, que Rome est le centre vivant de la chrétienté catholique. Les désirs du Pape sont pour nous des ordres. Nous sommes fermement convaincus que ce n'est que par une confiance sans limites et une obéissance sans réserve des catholiques à l'égard des décisions et des volontés du vicaire du Christ, que l'on pourra avec succès s'opposer à l'égarement et à la destruction de la société humaine qui prennent de plus en plus d'extension. et qu'ainsi seulement on pourra remettre toujours plus en honneur la foi en Dieu et l'amour de Dieu.

Pour ce qui est des cas pratiques touchant la discipline, nous nous en tenons aux évêques qui ont été placés par le Saint-Esprit pour régir l'Eglise de Dieu sous la direction et la surveillance du Vicaire du Christ.

Nous luttons pour le principe et la mise en valeur de l'autorité voulue par Dieu, de la tradition, de l'ordre religieux, social et de l'état dans toutes leurs conséquences. Nous nous unissons étroitement et de toutes nos forces à la Papauté *pour les droits inaliénables du Saint-Siège*, pour sa liberté et son indépendance sans atténuation, et nous luttons contre toutes les tentatives faites pour traiter la question romaine comme n'étant que d'une importance secondaire; nous avons pour but de faire le plus possible et le plus efficacement valoir l'influence juste de la Papauté et de toute la hiérarchie ecclésiastique sur la vie publique.

Nous considérons comme des plaies cancéreuses au côté humain de l'Eglise et à la société tout entière, l'esprit et les actes de ce que l'on appelle le *libéralisme* catholique et du démocratisme qui en découle (sans confondre bien entendu avec la démocratie vraiment chrétienne et intégrale qui répond aux intentions et aux directions des Papes); l'esprit et les actes du *modernisme* théorétique, pratique, radical ou modéré, avec toutes ses conséquences, comme la tolérance dogmatique, la manie des compromis, l'interconfessionnalisme. le minimalisme catholique et nous les traitons comme il convient.

L'Eglise a deux ennemis principaux, et nous leur déclarons la guerre sans merci : la *Loge*, qui veut l'anéantir extérieurement par la force et la ruse, et le *modernisme*, qui veut l'anéantir intérieurement par d'innombrables mensonges, intrigues ou tromperies. Notre lutte n'est pas contre les personnes; nous luttons pour la cause, mais sans faiblir ni chanceler; comme des soldats braves et fidèles sous la bannière du chef de l'armée, nous combattrons sous la bannière du Pape.

De même que nous sommes les adversaires absolus de l'interconfessionnalisme, de l'aconfessionnalisme et du minimalisme religieux, ainsi nous le sommes de leurs erreurs *sur le terrain social et dans la vie publique.* C'est pourquoi nous sommes résolument pour la *confessionnalité des organisations des catholiques*, en ce sens que la religion catholique doit leur donner le but et la direction. Et s'il arrive que, dans des cas particuliers, des organisations non-confessionnelles sont tolérées par le Saint-Siège, ces exceptions valent pour nous naturellement, mais seulement dans l'étendue que le Saint-Siège lui-même leur a fixées et aux conditions qu'il leur a faites. Car nous ne répondons qu'au désir et à la volonté du Saint-Père.

« Nous sommes les ennemis du *syndicalisme* qui est sans religion ou sans confession d'une façon ouverte ou cachée, et qui mène la lutte des classes non chrétienne selon l'axiome : « La force prime le droit ». Nous sommes *les amis de l'ordre chrétien et de l'harmonie de la société*, des individus et des classes particulières; amis de l'édification corporative de

la société chrétienne selon les principes de la justice et de l'amour du prochain, tels que depuis des siècles l'Eglise les a enseignés, mis en pratique et qui peuvent servir de règle à tous les temps.

Nous combattons contre le *nationalisme païen* qui va, la main dans la main, avec le syndicalisme et qui, comme celui-ci considère les classes individuelles en dehors de leur existence voulue de Dieu, agit de la même façon avec chacune des nations. Nous combattons de même contre l'*antimilitarisme* et contre le *pacifisme utopique* qui se départ des conditions de l'existence humaine, et qui est utilisé par la loge pour capter la société dans ses filets; nous luttons au contraire *pour* un patriotisme vrai, sain, chrétien, comme l'Eglise de Dieu nous l'enseigne.

Nous combattons *contre le féminisme* qui exagère les droits et les devoirs de la femme, les dénature et se trouve en contradiction avec la morale et le sens catholiques; nous combattons contre l'éducation mixte et commune des sexes, contre la prétendue instruction sexuelle; nous luttons *pour* le relèvement de la situation matérielle et morale *de la femme, de la jeunesse et de la famille* selon la doctrine et la tradition catholiques.

Nous combattons *contre* la séparation de l'Eglise et de l'Etat, de la religion et de la science, de la doctrine et de l'action; nous luttons *pour* l'action commune et loyale de l'Etat, de la civilisation et de la science avec l'Eglise, la religion et la foi.

Nous combattons *contre* tout *modernisme* philosophique, dogmatique et biblique de toute nuance, contre la façon de scruter en détail l'Eglise de Dieu comme si elle n'était qu'un corps mort; nous luttons pour l'*enseignement ecclésiastique* qui, uni avec les Pères et la scolastique, voit dans l'Eglise un organisme vivant et considère de haut ses embranchements.

Nous combattons *contre le naturalisme dans la littérature et dans l'art* qui détruit la morale chrétienne avec ses velléités souveraines, son *subjectivisme* sans frein; contre le *modernisme littéraire* qui s'effraie de toute inspiration et de tout exemple catholiques; nous luttons pour que l'on considère et que l'on applique les normes objectives éternelles, les commandements religieux et moraux non falsifiés et sans lesquels un chef-d'œuvre d'art véritable ne peut jamais être créé.

Bref, nous luttons de toutes nos forces et avec notre plus profonde conviction ***contre toute atténuation faite à la foi et à la pensée saintes, catholiques, romaines; nous luttons pour l'idéal catholique dans toute sa grandeur embrassant le monde et dans toute sa sublimité supérieure au monde.***

Et si, à cause de cela on nous attaque, si l'on nous présente comme *des trouble-fête* et même comme *des traîtres* de la cause catholique, nous supporterons toutes ces injures et de pires encore d'un cœur léger et joyeux, parce qu'elles nous sont adressées uniquement à cause de notre nom ouvertement catholique et de notre programme catholique intégral. Réaliser celui-ci en tous temps et de toutes nos forces, professer celui-là en tout temps avec la plus intime conviction, c'est pour nous le plus saint des devoirs, c'est notre unique gloire, c'est notre seul honneur, et ce sera aussi, nous en sommes certains, notre victoire finale.

Nos efforts sont là clairement présentés aux yeux de l'Allemagne catholique, tels qu'ils sont vrais et solennellement prouvés par une multitude de manifestations de la plus haute autorité sur la terre. Il ne nous reste qu'à prier de les reconnaître et de les soutenir dans des milieux toujours plus vastes, afin que grossisse toujours davantage le bataillon de ceux pour qui, avant tout opportunisme et avant tout succès du moment, passent

« *la Vérité et la Clarté catholiques* ».

Ce programme est courageux; le passé de « *Clarté et Vérité* » garantit son avenir; le programme ne sera pas qu'un son éclatant de fanfare; il a donné ses preuves déjà, il sera appliqué dans toute sa teneur et dans toute son intransigeante, mais juste rigueur.

Giuseppe VERDAD.

POURQUOI « CATHOLIQUES INTÉGRAUX »?

Comme nous le disions plus haut, on pourrait discuter pour et contre l'opportunité et la justesse de cette dénomination. De prime abord, il peut paraître à beaucoup de gens que, seul, le nom de catholique tout court convient pour désigner indistinctement tous ceux qui professent de cœur et de bouche la foi de l'Eglise. Théoriquement, il devrait en être ainsi. Est-ce pourtant une nouveauté que l'adjonction d'une épithète caractérisant une attitude déterminée dans des questions touchant, non pas l'essentiel de la foi, mais l'esprit de l'Eglise et ses directions pratiques?

L'histoire d'un passé peu éloigné et l'expérience présente sont là pour répondre. Et ceux qui ont donné un exemple fâcheux ont mauvaise grâce à protester, aujourd'hui, quand ils le voient retourner dans un sens salutaire. Au fait, ces dénominations en sens divers ne naissent pas du bon plaisir ou de l'humeur de quelqu'écrivain à l'esprit hanté d'une nécessité ou d'un danger imaginaires, elles sont le produit des événements, une traduction en formule de divergences constatées.

Tout cela est parfaitement exposé dans un remarquable article de Dom Besse, paru dans *l'Univers* du 10 octobre, sous le titre de « *Catholicisme intégral* ».

Le mot « Catholicisme » a un sens complet.

On ne voit pas trop, de prime abord, pourquoi lui ajouter un qualificatif.

C'est ce que pensaient les plus vaillants défenseurs de l'Eglise, de sa doctrine et de ses droits, à l'époque du concile du Vatican. Ils mettaient une certaine fierté à se dire catholiques sans épithète. Les adversaires avec lesquels ils furent souvent aux prises se contentaient mal d'être catholiques *tout court*. Leur souci de réduire le catholicisme à une condition qui qui lui permettrait de s'accommoder du libéralisme des sociétés modernes leur imposa le titre de *libéraux*. Ce n'était pas pour leur déplaire. On eut donc des *catholiques libéraux*. Le libéralisme de leurs idées, de leur action publique et de leur tendance influa sur leur idéal religieux. Il fut nécessaire de recourir à une distinction de langage pour bien montrer la différence qui existait entre *catholiques libéraux* et *catholiques*.

Les idées qui jouissent du succès actuel continuent de fasciner les esprits.

Les catholiques, s'ils veulent échapper à cette faiblesse, doivent se mettre en réaction. Or, cette attitude est généralement au-dessus des intelligences et des caractères communs. Elle fait peur. Comme ce sentiment instinctif n'a rien d'avouable, on l'enveloppe de prétextes ingénieux. Cette fascination

des triomphes éphémères nous a valu les *catholiques démocrates*, les *catholiques modernistes*, les *néo-catholiques*. Nous avons eu, en conséquence, le néo-catholicisme, le catholicisme démocratique et le modernisme ou catholicisme moderne.

Il en est qui éprouvent le besoin d'insister, d'une manière un peu exclusive, sur la partie sociale de l'action catholique. Ils nous ont gratifiés du *catholicisme social.*

Un homme qui prend le temps de réfléchir saisit les divergences dans les idées correspondant à cette diversité des vocables. Mais cet effort n'est à la portée que d'un petit nombre, surtout quand il s'agit de l'action publique. Les citoyens ont, pour la plupart, les yeux fermés; ils s'abandonnent à qui sait les prendre. La souveraineté dont on les affuble ne leur confère pas encore la possibilité de se conduire eux-mêmes. Les catholiques, en cela, ressemblent aux autres. N'allez donc point leur demander de se rendre compte des distinctions, pourtant fort apparentes, qui séparent ces diverses manières de comprendre pratiquement le catholicisme. Cela leur est d'autant plus difficile que libéraux, démocrates, courtisans de la nouveauté et modernistes se prévalent de leur qualité de catholiques. *Ils écartent les épithètes quand elles gênent;* ils réclament les bénéfices de l'*Union*, malgré la séparation réelle de leurs pensées et de leurs actes. Les troubles, qui forcément en résultent, ne profitent pas à la vérité. Ils empêchent le grand nombre de discerner la ligne de conduite qui s'accorde le mieux avec leur foi. Les exigences mêmes impérieuses du catholicisme finissent pas s'obscurcir. Le difficile alors est, non d'accomplir son devoir, mais de le connaître.

Voilà la situation des catholiques de France. Elle explique en grande partie ce qu'il y a d'incohérent dans leur action et l'insuccès de leurs efforts. Ils ont pourtant dépensé assez d'argent et de peine pour mériter mieux. Le Souverain Pontife, qui sait les causes de leurs échecs, les pousse à sortir de ces agitations vaines en poursuivant un but véritablement catholique au moyen d'une organisation forte et précise. La hiérarchie ecclésiastique leur en fournit les cadres avec ses paroisses, ses diocèses et ses provinces. Cette direction du Saint-Siège se heurte à des obstacles imprévus, qui trouvent une explication dans les divergences profondes des esprits. Car c'est dans l'état des esprits qu'il faut chercher la cause de nos divisions. Elles ne peuvent provenir que d'une anarchie de la pensée.

Il est urgent de lutter contre le mal. Impossible de lui découvrir un remède efficace en dehors d'un retour à la tradition ecclésiastique et à une entière union avec l'autorité. La tradition ecclésiastique a pour nous toute son expression dans la doctrine, la volonté et la vie de l'Eglise et cette autorité est personnifiée par le Pape. Les catholiques ont à prendre cette doctrine pour la norme de leur intelligence; les décisions des juges compétents, au lieu de les surprendre, ne font guère que confirmer leurs convictions. D'avance, ils pensent comme l'Eglise. Leurs écrits et leurs discours en témoignent. Le travail intime de leur sanctification personnelle et les formes variées de leur action publique se font toujours d'après la volonté de l'Eglise. Ils apprécient toutes les questions religieuses, qu'elles soient théologiques, juridiques, morales, sociales ou politiques, du point de vue de l'Eglise. L'intégrité de sa foi, la sauvegarde de son honneur, la conservation de ses droits et la défense de ses intérêts passent avant tout. Ces biens sont d'ordre supérieur. On ne peut en aucun cas les subordonner aux intérêts correspondants des individus.

Les catholiques ont un moyen sûr de ne jamais perdre le point de vue de l'Eglise. C'est de tenir les yeux fixés sur le gouvernement de l'Eglise. L'E-

glise est, de par la volonté de son divin Fondateur, constituée en monarchie. Son monarque est le Souverain Pontife. La pensée, la volonté, la vie, les intérêts de l'Eglise sont concentrés autour de sa personne et dans les institutions qui lui servent à gouverner l'Eglise. Un catholique perspicace peut toujours arriver à découvrir et à pressentir les pensées et les volontés qui inspirent le gouvernement ecclésiastique. L'expérience est là pour vérifier la sagesse des idées acceptées et des positions prises. Elle ne manque point de signaler ceux qui ont la chance de voir juste et ceux qui ont le malheur de voir faux. *Il en est pour qui voir juste est devenu la plus honorable des coutumes, tandis que d'autres vont à peu près toujours aux points contre lesquels les juges de la foi prononceront l'interdit.*

Ces derniers professent un catholicisme diminué, altéré. Est-ce un catholicisme libéral, démocratique ou moderne? Je n'en sais rien. C'est en tout cas un néo-catholicisme. Sa nouveauté est un signe qui trahit la présence de l'erreur. On ne prendra jamais ceux qui obéissent à cette tendance pour des *catholiques intégraux*. Ce titre revient aux premiers. J'ignore qui le leur a donné. Peu importe la source d'où a jailli la formule « Catholicisme intégral ». Elle est bien trouvée et nous n'avons qu'à la recueillir. Ceux qui préfèrent un Catholicisme amoindri l'ont consacrée par leurs récriminations et leurs sarcasmes. Cette épreuve équivaut à une recommandation. Mais ne les laissons point dénaturer ces deux mots pour les avilir plus à leur aise et déconsidérer ensuite les catholiques qui en font un signe de ralliement. Ils placent tout un programme de doctrine et d'action dans leur Catholicisme intégral. C'est ce Catholicisme tout entier, pur de la contagion libérale, démocratique ou moderniste. Ils y reconnaissent le Catholicisme romain du Pape, le Catholicisme de partout et de toujours, le Catholicisme sans épithète.

Donc, puisqu'il y a eu et qu'il y a encore des catholiques se piquant d'être des catholiques *libéraux,* puisque d'autres, aujourd'hui, se parent si hautement du nom de catholiques *sociaux,* sans parler du reste, pourquoi jeter la pierre à ceux qui s'inscrivent parmi les catholiques *intégraux?*

D'autant que leur programme — on a lu plus haut celui de *Klarheit und Warhait* qui peut en être pris pour le type — n'a rien, lui, qui ne puisse et doive rallier à l'heure actuelle tout catholique sincèrement dévoué à l'Eglise.

Mais c'est justement là le *hic.*

Cependant nous ne voudrions pas nous borner à faire remarquer que cette dénomination de « catholiques intégraux » introduit une simple *distinction,* et non pas *la division* entre catholiques, comme on le prétend, et qu'elle devrait même être un mot d'ordre d'*union* complète, puisque tout vrai et bon catholique devrait souscrire aux principes qu'elle résume.

Il nous semble que, sans exiger au préalable, ce qui serait pourtant légitime et logique, l'adhésion de tous à ce programme, si l'on veut que ses partisans renoncent à parler de catholicisme intégral, on peut proposer à ceux qu'il choque, un moyen indirect, qu'ils ne sauraient raisonnablement rejeter, d'arriver au résultat, de préparer, sinon de réaliser immédiatement l'union si désirable, et de nous grouper tous sous le simple nom de *catholiques.*

Que ceux qui hochent la tête devant ce programme, et pour qui *durus est hic sermo*, s'affirment du moins *catholiques* « dans toutes les manifestations de la vie publique et sociale », comme Pie X en proclamait encore récemment le devoir dans l'Encyclique *Singulari quadam;* que, même sans renoncer à ses opinions, qu'ils croient licites et bonnes, ils marquent dans le détail, s'ils l'osent, qu'ils les professent comme catholiques; qu'ils renoncent à vanter leur libéralisme, à se parer du nom de libéraux; qu'ils rayent le libéralisme de leurs ouvrages, de leurs articles, de la manchette de leurs journaux, de leurs professions de foi; que partout, en un mot, on n'entende plus que *l'affirmation catholique*. Elle ne doit pas gêner. Le Pape la commande. Le mot entraînera peu à peu la chose, à cause de la contradiction trop gênante entre l'affirmation et ce qui s'accorde mal avec elle.

Bientôt nous serions tous confondus sous l'unique nom de *catholiques*.

Sinon le catholicisme intégral continuera de s'opposer au catholicisme diminué.

UN BREF DE PIE X AU GÉNÉRAL DES DOMINICAINS

A l'occasion du Chapitre général de l'Ordre de Saint-Dominique, qui s'est ouvert à Venlo, en Hollande, en août dernier, le Souverain Pontife a adressé un Bref très important au R. P. Cormier, général de cet Ordre. Il est daté du 4 août, jour de la fête du saint Fondateur. Le Pape édicte un décret en sept articles, sanctionné par l'Autorité Apostolique et qui devra être inséré dans les Constitutions de l'Ordre. Plusieurs de ces lois touchent à l'économie particulière de l'Institut de Saint-Dominique et n'intéressent pas le public. Nous nous contenterons de signaler l'une ou l'autre, d'une portée plus générale et qui, par leur nature même, dépassant les limites des cloîtres dominicains, semblent devoir intéresser tous les Ordres religieux et même les membres du clergé séculier.

C'est une confirmation nouvelle des prescriptions de l'Encyclique *Pascendi*, dont l'exacte observation aurait dû opposer une barrière efficace au modernisme et au torrent de nouveautés.

Ainsi, ce passage sur l'enseignement de la doctrine de saint Thomas d'Aquin :

« *Nous voulons que tous soient instruits de cette doctrine, afin que, grâce à elle, les opinions erronées en théologie et en philosophie, qui se répandent de tous côtés, soient déracinées dans les esprits du siècle présent et que la vérité chrétienne, mieux connue, soit indestructible dans les intelligences.* »

L'article II trace la règle à suivre dans le choix des professeurs de théologie. Elle peut servir de norme, non seulement pour la nomination des professeurs dominicains, mais pour celle de tous les professeurs de théologie dans les séminaires, universités et collèges religieux. Voici les paroles du Pontife :

« *Les prélats ne confèreront la charge d'enseigner les sciences » sacrées qu'à ceux qu'ils sauront avec certitude n'avoir jamais donné » lieu jusqu'à ce jour au plus léger soupçon sur la pureté de leur » doctrine* et qu'ils connaîtront être tout disposés à suivre désormais, » dans l'exposé de la vérité catholique et dans la réfutation des er- » reurs, les normes et règles que le Saint-Siège a prescrites de nos » jours à ce sujet, ou qu'il prescrira encore à l'avenir ».

L'article IV renferme un avertissement solennel à ceux des écrivains de l'Ordre de saint Dominique trop portés à accepter facilement les opinions nouvelles et dangereuses. Voici les paroles du Pontife, qui reflètent si bien l'intime de sa pensée et qui concordent si parfaitement avec tant d'autres avertissements du même genre, déjà donnés dans le cours de son pontificat :

« *Certains religieux se proposent d'expliquer dans leurs ouvrages, » de développer et d'apprécier des opinions et des systèmes sou- » tenus par des auteurs qui semblent se tenir dans les confins de la vérité catholique. Les auteurs de ces théories les jugent très propres à mettre dans un jour nouveau la vérité catholique, et à en donner l'interprétation convenable, beaucoup mieux que » ne l'avait fait jusqu'ici la sagesse des anciens. Nous voulons que » ces religieux sachent bien que Nous estimons ces opinions et » ces systèmes comme pleins de périls.* Ils séduisent, en effet, » facilement les esprits légers et dépourvus de doctrine, par nature » amoureux des nouveautés ; ils les détournent de la foi et du salut » éternel. C'est pourquoi les fils de saint Dominique, disciples du » Docteur angélique, auront pour sacré de défendre la foi, ouver- » tement et avec énergie, et tout en portant sur les hommes des » jugements inspirés par la bienveillance, ils mettront à nu les » erreurs qui se cachent trop souvent sous les apparences de la » vérité ».

L'article VI a trait à la prédication.

« Nous avons appris, en plus d'une occasion, et avec grande joie » que les religieux de l'Ordre des Prêcheurs, selon le but principal » de leur Institut, s'adonnent au ministère de la parole. Nous les » exhortons instamment à n'accepter et à ne remplir cet office qu'en » esprit d'humilité, *prêchant Jésus-Christ et Jésus crucifié*. Les pré- » dicateurs qui n'en agissent pas ainsi, qui recherchent les triom- » phes de la vaine gloire et les applaudissements des hommes, sont » semblables à ceux dont parle l'Ecriture, *pasteurs se nourrissant » eux-mêmes, nuées qui ne donnent pas de pluie, arbres d'automne » qui ne donnent pas de fruits*. Que les prédicateurs fassent tous » leurs efforts pour réaliser la parole de l'Apôtre à son disciple Ti- » mothée : *Aie soin d'être devant Dieu digne d'approbation, ou- » vrier que rien ne peut confondre parce qu'il a usé, comme il con- » vient de la parole de vérité*. Les prédicateurs dont la parole et la » vie sont conformes à ces maximes Nous combleront de joie et » opéreront merveilleusement le salut des hommes ».

Le théologien éminent qui analyse ce document dans l'*Univers* donne un commentaire d'une parole de Pie X dans ce Bref qui ajoute

une lumière sur la question récemment controversée de *la vocation*. Pie X parlant du soin à apporter dans le choix des novices avait dit :

« Que les prélats de l'Ordre s'efforcent donc, par tous les moyens » opportuns d'obvier aux inconvénients qui résultent de ce nouvel » état de choses. (les admissions trop faciles et en trop grand » nombre). Cependant qu'ils prennent garde d'incorporer à leur Ordre » les adolescents à la hâte et en trop grand nombre, demeurant par » là même incertains sur leur vocation et ne sachant pas avec évidence » si ces postulants choisissent ce genre de vie d'une sainteté émi- » nente *sous la seule inspiration de l'Esprit-Saint.* »

Sur quoi le commentateur observe :

« Les théologiens remarqueront les expressions dont se sert Pie X, » en parlant de *la vocation religieuse.* On embrasse la vie religieuse » *par inspiration de l'Esprit-Saint.* Ils ne manqueront pas de rap- » procher cette doctrine de la récente déclaration faite par le Saint- » Siège au sujet de la *vocation sacerdotale.* Cette dernière n'im- » plique pas par elle-même une inspiration intérieure de l'Esprit- » Saint. On sait les discussions qui ont eu lieu à ce sujet à l'occa- » sion du livre de l'abbé Lahiton. Les confusions sur cette matière » délicate ne sont-elles pas venues de ce qu'on a appliqué à la voca- » tion sacerdotale les notions théologiques de la vocation religieuse? » La vocation sacerdotale vient de Dieu par l'Eglise, parce que » le sacerdoce est essentiellement un *ministère public. Les besoins* » *du peuple chrétien* et les *aptitudes des futurs ministres* restent » pour l'évêque les deux notes de la vocation sacerdotale. L'appel » direct de Dieu par l'inspiration intérieure de l'Esprit-Saint (*afflatu* » *divino sanctissimam vitae rationem religant*, dit Pie X), est pour » les prélats réguliers la seule note de la vocation à l'*état* re- » ligieux. »

Cette distinction éclairera plus d'un doute.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.808a

QUELQUES IDÉES
DE M. G. FONSEGRIVE (*)

Sans connaître personnellement M. G. Fonsegrive, nous le considérons comme un catholique éclairé, convaincu; aussi, une page du travail qu'il publie et signe dans le *Correspondant* du 25 avril 1913, nous stupéfie-t-elle, comme elle stupéfie sans doute plus d'un autre lecteur. Nous en reproduisons les parties les plus saillantes; nos lecteurs pourront ainsi, en toute connaissance de cause, juger à quel point nos critiques portent à faux ou non : « L'Eglise, opposée à toute vengeance, écrit-il, devait combattre aussi bien les vendettas, les haines familiales. Ne considérant que la moralité intérieure, elle dut regarder les fautes comme personnelles, acclimater cette idée qu'il est injuste que l'innocent soit regardé comme solidaire des fautes d'un père, d'un fils ou d'un frère. Tout en prêchant le dogme du péché originel, ce mystère de la solidarité humaine, elle professait également que la peine du dam prive sans doute du paradis surnaturel mais laisse la possibilité d'une vie immortellement capable d'un bonheur naturel et limité. La peine du sens, ou l'enfer, est réservée aux fautes individuelles. La liberté, la moralité de l'individu humain brise ainsi la solidarité. On peut dire que tout l'enseignement chrétien tend à montrer, en chaque homme, l'artisan responsable de sa propre destinée et à faire considérer comme injuste, tout au moins comme étrangère à la pure justice morale, toute récompense, toute peine qui atteint un autre que le méritant, un autre que le coupable. Et ce faisant, le christianisme n'aura fait que continuer l'évolution déjà commencée dans la civilisation païenne.

» Sur un autre point, le christianisme desserre les liens qui, auparavant, ne faisaient, de tous les membres, qu'un corps indissolublement solidaire. Il n'attacha pas, à la propriété et à l'héritage, l'importance que le paganisme leur accordait (1).

» ... Saint Thomas dira que la propriété privée, la détention particulière du sol, n'a pas son origine dans la nature, mais dans la loi positive, civile, parce que le législateur a trouvé plus avantageux, plus utile au bien social, cette forme de l'exploitation du sol que toute autre forme collective... » (2).

De deux choses l'une : ou bien M. G. Fonsegrive comprend la doc-

* L'abondance des matières nous a fait retarder l'insertion de cet article, mais il est de ceux dont l'actualité n'est pas d'un jour. Le bruit qui s'est fait récemment autour du *Bulletin de la Semaine* ne diminuera pas l'intérêt qui s'attache aux « idées » d'un de ses principaux inspirateurs. (N. D. L. R.)

1. *L. c.*, p. 241.

2. *L. c.*, p. 242. — Summa, Q. 2. q. 66. a. 2.

trine de l'Eglise, et aussi la méthode et le texte de saint Thomas, et alors nous ne comprenons nous-même ni la première ni les autres, ou nous comprenons passablement tout cela et lui se trouve forcément dans la position inverse.

Nous croyons que l'erreur, que l'incompréhension se trouvent exclusivement de son côté, sur tous les points importants qu'il touche dans la page ci-dessus et nous étonnons nous-même, qu'il nous en croie, de pouvoir nous exprimer de la sorte mais nous estimons que de pareils aperçus constituent un danger pour ses lecteurs, dangers qu'intensifient tout à la fois l'autorité de sa signature et aussi l'influence de la Revue qui renforce la sienne. Nous allons en relever quelque chose, tout en demandant à l'auteur de croire que nous nous acquittons de la tâche que nous nous fixons à nous-même, sans rien rabattre de la considération que méritent sa personne, son caractère et son talent; mais, suivant un grand écrivain catholique, « les fausses opinions ressemblent à la fausse monnaie » et de l'une et des autres, la commune honnêteté impose à chacun le devoir d'arrêter, dans la mesure où il le peut, la libre circulation.

I.

Ainsi donc, si nous en croyons M. Fonsegrive : « L'Eglise dut... acclimater cette idée qu'il est injuste que l'innocent soit regardé comme solidaire des fautes d'un père, d'un fils ou d'un frère ». Pourquoi nous mettre dans la nécessité de déclarer, sans ambages, que « l'Eglise doit... acclimater » précisément la doctrine opposée? Il ne s'agit point de considérations purement spéculatives ici mais de faits. Et voici le premier : toute religion, même naturelle, à plus forte raison une religion révélée et plus manifestement encore la religion catholique reposent fondamentalement sur la doctrine même que M. Fonsegrive répudie, craignons-nous, faute de réflexion sérieuse; doctrine qui peut prendre justement la formule contradictoire de celle qu'il adopte : « Il n'est pas injuste que l'innocent soit regardé comme solidaire des fautes d'un père, d'un fils ou d'un frère. » Nous entendons bien ne soulever point ici de discussion frivole, de chicane vaine; nous n'y éprouverions aucune satisfaction et lui-même ne s'en trouverait pas plus avancé, encore qu'il nous offre la tentation de l'entreprendre d'abord sur ce qu'il appelle « l'innocent » et de lui rappeler que l'adulte qui lui paraît innocent et qu'il considère comme une victime sacrifiée, expie peut-être tout ensemble ses propres fautes et les fautes des autres « père, fils, frère, etc. » A la suite du Livre inspiré (1), Joseph de Maistre déclare avec décision, que l'innocence n'existe pas.

1. Eccles., VII, 21.

« Où est donc l'innocence, je vous en prie? Où est le juste? Est-il ici, autour de cette table? Grand Dieu! oh! qui pourrait donc croire un tel excès de délire, si nous n'en étions pas les témoins à tous les moments? Souvent je songe à cet endroit de la Bible où il est dit : *Je visiterai Jérusalem avec des lampes.* Ayons nous-mêmes le courage de visiter nos cœurs *avec des lampes* et nous n'oserons plus prononcer qu'en rougissant, les mots de *vertu*, de *justice* et d'*innocence* » (1). Nous ne soulignons partout que ce qu'il souligne lui-même.

Nous arrêtons ici, quoique à regret, notre citation; Joseph de Maistre valait pourtant bien la plupart des hommes que, par courtoisie ou charité, M. Fonsegrive appellerait innocents. Mais laissons de côté ce point de vue, bien qu'il ne manque pas d'intérêt, d'un intérêt capital, dirions-nous volontiers, et venons au corps de la discussion, sans exiger de notre honorable adversaire — qu'il nous permette, en passant, cette critique de détail, — plus de rigueur dans les termes qu'il ne lui plaît de nous en donner.

Nous lui demandons seulement s'il connaît une religion antique où manquent les sacrifices, au moins l'idée de la valeur des sacrifices? Nous disons religion antique, afin d'écarter la plupart des sectes protestantes où manque le sacrifice mais que, pour des raisons inutiles à présenter ici, nous refusons de considérer autrement que comme des contrefaçons de religions. Niera-t-il que les deux idées : idée de religion et idée de sacrifice ne se séparent jamais? (2). Là où l'on sacrifiait des animaux ou des enfants, que se proposait-on, sinon d'immoler un être réellement innocent à la place des hommes coupables, établissant ainsi, entre l'innocent et les coupables, une réelle, très étroite, encore que très mystérieuse solidarité? J. de Maistre développe cette idée à travers un bon nombre de belles pages; nous croyons que M. Fonsegrive se trouverait bien de les relire, de les méditer même, comme venant d'un esprit tout à fait supérieur, merveilleusement au fait de plus d'une des infinies profondeurs de la doctrine catholique : « *Le juste*, écrit l'illustre homme d'état, *en souffrant volontairement, ne satisfait pas seulement pour lui, mais pour le coupable, par voie de réversibilité.* C'est une des plus grandes et des plus importantes vérités de l'ordre spirituel » (3). On ne saurait mieux dire.

Ailleurs, il renforce la même idée en l'appuyant d'abord sur un autre écrivain : « Aussi loin que l'histoire peut faire rétrograder ses recherches, dans les temps les plus reculés, nous voyons toutes les nations tant civilisées que barbares, malgré la vaste différence qui les sépare dans toutes leurs opinions religieuses, se réunir dans ce point et croire à l'avantage du moyen d'apaiser leurs dieux offensés, par des sacrifices, c'est-à-dire par la substitution des souffrances des au-

1. Soirées de Saint-Pétersbourg. Troisième entretien.
2. J. de Maistre. Eclaircissement sur les sacrifices.
3. Soirées, Huitième entretien.

tres hommes et des autres animaux. Jamais cette notion n'a pu dériver de la raison, puisqu'elle la contredit; ni de l'ignorance, qui n'a jamais pu inventer un expédient aussi inexplicable... ni de l'artifice des rois et des prêtres, dans la vue de dominer sur le peuple. Cette doctrine n'a aucun rapport avec cette fin. Nous la trouvons plantée dans l'esprit des sauvages les plus éloignés, qu'on découvre de nos jours et qui n'ont ni rois, ni prêtres. Elle doit donc dériver d'un instinct naturel ou d'une révélation surnaturelle et l'une et l'autre sont également des opérations de la puissance divine » (1).

Puis, il l'appuie aussi sur un passage tiré de l'un de ses propres ouvrages : « « Je sens bien que, dans toutes ces considérations, nous sommes continuellement assaillis par le tableau si fatigant des innocents qui périssent avec les coupables; mais, sans nous enfoncer davantage dans cette question qui tient à tout ce qu'il y a de plus profond, on peut la considérer seulement dans son rapport avec le dogme universel et aussi ancien que le monde, *de la reversibilité des douleurs de l'innocence au profit des coupables.*

» Ce fut de ce dogme, ce me semble, que les anciens firent dériver l'usage des sacrifices qu'ils pratiquèrent dans tout l'univers et qu'ils jugeaient utiles non seulement aux vivants mais encore aux morts; usage typique que l'habitude nous fait envisager sans étonnement, mais dont il n'est pas moins difficile d'atteindre la racine.

» Les *dévouements,* si fameux dans l'antiquité, tenaient encore au même dogme. Décius avait la *foi* que le sacrifice de sa vie serait accepté par la divinité et qu'il pouvait faire équilibre à tous les maux qui menaçaient sa patrie.

» Le christianisme est venu consacrer ce dogme qui est infiniment naturel à l'homme quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement » (2).

Ce qui précède suffirait déjà, croyons-nous, à établir notre contre-proposition, mais à un catholique sincère comme M. Fonsegrive, nous voulons offrir d'autres considérations et plus hautes, dont il appréciera certainement la force démonstrative.

II.

Dans l'exposé de ses théories personnelles, auxquelles il semble d'ailleurs tenir beaucoup, il oublie un innocent « l'Innocent »... regardé comme solidaire des fautes... du monde, Celui dont même son juge romain — le juge inscrit à dessein au Symbole des Apôtres, — proclama solennellement l'innocence. Qu'il lise donc ces lignes d'un chrétien, lignes que s'approprie J. de Maistre, qu'il les pèse et il verra

1. *Op. cit.,* Neuvième entretien.
2. *Op. cit., l. c.*

aussitôt quelle distance décidément sépare les deux points de vue, le sien et celui qu'adopte l'illustre catholique :

« Le Christianisme nous a dévoilé plusieurs vérités importantes dont nous n'avions précédemment aucune connaissance et parmi ces vérités est celle-ci... *que Dieu veut accepter les souffrances du Christ comme une expiation des péchés du genre humain*... Cette vérité n'est pas moins intelligible que celle-ci... *Un homme acquitte les dettes d'un autre homme*. Mais... pourquoi Dieu accepte ces punitions ou à quelles fins elles peuvent servir, c'est sur quoi le christianisme garde le silence, et ce silence est sage. Mille instructions n'auraient pu nous mettre en état de comprendre ces mystères et conséquemment il n'exige point que nous sachions ou que nous croyions rien sur la forme de ces mystères » (1). Sans doute, un théologien de profession trouverait à faire quelques menues réserves dans ce qui précède, mais il n'en ferait point, que nous sachions, dans ce qui suit et que signe cette fois personnellement J. de Maistre : « Le christianisme est venu consacrer ce dogme qui est infiniment naturel à l'homme quoiqu'il paraisse difficile d'y arriver par le raisonnement.

» Ainsi, il peut y avoir eu dans le cœur de Louis XVI, dans celui de la céleste Elisabeth, tel mouvement, telle acceptation capables de sauver la France.

» On demande quelquefois à quoi servent ces austérités terribles exercées par certains ordres religieux et qui sont aussi des *dévouements ;* autant vaudrait précisément demander à quoi sert le christianisme, puisqu'il repose tout entier sur ce même dogme agrandi de *l'innocence payant pour le crime* » (2). Plus bas, il ajoute encore quelques lignes qui achèvent d'éclairer son opinion et, disons-le simplement, la doctrine catholique : « L'idée du *péché* et celle du *sacrifice pour le péché* s'étaient si bien amalgamées dans l'esprit des hommes de l'antiquité que la langue sainte exprimait l'un et l'autre par le même mot. De là cet hébraïsme si connu, employé par saint Paul que *le Sauveur a été fait péché pour nous* » (3).

Cette persuasion que tous, nous pouvons, dans une mesure d'ailleurs connue de Dieu seul, contribuer au mérite ou expier pour les fautes d'autres êtres, connus ou inconnus, aussi bien des unités que des collectivités, presque à l'infini, en quelque manière, fait partie du patrimoine intellectuel et dogmatique des catholiques, tant des saints que des autres plus ordinaires. Nous la retrouvions récemment, et sous une autre forme, dans des lettres familières écrites par le grand catholique Louis Veuillot à d'autres catholiques capables et dignes de les recevoir et de les comprendre. Nous en détachons un court extrait, certain que, pour plus d'un motif, il intéressera M. Fonsegrive :

1. *Op. cit.*, Neuv. entretien.
2. *Op. cit.*, *l. c.*,
3. *Op. cit.*, *l. c.*,

« Il est mort dernièrement à Saintes une pauvre ouvrière qui a laissé deux volumes où l'on retrouve le cœur de sainte Thérèse et le style de Bossuet dans ses meilleurs jours; son confesseur prêchait à certaines heures; à ces heures-là, elle allait prier, et lui montait en chaire sans penser autrement à ce qu'il dirait : l'éloquence lui tombait du ciel. Toutes les fois que l'on voit un bon article dans l'*Univers*, c'est le fruit d'un bon *Ave Maria* ou d'un bon *Pater* qui a été dit quelque part. J'ai dans ma maison deux arbustes sur lesquels fleurissent, tous les dimanches, les sept psaumes de la pénitence et je vous en envoie le parfum; j'en ai même trois, car ma servante aussi s'en mêle et je crois bien que les psaumes de cette excellente fille, que nous trouvons souvent en prières dans sa cuisine, ne sont pas les moins féconds. Voilà pourquoi ce réduit si paisible de la rue de Babylone est le lieu d'où sortent tant de flèches contre l'Université; c'est l'asile de la paix comme un arsenal où l'on fabrique des instruments de guerre au bruit des chansons. Priez bien pour moi, j'ai une douleur, je ne me dévoue point assez » (1).

III.

En nous laissant aller, un peu longuement, au charme de ce contact avec ces nobles âmes, nous nous proposons uniquement de montrer à M. Fonsegrive à quel point ses idées contredisent l'ensemble de la doctrine catholique. Nous pourrions lui opposer l'enseignement des théologiens de profession, mais nous préférons le mettre en présence du même écrivain qu'il connaît sans doute tout aussi bien que nous, et de pages que nous reproduisons tout à la fois pour notre jouissance même artistique en quelque sorte et au profit de nos lecteurs, sinon des siens : « N'avons-nous pas examiné, en général, continue J. de Maistre, la grande question des souffrances du juste dans ce monde; et n'avons-nous pas reconnu clairement que toutes les objections fondées sur cette prétendue injustice étaient des sophismes évidents? Cette première considération nous a conduits à celle de la *réversibilité* qui est le grand mystère de l'univers. Je n'ai point refusé... de m'arrêter un instant... sur le bord de cet abîme... Mais... nous nous sommes bien gardés de croire que ce mystère qui explique tout, eût besoin lui-même d'être expliqué. C'en est fait, c'est une croyance aussi naturelle à l'homme que la vue et la respiration; et cette croyance jette le plus grand jour sur les voies de la Providence, dans le gouvernement du monde moral. Maintenant je vous fais apercevoir ce dogme universel de l'Eglise sur un point qui excita tant de rumeur dans le XVIe siècle, et qui fut le premier prétexte de l'un des plus grands crimes que les hommes aient commis contre Dieu. Il n'y a

1. *La Libre Parole*, 30 juin 1913, variétés

cependant pas de père de famille protestant qui n'ait accordé des indulgences chez lui, qui n'ait pardonné à un enfant punissable, *par l'intercession* et *par les mérites* d'un autre enfant dont il a lieu d'être content. Il n'y a pas de souverain protestant qui n'ait signé cinquante *indulgences* pendant son règne, en accordant un emploi, en remettant ou commuant une peine, etc., *par les mérites* des pères, des frères, des fils, des parents ou des ancêtres. Ce principe est si général et si naturel qu'il se montre, à tout moment, dans les moindres actes de la justice humaine. Vous avez ri mille fois de la sotte balance qu'Homère a mise dans les mains de son Jupiter, apparemment pour le rendre ridicule. Le christianisme nous montre bien une autre balance : d'un côté, tous les crimes, de l'autre, toutes les satisfactions; de ce côté, les bonnes œuvres de tous les hommes, le sang des martyrs, les sacrifices et les larmes de l'innocence s'accumulant sans relâche pour faire équilibre au mal, qui, depuis l'origine des choses, verse, dans l'autre bassin, ses flots empoisonnés. Il faut qu'à la fin, le salut l'emporte et pour accélérer cette œuvre universelle... il suffit que l'homme veuille. Non seulement il jouit de ses propres mérites, mais les satisfactions étrangères lui sont imputées par la justice éternelle pourvu qu'il l'ait voulu et qu'il se soit rendu digne de cette *réversibilité*. Nos frères séparés nous ont contesté ce principe, comme si la *rédemption* qu'ils adorent avec nous, était autre chose qu'*une grande indulgence accordée au genre humain par les mérites de l'innocence par excellence, volontairement immolée pour lui!...* Ils ont dit : *l'Homme-Dieu a payé pour nous; donc nous n'avons pas besoin d'autres mérites;* il fallait dire : Donc *les mérites de l'innocence peuvent servir au coupable*. Comme la rédemption n'est qu'une *grande indulgence*, l'indulgence, à son tour, n'est qu'une *rédemption diminuée*. La disproportion est immense sans doute; mais le principe est le même et l'analogie incontestable. L'*indulgence générale* n'est-elle pas vaine pour celui qui ne veut pas en profiter et qui l'annule, quant à lui, par le mauvais usage de sa liberté? Il en est de même de la *rédemption particulière* » (1).

Voilà bien la doctrine catholique magnifiquement exposée par un écrivain qui la connaît, qui l'aime et qui la fait aimer. Nos lecteurs nous pardonneront aisément, croyons-nous, de citer largement; peut-être regretteront-ils même que nous ne reproduisions pas la suite, mais il faut se borner. J. de Maistre ne comprendrait pas plus que nous ne comprenons nous-même d'ailleurs, qu'un catholique avéré comme M. Fonsegrive impute à l'Eglise une doctrine qui l'ébranle, qui la renverse, qui la détruit; qu'il accuse d'injustice le plus grand œuvre de Dieu, celui qui fait de lui un catholique; enfin qu'il accomplisse une pareille besogne comme la chose la plus simple du monde, tant il paraît se douter peu que des théories aussi extravagantes que

1. *Op. cit.*, Dixième entretien.

subversives puissent choquer un catholique qui connaît, comme on disait jadis, sa religion.

IV.

Il ne se contente d'ailleurs point d'insinuer que le christianisme détruit la solidarité humaine, il le déclare à peu près explicitement, il s'applique même à le démontrer, bien entendu au moyen de la méthode affirmative, méthode qu'il affectionne visiblement, et il fait tout cela, disons toute notre pensée, sans invoquer, au moins que nous sachions, l'autorité du moindre auteur catholique; avec une confiance en ses propres lumières — qu'il nous permette l'expression — qui renverse Nous le citons textuellement : « On peut dire que tout l'enseignement chrétien tend à montrer, en chaque homme, l'artisan responsable de sa propre destinée et à faire considérer comme injuste, tout au moins comme étrangère à la pure justice morale, toute récompense, toute peine qui atteint un autre que le méritant, un autre que le coupable. » Nous entendons oublier, de propos délibéré, la phrase qui suit : « Et ce faisant, le christianisme n'aura fait que continuer l'évolution déjà commencée dans la civilisation païenne », phrase qui appellerait des observations d'un caractère déplaisant et que nous voulons éviter.

Mais le reste! Quand il écrit le reste, M. Fonsegrive ne contredit pas seulement, nos lecteurs s'en aperçoivent d'eux-mêmes, la doctrine exposée plus haut par J. de Maistre, il contredit le catéchisme aussi, nous allions ajouter qu'il contredit jusqu'à un article du Symbole des Apôtres, — l'article de la Communion des Saints : « L'Ecriture Sainte, lisons-nous dans le Catéchisme du Concile de Trente, pour nous faire comprendre cette communion entière... se sert d'une comparaison tirée des membres du corps humain, qui est très propre à la faire concevoir. Car, comme dans le corps, il y a plusieurs membres et qu'encore il y en ait plusieurs, ils ne font tous néanmoins qu'un même corps... que... la nature les a tellement joints et unis ensemble que si un membre sent de la douleur, tous les autres en ressentent en même temps et, au contraire, s'il est en pleine santé, tous les autres aussi s'en ressentent... » (1), et la suite tout aussi instructive que belle.

Nous l'engageons à lire aussi quelques pages de la *Théologie de saint Paul* (II, p. 290), et à méditer tout particulièrement ces quelques lignes que nous reproduisons à son intention et aussi à l'intention de nos lecteurs. L'auteur, le Père Prat, y expose la doctrine catholique avec magnificence : « Aucune partie ne gagne rien qui ne profite au tout; mais inversement, le tout ne gagne rien qui ne soit profitable

1. Catéch. du Conc. de Trente. Paris 1754. Neuvième article du Symb. des Apôtres.

aux parties. Il se produit de la sorte, comme un circuit vital, amenant au centre tout le produit de l'énergie pour le disperser ensuite dans toutes les directions : tel l'océan absorbe en lui les fleuves dont il alimente la source. Mais il y a cette différence à l'avantage du corps mystique, qu'il garde tout ce qu'il a reçu et qu'il le rend sans en rien perdre » (1).

Que M. Fonsegrive médite ces quelques lignes et particulièrement la similitude empruntée au corps humain, similitude sortie d'abord des lèvres même de Jésus et qu'il voie comment il peut mettre tout cela d'accord avec sa théorie véritablement singulière, que le christianisme « brise la solidarité ».

Mais nous allons plus avant et déclarons que, pour d'autres motifs encore, nous ne comprenons point qu'un catholique avisé, ou averti comme on dit aujourd'hui, ose penser, à plus forte raison ose écrire, ce qu'avec une hardiesse digne d'une cause meilleure, signe le très distingué publiciste : « On peut dire que tout l'enseignement chrétien tend à montrer, en chaque homme, l'artisan responsable de sa propre destinée et à faire considérer comme injuste, tout au moins comme étrangère à la pure justice morale, toute récompense, toute peine qui atteint un autre que le méritant, un autre que le coupable ». En vérité? Or, non seulement les écrivains catholiques généralement mais, appuyés sur la morale naturelle, des philosophes païens se montrent mieux au fait des problèmes de la psychologie humaine, si nous osons employer une expression aussi étriquée pour contenir une idée si grande!

Que J. de Maistre écrive : « Nous souffrons peut-être aujourd'hui pour des excès commis il y a plus d'un siècle » (2), n'étonnera pas, en tout cas, ne devrait pas étonner notre distingué adversaire, mais comment se fait-il qu'un philosophe, doublé d'un humaniste de sa valeur, ne voie pas ce qu'entrevirent, au moins nébuleusement, certains penseurs païens? « Le vieux Timée de Locres ne disait-il pas déjà, sûrement d'après son maître Pythagore, que *nos vices viennent bien moins de nous-mêmes que de nos pères et des éléments qui nous constituent?* Platon ne dit-il pas de même qu'*il faut s'en prendre au générateur plus qu'au généré?*... Cicéron ne s'éloignerait pas du sentiment de ces philosophes et de ces initiés qui avaient pensé *que nous étions dans ce monde pour expier quelques crimes commis dans un autre* » (3) J. de Maistre considère nos fautes, en tout cas, certaines de nos fautes, comme des *péchés originels du second ordre*, et nous croyons qu'il ne se trompe pas.

Nous ne voulons point développer ici cette intéressante doctrine, mais nous demanderons à M. Fonsegrive de réfléchir, un instant,

1. Prat, *La Théologie de saint Paul*, II, p. 426.
2. *Op. cit.*, Deuxième entretien.
3. *Op. cit.*, *l. c.*

sur les questions suivantes que nous prenons la liberté de lui soumettre :

Même en faisant abstraction de la grâce divine, dont il faut, tout de même faire état, ne le pensez-vous point, lecteurs? combien d'adultes se trouvent actuellement, ou se trouveront, un jour, au ciel, en vertu de leurs mérites strictement personnels, nous voulons dire sans le secours de leurs frères en Jésus-Christ?

Combien se trouvent ou se trouveront, un jour, en enfer, pour des crimes dont la responsabilité n'incombe exclusivement qu'à eux?

Qu'il ouvre ses yeux de philosophe chrétien et qu'il nous dise si tant de gens engagés, en ce moment même, sur le grand chemin de la perdition, tant dans le paganisme que dans les sectes étrangères à l'Eglise catholique ou même dans ce que nous nommons le corps de l'Eglise, portent, tout seuls, la responsabilité de leur état, état pour le moins dangereux?

Comment expliquerait-il pleinement, avec sa théorie, ce que nous lisons dans saint Augustin : « Les justes n'ont-ils pas de mérites? Ils en ont certainement puisqu'ils sont justes, mais ce n'est point par leurs mérites qu'ils sont devenus justes » (1).

Comment expliquerait-il encore ce qu'écrivait cet admirable et même saint (2) universitaire italien, Contardo Ferrini : « Que serait-il advenu de nous, si nous avions reçu en partage, d'autres familles, d'autres amis, une autre éducation? » (3).

Nous ne voulons pas amplifier cette pensée; il doit nous comprendre et nous tenons pour très assuré que nos lecteurs catholiques nous comprennent : qui donc enfin, tant parmi les bons que parmi les mauvais, doit son état moral exclusivement à lui-même? M. Fonsegrive le sait-il? S'il le sait, qu'il veuille bien nous admettre obligeamment à partager cette connaissance, à la lettre, ésotérique : « Songeons, écrit encore J. de Maistre, à cette épouvantable communication de crimes qui existe entre les hommes, *complicité, conseil, exemple, approbation*, mots terribles qu'il faudrait méditer sans cesse! Quel homme sensé pourra songer sans frémir à l'action désordonnée qu'il a exercée sur ses semblables et aux suites possibles de cette funeste influence? Rarement l'homme se rend coupable seul; rarement un crime n'en produit aucun autre. Où sont les bornes de la responsabilité? De là ce trait lumineux qui étincelle, entre mille autres, dans le livre des psaumes : *quel homme peut connaître toute l'étendue de ses prévarications? O Dieu! purifiez-moi de celles que j'ignore et pardonnez-moi même celles d'autrui!* » (4)

1. Lettre 194, al. 105, ch. 3.

2. La procédure qui peut conduire à la béatification de Contardo Ferrini, celui que plusieurs nomment l'Ozanam italien, étant engagée, nous protestons que nous entendons cette expression dans son sens familier et non dans son sens technique.

3. *Le Correspondant*, 10 mai 1913, p. 476-477.

4. *Op. cit.*, Troisième entretien.

Qu'on réfléchisse en plus que la fécondité du bien ne cède, ne peut céder en rien, tant s'en faut, Dieu merci! à la fécondité du mal et qu'un lecteur véritablement catholique nous dise, après cela, s'il voudrait s'approprier quoi que ce soit de la théorie que professe, avec cette complaisance, notre honorable contradicteur, et qu'il met indûment au compte de l'Eglise?

V.

Et pourtant M. Fonsegrive formule d'autres idées plus étranges, plus inadmissibles peut-être, au moins dans leur teneur telle quelle : « Tout en prêchant le dogme du péché originel, ce mystère de la solidarité humaine, elle professait également que le péché du premier couple n'engendre que la peine du dam qui prive sans doute du paradis surnaturel mais laisse la possibilité d'une vie immortellement capable d'un bonheur naturel limité. La peine du sens ou l'enfer est réservé aux fautes individuelles. » L'auteur croit peut-être reproduire textuellement la doctrine d'Innocent III, doctrine qui précise, en l'adoucissant, la formule plus dure, verbalement tout au moins, de saint Augustin Il se trompe d'ailleurs; aucun théologien, que nous sachions, ne voudrait assumer la responsabilité d'une traduction aussi incorrecte; nous nous réservons d'ailleurs d'y revenir dans un instant.

Mais de plus, nous craignons que le commentaire dont il accompagne sa traduction n'induise en erreur ceux qui le liront et qui en concluront peut-être tout d'abord, que des adultes doués de raison peuvent bénéficier du privilège reconnu généralement, en faveur des enfants morts sans baptême; nous disons adultes doués de raison, pour les distinguer de ceux que leur état mental réduit à la condition des enfants. M. Fonsegrive, en effet, s'imagine-t-il que la déclaration d'Innocent III étend aux adultes doués de raison et morts sans baptême, le privilège que ce Pape, avec la majorité des théologiens, reconnaît en faveur des enfants? S'il le fait, nous l'avertissons qu'il se trompe et malheureusement aussi qu'il risque d'entraîner dans la même erreur ceux qui le lisent. Un théologien, un des plus bienveillants théologiens, le Cardinal Gousset, pour ne citer que celui-là, lui apprendrait que, pour les adultes doués de raison et qui meurent préalablement sans recevoir le baptême indispensable au salut, suivant une déclaration moins claire de Notre-Seigneur, mais suivant des définitions sans obscurité, de l'Eglise, le baptême d'eau, comme on l'appelle, et le baptême du sang « ne peuvent être suppléés que par la charité parfaite, accompagnée du désir de recevoir ce sacrement... encore qu'il ne soit pas nécessaire que ce vœu soit explicite, formel, et que le désir ou vœu implicite, tel qu'il se trouve dans la

disposition sincère de faire tout ce que Dieu a prescrit, suffise, du moins dans ceux qui n'ont pas connaissance du baptême » (1).

Qu'il ne prenne point cette remarque pour une querelle frivole, car elle ne va, il doit s'en rendre compte, à rien moins qu'à nier « que le péché du premier couple n'engendre que la peine du dam » pour les adultes. A ceux-ci, en conséquence, comme à tout catholique, s'ouvre l'alternative redoutable qui se résume en deux mots : ciel ou enfer. Nous ne connaissons pas d'échappatoire. Nous ne demandons pas mieux que de reconnaître la facilité du salut là où elle existe, mais encore faut-il qu'elle existe et nous persistons à croire que quiconque l'invente ou l'imagine, commet un acte non pas de bienveillance mais d'inexcusable cruauté.

Au fond, reconnaissons-le : un mystère insondable enveloppe la destinée future des enfants et des simples, morts sans baptême, même en dehors de l'opinion la plus sévère, celle que Bougeant résume en ces deux lignes : « La perte de la vue de Dieu, supposé qu'ils la connaissent, ne peut manquer de leur causer habituellement une douleur sensible qui les empêche d'être heureux » (2).

Que M. Fonsegrive, s'il le peut, essaie de se faire une idée précise et surtout rassurante, de cette destinée telle que la décrit le Cardinal Gousset : « Nous disons, d'après saint Thomas, que, quoique privés pour toujours, du bonheur des saints, les enfants morts sans baptême ne ressentent ni douleur, ni tristesse, par suite de cette privation. En effet, ou ils connaissent la félicité surnaturelle qu'ils ont perdue par le péché originel, ou ils ne la connaissent nullement. Dans la première hypothèse, il n'y a pas de raison pour eux de s'affliger, soit parce qu'en connaissant cette félicité qui n'était pas due à l'homme, ils savent, en même temps, qu'ils en ont été privés justement; soit parce qu'ils ont le sentiment qu'il n'a pas dépendu d'eux d'acquérir ce qu'ils n'ont pas. Dans la seconde hypothèse, qui nous paraît plus vraisemblable que la première, vu qu'ils n'ont pu connaître la vision intuitive que par la foi et qu'ils n'ont eu ni la foi actuelle, faute de l'usage de la raison, ni la foi habituelle, faute du sacrement de baptême, ils ne peuvent évidemment s'affliger d'être privés du royaume céleste puisqu'ils l'ignorent entièrement. Ils possèdent sans douleur, ce qu'ils ont par nature, en dehors de l'ordre surnaturel dont ils sont déchus. Non seulement ils ne souffrent point du tout, de la privation de la vision intuitive, mais ils se réjouissent même des biens naturels qu'ils tiennent de la bonté divine, tels que la connaissance et l'amour qu'ils ont naturellement de Dieu » (3).

Ne pourrions-nous démontrer, au moyen d'arguments analogues, que des êtres humains, nés tout à la fois sourds, muets et aveugles, ne

1. Gousset, Théolog. dogm. Du baptême.
2. Expos. de la Doct. Chrét., t. 2, ch. 2, a. 2.
3. *Op. cit.*, t. II, 2e p., ch. 6, a. 5.

peuvent souffrir de leur état, puisqu'ils ne s'en font pas une idée claire, précise? Encore la situation de ceux-ci demeure, à notre avis du moins, incomparablement meilleure que la situation de ceux-là. En effet, au moins nous faisons-nous quelque vague idée de celle-ci, au lieu que nous ne pouvons nous faire aucune idée, pas la moindre, de celle-là, pour la bonne raison que la seconde se tient dans le domaine des phénomènes naturels et par conséquent intelligibles, tandis que la première demeure confinée dans des régions où n'aborde ni l'intelligence, ni surtout l'imagination.

Que l'on écarte des uns et des autres, dans la mesure du possible, la conscience de leur état, de leur dégradation, allions-nous écrire, il n'en reste pas moins que si nous trouvons la condition des derniers, presque infiniment digne de pitié, les mots nous manquent, à la lettre, pour exprimer adéquatement la profondeur de commisération où devrait nous plonger la condition des premiers. Nous ne savons quels châtiments temporels méritent ceux qui, sciemment, volontairement, enlèveraient à des êtres humains la jouissance des sens, tout ensemble, de l'ouïe, de la parole et de la vue, mais nous savons encore bien moins, infiniment moins, quels châtiments mériteraient ceux qui, par indifférence, ou par une perversité voulue, priveraient une créature humaine des bienfaits incomparables que comprend et confère la vision béatifique.

Nous ne voulons tenir aucun compte des inexactitudes que M. Fonsegrive sème, comme en se jouant, nous allions dire à plaisir, dans le passage que nous critiquons; inexactitudes qui ne nous surprennent pas autrement, il faut l'avouer, de la part d'un grand nombre de laïques du vingtième siècle.

Des phrases comme celle-ci : « Le péché du premier couple n'engendre que la peine du dam » comme cette autre « la peine du sens ou l'enfer » feraient dresser les cheveux sur la tête du plus jeune étudiant en théologie. Des catholiques familiers avec leur catéchisme, comme J. de Maistre ou de Bonald, se regarderaient avec stupeur et se demanderaient sans doute, dans quels pays inconnus des géographes et à quelle époque inconnue des historiens, vécurent jamais des écrivains, des catholiques, capables de si fantastiques méprises! Des expériences multiples, presque journalières, nous rendent aujourd'hui plus tolérants.

Quoi qu'il en soit, M. Fonsegrive ne nous saura pas mauvais gré de reproduire ici, au bénéfice de quelques-uns, sinon de ses lecteurs, au moins des nôtres, quelques lignes encore du cardinal Gousset. Peut-être se rendra-t-il ainsi mieux compte tant de la multiplicité que de la dimension de ses erreurs de doctrine : « On distingue deux peines de l'enfer : la peine du *dam* et la peine du *sens*. La première consiste dans la privation de la vision intuitive ou dans la perte du bonheur du ciel et dans le regret de l'avoir perdu... Les peines de l'enfer sont

exprimées par ce ver qui ne meurt point et par ce feu qui ne s'éteint point dont Jésus-Christ lui-même menace les pécheurs...

» On entend par ce ver rongeur, les peines intérieures, les remords et les regrets des réprouvés, comme on le voit d'ailleurs par ce passage du livre de la Sagesse...

» Par là, nous apprenons que les réprouvés seront tourmentés par l'envie qu'ils auront contre les saints, qu'ils condamneront leurs égarements et qu'ils auront une peine amère de se voir privés de la gloire et de la félicité des justes...

» La seconde peine de l'enfer est la peine du feu... » (1).

S'il parcourt ces lignes et aussi les pages additionnelles où nous le renvoyons, le distingué publiciste évitera sans doute d'écrire de nouveau « que le péché du premier couple n'engendre que la peine du dam » et aussi « la peine du sens ou l'enfer ». Son orthodoxie ne perdra rien au change.

Que ne se contente-t-il d'écrire simplement à la suite d'Innocent III : « La peine du péché originel consiste dans la privation de la vision de Dieu, et la peine du péché actuel consiste dans les tourments éternels de l'enfer » (2).

Et voilà ce que « professe » véritablement l'Eglise « en prêchant le dogme du péché originel ». Nous voulons espérer que, lui du moins, il saisit la différence.

VI.

Nous devrions arrêter ici nos remarques, mais nous ne pouvons nous décider à ne protester point contre l'abus que M. Fonsegrive fait de l'autorité de saint Thomas, pour appuyer une théorie singulière mais que nous nous abstenons de discuter à fond. « Saint Thomas, écrit-il, dira que la propriété privée, la détention particulière du sol, n'a pas son origine dans la nature mais dans la loi positive, civile, parce que le législateur a trouvé plus avantageux, plus utile au bien social, cette forme de l'exploitation du sol, que toute autre forme collective. »

Et avec un sang-froid qui étonne, il renvoie ses lecteurs à l'endroit précis (3) où, le premier à notre connaissance, il fit cette découverte en vérité remarquable. Il croira sans doute à un simple artifice d'écriture, si nous affirmons ici que la manière dont il interprète le grand Docteur scolastique nous rappela aussitôt une réflexion de J. de Maistre; il se trompera pourtant; à peine achevions-nous de lire, avec une stupéfaction difficile à exprimer, la phrase que nous citons plus

1. *Op. cit.*, II, 3e p., ch. 4, a. 2.
2. Cap. *Majores*, De Baptismo.
3. Summa, 2, 2, q. 66, a. 2.

haut, que les lignes suivantes nous revinrent à la mémoire : « Je suis fort étonné si le simple énoncé ne vous en démontre pas l'absurdité; car c'est une de mes idées favorites que l'homme droit est assez communément averti, par un sentiment intérieur, de la vérité ou de la fausseté de certaines propositions, avant tout examen, souvent même sans avoir fait les études nécessaires, pour être en état de les examiner avec une parfaite connaissance de cause » (1). Comment se fait-il, pensions-nous, qu'un « sentiment intérieur » n'avertisse pas un homme de la droiture et de la valeur intellectuelle de M. Fonsegrive, qu'il fait fausse route, que saint Thomas ne pouvait pas écrire ce qu'il attribue, d'autant que la seule raison suffit à jouer le rôle du « sentiment intérieur » dont parle J. de Maistre et à nous avertir de la fausseté de cette proposition complexe.

Mais, encore une fois, nous ne prétendons pas discuter la théorie que le distingué publiciste s'efforce d'établir sur l'autorité du grand théologien; nous posons la simple question de fait, aisée à résoudre puisqu'il suffit d'ouvrir la Somme à l'endroit indiqué. Saint Thomas professe-t-il ou ne professe-t-il pas la doctrine que lui attribue M. Fonsegrive?

Nous répondons comme répondra quiconque lira, même superficiellement, l'endroit indiqué : non seulement saint Thomas ne tient pas les propos subversifs que lui prête ainsi gratuitement M. Fonsegrive, mais il soutient *ex-professo* la doctrine directement contradictoire.

Pour s'en convaincre, il suffirait déjà de lire l'article premier que notre écrivain se donne le tort de passer entièrement sous silence et qui sert de base à toute la question 66. Nous n'en reproduisons rien et nous renvoyons le lecteur au texte lui-même et nous tenons pour assuré que l'affirmation, pleine d'assurance, de notre honorable adversaire lui paraîtra bientôt, comme à nous, une énigme insoluble. Comme nous, il commencera par se demander si M. Fonsegrive, par hasard, ne prend pas l'objection pour la réponse à l'objection; puis en examinant la difficulté de plus près, il devinera peu à peu, la raison de la méprise.

M. Fonsegrive confond le droit de propriété, avec la détermination locale de la propriété. Le droit de propriété vient de la nature, ou plutôt, pour parler chrétien, vient de Dieu. Saint Thomas l'explique dans l'article premier, et le simple bon sens devrait suffire à convaincre tout lecteur que l'article second ne va pas aussitôt contredire ou renverser l'article premier; mais M. Fonsegrive ne se laisse pas ainsi entamer.

Et pourtant, rien que les termes de la réponse à la première objection, réponse que vise explicitement M. Fonsegrive, devraient suffire à rendre toute méprise impossible : « Le droit naturel, écrit en effet

1. *Op. cit.*, Premier entretien.

saint Thomas, ne proclame point que la propriété doive être collective, ni que la propriété ne puisse pas être individuelle ou personnelle, mais il n'assigne non plus à personne une propriété déterminée, individuelle, cette détermination ou individualisation demande l'intervention d'un contrat et les contrats dépendent du droit positif » (1). Ajoutons cette courte explication : je nais avec le droit de propriété, mais le fait de ma naissance ne me donne aucun droit naturel, disons sur la forêt de Fontainebleau. Cette forêt ne peut, en aucune façon m'appartenir, à moi personnellement, autrement que par l'intervention d'un contrat ; contrat de vente d'un côté, d'achat de l'autre. La loi civile intervient pour fortifier ou protéger ou défendre ce contrat, c'est-à-dire mon droit naturel de posséder et de disposer de ma possession. Par là, elle ne crée pas plus mon droit de propriété qu'elle ne crée mon droit à ma vie en protégeant ma personne.

En quoi une doctrine aussi élémentaire et limpide permet-elle à M. Fonsegrive de mettre au compte de saint Thomas l'affirmation « que la propriété privée, la détention particulière du sol n'a pas son origine dans la nature mais dans la loi positive? » Une telle entreprise démontre l'existence, dans son esprit, d'une incompréhensible confusion, incompréhensible parce que les termes exprès de saint Thomas s'élèvent contre une théorie aussi monstrueuse. On comprend, en effet, que si une loi suffit à créer la propriété privée, ou pour parler plus clairement, le droit de propriété, une autre loi peut également suffire à la ou le supprimer, doctrine que nous croyons qualifier exactement comme elle le mérite, en la qualifiant de monstrueuse. Nous n'irons pas jusqu'à nier que sa théorie trouve faveur auprès d'un grand nombre de nos magistrats, nouvelle couche.

Concluons : M. Fonsegrive joue décidément de malheur. Le passage que nous incriminons, et que nous incriminons, estimons-nous, à juste titre, comprend deux parties principales. Dans la première, il fait du christianisme l'adversaire décidé de ce qu'il nomme la solidarité, méconnaissant ainsi la constitution même de l'Eglise qui crée plutôt, en tout cas, qui consacre, qui resserre la solidarité humaine et la porte à un degré d'union, de compacité, — qu'on nous permette cette expression un peu bien matérielle, mais elle rend notre pensée — inconnu jusqu'à elle. Dans la seconde, il fait de saint Thomas l'adversaire du droit naturel de propriété et même le partisan, quoique un peu timide, du collectivisme ; allégations injustifiables contre lesquelles proteste explicitement le texte même du grand Docteur.

Après cela, qu'avec un rare bonheur d'expression, le Bulletin où collabore M. Fonsegrive, continue à nous traiter de « cuistres gon-

1. Q. cit., a. 2, ad 1.

flés, de prestolets besogneux, de moines arrogants » (1) et autres gentillesses, nous n'y voyons aucun inconvénient personnel. Les écrivains délicats, les fins lettrés, auteurs responsables de ces élégances et de ces grâces, réclament le droit d'écrire ce qu'ils pensent, ce qu'ils se donnent le tort de penser, le tort plus grand encore de le publier : grand bien leur fasse! Nous réclamons le droit à la contre-partie; le droit de dire, nous aussi, ce que nous pensons. Au demeurant, qu'on nous le reconnaisse ou non, nous le prenons et nous continuerons de le prendre. Et pourquoi pas? Qu'ils pensent juste, qu'ils écrivent de même; après tout et en dépit des apparences, peut-être le peuvent-ils; ils ne tarderont guère à immobiliser nos plumes. Il n'existe pas d'autre moyen, que nous sachions, de nous réduire au silence. Qu'ils en usent; nous leur promettons de nous taire et qui sait? peut-être même de les admirer! Encore que nous le souhaitions sincèrement, nous craignons toutefois qu'ils nous fassent attendre, quelques jours encore, ce plaisir jusqu'ici rare, trop rare.

J. CHAPLAIN.

ENCORE LE « JARDIN D'ENFANTS » (2)

I

Il faudrait être aveugle pour ne pas voir qu'il existe, de nos jours, une vaste conspiration contre tous les principes constitutifs des gouvernements, des sociétés et des familles. Cette conspiration, d'ailleurs, ne date pas d'aujourd'hui. Sortie des entrailles de la Révolution, qui a bouleversé, de fond en comble, l'ordre religieux, politique et social, elle ne cesse de s'attaquer à tout ce qui a fait la force, la grandeur et la noblesse de la vieille France. C'est un lieu commun de redire, après tous les esprits clairvoyants et attentifs à tout ce qui se passe autour d'eux, que la secte judéo-maçonnique, qui est toute-puissante, et, on pourrait dire, à l'apogée de sa puissance, ne veut rien laisser debout de toutes les fortes et saines traditions du passé. Elle n'aspire qu'à détruire, et son génie malfaisant est fertile en nouveautés de toute sorte, destinées à remplacer ce qu'elle s'acharne à démolir. Mais comme elle ne peut faire l'ouvrage à elle toute seule et qu'il lui faut des auxiliaires, des ouvriers intelligents, elle les recrute un peu partout et jusque dans nos rangs, j'allais dire surtout dans nos

1. *Critique du Libéralisme*, 1er juin 1913, p. 300.

2. *Mon Filleul au Jardin d'Enfants.* Comment il s'élève, par Félix Klein. 1 vol. in-12. Paris, librairie Armand Colin. Voir la *Critique du Libéralisme* des 1er et 15 juin 1912.

rangs. Et je ne m'avance pas trop. Pour que ses thèmes néfastes trouvent accès auprès des gens bien pensants, il faut bien qu'elles soient accréditées par des hommes qui offrent une certaine surface, qui jouissent de quelque crédit, et qui n'éveillent pas trop les soupçons. En d'autres termes, il faut que le pavillon couvre la marchandise. Moyennant ce laisser-passer, les idées les plus saugrenues, les innovations les plus hardies, les systèmes les plus absurdes, s'introduisent, s'acclimatent peu à peu chez nous, à la grande joie des instigateurs et propagateurs qui poussent leur pointe en avant, au moyen des éclaireurs qu'ils ont su gagner à leur cause. La plupart sont des naïfs, malgré leur valeur incontestable, mais qui ne voient dans les théories nouvelles qu'ils adoptent à l'étourdie, qu'un moyen de se mettre en vedette, sans s'apercevoir qu'ils servent merveilleusement les desseins de ceux qui travaillent sans relâche à la désorganisation de toutes les forces de la société, et tout particulièrement de la famille.

« La famille chrétienne de l'ancien régime, écrit un savant et pieux auteur, la famille nombreuse, groupée sous l'autorité de son chef, au sein d'un foyer héréditaire, avec le décalogue et l'évangile pour code moral, les enseignements du père pour guide et pour loi : voilà la pierre angulaire sur laquelle a reposé, pendant quinze siècles, comme sur un roc solide, que ni les siècles ni les révolutions n'ont pu entamer, l'ancienne société française, voilà le secret de sa force et de sa durée.

» La meilleure source de gloire, d'honneur, de vitalité, de prospérité était, dans l'ancienne France, l'admirable constitution de la famille, son excellent esprit, ses traditions et surtout sa foi profonde. Le catholicisme avait fait la famille française, comme il avait fait la nation ».

Ce sont là des vérités évidentes, indiscutables, mais trop oubliées, méconnues et même dédaignées de nos jours.

La franc-maçonnerie ne s'est pas trompée dans ses calculs quand elle s'est attaquée à la famille, pour bouleverser, l'on dirait aujourd'hui chambarder, la vieille société française, qui vivait des principes et des traditions séculaires.

Au lendemain des désastres de la guerre de 1870, des écrivains distingués, des érudits de valeur, ont voulu combler une lacune de l'histoire, plutôt occupée des événements extérieurs, en portant leurs investigations sur les mœurs particulières, sur les coutumes, sur la constitution intérieure des familles, des communes, des cités. Ils ont voulu montrer que ce qui avait fait la force et la grandeur véritable de notre pays, pouvait encore le sauver et le régénérer. Ils ont compris que, pour relever l'esprit et les mœurs de la nation, il fallait commencer par la base, relever et régénérer l'esprit et les mœurs de la famille, et ils se sont mis à étudier la constitution de

l'ancienne famille française, de ces vieux foyers où se conservaient intacts les sentiments de foi, de probité, de travail, de respect qui nous ont attiré, pendant quatorze siècles, l'estime et l'admiration du monde. De là les livres et les travaux de M. Le Play, Vidal, Lavallée, Lahaussois, de M. de Butenval et de tant d'autres.

Ces écrivains ont compulsé les nombreux mémoires sur l'histoire des provinces et des villes de France, les documents conservés dans nos archives, les livres de famille écrits en si grand nombre dans le midi et le centre de la France aux trois derniers siècles, et à l'aide de ces monuments irrécusables, ont reconstruit la physionomie des anciennes familles des bourgeois, des artisans, des cultivateurs et les principes qui en assuraient la dignité et la prospérité.

On sait, en effet, que, dans plusieurs provinces du midi, les chefs de familles bourgeoises avaient coutume de tenir un livre qu'ils appelaient soit livre de famille, et souvent livre de Raison, et où ils inscrivaient non seulement l'état de leurs affaires, mais les principaux incidents et événements de la vie domestique. « Ce livre, quand il était bien tenu, se divisait d'ordinaire en deux parties. Dans la première, on marquait sa généalogie, destinée à perpétuer la mémoire des aïeux, l'histoire et l'état civil de la famille, les naissances, les mariages, les décès, les conseils et recommandations adressés aux enfants, quelquefois les faits un peu importants qui s'étaient passés dans la localité, la province ou l'Etat, auxquels on avait été mêlé ou dont on avait été témoin. Le tout accompagné de réflexions écrites simplement au courant de la plume.

» La seconde partie était réservée au patrimoine, aux affaires d'administration, aux placements d'argent, aux inventaires de meubles, au ménage en un mot.

» De la sorte on laissait à ses enfants qui la continuaient à leur tour l'histoire de la famille, et les leçons de sagesse, de foi, d'ordre et d'économie des aïeux ». Beaucoup de ces livres ont été ainsi tenus pendant deux et trois siècles et sont encore en possession des familles qui ont bien voulu les prêter aux savants que nous avons nommés plus haut.

La chose a de quoi étonner aujourd'hui où l'on chercherait vainement une famille qui pût raconter son histoire. Mais que nous révèlent ces livres de famille de particulièrement intéressant pour notre sujet? oh! les plus précieux enseignements. Ils nous disent que la famille, cette première et véritable unité de l'ordre social, la famille telle que la religion l'avait constituée dans notre pays, a fait la grandeur morale, intellectuelle et politique de la France. Ces familles comptaient un grand nombre d'enfants. On ne connaissait pas alors les foyers déserts, ces stérilités volontaires, coupable imitation des mœurs des plus mauvais jours du paganisme, cette plaie qui ruine les nations, en amenant, comme en France, une dépopula-

tion progressive, et devient la tristesse et le déshonneur du foyer. Non, les familles ordinaires se composaient de six à huit enfants. Beaucoup en avaient douze et même plus. Les enfants étaient regardés, ce qu'ils sont réellement, la meilleure et la plus haute bénédiction de Dieu.

Voilà ce que nous apprennent ces livres de famille. Ils nous disent encore que les jeunes gens étaient pieux, élevés sévèrement dans une foi sérieuse et pratique, habitués dès l'enfance à considérer leurs devoirs envers Dieu comme les premiers et les plus importants. Ils avaient le plus vif sentiment du respect dû à leurs parents. L'autorité paternelle était en honneur et en vénération. On respectait son père et sa mère autant qu'on les aimait. On regardait leurs désirs comme des ordres, et jusque dans la maturité on les entourait d'une soumission et d'un culte qui avaient leur racine dans les principes religieux dont on avait été nourri autant que dans les sentiments naturels du cœur.

Sans doute, il y avait des exceptions, mais nous parlons de l'état général tel qu'il nous est révélé par d'irrécusables documents. On ne peut lire sans émotion les termes dans lesquels les fils parlent de leur père et de leur mère dans ces livres de Raison, lorsqu'ayant eu la douleur de les perdre, ils viennent à leur tour à être chefs de famille et à écrire sur le livre traditionnel leur propre vie.

La jeunesse conservait, même à travers les orages, la foi qu'elle avait sucée avec le lait. On pouvait avoir des égarements, on restait chrétien et à son tour on perpétuait, en fondant un nouveau foyer, les traditions religieuses des aïeux.

Oui, la vieille France, la France d'avant la Révolution, si l'on se reporte aux documents authentiques et non à des histoires fantaisistes ou écrites dans un esprit de parti, était croyante, pieuse autant que généreuse, chevaleresque, prompte à tous les enthousiasmes, à tous les dévouements, capable de grands sacrifices et de grandes vertus. La famille y était sérieusement et profondément chrétienne. Il n'était pas rare de rencontrer des familles de 10 à 12 enfants, et quand Dieu favorisait des chefs de famille d'une paternité plus glorieuse, ils écrivaient, comme le marquis de Régusse, Président au Parlement de Provence en 1660 : « Je commençais en 1632 à devenir père par la naissance de ma fille. Ma famille a, par la grâce de Dieu, augmenté en la suite, ma femme ayant mis au monde 18 enfants. C'est une bénédiction du Ciel d'avoir des enfants. Conservez-les, Seigneur, pour votre service et pour votre gloire. Otez de grâce, mon Dieu, ôtez d'eux tout ce qui peut vous déplaire et départez-leur vos saintes bénédictions ».

La gloire de la maternité ajoutait à la dignité de l'épouse; à mesure qu'elle avançait dans la vie, et dans la vieillesse, on la voyait ainsi exaltée dans le livre de Raison d'un grand magistrat chrétien, le

jour où il célébrait ses noces d'or. « O ma chère femme, comme Dieu nous a bénis dans nos nombreux enfants. Après cinquante ans d'une union sans nuage, que vous êtes belle encore dans vos cheveux blancs, et comme vos traits empreints d'une angélique douceur ont conservé la sérénité de la vertu. Que le même tombeau nous unisse, que le même jour nous envoie ensemble dans les cieux ».

Dans l'ancienne France, que nous révèlent les documents intimes et particulièrement probants, les familles chrétiennes étaient l'immense majorité, et nous trouvons là le secret de la véritable grandeur et de la prospérité de notre pays dans le passé.

Du jour où l'esprit chrétien s'est retiré de la famille, lorsque l'impiété révolutionnaire a commencé à pervertir les enfants comme les pères, toutes ces belles traditions, conservées dans quelques rares familles seulement, ont été interrompues, et alors a commencé ce mouvement de décadence qui est allé toujours en s'accentuant et dont nous voyons aujourd'hui le triste aboutissement.

La franc-maçonnerie, qui a fait la révolution, s'est attaquée à la famille comme à la pierre d'assise de la société, et aujourd'hui nous retrouvons cette secte plus acharnée que jamais dans son œuvre de destruction.

Désorganiser et ruiner le foyer en portant atteinte à l'indissolubilité du mariage, restreindre l'autorité paternelle, la confisquer même au profit d'un Etat athée et démoralisateur, découronner la reine du foyer, la mère, en lui enlevant le prestige que lui donnaient la dignité, la bonne tenue et l'austérité des mœurs, semer la division dans les familles, y introduire le scandale, y éteindre le respect des enfants pour les parents, en un mot ruiner l'esprit de famille en sapant par la base ce qui en est le fondement : la religion et les mœurs, voilà le sinistre travail auquel se livre sans relâche la secte maçonnique.

Dans ce complot ourdi contre la famille, elle trouve de puissants auxiliaires dans les forces d'un gouvernement qu'elle dirige à son gré et dont elle fait l'instrument de ses odieux desseins. Des complices, elle en trouve partout, dans les lois qu'elle inspire et qu'elle élabore dans le secret, avant qu'elles ne reçoivent la sanction officielle, mais aussi dans ces innombrables agents du mal embrigadés à son service.

Et, faut-il le dire? elle trouve des collaborateurs, conscients ou inconscients, abusés, aveugles ou mal avertis, jusque dans les rangs de ceux qui se déclarent ses adversaires.

Nous voilà loin, semble-t-il, du « Jardin d'enfants » que nous avons pris pour thème de cet article, et il paraît au lecteur que nous ayons à faire un grand détour pour l'y ramener. Qu'il se détrompe : nous sommes en plein dans la question. Tous ceux qui enlèvent une pierre aux assises sur lesquelles repose la famille, font œuvre détestable,

qu'ils le veuillent ou non, et collaborent au grand plan de désorganisation sociale, auquel travaillent aujourd'hui toutes les forces ennemies du pays. Toute entreprise ou institution qui bat en brèche la forte organisation de la famille à laquelle la France a dû, comme nous l'avons constaté, sa longue prospérité, est condamnée d'avance et mérite la réprobation des hommes de bon sens et de principes. Tel est le cas du « Jardin d'enfants ». Ceux qui ont bien voulu lire les deux articles que nous avons consacrés à ce sujet dans les numéros de cette revue, des 1er et 15 juin 1912, pourront s'y reporter pour se rappeler le jugement sévère que nous avons porté sur le principe même du « Jardin d'enfants », si opposé à l'esprit de famille, en ce sens qu'il soustrait l'enfant à l'éducation maternelle, la seule légitime et bienfaisante, à cet âge (3 à 6 ans), pour la transporter à une étrangère qui n'a ni mission ni grâces d'état pour tenir la place de la mère. Puis nous avons critiqué ses méthodes pédagogiques, empruntées à l'Allemand Fræbel, au Suisse Pestalozzi, mais procédant directement du système de J.-J. Rousseau, et qui, pour ingénieuses qu'elles puissent paraître, tendent surtout à faire de l'enfant un objet de culture naturaliste. Le grief le plus caractéristique que nous élevions contre ces méthodes, c'est que, visant surtout l'instruction pratique de l'enfant, elles sacrifient l'œuvre la plus essentielle, la plus indispensable, la plus impérieuse, celle de l'éducation. Nous n'avons rien à retrancher aux justes critiques que nous avons formulées, et plus que jamais nous insisterons sur le rôle capital, sur l'influence décisive de la première éducation.

Mais voilà justement que M. l'abbé Klein, dans un second volume sur le « Jardin d'enfants », essaye de combler les lacunes du premier, en montrant que l'instruction qu'y a reçue son filleul se complète par l'éducation, car les deux ne sauraient se séparer.

M. l'abbé Klein, dans la question des jardins d'enfants s'est fait l'avocat d'une mauvaise cause. Aux yeux de tous ceux qui ne se laissent pas éblouir par de faux arguments et par une phraséologie sentimentale, il a perdu son procès en première instance. Mais voilà qu'il fait appel du jugement en introduisant de nouvelles pièces au procès, au moyen desquelles il espère obtenir gain de cause. C'est tout l'objet du nouveau livre où il va nous dire comment son filleul s'élève au jardin d'enfants. Il a compris que l'instruction doit marcher de pair avec l'éducation et il veut donner satisfaction à ceux qui lui ont justement reproché d'avoir sacrifié cette dernière. Quelle sera cette éducation d'enfants de trois à six ans, soustraite à l'influence du père et de la mère et confiée à des mains étrangères? C'est ce que nous allons examiner.

Posons d'abord les principes qui nous aideront à combattre les

fausses théories et à ramener la question à son véritable point de vue, c'est-à-dire au point de vue chrétien, qui doit nous occuper avant tout dans l'œuvre de l'éducation.

L'enfant a droit à l'éducation chrétienne par l'excellence de sa nature et l'importance de sa vocation. Sous cette forme fragile, sous cette enveloppe périssable qu'est le corps humain, il y a une âme créée par Dieu même, une âme où Dieu a imprimé son image, une âme rachetée par le sang de Jésus-Christ, une âme qui a reçu au baptême les premières influences de l'Esprit-Saint, une âme immortelle, une âme descendue des Cieux qui a replié ses ailes pour s'asseoir au foyer du père et de la mère. Cette âme d'enfant, faite pour le Dieu qui l'a créée, leur est confiée comme un dépôt sacré dont ils auront à rendre compte un jour au souverain Juge.

C'est de Dieu, en effet, nous dit l'Ecriture, que procède toute paternité. « Omnis paternitas a Deo ». Et comme il y a dans l'enfant chrétien une triple vie, la vie du corps, la vie de la raison, la vie surnaturelle de la grâce, c'est au Père et à la mère de développer par l'éducation et l'enseignement chrétien ce triple élément qui caractérise la nature de l'homme et l'éminente dignité du chrétien. Dieu lui-même a voulu, en laissant son œuvre imparfaite, faire coopérer la fille chrétienne à l'achèvement, à l'accomplissement de ses desseins. Il ne lui a pas plu, sans l'intervention du père et de la mère, de donner à ces enfants le développement de l'intelligence et de la volonté; il ne lui a pas plu d'accomplir lui-même la formation de cette âme, il a associé les pères et mères à son œuvre et il les a constitués les sublimes ouvriers.

La mission que Dieu réserve à l'enfant mérite également cette éducation chrétienne. Nulle créature intelligente ne vient en ce monde sans avoir reçu de Dieu une vocation spéciale, une mission spéciale. Si humble ou si glorieuse qu'on la suppose, cette mission est de la plus haute importance; elle est décisive, non seulement pour le salut de celui qui doit l'accomplir, mais aussi pour le salut d'un grand nombre, car il n'est aucun berceau ici-bas sur lequel la voix de Dieu ne fait entendre cette parole que le saint vieillard Siméon laisse tomber sur le berceau de Jésus-Christ : « Celui-ci est venu dans le monde pour le salut ou la perte de plusieurs ». « Hic positus est in ruinam et resurrectionem multorum ».

Quelle sera la mission de cet enfant? c'est la question que se pose tout père, toute mère devant un berceau. Et c'est à eux de la résoudre, en apportant à l'éducation de l'enfant tous les soins, toute la vigilance, toute la sollicitude qu'elle réclame d'eux. Mais quelqu'importante que soit sa destinée terrestre, elle a surtout pour fin de préparer cette autre destinée pour laquelle il a été créé : celle de la vie éternelle. L'enfant est créé pour le ciel.

Les parents doivent donc l'élever pour cette suprême destinée, et le seul moyen est de l'élever chrétiennement.

Il ne dépend pas des parents d'assurer à leur enfant les trésors de la terre, mais ils peuvent et doivent lui assurer le trésor du Ciel. C'est l'œuvre de l'éducation et de l'éducation chrétienne. C'est la base nécessaire et immuable. L'Ecriture nous le dit expressément : le jeune homme suit sa première voie. « Adolescens juxta viam suam ». Dans la vieillesse même il ne la quittera pas. « Etiam cum senuerit non recedet ab ea ».

Les leçons reçues sur les genoux de sa mère, les exemples donnés par son père, le jeune homme, l'homme fait, le vieillard même ne les oublient pas. Et ici nous entendons parler d'eux, d'un foyer chrétien. comme ils devraient l'être tous pour le salut du pays.

Des quelques principes que nous avons rappelés, et que nul ne saurait nous reprocher, il ressort que la première éducation appartient en propre aux parents, et qu'ils en ont la responsabilité au regard de Dieu. de l'Eglise et de la société. Voilà pourquoi, aux époques où la religion a été la plus florissante et, par conséquent, l'état de la société le plus prospère, la famille a toujours été considérée comme un sanctuaire et la mission des parents comme un sacerdoce. Nous sommes loin de ces heureux temps! Raison de plus pour y revenir, car nous voyons l'état lamentable où nous a réduits l'abandon des traditions chrétiennes qui avaient fait la famille forte et la nation puissante.

A ceux qui nous reprocheraient de prendre la question de trop haut, à propos du nouveau livre de M. l'abbé Klein, il nous est facile de répondre que nous l'avons prise à son véritable point de vue, lequel nous permet de condamner. et le principe même de l'éducation qu'il nous vante, et la manière dont il l'entend.

Et d'abord le principe se trouve expressément condamné par ce que nous avons dit de l'importance capitale de l'éducation du foyer, à laquelle la vieille France a dû la forte constitution de la famille, et les admirables vertus dont nous avons cité quelques traits. Enlever un enfant de trois à six ans à la sollicitude et à l'éducation maternelles, pour le remettre entre les mains d'une étrangère chargée de l'instruire et de l'élever, c'est dire à la mère de famille qu'elle est incapable de cet impérieux devoir qui est le tout de sa mission providentielle. Et l'âge où l'on soustrait ce tout petit enfant à la bienfaisante action maternelle ne fait que souligner mieux encore l'atteinte portée à la famille.

Assez de forces ennemies conspirent à disloquer le foyer, faut-il que les catholiques se mettent aussi de la partie?

Le principe même du « Jardin d'enfants » suffit donc à le condamner, et nous n'insisterons pas plus longtemps sur cette évidence.

II

Mais du moins l'excellence des méthodes d'éducation pratiques au « Jardin d'enfants » va-t-elle compenser le grave dommage fait à la famille. et en particulier à la chrétienne sollicitude de la mère? Erreur profonde. M. l'abbé Klein a consacré un premier volume à nous montrer l'heureux résultat des procédés pédagogiques du « Jardin d'enfants » dont son filleul a été un des bénéficiaires. Nous avons répondu, entre autres choses que, pour ingénieux qu'il paraît, ce système d'instruction qui consiste surtout en leçons de choses. « n'a rien de bien nouveau. Il se pratique communément au sein de la famille. M. l'abbé Klein est excusable de ne pas le savoir. mais les parents qui ont eu l'honneur d'élever des enfants ont eu bien des occasions de l'employer, sans recourir à la « Jardinière ». Nous avons surtout insisté sur le côté chimérique. faux et dangereux de cette pédagogie, à la J.-J. Rousseau. qui tire toute sa valeur de l'étude des phénomènes et des lois de la nature.

Pour si beau et si instructif que soit le spectacle de la nature étudiée dans ses mystères et ses harmonies, il ne saurait constituer une œuvre éducatrice. Il paraît que nous nous trompons, et M. Klein va nous le démontrer dans ce deuxième volume, qui a pour titre : « Mon filleul au « Jardin d'enfants » et pour sous titre : « Comment il s'élève ». Nous allons donc apprendre qu'à ce jardin l'excellence de l'éducation ne le cède en rien à celle de l'instruction, et que les deux marchent de pair. Eh bien! nous n'aurons pas de peine à démontrer que tout comme l'instruction qu'on reçoit à l'école de la Jardinière, l'éducation ne vaut pas mieux et qu'elle y est même plus défectueuse.

Un rapide examen de ce second ouvrage. qui, d'ailleurs diffère fort peu du premier, justifiera cette conclusion.

Une première considération, et de la plus haute importance, suffirait, à elle seule, pour faire crouler tout le système sur lequel est échafaudée l'œuvre de l'éducation, et nous dispenserait, à la rigueur, d'aller plus loin : c'est que cette éducation manque absolument de base. Elever un enfant, au sens le plus noble du mot, c'est développer en lui les germes de vie morale que le baptême a déposés dans son âme. c'est l'aider dans ses ascensions vers le bien, le beau, le vrai, corriger les défauts inhérents à la nature humaine, triste héritage du péché originel, former en lui l'homme de caractère, soumettre les caprices de son humeur aux disciplines du devoir, réprimer les mauvais penchants qui se révèlent dès les plus tendres années, en un mot élever un enfant, c'est avant tout en faire un chrétien pour en faire un homme de bien, et un élu pour le Ciel. C'est le premier et le dernier mot de l'éducation. Dès le berceau la vie de l'enfant

doit être orientée vers le Ciel, et ceux à qui Dieu a fait le redoutable honneur de la paternité savent, par expérience, ce qu'est le labeur de l'éducation chrétienne d'un enfant. Comment, en effet, lui faire accepter les contraintes qui gênent l'expansion de ses penchants naturels, si ce n'est au nom d'un principe supérieur qui les lui fera accepter, au nom de Dieu, de qui les parents tiennent la place au foyer! Dieu doit donc être à la base de toute éducation, faute de quoi elle perd son nom et manque son but. Il semble qu'un prêtre ne puisse rien trouver à redire à l'idée que nous nous faisons du rôle et de la fin de l'éducation. Est-ce ainsi que l'a compris M. l'abbé Klein? Sans doute il fera à Dieu, à la religion, à la prière, une place honorable dans son plan d'éducation, et il ne pouvait faire autrement, mais y donne-t-il à Dieu la première place, Dieu y est-il l'inspirateur, le régulateur, le tout de la vie morale? Le livre va répondre pour pour nous.

Nous n'avons pas besoin d'aller bien loin, pour nous rendre compte que la nature qui a été maître d'école va servir cette fois à nous donner des leçons de morale. En fait, c'est elle qui sera à la base de l'éducation. Vous voyez que le cas va s'aggravant. Passe encore pour la nature nous donnant des leçons de choses, mais la nature professeur de morale!! Et cependant, dès le premier chapitre, voilà qu'il est question du pouvoir éducatif de la nature, tel que l'expose Fræbel, dans son livre sur *l'éducation de l'homme*, que M. Klein qualifie de beau et profond. Un lundi de Pentecôte, le parrain et le filleul battent la campagne (le parrain surtout), le premier avec le livre de Fræbel sous le bras (que ne le garde-t-il toujours dans cette position!) et l'enfant avec son petit paquet qu'il porte au bout d'un bâton. Ici il faut citer. « C'est bien le jour et l'endroit de réfléchir à ce qu'il (Fræbel) dit de la nature et de son pouvoir éducatif, les hommes d'après lui, ne recevant pas d'elle que des notions théoriques, mais aussi d'excellentes leçons sur leurs devoirs et leur destinée (!!!) Or, « parmi toutes les choses de la nature qui ont cet enseignement pour objet (c'est Fræbel qui parle), il n'en est pas de plus claires, de plus parfaites malgré leur simplicité, que les végétaux, les plantes, et surtout les arbres, à cause de la placidité de leur être et de la manifestation si claire de leur vie intérieure ». A quoi M. Klein ajoute : Et l'ancien forestier, de comparer, sur un ton d'oracle, autant que de poète, la croissance de l'arbre avec celle de l'homme, non seulement de l'homme individuel, mais de la race entière ». Toutefois si cette analogie ne le satisfait entièrement et immédiatement, il saura gré à Fræbel d'avoir donné plus loin le mot de l'énigme. « Si, du reste, continue M. Klein, il (Fræbel) éclaircit assez mal cette analogie dans les longues pages qu'il consacre à l'Etude de la nature », PEUT-ÊTRE en donne-t-il la clef, bien plus loin, dans son chapitre sur « la perfection de l'intelligence religieuse », lorsqu'il montre qu'en

nous comme dans l'arbre tout progrès requiert une immolation et chaque degré de développement est à sacrifier pour que s'en produise un degré plus haut : le bourgeon obligé de disparaître devant la branche et la fleur, la fleur devant le fruit, le fruit à son tour, devant l'arbre qui en renaîtra ».

Pauvres parents qui vous donnez tant de peine à faire l'éducation de vos enfants, quand vous avez à votre disposition un moyen si simple de leur apprendre leur devoir envers Dieu, envers le prochain, envers eux-mêmes. Placez-les donc tout simplement devant un arbre. Vous voyez bien que l'arbre a réponse à tout.

Mais nous n'en avons pas fini avec l'arbre : il va nous conduire au panthéisme. « Dans l'aspect d'un grand arbre, l'esprit symboliste de Frœbel découvre aussi un rapport avec l'ensemble de la nature. Elle lui apparaît une, à travers l'infinie multiplicité, comme l'arbre est un, malgré le nombre et la diversité de ses tiges, de ses branches et de ses feuilles. Tel encore, suggère-t-il, plutôt qu'il ne l'explique, car tout chez lui se montre à la fois profond et confus comme la poésie de sa race, tel apparaît le monde des étoiles, indépendantes et individuelles aux yeux de l'ignorant, liées pour l'astronome en un rigoureux système d'attraction. Trop souvent, ajoute-t-il à ce propos, et c'est une des idées qui lui sont le plus chères, trop souvent on regarde la nature comme un simple assemblage d'unité différentes et séparées entre elles : il y faudrait reconnaître un vaste et actif organisme; il le faudrait considérer dans la totalité de son être et de son action, comme révélant et manifestant de toutes parts l'esprit de Dieu, à la façon du langage et de l'art où transparaît, extérieurement, l'esprit intérieur de l'homme. Aussi demande-t-il que les enfants soient de bonne heure « initiés à la manière dont *Dieu vit dans la nature* et plane sur elle ».

M. Klein cependant ne voudrait pas donner plus d'importance qu'il ne convient aux impressions que produit sur l'enfant le spectacle de la nature, et il ajoute ce correctif qui ne fait que mieux souligner l'absurdité de cette éducation naturaliste : « Ne nous abusons cependant pas sur les impression qu'il (l'enfant) peut recevoir de la nature. C'est surtout dans la mesure où il agit sur elle, qu'elle agira sur lui; les soins qu'il donne à des plantes ou à des animaux, voilà qui l'élève et l'instruit, voilà qui le forme à l'attention, à la patience, *au détachement de soi* (!!) ». Ainsi, maîtres de la vie spirituelle, vous n'aviez pas prévu ce moyen si simple d'acquérir les vertus de patience et d'abnégation! Que nous importe les pages où l'auteur se plaît à nous rappeler le penchant de l'enfant pour la nature, la manière dont il la comprend et s'identifie même avec elle? croit-il y trouver la justification de son pouvoir éducatif? Les lignes que nous allons citer le condamnent à son insu en nous avertissant du danger et de la fausseté du système frœbélien. « Principalement à ce qui se meut ou qui

fait du bruit, les enfants attribuent une vie comme la leur, et ce n'est point métaphore, pour eux, que la voix du vent dans les grands arbres, la méchanceté du feu qui brûle les doigts, la bonté de la pluie qui arrose les jardins. Il y aurait peu à faire pour les amener, comme les peuples primitifs, qu'ils rappellent par tant de ressemblances, à se constituer un culte animiste, à personnifier les phénomènes et les forces physiques, à invoquer les sources, à adorer le soleil ».

Mais c'est la condamnation de votre système d'éducation que vous venez de prononcer, sans vous en douter, Monsieur l'abbé, et nous pourrions arrêter là nos critiques, si nous n'avions encore onze chapitres à traverser pour achever notre promenade au jardin d'enfants.

Sachons gré toutefois à l'auteur, car nous n'aurons pas souvent l'occasion de le louer, d'avoir, au cours d'une promenade avec un ami de son filleul, resté à la maison, le petit Jean, âgé de cinq ans et demi, d'avoir amené la conversation sur un sujet qui ne sera traité malheureusement que d'une façon subsidiaire : « Tu peux, dis-je à mon compagnon, saluer le bon Dieu. Voilà sa maison. — Le bon Dieu, il est au Ciel, répond Jean. — Oui, au Ciel et partout; mais l'église est la maison où il nous reçoit. — Il est partout, le bon Dieu? — Oui, et il voit tout. — Il me voit? — Il te voit et il t'aime. Du reste, il aime tout le monde. — Il aime les loups? »

C'est très bien des entretiens de ce genre et nous regrettons qu'ils ne soient pas plus complets et plus fréquents. Mais on ne peut s'empêcher de remarquer que cet enfant de cinq ans et demi, qui, par conséquent, est bientôt en âge de quitter le jardin d'enfants, en soit encore à apprendre que l'Eglise est la maison du bon Dieu, et qu'il manifeste tant d'étonnement en l'apprenant. Cet enfant qui, depuis plus de deux ans, est initié aux secrets de la nature, dont il reçoit des leçons de choses et, nous dit-on, des leçons de morale, semble ignorer que Dieu est partout, qu'il nous voit, qu'il nous aime et que c'est à Lui que nous devons compte du bien et du mal que nous faisons. Quelle est donc la base de la morale dans cette maison? Nous en avons un échantillon au chapitre III. L'enseignement de la morale se fait par fictions, par symboles, par analogie. Il se réduit à comparer nos défauts à autant de chaînes qu'il faut essayer de briser, sous prétexte que les idées les plus simples sont celles que l'enfant s'assimile le mieux. Nous n'inventons rien : voici d'ailleurs le passage. « Celle-ci (l'idée de la chaîne) d'abord exposée en classe par la Jardinière, reparut maintes fois et aux moments les moins prévus, à table, en récréation, comme tenant toute la place dans la vie de notre jeune famille. Chacun cherchait les défauts des autres, — soyons juste, les siens même — pour avoir l'occasion de découvrir une chaîne de plus et d'en appeler la prochaine rupture. Quel bonheur chez ceux qui pouvaient, après une victoire morale, annoncer qu'ils venaient de briser telle chaîne ou telle autre, de ré-

sister, depuis tant d'heures, à la paresse, à la gourmandise, à l'habitude de geindre ou de battre les voisins! Et les camarades d'applaudir, en rappelant, au besoin, combien cet heureux changement était nécessaire; et tout le monde de mettre en commun, d'exposer en public, avec une belle et rare simplicité, défauts gros et menus, louables tentatives de s'en corriger, batailles contre soi-même et triomphes chèrement obtenus. On se serait cru aux meetings anglais de l'armée du salut : « Jusqu'ici, mes frères, j'étais un ivrogne comme vous; comme vous je battais ma femme et ruinais ma santé. Depuis, la grâce du Christ m'a touché... Remerciez-le avec moi et suivez mon exemple ».

« Au souvenir de tels discours, souvent entendus à Edimbourg et à Londres, se sont associées tout naturellement, dans un coin de ma mémoire, ces paroles d'un de nos petits amis, le seul peut-être qui fût porté à la gourmandise : « Je vais briser ma chaîne. Il y a une boîte de bonbons que j'attends. Je voulais en donner seulement à ceux que j'aime le mieux. J'en donnerai à tout le monde... Ma sœur fera bien aussi de briser sa chaîne et de n'être plus taquine ».

N'est-ce pas que le morceau valait la peine d'être cité, pour mettre en relief la bouffonnerie de cette morale imbécile, sans fondement, sans sanction, telle que la peuvent rêver nos maîtres laïques? Dieu seul est à la base et au sommet de l'enseignement de la morale, et toute morale qui ne s'enseigne pas en son nom est vaine et illusoire. Il est regrettable qu'un prêtre qui devrait l'apprendre aux autres, se laisse séduire par les billevesées en honneur au jardin d'enfants, et s'en fasse le propagateur. Combien mieux inspirées sont les mères chrétiennes qui restent attachées à la vieille morale et enseignent aux enfants leur devoir au nom de Dieu qui voit, punit ou récompense! Mais c'est trop vieux jeu, et à une société avide de nouveautés il faut une morale nouvelle.

L'auteur a consacré deux chapitres à la valeur éducative des jeux, des contes et des histoires. Nous n'irons pas jusqu'à dire, comme lui, que le jeu développe l'instinct social, mais nous reconnaissons que, dans une certaine mesure et intelligemment exploité, il peut concourir au développement des forces intellectuelles, en favorisant l'équilibre entre le physique et le moral, d'où l'adage de l'école de Salerne : « Mens sana in corpore sano ». Qui a jamais condamné le jeu? On n'a pas attendu la création des jardins d'enfants pour lui faire sa large place dans la famille, et plus tard au collège ou à la pension. Mais M. l'abbé Klein fera sourire les parents, en les initiant comme à une découverte, au rôle fictif, imaginatif des jeux d'enfants et en nous apprenant à en dégager la philosophie. Le kindergarten a-t-il donc le monopole d'avoir des enfants autres que ceux qui s'élèvent dans la famille? Tout ce qu'il nous dit des jeux, des contes et des

histoires, des fables, du parti qu'il y a à en tirer pour l'instruction, voire même pour l'éducation des enfants est archiconnu, et il n'est pas une mère de famille qui ne soit au fait de tout ce qui paraît à l'auteur une nouveauté. Tout ce dont il fait honneur au jardin d'enfants se pratique depuis des siècles dans les familles et nous, grands-pères, nous sourions de la naïveté et du ton doctoral avec lesquels l'auteur nous parle de ces choses. Ce qu'on ne fait pas, par exemple, dans les familles chrétiennes, c'est de chercher à développer « les inclinations altruistes », comme le recommande l'auteur, en favorisant le juste épanouissement de l'imagination. « Chez un enfant qui ne posséderait aucune imagination, l'on ne voit guère, en vérité, comme les *inclinations altruistes* (!!) pourraient naître ni de quoi elles pourraient, une fois nées, tirer aliment pour croître ».

Dans le milieu de la famille on laisse ce jargon laïque aux partisans de l'école moderne, et on se borne à apprendre aux enfants les vertus chrétiennes de charité et de compassion.

M. Klein n'aurait pas été complet s'il n'avait chanté une hymne à la démocratie. Ce qu'il admire surtout dans le jardin d'enfants, c'est l' « éducation conforme aux lois de la nature et réellement démocratique, débarrassant les uns de leur défiance et de leur grossièreté, les autres de leur dédain et de leurs fausses manières, égalisant tout le monde à un juste niveau de franchise et de simplicité ».

C'est très bien d'enseigner aux enfants l'amour du travail, l'horreur de l'oisiveté, le respect des subalternes, la bonté pour les inférieurs, l'estime de tous les métiers honorables, tant à la ville qu'à la campagne, l'interdépendance de la vie sociale, ce besoin où chacun se trouve du secours de tous; c'est très bien de leur rappeler la vérité de la maxime de saint Paul : que nous sommes en réalité membres les uns des autres, et ne formons ensemble qu'un grand corps dont se tiennent les diverses parties. Mais encore est-il que toutes les parties du corps sont hiérarchisées et que sa beauté résulte de l'harmonie des proportions, comme ses différents organes qui le composent concourent, chacun suivant sa fonction, à entretenir la vie commune. Il me semble que rien ne pouvait mieux donner l'idée de l'inégalité sociale que l'exemple cité par l'auteur et que cependant il veut faire tourner à la démonstration d'une autre thèse, celle de la solidarité humaine et de la fraternité dans l'égalité, comme en témoigne la remarque suivante : « ... Nos petits bourgeois ont acquis une simplicité qui les rend vingt fois plus aimables, et le sentiment, qu'ils eussent toujours ignoré les conditions réelles de l'existence; ils ont perdu toute morgue, même inconsciente, et cette idée des supériorités natives, des cloisons étanches entre classes diverses, qui, fausse en tous les temps, est aujourd'hui devenue absurde et maintient encore beaucoup d'honnêtes gens loin des conditions réelles de la vie, à l'écart de tout rôle sérieux dans notre société moderne... »

Le moment est arrivé de justifier les principes d'éducation, tels qu'ils résultent des méthodes employées, et de montrer qu'ils satisfont aux exigences de la discipline. On se souvient que, sous les fleurs dont il accablait le premier volume de M. Klein, M. Bureau, son ancien collègue de l'Institut catholique, reconnaissait que les doctrines naturalistes ne pouvaient seules assurer l'œuvre de la formation morale, et en signalant cette lacune, il annonçait la prochaine apparition d'un second ouvrage destinée à la combler. Or, dans cet ouvrage nous saisissons mal le rôle moralisateur de l'éducation telle que la comprend M. Klein, en dépit de l'effort qu'il fait pour prévenir le retour des mêmes critiques, et prouver que cette éducation, loin de soustraire l'enfant aux salutaires contraintes de la discipline, se propose, au contraire, de rendre la discipline vraiment efficace en l'appuyant sur des motifs plus forts que l'intérêt sensible et extérieur, sur les tendances profondes de notre être vers le bien, sur les joies supérieures de la bonne conscience et de l'héroïsme consenti.

Nous sommes ici, il ne faut pas nous le dissimuler, en présence d'une morale purement humaine, bien que fondée sur le sentiment de la dignité personnelle, de nos aspirations vers le bien, en y ajoutant même les joies d'une bonne conscience et de l'héroïsme consenti. Tout ceci ne constitue par la morale, et M. Klein ne se montre pas meilleur théologien qu'éducateur, en lui donnant pour fondement des sentiments ou des aspirations qui n'en sont que le fruit. Il n'est pas vrai que la morale se fonde sur les tendances profondes de notre être vers le bien, attendu que, laissées à elles-mêmes, ces tendances se portent comme naturellement vers le mal. La morale nous est imposée du dehors par un maître souverain qui est Dieu, notre créateur, qui nous a fait connaître sa loi, qui est juge de nos actes, soit pour les punir, soit pour les récompenser. Si l'homme était un ange, le pur amour de Dieu serait chez lui le seul stimulant de la morale, comme il en serait la règle. Mais il n'en va pas ainsi et Dieu est venu au secours même de notre faiblesse, dans l'accomplissement de sa loi, par l'espérance des récompenses et la crainte des châtiments

M. Klein fonde toute la morale sur la discipline du dedans, et le passage que nous allons citer relève tout simplement de la doctrine de l'immanence : « L'homme, dit-il, ne veut pas le mal comme mal; son erreur et sa faute sont d'y chercher son bien. Pour le détourner du mal, il faut lui faire comprendre et lui faire sentir que son bien n'est point là. Tant qu'il n'en est pas convaincu, on peut l'empêcher, en lui liant bras et jambes, de se porter vers le mal; on ne l'empêche pas d'y adhérer par le désir; et il s'y portera en fait dès qu'il sera libéré de l'entrave extérieure. Rien n'est fait, si on ne l'amène pas à y renoncer intérieurement; et pour cela il faut s'adresser, en lui, à

une force qui soit capable d'un tel renoncement, à une force supérieure à l'attrait des faux biens ». Cette force supérieure, dites-vous avec les théologiens, n'est et ne peut être que Dieu dont l'amour parfait, comme chez les saints, suffit à les détourner du mal, ou comme chez le commun des fidèles, l'amour imparfait stimulé par la crainte des châtiments ou l'espoir des récompenses. M. Klein n'est pas de cet avis. « Cette force, continue-t-il, n'est rien de moins que l'attrait du bien véritable; et il existe en chacun de nous. Dans chaque nature humaine, dans chaque homme et dans chaque enfant, *réside une volonté profonde qui aspire à l'être*, à un être qui dure et se développe. *à un plus être et à un mieux être* (!!), *à un plus vivre et à un mieux vivre*. Les volontés particulières, ou, plus nettement peut-être, les actes particuliers de vouloir, ne sont que des applications, des dérivations de cette volonté, et c'est de sa force, à elle, qu'ils tirent leur efficace. Mais, en même temps qu'ils en dérivent, trop souvent ils dévient de la fin qu'elle se proposait; trop souvent ils détournent vers des buts contraires à sa propre nature les énergies qu'ils ont tirées d'elle, et, au lieu d'atteindre le plus et le mieux être qu'elle cherchait, ils n'aboutissent, par l'effet de ce détournement, qu'à une diminution d'être, à une déchéance ». Qu'est-ce que ce mieux être qui n'est pas la volonté de Dieu? quel désarroi mental! « Que faire en un tel désordre, et à qui recourir contre ces vouloirs dévoyés? Seule la volonté mère, l'initiale et profonde volonté du bien, est de force à ramener dans le droit chemin ceux que j'oserai appeler ses enfants rebelles, ces vouloirs issus d'elle et passés à son adversaire le mal. Dans le rayonnement de sa pure lumière éclate leur caractère déficient (!!), funeste, misérable; il devient évident qu'ils atteignent tout le contraire de ce qu'ils prétendaient chercher, qu'ils sont, au fond, cause de malheur et d'abaissement, donc à supprimer, à immoler, à sacrifier pour notre bonheur et notre dignité sagement entendus. Au nom seul du bien véritable on est en droit de s'opposer au mal et l'on s'y oppose efficacement ».

Eh! bien! tout ceci est du pur modernisme. L'homme ne trouve pas en lui-même, et ne se fait pas à lui-même la loi du bien; elle lui est imposée par une puissance souveraine qui est Dieu. Cette aspiration vers un plus être et un mieux être, vers un plus vivre et à un mieux vivre, tout comme le sentiment de la dignité humaine ne peuvent pas être source de morale. On sait ce que vaut la morale qui se fonde uniquement sur la dignité d'homme, sur les sentiments intérieurs, si grands et si nobles qu'on les suppose, en un mot sur la théorie du surhomme. C'est la morale laïque, orgueilleuse et impuissante, en honneur dans les écoles athées, et qui trop souvent mène ses professeurs en cours d'assises où l'on apprend que la dignité de l'homme a sombré dans les plus vils et les plus abjects abaissements, Voilà cette morale qui ne veut pas relever de Dieu, directement, et

qui veut trouver sa loi dans les aspirations vers un idéal de perfection.

Or, c'est une morale idéale qui est aussi en honneur au jardin d'enfants. On nous a dit tout à l'heure que c'est au nom seul du bien véritable (lequel?) qu'on est en droit de s'opposer au mal. M. Klein ajoute : « En cela consiste le fondement ou plutôt l'essence même de notre discipline, d'une discipline qui est bien réellement une, et de toutes la plus austère en même temps que la plus attirante, la plus haute en même temps que la plus accessible. Elle implique une abnégation qui repousse les jouissances opposées au devoir, elle suppose la résistance à tout ce qui, dans nos penchants et dans les faux biens du dehors, contredit l'idéal. (Lequel?). Elle exige le renoncement aux objets les plus chers, aux actes les plus agréables, dès qu'ils nous détournent de notre fin, *de notre plus grande et meilleure vie* ».

Et c'est au nom de ce pathos moderniste qu'on veut nous prouver que l'on pratique au jardin d'enfants une discipline morale infaillible dans ses résultats. « ... Dédaigneux des reproches publics, et plus dédaigneux encore des menaces et des châtiments, surtout lorsqu'il possédait une réelle valeur et n'entendait pas qu'on le brisât, il ne savait pas résister à la mise en présence de son idéal, (!!!) à l'argument de sa dignité, à la pensée que l'on comptait sur lui pour un acte difficile; et après avoir fièrement repoussé toute pression du dehors, (??) il lui plaisait de se céder en quelque sorte à lui-même, de sacrifier son moi de surface à son moi profond ». Et l'on dit que le modernisme est mort! Mais achevons notre citation pour avoir toute la pensée de l'auteur sur cette morale d'un nouveau genre : « Jusque-là, suivant la remarque d'un grand pédagogue, il semblait qu'on ne se fût pas vraiment adressé à lui, qu'il n'eût pas à tenir compte des intérêts secondaires, des avantages ou des ennuis, des biens ou des maux purement extérieurs qu'on agitait devant lui et auxquels il pouvait toujours objecter : « Si j'aime mieux autre chose? Si j'aime mieux mon plaisir? » Maintenant, il est convaincu; il sait, il sent qu'il ne peut rien préparer au lui-même réel (!!!). Celui-là une fois évoqué, tout le reste rentre sous terre. Le moi des sens, égoïste, fermé « haïssable », s'efface devant le moi de l'esprit, devant le moi généreux, attirant, qui est la personne même. Il n'y a plus là d'abdication, mais, au contraire, l'énergique affirmation de soi. L'effort qu'il en coûte s'accompagne d'une joie superbe, tant apparaît mesquin ce à quoi l'on renonce, comparé à ce qui s'acquiert. C'est, à l'antipode de la sensation odieuse de contrainte, le sentiment enthousiaste de la libération. La liberté, en effet, n'est pas de satisfaire aux caprices de notre être inférieur, mais de nous en affranchir bien plutôt, et d'ouvrir par là toutes les perspectives au développement de notre être supérieur, à la croissance des germes de vie déposés en nous, à l'accomplissement parfait de nos destinées ».

Et voilà cette fière morale humaine, toute fondée sur le sentiment de la dignité d'homme, débarrassée de toute contrainte extérieure, dégagée de tout lien d'obligation, sans autre sanction que la satisfaction du moi orgueilleux, que l'on veut substituer à la vieille morale chrétienne qui tire toute sa force du sentiment de notre responsabilité vis-à-vis de Dieu, à qui seul nous devons compte de nos bonnes ou mauvaises actions, étant notre principe et notre fin.

Et avec une inconscience qui nous suffoque, M. Klein de conclure : « En présence de cette discipline qu'évidemment nous adapterons aux différents cas, mais que jamais nous n'abaisserons sous prétexte de la rendre plus facile, sachant bien, du reste, que ce serait l'affaiblir sans profit et en diminuer l'attrait, j'ose espérer qu'on ne nous reprochera plus d'élever les enfants, en notre jardin, d'une façon relâchée et amollissante qui leur donne une fausse idée de la réalité et ne les arme en rien pour les luttes prochaines de la vie ».

Je sais bien que l'on nous dira que, sous le calme et la douceur de ces procédés, se cache une grande fermeté de principes, auxquels on aura recours dans les grands moments, quand il faut parler en maître; on fera même intervenir l'amour du bon Dieu. Mais on aura tout de suite une idée de la rigidité de ces principes dans les observations faites à l'enfant et que nous reproduisons dans leur ordre: « Mon enfant, ce sera bien plus beau, si tu fais ainsi... Quand on est courageux comme toi, on n'a pas peur des difficultés; quand on aime le bon Dieu comme toi, on ne lui refuse pas de tels sacrifices... Si tu continuais à te montrer méchant, à bouder, à pleurer pour des riens, je ne reconnaîtrais pas mon petit ami, qui était si gentil, ce matin, durant notre promenade, qui me faisait, hier, cette belle promesse... Qui m'a changé mon enfant chéri? etc., etc. ».

On voit que Dieu n'intervient ici que comme sur des autres moyens de discipline morale. Et la place qu'on Lui fait n'est pas la première. Du reste nous aurons toute la pensée de l'auteur dans le chapitre qui traite des châtiments, des récompenses et de l'émulation. Nous ne méconnaissons nullement, pour qu'on ne nous accuse pas de parti-pris, que parmi les procédés de discipline employés, il en est d'excellents et qui, d'ailleurs, sont connus et pratiqués dans les familles; nous aussi nous réprouvons de toutes nos forces les procédés brutaux, et nous n'admettons les châtiments corporels que quand ils sont absolument nécessaires pour triompher d'une opiniâtreté invincible, et encore doivent-ils être mesurés à la faute, de manière que l'enfant y reconnaisse une juste punition et non l'effet d'une colère qui ne sait plus se contenir. Nous ne pouvons entrer ici dans le détail de toutes les mesures disciplinaires exposées par l'auteur et dont nous reconnaissons volontiers, pour quelques-unes du moins, la valeur de redressement; mais où nous nous séparons complètement de lui, c'est quand il dit que les récompenses ou les châtiments de la vie

future tels que la religion les propose, ne doivent pas être un mobile extérieur d'action. C'est toujours la même erreur foncière qui prétend fonder le monde sur la dignité humaine, et ne veut pas tenir compte de la déchéance causée par le péché originel. Les récompenses morales lui suffisent. « L'idéal en fait de récompense, c'est pour chacun de nous l'approbation de sa conscience propre; comme c'est, en fait, la répression, le chagrin d'être blâmé par elle. Habituer l'enfant de très bonne heure, en dépit de son exubérance ou de son étourderie, à écouter ce que prononce en lui cette voix divine, à entendre avec un respect mêlé de joie ou de crainte ses éloges ou ses blâmes, voilà, si l'on va au fond, l'art suprême de l'éducation ». Ce point de vue est radicalement faux et contredit absolument l'enseignement théologique qui, tenant compte de la déchéance originelle, fait intervenir comme stimulant de la vie morale, ou la crainte des châtiments ou l'espoir des récompenses. Toute loi, pour être efficace, doit avoir une sanction. Il n'en va pas autrement de la loi morale. Si toute l'œuvre de l'éducation ne va pas au delà de la satisfaction du moi moral, où est la sanction?

Frœbel n'admet aucune récompense. D'après lui, dit l'auteur, c'est dénigrer l'homme et le rabaisser, c'est l'affaiblir au lieu de le fortifier, que de présenter un appât à sa vertu, même si l'on diffère la rétribution, comme fait l'enseignement religieux, jusqu'à la vie future : « La conscience d'avoir agi conformément à son être, à sa dignité et aux lois de Dieu, doit être pour l'homme, à toutes les époques de sa vie, la plus grande récompense de sa bonne conduite; il ne lui en faut pas d'autre; moins encore en doit-il réclamer une tout extérieure »... Dès que nous introduisons un stimulant étranger, même le plus intellectuel, pour exciter à une vie meilleure, nous laissons non développée la force *intérieure et spontanée* que possède tout homme pour la manifestation de l'humanité parfaite ». Et M. Klein ajoute : « Il en va autrement, continue Frœbel en son langage un peu particulier, « lorsque l'homme, surtout le jeune homme, n'a pas en vue pour ses actions un effet extérieurement agréable, mais seulement son intérieur, l'état de son âme qui s'en trouvera ou libre ou enchaînée, ou sereine ou sombre, ou heureuse ou malheureuse ». Toujours la morale sans sanction. Et M. Klein qui évidemment adopte ces conclusions, bien qu'il y introduise une correction qui est une erreur de plus, les fait suivre de cette réflexion. « On voit que l'auteur de l'*Education de l'homme* (Frœbel) n'évite pas l'erreur si fréquente de prendre les récompenses ou les châtiments de la vie future, tels que la religion les propose, pour un mobile extérieur d'action. Ils ne consistent pourtant, les uns et les autres, qu'en *une conséquence directe de l'attitude adoptée par l'âme en sa vie terrestre; essentiellement, la joie ou le malheur d'outre-tombe*, c'est de sentir qu'on a acquis par son mérite ou perdu par sa faute l'union au Bien suprême

qui est Dieu ». Ainsi pas de morale contraignante, pas de sanction extérieure. rien que la pure satisfaction du moi moral, le témoignage de la conscience : voilà l'idéal en fait de récompense. On voit que M. Klein n'est pas meilleur théologien que pédadogue.

Mais il faut se borner, et nous nous sommes déjà trop longuement étendu sur ce sujet. Toutefois il nous faut dire un mot sur le dernier chapitre qui a pour titre « le jardin d'enfants et la famille », mais dont le titre exact serait: « Tout le monde au jardin d'enfants ». Ne riez pas, c'est très sérieux. M. Klein a très bien compris qu'il lui fallait répondre au reproche fait au *Kindergarten* de séparer l'enfant de la mère, laquelle, comme il se plaît à le reconnaître, a vocation spéciale pour l'élever. Mais qu'à cela ne tienne, cette considération ne saurait ébranler le système du jardin d'enfants et nuire à sa propagation. Ceux qui lui font ce reproche ne prouvent en réalité, nous dit-on, que leur ignorance des idées de Frœbel. « Ceux-là ont vu plus juste, qui ont dit que sa pédagogie était la science des mères », affirme avec son habituelle compétence M. Gabriel Compayré (c'est M. Klein qui cite), et il en appelle à cet admirable petit livre des *Mutter und Koselieder*, où l'on voit la mère, en toutes sortes d'exercices ingénieux, de chants appropriés et de causeries touchantes, développer les membres de son cher petit, assouplir ses doigts et ses mains, éveiller son cœur, allumer les premiers rayons de son intelligence ».

Ainsi, non seulement on enverra les enfants au *Kindergarten* pour s'y instruire et s'y élever, mais on y enverra aussi les pères et mères, et tous les aspirants au mariage, pour s'y former aux méthodes d'instruction et d'éducation mises en honneur par Frœbel. Le témoignage de M. Gabriel Compayré vaut bien quelque chose en pareille matière, puisque M. Klein y fait appel. Il y a aussi le témoignage de Frœbel que Klein résume ainsi : « L'éducation de l'école, au jugement de Frœbel, doit, pour être efficace, se conformer à la vie de famille et se modeler sur elle. Vu, d'autre part, la nécessité de commencer de bonne heure la formation des enfants, on s'efforcera d'agir sur l'éducation familiale et pour cela de *former les mères elles-mêmes*. Mais c'est à quoi les livres ne sauraient suffire; il y faut un enseignement pratique et des exemples vivants : les mères les trouveront au Kindergarten ». Et M. Klein d'ajouter : La vérité est là. Il va donc insister sur la nécessité pour les mères, et aussi pour les pères, de se préparer à cette grande mission qu'est l'œuvre de l'éducation. « La responsabilité du père et de la mère, en ce qui touche l'éducation, ne fait, du reste, aucun doute pour personne. Mais ce qui est étrange et inexplicable, c'est qu'en regardant comme évidente l'importance de leur rôle, on semble, en pratique du moins, si peu convaincu du besoin qu'ils ont de s'y préparer ». Et où s'instruiront-ils de leurs devoirs? au jardin d'enfants. Voilà du coup les pères au

jardin d'enfants. Mais ce n'est pas fini. Les jeunes gens et les jeunes filles auront aussi à faire leur apprentissage. Et de là tout un programme d'études en vue de leur future mission.

N'avions-nous pas raison de donner pour titre exact à ce dernier chapitre : « Tout le monde au jardin d'enfants ».

Vraiment nous ne pouvions pas souhaiter une autre fin pour un livre qui se donne comme sérieux.

Ainsi se trouve confirmé tout ce que nous avons dit, au début de cette étude, sur la famille chrétienne, et le seul progrès à réaliser de ce côté est de la remettre sur la voie des vieilles traditions et des principes qui sont sa force et son honneur, et qui seront le salut de notre pauvre société malade.

STANISLAS DE HOLLAND.

JOSEPH DE MAISTRE

LES IDÉES SUR L'ÉDUCATION DES FEMMES

J. de Maistre ne croyait pas à la vertu des traités sur l'éducation. Autour de lui, la mode était aux systèmes abstraits et universels : on raisonnait à peu près comme ferait un jardinier qui voudrait cultiver toutes ses plantes d'après la même méthode et les soumettre toutes au même régime. En pédagogie, comme en politique, il n'y avait plus que l'*homme*, une vague entité identique à elle-même sous tous les climats, taillable et malléable à merci d'après un patron uniforme. De Maistre est un réaliste. Il me semble pourtant que certaines idéologies de l'*Emile* ont légèrement déteint sur son esprit. En 1794, il écrit dans le *Discours à Madame la Marquise de Costa :* « Il faut beaucoup de sagesse et d'attention pour ne pas gêner la croissance de la plante humaine par des soins mal entendus; pour écarter d'elle les plantes parasites et vénéneuses qui se hâtent de lui disputer les sucs de la terre et la rosée du ciel; pour ne pas la courber enfin en cédant mal à propos à l'envie de la diriger. Peut-être que l'éducation se réduit à cela. Comment se persuader, en effet, que la nature se soit contredite au point de rendre difficile la chose du monde la plus nécessaire? » Cette façon de se confier à la bonne nature et d'attendre de sa spontanéité le développement de l'être humain révèle un demi contact avec les paradoxes de Rousseau. Mais, tout de suite, il se sépare du sophiste, par son peu de foi dans l'utilité des pédago-

gies abstraites. Il ajoute, en effet, dans le même ouvrage et à la même page : « Les traités sur l'éducation ont une grande influence sur ce siècle, qui croit si fort aux livres; mais, avant de lire aucune de ces doctes productions, ne faudrait-il pas se demander s'il peut y avoir un système général d'éducation? » Nous pouvons donc nous rassurer : de Maistre n'écrira point une *Emilie* à l'usage de ses filles, ou de lourdes considérations sur la culture intense de cette plante humaine qu'il vient de nommer. Et, s'il lui arrive d'être un pédagogue à l'occasion, il ne sera jamais un pédant.

I

Il est nécessaire de préciser d'abord comment se sont formées les idées de de Maistre sur l'éducation des femmes. De Maistre n'est par un idéologue, l'homme qui part d'un principe abstrait et qui dit comme Jean-Jacques : « Commençons par écarter les faits ». Au contraire il se soumet au fait et l'expérience est à la base de toutes ses conclusions. Or, il fut en contact avec quelques esprits féminins; il les a fréquentés, il les a étudiés, il les a observés dans le commerce de l'amitié ou les simples rencontres d'un jour. Ses convictions seront donc le résultat de son expérience, un acquiescement total aux réalités et aux nécessités de la vie.

Sa mère fut naturellement la première femme qu'il connut et qu'il aima. Christine de Motz est la fille du sénateur de Motz, de Chambéry. Elle est d'une famille à qui le duc de Savoie a donné cette devise : *Ne obdormiant!* Les de Motz ne dorment point : soldats, hommes d'Eglise ou hommes de loi, c'est une lignée de laborieux et d'infatigables. Le sénateur de Motz a l'esprit ouvert, très cultivé, et il a fait donner à ses filles une éducation à la fois solide et brillante. L'idée ne lui vient pas que le bas-bleu soit nécessairement l'enseigne de la distinction, mais il veut que ses enfants aient « des clartés de tout ». A son foyer, la journée commence par la prière en commun et se termine par la récitation des vers de Racine. Christine de Motz, jeune fille, avait aimé la poésie, mais la prose de la vie quotidienne ne la déconcertait point. Elle fut une admirable épouse, une admirable mère. Un chef-d'œuvre au moins est sorti de ses mains; l'âme et l'esprit de J. de Maistre. C'est à elle, à ses leçons et à ses soins, qu'il fera remonter un jour, non seulement la pureté de sa conscience, mais la pureté de son goût. Elle aimait Jean Racine, elle le fit aimer à son enfant et il en sut les plus beaux vers avant même de pouvoir les lire : « Je ne le comprenais pas, — écrira-t-il un jour à sa fille Adèle, — lorsque ma mère venait le répéter sur mon lit et qu'elle m'endormait avec sa belle voix, au son de cette incomparable musique. J'en savais des centaines de vers avant de savoir lire, et c'est

ainsi que mes oreilles, ayant bu de bonne heure cette ambroisie, n'ont jamais pu souffrir la *piquette* ». Pour se représenter l'idéal de la femme et de la mère, de Maistre n'avait besoin d'interroger ni Molière ni Fénelon; il lui suffisait de regarder en sa mémoire et au plus profond de son cœur.

Après sa mère, il connut et il aima sa femme. Il l'avait désirée telle que Dieu la lui donna. De Maistre est un incomplet; il n'est, chez lui, que dans le domaine des idées, sur les hautes cimes, à mi-chemin entre le ciel et la terre. Les détails de la vie le dépassent et, s'il lui arrive de compter de temps à autre ce qu'il appelle « mes petits écus », il a vite fait de prendre quelque féroce migraine. J'imagine que, vers l'âge de vingt-cinq ans, quand d'aventure il songea qu'il était encore célibataire et que cela ne pouvait durer, il dut se souhaiter devant Dieu une compagne qui serait un parfait comptable, qui saurait l'heure des repas et les secrets qui les font meilleurs, qui serait capable de mener de front le souci de sa garde-robe, de sa fortune et de ses petits enfants. Et il fut servi à souhait. Françoise-Marguerite de Morand fut bien l'épouse qu'il fallait à J. de Maistre. La veille du grand jour il se sentait pris de vagues effrois et il écrivait à son ami, Costa de Beauregard : « Le mariage, pour l'homme tant soit peu sage, se fait comme le salut *avec crainte et tremblement*... Mon occupation de tous les instants sera d'imaginer tous les moyens possibles de me rendre agréable et nécessaire à ma compagne, afin d'avoir tous les jours devant mes yeux un être heureux par moi. Si quelque chose ressemble à ce qu'on peut imaginer du ciel, c'est cela! » Il se rassura dès le lendemain. Il avait découvert ce trésor que l'Ecriture proclame à peu près introuvable : la femme forte, qui fait peu de bruit mais beaucoup de bien, qui sait peu de chose mais qui le sait bien et qui surtout n'ignore rien de ce qu'il faut savoir, une femme modeste, pieuse, tendre et pratiquant cette maxime que « dans une maison, la mère doit être devinée partout et ne se montrer que dans ses enfants ». Lui et elle, c'était l'antithèse vivante et cela fit une harmonie complète. La devise du blason des de Morand était analogue à la devise des Maistre : *L'honneur avant tout!* Cette femme fut à la fois l'honneur de son foyer, et, comme a dit le marquis Costa, « l'honneur de la Savoie ». Vingt ans après le mariage, de Maistre écrira de celle que, dans l'intimité, il appelait *Madame Prudence :* « Le contraste entre nous deux est ce qu'on peut imaginer de plus original. Moi, je suis, comme vous avez pu vous en apercevoir, le sénateur *poco curante* et surtout je me gêne fort peu pour dire ma pensée. *Elle*, au contraire n'affirmera jamais avant midi que le soleil est levé, de peur de se compromettre. Elle sait ce qu'il faut faire ou ne pas faire le 10 octobre 1808, à dix heures du matin, pour éviter un inconvénient, qui, autrement, arriverait dans la nuit du 15 au 16 mars 1810. — « *Mais, mon cher ami, tu ne fais*

attention à rien, tu crois que personne ne pense à mal. Moi, je sais, on m'a dit, j'ai deviné, je prévois, je t'avertis... » — « *Mais, ma chère enfant, laisse-moi donc tranquille, tu perds ta peine, je prévois que je ne prévoirai jamais, c'est ton affaire...* » Elle est mon supplément, et il arrive de là que, lorsque je suis garçon comme à présent, je souffre ridiculement de me voir obligé de penser à mes affaires; j'aimerais mieux couper du bois. Au surplus, Madame, j'entends avec un extrême plaisir les louanges qu'on lui donne et qui me sont revenues de plusieurs côtés, sur la manière dont elle s'acquitte des devoirs de la maternité. Mes enfants doivent baiser ses pas, car pour moi je n'ai pas ce talent de l'éducation. Elle en a un que je regarde comme le huitième don du Saint Esprit : c'est celui d'une certaine persécution amoureuse au moyen de laquelle *il lui est donné* de tourmenter ses enfants du matin au soir *pour les faire s'abstenir et apprendre*, sans cesser d'en être tendrement aimée. Comment fait-elle? Je l'ai toujours vu sans le comprendre, car pour moi je n'y entends rien ». Mme de Maistre s'entendait à tout, même à l'héroïsme. Elle sera héroïque à l'heure où l'héroïsme sera l'attitude nécessaire des femmes chrétiennes devant la Révolution. Elle suivra son mari fugitif à Lausanne, à Turin, à Venise, en Sardaigne, elle supportera, pour faire honneur à sa tendre fidélité, des privations sans nombre : « Mon père, ma mère, mon frère, ma sœur ,— écrit Constance de Maistre, — ont vécu quatre ans, en état d'émigration, d'une petite somme de trois mille francs sauvée de la confiscation jacobine. Ma mère faisait la cuisine, ma sœur balayait, mon frère portait un petit panier de charbon pour le pot-au-feu journalier; toute cette stricte économie, afin de ne pas faire d'emprunt. Ma mère en était à son dernier louis lorsque mon père fut appelé en Sardaigne ». Elle ne suivra pas Joseph de Maistre à Saint-Pétersbourg; elle l'attendra dix années là où il faut qu'elle soit et où elle apparaît, veuve avant la séparation, comme l'âme attardée de son mari, une âme qui croit, qui espère, qui ne se lasse ni de croire en la justice de Dieu ni d'espérer les représailles de la Providence. Françoise de Morand n'avait pas le génie de la pensée, elle eut le génie du cœur. Et je suis sûr que de Maistre songera à cette héroïne de l'amour conjugal et de l'amour maternel dans ses discussions avec sa fille sur l'épouse et sur la mère idéales.

Ainsi se forment les idées de J. de Maistre : les unes sont des souvenirs de son berceau, les autres sont des images de son foyer; les unes et les autres sont de même qualité et se précisent dans les mêmes admirations.

Après cela, il a vécu et il a lu. C'est à peu près la même chose pour lui, car il vit ses lectures et ses notes livresques, aussi bien que ses relations mondaines continuent au jour le jour l'éducation de son esprit. Il a rencontré dans le passé les femmes de Port-

Royal, et celles-ci lui ont donné comme un frisson d'horreur. Toutes ces recluses illustres, les Sœurs Agnès et les Sœurs Angélique, « pieuses comme des anges et orgueilleuses comme des démons », qui discutaient de la grâce et qui disputaient avec le Pape, l'agacent jusqu'à la fureur. Il se déchaîne contre elles avec des mots qui manquent évidemment de galanterie; il les appelle des « vierges folles » et toute leur sainteté, ne lui semble qu'une forme de cet orgueil d'hérésiarque, « immense sous le bandeau de la mère Agnès, comme sous la lugubre calotte d'Arnaud ou de Quesnel ». Il a rencontré Mme de Staël à Lausanne; elle lui a fait les honneurs de sa conversation romantique, vive, enthousiaste, fleurie d'images et de mots. Elle lui est apparue « à califourchon sur le sublime » et il l'a punie... en s'endormant. Mme de Staël l'a dégoûté pour toujours de la femme qui a de l'encre au bout des doigts et qui se mêle de philosopher sur des choses qui la dépassent. En 1805, la marquise de Priero lui écrit qu'elle a rencontré Mme de Staël et que la voyageuse garde le souvenir de l'entrevue de Lausanne, et de Maistre répond avec des ironies où percent de vieilles rancunes: « C'est donc vous, Madame la marquise, qui avez promené la science en jupon! Je vous en félicite et suis charmé que vous ayez pu, comme moi, examiner de près cette femme célèbre ou fameuse, qui aurait pu être adorable, et qui a voulu n'être qu'extraordinaire... Je ne connais pas de tête aussi complètement pervertie : c'est l'opération infaillible de la philosophie moderne sur toute femme quelconque, mais le cœur n'est pas mauvais du tout. Quant à l'esprit, elle en a prodigieusement, surtout, comme vous le dites fort bien, lorsqu'elle ne cherche pas à en avoir. N'ayant étudié ensemble ni en théologie, ni en politique, nous avons donné en Suisse des scènes à mourir de rire, cependant sans nous brouiller jamais ». Il se contient ici et je suis sûr qu'il ne va pas jusqu'au bout de sa pensée. Son horreur du jupon scientifique se modère dans une courtoisie de galant homme. Mais ce n'est que sacrifice provisoire. En 1818, l'occasion se présente à lui de dire tout ce qu'il pense de cette femme philosophe, de son œuvre et de son action sur les esprits; et, dans une lettre au prince Kolowski, il salue en elle « une impertinente femmelette qui ne comprend pas une des questions qu'elle traite ». Il reconnaît son talent, mais c'est « le talent du mal »; son œuvre n'est qu' « une brillante guenille... Toutes les erreurs de la Révolution y sont concentrées et sublimées. Tout homme qui peut lire cet ouvrage sans colère peut être né en France, mais il n'est pas Français. Quant aux autres hommes, je n'ai rien à dire... Boive qui voudra l'élixir du protestantisme, du philosophisme, et de toute autre drogue en *isme*. Pour moi, je n'en veux point. Je la mettrai dans ma bouche cependant, car il faut tout connaître; mais je la rejetterai bientôt en disant, devant qui voudra l'entendre : *Je n'aime pas cela*. Quand on méprisera ces

sortes d'ouvrages autant qu'ils le méritent, la révolution sera finie ». Aux yeux de de Maistre, Mme de Staël est la femme qui oublie sa nature et ses droits : elle philosophe quand elle est faite surtout pour sentir; elle discute de politique et de religion malgré qu'elle soit ignorante des choses de la politique et de la religion, c'est tout cela qui le met hors de lui et qui lui arrache ce mal où se condense tout son mépris : « Pour moi, je préfère infiniment Polichinelle de la place Château; il est plus décent et non moins raisonnable ».

Mais remarquez bien que ce n'est pas le don de l'esprit qu'il condamne chez Mme de Staël; c'est seulement l'abus ou le mauvais usage de l'esprit. De Maistre n'est pas un barbare : chacun à sa place et chacun dans sa fonction, c'est la grande règle qui domine ses jugements. Il aurait aimé Mme de Sévigné, pas autant tout de même que Mme de Grignan, et pourtant l'une et l'autre ne manquaient précisément d'esprit. Il disait : « Si j'avais à choisir entre la mère et la fille, j'épouserais la fille, et puis je partirais pour recevoir les lettres de l'autre ». C'est que Mme de Grignan lui semblait plus calme, plus pondérée, moins lyrique. Manquer de justesse en quoi que ce soit, c'est le péché par excellence, celui auquel il refuse son absolution.

Mme Swetchine est, après Mme de Grignan, sa grande amitié féminine. C'est qu'elle fut un peu son œuvre. Mme Swetchine doit deux grâces à de Maistre : il l'aida à devenir catholique et à rester femme. Elle était attirée vers le catholicisme, mais elle n'y voulait venir que par un effort de l'intelligence. Elle étudiait, elle pâlissait sur des in-folio d'histoire et de théologie. Elle pouvait dire : « Je me suis livrée à des recherches froides, sèches, aux faits dépouillés de tout prestige, et me suis abandonné, tout au plus à l'entraînement du syllogisme ». De Maistre la voyait souvent à Saint-Pétersbourg; elle lui plaisait, parce que, comme il l'écrivait à de Bonald, il n'avait jamais vu « plus de morale, d'esprit et d'instruction unis à tant de bonté ». Il pouvait aborder avec elle les sujets les plus élevés et la rectitude de cet esprit féminin le récompensait de son effort « pour rendre les hauts lieux de la philosophie accessibles même à des pieds habillés de soie ». Mais quand il la voyait, pour sortir de ses angoisses religieuses, ouvrir et compulser les gros traités des théologiens et des historiens, il haussait les épaules. Il lui écrivait : « Comment vous peindre, Madame, l'impression que m'a faite l'état que vous me décrivez? Que je voudrais être votre voisin! Un ami véritable est, au pied de la lettre, un conducteur qui soutire les peines, — surtout les peines de ce genre. Si vous saviez comme je vois clair dans votre propre cœur! Vous me rappelez l'arrêt que j'ai porté contre lui; je ne le rétracte pas. L'entreprise que vous avez formée est un crime; j'espère que vous m'entendez sur ce mot *crime*. Pauvre excellente femme! Vous voulez donc jeter dans les bassins de

votre balance, d'un côté, Bossuet, Bellarmin et Malebranche; et, de l'autre Clarke, Abadie et Sherlock! — et vous les pèserez sans doute! — Mais pour les peser, il faut les soulever : belle entreprise pour votre élégante main! C'est là le crime. Jamais, Madame, vous n'arriverez par le chemin que vous avez pris :... Vous lisez maintenant Fleury, condamné par le Souverain Pontife; c'est fort bien fait, Madame, mais quand vous aurez achevé je vous conseille de lire la Réfutation de Fleury, par le docteur Marchetti; ensuite, vous lirez Febronius contre le siège de Rome, et d'abord après (en votre qualité de juge qui entend les deux parties) l'*Anti-Febronius* de l'abbé Zaccharia. Il n'y a que huit volumes in-8° et ce n'est pas une affaire. Puis, si vous m'en croyez, Madame, vous apprendrez le grec, pour savoir ce que signifie cette fameuse *Egimonie* que saint Irénée attribuait à l'Eglise romaine, dès le IIIe siècle... Croyez-moi, Madame, lisez encore cela, autrement vous ne serez jamais tranquille, etc., etc. ». Il la plaisantait donc de tant de livres ouverts sur sa petite table de lecture et dont la poussière secouée menaçait de ternir ce visage de femme. Et, après cela, quand il la voyait un peu triste et découragée par lui, il ajoutait : « Aimable vigne battue par la tempête, à quel ormeau vous *gripperez-vous?* Quand votre cœur sera gonflé, bouffi d'amertume et de contradiction, qu'en ferez-vous? L'écraserez-vous entre deux pierres? Ne faites point cela, au nom de Dieu, et quand vous en aurez envie, écrivez-moi! » Le drame est long, pénible; au dernier acte, le rideau se lève sur une femme qui rayonne de joie parce qu'elle est dans la vérité et qui reste charmante de grâce parce qu'elle ne l'a point déflorée dans les études trop savantes. Elle a renoncé à des travaux pédantesques qui étaient sa coquetterie; elle dit à de Maistre : « Monsieur l'ambassadeur, je n'écris plus que pour le portefeuille et je n'écris plus que pour quelques amis ». Toutes les idées de de Maistre sur l'esprit des femmes, seront toujours les siennes; elle écrira : « Qu'un homme ait plaisir à publier ses écrits, je le trouve tout simple; les idées et les faits lui appartiennent.. Mais plus de réserve me semble imposée aux femmes, elles n'ont guère que leurs sentiments à exprimer : le sentiment est ami du demi-jour ». Ses *Airelles*, ces pensées qui sont la partie la plus gracieuse de son bagage littéraire et qu'elle comparait aux petites fleurs rouges qui éclosent sous la neige, dans le grand steppe russe, seront écrites pour elle toute seule et pour la consolation de son âme. « Ce sont — dira-t-elle, — des voix qui s'échappaient de mon cœur et qui n'arrivaient à aucun autre; des impressions qui se revêtaient d'images pour peupler ma solitude ». Elle les écrira la nuit pour charmer ses longues insomnies; elles les jettera sur des petits chiffons de papier informes, comme pour se protéger à l'avance contre le zèle indiscret de ses amis; elles les écrira au crayon, afin qu'ils soient presque indéchiffrables et surtout parce que « écrire au crayon — comme elle disait —

c'est parler à voix basse »... Telle fut la femme qui incarna aux yeux de J. de Maistre un des aspects sublimes de l'âme féminine : elle avait de l'esprit et n'en faisait point montre, elle avait le goût de l'étude et s'arrêta au point précis où ce goût se transforme en une manie. Elle fut la grâce, l'élégance; elle fut la bonté et la piété. Elle fut une femme et ne s'avisa point de prendre un odieux air d'homme. C'est pour cela que de Maistre l'a aimée et qu'il a pu écrire d'elle au comte de Noailles : « S'il y en avait seulement deux ou trois cents comme elle, (je dis bien peu) à Saint-Pétersbourg, toutes les autres capitales devraient lui céder ».

Donc une mère admirable, une épouse modeste, mais héroïque au besoin, une sainte et spirituelle amie, et puis, comme antithèse, les « vierges folles » de Port-Royal, la « science en jupon » chez Mme de Staël, ce sont tous ces types divers qui ont précisé peu à peu l'idée fixe de de Maistre sur l'esprit et la fonction des femmes. Il me reste à l'exposer.

C. LECIGNE.

(A suivre.)

REVUE DU MODERNISME

LE MODERNISME EN ITALIE *(suite)*

X. — LA LETRE PASTORALE DE MGR BONOMELLI

La *Critique du Libéralisme* du 15 mars 1913 signalait cette *Lettre* pastorale de l'évêque de Crémone sur « *le Pape et l'Italie, l'Eglise et la politique* », où l'*Unità cattolica*, de Florence, l'*Italia reale*, de Turin, et d'autres journaux, se faisant l'écho des sentiments de regret de tous les catholiques sincères et clairvoyants, relevaient surtout le passage suivant :

« Nous devons sincèrement nous plier aux enseignements dogmatiques et moraux de l'Eglise et obéir à ses lois... Quant au reste, pleine liberté est laissée tout au moins aux laïques. »

Cette Lettre pastorale coïncidant avec le discours sectaire du ministre franc-maçon Finocchiaro-Aprile, les chicanes sectaires du ministère de l'instruction publique, les menaces toujours plus urgentes contre les Congrégations religieuses, a réjoui la presse blocarde et modernisante.

D'autre part, une lettre ouverte de M. Francesco Saccardo, directeur de la *Difesa* de Venise, à Mgr Bonomelli était reproduite par la *Verona fedele* de Vérone, le *Berico* de Vicence, le *Labaro* de Milan, le *Giornale del Popolo* de Parme et toute une série d'autres journaux catholiques italiens.

L'*Osservatore romano* du 2 mars publiait un article pour réfuter les assertions du *Times* à propos de l'*Index* qui aurait menaçé Mgr Bonomelli; toutefois, il regrettait « qu'on ne pût approuver certains points » de la pastorale de Crémone.

Mais, est-ce la première fois que l'évêque de Crémone, qui compte 82 ans d'âge et 42 ans d'épiscopat, se fait ainsi l'enfant terrible du libéralisme modernisant? Non, certes, écrivait dans la *Vigie* du 13 mars, M. l'abbé Roger Duguet, rappelant la carrière de l'aventureux prélat, qui, en 1906, dans sa *Lettre pastorale, l'Eglise et les temps nouveaux*, soutenait que la Séparation de l'Eglise et de l'Etat sera bientôt le seul régime possible et qu'au lieu de le maudire, il faut le préparer.

« Son libéralisme, avoue l'ex-abbé Houtin, paraissait enfantin auprès de celui de Loisy et de Tyrrel; il n'en constituait pas moins une excellente préparation pour des doctrines plus avancées ». Il leur a prêté main-forte quand elles parurent; il les prolonge et en couvre la retraite après les condamnations les plus éclatantes. En atténuant et en accommodant les erreurs les plus radicales, il en assure la perpétuité et en multiplie les ravages.

Et c'est surtout un semi-moderniste politique.

En un temps où il était moins périlleux d'en faire gloire à un prélat, c'est ainsi que le classait ouvertement, par exemple, un des organes qui menaient le chœur des admirations intéressées. La *Correspondance de l'Union pour la Vérité*, en mars-avril 1908, parmi les modernistes historiens, nomme Duchesne, Ulysse Chevalier, Hemmer, Houtin, Saintives, Lejay; parmi les exégètes, Loisy, von Hügel, Semeria, Herzog, Lagrange, auxquels elle ne craignait pas d'adjoindre Mgr Mignot; parmi les théologiens, Schell, Tyrrell, Dupin, Battifol, Turmel; parmi les philosophes, Blondel, Fonsegrive, Le Roy, Wilbois, Laberthonnière; parmi les réformistes, Fogazzaro, le Dr Rifaux. Parmi les politiques, elle mettait sur le pied des Lemire, Dabry, Naudet et Sangnier, Mgr Lacroix et Mgr *Bonomelli*.

Le parallèle entre ces deux prélats semblait être passé en protocole; et nous en retrouvons la trace dans les *Menus propos d'un catholique libéral*, où M. Léon Chaîne reprend, en guise d'apologie, le reproche adressé par la presse italienne intransigeante au « Bonomelli français », en l'accompagnant du couplet obligatoire sur cet « illustre ami, le vieil et savant évêque de Crémone, qui tient une place si éminente dans l'Episcopat catholique et qui est assurément l'un des meilleurs, l'un des plus grands hommes de notre temps ».

C'est de règle. Mgr Bonomelli servait avec complaisance de chaperon aux sorties intempestives du jeune libéralisme; il était payé de cette monnaie par toute la presse minimiste internationale; et les grands journaux religieux, ayant désappris de rien voir par leurs yeux, copiaient ces clichés. A l'unisson tout le monde s'était mis à célébrer le génie, les vertus et les cheveux blancs de ce touchant parrain d'une soi-disant renaissance religieuse aujourd'hui jugée. Comme par hasard, ses livres, ses moindres productions

se trouvèrent traduites, propagées et vantées dans toutes les langues de l'Europe. Mgr Ireland, sans ses voyages et ses discours, eût à peine jeté autant d'éclat. Une piété attentive veillait à taire ses difficultés avec le Vatican.

Il ne se passe guère d'années sans que le prélat libéral se rappelle à l'administration des catholiques... modernisants.

Relisons par exemple, avec M. l'abbé Roger Duguet, cet écrit de 1909 :

« La démocratie, c'est la liberté qui s'avance. Après la Russie et les pays balkaniques, voilà que le mouvement transforme la Turquie et la Perse. Ce ferment indomptable de liberté, cette ivresse prodigieuse des esprits et des cœurs, cette fanfare de grandes paroles dont le contenu échappe à l'analyse (oh! combien) et qui ont révolutionné le monde, cette puissance d'illusion qui se transforme en une formidable puissance d'action, tout cela nous vient de la France, de la Révolution, de la liberté. Saluons-la au passage, cette faiseuse infatigable de bien et de mal, de destruction et de rénovation. Dans sa course merveilleuse, elle élève son trône à Constantinople, à Salonique, à Smyrne, etc... La liberté a fait tomber l'une après l'autre, au cours des siècles, les barrières qui séparaient les peuples et les enfermaient dans leurs frontières; la liberté les rapproche, etc... »

Entre temps, Sa Grandeur donnait des interviews à de mauvais journaux, comme la *Persceveraza;* et le *Bulletin de la Semaine* se faisait gloire de les recueillir (14 juin 1911). On y apprend que Mgr Bonomelli a connu, avant sa publication, *Il santo* de Fogazzaro et n'a pas trouvé d'inconvénients à ce qu'il vît le jour, qu'il avait fort admiré l' « héroïsme » du fameux discours moderniste de Paris, la correction parfaite de la « soumission », et qu'enfin il avait évité probablement aux derniers moments de son ami une rétractation trop pénible. La récente condamnation de *Leila* l'empêchait seule de publier un portrait en pied de l'illustre défunt, qu'il aurait ainsi vengé des vilaines attaques des *zelanti.* Il continuait de professer enfin, au sujet des relations entre l'Eglise et l'Etat en Italie, qu'il y a des droits « qui sont périmés et entièrement oubliés aujourd'hui ».

Et c'est cette inspiration, dit-on, qu'on retrouverait encore, à peine enveloppée, dans sa dernière Lettre pastorale pour le Carême de 1913. Mgr Bonomelli y invoque l'exemple de saint Bernard, de sainte Catherine de Sienne, de Savonarole, qui ne redoutèrent point de faire la leçon même au Pape; et à son tour on pourrait croire qu'il dit son fait à la politique italienne de Pie X. Comme si ces directions du glorieux Pontife régnant étaient un désordre et un scandale! Comme si Savonarole lui-même, Catherine de Sienne ou saint Bernard avaient élevé la voix pour prêcher le libéralisme!

XI. — A PROPOS DE MGR PASSAVALI

La Congrégation de l'*Index* condamnait, le 22 janvier 1913, entre autres publications, *Son Excellence Mgr l'archevêque L. Puecher Passavali, prédicateur apostolique, vicaire de Saint-Pierre: Souvenirs et Lettres* (1870-1897), par Begey et Favero.

Là-dessus, la presse anticléricale et modernisante, le *Secolo* en particulier, ont essayé de mener une campagne contre le Vatican, qui

aurait voulu par là « jeter le discrédit sur certaines études historiques concernant le mouvement religieux contemporain », et certains milieux catholiques, tant ecclésiastiques que laïques, s'en seraient vivement émus.

« Rien de plus faux que la nouvelle ainsi présentée, disait la *Vigie* du 13 mars.

» Attilio Begey et A. Favero se sont donné la mission d'exalter en Italie la très médiocre figure de ce Louis Puecher Passavali, ex-capucin, vicaire de la basilique de Saint-Pierre et archevêque titulaire d'Iconium, opposant obstiné à l'infaillibilité pontificale, même après la définition du concile du Vatican.

» Cependant, de récentes découvertes ont bien démonétisé ce fâcheux prélat. On connaît aujourd'hui ses relations avec Hyacinthe Loyson et comment il se prêta, au printemps de 1872, à la parodie sacrilège du mariage du malheureux apostat. On sait ses attaches avec le parti d'André Towianski, condamné par le Saint-Siège en 1850. C'est dans une de ses lettres au sénateur Canonico qu'apparaît pour la première fois la formule « Ni rebelles ni esclaves » qui semble être devenue le mot d'ordre du modernisme contemporain à l'intérieur même de l'Eglise (1). Il applaudit naturellement à la spoliation du Saint-Siège par la Jeune-Italie.

» Et c'est l'apologie de ce prélat rebelle, hérétique, précurseur de l'hérésie et de la rébellion actuelle, que les auteurs mis à l'index le mois passé avaient entreprise. On retrouve dans cet ouvrage la plupart des erreurs déjà condamnées par le décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*. Comment donc les catholiques seraient-ils étonnés ou émus d'une mesure aussi justifiée? Il n'y a pour s'en scandaliser que le *Secolo*, d'ailleurs moins surpris lui-même, le bon apôtre, qu'il le veut bien dire. »

XII. — UN CALOMNIATEUR DU SAINT-SIÈGE

Périodiquement, la presse anticléricale internationale entre en campagne contre le Denier de Saint-Pierre.

Un article de ce genre a paru récemment dans un périodique de Munich. C'est une longue dissertation, pleine de mensonges et d'invraisemblances, d'ailleurs évidentes, sur les finances du Saint-Siège et leur emploi.

---

1. « L'idée de l'Eglise, a-t-il écrit dans *Séparation de l'Eglise avec l'Etat, pensées d'un croyant sincère*, était toute différente dans ses commencements de ce qu'elle est devenue dans le cours des siècles, par suite de l'ignorance et du bigotisme, de la servilité et de la lâcheté des uns, et par suite de l'orgueilleuse ambition des autres et de leur désir effréné « de dominer ». — On comprend que M. de Narfon, dans *Vers l'Eglise libre*, et les auteurs de *Ce qu'on a fait de l'Eglise* aient eu du plaisir à citer ces paroles d'un tel capucin.

Qu'il suffise de rappeler à quel point le Souverain Pontife Pie X unit à toutes ses autres vertus celle d'une attention scrupuleuse à faire le meilleur usage des ressources mises par les catholiques à sa disposition. On sait que, par exemple, pour les sinistres de Messine et de la Calabre, il a tenu lui-même la comptabilité. Aussi, bon nombre de personnes généreuses et qui n'étaient pas catholiques, ont-elles envoyé au Pape leurs offrandes pour ces malheureux; elles étaient convaincues que par cette voie leur argent arriverait à sa destination, sans être arrêté par le drainage des bureaucraties civiles.

Les catholiques du monde entier peuvent donc avoir pleine et entière confiance dans le bon emploi des ressources qu'ils fournissent au Pape, par le Denier de Saint-Pierre, et qui lui sont indispensables pour le gouvernement de l'Eglise.

L'un des rêves de l'anticléricalisme serait évidemment de tarir la générosité des fidèles, et c'est à cette besogne que s'est employé dans le journal bavarois un renégat, compagnon de Murri.

L'auteur de l'article en question est, en effet, un ex-abbé, un certain *Ernesto Rutili* (1). Ce « docteur en théologie », comme il signe, est originaire de Fermo; il a étudié au Séminaire romain de l'Apollinaire; après avoir été ordonné prêtre, il s'est mis à la remorque de son compatriote l'abbé Murri, l'a suivi dans son apostasie et précédé dans le concubinage; il s'est marié civilement avec une gouvernante allemande.

C'est ce monsieur qui entreprend une série de « révélations » sur le Vatican et le Denier de Saint-Pierre.

De pareils sermons venant d'une pareille chaire ne peuvent qu'exciter davantage la générosité des fidèles, spécialement en cette année jubilaire de la fondation du Denier de Saint-Pierre.

XIII. — CONFÉRENCES MODERNISTES DE M. BOUTROUX

Au commencement de mars 1913, le comité moderniste lombard qui avait fondé le *Rinovamento* et lutté dans les colonnes du *Courrier du Soir* inaugurait une série de conférences modernistes à Rome.

C'était la résurrection des « Lectures Fogazzaro », auxquelles l'auteur de *Il Santo* avait fait cadeau des revenus de la vente de ce roman doctrinal du modernisme.

Le Comité est composé de MM. Barzelotti, sénateur du royaume, comte Thomas Callarati-Scotti (un des chefs du *Rinovamento*), le professeur Pierre Giacosa (celui qui vulgarisa en Italie la fameuse « Lettre à un professeur d'anthropologie » de Tyrell), le professeur Hubert Pestalozza (protestant?).

L'orateur invité pour les conférences de Rome était un moderniste

1. Voir ce qui en a été dit pages 51-52.

bien connu. M. Boutroux, de l'Académie française, l'auteur du livre perfide *Science et religion* et de la *Préface* du livre sectaire de Maurice Pernot. *La Politique de Pie X*. Il devait parler au Collège Romain, jadis fondé par saint Ignace, maintenant occupé par l'Université italienne, sans que les voleurs aient eu la pudeur de le débaptiser. C'est le mardi 11, jeudi 13 et samedi 15 mars, que notre professeur de la Sorbonne a traité ces trois sujets : *Laïcité et laïcisme; Science et scientisme; La religion et la vie*, et expliqué entre autres choses, comment « la religion délivrée des systèmes et des dogmes artificiels qui la faussent, peut s'harmoniser avec la vie ».

Le *Messaggero* lui avait fait de la réclame en première page à côté du comité maçonnique « France-Italie ». On sait que les journaux du trust maçonnico-radical italien, le *Messaggero* de Rome et le *Secolo* de Milan, ont un service spécial pour le modernisme.

Le *Messaggero*, en parlant de M. Boutroux, avait souligné surtout sa parenté avec M. Poincaré : « Emile Boutroux, qui est lié par des liens de famille au Président de la République française, apportera à Rome l'expression la plus haute des idées fécondes qui animent la France ». M. Poincaré est vraiment le « président providentiel » pour... beaucoup de monde.

Rappelons aussi que M. Boutroux fut élu presque à l'unanimité à l'Académie française, avec la faveur déclarée et active des catholiques et que M. de Mun lui emprunta la définition de la religion dont il fit l'éloge l'an passé en M. de Vogüé.

M. le chanoine Gaudeau, dans la *Foi catholique* du 25 mars, et le *Bulletin de la Semaine*, sous la signature de M. Henri Hoppenot, ont raconté, avec un esprit diamétralement opposé, la réception à Rome et les conférences de M. Boutroux.

« Mercredi, écrivait le *Bulletin*, d'accord en cela seul avec la *Foi catholique*, Mgr Duchesne (1) donnait dans les vastes salons de l'Ecole française, au palais Farnèse, une brillante réception en l'honneur de M. Boutroux, son collègue à l'Académie depuis quelques mois. Le monde diplomatique et les personnalités les plus en vue de la société romaine se pressaient dans les salles magnifiques, où de mer-

1. On sait que Mgr Duchesne s'est louablement soumis au décret de l'*Index* qui condamnait son *Histoire ancienne de l'Eglise*. Malheureusement la *Revue*, de mars 1912, donnait la fameuse *Lettre à un ami*, de Mgr Duchesne :

« L'émotion, disait-elle, causée par la condamnation de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* est loin de se calmer... La douceur de la soumission et le silence de Mgr Duchesne d'une éloquence si expressive, jurent singulièrement avec certains commentaires démesurés qui accompagnent la décision suprême du Vatican.

» Un des amis et admirateurs de Mgr Duchesne a tenu pourtant à soulever un petit coin du voile mystérieux qui entoure cette mise à l'index.

» Et c'est dans ce but qu'il a bien voulu confier à la *Revue* la publication des pages qui suivent. Ce document fut rédigé bien avant la promulgation du décret de Rome et adressé à quelques amis de l'auteur. Il ne s'agit

veilleux plafonds en bois sculpté s'ornent de la septuple fleur de lis des Farnèse. Mgr Duchesne, avec sa bonne humeur et son esprit accoutumés, faisait les honneurs de ces locaux, habitués d'ordinaire à de plus austères visiteurs; des groupes élégants circulaient dans la bibliothèque et les salles de travail, au milieu des *Scriptores rerum italicarum* et de la *Patrologie de Migne.* C'était, dans un cadre plus intime et plus raffiné qu'à la salle du Collège Romain, une fête du goût et de la pensée française ».

Le *Courrier d'Italie*, l'un des journaux de la « Société éditrice romaine » atteints par les prohibitions du Vatican, et l'*Italie*, le seul journal de Rome écrit en français et plein d'insinuations venimeuses contre le Pape, ont donné un compte-rendu presque identique de la première des trois conférences de M. Boutroux, dont les deux dernières n'ont été analysées que par l'*Italie*.

Le *Bulletin de la Semaine* a tenu à signaler en quels « termes émus M. Boutroux exprima la joie grave et profonde qui l'emplissait à la pensée d'avoir été désigné par Fogazzaro lui-même pour prendre la parole à sa place; il le montra sincère dans son art, qu'il voulut pur et noble, sincère dans sa pensée, qu'il voulut vraie et bonne. Ainsi évoqué en des termes dont il eût aimé la sobre discrétion et la respectueuse amitié, il semblait que Fogazzaro se survivait au milieu de nous par le meilleur de lui-même; ne fut-il pas de ces âmes rares dont le souvenir qu'elles laissent sur la terre semble un reflet de l'immortalité heureuse de l'Au Delà? »

M. Boutroux a d'abord opposé au laïcisme systématique, exclusif, intolérant, proclamant que la nature humaine se suffit à elle-même, la « laïcité bien entendue », c'est-à-dire définie comme *l'étude de la nature et la reconnaissance de sa valeur propre, quoique non exclusive ni suffisante*, et qui *n'est pas opposée à la religion.* La science, s'est ensuite demandé M. Boutroux, combat-elle la religion? Non; car elle expose et coordonne les faits, mais elle ne considère pas les causes. Elle conçoit les faits de telle sorte que l'idée de forces libres et intelligentes faisant partie de notre univers, n'est nullement impossible ». — Enfin, a dit M. Boutroux, « la religion est action et vie ». Tout dépend de l'idée qu'on s'en fait. « Consiste-t-elle uniquement *dans des formules et des rites?* Alors, elle n'a qu'un rapport indirect avec la vie, et peut même l'entraver. Mais si, comme il arrive dans le chris-

---

donc ni d'une réponse au décret romain et encore moins d'une interprétation quelconque de ses termes. Celui-ci restant intact, il sera permis d'admirer ce morceau littéraire digne d'un maître qui cumule avec sa gloire d'historien celle d'un grand écrivain ».

Après la louable soumission de Mgr Duchesne au décret de l'Index, cette publication a toute l'opportunité et toute la délicatesse d'un pavé.

Depuis lors, le prélat académicien était allé en Egypte, en disant : « Puisqu'à Rome ont massacré les innocents, il me faut bien fuir en Egypte ». — D'abord, on ne l'a pas « massacré », et l'aurait-on fait, ce n'eût été rien moins qu'un « massacre d'innocent ».

tianisme, elle est *la communion des hommes en Dieu,* alors elle n'est pas seulement favorable à la vie; elle est, elle-même, vie de l'esprit, vie humaine au sens éminent et complet du mot. »

Et dire que de grandes dames catholiques, des prêtres, dont parle le chanoine Gaudeau (1), s'extasiaient devant « la religion action et vie ». « La religion-vie de Fogazzaro, de Tyrell, de Loisy, de Murri, de Dabry, de Naudet, du Sillon, de M. Edouard Le Roy, de M. Maurice Blondel, de M. Laberthonnière, de M. Fonsegrive, de M. Bergson, de William James, (je réunis ici exprès des noms très divers et des théories très diverses, mais qui « communient » dans la même formule pour employer leur langue), c'est, à parler crûment, la religion désintellectualisée, la religion sans dogme, sans surnaturel vrai. En particulier pour M. Boutroux, c'est la religion sans Eglise réellement divine et infaillible, sans Christ réellement Dieu, sans l'affirmation positive d'un Dieu réellement distinct du monde, personnel et créateur. »

La modération même de M. Boutroux, le respect avec lequel il parle de la religion vidée « de ses formules et de ses rites », de ses dogmes et de ses pratiques, « l'habileté » avec laquelle il oppose au laïcisme la laïcité bien entendue n'étaient qu'un danger de plus à l'heure où il est question en Italie comme en Espagne, comme en France, de la « laïcité scolaire » qui est le grand cheval de bataille des sectes maçonniques.

Voici d'ailleurs, de quoi éclairer les aveugles les plus obstinés. L'A. I. R. du 23 mars publiait la note suivante :

« Les conférences modernistes de M. Boutroux faites à Rome, à la suite d'une invitation du Comité moderniste des « lectures Fogazzaro », ont enthousiasmé M. Nathan, qui a manifesté à M. Boutroux tout son enchantement et son vif désir que le philosophe français revienne continuer son apostolat. On sait que M. Nathan a un faible pour le catholicisme... frelaté. Après son fameux discours panégyrique de Dollinger, il reçut des lettres d'adhésion cordiale de la part de quelques prêtres italiens, traîtres à l'Eglise et au Pape, qui continuent à jouer leur comédie sacrilège au sein de la catholicité. Tout au moins depuis lors, M. Nathan a fait tout son possible pour appuyer le mouvement moderniste italien, et s'il n'a pas réussi mieux, ce n'est pas sa faute. De là son enthousiasme pour les conférences Boutroux, dont la dernière surtout a été un vrai programme de modernisme intellectuel et pratique. Ainsi, de Fogazzaro à Nathan, le trait d'union moderniste est très net et très suggestif.

XIV. — AUTRES TENTATIVES MODERNISTES.

D'autre part, l'agence *Roma* publiait le 8 mai l'information suivante :

On sait que les catholiques libéraux italiens ont toujours tenté de former

---

1. Chanoine Gaudeau, *Foi catholique* du 25 mars 1913. Voir aussi la *Critique du Libéralisme*, 1er avril, M. Boutroux, pp. 859-864.

à la Chambre un parti parlementaire catholique. La volonté ferme de Pie X l'a toujours empêché. Il conserve, dans son but essentiel, le *non expedit* qui signifie l'absence parlementaire des catholiques italiens en tant que tels. Il a permis d'aider par les votes catholiques à l'élection d'un candidat non sectaire en vue d'exclure le sectaire; il a permis « des catholiques députés et non pas des députés catholiques ». Or, l' « Union catholique de Senigallia » (Marches) ayant publié un manifeste disant que les catholiques doivent préparer pour les élections générales prochaines des candidats catholiques, elle est désavouée par une note autorisée de l'*Osservatore Romano.*

Sous le titre, *Entreprises d'apostasie,* la *Vigie* du 8 mai publiait l'information suivante :

Les modernistes, dit l'A. I. R., de plus en plus liés aux francs-maçons et aux protestants, organisent partout en Italie des œuvres régionales pour l'apostasie du clergé. A Naples, fonctionne un centre d' « exode » ouvertement relié à d'autres centres étrangers. A Gênes, on organise la société « La Croix », pour appuyer les prêtres rebelles à l'autorité ecclésiastique. Partout les promoteurs essaient de réunir des fonds pour appuyer cette œuvre de la « rédemption » du clergé par la sécularisation et le mariage. De Rome, en particulier, les prêtres modernistes dévoyés lancent une « Société entre les prêtres laïcisés », qui inonde de ses circulaires l'Italie subalpine. Voici le texte d'un de ces papiers :

« Rome, 21 avril 1912.

» Cher Monsieur, il s'est constitué à Rome une *Unione fra sacerdoti laicizzati.* Elle a pour but principal de resserrer en une étroite amitié tous ceux qui se sont libérés des liens de l'ecclésiasticisme, de façon à se prêter une réciproque assistance morale et matérielle et de porter secours aux prêtres qui se proposent de rentrer dans la vie civile, en combattant ainsi l'isolement auquel ils sont présentement condamnés et en créant un foyer de réciproque amour fraternel.

» En même temps, par les moyens qui paraîtront le plus opportuns, l'Union se propose, aussitôt que son développement le permettra, de combattre les préjugés répandus dans la société contre les prêtres laïcisés, de défendre l'honneur des associés contre les attaques dont ils seraient l'objet, de faire une propagande parmi le peuple, pour une plus haute conscience spirituelle et civile.

» L'Union a pour premier axiome d'être en dehors et au-dessus de n'importe quel confessionnalisme.

» Aux nombreuses adhésions qui nous sont déjà parvenues, nous avons confiance, cher ami, que vous pourrez ajouter aussi la vôtre, afin de contribuer par une activité commune aux fins de l'Union.

» *Pour le Comité promoteur ;* Rutili Ernesto, Borsari Riccardo, Silvestrini Decio ».

XV. — MYSTICISME MODERNISTE.

L'ex-abbé Ernest Rutili, rédacteur à la revue protestantisante *Bilychinis*, ne redoute, comme on voit, d'affronter aucun fiasco solennel ».

Les *Cahiers romains* du 11 mai disaient :

On vient de publier en Italie un livre anonyme de piété, la « *Messa* ». C'est un replâtrage du fameux « *Adveniat regnum tuum* » de la moderniste Mlle Antonietta Giacomelli, mis à l'Index. Même un chapitre sur « la confession » est reproduit textuellement, avec citation en toutes lettres, de l' « *Adveniat regnum tuum* ».

Est-il besoin d'ajouter que les modernistes et leurs complices font pour ce ce cadet la même propagande qu'ils firent pour l'aîné?

On a mis jadis de côté, dans quelques séminaires italiens, les « Maximes éternelles » de saint Alphonse de Liguori pour faire place à *Adveniat regnum tuum* de Mlle Giacomelli. Après quelques années de ce régime, le livre de piété moderniste a été mis à l'Index. Alors, on a retourné le gâteau et fait la « *Messa* ».

De son côté, l'*Unità cattolica* de Florence, citée par la *Vigie* du 5 juin, pouvait écrire :

Le spiritualisme contemporain — qui fait se pâmer d'admiration tant de braves gens parmi nous — a engendré un véritable déluge de publications dévotes en tous sens. Il n'y a pas une librairie qui se respecte, en ville ni dans les faubourgs, au chef-lieu du département ni dans la moindre sous-préfecture de 3e classe, qui ne lance chaque année sur le marché un ou plusieurs livres de piété. Mais quel stock, grand Dieu!

Quand la manie de spiritualiser empoigne une dame, — toquade qui trop souvent succède à celle du flirt, — elle trouve là sa recette ordinaire.

Un beau titre alléchant : *Viens avec moi!* ou *Je soupire après toi!* ou *Rosées du cœur*, *Pétales de roses*, etc... sur papier glacé, caractères elzéviriens, couverture bleue, tranches rouge sous or, garde de velours crème, et voici calmés les nerfs de l'auteur.

De ces écrivains, — à la suite d'Antonietta Giacomelli, — nous avons toute une floraison plus luxuriante que celle des printemps. Et ce ne serait encore que moindre mal, si cette production se bornait aux menues distractions de femmes en mal de sensibilité déplacée. Mais le pire, c'est que cette épidémie s'est étendue jusqu'à nous. Je dis *nous*, car je ne parle pas seulement des hommes, mais encore de plumes sacerdotales.

J'ai entre les mains, ou plutôt sous les yeux, plusieurs petits volumes vraiment extravagants, d'une sottise sémillante et d'une écœurante mignardise, signés tout au long des noms d'abbés et de religieux.

Ouvrez-les! Quel ascétisme d'un nouveau genre! Les yeux s'égarent à travers une infinité de vignettes puériles, d'encadrements rococo, de fioritures et de culs-de-lampes. Dans l'intervalle serpentent quelques lignes de prières, qu'on déchiffre avec peine entre les initiales agrémentées, à travers l'éblouissement des encres de couleur, parmi les arabesques des rubriques et des titres de chapitre.

Et lisez-les, ces prières. C'est à dégoûter de l'avalanche de ce spiritualisme moderne qui métamorphose les plus augustes et les plus saintes pensées en roucoulements à l'usage d'âmes en proie à des crises de cœur plus pathologiques que surnaturelles.

Ce n'est rien encore que la banalité du style, la profusion des points de suspension, la forêt hérissée et touffue des points d'exclamation. Il faut lire entre les lignes.

Les imaginations trop humaines percent à chaque pas. C'est un genre mixte. Les sous-entendus abondent. En somme, cela sue bel et bien l'amour profane.

Je ne parle pas de la doctrine. Ce n'est pas dans ces livres-là qu'on en

trouve, ni par l'exposition des dogmes, ni par le développement des mystères, ni par la méditation de la morale catholique. On a déjà parlé ici du dangereux et malsain *Adveniat regnum tuum* de Mlle Giacomelli. Oui, malsaine et périlleuse, cette littérature qui inonde aujourd'hui les maisons chrétiennes et les églises. Malsaine : car il est impossible de reconnaître l'exactitude nécessaire des termes à ce vocabulaire emprunté au *Secrétaire galant* plutôt qu'aux théologiens et aux mystiques. Dangereuse : car elle semble faite exprès pour exaspérer, dans les âmes et dans les cœurs, la maladie du siècle, qui consiste à exciter de toute façon — même sous prétexte de lui fournir un calmant — la nervosité contemporaine.

XVI. — *Conclusion* SUR LE MODERNISME EN ITALIE.

On comprend donc, après tant de manifestations persistantes du modernisme en Italie, que Son Éminence le cardinal Billot ait pu écrire, le 25 juillet 1912, au P. Louis Carlier, auteur de l'*Histoire de l'Apparition de la Mère de Dieu sur la montagne de la Salette*, (Tournai), une lettre où il proteste contre les rongeurs modernistes :

Et ma pensée se reportait sur ces pauvres petits abbés qui alimentent de leur prose « la plupart de nos revues ou collections soi-disant religieuses », à la recherche d'une nouvelle apologétique où leur vague-à-l'âme tiendra la place du miracle que le XXe siècle ne comprend plus !

Il n'y a que deux réponses : la première, le fouet; la seconde, votre livre et les autres analogues où sont présentés les faits merveilleux qui, depuis soixante ans, se sont déroulés sous les yeux de notre génération. On ne trouve rien d'approchant depuis l'âge apostolique.

On comprend encore mieux que Sa Sainteté Pie X, recevant les membres de l'*Union apostolique*, ait pleuré pendant le discours émouvant qu'il leur adressait pour leur dire pourquoi et comment il « faut aimer le Pape » et en quoi consiste « la piété véritable envers lui ».

Il faudrait que cette « piété » devînt le partage, non seulement de tous les prêtres italiens, mais encore de tous les laïques collaborateurs de journaux et de revues dont le libéralisme modernisant est aussi fatal aux catholiques que désolant pour le Saint-Père.

(A suivre). Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

IMPORTANTES MANIFESTATIONS ÉPISCOPALES EN FAVEUR DU CATHOLICISME INTÉGRAL

Le centenaire de Louis Veuillot a donné lieu à des manifestations épiscopales qui, dans les circonstances actuelles, méritent toute l'attention des catholiques. Les lettres publiques adressées à cette occasion au nouveau directeur de l'*Univers*, M. l'abbé Lecigne, par les cardinaux de Cabrières et Dubillard, par Mgr l'archevêque de Bourges, par les évêques de Coutances, Montauban, Langres, Angers, Verdun, Poitiers, Tulle, Cahors, Quimper, Pamiers, par l'évêque auxiliaire de Cambrai, ne sont pas seulement un hommage à l'illustre défenseur de la cause catholique, dont cet anniversaire rappelle la mémoire. Elles ne sont pas seulement un encouragement personnel précieux pour le très distingué et vaillant directeur qui renoue aujourd'hui les traditions du vieil *Univers*. Elles donnent aussi l'expression réfléchie et affirmée à dessein de jugements sur l'état actuel des esprits, sur les efforts tenaces du libéralisme, sur le rôle de la presse vraiment catholique en présence de ses écarts et de ses illusions, sur l'opposition manifeste ou sournoise dont elle souffre, qui sont, nous pouvons le dire, une approbation éclatante dont s'honoreront tous ceux qui, avec l'*Univers*, servent la cause du « catholicisme intégral ».

Le fait est d'autant plus remarquable que, depuis longtemps, on n'avait pas entendu pareil concert de voix épiscopales donnant ouvertement leur appui aux défenseurs de la vérité intégrale, sans se laisser arrêter par les conseils de la timidité, ou par la crainte de paraître prendre fait et cause en faveur de ceux-ci dans tous leurs gestes, quand tout le monde sait bien que ces hautes approbations s'élèvent au-dessus des détails.

Il nous paraît donc important de recueillir ces significatifs et consolants témoignages, ces jugements épiscopaux, les uns discrets, les autres plus formels. C'est à eux que nous réduirons les extraits de ces lettres qu'on va lire. Réconfort pour les uns, leçon pour les autres.

S. E. le cardinal de Cabrières, évêque de Montpellier :

J'ai vu que vous vous étonniez presque d'être environné de quelque suspicion. Qui mettrait en doute à cette heure le désintéressement de Veuillot et son indépendance vis-à-vis de tous les partis? Quand il vivait, vous qui avez écrit son histoire, pensez-vous qu'on n'ait pas douté de lui, qu'on n'ait pas noué d'intrigues contre lui, et que parfois il ne se soit pas trouvé presque seul pour supporter le poids très lourd d'une œuvre si mal comprise et si mal jugée?

J'ai entendu dire souvent, et pas toujours par des laïques, que Louis Veuillot et l'*Univers* avaient fait à la religion un très grand mal et que, s'ils n'eussent pas existé, nous n'aurions pas connu les

épreuves par lesquelles nous sommes passés. On le dira peut-être de vous, Monsieur le Directeur, et de votre œuvre. Cela est toujours douloureux à entendre. Mais si on le dit contre toute raison, la conscience élève sa voix plus haut que toutes les clameurs. A vous, au dedans, elle dira : Je sais pour qui je travaille, *scio cui credidi!* Aux autres, elle dira : Prenons garde, c'est peut-être contre Dieu que nous luttons, et la lutte de l'homme contre l'ange se termine toujours par la victoire du champion divin.

S. E. le cardinal Dubillard, archevêque de Chambéry :

L'Eglise souffre aujourd'hui moins des attaques des impies que des faiblesses doctrinales de ses fils et des infiltrations du modernisme et du libéralisme dans l'armée catholique.

Sans doute le danger est au dehors, mais il est aussi au dedans. *L'illusion et l'attitude libérales sont l'obstacle à l'union des forces catholiques* en dehors et au-dessus de tous les partis, si instamment voulue par notre doux et énergique Pie X. Ce danger, vous et vos collaborateurs le signalez avec un courage admirable; cet obstacle, vous faites tout pour l'écarter. Qui oserait — de ceux qui mettent l'obéissance au Pape au premier rang des devoirs chrétiens — vous en blâmer? Blâme-t-on le soldat d'obéir à son général, le fils d'obéir à son père?

Je sais qu'on a ourdi contre vous et votre œuvre un véritable complot. Il paraît qu'il s'agit d'escalader l'*Univers*. Le mot est authentique.

Veuillot a connu ces attaques. Appuyé sur le Pape et par le Pape, il les a vaincues.

Vous aurez la victoire, vous aussi, si vous continuez, comme vous l'avez fait jusqu'à présent, à fixer votre regard vers Rome et à redire, sans vous laisser troubler par des bruits étrangers, avec une scrupuleuse fidélité, les enseignements et directions qui en émanent.

Mgr Dubois, archevêque de Bourges :

Car, à mon humble avis, l'*Univers* a sa place marquée au premier rang de la presse catholique française. Il représente une tradition. Son nom est comme un drapeau, autour duquel se ralliaient autrefois et se rallient aujourd'hui encore tous ceux qui, « au milieu des factions de toute espèce, n'appartiennent qu'à l'Eglise et à la Patrie »; les esprits droits et éclairés qui ont avant tout le souci de la vérité et ne savent pas transiger avec les principes; les cœurs franchement catholiques qui préfèrent les revendications explicites des droits de la religion aux habiles combinaisons de la politique humaine.

Mgr Guérard, évêque de Coutances :

Si modeste que soit mon offrande, elle vous dira du moins que je ne veux pas oublier les éminents services rendus à notre pays par l'implacable adversaire du *Libéralisme*, par l'intrépide défenseur des

droits de l'Eglise et du Saint-Siège, par l'écrivain catholique souvent poursuivi, finalement toujours victorieux, parce qu'il avait pour lui Dieu et la vérité.

Mgr Céserac, évêque de Cahors :

Veuillez croire que ma sympathie pour le journal de Louis Veuillot est toujours très sûre et très motivée. J'aime l'*Univers* tel que le fit le grand chrétien et le journaliste de génie. Vous voulez lui garder l'allure nette et française de propagateur de la Vérité intégrale et de serviteur joyeux de l'Eglise : j'applaudis à vos efforts et je demande à Dieu de les bénir.

Mgr Izart, évêque de Pamiers :

Si sa plume eut la vaillance d'une épée, c'est que son âme eut toutes les ardeurs de la fidélité catholique.

On prétend qu'il eut beaucoup d'ennemis. En réalité, il n'en eut qu'un seul, l'erreur, l'erreur radicale et l'erreur libérale, l'erreur franche et l'erreur hypocrite.

Notre cher *Univers* fut le théâtre glorieux des combats incessants que lui livra le redoutable champion de la vérité catholique intégrale. Il voit les mêmes haines, les mêmes calomnies, les mêmes déloyautés se dresser encore contre lui. Les uns lui font un crime d'être le défenseur irréductible des droits de Dieu et de son Eglise. D'autres l'accusent de nourrir des arrière-pensées politiques et de servir à la fois, et sournoisement, le trône et l'autel. Au fond, c'est son intransigeance doctrinale qui exaspère; c'est son invincible attachement à la Chaire de Pierre et à toutes ses directions qui est le secret des oppositions maçonniques ou libérales : deux motifs qui devraient grouper autour de lui les sympathies et les fidélités des vrais catholiques de France.

Mgr Marty, évêque de Montauban :

C'est que j'estime que par ce temps d'ignorance religieuse, de vérités amoindries, de libéralisme adorateur du pouvoir civil, de caractères défaillants et d'individualisme révolutionnaire, il est bon, il est nécessaire même qu'il y ait, surtout pour les prêtres, un journal de doctrine, de Vérité intégrale, de pleine obéissance au Pape, de défense religieuse et d'*Union* catholique.

L'*Univers* de Louis Veuillot était ce journal... Que dit-on cependant? Que d'aucuns voudraient, ni plus ni moins, le faire mourir? C'est là un bien radical et bien méchant dessein, auquel je ne pourrais croire *si je ne savais depuis longtemps que les libéraux font une telle dépense de charité au bénéfice de nos pires ennemis, qu'il ne leur reste plus que des haines sans pitié pour les catholiques sans adjectif!*

Mais quel est donc votre crime, cher Monsieur le Directeur?

Non point, j'imagine, d'aimer la Vérité, l'Eglise et le Pape?... Vous accuserait-on de les défendre et donc de guerroyer? Mais si on

ne les attaquait pas, vous n'auriez pas à les défendre. Et alors vous ne batailleriez pas! Ce serait la paix, la douce paix que vous aimeriez pour elle et surtout pour le triomphe de la Vérité, dont elle serait la conséquence très heureuse.

... *Ce n'est pas vous, non plus, qui compromettez ou détruisez l'Union des catholiques. Vous prenez, au contraire, en défendant la Vérité, le seul moyen efficace de l'établir solidement contre le flot tumultueux des opinions.*

Quand donc en finirons-nous, cher Monsieur le Directeur, avec cet insupportable sophisme que nous, si mal appelés intransigeants, nous sommes les maladroits ennemis de l'Union, tandis que les libéraux en seraient seuls les habiles soutiens?

Les événements ont parlé cependant, chez nous, depuis quarante ans, avec une assez douloureuse éloquence! Pourquoi n'ont-ils pas suffi à nous convaincre tous que l'Union ne peut être *vraie* que dans la Vérité; qu'en dehors de la Vérité, il ne peut y avoir que de trompeuses apparences d'Union; et que, mettre son espoir dans ces apparences, ce serait, hélas! préparer à notre cause de nouvelles déconvenues?

Au surplus, pour passer des principes à la pratique, vous êtes avec le Pape par lequel, seul, l'Union peut exister; vous obéissez au Pape et, parce que le Pape demande avec insistance aux catholiques de s'unir sur le *terrain religieux*, abstraction faite de leurs préférences politiques, vous conviez vos lecteurs sur ce terrain, tandis que d'autres prêchent l'Union et s'obstinent, contrairement à la volonté du Pape, à demeurer sur le *terrain constitutionnel.*

Qui donc, ici, fait preuve de désirer sincèrement l'Union et qui, de ne pas la vouloir?

Vous la désirez, vous, puisque vous lui faites généreusement le sacrifice de votre pensée personnelle. Les libéraux ne la veulent pas, même quand ils la prêchent, puisqu'ils ne lui consentent pas le même sacrifice. *Eux seuls sont la cause de nos divisions et de nos malheurs. J'en pourrais donner, par la mise au jour de certains documents, des preuves sans réplique.*

Quand tous les catholiques voudront loyalement obéir, comme vous, au Pape, l'Union sera faite et nous pourrons espérer de prochaines victoires. Jusque-là, nous serons misérablement battus, malgré la diplomatie très savante de nos représentants qui ont donné à M. Barthou la loi militaire, sans même demander que nos séminaristes fussent, au moins, assimilés aux étudiants en médecine et en pharmacie. L'orateur d'Aix-les-Bains a dit, hier, dans une langue que chacun appréciera, la reconnaissance laïque de M. Barthou...

Mgr de Durfort, évêque de Langres :

Hélas! à notre époque de concessions et combinaisons à outrance, nombreux sont ceux qui méconnaissent les principes catholiques. Ils prétendent non pas guider eux et leur action ou inspirer leurs affirmations et revendications d'après l'intégrité de ceux-ci, mais cher-

chent, pour obtenir une paix apparente et trompeuse, à les réduire à un minimum qui n'est rien moins qu'une abdication (tout au moins partielle) déguisée.

L'*Univers* ne veut pas de celle-ci; aussi froisse-t-il les pusillanimes qui se sentent percés à jour et trouvent gênant qu'il leur rappelle nettement ce que doit être l'action, ce que doivent être les revendications de ceux qui veulent sincèrement la victoire de l'Eglise sur ses ennemis du dedans ou du dehors.

*Ne pouvant, sans se démasquer et se condamner eux-mêmes, déclarer inexacts la doctrine et les principes émis par l'*Univers *sur les questions religieuses, ils le qualifient d'intransigeant.*

C'est là, Monsieur le Directeur, un compliment que l'on vous fait, à vous et à vos collaborateurs!

Il n'appartient en effet qu'à l'erreur et aux craintifs de vouloir que les principes en doctrine, morale et discipline catholiques, se montrent, si je puis ainsi dire, conciliants.

Comment l'erreur pourrait-elle autrement se répandre?

Comment les pusillanimes pourraient-ils autrement expliquer leur attitude?

... Le jour où un groupe vraiment compact d'hommes convaincus et déterminés, *sans infiltration de libéralisme affaiblissant*, défendra avec vous et comme vous les intérêts religieux en France, ne se laissant aucunement leurrer sur l'insigne mauvaise foi et les réelles intentions de nos persécuteurs, cessant de chercher à adoucir par des avances ou concessions, dont ils sont les dupes, les suppôts de Satan appliqués et décidés à détruire le catholicisme en notre pays; quand ce groupe compact d'hommes décidés à mettre les intérêts religieux au-dessus du souci politique sera constitué, la victoire sera vite le partage des catholiques en notre chère et chrétienne patrie.

Jusque-là rien de sérieux, de durable, ne saurait être réalisé. L'Union des catholiques ne saurait se produire qu'à ce prix! La défense de l'Eglise ne saurait être efficace qu'au jour où beaucoup d'entre eux cesseront de se laisser chloroformer par les mensongères affirmations pacifiques que les faits démentent aussitôt!

A côté de ceux qui, pour dissimuler leur pusillanimité ou leur manque de convictions, vous taxent d'intransigeance, il y a ceux qui reprochent à l'*Univers*, à quelques-uns de ses collaborateurs du moins, de laisser parfois entrevoir (combien discrètement cependant!) *leurs préférences politiques* dans les colonnes du journal.

Il est à remarquer que ces critiques sont habituellement ceux-là mêmes qui admettent le plus, et de façon exclusive, dans les journaux de leur choix, les fréquents et longs compte rendus des réunions, conférences des groupements politiques ou autres qui ont leur préférence.

Tandis que vous réservez une légitime intransigeance à l'erreur et aux oppresseurs, *ils semblent trop souvent n'en avoir que pour leurs amis (sur le terrain religieux) qui ne partagent pas leurs idées politiques.*

Que chacun use donc discrètement de son droit et admette celui des

autres, se souvenant de ce que plus haut j'ai déjà rappelé, mais qu'il est peut-être utile de souligner encore, c'est-à-dire : que tout catholique est parfaitement libre d'avoir, de garder et d'exprimer ses préférences sur le terrain politique sans prétendre les imposer à qui ne les partage pas; que l'Eglise et le Souverain Pontife réclament seulement de celui qui veut se dire sincèrement et veut mériter le titre de vrai catholique qu'il fasse passer toujours, je dis : toujours, les intérêts de la Religion, qui est de Dieu, avant ceux d'un parti politique, qui est des hommes; en d'autres termes, qu'il soit et s'affirme réellement, pratiquement, énergiquement : *Catholique avant tout.*

Mgr Chollet, évêque de Verdun :

Parmi d'autres journaux dont je ne veux pas méconnaître les mérites, l'*Univers* est le journal nécessaire. Catholique, sans défaillance ni erreur sociale, ni compromission politique, il est l'organe fidèle avant tout aux directions providentielles de Pie X. Il nous est rendu sympathique plus que jamais par tous les assauts que lui livrent du dehors ceux qui haïssent le Christ; *du dedans ceux qui cherchent à énerver l'Eglise par leurs suggestions libérales.*

Mgr Métreau, évêque de Tulle :

J'estime que c'est pour les catholiques un devoir de reconnaissance d'honorer publiquement le grand écrivain qui aima l'Eglise avec fierté et la défendit avec vaillance. *Peut-être aussi est-ce un service à rendre à beaucoup de nos frères qui se sont habitués à ne plus accepter la vérité qu'enveloppée de confitures libérales,* — par quoi ils sont intoxiqués et anémiés, — de leur rappeler qu'un des plus brillants esprits du XIXe siècle, aussi robuste apologiste qu'écrivain génial, ne perdit jamais rien de sa vigueur à se nourrir de la pure substance doctrinale, ni de son autorité à présenter aux autres la vérité, sans aucun mélange.

Continuez son œuvre, Monsieur le Directeur. Dieu vous a donné de l'esprit et du courage. Servez-vous de ces dons pour maintenir, toujours fièrement déployé, au fronton de la vieille maison que le nom de Veuillot remplit encore de sa gloire, *le drapeau de la vérité intégrale.* La plume du polémiste est une épée. Que la pointe de la vôtre, toujours trempée dans la charité, ne fasse à vos adversaires d'autres blessures que celles qu'ils n'ont pas le droit de ne pas aimer, parce qu'elles ouvrent en leurs âmes une voie plus directe aux rayons de l'éternelle et bienfaisante lumière.

Mgr Charost, évêque auxiliaire de Cambrai :

L'*Univers*, aux mains de Louis Veuillot, fut plus qu'un journal. Il était, a dit excellemment Mgr Parisis, « une grande institution catholique ». Je ne sais si l'on pourrait rendre aux fidèles de France un plus grand service que celui de la restaurer.

Qui oserait dire que, depuis Veuillot, le libéralisme, ce mariage

mixte de la pensée révolutionnaire et de la pensée révélée, n'a pas, par le modernisme qui en est issu, altéré gravement l'esprit public chrétien et l'esprit français lui-même? que l'affirmation catholique n'a pas perdu de sa netteté et de son assurance, de sa plénitude et de sa vigueur?

Qui ne voit que la division politique a eu sur nous plus de prise, parce qu'un trop grand nombre n'était plus catholique avant tout? que pour lui opposer l'Union catholique, la seule qui vaille et qui soit voulue du Pape, il faut restituer à nos divines certitudes toute leur énergie et leur primauté?

Vigilate, state in fide, viriliter agite et confortamini! (I, Cor. XVI, 13).

LA CIVILTA ET LES « CATHOLIQUES INTÉGRAUX » (1)

La gravité de l'incident et ses conséquences très fâcheuses nous paraissent demander quelques éclaircissements supplémentaires.

Les « catholiques intégraux » se sont-ils mépris sur l'intention réelle qui inspira le passage regrettable relevé dans la *Civiltà* du 6 septembre? Ont-ils eu tort d'y voir une flèche lancée avec réflexion, non pas seulement contre une feuille ou une individualité imprudentes, mais contre toute la catégorie de publications et d'écrivains catholiques à laquelle la *Correspondance de Cologne* se rattache? C'est la *Civiltà* elle-même qui se charge de nous fournir la réponse. Elle est d'une clarté à laquelle malheureusement rien ne manque, et l'on jugera d'après ses propres explications si les catholiques intégraux ont eu tort de protester contre une attaque venant du côté où ils auraient dû le moins s'y attendre. On verra qui, de la *Civiltà* ou d'eux, fait, comme elle le leur reproche, le jeu des adversaires des directions du Saint-Siège.

Si pénible que soit cette discussion avec une revue qui avait derrière elle un long passé d'exceptionnels services rendus à la « vérité

1. Deux notes intéresseront le lecteur.

I. — Se douterait-on que les catholiques sociaux ont été les premiers — et avec quelle bonne grâce! — à mettre en honneur à leur profit la dénomination de « catholiques intégraux » contre laquelle on les entend aujourd'hui protester? A la Semaine sociale de Bordeaux, en 1909, dans son discours où il justifiait leurs préférences *étatistes*, M. E. Lamy disait : « *Pour les catholiques intégraux*, si l'Etat doit être le mandataire de la conscience publique pour le soulagement de la misère... » (!!!)

II. — On sait la place qui revient à la *Correspondance de Rome*, aujourd'hui à l'A. I. R. parmi les catholiques intégraux et l'on a, depuis deux ans les oreilles pleines de cette découverte de nos contradicteurs qu'elle n'a aucun caractère officiel ni officieux. En feuilletant la *Croix*, je trouve dans son numéro du 10 octobre 1907, la déclaration d'un nouveau directeur de la *C. de R.* Elle se termine ainsi : « En prenant cette direction, nous devons encore déclarer que la *Corrispondenza Romana* n'est ni officielle ni officieuse pour personne : c'est uniquement un organe d'informations exactes et contrôlées ».

intégrale » et qui permettaient de glisser sur quelques ombres récentes, il est nécessaire que la responsabilité de chacun soit établie dans cette affaire.

Nous avons relaté les plaintes que la *Civiltà* du 6 septembre avait soulevées de la part de la vaillante *Unità cattolica*, et, à sa suite, de presque tous les organes « intégraux ». La *Correspondance de Cologne*, de son côté, répondant le 9 septembre, à la *Civiltà*, par une série d'observations assez graves, se plaignait des couleurs tendancieuses ou douteuses, que volontiers, la célèbre revue donne presque toujours aux affaires d'Allemagne; elle s'étonnait d'avoir trouvé dans le *Memento* catholico-libéral *du 5* un extrait de la *Civiltà du 6;* elle se demandait enfin comment cette Revue, qui achevait d'imprimer au plus tôt le 30 août, n'avait pas eu connaissance, depuis dix jours, de sa Déclaration qui avait fait le tour de l'Allemagne.

Dans son numéro du 20 septembre, la *Civiltà* répliquait aux « intégraux » par une « note » où, tout en accordant la rectification nécessaire, elle aggrave l'attaque relevée par ceux-ci et, cette fois, elle rectifie le tir contre eux.

Après avoir rappelé les incidents précédents, elle ajoute :

1° Les paroles de notre correspondant ont paru vives, mais elles sont justifiées par les accusations vraiment calomnieuses portées contres les catholiques allemands par la *Correspondance de Cologne*. Ce qui est d'autant plus vrai que cette même *Correspondance* l'a reconnu, en retirant ces « insoutenables et déplorables affirmations », ces exposés « faux et offensants » (*Cölner Correspondenz*, 21 août 1913). Nous regrettons de n'avoir pas connu à temps cet acte de louable rétractation, car nous en aurions tenu le compte qui convenait; mais personne ne peut faire grief à notre correspondant ni à nous d'une juste plainte contre qui blessait les catholiques allemands au plus vif de leur honneur d'hommes et de catholiques sincères, inébranlables, comme nous les croyons, dans leur plein attachement à l'Eglise et au Pape.

2° La publication de notre correspondance ne pouvait au surplus nuire à la paix, encore moins « vouloir exhumer les divisions passées entre catholiques »; elle concluait au contraire en déplorant « *la triste œuvre de désunion* » *que certains couvrent de nouvelles dénominations*. Mais parce que justement nous entendons être de toute notre âme et profondément enracinés dans l'amour de l'Eglise et du Pape, et que nous n'admettons dans la profession du catholicisme ni les atténuations ni les diminutions que certaines dénominations supposent comme possibles, puisque *qui non est mecum contra me est ; voilà pourquoi nous croyons souverainement dangereuse l'attitude de certains qui, par de nouvelles dénominations, en arrivent à des exagérations et des confusions odieuses*. Celles-ci font le jeu des adversaires : *elles engendrent la désunion entre les catholiques;* elles provoquent la défiance envers le Saint-Siège, dont quelques-uns d'entre ceux-là semblent vouloir se donner presque pour les représentants; enfin elles mettent obstacle à la lutte vraie, sérieuse et bien ordonnée contre les erreurs et les périls réels. Un péril grave, c'est vraiment en Allemagne l'*interconfessionnalisme*, lequel cherche à s'infiltrer partout; mais celui-ci, comme toute erreur insidieuse, sait tirer adroitement profit des fautes *de ceux qui s'imaginent le combattre par des exagérations, des accusations générales, des paroles offensantes pour les catholiques sincères, les évêques, les prêtres de l'un et de l'autre*

clergé qui se sacrifient pour la cause de l'Eglise. C'est une blessure au cœur que de voir avec quelle facilité la plume de tel journaliste cherche les occasions de pourfendre ses frères et de semer la discorde, en entraînant à la polémique même les plus rétifs.

3° Aussi déplorons-nous franchement et pour l'acquit de notre conscience, qu'il se rencontre, même en Italie, des catholiques *qui ne s'avisent point combien c'est faire le jeu des ennemis de l'Eglise*, des modernistes particulièrement, que de saisir ainsi au vol toutes les occasions de *diffamer même la presse entièrement dévouée à combattre pour la cause de Jésus-Christ, de son Eglise, de son Vicaire sur la terre.* Ainsi le correspondant romain du journal catholique, qui a ouvert cette polémique contre la *Civiltà cattolica*, le jour même où paraissait notre numéro (1), téléphonait de Rome, la « triste impression », supposée par lui, au sujet du compte rendu publié par nous; il dissimulait ce qui pourtant se trouvait expressément en note, à savoir qu'il s'agissait d''une simple relation d'un correspondant; il réprouvait notre revue en termes forcés, l'accusant de *peu de tact*, d'*imprudence*, et chose bien plus grave encore, d'une intention mauvaise : « la revue, en un mot,... a VOULU exhumer les divisions passées », et tout cela, comme ont coutume d'en user les correspondants de la *Perseveranza* et des journaux du même genre, attribué à un « haut prélat », etc... Disons-le haut et clair : si nous eussions commis une véritable bévue, nous sommes certains que les « hauts prélats », au lieu de s'épancher avec un journaliste, nous en auraient donné à nous-mêmes quelque marque, car ils savent que nous n'attendons et ne désirons d'eux autre chose sur la terre qu'une aide pour bien servir, en humbles soldats, la cause de Dieu et de son Vicaire. Certains correspondants auraient dû s'en souvenir, et spécialement celui qui s'est scandalisé avec tant de zèle de quelques phrases de notre correspondant d'Allemagne, sans prendre garde au contexte et à toute la substance de la relation...

On admirera la charité de ce rappel à la charité, ce beau dédain opposé à des « inquisiteurs sans mandat » par des écrivains qui en ont reçu un pour d'autres besognes sans doute, cette leçon aux « hauts prélats » qui pourraient se permettre de faire, à d'autres qu'aux coupables, la confidence de leur surprise, cette défense enfin moins acceptable encore que le reste.

L'*Unità cattolica* ayant insisté, la *Civiltà cattolica* du 4 octobre, met enfin le comble à sa fausse position en récidivant par une dernière note, qui cette fois est une « *Note de la Direction* ». Quelle direction? Le R. P. Chiaudano vient d'être nommé quelques jours auparavant, comme nouveau directeur de la *Civiltà* par Sa Sainteté Pie X; mais il n'est guère vraisemblable que cette sortie soit de sa main. Le responsable se nomme, plus loin, dans une Lettre rendue publique à un journal anticlérical de Rome :

Dans notre dernier numéro (page 736 et suivantes), nous avons publié une *Note* sous le titre : « A propos de la Paix de Metz », pour mettre fin aux accusations injustes et aux très graves insinuations, élevées par un journaliste catholique et habilement exploitées par des adversaires contre nous.

Un journal, qui veut à présent être nommé, ce que nous n'avions pas

1. Mais dont les bonnes feuilles couraient déjà toute la presse libéralisante.

fait par délicatesse, bien qu'il ait été le premier à nous attaquer en termes violents — l'*Unità cattolica* de Florence, — a tenté de répondre à notre *Note* et parlé de « bévues », de « bévues désastreuses », etc... mais surtout de *rétractation* (n° du 21 septembre). Nous invitons par conséquent toutes les personnes de sens à relire notre *Note* et à y trouver une parole qui justifie la grave parole du journal florentin.

Nous n'avions rien à retirer; mais, pratiquant cette loyauté qui doit être celle de tout journal et périodique, aussi bien que de tout chrétien, nous avons déclaré que nous regrettions « de n'avoir pas su à temps l'acte de louable rétractation » de la *Cölner Correspondenz* du 21 août 1913, et qu'autrement « nous en aurions tenu compte comme nous le devions ». Nous ajoutions toutefois et nous répétons que personne ne peut faire grief à notre correspondant et à nous d'une « juste plainte... etc. » *(Voir la déclaration ci-dessus).*

Quant aux autres accusations et insinuations du journal florentin et des autres qui l'ont imprudemment suivi, nous répétons également haut et clair, une fois pour toutes : la *Civiltà cattolica* n'a jamais suivi jusqu'à présent et ne suivra jamais dans l'avenir quels que soient les changements de temps et de personnes, les *directions* ou les méthodes de tels ou tels journaux ou journalistes, si respectables et catholiques qu'ils soient, mais de ceux seulement qui ont, de par le Christ, mission de diriger dans l'Eglise, c'est-à-dire l'autorité légitime.

Aussi sentons-nous au surplus le devoir de protester hautement contre la très grave insinuation faite à nos dépens par un journal de Genève, la *Liguria del Popolo*, exprimant le désir que soit « redonné à la Revue romaine le caractère à elle imprimé par Pie IX » (n° du 24-25 septembre). Cette insinuation nous insulte gravement et nous blesse au plus vif de nos sentiments de fils très dévoués du Vicaire du Christ et de son Eglise, sous la direction de qui nous avons cherché toujours, comme nous chercherons encore dans l'avenir, à dépenser toutes nos faibles forces, sans espérances ni ambitions humaines.

A part la tentative d'engager l'avenir sous couleur de protestation désintéressée, peut-être cette « note » n'est-elle déjà plus si assurée que la précédente. Mais voici la lettre à la *Tribuna* qui avait aussi commenté l'incident :

Très estimable Monsieur le Directeur,

Je lis dans votre journal d'aujourd'hui, 26 septembre 1913, un filet sous le titre « Un coup d'état à la *Civiltà cattolica* », où, entre autres inexactitudes, on attribue à un de mes articles la valeur nullement recherchée d'une *claire opposition au catholicisme intégral* et d'un indice de la crise intérieure de la Compagnie de Jésus.

Il n'y a pas de crise, Monsieur le Directeur, *et il n'y a pas d'opposition.* Permettez-moi de vous le dire en toute franchise et sans offense : tout cet article est un *coup de tête* (une fantaisie).

Le catholicisme, tel qu'il est professé par tous les fidèles de l'Eglise catholique, aussi bien que par les religieux de la Compagnie de Jésus, lesquels ne sont pas autre chose que ses humbles soldats, n'est pas un système humain ni un parti politique; c'est une religion divine. On en accepte tout ou rien (1).

1. Le P. Rosa veut-il dire que quiconque professe sincèrement la foi catholique a, par le fait même, toute la soumission nécessaire aux enseigne-

L'auteur de l'article, d'ailleurs bienveillant pour ma personne, n'a pas eu le temps sans doute de bien réfléchir aux paroles qu'il cite de moi ; car on y affirme avec décision : « C'est justement parce que nous entendons être de toute notre âme... etc. » *(Voir plus haut).*

Ceci posé, toutes les autres suppositions ou insinuations tombent d'elles-mêmes, principalement celle de libéralisme et cette autre, sur laquelle insiste votre rédacteur, d'une relation entre ce que j'ai écrit et le bruit qui court de la nomination d'un nouveau directeur pour notre revue.

Cette connexion est du reste démentie par le fait, notoire à Rome, que déjà ce même bruit courait, en juin dernier, au moment de ma nomination comme vice-directeur. (*En note :* En raison de l'état de santé bien connu de notre très aimé directeur, le P. Salvatores Brandi).

Confiant dans votre loyauté, etc...

Votre très dévoué, Enrico Rosa.

A quoi l'*Unità cattolica* s'est contentée de répliquer :

De Rome nous arrivent, avec le sommaire de la *Civiltà cattolica*, les bonnes feuilles du numéro qui paraîtra le 4 octobre.

Nous trouvons dans ce fascicule une lettre signée du P. Enrico Rosa à la *Tribuna* de Rome et une pointe contre l'*Unità cattolica* et la *Liguria del Popolo*, comme Note de la direction (?!).

Comme *Alca* (*c'est le pseudonyme de M. l'abbé Cavallanti, directeur de l'*Unità) n'est pas un ingénu et ne veut pas se prêter au jeu du P. Rosa, auquel il veut sincèrement du bien ainsi qu'à sa Revue, rédigée par tant de Pères Jésuites nos illustres amis,

Nous déclarons ne pas relever le gant et nous pardonnons aux assertions ouvertes ou voilées contenues dans le susdit fascicule.

Seulement, pour l'histoire, et comme conclusion, nous remarquerons :

1° Que dans la présente petite polémique, se sont déclarés en faveur de l'*Unità cattolicà* les journaux suivants : *Il Labaro*, la *Liguria del Popolo*, la *Vigie* de Paris, les *Petrus-Blätter* de Trèves, *Klareit und Wahrheit* de Berlin, le *Sonntagsblatt* de Vienne, l'*A. I. R.* de Rome, l'*Italia reale* de Turin, et d'autres périodiques dont le nom nous échappe en ce moment (1);

2° Qu'en faveur du P. Rosa et de son correspondant de Metz, s'est déclarée seulement, parmi les catholiques, la *Gazette populaire de Cologne*, bachémiste et modernisante, et que cette feuille bachémiste publiait dès le 16 septembre un article contre l'*Unità* en se servant de la note de la *Civiltà* parue seulement le 20 septembre : c'est-à-dire que la *Gazette* bachémiste était déjà informée par la *Civiltà* de son attaque contre l'*Unità* quatre jours avant le public. (Voir la *Kölnische Wolkszeitung*, du 16 septembre) ;

3° Que l'*Unità* maintient intégralement tout ce qu'elle a écrit et applaudit sincèrement et cordialement les valeureux *catholiques intégraux* d'Allemagne pour les batailles soutenues par eux pour la cause de la Papauté et de l'Eglise catholique.

Florence, le 1er octobre 1913.

L'affaire en est là, et l'on ne nous reprochera pas, certes, d'avoir refusé la parole à la *Civiltà*. Nos lecteurs sont assez au courant pour

ments, aux directions du Saint-Siège, et que le libéralisme catholique est un mythe? Si non, quelle peut être la valeur de ce qu'il écrit là?

1. Entre autres, la *Critique du Libéralisme.*

mettre d'eux-mêmes au point les faux-fuyants, les adresses inutiles et les reproches aventureux. Nous devons noter toutefois pour finir :

1° La nomination du P. Chiaudano, survenue sur ces entrefaites, tire bon gré mal gré la morale de l'incident. Non pas que nous usions du sophisme facile à confondre : *Post hoc, ergo propter hoc*, comme ne manquerait de nous le rétorquer le R. P. Rosa. Mais le choix qu'a fait le Saint-Père, entre trois noms qu'on lui a soumis, de celui du Jésuite illustre le plus connu de toute la presse catholique pour son orthodoxie militante, comme théoricien du journalisme « papal » et polémiste attitré contre le trust catholico-libéralisant, est une leçon qui, providentiellement et volontairement à la fois, arrive à point et sera partout comprise. Elle termine et clôt de la façon la plus autorisée et la plus irréfutable la polémique. *Roma locuta est*, sinon sur l'opportunité précise d'un mot, qui n'importe après tout qu'accidentellement, du moins sur la netteté des positions et des attitudes. Des catholiques intégraux, le R. P. Chiaudano en est par tous ses services, par tout son passé. Rien n'empêchera que nos vœux d'ores et déjà ne nous vengent de reproches absurdes de désunion qu'il aurait aussi bien que nous mérités.

La si peu estimable *Italie* n'a pas manqué d'insinuer, à ce propos, que la récente *Note de la direction* de la *Civiltà*, venant aussitôt après la nomination du R. P., ne pouvait émaner que de lui; mais, outre que le P. Rosa en assume pleinement la responsabilité, comme nous l'avons vu, l'*Unità* « tient à faire savoir » que le P. Chiaudano, qui fut longtemps son collaborateur et son ami, n'ayant pas encore rejoint son poste, reste absolument hors de cause.

2° Le ton et les appréciations de la *Civiltà* dans cette affaire concordant exactement avec le ton et les appréciations de la presse démo-libérale.

3° Enfin, les *Cahiers romains* du 5 octobre ont parfaitement dégagé la portée profonde de tout cet imbroglio, de tant d'accusations sans retenue et de coups à côté. Nous ne saurions mieux faire pour élargir et conclure ce pénible débat que de citer cette page.

Prenant occasion d'une publication fâcheuse et désavouée d'une agence privée de Cologne, la *Civiltà cattolicà* s'en est prise aux catholiques intégraux en général, et considérés en tant qu'intégraux.

Cette agression a affligé beaucoup de bons esprits; et l'*Unità cattolica* de Florence s'est faite l'interprète de leurs doléances. La *Civiltà* a publié alors un article confirmant pour son compte les attaques de son correspondant allemand. Ce qui est hautement suggestif, c'est de voir quel grief la célèbre revue fait aux catholiques intégraux. Elle déclare : « Nous n'admettons pas dans la profession du catholicisme les diminutions *(domezzamenti)* que certaines dénominations supposent comme possibles ». Cette déclaration de la *Civiltà cattolica* a été confirmée par son R. P. vice-directeur dans une lettre à l'anticléricale *Tribuna* qui avait parlé de la polémique.

La réponse des attaqués est facile à deviner. Vous ne voulez pas que nous nous appelions catholiques romains intégraux, c'est-à-dire intégralement romains, parce que cette dénomination suppose qu'il y a des catholiques mini-

mistes, c'est-à-dire des catholiques qui sont romains... le moins possible? Mais alors condamnez aussi le titre de « catholique romain », car il y a des gens qui s'appellent « catholiques » mais pas « romains ».

En effet, la question est celle-ci : y a-t-il, oui ou non, un mouvement de catholiques qui veulent réduire au minimum la profession et l'influence religieuses en général, la profession et l'influence catholiques romaines en particulier, dans toutes les manifestations de la vie sociale et politique? Le nier, ce serait nier la lumière du soleil. La vraie crise catholique d'aujourd'hui n'est même pas tant dans le modernisme radical des apostats et des rebelles que dans le mouvement « minimiste » des catholiques démo-libéraux, interconfessionnalistes, etc.

D'ailleurs, la *Civiltà cattolica* dit ouvertement pourquoi elle est opposée aux catholiques intégraux : parce que cette dénomination précise l'existence de la crise intérieure du monde catholique, — et impose par conséquent d'y remédier! Ce que la *Civiltà cattolica* exprime de cette manière : « Nous croyons extrêmement funeste l'attitude de certaines gens qui, par des dénominations nouvelles, aboutissent à des exagérations et à des confusions odieuses ».

Ces mots équivalent à la déclaration typique des « modérés », qui condamnent fièrement le modernisme en soi, mais défendent de toucher aux modernistes tant qu'ils ne sont pas tout à fait rebelles et apostats. Evidemment, les RR. PP. de la *Civiltà cattolica* croient en toute loyauté, par ce système, servir bien la cause de l'Eglise. Mais j'ai entendu des personnages éminents douter fortement de l'efficacité de leur méthode : et rien ne nous assure, — bien au contraire! — que Pie X se laisse aller au même optimisme.

Un fait est sûr et il faut le noter : c'est ce système qui a retardé, pendant des années, la mise au point des Loisy, des Tyrrell, des Murry, etc., etc., défendus mordicus jusqu'à la dernière heure par les optimistes (quelques-uns en bonne, quelques autres en mauvaise foi), lesquels s'en prenaient furieusement à ceux qui donnaient l'alarme. C'est ainsi que cet optimisme tenace a obtenu aux chefs de l'erreur et de la révolte de longues années pour semer à pleines mains la zizanie maudite dans le champ de l'Eglise, grâce à une influence énorme, qui s'est heureusement évanouie dès que Pie X les eut poussés dehors. Mais il y a cette grande différence entre hier et aujourd'hui : c'est qu'hier on n'avait pas cette expérience qui, aujourd'hui, nous crève les yeux. On peut comprendre qu'hier on se trompait; mais, après la terrible leçon de choses, s'obstiner dans la même équivoque n'est-ce pas mille fois plus absurde et plus funeste?

En un mot, prenne qui voudra la « dénomination » d'intégral, mais que tout catholique le soit en réalité de tout cœur, voilà la nécessité du temps présent et de tous les temps : la *Civiltà* avait autre chose à faire que de se jeter à la traverse. Ni son passé, ni son avenir (nous l'espérons très fermement) ne la destinaient pour cette mauvaise besogne.

LE CONGRÈS DE LA JEUNE-RÉPUBLIQUE A LYON

La « Semaine religieuse de Lyon » a publié l'ordonnance suivante :

La *Ligue de la Jeune République*, c'est-à-dire, sous une appellation nouvelle, l'ancien *Sillon*, doit tenir ici même, les 17, 18 et 19 octobre, un Con-

grès national, le second de ceux qu'a organisés ce groupement depuis qu'il porte ce nouveau nom.

Il ne serait pas inutile de rappeler à ce propos les ordres donnés par le Souverain Pontife aux *Sillonistes* et au *Sillon*, dans sa lettre du 25 août 1910. Après avoir montré tout ce que les théories principales du Sillonisme ont de contraire à la vérité catholique et conclu que le *Sillon* n'était que le convoyeur du socialisme et un affluent du courant universel d'apostasie qui dévaste le monde civilisé, Pie X termine par les deux règles qui suivent :

1° Le *Sillon* doit dissoudre son organisation nationale et renoncer à l'autonomie qu'il affectait vis-à-vis des Evêques. Ses divers groupes ne subsisteront qu'indépendants les uns des autres, sous le titre de *Sillon catholique*, et c'est sous la direction des Ordinaires qu'ils travailleront à la solution de la question sociale.

Or, qu'y a-t-il de commun entre l'isolement qui leur a été imposé et le Congrès national qu'ils vont tenir? L'un exclut l'autre.

2° Les *Sillonistes catholiques* restent libres de garder leurs préférences politiques, épurées de tout ce qui ne serait pas entièrement conforme à la doctrine de l'Eglise, et s'ils se confinent dans la politique pure ou l'économie politique pure, ils jouissent de la liberté commune à tous les fidèles.

Le Congrès de Lyon se propose-t-il de se confiner dans la politique pure ou l'économie politique pure? S'interdira-t-il toute incursion sur le terrain de la question sociale? Il ne nous est guère permis de l'espérer, car nous lisons à l'ordre du jour, pour la séance du samedi, ce programme : « L'action politique et sociale. Comment naissent et meurent les réformes... »

En conséquence :

1° Nous faisons défense formelle à tous les prêtres de notre diocèse et à tous les élèves de nos grands et petits séminaires d'assister au Congrès dont nous parlons, et aux réunions qui pourraient le précéder ou le suivre.

2° Nous rappelons à tous les catholiques qu'ils ne peuvent, sans faute grave, adhérer aux doctrines sillonistes condamnées dans la Lettre Apostolique donnée par Pie X, en date du 25 août 1910, ou contrevenir aux ordres qui y sont intimés.

Lyon, le 8 octobre 1913.

† HECTOR-IRÉNÉE,
archevêque de Lyon.

Quatre jours après, M. Sangnier faisait voter par le « Conseil national » de sa Ligue une déclaration qui veut être un démenti à Mgr l'archevêque de Lyon et où on affirme que la Ligue de la Jeune-République n'a rien de commun avec l'ancien *Sillon*. Inutile d'insister. M. Sangnier, on l'a vu dans notre dernier numéro, réclame pour sa Ligue le droit de cité dans l'œuvre de défense morale et religieuse à laquelle Pie X convie les catholiques, et, en même temps, il professe se tenir exclusivement sur le terrain politique et purement économique. A ces équivoques perpétuelles on reconnaît à la fois l'ancien *Sillon* et l'ancien Sangnier.

La mesure prise par S. G. Mgr Sevin, à l'occasion de ce congrès, n'a besoin d'aucune justification. S'il lui en fallait une, le Congrès de la Jeune-République l'offrirait immédiate.

Nous en avons reçu le compte-rendu détaillé, d'une personne compétente et très sûre, qui a suivi ses réunions et pris des notes sur place. La place nous manque pour le donner en entier. Nous extrayons les parties principales. Nos lecteurs sont assez au courant pour nous dispenser d'y ajouter des commentaires.

Séance d'ouverture. — (Brasserie de la Guillotière. — 200 personnes au maximum).

Pas de prêtres. Sangnier, Vignal, Tourret, Carlhian, Lemaire, Richerand conseiller municipal socialiste, Boucaud l'ancien vice-président des gymnastes catholiques, Jacquemond (Administrateur de la *Dépêche*).

Public banal, sans personnalités : les jeunes y dominent, beaucoup de femmes de la Ligue des Acheteurs et de la Ligue féminine contre le travail à domicile et son exploitation.

L'orateur, Georges Renard, professeur à la Faculté de Droit de Nancy, parle de l'exploitation de l'ouvrière à domicile, et surtout des 860.000 confectionneuses françaises.

Il signale les salaires dérisoires de certaines industries et cherche les causes du mal. -- Ce ne sont pas : 1° les patrons, dont on accuse le luxe, mais qui sont liés par la concurrence; 2° les entrepreneurs, car ils gagnent très peu..., une expérience de coopérative a démontré que la suppression des entrepreneurs n'élèverait que faiblement les salaires; 3° ni les ouvriers amateurs, qui font à prix réduits des travaux supplémentaire pour augmenter leur aisance, car ils produisent peu.

La cause du mal, c'est l'ouvrier lui-même.

Il n'y a pas deux classes opposées l'une à l'autre : patrons et ouvriers. — Il y a toute une succession de classes qui s'écrasent de la plus élevée à la plus basse. — Il n'y a pas de solidarité d'intérêts entre ces classes superposées. — L'ouvrier qui achète son vêtement 29 fr. 75, par exemple, ne se préoccupe pas de savoir, si, en le payant 32 fr., il n'aurait pas assuré un plus juste salaire à la confectionneuse. — Personne ne s'occupe de la valeur « sociale » du travail de l'ouvrier.

C'est là la cause des salaires de famine, la cause de la tuberculose, de la criminalité infantile, si bien que, quand un magistrat requiert une condamnation contre un enfant abandonné, celui-ci aurait le droit de reprocher à la Société d'être la cause de sa déchéance.

Le remède, on ne le trouve pas, 1° dans les syndicats, car d'une part leurs moyens d'action sont insuffisants; de l'autre, le syndicalisme, supposant une certaine intellectualité, ne s'adresse qu'à une minorité, — 2° ni dans l'action des Ligues Sociales d'acheteurs, qui ne peuvent que créer un mouvement d'opinion, mais sont sans effet sur les salaires.

Le remède est dans la loi imposée par l'Etat, qui *imposera un minimum de salaire légal.*

M. Renard se moque alors des défenseurs des lois économiques et proteste contre le principe : « La liberté des contrats est liée par la liberté des contractants ». — Personne, pour lui, n'est libre. Aussi, tout en regrettant qu'on n'ait pas accepté le « hardi » projet de M. de Mun, voulant l'établissement d'un minimum de salaire « juste », correspondant exactement aux besoins de l'ouvrier, il accepte, en attendant mieux, le projet gouvernemental, adopté par le Conseil du Travail.

Ce projet prévoit, par l'entremise des conseils du travail (il y en a 3 en France) et surtout des conseils de prud'hommes, l'établissement d'un minimum de salaire « *vital* », établi par régions, correspondant au minimum (à fixer) nécessaire pour vivre, et qui sera obligatoire pour tous.

Le rapporteur ne se demande pas si cette augmentation de salaire n'aura pas pour conséquence, 1° ou une augmentation des prix de revient, donc une augmentation de la cherté de la vie; — 2° ou un abaissement de notre production nationale, avec pour conséquence un accroissement de la concurrence étrangère..., etc., etc.

Il a posé sa solution comme un dogme absolu, sans même effleurer d'un mot le cercle vicieux d'impossibilités que créerait cette création du salaire « vital ».

La deuxième réunion du Congrès était réservée aux *seuls* étudiants.

3e Réunion (1re Séance de travail). — Objet : L'action politique et sociale. Comment naissent et meurent les réformes. La Jeune République. — *En réalité :* Examen de la question Syndicale.

Environ 150 personnes, à peine, au palais de la Bourse. Pas de notabilités.

Du rapport, présenté par Lotel, de Lyon, rien à relever, sinon que c'est un résumé historique fait pour amorcer la discussion. Celle-ci est assez animée entre Marc Sangnier, Lemaire, Pezet, Durand (Avocat à Lyon), 22, rue Vaubecour, et 2 ou 3 inconnus.

Je la résume à mon tour.

La grosse question agitée, la seule, c'est de savoir si les Ligueurs doivent aller au syndicat *confessionnel* ou au syndicat *non confessionnel*, autrement dit syndicat de catholiques et syndicat de non-catholiques, voire même d'anti-catholiques.

Un premier principe, — rappelé par Marc Sangnier, — est le suivant : La Ligue, si elle comprend une majorité de catholiques, comprend aussi des protestants, des juifs, etc. Ils peuvent donc, ayant pour but de faire de l'action syndicale, aller aussi bien aux syndicats confessionnels qu'à la C. G. T.

Et cela existe couramment, quoique, à dire vrai (M. René Lemaire) « nos camarades n'y aient pas grand avantage, étant souvent tout juste tolérés dans les milieux cégétistes ».

M. René Lemaire avoue qu'il n'aime pas bien les syndicats confessionnels, « où on ne fait que des prières », peu de bonne besogne syndicale et « où l'épithète de catholique n'est souvent qu'une étiquette »; on s'y montre très large, pour faire nombre. Il ne va pas jusqu'à dire ouvertement qu'il leur préfère les syndicats non-confessionnels, où on fait de la bonne besogne syndicale et démocratique.

M. Pezet dit : « La Ligue n'a pas à s'occuper de cela. Il faudrait s'en tenir à une formule : les Ligueurs ne devront s'accuper que des syndicats professionnels, qu'ils soient ou non confessionnels.

M. Durand : La Jeune République est en effet en dehors de cette question. C'est « la Jeune République »; son action est du terrain politique et syndicaliste; elle doit laisser l'idée religieuse en dehors de cette question syndicale.

Marc Sangnier : Il faut pourtant s'entendre et préciser, puisque nous sommes en assemblée générale. Cette question doit être tranchée.

Sans doute, nos ligueurs n'ont rien à faire dans un syndicat qui ne s'occuperait que d'anticléricalisme, mais... (et ici l'orateur est bien embarrassé), ils doivent d'abord songer à leur effort syndical.

Tout en se défendant de ne pas équivoquer ou de ne pas se dérober, Marc Sangnier continue :

« La Jeune République » lutte sur le terrain politique et économique non

sur le terrain religieux. Son action est syndicale et politique, non religieuse. *Je suis fier d'être Jeune-Républicain,* je suis plus fier encore *d'être catholique.* Mais si des conflits interviennent, *d'ordre moral, ce n'est pas nous* qui les trancherons ». Si *des décisions sont prises par les autorités religieuses, ce n'est pas à nous d'en assurer l'application.*

Nous nous tenons uniquement sur le terrain syndical *qui nous a été assigné; nous ne l'abandonnerons pas.* (Très énergique, mais très imprécis).

Et comme au hasard de la discussion, quelqu'un a dit qu'il était regrettable que les ouvriers ne sachent pas s'unir pour la défense de leurs intérêts au-dessus de ces questions confessionnelles, alors que leurs patrons savent très bien passer par-dessus pour s'entendre, Marc Sangnier répond que cette *division d'idées morales glorifie l'ouvrier...*

Au surplus, après avoir remarqué que la majorité de la classe ouvrière est *dans une mentalité de conservatisme,* Marc Sangnier ajoute qu'il ne faut pas dédaigner même ces syndicats confessionnels où on ne fait que des prières, car *ils constituent déjà un effort, un premier pas vers le syndicalisme et la démocratie;* ils sont bons pour préparer le terrain... et aussi pour retarder le mouvement exclusif des libertaires et des révolutionnaires.

Marc Sangnier dit encore : « Pour la Ligue, *la paix religieuse n'est pas un but..., peut-être un résultat,* qui pourrait découler de la paix sociale et démocratique.

En somme, vaut-il mieux pour les Ligueurs aller au syndicat confessionnel, — où l'on prie, mais où l'on est piètre syndicaliste, — ou au non-confessionnel, excellent syndicaliste? »

Je n'ai pas entendu de réponse ferme, encore moins de réponse précise. Il semble bien que l'idée directrice de la Ligue soit que ses adhérents doivent aller là où se fait la meilleure action syndicale et que chacun de ses membres doit, en dehors de la Ligue, régler sa conscience catholique (ou ne pas la régler, évidemment) sur les directions des autorités religieuses.

Il ressort également de la discussion que la Ligue a dans les organisations confessionnelles et non-confessionnelles des Ligueurs qui ont la mission d'y faire prospérer les idées de la Ligue.

Autrement dit, les Ligueurs n'ont pas à faire d'action catholique ou anticatholique. En tant que membres de la Ligue, ils sont républicains syndicalistes et démocrates, et c'est tout.

4e Réunion (2e séance de travail). — Grand amphithéâtre du palais des Arts : présidence de René Lemaire. Environ 150 personnes des deux sexes Pas de prêtres, pas de personnalités. — *Objet :* Ce que peuvent faire les Ligueurs. Travaux et Initiatives. — *En réalité :* Séance d'étude électorales : attitude à suivre dans les prochaines élections.

Nous omettons les quatre premiers rapports qui sont sans intérêt particulier.

5e Rapport, de Pierre Labenne-Rougier, licencié en droit, sur la Ligue à Paris (environ 900 ligueurs).

Plus littéraire, — peut-être trop long, — car dans une des séances d'étude de ce groupe, on s'y occupe de l'histoire de la Pologne; une autre fois, de l'origine de la Gaule, — le rapporteur déclare nettement qu'il faut que Marc Sangnier soit élu au Parlement. Tout l'effort du groupe de Paris tend à ce but. (L'assistance applaudit).

Au cours d'une discussion à laquelle prennent part René Lemaire, Louis Meyer, secrétaire, Lebonne-Rougier, Marc Sangnier, tous membres du Conseil National de la Ligue, un assistant demande des explications sur le rôle de la Ligue dans la candidature Maurice Bernard à Quimper, qui provoqua un conflit avec l'autorité épiscopale (candidature retirée).

La Ligue ne la soutint pas, car, dit Marc Sangnier, il eût été *désastreux*, pour la première fois où la Ligue de la Jeune République affirmait son existence sur le terrain politique, de s'engager dans une élection combattue par l'autorité épiscopale. C'était trop dangereux.

« Je suis certain, dit-il, que c'est là qu'il faut chercher la raison de la lettre de Mgr Sevin et de la situation où nous sommes; quoi qu'on en ait dit, *c'est une raison de politique.* Il n'y aurait rien eu à Lyon, sans cette lutte de Quimper. Encore une fois, nous ne pouvions nous affirmer, et c'est une raison d'opportunité ». Marc Sangnier ajoute : « La Ligue de la Jeune République n'est pas assez forte pour poser devant le public la question de *l'indépendance civile des catholiques.* Quand elle sera entrée au Parlement, il en sera autrement, et on ne pourra plus la faire taire ».

D'où il suit que Marc Sangnier se présentera à son heure dans une circonscription, à Sceaux (la 2e ou la 3e cir.) « circonscription de tout repos, où nous n'aurons que des adversaires radicaux sans importance, et rien de l'autre côté ».

Lemaire fait remarquer qu'il est imprudent de croire que le Conseil National puisse toujours donner en public les raisons de son action politique.

La séance est levée après quelques avis de détails. Pas de contradictions; l'assistance n'en paraît pas capable, *intellectuellement.*

Avouée, *non,* mais implicitement contenue dans les propos et les tendances, se dégage, plus encore que dans l'après-midi, cette idée directrice, que la Ligue de la Jeune-République place son action *en dehors de toute idée catholique,* même contre l'autorité religieuse, qui peut ne pas être en harmonie avec l'*indépendance civile* des catholiques.

Un autre détail : au cours de son rapport, M. Pierre Labenne-Rougier exposant la marche de la Ligue, dit que si les débuts furent lents, c'est « qu'ils étaient dégoûtés par l'inaction qui leur avait été imposée ».

Ce sont donc les anciens dirigeants du « Sillon » qui reprennent le mouvement.

La cinquième séance du Congrès était réservée aux Ligueurs. Assemblée statutaire.

6e séance. — Réunion publique. — Salle Rameau. — 800 personnes environ se sont réunies pour entendre le discours programme de *Marc Sangnier.*

Public banal encore et sans physionomie. Pas de personnalités marquantes. Dans la salle, on reconnaît des figures aperçues dans des réunions d'œuvres catholiques d'ouvriers ou de jeunes. *Beaucoup de jeunes;* un tiers de dames au moins. Quelques soldats, dont un prêtre sûrement, reconnaissable à sa figure rasée. Il y a aussi des curieux.

Reconnus : un ancien frère des E. C. qui s'occupe actuellement du bureau de placement des anciens élèves de l'Ecole de la Salle; Joseph Serre, et un capucin en soutane noire;, Monin, avocat, Deprelle, directeur du « Lyon Théâtral », et Dominique Giuliani, du comité plébiscitaire; Sosthène Courtial, de la Jeunesse Socialiste lyonnaise et un groupe de ses amis

La réunion est présidée par René Lemaire. Sur l'estrade, les Ligueurs déjà cités dans ce rapport, Durand, avocat à Lyon (rue Vaubecour, 22). Encore une fois, public terne..., mais très emballé.

Le Parti de la France : C'est le thème du discours de Marc Sangnier. Vieux fond et forme pas rajeunie. Les ennemis de droite et les ennemis de gauche, les braves républicains catholiques injustement repoussés par le Bloc, toute la lyre ! Nous n'extrayons du compte-rendu que le passage suivant :

Oh ! sans doute nous savions que nous soulèverions autour de nous des équivoques ; qu'on essaierait de parti pris de dénaturer notre but, de nous présenter sous de fausses couleurs devant les autorités respectées et chères aux cœurs catholiques.

Mais nous savions aussi que ce serait une lâcheté de reculer parce que nous savions que nous serions combattus, calomniés... Mais nous savions plus que personne que l'obéissance la plus douloureuse à la discipline catholique, n'empêche pas de lutter sur le terrain civil comme sur le terrain républicain et démocratique.

Nous avions confiance. « Sans doute, il y a de malheureuses équivoques... » Comment n'y en aurait-il pas dans cette œuvre de réconciliation ?

Nous avons le devoir de rester calmes, d'user de patience pour ne pas répondre (!!) aux attaques les plus cruelles... de l'*Action française*, de l'*Univers...*, de *La Lanterne*, qui nous accablent. Aucune de ces invectives ne nous empêchera de continuer notre œuvre.

Nous sommes situés sur ce terrain même qui fut fixé par le Pape Pie X à l'archevêque de Cologne.

Si nous faisons un groupe ouvert à tous les Français quelles que soient de par ailleurs leurs opinions philosophiques ou leurs confessions religieuses, pourvu qu'ils respectent la liberté de conscience, c'est qu'il n'est plus possible de rêver d'une religion d'État.

Affirmer que nous sommes catholiques, c'est vouloir que tous soient catholiques. Si nous étions libres-penseurs, nous voudrions que tous soient libres-penseurs.

Cette opposition, cet antagonisme, c'est un mal. Mais c'est un mal plus grand encore que de souiller les idées religieuses en les mêlant à la politique, au service toujours des intérêts personnels. C'est les respecter, ces idées catholiques, que de les élever au-dessus (en dehors aussi) des débats politiques pour arriver tous ensemble à la paix nationale.

Pour la première fois, dans quelques mois, nous essaierons de faire triompher notre programme aux élections.

Nous ne voulons pas écraser les autres partis, et nous collaborerons à l'œuvre commune. Nous ne refuserons de collaborer avec aucun de ceux qui lutteront sur le terrain démocratique, s'ils sont respectueux des opinions religieuses, des traditions nationales, des forces morales et surtout religieuses.

Nous n'aurons pas été inutiles pour réaliser plus de justice et de fraternité ».

(La grande éloquence *creuse* de l'orateur, qui parle dans le vague, est ici très difficile à comprendre), c'est du verbiage... mais on applaudit.

« Il m'est impossible, ici à Lyon, de ne pas songer à l'œuvre que, dès ma jeunesse pendant 15 ans, j'ai poursuivie, œuvre d'éducation populaire. Il est impossible de ne pas être ému, après les bénédictions du Pape et des

évêques, à la pensée du sacrifice qui nous obligea à porter de nouveaux efforts sur le terrain de la politique économique.

Je me souviens de toutes ces semences jetées naguère dans les Cercles d'Etudes du Sillon, qui ont porté leurs fruits, *puisque dans les séminaires sont tant de nos amis, qui travaillent pour nous.*

Je me souviens de tout cela, mais je sais aussi qu'il est impossible, si l'on travaille avec sa conscience de catholique, de ne pas en quelque manière glorifier Dieu. Et nous sommes heureux de travailler à la réconciliation nationale sur le terrain économique pour l'amour de Jésus-Christ... »

Un prêtre, le seul en soutane, le capucin habitant Lyon et que connaît M. Joseph Serre, monte à la tribune et déclare que la doctrine catholique ne s'oppose pas à la doctrine républicaine, qu'elles s'accordent même très bien, le mieux du monde. Il trouve que Marc Sangnier est trop timide et que rien, dans la Ligue, ne peut la rendre suspecte aux catholiques.

Marc Sangnier lui déclare qu'il veut tuer le sectarisme, et se félicite que, *providentiellement*, il ait rencontré ce témoin impartial qui, sans doute, dit-il, est d'un autre diocèse *(On applaudit).*

Ce capucin se retire après avoir déclaré qu'il souhaite « *que tous les catholiques, prêtres et laïcs, fassent partie de la Jeune République* » *(On applaudit).*

Après quoi, on pourra apprécier ce que M. Sangnier écrivait dans la *Démocratie* du 24 octobre (article intitulé : *Après le Congrès de Lyon) :*

Mieux encore que toutes les protestations, cet effort nettement politique écrasera les dernières équivoques et, en nous situant de la façon la plus éclatante sur le terrain qui est vraiment le nôtre, ne permettra plus à personne de soupçonner sous la Ligue je ne sais quelle reconstitution de l'ancien *Sillon.*

LA SEMAINE RELIGIEUSE D'AGEN

La « Semaine religieuse d'Agen » s'était empressée de reproduire en entier la « Simple note » de la *Croix* contre la *Critique du Libéralisme*, quoiqu'elle dût encombrer quelque peu ses pages.

A la suite de cette publication, nous avons adressé à M. l'abbé Lespinasse, vicaire général, directeur de cette semaine religieuse, la lettre suivante :

Monsieur le Directeur,

La Semaine religieuse d'Agen a « cru devoir » reproduire dans son dernier numéro une longue note contre la *Critique du Libéralisme* parue dans la *Croix* du 16 septembre.

Je n'ai pas à rechercher les motifs qui vous ont déterminé à le faire et je veux croire que le souvenir des polémiques passées qui ont mis la *Critique du Libéralisme* aux prises avec le « *Bien du Peuple* » dirigé par M. l'abbé Olgiwolski, avec la Semaine religieuse elle-même et avec son directeur, n'y est entré pour rien.

La Semaine religieuse n'a pas « cru devoir » faire savoir à ses lec-

teurs que les critiques auxquelles la *Croix* répond n'avaient pas été gratuitement émises, mais qu'elles avaient été motivées par un appel à l' « union » mal placé sous la plume d'un rédacteur et dans un journal donnant un exemple très insuffisant de cette fidélité à seconder les directions du Saint-Père, dans laquelle, seule, peut et doit se faire l'accord parfait entre tous ceux qui veulent les servir. C'eût été pourtant plus équitable.

Mais, du moins, puisqu'elle s'est fait un devoir d'insérer la note de la *Croix*, elle ne voudra pas, j'en suis sûr, se dérober à celui, plus sérieux, de justice qui lui incombe, de faire connaître à ses lecteurs notre réponse, d'autant que cette note soulève des points nouveaux.

La première insertion était peut-être superflue, parce que presque tous vos lecteurs doivent recevoir la *Croix;* celle-ci est nécessaire parce que le plus grand nombre d'entre eux ne lit pas la *Critique du Libéralisme.*

C'est donc avec confiance que je vous la demande, Monsieur le Directeur, en vous annonçant l'envoi très prochain de notre numéro du 1er octobre où vous trouverez cette réplique.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sentiments respectueux.

Emm. Barbier.

Cette demande est restée sans effet. La « Semaine religieuse d'Agen » n'a rien inséré. Nous savions parfaitement d'avance ce qu'il en serait et ne nous proposions pas autre chose que de le constater.

LA SEMAINE RELIGIEUSE DE NICE

Quelle mouche la pique?

La Semaine religieuse de Nice a publié dans son numéro du 17 octobre, l'article extravagant et du plus heureux à-propos qu'on va lire. La *Démocratie* s'est empressée de l'insérer.

Une impudence. — On lit dans la *Critique du Libéralisme, du 1er août 1913*, page 598 : « Le livre autour du catholicisme social, 2e série, par Goyau, représente assez pertinemment la synthèse des idées libérales. Les noms qui reviennent à chaque page suffiraient à le démontrer : Fonsegrive, l'abbé Gayraud, Naudet, *Léon XIII* et *Lamennais* ».

« Léon XIII et Lamennais! » Vous avez bien lu. Quoi de plus impudent que ce rapprochement entre un hérétique et un apostat fameux, un hérésiarque et un Pape — le grand Pape à peine disparu, qui fut pour cette génération, durant un quart de siècle, le docteur et le chef suprême, et dont la doctrine a laissé dans l'Eglise un sillon si lumineux!

Un tel rapprochement est bien fait pour *rassurer certains catholiques soumis d'esprit et de cœur aux enseignements du Saint-Siège et que dénonce chaque jour* la *Critique du Libéralisme*, mais quelle indignité!

Ce n'est point, du reste, dans cette revue, une phrase échappée à la plume d'un rédacteur d'occasion, c'est la pensée et l'erreur obstinée de son directeur. Il l'a maintenue audacieusement malgré la condamnation de l'*Index*, il l'a même rééditée en plusieurs occasions en osant écrire et redire que durant les 25 années de son glorieux pontificat, Léon XIII avait favorisé, avec le Libéralisme, *toutes les erreurs modernes!*

Et ce sont ces gens-là qui s'érigent *en juges de la doctrine, au mépris de*

l'autorité des évêques. Ils sont toujours les mêmes, prompts à dénoncer la paille dans l'œil de leurs frères — ignorant la poutre qui est dans le leur et aussi dans celui de leurs amis chrétiens, athées, agnostiques, dont ils taisent soigneusement les erreurs, et qu'ils défendent et excusent au besoin.

Combien notre Evêque avait donc raison de prévenir ses prêtres et ses fidèles contre l'influence d'une pareille Revue!

Répondons en quelques points.

I. — On connaît le dicton : Donnez-moi deux lignes d'un homme, et je le ferai pendre. Une seule ligne suffit à la Semaine religieuse de Nice, et elle se garde de lire la suivante. C'est pourtant nous qu'on accuse de triompher en mutilant les textes.

La phrase incriminée avec tant de violence n'exprime pas une pensée de l'auteur, elle est une simple indication des autorités invoquées par M. G. Goyau, à l'appui de quelques-unes de ses idées, et, un peu plus bas, il montre que M. Goyau a tort de recourir à celle de Léon XIII. C'est donc un travestissement inexcusable. Et c'est de là qu'on tire le prétexte à une telle sortie!

Mais la Semaine religieuse de Nice ignore-t-elle que ce rapprochement sacrilège entre Léon XIII et Lamennais a été commis formellement *par plusieurs de ses amis?* Bien impudent, par exemple, si l'on pouvait se permettre ce mot, le discours de Mgr Thomas, archevêque de Rouen, cité dans notre dernier numéro, où il se félicitait publiquement de voir Léon XIII réhabiliter le programme libéral de *Lamennais*, nommément, et de son groupe. Nul doute que, si la Semaine religieuse de Nice avait paru alors sous le même haut patronage qu'aujourd'hui elle eût joint sa protestation à celle de Mgr Freppel. Est-ce que, plus récemment, le P. Lecanuet, pourtant fort bien vu à Nice, comme on sait, n'a pas longuement insinué la même chose dans ses ouvrages? Nous ne voyons cependant pas que la Semaine religieuse de Nice ait élevé la moindre protestation contre cette « indignité ».

Nous prendrons la liberté de lui en signaler une autre. Le même P. Lecanuet, dans son Histoire de l'Eglise de France sous la troisième République, a porté sur le grand Pontife Pie IX des jugements bien plus audacieux et plus irrespectueux qu'aucun de nous sur Léon XIII. Nous sommes prêts à les lui produire. Cela l'a-t-il fait plus mal voir par la Semaine religieuse?

Au surplus, et sans chercher là une excuse très superflue, la phrase incriminée, bien inoffensive, n'émanait ni du directeur de la revue, ni d'aucun de ses collaborateurs. Cet article est d'un religieux étranger à notre rédaction qui nous l'adressa spontanément.

II. — La Semaine religieuse de Nice en prend occasion — *faciam bene te venire* — pour renouveler un travestissement non moins inexcusable de ce que j'ai écrit sur Léon XIII, en substituant le Pape dans son autorité spirituelle à ce que j'avais dit des *conséquences* de sa *politique* et des *abus* qu'on a fait de ses directions. Si la Semaine religieuse de Nice veut consentir à reproduire les pages où j'ai démontré, au contraire, que Léon XIII avait condamné le

libéralisme « aussi fortement que Pie IX », je lui promets une copie très abondante. Mais elle n'en voudra rien savoir.

III. — Notons, qu'au jugement de cette Semaine religieuse, on devrait tenir pour soumis d'esprit et de cœur — et en fait, évidemment — les catholiques dont la *Critique* « dénonce » les erreurs sociales ou religieuses et l'opposition aux directions du Saint-Siège. Car c'est à cela qu'elle se consacre.

IV. — Notons aussi que, d'après elle, les polémistes catholiques n'exercent la critique qu'au « mépris de l'autorité des évêques », et biffons. en conséquence, les encouragements formels que le Pape lui-même, fréquemment, de sa propre main, leur prodigue.

V. — La Semaine religieuse trouve opportun de rappeler, en s'en félicitant, l'acte retentissant par lequel Mgr l'Evêque de Nice mit, il y a deux ans, ses prêtres et ses fidèles en garde contre l'influence de la *Critique du Libéralisme.*

Combien heureux est ce rappel d'un incident qui eut si promptement la fin qu'on sait, chacun peut l'apprécier.

On tient donc à maintenir ce jugement. Mgr l'Evêque de Nice a déclaré notre revue pernicieuse et flétri son directeur.

Pour s'en dédommager, il ne restera plus à celui-ci, sans parler des encouragements privés, les plus précieux, émanant de cardinaux, d'archevêques et évêques, et, en premier lieu, du Pasteur suprême, que les approbations significatives (1) du cardinal de Cabrières, du cardinal Dubillard, de Mgr Dubois, archevêque de Bourges, de NN. SS. les évêques de Coutances, Montauban, Périgueux, Verdun, etc..., publiées dans notre revue (T. V, pp. 38 et ss.; 177 et ss.; 757), et, par-dessus tout, celle de S. S. Pie X, en termes d'un prix inestimable, quelques mois après la mesure bruyante prise par M. Chapon.

La Semaine religieuse de Nice nous permettra, sans espoir qu'elle en tienne compte, de présenter ici, comme un timide contre-poids à son anathème, quelques extraits de ces témoignages épiscopaux.

Mgr Dubillard (2 octobre 1910) :

« ... *Tout d'abord, que je vous dise un affectueux merci. Défenseur intrépide de l'orthodoxie catholique, vous êtes sur tous les points où elle est attaquée ou menacée de l'être. Avec une franchise et une sincérité que j'admire, vous défendez la vérité, telle qu'elle veut l'être, sans crainte et sans hésitation.* »

Mgr Dubois, archevêque de Bourges (12 mars 1911) :

« ... *Je prends volontiers occasion de cette lettre, Monsieur l'abbé, pour vous féliciter de la vaillante campagne que vous menez contre toutes les erreurs modernistes et libérales. Je ne sais ce qu'il faut louer davantage, de votre courage ou de votre perspicacité à*

1. A propos des *Infiltrations maçonniques*

dénoncer les fausses doctrines et à démolir les réputations équivoques. Ce rôle de sentinelle avancée vous convient à merveille. »

Mgr Guérard, évêque de Coutances (8 octobre 1910) :

« ... *Toutefois je veux vous féliciter dès aujourd'hui de la lutte que vous avez entreprise contre le libéralisme. Quel mal ne nous a pas fait ce déplorable système?...* »

Mgr Marty, évêque de Montauban (3 novembre 1910) :

« ... *Le mal est profond. Pour le guérir il faut créer une nouvelle atmosphère, toute pure, celle-là, sans aucun mélange d'erreur. C'est à quoi travaillent vos livres, votre revue, vos articles, avec une sûreté de doctrine, une abondance de documentation, une vigueur de logique dont je vous félicite et vous remercie.* »

Mgr Bougoüin, évêque de Périgueux (12 octobre 1910) :

« *Eclaireur d'avant-garde, comme vous l'avez été pour le modernisme et le Sillon, vous signalez à nos portes une secte nouvelle...* »

Mgr Chollet, évêque de Verdun (10 octobre 1910) :

« *Depuis longtemps j'applaudis à l'énergie avec laquelle vous dénoncez les périls qui menacent la doctrine catholique, particulièrement en France. Vous êtes une de ces sentinelles à qui on peut demander avec confiance d'une réponse, et d'une réponse éclairée : « Custos, quis de nocte?* »

Dans une autre occasion, S. E. le cardinal Andrieu me répondait, 18 octobre 1910 (t. V, p. 77):

« ... *Votre suffrage m'a été d'autant plus précieux qu'il émanait d'un vaillant et éloquent défenseur des vrais principes...* »

Mais, au-dessus de tout le reste, le directeur de la *Critique du Libéralisme* a, pour se rassurer, le témoignage éclatant que le Vicaire de Jésus-Christ lui-même a daigné décerner à son œuvre, et de sa propre main :

Dilecto filio sacerdoti Emmanuel Barbier **de re catholica optimè merito gratulantes ex animo** *et fausta quæque ac salutaria* **in retributionem** *a Deo adprecantes, benevolentiæ nostræ testem, Apostolicam benedictionem peramanter impertimus.*

Die 3a maii 1913,
PIUS PP. X.

A notre cher fils prêtre Emmanuel Barbier **le félicitant de tout cœur d'avoir parfaitement mérité de la cause catholique** *et priant Dieu de lui accorder* **en récompense** *toute grâce de prospérité*

et de salut, Nous accordons très affectueusement la bénédiction apostolique en gage de Notre bienveillance.

Le 3 mai 1913,
PIUS PP. X.

La Semaine religieuse de Nice concevra-t-elle, que ceci console de cela, et à quel point?

VI. — Il me reste à la remercier pour les marques de sympathie que son attaque, aussi gratuite que virulente, m'a values de ses propres lecteurs, accompagnées même d'un concours matériel procuré à la *Critique du Libéralisme* en manière de protestation.

Emm. BARBIER.

POINCARÉ « FOR EVER »

Nous avons récemment cité quelques exemples de l'inaltérable confiance que des journaux catholiques, *Croix* de province ou autres, s'obstinent à prêcher à leur clientèle envers un chef de gouvernement qui apporte publiquement dans ses fonctions l'esprit sectaire dont il avait déjà donné maint gage comme homme public et ministre.

Mais voici plus fort que tout le reste. L'exemple est cette fois emprunté à un journal catholique de Versailles, *Le Semeur*, qui jouit de l'appui au moins officieux du clergé diocésain.

Il a publié le 19 octobre, au nom de sa rédaction, un long article dont le titre : *La politique du bon sens* dénote, révèle, en fait de bon sens, une aberration du sens catholique.

On expose d'abord que la France, en ce moment, est aux prises avec deux difficultés gigantesques, formidables, comme elle en a peu rencontré, même aux époques les plus tragiques de son histoire. Ces deux difficultés gigantesques sont la folie des armements et le gaspillage inouï, l'accroissement indéfini des ressources nationales. On aurait pu s'attendre à ce que *Le Semeur* signalât le péril, la « difficulté » religieuse. Point. Il n'en souffle mot.

Et voici la conclusion de son article. On l'appréciera en constatant qu'il est écrit après le voyage de M. Poincaré dans le Centre et le Midi, après ses discours, après les déclarations de M. Barthou. Cet article est daté du 19 octobre.

« En face de ces immenses difficultés contre lesquelles nous aurons » à nous débattre, je dis que la France a besoin de calme, de tran- » quillité, de concorde et d'union.

» Elle ne demande pas mieux que de travailler, car elle est vail- » lante. Mais pour être fécond, il faut que son effort se tende dans la » paix

» A l'heure actuelle, il n'y a qu'une seule politique qui soit raison- » nable, *c'est la politique des mains tendues et des cœurs ouverts :*

» *la politique de la réconciliation nationale dans le respect des droits* » *de chacun, dans la justice et la liberté.*

» Mais ce n'est pas la politique de M. Combes, qui n'a d'autre » désir que de déchaîner à nouveau la persécution religieuse et les » confiscations légales.

» Ce n'est pas la politique de M. Clemenceau, ni celle de M. Cail- » laux.

» Ce n'est pas la politique de M. Thalamas.

» Notre député ne rêve que plaies et bosses. Il veut la lutte, la » lutte partout, sur le terrain politique, sur le terrain religieux, sur » le terrain social; l'oppression d'une partie de la France par l'autre, » des honnêtes gens par une poignée de sectaires. Les conceptions » de notre grand homme ne sélèvent pas au-dessus de cet idéal misé- » rable. Sa politique, à lui, c'est une politique de haine.

» Ce n'est pas la nôtre.

» Nous voulons, nous, une politique vraiment nationale, *la politique* » *du bon sens, celle qu'a inaugurée M. Poincaré, qu'il a promise dans* » *son manifeste au peuple français*, QU'IL EST ALLÉ PORTER A TRA- » VERS LA FRANCE, *celle aussi que pratiquerait le ministère de Bar-* » *thou, si M. Barthou n'avait pas peur de M. Clemenceau.*

» LE SEMEUR ».

Voilà la politique du bon sens catholique!

Si cette presse catholique était purement opportuniste et gouvernementale, que ferait-elle de mieux ou de pire?

JARDINS D'ENFANTS

La critique des « Jardins d'enfants », faite par notre collaborateur, M. St. de Holland, reçoit une confirmation frappante de l'éloge qu'on fait du livre de M. l'abbé Klein et des méthodes qu'il préconise dans le camp des ennemis de l'Eglise et de la société chrétienne.

Voici l'article que le sectaire protestant, Raoul Allier, leur consacre dans un journal où cet éloge se trouve malheureusement à sa place, le *Siècle :*

Je ne suis pas sûr que tous ceux qui s'intéressent à l'introduction des « jardins d'enfants » chez nous distinguent la portée presque révolutionnaire de ce qu'ils préconisent. Ils se figurent souvent que tout se réduit à l'adoption de quelques procédés nouveaux d'enseignement ou d'éducation; ils ne voient pas que, derrière ces procédés qui ne sont pas l'essentiel, il y a tout un bouleversement radical de la pédagogie.

C'est ce que je me disais en lisant le nouveau livre, charmant et profond, de M. Félix Klein. *Mon filleul au jardin d'enfants* sera pour beaucoup une révélation. M. Klein n'a écrit ni un traité de théorie ni un roman de pure imagination. Il a pris un jour par la main son filleul, un filleul réel; il l'a conduit à un « jardin d'enfants » et il a examiné sur lui les effets de la méthode. C'est la déposition d'un témoin qui sait critiquer ce

qu'il a sous les yeux. Il y a un an, dans un premier volume, il a considéré le « jardin d'enfants » sous l'angle de l'instruction. Maintenant, dans un second volume, il aborde le problème de l'éducation en continuant à observer son filleul et en nous disant « comment il s'élève ».

Ce dont il s'agit au fond, c'est d'éliminer de la pédagogie tout ce qui est mécanique, tout ce qui compte sur la passivité et n'aboutit qu'à la développer. Intellectuellement, l'élève du « jardin d'enfants » n'est pas formé du dehors. Il n'est pas un réceptacle dans lequel on verse des connaissances. Il est très étranger aux théories, mais il est habitué à regarder lui-même les faits; il n'a rien lu dans les livres, mais il a pris contact avec la réalité; il a le goût de se nourrir d'expérience, et, sans avoir encore rien appris, il est devenu capable d'apprendre beaucoup par lui-même.

Le mécanisme, ainsi exclu de l'instruction, l'est encore plus de l'éducation. Ici, la passivité est tout particulièrement l'ennemie. On la traque sous toutes ses formes. On y met en œuvre tout ce qui, en aidant l'élan intérieur et la bonne volonté, tend à former et à fortifier le caractère.

C'est très bien d'approuver ces méthodes, et l'on est heureux de voir le public applaudir à de si bons principes. Mais il faut bien se rendre compte que, si l'enfant, dans son jeune âge, est instruit et élevé d'après ces idées, ce ne sera pas sans de graves conséquences pour la pédagogie qu'on devra les lui appliquer dans la suite. L'élimination systématique du mécanisme et de la passivité au « jardin d'enfants » doit se continuer à l'école, au collège, au lycée. Si elle ne s'y continue pas, ce n'était guère la peine de la commencer avec les petits.

Et voilà comment la multiplication des « jardins d'enfants » aura des résultats imprévus. Pour commencer, elle entraînera une revision des méthodes en usage dans les écoles maternelles. Puis il faut que cette revision se fasse à tous les degrés de l'enseignement. Ce qui est en germe dans cette pédagogie pittoresque et gracieuse des bambins, c'est une formation nouvelle de caractères disciplinés et libres, *c'est une éducation normale pour les citoyens d'une démocratie.*

CE QUI EST DIFFÉRÉ NE SERA PAS PERDU

L'article de notre collaborateur, M. P. Tailliez, sur l'appel à l' « union » de « Cyr », dans la *Croix* ayant donné lieu à la « Simple note » par laquelle Franc répondait pour « Cyr » et pour le journal, la *Critique du Libéralisme* a fait le 1er octobre la réplique que cette note appelait.

Sur cette réplique, « Cyr » intervient à son tour pour le journal et pour lui-même.

« Cyr » (M. le chanoine Masquelier, rédacteur à la *Croix* de Paris et directeur de la *Croix du Nord*) nous adresse une très longue réponse dons il demande l'insertion.

Elle ne lui sera pas refusée, quoique la *Croix* n'ait pas reproduit la réponse de M. Tailliez comme nous avions reproduit la sienne, et que « Cyr » ait deux journaux à sa disposition. Mais il ne trouvera pas mauvais que nous différions d'une quinzaine. Rentré tout récemment à Paris, le directeur de la « Critique » a besoin de quelques jours pour mettre en ordre les observations que cette insertion exige.

AVIS

Nos abonnés recevront prochainement l'index alphabétique du tome X avec la couverture de ce tome.

La Table analytique des cinq premières années de la revue (15 octobre 1908-1er octobre 1913) est en vente à la Maison Desclée, De Brouwer et Cie. Prix net : 1 fr. (franco par la poste : 1 fr. 20).

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.808A

« CYR » ET LA « CROIX »

LA « CROIX » ET « CYR »

Après la réponse de Franc aux réflexions de notre collaborateur M. P Tailliez sur l'appel à l'*union,* de Cyr, et la réplique de M. P. Tailliez, Cyr intervient à son tour et nous demande l'insertion d'un long plaidoyer où il reprend, cette fois avec toute une argumentation, celui de son confrère. Cyr (M. l'abbé Masquelier, rédacteur à la *Croix* de Paris et directeur de la *Croix du Nord*) avait deux grands journaux à sa disposition pour répondre. Il ne lui suffit pas que notre revue ait reproduit la réponse de Franc; c'est chez nous qu'il veut continuer la discussion, quoique la *Croix*, après que nous avons déféré à son désir de voir sa défense reproduite par nous, soit demeurée muette sur notre réplique.

Soit. Mais l'apologie présentée par Cyr au nom de la *Croix* et au sien propre ne nous permet pas de souscrire par le silence au jugement dont, après son collègue, il prétend nous flétrir. Elle appelle des explications qui justifient nos critiques, qui mettent hors de cause nos jugements, notre loyauté et fassent à chacun la part qui lui est due. Si, chemin faisant, il se rencontre un point sur lequel nous ayons à redresser ou à compléter, dans ce que nous avons dit, quelque appréciation trop sommaire, nous le ferons avec droiture, car il ne nous en coûtera jamais de corriger une erreur, il ne nous arrivera jamais de blesser volontairement la justice.

Aussi bien, n'est-ce pas seulement ici un débat personnel. La question du rôle de la *Croix* dans la presse catholique et de l'influence exercée par elle est d'une importance générale qui n'échappe à personne. Puisqu'elle se trouve soulevée, tâchons de l'éclaircir par des explications également satisfaisantes et complètes.

Deux choses nous avaient choqués dans l'appel à l'union : le rôle que prenait Cyr et la manière dont il s'en acquittait. Lui-même d'ailleurs, reconnaissait — et pour cause — qu'il n'était pas très désigné pour se présenter avec le « rameau d'olivier ». N'insistons pas et laissons de côté sa personne. Négligeons aussi la macédoine de métaphores dans laquelle se dilue sa pensée. Démêlons celle-ci. Plus de discussions entre catholiques, nous disait-il, parce que nous avons tous affaire au même ennemi commun. Pardon! C'est un sophisme. Le terrain sur lequel nous avons un ennemi commun, n'est pas du tout celui de ces discussions entre nous. Unis contre cet ennemi, nous le sommes tous pour la défense de l'Eglise; mais c'est la

manière d'entendre et de servir les directions de l'Eglise qui s'agite dans ces discussions. Ce point est d'importance capitale; ce sont deux questions et l'autre ne saurait faire oublier celle-ci. Quand donc on nous dit : « Ne nous inquiétons pas de savoir si notre voisin a un équipement défectueux, un fusil mal astiqué, un sabre ébréché... », nous répondons que ce voisin mal équipé fera besogne nulle avec son sabre de bois et n'est pas excusable de négliger l'arme sûre mise à sa disposition. On nous parle de « masse homogène », de «bonne pâte bien liée et tout unie »; où sera l'homogénéité et comment sera liée la pâte? Cyr l'indiquait très bien en terminant. Le lien sera la parfaite union dans la fidélité aux directions du Souverain-Pontife. Mais, alors, ici, plus de fusils mal astiqués et de sabres ébréchés! C'est cela que M. P. Tailliez disait excellemment et il était amené à observer que, justement, l'équipement de la *Croix* paraissait défectueux; que, pour réaliser cette union dans l'amoureuse obéissance, il ne fallait pas seulement vanter ou prêcher cette vertu, mais la pratiquer. *Non diligamus verbo neque lingua, sed opere et veritate.* Il notait que la *Croix* avait coutume de marcher quelque peu en traînard dans la voie du sens catholique où la presse religieuse doit au contraire guider l'opinion, et il en citait pour exemple son attitude devant la loi de Séparation, à l'égard du Sillon, des erreurs religieuses et sociales, des directions politico-religieuses.

La réponse de Franc fut un démenti absolu sur chacun de ces points Elle était d'ailleurs sommaire. M. P. Tailliez fit à ses arguments la réponse topique qui convenait.

Cyr juge à propos de reprendre toute la question, point pas point et la traite documentairement. Il aurait pu, du moins, nous épargner les hors-d'œuvre. Que fait ici sa réponse à « une semaine religieuse » à propos du récent témoignage de Mgr Baunard relativement au toast d'Alger? Et qui conteste chez nous qu'il y ait eu une politique pontificale de ralliement? Mais cédons-lui la parole.

Paris, le 10 octobre 1913.

Monsieur le Gérant de la « *Critique du Libéralisme* »,

Vous vous étonnez et semblez regretter, dans votre numéro du 1er octobre, que mon confrère et ami Franc se soit substitué à moi pour répondre à votre article du 15 septembre sur « Un appel de Cyr à l'Union ». J'étais éloigné, à cette époque, en un lieu où votre revue, malgré son vif intérêt et sa grande notoriété, ne se trouve pas aux kiosques. Franc estima qu'à rester sans réponse jusqu'à mon

retour, vos critiques auraient pu rancir, et il répondit dans la *Croix*. Il fit bien, et il le fit bien. Mais vous n'êtes pas satisfait et vous récidivez en ouvrant plus large que jamais mon droit personnel de réponse. Je veux combler vos vœux, et tâcherai de le faire dans l'esprit de mon article « Union » afin d'arriver, si possible, par l'unité de vues à l'union des cœurs tant recommandée par Notre-Seigneur et par Notre Très Saint Père le Pape. Quand on s'appelle la « *Critique* », on doit à son titre et à ses lecteurs de critiquer. Il faut à tout prix trouver matière critiquable, n'y en eût-il plus au monde. J'espère qu'après m'avoir lu, vous chercherez ailleurs. Seulement, dans le délicat exercice de cette haute et importante police des doctrines, on ne doit pas, comme avoue l'avoir fait votre distingué collaborateur, M. Paul Tailliez, s'abandonner « au hasard de ses souvenirs ». C'est très imprudent et l'on risque ainsi d'administrer des preuves hasardées.

C'est ce qui est arrivé à M. Tailliez. Il écrivait en son article du 15 septembre : « Cyr n'est-il pas l'auteur d'une brochure intitulée : « Rien n'est changé », et qui a paru au lendemain du mémorable discours adressé par Pie X aux cinquante mille pèlerins français venus à Rome pour les fêtes de la béatification de Jeanne d'Arc, le 19 avril 1909? »

D'abord, soyons précis. Le vrai titre de ma brochure était : « Y a-t-il quelque chose de changé? » Il y a une légère nuance. Mais voici l'erreur capitale : Cette brochure n'a point paru *après*, mais deux mois *avant* la date du 19 avril 1909, où S. S. Pie X déclara solennellement notre gouvernement persécuteur « indigne de vénération et d'amour ». Inutile d'insister sur l'importance de cette rectification.

M. Tailliez semble d'ailleurs pressentir que ses souvenirs pourraient bien le tromper, car il se hâte d'ajouter : « Dix fois déjà, le Saint-Père avait fait connaître qu'il laissait aux catholiques français toute liberté dans la profession de leurs préférences politiques ». Dix fois! M. Tailliez voudrait-il nous citer, pas de mémoire, mais textes en main, ces dix manifestations publiques de la pensée pontificale qui, avant le 19 avril 1909, modifiaient la ligne de conduite politique tracée par Léon XIII aux catholiques français? Car, dès qu'il s'agit d'éclairer et de guider les âmes des fidèles, le Saint-Siège parle toujours haut et clair. Je sais bien qu'il surgit actuellement toute une littérature pour « dégager absolument la papauté de cette » politique malheureuse (du ralliement) qui fut, quant au résultat, » du moins, le désarmement de l'opposition conservatrice et de l'op- » position religieuse ». Ce sont les termes d'une *Semaine religieuse*. Et l'on prend texte, pour cela, d'un remarquable et important article publié dans les *Questions ecclésiastiques* par l'éminent biographe du cardinal Lavigerie, Mgr Baunard, recteur honoraire de l'Université catholique de Lille. Que prouve cette étude? Elle prouve simplement

que le toast et la manifestation d'Alger ont eu lieu sur l'initiative du Cardinal, qui, par ses démarches et ses instances, avait obtenu de Léon XIII *permission* et *encouragement* pour faire sa sensationnelle déclaration d'adhésion à la République. « Courage! » lui aurait dit le Pape. Qui donc parmi nous, sur ce simple mot pontifical, aurait hésité? Mais conclure de là que « la papauté est absolument dégagée de la politique de ralliement », c'est une « inconséquence », m'a écrit lui-même l'éminent et vénérable historien. Et Léon XIII le premier eût adressé aux « inconséquents » cette parole de la Sainte Ecriture qu'il rappelait, en 1899, dans son Encyclique au Clergé de France où il recommandait la plus scrupuleuse probité dans les études historiques : « Dieu n'a pas besoin de nos mensonges » (Job. XIII, 7). On n'a pas le droit de déchirer cinquante pages des *Acta Sanctæ Sedis*. Car enfin, si le toast et le coup de fanfare d'Alger ont pu être un prélude, ce n'est pas cela qui a décidé tant de catholiques français, comme les de Mun et autres royalistes de famille, de tradition et de conviction, à rompre avec ce passé, très douloureusement souvent, et à donner leur adhésion à la forme républicaine. Ce qui détermina ces hommes à ce qui était pour beaucoup un grand sacrifice et un acte de courage, ce furent les documents publiés et authentiques émanant du Saint-Siège, notamment la « Lettre aux Cardinaux, Archevêques et Evêques, au Clergé et à tous les catholiques français, du 16 février 1892 », la « Lettre aux Cardinaux français », parue trois mois après, et la Lettre du même Pape au Cardinal Lecot, du 3 août 1893. Dans la Lettre du 16 mai aux Cardinaux, Léon XIII disait : « Lors donc que, dans une société, il existe un pouvoir constitué et mis à l'œuvre, l'intérêt commun se trouve lié à ce pouvoir, et l'on doit, pour cette raison, l'accepter tel qu'il est. C'est pour ce motif et dans ce sens que *nous avons dit aux catholiques français :* acceptez la République, c'est-à-dire le pouvoir constitué et existant parmi vous; respectez-le, *soyez-lui soumis* comme représentant le pouvoir venu de Dieu ». Et au Cardinal Lecot : « C'est pourquoi... *nous fîmes appel à tous les citoyens français*, hommes de conscience et de cœur, *leur persuadant de reconnaître et de garder loyalement* la constitution du pays, telle qu'elle était établie, et, oubliant les vieilles querelles, de travailler énergiquement à ce que la justice et l'équité président aux lois, à ce que le respect et les conditions de la vraie liberté soient assurés à l'Eglise, et qu'ainsi, fraternisant dans les même efforts, ils pourvoient à la prospérité de la commune patrie ». Et il ajoutait : « Comme telle fut la portée de nos pensées et de nos actes, *il est à la fois malheureux et absurde qu'il puisse se rencontrer* quelqu'un qui, se vantant d'avoir plus de souci de l'Eglise que nous-même, *s'arroge le droit de parler en son nom contre les enseignements et les prescriptions* de celui qui est en même temps le protecteur et le chef de l'Eglise ». Voilà devant quelles directions claires,

précises et pressantes se trouvèrent les catholiques français filialement résolus, comme nous, à « penser et sentir » toujours avec le Pape, comme le demandait naguère S. S. Pie X en des termes si touchants.

Donc, la question n'est pas de savoir si « la politique du ralliement » a eu des conséquences heureuses ou fâcheuses, ni par la faute de qui elle a échoué. Il serait prématuré et irritant de le dire. La vraie question est celle-ci : Cette politique fut-elle vraiment pontificale? Peut-on vraiment en « dégager la Papauté? » Et dès lors, peut-on faire un grief aux catholiques qui l'ont suivie, sans la dépasser et sans rester en deçà, parce que le Saint-Père avait parlé? A-t-on le droit de leur jeter la pierre et de leur reprocher cette soumission comme une tare? N'ont-ils pas le droit, au contraire, de lever fièrement la tête et de dire : Romains, nous l'étions déjà en ce temps-là. Nous « pensions » et nous « sentions » avec le Pape?

Mais poursuivons.

Quand le saint et bien-aimé successeur de Léon XIII monta sur le trône pontifical, nous observâmes attentivement ses enseignements et ses prescriptions, pour les suivre scrupuleusement et les serrer d'aussi près que possible. Et voici que, le 30 mars 1904, l'éminent Secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, le Cardinal Merry del Val, écrit au Nonce de Paris : « Le Saint-Siège *n'a pas cessé et ne cesse pas* d'insister auprès de tous les catholiques, et, en particulier, auprès des Evêques, afin qu'ils adhèrent sans arrière-pensée au régime républicain ». Voici que, le 14 novembre suivant, le Saint-Père lui-même déclare au Consistoire : « Tandis que les documents émanés du Siège apostolique disent *sans ambiguïté* que la profession du christianisme peut s'accorder parfaitement avec la forme républicaine, ces hommes (nos gouvernants) semblent vouloir affirmer que la République, *telle qu'elle existe en France,* ne peut avoir rien de commun avec la religion chrétienne. *Double calomnie* qui blesse les Français à la fois comme catholiques et comme citoyens ».

Bien plus, après que le gouvernement français eut déchiré le pacte concordadaire avec la « muflerie », que l'on sait; après que la loi monstrueuse et sacrilège de la Séparation eut paru; après que l'Encyclique *Vehementer* du 11 février 1906 eut condamné cette œuvre de législation attentatoire « aux droits sacrés qui tiennent à la vie même de l'Eglise », dans l'Encyclique *Gravissimo officii*, du 10 août 1906, qui prononçait le définitif et absolu *non possumus* contre tout essai d'associations cultuelles, le Saint-Père parle encore dans le même sens. « Ils s'efforceront de déclarer au peuple que nous n'avons pas en vue uniquement le salut de l'Eglise... *que la forme de la République,* en France, *nous est odieuse* et que nous secondons, *pour la renverser*, les efforts des partis adverses... *Ces récriminations et autres semblables* nous les dénonçons, d'ores et déjà, *et avec toute*

notre indignation, comme des *faussetés insignes, falsissima* ». Et s'adressant aux Evêques, il ajouta : « Il vous incombe, Vénérables Frères, *ainsi qu'à tous les hommes de bien*, de les réfuter (ces faussetés) pour qu'elles ne trompent point les simples et les ignorants ».

Et sept mois après, le 15 avril 1907, le Saint-Père revient sur le même sujet en une allocution consistoriale : « Au moyen de sophismes manifestes, ils s'efforcent de *confondre les institutions, la forme établie du régime républicain avec l'athéisme*... Ils espèrent du même coup faire croire au peuple que, quand nous défendons les droits de l'Eglise, nous nous opposons au régime populaire; et, cependant, *ce régime, nous l'avons toujours accepté, toujours respecté* ».

Alors, nous demandons de nouveau de nous dire où sont, avant cette date du 15 avril 1907, *les dix fois* où le Saint-Père avait fait connaître à ceux qui veulent *penser avec lui* qu'il leur laissait toute liberté dans leurs préférences politiques et que les anciennes directions pontificales étaient révoquées?

Ou bien, où sont ces dix manifestations, depuis avril 1907 jusqu'au 17 février 1909, où mon regretté Archevêque, romain de tout son grand cœur et de toute sa belle âme, m'écrivait la lettre suivante pour servir de préface à ma brochure : « Y a-t-il quelque chose de changé? » :

» Cambrai, le 17 février 1909.

» Mon cher Directeur,

» J'approuve fort que vous mettiez en tract votre bel article : « Y a-t-il quelque chose de changé? »

» On ne peut mieux légitimer l'attitude des catholiques de France, qui, si nombreux, Dieu merci! veulent ***avant tout suivre fidèlement et complètement les Directions de la Sainte Eglise.***

» On ne peut pas, non plus, démontrer plus clairement l'insigne mauvaise foi des politiciens du Bloc, quand ils travaillent avec tant de succès, hélas! à égarer l'opinion populaire à notre endroit, nous représentant sans cesse et si injustement comme les adversaires militants de la Constitution nationale.

» Vous avez fait une bonne action en écrivant ces lignes, vous en ferez une meilleure encore en les répandant à profusion.

» Agréez, etc...

» † FRANÇOIS,
» Archevêque-Coadjuteur de Cambrai ».

Voilà comment, avant le discours du Saint-Père lors de la Béatification de Jeanne d'Arc, je croyais de bonne foi, avec mon Archevêque, que rien n'était changé aux directions pontificales inaugurées par Léon XIII et continuées par S. S. Pie X.

Si M. Tailliez peut me prouver que je me trompais, je n'aurai aucun remords, mais mille regrets d'avoir pu vivre un moment hors de la voie indiquée par le Vicaire de Jésus-Christ.

Est-ce à dire que je ne sentais pas, comme tout le monde, combien cette discipline devenait pesante pour ceux qui l'acceptaient, et imméritée de la part des gouvernants qui en bénéficiaient? Non, et il ne fallait rien moins que la conviction d'une consigne sacrée pour me la faire soutenir. De fait, l'heure était prochaine où le Saint-Siège ne pourrait plus, sans excès de bienveillance pour les uns, et sans mettre la bonne volonté des autres à une trop rude épreuve, demander à ces derniers l'union sur le terrain constitutionnel sous un gouvernement « indigne de vénération et d'amour ». La parole libératrice autant que justicière éclata le jour même où montait sur nos autels l'Héroïne qui jadis délivra la France d'un autre joug. Il y avait bien, alors, « quelque chose de changé ». Mais quelles étaient la nature et la portée de ce changement? Les lettres écrites à M. Keller, l'une par son Eminence le Cardinal Merry del Val, l'autre par le Cardinal-Archevêque de Lyon, vinrent le préciser: « Rien ne paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien sur le terrain nettement catholique et religieux », disait le premier. « Lors donc qu'Il nous convie (le Pape) à nous unir autour de lui pour la défense de la religion, ce n'est pas pour que nous nous disputions l'appui qu'il nous offre au profit de nos méthodes d'action, quelles qu'elles soient; c'est au contraire pour qu'au dehors des questions qui nous divisent, nous trouvions, autour de lui et dans la hiérarchie, l'autorité qui peut grouper toutes nos forces », écrivait le Cardinal Coullié. Et il ajoutait : « Que les catholiques cessent donc de discuter les instructions du Pape, mais qu'ils les suivent en se tenant franchement et loyalement la main avec le désir sincère d'aplanir les difficultés au lieu d'en créer de nouvelles ».

Et, en reproduisant ces enseignements autorisés, M. Feron-Vrau déclarait dans la *Croix :* « Ce que S. S. Pie X nous demande, le Pape Léon XIII, en vertu des mêmes principes et des mêmes directions, nous l'aurait demandé devant la nouvelle situation qui nous est faite. Nous avons à peine besoin d'ajouter que nous nous conformons à ces directions si sages du Souverain Pontife. La *Croix* n'a jamais eu, selon l'esprit de sa fondation, qu'un seul désir, une seule ambition, une seule ligne de conduite : défendre l'Eglise comme le Pape, Chef de l'Eglise, veut qu'on la défende ». Cet article, écrit au nom du directeur et des collaborateurs du journal, reçut de Rome pleine et entière approbation, et fut reproduit par la *Corrispondenza*.

Nous avons conscience, en ces six années, d'être toujours restés en conformité avec ces directions, et d'avoir suivi, aussi rigoureusement que possible et avec un filial empressement, toutes les indications pontificales qui les ont précisées depuis. Et, si j'ai dit dans mon article que « les mesquines contingences de la politique » ne devaient point nuire à l'*Union*, je n'ai jamais conclu nulle part, pas plus que la *Croix*, à « l'indifférentisme politique » L'*Union* « en dehors et

au-dessus de tous les partis » et la liberté de la lutte pour chacun sur le terrain politique pourvu « que chacun fasse passer toujours les intérêts de la religion, qui est de Dieu, avant ceux d'un parti politique, qui est des hommes », comme l'écrivait récemment Mgr l'Evêque de Langres : tel est notre programme.

***

Mais voici un autre grief de M. Tailliez : « On a vu, à la *Croix*, d'assez bon œil les associations cultuelles, et l'on fut désemparé quand vint l'ordre de refuser d'en former ». Toujours le malheureux hasard des souvenirs! Franc a répondu à cette accusation. Mais, en insistant dans sa réplique du 1er octobre, M. Tailliez m'invite et donc m'autorise à joindre ma contribution personnelle à cette réponse. La voici : En novembre 1905, *avant la promulgation même de la loi de Séparation* qui est du 9 décembre, je fus chargé par le Congrès catholique du Nord de traiter la question de séparation.

Et voici ce que je disais des *cultuelles* en mon rapport, dont M. le Vicaire Général Lobbedey, aujourd'hui Evêque d'Arras, fit voter par acclamation l'impression en tract populaire : « ...L'Eglise conservera-t-elle quelque autorité sur les Associations auxquelles ses biens doivent être dévolus? C'est ici qu'apparaît le péril imposé par la loi à l'Eglise. La loi dit bien que l'Association cultuelle qui se présentera pour se substituer à la fabrique, devra « se conformer aux règles d'organisation générale du culte dont elle se propose d'assurer l'exercice », mais, quand on a voulu obtenir une formule plus précise, on n'a pu arracher au rapporteur que quelques assurances vagues en faveur de la hiérarchie. C'est là toute la victoire de l'article 4, qui a coûté à nos vaillants représentants tant d'efforts et tant d'éloquence. Mais bientôt la majorité a repris d'une main presque tout ce qu'elle avait lâché de l'autre. Elle le reprend à propos de la *juridiction* devant laquelle devront se présenter les différentes sociétés cultuelles qui prétendraient concurremment occuper l'église et entrer en possession des biens de la fabrique. Qui les départagera? Qui décidera laquelle de ces sociétés est la plus conforme aux règles générales du culte catholique? Sera-ce l'Evêque, le meilleur juge et le juge qualifié en l'espèce? Non, la loi ne reconnaît pas l'Evêque — si ce n'est pour faire éplucher ses mandements... Ce sera la justice administrative, le Conseil d'Etat, recruté parmi toutes les épaves de la politique. Voilà *le Saint Synode de l'Autocratie maçonnique*, qui sera juge de l'orthodoxie des sociétés cultuelles concurrentes... etc... ». — Et je concluais : « Ce point est un *des plus délicats* que présente la loi. Il faudra *l'autorisation formelle du Souverain Pontife* pour que l'Eglise de France puisse former des *Sociétés cultuelles* ».

Cette critique, je le répète, était écrite et publiée à des milliers d'exemplaires avant même la promulgation de la loi.

Où donc est notre « bon œil » à l'égard des cultuelles?

Mais après? En janvier, je mets en un nouveau tract la protestation de l'Archevêque de Cambrai contre la Séparation et les Cultuelles Le 10 janvier, article de la *Croix* contre la « fièvre d'acceptation » qui nous inquiétait avec les plus sages. Et Franc écrivait : « Ce qui doit être indispensablement sauvegardé, c'est l'autorité de l'évêque, celle du curé, de la hiérarchie. C'est une question de vie ou de mort ».

La *Croix* écrivait encore dans l'attente du règlement d'administration publique : « Si le Conseil d'Etat *ose* organiser le fonctionnement des *Cultuelles*... en contradiction avec le principe de la hiérarchie qui est l'essence même du Christianisme, *la loi est inadmissible*... Si la hiérarchie est pleinement respectée, le Pape jugera ».

Le 25 janvier, de Franc : « Dès aujourd'hui nous *savons* que la loi est condamnée, condamnée dans toutes ses parties, *notamment en ce qui concerne les associations cultuelles*, déclarées, dans les conditions où elle les institue, contraires aux droits et à la Constitution de l'Eglise. *Aucun catholique ne peut participer à son application* ».

Et tout cela, avant l'Encyclique *Vehementer* du 11 février 1906, condamnant la loi et spécialement les Cultuelles.

Voilà comment nous fûmes « désemparés ».

Le 20 février, de Mun publie dans nos colonnes un magistral article : *Roma locuta est!* Cependant on s'agitait, et ici un souvenir personnel, que Franc a tu par discrétion dans sa « simple note » : Vers le 10 mars parvint à la *Croix* un billet émanant d'un petit groupe de personnages qualifiés qui semblaient pouvoir parler au nom de l'Episcopat français. On nous blâmait sévèrement de prendre *position si ouverte et si agressive contre les Cultuelles*, et l'on nous faisait prévoir « amicalement » un désaveu public qui eût été, en fait, un coup mortel pour la *Croix*. Cet événement est encore trop rapproché de nous pour que je puisse préciser davantage. La conjoncture était grave. On tint conseil rue Bayard, et il fut décidé que je partirais pour Rome. Je revins en hâte à Lille faire ma valise. Je passai la nuit à rédiger un rapport sur notre attitude. Je repassai par Paris pour la mise au point du travail, et, deux jours après, j'étais reçu en audience par Son Eminence le Secrétaire d'Etat. Après mon exposé de la situation, le Cardinal approuva chaleureusement notre conduite. Je lui remis mon rapport :

« Je le communiquerai au Saint-Père et vous aurez une audience ».

C'était l'avant-veille de la Saint-Joseph. Le lendemain de la fête, je fus reçu par le Saint-Père, Pie X. Son accueil fut d'une bonté que je ne saurais décrire. Il me tint plus d'une demi-heure assis à ses côtés. Il approuva et loua sans réserve l'attitude énergique de la

Croix : « Continuez, continuez! » répéta-t-il plusieurs fois. « Le Pape se réserve de donner les indications pratiques. Il parlera à son heure, selon son Conseil ». Et me montrant, d'un geste inspiré, le grand Crucifix dominant sa table de travail :

« Mon Conseil, le voilà! Je prendrai ma dernière décision *in Domino...* » Et le Saint-Père daigna me promettre qu'il ferait écrire pour qu'on laissât la *Croix* suivre son chemin, qui était le bon.

Inutile de dire si, après cela, la *Croix* continua de plus belle : Le 27 mars, article de Franc en réponse à la Lettre adressée aux Evêques par un certain nombre de catholiques occupant dans le monde intellectuel d'importantes situations. Le 28 mars article courageux, magnifique, de M. de Mun, répondant en trois colonnes à la même Lettre : « Eh bien! il faut qu'amis et ennemis regardent ce danger bien en face. S'il n'y a pas d'associations cultuelles, dit la Lettre aux Evêques, les églises, les 40.000 églises de France devront être fermées Oui, c'est la loi. Mais qui osera, qui pourra les fermer, si les catholiques ne le veulent pas? Voilà la question posée devant la France ».

Et l'on continua, aussi souvent qu'il le fallut, jusqu'au moment où nous eûmes le grand honneur — que M. Tailliez ose considérer comme suite de nos hésitations! — d'être invités officieusement, le 6 août, à préparer l'opinion à l'imminente publication de l'Encyclique *Gravissimo officii*, qui vint, le 10 août, écraser les derniers espoirs des tenants des *Associations cultuelles*, et aussi des projets de conciliation, que, dans le langage courant des polémiques du temps, on désignait sous le nom de « canonico-légales ».

Ce terme offusque l'orthodoxie de M. Tailliez. Mais le Pape l'emploie presque dans son Encyclique où il dit :

« Mettant de côté ces associations que la conscience de notre devoir Nous défend d'approuver, il pourrait paraître opportun d'examiner s'il est licite d'essayer, à leur place, quelque autre genre d'association à la fois *légal et canonique* ».

Les voilà, monsieur Tailliez, les « canonico-légales ». Et vous reprochez à Franc d'employer encore ce mot, comme si cet emploi était « une sorte de manière de les défendre après contre son propre gré »!

Pour finir sur ce point de ma défense, j'ajouterai ce détail. Nous étions si peu « désemparés » que, dès avant l'Encyclique du 10 août, je préparais une brochure, qui parut peu après, intitulée : « Pas de cultuelles, pourquoi? » Il s'agissait de ramener l'opinion publique ensorcelée par toute la presse irréligieuse, qui voulait rejeter sur le Pape la responsabilité des maux engendrés par la loi. Cette brochure — sans bénéfices pour moi, je me hâte de la dire à M. Tailliez, que ce point de vue semble beaucoup intéresser, — fut répandue à près de 800.000 exemplaires. « Elle a retourné l'opinion publi-

que dans mon diocèse », m'écrivit un grand évêque. « Vous avez emporté le morceau », écrivit un autre. Et S. E. le Cardinal Merry del Val daigna, dans une lettre datée du 21 décembre 1906, me faire parvenir ce haut et précieux témoignage :

« Je suis convaincu de l'excellent service que vous avez rendu à la cause catholique par cette très opportune publication. Vous pouvez compter que votre travail est de nature à détruire avec un succès universel *(con universale frutto)* les objections pourtant si répandues par la presse et les orateurs maçonniques contre l'attitude du Pontife en face de la persécution religieuse dans votre pays ».

C'est la première fois et ce n'est pas sans quelque gêne que je produis au public ces témoignages. Mais il faut bien se défendre.

M. Tailliez dira-t-il encore ce qu'il répétait dans son article du 1er octobre : « La *Croix* avait créé une atmosphère de sympathie pour les cultuelles » ?

Et que penser aussi de cette plaisanterie, dans l'austère « *Critique* », à propos de l'appel que nous avons fait aux plus éminents théologiens de France pour commenter dans nos colonnes chacun des 65 articles du Décret *Lamentabili* sur le Modernisme ? M. Tailliez est plein de pitié pour un journal réduit à implorer ces collaborations. Qu'est-ce que cette rédaction de rien du tout, qui ne compte pas même dans son sein un théologien capable de traiter toutes les questions qui embrassent le cycle immense des sciences sacrées, et des questionnelles, par exemple, comme celles que soulève la 64e proposition condamnée : « Le progrès des sciences exige que l'on réforme les concepts de la doctrine chrétienne sur Dieu, sur la Création, sur la Révélation, sur la Personne du Verbe incarné, sur la Rédemption ». Peuh ! que n'a-t-on pensé à lui, théologien laïque !... Il ne comprend pas que ce défilé des maîtres les plus illustres de la science et des Universités catholiques, comme les Lepin, les Chollet (aujourd'hui évêque de Verdun), les Fontaine, les Quilliet, les Thamiry, venant tour à tour pendant plus de trois mois apporter le témoignage de leur savoir incontesté, donnait une autorité puissante à ces réfutations d'erreurs subtiles, soutenues par des esprits reluisants d'un vernis scientifique. Et il s'amuse, M. Tailliez, de ce que Franc a dit de ces théologiens qu'ils sont « de première marque », comme dans le commerce des liqueurs ! fait-il remarquer... spiritueusement.

Puis, toujours au hasard de ses souvenirs et sans preuves, il assure gravement qu'une fois cette série d'articles parut, « oncques la *Croix* ne se sert des documents pontificaux pour s'attaquer aux modernistes ». Il est intéressant de rappeler après cela la grave déclaration de M. Tailliez en son premier article : « Notre polémique n'a-t-elle pas été constamment objective, documentée, faite de textes et de citations ? Certes ! »

Continuerai-je de prendre mon contradicteur au sérieux? Essayons.

Dans l'article *Union*, qui a si mal réussi auprès de la « *Critique* », j'avais dit qu'il y a aujourd'hui un indéniable mouvement de renaissance chrétienne dont le point de départ remonte à l'époque des inventaires. M. Tailliez n'est pas éloigné d'un convenir, mais il ajoute : « S'il voulait bien ne pas sacrifier la vérité historique elle-même au parti pris « bénisseur » qui domine son article, Cyr se rappellerait les entraves diverses auxquelles se heurta la résistance catholique en cette occurrence, et il retrouverait l'influence de ceux qui font plus ou moins ouvertement résistance à Pie X ». Donc, on « sacrifie la vérité historique » lorsque, dans un article, on ne parle pas d'une chose étrangère à son sujet. O logique!

Si j'avais eu à faire l'historique des inventaires, j'aurais parlé de ceux qui y mirent des entraves, et j'aurais montré qu'ils étaient précisément les *soumissionnistes* contre lesquels nous menions une campagne sans défaillance. J'aurais pu rappeler les centaines d'articles, les comptes rendus, les illustrations par lesquelles la *Croix* contribuait à éveiller et à entretenir l'entrain de ce mouvement de résistance. J'aurais même cité un de mes articles — puisque je me défends ici — intitulé : « Jusqu'au Tabernacle! », qui, m'a-t-on assuré, fut un des excitateurs les plus efficaces. Mais, encore une fois, ce n'était pas mon sujet : donc, j'ai *sacrifié la vérité historique!* Voilà de la « Critique » objective.

Tout cela, d'après M. Tailliez, vient de ce que « nous n'allons pas au fond des choses ». Pourquoi? Eh!, encore toujours à cause de la « clientèle » qu'il faut étendre. Et M. Tailliez s'étend, lui, sur « la vente fructueuse de tracts et de brochures ». Toujours la préoccupation du mercantilisme. C'est sa hantise.

Moins que tout autre, M. Tailliez devrait insister sur ce point. Il est de Lille, ou du moins il y a vécu plusieurs années; il connaît, par conséquent, la famille et la presse de l'honorable et méritant directeur-propriétaire de la Bonne Presse. Il en sait le désintéressement, les générosités et les œuvres charitables. Et c'est cet homme que M Tailliez veut présenter comme capable de sacrifier à des avantages matériels ses devoirs de défenseur volontaire de la vérité catholique!

Quoi encore? La *Croix* et le *Sillon?* Franc a suffisamment répondu, et M. Tailliez n'y oppose rien de « précisé, de motivé, de justifié » quoi qu'il dise. En ce qui me concerne, je rappellerai simplement ce que j'écrivais en février 1909, plus de dix-huit mois avant la Lettre pontificale sur le « *Sillon* » : « Unis au Pape par le doux et fort lien de l'obéissance, nous sommes aussi unis à nos évêques. Nous sommes avec eux, par exemple, lorsqu'ils blâment les juvéniles et *périlleuses témérités* de certain groupe politico-social qui, tout en voulant s'occuper de questions religieuses ainsi que de la formation

chrétienne et *morale* des consciences civiques, a le tort de se dérober systématiquement à la direction de la hiérarchie sacrée, seule autorisée en matière de foi et de morale; et qui discute avec une défiance offensante les droits d'intervention de cette autorité, tandis qu'il accorde complaisamment son crédit et s'unit dans une collaboration, souvent inutile et toujours imprudente, aux tenants et aux dirigeants des sectes protestantes ou libres-penseuses ».

Je ne vous donne point cela comme une réfutation, mais comme l'indication d'une position prise depuis longtemps vis-à-vis d'un mouvement dont S. S. Pie X dit lui-même dans sa Lettre qu'il eut « de beaux temps » et « un beau côté qui explique les encouragements et les approbations que ne lui ont pas ménagés l'Episcopat et le Saint-Siège ».

La *Croix* et le Lemirisme? A la réponse de Franc, j'ajouterai seulement que, dès 1901, la *Croix* ouvrit la série de ses avertissements et de ses critiques à l'adresse de M. Lemire, et que, dans une manifestation publique en 1905, le député d'Hazebrouck signalait amèrement les *Croix* de Paris et *du Nord* parmi les journaux qui lui faisaient une guerre acharnée et dangereuse.

Mais en voilà assez, pour cette fois, je m'arrête. Je vous assure, Monsieur le Gérant, qu'en jetant aussi légèrement des suspicions gratuites et injustifiées sur la sincérité et l'intégrité de nos sentiments d'amour filial, de soumission et d'obéissance joyeuse et empressée au grand et bon Pape que la Providence nous a donné, vous nous avez blessés au cœur. Vous nous devez donc une réparation : ce sera l'insertion de cette réponse, si longue qu'elle soit devenue malgré moi.

Dans cet espoir, je vous prie d'agréer l'expression de mes sentiments confraternels.

H. Masquelier (Cyr).

Une mise au point est donc nécessaire. Ce sera comme une liquidation générale. Le cadre qui nous est tracé embrasse en effet l'ensemble des attitudes de la *Croix* et de Cyr, de Cyr et de la *Croix*, dans les questions où la critique — et l'on sait que ce n'est pas la nôtre seulement — a cru trouver matière contre eux. Est-ce à tort qu'elle s'est exercée sur leur attitude à l'égard de la loi de Séparation, du Sillon, du mouvement d'erreurs modernistes, religieuses et sociales, des directions politiques du Saint-Siège? La réponse montrera peut-être que cette critique se justifie autrement que par le besoin de satisfaire au titre d'une revue, et en attendant que Franc révèle ce qu'il entendait en écrivant : « Nous ne savons pas ou plutôt nous ne soupçonnons que trop les raisons d'un tel parti-pris de *La Critique du Libéralisme* », nous espérons offrir à la *Croix* des explications très plausibles.

S'il fallait répondre à l'accusation de parti-pris, je le ferais en rappelant l'appréciation d'ensemble que le reproche amical d'un de nos lecteurs m'avait amené à porter sur l'œuvre de la *Croix* il y a quatre ans déjà. Et l'on me permettra de citer ce que j'appelais ma profession de foi à son égard. Elle témoignera de nos dispositions antérieures. Ce sont les mêmes que je veux apporter dans cette discussion, et la même critique que j'aurai à développer.

J'écrivais, le 15 septembre 1909 (t. II, pp. 497 et ss.) :

« Sans réserve aucune, je partage l'admiration des catholiques pour l'incomparable générosité avec laquelle M. Feron-Vrau a sauvé l'œuvre des PP. Assomptionnistes et le dévouement infatigable avec lequel il la soutient à travers mille obstacles. Comme eux tous, et aussi sincèrement que qui que ce soit, je reconnais l'extrême utilité de cette œuvre, sa nécessité, et les immenses services dont on lui est redevable depuis son origine et encore aujourd'hui. Du même cœur, je rends hommage au zèle de ses coopérateurs, à leur amour de l'Eglise, à leurs efforts laborieux. J'y applaudis, je m'y associe, car nous faisons tous la même œuvre, nous poursuivons le même but.

» Que *La Croix* ait ses défectuosités, c'est inévitable, ainsi que l'observe mon correspondant, et ce n'est pas la question. Le point est de savoir s'il est juste et opportun de les signaler à l'attention publique.

» Or, il y a, me semble-t-il, deux parts distinctes à faire dans l'œuvre de *La Croix*. Elle s'offre sous deux aspects différents et remplit un double rôle. *La Croix* est une feuille d'informations religieuses et un organe politique. Sous le premier point de vue, on peut la considérer comme une sorte de *Semaine religieuse* quotidienne (je m'excuse de cet accouplement de mots), admirablement informée, universelle, portant d'un bout du pays à l'autre et faisant pénétrer au fond même des campagnes les nouvelles et les faits propres à entretenir la connaissance, l'amour, le zèle de la foi, de l'Eglise et de nos traditions catholiques. L'autre aspect est celui du *Journal*, journal religieux avant tout, cela va sans dire, mais aussi journal *politique*, exerçant sur l'attitude des catholiques à l'égard du pouvoir et dans les affaires publiques une influence d'autant plus étendue que le journal bénéficie de la faveur et de la reconnaissance accordées à la *Semaine religieuse*, et du crédit que l'un et l'autre réunis tirent de leurs rapports avec le monde ecclésiastique.

» Je suis le premier à reconnaître que *La Croix*, comme feuille d'informations religieuses, doit échapper à la critique publique fréquemment exercée, parce que, sous ce rapport, il y aurait inconvénient certain et aucune utilité manifeste, à diminuer la force. Soit dit, toutefois, avec la réserve que comporte la dépendance de la *Semaine religieuse* vis-à-vis du journal. L'importance attachée à tel genre de renseignements, l'omission volontaire de tels autres, ont, en effet, donné fréquemment à ces informations religieuses un caractère ten-

dancieux, en conformité avec la conduite politique encouragée par le journal. Mais, enfin, tout le monde demeurera d'accord, qu'à ce point de vue, *La Croix* a rendu et rend encore des services inappréciables, mérite notre reconnaissance unanime, et que sa disparition serait un désastre pour la cause catholique.

» Qui donc, d'ailleurs, la souhaiterait, même pour des motifs d'ordre différent? Ce serait là un grief inventé vraiment à plaisir pour les besoins de la cause. Je sais bien que de la part du vénérable auteur de cette lettre il y faut voir seulement une supposition feinte. Mais combien d'autres y chercheraient un sérieux argument! Bonnes âmes se laissant prendre par l'éternel sophisme des libéraux qui crient à la division semée dans nos rangs, aussitôt qu'on les contredit. Un désaccord sur quelque point de conduite empêche-t-il donc de demeurer unis sur les principes? Rendrait-il impossible la communauté de foi, de convictions, d'efforts, la concordance des volontés, l'union des cœurs, l'estime réciproque et la confraternité d'armes? Ce serait alors spécial au monde des catholiques, car, dans aucun autre, on n'a même le soupçon de telles conséquences. Et il faudrait, en outre, accepter celle-ci, également inadmissible, surtout quand il ne s'agit pas de conduite privée, mais d'action et d'influence publiquement exercée : peu importe qu'on dise blanc ou noir, blanc et noir successivement, qu'on pousse à gauche quand il faudrait incliner à droite. Le grand devoir, dit-on, est de ne pas troubler l'union, parce que l'ennemi se réjouit de nous voir divisés. Parbleu! Il se réjouirait encore bien plus de nous voir céder unanimement au courant libéral. La discussion est la cause d'un certain affaiblissement, cela est vrai, mais à qui la faute? Entre deux maux auxquels on ne peut échapper, il faut choisir le moindre.

» On objecterait vainement qu'encore faut-il avoir le droit de parler. Car, dans le cas actuel, il ne s'agit pas d'un domaine réservé, mais d'un domaine public, ce droit appartient à tout le monde. Il faut seulement en bien user.

» Venons maintenant au *journal*. Bénéficie-t-il de la même immunité que la feuille d'informations religieuses? Rend-il des services également indiscutables?

» Tout d'abord, quelle est sa situation exacte, et quel rang tient-il dans l'armée catholique? Lui-même, je crois, se sentirait bien humilié de la place où mon respectable correspondant semble le reléguer pour le mieux mettre à couvert « sur les flancs ou dans le gros du bataillon ». Non, *La Croix*, et c'est son droit, aspire à marcher tout en tête, à jouer un rôle prépondérant dans la direction de l'opinion catholique, on peut même dire à accaparer cette direction. Ce rôle, elle y est à peu près parvenue grâce à son admirable organisation, à ses ressources prodigieuses, à l'appui du clergé. Et, pour lui procurer une consécration victorieuse, elle n'a pas hésité à se

donner, en mainte circonstance, comme le protégé. sinon comme mandataire du Saint-Siège. Elle ne suit pas le mouvement conduit par d'autres ; ce sont les autres, c'est presque toute la masse des catholiques qui reçoit d'elle ses opinions et son mot d'ordre.

» Ce n'est pas un mince devoir qu'un journal assume-là. Surtout quand il ne s'agit pas seulement d'affaires humaines, mais de la cause catholique, nous avons tous droit d'attendre de ceux qui aspirent à la représenter officiellement et qui prennent sa direction, une fermeté de jugement, une dignité d'attitude, un courage de conduite qui sauvegardent également nos intérêts et notre honneur. Mais, s'ils ne donnent qu'*un spectacle d'incohérence*, qui donc nous fera un crime d'avertir l'opinion d'avoir à se tenir sur ses gardes et de la prévenir contre ces faiblesses ?

» Loin de moi l'intention d'aborder ici une sorte de procès général et d'insister sur les faits passés plus que ne l'exige la situation présente. Ceux-ci nous donnent cependant le droit de dire, sans vouloir offenser des personnes très estimables, et dont nous demeurerions tout disposés à seconder les efforts, que *La Croix* est loin d'avoir, comme journal politique, des mérites aussi incontestables que comme organe d'informations religieuses, et qu'à côté des grands services rendus par elle à l'un et à l'autre titre, elle a fait politiquement beaucoup de mal en un sens, par le seul fait de ses réticences, de ses hésitations, de ses ménagements, et, puisque j'ai prononcé le mot, de son *incohérence*. »

J'en citais alors deux ou trois exemples d'actualité, et, enfin, répondant à l'invitation de lutter contre l'enseignement universitaire et le libéralisme rationaliste, je concluais :

« Mais le titre adopté par notre revue et son programme l'ont dit clairement, c'est l'influence du libéralisme catholique qu'elle s'applique à contre-balancer. Le libéralisme radical et rationaliste trouve devant lui de nombreux et savants adversaires. L'autre, plus insinuant, ayant beaucoup d'amis dans la place et d'intelligences avec ceux du dehors, en rencontre moins peut-être, parce qu'il expose ceux qui l'attaquent à se trouver pris entre deux feux. A eux de se bien garder. Une parfaite sincérité d'intentions unie à une égale droiture de conduite, à un souci scrupuleux d'exactitude et de justice, les abritera autant qu'ils peuvent l'espérer. S'ils se trompent, ils seront toujours prêts à le reconnaître ; s'ils blessent, ils regretteront toute peine causée par eux que l'intérêt supérieur de leur cause aurait permis d'éviter ; s'ils sont mal vus et mal jugés, ils chercheront leur dédommagement dans le témoignage d'une conscience désintéressée et se défendront contre tout sentiment d'amertume. »

C'est donc ce *spectacle d'incohérence* qu'il me faut dérouler.

Si j'y réussis, on comprendra avec quel grain de sel il faut prendre

les approbations absolues de hauts dignitaires ecclésiastiques dont *La Croix* aime à se faire un titre de gloire, comme quand le regretté Mgr Delamaire la félicitait, dans un de ses congrès, d'être « l'incarnation de la pensée catholique » (1) ; ou quand, à un degré plus modeste, M. l'abbé Poulin s'écriait dans un banquet : « Nous savons bien qu'en obéissant à M. Feron-Vrau nous obéissons au Pape et à l'Eglise » (2).

La Séparation de l'Eglise et de l'Etat.

La question posée est de savoir si la *Croix* aurait contribué à entretenir un état d'esprit disposant les catholiques à l'acceptation des associations cultuelles et de l'abominable loi de séparation.

Franc et Cyr, au nom du journal et au leur personnel, nous opposent un démenti absolu. Au mouvement d' « irritation » a succédé bien vite, chez eux, celui d' « un haussement d'épaule et de pitié ».

Le défaut commun des explications de Franc et de Cyr, celles-ci plus précises et plus détaillées, est de ne faire état du rôle de la *Croix* et du leur que depuis la veille de l'Encyclique *Vehementer nos*, époque à laquelle l'opinion des bons catholiques était toute formée et où la *Croix* pouvait s'y rallier hardiment désormais, sûre de la satisfaire. Cyr, qui met surtout sa personne en avant, part du 10 janvier 1906. S'ils le permettent, nous remonterons un peu plus haut, ce qui ne nous empêchera pas de les suivre aussi jusqu'à la fin, pour recueillir d'autres marques d'incohérence et d'autres aveux.

Il y a, en effet, quelques dates à retenir.

La discussion sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat fut décidée, le 11 février 1905 à la Chambre des députés. Le projet Briand venait après deux autres, de M. Combes et de M. Bienvenu-Martin. L'opinion catholique était donc déjà émue du danger bien avant cette date.

Par suite de la résolution arrêtée dans cette séance, la discussion commença au milieu de mars 1905.

Elle fit un grand pas à la mi-avril par le vote du passage à la discussion des articles.

Le fameux article 4 fut voté au commencement de mai.

La spoliation des fondations de messe, quelques jours après.

Le 4 juillet 1905, l'ensemble de la loi était voté par la Chambre.

Restait le Sénat. La discussion s'y ouvrit le 9 novembre ; le 25, il votait l'urgence ; le 9 décembre, la loi était adoptée, et elle fut promulguée à l'*Officiel* deux jours après.

1. La *Croix*, 19 octobre 1907.

2. Compte rendu officiel du Congrès de la *Croix*.

La réponse du Pape ne se fit pas attendre longtemps. L'Encyclique *Vehementer nos*, portant réprobation solennelle de la loi, fut lancée le 26 février 1906; l'Encyclique *Gravissimo Officii* parut le 10 août de la même année.

C'est donc du commencement de l'année 1905, et non pas de la fin seulement, qu'il faut prendre la question pour connaître dans son ensemble l'attitude de la *Croix;* au moment où s'ouvrit la discussion à la Chambre, et non pas seulement quand la question déjà toute débattue était tranchée par le vote du Sénat.

Quelle fut cette attitude? — Ondoyante et diverse, incohérente.

Celle des organes « réfractaires », comme on les appelait encore à cette époque, tels que la *Vérité française* et la *Semaine religieuse de Cambrai,* ne laisse voir, au contraire, dès le début, aucune hésitation. Dans la *Vérité française,* par exemple, au cours de cette année 1905, le P. Pie avait donné toute une série d'études remarquables, démontrant que le projet de loi discuté à la Chambre était contraire au dogme catholique et au droit naturel; contraire à la discipline fondamentale de l'Eglise; favorisant l'établissement d'associations schismatiques; renversant la hiérarchie ecclésiastique; sanctionnant un vol du gouvernement de la France à l'égard du clergé; paralysant pour l'avenir le recrutement sacerdotal, spoliant les catholiques; violant les immunités de l'Eglise, etc., etc... Ces organes avaient une opinion ferme sur la nécessité de repousser la loi; ils s'efforçaient de la faire prévaloir comme c'était leur droit et leur mission, sans se borner à étaler devant leurs lecteurs *le pour et le contre*, en les laissant à eux-mêmes.

Bien différente fut la méthode de la *Croix*. Résumons-la.

En présence de l'inique projet de loi, la *Croix* s'est préoccupée avant tout de pousser à la formation d'*associations paroissiales* conformes à la loi de 1901 sur la liberté d'association, comme devant fournir la base de la nouvelle organisation catholique. Ce fut son grand mot d'ordre. Elle le répétait avec insistance. On peut citer en exemple ses articles des 28 février, 7 et 9 mars, 27 avril, 7 juillet, 15, 17, 20, 23, 24 et 30 août, 19 et 24 septembre, 7 octobre, 15 novembre, sans parler des informations multipliées venant à l'appui de sa thèse. Quelques journaux catholiques contestaient l'opportunité de cet empressement; ils observaient que cette initiative risquait de préparer le terrain aux « cultuelles ». Il faut reconnaître d'ailleurs que le mouvement était appuyé. Mais quelques-uns de ceux qui y poussaient ne cachaient pas leur pensée. M. l'abbé Naudet, par exemple, le préconisant dans sa *Justice sociale*, écrivait en soulignant les mots : « Nous voulons et nous disons qu'il importe de fournir un *point d'appui* aux ASSOCIATIONS CULTUELLES... Qui ne voit qu'avec un pareil appui il sera beaucoup plus facile aux asso-

ciations CULTUELLES de fonctionner... Nous entrons dans un nouvel ordre de choses, il faut y entrer par la grande porte. »

Telle n'était certes pas le dessein de la *Croix*. Néanmoins, c'est une prévision qu'elle n'écartait point. Franc écrivait, le 7 mars : « Loin d'être un péril, ces assoc. « paroissiales » sont, à l'heure actuelle une nécessité... Et, suivant les instructions reçues à l'heure décisive, ou bien elles deviendront des organismes de lutte légale, ou bien elles se transformeront, par une simple déclaration, en « associations cultuelles » ; et le 9 mars : « Ils (les catholiques), pourraient dès maintenant, dans leurs communes, préparer ces *associations paroissiales* dont on montrait ici, avant-hier, la nécessité et l'urgence, associations qui se mueront, à l'heure voulue, et si l'autorité ecclésiastique le juge bon, en *sociétés cultuelles*, telles que les prévoit le projet de loi, ou qui remplaceront ces dernières si le Pape et les évêques les condamnent comme anti-canoniques et renouvelant les périls de la *Constitution civile du Clergé.* »

Est-ce à dire que la *Croix* ne jugeât pas le danger de la loi et hésitât à la flétrir? Qui dirait cela? Au moment même où s'ouvrit la discussion à la Chambre, elle insérait, à titre d'opinion, il est vrai, et selon sa méthode, une lettre de M. de Mun, en réponse aux déclarations favorables portées à la tribune par l'abbé Gayraud, où le brillant orateur protestait contre la loi comme catholique et comme Français. Le 17 mars, la *Croix* affirmait, sous la plume de Franc : « Le texte proposé est absolument inacceptable aussi en ce qui concerne les associations cultuelles ». Elle ne manque pas de citer des protestations contre le brigandage légal, elle y joint fréquemment les siennes. Le 26 avril, tout en exaltant comme une « *victoire* », le vote de l'article 4 modifié sur l'intervention de M. Ribot appuyé par Briand, M. de Mun a la fermeté d'écrire : « En dépit de l'adjonction arrachée par M. Ribot, la loi reste inacceptable dans son principe... C'est pourquoi après comme avant le vote de samedi, je le répète... combattons la séparation ». D'autres, plus avisés, soufflaient sur cet enthousiasme un peu prompt; ils montraient que la formule adoptée par Briand, évitant de nommer la hiérarchie catholique, cachait une hypocrisie. La *Croix* du 18 octobre (article de Franc) disait encore : « L'article 4 avait été le triomphe du bon sens et de l'équité... » Mais il protestait contre l'article 8 qui remettait tout en cause. Enfin, dans les derniers mois, comme Cyr l'a montré, l'opposition de la *Croix* aux cultuelles s'affirme nettement.

Voilà le pour en sa faveur.

Voici maintenant le contre et l'incohérence.

C'est à elle-même que nous en demanderons le témoignage.

Il faut croire qu'on n'avait pas attendu notre collaborateur P. Tailliez pour juger indécise l'attitude de la *Croix*, car le directeur-pro-

priétaire du journal, M. Feron-Vrau lui-même, écrivait en tête d'un article intitulé « La résistance », et cela, non pas dans les premiers mois de 1905, mais le 28 mars 1906, ce qui souligne l'importance de l'aveu :

« *Plusieurs de nos correspondants s'étonnaient naguère que nous* » *ne parlions pas davantage de la résistance à opposer à la loi sec-* » *taire, votée par le Parlement, à l'instigation de la Franc-Maçon-* » *nerie, sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat.*

» Les raisons de notre réserve sont pourtant faciles à comprendre. » Nous voulons en tout et toujours suivre les désirs de notre chef su- » prême, S. S. Pie X. Le silence était donc de rigueur jusqu'au » jour où, dans une magistrale Encyclique, le Pape a condamné la » loi comme contraire aux droits fondamentaux que possède tout » homme d'exercer librement sa religion... »

Le prétexte invoqué ici l'avait été presque chaque jour dans la *Croix*. Il nous paraît archifaux et contredit par toute l'histoire de l'Eglise. Est-ce que la disposition nécessaire de pleine obéissance au Pape implique que les catholiques demeurent l'arme au pied tant qu'il n'a pas prononcé de jugement définitif ? Doivent-ils, sous ce prétexte que la décision lui appartient, s'abstenir de se prononcer en aucun sens quand se discutent les questions où les plus hauts intérêts de l'Eglise sont en jeu, et ne peut-on concevoir qu'ils gardent pleinement cette disposition essentielle à l'obéissance, tout en soumettant à l'opinion, au Saint-Siège lui-même, inspirés par leur sens catholique, les éclaircissements, les éléments d'appréciation, les raisons, dont la connaissance est la base première du jugement que le Pape portera dans sa suprême sagesse ? Est-ce que toutes les grandes décisions pontificales n'ont pas été précédées de ces discussions et préparées par elles ? Sans insister, appliquez donc ce beau principe à la conduite des Pie, des Guéranger, des Louis Veuillot dans la question de l'infaillibilité !

Revenant de Rome, au mois d'octobre 1905, Mgr de Cabrières écrivait dans une lettre à son clergé :

Ce silence (du Saint-Père) est une preuve de l'attention ininterrompue avec laquelle le Saint-Siège étudie et renferme ensuite, dans le secret de ses conseils, tout ce qui se rattache de près ou de loin aux intérêts vitaux de l'Eglise de France, mis en question par la loi nouvelle ! Les journaux français, les revues françaises, quelle que soit leur couleur, pénètrent, directement ou indirectement, par articles entiers ou par fragments, dans le cabinet du Saint-Père ou dans les chambres de la Secrétairerie d'Etat ; et nulle information n'échappe à une sollicitude aussi vivement éveillée Les discours ministériels destinés à remplacer, pendant les vacances, la voix muette des Chambres, prolongent jusqu'au Vatican leurs échos. A tout ce qui, vient ainsi, par la voix des feuilles imprimées, des brochures ou des livres, apporter au Pape et à ses éminents collaborateurs

les nouvelles de France, s'ajoutent les visites et les conversations individuelles...

Quelle lumière, quel consolant témoignage d'une attitude ferme apportait à Rome, pour son contingent, notre grand journal religieux, dont les lecteurs se chiffrent par trois ou quatre cent mille? On va voir ce qu'il faut rabattre de la crânerie dont Cyr lui fait honneur.

C'est Franc lui-même qui écrivait, le 28 mai 1906, dans un long article où il exposait les raisons contre les cultuelles :

« *On nous rendra, du reste, cette justice que nous n'avons pas été* » *les premiers à entamer le débat.*

» **Pendant de longs mois — nos lecteurs le savent — nous » nous sommes contentés d'exposer le « pour » et le « contre »**.

Je ne le lui fais pas dire: pendant de longs mois, la *Croix* s'est contentée d'exposer *le pour et le contre.*

Franc ajoute . « Le jour où le grand public a été saisi des arguments pour la soumission par la lettre du 23, la *Croix* a rempli son devoir en exposant selon sa conviction les arguments contraires ». La lettre des « cardinaux verts » tirait sa gravité du caractère de manifestation qu'elle prenait et du nom de ses auteurs. Mais les arguments proposés par eux n'avaient rien qui n'eût été répété déjà cent fois. La *Croix* s'était déjà trouvée en leur présence; et voici d'autres déclarations du même Franc qui n'ont pas un moindre prix, justement à propos des cultuelles. Seulement, à cette heure, celles-ci avaient encore dans les rangs catholiques des avocats avec qui l'on comptait.

M. l'abbé Gayraud venait de publier dans l'*Univers* un article où, tout en professant ses dispositions soumises, il donnait les motifs pour lesquels ces associations étaient, selon lui, conciliables avec les principes de la hiérarchie. Le 20 juillet 1905, quinze jours après le vote de la loi à la Chambre, et toute discussion virtuellement épuisée, Franc, dans un article intitulé « Un mot d'explication » résumait ces motifs, et voici le mot d'explication qu'il avait à donner :

« Désireux de tenir nos lecteurs au courant de tout ce qui concerne » cette question capitale, nous avons cru bon de leur faire connaître » aussitôt l'avis de M. Gayraud et ses raisons.

» **Mais nous croyons bon aussi de rappeler la position » que la *Croix* a prise. Nous ne nous prononçons, ni pour » l'acceptation de la loi, ni contre.** Cette question devant être » tranchée par le Pape lui-même, après le vote du Sénat, nous la » réservons absolument.

» En attendant, nous poussons volontiers à la fondation des « asso- » ciations paroissiales », parce qu'elles préparent très utilement l'ave- » nir quel qu'il soit, sans le préjuger ».

Ainsi la *Croix* exposait *le pour et le contre* et elle n'était *ni pour ni contre* la loi et les cultuelles.

Même quatre mois après, même déclaration du même Franc (2 novembre 1905), et toujours à propos des cultuelles, en faveur desquelles M. l'abbé Gayraud venait de publier un article dans la *Revue du Clergé français* :

« La *Revue du Clergé français* publie un important article de M. » l'abbé Gayraud dans lequel celui-ci, après avoir fait toutes réserves, » affirme sans ambages, que, à son avis, le meilleur sera d'accepter » la loi de séparation.

» **Pour nous, une fois de plus, nous déclarons surseoir à » tout avis jusqu'à la décision que le Pape s'est réservée.** »

L'article se borne d'ailleurs à contester la valeur d'un des arguments proposés.

Et encore, du même, le 28 novembre 1905, dans un article ayant pour titre : « *Le pour et le contre* ».

« Entre le 10 et le 15 décembre, le Sénat aura achevé l'opération » déshonorante d'enregistrer purement et simplement... la loi de » séparation faite « au petit bonheur » par la Chambre.

» *Alors se posera la question : Faut-il l'accepter ou la refuser? (!!)*

» ... Les raisons contre... nous sont résumées avec précision dans » une remarquable correspondance d'un prêtre du Sud-Est, parlant » au nom d'un groupe important de prêtres de cette région.

» ... Après avoir ainsi résumé avec impartialité le « pour » et le » « contre »... *il est de notre devoir de ne rien conclure* avant l'apparition du règlement d'administration publique, à notre avis, les » données du problème ne sont du reste pas suffisantes... »

Je passe sur d'autres articles dont il serait facile de relever l'inconséquence

Tel celui du rédacteur en chef de la *Croix*, M. Bouvattier, en date du 11 juin 1905, sous ce titre pas audacieux: « *Méfiance prudente* ». C'est presque une autre « victoire » qu'il enregistre, et l'on sent qu'il s'en faut de peu que les catholiques puissent se frotter les mains.

« Il serait puéril de contester qu'une grande distance sépare les » articles 4 et 10 votés par la Chambre de ces mêmes articles, tels » qu'ils étaient proposés par la Commission, *et que le trajet a été » parcouru au profit d'un peu plus de liberté.*

» ... Certes, nous n'avons pas encore le sort auquel nous avons » droit, *mais nous en avons un meilleur*, ou *plutôt nous avons l'amélioration d'un régime rigoureux.*

» Toutefois, l'amélioration est fragile, un rien peut compromettre » le mieux obtenu, et il y a lieu de se méfier des articles 12, 13 » et 14... ».

Après le vote des articles 6 et 8, n'était-ce pas déplorable? N'était-

ce pas l'équivalent d'une acceptation de la loi au point où elle en était alors?

Tel encore, cet article de Franc intitulé « Batailles prochaines », le 18 octobre 1905. Discutant ce qui a été fait et ce qui doit être fait, il écrit : « L'art. 4 avait été le triomphe du bon sens et de l'équité, l'art. 8 (anc. art. 6) remit tout en cause en établissant que le Conseil d'Etat, juge des contestations soulevées, statuera en tenant compte de toutes les circonstances de fait. L'ensemble de la discussion ne laisse aucun doute sur la portée de cette adjonction ». Mais cet article 8 n'était-il pas voté en juillet, alors que la *Croix* disait qu'elle n'était *ni pour ni contre* les cultuelles?

Comment pouvait-elle croire possible l'acceptation des cultuelles? et si cette acceptation était impossible à cause de l'article 8, n'aurait-elle pas dû, dès le premier moment, tâcher de provoquer une opposition irréductible, plutôt que de laisser supposer qu'on s'accommoderait tout de même de la loi, si le Pape y consentait?

Mais j'arrive à l'époque où Cyr nous montre dans sa splendeur cette irréductible opposition de la *Croix* aux cultuelles.

Témoin, nous dit-il, entre autres, l'article de Franc, du 10 janvier 1906, « contre la fièvre d'acceptation » et où celui-ci disait : « Ce qui doit être indispensablement sauvegardé, c'est l'autorité de l'évêque, celle du curé, de la hiérarchie. C'est une question de vie et de mort ». Eh bien! je l'ai lu cet article héroïque, comme j'ai lu les autres. Ce n'est même pas Franc qui parle. Il rapporte une interview prise par lui à une « Sommité » et qu'il ne tenait qu'à lui de mettre au panier si elle n'était pas dans le goût de la *Croix*. Or, après des précautions oratoires et des circonlocutions embarrassées où elle parle en effet de fièvre d'acceptation, voici ce que cette « Sommité » dit de plus clair :

Exposez-moi bien nettement, s'il vous plaît, votre pensée. — La voici. *Je crois que les cardinaux* — soit de leur propre initiative, soit en vertu d'un mot d'ordre reçu, je l'ignore et je ne sache pas qu'ils l'aient dit à personne — *ont admis l'hypothèse qu'il y aurait peut-être plus tard lieu de chercher à s'accommoder de la loi.* Ils font par suite les études nécessaires, et ils ont raison. Mais tout cela n'est qu'hypothèse, et l'hypothèse contraire demeure. Tout dépend d'un point. — Du règlement d'administration publique? — Précisément...

. . . .

Mais ce qui doit être indispensablement sauvegardé, c'est l'autorité de l'évêque, celle du curé, la hiérarchie. Question de vie ou de mort : il faut que l'assemblée des évêques fixe elle-même les conditions d'existence des *associations cultuelles.* — Et que va faire, à votre avis, le Conseil d'Etat? — Ici notre interlocuteur hésita. Il nous fit comprendre qu'il ne pouvait répondre que s'il avait la certitude de n'être ni nommé, ni désigné. Cette condition posée, il nous dit : Le texte de l'article 4 est formel et les vieux légistes du Conseil d'Etat ont conservé le culte des textes. Le contrôle de

l'association cultuelle d'autre part est avant tout un contrôle financier, personne ne pouvant atteindre efficacement l'administration spirituelle du curé. Or, le Conseil d'Etat, comme la Cour des comptes, aime les registres bien établis, bien précis. Ce que ces corps de l'Etat veulent avant tout, c'est l'ordre, l'exactitude. Or, l'ordre ne peut être le fait de foules, mais d'hommes pondérés. *C'est pourquoi, personnellement, je crois que le Conseil d'Etat s'efforcera de faire une organisation financière se rapprochant des anciens Conseils de fabrique, et respectera l'autaurité épiscopale, garantie d'exactitude et d'ordre. C'est du moins mon avis.*

Comme c'était fait pour abattre la fièvre d'acceptation! — Et que Cyr est adroit!

Ce n'était sans doute pas assez. Quatre jours après, 16 janvier, non moins longue correspondance de Rome, adressée par Mgr Vanneufville, et la seule dans un espace de cinq ou six semaines, qui débute ainsi : « Oui, « patience », comme vous le recommandez avec un bon sens suprême dans votre article du 10. Ce que vous avez entendu en France « chez une sommité », on l'entend aussi à Rome, aux très bons endroits ». Et là, en près de deux colonnes, s'étale l'art de souffler le chaud et le froid, plutôt le froid. Presque tout serait à citer. Ce grand ami de la démocratie, comme on sait, gémit d'en voir les mœurs s'introduire dans l'Eglise par la discussion. Hélas! à le prendre ainsi, le mal, comme je l'ai dit, est bien invétéré.

Sans juger l'opportunité ou l'inopportunité des discussions qui ont agité l'opinion — sur l'utilisation de la loi ou la résistance, — le moment est assurément venu de laisser descendre le calme dans les esprits et d'apaiser toute controverse.

Continuer de pareils débats, ce serait créer désormais une cause de funeste perturbation. Si les uns s'évertuent à démontrer au public qu'il faut se servir de la loi, si les autres s'appliquent à lui répéter que la seule forme de résistance c'est de l'ignorer, à quoi aboutiront les uns et les autres? Personne ne s'imaginera, de bonne foi, que ces articles de journaux influeront sur la décision du Pape : ils auront exactement la même efficacité que les pronostics sur l'élection de tel ou tel cardinal, durant un Conclave.

Alors à quoi bon ce fracas? Quelle utilité de transporter dans ces matières ecclésiastiques les habitudes de la vie démocratique? Dans le régime politique moderne ce sont les élus du peuple qui votent les lois, et l'opinion publique, légitimement, pèse sur la décision des représentants du pays. Mais la constitution de l'Eglise est toute différente. C'est le Pape, le Pape seul, qui décidera...

N'allons point, par un excès de zèle ou une fièvre d'impatience, infliger, de nous-mêmes, à la vie catholique la déformation que l'ennemi rêve d'y introduire. Réfléchissez-y bien : quel est l'intérêt de la secte? Mettez-vous un instant dans la peau d'un sectaire Quels seraient vos sentiments? Vous vous réjouiriez des discussions bruyantes qui éclateraient parmi les catholiques.

Et il poursuit :

Prenons-y garde! Notre caractère français est fait de logique agissante. Les idées dans notre peuple aux décisions rapides se transforment aussitôt en actes. Et, de fait, quelques-uns ne s'impatientent ils point déjà de ne pouvoir établir aussitôt les associations cultuelles? D'autres ne parlent-ils pas d'organiser la résistance avant même que le Pape n'ait parlé? Le Vicaire de Jésus-Christ se trouverait ainsi en présence du fait accompli, (???) en une matière où il doit, en conscience, exercer son autorité souveraine, où il ne peut ni ne veut abdiquer son incommunicable responsabilité, où les décisions seront préparées conformément aux règles qu'il aura tracées lui-même, et avec les tempéraments prudentiels qu'il aura adoptés — mais où, finalement, le mot définitif sera prononcé par lui!

Qu'arrivera-t-il si les discussions continuaient? Au moment où le Pape devrait faire entendre sa voix à tous, il paraîtrait moins exercer sa fonction de pasteur des agneaux et des brebis que faire l'office d'arbitre entre des partis contraires.

Quel catholique envisagerait de gaieté de cœur une pareille perspective? Quel cœur épris de la fière liberté de l'Eglise n'en ressentirait une sorte d'angoisse? Car, enfin, cette liberté de l'Eglise que tous, passionnément, nous voulons sauver et affermir en dépit des pièges maçonniques, quelle en est l'essentielle garantie? — C'est la souveraineté du Pape.

Imaginons n'importe quelle hypothèse — comme il convient à des âmes fortes qui ne se troublent pas à la pensée que leurs espérances seront déjouées ou leurs appréhensions confirmées. Supposez que le Pape dise : *Ignorez la loi :* ne faudra-t-il point que tous les catholiques, sans arrière-pensée, se portent avec ardeur aux efforts énergiques que cette décision nécessitera? Supposez que le Pape dise : *Voici comment il faut utiliser la loi;* ne faudra-t-il pas que les catholiques, comme un seul homme, exécutent les indications du Vicaire de Jésus-Christ?

... Conservons donc nos âmes en paix! Donnons au monde ce grand spectacle d'un peuple qui ne se trouble pas en face de grands devoirs et d'une situation pleine d'inconnu. Infligeons à l'ennemi le chagrin de voir les catholiques de France se préparant, calmes et résolus, au grand labeur, et, s'il le faut, aux grands combats! etc., etc...

Ce jour-là, selon l'expression vulgaire, on dut boire du lait à la *Croix*.

Il faut finir sur cette question. La *Croix*, c'est entendu, exposait le pour et le contre. Peut-être pourrait-on observer que si elle discutait le pour, elle faisait la part moins abondante au contre dans ce qu'il avait de plus net. Mais pourquoi mettait-elle en spécial relief les gestes douteux du cardinal Lecot, en les insérant en première page, en les soulignant par ce titre : « *Importantes déclarations* », et par une mention préalable dans son résumé des nouvelles du jour, en tête du journal? (8 janvier et 26 février 1906).

« Les paroles du cardinal Lecot sont particulièrement remarquables » dit la *Croix*, le 8 janvier, dans cet en-tête. Et voici « l'importante déclaration » (Notez-en la date) :

« Le cardinal Lecot, répondant à l'adresse du doyen, a déclaré que » si le Pape n'a point voulu la rupture du Concordat, *il ne professe » non plus aucun parti pris contre la loi de séparation,* mais que la

» loi ne saurait être acceptée qu'à la condition de ne point enchaî-
» ner la liberté du Saint-Siège et de n'introduire aucun soupçon
» de schisme dans les rapports des associations cultuelles avec les
» évêques et, par eux, avec les curés ».

« Cette allocution a été très applaudie. »

L'autre « importante déclaration » se termine par l'annonce de la création d'une association diocésaine qui devait devenir la cultuelle de Bordeaux, dissoute par le Pape à la mort du cardinal.

Peu de semaines avant l'Encyclique *Gravissimo officii*, Cyr écrivait dans la *Croix* (7 juin 1906) un article intitulé « *L'unité* » où on lit :

« Certes, cette séparation soulève de graves et difficiles problè-
» mes. La part de liberté laissée à l'Eglise par le législateur est si
» minime qu'il est bien difficile de voir quel parti on en peut tirer.
» Les opinions se partagèrent et s'entre-choquèrent en des discus-
» sions courtoises. *La* Croix *ne pouvait rester étrangère à ces con-*
» *troverses libres. Elle donna et défendit sa manière de voir avec la*
» *fermeté de ses convictions et avec la modération qui convient à*
» *ceux qui attendent de plus haut la décision définitive* ».

La modération de la *Croix*, oh ! oui, mais la fermeté avec laquelle elle défendit ses convictions?...

Cyr ajoute : « *Il était bon que ces controverses se produisissent. Le problème y a gagné en clarté et la nécessité d'un arbitrage suprême en est sortie plus évidente.* » Voilà une note juste, mais alors que deviennent la réserve si souvent affichée de la *Croix* et l'éloquence de l'abbé Vanneufville?

Est-il exagéré de dire que, malgré le témoignage que Cyr lui rend ici, la *Croix*, par ses inconséquences, son incohérence, son abstention marquée, ses informations parfois tendancieuses, a contribué au moins indirectement à disposer les esprits à l'acceptation de la loi monstrueuse?

LES DIRECTIONS PONTIFICALES

C'est la partie sur laquelle Cyr insiste le plus, mais j'ai fait passer d'abord celle dont l'intérêt n'était plus que rétrospectif.

Ici la matière est très étendue. Mais, outre leur importance propre, qui est déjà considérable, les attitudes de la *Croix* à l'égard des directions pontificales ont aussi celle d'éclairer leurs tenants et aboutissants dans les autres questions, par les influences auxquelles elle est soumise. Tout est cohérent dans le mouvement libéral.

Le premier triomphe de l'avocat de la *Croix* est de démontrer, on a vu avec quel luxe de pièces, qu'il n'y avait « rien de changé » dans ces directions avant le discours de Pie X aux pèlerins français

(avril 1909); et comme M. P. Tailliez avait écrit en toute vérité que « *dix fois déjà* », le Saint-Siège avait *fait connaître* qu'il laissait aux catholiques français toute liberté dans la profession de leurs préférences politiques », Cyr ne se contente pas, pour se faire la partie belle, de prendre au pied de la lettre l'expression « dix fois » que tout lecteur de bonne foi aura entendue comme une manière de parler, il nous somme de citer ces dix « *manifestations publiques* » de la pensée pontificale qui modifiaient la politique de Léon XIII.

Est-ce donc que, selon Cyr, les « *manifestations publiques* » du Pape soient la seule façon qu'il ait de « faire connaître » sa pensée, et les catholiques fidèlement empressés à la suivre peuvent-ils n'avoir cure des autres?

Je répondrai d'abord : à ce compte, que valaient donc, jusqu'en 1892, toutes les objurgations adressées aux catholiques qui n'entraient pas dans la politique de Léon XIII? Car, incontestablement, la Lettre aux Français, précédée peu avant, si l'on veut, de la lettre d'ailleurs obscure du cardinal Rampolla à l'évêque de Saint-Flour, en fut la première manifestation publique.

Mais, en outre, l'argument prête à trop facile rétorsion. A notre tour, nous demanderons à Cyr et à la *Croix* de nous citer, non pas dix, mais *une seule* manifestation publique de la pensée de Pie X en faveur du ralliement. Et ce silence n'était-il pas déjà un signe pour tout catholique attentif qu'il se préparait un changement? C'est un fait remarquable, en effet, qu'on ne trouverait rien de tel, que Pie X s'est soigneusement gardé de toute parole en ce sens et, qu'au contraire, on va le voir ensuite, il marquait une orientation différente dès son accession au trône pontifical. Cette réserve est très sensible dans les passages mêmes de ses allocutions sur lesquels Cyr s'appuie, et dans d'autres analogues. Pas un mot ne s'y rapporte au devoir politique des catholiques. Il faut, pour en tirer autre chose, l'obstination de la *Croix* à identifier l'attitude des citoyens d'un pays avec celle de l'Eglise à l'égard des gouvernements; ce qui devient, n'en déplaise à Cyr, l'indifférentisme politique dont il se défend et défend la *Croix*, contre toute évidence, on le verra aussi. Le seul document favorable à Cyr est la lettre que le cardinal Merry del Val écrivait au Nonce le 30 mars 1901. Nous la prenons pour authentique. Une lettre privée diffère absolument d'une manifestation publique, et, nous le répétons, celle-ci, qui date d'une époque de transition, n'est confirmée par *aucun* acte extérieur.

Mais il faut donner satisfaction au défenseur de la *Croix*, et citer au moins quelques-unes de ces circonstances où Pie X a « fait connaître » sa pensée, ne serait-ce que pour montrer à quel point Cyr et la *Croix* l'interprétaient mal et dogmatisèrent à rebours de la vérité, en soutenant jusqu'en 1909 que la politique de ralliement demeurait en vigueur; d'autant que ces témoignages ne pouvaient

être ignorés de la *Croix* et qu'elle en a enregistré plus d'un. Et, cette fois, Cyr s'avouera peut-être que nous ne sommes pas trop mal servis par « le hasard de nos souvenirs ».

Le premier de ces indices a, lui, le caractère d'une manifestation publique, et la plus solennelle, car il est contenu dans l'encyclique *E supremi apostolatus*, qui fut le premier acte de Pie X.

Le rapprochement entre les deux parties du passage ne permet pas de douter qu'il vise l'action des *partis*. « *Il en est, en grand nombre, nous ne l'ignorons pas*, qui, *poussés par l'amour de la paix*, s'associent et se groupent *(in cœtus factionesque coalescunt)* pour former ce qu'ils appellent *le parti de l'ordre* » — (le parti de l'ordre et de la liberté, avec ce seul mot d'ordre, c'était bien celui que prétendaient organiser, comme parti sauveur, les ralliés et l'Action libérale) — « De *partis d'ordre* (partes ordinis), capables de rétablir la tranquillité au milieu de la perturbation des choses, il n'y en a qu'un : le *parti de Dieu* (partes faventium Deo). *C'est donc celui qu'il peut promouvoir...* » La distinction entre les deux et le choix à faire ne pouvait être plus nettement marqués. Mais, à cette époque, on était si peu disposé à comprendre! Il restait à soutenir, contre l'évidence même, que l'*Action libérale* — laquelle se défendait en toute circonstance, alors comme aujourd'hui, de se placer sur le terrain religieux et de s'appuyer sur l'affirmation des droits de Dieu et de l'Eglise (1), — représentait pour le mieux ce parti de Dieu, parti vraiment catholique, sinon de titre, du moins en fait. On n'y a pas manqué.

Pie X observa donc une réserve voulue pendant les premières années, mais quelques-uns essayèrent de le faire parler. Qui, ceux-là? on s'en doute bien. C'étaient des zélateurs du loyalisme constitutionnel. Or, ils reçurent des désaveux formels. N'était-ce pas de quoi ouvrir les yeux à Cyr et à la *Croix* qui ne les ignorèrent point, et de quoi refroidir leur ardeur?

Voici l'occasion du premier. Cyr peut observer que les faits se passent en 1904. Le 11 avril de cette année, M. Louis Dimier était reçu en audience privée par le Saint-Père. Il lui présenta une note dont voici le texte, tel qu'il l'a cité dans un récit.

« Inconvénient doctrinal du Ralliement. — La plus grande partie des catholiques libéraux ont trouvé dans la fidélité aux enseignements du Pape un prétexte excellent d'abriter les principes autrefois condamnés par le Pape. Preuve. — Quand on cherche maintenant cet ancien parti libéral, on ne le trouve plus. Comment est-ce

1. T. I, pp. 468-472. — Cette référence, et d'autres qu'on rencontrera dans la suite, renvoient aux endroits de notre revue où l'on trouverait, à l'appui de ce que nous écrivons, les documents qui ne peuvent avoir leur place ici.

que cela peut se faire? C'est que les libéraux ont changé de nom, et portent désormais celui de républicains catholiques.

» Deux effets de cette confusion : 1° Sous le couvert de cette appellation politique, les libéraux ont pu oser dire qu'ils n'étaient tels que pour obéir au Pape. 2° Ils ont pu combattre sous le nom de « réfractaires » ceux qui n'ont jamais varié dans la fidélité aux enseignements du Pape concernant le libéralisme.

» Telle est en France l'identité du libéralisme avec la République, que plusieurs antilibéraux non croyants se sont vus dans la nécessité de se faire monarchistes, encore que la monarchie ne puisse être que catholique.

» Remarque. — Des hommes regardés comme bons catholiques, et parmi ceux-là un prêtre même, ont été conduits par le seul nom de républicains, à abandonner le Saint-Siège dans le récent vote de la Chambre française pour le voyage à Rome du Président.

» Politiquement — on ne gagne rien. Tant que le nom de République n'est point en discussion, le Gouvernement est assuré que la majorité sera toujours anticléricale. La maçonnerie ne craint pas une opposition républicaine; elle ne craint qu'une opposition monarchique. »

M. Dimier eut la discrétion de ne pas publier le récit détaillé de l'entretien, qu'il avait noté au sortir de l'audience. Mais il en résumait ainsi le sens, dont il affirmait l'exactitude :

« *Sa Sainteté ne veut point du tout qu'on appelle une question de conscience, pour les catholiques de France, celle d'adhérer à la République. L'Eglise doit demander que dans les élections, les catholiques votent sans dissidence, et tirent de leurs suffrages la plus grande somme contre leurs communs ennemis. Toute scission entre eux, d'où s'ensuive une dispersion de ces suffrages, est nécessairement réprouvée. Mais de savoir si le gouvernement restaurateur de l'ordre, celui que, devenus les maîtres, ils devront établir, doit être la République, Orléans, Bonaparte — Sa Sainteté prononça directement ces mots, — c'est une chose où Rome n'a rien à dire, et qui ne regarde qu'eux seuls, catholiques et Français.* »

Or, pour faire contrepoids, la *Liberté* du 11 mai 1904 donna le récit détaillé d'une audience que M. Louis Latapie avait obtenue du cardinal Secrétaire d'Etat. Il en résultait que, selon la formule consacrée, « rien n'était changé » dans les directions politiques du Saint-Siège, et les assertions de M. Dimier se trouvaient ramenées à des propos sans signification ni valeur. Malheureusement pour l'auteur de cette habile démarche, ce fut sur lui-même que tomba le démenti, et de source officielle. Trois jours après, l'*Osservatore romano* du 14 mai 1904 insérait une note, *reproduite par La Croix*, du 17, destinée à mettre les catholiques en garde contre des informations sans autorité, et se terminant par ces lignes : « Nous n'entendons

pas apprécier la valeur des entretiens que le rédacteur de la *Liberté* rapporte avoir eus avec S. E. le cardinal Secrétaire d'Etat. Disons seulement que si le Saint-Père voulait faire des déclarations, il n'aurait recours, ni à des journalistes, ni à des interviews privées; *de plus, en ce qui concerne les paroles prêtées par M. Latapie à Mgr Merry del Val, nous sommes en mesure d'affirmer que, en ce point, beaucoup de choses ont été changées.* »

M. Dimier, lui, ne fut pas démenti. De plus, ce qu'il rapportait est entièrement conforme aux déclarations faites par un personnage ecclésiastique de Paris, dont l'autorité ne saurait être contestée par personne. M. l'abbé Odelin, vicaire général de Paris, au retour d'un pèlerinage conduit par lui à Rome, interrogé sur les intentions du Saint-Père, a parlé absolument dans le même sens. Son témoignage, tout aussi explicite, fut reproduit par la presse. Nul doute que cette déclaration de M. l'abbé Odelin aurait été démentie, comme celle de M. Latapie et à plus forte raison, si elle avait été inexacte.

Ce qui m'a le plus frappé dans S. S. Pie X, c'est son merveilleux bon sens, la netteté de ses vues et sa parfaite connaissance des choses dont il parle. Entre la politique de Léon XIII et celle de Pie X, il y a certainement une différence, qui me paraît consister précisément en ce que Léon XIII faisait de la politique, et que Pie X n'en veut pas faire, et n'en fait pas...

L'union sur le terrain constitutionnel, Pie X la recommande, lui aussi, mais en des termes qui se prêtent malaisément aux exagérations intéressées. Voici ce qu'il m'a dit. Je garantis au moins le sens de ses paroles :

« Vous êtes royalistes, restez royalistes; vous êtes impérialistes, restez impérialistes, vous êtes républicains, restez républicains; mais royalistes, impérialistes ou républicains, si vous êtes catholiques, unissez-vous pour la défense de l'Eglise ».

Et le Pape, tout en parlant, illustrait son langage d'une sorte de graphique, par lequel il mettait, d'une manière plus tangible, le catholicisme et la défense religieuse en dehors et bien au-dessus de la politique et des intérêts de parti.

En somme, le Pape n'a cure des opinions politiques des catholiques français. De la doctrine dite du ralliement, il ne retient que la partie traditionnelle et théologique, par laquelle l'Eglise a toujours enseigné l'obéissance aux lois civiles, en tant qu'elles n'ont rien de contraire à la loi de Dieu.

Un peu plus tard, même tentative de faire parler le Pape en faveur du ralliement, même insuccès et même désaveu.

En février 1906, le *Gaulois* venait de publier une interview sensationnelle du Saint-Père, reproduite avec empressement par tous les journaux amis de l'*Action libérale*.

Le collaborateur du *Gaulois* disait qu'il avait eu un entretien avec le Saint-Père qui lui avait donné des conseils pour les catholiques français. Ce que, d'après lui, le Saint-Père nous demandait, c'était de faire « abnégation de nos préférences politiques » pour nous unir solidement pour la défense des intérêts religieux. On y lisait, à la suite

de cette phrase, et de manière à faire converger là-dessus toute la force de l'insistance, que le Pape l'exigeait, qu'il l'exigeait comme Pape et comme Père. « Il faut que les Français obéissent. » Non point le sens de ces paroles, mais leur disposition, mais leur enchaînement, mais le choix et la suite des termes employés par le rédacteur du *Gaulois* présentaient l'apparence d'une manœuvre républicaine. Sous couleur de recommander l'union, la conversation rapportée par le *Gaulois* semblait tendre à réveiller les vieilles divisions et même à en instituer de nouvelles.

Or, dans le numéro du mardi 27 février de l'*Osservatore Romano*, l'interview du *Gaulois* se trouve enregistrée et résumée : elle y est précédée d'un titre significatif et d'une notule qui a toute la valeur d'un démenti.

Le titre est : *Une prétendue interview.*

La notule est conçue en ces termes :

« Nous mettons nos lecteurs en garde contre la floraison d'interviews de correspondants avec le Saint-Père où se révèle la manie qui règne de faire du bruit (ou de se donner de l'importance) avec d'irrévérentes trouvailles sensationnelles. »

Enfin nous poserons cette question : S'il est vrai, comme Cyr le soutient, que Pie X maintenait encore les directions politiques de son prédécesseur jusqu'à la fin de février 1909, le discours aux pèlerins français du 19 avril 1909, cet acte non moins éclatant, certes, que la Lettre aux Français de Léon XIII, aurait donc été l'effet d'un revirement brusque, d'une détermination pour ainsi dire soudaine, et s'il était permis d'employer une expression vulgaire en matière d'ordre aussi élevé, il aurait dépendu de l'humeur dans laquelle le Pape se serait réveillé un matin? Cyr pense-t-il que cette explication soit conciliable avec le respect dû à des décisions de cette importance? Et qu'auraient dit la *Croix* et ses amis, si d'autres, forts de la même raison, avaient ainsi supposé de l'encyclique sur le ralliement?

C'est cependant ce qu'il faudrait conclure de la brochure de Cyr, dont le titre complet est celui-ci : « *Les Directions pontificales : y a-t-il quelque chose de changé?* ». Personne ne contestera que, dans le langage courant, depuis plusieurs années, précisément chez les prôneurs de la politique dite de Léon XIII, comme Cyr et tant d'autres (1), on entendait par « *directions pontificales* », non pas seulement la doctrine exposée dans la Lettre aux Français qui est de tous les temps, mais le *loyalisme constitutionnel obligatoire* en quoi consistait la politique du ralliement. Le nier serait une inutile supercherie. Ceci étant, Cyr répond deux choses : sa brochure n'a pas paru *après*, mais *avant* les nouvelles directions, et il y a « une

1. Cyr fait l'apologie de leur soumission. Chez beaucoup à quels excès elle entraîna! La *Croix* elle-même ne fut pas « sans les dépasser ».

nuance » entre son titre vrai et celui que M. Tailliez lui a donné « Rien n'est changé ».

Sur le premier point, on ne peut que donner acte à Cyr, mais précisons à sa place, « l'importance de la rectification ». Son article, mis ensuite en brochure, est de la mi-février 1909, et la lettre d'approbation qui le préface est, celle-ci, du 17. Cela reporte donc la publication de cette brochure vers la fin du mois. Et la diffusion? Cyr ne dit pas si elle fut presqu'aussitôt arrêtée, car on était à la veille même des nouvelles directions. Nous n'en avons qu'un faible garant dans l'obstination de ses journaux, aux premiers temps du moins, à soutenir que rien n'était changé.

Quant à la « nuance », de quelle valeur est-elle, si la brochure avait bien pour but de résoudre le plus affirmativement, dans un sens d'ailleurs malheureux, la question posée sous une forme interrogative? On aimerait plus de sérieux. Or, qu'y a-t-il dans cet article-brochure, et à cette date? L'affirmation absolue que « *rien n'est changé* ». Cyr s'appuie d'abord sur l'autorité d'un confrère, M. H. Bazire, qui écrivait : « Non, Pie X n'a point modifié la ligne de conduite donnée par Léon XIII aux catholiques français. Quiconque l'affirme dit consciemment ou inconsciemment une chose fausse. Et nous ne saurions trop mettre en garde nos amis contre les insinuations mensongères colportées à ce sujet ». Suivent, selon la perpétuelle équivoque, des citations tirées des actes pontificaux de Léon XIII, après quoi, Cyr, prenant la parole, ajoute pour son compte : « Nous le répétons avec l'éminent président d'honneur de la Jeunesse catholique, non, le Saint-Siège n'a pas varié. Non seulement on ne pourrait citer aucune parole ni aucune ligne de S. S. Pie X, contredisant les doctrines de son Prédécesseur, mais — et Cyr ne craint pas d'énoncer une audacieuse contre-vérité, à moins qu'il n'ait cherché une équivoque honteuse — *mais lui-même, par des documents authentiques, les a confirmées à plusieurs reprises* ».

Ces documents, comme ceux cités à l'appui de M. Bazire, sont les mêmes qu'on a lus plus haut dans la réponse que Cyr nous a adressée, car il s'est donné le plaisir, malin mais excessif, de rééditer chez nous sa brochure.

Malgre « l'importance de la rectification », elle est la preuve qu'à l'heure même où Pie X allait marquer définitivement l'orientation des catholiques français, Cyr, Bazire et *tutti quanti*, avec toute la bonne foi qu'on voudra, les poussaient de leur mieux dans un sens tout différent. Guides clairvoyants!

* * *

Il est moins oiseux qu'on pourrait désormais le croire de prime abord, de revenir sur l'attitude de la *Croix* dans les années qui précédèrent ces directions nouvelles.

Qu'elle ait joué à ciel ouvert, dans cette période, le rôle de Moniteur de l'*Action libérale*, c'est un fait aussi clair que le soleil. On citerait ses articles par douzaines : plusieurs sont de Cyr. (Nous verrons si elle y a complètement renoncé depuis). Mais, dira-t-on, non seulement elle pouvait de bonne foi et en conscience soutenir M. Piou : elle ne faisait même que se conformer aux intentions du Saint-Siège.

Est-ce aussi clair que cela? A notre avis, il faut apporter ici un fort *distinguo,* du moment qu'il s'agit d'un journal éminemment religieux, consacré avant tout à servir les principes catholiques. Ce *distinguo*, le voici : Oui, laissant de côté plus d'une observation qui ne manquerait cependant pas d'importance, nous admettons que la *Croix* ait suivi alors M. Piou sur le terrain constitutionnel et prêché le loyalisme républicain avec lui; mais il y avait, comme il y a encore, autre chose dans le programme de l'*Action Libérale,* à savoir ses principes d'action dont le nom de défense religieuse ne cachait pas le vice. La *Croix* a soutenu le tout ensemble, car elle n'a jamais distingué dans ses plaidoyers et ses appels le principe politique d'avec les *principes libéraux* sur lesquels était et demeure basée toute la conduite de cette Ligue, et, en cela, elle défaillait de son vrai rôle. Au vrai, consciemment ou non, inconsciemment, nous en sommes convaincus, elle poussait les catholiques *dans le courant libéral*... Et ceci ne saurait être tenu indifférent.

Le Saint-Siège pouvait bien encourager l'*Action Libérale* dans sa ferveur constitutionnelle; il pouvait même trouver opportune sa devise vague : « ordre et liberté »; il ne pouvait pas ratifier les principes libéraux qu'elle mettait à la base de son action, parce que c'eût été l'Eglise contredisant sa propre doctrine vingt fois formulée avec éclat; aussi le Saint-Siège ne l'a jamais fait. Les catholiques d'une instruction même médiocre devaient en savoir assez sur ce point pour faire eux-mêmes le départ entre ce qui était, disons : louable, si l'on veut, et ce qui était à rejeter. La *Croix*, guide insigne des catholiques, n'a pas su s'y reconnaître. N'était-ce pas grave?

Que la ligne pratique de conduite de l'*Action Libérale* fût ouvertement fondée sur certains faux principes du *libéralisme catholique,* on nous dispensera d'en apporter ici vingt preuves souvent citées. Bornons-nous à montrer par deux ou trois, choisies à différentes époques, que c'était pour le chef de l'*Action Libérale* une règle d'action cohérente et constante. Quand M. Piou fonda, en 1892, le groupe des catholiques constitutionnels, il disait dans sa première déclaration : « Nous ne voulons plus que personne puisse accuser les catholiques de vouloir *autre chose que la liberté* et d'empiéter sur les droits de l'Etat et l'indépendance du pouvoir civil » (? ?) (1). En 1902, lorsqu'il lançait le programme de l'*Action*

1. L'*Univers*, 14 juin 1892.

Libérale, il s'écriait dans son fameux discours du Havre : « La liberté *sous toutes ses formes et tous ses aspects*, dans le domaine politique *comme dans celui de la conscience, voilà ce qui peut nous guérir* » (!) (1). En 1903, M. Piou publiait dans le *Correspondant* (2) un article très étudié sur les principes et le programme de l'*Action Libérale*, où on lit : « La liberté qu'elle défend n'est pas celle d'un parti; c'est celle de tous les partis. *En invoquant l'égalité et le droit commun, elle exclut tout privilège et toute faveur.* Si elle revendique très haut les droits de la conscience humaine, *elle n'a nul caractère confessionnel... et la pensée ne viendra jamais à ses amis de la Chambre d'y fonder le groupe de l'orthodoxie chrétienne... Elle laisse le cléricalisme à ses adversaires* » (Du Sangnier!). Enfin, conformément à ces déclarations, M. de Castelnau prenant, à la fin de 1904, la présidence du groupe parlementaire de l'*Action Libérale* dont M. Piou est le véritable chef, disait dans son discours, après avoir affirmé le loyalisme républicain du groupe : « Nous ne sommes pas un parti confessionnel et... nous n'avons défendu et ne voulons défendre ce qui est si odieusement attaqué et persécuté, *qu'en nous armant du droit commun, des principes de liberté qui sont la vie même de ce qu'on appelle la société contemporaine*, et de l'intérêt supérieur de la paix générale... » (3).

Eh bien! la *Croix* approuvait tout cela, et lorsque, en 1908, dans un discours au Congrès de la *Bonne Presse*, où il se sentait en famille, et s'appuyant sur un mot très explicable que Pie X lui aurait dit : « L'Eglise doit être défendue par la liberté », le président de l'*Action Libérale* osait couvrir son programme de l'autorité du Saint-Père, la *Croix* s'écriait dans un article triomphant : « **Il est sûr d'être dans la vérité : le Pape l'a approuvé.** » (4)

N'était-ce pas là pousser les catholiques dans le courant libéral?

Sans rappeler les enseignements de Pie IX et de Léon XIII, combien ces maximes du libéralisme, ces formules de salut et ce genre d'action étaient en désaccord avec les directions que Pie X inculquait en toute circonstance, les aveugles seuls pouvaient l'ignorer. Qu'y voyait la *Croix*?

Conséquence pratique de portée non moins grave : hostilité de sa part à la formation du vrai *parti de Dieu*, proclamé par Pie X le seul moyen de salut, car c'est lui, qu'avec M. Piou, elle combattait sous le nom de *parti catholique*, la différence étant beaucoup moins dans une étiquette qu'on pouvait discuter que dans les principes. Le 23 juin 1905, par exemple, le rédacteur en chef de la *Croix* cite, commente et défend un discours important de M. Piou (ils le

1. 14 septembre 1902.
2. 25 mars 1903.
3. Publié par la *Croix* du 28 octobre 1904.
4. La *Croix*, 21 octobre 1908 (t. I, pp. 146 et ss.).

sont tous) à Angoulême, où celui-ci, tout en mêlant au reste des appels à l'esprit de foi, combat le principe sous l'étiquette et s'écrie : « Ne faisons pas de la religion l'enseigne d'un parti ! » (1). Le 23 avril 1905, la *Croix* avait précédemment publié un article de M. Piou en dix colonnes (dix colonnes) sur « la première étape de la séparation », où on lit :

Peut-être y a-t-il çà et là quelques confusions voulues. Le parti catholique reste le rêve d'esprits bien intentionnés, mais étrangers aux réalités. Comme ils en attendent le salut de l'Eglise, ils s'efforcent de l'amorcer par de séduisantes appellations, et de faire des Comités paroissiaux et diocésains, les premiers véhicules de l'idée libératrice. (Donc opposition à eux).

Si l'on croit possible et utile la formation d'un parti catholique en France, il faut le dire très haut, agir au grand jour sans détour et avec ensemble, mais ne pas prendre de biais, ne pas recourir à des ruses. (???)

Si l'on croit, au contraire, — tel a été jusqu'ici l'avis des meilleurs et même des seuls juges — qu'un parti catholique est aujourd'hui irréalisable et nuisible, il faut se garder des expédients équivoques, des attitudes fausses, des chemins de traverses qui ne conduisent qu'à l'impuissance et au discrédit. (Quelles insinuations ! dans la *Croix*).

. . . .

Ce qui importe surtout, c'est de la convaincre (l'opinion) que la défense de l'idée religieuse n'est pas une machine de guerre contre les institutions établies et qu'elle n'implique aucune hostilité contre ces grandes choses dont notre temps est justement épris : la liberté, la science, le progrès matériel, la justice sociale. (Voilà qui est marcher droit !)

Il y a plus significatif encore. A la fin de 1908, par conséquent presque à la veille des nouvelles directions, le comte de Cathelinau prit l'initiative d'une *fédération* des groupes politiques attachés à la défense de la religion, désignée sous le nom d'*Entente catholique*. Le programme en était d'une conformité parfaite avec ce que le Pape allait demander peu après : indépendance des partis à l'égard les uns des autres dans leur action politique, mais union sur le terrain de la défense religieuse placée au-dessus des intérêts de parti et ayant les siens assurés par un arbitrage qu'exercerait, en cas de difficultés, un comité directeur où chaque groupe aurait son représentant. Mais le *hic* était que l'*Entente* invitait les groupes à placer la défense religieuse sur le terrain nettement *catholique*. Le Président de l'*Action Libérale,* plusieurs fois sollicité, finit par refuser publiquement son adhésion, et avec lui refusèrent les groupes évoluant dans son orbite, comme l'A. C. J. F. M. Piou déclarait ne pouvoir se fédérer avec des groupes non-constitutionnels. La *Croix*, lui emboîtant le pas, prit hardiment parti contre l'*Entente catholique*. Jusque-là, elle l'avait soigneusement tenue sous le boisseau, mais alors elle entra en ligne. Le 21-22 et 24 février 1909, M. Bouvattier, son directeur en chef, en deux longs articles, faisait l'apologie de l'*Action*

1. T. I, pp. 465-467.

Libérale et de son refus; il déclarait, contre l'évidence, que l'*Entente catholique* « avait pour résultat de faire sortir l'*Action Libérale* du terrain constitutionnel sur lequel elle entend rester, conformément à la doctrine de l'Eglise. »

Le premier de ces deux articles, déjà par son seul titre, est un spécimen de l'obstination de la *Croix* à défendre le loyalisme républicain jusqu'à l'heure même où Pie X allait lui porter un si rude coup. Qu'on note cette date du 24 février 1909, et qu'on se souvienne aussi de ce que les ralliés entendaient par « le terrain constitutionnel ». Cet article est intitulé : « *Le terrain constitutionnel a été celui de l'Eglise à toutes les époques* ». M. Bouvaltier défend sa thèse au moyen des équivoques connues, mais là où il n'y en a plus, car on sait du moins ce que l'*Action Libérale* entendait par terrain constitutionnel, c'est quand il écrit : « *L'Action Libérale Populaire est donc bien sur le terrain constitutionnel enseigné par l'Eglise* ». Voilà la doctrine de la *Croix!* (1).

Emu des contradictions qu'avait soulevées l'article de M. Bouvattier, M. Feron-Vrau, en personne, voulut le justifier par celui que lui-même écrivit le 25 février. Il donne la clef de l'interprétation que Cyr impose aux paroles de Léon XIII et à celles de Pie X dans les consistoires, et dont il se forge une arme en faveur du ralliement. On y voit l'acceptation des diverses formes de gouvernement par l'Eglise identifiée avec le loyalisme constitutionnel des ralliés. Oui, en propres termes. Et puisque l'Eglise fait profession de *loyalisme* républicain, l'*Action libérale* est donc bien sur le même terrain que l'Eglise. On ne croirait pas à de pareilles bourdes, si nous ne citions M. Feron-Vrau écrivait :

« Cet article ne fait qu'affirmer une fois de plus la ligne de conduite de la *Croix* depuis sa fondation. (C'est trop dire, mais il reste un aveu significatif). *Cette ligne de conduite* (marquée dans l'article) *est tout simplement celle de l'Eglise*... COMME L'EGLISE, nous *adhérons* sans arrière-pensée, *avec loyalisme* au régime établi. Cela ne nous empêche pas de combattre les hommes qui nous gouvernent... Au contraire, nous pouvons le faire avec d'autant plus de force qu'on ne peut suspecter notre *loyalisme*. *C'est pour ces raisons que nous avons donné notre adhésion à l'Action libérale populaire*... ».

Et voilà comment, en obéissant à M. Feron-Vrau, qui obéit à M. Piou (2). les catholiques sont assurés d'obéir au Pape et à l'Eglise.

1. « L'Action libérale est plus puissante que jamais avec son programme, *le programme des catholiques* » (La *Croix*, 11 septembre 1907).

2. C'est M. Feron-Vrau lui-même qui écrivait : « La discipline est d'ailleurs très douce avec des chefs comme ceux de l'Action libérale, avec le vaillant Président de cette association, M. Piou, qui ne peut être connu sans être aimé et sans être obéi, *tant il a de bonne grâce pour obtenir de vous ce qui, parfois, est le plus contraire à votre propre volonté* » (*Le Pèlerin*, n° 1402).

Je ne fais que mentionner les efforts constants de la *Croix* pour englober tous les défenseurs de la cause catholique dans le grand parti *libéral*, et pour déguiser les catholiques les plus avérés en *libéraux* dans ses statistiques électorales (1).

On ferait valoir peut-être que la *Croix* ne refusait cependant pas de faire connaître « *le pour et le contre* » et que, par exemple, elle reproduisit en rez-de-chaussée deux études remarquables de M. l'abbé de La Taille en faveur du parti catholique où il réfute toutes les objections contre lui. Mais, la distance est grande entre citer et approuver et soutenir. Au surplus, on a là un autre exemple de l'incohérence qui règne dans ce fourre-tout. Peu de temps après, à propos d'un congrès à Nevers, où un orateur s'était écrié : « *L'Action Libérale* aspire, suivant le mot de M. Piou, à constituer en France *le grand parti de Dieu* », la *Croix* disait : « *La chimérique et dangereuse conception d'un parti catholique n'est plus à redouter.* Elle était déjà repoussée par une bonne partie de l'opinion catholique, les évêques la repoussent à leur tour. » (16 novembre 1907).

***

Pie X avait donc fait entendre le 19 avril 1909, « la parole libératrice autant que justicière », comme dit Cyr. Il reconnaît qu' « il y avait bien alors quelque chose de changé ». Toutefois, il semble que, pour lui, ce quelque chose ne fût pas bien clair. « Mais quelles étaient la portée et la nature de ce changement? Les lettres écrites à M. Keller, l'une par S. E. le cardinal Merry del Val, l'autre par le cardinal Coullié, vinrent le préciser ». Et Cyr ajoute que la *Croix* et lui « ont conscience, en ces six années, d'être toujours restés en conformité avec ces décisions... » Alors, c'est que leur conscience est aveugle.

Deux mois déjà s'étaient presque écoulés, lorsque, dans un congrès de l'*Action Libérale*, à Lyon, le 5 juin 1909, M. Piou, revenant de Rome, prononça le fameux discours où il se portait garant que « rien n'était changé dans la politique du Vatican à l'égard de notre pays ». Formule ambiguë, comme toujours. Elle pouvait désigner l'attitude de l'Eglise elle-même ou la politique de ralliement. L'orateur s'appuyait sur les mêmes textes que Cyr a ressassés. Ils servent à tout. Quant à l'effet cherché par M. Piou, personne ne s'y méprit; aussi la *Croix* s'empressa-t-elle de relater ce discours en première page le lendemain.

Deux jours après (8 juin), sous le titre « Paroles romaines », article de Cyr, qui s'efforce de sauver la situation. C'est alambiqué et équivoque, selon l'ordinaire, mais *in cauda venenum... et veritas.*

1. T. I, pp. 459, 460, 461, 462, 469.

Mais le Saint-Siège n'a-t-il pas changé d'avis depuis 1907, notamment à l'occasion de la béatification de Jeanne d'Arc?

Certains l'ont affirmé bruyamment, en évitant, il est vrai, de citer les discours officiels et en tablant sur des interprétations de seconde main.

M. Piou leur répond dans son discours de Lyon et s'appuie sur les paroles prononcées, à deux pas du Vatican, à Saint-Louis-des-Français, par l'éminent cardinal de Reims, au lendemain de la béatification. (C'est clair).

Comme les directions du Pape ont besoin pour Cyr d'être « précisées », il cherche des lumières un peu partout, et il conclut :

Le Pape invite instamment tous les catholiques à s'unir pour combattre énergiquement « les hommes politiques qui déclarent une guerre sans trêve à l'Eglise ».

Seulement, pour être conforme à l'attitude et à la doctrine de l'Eglise, cette opposition doit, comme elle, accepter la forme gouvernementale existante.

Quand l'Eglise prononce le *Non possumus*, ce n'est pas à la forme du pouvoir établi, c'est aux hommes et aux lois iniques de ce pouvoir, quel qu'il soit, qu'elle refuse obéissance.

On sait ce qu'est pour Cyr le sens de cette acceptation. Lui-même, d'ailleurs, va le « préciser ». C'est donc encore ici la confusion, conduisant à l'*indifférentisme*, entre la neutralité politique qui s'impose à l'Eglise et la liberté politique que gardent les citoyens catholiques. Et voici la *cauda*.

L'***Action libérale s'est placée sur ce terrain :*** il est vaste et ***il est le seul où tous les catholiques puissent s'unir***, pour la conquête du seul bien qu'il leur reste pratiquement à ambitionner : la liberté. Car, comme l'a dit Pie X, « l'Eglise de France doit être défendue par la liberté ».

Mais le Saint-Siège n'était plus disposé à tolérer l'équivoque. Le démenti vint peu de jours après, en forme indirecte mais très claire, par la lettre très approbative du cardinal Merry del Val à M. Keller, qui avait formulé un programme tout différent de celui de M. Piou. Le Secrétaire d'Etat, parlant au nom du Saint-Père écrivait : « Rien ne lui paraît plus opportun et plus pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir *sur le terrain nettement catholique et religieux*, conformément aux directions pontificales ».

Ces derniers mots pourraient signifier pour Cyr que ces directions étaient déjà assez claires. Quoi qu'il en soit, l'*Action Libérale* déjà atteinte par le discours de Pie X, n'en déplaise à Cyr, dans son principe de loyalisme constitutionnel, tout au moins, l'était cette fois, sans illusion possible, dans son programme *libéral*, exclusif du terrain nettement catholique. Chacun sait d'ailleurs qu'elle n'a varié depuis ni sur l'un ni sur l'autre point, alléguant, comme le fait l'ancien chef du *Sillon*, qu'elle est simplement un parti politique (1).

---

1. Par exemple, la *Libre Parole* du 21 février 1911 rapportait une « importante déclaration » de M. Piou dans une réunion électorale, qui se ter-

La lettre du cardinal Merry del Val est du 19 juin 1909. Or, quel cas en ont fait Cyr et la *Croix?*

Le 26 juin, c'est M. Feron-Vrau, lui-même, qui commente les directions pontificales. Tout en donnant un demi-congé à l'*Action Libérale*, il s'efforce de la repêcher. Il accepte la consigne du terrain « directement religieux », il concède que « politiquement et comme citoyens, les catholiques gardent leur liberté », mais il ajoute :

Il est de toute évidence que le Pape ne désapprouve pas, bien loin de là, ceux qui cherchent à défendre les intérêts de la religion et de la patrie dans la lutte électorale et au Parlement; tout au contraire, il les en loue et les y encourage. Seulement, ils le feront comme citoyens et non à titre de membres d'une organisation imposée par l'Eglise...

Est-ce à dire que les catholiques pourront et devront se tenir, en politique, en dehors du terrain nettement catholique où le Pape leur recommande de porter leur action? A ce propos, il est curieux de voir ceux qui, comme la *Croix*, s'appliquaient le plus à déclamer contre le parti catholique, insister dès lors sur la recommandation du Saint-Siège de se grouper autour des évêques et sous leur direction, étant bien entendu que les évêques ne prétendent diriger ni l'action électorale, ni l'action parlementaire, ni surtout l'action politique des catholiques dans les groupements dont on leur laisse enfin le libre choix. Le champ reste libre.

Le 16 octobre 1909, la *Croix* donnait in-extenso le rapport de Cyr au Congrès de la Bonne Presse sur les Directions pontificales. Nous avons reproduit et commenté ailleurs ce document curieux (1). On y aurait vainement cherché un écho franc de l'appel vibrant de Pie X à la lutte pour la défense de l'Eglise, quelque chose qui ressemblât à un programme d'action et à une résolution tant soit peu claire de la porter enfin sur le terrain nettement catholique, après s'être fait le champion du terrain de la liberté pour tous et du seul droit commun, à la suite de M. Piou. La grande préoccupation de l'orateur, au point de vue pratique, est d'inculquer que la *Croix* doit « *toujours respecter la forme constitutionnelle du Gouvernement* ». Ici reviennent une fois de plus les textes pontificaux ressassés. Respecter la forme constitutionnelle, pas de plus grand devoir. Quant au programme de politique électorale, il conclut par cette perle : « Que si, malheureusement, nous n'avons et ne pouvons susciter dans notre circonscription une seule candidature *inspirant la moindre confiance*, eh bien! alors, il me paraît que le plus conforme aux intérêts de la religion est de voter pour le candidat dont le succès sera *le plus*

---

minait ainsi : « Pour accomplir l'*œuvre de salut*, il faut que tous les honnêtes gens se tendent ouvertement la main... en constituant une organisation de combat *unique, sous un seul drapeau, avec une seule devise : « Patrie, Liberté, Progrès* » (!!!)

1. T. III, pp. 97-105.

désastreux pour la secte maçonnique au pouvoir ». Voyez-vous ce candidat qui ne peut inspirer la moindre confiance, mais pour lequel les catholiques voteront avec la confiance que son succès sera désastreux pour le gouvernement ! Cela lui promet en effet une rude guerre.

Le 29 septembre 1909, Cyr écrivait dans la *Croix du Nord* sous le titre : « Un cas de conscience : les dangers de l'Action française pour la foi et les mœurs », un article à peine excusable de déloyauté, où il exploitait dans son sens les études remarquables du P. Descoqs. On lisait à la fin :

Non content de prêcher l'union, *le président et le comité de l'A. L. P.*, ont toujours fait tout ce qui était en leur pouvoir pour la réaliser. Toujours ils ont soutenu les députés sortants qui avaient voté contre les lois sectaires, sans se préoccuper de leurs nuances politiques. Ils n'ont jamais ménagé leur concours aux candidats qui, sans faire partie de notre association, défendaient la liberté de conscience. On n'a pu les accuser d'avoir manqué à cette ligne de conduite qu'en travertissant les faits ou en en inventant de toutes pièces (1).

En 1910, ils ne se départiront pas des principes qui les ont toujours guidés et répondront au désir exprimé par les instructions pontificales.

La *Croix* continue, comme par le passé, de faire la meilleure part de sa publicité à l'*Action Libérale*, de consacrer à ses congrès des comptes rendus spéciaux et louangeurs (2), et, à la veille des élections de 1910 (17 février), M. Feron-Vrau lui-même écrit, dans un appel qui est, au fond, tout entier en faveur de l'Action libérale.

Toutefois, les catholiques, nous le savons, ne sont jamais en retard de générosité. ***On lira plus loin un appel de l' « Action libérale populaire », qui est un corps si important de l'armée catholique. Beaucoup de nos amis voudront répondre à cet appel. Ils pourront le faire directement, ou, s'ils le préfèrent, se servir de mon*** *intermédiaire*. Je me chargerai bien volontiers de remettre leurs souscriptions à l'*Action libérale*. Je me ferai également un plaisir de remettre les souscriptions à tout autre groupe catholique que me désigneront les donateurs...

Cependant ce n'était pas assez de son journal pour le directeur-propriétaire de la *Croix*, au service de l'*Action Libérale*. A la fin de 1908, il forma le projet d'acheter le *Peuple français* de l'abbé Garnier, pour en confier la direction à M. Bazire et aux dirigeants de l'A. C. J. F. Ceux-ci envoyèrent une double circulaire aux groupes de l'A. C. J. F., et à ceux de l'*Action Libérale*, promettant aux premiers un journal « fièrement catholique », et s'engageant, vis-à-vis des seconds, à suivre la ligne politique de M. Piou ; ils ajoutaient : « L'*Action Libérale* peut compter sur lui pour sa défense et pour

1. Sur cette audacieuse négation de faits avérés, voir t. I, pp. 508-510.

2. Par exemple, 8 décembre 1908, 26 novembre 1909. Mais en même temps, elle, si collectionneuse de gestes épiscopaux, se gardait d'enregistrer les approbations données à l'*Entente catholique* (t. II, p. 506-508).

sa propagande... » D'ailleurs, afin de mieux marquer ce concours acquis, à ces circulaires était jointe une lettre de M. Piou disant à ses groupes : « Le *Peuple français* transformé qui va devenir... et aussi un vaillant défenseur de notre cause » (1). M. Feron-Vrau, revenant de Rome, insinuait clairement dans la *Croix*, dix jours après « la parole libératrice autant que justicière » (28 avril 1909) qu'il s'était décidé à cette entreprise pour déférer à un désir de Pie X. Il l'insinuait plus clairement encore dans sa circulaire personnelle : « Mon pèlerinage à Rome m'a permis de recueillir l'avis et les conseils de Notre Saint-Père le Pape et de plusieurs évêques. Je me suis décidé, en raison de l'importance de l'œuvre, à accepter cette nouvelle charge, confiant dans le secours de saint Michel et de la bienheureuse Jeanne d'Arc ». Le *Peuple français* n'a pas seulement tenu largement parole à l'*Action Libérale*, malgré les nouvelles directions (2), il a été un organe d'opposition passionnée et violente contre les catholiques non-libéraux (3). Et voilà la double besogne à laquelle le directeur de la Croix a contribué si puissamment « avec le secours de saint Michel et la protection de la bienheureuse Jeanne d'Arc ».

Je passe sur une autre de ses créations, la *Presse régionale*, parce qu'elle remonte à quelques années avant les nouvelles Directions. L'histoire de cette puissante machine de guerre contre la presse vraiment catholique, mais monarchiste, est pourtant fort instructive (4). Il y a lieu de mentionner seulement ici que, dans le présent, si plusieurs des journaux subventionnés par la *Presse régionale* se contentent, tel l'*Express de Lyon*, d'être des journaux libéraux et dévoués à l'*Action Libérale*, tel autre, le *Télégramme* de Toulouse, propriété de la P. R., est d'un opportunisme gouvernemental qui l'entraîne à des compromis déplorables (5). Récemment, en janvier 1913, la vaillante *Croix du Sud-Ouest*, bien différente en cela de tant d'autres *Croix* de province, jugée insuffisamment constitutionnelle, disparaissait sous l'intervention d'un des *missi dominici* de la rue Bayard (6).

Pour en revenir à la *Croix*, sans apporter la même aisance que l'*Action libérale* dans le flirtage avec le Gouvernement et ses ministres, n'a-t-elle pas suggéré plusieurs fois à son immense clientèle l'illusion d'un libéralisme trompeur et contribué à maintenir sous le

---

1. T. III, pp. 243-247.
2. T. III, pp. 515-518; 557-562.
3. T. III. pp. 89, 136, 137 ; T. IV. p. 333 ; T V. pp. 58-60 ; 453-465 ; 460-462 : 598-601.
4. T. II, pp. 55-77; t. IV, 439-448; 450-453.
5. Voir la Table analytique de la revue, à ce nom.
6. T. IX, pp. 829-831.

nez des catholiques le bouchon de chloroforme que tant d'autres lui appliquaient depuis vingt ans?

La *Critique du Libéralisme* fut la première à signaler l'étrange attitude d'un de ses agents les plus actifs, M. Janne, chargé de diriger son service parlementaire et ses enquêtes sur le mouvement catholique et social. Ce rédacteur de la *Croix* était aussi le correspondant français du libéral *XXe Siècle*, de Bruxelles. Le 23 juillet 1909, à propos de la chute du ministère Clemenceau, il y faisait valoir les titres de cet ennemi irréconciliable de la religion « à une certaine bienveillance de la part de l'opposition conservatrice et libérale » (1); le 25 juillet, il y plaidait la bonne foi de Briand dans l'œuvre de la séparation, et, s'autorisant de ses relations personnelles avec lui, le déclarait animé d'un « esprit libéral » (2). Le 6 août, il y disait : « Un profond changement est à la veille de s'accomplir dans la politique française » (3).

Mais, dira-t-on, le *XXe Siècle* n'est pas la *Croix!* Sans doute, mais son rédacteur avait-il une double mentalité? Celle du correspondant du *XXe Siècle* était-elle sans influence sur la *Croix?* Et n'en trouve-t-on pas un clair indice dans l'article que M. Bouvattier écrivait deux jours après le second trait cité (25 juillet), et qui fait le pendant de celui « méfiance prudente » à propos de la Séparation? « On attend avec curiosité, écrivait-il, la déclaration ministérielle. Les milieux combistes sont mécontents. La *Lanterne* est de fort mauvaise humeur (Bons signes). Mais les catholiques, de leur côté, ne peuvent *sans méfiance* voir à la tête du pouvoir l'homme dont le nom est si étroitement lié à la loi de séparation ». Et quand le ministère Briand eut donné son programme, le même rédacteur en chef de la *Croix* y répondait, le 29 juillet, par une « *Déclaration... d'attente* ». C'est le titre de son article. Il qualifiait ainsi celle du ministère et disait : « Eh bien! à déclaration d'attente, déclaration d'*exspectative. Attendons pour juger une fois de plus sur ses actes de demain*, celui que nous avons condamné pour ses actes impardonnables d'hier ». M. Briand a tenu à faire constater que son programme est celui de M. Clemenceau. Mais, observe M. Bouvattier, l'interprétation en est différente. « *Le mot de tolérance s'y trouve, et M. Briand, qui fut ce qu'on sait, va jusqu'à dire : Je ne suis pas pour la persécution* » (4).

Bientôt il fallut déchanter une fois de plus, et l'on entendit le rédacteur en chef de la *Croix* faire cette psalmodie ridicule et vantarde (27 août) : « Le programme d'apaisement (??) du ministère *avait grisé quelques-uns de nos amis, et ceux-ci étaient très excusa-*

1. T. II, p. 351.
2. T. II, p. 352.
3. T. II, p. 502 note.
4. II, pp. 391-394.

bles : c'est si bon d'entrevoir un peu de liberté... *Pour nous, nous nous sommes méfiés, rôle ingrat entre tous que celui d'empêcheur de danser en rond...* (Empêcheur? Oh! si peu!) Et le 3 septembre, répondant aux *Nouvelles* qui rappelaient aux catholiques leur confiance dans le ministère Briand : « Non, on ne sait pas cela, parce qu'on ne peut pas savoir ce qui n'est pas, et que cela n'est pas. Nous ne pouvions pas prévoir avec bienveillance, le passé de certains hommes au pouvoir nous l'interdisait. *Nous ne voulions pas prévoir avec malveillance, dans la crainte de juger injustement des intentions que nous ignorions* » (1).

Cependant M. Janne poursuivait sa campagne. Dans le *XX[e] Siècle* du 30 septembre, il annonçait un nouvel « *esprit nouveau* ». « M. Briand paraît s'appliquer à faire oublier un passé suspect » (2). Dans la *Croix* elle-même (29 octobre), il rappelait une fois de plus les promesses de détente de M. Briand, et s'efforçait de détruire l'impression fâcheuse produite par l'interprétation de ses paroles qu'avait donnée un collègue de celui-ci, M. Dubief (3). Mais l'émotion causée par ce scandale avait grandi. La *Correspondance de Rome* la traduisit par une note visant directement la *Croix*. Emoi et peur rue Bayard. M. Janne adressa à l'*Univers* une lettre de justification bien suggestive : « Je n'ai fait d'ailleurs que tenir le même langage que les journaux *libéraux* les plus honorablement connus, les plus appréciés dans le monde catholique » (4). La *Croix* n'est-elle donc rien de plus et de mieux qu'un journal libéral? Et le mal n'était-il pas précisément que ce journal catholique par excellence parlât comme les organes *libéraux?* A la lecture de la note de la *Correspondance de Rome*, M. Feron-Vrau congédia brusquement M. Janne, qui, sans avoir changé, a maintenant trouvé sa vraie place, au *Bulletin de la Semaine.* Mais, pourquoi M. Janne? Il n'écrivait rien que sous le contrôle de M. Bouvattier, a raconté, dans un livre récent, M. Rocafort, alors collaborateur de la *Croix*, et non seulement celui-ci avait lu et approuvé ce passage de son subordonné, mais des journaux ont affirmé sans être démentis que c'était lui qui en était l'auteur. M. Rocafort ajoute que, pendant plus de six mois, il avait attiré l'attention du rédacteur en chef sur les notes de la *Correspondance de Rome* visant des tendances comme celles de M. Janne. A quoi M. Bouvattier répondait chaque fois « que la politique française n'était pas de la compétence des étrangers, et que M. Briand

1. T. II, p. 502.

2. T. III, pp. 37, 38.

3. Cyr, de son côté, écrivait dans la *Croix du Nord :* « Aussi, avons-nous la conviction qu'il faudra beaucoup d'efforts aux survivants (!) du radicalisme et à toutes les *Lanternes pour décider M. Briand à marcher de l'avant dans la guerre à la religion* sur le terrain scolaire qu'il a indiqué dans sa dernière déclaration » (T. III, pp. 145, 146).

4. T. III, pp. 147, 148.

était un homme avec lequel il savait, lui, qu'on pouvait s'entendre » (1).

Quand le ministère Briand obtint un grand vote de confiance pour son attitude dans la grève des chemins de fer, M. Bouvattier donna pour titre à son article du 31 octobre 1910 : « *Le triomphe de l'ordre* » : « La journée du 31 octobre a été une bonne journée pour le pays » (2). Plus tard (5 octobre 1911), à propos du discours du Président de la République à Toulon pour les victimes de la catastrophe du « Liberté », il excusait M. Fallières d'avoir omis de « définir l'idéal » des marins français. « *Mais en était-il besoin?* » La définition, l'idéal catholique était dans tous les cœurs, sans oublier celui du Président (3). Mais le bouquet et le comble, c'est l'article où, reprenant pour le renforcer un mot de son chef de file, M. Piou, à propos de l'élection présidentielle de M. Poincaré : « Quelque chose finit et quelque chose commence », le rédacteur en chef de la *Croix* écrivait que cette élection était « le triomphe de l'*ordre*, de la *justice* et de la *liberté* », non pas même un triomple précaire, mais un triomphe « *assuré pour sept ans* »! (4).

La *Croix* fait-elle autre chose que suggérer aux « survivants » du radicalisme l'envie de répéter avec une variante aux oreilles des catholiques le refrain de la chanson populaire : Si cette histoire vous... amuse, nous allons la la la recommencer?

LE SILLON. — LE LEMIRISME.

Au sujet du *Sillon*, Franc répondait à M. Tailliez en rappelant la série d'articles publiée par un de ses confrères sous le titre : « Qu'est-ce que le Sillon? » dans les mois qui précédèrent la célèbre Lettre de Pie X de septembre 1910. Cyr fait valoir que M. Tailliez n'a rien précise ni justifié et il en appelle à ce que lui-même écrivait du *Sillon* en février 1909.

Essayons de préciser quelque chose et de le justifier.

Tout d'abord, les dates invoquées provoquent la répétition d'une remarque déjà faite sur le moment où la *Croix* et Cyr se mettaient à charger contre les cultuelles. Ils interviennent comme les carabi-

1. T. VII, pp. 151, 152.
2. T. V, pp. 223-233.
3. T. VII, p. 63.
4. T. IX, pp. 566-568. — En octobre 1913, une élection sénatoriale vient d'avoir lieu à Besançon. L'élu, M. Ordinaire, a voté précédemment toutes les lois anticatholiques. Néanmoins et malgré cela, comme il doit son élection à l'Action libérale, la *Croix* a trouvé qu'elle n'était pas de si mauvais augure pour les catholiques. Voilà comment on suit fidèlement et avec fermeté les directions pressantes du Saint-Siège pour l'action politique sur le terrain catholique!

niers de l'opérette, quand l'ennemi est déjà en déroute. Est-ce un rôle bien glorieux? Est-ce celui d'un journal de doctrine? Ici encore, remontons un peu plus haut et rappelons quelques dates.

Nous sommes en 1905. A cette époque paraissait depuis longtemps la revue bi-mensuelle le *Sillon* qui depuis plusieurs années reproduisait les discours de M. Sangnier et donnait quantité d'articles sur les doctrines de son école, de comptes rendus du mouvement.

En 1902, avait paru le *Catéchisme d'économie politique et sociale du Sillon* (Nouvelle édition).

En 1903, M. Sangnier publia *La Vie démocratique* (Discussion contradictoire avec F. Buisson) et *L'éducation sociale du peuple*.

Dans cette année 1905 il fit paraître : *L'esprit démocratique. — Le Sillon : esprit et méthodes. — La Vie profonde. — Par la mort.*

La plupart des erreurs que le Pape condamna en 1910 se trouvent formulées cent fois dans ces diverses publications.

Au milieu de cette même année 1905, parut ma brochure : « *Les idées du Sillon* », où je relevais chacune de ces erreurs, n'ayant naturellement pour source de discussion que les écrits déjà édités.

Il était donc facile à quiconque voulait s'en donner la peine de juger ce que valait le *Sillon*.

On s'excusera sur la faveur dont il jouissait alors dans les sphères ecclésiastiques et les hauts encouragements qu'il reçut même du Saint-Siège. Cependant rien ne peut faire que les erreurs condamnées par le Souverain Pontife en 1910 ne se trouvent déjà étalées dans les écrits mentionnés. Mais, justement, comment le Saint-Siège aurait-il connu ces écarts si regrettables, quand tout conspirait à les lui cacher et que le *Sillon* lui était présenté de toutes parts comme un magnifique mouvement de rénovation catholique? Fallait-il lui laisser le soin de s'éclairer, comme le supposerait un argument dont nous avons fait justice, ou n'était-ce pas précisément le rôle de la presse religieuse, si elle comprenait sa mission, de mettre l'opinion en garde et de faire entendre un casse-cou qui eût attiré l'attention des pasteurs? Comment donc s'est produit ce qu'on appellerait leur revirement, sinon par les démonstrations, d'ailleurs si combattues d'abord, de quelques volontaires qui sonnèrent l'alarme?

Eh bien! quelle était en 1905 l'attitude de la *Croix* à l'égard du *Sillon*?

Elle insérait placidement les comptes rendus vantards qu'on lui communiquait, sans y mêler la moindre réserve; elle mettait ainsi son immense publicité à la dévotion de ce mouvement déjà si suspect et servait de véhicule à ses erreurs. Sur ce point encore, quel contraste avec la « réfractaire » *Vérité française!*

Je citerai en exemple la *Croix* des 21 février, 3 juin, 13, 20 et 29 juillet, 10 septembre 1905. Mais, comme ces comptes-rendus se res-

semblent, je n'en citerai qu'un spécimen qui est déjà de 1906 (19 février) :

« *Le congrès du Sillon.* — Le travail des diverses sections féminines » rurales et d'œuvres sociales se poursuit avec un vif intérêt devant » une affluence croissante de congressistes qui sont déjà ce soir près » d'un millier.

» Un rapport très étudié de M. Léonard Constant expose la con» ception actuelle de l'effort social du *Sillon*. Il doit rester avant tout » une propagande d'idées, *un ferment de rénovation démocratique et* » *chrétienne*. Pour être entreprise en son nom, une œuvre sociale doit » s'inspirer pleinement de son esprit, contribuer à répandre ses idées » et à développer chez ses membres le sentiment de leurs *responsa-* » *bilités* Les sillonnistes, individuellement, apporteront leur concours » aux œuvres existantes autour d'eux qui se proposent de servir le » christianisme et *d'organiser la démocratie*.

» *On signale, dans les diverses régions de la France, les initiatives* » *nombreuses par lesquelles le* Sillon *travaille ainsi à créer un pro-* » *fond courant de vie sociale chrétienne* » (1).

Le lendemain, 19 février, se produit à l'issue d'une réunion de ce grand congrès, l'agression déplorable dont un sillonniste fut la victime et dont le *Sillon*, on s'en souvient, chercha à faire peser la responsabilité sur l'*Action française*. La *Croix* de ce jour (20 février) fait un fervorino sur l'union entre catholiques et annonce pour le lendemain qu'elle appréciera l'œuvre du *Sillon*.

Ce n'est pas un rédacteur en sous-ordre qui tient la plume; c'est le rédacteur en chef, M. Bouvattier. Il écrit le 21 février 1906 :

« ... *Aujourd'hui, je remplis la seconde partie de ma tâche, et la* » *plus agréable; car je n'ai que du bien à en dire.*

» La doctrine pure du *Sillon* se résume dans ces passages du dis» cours prononcé, le jour de la clôture du Congrès, par son éloquent » président, M. Marc Sangnier, devant une assistance évaluée à 7.000 » personnes.

Et après avoir cité une longue tirade des amphigouris de M. Sangnier, il ajoute :

« C'est parler en catholique et en Français.

» *Tout cela est excellent, et je salue avec confiance dans l'avenir* » *de mon pays « la lutte politique indispensable et l'arme du bulletin* » *de vote nécessaire », comme conclusion d' « une longue et profonde* » *action sociale, morale et religieuse », dans laquelle le* Sillon *a mar-* » *qué sa grande place parmi toutes les Ligues de jeunesse française,* » *qui n'ont cessé d'y consacrer leurs efforts.*

» L'heure du couronnement de l'action sociale, morale et reli-

---

1. Les soulignements, comme dans d'autres citations du présent article, ne sont pas dans le texte.

» gieuse par la lutte politique et électorale a sonné. Le terrain est
» bien préparé par les efforts de nos Jeunesses à éclairer le peuple,
» en l'imprégnant de la notion de ses droits et de la conscience de
» ses devoirs. Elles vont l'aborder franchement, résolument, brave-
» ment, et les anciens que nous sommes auront la joie de voir la
» France délivrée du joug de la Maçonnerie par l'entrain, la vail-
» lance et l'union des jeunes ».

On reconnaît à ces dernières lignes le ton des bulletins de victoire que les représentants de l'*Action libérale*, dont le rédacteur en chef de la *Croix* est un partisan endurci, rédigent périodiquement... avant la bataille. Si l'on veut alléguer, pour l'excuse de la *Croix*, que M. Bouvattier, ancien rédacteur en chef du *Peuple français*, démocratique et libéral, de l'abbé Garnier, d'où il passa rue Bayard, n'était pas précisément désigné pour présider à la rédaction d'un grand journal éminemment religieux et que de telles inconséquences chez celui-ci s'expliquent par la composition panachée, disparate, de son personnel, nous n'y contradirons point, laissant à chacun d'apprécier et l'excuse et cette situation. Mais les faits restent. Ils sont fâcheux.

Dans cette année 1906, commencent les conflits avec les autorités épiscopales : à Brest, où Mgr Dubillard, évêque de Quimper, est menacé d'un appel à Rome pour avoir interdit la présence de ses prêtres au congrès; à Nancy, où M. Sangnier déclare voir une bénédiction divine dans l'opposition de Mgr Turinaz, car Jésus-Christ a prédit la persécution à ses disciples. La *Croix* rend compte de ces congrès avec quelques observations discrètes. Un peu plus tard, elle relate la critique d'un compte-rendu plus que bluffeur, d'un voyage de M. Sangnier à Rome paru dans la « Semaine religieuse de Cambrai », et les déclarations de Mgr Gieure sur la pensée du Pape à l'égard du *Sillon*. Le temps est venu d'être circonspect.

En juillet 1907 éclate la fameuse lettre, véritable réquisitoire ecclésiastique, contre le *Sillon* qu'il avait autrefois couvert de toute sa faveur. La *Croix* l'insère naturellement. Moins naturellement elle insère aussi la longue réfutation que M. Sangnier essaie d'y opposer. Est-ce une autre application du « pour » et du « contre »? Si M. Sangnier lui a demandé cette insertion, la *Croix* ne devait-elle pas lui répondre que, pour un journal catholique, la publication d'un acte épiscopal n'ouvrait pas ce droit?

***

Or, quelle était encore l'attitude de la *Croix* à la veille de cette grave manifestation épiscopale? Le 29 juin 1907, on y trouve en place de faveur l'annonce d'une réunion de la *Ligue française de la moralité publique* où devaient prendre la parole L. Comte, Marc Sangnier, l'abbé J. Viollet et R. Vimard : le premier pasteur protestant, le der-

nier, libre-penseur. Cette annonce est en seconde page, tandis qu'une autre, de la *Ligue Patriotique des Français*, pourtant si chère à la *Croix*, ne vient qu'à la cinquième. On sait que l'intérêt de la moralité publique, sous ses diverses formes, était pour Marc Sangnier le prétexte de rechercher en toute occasion le rapprochement entre les catholiques de son école et les partisans hétérodoxes d'un commun « idéal chrétien ». Dans ce même numéro, un article de Franc « *Plus grave péril* », où il écrivait : « ... Et peu à peu, on en arrive à ces unions de catholiques avec les protestants, non pas sur un point déterminé comme la lutte contre l'alcoolisme et la pornographie, *alliance de circonstance qui est tout indiquée*, mais à une collaboration qu'il est impossible de ne pas réprouver... » Cet article était dirigé contre E. Le Roy, Houtin et les intellectuels qui rêvent d'unir tous ceux qui ont le sentiment religieux. Néanmoins, l'*Action catholique française* et d'autres ayant relevé à cette occasion les tentatives de Marc Sangnier, et comme l'*Autorité* invitait par deux fois la *Croix* à en dire son sentiment, celle-ci répondait quelques jours après (7 juillet 1907), par une note de mauvaise humeur où, tout en esquivant l'explication, elle renvoyait aux lignes sus-mentionnées, qu'elle reproduisait, pour qu'on y trouvât son avis sur le *Sillon!* De toute façon, incohérence.

A dater de cette époque, les manifestations épiscopales qui se succèdent font évoluer peu à peu la *Croix*, mais en entrant le moins possible dans la controverse. Quant à Cyr, il lui eût été bien difficile de ne pas emboîter le pas à son archevêque — ce qu'il fit, nous en sommes persuadés, avec la plus entière sincérité — mais nous ne tombons pas en pâmoison sous le coup du document de 1909 (deux ans après) dont il croit nous accabler. Notre surprise est seulement qu'il n'en ait pas invoqué de date plus ancienne (1).

Après cela, tout est-il exagération dans le passage où notre collaborateur disait que la lettre sur le *Sillon* avait été peu prévue à la *Croix?* En tout cas, on voit qu'elle ne le fut pas de longue date et surtout que l'on fit peu pour la préparer. Dans les tout derniers temps la *Croix* pouvait avoir soupçon de l'événement, puisque son collaborateur qui démarqua mes ouvrages et les plagia en refusant audacieusement d'en convenir (2), mais où il n'aurait tenu qu'à la *Croix* de trouver matière à pareil travail depuis quatre ans, racontait volontiers que la demande en était venue à la *Croix* de haut lieu. Si c'est une satisfaction pour elle que nous lui accordions d'avoir prévu l'acte pontifical imminent, nous le faisons volontiers. Mais où nous ne nous trom-

1. Il écrit à la *Vigie* (8 octobre) : « *Dès* l'année 1907, je mettais en tract l'Avertissement adressé au Sillon par Mgr Delamaire... » (Quelle surprenante initiative!) « *Dès* le mois de février 1909, etc... » Bref, un ouvrier de la première heure, ou peut s'en faut.

2. T. IV, pp. 139-148.

pons pas, c'est en disant qu'à l'égard du *Sillon*, comme pour la loi de Séparation, elle n'a pas rempli le rôle qui devait être le sien, qu'elle a marché derrière le mouvement catholique au lieu de lui servir d'éclaireur et qu'elle a même contribué à illusionner l'opinion jusqu'au jour où force lui a été d'ouvrir les yeux.

***

Ce n'est pas avec le *Lemirisme* que nous sortirons de l'incohérence et des contradictions.

Cyr réplique avec une superbe assurance que *dès 1901* la *Croix* avait fait des réserves formelles sur les opinions et la conduite de M. Lemire Il est plus explicite encore dans sa lettre à la *Vigie* (8 octobre) : « Dès avant 1900 des reproches furent faits de la *Croix du Nord* à M. Lemire pour ses « sympathies et accointances » radicales. Dès 1901, les reproches publics commencèrent dans la *Croix* de Paris et du Nord. Dès 1906 — il y a sept ans! — *ce fut la rupture définitive.* Et *dès là*, si vous saviez, quels combats!... ». Mais le même Cyr disait récemment à celui-ci dans la *Croix du Nord*, où il est juste de reconnaître qu'aujourd'hui il lui tient fortement tête, à propos de sa révolte presque ouverte : « Sans doute, pendant la période législative de 1906 à 1910 (nous sommes déjà loin de 1900 et 1901), vous n'étiez pas encore ce que vous êtes depuis trois ans. Vous eûtes bien des paroles et des attitudes regrettables et blâmables, mais que la charité permettait encore de considérer comme *des défaillances accidentelles* plutôt que comme les effets d'une ligne de conduite arrêtée ». Mais, alors, ce ne fut donc pas la rupture définitive dès 1906? Aussi, l'on peut se demander à quelle époque fixer ces « beaux temps » de M. Lemire dont Cyr dit encore ailleurs, avec ces accents que Franc déclare touchants à l'envi de tous autres : « Ah! c'était le beau temps alors... Vous assistiez aux congrès de la *Croix du Nord.* Vous veniez me voir rue Bayard. Vous étiez de toutes les réunions de zèle et d'action catholique » (4 mai 1912). Et ce même article nous apprend, dans le raccourci de la carrière de M. Lemire, que « cette première faiblesse (de distinguer entre le prêtre et le citoyen) « *apparaissait peu dans les premières années* »... quoique la *Croix* et Cyr en aient gémi tout haut dès 1900 et 1901. Aussi, comme la « rupture complète » ne date que de 1906, on s'explique qu'en 1907 (29 novembre) la *Croix* ait enregistré sans une observation la protestation de M. Lemire au sujet de la mesure interdisant aux prêtres de briguer le mandat législatif sans l'autorisation de leur Ordinaire, déclarations qui présageaient pourtant avec clarté sa conduite actuelle; on s'explique surtout qu'à la veille des élections de 1910, époque à laquelle la rupture devait être dans tout son éclat, M. l'abbé Thellier de Poncheville, qui s'intitule modestement

mais avec raison, « commis-voyageur » de la *Croix*, et grand ami de Cyr, ait écrit cette lettre où il consignait le fruit de ses tournées :

« Je vois dans mes conférences à travers la France quelles vives sympathies M. Lemire excite dans les auditoires populaires qui connaissent bien sa haute valeur, son grand cœur, son dévouement intelligent aux intérêts du peuple et de la France, son attachement sincère à la République.

» Il est pour beaucoup de nos contemporains, le type du curé moderne, et » tels qu'ils voudraient voir leurs prêtres autour d'eux (!!).

» Son échec serait la preuve que de tels prêtres ne sont pas comptés » par les catholiques comme de bons prêtres, et ce serait une défiance de » plus dans leurs âmes contre la religion qu'il leur fait aimer » (!!!).

Est-ce assez d'incohérence?

Répondant au dernier article de Cyr que j'ai cité, et sous ce titre très bien choisi : « Responsabilité », M. Robert Havard de la Montagne, directeur du vaillant « *Nord-Patriote* », montrait excellemment Cyr dans son rôle de carabinier d'opérette, non sans préciser le moment où il aurait dû faire sa première entrée (11 mai 1912). Cet article suppléera à tout ce que nous pourrions ajouter.

... Donc nous accusons la démocratie chrétienne du Nord d'avoir engendré M. Lemire. Notre vénéré confrère, qui a prévu le réquisitoire, a pris les devants. Sa thèse est celle-ci : M. Lemire a changé, il a trompé nos espérances; ah! autrefois, « c'était le beau temps... Vous assistiez au Congrès de la *Croix du Nord*. Vous veniez me voir rue Bayard. Vous étiez de toutes les réunions de zèle et d'action catholique. Et aujourd'hui? Aujourd'hui plus rien ». Ainsi se lamente M. le chanoine Masquelier. Sa douleur est évidemment sincère. Mais notre thèse, à nous, est que M. Lemire n'a pas changé : il est « aujourd'hui » ce qu'il était hier, ou, si vous voulez, son attitude actuelle est la suite logique de son attitude passée.

Cyr nous conte en ces termes les débuts politiques de M. Lemire :

« *Un jour l'ambition politique s'empara de lui. Il se présenta à la dé-* » *putation contre le gré, sinon contre la défense de son archevêque* ».

Halte-là! Cet aveu est énorme. La *Croix du Nord* reconnaît que dès sa première candidature, en 1893, M. Lemire se présentait « contre le gré, sinon contre la défense de son archevêque ». En 1893 pas plus qu'en 1912, il ne s'agissait de conquérir un siège sur l'ennemi; le député sortant d'Hazebrouck était M. le général de Frescheville. Un royaliste? non. Mais le président de la Droite républicaine! Eh bien! c'est après avoir évincé le général de Frescheville, « contre le gré sinon contre la défense de son archevêque », que M. Lemire se vit adopté, choyé par les libéraux et démocrates : « Vous assistiez aux Congrès de la *Croix du Nord*. Vous veniez me voir rue Bayard », etc.

« ... C'était le beau temps », dit M. le chanoine Masquelier. Or, dès cette époque, M. l'abbé Lemire avait versé dans l'erreur libérale. Que disait Léon XIII (Encyclique *Immortale Dei*) : « Il n'est pas permis d'avoir deux manières de se conduire, l'une en particulier, l'autre en public, de façon à respecter l'autorité de l'Eglise dans sa vie privée et à la rejeter dans sa vie publique ». Que disait M. Lemire, au Congrès de la Démocratie chrétienne, à Lyon, en 1897 : « Les députés ne sont pas à la Chambre pour la vie future, mais pour la vie présente; non pas pour faire les affaires

de l'Eglise, mais pour les affaires de la France ». Distinction subtile et condamnable entre les devoirs du chrétien et les devoirs du citoyen. Cette distinction, M. Lemire l'affirme, le 30 novembre 1899, à la tribune parlementaire : « Le catholicisme, dans cette Chambre, n'a pas de députés, pas plus que le protestantisme, pas plus que la maçonnerie, pas plus que l'islamisme, pas plus qu'aucune religion ». En 1900, il préside le fameux Congrès ecclésiastique de Bourges, congrès dont l'évêque d'Annecy, Mgr Isoard, dénonce les périls, notamment la tendance à dédoubler la personne du prêtre : prêtre ici, simple citoyen là-bas; prêtre aujourd'hui, laïc demain. M. l'abbé Lemire, véritable président du Congrès, *n'a laissé passer, depuis qu'il est connu, aucune occasion de pratiquer cette abdication intermittente de la qualité de prêtre.* Il l'a fait de nouveau au Congrès de Bourges ».

Et voilà le « beau temps » de M. Lemire! Nous disons, nous, que, lorsque M. Lemire, candidat aux élections municipales d'Hazebrouck, s'écrie, le 2 mai 1912 : « Je suis sorti de la hiérarchie officielle, je suis prêtre pour dire la messe et le bréviaire, pour cela et pas davantage », nous disons, nous, que cette déclaration est conforme à la pratique de toute sa vie.

La *Croix du Nord* nous répondra : « Mais il ne s'était pas encore assis à gauche, il n'avait pas rompu avec les catholiques ». Or, dès 1899, après un discours de M. Lemire sur le budget des cultes, l'abbé Dabry écrivait : « La Droite s'est abstenue de l'applaudir. C'est bon signe. Ce n'est que lorsque la *rupture sera complète* entre nous et les exécrables partis de droite, que nous aurons quelque chance de reconquérir le pays ». Nous disons, nous, que, lorsque M. Lemire, en mai 1912, essaie de planter le drapeau du Bloc à Merville, Bailleul et Arnèke, cette tentative est conforme à la pratique de toute sa vie.

La *Croix du Nord* nous répondra : « Mais nous ne pouvions pas deviner qu'il irait si loin! » Nous disons, nous, que vous auriez dû le deviner. L'abbé Lemire n'avait pas à changer, il n'avait pas à évoluer, il n'avait qu'à suivre sa route. M. le chanoine Masquelier convient, d'ailleurs, que « bientôt il donna des inquiétudes aux esprits clairvoyants ». Pourquoi donc la *Croix du Nord* n'a-t-elle pas ouvert les yeux, avant 1910? Pourquoi les a-t-elle boudés, les boude-t-elle encore, ces « esprits » dont la « clairvoyance » voulait empêcher les Catholiques de suivre M. Lemire? Pourquoi son silence à l'égard de Mgr Delassus? Pourquoi ces « coups de patte » à l'*Univers*, rajeuni et renouvelé par le concours de catholiques éminents, mais antidémocrates et antilibéraux? Pourquoi enfin n'a-t-elle pas voulu connaître les conférences, faites à Lille, pendant l'hiver de 1910, par Dom Besse, contre cette hérésie libérale qui a précisément perdu M. Lemire?

C'est ici que la *Croix du Nord* riposte en parlant de « certains adversaires de M. Lemire, plus politiques au fond que religieux ». Pourquoi dénaturer les intentions? Nous sommes capables de rendre justice aux républicains. Ce sont des royalistes qui ont envoyé, qui maintiennent au Sénat le général Mercier, ancien ministre républicain. Et l'Action française ne préfère-t-elle pas le républicain Drumont au royaliste d'Haussonville? Et le *Nord Patriote* n'a-t-il pas donné pour mot d'ordre, à la veille des élections législatives de 1910, de voter, même pour des candidats dont l'opinion n'est pas la nôtre? Si donc nous combattons M. Lemire, ce n'est pas au nom du Roi, c'est au nom d'une doctrine supérieure à toutes les dissidences politiques.

Ce qui manque aux libéraux, c'est une doctrine. Ils vivent au hasard des combinaisons électorales. N'a-t-on pas vu cette semaine la *Croix du Nord*, « *condamner et flétrir* » les catholiques lillois qui n'auraient

pas voté en nombre suffisant pour les représentants de cet *Echo du Nord* dont nul n'a oublié l'attitude, lors du complot maçonnique contre le Frère Flamidien? Eh! mon Dieu, nous savons à quels accommodements la politique électorale oblige parfois! Les radicaux sont si abjects, les socialistes, au moins dans le Nord, si abominablement sectaires, qu'il faut bien, çà et là, passer par-dessus certaines répugnances! Il y avait, pour la *Croix*, une façon discrète de le faire entendre. Mais dire, dès le 6 mai : « Nous voulons aussitôt condamner et flétrir avec toute l'indignation qu'elle mérite la manœuvre inexplicable » qui a abouti au ballottage de M. Gobert; réclamer le 8 mai, pour M. Gobert et ses compagnons un « triomphe réparateur », car ils se représentent et « cet acte ne pouvait les grandir davantage dans l'estime de tous ceux qui les connaissent et qui ont su les apprécier » — le Frère Flamidien peut-être? — cela, en vérité, c'est trop! c'est trop! Des gens qui ont une doctrine n'auraient jamais écrit de pareilles choses!

Mais revenons à M. Lemire. Nous voulions prouver qu'il n'a pas changé. C'est fait. Or puisqu'il était au début ce qu'il est maintenant, puisque, en 1893 comme en 1912, il se présentait « contre le gré, sinon contre la défense de son archevêque », puisque, dès 1893, il semait la division en évinçant le catholique de Frescheville comme il s'est efforcé en 1912 d'évincer le catholique Warein, puisque, dès ses premiers discours, il prétendait établir, entre les devoirs du prêtre et les devoirs du citoyen, une distinction interdite par l'Encyclique *Immortale Dei*, ceux qui l'ont soutenu, de 1893 à 1910, sont responsables et de son audace grandissante et du douloureux retentissement de la crise actuelle. Cela soit dit, non pour humilier ou rabaisser un confrère justement vénéré, mais pour élucider un point d'histoire et prévenir le retour d'erreurs semblables. On ne fait pas de la politique avec de bonnes intentions, on fait de la politique avec des principes. C'est pourquoi Louis Veuillot reste le plus grand nom du journalisme catholique. Ah! il aurait compris tout de suite, lui, où allait l'abbé Lemire! N'avait-il pas compris où allait le Père Hyacinthe? Il n'a pas sauvé le Père Hyacinthe, il aurait peut-être sauvé l'abbé Lemire si, décidément, comme nous l'espérons, la foi est plus forte chez ce malheureux que l'orgueil, mais, en tous cas, il aurait arraché à son influence, dès la première heure, les catholiques, surtout les prêtres... Hélas! Louis Veuillot n'est plus!

Quelques jours après (18 mai) le *Nord-Patriote* revenait sur l'élection Gobert et montrait avec humour l'incohérence de la politique électorale de Cyr et de la *Croix du Nord*, en racontant les impressions d'un « homme triste ».

... Mais l'homme triste ne pensait qu'au ballottage. Il s'écria :

— Tel que vous me voyez, j'ai voté pour Gobert.

— Allons, tant mieux, puisque votre candidat est vainqueur.

— C'est précisément sa victoire qui m'afflige!

— Expliquez-vous.

— Je m'explique. La *Croix du Nord* nous a signifié, les 6 et 8 mai, que voter pour ces messieurs de l'*Echo* était un « *devoir de conscience* », que nous leur devions un « *triomphe réparateur* », *et qu'ils ne pouvaient « grandir davantage dans l'estime de tous ceux qui les connaissent et qui ont su les apprécier* ». Arrive le 12 mai. Je cours aux urnes, j'ai la fièvre... Le soir, je ne dîne pas, je surveille le dépouillement, j'additionne

les chiffres, je suppute les chances. Enfin, nous sommes élus : je dis « nous », car la cause de M. Gobert et de ses compagnons était devenue mienne. Vous devinez ma joie, mon enthousiasme... Hélas! combien éphémères!... Le 14 mai, réveil brutal et coup de foudre...

— Vous me faites trembler!

— Il y a de quoi. Dans le même journal, monsieur, où l'on nous avait fait un « devoir de conscience » de procurer un « triomphe réparateur » aux représentants de l'*Echo*, qui ne peuvent grandir davantage « dans l'estime de tous ceux qui les connaissent », le même écrivain trace ces lignes :

« L'*Echo* et ses amis voient plutôt d'un mauvais œil les efforts qui se font de notre côté pour rechristianiser les masses, et notre action sociale qui doit faciliter leur retour à la foi.

» Ils taxeraient volontiers d'empiétements cléricaux ces mouvements qui recrutent et disciplinent les groupes de Jeunesse Catholique et ces admirables Ligues de catholiques français dont les cadres, à Lille particulièrement, renferment tous les éléments vaillants et agissants.

» Ils sont indifférents, sinon hostiles, à cette organisation des Comités catholiques du Nord, qui, grâce à une haute, inlassable et puissante initiative, couvrent déjà près des deux tiers de notre diocèse et s'essaient un peu partout à l'action.

— Ainsi donc, poursuivit mon interlocuteur, j'ai accordé mon suffrage à des hommes qui nous sont « indifférents, *sinon hostiles* », qui « taxeraient volontiers d'empiétements cléricaux » nos organisations catholiques, et dont la *Croix* nous dit encore qu'elle ne leur demande pas de « travailler avec nous », car « l'ordre matériel est à peu près leur seul idéal » et « leur manque de foi ferait d'eux des auxiliaires plus gênants et plus compromettants qu'utiles ». Pourquoi donc, vingt-quatre heures avant de les traîner aux gémonies, les élevait-on au pinacle? Ai-je bien ou mal voté? Je n'y comprends plus rien. Convenez que j'ai lieu d'être triste...

C'est un nouvel exemple après tant d'autres.

L'ACTION SOCIALE CATHOLIQUE.

Ici encore il y en a pour la *Croix* et il y en a pour Cyr, plus même pour Cyr que pour la *Croix*, parce que c'est un de ses thèmes favoris et qu'il mène la campagne à la fois dans la *Croix* de Paris et dans la *Croix* du Nord.

Un mot d'abord des *Enquêtes sociales* de la *Croix*. Tout le monde connaît ces grandes consultations ouvertes par elle et guidées par M. Janne, à l'époque des vacances, sur les conditions, les moyens, les progrès de la restauration sociale et religieuse. Leur avantage le plus certain est de fournir par ce procédé commode une copie abondante au journal, dans cette période de l'année où chôme la politique parlementaire. On voit mis à contribution dans ces enquêtes, les hommes d'opinions et de tendances les plus diverses, les démocrates chrétiens de toute couleur aussi bien que les prélats, les prêtres et les laïcs de doctrine sûre, y compris les nuances intermédiaires. Le résultat est de faire de la *Croix*, en ces matières,

un capharnaüm où se croisent et se mêlent tous les chemins de la pensée. Il ne reste comme poteau indicateur que le vague article final dans lequel M. Feron-Vrau fait ses remerciements aux opinants divers et tire la morale comme il peut. Comment pourrait-il débrouiller ces écheveaux? Ce serait le travail à recommencer.

Il faut se borner à quelques traits plus saillants. Voici, entre autres, en 1906 (5 septembre), une consultation de M. l'abbé P. Six, directeur de la *Démocratie chrétienne* (Nord), sur la question ouvrière. La *Croix* prend même un soin spécial de présenter cet ami de Cyr comme un vrai « théologien », « fournissant aux hommes d'action une saine et forte doctrine toute pétrie de philosophie thomiste, d'encycliques pontificales et surtout de zèle apostolique ». En voilà donc un auquel, par privilège, elle donne son estampille. Or, au milieu du reste, qu'enseigne aux lecteurs de la *Croix* cet homme de parfaite doctrine? « Les catholiques ont un programme social vaste et précis. Qu'on lise le fameux programme social de Saint-Etienne du comte de Mun, le magnifique discours de M. Bazire à Albi (1), qu'on lise le programme des démocrates chrétiens... » « Ils ont des groupements actifs qui travaillent à répandre ce programme ». Entre autres : « *Les démocrates chrétiens* qui ont, il y a treize ans, popularisé et *démocratisé* (pour cela, oui!) le programme social chrétien, et dont les groupements ouvriers sont de tous les groupements ceux qui sont le plus en contact avec le peuple. — *Les sillonnistes* qui poursuivent sans doute directement la réalisation de la démocratie, mais qui, mettant hors de toute contestation l'action populaire chrétienne et les principes sociaux du christianisme, *ont l'occasion de les défendre et de les propager indirectement* (oh! combien indirectement, puisqu'ils allaient franchement contre!) « Ils ont des journaux et des revues qui en saisissent l'opinion ». Et M. Six, entre plusieurs autres pas très sûrs, encadre la *Justice sociale* de l'abbé Naudet! « Ils ont des hommes éminents et éminemment représentatifs : De Mun, *Harmel*, *abbé Gayraud*. *abbé Lemire*, *abbé Naudet*, *abbé Garnier*, pour ne citer que les plus populaires, sont plus que des autorités; ce sont des arguments vivants et des preuves irréfutables *que l'Eglise veut l'ascension économique du peuple par le peuple* (!!).

Pour un seul, et qui est placé hors rang, n'est-ce pas que ce n'est point mal?

Notre revue a relevé quelques autres exemples qui, sans avoir toute la valeur de celui-ci, pourraient l'appuyer : une réponse tout à fait dans le « sens social » de Mlle Frossard, secrétaire de la *Ligue*

1. Nos lecteurs ont vu récemment l'analyse de ce discours magnifique, où la société professionnelle est professée de droit naturel comme la famille et la cité, et où la démocratie politique est confondue avec l'action sociale de l'Eglise (T. IX, pp. 283, 339 à 341).

Patriotique des Françaises, sur l'éducation des enfants (1); celle de M. l'abbé Belorgey, qui, trois semaines après la *Lettre sur le Sillon* (c'est à noter), démontre que, dans nos patronages de jeunes gens, il faut s'appliquer à former une *élite démocratique* (2); de M. P. Leroy-Beaulieu avec son curieux remède contre le fléau de la dépopulation (3); plus récemment de M. l'abbé Mény et de son étrange optimisme sur la situation morale de la France (4).

Cet éclectisme, cette application sous une autre forme « du pour et du contre » n'allaient pas toujours, paraît-il, et ce n'est pas étonnant, sans soulever quelques réclamations. Voici comment la *Croix* y répondait le 13 septembre 1906 :

Notre enquête continue d'exciter l'intérêt sympathique du public, ainsi qu'en témoignent les nombreuses lettres que nous recevons à ce sujet.

Parmi nos correspondants quelques-uns s'étonnent que nous insérions des réponses dont certaines idées s'écartent plus ou moins de la ligne connue du journal.

Il est cependant bien naturel que dans cette vaste consultation sur les problèmes sociaux de notre époque, problèmes si ardus et si complexes, des divergences se produisent parmi les solutions proposées. ***Et ce serait fausser toute idée d'enquête que d'exercer une censure quelconque à l'égard de ces réponses émanant de personnalités notoirement autorisées et toujours bien intentionnées.*** Qui dit enquête dit enregistrement fidèle et impartial des libres dispositions des témoins.

Il appartiendra ensuite au public et à nous de dégager de ces témoignages ***les conclusions pratiques*** les plus aptes à promouvoir l'*Action populaire* ***chrétienne, au développement de laquelle nous avons voulu contribuer par cette enquête.*** (?)

Ainsi, les Lemire, les Naudet, les Sangnier et *tutti quanti,* car ils étaient du nombre, sans parler de M. Six, non seulement étaient parfaitement intentionnés, ce qui déjà sauve presque tout, mais ils comptaient parmi les personnages « notoirement autorisés » aux yeux de la *Croix*. Cela simplifiait d'autant, pour le public et pour elle, le travail de dégagement. Et c'est heureux pour tout le monde, car les conclusions pratiques « les plus aptes à promouvoir l'action sociale catholique » auraient pu, sans cela, en souffrir.

Cueillons, en passant, ce filet sur la *Maison sociale* (11 août 1908). Cédant sans doute aux sollicitations dont les patrons et amis de la Mère Mercédès assaillirent la presse catholique en sa faveur, la *Croix*, pensa trouver un argument heureux pour apaiser la sévérité des juges en défendant la Maison sociale d'être une œuvre cléricale, en quoi elle disait trop vrai, au risque d'étaler crûment la réalité.

---

1. T. I, p. 97.
2. T. V, pp. 31-33.
3. T. III, p. 31, 32.
4. T. IX, pp. 49 et ss.

Mais que penser du trait final, après les directions de Pie X déjà si claires à cette époque?

Qu'y a-t-il de confessionnel dans tout cela? Rien, absolument rien : ni le caractère des institutions, *ni l'esprit qui les anime*, ni même la composition du corps d'auxiliaires. Nous en connaissons personnellement plusieurs qui sont absolument indifférentes en matière religieuse et qui ne participeraient pas à une œuvre confessionnelle. Parmi les ouvriers qu'assiste la Maison sociale, il en est de toutes les religions; il en est surtout sans religion aucune.

Les initiatrices de ce mouvement n'ont en vue que le bien matériel et moral du peuple; c'est peut-être ce que les campagnes de certains journaux de gauche veulent empêcher. Pour nous, qui sommes, on le sait, très favorables à l'action confessionnelle, *nous ne saurions cependant qu'encourager et soutenir toute œuvre qui fait le bien.*

M. E.

C'est un fait au-dessus de toute contestation que la *Croix* et Cyr ont avec les *Semaines sociales*, d'une part, et, de l'autre, avec l'*Action populaire* de Reims, des rapports allant jusqu'à la solidarité. Ce n'est pas le lieu de rappeler ici, en détail, à quelles justes critiques ces deux courants de catholicisme social ont donné prise, et les divergences très accentuées d'avec les principes de droit naturel, les enseignements et les directions de l'Eglise qu'on y a relevées sur nombre de points Les travaux du P. Fontaine, de M. l'abbé Gaudeau, plus récemment de MM. Louis Durand et G. Desfoyère, sans parler des articles de notre revue, sont connus suffisamment. Qu'on ne cherche rien de pareil dans la *Croix*. Bien au contraire.

Les *Semaines sociales*, elle s'en est toujours fait le héraut, comme de l'*Action Libérale*. C'est Cyr qui y tenait la spécialité des articles-réclames en leur faveur. Ils sont nombreux. Jamais une restriction. Il n'y en a pas davantage, et pour cause, dans les comptes rendus détaillés de ces « grandes assises » qui s'étalent dans la *Croix*. Ceux des Semaines sociales de Dijon et d'Amiens (1906 et 1907) portent la signature Ch. T. de P., qu'il faut sans doute lire : Charles Thellier de Poncheville. On y voit l'exposé de toutes les théories des catholiques sociaux, naturellement présentées comme le dernier cri de la vérité. Ce précieux collaborateur de la *Croix* devenait lui-même, dès lors, un des orateurs préférés des Semaines sociales. A celle de Rouen, 1910, à la veille même de la Lettre sur le Sillon, il présentait un interminable rapport où se retrouvent formellement exprimées et mises sous le couvert de l'Eglise un bon nombre des erreurs sociales que l'acte pontifical allait condamner (1). Et la *Croix*, qui le pressentait, nous le voulons bien, faisait, le 3 août, du succès de l'orateur, et non sans relater justement ce qui était faux, une « apothéose ».

1. T. IX, pp. 745 à 770.

Mais c'est surtout à Cyr que revient le titre de grand avocat des Semaines sociales dans l'une et l'autre *Croix*. Il y faut joindre celui de pourfendeur des malavisés qui, à leur propos ou autrement, osaient parler de *modernisme social*. Le P. Fontaine en vit quelque chose. Cyr ne se contenta pas d'attaquer vivement dans la *Croix du Nord* (18 janvier 1912), l'ouvrage qu'il avait fait paraître sous ce titre Il développa cet article dans une brochure où il l'accusait de falsifications de textes, etc... et se portait garant de la parfaite orthodoxie de toutes les théories de MM. Lorin, Duthoit, Boissard, Deslandres. et de l'abbé Calippe, en un mot, des orateurs des Semaines sociales. Cette brochure, il l'envoya aux revues et journaux avec prière d'insérer. Le P. Fontaine y fit la réplique qu'elle méritait, et M. l'abbé Gaudeau, dans la *Foi catholique*, démontra par A plus B, on peut le dire, les erreurs des clients de Cyr. Quant à la *Croix* de Paris, le jour même ou Franc y donna une recension élogieuse de l'œuvre de son confrère (22 février), le P. Fontaine lui adressa une lettre rectificatrice de vingt lignes à peine, dont il ne put obtenir l'insertion. *Frater qui adjuvatur a fratre...*

Ai-je tort de parler de solidarité entre Cyr et la *Croix* avec les Semaines sociales, même sur les faux dogmes du catholicisme social?

L'*Action Populaire* de Reims et les Semaines sociales sont en bonne partie de la même école; leur droit à la faveur de Cyr et de la *Croix* est donc le même. Mêmes, d'ailleurs, les doctrines de l'*Action populaire*, et celles de Cyr. L'article qu'il écrivait dans la *Croix*, du 10 mars 1911, par exemple, sur le « sens social », « cette fleur exquise » qui donne à la charité son plus doux parfum, répond exactement à ce qu'en disait le *Guide social* de l'*Action Populaire* en 1908 (1). Il était mis en liesse par cette boutade de M. Béchaux qui, prise au pied de la lettre, comme on le voudrait, équivaudrait à une grosse bêtise : « Si saint Paul revenait parmi nous, il parlerait d'abord aux ouvriers (??), saint Thomas enseignerait l'économie politique (???) et saint François de Sales fonderait des syndicats (!!) ».

Ah! le syndicalisme! Nous savons, par l'*Action populaire*, qu'il est non seulement le salut de la société, ce qui n'est déjà pas peu, quoique assez incertain, mais le nouveau champ ouvert à l'Eglise, grâce auquel son influence sociale, jusqu'ici peu développée, pourra enfin prendre son expansion. Donc tout au syndicat. Ce que l'*Action Populaire* dit en termes parfois embarrassés, Cyr a le mérite de le dégager plus franchement. A cet égard, l'article que la *Croix du Nord* du 22 avril 1912, a publié sous le titre « Catholicisme et socialisme »,

1. Pour la critique de ce point et des autres erreurs de l'Action populaire, voir l'article consacré à celle-ci (T. IX, pp. 493 à 516) et les articles de M. J. Rambaud sur le sens social (T. X, p. 625-640), sur le rapport de M. Louis Durand à Sarlat (T. X, pp. 813-823; 825-907).

en conclusion d'une série d'études sur les diverses conceptions socialistes est tout à fait remarquable. Le sous-titre l'est tout d'abord : « La doctrine syndicale et *les catholiques* ». On ne peut assez admirer cette assurance des catholiques sociaux, contredits si fortement en plusieurs points de leurs doctrines par des théologiens de marque, par des économistes chrétiens nombreux et de haute valeur, qui sans doute comptent aussi quelque peu parmi « les catholiques », à parler au nom des catholiques en des matières où l'opinion catholique est divisée et où la doctrine sûre n'est pas du côté de ces accapareurs. La forme tout entière de l'article répond à ce sous-titre : les catholiques professent ceci, les catholiques appuient cela. Pas une proposition qui ne soit émise en leur nom. Et que professent les catholiques? L'association corporative *obligatoire*. Qu'appuient les catholiques? Ils favorisent de toutes leurs forces le syndicalisme. Que veulent les catholiques? L'autonomie de la classe ouvrière et le ligotage de l'autorité patronale. En un mot les catholiques réclament ce que M. G. Desfoyère a justement défini *le renversement des valeurs traditionnelles*. Je renvoie le lecteur au solide ouvrage qu'il a récemment publié sous ce titre, pour y voir établi le rapport étroit entre les théories de l'*Action Populaire* et celles de Cyr (pp. 97 à 121).

On pourrait être indulgent aux réclames périodiques que Cyr faisait à l'*Action populaire* dans la *Croix de Paris* jusque vers ces derniers temps. Mais après que les récents actes du Saint-Siège (approbation formelle du rapport de M. L. Durand qui les contredit, lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun, etc...), avec lesquels la doctrine de l'*Action Populaire* est manifestement en désaccord sur plusieurs points graves, aux yeux de tout homme sérieux et de bonne foi, Cyr est moins excusable d'avoir écrit dans la *Croix de Paris*, du 7 août 1913, (qui pourtant, nous dit Franc, tient le plus grand compte des « précisions doctrinales » fournies par le Saint-Siège), cet éloge amphigourique et hyperbolique, auquel il se garde de joindre aucune réserve : « On convient généralement qu'après Dieu, source de tout bien, après le Pape qui dirige, qui inspire et qui encourage, après les évêques, grands chefs des équipes apostoliques, l'*Action Populaire de Reims est un des instruments les plus puissants et les plus efficaces de ce relèvement chrétien qu'on est unanime à saluer en France.* » Qui, on? — Eh! « Les catholiques »!

Cyr a pour excuse, si c'en est une, sa manière de tenir compte de ces précisions doctrinales, par exemple, quand, plus d'un an après la Lettre sur le Sillon, il confondait la *solidarité* entre grévistes avec la *fraternité chrétienne* (1), la *charité* avec la « justice sociale » (2),

1. T. V, p. 127.

2. T. VII, pp. 802-805.

ramenait le faux dogme de la souveraineté démocratique (1), sans parler de Jeanne d'Arc prolétaire (2), et de son chauvinisme démocratique, à propos du 14 juillet (3).

Je n'ignore pas et ne veux point taire que la *Croix de Paris* donne parfois aussi une note différente. Franc a rappelé qu'il avait fait valoir l'approbation décernée à M. L. Durand et rappelé la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun. On citerait encore, par exemple à son propre actif, un bon article contre l'engouement pour l'organisation syndicaliste. Notre revue l'a cité (4). Mais reste, à tout le moins... l'incohérence.

LE MODERNISME.

Dans le langage courant on n'entend pas seulement, et à bon droit, par ce nom de modernisme, l'hérésie formelle, mais aussi cet ensemble de nouveautés dangereuses et d'erreurs diverses qui en sont les affluents. C'est dans cette acception qu'il faut le prendre ici.

On verra que si, sur ce chapitre, la *Croix* est en droit d'attendre quelque satisfaction de notre part, nous la lui ferons large, mais aussi, je le crois, que, cette part faite, les appréciations émises dans la *Critique* demeurent intactes dans leur partie principale et justifiables dans celle qui paraîtrait pouvoir être contestée.

Soyons précis.

M. P. Taïlliez avait écrit : « On n'y (à la *Croix*) savait que penser des innovations théologiques, philosophiques, apologétiques, historiques et autres — et l'on tomba des nues quand parurent le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi* — qu'on s'empressa d'oublier presque aussitôt qu'on les eût publiés. »

Il y a là trois propositions dont la distinction est marquée par les traits intercalés.

Franc s'est borné à la dernière dans sa réponse, en rappelant les nombreux et savants commentaires de ces actes pontificaux que des théologiens de marque, étrangers à sa rédaction, ont publié dans ses colonnes. Le recours à ces théologiens du dehors, selon la juste remarque de M. Tailliez, ne prouve pas contre la première proposition, il la confirmerait même. S'il ne confirme pas aussi la seconde, il n'apporte non plus rien contre. Et, de fait, le contraste entre l'avant et l'après, entre la réserve précédente de la *Croix* dans ces questions, malgré quelques essais, et cette avalanche de consultations théologiques

1. T. VII, pp. 616-618.
2. T. VIII, pp. 278-279.
3. T. VI, pp. 658-661.
4. T. VIII, p. 229.

dont on formerait plusieurs volumes, se déchaînant après coup, rendrait plutôt l'une et l'autre appréciations vraisemblables.

On voudra bien supposer que l'existence de ces commentaires qui remplirent le journal pendant plusieurs mois, n'était pas ignorée de notre collaborateur, quand il écrivait que la *Croix* oublia presque aussitôt qu'elle eût publié. Son assertion, par conséquent, ne devait pas être prise au sens d'un silence complet, mais de l'abstention à en tirer un parti pratique.

Loin donc de nier l'évidence du jour en attribuant à la *Croix* un complet silence, nous ne pouvons que reconnaître l'importance des savantes études de M. l'abbé Chollet, aujourd'hui évêque de Verdun, de M. le chanoine Quilliet, de la longue réfutation de Loisy, etc...

Je lui rendrai même une justice qui lui sera plus agréable, en mentionnant, avant le Décret et l'Encyclique, de bons articles de Franc contre l'immanentisme (15 avril 1907) sur « Dogme et critique » d'E. Le Roy (22 mai), sur le christianisme libéral ou interconfessionnel (29 juin). J'y relève aussi des réserves, timides peut-être, mais justes, sur la conférence que Fogazzaro vint faire à Paris (1er février 1907), une recension du mauvais livre du Dr Rifaux : « Les conditions du retour au catholicisme », exactement qualifié, mais dans une phrase si courte qu'elle rend regrettable le long exposé (17 mars). Enfin, la *Croix* faisait place à des articles comme ceux de M. l'abbé Gaudeau sur l'acte de foi (30 janvier), sur Fogazzaro (1er février), de M. l'abbé Delfour sur le modernisme (16 et 18 juillet) ; elle insérait des allocutions épiscopales sur le même sujet, comme celles de Mgr Maillet et de Mgr Luçon (16 et 19 juin), et les informations de la *Correspondance de Rome* sur la Ligue de Münster (11 juillet). Mais, comme d'habitude, on était alors à la veille du Décret *Lamentabili* et de l'Encyclique *Pascendi*.

Mais, néanmoins, si l'on se rappelle le foisonnement de témérités scandaleuses qui rendit ces actes pontificaux nécessaires et qui se produisait partout depuis quinze ans, l'attitude de la *Croix* paraîtra bien effacée, sa réserve, couverte du prétexte d'éviter les discussions, bien regrettable. L'américanisme, le loysisme, le réformisme catholique, pendant ce temps, faisaient rage. Le rôle de la presse catholique, celui surtout d'un journal qui arbore la Croix, n'était-il pas de s'opposer à ce débordement et de pousser le cri d'alarme? Seule, la *Vérité française*, s'en acquitta. La *Quinzaine* de M. Fonsegrive, *Demain*, même la *Revue du Clergé français*, les *Annales de philosophie chrétienne*, la *Vie catholique* de l'abbé Dabry, la *Justice sociale* de M. l'abbé Naudet, la revue du *Sillon* et les livres de M. Sangnier, sans parler de cent autres, pullulaient d'erreurs démocratiques, sociales et religieuses, soufflaient un esprit de réforme, sapaient sciemment ou non le dogme et la discipline. Que faisait la *Croix?* Sans doute, elle partageait les inquiétudes des vrais catholiques, mais,

ayant en main une des meilleures armes de résistance, elle n'osa longtemps s'en servir. C'est alors pourtant qu'elle se serait avantageusement signalée en déployant le zèle dont elle fut prise après coup.

Qui donc la retenait? Je crois pouvoir le dire. La crainte, qui en paralysa d'autres, d'ébranler, par contre-coup, en politique, ces « directions pontificales » auxquelles elle était enchaînée et sous le couvert desquelles les novateurs plaçaient audacieusement leurs incroyables témérités. La crainte aussi de faire des mécontents. Enfin, ce que M. Tailliez a justement signalé, l'absence d'une doctrine ferme, propre à la direction du journal, et d'une vigilance éclairée sur sa rédaction.

Çà et là, on y trouverait bien une note défavorable à ces entreprises, un filet de quelques lignes, par exemple, sur l'abbé Dabry ou sur M. Naudet. Mais la règle générale est bien l'abstention. A côté de cela, des informations de source douteuse, telle l'explication favorable à Tyrrel de sa sortie de la Compagnie de Jésus (12 mars 1906), et, en tout cas, comme toujours, l'incohérence. Entre le Décret *Lamentabili* et l'Encyclique *Pascendi*, l'éloge de l' « Ernest Hello » de M. J. Serre et de sa théorie moderniste de la conciliation des contraires dans la vérité universelle (31 août); deux colonnes de réclame en faveur des « Jardins d'enfants » par l'abbé Beaupin (16 juillet 1907), sans parler d'une autre, le 23 mai 1912, etc...

Mais après les enseignements solennels de l'Eglise et après tant de savantes consultations insérées dans la *Croix*, cette incohérence est bien moins explicable encore et justifie avec plus d'éclat nos appréciations. Citons-en quelques traits fâcheux : réclame théosophique en faveur de « L'âme des cathédrales », de B. Rodès (8 août 1910) (1); article sur l'attitude des catholiques en face de la mentalité scolaire qui mérita les éloges de la revue franc-maçonne l'*Acacia* (29 avril 1908) (2), article en faveur des associations neutres de pères de famille, tentées par M. Gurnaud (2 décembre 1909); explication des phénomènes spirites sans intervention diabolique (4, 11 février 1911) que l'auteur sembla atténuer ensuite (18 février) (3).

Sans remonter plus haut, en cette année 1913, et dans ces derniers mois (20 septembre), la *Croix* empruntait la matière d'un de ses rez-de-chaussée à la *Revue hebdomadaire* dont, entre parenthèses, elle devrait se défier davantage. C'étaient des impressions de M. Firmin Roz sur « La vie religieuse aux Etats-Unis ». Après d'autres vues, l'auteur en vient à exposer, qu'en Amérique, le catholicisme se si-

1. T. IV, p. 699.

2. T. I, pp. 548-549.

3. T. VII, pp. 752-786.

gnale, comme ailleurs, par le concours qu'il apporte au sentiment et à l'effort national. Il dit comment et en profite pour ajouter :

> En ce sens, mais en ce sens seulement, il y a un catholicisme américain, et nous voyons bien comment il faut l'entendre. *De regrettables polémiques créèrent là-dessus, il y a quelques années, une équivoque : celle de l'*Américanisme. *Il est trop évident qu'il n'y a pas, qu'il ne saurait y avoir — et qu'aucun ecclésiastique américain n'a jamais prétendu exposer ni soutenir — une doctrine catholique américaine.* Mais il y a un esprit, un caractère américain, et ils se retrouvent naturellement dans la vie religieuse, comme dans la vie politique ou sociale, comme dans la pensée, comme dans les mœurs.

Les lecteurs de la *Croix* sauront donc que l'*américanisme* n'a jamais existé que dans l'imagination des « réfractaires », comme on le disait aux beaux jours de 1898 ; qu'aucun Américain n'a exposé ni soutenu les doctrines condamnées par Léon XIII dans la Lettre *Testem benevolentiæ;* et ils n'auront qu'un haussement d'épaules pour les auteurs de ces « regrettables » polémiques qui ont créé l'équivoque ! Et, comme pour rendre plus lourde la gaffe, la *Croix* met à ces pages un petit chapeau où elle dit : les impressions de M. Roz « confirment admirablement les dires de nos correspondants ».

En cette année 1913, le 13 mars, la *Croix* insérait un article sur la « Philosophia perennis », dont voici le début : « *Aristote, saint Thomas d'Aquin, Emmanuel Kant : devant de tels noms, on s'incline,* car il semble que d'un effort gigantesque ils portèrent seuls, chacun pour un temps, *le poids de la pensée humaine.* N'est-il pas juste aussi qu'une influence prodigieusement universelle leur acquière chez quelques-uns la vénération et l'amour, *chez tous un droit incontestable à l'admiration séculaire?* » Inclinez-vous, lecteurs de la *Croix* devant le grand nom de Kant et associez-vous à l'admiration universelle pour le grand démolisseur de la raison humaine ! Et, plus loin : « Le philosophe de Stagire, le philosophe de Kœnigsberg, *tels sont les deux sommets de la pensée antique et de la pensée moderne.* Le Docteur angélique est pour nous l'incarnation de la pensée moyenne et traditionnelle ». Kant, le sommet de la pensée moderne ! ! L'équilibre de saint Thomas est un jeu d'enfant à côté de celui que tient ce rédacteur. Se peut-il concevoir rien de plus faux que ce milieu observé par saint Thomas entre deux sommets de la pensée dont l'un est occupé par Kant ? Ni la brève et juste critique que l'auteur fait de celui-ci, ni l'éloge de la « philosophia perennis » ne compensent le reste.

Tout récemment aussi, la *Croix* couvrait de fleurs le libéral inguérissable que fut Emile Ollivier, et quoiqu'il soit mort, comme il avait vécu, sans sacrements, et que le prêtre ait été éconduit par sa famille à l'heure suprême, elle le saluait du titre de « catholique demeuré fidèle jusqu'à la fin ».

Ce sont pour le moins des distractions regrettables... et trop fréquentes.

***

Je ne finirai pas sans exprimer avec la plus absolue sincérité un regret, celui de la peine que ces constatations rendues nécessaires et d'ailleurs, profitables, je l'espère, à la cause de la vérité, pourront causer à des confrères qui veulent servir l'Eglise avec tout leur dévouement. Je les ai faites sans irritation et, si je ne m'abuse, en forme courtoise. Si quelque chose de blessant m'avait échappé, je m'en excuse. Les uns et les autres, nous ne cherchons qu'à être utiles aux âmes. Autant qu'eux, nous désirons l'union, et, comme eux, nous souffrons des désaccords. Mais, entre les vrais défenseurs de l'Eglise, l'entente sur la manière de la seconder ne se peut faire que dans la vérité intégrale, contre le libéralisme, pour une lutte résolue et sans ménagements envers l'erreur. Les *impedimenta* sont à mettre de côté. C'est l'exemple que devrait donner avant tout autre — l'a-t-il fait? — un journal qui prend la *Croix* pour emblème.

Emm. BARBIER.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

CONTRE LE JEÛNE EUCHARISTIQUE

Sont-ce des catholiques sincères qui pourraient aujourd'hui recourir aux procédés de la fameuse Ligue de Münster et oseraient organiser un pétitionnement parmi les fidèles, une sorte de plébiscite, pour demander au Pape la réforme d'un point important de la discipline ecclésiastique?

Le fait est pourtant vrai. Cette fois, ce n'est pas contre l'Index, ni par voie secrète; c'est à ciel ouvert, et pour obtenir tout simplement l'abolition du jeûne eucharistique.

Cette pétition, dont une feuille est venue entre nos mains, est actuellement présentée dans les bonnes familles chrétiennes de France, pour y recueillir des signatures (nom de baptême et de famille, lieu de la résidence). Chaque feuille est disposée pour recevoir cent signatures.

La pièce est colportée par des émissaires onctueux, qui attirent la

pitié des gens du monde sur la privation du pain eucharistique que la loi du jeûne eucharistique impose à une multitude de petites gens.

Ces émissaires racontent que la pétition est organisée par un très honorable laïc anglais — ce qui lui permet de se tenir à distance de chez nous — et dont ils donnent le nom. Il s'appellerait M. Honoré. M. Honoré pourrait peut-être s'appeler aussi bien Dubois, M. Durand ou Ignotus, je n'en sais rien. Et le très honorable M. Honoré serait appuyé dans sa louable entreprise par un religieux, parfaitement respectable, lui, connu partout pour son zèle à propager la communion quotidienne, et dont on exploite le nom sans qu'il le sache.

Le texte ne manque pas d'invoquer des exemples couronnés de succès pour autoriser ce genre d'intervention. Celui relatif à l'origine de l'appel à la communion quotidienne par S. S. Pie X est d'un comique assez gai. Il y en a un autre qui serait simplement cocasse, s'il n'était un travestissement de l'Ecriture. Et à ce trait on reconnaît l'inspiration protestante qui, sous le couvert d'une faim eucharistique simulée, pousse le troupeau à faire la loi au Pasteur. Les récriminations des Grecs contre les Hébreux, dans la primitive Eglise où les biens étaient en commun, causées par l'inégalité des distributions de vivres et de vêtements, etc., au détriment des veuves de leur nationalité (1) et qui déterminèrent les Apôtres à instituer les Diacres, ces plaintes prennent ici pour objet l'insuffisance de la distribution du Pain eucharistique.

Et, pour qu'on se trompe encore moins sur cette inspiration, c'est « *aux successeurs des Apôtres* » (le Vicaire de Jésus-Christ n'est pas nommé), que la pétition s'adresse.

Le jargon militaire entremêlé à tout cela, pour suppléer au sentiment de la piété vraie, achève l'effet, qui est d'un faux à arracher des cris.

Voici ce texte, dont nous respectons la disposition typographique.

Nous tous du **Genre Humain,** *répandus sur toute la terre, que naguère, à la voix de l'humble Servante de Dieu, Sœur Marie du Divin Cœur, le pape Léon XIII a consacrés au* **Sacré-Cœur.**

Nous tous **Fidèles** *à qui le Pape Pie X, couronnant l'inlassable apostolat du Serviteur de Dieu, le Père Cros, a reconnu formellement en principe le droit à* **notre Pain Quotidien Eucharistique,** *aux deux seules conditions de l'état de grâce et de l'intention droite.*

Considérant que malgré une **bonne volonté** *qui va parfois jusqu'à l'héroïsme, un trop grand nombre d'entre nous se trouve mis dans* **l'impossibilité pratique** *de recevoir habituellement le Pain de Vie, et ainsi dans la triste obligation d'aller* **journellement** *au combat en rase campagne, pour Dieu et pour l'Eglise, sans vivres et sans munitions, et cela uniquement à* **cause du jeûne.**

1. In diebus autem illis... factum est murmur Graecorum adversus Hebraeos, eo quod despicerentur in ministerio viduae eorum (Act. VI, I).

Nous autorisant d'ailleurs de l'exemple de nos ancêtres, les **premiers Fidèles,** *qui, au lendemain de la Pentecôte, n'hésitèrent pas à réclamer plus de facilités pour certains d'entre eux qui avaient quelque peine à recevoir leur Pain quotidien,* **réclamation** *à laquelle les Apôtres s'empressèrent de faire droit de la façon la plus large et la plus efficace, en créant tout exprès l'ordre des* **Diacres.**

Venons instamment et respectueusement supplier les successeurs des Apôtres de prendre avant qu'il soit trop tard (?) telle mesure qui nous assurera, **dans l'application,** *à tous la plus complète facilité pour recevoir réellement notre Pain quotidien,* **aux deux seules conditions** *sus-énoncées, et qui seule évitera ainsi que nous ne soyons pris au dépourvu au jour de la Bataille.*

Inimicus homo hoc fecit (Matt. XIII, 28).

LÉON XIII ET LAMENNAIS

On trouvera naturels, nous estimons nécessaires quelques éclaircissements sur la prétendue « impudence » que la *Semaine religieuse de Nice* imputait récemment avec indignation à la *Critique du Libéralisme* et à son directeur, au sujet d'un rapprochement entre Léon XIII et Lamennais.

Parlant du « *Catholicisme social* » de M. G. Goyau, notre collaborateur d'occasion, avait écrit : « Ce livre représente assez pertinemment la synthèse des idées libérales. Les noms qui reviennent à chaque page suffiraient à le démontrer : Fonsegrive, l'abbé Gayraud, Naudet, Léon XIII et Lamennais ». Comme j'en ai fait la remarque, tout lecteur de bonne foi se serait rendu compte que cette phrase n'exprimait pas une pensée du rédacteur, mais était une simple indication des autorités invoquées par M. Goyau. Quant à son appréciation personnelle, elle se lisait clairement dix lignes plus bas, après une observation sur le titre adopté par celui-ci. Il disait en effet :

« *Nous dressons l'oreille à cette affirmation:* « Entre les tendances » de Lamennais et celles des chrétiens sociaux actuels, il y a peu de » différence, et peut-être n'y en a-t-il point » (p. 13)... NOUS REGRETTONS FRANCHEMENT CELLE-CI : « *Sous le pontificat de Léon XIII* » les idées chrétiennes sociales qu'exposait ou insinuait l'*Avenir* ont » retrouvé leur patrie... elles ont cessé de se sentir hardies, elles » se sont senties vraies... Elles sont fièrement rentrées dans les es- » prits, demandant non plus d'être tolérées, mais d'y régner » (p. 13). C'est bien ce que nous pensions, mais *on comprendra que cet appoint nous soit pénible* » (1).

Or, à qui la *Semaine religieuse* attribue-t-elle « l'impudence »? A M. Goyau? — Pourquoi donc? — Non, c'est à la *Critique du Libéralisme.* Elle s'écrie :

1. Un peu plus bas encore, il proteste contre un prétendu dualisme entre le règne de Léon XIII et celui des pontificats précédents.

« Léon XIII et Lamennais! » Vous avez bien lu. Quoi de plus impudent que ce rapprochement entre un hérétique et un apostat fameux, un hérésiarque et un Pape — le grand Pape à peine disparu, qui fut pour cette génération, durant un quart de siècle, le docteur et le chef suprême, et dont la doctrine a laissé dans l'Eglise un sillon si lumineux!

Un tel rapprochement est bien fait pour rassurer certains catholiques soumis d'esprit et de cœur aux enseignements du Saint Siège et que dénonce chaque jour la *Critique du libéralisme*, mais quelle indignité!

Ce n'est point, du reste, dans cette revue, une phrase échappée à la plume d'un rédacteur d'occasion, c'est la pensée et l'erreur obstinée de son directeur...

Si nous parlions comme la *Semaine religieuse* de Nice, ne pourrions-nous pas dire : de quel côté est l'impudence?

Mais, voyons un peu.

La *Semaine religieuse* de Nice en serait-elle à apprendre que le rapprochement contre lequel elle proteste avec raison est un lieu commun dans les écrits des libéraux de notre époque, dont l'un ou l'autre, comme j'en ai fait la remarque, sont pourtant fort appréciés dans ce diocèse?

Il y a d'abord le P. Lecanuet. M. Goyau commence par s'appuyer sur lui, et ce témoignage ne sera pas suspect. Il écrit (p. 10) :

Le R. P. Lecanuet la traite à son tour (la question Lamennais) dans son volume sur la jeunesse de Montalembert. L'affaire de l'*Avenir* est le centre de ce livre. Vous y trouverez d'instructives confrontations entre un certain nombre de passages du célèbre Montalembert. Lacordaire, de Coux apparaissent, ou peu s'en faut, comme des précurseurs de notre orientation présente.

L'orientation que M. Goyau décrit est celle imprimée par Léon XIII. En abordant son sujet, le P. Lecanuet écrivait :

... Le sombre polémiste se prépare à lutter pour l'émancipation des peuples; il entreprend de réconcilier l'Eglise et la démocratie. (On sait que cette formule résume le libéralisme de Lamennais). Le premier, il a donc eu l'idée de cette réconciliation, il a travaillé sincèrement de toutes ses forces à la réaliser. Mais, cette tâche magnifique, Lamennais, à cause de son âpre et violent génie, était l'homme du monde le moins propre à l'accomplir. Œuvre de patience et de douceur, d'obéissance et d'amour, de justice et de prudence, elle devait, pour aboutir, pour ne pas rester infructueuse équipée, se produire à l'heure de Dieu, avec l'appui de l'épiscopat *et sous la direction suprême de la Papauté* (pp. 131, 132).

Plus loin :

« ... Lamennais se tourne vers Rome, il salue avec enthousiasme le Pape qui, reprenant la tradition des grands Papes du moyen âge... entraînera les nations chrétiennes vers les magnifiques destinées qu'elles ne font qu'entrevoir encore ».

Prudemment, mais avec une intention claire, le P. Lecanuet met ici en note cette remarque de M. A. Leroy-Beaulieu :

Celui que le prophète de l'*Avenir* salue en ces termes magnifiques ce n'est pas Grégoire XVI, mais un jeune homme inconnu que Dieu avait marqué au front pour de hautes destinées. Joachim Pecci était alors à Rome, préparant son doctorat en théologie; il avait vingt ans, comme Montalembert. *Devenu Pape, sous le nom de Léon XIII, il a, d'un coup de barre vigoureux, lancé l'Eglise dans la direction qu'indiquait l'Avenir...* (p. 158).

A la page suivante, autre note qui cite la page fameuse de Mgr Ireland, sur le même thème : « Salut à Léon XIII, pontife de son siècle... » Enfin, arrivé au terme de ce sujet, le P. Lecanuet disait :

Mais quel dommage qu'ils (les hommes de l'*Avenir*) soient venus si tôt, qu'ils ne soient plus là! Si au déclin de notre siècle agité l'*Avenir* pouvait tout à coup reparaître avec sa généreuse vaillance, ses idées d'avant-garde et le génie de ses rédacteurs, qui donc dénoncerait à Rome ses tendances démocratiques et sociales? *C'est que, insensiblement, majestueusement, à son heure, la Papauté a évolué dans le sens indiqué par l'Avenir...* (pp. 269, 270).

On a là, bien net, sans parler du libéralisme personnel à l'auteur, le rapprochement entre Léon XIII et Lamennais.

La *Critique du Libéralisme* a relevé cinq ou six fois le libéralisme du P. Lecanuet (1). La *Semaine religieuse* de Nice l'a-t-elle fait? Elle s'en serait bien gardée. Alors, comment expliquer sa sainte indignation d'aujourd'hui?

Il y a M. Jean Guiraud, universitaire catholique, d'ailleurs fort estimable (je ne prends que les noms les plus connus), qui a écrit dans une de ses chroniques de la *Revue pratique d'apologétique :*

Discutant les idées de Lamennais, il (M. Boutard) a établi une distinction entre celles qui furent dangereuses et condamnables, et celles qui sont restées et que l'Eglise devait un jour s'approprier. *Précurseur en cela de Léon XIII,* le solitaire de La Chesnaie réservait au catholicisme un grand rôle social dans la démocratie contemporaine... Malgré tout, une grande partie des doctrines de Lamennais ont survécu au désastre... *Léon XIII lui-même a canonisé plusieurs de ses enseignements...*

En dépit des distinctions, le rapprochement téméraire entre Léon XIII et Lamennais n'est pas ici moins formel. La *Critique du Libéralisme* l'a fortement relevé (t. I, pp. 382, 384). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

L'auteur nommé dans ces lignes, M. l'abbé Boutard, avait écrit une *Histoire de Lamennais* où se retrouvent ces idées. La *Critique du Libéralisme* en a fait une critique serrée (t. I; pp. 354-363). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il y a M. l'abbé Frémont, qui jouissait aussi de toutes ses sympathies. La brochure ou le pamphlet qu'il eut le courage de publier

1. T. IV, p. 453; T. V, p. 22-26; T. V, p. 752; T. VI, p. 133.

en faveur de la politique de Ralliement, seul moyen de salut, après le discours de Pie X aux pèlerins français, lors de la béatification de Jeanne d'Arc, se termine par une page échauffée sur la réconciliation opérée par Léon XIII entre l'Eglise et la démocratie, qui est le fond des idées de Lamennais. C'est le récit d'une visite faite au tombeau de Léon XIII au sortir de la cérémonie que je viens de rappeler. L'auteur lui-même prend soin de le noter, comme pour souligner son audace. Il a contemplé le monument funèbre : Léon XIII levant sa main bénissante, avec un sourire, sur deux statues dont l'une représente un ouvrier mineur, et l'autre symbolise l'Eglise :

Oui, vraiment, c'est la statue de l'Eglise éplorée qui fait face à la statue de l'ouvrier chrétien, aux pieds du saint Pontife qui les domine, l'un et l'autre, et qui les rassemble ineffablement, sous sa bénédiction sacrée. La *Démocratie* et l'*Eglise* sont ici groupées et ce groupement constitue l'ornement du tombeau, où repose la dépouille mortelle d'un grand Pape. Quel rapprochement! Quel symbole! Et combien mon cœur, endolori par toutes nos discussions politiques et religieuses, puisait de consolation et de sérénité dans ce spectacle! *Léon XIII aura donc consacré*, non seulement durant sa vie mais encore après sa mort, *l'union nécessaire de la Démocratie et de l'Eglise.* Léon XIII aura donc montré comment la Démocratie et l'Eglise n'ont été séparées momentanément *que par les accidents de l'histoire et les passions des hommes*, qui ont engendré, selon leur habitude, *des contradictions doctrinales* dont ni la nature de l'Eglise ni la nature de la Démocratie, ne sont scientifiquement responsables. L'Eglise n'a rien en soi qui s'oppose à la Démocratie. La Démocratie n'a rien, en soi, qui s'oppose à l'Eglise, que dis-je? *L'Eglise contient, dans son enseignement le plus primordial et le plus certain, les plus pures vérités démocratiques.* Et la Démocratie, dès qu'on la dégage des sophismes de la Libre-Pensée anti-chrétienne, coïncide merveilleusement avec l'Eglise. Léon XIII, bénissant avec tendresse les deux statues qui personnifient à son tombeau *l'union de l'Eglise et de la Démocratie*, me rappelait cette grande chose que je n'ai cessé de prêcher, depuis ma jeunesse, et mon âme abattue par les derniers événements ressentait je ne sais quelle vie nouvelle, au contact de ce monument symbolique (pp. 128, 129).

La *Critique du Libéralisme* a fait une critique détaillée de cette mauvaise œuvre (t. IV, pp. 457-480). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Le même M. Frémont faisait un autre rapprochement qui n'est pas moins offensant pour la mémoire du Pape défunt. Il écrivait (p. 108), en terminant une apologie du *Sillon* : « Les monarchistes n'ont pu tolérer cette chose admirable (cette réconciliation entre l'Eglise et la démocratie cherchée par le *Sillon*) dont ils n'ont compris ni la beauté ni la force, et de même qu'ils ont méconnu le dessein de Léon XIII, ils ont méconnu et calomnié le *Sillon, qui n'aspirait qu'à mettre sur pied ce que Léon XIII avait si opportunément ordonné* ». Cela n'a-t-il pas choqué la *Semaine religieuse* de Nice?

A côté de M. Frémont, il y a, sur le même sujet, M. Desgrées du Loû, directeur de l'*Ouest-Eclair*, qui publiait à un heure aussi opportune sa brochure: « *De Léon XIII au Sillon* » et qui aggra-

vait l'offense de ce titre par cette explication : « *Il m'a semblé que ce rapprochement marquait assez bien ce qui rattache l'intervention pontificale d'hier, aux efforts si combattus aujourd'hui* ». La *Critique du Libéralisme* a fait ressortir cette autre impudence (t. II, pp. 114-115). — Et la *Semaine religieuse* de Nice? Il est vrai qu'alors...

Il y a M. l'abbé Bœglin, le grand fabricateur de directions pontificales, qui écrivait le 27 octobre 1907, après avoir rappelé l'affaire du quiétisme et celle de l'*Avenir* :

> Si Lamennais, d'ailleurs, avait su sa théologie, il aurait embrassé l'encyclique « *Mirari Vos* » *comme son trophée*, car elle ne condamnait que les excès de liberté illimitée. Je m'arrête à ces deux cas si caractérisés. *Et il se fait, il arrive qu'après un laps de temps, — mettons une génération — ces condamnés, ces prophètes assistent à la canonisation de leurs « nouveautés »...*

Le « mettons une génération » est un gros point sur l'i. Le directeur de la *Critique du Libéralisme* a relevé cette « impudence » dans « Les démocrates chrétiens et le modernisme » (pp. 32-33). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il y a M. l'abbé Klein qui rééditait en 1898 des pages comme celle-ci :

> Quel vent de Pentecôte a donc passé sur l'Église de France, secouant à les briser ses rameaux vieillis, dispersant les branches mortes, ramenant à l'air, au soleil, à la vie, ses tiges vertes et jeunes?...
>
> Les Encycliques de Léon XIII, la conférence de Mgr Ireland..., tout semble annoncer, pour le siècle qui déjà se lève, *la réconciliation entre l'Eglise et le monde moderne, entre la démocratie et la Papauté.*
>
> « Fidèles disciples de l'Evangile, des Pères de l'Eglise, des grands Docteurs du moyen âge *et de Léon XIII*, nous tendons aux contemporains, nos frères, une main loyalement amie, avec la conscience de garder nous-mêmes notre foi intacte *et sans leur demander le sacrifice d'aucune de leurs aspirations. Entre l'Eglise et le Siècle il ne s'agit pas de concessions réciproques, mais d'une explication loyale.* Si jusqu'ici, par un malheur où il y a peut-être la faute de tous deux, ils se sont gravement méconnus, l'heure est venue aujourd'hui de se voir tels qu'ils sont, et de s'entr'aimer ».

La *Critique du Libéralisme* s'est élevée contre cette défiguration des actes de Léon XIII (t. V, pp. 420-421). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il y a M. G. Fonsegrive, qui écrivait dans la préface du « Journal d'un évêque » :

> Dans la suite de ces volumes, l'auteur n'a ainsi eu d'autre dessein que d'aider, dans la faible mesure de ses forces, *à la diffusion de la pensée souverainement féconde de Léon XIII.* C'est toujours le même dessein qui a inspiré *le Journal d'un Evêque,* comme les *Lettres d'un Curé.* A chaque page du *Journal, on peut retrouver la trace des inspirations pontificales.*

Sans parler des autres œuvres du même auteur où fourmillent les erreurs démocratiques condamnées par Léon XIII, comme par Pie X

dans la *Lettre sur le Sillon*, et dont la *Critique du Libéralisme* a relevé en détail les audaces, celle-ci a fait ressortir l'impudence de cette assertion placée en tête d'un livre qui sue le réformisme modernisant, et l'injure qu'elle contenait envers Léon XIII (t. VIII, pp. 24-32; 237-252; 525-532). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il y a encore le triste abbé Dabry, qui écrivait après l'encyclique *Graves de Communi :*

Le Pape a parlé. Il consacre le *vocable* et le *fond* de la démocratie chrétienne. L'orientation des doctrines catholiques vers les questions sociales fait désormais partie de l'enseignement de l'Eglise... *l'Eglise reprend aujourd'hui le véritable esprit de la révolution.*

La *Critique du Libéralisme* a protesté contre cette autre impudence et indignité envers Léon XIII. — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il y a l'abbé Denis, directeur des *Annales de philosophie chrétienne*, dont on connaît la manière d'entendre l'« action rénovatrice ». Il donnait les directions pontificales pour lien commun à toutes les innovations, après avoir déploré les conséquences de la condamnation de Lamennais. Il écrivait dans sa revue :

En résumé le catholicisme doit être présenté à nos contemporains selon leur mentalité, selon leurs habitudes acquises et particulières... Les penseurs laïcs, les universitaires, les sociologues, les politiques de bonne foi ne peuvent venir à l'Eglise que dans ces conditions à la fois particulières et générales. *Faisons des directions pontificales le lien commun de l'action rénovatrice; qu'elles soient autant un point de départ qu'un point d'arrivée.*

... Grégoire XVI, qui condamna Lamennais, sous la pression gallicane et monarchique, s'accommoda, à contre-cœur, il est vrai, d'une attitude qui n'était pas, en France, catholique. On sait ce qu'il en est résulté depuis soixante ans : *un abaissement de l'idée chrétienne au triple point de vue politique, social, intellectuel. Léon XIII n'a que peu ménagé les immobilités convaincues, les dogmatiques statiques, le classicisme insuffisant et périmé. Il s'est montré le pape des transitions prudentes mais nécessaires ; il s'est mis résolument sur le terrain de toutes les adaptations possibles ; action colossale, inouïe, très rare dans l'histoire de l'Eglise;* action providentiellement favorisée par une merveilleuse longévité.

Ce perfide et menteur éloge, la *Critique du Libéralisme* en a noté l'impudence (t. V, p. 413). — Et la *Semaine religieuse* de Nice?

Il est inutile d'allonger la liste.

On voit assez par ces exemples comme il est vrai que l'impudence, l'indignité d'un rapprochement entre Léon XIII et Lamennais « *est la pensée et l'erreur constante* » du directeur de la *Critique du Libéralisme* et ce qu'il adviendrait si la *Semaine religieuse* de Nice n'était là pour surveiller les audaces de ce genre.

On voit aussi comme elle habille la vérité en disant que le même directeur n'a cessé de dire que « *Léon XIII avait favorisé, avec le libéralisme, toutes les erreurs libérales.* »

La thèse qu'il avait formulée dans un ouvrage dont il ne discute pas la prohibition, était textuellement celle-ci :

QUOIQUE LE SOUVERAIN PONTIFE LÉON XIII AIT CONDAMNÉ PLUS D'UNE FOIS LE LIBÉRALISME COMME SES PRÉDÉCESSEURS, ET L'AIT RÉFUTÉ AVEC UNE GRANDE FORCE DANS SES ENCYCLIQUES, SA POLITIQUE A CONSIDÉRABLEMENT FAVORISÉ LA DIFFUSION DE TOUTES LES ERREURS SOCIALES ET RELIGIEUSES QUI SONT, A NOTRE ÉPOQUE, AUTANT DE FORMES DU LIBÉRALISME.

Elle comportait donc deux parties. La première était d'abord solidement établie, et nous renouvelons à la *Semaine religieuse* de Nice l'offre d'extraire, à son usage, cette démonstration, persuadé qu'elle et ses lecteurs en seront parfaitement édifiés. La seconde partie attribuait à la *politique* de Léon XIII, et, comme il est répété vingt fois, à *l'abus*, aux *fausses interprétations* qu'on a fait de cette politique et des directions de ce Pape, des effets que la conclusion du livre décrivait ainsi :

Ce n'est pas seulement l'expression (le mot de Directions pontificales), le mot, dont il est nécessaire de proscrire l'emploi *à cause de l'équivoque mensongère et traîtresse dont il s'enveloppe;* c'est aussi la chose, c'est-à-dire *l'esprit et les tendances dont ces prétendues Directions pontificales étaient devenues le symbole,* qu'il faut répudier.

Elles ont servi d'enseigne au libéralisme.

Sous leur couvert, il s'est insinué et propagé presque sans obstacle à travers tout l'organisme de la vie catholique. Philosophie, théologie, apologétique, exégèse, ascétisme, morale, devoirs sociaux, devoirs civiques, discipline religieuse et liberté politique, il a tout infecté. (T. II, p. 545).

Quoi qu'il en soit des causes et des circonstances qui ont amené l'interdiction de l'ouvrage, on ne pourra que plaindre la *Semaine religieuse* de Nice si elle nie la vérité du fait énoncé dans cette conclusion, et qui est aujourd'hui, pour tout le monde, aussi évident que le jour. Les textes cités plus haut n'en sont-ils pas déjà une preuve ?

E. B.

ERRATA. — Nous avons adressé la lettre suivante au Directeur de la *Semaine religieuse de Nice*, à la date du 1er novembre :

Monsieur le Directeur,

La Critique du libéralisme de ce jour contient une réponse à votre article du 17 octobre. L'objet de ma lettre n'est pas de vous la signaler directement, mais d'y relever deux coquilles : l'une, dans la reproduction de votre article, « *chrétiens* » au lieu de « *achrétiens* »; l'autre, dans mes observations, *M.* au lieu de *Mgr*, devant le nom de votre évêque. Ces deux erreurs sont corrigées dans l'insertion que je demande à l'un ou l'autre journal; la seconde fera l'objet d'un erratum dans le prochain numéro.

Recevez, etc...

E. B.

M. L'ABBÉ LEMIRE ACCULÉ

Après les retentissantes et audacieuses résistances de M. Lemire, voilà qu'il se trouve enferré par la lettre publique où Mgr Charost, évêque auxiliaire de Cambrai, déclare nettement qu'il lui refusera l'autorisation de se présenter aux élections, s'il la lui demande. Espérons encore que M. Lemire ne voudra pas sauter le fossé au fond duquel il est facile de prévoir qu'il resterait.

La lettre de Mgr Charost, d'une fermeté et gravité épiscopales, coupe court à tous les subterfuges, convainc M. Lemire de ce qu'il avait nié, et ne laisse plus que le choix entre la révolte et la soumission.

Voici cette lettre. Elle est adressée à MM. les Doyens des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque :

Dunkerque, 27 octobre 1913.

Chers Messieurs,

Je reçois de tous les points de la Flandre les témoignages de la profonde émotion qu'y ont soulevée les récentes déclarations de M. l'abbé Lemire. Il a annoncé sa résolution de se porter aux élections législatives prochaines. Il a exposé son plan de campagne. Il le réalise déjà par une série de conférences. Et elles sont faites dans des locaux où la soutane d'un prêtre est déplacée, avec un concours d'hommes dont le nom est attaché à des votes et à des actes hostiles à la religion. Tous les détracteurs de l'Eglise s'y donnent rendez-vous, apparemment parce qu'ils y trouvent leur compte.

Que pèsent auprès de ces résultats des intentions que Dieu seul jugera? Autorisent-elles une attitude qui, du côté des fidèles, cause ici le scandale ou le découragement, et là affaiblit à l'égard de leurs chefs le respect et l'obéissance? La Flandre catholique, aujourd'hui désunie, sera demain désorientée. « La grande bataille que M. Lemire doit, dit-il, livrer » aura été livrée malgré lui, je le veux, mais grâce à lui, contre la cause religieuse elle-même.

J'en suis parmi vous le défenseur responsable. Attendrai-je, pour la protéger, qu'elle soit compromise? Attendrai-je que la fièvre de la lutte ait mis le trouble dans les esprits pour chercher à les éclairer? Non : je dois, sans plus tarder blâmer publiquement puisque le mal est public, je dois réprouver avec tristesse, mais avec toute l'énergie que je puise dans ma conscience d'Evêque, des actes si funestes — et pour longtemps — à « l'union des catholiques entre eux et avec leurs prêtres, et avec leurs évêques et avec le Siège apostolique » (1). Quelle triste réponse à l'éloquente adjuration de Pie X qui nous exhorte à cette union, et en ces termes mêmes, dans la finale de son Encyclique *Vehementer!*

S'il s'agissait d'une question purement politique, Dieu m'est témoin que je n'en approcherais pas. Léon XIII a déclaré que dans ce domaine « les divergences de vues peuvent être à l'abri du reproche » (2). Mais le même Pape a montré qu'entre l'ordre civil et l'ordre religieux il y a des points

1. Pie X, Encyclique *Singulari quadam.*
2. Encyclique *Immortale Dei.*

de jonction autrement difficiles à rompre que l'antique nœud gordien. Car en eux nous touchons du doigt « l'unité de la fin suprême assignée à tous tant que nous sommes » (1) et à tous nos actes.

Si confondre ces deux ordres est une erreur évidente, c'est une faute indéniable que de les disjoindre. C'est une faute grave en soi que de traduire cette séparation dans sa vie, le citoyen et le catholique (à plus forte raison le prêtre), voisinant sans se connaître et obéissant chacun à une loi d'action opposée.

Après la considération de l'intérêt religieux, je viens à celle de la discipline ecclésiastique. Sans celle-ci l'Eglise, armée rangée par Dieu en bataille, *acies ordinata*, n'existe plus.

M. l'abbé Lemire, avant de soumettre sa candidature au corps électoral, devait la soumettre à l'autorité diocésaine. Notre droit général, auquel le décret Consistorial du 9 mai a restitué son universalité, l'y obligeait. Si je me taisais, je donnerais du crédit à sa prétention qu'il a un privilège personnel toujours valable. Or cela n'est pas : je le sais, et lui aussi aujourd'hui le sait.

M. Lemire accepte volontiers pour l'Eglise, de la main des pouvoirs civils, le droit commun qui la méconnaît comme société. Pourquoi n'accepte-t-il pas pour lui-même le droit qu'elle a fait pour tous ses prêtres? Ce droit ne le retire du milieu parlementaire qui le perd que pour le maintenir honoré et digne dans les rangs du sacerdoce. Quelle raison aurait l'Eglise de déroger à son droit universel, sinon l'espoir d'être défendue par son prêtre dans l'arène politique où ses adversaires la traînent? Or M. Lemire a déclaré maintes fois que « ce n'est pas comme catholique qu'il demande place à la Chambre » et que « le catholicisme n'a pas, dans la Chambre, de député ».

Deux conclusions s'imposent aux termes de cette lettre que j'ai dû faire un peu longue, car je n'avais pas seulement à motiver un jugement, mais à éclairer des consciences.

La première est que M. Lemire ne peut aller l'an prochain à la Chambre que par le chemin de la Révolte. Il n'a pas de lui-même le droit d'y rentrer et il n'en aura pas de moi l'autorisation. Je n'ai pris pour cela conseil que de ma charge et de mon devoir, de rien d'autre. Ce conseil-là ne change pas.

La seconde est qu'un catholique ne peut pas en sûreté de conscience voter pour M. Lemire. Aucun catholique n'a le droit de dire que sa conscience ne regarde que lui-même. La conscience vaut par sa conformité avec la loi de Dieu. Or de celle-ci, l'Eglise est l'interprète divinement institué. La droiture naturelle de l'esprit fait à elle seule comprendre qu'on doit obéir à ses chefs religieux quand l'intérêt religieux et la discipline ecclésiastique sont en cause.

Je suis persuadé que la foi simple et vive de notre chère Flandre et que son attachement séculaire à l'Eglise la prémuniront contre des entraînements funestes. J'espère encore que celui auquel j'ai dû donner ce premier et grave avertissement sera défendu contre lui-même par la tendre piété et l'élan fervent de sa jeunesse cléricale, par la réaction généreuse d'une conscience de prêtre. Elle sera plus forte que les résistances d'un amour-propre qui se flatte et qui souffre, et qui est flatté plus encore par d'autres hommes, intéressés à s'en servir.

---

1. *Ibid.*

Veuillez agréer, chers et honorés Messieurs, l'expression de mon affectueux et entier dévouement en Notre-Seigneur.

† ALEXIS,
Evêque auxiliaire de Cambrai,
Vicaire Général de Lille.

UNE LETTRE DE LA CONSISTORIALE — MANUELS A ÉCARTER

Les *Acta Apostolicæ Sedis*, du 28 octobre, publient une Lettre circulaire de S. E. le cardinal de Laï, secrétaire de la S. C. Consistoriale, à l'Episcopat italien, sur les manuels dangereux à écarter des Séminaires. Parmi ces manuels, il nomme expressément :

Le Premier pas de la Philosophie de M. Luigi Ambrogi ;

Les *Manuels d'Histoire ecclésiastique* de F.-X. Funk et de F.-X. Kraus ;

Le *Manuel de patrologie* de Rauschen ;

Les *Légendes hagiographiques* du P. Delahaye, S. J.

Ce dernier ouvrage avait fait l'objet d'une critique approfondie de M. J. Chaplain, que nos lecteurs n'ont point oubliée. La *Critique du Libéralisme* avait également relevé les défectuosités très graves du *Manuel de patrologie* du Dr Rauschen. Elle avait signalé celles de l'*Histoire de l'Eglise*, de Funk.

N'est-ce pas une raison de plus pour mettre au ban de l'opinion les flaireurs d'hérésie et les bouledogues de l'orthodoxie ?

MODERNISANTISME BIBLIOGRAPHIQUE

De la *Vigie :*

Qu'on veuille bien excuser la barbarie de ce vocable. Il est le seul qui convienne pour définir exactement le procédé en usage dans nombre de publications où l'on hésiterait peut-être à accueillir trop ouvertement certaines idées contestables ou dangereuses, mais où l'on ne se fait pas faute, à l'occasion, de diriger le lecteur vers la route où il doit infailliblement les rencontrer.

Ces publications ne mettent pas toujours autant d'entrain à signaler ce qui, de nos jours, va à l'encontre de ce courant démo-libéral par lequel notre société contemporaine est ravagée. Ainsi la semaine dernière s'est tenu à Lyon le *Congrès des Jurisconsultes catholiques*. Or, ils furent en assez petit nombre, les journaux et les revues catholiques qui l'annoncèrent avec l'éclat qu'il méritait, et encore, parmi eux, faudrait-il distinguer ceux qui ne s'y résignèrent qu'à cause de la Lettre de Son Eminence le Cardinal Merry del Val à Mgr l'archevêque de Lyon. C'était là, pour eux, donner une preuve de bon esprit et, comme l'on dit, de déférence, sinon de bien franche

soumission aux directions du Saint-Siège. Ils publièrent donc la lettre, mais sans enthousiasme, un peu contraints et forcés. On n'ignore pas que les *Jurisconsultes catholiques* sont, sur beaucoup de points importants, en contradiction formelle avec les catholiques sociaux, les Semaines sociales, l'Action populaire de Reims, etc.

Il est assez de mode dans les revues et journaux dont nous parlons de se faire adresser des demandes dans le genre de celle-ci :

« *Q. — Auriez-vous l'obligeance de m'indiquer les ouvrages qui pourraient m'être utiles pour la conférence suivante :* Du contrat de travail, *son histoire, sa nature, obligations qui en découlent, soit pour les ouvriers, soit pour les patrons, soit pour l'Etat, d'après les principes des encycliques de Léon XIII et Pie X.* »

Disons-le tout de suite (car nous avons l'habitude de donner leur nom aux écrivains ou aux périodiques que nous discutons) c'est la *Revue pratique d'apologétique* qui a publié cette question (n° du 1er octobre 1913, p. 80) et elle l'a fait suivre immédiatement de cette réponse :

« R. — Nous bornant à une bibliographie sommaire mais pratique du sujet, nous vous recommandons : chez Bloud, l'opuscule de M. Boissard intitulé : *Contrat de travail et salariat;* chez Lecoffre, dans le compte rendu de la *Semaine sociale d'Orléans* (1905, 1 fr. 50), le cours du P. Ch. Antoine sur *Le contrat de travail et le salariat* (un cours a été fait également à la récente *Semaine sociale de Versailles* sur les responsabilités patronales dans le contrat du travail); enfin, à l'Action populaire de Reims : les sept conférenes de L. Garriguet sur *La nature, les conditions et la rémunération du travail ouvrier* (n. 501 : nature et rôle du travail; n. 502 : obligation et dignité du travail; n. 503 : réhabilitation du travail par le christianisme; n. 504 : les régimes historiques du travail; n. 524 : existence et objet du contrat de travail; n. 525 : nature du contrat de travail; n. 526 : conditions de validité et obligations du contrat de travail, chaque conférence 0 fr. 10). Voyez aussi l'ouvrage de E. Duthoit, *Vers l'organisation professionnelle* (Action populaire, in-8°, 325 p., 5 fr.), spécialement le chapitre reproduit en 1907 dans l'Association catholique; et dans le *Guide social* 1912 (Action populaire, 3 fr.), les pages relatives à la *Convention collective de travail* (p. 163-171). F. C.

Voilà, certes, une bonne petite réclame. Elle est commerciale au moins autant que bibliographique. Nous ne l'examinerons qu'à ce dernier point de vue.

Peut-être les lecteurs de la *Revue pratique d'apologétique* ont-ils cru, en parcourant la liste des ouvrages indiqués par elle, que cette énumération était complète et de nature à éclairer tous les côtés de la question, et toujours *d'après les principes des Encycliques de Léon XIII et Pie X,* ainsi que le comportait la question.

Eh bien! les lecteurs se sont trompés ou plutôt on les a trompés : il n'y a là, en effet, qu'un subtil et indigne escamotage des solutions les plus autorisées qui s'imposent aux questions très complexes impliquées dans le sujet de conférence indiqué.

Ce n'est pas que les travaux auxquels on renvoie les lecteurs soient tous sans valeur, mais tous sont tendancieux et dans le même sens : ils plaident tous en faveur d'idées préconçues et dissimulent autant qu'ils le peuvent les raisons alléguées contre leur thèse, laquelle est uniquement la thèse démocratique et au fond libérale, en contradiction flagrante sur des

points graves avec ces Directions pontificales dont ils se prévalent et au nom desquelles -- ô dérision — on prétend les recommander! On aura remarque notamment que la *Revue pratique d'apologétique* mentionne le *Guide social* de Reims, si sujet à caution, dont certaines billevesées ont été, de fait, réprouvées par les derniers documents émanés du Saint Siège et dont les théories sur le sens social ont fourni naguère à la *Critique du libéralisme* et au *Nouvelliste de Lyon* la matière de si péremptoires réfutations.

En face des catholiques sociaux, il y a l'école des *Jurisconsultes catholiques*, l'ancienne *Ecole d'Angers,* fondée par Mgr Freppel et M. Lucien Brun, et où ces questions ont été traitées dans un tout autre sens. Elle est représentée aujourd'hui, par exemple, par des hommes comme M. Hubert-Valleroux et M. Gustave Théry, professeur à la faculté catholique de Lille; or, tous deux ont écrit des volumes entiers sur le contrat de travail... M. Joseph Rambaud, professeur de droit à la Faculté catholique de Lyon, dont la compétence est hors de toute discussion possible et à qui, dans tous les cas, on ne contestera point son autorité de chef d'école, aurait bien, lui aussi, quelque droit à être entendu. Le P. Fontaine, de son côté, a traité ces questions dans ses deux ouvrages : *Le modernisme sociologique* et *le modernisme social*, si calomnieusement combattus à cause précisément de leur valeur démonstrative. M. Durand les a reprises dans son fameux *Discours de Sarlat* si chaleureusement approuvé et recommandé par Rome.

La *Revue pratique d'apologétique* a bien pris garde de mentionner ces auteurs et d'autres également autorisés. Elle est, du reste, imitée en cela par maints périodiques, amis du clergé, grands directeurs des études du clergé. Tout récemment encore, la *Vigie* (n° du 16 octobre 1913) ne soulignait-elle pas le scandale donné par le *Manuel pratique d'action religieuse* de l'Action populaire de Reims qui, dans la liste des publications présentant un intérêt pour les catholiques, passe sous silence les *Questions ecclésiastiques*, la *Critique du Libéralisme,* etc., mais signale l'infâme *Enquête!* (1) Ces silences voulus, ces lacunes préméditées sont une forme du modernisantisme. Il y a un art des références qui, par sa déloyauté, évoque l'idée de falsification. Il est le moyen, le plus anodin en apparence, le plus puissant en réalité, d'entretenir ce courant d'idées démocratiques et socialisantes qu'ont réprouvées la *Lettre sur le Sillon,* le *Motu proprio* de 1903 et toutes les encycliques de Léon XIII résumées dans ce *Motu proprio...*

Et on appelle cela suivre les Directions pontificales, s'inspirer des principes des Encycliques! Je ne connais pas de meilleur procédé pour les battre en brèche. Et on le fait avec une pleine sérénité! Ce que l'on n'oserait pas dire ni surtout écrire soi-même, aujourd'hui du moins, on le fait lire; c'est plus simple, plus sûr et plus efficace. Si le modernisme dogmatique lui-même reprend vigueur, c'est qu'il se sera conservé chez nous grâce à ces *falsifications bibliographiques* qui revêtent d'*autres formes encore* et semblent dirigées par des espèces de trusts intellectuels, plus malfaisants que tous les autres.

L'OFFENSIVE

De l'*Univers :*

Mgr l'évêque de Montauban vient de donner un noble et réconfortant exemple qu'il importe de recueillir.

---

1. C'est en présentant pompeusement ce *Manuel* aux lecteurs de la *Croix,* que Cyr faisait de l'*Action Populaire* de Reims, l'éloge hyperbolique rapporté plus haut.

La municipalité de sa ville épiscopale avait interdit les processions depuis plusieurs années, mais un usage avait subsisté jusqu'à l'année dernière, celui d'aller en cortège au cimetière le jour de la Toussaint. Le maire de Montauban interdit cette année la cérémonie.

Mgr Marty refusa de se soumettre à cette interdiction et profita de l'occasion pour renouveler (dans une Lettre magnifique d'énergie) ses protestations contre la suppression des processions. Ainsi donc, à propos d'une nouvelle iniquité légale, il allait nettement de l'avant en réclamant non pas seulement ce qu'on lui refusait, mais quelque chose encore.

De plus, au lieu d'invoquer on ne sait quel prétexte légal pour se couvrir, il s'en prit directement au maire Caperan et lui déclara qu'il le considérait comme responsable du mal qui se faisait au nom de la ville. Il en était le chef; c'est à lui que Dieu demanderait des comptes, et toutes les lois humaines ne le couvriraient pas.

Cette attitude vraiment épiscopale obtint du ciel les bénédictions qu'elle méritait. Monseigneur put sentir sur le seuil de sa cathédrale son troupeau frémissant autour de lui, prêt à s'élancer et à passer outre sur un signe de son évêque, il vit les serviteurs du pouvoir prévaricateur humiliés et tremblants devant cette foule; s'il ne voulut pas aller plus loin, c'est que le rôle du pouvoir religieux n'est guère d'ordonner l'effusion du sang pour sa propre défense et qu'en la circonstance du sang aurait pu, dit-on, être répandu; mais il eut sa victoire, car, après la cérémonie, les catholiques, enthousiasmés, l'escortèrent triomphalement, et il acquit la douce confiance pour l'avenir de les rencontrer de plus en plus vaillants pour d'autres luttes.

CHARLATANISME

Cueilli dans *Excelsior* (15 octobre) cette réclame qui, exactement, « couvre une superficie » de douze centimètres sur sept.

Pour être parfaitement au courant de

LA POLITIQUE D'OPPOSITION FRANÇAISE

Il faut lire

LA LIBRE PAROLE

5 c. En vente partout 5 c.

Ses collaborateurs sont ardents

On les combat souvent

On les estime toujours

L'art du boniment gai et bouffon n'est pas en décadence.

Le Gérant : G. STOFFEL.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 1.927a

LE SALAIRE

D'APRÈS LE DISCOURS DE SARLAT

Nous avons traité, dans une précédente étude, la question de la valeur et du travail d'après le discours de Sarlat. Mais nous ne nous y sommes occupé que de la valeur des choses, biens meubles et immeubles, denrées et marchandises quelconques, en un mot de ce que l'économie politique appelle des richesses (1), et nous ne nous y sommes pas demandé si le travail, lui aussi, n'a pas une valeur et à quelles conditions cette valeur peut être tenue pour juste.

C'est à cette seconde question que nous allons chercher à répondre.

D'une manière générale le travail est rémunéré par la production, c'est-à-dire par l'utilité même qu'il ajoute aux choses sur lesquelles il s'exerce. N'oublions jamais, en effet, cette définition fondamentale : produire, ce n'est pas créer, puisque l'homme ne crée pas; produire, ce n'est pas davantage faire, parce que l'expression faire est beaucoup trop vague, trop élastique et trop large; mais produire, suivant la lumineuse observation de J.-B. Say, c'est donner de l'utilité aux choses, de même que consommer ce n'est pas détruire, ce n'est pas même non plus transformer (car on transforme en produisant comme en consommant); consommer, c'est enlever ou diminuer l'utilité des choses.

Voilà donc le travail qui, en produisant, ajoute ou donne de l'utilité à des objets matériels. Il le fait soit qu'il rapproche ces objets de la forme dernière sous laquelle nous les emploierons à la satisfaction des nos besoins (par exemple le grain de blé qui, semé, s'achemine vers l'épi, et l'épi qui, moulu, devient de la farine et s'achemine vers le pain), soit que ce travail se borne à rapprocher ces objets de nous-mêmes, ou bien matériellement comme fait le transport proprement dit, ou bien au moins moralement, comme fait le commerce.

Le travail, disons-nous, ajoute ou donne de l'utilité. Dans la mesure où nous sentons le besoin que cette utilité va satisfaire, elle prend à nos yeux le caractère de valeur.

---

1. Les catholiques sociaux protestent souvent contre le choix de ce mot *richesses*. Le P. Liberatore a donné le signal dans ses *Principes d'économie politique*. On n'est pas riche, a-t-il dit, quand on a seulement quelques grains de blé : donc le blé n'est pas une richesse quand il n'y en a pas une quantité quelque peu considérable. Mais tout cela n'est qu'une question de mots, et nous ne voyons aucun intérêt à troubler un dictionnaire que tout le monde comprend très bien. — On aurait pu se servir aussi bien du mot *commodité*. Boisguilbert l'employait sous Louis XIV et les Anglais disent encore quelquefois *commodity*. Mais l'usage a prononcé en faveur du mot richesse.

Or, à ce point de vue, l'humanité a traversé des phases économiques différentes. Dans les époques primitives, les individus et les familles produisent beaucoup pour eux; donc, ils échangent peu et la seule valeur qui résulte de leurs jugements est une valeur d'usage. A mesure, au contraire, que plus de rapports s'établissent entre les familles ou les tribus, il est produit davantage en vue de l'échange et moins, par conséquent, en vue de la consommation directe. A ce moment, donc, les professions tendent à se spécialiser; de plus en plus chacun consacre ses efforts à un ou plusieurs genres de travail à l'exclusion des autres; par conséquent, produisant de ces choses-là plus qu'il n'en peut consommer, il en cède à d'autres hommes, desquels il reçoit, en retour, certaines productions qui lui sont nécessaires et dont il ne se pourvoit point par lui-même. Tel alors est tisserand, mais n'est pas laboureur, et inversement. Puis les localités elles-mêmes, et non plus seulement les individus, se spécialisent à leur tour en certains genres de travaux. A mesure que l'on avance dans ces voies-là, les échanges se multiplient toujours davantage, leur nombre croissant exige que l'on passe du troc à la vente, de l'échange de marchandise contre marchandise à l'échange de marchandise contre monnaie et par suite à l'échange de monnaie contre marchandise. En un mot la monnaie est apparue; son usage est devenu de plus en plus répandu, de plus en plus nécessaire; la valeur a pris plus usuellement la forme de prix; l'économie naturelle (ou *Naturwirthschaft*) a donc fait place à une économie monétaire (ou *Geldwirthschaft*).

Puis, à travers ces stades divers de civilisation, on rencontre ou l'on conçoit trois formes de rémunération du travail, qui, du reste, peuvent coexister plusieurs à la fois et ont même toujours coexisté ainsi dans le même milieu économique. C'est le travail *autonome*, le travail *salarié* et le travail *servile*.

Dans le travail *autonome*, le travailleur n'est commandé ni rémunéré par personne; il avait ou il aura la chose même à laquelle il ajoute de l'utilité. Tel le chasseur et le pêcheur qui chasse ou qui pêche pour soi-même et à son propre compte; tel l'artisan indépendant; tel le propriétaire cultivateur; tel même le fermier, car l'obligation où est celui-ci de payer un fermage, ne l'empêche pas d'avoir pour lui, en toute quantité et en toute valeur, tout ce que son travail aura fait sortir de la terre; bien plus, personne ne lui commande tel ou tel emploi de la journée.

Le chef d'industrie est, lui aussi, un travailleur autonome, quoique d'ordinaire on se refuse à regarder comme travailleur quiconque travaille autrement que de ses bras. Ainsi le travail autonome reste caractérisé à la fois par le libre choix des actes quotidiens de travail et par les risques que le travailleur y conserve. Tout cela est de nécessité de définition. A ce titre, parmi les travailleurs auto-

nomes nous comptons aussi les colons partiaires ou métayers. Entre eux et le propriétaire du sol il n'y a pas un contrat de travail, un contrat qui ait pour obligation, d'une part, des actes déterminés de l'un et, d'autre part, une prestation fixe, actuelle, indépendante des résultats. Mais il y a une association *sui generis* qui laisse le colon partiaire exposé pour toute sa partie à toutes les chances de variation des rendements, variations en valeur comme variations en quantités.

La *précaire* de la période mérovingienne avait ce même caractère de travail autonome, abstraction faite de tout ce qui concernait la condition des personnes.

Dans le travail *salarié*, le travailleur est commandé et rémunéré par un travailleur autonome qu'il a au-dessus de lui. Ce dernier, actuellement, on l'appelle de préférence employeur, plutôt que patron; nous venons de voir qu'on lui refuse aussi l'appellation de travailleur autonome, s'il ne travaille pas lui-même des bras. Dans l'ordre économique proprement dit, le travailleur salarié est l'ouvrier d'usine, le valet de ferme, le berger, l'employé de banque ou de commerce, voire même l'ingénieur, etc. En dehors de cet ordre-là, sont également des salariés tous les individus qui reçoivent une rémunération fixe et présente, celle-ci fût-elle fournie par des ressources quelconques non tirées de leur propre travail. Je m'explique : l'ouvrier de mon usine, à ce que je prévois, va être payé sur le bénéfice brut que l'usine va sans doute me fournir; au contraire, mon valet de chambre, voire même mon médecin et mon avocat ne peuvent être payés que par des ressources que j'ai ou que j'aurai d'autre part, en un mot par des ressources que je ne tirerai pas de leur travail.

Dans le travail *servile*, enfin, le travailleur, déchu de tout droit sur l'utilité qu'il ajoute ou sur l'équivalent de cette utilité, est réputé entretenu dans la simple limite de ses besoins. Il est vrai que le maître est lié à lui comme lui est lié au maître. L'esclave n'épargne, ni ne peut épargner pour soi : le maître seul le peut et le doit pour ses esclaves. Tout cela, sous réserve des atténuations que le régime servile a présentées au cours de l'histoire et à travers les diverses législations, par exemple à travers le droit romain et toutes les transformations observées dans les premiers siècles du moyen âge.

*
* *

Ces explications, un peu arides pour les profanes, autant qu'élémentaires et puériles pour les esprits familiarisés avec l'économie politique, étaient nécessaires pour faire juger des pages que M. Durand a consacrées à la rémunération du travail.

Distinguons les diverses formes que ce travail a revêtues.

En ce qui concerne le travail autonome, nous n'avons rien à

ajouter à ce que nous avons dit à propos de la valeur des choses. Ce sont ces choses qui, une fois produites par le travailleur, une fois transformées ou transportées par lui, règlent sa rémunération d'après la quantité qui en existe et d'après la valeur qu'elles ont.

Il est même extrêmement remarquable que ni les théologiens, ni les sociologues, à quelle école qu'ils appartiennent, ne transportent dans ce domaine aucune des règles de justice qu'ils posent ailleurs. Dans le travail salarié, nous verrons un juste salaire, tel qu'avec lui le salarié puisse vivre strictement; mais dans le travail autonome nous ne verrons pas un juste prix, tel qu'avec lui le travailleur autonome puisse au moins vivre. La loi morale du juste prix n'a pas cet effet-là: elle se réfère à une évaluation générale et commune, mais elle ne se préoccupe pas de ce qui peut manquer pour que ce juste prix sustente la vie du travailleur et *a fortiori* la vie de sa famille. Pour cela, elle s'en rapporte aux lois économiques, d'après lesquelles il n'est pas à prévoir qu'une population se livre obstinément et toujours à un métier qui ne la nourrirait pas. — Oui, dirons-nous, mais combien d'années s'écoulera-t-il avant que cette population ait pu changer de pays ou de métier? Et en attendant, s'il faut qu'elle change, quelles souffrances aura-t-elle endurées?

Tout ce qui précède est vrai des individus comme des groupes sociaux.

J'ai parlé, dans un précédent article, de la fameuse *loi d'indifférence* de Ricardo, d'après laquelle des marchandises de même qualité se vendent toutes le même prix en un même marché, abstraction faite des différences de leurs coûts de production, (ou de leurs coûts de transport). Les blés obtenus dans de mauvais terrains, à grand effort de sueurs, ne se vendent pas plus cher que les blés obtenus dans les terres les plus fertiles. Pourtant à ce prix-là on a le contraste du large profit de l'un des cultivateurs avec la perte éprouvée par l'autre, en ce sens que cet autre cultivateur, à ce prix-là, ne touche peut-être pas même de quoi vivre misérablement, à plus forte raison faire vivre sa femme et ses enfants. Cependant, comme nous l'avons fait remarquer, on ne m'a jamais soutenu que je dusse, en conscience et en justice, payer 25 ou 30 francs les cent kilos du blé venu dans un mauvais terrain, tandis que le cours moyen du blé, son juste prix résultant de la concurrence générale entre les producteurs de toute terre et de toute contrée, ne serait, par hypothèse, que 18 fr. dans ce marché-là.

Autre exemple. La grêle, je suppose, a ravagé une commune ou tout un groupe de communes. Suppose-t-on que les quelques produits agricoles (laitage, croît des troupeaux, etc.) échappés au désastre doivent être vendus à un prix tel que le produit de ces ventes permette aux habitants d'acheter ce que la grêle leur a enlevé et ce

qui pourtant leur est indispensable, le pain par exemple pour eux-mêmes et le blé pour leurs semailles? Non : ces denrées échappées au désastre ne changent pas de prix pour autant. Le travailleur autonome reste donc abandonné à lui-même. Ni personne, ni aucune loi de justice ne le protègent, en donnant à ses produits une valeur en quelque sorte artificielle, un prix minimum déduit de la nécessité où il est de vivre. Je vais plus loin. Je suppose que cette grêle ait dévasté un pays essentiellement viticole. Eh bien! le peu de vin qui s'y est fait, bien loin de se vendre plus cher que celui des communes voisines épargnées par le fléau, se vendra au contraire moins cher, parce que, vin grêlé, il sera réputé moins bon au goût, et que par conséquent il satisfera moins notre besoin, c'est-à-dire notre désir.

Voulez-vous prendre l'exemple de la pêche? Une mauvaise pêche, toute une mauvaise campagne de pêche ne fait monter le juste prix du poisson — sardines, morue, harengs, etc., — que dans la mesure où la rareté commande au rapport de l'offre et de la demande, mais nullement dans la mesure invariable et fixe des besoins du pêcheur. La quantité est tombée de 10 de moyenne à 1; pensez-vous que les prix montent de 1 à 10? Non, et tout au plus peut-être de 1 à 2, parce que le public se mettra à manger autre chose. Et le pêcheur sentira toutes les angoisses de la faim.

J'ignore que la morale, au nom de la justice dans les contrats, ait jamais rien empêché de tout cela. Du reste, comment m'obligerait-elle à acheter, à tel prix par obligation de justice, si par obligation de justice elle ne m'obligeait pas d'abord à acheter?

J'ai imaginé un fléau qui détruit ou empêche la productivité du travail autonome. M. Durand, par une hypothèse tout inverse, avait supposé une déperdition de forces par surproduction, et il avait fort bien montré alors une baisse ou une perte de valeur par ce seul défaut d'équilibre. « Si l'on fabrique, dit-il, plus que la société ne peut consommer (de cette marchandise),... la valeur diminue ou s'annihile... Si les hommes produisent des choses inutiles, leur travail est perdu ». En un mot, il avait pris pour exemple la production manufacturière, avec les erreurs de quantité ou d'orientation qu'elle peut commettre. J'ai pris, quant à moi, les exemples de la production agricole, et cela, pour deux motifs, d'abord parce que, en matière d'agriculture et d'intempéries, on ne peut pas arguer d'un manque de prévoyance que plus de réglementation et une meilleure organisation sociale pourraient empêcher, ainsi que l'on prétend en matière d'industrie; ensuite, parce que ces déceptions infligées aux travaux autonomes de l'agriculture ont été de tous les siècles, tandis que la grande production manufacturière n'est pas antérieure au XIXe. Qu'est-ce bien, par exemple, que les réglementations, les lois ou le régime corporatif auraient pu faire contre les rigueurs de

l'hiver de 1709 ou, plus près de nous, contre les disettes encore si cruelles de 1827 et de 1847?

On me fera deux objections. On me dira :

1° Que la question de l'insuffisance de valeur ou de prix, — le produit des troupeaux, par exemple, qui, les années de grêle, ne voit pas, dans les communes grêlées, son prix subir une hausse capable de compenser l'absence à peu près complète des céréales, — que cette question, dis-je, de l'insuffisance de valeur ou de prix ne se pose que dans les économies qui produisent pour l'échange et que, par conséquent, elle intéresse fort peu ou pas du tout les longues périodes historiques qui ont précédé les temps actuels.

— Fort bien, répondrai-je. Le paysan des communes ravagées par la grêle ne vendait plus cher ni son beurre, ni la laine de ses moutons, ni même ses moutons, parce qu'il ne les vendait jamais ni pour un prix ni pour un autre : mais cette considération ne change rien aux conséquences des déficits de quantités constatés sur les céréales. Du blé, il n'y en a pas : voilà le fait tout nu, et assurément ce n'est pas parce que vous êtes dans une *Naturwirthschaft* que vous en souffrez moins ou n'en souffrez pas du tout.

On me dira encore :

2° Que s'il n'y a pas, dans les faits particuliers, une équivalence constante entre l'effort et le résultat, il y a entre eux tout au moins une équivalence moyenne et générale.

Eh bien ! j'admets cette objection, quoique avec des réserves. Seulement je prie bien d'observer qu'elle va nous conduire à des conséquences que les adversaires de M. Durand et les catholiques sociaux en général ne s'attendent pas le moins du monde à voir surgir.

Ces réserves, d'abord, c'est que le champ dans lequel l'équivalence va se faire peut être immense, immense à la fois en espace et en durée. Oui, le genre humain vivra de son travail : mais tel individu, telle famille, tel groupe, telle nation même ou telle génération n'en aura pas pu vivre pleinement. Il y aura eu des genres de travail autonome irrémédiablement condamnés, et des régions irrémédiablement perdues. Que d'industries locales nous avons vues succomber, çà et là, dans nos provinces de France ! Que de communes et de cantons, dans les Alpes et les Cévennes, nous avons vus envahis par la misère et dépeuplés ! Et quelles souffrances, alors, avant d'émigrer ou de s'éteindre !

Et puis, quelle satisfaction pensez-vous que ce soit pour un homme de se dire que, si son métier ne le nourrit point, que si sa vigne crève ou que son troupeau meure, la généralité des métiers nourrissent cependant la généralité des travailleurs autonomes qui s'y consacrent? Souffrances et jouissances sont tout d'abord individuelles. Jamais je n'ai pensé que la solidarité sociale pût aller jusqu'à me faire dire à un homme qui a faim : « Que t'importe, à toi, d'avoir faim,

puisque moi j'ai bien dîné? ». On nous a dit assez souvent que les moyennes de salaires ne prouvent rien contre les salaires misérables, et ce n'est pas en cela que je donnerais tort aux catholiques sociaux : mais s'il en est ainsi des salaires, il ne saurait en être autrement de la rémunération du travail autonome.

Laissons ainsi cette échappatoire d'une équivalence générale qui masquerait toutes les insuffisances particulières, et tenons-nous à ce fait brutal que nous sommes réduits à constater, ou plutôt à ces deux faits : 1° il y a et il y a toujours eu des travaux autonomes qui, dans tel milieu économique donné, n'ont pas nourri leurs travailleurs, cependant : 2° on ne fait pas au commerce, ni même à la consommation domestique, une obligation de justice d'acheter les produits du travail autonome à des prix qui puissent et qui doivent rémunérer les producteurs dans la limite de leurs besoins. Ajoutons que l'accomplissement de cette obligation serait impossible, moralement autant que juridiquement, parce qu'elle contredirait la *loi d'indifférence*, parce qu'elle excéderait bien vite les ressources des consommateurs, parce qu'elle nuirait à la satisfaction de leurs besoins et finalement parce qu'elle empêcherait toute évolution industrielle. Je n'insiste pas sur ce dernier point, et je viens aux conséquences que j'ai fait pressentir.

C'est que, prise en soi, la formule de la Genèse, « Tu mangeras ton pain à la sueur de ton front », si elle a fait une obligation générale et promis une récompense non moins générale au travail, n'a pas prétendu pour cela conditionner dans leurs détails tous les phénomènes particuliers de la vie économique des individus, ni même des peuples. J'ajoute ceci : c'est que la phrase que Léon XIII a écrite, dans son Encyclique *Rerum novarum*, sur la nécessité et la personnalité du travail pour en déduire que « le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister l'ouvrier sobre et honnête », cette phrase, dis-je, ne s'appliquait point dans sa pensée au prix des choses envisagé comme la rémunération du travail autonome. Car, certes, personnalité est évidemment synonyme d'individualité ou bien n'a aucun sens, et le travail du pauvre pêcheur des côtes de Bretagne, du pauvre cultivateur de l'Oisans, du Queyras et des Causses n'est-il pas personnel autant que nécessaire, nécessaire aussi autant que personnel ?

En tout cas, une autre chose est bien remarquable, c'est que, parmi tous les catholiques sociaux qui ont protesté contre la notion commune du contrat de travail d'après laquelle il est un échange d'actes contre monnaie, parmi tous ceux qui, depuis le comte de Bréda jusqu'à MM. de Vogelsang, Dulhoit et Boissard ont entrepris d'en faire, non un échange, mais une association ou au moins une coproduction, aucun n'a jamais songé à transporter un seul de ses concepts dans les questions de travail autonome. Ils ont bien

protesté — et le P. Antoine lui-même (1) — contre l'idée que le travailleur pût louer son acte, son travail, qui étaient, disaient-ils, sa personne; ils ne se sont jamais demandé s'il pouvait ou ne pouvait pas les vendre, lorsque, travailleur autonome, il les incorporait à la chose qu'il transformait.

Nous constatons, nous ne jugeons pas.

*
* *

Passons maintenant à la question spéciale du travail *salarié*. Aussi bien a-t-elle fixé davantage l'attention des sociologues chrétiens et des moralistes.

Ce n'est pas, il est vrai, que, même à cette heure en France, les travailleurs autonomes ne constituent pas une énorme proportion. Ils doivent faire plus de la moitié, si l'on ne compte parmi les salariés ni les fonctionnaires, ni d'une manière générale les individus qui sont étrangers à une industrie quelconque et dont les actes s'appellent, en langage économique, des *services* et non pas des *travaux*. Mais de toutes ces dernières catégories nous parlerons plus tard, parce que leur rémunération obéit forcément à d'autres règles, déduites par analogie de ce qui se passerait pour les travailleurs salariés des diverses industries.

Sur le travail salarié, prenons le texte de M. Durand, pour le suivre page par page et pour nous laisser amener au point spécial où une variante y a été introduite.

Nous avons vu M. Durand reconnaître une « valeur du travail », et cette valeur, d'après lui, monte ou descend suivant qu'il y a trop peu ou trop de travailleurs, « jusqu'à ce qu'aucun patron, dit-il, n'ait plus avantage à augmenter le nombre de ses ouvriers... ou jusqu'à ce qu'aucun ouvrier ne soit sans travail ». Il explique que « la loi de l'offre et de la demande tend ainsi vers un désirable équilibre (2) ». On sent ici une réminiscence, inconsciente peut-être, de la loi de la valeur *marginale* — la productivité *marginale* du travail, dit-on, — que le Prussien von Thünen avait formulée dès 1826 dans son *Etat isolé*.

Vient ensuite la démonstration de la nécessité de la liberté du travail et de la justice de la propriété. Le travail doit être libre dans sa durée comme dans son effet. « C'est la nature, est-il dit, qui fixe la somme inégale de sueur qu'elle exige de chacun de nous (3). La propriété entraîne le droit d'épargner, la constitution du capital, la légitimité de l'héritage et l'inégalité des richesses possédées (4). Mais tout cela est infiniment utile au point de vue collectif et social, comme

1. P. Antoine, *Eléments de science sociale*, p. 395.
2. Discours de Sarlat, édition officielle, Paris, Gabalda, p. 18.
3. *Ibid.*, p. 19.
4. *Ibid.*, p. 20-21.

sont utiles aussi les « autorités chargées de diriger la production ». Ces autorités, c'est « le patron intéressé et responsable ». Et M. Durand conclut par ces mots : « Voilà, messieurs, dans ses grandes lignes. la loi *naturelle* qui régit le travail et la production de la richesse... Mais pour adoucir les souffrances que ne peuvent empêcher les lois de l'autorité, de la liberté et de la propriété, Dieu nous a imposé la grande loi de la charité (1) ». Là contre, « la doctrine de Rousseau et de la Révolution » a opposé le socialisme. Cette doctrine « supprime les autorités naturelles et leur substitue sa domination démagogique ; c'est le démocratisme. A cette double fin elle utilise la puissance de l'Etat: c'est le socialisme d'Etat (2) ».

Quel est donc, en ces matières, le pouvoir réel de l'Etat? M. Durand, sans hésiter, se prononce pour une simple « mission de police » (3). Par là, il prend nettement parti contre la thèse du « travail fonction sociale », que le prince de Lichtenstein avait formulée au nom des chrétiens sociaux d'Autriche et que M. de Mun proclama ensuite à la tribune de la Chambre française. L'Etat est bien le gardien de la justice et le protecteur de tous, dit M. Durand : « mais cette obligation ne résulte nullement du contrat de travail ; tout homme, en l'absence de tout contrat, est obligé de respecter la vie et la vertu de tout le monde » (4). Très bien pensé!

Gardien de la justice, avons-nous dit. Donc « l'Etat a incontestablement le droit d'intervenir pour obliger le patron à payer le juste salaire: mais qu'est-ce que le juste salaire? » (5).

Cette déclaration de principe, puis cette question étaient l'une et l'autre dans le texte original de Sarlat; elles sont pareillement, l'une et l'autre, en mêmes termes, dans le texte revu à Rome. C'est donc ici seulement que commencent les modifications ou les additions. Avant que l'on rentre dans le texte commun, M. Durand avait quatre alinéas, la variante introduite à Rome en a sept. Le changement essentiel y consiste en ce que Rome a ajouté la formule de l'équivalence du salaire aux besoins, mais besoins minima en quelque sorte; « sous réserve, est-il dit, de ce qui est strictement nécessaire pour conserver la vie;... loi naturelle du strict nécessaire, est-il ajouté plus bas ».

En même temps, Rome a fait disparaître tout ce qui, dans le texte primitif, concernait la question du salaire familial ou l'équivalence du salaire aux besoins de la famille (soit famille concrète ou salaire familial *relatif*, soit famille abstraite et moyenne ou salaire familial *absolu*).

1. *Ibid.*, p. 12-25.
2. *Ibid.*, p. 26.
3. *Ibid.*, p. 26.
4. *Ibid* p. 27.
5. *Ibid.*, p. 28.

M. Durand se prononçait contre cette formule du salaire familial. Il la faisait tenir en deux propositions distinctes : 1° *entretien de la famille;* 2° entretien de cette famille dans une *aisance raisonnable* De la première proposition, le texte définitif ne dit rien; la seconde, il la répudie tout aussi bien que le texte antérieur la répudiait, puisque, loin de l'admettre à l'égard de la famille, il ne l'admet pas même au profit de l'ouvrier pris individuellement. Le texte définitif dit, en effet, que l'homme doit « acquérir par son travail le strict nécessaire pour soutenir sa vie »; il insiste même sur le sens étroit des termes; car non seulement il répétera plus bas (comme nous l'avons déjà vu) les mots « ce qui est strictement nécessaire pour soutenir la vie », mais encore il discute ici ce nécessaire pour écarter celui que les économistes appellent le nécessaire *social*, et pour retenir seulement celui qu'ils nomment le nécessaire *physique*. « La loi naturelle, permanente, universelle, est-il dit, se règle, non sur l'*aisance moyenne des diverses civilisations,* mais sur les *stricts besoins de la nature humaine.* »

Or, rayer la phrase de M. Durand contre le juste salaire familial et ne la remplacer par rien qui se réfère expressément à lui, est-ce l'admettre d'une façon implicite? Il y a d'autant moins lieu de le croire que ce serait contraire à la célèbre consultation du cardinal Zigliara, du 25 août 1891, envoyée alors avec l'agrément de Léon XIII, au lendemain même de l'Encyclique *Rerum novarum*. En tout cas, cette fameuse thèse du salaire familial est bien menacée aujourd'hui. Je n'ignore pas que M. Ryan, professeur au grand Séminaire de Saint-Paul du Manitoba, l'enseigne encore (1); mais d'autres catholiques sociaux, même plus avancés que lui, l'ont abandonnée. De ceux-ci je cite le R. P. Belliot, O. F. M. (2), que ses erreurs en histoire sociale et en économie politique, son défaut de logique, ses audaces socialistes et son dédain ou son ignorance de certains principes reconnus et proclamés (3) font encore bien inférieur même au P. Antoine. Or, d'après le P. Belliot, « Léon XIII n'a pas voulu imposer aux patrons, en fait d'obligation stricte, autre chose de plus (que le salaire minimal individuel), parce que, s'il avait rendu le salaire familial obligatoire, il eût condamné beaucoup de patrons à faire faillite, étant donné le régime économique actuel... S'il avait voulu comprendre dans le salaire minimal les frais de subsistance de la famille ouvrière, il n'eût pas manqué de le dire expressément... » Donc le P. Belliot croit que tout cela suffit « pour exonérer de cette obligation les patrons de l'époque présente. Mais en principe — deman-

---

1. Ryan, *Salaire et droit à l'existence*, 1910, pp. 83 et ss.

2. P. Belliot, *Manuel de sociologie catholique*, 1911.

3. Par exemple le P. Belliot admet le droit des syndicats d'interdire le travail aux non syndiqués. Il ne se soumet donc pas à l'Encyclique *Longinqua Oceani* (*op. cit.*, p. 592).

de-t-il — et dans la supposition : 1° que la civilisation fût chrétienne au lieu d'être matérialiste, et 2° que les profits de l'industrie fussent assez considérables, comme ils le sont d'ordinaire en temps de prospérité normale (qu'est-ce que le P. Belliot peut bien en savoir?), ne serait-ce pas le salaire minimal familial qui serait juste et rationnel alors, plutôt que le salaire minimal individuel? » Et il répond qu'il « n'y a pas de doute à cela, si l'on considère les raisons de justice, en même temps que celles d'intérêt social » (1).

Enfin le texte définitif de M. Durand, s'il reproduit la phrase originale ainsi conçue, « il est évident que le contrat de travail doit observer la justice commutative qui exige que chaque partie reçoive une valeur égale à celle qu'il donne » — s'il la reproduit, dis-je, il y ajoute aussi cette idée que « les travailleurs doivent bénéficier, dans une équitable mesure, du progrès de l'industrie et de la civilisation ». Ils doivent, est-il dit, « profiter de l'accroissement de la production et du bien-être général » : mais « la loi de la valeur y pourvoit en toute justice ».

La loi de la valeur, lisons-nous, *y pourvoit en toute justice.* Eh bien! où trouvez-vous exprimée cette loi de la valeur? Est-ce dans les quelques alinéas revisés après coup à Rome? Non certes : ce n'est que dans les pages si remarquables et si profondément pensées que nous avons citées plus haut. Donc, en cela, la variante reste une magnifique consécration de l'ensemble de toute l'œuvre.

Il y a plus encore. Relisez bien cette phrase de la variante introduite à Rome : « Si les salaires ne sont pas mesurés, d'une part, d'après la loi naturelle du strict nécessaire et, pour le surplus, d'après la loi naturelle de la valeur, où trouverez-vous une juste limite à opposer au désir illimité d'un bien-être toujours plus grand? » Eh bien! en approfondissant ce texte, en vous souvenant que cette mention de « *la loi naturelle du strict nécessaire* » est donnée comme une loi impérative de morale, vous ne pensez pas cependant méconnaître que la *loi naturelle de la valeur*, dont il est parlé, pour ainsi dire, à la même ligne, ne saurait être autre chose que cette loi historique et descriptive, cette loi économique en un mot, que M. Durand avait si bien exposée, en même temps qu'il avait affirmé que « la justice n'a rien à voir ici ». Elle est cela, disons-nous, car nulle part dans le discours une autre idée n'en est donnée; elle est d'autant plus cela que M. Durand a plus longuement insisté sur son caractère naturel et providentiel. Les deux points de vue, les deux concepts tout différents d'une loi morale impérative et d'une loi économique historique et descriptive ne seraient-ils donc pas juxtaposés, ici, comme si l'on pouvait imaginer — ce qui pourtant ne saurait être — qu'ils fussent fusionnés en un seul?

Que l'on veuille bien, maintenant, nous permettre un rapproche-

1. *Ibid.*, p. 262.

ment avec l'économie politique profane. Nous avons cité déjà von Thünen et son *Etat isolé*. Or, dans la seconde partie de l'ouvrage, parue seulement en 1850, mais élaborée lentement depuis plus de vingt ans, Thünen posait déjà cette formule que le salaire est une moyenne proportionnelle entre les besoins de l'ouvrier, d'une part, en-dessous desquels il ne peut jamais descendre d'une manière normale et prolongée, et d'autre part la productivité du travail, qu'il ne saurait pas davantage dépasser. Et Thünen tenait tellement à cette formule qu'il voulait qu'elle fût gravée sur sa tombe, sous sa forme algébrique (1). Remarquez bien qu'il s'agit, non pas d'une moyenne arithmétique ou demi-somme de deux nombres, mais d'une moyenne proportionnelle ou racine carrée de leur produit. Assurément la réalité économique ne saurait avoir cette précision, et Thünen n'a pas non plus démontré qu'elle la possédât : mais il y a certainement matière à de très curieuses analogies entre la thèse économique et la thèse morale.

On le voit : étudiée de près, la formule revenue de Rome n'ajoute pas pratiquement autant de choses qu'il semblait à première vue. L'ouvrier que j'aurai, il me faudra l'entretenir et cela s'appellera justice, tandis qu'à l'égard de la machine et de la bête de somme, cela ne s'appelait que nécessité et ne concernait point la morale. En théorie, il y a un abîme; en pratique, il n'y en a plus.

Quant au point de vue général et moyen, même avant von Thünen, c'était déjà Adam Smith qui avait écrit : « Il faut de toute nécessité qu'un homme vive de son travail et que son salaire suffise au moins à sa subsistance. Il faut même quelque chose de plus, dans la plupart des cas : autrement il serait impossible au travailleur d'élever une famille » (2). Puis, sur la participation naturelle de l'ouvrier au « progrès de l'industrie et de la civilisation », dont Rome a parlé, il y a plus de trente ans que l'axiome en a été formulé comme une loi économique par Leroy-Beaulieu qui a fort bien mis en lumière cette vérité-là dans son *Essai sur la répartition des richesses,* paru en 1881. Entre Adam Smith et Leroy-Beaulieu, il est vrai, von Thünen avait aussi passé.

Mais laissons de côté ces rapprochements, puisqu'ils ne relèvent que de l'économie politique et nullement de la morale, et demandons-nous plutôt pourquoi la justice va créer ce lien d'obligation morale du patron à l'égard de son ouvrier.

Le travail salarié serait-il donc mieux protégé que le travail autonome? En effet, la rémunération de ce travail autonome n'était commandée que par la loi de la valeur, et l'on ne voyait pas que

1. Voyez notre *Histoire des Doctrines économiques*, 3e édit., 1909, p. 347.

2. Adam Smith, *Richesse des Nations*, l. I, ch. VIII, (Ed. Guillaumin, t. I, p. 88).

la justice imposât jamais un prix inégal et minimum des choses qui fût dicté par les besoins de leurs divers producteurs ou de leurs divers milieux de production.

Oui, il semble bien qu'il y ait contraste entre l'un et l'autre travail. S'il fallait l'expliquer, nous penserions à une permanence de rapports entre l'employeur et l'employé, tandis qu'il n'y en avait pas entre acheteur et vendeur de produits.

En tout cas, dans le travail servile où cette permanence n'est pas seulement viagère, mais héréditaire, on ne mettait pas en doute que le maître dût le strict entretien à toute la *familia* servile, en dehors même d'un rendement actuel de travail.

Pourtant, que l'on n'insiste pas trop sur cette analogie : car la caractéristique économique de l'esclavage, c'était le droit du maître à la propriété du produit et par conséquent à la propriété de l'excédent du produit ; c'était donc le pouvoir du maître, — et par conséquent son devoir — d'épargner pour la vieillesse de l'esclave ou pour les défauts quelconques de rendement du travail. Or, ce patron moderne, qui doit le salaire minimal à son ouvrier, dans quels cas et sous quelles conditions lui doit-il tout d'abord un travail et un salaire, quels qu'ils soient ?

Nous posons la question, mais nous ne la résolvons point.

Cependant, si ce n'était pas en justice que le patron dût ce travail qu'il va lui falloir rémunérer au delà de sa productivité et de sa valeur commerciale, nous trouverions difficile, si l'entretien de l'ouvrier est dû, qu'il le fût alors à un autre titre que celui de la charité ou bien à un autre titre que celui de la justice de droit commun, dans les cas d'extrême nécessité. En effet, avant de devoir tel salaire plutôt que tel autre, ne faut-il pas d'abord en devoir un, et ne faut-il pas, par conséquent, ne pas avoir la faculté de congédier l'ouvrier et ne pas avoir, surtout, la faculté de ne pas l'embaucher ?

Par hasard, cette mention, que nous venons de faire de la nécessité de la stabilité de l'engagement comme étant l'origine d'une obligation spéciale du patron, nous fournit un rapprochement que nous estimons fort remarquable. Le métayer, avons-nous vu, est un travailleur autonome. Le public doit-il lui acheter les denrées plus cher quand la récolte est plus mauvaise ? Non. Mais le propriétaire peut lui devoir l'entretien en cas de grande disette. On sera étonné de l'autorité très profane et très libérale que nous allons invoquer en ce sens. C'est celle de Turgot. Il était intendant du Limousin lors des mauvaises récoltes de 1770 et 1771. En un temps où le métayage était fort général — peut-être les sept huitièmes des surfaces amodiées, pense Arthur Young, et ce, avec un partage qui, étant ordinairement par moitié pour le métayer, descendait parfois aussi à un tiers pour lui en

montant à deux tiers pour le propriétaire (1) — Turgot n'hésita point à imposer aux propriétaires de garder et de nourrir leurs métayers. sous peine de fournir, en argent ou en nature, pour chaque colon partiaire renvoyé, l'entretien de quatre pauvres.

Tout ce qui précède ne concerne que les salariés de l'industrie proprement dite, y compris l'agriculture, en un mot, tout cela concerne seulement les salariés dont le travail est destiné à alimenter leur propre rémunération, c'est-à-dire les salariés de la distribution *primitive*. Les autres, domestiques attachés à la personne, etc., etc., en un mot les salariés de la distribution *secondaire,* ne produisent aucune richesse et ne procurent aucune valeur. Quels seront donc le principe et le taux de leur rémunération? Les mêmes, pensons-nous, par voie de comparaison et d'analogie. Aussi bien le recrutement en serait impossible si leur condition était inférieure; inversement, si elle était par trop supérieure, une population surabondante quitterait les industries productives, elle affluerait vers la domesticité et sa propre concurrence amènerait une baisse des gages ou salaires qui reviendrait par contre-coup à combattre la suroffre. Ce serait encore la loi de l'offre et de la demande qui ferait l'équilibre entre les divers emplois de l'activité.

*
* *

Telle est, à notre humble avis personnel, la portée économique et sociale de l'œuvre de M. Durand. La variante introduite à Rome a complété. pour quelques lignes seulement, le texte original de Sarlat; mais assurément elle n'a rien infirmé des opinions et des raisonnements qui se trouvaient énoncés dans toutes les autres pages. La loi de la valeur merveilleusement expliquée et élucidée; la démonstration de la nécessité de la propriété et de la nécessité de la liberté du travail; l'exposé historique du rôle et de l'importance des anciennes corporations, qui n'ont jamais embrassé qu'une très minime partie du monde du travail; les grèves jugées avec une impartiale et sévère justice; enfin les syndicats ramenés à leur vraie mission et dépouillés de la maîtrise du métier que les catholiques sociaux veulent leur donner : tout cela et bien d'autres choses encore caractérisent l'originalité de ce discours, comme tout cela aussi donne leur véritable portée aux élogieuses recommandations que le Saint-Siège en a faites.

De tout cela ressort une fort belle justification de l'ordre économique envisagé dans ses grandes lignes. Mais assurément on n'y trouve rien qui sente la haine des classes ou qui cherche à exciter. La Providence y est glorifiée dans l'harmonie que les lois natu-

1. Arthur Young, *Voyages en France pendant les années 1787, 1788, et 1789 et 1790*, Paris, 1793, t. III, p. 4 et s.

relles économiques sont appelées à faire régner dans la société, sous la garantie et la sauvegarde des lois morales qui s'imposent parallèlement aux consciences.

Rien, avons-nous dit, qui sente la haine de classes. L'*Action populaire* de Reims, dont le *Guide social* est aux antipodes de cette philosophie, ne pouvait donc que contredire le discours de Sarlat ou que l'accabler tout au moins de son dédain, en réponse au désir que Pie X faisait exprimer par le cardinal Merry del Val de voir « ce beau travail divulgué et vulgarisé ». Pour cela, l'Europe n'était pas même un théâtre qui pût suffire aux Pères de Reims, et ils ont envoyé un des leurs, le R. P. Emilien Plantier, porter leur bonne parole par delà l'Atlantique. Le P. Plantier conférencie au Canada. Le *Devoir*, grand journal catholique de Montréal, dans son numéro du 25 septembre écoulé, a consacré deux grandes colonnes à l'analyse du « Premier des cours de sociologie », offert spécialement au clergé, par le R. P. Emilien Plantier, S. J., de l'*Action populaire* de Paris *(sic)* le mardi 23 septembre ». On a bien mis Paris au lieu de Reims, mais cette faute de géographie ou d'impression ne change rien, puisqu'il est notoire en France que c'est à Reims qu'appartient le P. Plantier, et puisque c'est toujours Reims que désigne ensuite le compte rendu.

Beaucoup de verbiage, ce semble, et autant de nuages. Je glane cependant certaines choses précieuses à retenir.

A propos de sociologie, dit le rédacteur du journal, le conférencier, humoristique à ses heures, souhaite à tous un septième sens (après le sens commun qu'il met le sixième). C'est le sens social.

On sent déjà Reims et le P. Desbuquois. Je conseillerais, quant à moi, au P. Plantier, de s'en tenir modestement à celui qu'il appelle le sixième sens. Peut-être bien l'appelle-t-on le sens commun parce qu'il ne court pas les rues.

Je note ensuite une mention de « la réponse de S. E. le cardinal de Laï à Mgr Sevin, archevêque de Lyon, sur la fondation d'un séminaire de sociologie à l'*Action populaire* de Reims ». J'avoue humblement ne pas connaître cette lettre, et si elle a été publiée, j'ignore absolument dans quel recueil ou quel journal. Que disait-elle ?

Depuis lors, Mgr Sevin, ainsi mis en cause, a fait paraître la note suivante dans la partie officielle de sa *Semaine religieuse :*

Dans un cours de sociologie, fait par un religieux au clergé de Montréal, le 27 septembre, on allègue par erreur une lettre de S. E. le cardinal de Laï à Mgr Sevin sur l'enseignement des sciences sociales.

Pareille lettre n'existe pas.

La lettre n'existe pas. On devine même que si la lettre existait,

elle aurait un sens tout à fait différent. « *Pareille lettre* », a dit l'archevêque de Lyon.

Pour recommander les études sociologiques, le P. Plantier invoque enfin « les vues élevées d'un Supérieur Majeur (S. J.) *(sic)* »; puis, il ajoute (entre guillemets, dans le *Devoir*) : « l'honneur de l'Eglise » le demande, il n'y a pas à hésiter, à n'importe quel prix ».

Au surplus, reprend-il, les problèmes sociaux sont posés par le « prolétariat » CONSCIENT *(sic)* de sa force; s'il les résout sans l'Eglise, il les résoudra contre l'Eglise, au détriment des travailleurs consciencieux...

IIIe Assertion. — Quel est l'objet FORMEL de la sociologie ou l'IDEAL vers lequel elle tend? — C'est d'introduire la MORALE de l'Evangile dans l'évolution de toutes ces activités, notamment dans les contrats à intervenir, dans toutes les transactions, et non seulement la Justice, mais aussi la Charité chrétienne.

En quelques mots typiques, résumons : « L'Economie est le corps matériel dont la sociologie est l'âme inspiratrice ».

On le voit, le P. Plantier se donne les coudées franches avec le dictionnaire : car, prenez Comte, prenez tous ceux qui s'appellent les sociologues, prenez tous les traités et manuels de sociologie, et il y en a des centaines, vous ne trouverez jamais à ce mot sociologie le sens que nous voyons apparaître ici. Cependant, bouleverser un dictionnaire c'est toujours brouiller les idées. Si vous voulez parler d'une vieille chose, appelez-la comme on l'appelait avant vous; si c'est d'une chose nouvelle, forgez-lui peut-être un vocable nouveau, mais ne l'habillez pas d'un vêtement qui aura été déjà donné et donné à une autre chose. Sans cela, les équivoques et les confusions fraient la voie aux sophismes.

Naguère, poursuit le conférencier, on a dépensé beaucoup d'encre et de paroles pour démontrer si oui ou non l'Economie politique était soumise à la morale, et on donnait comme preuve d'impossibilité la « loi de l'offre et de la demande » automatique et fatale, disaient les uns; « loi d'airain » répétait Karl Marx...

Pardon, mon Père! ce n'était pas cela, la loi d'airain, à laquelle du reste, même les socialistes ont tourné le dos depuis longtemps, malgré l'enthousiasme que Mgr de Ketteler avait professé pour elle. Ce n'était pas cela; puis ce n'était pas non plus Karl Marx, c'était Lassalle, qui l'avait présentée! Vrai, mon Père, le « sens social » ne dispense ni d'étudier, ni de savoir. Vous auriez eu bien tort de vous l'imaginer. Est-ce que par hasard le proverbe : *A beau mentir qui vient de loin,* vous aurait fait croire que les Canadiens étaient faits pour tout accepter sur parole?

Mais reprenons :

Aujourd'hui, pour les catholiques, la réponse ne peut plus être douteuse; elle ne l'était d'ailleurs guère depuis que Léon XIII avait promulgué dans

l'Encyclique *Rerum novarum* cet axiome : « Qu'on fasse quand et tant de commentaires qu'on voudra... au-dessus de la libre volonté du patron et de l'ouvrier, il est une loi de justice naturelle plus éclairée et plus ancienne, à savoir que le salaire ne doit pas être insuffisant à faire subsister un ouvrier sobre et honnête ».

Mais depuis la lettre de S. E. le cardinal secrétaire d'Etat à Monseigneur de Périgueux sur la retentissante conférence de M. Louis Durand à Sarlat, aucun doute ne peut plus subsister, car justement cette conférence prônait l'automatisme brutal de la loi de l'offre et de la demande. Or, l'auteur, pour obtenir l'approbation convoitée, a dû intercaler sept paragraphes rectificatifs imposés par la Secrétairerie d'Etat. C'est l'un de ces paragraphes introduits de la sorte qui est transcrit ci-dessus.

Vraiment le P. Plantier a une manière d'interpréter et de citer les textes qui frise l'inconscience, pour ne pas avoir à employer ici d'autres mots. Ce qu'il y a dans les 38 grandes pages du discours de Sarlat, ne tient pas dans l'unique paragraphe que le P. Plantier y a trouvé : ce qu'il y a, nous l'avons assez dit et ne voulons pas le répéter. Mais tout esprit de bonne foi et doué du sixième sens (selon le conférencier de Montréal) aura bien reconnu deux choses : la première que M. Durand expose le caractère providentiel de la loi de l'offre et de la demande en tant que loi physique et mécanique, dans laquelle, dit-il, « la justice n'a rien à faire »; la seconde, c'est que le Saint-Siège a loué le discours comme « très dense, autant que très précis et très clair »... « synthèse complète et lumineuse des enseignements pontificaux... chacune de ses parties s'appuyant sur de solides principes de raison non moins que sur l'autorité de l'Eglise »... avec « un ajustement des parties dans le tout qui leur permet de s'éclairer mutuellement et de se prêter l'une à l'autre un saisissant relief ».

Ce discours est donc plus qu'un seul alinéa, et cet éloge est plus qu'une approbation de forme, — de tolérance, pour ainsi dire et de simple courtoisie, comme dirait volontiers le P. Plantier. — Il est vrai que celui-ci appelle tout simplement le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 une « prise de possession officielle de la direction de la sociologie catholique » : mais il ne dit pas ce qui s'y trouve. On comble de fleurs les documents pontificaux, c'est entendu; puis on tait, on travestit ou l'on défigure ce qu'ils renferment. Cela peut s'appeler enterrer sous les roses, ce qui est une manière comme une autre d'enterrer.

Je n'avais pas pensé que l'*Action populaire* de Reims poussât aussi loin, encore à l'heure présente, le dédain ou le mépris des directions du Saint-Père en matière d'économie politique et sociale; mais Reims ne s'attendait pas non plus à me voir entre les mains le *Devoir* de Montréal, avec le compte-rendu de la conférence du P. Plantier, si long, si détaillé, si minutieux même que bien certainement le P. Plantier y a mis la main. J. RAMBAUD.

UNE NOUVELLE THÉOLOGIE DE L'INCARNATION

RÉPLIQUE NÉCESSAIRE (1)

On me communique une brochure de 180 pages in-8°, écrite en réponse à un article publié par moi dans la *Critique du Libéralisme.* Cette brochure dépasse de beaucoup les limites d'une discussion courtoise. Il faut entendre le ton de souveraine pitié avec lequel on y parle du « théologien de la *Critique* » ; pour un peu, on me traiterait d'âne bâté, parce que je ne souscris pas à toutes les thèses de Duns Scot. Mon titre de chanoine excite la verve du facétieux auteur : « Fût-on dix fois chanoine... » Un seul trait. J'avais écrit : « L'appui que *puise* ». Un homme d'esprit eût probablement souri; un érudit se fût rappelé que Bossuet et d'autres grands hommes ont été victimes de distractions de ce genre et il eût traité un chanoine qui, pour une fois les imite, avec un peu d'indulgence. Le Père, lui, trouve plus charitable de persifler : « Voyez-vous, s'écrie-t-il, cet *appui qu'on puise :* Il appuie, tel est son rôle, tout en étant lui-même ballotté par la corde qui l'enlève! Bien plus, c'est en le puisant qu'on appuie sur lui! Ravissante méthode de travail que ce tour d'acrobatie... » Et cela continue sur ce ton. Permettez, dirai-je à mon tour : à voir l'aisance avec laquelle vous maniez la corde, on serait tenté de croire que vous êtes du métier. Un adversaire qui en vient là a donné sa mesure.

Je ferai remarquer que je n'ai jamais parlé, même indirectement, de cet autre théologien, jusqu'ici, inconnu de moi. Je me suis exprimé, à propos du confrère dont il prend la défense, en termes polis;

1. Nos lecteurs n'ont sans doute pas oublié la remarquable étude critique parue avec le même titre que le présent article, sous la signature de notre collaborateur, M. le chanoine Marchand (t. VIII, pp. 792-800) et la polémique qui s'ensuivit avec le P. Deodat-Marie, directeur de la revue *Duns Scot,* mis en cause (t. IX, pp. 182-195). La discussion avait cessé, lorsqu'un confrère du P. Déodat-Marie annonça son entrée en ligne pour le défendre. Il le fit en publiant dans la revue où il écrit une lettre ouverte adressée au Directeur de *La Critique du Libéralisme* (t. IX, pp. 192-194). Cette lettre était tellement dépourvue de courtoisie et de mesure, injurieuse même, que celui-ci déclara se désintéresser absolument d'une polémique engagée sur ce ton, et, en conséquence, il refusa cette revue qu'il avait reçue jusque-là. Quand et sous quelle forme ont paru les articles annoncés, il l'ignore. Il paraît qu'ils forment aujourd'hui une grosse brochure. Notre revue aurait continué de fermer les oreilles et sa porte. Mais notre collaborateur, M. Marchand, pouvait moins facilement se défendre de lire cet essai de réfutation. Il estime qu'il exige de lui une réplique et nous demande de la publier. Nous ne devons pas lui refuser cette légitime satisfaction. La question est d'ailleurs grave et malheureusement très actuelle. *(N. D. L. R.).*

par délicatesse, je m'étais même abstenu de prononcer son nom.

Que me veut donc ce tiers? Que vient-il faire en ce débat? Venger Duns Scot? Nous verrons cela. Prêter main-forte à son collègue? Il le prend donc pour un incapable?

« On sent vibrer à travers ces pages la passion de la vérité », lisons-nous dans la lettre d'approbation. Moi, j'y sens vibrer surtout autre chose. La Vérité, mes Pères, quand elle s'avance, marche avec une tout autre sérénité et une tout autre modestie.

***

Après le rappel obligatoire et banal sur la charité que nous méconnaissons à la *Critique*, ce doux critique, commence par me reprocher d'avoir falsifié les textes; j'aurais savamment truqué l'article de son confrère. L'imputation est odieuse et je la repousse avec indignation. J'ai relu à différentes reprises le texte authentique et la reproduction que j'en faisais : la pensée m'est apparue identique. Il faut croire que mon impression était bonne, puisque l'auteur, dans une réponse insérée ici même, n'a élevé sur ce point aucune protestation. Alors, mon Père, de quoi vous mêlez-vous? « Tout de même, me dira plus d'un indiscret, pourquoi ne pas avoir cité le texte intégral? » Je n'ai rien cité qui ne fût le texte authentique; si j'ai supprimé quelques incises, c'était pour ne pas dépasser les bornes qui m'étaient fixées.

Le R. Père se permet de faciles triomphes. Il accumule textes sur textes pour me démontrer que saint Thomas admet dans le Christ une *individualité* humaine. Qui donc le conteste? Dans l'espèce, il s'agissait non pas de l'individualité au sens thomiste, mais d'une individualité qui ressemblait, à s'y méprendre, à une *subsistence*.

Qu'on en juge plutôt. Je cite textuellement : « Cette individualité s'appelle Jésus. Et voilà que Jésus, qui n'est pas le fils d'un homme, n'est pas davantage et pour la même raison Fils de Dieu. Jésus *sera dit* Fils de Dieu, parce que CET HOMME (1), que Dieu fait être homme sans qu'il ait comme nous un Père terrestre, CET HOMME BÉNI, DIEU LE FAIT ÊTRE DIEU. Et Dieu le fait être Dieu, en l'adjoignant, en le subjoignant au Verbe, en le personnisant, LUI HOMME CONÇU ET QUI NAITRA NEUF MOIS PLUS TARD, en le personnisant dans le Verbe qui est Dieu... »

Je le demande à tout lecteur de bonne foi : Une individualité humaine pourvue d'un nom personnel; CET homme qui est fait Dieu; ce qui est conçu et qui naît, n'est-ce pas là quelque chose de *subsistant?*

Que dis-je? Ce subsistant se conduit comme s'il était une personne

1. C'est moi qui souligne.

véritable. Ecoutez encore : « CE JÉSUS PARLANT EN SON NOM D'HOMME PERSONNISÉ DANS LE VERBE... PARLERA AUSSI AU NOM DU VERBE ETERNEL (!!) dans lequel Dieu-Trinité l'a personnisé... Le langage de Jésus PARLANT EN SON PARTICULIER ET PROPRE NOM D'HOMME PERSONNISÉ DANS LE VERBE..., ce langage est le langage naturel de Jésus qui *est dit* Fils de Dieu Très Haut, qui *est appelé* Fils de Dieu ».

***

Et cela, c'est la conséquence de ce que j'ai appelé l'ERREUR de Duns Scot, car, pour le Docteur Subtil, l'idée de *suppôt* n'ajoute qu'une pure négation à l'idée de *nature individuelle;* d'après lui, il y a dans le Christ *duo sistentes in esse suo*, c'est-à-dire deux individus qui sont constitués dans leur *être* propre; l'humanité assumée par le Christ est pourvue de tous les principes qui constituent positivement le suppôt ou l'hypostase créée: *humanitati assumptæ omnia adsunt constitutiva positiva hypostasis creatæ;* si bien que dans le cas où, par impossible, l'union hypostatique viendrait à cesser, l'*esse* dont l'humanité est pourvue ferait *ipso facto* de cette humanité un subsistant humain, une personne, un homme vivant et véritable.

Une thèse pareille, aux yeux des moins clairvoyants, conduit comme fatalement à la doctrine des deux subsistences formellement condamnée par les conciles.

Eh bien! est-ce là l'enseignement de saint Thomas?

Il admet, je le veux, deux individus dans le Christ; mais ni dans le sens du Père X..., ni dans celui de Duns Scot, ni dans celui où ce terme est communément entendu.

Pour lui le seul individu qui mérite de porter ce nom *(individuum simpliciter)* est une nature particulière douée d'une existence réelle et par conséquent un *subsistant*. Si donc il est vrai, en quelque façon, de dire qu'il y a deux individus dans le Christ, il faut affirmer cependant qu'il n'y a en lui qu'*un seul* individu subsistant (1).

Et il combat d'avance toute la thèse du Subtil : « Impossible que ce qui est un ait deux êtres substantiels... On ne peut admettre dans le Christ qu'une seule existence *(unum esse)*. Dire qu'un homme a son être propre (thèse scotiste), c'est le rendre incapable de recevoir en communication l'*esse* d'une Personne divine; or, dans le Christ l'*esse* de la Personne du Verbe est réellement communiqué à la nature humaine » (2).

C'est donc très exactement le contrepied de la position de Scot.

***

Or, qu'avais-je écrit?

« L'erreur de Duns Scot a été de croire qu'il y avait une distinction

1. In III Sent. Dist. VI, qu. I, a. 1, *passim*.
2. In. III, Sent. Dist. VI, qu. II, a. 2 et 3.

à établir entre la subsistence ou individualité et la personnalité dans les êtres raisonnables. Ainsi, tout en admettant deux individualités (1) dans le Christ, pensait-il sauvegarder l'intégrité du dogme. Or, pour saint Thomas cette distinction est absurde : à ses yeux comme aux nôtres, ce qui subsiste en nous, c'est-à-dire l'individu ou le *Quelqu'un* qui a conscience d'exister, de parler et d'agir, c'est là précisément ce que tout le monde nomme à bon droit la personne ».

Et lorsque j'écrirai, un peu plus loin : « L'humanité du Christ sera nécessairement pourvue d'une individualité; il faut qu'elle subsiste en *Quelqu'un* pour être quelque chose de réel; mais, exceptionnellement, elle n'aura pas d'individualité qui lui est propre; le Verbe lui communiquera la sienne (2) et ainsi, cette humanité — sans « Moi humain, sans être un « Quelqu'un » humain, — subsistera dans une Personne divine », lorsque j'écrirai cela, dis-je, je demeurerai toujours dans la perspective de saint Thomas disant, dans son Commentaire des Sentences : « Dans le Christ il y a deux individus, mais non pas subsistants et le Christ lui-même EST UN INDIVIDU UNIQUE SUBSISTANT ». Je me place toujours au point de vue d'une individualité qui serait subsistante, d'un Moi qui serait un « Quelqu'un » subsistant.

Je laisserai, cela va de soi, à Notre-Seigneur sa conscience *humaine*, conséquence nécessaire de son intelligence créée, mais je lui dénierai tout « Moi » humain subsistant.

L'individualité humaine sera dépourvue de l'*esse* qui lui est propre; cet *esse*, sera celui de la Personne du Verbe, et elle n'en aura point d'autre.

Les attaques que m'ont values ces expressions prouvent péremptoirement que saint Thomas n'est pas aussi familier à mon adversaire qu'il veut le laisser entendre, car c'est au Docteur angélique lui-même que j'ai emprunté mon langage : « L'INDIVIDU, dit-il, dans lequel la nature humaine est assumée N'EST PAS AUTRE QUE LA PERSONNE DIVINE qui est le terme de cette assomption » (3).

Et encore : « Le Fils de Dieu a pris la nature humaine *in atomo*, c'est-à-dire *in individuo*, INDIVIDU QUI N'EST PAS AUTRE QUE LE SUPPÔT INCRÉÉ LUI-MÊME, je veux dire LA PERSONNE DU FILS DE DIEU (4).

Suis-je assez justifié?

Vingt pages de textes pour ne rien dire, et les deux seuls textes qui prouvent, on ne les connaît même pas!

On voit maintenant ce qu'il faut penser des plaisanteries que suggère au R Père l'expression : l'*Individu*-Verbe, dont j'ai cru devoir

1. Munies toutes deux de leur *esse proprium*.

2. Parlant pour des théologiens j'aurais dit : Elle n'aura pas son *esse* individuel propre; le Verbe lui communiquera le sien.

3. IIa qu. IV, a. 3.

4. *Ib.*, a. 2.

me servir. « Il n'y a dans le Christ qu'un seul Individu subsistant, dit le Docteur angélique, et cet Individu est nécessairement le Verbe ». Si l'expression mérite d'être raillée, que l'on englobe donc la même défaveur, avec saint Thomas, saint Jean Damascène qui a écrit : « Il faut savoir que les Saints Pères ont employé indifféremment l'un pour l'autre les termes d'hypostase, d'individu et de personne, entendant par là ce qui est constitué et existe par soi dans sa subsistence propre » (1).

***

Passons aux thèses émises par mon savant contradicteur. Il fait dire au Christ : « Je suis *cet homme* que vous avez connu... *cet homme-là*, bien distinct des autres... Je suis *cet homme, cet individu de l'espèce humaine*... Si je n'avais pas été cela, un individu, *un quelqu'un*, j'aurais été le pire des imposteurs ».

Et il ajoute : « Or, ce que Jésus a été, il le demeure éternellement. Il est si véritablement *un individu humain...* » « *Cet individu humain, bien que distinct de la Personne divine*, était substantiellement un avec le Verbe son unique suppôt ».

Donc, à ses yeux, cet homme qui parle et qui agit est un individu humain, distinct de la Personne du Verbe.

Saint Thomas condamne expressément un pareil langage. « Cette humanité du Verbe, dit-il, ne peut pas être dite « un quelqu'un » (2). « L'expression : « *cet homme* » ne peut s'entendre que du suppôt ou de l'hypostase » (3). « Le masculin (au contraire du neutre) ne se dit que d'un subsistant parfait » (4). « S'il est exact de dire qu'il y a dans le Christ deux *quelque chose* individus, il est faux de prétendre qu'il y a en lui deux *quelqu'un* individus ».

C'est chose risible que de voir le Père suer sang et eau pour amener l'*aliquis homo* du saint Docteur à son sens à lui; les expressions ne se plient pas à cette tentative. Dans la plupart des textes cités, ces mots sont tout simplement synonymes de *nature humaine;* le concret est mis pour l'abstrait; saint Thomas veut qu'on sache que le Verbe n'a pas revêtu l'humaine nature *en général*, mais au singulier, au particulier; de là à prétendre qu'il ait pensé à un individu humain, pourvu d'une existence propre *(esse proprium)* il y a un abîme.

Cet abîme, c'est à pieds joints que le Père le franchit. Cajétan, qui était certainement mieux au courant que lui de la pensée de son maître, écrit positivement : *Aliquis homo* SEU *persona humana*. Et il ajoute: « Ces deux termes signifient la même chose (idem), quoique d'une façon différente » (5).

1. Dialect., *cap.* 43.

2 et 3. Cf. In Dist. VI, qu. I, a. 2 et *Sum. Theol.*, I[a], qu. XXX, a. 4; III[a], qu. III, a. 3.

4. In III, Sent. Dist. VI, qu. II, a. 1.

5. In I, qu. XXX, a. 4.

Je sais bien que dans un de ses *Quodlibeta* intitulé *De Unione Verbi Incarnati*, saint Thomas s'éloigne de l'enseignement qu'il donne dans ses Commentaires sur le Maître des Sentences et dans sa *Somme théologique*, et le Père nous apprend que c'est là que le Docteur angélique parle *ex professo* du mystère de l'Incarnation. Mais comment un homme si spécialement érudit peut-il ignorer que cet écrit n'a pas de valeur aux yeux des critiques qui le considèrent généralement comme apocryphe? (1).

***

La lettre d'approbation porte : « Tous les professeurs de dogmatique voudront la lire (la brochure). Ils y trouveront bon nombre d'observations du plus grand intérêt et admireront la probité scrupuleuse de l'auteur ».

Examinons sans le moindre parti pris.

On nous avait dit : « Ce Jésus qui, parlant en son nom d'Homme personnisé dans le Verbe, adresse à Dieu-Trinité ce nom de Père ». A quoi j'avais répondu : « Ouvrons l'évangile : Jésus levant les yeux au ciel, dit : Père, l'heure est venue; glorifiez votre Fils... A moins d'avoir l'esprit faussé par les idées préconçues, nul n'hésitera à penser que ces paroles de Jésus s'adressent au seul Père céleste. On chercherait vainement un commentateur qui soit d'un sentiment contraire ».

Ah! ciel, quel tapage ces quelques mots n'ont-ils pas provoqué! Quels cris effarouchés!

Des commentateurs d'un sentiment contraire au vôtre. pauvre et inepte chanoine; mais j'en citerais par centaines. Et les citations de s'aligner. Voici venir saint Thomas, saint Augustin, saint Grégoire de Naziánze, saint Bernard, la Glose.

Or, pas une seule de ces autorités n'est *ad rem*. Saint Thomas (Ia qu., XXXI, a. 4) se pose cette objection : « Notre-Seigneur, PARLANT A SON PÈRE, a dit : « Faites qu'ils vous connaissent, vous le seul vrai Dieu... ». Dans la solution, il s'exprime en ces termes : « Lorsque NOUS DISONS : « Vous, seul vrai Dieu », nous nous adressons, non pas au Père tout seul, mais à toute la Trinité ».

Ecoutons saint Augustin : « Que faisons-nous du témoignage de Notre-Seigneur? Car, C'EST AU PÈRE QU'IL DISAIT; C'EST LE PÈRE QU'IL NOMMAIT, lorsqu'il disait... » Si je ne me trompe, les citations se retournent contre celui-là même qui les invoquait contre moi.

Je n'ai pas trouvé dans le 36e discours de saint Grégoire de Nazianze le passage signalé. N'importe, je le reconnais pour authentique, et j'accepte tout aussi bien les extraits de saint Bernard et de la Glose. Or, tous ces passages ont pour objet de nous faire entendre que l'ex-

1. Voir Billot, *De Verbo incarnato*, 1904, page 131.

pression : *Vous, le seul vrai Dieu*, n'est pas exclusive des deux autres personnes. Le but des commentateurs est de soustraire une arme aux Ariens qui se fondaient sur ce verset pour démontrer que le Père seul devait être appelé et était véritablement Dieu. C'est tout.

Et le sens de tous ces passages est manifestement celui-ci : « Ne vous méprenez pas, Arius. Jésus en s'adressant à son Père, pour lui dire : « Vous êtes le seul vrai Dieu », n'a pas entendu nier la divinité des deux autres personnes... » Et — ici je reprends le texte de saint Grégoire qu'on m'opposait — « cette expression : « qu'ils vous connaissent, vous le seul vrai Dieu » exclut uniquement ceux qu'à tort, les païens qualifiaient *dieux* ».

Le bon Père est vraiment très fort en exégèse. Mais de quel droit suppose-t-il ses adversaires assez bornés, pour ne rien entendre à l'identité des trois Personnes avec l'essence divine, à leur inséparabilité, au dogme de la circumincession?

Il aurait pu, dit-il, multiplier les citations. Qu'il a donc bien fait de s'arrêter : il eût imposé une peine bien superflue à son imprimeur.

On voit de plus en plus se dessiner la méthode : des textes, des textes, des textes et derrière,... rien. Le lecteur inaverti me plaindra, sans doute, en se disant : « Quel éreintement! » Les « professionnels de la théologie » auxquels le livre s'adresse, me rendront meilleure justice, et cela me suffit.

***

Mes citations des conciles œcuméniques ont eu le don d'agacer mon contradicteur. Ici encore, je ne suis qu'un faussaire : il m'aurait fallu citer intégralement. Cela passe tout de même la permission. Il faudrait donc éditer un volume chaque fois qu'il s'agit d'une réponse.

Autre insinuation charitable : Je ne sais pas le grec; on m'a fourni une traduction fausse.

En tout cas, si j'ignore le grec, le R. Père ne sait guère mieux le latin, lui qui fait dériver subsistence de substance, tandis que ce terme a pour étymologie *sistere sub*.

Mais je connais assez de grec pour savoir que les conciles d'Ephèse, de Chalcédoine et de Constantinople rejettent expressément des individualités qui seraient des subsistences, et pour ne pas ignorer que les conciles définissent encore que le Verbe s'est incarné et est né de la glorieuse Vierge Marie.

Or, qu'avait-on écrit? « Ce n'est pas le Verbe éternel que Marie va concevoir et qui naîtra d'elle. C'est Jésus, c'est l'Homme personnisé dans le Verbe, c'est proprement l'Homme-Dieu ».

Et vous trouvez cela très bien, mon Père, et vous vous moquez de mes « saintes indignations » et vous ajoutez : « Bien qu'absolument parlant, il soit infiniment vrai de dire que Marie est réellement

mère du Verbe, dans ce sens qu'elle a très réellement engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair, il est absolument faux de dire que le Verbe soit réellement Fils de Marie », et pour corroborer votre thèse, vous nous apprenez que le Pape Jean II n'a pas voulu appeler Marie, Mère du Verbe tout court, mais Mère du Verbe incarné.

Or, voilà huit siècles que tous les papes, tous les théologiens et tous les fidèles appellent la Très Sainte Vierge la *Mère du Verbe* tout court : *Noli, Mater Verbi, verba mea despicere.* Langage, du reste, absolument conforme à la doctrine révélée : *Et Verbum caro factum est.*

Sur quoi se fonde ce dédoublement de Verbe en Verbe éternel qui n'a pas été conçu de Marie et en Verbe incarné qui a été conçu? On admet donc deux Verbes? Mais saint Jean vous dit que c'est le Verbe éternel qui s'est fait chair et qui, par conséquent, a été conçu. Saint Thomas affirme que c'est le Fils de Dieu tout court qui a été conçu de la Vierge (1).

Et le IIe concile œcuménique de Constantinople déclare : « *Eo quod* IPSE QUI ANTE SAECULA EX PATRE NATUS EST DEUS VERBUM, *in ultimis diebus* EX IPSA (Virgine) *incarnatus et* NATUS EST ».

(Ignorant le grec, je donne la traduction latine autorisée).

« Le Verbe, dites-vous, n'est pas plus réellement Fils de Marie aujourd'hui, qu'il ne l'était il y a dix ou vingt mille ans; il est seulement dénommé tel, ce qu'on ne pouvait faire avant sa naissance temporelle ».

Il est incontestable que la filiation selon la nature humaine ne met rien de réel dans le Verbe; cette filiation, bien que réelle du côté de Marie, est une relation seulement logique du côté du Verbe, puisque rien d'adventice ne peut modifier l'hypostase divine. Mais si la raison vaut, elle vaut de même pour la création, et cependant nous disons, non pas : *Credo in Deum qui dicitur creator*, mais tout uniment : *in Deum creatorem.* Elle vaut pour l'incarnation elle-même, puisque l'humanité prise par le Verbe n'a pas modifié réellement le suppôt divin, et pourtant l'Eglise nous fait dire, non pas : *Et dicitur incarnatus*, mais : ET INCARNATUS EST. Je suis bien sûr que le Docteur angélique était à cent lieues de ces subtilités lorsqu'il écrivait : « Au regard de la Personne du Christ, il ne peut y avoir qu'une filiation, puisque cette personne est unique; mais si l'on envisage les deux naissances du Sauveur — l'éternelle et la temporelle — il sera pourtant vrai de dire qu'il y a DEUX FILIATIONS dans le Christ. De même donc que Dieu peut être *réellement* appelé Seigneur, à cause de la dépendance réelle où sont, par rapport à lui, toutes les créatures, ainsi le Christ est dit *réellement* Fils de la Vierge, sa mère, en

1. IIIa, qu. XXXIII, a. 3.

raison de la relation réelle de maternité qui unit la mère au fils » (1)

« Vous le voyez bien, s'écrie le R. Père, le Christ *est dit* Fils de Marie; saint Thomas ne dit pas qu'il l'*est* ». Saint Thomas affirme qu'il l'est dit *réellement*. Or, depuis quand ce qui est dit réellement tel n'est-il pas tel en effet? Ce serait à ne plus s'entendre quand on parle.

Mais j'ai idée, mon Père, que nous trouverons dans le Commentaire des Sentences un petit texte à notre usage et qui vous aura, sans doute, échappé comme tant d'autres. Il se trouve au III[e] Livre, dist. VIII, qu I, a. 5 : « *Ideo filiatio quæ consequitur Christum ex generatione temporali non est realis, sed rationis tantum, et tamen* REALITER FILIUS EST ». Vous l'avez entendu : bien qu'il ne s'agisse que d'une relation logique, le Christ EST vraiment fils de Marie. Donc, pour saint Thomas être tel et être dénommé tel sont des expressions identiques. En conséquence, si le Verbe éternel doit être dénommé fils de Marie, c'est qu'il l'est.

Discuterez-vous encore? Direz-vous: « Saint Thomas parle du Christ, non pas du Verbe »? Alors, pour vous, le Christ n'est pas le Verbe? Pour saint Thomas, le Christ est la Personne qui est le sujet de la filiation éternelle et que la filiation temporelle n'atteint que sous forme de relation logique. Si je ne me trompe, ce Christ-là est bien le Verbe éternel.

Enfin, votre façon de parler est contraire au bon sens. Vous dites : « Marie a très réellement engendré selon la chair le Verbe de Dieu fait chair ». Je ne sais comment cela se nomme en grec; en français, nous appelons cela une tautologie. Ah! mon Père, s'il vous plaît; soyez un peu moins grec et parlez français.

Disons que Marie n'est ni mère du Verbe en tant qu'éternel, ni mère de la Divinité; mais parce qu'elle n'est mère que dans le temps et selon la nature humaine du Christ, elle n'en est pas moins mère du Verbe éternel, à partir du jour où elle l'a conçu dans ses chastes flancs.

***

Mon contradicteur se rend coupable d'une véritable débauche d'érudition. Je suis mis à contribution à propos de tout et surtout à propos de rien. Ce sont des chicanes d'extrême importance. Qu'on en juge. J'avais dit : « Pierre Lombard, le premier a émis l'opinion baroque que le Verbe, en s'incarnant, s'était uni la nature humaine avec la subsistence qui lui est propre ». Le Père tire sur moi à boulets rouges. Le mot « baroque » lui donne une vraie crise de nerfs. Et puis, il paraît qu'il eût mieux valu écrire : « Cette opinion fut émise, pour la première fois, dans le livre de Pierre Lombard ».

1. III[a], qu. XXXV, a. 5.

Ah! mon Père, ce sont là des indignations bien inutiles; mais cela permet de donner 180 pages au volume : plus gros, il paraîtra plus savant.

A différentes reprises, je ne me reconnais pas dans les opinions que l'on me prête. Chemin faisant, aussi, le Père bâtit quelques petits syllogismes en *baroco*, pour démontrer que je suis hérétique : « Monsieur le chanoine identifie l'individualité humaine de Christ avec la Personne du Verbe; or, pour lui, cette individualité n'existe pas; donc le Verbe n'existe pas ».

Comme exercice pédagogique, c'est inoffensif.

Eh oui! mon Père, je suis d'accord avec saint Thomas pour dire que l'*esse* personnel du Verbe est identique avec l'*esse* de l'individualité humaine du Christ. Et c'est précisément, en vertu de cet *esse* que l'individualité humaine existe.

J'avoue bien, mon Père, que quelques-unes de mes expressions sont d'une exactitude peu rigoureuse. Etait-il donc nécessaire de vous causer un tel tourment pour le dire? Que voulez-vous? Je n'ai point passé ma vie à faire danser la théologie sur des pointes d'aiguilles et je laisse volontiers la rivière aux pêcheurs.

Croyez-moi : à côté des « professionnels » qui contemplent les astres et qui n'aperçoivent pas sur la route le caillou qui *offense* le pied du promeneur, il est bon qu'il se rencontre des hommes beaucoup moins savants, mais quelque peu plus pratiques, qui se baissent pour écarter le caillou.

Le R. Père a intitulé un de ses chapitres : *Brebis sans Pasteur*. Ce ne sont pas les miennes, car chaque fois que je rencontrerai des élucubrations comme celles de son confrère, je clamerai le *Garde à vous!*

Une autre subdivision de son ouvrage porte ce titre sonore : *Dans la fosse aux lions*. C'est à moi que cette triste aventure serait arrivée.

Le R. Père est du Midi, cela se voit, et je me suis laissé dire que, sur les bords de l'Aude, on confond volontiers les lions avec les loups. Sa plaisanterie est lourde et il a l'ironie facile; mais sa patte n'a rien de la griffe du lion et ses cris ne ressemblent même pas de loin à des rugissements.

***

Vous avez écrit 180 pages. Voulez-vous me dire ce que vous avez prouvé?

De quoi s'agissait-il?

De thèses dont plusieurs ont été qualifiées de matériellement hérétiques par d'*éminents* maîtres en théologie et qui ont valu à la Revue qui les a insérées les honneurs d'une suppression sans phrases.

Etait-ce le cas de dauber sur votre serviteur, parce qu'il avait jugé

dans le même sens que des experts qualifiés et que vos supérieurs eux-mêmes?

Pensez-vous réellement que les phrases que j'ai citées — exactement cette fois — puissent être livrées sans danger à des laïques et à des prêtres inavertis? Ce Jésus, substantiellement homme, que Dieu fait être Dieu, en l'adjoignant, en le subjoignant au Verbe, en le personnisant extrinsèquement dans la personne du Verbe, n'a-t-il pas, tout de même, quelques affinités avec le Christ de Loisy, que Dieu fait être Messie et Fils de Dieu au jour de son baptême?

Descendez un peu de votre observatoire et prêtez l'oreille à ce qui se dit dans la rue.

D'ailleurs, si un tel langage venait à prévaloir, ce serait la mort de la théologie.

J'admire le génie de Duns Scot; je rends hommage à sa sainteté; mais, avec beaucoup d'autres, je me défie de ses subtilités et je me rappelle que ce n'est pas lui, mais Thomas d'Aquin que les papes nous présentent comme le guide sûr qu'il faut suivre.

Le R. Père me reproche de ne pas connaître son héros. Je sais un de ses confrères qui, après l'avoir étudié pendant de longues années, a fini par passer, avec armes et bagages, au thomisme. Le connaît-il mieux?

Pour moi, j'ai vécu pendant douze ans dans l'intimité d'un maître qui m'a initié à l'œuvre du grand Franciscain. Il ne lui était pas hostile, puisqu'il lui a rendu ce témoignage : « Duns Scot, est sans contredit l'esprit le plus subtil et le plus pénétrant que présente le moyen âge. Son art est en général grossier, son langage barbare, ses vues systématiques nulles; mais il a une finesse d'analyse, une subtilité de raisonnement, qui lui font trouver dans les limites posées par le dogme, auquel il demeure fermement attaché, une voie libre et sûre pour le développement de ses propres conceptions. Il s'écarte de saint Thomas à peu près sur tous les points; cependant il est impossible de trouver, dans son opposition à la doctrine thomiste, une contradiction à un dogme et par conséquent une divergence fondamentale. Duns Scot est beaucoup plus rapproché de saint Thomas que de Pélage, et sa critique, toute négative qu'elle est, a pour fondement inébranlable la foi de l'Eglise catholique. Il représente, non point les sentiments d'une corporation rivale des Dominicains, mais les inquiétudes d'un esprit clairvoyant, au sujet des solutions données par saint Thomas sur l'accord entre la foi et la science, entre l'autorité et la raison ».

La pensée m'est venue qu'il ne serait pas tout à fait inutile de rassurer les lecteurs de la *Critique* sur le compte des collaborateurs qu'elle emploie. Je leur livre donc la lettre qui me fut écrite après la publication de l'article qu'on s'est plu à présenter comme un tissu d'inepties.

Elle porte la signature d'un prince de l'Eglise, *professeur émérite*, qui a beaucoup fréquenté Duns Scot et connaît à fond son saint Thomas :

« Monsieur le chanoine très estimable,

» Connaissant à présent votre adresse, j'en profite pour vous renouveler toutes mes félicitations pour le beau service que vous avez rendu à la foi et à la doctrine catholique en signalant et réfutant le néo-nestorianisme.

» Je vous félicite également du *flair* que vous avez montré au sujet de « l'Histoire ancienne de l'Eglise », qui est tout aussi *nouvelle* que pourrait l'être la *plus profonde* des vieilleries et le *mieux rédigé* des pamphlets.

» Continuez, Monsieur le Chanoine, continuez à travailler de la sorte et le bon Dieu vous comblera de ses bénédictions, que de tout cœur je vous souhaite

» Votre

Cardinal X... » (1)

Chanoine MARCHAND.

JOSEPH DE MAISTRE

LES IDEES SUR L'ÉDUCATION DES FEMMES *(suite)*

II

Je le répète, J. de Maistre n'a pas écrit de traité sur l'éducation des femmes. Seulement il lui est arrivé d'être séparé par l'exil des deux enfants qu'il adorait, sa fille Adèle et sa fille Constance. Et voilà que ce père se fait pour elles quelque chose comme une bonne maman. Lui, si grand par l'esprit, il se courbe vers elles et jusqu'à elles; il devient à distance leur maître de grammaire, de style et de philosophie. Leurs lettres lui semblent des compositions fran-

1. La lettre porte la mention *personnelle*, c'est pourquoi je ne me crois pas autorisé à donner le nom de l'éminent signataire; mais elle a été présentée à Monseigneur l'archevêque de Besançon qui a pu en vérifier l'authenticité.

çaises qu'elles lui envoient : il les lit avec attention, il les épluche, il donne la note, et il ajoute des conseils pour une autre fois. Et c'est un professeur comme on n'en a peut-être jamais vu; il n'est ni méchant ni pédant, il sait sourire et envelopper sa leçon d'un léger badinage qui en corrige l'austérité. Une fois, il conseille à Adèle de lire les lettres de Mme de Sévigné : « Je te déclare d'avance très solennellement — lui dit-il — qu'il me suffit que tu écrives comme elle; je ne suis pas comme ces gens qui ne sont jamais contents ». C'est presque toujours sur ce ton qu'il redresse et qu'il enseigne. — Et il arrive aussi que ces demoiselles ont la langue bien pendue, surtout cette « follette » de Constance qui est la fille de son père et qui a de l'esprit jusqu'au bout des ongles. Mademoiselle Constance joue avec son papa; elle le pique au jeu et l'oblige à lui servir des vérités dans une forme amusante. Elle tient ou fait semblant de tenir pour l'émancipation intellectuelle de son sexe; elle invoque l'opinion de Voltaire, elle demande pourquoi et comment après tout la femme serait condamnée à n'être qu'une remueuse de berceaux. Et le bon père prend tout au sérieux; il ne soupçonne pas le machiavélisme de la petite comédienne, il discute et dispute. Et Constance n'est jamais vaincue; elle revient à la charge, rompt des lances, relève son drapeau insulté. Et tout cela fait le plus charmant des babillages; et de tout cela naît mieux qu'un traité d'éducation, car c'est quelque chose qu'on lit avec plaisir et dont on emporte d'inoubliables impressions.

Analyser ces lettres, c'est les déflorer; le mieux serait simplement de les transcrire, en leur conservant leur aimable désordre. Mais faisons plutôt comme il faisait lui-même quand il voulait enseigner. Procédons par principes, avec méthode.

Un axiome — je l'ai déjà indiqué — commande les idées de de Maistre sur l'éducation des femmes. C'est celui qu'il exprimait dans une lettre à sa fille Adèle : « Les femmes ne sont nullement condamnées à la médiocrité; elles peuvent même prétendre au sublime, mais au sublime féminin. *Chaque être doit se tenir à sa place et ne pas affecter d'autres perfections que celles qui lui appartiennent* ». Et il se hâte d'illustrer sa pensée d'un exemple pittoresque : « Je possède ici un chien nommé *Biribi*, qui fait notre joie; si la fantaisie lui prenait de se faire seller et brider pour me porter à la campagne, je serais aussi peu content de lui que je le serais du cheval anglais de ton frère, s'il s'imaginait de sauter sur mes genoux ou de prendre le café avec moi ». Toute la question pour de Maistre revient donc à celle-ci : « Quelle est ici-bas la fonction de la femme? Pourquoi Dieu l'a-t-il créée et mise au monde? » A ce problème, il y a d'abord la solution vulgaire, celle du bonhomme Chrysale, dans la comédie de Molière. Chrysale n'y va pas par quatre chemins; sa maxime est qu' « on vit de bonne soupe et non de beau langage », et

par conséquent le rôle de la femme est de tenir la table bien servie, la garde-robe bien meublée et la maison bien propre. Les seuls insignes de la royauté féminine pour Chrysale sont une queue de poêle, un manche à balai et une aiguille à ravauder des bas. Chysale se contente d'une femme dont le savoir se hausse

A connaître un pourpoint d'avec un haut de chausse.

Chrysale est très plat; son esprit ne fait pas plus d'honneur au sexe qu'il représente qu'au sexe dont il formule l'idéal. — Il y a ensuite la solution idéaliste et révolutionnaire. Elle renverse l'antique table des valeurs et le code des traditions reçues. Elle proclame l'égalité radicale de l'homme et de la femme, l'émancipation de celle-ci. Toutes les distinctions de nature ou d'habitudes semblent aux féministes autant d'iniquités blessantes, et je crois bien qu'ils finiront par protester même contre cet *e* muet dont la vieille orthographe s'obstine à parer les substantifs, les adjectifs et les participes féminins. — Entre les deux enfin, il y a la solution chrétienne, la solution du bon sens éternel. Il va sans dire que ce sera celle de Joseph de Maistre.

Il faut voir de quelle main il bafoue ce qu'il appellerait volontiers le grotesque féminin. Et ce grotesque c'est tout simplement la femme qui veut faire l'homme, parce que, comme il dit avec sa franchise coutumière : « La femme ne peut être supérieure que comme femme, mais dès qu'elle veut *émuler* l'homme, ce n'est qu'un singe ». Constance trouve le mot un peu violent, mais si vous croyez que de Maistre va s'en dédire, vous vous trompez bien. Il se contente d'atténuer un tant soit peu. On est à la veille de Pâques et il faut bien qu'il fasse sa paix avec la petite duelliste hérissée : « Je n'ai jamais dit — lui écrit-il, — que les femmes soient des singes; je te jure sur ce qu'il y a de plus sacré que je les ai toujours trouvées incomparablement plus belles, plus aimables et plus utiles que les singes. J'ai dit seulement, et je ne m'en dédis pas, que les femmes qui veulent faire les hommes ne sont que des singes; or, c'est vouloir faire l'honneur que de vouloir être savante... J'honore beaucoup cette demoiselle dont tu me parles, qui a entrepris un poème épique; mais Dieu me préserve d'être son mari!... J'ai beaucoup goûté l'injure que tu adressais à M. Buzzolini, — *donna barbuta*. C'est précisément celle que j'adresserais à toutes ces entrepreneuses de grandes choses : il me semble toujours qu'elles ont de la barbe ». Aux yeux de de Maistre, il n'y a rien de plus laid que... la femme à barbe!

La femme grotesque, c'est encore la femme qui voudrait brandir une épée ou lorgner les astres, et cette fois la satire se pare de grâce charmante. Il écrit à sa fille Constance : « Si une belle dame m'avait demandé il y a vingt ans : « Ne croyez-vous pas, Monsieur, qu'une

dame pourrait être un grand général comme un homme? », je n'aurais pas manqué de lui répondre : « Sans doute, Madame, si vous commandiez une armée, l'ennemi se jetterait à vos genoux, comme j'y suis moi-même; personne n'oserait tirer, et vous entreriez dans la capitale ennemie, au son des tambourins et des violons ». Si elle m'avait dit : « Qui m'empêche d'en savoir en astronomie autant que Newton? », je lui aurais répondu tout aussi sincèrement : « Rien du tout, ma divine beauté. Prenez le télescope; les astres tiendront à grand honneur d'être lorgnés par vos beaux yeux, et ils s'empresseront de vous dire tous leurs secrets ». Voilà comme on parle aux femmes en vers et même en prose. Mais celle qui prend cela pour argent comptant est bien sotte ». Et l'on devine bien que Constance ne rend pas les armes pour si peu. Elle riposte par Voltaire, lequel a dit que toutes les femmes sont capables de faire tout ce que font les hommes. Et de Maistre ne voit dans cette phrase qu'une des cent mille et mille sottises que Voltaire a dites dans sa vie; il en oublie presque son histoire littéraire, pour affirmer sans pitié : « Les femmes n'ont fait aucun chef-d'œuvre dans aucun genre. Elles n'ont fait ni l'Iliade, ni l'Enéide, ni la Jérusalem délivrée, ni Phèdre, ni Athalie, ni Rodogune, ni le Misanthrope, ni Tartufe, ni le Joueur, ni le Panthéon, ni l'église de Saint-Pierre, ni la Vénus de Médicis, ni l'Apollon du Belvédère, ni le Persée, ni le Livre des Principes, ni le Discours sur l'Histoire universelle, ni le Télémaque. Elles n'ont inventé ni l'algèbre, ni les télescopes, ni les lunettes achromatiques, ni les pompes à feu, ni le métier à bras... » Mon Dieu! je sais bien ce qu'on pourrait objecter à de Maistre, que les lettres de Mme de Sévigné valent au moins celles de Voiture et même que pas une lettre de Voiture n'approche de celles-là, que le roman de Mme de La Fayette est un des plus purs joyaux de notre littérature classique. Mais on ne peut songer à tout et qui veut prouver trop ne prouve pas assez.

Il se hâte d'ailleurs d'ajouter qu'à côté du grotesque féminin il y a le *sublime féminin*. Et quand il a bien affirmé que les femmes ne sont responsables d'aucun chef-d'œuvre immortel, il les réhabilite d'un seul mot : « Elles font quelque chose de plus grand que tout cela : c'est sur leurs genoux que se forme ce qu'il y a de plus excellent dans le monde, *un honnête homme et une honnête femme* ». Il revient sans cesse sur cette grande fonction des mères : former des consciences, façonner des caractères, faire des hommes. « Crois-tu, — dit-il à Constance, — que j'aurais beaucoup d'obligation à ta mère, si elle avait composé un roman au lieu de faire ton frère? Mais *faire ton frère*, ce n'est pas le mettre au monde et le poser dans son berceau c'est en faire un brave jeune homme qui croit en Dieu et n'a pas peur du canon ». Et, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, il exalte de nouveau ce rôle qui fait de la femme une créature

tout à fait supérieure et la place tout de bon dans la région du sublime authentique : « C'est à notre sexe sans doute qu'il appartient de former des géomètres, des tacticiens, des chimistes, etc., mais ce qu'on appelle l'homme, c'est-à-dire l'homme moral, est peut-être formé à dix ans ; et s'il ne l'a pas été sur les genoux de sa mère, ce sera toujours un grand malheur. Rien ne peut remplacer cette éducation. Si la mère surtout s'est fait un devoir d'imprimer profondément sur le front de son fils le caractère divin, on peut être à peu près sûr que la main du vice ne l'effacera jamais ». Il n'y a donc rien de plus beau, rien de plus grand que la mère chrétienne : de Maistre fait d'elle le premier des poètes et des artistes, car elle est seule capable de créer ce chef-d'œuvre, ce poème sublime, la conscience d' « un honnête homme et d'une honnête femme ».

Que venez-vous après cela, Mademoiselle Constance, lui parler du génie des femmes et de leur ascension sociale? Que venez-vous réclamer le droit de la femme à la science, aux lettres et aux arts? Tout cela n'est que bagatelle au prix de la sublime mission. Et d'ailleurs êtes-vous bien sûre que la science soit une chose si souhaitable pour la femme? Votre père ne le croit point : « On ne connaît presque pas de femmes savantes qui n'aient été ou malheureuses ou ridicules par la science. Elle les expose habituellement au *petit* danger de déplaire aux hommes et aux femmes (pas davantage) : aux hommes, qui ne veulent pas être égalés par les femmes ; et aux femmes qui ne veulent pas être surpassées ». Tout cela n'est autre chose pour lui qu'une forme de la coquetterie. Et la coquetterie est aux yeux de de Maistre plus qu'un péché, c'est une infirmité qui ne lui inspire aucune pitié : « Une coquette — dit-il — est plus aisée à marier qu'une savante, car pour épouser une savante, il faut être sans orgueil, ce qui est très rare, au lieu que pour épouser la coquette, il ne faut qu'être fou, ce qui est très commun ». Une coquetterie est permise à Mademoiselle Adèle ou à Mademoiselle Constance, une coquetterie très fine et très innocente : la modestie, le naturel, une distinction élégante en tout ce qu'elle fera : « En te voyant coudre avec ferveur, on dira : « Croyez-vous que cette jeune demoiselle lit Klopstock et le Tasse ? » Et lorsqu'on te verra lire Klopstock et le Tasse : « Croirez-vous que cette demoiselle coud à merveille ? » Une autre coquetterie encore ne leur est pas interdite ; il leur permet d'étaler leur science et leur goût du travail manuel. En Savoie, le ravaudage des bas s'eppelle le *taconage* : de Maistre veut que ses filles n'aient point leurs pareilles, parmi toutes les commères possibles, dans la renommée du *taconage*. Et il leur conte à ce propos de charmantes anecdotes, celles du savant Haller d'abord : « Le fameur Haller était un jour, à Lausanne, assis à côté d'une respectable dame de Berne, très bien apparentée, au demeurant, *cocasse* du premier ordre. La conversation tomba sur

les gâteaux, article principal de la constitution de ce pays. La dame lui dit qu'elle savait faire quatorze espèces de gâteaux. Haller lui en demanda le détail et l'explication. Il écouta patiemment jusqu'au bout, sans la moindre distraction et sans le moindre air de berner la Bernoise. La *sénatrice* fut si enchantée de la *science* et de la courtoisie de Haller, qu'à la première élection elle mit entrain tous ses cousins, toute sa clique, toute son influence, et lui fit avoir un emploi que jamais il n'aurait eu sans le beurre et les œufs et le sucre et la pâte d'amandes, etc... Or, donc, ma très chère enfant, si Haller parlait de gâteaux, pourquoi ne parlerais-tu pas de bas et de chaussons? » Et celle-ci qui est plus amusante encore : « Je connais ici une dame qui dépense cinquante mille francs par an pour sa toilette, quoiqu'elle soit grand'mère. Elle est fort aimable et m'aime beaucoup... Tout bien considéré, elle s'est mise à tricoter. Il est vrai que, dès qu'elle a fait un bas, elle le jette par la fenêtre et s'amuse à le voir ramasser. Je lui dis un jour que je serais bien flatté si elle avait la bonté de me faire des bas; sur quoi elle me demanda combien j'en voulais. Je lui répliquai que je ne voulais point être indiscret, et que je me contenterai d'*un*. Grands éclats de rire, et j'ai sa parole d'honneur qu'elle me fera *un* bas. Veux-tu que je te l'envoie, ma chère Constance? il t'inspirera peut-être l'envie de tricoter, en attendant que ta mère te passe cinquante mille francs pour ta toilette ». Je ne sais trop si mesdemoiselles Adèle et Constance se mirent au *taconage*, mais je ne vois pas bien les objections qu'elles auraient pu apporter à ce guide paternel. Elles sont ergoteuses, elles ont toujours un argument ou une citation en réserve, mais si elles se réfugient derrière l'autorité de Fénelon, de Maistre leur opposera ces paroles du maître : « La femme forte file, se cache, obéit et se tait », ou encore cet avis qu'il donnait, en 1715, à une dame de qualité sur l'éducation de sa fille : « Une femme curieuse et qui se pique de savoir beaucoup, se flatte d'être un génie supérieur dans son sexe; elle se sait bon gré de mépriser les amusements et les vanités des autres femmes; elle se croit solide en tout et rien ne la guérit de son entêtement. Elle ne peut d'ordinaire rien savoir qu'à demi; elle est plus éblouie qu'éclairée par ce qu'elle sait... Il est donc capital de ramener sans cesse mademoiselle votre fille à une judicieuse simplicité ». Et Mme de Maintenon ne parlait pas autrement : « Les femmes — écrit-elle dans le *VIIIe Entretien sur l'éducation des filles* — ne savent jamais qu'à demi, et le peu qu'elles savent les rend communément fières, dédaigneuses, causeuses et dégoûtées des choses solides ». Et, comme de Maistre ne dédaigne pas d'illustrer sa pensée d'une anecdote piquante, il contera cette histoire à ses demoiselles. Un jour, le comte de Kœnigsmarck, un grand seigneur allemand, priait Mme de Maintenon de s'inscrire sur l'album où il recueillait la signature des plus illus-

tres personnages. Elle résista longtemps. A la fin elle prit la plume et sur la page blanche elle écrivit simplement un vers de Sophocle qui veut dire : *Le silence est l'ornement des femmes.*

III

En certaines circonstances, le silence devrait être aussi l'ornement des hommes. Quand on n'a pas lu de Maistre, il serait convenable de n'en point parler. On se dispensait ainsi de commettre des injustices et, ce qui est pire encore, d'énormes sottises. On a donc fait de de Maistre un *obscurantiste;* je lis même cette phrase dans une conférence faite par un prêtre à des jeunes filles : « On a opposé à Mgr Dupanloup Joseph de Maistre. Mais les boutades du grand écrivain sont aussi dépourvues de respect que de raison ». J. de Maistre n'a peut-être manqué de respect que pour les femmes de Port-Royal, et c'est un crime dont je suis tout prêt à l'absoudre. Il a badiné; il faut savoir pardonner à ceux qui ont de l'esprit et qui s'en servent. Quant à la raison, je dirais volontiers qu'il ne fut jamais sans elle. Et, pour le démontrer, il me suffira d'exposer jusqu'au bout toute la pensée de de Maistre.

Et d'abord a-t-il donc condamné les femmes à l'ignorance? Pas le moins du monde. Personne n'est plus ennemi que lui de ce qu'il appelle « le fauteuil douillet de l'ignorance », sinon le jour où il voyait sa fille s'étioler, tourner au « petit bâton raisonnable, raisonnant au raisonneur ». Ce jour-là, il lui disait : « Je te conjure de faire des efforts pour devenir sotte, du moins jusqu'à un certain point ». Mais vous allez voir que ce « certain point » n'était pas précisément une marge incommensurable et qu'en fait de sottise de Maistre interdisait seulement celle de l'excès en toutes choses. Ecoutez plutôt : « Tu penses bien, ma chère Adèle, que je ne suis pas ami de l'ignorance, mais dans toutes les choses il y a un milieu qu'il faut savoir saisir : le goût et l'instruction voilà le domaine des femmes Elles ne doivent pas chercher à s'élever jusqu'à la science, ni laisser croire qu'elles en ont la prétention (ce qui revient au même quant à l'effet); et à l'égard même de l'instruction qui leur appartient, il y a beaucoup de mesures à garder : une dame et plus encore une demoiselle, peuvent bien la laisser apercevoir, mais jamais la montrer. Voilà, ma bonne Adèle, ce que j'avais à te dire sur ce chapitre important; et j'attends de ton bon sens, de ta volonté ferme et de ta tendresse pour moi, que tu me donnes pleine satisfaction ».

Voilà qui est parler d'or et qui ne manque ni de respect ni de raison! Ceci revient à dire : « Sois instruite, mais ne sois pas une femme savante! Sois instruite, mais pas jusqu'au pédantisme! Sois instruite, mais ne fais pas étalage de ton savoir! Sois une femme et

ne sois pas un homme, car « le plus grand défaut pour une femme, c'est d'être homme ». Salomon, Fénelon, Molière, — « ce trio infaillible », comme dit de Maistre — n'ont jamais parlé autrement. et, pour ne pas abuser des citations, je n'en donnerai qu'une seule, la fameuse tirade de Clitandre dans les *Femmes savantes :*

> Je consens qu'une femme ait des clartés de tout :
> Mais je ne lui veux point la passion choquante
> De se rendre savante afin d'être savante;
> Et j'aime que souvent, aux questions qu'on fait,
> Elle sache ignorer les choses qu'elle sait.
> De son étude enfin je veux qu'elle se cache,
> Et qu'elle ait du savoir sans vouloir qu'on le sache,
> Sans citer les auteurs, sans dire de grands mots.
> Et clouer de l'esprit à ses moindres propos.

Oui, c'est bien l'avis de de Maistre : que la femme nous laisse à nous toutes ces lourdeurs et toutes ces laideurs! Etre pédants, cela nous arrive si souvent et si facilement que c'en est presque une seconde nature. Mais que la femme ne nous envie pas ce monopole : qu'elle ne soit ni une Armande mariée à la philosophie et qui fait avec elle un couple sec et morne, ni une Philaminte qui s'hypnotise sur les astres et qui ne va jamais sans ses règles de grammaire ou son carnet de notes astronomiques, ni une Bélise enfin, une pauvre vieille Bélise, qui a vécu dans le célibat de la science et des sornettes romanesques, et qui en sera réduite vers la fin à offrir à Dieu les restes d'un cœur dont le monde n'a pas voulu. Etudiez, instruisez-vous, mesdemoiselles; de Maistre le veut bien et même il le demande à sa fille Constance : « Je crois que les femmes en général ne doivent point se livrer à des connaissances qui contrarient leurs devoirs; mais je suis fort éloigné de croire qu'elles doivent être parfaitement ignorantes. Je ne veux pas qu'elles croient que Pékin est en France, ni qu'Alexandre-le-Grand demanda en mariage une fille de Louis XIV. La belle littérature, les moralistes, les grands orateurs, etc., suffisent pour donner aux femmes toute la culture dont elles ont besoin ». Sachez donc tout ce qu'il faut savoir; mais avant tout la famille, avant tout la maison, avant tout la grâce de votre nature et la distinction de votre âme. Trissotin ne sera peut-être pas de l'avis de de Maistre, mais *Trissotin* cela veut dire trois fois sot!

Maintenant — et sans prendre d'ailleurs l'allure solennelle d'un doyen de faculté qui ordonne un programme détudes — de Maistre va tracer une esquisse des connaissances qu'il souhaite à ses enfants. Une femme ne doit s'occuper que des choses qui s'harmonisent à sa fin et à ses devoirs, tout est soumis à ce principe. Mais on va voir

qu'il est très souple et qu'il accorde beaucoup plus qu'il ne promet à première vue.

Constance est une philologue; elle avoue à son père qu'elle cultive le jardin des racines grecques, latines et françaises. Ne craignez pas qu'il se fâche; il badine, mais il approuve : « Je suis bien aise que tu deviennes grammairienne. N'oublie pas les étymologies, et souviens-toi surtout que Babylone vient de *babil* ».

Adèle cite des mots latins ou les mots grecs dans sa correspondance. Voilà sans doute, qui doit amener un froncement de sourcils sur le front redoutable. Pas du tout. De Maistre se résigne de bonne grâce et même il encourage : « A propos as-tu appris le latin? Je m'en douterais quand je t'entends dire : *sinite parvulos*. Si tu sais le latin à fond, je te conseille le grec, surtout le *Kyrie eleïson* » Et à Constance qui babille toujours en dépit des étymologies menaçantes, il fait les mêmes concessions : « Le latin n'est pas des choses qui me choqueraient le plus, mais c'est une longue entreprise ».

Adèle est férue de peinture; de Maistre se contentera de diriger les goûts de son enfant et de l'arrêter sur les limites de la manie : « Tu fais bien d'adorer la peinture; il faut bien adorer quelque chose. Ce n'est pas que je me trouve tout à fait en harmonie avec les idées sublimes. Je voudrais que ton talent fût un peu plus femme... Ah! si je pouvais te jeter dans le paysage, quand même tu ne ferais pas mieux que Claude Lorrain ou Ruysdael, je t'assure que j'en prendrais mon parti... » Et une autre fois : « Tu es une folle avec la *peinture à l'huile;* ton oncle rit beaucoup de ta grandeur d'âme, et te conseille de ne faire que des tableaux d'histoire. Pour moi, je suis d'un avis contraire et plus grossier. Comme je serais très mortifié de te voir danser comme une danseuse de l'Opéra, je ne vois pas pourquoi tu devrais peindre comme un artiste ». Toujours le même souci de la mesure et du respect que la femme doit à son caractère et à sa mission essentielle.

Et la musique donc! Ce n'est pas lui qui interdira jamais « la lyre aux femmes », comme il dit. Il met au défi qu'on découvre jamais un contrat de mariage où se lise cette phrase : « *Et ne pourra la dame, future épouse, manier sa harpe ou son piano* ». La musique est pour lui « au premier rang des remèdes désennuyeurs », et ses filles n'en auront jamais assez.

Une seule chose l'effraie aux mains de la femme, c'est la plume. Il renvoie à son fuseau la femme qui écrit mal, et l'autre il la tient de bien court. Une femme qui se fait imprimer cela lui donne comme une espèce de frisson. Elle se consolera de ne rien éditer en lisant bien et beaucoup. Il écrit à Adèle : « Je suis enchanté de ton goût pour la lecture ». Il lui conseille Homère, le Tasse, Alfieri, et même saint Augustin. « Tu fais bien, ma chère enfant, de te jeter dans la

bonne philosophie, et surtout de lire saint Augustin, qui fut sans contredit l'un des plus beaux génies de l'antiquité. Il a de grands rapports avec Platon. Il avait autant d'esprit et de connaissances que Cicéron : vraiment il n'écrit pas comme Marcus Tullius, mais ce fut la faute de son siècle ». Il en conseille qui sont du nord et qui sont du midi, et Racine voisine avec l'Arioste sur la liste des auteurs permis. Quelques réserves au milieu de tout cela. Réserves morales; il dit à Adèle : « Une demoiselle ne doit jamais salir ses yeux... Je ne te conseillerai jamais de regarder dans un bourbier, quand même il ne te ferait certainement aucun mal ». Réserves philosophiques : « Je suis grandement aise que tu comprennes parfaitement et que tu goûtes notre dantesque Alfieri; il ne faudrait cependant pas l'aimer trop. Sa tête ardente avait été pervertie par la philosophie moderne ». Réserves enfin de bon goût; c'est encore à propos d'Alfieri et cette fois de ses comédies posthumes : « Le plaisant et l'ironique n'ont rien de commun avec le comique. Voilà pourquoi Voltaire n'a jamais pu faire une comédie; il fait rire les lèvres, mais le rire du cœur, celui qu'on appelle le *bon rire*, ne peut être éprouvé et excité que par les bonnes gens. Or, donc, ma chère Adèle, quoique Alfieri n'ait point été méchant, cependant il avait une certaine dureté et une aigreur de caractère qui ne me paraissent point s'accorder avec le talent qui a produit l'*Avare* et les *Femmes savantes*. Toutes les fois qu'il ouvrait les lèvres, je croyais en voir partir un peu de bile et je me détournais pour n'en être pas taché. Je suis donc fort trompé si ces comédies sont bonnes; peut-être ce seront des *sarcasmodies* ». De Maistre est un excellent guide de lectures pour les jeunes filles : il est, non pas étroit, mais sévère; il a l'esprit juste, le sens délicat, le goût le plus pur et le plus sûr.

* * *

Pour conclure, il faudrait esquisser le portrait d'une élève de J. de Maistre Il l'a fait lui-même. Au mois de septembre 1806, il écrivait de sa fille Adèle : « C'est une enfant que j'aime par delà toute expression; elle a commencé de la manière la plus extraordinaire. Longtemps elle n'a rien annoncé du tout; elle dormait au pied de la lettre comme un ver à soie; elle commença à filer en Sardaigne et devient papillon à Turin... J'en suis fou. Elle aime passionnément les belles choses dans tous les genres : elle récite également bien Racine et le Tasse; elle dessine, elle touche le piano, elle chante fort joliment; et, comme elle a dans la voix des cordes basses qui sortent du diapason féminin, elle a de même dans le caractère certaines qualités *graves* et *fondamentales* qui appartiennent à notre sexe quand il s'en mêle et qui régentent fort bien tout le reste ». Veuve de très bonne heure, et n'ayant pas d'enfants, Adèle de

Maistre se voua à l'éducation des enfants de son frère, le comte Rodolphe, et elle montra bien qu'elle tenait de son père les principes qui aident à faire des chefs-d'œuvre.

L'élève de J. de Maistre respecte en elle le plan divin : elle est une femme et ne s'enlaidit point à vouloir singer l'homme. Elle se sait créée pour être la reine d'un foyer et elle se prépare à bien porter le sceptre.

Et ses mains sont propres à tout. Elles peuvent errer sur un clavier et sur les cordes d'une harpe, manier un pinceau et tenir un fuseau. Elles savent coudre, ravauder, tricoter, mais les bas qu'elles feront ne seront jamais des... bas bleus. Cette jeune fille tient la plume; elle écrit de délicieuses lettres, elle aligne des chiffres impeccables pour le budget de la famille. Sa plume est seulement inapte au papier philosophique, scientifique, astronomique, romanesque, au lourd manuscrit qu'on porte chez l'éditeur et qui crée cette dignité infiniment fragile, la dignité de la femme savante ou de la femme de lettres.

Elle sait infiniment de choses, mais son savoir lui est une parure, jamais un fardeau. Elle y voit un moyen de rendre plus facile sa royauté domestique, plus profonde son action sur le petit peuple auquel elle doit commander. Elle parle bien sa langue; ni le latin, ni le grec, ni les idiomes étrangers ne lui sont tout à fait interdits. Seulement, comme elle est très modeste, on ne s'aperçoit point qu'elle sait tant de choses et elle n'en est que plus aimable.

Et sa tête est bien faite, sa conscience bien nette, ses idées invariablement justes. Elle aime Jean Racine, elle abhorre Voltaire et Rousseau. Elle a le goût des belles et saines traditions, la haine des révolutions. Je ne promets pas qu'on la mettra un jour sur les autels; il est bien sûr au moins qu'elle aura une foi très éclairée, beaucoup de piété et de bon sens, du caractère, de la volonté et qu'elle ira droit son chemin.

Et, si elle se marie un jour, il est bien possible qu'après des années et des années de vie harmonieuse et de bonheur en commun, son époux se souvienne du mot des Saintes Ecritures : *Pars bona mulier bona.*

C. LECIGNE.

MODERNISME LITTÉRAIRE

LES « FOUDROYÉS » DE LOUIS LAMAPET

Le modernisme littéraire, tel que Pie X le réprouve en sa Lettre à M. Gaspard Decurtins, consiste, d'une façon générale, à se servir des œuvres d'imagination et des fictions romanesques pour acclimater auprès des lecteurs une philosophie ou une éthique contraire à la philosophie et à l'éthique traditionnelles. Que d'ouvrages, à l'insu même de leurs auteurs, concourent à cette entreprise de déformation intellectuelle et de démantèlement moral! Nous avons lu, ces vacances, un roman dont l'auteur, M. Louis Lamapet, nous inspire une réelle sympathie, mais qui n'en tombe pas moins dans cette catégorie d'œuvres finalement débilitantes et subversives de l'antique discipline des âmes.

Ancien directeur du *Messager-Mémorial de l'Allier*, journal catholique-royaliste de Moulins, qui est devenu le *Bourbonnais* entre les mains de M. Louis Vierge, M. Louis Lamapet partage désormais sa vie entre la direction d'une imprimerie et la confection de « romans à thèse »; et, certes, il fait preuve, en ce dernier genre, d'un savoir-faire appréciable : son affabulation est bien conçue, ses caractères se dessinent en plein relief, ses péripéties s'enchaînent avec logique, ses descriptions sont pittoresques, ses dialogues sont vivants, son style enfin est d'un connaisseur; pourquoi faut-il qu'à côté de toutes ces qualités, l'on observe, en ses pages, une philosophie incertaine et une morale aventurée?

Pour pouvoir tout de suite préciser les reproches que nous devons faire aux *Foudroyés* (1), nous en donnerons l'analyse, et, pour simplifier notre tâche, nous emprunterons cette analyse elle-même au courriériste bibliographique de l'*Eclair* de Paris, M. Albert Le Boulicaut :

Le docteur Chantelin, fils d'ouvrier, retourne au pays, sa thèse passée, pour revoir sa vieille maman avant de prendre une détermination au sujet de la résidence qu'il se choisira. A Paris, il a aimé une brave fille dont il eut un enfant et qui l'aida, par sa tendresse, à supporter les ennuis accablants réservés à tous les étudiants pauvres. La mort lui a enlevé ces deux être chéris. Quoique jeune, le docteur Chantelin n'ignore aucune souffrance. Du moins il le croit.

Un jour, il aperçoit Mlle Duban, la fille du notaire de l'endroit, avec qui il a joué enfant, et qu'il n'avait pas revue depuis longtemps. Elle a beaucoup changé. C'est aujourd'hui une superbe créature de dix-huit ans. Il l'aime, et, comme il sent ce qu'il y a d'impossible à réaliser dans cet

1. *Les Foudroyés*, roman, par Louis Lamapet. — Paris, G. Ficker, éditeur, Librairie générale et internationale, 6, rue de Savoie.

amour, il souffre. Sa mère, qui devine, ose aller demander au notaire la main de sa fille pour son fils dont elle veut à tout prix assurer le bonheur. Quelle outrecuidance! On l'éconduit poliment et Mlle Duban épouse un imbécile, M. Versilly, « uniquement préoccupé de futilités, s'échauffant exclusivement au jeu, à la chasse, ne goûtant de plaisir qu'à éclipser ses contemporains par la coupe de ses gilets ou la vitesse de ses automobiles, toujours prêt à tempêter, brutal et grossier, contre la moindre gêne, le plus mince obstacle à ses caprices ». Il possédait, en surcroît, « cet étrange ascendant dont sont doués les aigrefins, les incapables, dans les questions d'argent, comme s'ils étaient destinés, par nature, à faire dégorger les riches ».

Cet homme se révèle aussitôt après le mariage. Il dépense sans compter sa modeste fortune, puis la dot de sa femme, puis le produit de la succession du beau-père, mort de chagrin. Ne s'est-il pas avisé de fonder une tuilerie, lui qui ne sait rien faire? Alors il se livre à des expédients inavouables, viole le coffret à bijoux de sa femme dont il vend le collier de perles, emprunte à un banquier véreux, cause, par une scène écœurante, la mort de son unique enfant, et disparaît lui-même, emporté par la folie alcoolique qui le pousse au suicide.

Mais, avant ce drame final qui la délivre, que de souffrances pour la jeune femme, qui a refusé d'épouser l'honnête et travailleur docteur Chantelin! D'abord les vilenies de son mari. Ensuite les assiduités du président du tribunal, les infâmes insinuations d'une de ses bonnes amies. Enfin le spectacle de la lâcheté d'un certain comte de Lavilette, qu'elle n'aime pas, à qui elle va se donner, par vengeance contre son mari, mais qui refuse de l'enlever, malgré les protestations d'amour éperdu dont il n'est point avare.

Si toutes les femmes mariées avaient le courage, avant de franchir la barrière qui les sépare du déshonneur et des larmes, de proposer à leur futur amant ce que proposa Emmanuelle Versilly à Lavillette, il est probable que bien peu failliraient, car elles seraient vite fixées — surtout si elles n'avaient aucune fortune — sur la qualité de l'amour qu'on leur offre. Malheureusement, celles qui aiment vraiment refusent d'ouvrir les yeux, et le monde, dans son injustice, professe à leur égard des sentiments de mépris dont il accable l'homme auquel elles ont lié leur vie.

Emmanuelle échappa au danger par le dégoût, et c'est en toute loyauté que, ruinée presque complètement, elle put accepter le cœur et la main du docteur Chantelin, dont le rêve de jeunesse se réalisait enfin aux limites de la quarantaine.

Sur ce thème, M. Louis Lamapet a donné libre cours à son talent d'observateur, qui est réel, et il a campé des personnages dont les faits et gestes n'ont rien d'invraisemblable, si l'on prend isolément chacun d'eux. Il n'est que trop vrai, en effet, qu'il y a, et qu'il y a eu, et qu'il y aura encore, des bellâtres incapables, des maris brutaux, des alcooliques, comme aussi des beaux-pères sans prévoyance, des amis médisants et calomniateurs, des coureurs de bonne fortune, des usuriers, des magistrats sans scrupules, des fillettes maladives et vicieuses. Ce qui est moins exact, c'est qu'on puisse voir couramment un pareil assemblage d'êtres malfaisants coalisés pour accabler, en un point donné du territoire, deux âmes honnêtes, ainsi réduites à une infériorité démesurée, qui les accule à plier sous

le nombre. A créer entre les bourreaux et les victimes une disproportion numérique aussi accusée, l'auteur a justifié son titre, il a soulagé son âme apparemment pessimiste, et il a copieusement médit d'une humanité contre laquelle il a sans doute plus d'un solide grief ; mais l'on peut se demander s'il n'a pas systématiquement assombri les couleurs de son tableau, dont les détails, encore une fois, peuvent être fidèlement reproduits, mais dont l'ensemble est décidément trop noir. En tout cas, l'on n'aperçoit pas le profit que le lecteur peut tirer du spectacle de cette avalanche de catastrophes, uniquement propre à suggérer le découragement, le désespoir et le dégoût de la vie.

Encore, si les deux héros de cette sombre tragédie savaient joindre leurs mains et plier leurs genoux pour implorer la miséricorde divine, le roman comporterait du moins une leçon précieuse, et l'esthétique littéraire elle-même y trouverait son compte. Mais non ! ce n'est que de loin en loin, et par de fugitives allusions, et moins comme le fruit d'une conviction expresse que comme une forme usuelle du langage, que le recours à Dieu apparaît dans les lamentations des deux « foudroyés » : si bien qu'ils demeurent, en fin de compte, désemparés, pantelants, ahuris, victimes d'un orgueil apparenté plus ou moins avec le rationalisme nihiliste, et, du même coup, presque indignes de la pitié que l'auteur voudrait inspirer en leur faveur. Et qu'il faille parfois dresser des piloris où l'on cloue les artisans de toutes les malfaisances par quoi se traduit la perversité humaine, nous le voulons bien, au moins pour la satisfaction du justicier qui se livre à cette exécution nécessaire ; mais qu'on cherche en vain le refuge où pourront s'abriter la faiblesse assaillie, l'honnêteté méconnue, la vertu persécutée, c'est une lacune excessive, car elle creuse l'abîme où descend, inassouvi, l'incoercible besoin de justice et de bonheur qui tourmente l'humanité.

Aussi bien, ces défauts du roman de M. Louis Lamapet tiennent à une cause profonde que nous indiquions au début de cet examen, et qui explique la pensée que nous avons eue de le rattacher à la critique du modernisme littéraire : qu'il l'ait ou non voulu, c'est tout le problème du mal que son roman soulève, et il ne le résout que d'une façon vacillante, incohérente, et parfois même positivement hétérodoxe. Il déchaîne sur ses héros toute sorte de calamités, et, bien naturellement, les deux victimes se demandent d'où leur viennent tant de maux : or, les réponses que l'auteur leur prête sont tellement diverses, qu'elles finissent par être contradictoires, et qu'elles acheminent le lecteur vers une philosophie et une morale négatives et, ni plus ni moins, païennes. Et c'est là que gît le modernisme, involontaire mais cependant réel, de cette œuvre par ailleurs attachante.

Le plus souvent, c'est le « destin » qui est rendu responsable :

... Cette jeune fille lui était entrée soudainement dans le cœur. S'il marchait ainsi vers la Pique, c'est qu'il y était entraîné par *une force supérieure.* Pour se créer un dérivatif, il évoqua le petit enfant, la chère et dévouée créature, qu'il venait de révéler à Plisson. Inutile. C'était le passé. Une montée de larmes embua ses yeux, séchée presque aussitôt par une flambée d'espoir nouveau dans l'avenir, l'ardent désir d'une vie reconstituée, le besoin d'accomplir *son obscur .destin.* (P. 35 et 36).

... Emmanuelle se sentait pénétrée d'une indéfinissable émotion : un mélange de jouissances et de tristesses... Elle demandait le secret de *son sort* au scintillant *mystère des astres.* (P. 86 et 87).

... La jeune femme hésita un instant : « Et le docteur? — On l'a aperçu ces jours derniers; on dit qu'il travaille beaucoup, qu'il obtient du succès à Vichy. — Tant mieux... C'est un homme loyal ». Duban étouffa un soupir : « Oui, je crois ». Elle secoua la tête mélancoliquement : « Ce que c'est que *le destin!* » (P. 132 et 133).

« ... Je suis fort aise de vous retrouver ici, apprécié comme vous le méritez, célèbre déjà, heureux sans doute... » Et elle ajouta, comme malgré elle : « Chacun de nous obéit à *son destin!...* » (P. 161).

... Jeune fille, elle avait rêvé d'un monde raffiné, spirituel, avec des bals, des spectacles, de belles émotions d'art. Elle avait épousé Versilly, croyant que leurs fortunes réunies pourraient lui procurer tout cela, et *le destin, ironique*, lui avait réservé une vie maussade, dans un milieu épais, où elle n'avait trouvé que des distractions assez grossières de chasse, d'automobilisme, de lourdes ripailles dont elle s'était vite dégoûtée. (P. 164).

« ... Trouverais-je une jeune fille qui comprenne mon sentiment et ne le considère pas comme injurieux pour elle? En existe-t-il une à qui l'on ait fait soupçonner les douloureuses réalités de la vie, dont on n'ait pas, avec soin, obscurci le cerveau, rétréci l'entendement, dans l'unique but de la mettre en garde contre une maternité anticipée? En existe-t-il une, d'ailleurs, qui soit susceptible d'apprendre la dure vérité sur les choses d'ici-bas, de supporter l'explication sincère de la vie, sans perdre son bon sens, son sang-froid, sans se dévoyer?... Les méninges humaines, en dépit de notre sot orgueil, sont si fragiles!... Peut-être... oui... peut-être, pourrai-je rencontrer, un jour, une femme qui, sachant la noblesse de certaines douleurs, ne s'offusque pas de mes souvenirs, ne se refuse pas à essuyer mes larmes. Ce sera une femme aux prises, elle-même, avec *les fatalités de l'existence,* ayant beaucoup pleuré et, n'en étant pas morte, apte à juger les hommes, un peu d'après la doctrine, beaucoup d'après *les circonstances qui nous dominent tous* ». (P. 175).

... Emmanuelle le considérait avec un sentiment de détresse, la sensation intime d'un écrasement sous la supériorité de la force. « Allons, se résigna-t-elle, soudainement harassée par une dépression nerveuse, *notre destin l'emporte toujours...* Je reverrai mon mari et, s'il le faut, je m'exécuterai ». Et, le lendemain, elle apposait son nom au bas de l'acte d'achat d'une parcelle de Gros-Chêne. (P. 212).

« ... D'ailleurs, ce que je t'en dis, c'est parce que j'ai toujours vu les braves gens — car il y en a — en butte à mille désagréments, du fait de leur bon cœur. On dirait qu'*une force inconnue et mauvaise* tourne contre eux le bien qu'ils accomplissent, toute leur bonté native. Si mon garçon vivait, je lui causerais comme à toi... » (P. 221).

— Cet été, à Vichy, remarquait madame Versilly, vous ne m'aviez pas laissé prévoir une si prompte réalisation de vos projets d'installation à Coulanges. — C'est vrai, madame. Je n'avais pas encore pris de décision définitive... Je réfléchissais... Mais *le Destin a brusqué ma détermination.*

après notre fortuite rencontre. — Et il a bien fait, intervint Duban, puisqu'il vous a placé ici, à point nommé, pour vous permettre de venir à mon secours, aujourd'hui...

« J'ai grande confiance en vous ». Ces mots chantaient à son oreille. Qu'en espérait-il? Rien de positif. Il ne pouvait rien en espérer. Mais, tout de même, cela lui mettait du soleil au cœur. Comme *le Destin se moque de nous!* Autrefois, avant qu'elle n'eût aliéné sa liberté, *les circonstances* s'obstinaient à ne pas les rapprocher, et voilà qu'en quelques mois, elles semblaient au contraire, vouloir mêler leurs vies, maintenant qu'un obstacle insurmontable les séparait. (P. 236).

... Lui la regardait, poussé vers elle par *une force supérieure*, avec une envie folle de lui crier : — Vous ne voyez donc pas que toute ma rancune contre l'humanité provient de votre refus de m'aimer, quand il en était temps... (P. 246 et 247).

... Cette femme vivait trop heureuse, favorisée par *le destin* d'une existence morale trop différente de la sienne. (P. 339).

... Combien étranges, indéchiffrables, *nos destinées!*... Qui lui eût dit, quand il s'enfuyait de Coulanges pour courir le monde, l'âme désespérée d'un amour irréalisable, qu'un jour viendrait où il serait mandé aux Charmilles, mandé par elle, pour soigner sa fille?... (P. 352).

... Une accusation d'assassinat aurait été moins désastreuse! Qu'avait-il fait *au destin* pour que *le destin* s'acharnât ainsi sur lui?... Il se faisait l'effet d'un paria contre qui se liguaient *toutes les forces hostiles de la nature* et de l'humanité... Il est de ces accusations dont on ne se lave jamais complètement, si innocent soit-on. Elles *tombent comme le malheur*, comme la foudre, marquant leur victime d'une tare de feu... (P. 388 et 389).

... Elle produisait l'effet d'une victime *inévitablement vouée* à quelque monstrueux holocauste, comportant les souffrances les plus variées. Elle se voyait, dépouillée de tout, n'ayant plus une pierre où reposer sa tête, réduite à la mendicité ou au suicide. *Le destin jouait avec elle*, comme les bourreaux d'autrefois avec les condamnés qu'ils s'appliquaient à ne pas tuer, qu'ils laissaient souffler entre diverses séances de torture, pour épuiser sur eux l'affreux arsenal de leurs instruments de supplices. (P. 442).

Voilà pour l'explication fataliste. Nous ne jouerons pas à l'auteur le mauvais tour de dire qu'il déplace trop arbitrairement les responsabilités, en imputant ainsi à nous ne savons quelle force aveugle et irrésistible un enchaînement de circonstances simplement dû aux ressources d'ailleurs variées de sa propre imagination; nous nous bornerons à remarquer que les données mêmes de son roman excluaient l'hypothèse d'un mariage entre ses deux héros, parce que Chantelin était inconnu et sans situation quand sa mère demanda pour lui la main d'Emmanuelle, ensuite parce que celle-ci, par une légèreté qui accuse son éducation peu sérieuse, crut trouver le bonheur dans le prestige extérieur d'un imbécile bientôt taré. Le lecteur aura donc le droit de dire qu'après tout, ces personnages, l'un prétentieux, l'autre étourdi, n'ont que ce qu'ils méritent en subissant les conséquences de leur erreur respective, et que leurs lamentations contre le malheur dont ils furent les artisans sont parfaitement injustes; mais, si le lecteur n'a pas la simplicité de raisonner ainsi, s'il accepte l'expli-

cation du « destin », obstiné à « se jouer » de nous sans que nous puissions rien à l'encontre, qui ne voit le dommage qui en peut résulter pour sa santé cérébrale, pour son équilibre intellectuel, pour son intégrité morale ?

Dans l'article : *Un peuple athée,* qu'il publiait au *Correspondant* du 25 juin dernier, et que nous avons déjà cité dans une livraison précédente, M. Eugène Tavernier faisait justice de cette littérature fataliste, matérialiste et païenne :

... Dans le roman laïcisé, au théâtre aussi, l'art s'exerce à la façon d'un appareil enregistreur. Comme la vie, la morale se passe de Dieu ; donc aussi la littérature, qui, prolixe en tant d'autres matières, prend soin et s'honore de rester muette là-dessus.

A moins (et le cas n'est pas très rare) qu'elle n'éprouve le besoin de récriminer, de s'en prendre à quelqu'un. Alors, il faut bien que ce Dieu déchu, exilé, supprimé, retrouve une existence assez réelle et une force assez surhumaine pour qu'on puisse le rendre plus ou moins responsable des épreuves endurées par la pauvre humanité. Il reparaît donc, sous la forme d'un destin odieux et nuisible, nécessaire toutefois, car, sans lui, les êtres qui le défigurent et qui l'accusent ne seraient pas sortis du néant. D'ordinaire, ce Dieu ramené sur la scène pour y être flétri se confond avec on ne sait quelle *Nature,* mauvaise en grande partie et généralement maladroite. Elle est coupable, parce qu'elle nous a infligé un sort douloureux. Elle n'est pas tout à fait indigne d'excuses, mais, bien entendu, d'excuses méprisantes. Elle est assujettie à la nécessité des tâtonnements. De ces tâtonnements, les uns réussissent, puisque nous leur devons d'exister et dans un milieu qui comporte un bon nombre de lois assez bien agencées. Voilà d'où nous tenons le moyen de nous instituer juges. Les autres tâtonnements échouent, ratent, tournent en épreuves dont nous devenons les victimes : voilà notre grief, sujet de notre révolte comme de nos plaintes. Plus ou moins mauvaise, certainement malhabile, la nature ne saurait nous imposer l'obéissance requise envers un Dieu digne de ce nom. Seule, la conscience humaine se manifeste convenablement dans l'univers. Elle a bien le droit de se rebiffer. Elle se rebiffe, très ferme, pas aussi heureuse qu'elle le voudrait, mais consolée, du moins, par la fière pensée de n'avoir à compter avec personne...

Nous ne ferons pas à M. Louis Lamapet l'injure de le classer parmi les romanciers athées. Mais enfin son réquisitoire contre le « destin » et contre la « nature » ne prête-t-il pas aux reproches qu'on vient de lire ? La déception qui naît de sa complaisance pour le fatalisme est d'autant plus déconcertante que, si l'on cherche en son roman d'autres explications de la malice des événements, l'on trouve, tantôt la noirceur de l'humanité, surtout du sexe féminin, noirceur qui ne serait qu'un « vestige de l'anthropophagie primitive », tantôt l'influence atavique, admise comme assez puissante pour exercer sur certaines descendances un déterminisme invincible, tantôt les maladresses mêmes du Créateur, qui aurait doté « l'esprit » d'autant de tares qu'il a magnifiquement organisé « le

corps ». Quelle cosmogonie peut bien produire chez le lecteur un assemblage de causes aussi disparate? Il y a pis : une heure vient où le fatalisme s'allie, dans une promiscuité choquante, avec des évocations chrétiennes et mystiques :

... Chantelin l'écoutait, tout le corps brisé d'un harassement plus moral que physique. Sans savoir comment, il se remémora *le reniement du Christ* par *le pusillanime Pierre*, et la millénaire lamentation du *Fils de l'Homme* se précisa dans le tréfonds de son être meurtri : « *Mon âme est triste jusqu'à la mort!* » Ployant sous le faix de *son destin*, il s'assit sur un rustique banc de bois, parmi les jeunes pousses...

Déjà nous avions vu la phrase : « pas une pierre où reposer sa tête », pareillement mêlée à une protestation contre la cruauté du « destin » C'est pis encore vers la fin de l'ouvrage, quand, tous les obstacles disparaissant qui empêchaient l'union de Chantelin et d'Emmanuelle l'auteur choisit les fêtes de Noël pour amener la rencontre où des serments commenceront d'être échangés entre ces deux êtres, dont l'un n'a cessé d'excuser une liaison irrégulière, et dont l'autre a plusieurs fois, au cours de ses épreuves conjugales, accepté l'hypothèse et supputé l'éventualité d'un divorce. Mais, même quand l'auteur parle de Noël, c'est en termes étranges : « L'approche de ces jours *fatidiques* m'a particulièrement remué ». Et le ton sur lequel Chantelin supplie Emmanuelle d'accepter son amour sans tenir compte de la survivance du mari alcoolique et dément, devient impérieux jusqu'à la révolte et au blasphème :

... Non, non... le devoir ni le précepte ne peuvent, dans notre cas, nous obliger à mourir, à risquer même la mort, immobilisés dans une sépulcrale inertie... On nie le droit au bonheur... Et ceux qui fulminent le plus bruyamment contre cette formule élastique sont, en général, ceux qui ont le moins souffert. Mais on ne peut nier le droit à la vie. Et de même que le vol, le rapt, le larcin d'un morceau de pain devient un acte légitime, quand il émane d'un affamé résolu à vivre, de même la transgression de la loi commune qui régit l'amour, ce pain du cœur, revêt un caractère sacré, lorsqu'elle doit sauver deux êtres... On se plaint que la vieille morale croule, que la société édifiée sur cette base chancelle... N'est-ce pas de la faute de ceux qui se plaignent, qui tendent sans cesse à faire de cette morale quelque chose de plus en plus absolu, c'est-à-dire d'absurde, le sacrifice permanent, résigné, des bons aux méchants, des faibles aux puissants, des malheureux aux heureux, sous prétexte que tout ce mal sera réparé dans l'au delà?... Non, non, vous dis-je, cette morale d'airain contre laquelle s'insurge, dans l'ombre, l'instinct des âmes blessées, ne rappelle que de très loin celle du Maître perspicace et juste qui sut prendre, quand il le fallut, la défense de la femme adultère... (P. 453, 454, 455).

Nous n'avions pas tort, on le voit, de discuter les tendances d'un ouvrage qui devait aboutir à abuser de la miséricorde même du Fils de Dieu jusqu'à l'invoquer pour la défense de « l'instinct des

âmes blessées » contre les saintes lois du mariage. Et notre soupçon de modernisme est encore justifié par telles et telles tirades où nous retrouvons l'apologie de l'éducation des sens, en des termes dignes de Mme Françoise Harmel et de M. Edward Montier :

J'apprendrai aux mères à soigner leurs petits, car elles sont toutes d'une abominable ignorance à ce sujet. On leur enseigne, à l'école, un tas de matières qui ne leur servent à pas grand'chose, mais on ne leur parle jamais des soins élémentaires à donner aux nourrissons. On jurerait honteux d'envisager leur maternité future. Tous les programmes, si hostiles les uns aux autres dans le domaine des abstractions philosophiques, semblent d'accord pour considérer que le Créateur a commis une indécence en créant l'organisme de la génération, et qu'il vaut mieux l'ignorer, ignorer son fruit, comme on ignore, comme on tait, du moins, dans les familles, les histoires fâcheuses... Ah! ils sont plaisants, les hommes, même quand ils s'empanachent de plumes et s'agrémentent de broderies... Si la race subsiste, ce n'est vraiment pas de leur faute... (P. 224).

Chose curieuse, l'auteur, qui n'a pas cru pouvoir moins faire que d'accueillir cette turlutaine en son *pandœmonium* philosophique et moral, ne donne pas d'enfants aux personnages qu'il met en scène, si bien que son vœu pour que « la race subsiste » demeure vain, même sous sa plume. Les quelques enfants qu'on entrevoit, de-ci, de-là, dans ce volume de près de cinq cents pages, disparaissent bien vite, sous le poids des tares diverses d'une hérédité malsaine. Et, ici encore, il faut relever la propension, qui se manifeste en cette œuvre comme en tant d'autres de la littérature contemporaine, à diminuer, au profit d'un déterminisme préventif, les prérogatives de la liberté individuelle et de la responsabilité morale. Volontiers, sur ce point, nous opposerions à M. Louis Lamapet le bel article que M. Léon Cury publiait récemment dans l'*Echo de Paris*, sous le titre : *Adsum qui feci*, et qui redressait en excellents termes l'erreur capitale de la criminologie matérialiste :

Ni notre moralité ni notre avenir ne sont, en fait, conditionnés par des impulsions lointaines dont la source nous demeurerait obscure comme les suites ne nous en seraient pas imputables. Toute vie est une œuvre construite par un architecte conscient, et nous élevons de nos mains la maison que nous habiterons plus tard. A l'origine de toute faillite d'existence, il y a gaspillage d'intelligence et de cœur, insuffisance de vie intérieure, défaillance de volonté, comme, à l'origine de toute réussite, il y a, quoi qu'en pensent les théoriciens de la chance, effort discipliné, énergie patiente, judicieuse distribution de forces. Il faut redire à la jeunesse que nous ne subissons pas notre destinée, mais que nous la faisons et que nous la méritons, que notre libre choix, qui parfois tombe très bas, pouvait, si nous l'avions voulu, monter très haut, et que, pour avoir le droit de dire un *meâ laude*, il faut avoir le courage de faire son *meâ culpâ*.

Ainsi parle M. Léon Cury, et l'on appréciera d'autant plus son ferme langage, qu'il ressemble fort à celui de *Junius*, aux jours

où cette signature *polynyme* figure au bas d'articles d'intérêt philosophique ou théologique. On n'en serait d'ailleurs pas surpris, s'il se confirmait, comme nous nous croyons fondés à le croire, que ce Junius-là est précisément M. Léon Cury. Quoi qu'il en soit, M. Louis Lamapet pourra se convaincre, d'après les remarques que nous arrêtons là, que son roman *Les Foudroyés*. tout en demeurant une œuvre captivante et puissamment charpentée, aurait échappé au soupçon de modernisme littéraire, s'il s'était armé, pour l'écrire, d'une philosophie plus ferme en ce qui touche l'origine du mal moral, la souveraineté de Dieu sur l'activité humaine, l'intégrité du libre arbitre et les lois de la responsabilité.

Paul TAILLIEZ.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE « CAP » — LETTRE A UN ÉTUDIANT CATHOLIQUE

Mon cher ami,

Notre entretien m'a laissé songeur. J'avais des doutes dans la pensée en vous écoutant me décrire les aspects séduisants de ce nouveau cap récemment découvert dans votre quartier, quoique ces accidents géographiques ne se rencontrent d'ordinaire qu'aux extrémités du continent. Et, vraiment, la réflexion et l'examen me font regretter, pour vous et vos amis que celui-ci n'y soit pas relégué.

Après votre visite, je me suis mis à l'étudier. J'ai donc pris le prospectus et le programme du « Cap » *(Club Pensée et Action)*, non sans trouver au nom la saveur américaine voulue.

Je vois que le « Cap » est un groupement de jeunes hommes qui veulent devenir, « dans le sens le plus élevé », des *dirigeants d'affaires* ou des *dirigeants intellectuels*.

L'entreprise n'est pas rare de nos jours, mais si celle-ci doit réellement donner cette formation « *dans le sens le plus élevé* », elle aurait une grande supériorité sur plusieurs autres analogues qui n'y atteignent pas précisément.

Malheureusement, c'est là que mes doutes se confirment. Examinons un peu.

Les lanceurs du « Cap » constatent que si la jeunesse française actuelle peut fournir beaucoup d'excellents spécialistes, elle ne produit qu'un très petit nombre de conducteurs d'hommes. Ce

défaut tient d'après eux à deux sortes de causes. Ce sont d'abord des causes *intellectuelles :* absence d'une culture générale moderne. Le « Cap » y remédie par la création d'une « *Ecole d'humanités contemporaines* ». Ce sont ensuite des causes *sociales* qu'on énumère : la séparation presque absolue entre les hommes d'affaires et les hommes d'études (eh! s'il s'agit d'étudiants, on comprend assez qu'à leur âge l'étude réclame presque tout leur temps, quoique les occasions ne leur manquent point, s'ils le veulent, de rencontrer d'utiles contacts au point de vue pratique); l'esprit de clan qui empêche souvent ceux qui ne sont pas du même parti politique ou de la même caste sociale de s'unir ou de se connaître (l'esprit de caste règne-t-il dans vos milieux?); notre dédain de toute culture de la responsabilité (décidément ce que les fondateurs n'ont pas découvert, c'est le procédé à employer quand on veut noyer son chien).

Le « Cap » s'attaque à ces causes *sociales.* Il veut établir un contact intime entre des jeunes gens qui poursuivent leurs études et des jeunes gens qui sont dans les affaires; il veut les « débarrasser » les uns et les autres de « l'esprit de clan et des préjugés de parti ou de caste ».

Les moyens qu'il met en œuvre pour cela expliquent-ils la nécessité de cette fondation? Quant aux moyens extérieurs, tout au moins, j'avoue ne pas les voir. Ce sont des groupes destinés à favoriser chez leurs membres la culture de la volonté : une équipe de foot-ball (vos camarades ont-ils attendu le « Cap » pour s'adonner à ce sport, s'il les tentait?); une œuvre de logements ouvriers (je vous ai parlé d'un groupe de jeunes catholiques qui, sans « Cap », ont créé par leur seule initiative une petite cité ouvrière à Pantin et l'administrent eux-mêmes); un patronage (nouveauté moins extraordinaire encore); ou encore une colonie de vacances, et enfin le fameux camping. A l'intérieur du club, ce seront des débats sur les grandes questions sociales, avec les exercices nécessaires de parole publique; des soirées intimes, sans conférence ni discussions, pour rencontrer des hommes parvenus dans leurs spécialités à de hautes situations.

Ces amis arrivés serviront d'introducteurs pour des « enquêtes collectives » dont les résultats feront l'objet de nouveaux débats et qui se compléteront par des voyages « d'études sociales » pendant les vacances, sous la direction de professeurs de l'Ecole d'Humanités contemporaines.

Enfin, les formes sociales avec lesquelles le « Cap » entend familiariser les jeunes gens seront réalisées à l'intérieur du club en remettant sa direction entre les mains de ses membres, afin de les habituer aux initiatives et aux responsabilités.

Vous pensez bien, mon cher ami, que, si l'opportunité de cette fondation ne me paraît pas complètement évidente, je n'ai non plus rien à y opposer *a priori.* Tout dépend, comme vous le disiez, de l'esprit qui doit y présider, et vous avez vu que c'est le point sur lequel votre optimisme se heurtait à mes doutes.

Ils se sont confirmés, et je vous en dois l'explication.

Quelle position prend le « Cap » au point de vue moral et religieux? Cette question est assurément de grande importance et vous seriez le premier à vous récrier contre l'inconséquence d'un étudiant qui, d'une part, viendrait chercher de préférence à l'Institut catholique ou au Cercle Montalembert une formation plus sûre que dans les Facultés de l'Etat ou les conférences de la Sorbonne, et, de l'autre, s'en irait bénévolement se mettre à une école douteuse, peut-être même suspecte. La première condition pour apprendre à diriger les autres n'est-elle pas de savoir se conduire soi-même?

« Au point de vue moral, — nous dit le prospectus, — le « Cap », intransigeant sur les vertus fondamentales, veut le compléter par l'*effort personnel et la discipline volontaire*, que la vie moderne rend plus nécessaires que jamais, et qui font à présent partie de l'A B C de la morale sociale, à quelque grade qu'on appartienne ».

Passe encore, bien que, à vrai dire, cela ressemble passablement à une nouvelles découverte de l'Amérique. Si jeune que vous soyez, vous ferait-on croire que « l'effort personnel et la discipline volontaire » restaient en dehors du point de vue moral dans la formation des générations de chrétiens qui vous ont précédé, et même, en y réfléchissant, ne voyez-vous pas là une injure, assurément involontaire, mais réelle, à cette formation du jeune catholique dont tous les préceptes et principes commandent l'effort personnel et imposent une discipline? Cela fait à *présent* partie de l'A B C de la morale sociale? Combien nos pères étaient arriérés!

Mais au point de vue religieux? « Au point de vue religieux, le « Cap », ne s'occupant que de rapports sociaux d'un certain ordre, *n'a pas à être confessionnel.* Il professe cependant que la vie morale est liée à la vie religieuse, et il suppose que ses jeunes gens font partie, en dehors de lui, d'organismes religieux, comme, en dehors de lui, ils font partie de groupes à initiative disciplinée. Mais il ne les suit point dans ce domaine, laissant aux ministres compétents la responsabilité d'une action qui le dépasse ».

Ceci, je dois le dire, me paraît encore plus sérieux. Il faudrait à tout le moins l'éclaircir.

Il y a là, tout d'abord, un éclectisme qui n'est pas très rassurant. Le « Cap » « suppose » que ses adhérents font partie d' « organismes religieux », mais il laisse aux « ministres » compétents la responsabilité d'une action qui le dépasse. Cependant, remarquez-le, je ne songe nullement à m'élever contre la composition neutre du club, encore moins à trouver mauvais qu'il n'exige pas de ses membres le billet de confession, sans aller jusqu'à dire que cet éclectisme me paraisse la chose du monde la plus naturelle et la plus heureuse pour une réunion de jeunes gens. Tout dépend du milieu sur lequel on doit agir, et j'aurai quelque chose à ajouter sur celui que, visiblement, le « Cap » cherche à atteindre.

Mais ce n'est pas la composition ou le milieu qui font présentement mon souci. Les participants ne sont, si je puis dire, que la matière à travailler, à informer, suivant le langage de l'Ecole. Quel esprit lui donnera l'âme? La grande question est là.

Le « Cap » entend-il qu'il « n'a pas à être confessionnel » dans la formation donnée? Fondé, dirigé en grande partie par des catholiques sincères, j'aurais mieux aimé qu'il ne s'en défendît pas. Cependant j'admets que son but ne soit pas de donner un enseignement spécifiquement chrétien.

Mais voici où je suis plus difficile à satisfaire. Le « Cap », nous dit-on, n'a pas à être confessionnel, vu qu'il ne s'occupe *que de rapports sociaux d'un certain ordre.* Ouais! mais encore? J'ouvre le programme de l'Ecole d'Humanités contemporaines, laquelle me semble bien être la maîtresse pièce du club « Action et Pensée », si bien que, en dépit de la préférence passionnée des organisateurs pour l'action, agir sur la pensée me paraît être leur œuvre principale. Or, je vois que ce programme comporte un *« cours de philosophie »*, un *« cours d'économie sociale »*, un *« cours de morale »*, un *« cours d'éducation »*, et je me demande alors comment des professeurs qui, je le répète, sont pour la plus grande part notoirement catholiques, peuvent estimer qu'ils n'ont pas à être confessionnels, vu que le « Cap » ne s'occupe que de rapports sociaux « d'un certain ordre ». Est-ce que ces divers cours sont d'un ordre où ces professeurs puissent faire abstraction de leurs principes confessionnels? L'Ecole des Humanités contemporaines se donne pour une œuvre d' *« d'éducation proprement dite »* et « dont l'esprit ressemblera à celui du club « Action et Pensée ». Vous, étudiant catholique, concevez-vous une œuvre de haute éducation, comprenant un enseignement de la philosophie, de la morale, de l'économie sociale, conduite par des professeurs catholiques *dans le même esprit* que celui du « Cap »? Et ne voyez-vous pas déjà une antinomie entre la formation que vous êtes venu chercher et celle qu'on vous donnerait là?

Mais il faut aller au fond des choses. En définitive, même en passant sur plusieurs de mes remarques précédentes, le point capital à éclaircir est l'*esprit* dans lequel s'exercera cette action, cet enseignement. Tant valent les professeurs, tant vaudront leurs leçons. Or, ils sont assez connus pour qu'on puisse parler d'eux.

Hommes d'action et intellectuels se sont réunis pour cette création. Laissons un instant les premiers et ne parlons que de ceux-ci Je rencontre parmi les noms des maîtres dont vous entendriez les cours, ceux de MM. J. Wilbois qui, à lui seul, doit en faire trente et un sur soixante, Edouard Le Roy, Georges Vincent, professeur au Lycée Louis-le-Grand, Georges Berthier, directeur de l'Ecole des Roches, Maurice Legendre, le collaborateur bien connu de revues très avancées. Il y fallait un Monod. Enfin, l'inévitable M. P. Bureau, qui ne manque pas une occasion de compromettre l'Institut catholique où il a l'honneur de professer. C'est à dessein que je ne mets pas au même rang M. Paul de Rouziers et un ou deux autres.

Il est facile de discerner dans cet assemblage la réunion des deux courants issus de l'abbé de Tourville, et quelques renseignements sur cette filiation achèveront de vous éclairer. Ce sont choses probablement peu connues de vous.

L'abbé Henri de Tourville, mort il y a quelques années, est le créateur d'une nouvelle méthode de *Science sociale*. Il a fait école et les hommes distingués ne font pas défaut parmi ses disciples. M. l'abbé Klein avait un peu nourri l'espoir de lui succéder, mais il manquait pour cela de vigueur et de portée d'esprit. Mgr d'Hulst voyait en l'abbé de Tourville « un esprit plus puissant que juste ». Puissant, il l'était du moins, et, outre sa science sociale, il possédait des idées théologiques.

Deux courants, vous disais-je, ont dérivé de son école. Distincts par leurs tendances, ce n'est pas à dire qu'ils se trouvent toujours séparés en fait, car quelques-uns des disciples naviguent dans les deux. Mais enfin, deux courants qui se trouvent assez exactement définis par la réunion de ces deux mots dans le vocable du « Cap » : « *Action* et *Pensée* ».

Il y eut un courant purement social dont E. Demolins a été la principale expression, avec sa revue « *La Science sociale* », opposée à « *La Réforme sociale* ». A ce courant se rattachent Paul de Rouziers, Robert Pinot, qui figurent parmi les membres du Comité de patronage du « Cap », Georges Blondel, et quelques autres. Ils sont très anglo-saxons. Vous n'êtes pas sans avoir entendu parler du bruit que fit le livre de M. Demolins sur la supériorité de ces races, ni sans avoir lu quelque chose des études de M. de Rouziers. Anglo-saxon, on l'est jusqu'à la manie, faisant une part beaucoup trop grande, quoiqu'il y en ait une à faire, dans la religion, aux influences physiques, ataviques, nationales, et réduisant presque celle-ci à n'être qu'un facteur entre beaucoup d'autres. Vous en verrez quelque trait tout à l'heure. Mais ceux-là se sont toujours abstenus de traiter ex-professo des questions religieuses.

Je viens cependant de toucher le point où est l'erreur. Elle gît dans la combinaison du système de la *science sociale* et de la *religion pratique*. Toute la science sociale repose sur l'opposition des peuples *communautaires* et des peuples *particularistes*, et sur la supériorité des premiers par rapport aux seconds. Je vous ferai lire peut-être prochainement des pages curieuses où cette théorie est développée. Or, les catholiques sont communautaires par essence, et les protestants particularistes. D'où le *catholicisme protestantisant* qui est la religion des disciples de l'abbé de Tourville lorsqu'ils se mêlent de religion : individualisme, libéralisme, etc..., poussés à l'extrême; horreur de l'autorité; passion de l'action; et voilà pourquoi ils ont si facilement mordu au pragmatisme. Voilà aussi qui doit tenir en garde. L'*Américanisme* était la vraie expression de leur état d'âme. Vous voyez aisément comment ils étaient faits pour s'unir naturellement à M. E. Le Roy, d'une part, à l'abbé Laberthonnière, de l'autre.

Les intellectuels, en effet, les hommes de pensée, ont passé des influences anglo-saxonnes aux influences protestantes. C'est l'autre courant. Il est facile de reconnaître parmi les noms des professeurs de l'Ecole des Hautes humanités contemporaines les membres d'un groupe très uni des disciples de Tourville qui associent aux études scientifi-

ques et littéraires, des études philosophiques et religieuses. D'entre eux, M. E. Le Roy est le seul qui ait notoirement tourné... comme vous savez. Chez les autres, il n'y a que des tendances, assez marquées d'ailleurs, des sympathies, et, comme en outre, ils ont un caractère aimable et très conciliant, quoiqu'on sente très bien de quel côté ils sont (ce sont des pragmatistes), il est assez difficile de les serrer de près. Leur plus grand malheur est de tenir M. Le Roy pour leur penseur, leur maître. Je vois encore que l'objet du cours de morale que M. Wilbois doit professer, est « la morale dans ses rapports avec les lois sociales et l'*évolution créatrice*. Cela peut vous ouvrir des horizons sur ce sujet que le même traitera : « Les nouvelles adaptations des vieux principes moraux ».

Mais, justement, puisque M. J. Wilbois doit avoir une si grande part à l'enseignement, et dans ses parties les plus importantes, philosophie, économie sociale, morale, éducation, je vais essayer, pour votre édification, de suppléer à ce que je ne saurais vous démontrer directement, par quelques extraits ou documents qui peut-être vous donneront un peu de lumière.

Dans son histoire du modernisme catholique, M. Houtin, auquel on ne peut contester de joindre à son esprit impie une information assez complète, abordant l'état du modernisme à la mort de Léon XIII, distingue les théologiens, les philosophes et les sociologues. Voici ce qu'il dit des seconds (p. 98) :

« Les philosophes s'adonnaient à la contemplation des idées. Le type le plus remarquable du genre était un mystique oratorien, disciple de M. Maurice Blondel, de Gratry et du cardinal Newman, le Père Lucien Laberthonnière. Ces idéologues se piquaient d'ailleurs de connaître l'histoire religieuse et ils paraissaient aimer surtout à se la représenter à la lueur des passages les moins clairs de M. Loisy. A partir de 1897, ils formèrent, en France, avec les abbés Charles Denis, Jules Martin, C. Mano, et quelques laïques comme MM. Edouard Le Roy, Joseph Wilbois, une petite école néo-kantienne, présentant de notables variétés, qui devint promptement très désagréable aux théologiens néo-scolastiques selon les lignes traditionnelles rappelées par l'encyclique *Æterni Patris* ».

Et M. Houtin ajoute en note :

« En spécimen du genre, cf. *Revue de Métaphysique et de Morale*, mai 1902, un article de M. Wilbois sur « L'Esprit positif » où il résume une étude de M. Loisy sur l'espérance messianique ».

Le nom de M. Loisy étant venu ici, j'emprunte une autre citation au même auteur (pp. 154, 155). Notez seulement que l'article de M. Wilbois dont il parle est de l'année 1907, celle du Décret *Lamentabili* et de l'encyclique *Pascendi*.

« Les expressions de l'optimisme qui régnait alors parmi les novateurs sont trop nombreuses pour que je puisse les indiquer. Une étude d'une extraordinaire naïveté, sous une apparence scientifique, mérite cependant d'être signalée, parce qu'elle émane d'un auteur formé dans une discipline intellectuelle rigoureuse, le normalien Joseph

Wilbois. *Revue de métaphysique et de morale*, mai-juillet 1907. « La France au XIXe siècle ». En voici la conclusion :

« *Un Le Roy nous sauve du scientisme. Un Loisy nous détourne de » l'individualisme. L'un et l'autre aboutissent ou vont aboutir à une » conception de l'Eglise plus forte...* L'Eglise devient donc le but où » convergent tous nos efforts, qu'ils s'exercent dans des études de » philosophie, de théologie, d'exégèse, d'histoire, de sciences sociales, » ou qu'ils s'exercent dans des œuvres d'organisation ou d'apostolat. » *Notre pensée religieuse revient du protestantisme au catholicisme.* » S'il fallait formuler ce résumé en une conclusion plus brève encore, » nous dirions : *Pour comprendre le mouvement actuel de la pensée » catholique en France, il faut le juger avant tout dans sa vitesse et » sa direction : sa vitesse s'accroît et sa direction est l'Eglise* ».

Cette citation pourra vous expliquer une note qui se lit au bas de la page 251 de l' « Histoire du catholicisme libéral » en France, par M. Gerges Weill, professeur adjoint à l'Université de Caen, et que personne ne prendra pour un flaireur d'hérésies.

« Laberthonnière, cité par Wilbois, *la Pensée catholique en France au commencement du vingtième siècle.* Cet article, paru dans la *Revue de métaphysique et de morale* (mai 1907), offre *un bon résumé des théories modernistes, fait par un disciple* ».

Mais il serait juste de faire parler M. Wilbois lui-même. Dans le moderniste *Demain* (12 juillet 1907, p. 13), j'ai lu une réclame pour son livre : « *L'avenir de l'Eglise russe* », publié chez Bloud, comme de juste. On sait assez qu'un auteur tient lui-même la plume pour rédiger son « papillon ». Voyez si vous ne retrouvez pas là quelque chose de l'erreur signalée plus haut dans l'application de la méthode et de la science sociales à l'étude de la religion.

« ... M. Wilbois, parcourant la Russie après l'abbé Morel et voulant relier son action à celle du vaillant initiateur, a étudié surtout l'Eglise russe. Mais comment comprendre l'Eglise russe sans avoir étudié le milieu social, s'il est vrai que partout — et en Russie plus que partout ailleurs — l'Eglise et la société sont étroitement unies et exercent l'une sur l'autre une action réciproque? Aussi M. Wilbois a étudié la constitution sociale de la Russie (la terre russe), puis l'âme russe comme produit de la vie russe (les faits moraux, les faits intellectuels, le déséquilibre, les conséquences religieuses) avant d'aborder le problème de l'Eglise.

» Grâce à cette méthode lumineuse, le culte russe et l'organisation ecclésiastiques apparaissent comme *un produit du milieu;* les différences qui séparent les Russes des catholiques apparaissent *accompagnées de leurs raisons sociales et historiques et expliquées par elles.* Non seulement nous comprenons mieux l'état actuel de l'Eglise russe, mais nous arrivons jusqu'à entrevoir son avenir... »

L'*Ami du Clergé* rendant compte de ce livre, disait des conclusions sur l'avenir de l'orthodoxie russe :

Ici, vues chimériques ou périlleuses : M. Wilbois se laisse entraîner à son enthousiasme et joue au prophète; et le mode d'action qu'il préconise, pour autant qu'il nous semble intelligible (action directe d'Eglise à Eglise,

par « *des individus sans mission* » tout d'abord, puis par « *des corps tout entiers* »), ne saurait être ni efficace ni sûr; nous sommes ici au pays des chimères, et peut-être des écueils (1907, page 1098).

L'abbé Morel, mort très jeune, s'était imposé un immense labeur, dans le même esprit, pour étudier le grand problème de la réunion des Eglises qui parut sur le point de faire un grand pas sous Léon XIII, et pour aider à sa solution. Je n'ai point à examiner ici ses méthodes personnelles. Mais voici encore dans le même *Demain*, sur son œuvre, un article de M. Wilbois qui ne paraît pas fait pour démentir les appréciations de M. Houtin et de M. Weill.

Dans ce long article intitulé : « *Un prêtre d'aujourd'hui* » (?) et consacré à l'abbé Morel, M. Wilbois cite de lui ces lignes :

« ... *J'en viens à prendre en grippe les théologiens*. Ne trouvez-vous pas que le tort de M. Loisy est d'être trop théologien? *Après avoir démoli un intellectualisme pour démontrer que la religion est une vie et non une doctrine*, ne va-t-il pas se laisser emporter par une doctrine et par une philosophie, leur donner une importance démesurée et aboutir à un nouvel intellectualisme? A cela, rien d'étonnant. Il est dangereux d'être toujours en face de ses pensées, sans fenêtre *sur la réalité concrète de la société religieuse*, sur l'action divine exercée par la religion dans les âmes. Théologiens! »

Sur quoi, M. Wilbois ajoute :

« Voilà un jugement étonnant, et plusieurs demanderont peut-être qu'on l'explique. Ceux-là pourraient croire que Morel, plus mûr, devenait timide. Non, en ce moment, il n'y a rien en lui qui puisse être jugé avec les critères de la timidité ou de la hardiesse. Nul n'est moins « théologien »; *s'il touche à des points de doctrine, c'est sans y songer*, et, la plupart du temps, ce seront les lecteurs de ses biographies qui y toucheront à sa place. Son état est d'un autre ordre. Vivant pour l'Eglise en tant qu'Eglise, il subordonne à l'Eglise toutes les démarches religieuses. Sans doute, il aurait dit volontiers que, s'il acceptait les dogmes, c'est, en dernière raison, parce qu'ils avaient été proclamés par des conciles pour la vie surnaturelle de tout le corps chrétien, si bien qu'on n'a pas la foi si on ne reconnaît l'autorité de l'assemblée épiscopale et si l'on n'est uni de charité à tous les fidèles qu'elle représente. *Avec de telles préoccupations, les disputes intellectuelles lui semblent bien mesquines et il ne voit pas grande différence entre le scolastique le plus conservateur et le critique le plus avancé. Ni l'un ni l'autre il ne les réfute, ni ne les accepte. Il les dépasse. Sa méthode élargit la psychologie religieuse*, puisqu'elle y ajoute le sens de la *communauté* ecclésiastique; *elle explique, seule, l'histoire des dogmes*, parce que, seule, elle saisit cet élément capital de la vie d'un concile, le souci de l'unité des chrétiens; enfin elle conduit naturellement aux études sociales, parce que c'est prendre le christianisme par le côté social que le prendre par le côté Eglise. Jamais aucun moderne n'avait osé tenter une pareille synthèse ».

Vous voyez ici la notion presque exclusivement *sociale* de l'Eglise; c'est selon elle que le mouvement novateur dirigé par un Le Roy,

un Loisy, tend vers l'Eglise, comme M. Wilbois le disait plus haut, et qu'elle aboutit à une conception de l'Eglise plus forte (??). Le reste du passage est la pure doctrine moderniste sur la valeur du dogme, exposée et condamnée dans l'encyclique *Pascendi*.

Mais je m'aperçois que je deviens trop long.

Il y aurait pourtant bien une autre difficulté à résoudre. Heureusement je n'en suis pas capable. Cela me dispensera d'y insister.

Je lis dans le programme, que l'Ecole d'Humanités contemporaines, et par conséquent aussi, je pense, le « Cap », s'adresse à tout le monde, « mais surtout aux étudiants des Facultés, aux élèves des écoles spéciales, aux jeunes gens déjà entrés dans le commerce et l'industrie ». Ne vous aurait-il pas semblé alors que sa position géographique eût été beaucoup plus indiquée au centre du quartier latin, où sont les écoles spéciales, où les étudiants, et de toute opinion, sont vingt fois plus nombreux que dans le vôtre, et qui confine de beaucoup plus près au monde des affaires et de l'industrie? Pas du tout. Voilà qu'il surgit au numéro 100 de la rue de Vaugirard, n'ayant à proximité, mais dans un court rayon, que l'Institut catholique, 74, rue de Vaugirard; au 104 de la même rue, le cercle Montalembert; 12 et 14, rue d'Assas, la Conférence Olivaint et le Cercle Laënnec; rue de Luxembourg, le Cercle catholique des étudiants; enfin les diverses pensions de familles où se logent vos camarades. Pour des hommes pratiques, comme le sont éminemment ces organisateurs!...

Quoi qu'il en soit, finalement, si vous me demandez un avis, je vous dirai que le mieux serait de doubler ce cap sans y aborder.

Croyez, mon cher ami, à ma sincère affection.

Emm. BARBIER.

CONTRE LE JEUNE EUCHARISTIQUE

Plusieurs lecteurs nous ont envoyé des observations sur ce sujet, en faveur du pétitionnement et de son auteur. J'avoue ne les avoir pas toutes lues sans quelque surprise.

On m'avertit, tout d'abord, — je venais de l'apprendre d'ailleurs — qu'il n'y a point ici de nom supposé. « Honoré » est le nom bien authentique de l'initiateur; un nom connu dans la haute bourgeoisie parisienne à laquelle il appartient. Dont acte. On ajoute de bonne source que M. Honoré, résidant à Brighton, est un catholique excellent, très fervent. Je me fais un devoir et un plaisir de le répéter à nos lecteurs. Mais ce que je crois être en droit de répéter aussi et de maintenir, avec de nouvelles preuves à l'appui, c'est que M. Honoré, quoi qu'il en soit de la sincérité et de la ferveur de sa foi, agit et parle en illuminé.

L'un ou l'autre de ces correspondants s'étonne que je prenne parti pour le maintien rigoureux du jeûne eucharistique, et attri-

bue cet aveuglement à l'ignorance des difficultés pratiques avec lesquelles les esprits spéculatifs manquent de contact.

C'est m'en prêter trop. Rien de ce que j'ai dit ne l'autorise. Nous ne sommes pas plus opposés que d'autres à une modification de la discipline ecclésiastique sur ce point et nous nous en remettons à la sagesse de l'Eglise qui, elle, on peut le croire, connaît et pèse ces difficultés. Mais nous avons jugé et jugeons téméraire, inconvenante et dangereuse l'initiative de M. Honoré, pour le fond et dans la forme.

On nous demande ce que le pétitionnement en cette matière a de contraire aux traditions de l'Eglise et à sa discipline. On invoque des exemples. Pétitions pour obtenir la déclaration de l'infaillibilité pontificale; pétition organisée par le Père Ramière, en 1875, pour une consécration au Sacré-Cœur; pétitions pour qu'on passe à la définition de l'Assomption de Marie, pour la béatification de Pie IX, et, actuellement, supplique pour la consécration du genre humain à Marie. Ou est la parité? D'une part, pétitions ou suppliques faites avec la permission, sinon sur l'invitation de l'autorité hiérarchique, ayant pour objet un affermissement de la foi des fidèles ou la mise en honneur d'une dévotion reconnue par l'Eglise, et toujours dans la forme la plus respectueuse, la plus correcte; d'autre part, la seule initiative d'un simple laïc, réclamant de l'Eglise la réforme complète d'un point très grave de sa discipline, jetant l'agitation dans les esprits pour l'obtenir, soulevant d'une main légère les plus graves questions et se livrant dans ses circulaires à des attaques injurieuses contre cette discipline, contre l'Eglise elle-même à laquelle il oppose Jésus-Christ.

Mes correspondants me reprochent d'avoir écrit : *Inimicus homo hoc fecit*, et ils estiment que je me suis assez lourdement trompé. Cette parole ne s'appliquait point à la personne de M. Honoré sur laquelle tout renseignement précis me manquait. Mais ont-ils lu le tract qu'il répand avec ses feuilles de pétition en tout pays? Je ne le connaissais pas encore quand j'ai parlé de celles-ci. Croient-ils que de pareilles audaces, de quelque bonne intention qu'elles s'autorisent, soient inspirées par l'esprit de Dieu? Et alors, si elles lui sont contraires?... En fait, j'avais encore plus raison que je ne pouvais le savoir à ce moment.

Ce tract, daté de Brighton, Pâques 1913, a pour titre : *Une conséquence naturelle des Décrets eucharistiques* ». Cette conséquence naturelle, on le devine, c'est l'abolition, l'abolition, non pas même une simple modification de la loi sur le jeûne eucharistique. La masse des fidèles, nous dit-on, a été profondément touchée de la confiance que l'Eglise lui témoignait par ces décrets (??), mais il reste le grand obstacle pratique qui a été oublié. L'a-t-il été? « Si bien que plus d'un s'est sérieusement demandé si cet obstacle même, *le Décret n'avait pas entendu implicitement l'abolir* (!!!), suivant le vieil axiome populaire : qui veut la fin veut les moyens ».

C'est alors une revue détaillée des « *conflits de devoirs* » qui naissent de l'opposition entre l'appel à la communion quotidienne (notons

en passant le manque de mesure qui fait considérer la « masse » comme pouvant et devant la pratiquer) et la loi du jeûne.

M. Honoré nous fait parcourir les pays des deux continents pour y constater, dans les campagnes et dans les villes, les impossibilités où se trouve presque tout le monde de communier, même rarement, sous cette loi.

Le plus léger défaut de cette peinture des exigences de la vie quotidienne, où il s'amuse à développer une sorte de contemplation sur le nombre d'agents humains dont l'activité est commandée par les besoins d'une seule existence ou d'une seule famille, et mis, par celle-ci, comme celle-ci, hors d'état d'approcher à jeun de la Sainte Table, son plus léger défaut est de faire passer beaucoup de nécessités ou plutôt de convenances matérielles avant la préoccupation des besoins et devoirs de l'âme.

C'est pour arriver à cette conclusion : « Tandis que *le soir*, à l'heure du retour, sa journée faite, détendu de corps et d'esprit, comme on communierait bien à l'heure de la Cène, avant d'aller prendre sous l'aile de Dieu un repos bien gagné! »!!!

Les spéculatifs, comme votre serviteur, sont sans doute les seuls à mal imaginer comme ils arriveraient détendus de corps et d'esprit, pour communier, leur journée faite, mais, convenons-en, pas gênés par l'abstinence, ces maraîchers, ces bouchers, ces porteurs des halles, ces camionneurs, etc..., que M. Honoré venait de nous montrer affamés du Pain eucharistique.

Un exemple de conflit, tiré, le croirait-on, du devoir de sanctifier le dimanche, et auquel, dans la législation actuelle, la communion fait obstacle! Il s'agit de la mère de famille.

Mais au moins le Dimanche? D'abord l'église est souvent fort loin, et les voitures chôment, et aucun tramway ne marche avant 10 h. ½, tandis que le brouillard ne chôme pas lui, au contraire, la multitude des foyers domestiques lui apportant ce matin-là le contingent non méprisable de leurs innombrables fumées. Et puis le Dimanche, n'a-t-il pas ses devoirs? De par la loi divine n'est-il pas le jour du repos, c'est-à-dire le jour où l'on peut enfin ne pas se presser, assister au réveil de ses petits, de ces petits pour qui on peine toute la semaine, surprendre sur leur visage innocent le sourire de l'Enfant Dieu, puis par cette communion intime et bénie du déjeuner en famille, se préparer tout naturellement aux mystères de la Communion Universelle, enfin le cœur chaud de ces premières caresses où déjà s'essaye l'amour du Dieu caché, s'acheminer avec joie vers le lieu où il va descendre lui-même, y contempler cette Hostie où son amour se met à notre portée, s'ouvrir à lui tout entier et avec tous les siens, mais, hélas! sans qu'il puisse entrer réellement assouvir sa soif de nos âmes, puisque le jeûne le lui interdit! Et vraiment pouvait-on faire mieux sans compromettre son Dimanche et sa semaine et tous ses devoirs d'état?

Mais la Mère au moins? La Mère? mais le Dimanche n'est-il pas pour elle justement le jour le plus occupé? N'est-ce pas d'elle avant tout que dépend ce jour-là le confort et la bonne humeur de tous les autres? Comment se soustraire à ce devoir? Et puis, si elle souhaite de communier, n'est-ce pas, parce qu'elle a le sens chrétien de la vie? parce qu'elle a généreusement fait son devoir de Mère en enfantant de futurs citoyens du Ciel? — que l'Eglise

adoptera mais qu'elle n'a pas créés. — Est-elle en état, ce jour-là surtout, de s'imposer habituellement une telle épreuve physique? Si pourtant elle s'y risque, est-ce que dès son début le Dimanche n'en sera pas assombri? est-ce que tous les autres ne s'en ressentiront pas? et elle-même n'en restera-t-elle pas tout le jour annihilée, énervée? Est-ce que cette expérience, que les meilleures pourtant sont seules à tenter, ne tourne pas trop souvent ainsi? *Et alors est-ce que la conclusion ne s'impose pas d'elle-même, étrange et pourtant réelle; pour sanctifier son Dimanche, la première chose c'est de ne pas communier!* Et qui donc en est responsable : la Communion? ou bien le jeûne?

Il faut passer sur le reste, mais non pas sur la conclusion qui est celle-ci :

Tous ces inconvénients, tous ces torts, comment les éviter *autrement que par la suppression pure et simple de l'obligation du jeûne?* N'est-ce pas là la seule solution digne des Décrets? la seule qui sera comprise? — l'expérience du Décret des enfants en fait foi — la seule qui prolongera l'élan ébauché puis compromis vers la Communion? la seule qui l'affermira? qui le rendra définitif et fécond? Et qui donc pourrait nier qu'il y avait urgence?

Le tract insinue d'ailleurs qu'on résoudrait bien des difficultés si l'on revenait à la tradition des premiers âges, où les fidèles emportaient chez eux le Pain sacré!!!

M. Honoré ne craint pas d'écrire : « Et ne peut-on pas parler des *méfaits* du jeûne eucharistique, deux mots qui jurent ensemble »? Ici, on le sent, c'est l'Eglise elle-même qui se trouve mise en cause. L'ancienneté de l'usage ne le retient pas. Ce n'est pas usage qu'il faut dire, mais « restriction ». Restriction ou usage ne remontent pas, après tout, (c'est toujours lui qui parle) plus haut que la fin du second siècle. C'est peut-être quelque chose déjà. Benoît XIV dit : « *Nec desunt qui ejus initia repetant ab aevo apostolico* » (De syn. dioc., L. I., C. VIII, N. 10). On met la discipline de l'Eglise en opposition avec la pratique des Apôtres et avec l'institution du sacrement par Notre-Seigneur. La communion prise avec le repas n'est-elle pas un hommage plus complet rendu à l'auteur de tout bien? L'Eglise a donc versé dans le *jansénisme* qu'on ne s'attendait guère à voir dans cette affaire.

« Mais enfin, si ancienne soit-elle (la coutume), l'est-elle autant que l'usage opposé? usage réel et positif celui-là, qui l'a incontestablement précédée, qui a été celui des Apôtres, de tous les Apôtres, qui fait partie de l'institution même de l'Eucharistie, qu'a voulu Notre-Seigneur qui ne faisait rien d'inutile. Pourquoi cet usage-là serait-il moins respectable? Et même n'a-t-il pas un sens profond? Si Dieu en effet, nous a mis dans la nécessité de tirer notre nourriture des animaux, des plantes, de la matière créée, et bénie par lui du reste; si même il nous le commande formellement. — « Tue et mange » — n'est-ce pas parce qu'il veut, chaque fois qu'il descend en nous par la Communion, que nous puissions lui offrir toute la nature à diviniser, comme jadis il avait commencé à la diviniser directement

en s'en nourrissant lui-même, en en faisant sa chair? Tandis que si la plus petite parcelle de nourriture souille l'homme au point qu'il commettrait un épouvantable sacrilège en osant s'approcher en cet état de la Table Sacrée, que penser alors de la souillure du péché? de l'ombre même du plus petit péché? Et quand donc sera-t-on assez pur pour n'être pas sacrilège? *Et n'est-ce pas là tout le Jansénisme?* »

Il y a encore un bon avis pour le Pape. Saint Pierre n'est jamais autant honoré qu'en reconnaissant humblement, sur les remontrances de saint Paul (M. Honoré, dans la circonstance), qu'il s'était écarté de la vraie loi. « A ses préventions personnelles il a préféré la vérité! »

Et puis, à ce compte, « sacrilège, la première communion de saint Jean, ni plus ni moins que celle de Judas! A qui le fera-t-on croire? » Je passe sur la communion que Notre-Seigneur « a voulu » donner à Judas quoiqu'il le sût livré au diable. « Est-ce donc avant tout le respect que Jésus est venu chercher sur la terre? » On l'avait pourtant cru jusqu'ici. Enfin, voici, dans les dernières lignes, Jésus-Christ demandant compte des âmes à l'Eglise :

« Et dès lors, si nous l'empêchons (Notre-Seigneur) de se risquer, si nous empêchons ce corps à corps par respect, par crainte, ne viendra-t-il pas nous dire un jour, s'appropriant le cri de Marthe au tombeau de Lazare : « Si j'avais été là! si vous ne m'aviez pas empêché d'être là! telle nation, à qui j'avais donné mon cœur, n'eût pas apostasié! telle âme surtout, que j'aimais, ne serait pas morte! »

Et je me serais trompé lourdement, quoi qu'il en soit d'intentions que je n'ai point à juger, en écrivant : *Inimicus homo hoc fecit?*

D'autres apprécient d'une manière différente. C'est pour moi un honneur de déférer au désir que m'a exprimé Mgr Baudrillart, Recteur de l'Institut catholique de Paris, en publiant les lettres suivantes. Elles sont aussi un témoignage de la propagande exercée par notre illuminé.

Paris, ce 16 novembre 1913.

Monsieur le Directeur,

Au moment même où j'achevais la lecture de votre intéressante information intitulée « *Contre le jeûne eucharistique* », on me remettait la lettre suivante d'une dame canadienne. Cette lettre prouve, — ce que je savais déjà pour la France, — l'étendue de la propagande faite dans les groupements ecclésiastiques par des personnes pieuses et la façon dont on recrute de prétendus adhérents dans le clergé.

Je vous serai reconnaissant, Monsieur le Directeur, de publier cette lettre et la réponse que j'y ai faite : l'une et l'autre me paraissent de nature à éclairer vos lecteurs.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueux et dévoués hommages en N.-S.

Alfred BAUDRILLART,
V. G., Recteur.

Montréal, 5 novembre 1913.

Monseigneur,

La *Gazette de Montréal* annonçait dernièrement que votre Grandeur s'était mis à la tête d'un mouvement pour obtenir du Souverain Pontife l'abolition du jeûne avant la communion, afin de faciliter aux fidèles la communion quotidienne.

J'ose solliciter quelques renseignements à ce sujet, car des dames seraient prêtes à vous seconder à Montréal dans cette entreprise.

Depuis quelques semaines un Français, M. F.-C. Honoré, résidant à Brighton, Angleterre, stimule notre zèle et nous presse de faire circuler des requêtes à cet effet.

Il y a ici un terrain tout préparé à développer ces idées.

Déjà au Congrès eucharistique de Montréal, l'attention du clergé a été attirée sur cette question et la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste (ligue des Canadiennes françaises) a été porter en pèlerinage à Rome, en juillet 1912, une lettre destinée à exposer à Pie X les obstacles d'ordre matériel qui empêchent tant de personnes d'approcher quotidiennement de la Sainte Table.

Notre pèlerinage passa par Lourdes où il implora l'assistance de la Vierge Marie.

Votre exemple, si ce que les journaux rapportent est vrai, déterminerait un grand mouvement ici et ferait tomber les dernières hésitations.

J'espère donc que vous daignerez bientôt répondre à cette lettre.

Permettez-moi de vous poser encore une question et de vous demander si des requêtes circulant pour l'abolition du jeûne peuvent être lancées sur la seule initiative des laïques, ou si les chefs spirituels doivent y donner leur approbation et peut-être même, en prendre la direction.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de ma profonde estime et de ma vive reconnaissance pour le conseil éclairé que vous voudrez bien me donner.

Paris, le 16 novembre 1913.

Madame,

Ce que la *Gazette de Montréal* annonce d'après ce que vous me dites, car jusqu'à présent je n'en ai rien su, *est absolument faux*. Je ne me suis jamais occupé de la question du jeûne eucharistique; je n'ai jamais pris l'initiative du moindre mouvement pour l'abolir; et je ne la prendrai certainement pas.

Une personne, — une seule, — m'a communiqué le tract de Brighton, Pâques, 1913, intitulé : « Une conséquence naturelle des décrets eucharistiques » et la feuille de pétition qui l'accompagne. J'ai dissuadé cette personne de signer; je lui ai montré l'incorrection du procédé et des termes de la pétition.

Quant au tract, à côté de quelques considérations acceptables, il renferme quantité d'erreurs et d'appréciations injurieuses; il tend à séparer complètement la communion de la messe; il interprète d'une façon inexacte, inconvenante et contraire à la Tradition, certains faits et certains textes de la Sainte Ecriture; il incrimine gravement la conduite et la discipline de l'Eglise catholique, depuis le second siècle; il l'oppose à Notre-Seigneur Jésus-Christ et la rend directement responsable du mal. Tout cela trahit

l'influence protestante, l'illuminisme et le sens propres de sectaires, plus ou moins conscients de ce qu'ils font, à moins que ce ne soit le fait d'un individu enthousiaste mais peu instruit. C'est assez dire que je n'approuve pas les laïques qui colportent cette pétition; la façon même dont les membres du clergé y sont traités — un peu au-dessous des non catholiques, — indique à leur égard une suspicion qui serait injurieuse, si elle n'était un témoignage implicite rendu à leur clairvoyance.

J'ajoute que le remède proposé est absolument chimérique : la multitude des gens du peuple harassés, — et trop souvent ivres, hélas! à la fin, de leur journée, — communieraient encore bien moins le soir que le matin; et les difficultés pour les campagnes seraient encore plus grandes.

La plupart des objections portent beaucoup plus contre la possibilité d'assister à la messe, c'est-à-dire en fait de se rendre à l'église, que contre le jeûne eucharistique. Laisserez-vous donc à chacun une provision de pain consacré, pour s'en nourrir quand il voudra?

Bref, un tel écrit me paraît compromettre à fond la cause qu'il prétend servir et de nature à mettre l'autorité en défiance contre toute atténuation du jeûne eucharistique, comme la réduction de ce jeûne à six ou à quatre heures avant la communion, ou l'extension des dispenses accordées aux malades, à supposer qu'elle y songe.

A tous points de vue donc, Madame, vous ferez bien de vous abstenir de participer à ce mouvement.

Veuillez agréer, etc...

Alfred BAUDRILLART.

Non, nous ne pouvons regretter d'avoir parlé comme nous l'avons fait. Il y a là un sérieux péril et un très dangereux exemple.

E. B.

DÉVOTION ET POLÉMIQUES

C'est une application nouvelle du « *Pietas ad omnia utilis est* ».

Le « *Messager du Sacré-Cœur* », organe de « l'Apostolat de la prière » et qui doit aussi son origine au très zélé et apostolique P. Ramière. de la Compagnie de Jésus, dit assez son objet par son titre.

Il y a quatre ans, nous avions relevé avec quelque surprise dans un de ses organes locaux, un appel en faveur du *Sillon* en date du mois d'octobre 1909, époque où les avertissements épiscopaux s'étaient déjà multipliés et faisaient pressentir un acte définitif du Saint-Siège. Il nous avait semblé que de toute façon cet éloge n'était pas à sa place dans une revue dont l'objet spécial est de promouvoir la dévotion au Sacré-Cœur, l'esprit de prières et l'amour de l'Eglise. Le P. J. Boubée, alors directeur de l'*Apostolat de la Prière*, aujourd'hui rédacteur aux *Etudes*, voulut bien nous faire savoir qu'il laissait aux directeurs locaux la responsabilité de leurs actes ce qui est à vrai dire, n'était pas un désaveu de celui-là (T. III, pp. 408-410; 580).

Cette fois, on lit dans le *Messager du Sacré-Cœur* lui-même (septembre 1913, p. 701) :

« Les catholiques de France sont reconnaissants à la *Croix* d'a-
» voir travaillé d'une manière inlassable à faire l'union parmi eux.
» La *Croix* ne connaît d'autres ennemis que ceux de l'Eglise, c'est eux
» qu'elle combat, c'est sur eux, non sur des frères d'armes qu'elle
» dirige ses traits. Est-elle attaquée par des catholiques — tout arrive
» — elle décourage les chercheurs de querelles par la dignité et la
» mesure de ses ripostes et leur laisse toute la responsabilité de
» leur inconcevable agression ».

Et, n'est-ce pas? selon la formule désuète, à bon entendeur, salut! La manière dont la *Croix* travaille inlassablement à faire l'union des catholiques étant essentiellement celle de l'*Action libérale* et ne se distinguant pas beaucoup de celle de la *Libre Parole*, faut-il s'attendre à voir prochainement le *Messager du Sacré-Cœur* étendre aussi son étendard pieux sur M. Piou et sur M. Bazire?

Les âmes ferventes qui font sa clientèle sont du moins averties de ne voir dans les critiques dont la *Croix* a été l'objet qu'une inconcevable agression, de prendre sa ligne de conduite pour le modèle de la défense catholique, et peu s'en faudra peut-être qu'elles ne rangent ceux qui jugent autrement parmi les ennemis de l'Eglise.

Une œuvre de piété et de dévotion peut servir à tout. Celle-ci est toujours entre les mains des frères du P. Ramière.

Espérons qu'ils ne manqueront pas de signaler aux bonnes âmes, comme un parfait exemple de réserve, de mesure, de bon goût, la riposte en douze pages de Cyr, et l'effet décourageant qu'elle a produit sur les contradicteurs de la *Croix*, qui n'en sont pas moins ses amis.

E. B.

LA LOYAUTÉ DE M. SANGNIER

Je dois cette justice à l'ancien président du *Sillon* de reconnaître que, ni dans la revue de ce nom, ni dans l'*Eveil démocratique*, ni dans la *Démocratie* qui a remplacé celui-ci, on n'a jamais répondu quoi que ce soit aux critiques répétées que j'ai émises depuis tantôt neuf ans contre le chef et son école.

C'était une résolution arrêtée. Ne faut-il faire honneur de ce silence qu'à l'embarras de répondre? Je ne sais.

Mais cela ne m'impose pas la même loi.

Lorsque, il y a deux ans, Mgr l'évêque de Nice fit acte d'autorité épiscopale contre le directeur de la *Critique du Libéralisme*, toute la presse libérale retentit de ses griefs. C'était une si heureuse aubaine! Dans cette circonstance, le respect de cette autorité me dictait mon devoir à l'égard de la presse. Je ne fis aucun usage du droit de réponse que j'aurais pu légitimement exercer, sans élever une protestation contre cette mesure, mais en discutant des imputations fort préjudiciables. La voie que je suivis aboutit au résultat connu.

Quelques journaux sillonnistes ou libéraux se sont emparés avec

la même ardeur du récent article de la *Semaine religieuse de Nice* au sujet d'un prétendu rapprochement entre Léon XIII et Lamennais. La *Démocratie* fut naturellement la première, et son silence habituel souligne davantage l'intention de nuire. Nouvelle aubaine de faire lire à son public, sans parler du reste, que Mgr l'évêque de Nice a eu grandement raison « de mettre ses prêtres et ses fidèles en garde contre l'influence d'une telle revue ». Le journal de M. Sangnier accentua même le trait de Nice par ce sous-titre : « La *Critique du Libéralisme* dénonce Léon XIII »; et c'est avec ce sous-titre emprunté à lui, par conséquent à la suite de la *Démocratie*, que le *Petit Démocrate*, de Limoges, par exemple, le *Télégramme*, de Toulouse, la *Vraie République*, de Lons-le-Saulnier, le *Semeur*, de Tarbes, ont reproduit cet article.

Mais cette fois nos gens avaient compté sans leur hôte. Ils avaient pensé que tout se passerait comme il y a deux ans, sans prendre garde qu'aujourd'hui nous sommes simplement en présence d'un article de Semaine religieuse, dont le directeur est seul responsable et où son chef diocésain est nommé à la troisième personne, ce qui le tient à l'écart.

J'avouerai bien qu'il y avait une malice préméditée à l'égard des journaux dont j'attendais ce coup dans la réponse que fit la revue, et où sont énumérées les précieuses approbations décernées à son directeur. C'était aussi à leur intention qu'elle était rédigée, destinée, moins ce qui concernait des tiers, à leur être infligée ensuite comme insertion.

Tous ceux qui lisent la *Critique* — et ce ne sont pas seulement des amis — savent maintenant que l'imputation véhémente de la *Semaine religieuse de Nice* repose sur un complet travestissement de la vérité.

Le directeur de la *Critique du libéralisme* était donc doublement fondé à demander cette insertion, pour rétablir la vérité du fait et pour opposer ces approbations au rappel malencontreux d'un acte sur lequel son vénérable auteur a dû revenir.

Je me suis adressé à la *Démocratie* comme particulièrement responsable.

Son gérant a d'abord reçu une demande de rectification, dans les formes légales voulues, par lettre recommandée. Il n'en a tenu aucun compte. A cette première invitation a succédé une sommation par ministère d'huissier. La *Démocratie* n'en a pas fait plus de cas.

Oh! loyauté proverbiale et ingénuité de cœur de M. Sangnier, qui ont tant contribué à son fascinant prestige!

E. B.

POUR SATISFAIRE LA « CROIX »

Nos amis se demandaient si la *Croix* répondrait aux constatations contenues dans notre dernier numéro. Elle l'a fait à sa façon

le 23 novembre. On y lit ce filet dont le titre est d'accord avec le ton gourmé du reste.

Soyons loyaux, S. V. P.

Nous lisions il y a peu de jours, dans une revue qui devrait être le modèle de la fidélité à toutes les règles de la saine *critique*, que nous avons salué Emile Ollivier du titre de « catholique demeuré fidèle jusqu'à la fin ».

C'est une accusation fréquemment répétée déjà depuis quelques mois et que nous avions laissée passer... comme tant d'autres.

Mais puisqu'on continue à nous monter ce bateau, rappelons les *faits*. Le 29 août, un collaborateur occasionnel publiait dans nos colonnes deux lettres d'Emile Ollivier absolument authentiques qui honorent sa mémoire. Ce sont des documents. Ils demeurent.

Ignorant alors les tristes détails de la mort de l'ancien ministre, il terminait en exprimant l'*espoir* qu'Emile Ollivier fût demeuré catholique fidèle jusqu'à la fin. Nos détracteurs ont supprimé le mot *espérons-le*. Dès lors la critique a beau jeu pour nous écraser.

Mais que penser de ce procédé?

Cette insertion spontanée doit satisfaire la *Croix* et lui faire sentir qu'il ne faut pas être si prompt à parler de déloyauté.

Mais voyons ce que vaut son démenti. Personne ne croira qu'on ait entendu lui reprocher d'avoir sciemment traité E. Ollivier de catholique fidèle jusque dans sa fin, malheureuse, qu'elle est, d'ailleurs, excusable d'avoir ignorée. Non, le reproche était évidemment, abstraction faite de cette fin, de présenter à ses lecteurs comme *catholique fidèle* un homme d'Etat qui a méconnu publiquement la doctrine catholique sur plusieurs points graves et qui ne vivait pas religieusement. Sa mort n'était invoquée qu'en confirmation. Ne donnons pas le change.

Soyons loyaux, s. v. p.

Il y a plus et mieux. La *Croix* a parfaitement dit même ce dont elle se défend. Elle a parfaitement dit, — nous l'en excusons, mais c'est à elle-même qu'elle doit s'en prendre, — non seulement qu'E. Ollivier fut un catholique fidèle, mais qu'il le fut jusqu'à la fin.

Soyons loyaux, s. v. p.

Voici textuellement ce que disait la *Croix* :

« ...Saluons ici, pour finir, le mort qui vient de disparaître avec » l'estime privée que l'on doit à ceux qui, *comme lui*, à travers des » malheurs dont ils sont responsables ou non, *sont demeurés ca-* » *tholiques fidèles jusqu'à la fin*, espérons-le, et Français incon- » solés. »

On voit qu' « espérons-le » se rapporte à la fin des autres, non pas à celle d'E. Ollivier.

La *Croix* a donc manqué, cette fois, une occasion d'être prudente. C'est le fait d'un rédacteur occasionnel, dira-t-elle. C'est aussi l'inconvénient d'en avoir trop, et trop souvent la *Croix* aurait besoin de recourir à cette excuse; le journal est-il moins responsable de ce qu'il imprime?

Ne lui en voulons pas de s'en prendre à nous, quand il constate

que cette critique lui était venue d'ailleurs et plus d'une fois. Notre article relatait quelque cent faits. Le lecteur verra probablement, dans ce redressement unique, et qui ne porte pas, un aveu du reste et un hommage à la probité de nos informations.

La déloyauté ne se suppose pas ; elle se prouve. Prenons un exemple.

Il y a quelque temps, un grand journal religieux, qui tire à quatre ou cinq cent mille exemplaires, publia une série d'articles sous ce titre : « *Qu'est-ce que le Sillon?*. Le rédacteur démarquait mes écrits, et, comme je fus amené à en donner la preuve, il plagiait même les pages les plus personnelles. J'adressai à son directeur une réclamation aussi inoffensive que légitime, pour lui exprimer l'étonnement que mon nom fût systématiquement omis dans les références. Je reçus la réponse suivante :

Paris, le 6 mai 1910.

Monsieur l'abbé,

En réponse à votre lettre du 4 mai courant, j'ai l'honneur de vous informer que l'auteur des articles visés par vous s'est imposé comme règle générale d'étudier le Sillon directement dans les œuvres de M. Marc Sangnier lui-même ; que, sans doute, il n'ignore pas les autres ouvrages parus sur ce sujet, et, en particulier, les vôtres, qui lui ont en effet suggéré quelques arguments, mais ils n'ont certainement pas facilité ni ses recherches ni le plan de son travail.

S'il a cru devoir, pour des raisons qui ne peuvent vous échapper entièrement, ne pas nommer dans la *Croix* les écrivains qui ont combattu les erreurs du Sillon, il se propose au contraire, et sans s'y croire obligé par un droit de propriété qu'il n'a pas lésé, de signaler dans sa brochure les principaux ouvrages relatifs à cette question, et notamment les vôtres (1).

Veuillez agréer...

A cette lettre qui est, on en conviendra, un modèle en son genre, je répondis par une confrontation de textes qui montrait le plagiat évident (T. IV, pp. 141-148). Ce journal n'en persista pas moins dans son silence calculé, « pour des raisons qui ne pouvaient m'échapper complètement ».

Voilà un cas où, sans manquer à la justice, on est en droit de parler de déloyauté et de demander : que penser de ces procédés ?

Ceux qui ne se font pas scrupule de les employer ont en outre le tort de les attribuer trop facilement à d'autres.

E. B.

PÊCHEURS EN EAU TROUBLE

Les équivoques dans le domaine des idées sont ce qu'est l'eau trouble pour certains pêcheurs : exercice à profits louches.

De notre temps, que de pêcheurs de ce genre dans les eaux catholiques !

---

1. Ce qui importait peu ici et que, d'ailleurs, il ne fit pas davantage.

M. F. Veuillot, je regrette de le lui dire, vient d'ajouter un exploit à tant d'autres dont les auteurs sont presque légion.

M. F. Veuillot n'a jamais tant écrit que depuis qu'il a quitté le journal qui a fait la gloire du nom qu'il porte. On aurait cru que c'était l'annonce d'une retraite digne. Point. Mais ce ne sont pas nos affaires. Donc, il est à la *Croix*, il est au *Soleil*, je ne sais si je me trompe en croyant l'avoir vu à l'*Echo de Paris*; aujourd'hui il est à la *Libre Parole*; et c'est là que je le surprends en exercice. Il vient de donner dans ce journal (23 novembre) un article dont le titre est « *Louis Veuillot et le catholicisme social* ».

On avait vu naguère les *catholiques sociaux* déployer leurs meilleures ressources pour faire tourner à leur glorification le centenaire d'Ozanam. S'ils interprétaient très abusivement la signification que le Saint-Père avait voulu donner à cette solennité, hommage aux Conférences de saint Vincent de Paul et célébration des œuvres de la charité catholique, il faut reconnaître, du moins, qu'ils ne se réclamaient pas complètement à tort des idées de ce chrétien illustre. Mais ici?

L'article de M. F. Veuillot n'a pas d'autre objet que de faire de Louis Veuillot, à son tour, le parrain des « catholiques sociaux ». C'est ce que j'appelle pêcher en eau trouble.

Voici très exactement l'analyse de la pièce :

L'auteur rappelle d'abord le bref magistral du Pape au sujet de ce centenaire. Et nous ouvrons ici une parenthèse. Où sont parmi nos journaux catholiques ceux qui ont consenti à dégager pour leurs lecteurs la pensée qui a inspiré ce grave document : l'invitation à la presse catholique de s'attacher aux exemples qu'il retrace si fermement? C'eût été trop gênant. Ne parlons pas de l'encouragement, indirect mais clair, donné à « ceux qui souffrent des mêmes contradictions » que le grand polémiste. Il était naturel que ce passage fût même supprimé dans ces excellents journaux. Revenons à l'analyse.

Pie X félicite Louis Veuillot d'avoir proclamé comme un élément nécessaire à la force des sociétés « la reconnaissance pleine et entière de la royauté sociale de Jésus-Christ ». Ici, sans nous arrêter, qu'il nous soit permis de montrer une fois de plus la *Critique du Libéralisme* en accord avec la pensée pontificale, en accord préalable, comme il est arrivé souvent. Il y a près de trois ans (1er et 15 mai 1911), je développai en deux articles : « Un article de foi oublié par les catholiques libéraux : l'obligation pour les sociétés comme pour les individus de se soumettre à Jésus-Christ et d'observer ses lois »; et je résumais cette thèse d'un mot : « La royauté sociale de Jésus-Christ ».

Ceci dit, voici le raisonnement très facile à suivre de M. F. Veuillot: « La royauté sociale de Jésus-Christ évoque naturellement l'idée du catholicisme social ». L'eau se trouble déjà au premier mot. Affirmer cette royauté sociale, c'est promouvoir l'établissement d'une société qui, en droit comme en pratique, le reconnaît. « Or, le catholicisme social, dans son principe et dans sa fin, n'est pas autre

chose ». Nouvelle pierre dans la vase. « Ce fut précisément l'esprit de Louis Veuillot, dont Pie X aime à le glorifier ». L'amour du peuple, la haine de la Révolution, l'attachement à l'Eglise, « il a planté dans sa longue carrière ces trois principes qui jalonnent la route du catholicisme social. Aussi de quel cœur, vers la fin de sa carrière, il a salué la fondation de l'Œuvre des Cercles! Ceci est comme une transition qui prépare cette conclusion :

« Il suffit, au surplus, de ces quelques mots pour attester que *les » catholiques sociaux,* qui, par la reconstitution chrétienne de la so- » ciété, se proposent d'établir le règne social de Jésus-Christ, *ont le » droit de saluer en Louis Veuillot leur maître et leur guide.* Dieu » veuille qu'en suivant son exemple, ils se rapprochent du but qu'il » leur a fixé ».

M. F. Veuillot aurait pu conclure non moins justement, et je ne sais ce qui l'en a retenu : le bref pontifical de Louis Veuillot canonise du même coup les catholiques sociaux.

Et maintenant, je demanderai : qui appelle-t-on « catholiques sociaux »? — Ceux qui ont pris cette dénomination et à qui d'autres la laissent, se distinguent-ils seulement par la profession de la royauté sociale de Jésus-Christ? Non pas. La conséquence serait qu'il faudrait confondre sous ce nom beaucoup d'autres catholiques dont les catholiques sociaux prétendent bien, ils l'ont assez souvent et assez hautement dit, se différencier.

Pas d'équivoques! Pas de pierres dans la vase! Les « catholiques sociaux « appartiennent à une école très déterminée, ils ont des doctrines à eux, qui ne sont pas seulement cette doctrine générale de l'Eglise, professée par tous les catholiques dignes de ce nom; doctrines sur l'organisation pratique d'une société chrétienne restaurée, qui, sur plusieurs points graves, non seulement ne sont pas une doctrine enseignée par l'Eglise, mais qui ont été trouvées en désaccord manifeste avec cet enseignement.

Les catholiques sociaux, pour les appeler par leurs noms propres, ce sont les adhérents du marquis de La Tour du Pin, de M. de Mun, des *Semaines sociales*, de l'*Action populaire* de Reims, etc... Sur la propriété, la justice sociale, la liberté du travail, le salaire, l'organisation professionnelle, le rôle de l'Etat, ils ont des théories propres qui caractérisent leur école et que d'autres ont vivement contestées.

Et ce sont cette école, ces doctrines, dont Louis Veuillot qui était à cent lieues de ces questions, dont le bref pontifical lui-même consacrerait la vérité!!!

Si M. F. Veuillot n'a pas voulu dire cela, et je le veux, comment un écrivain si exercé ne s'aperçoit-il pas qu'il ouvre la porte aux équivoques les plus regrettables et parle de manière à les couvrir?

Mgr Delassus, le P. Fontaine, M. l'abbé Gaudeau et tant d'autres, jusqu'au Directeur de la *Critique du Libéralisme*, qui, eux aussi, M. F. Veuillot peut le croire, admettent et professent la royauté sociale de Jésus-Christ, seront-ils rayés par lui du nombre des catholiques sociaux ou pourrait-il leur donner ce nom sans que la protestation vînt d'un autre côté? Alors, qui trompe-t-on ici?

Tant que les catholiques entretiendront de telles équivoques — et c'est ainsi sur tous les points, — nous resterons dans une confusion inextricable.

A qui profite-t-elle? E. B.

PLUS D'ÉCHAPPATOIRES POUR M. L'ABBÉ LEMIRE

M. Lemire ne s'est pas contenté de passer outre à la lettre par laquelle Mgr Charost annonçait publiquement qu'il lui refusait l'autorisation de se présenter aux prochaines élections législatives. Il prétend légitimer sa révolte, car c'en est bien une de persister à se déclarer candidat. Il épilogue, dans des interviews, sur la portée de la décision consistoriale de 1906, laquelle, selon lui, ne parlait que des élections municipales, et, d'ailleurs, quant à lui, si on veut étendre ce Décret aux fonctions législatives, son droit n'est pas atteint, car, en 1906, il a été reconnu excepté ou exempt de cette loi. Il a même déclaré à un rédacteur des *Débats* « *n'avoir aucune raison de penser* » qu'il soit englobé dans les prescriptions du nouveau Décret du 7 mai 1913, appliquant celui de 1906 aux élections législatives et le déclarant « en vigueur pour tous les ecclésiastiques, de quelque ordre et de quelque condition qu'ils soient, *même si auparavant ils ont obtenu les fonctions ci-dessus indiquées* ».

Cette assertion n'est pas seulement d'une témérité inconcevable, elle est mensongère.

M. Lemire, quand il l'a formulée, avait au contraire toute raison de penser et de savoir qu'il ne jouit d'aucune exception.

C'est ce dont Mgr Charost vient d'administrer la preuve en faisant insérer dans la *Semaine religieuse* de Cambrai une interprétation officielle du nouveau Décret donné par la S. Consistoriale elle-même. Voici cette pièce.

SACRÉE CONGRÉGATION CONSISTORIALE.

« Cette question ayant été posée : Y a-t-il encore une exception, — et pourrait-on la soutenir à un titre quelconque? — vis-à-vis de l'obligation, qui incombe aux ecclésiastiques, de ne pas briguer et de ne pas accepter un mandat de député, sans avoir obtenu la permission de leur propre Ordinaire et de l'Ordinaire de la circonscription?

» La Sacrée Congrégation Consistoriale, ayant mûrement pesé les déclarations antérieures qui ont été faites sur ce point en d'autres temps, a jugé qu'il fallait répondre ainsi qu'il suit :

Toute exception, à supposer qu'elle ait pu avoir lieu et dans la mesure où elle aurait eu lieu, a totalement cessé, et le droit établi a été remis en vigueur, en toute sa généralité.

» Donné à Rome, au palais de la Sacrée Congrégation Consistoriale, le 27 septembre 1913 ».

Le communiqué porte en note que les lignes mises ici en italiques sont soulignées dans le texte.

Mgr Charost termine ainsi la lettre qui accompagne ce communiqué :

Rome n'entre pas ici dans les questions de lieux et de personnes. Elle dit le droit. Elle laisse à la conscience et à la prudence des Evêques le soin de statuer en fait.

M. Lemire ne possède « actuellement aucune exception qu'il puisse soutenir à un titre quelconque ». Voilà le droit. *M. Lemire « le sait ». Je lui ai en effet lu à deux reprises, dans notre entretien du 16 octobre, l'interprétation péremptoire de la Consistoriale.*

Est-il expédient de donner à M. Lemire l'autorisation? Voilà le point de fait. Je l'ai tranché, sous ma propre responsabilité. J'assume celle-ci tout entière. Personne n'a « pesé » sur moi, ni n'a essayé de le faire, ni ne réussirait à le faire.

Ce qui pèse, hélas! sur nous, de tout le poids de l'obstination de M. Lemire, c'est cette candidature de prêtre que le bloc impie enfonce comme un coin pour rompre la vieille cohésion religieuse des Flandres, contre laquelle jusqu'ici rien n'avait prévalu.

† ALEXIS.
Evêque de Milétopolis.

Il est utile de noter que « le droit établi, remis en vigueur dans toute sa généralité » n'est pas une règle nouvelle, mais, au contraire, ne fait que rappeler le droit commun le plus ancien.

La *Semaine religieuse* de Cambrai donne ce résumé du droit général.

Parlant des ministres de Dieu, l'Apôtre saint Paul, dans sa seconde Epître à Timothée, leur fait ce commandement « que nul ne s'engage dans les affaires séculières ».

Au livre III des Décrétales, titre L, chapitre IV, on lit cette défense : « *Nec jurisdictiones seculares sub aliquibus principibus et secularibus viris clericorum quisquam exercere præsumat* ». Même règle au chapitre V. D'où il ressort que les clercs doivent s'abstenir d'exercer des fonctions ou des mandats publics.

Au XVIIIe siècle, Clément XIII, dans sa Constitution *Quam primum*, ordonne que toute permission donnée par Rome à un clerc pour exercer une profession qui le livre à l'agitation du siècle ne soit valable qu'après avoir été contrôlée par l'évêque.

Nombre de conciles provinciaux, entre autres celui de Cologne en 1860, ont statué de même.

De tout cela il suit que la réponse du 2 avril 1906 de la S. Congrégation des Affaires ecclésiastiques, déclarant qu'il n'est pas permis aux ecclésiastiques français de se présenter comme candidats à la députation, sans l'autorisation de leur évêque et de l'évêque du diocèse où ils se présenteraient ne créait pas une exception, mais était conforme au droit commun; et c'est dans le droit commun qu'a fait rentrer M. Lemire la double réponse de la S. Congrégation Consistoriale

Puisse-t-il s'y soumettre à temps et éviter une chute lamentable!

POUR FÊTER LOUIS VEUILLOT

Tel qu'il a été, le centenaire de Louis Veuillot s'est du moins célébré dans la paix et l'union, grâce à la modération des uns et des autres.

La note fausse, fausse de ton et de fond, vindicative et perfide, ne se trouve que dans la *Libre Parole* et sous la plume de M. H. Bazire, son directeur.

Son article du 26 novembre, « Le centenaire de Louis Veuillot », débute par une récrimination doucereuse à propos du centenaire manqué de Montalembert. Ne nous y arrêtons pas. M. Bazire a toujours été un « admirateur passionné » de Louis Veuillot. Loin de blâmer la vigueur de ses coups, il en fait l'apologie. C'est aussi une manière d'amener la sienne et celle de son journal.

A nous aussi qui, dans ce journal, combattons les mêmes ennemis que Veuillot et pour défendre des positions voisines, on a fait ce reproche de manquer de modération.

Je voudrais bien les y voir, ces prédicateurs de bon ton, ces professeurs de douceur et de mansuétude, quand il faut faire face aux attaques répétées de bandits qui ne reculent devant aucune lâcheté, aucune vilenie, aucune trahison, qui mènent la France aux abîmes et qui cherchent à poignarder dans le dos tous ceux qui la défendent. Il faudrait, évidemment, parler chapeau bas à cette clique et s'excuser de la liberté grande qu'on prend de la contredire! Et quand l'agression est soudaine, quand le journal du soir ou le télégramme de la nuit nous l'apporte, il faudrait encore moucheter sa plume et feutrer sa riposte?

Nous n'aurions pas signalé ce passage, s'il s'agissait d'observer seulement que Louis Veuillot ne s'en prit pas uniquement aux ennemis de l'Eglise, mais qu'il eut non moins affaire aux catholiques libéraux, et, pour citer ce seul exemple, à ceux adversaires du parti catholique dont la *Libre parole* est l'héritière fidèle, et que, par conséquent, il faudrait s'entendre quand elle se vante de combattre les mêmes ennemis que lui. Les pêcheurs en eau trouble changent en mare les eaux les plus limpides.

Il n'y aurait pas moins à dire sur la manière dont M. Bazire interprète, au plus grand avantage de son journal, le reproche de manque de modération. Qui donc, en effet, trouve mauvais que nos odieux oppresseurs soient traités comme ils le méritent, et qui a incriminé M. Bazire ou la *Libre Parole* pour cela? Mais à l'égard des catholiques qui diffèrent d'avec eux d'idées et de tendances?

C'est à ce propos qu'il est nécessaire de relever un passage de son article. Lisez ces lignes, écrites dans cette circonstance, pour clôturer une fête d'union!! En quelques mots, il y en a pour tous : les critiques religieux, les contradicteurs du modernisme social, des Semaines sociales, de l'Action Populaire de Reims, des catholiques sociaux, et avec quelles insinuations!

« *S'il revenait aujourd'hui, plusieurs qui osent se réclamer de » lui passeraient un mauvais quart d'heure! Il n'aimait pas beaucoup, » de son vivant, qu'on le caricaturât. Or, est-il plus outrageante » caricature de ses idées que de rétrécir la religion à la mesure d'es- » prits hargneux, d'en faire hypocritement l'étiquette d'un parti, » de combattre toute action sociale, toute tentative de relèvement » populaire, au nom d'une doctrine qui est la doctrine d'amour, de » cacher enfin le coffre-fort derrière l'autel, sous prétexte que, par » ce temps de séparation, l'autel a besoin du coffre-fort? Lui qui*

» *détestait tous les pharisaïsmes, toutes les étroitesses, toutes les* » *mesquineries, quelle besogne de salubrité il accomplirait!* »

Oui, mais il reste à savoir de quel côté il tournerait son fouet.

CAPUCIN ET CAPUCINS

Des correspondants bien informés nous transmettent un avis que nous nous empressons de faire connaître à nos lecteurs.

Dans notre récent compte-rendu du Congrès de la Jeune-République à Lyon, ils ont lu, non sans surprise, que malgré l'interdiction faite au clergé par Mgr Sevin d'y assister, on y vit un capucin en soutane, qui prit même la parole et félicita les congressistes avec effusion.

On nous avertit que c'est un ex-capucin, à la tête malade.

La *Critique du libéralisme* qui compte parmi les fils de Saint-François plusieurs de ses amis les plus dévoués est heureuse de dégager leur Ordre de cette compromission.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, RUE DU METZ, LILLE — 2.013-a

REVUE DU MODERNISME (*suite*)

MODERNISME ET MODERNISTES EN ALLEMAGNE

Dans l'Encyclique *Singulari quadam,* du 24 septembre 1912, Sa Sainteté Pie X disait aux Allemands que « *le plus sacré de ses devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure, chez ses bien-aimés fils, dans sa pureté et son intégrité et de ne permettre d'aucune manière que leur foi soit mise en danger.* »

Il faut donc qu'il existe pour la foi catholique des Allemands un péril que veut conjurer la paternelle sollicitude du Souverain Pontife.

Mais, comme l'écrivait la *Correspondance de Rome* du 23 mai 1910, « il y a des catholiques allemands qui se sont juré de ne permettre à personne de dire qu'il y a des modernistes en Allemagne ».

Pour l'avoir dit avec preuves à l'appui, l'auteur de ces lignes s'est vu interdire l'accès du Congrès marial de Trèves, sous peine d'y être boycotté par ces « bons Allemands », même catholiques.

Cela fera-t-il que « le kantisme, l'hérésie moderne », d'après Pie X, et la source principale du modernisme, ne soit pas allemand? (1) Cela fera-t-il qu'il n'y ait pas eu en Allemagne un Kraus (2), un Schell, comme un Loisy en France et un Tyrrell en Angleterre? Cela fera-t-il que le professeur Ehrahrd, de Strasbourg, n'ait pas

1. Le cardinal Mercier dit, dans sa *Lettre pastorale* pour le Carême de 1908 : « Les idées génératrices des doctrines modernistes sont nées et ont germé sur la terre protestante d'Allemagne, se sont acclimatées aussitôt sur le sol d'Angleterre et ont poussé quelques rejetons aux Etats-Unis. *L'esprit moderniste* est issu du protestantisme ».

M. l'abbé Mausbach, professeur à l'Université de Münster, disait au Congrès des catholiques allemands, à Dusseldorf, en 1908 : « Il ne serait pas exact de dire que le modernisme est, en Allemagne, *une plante exotique,* inconnue ou peu dangereuse. Précisément, *c'est bien plutôt d'Allemagne que les germes du modernisme se sont répandus dans les autres pays, et la source dont ils émanent est chez nous très abondante.* La philosophie néo-kantienne et la théologie de Ritschl, sa parente, comptent beaucoup de disciples parmi les protestants allemands. Toute une littérature populaire, augmentant sans cesse, répand leurs théories dans le grand public, par la brochure et par l'article. Tout ce que le modernisme y a fait a été de recouvrir et de draper tout cela de formules ayant couleurs catholiques. Mais il est une chose non moins certaine, c'est que la théologie et la philosophie catholiques en Allemagne étaient catégoriquement opposées à ce mouvement, même avant l'encyclique ».

2. Voici le programme de Kraus, de Fribourg, encore trop en vigueur :

1° Est ultramontain celui qui préfère l'Eglise à la religion;

2° Est ultramontain celui qui identifie le Pape à l'Eglise;

3° Est ultramontain celui qui croit que le royaume de Dieu est de ce monde, et, comme le prétendait la Curie romaine au moyen âge, que le pouvoir des clefs de Pierre renferme une juridiction temporelle sur les princes et les peuples;

4° Est ultramontain celui qui pense que la conviction religieuse peut être imposée ou enlevée par la force matérielle;

5° Est ultramontain celui qui est prêt à sacrifier une claire décision de sa propre conscience à la sentence d'une autorité extérieure.

protesté contre l'Encyclique *Pascendi*, que des modernistes comme le professeur Schnitzer, de Munich, et le professeur Koch, de Braumberg, et l'abbé Engert, l'abbé Sickemberger, ne soient pas excommuniés ou passés au protestantisme; que l'abbé Wieland n'ait trois de ses ouvrages à l'*Index*, que les revues modernistes le *Hochland* (1) et le *Nouveau Siècle* (2) n'aient mené une vive campagne contre l'Encyclique borroméenne, en 1910; qu'il n'y ait pas eu à Wurzbourg un procès où le professeur orthodoxe Weber, diffamé par Vogel, du *Journal* de Wurzbourg, a vu se dresser contre lui les professeurs modernisants Merkle (3), Kieff, Hohn, et les excommuniés Schnitzer (4). Engert; qu'il n'y ait pas eu à Insprück le scandale du professeur Wahrmund, qui, chassé du Tyrol et passé à Prague, où un odieux marché avec le ministère autrichien l'a mis en congé; qu'on n'ait pas compté par trentaine en Allemagne les prêtres qui refusaient le serment antimoderniste; que les romans de la baronne de Handel-Mazzetti, *Jessé et Maria*, la *Pauvre Marguerite*, l'*Année mémorable de Meinrad-Helmperger* (5), et les *Guides* de Mlle Von

1. Voir ce que j'en ai dit dans le *Bloc catholique* de Toulouse, 1912.

2. Le *Nouveau Siècle*, c'est « le troisième règne » que les modernistes et les rationalistes à étiquette protestante attendent après le Vieux et le Nouveau Testament; c'est le christianisme sans le Christ.

3. L'*Osservatore Romano* du 25 juin annonçait la mise à l'*Index* du livre suivant de M. Sébastien Merkle, professeur de théologie à l'Université de Wurzbourg : *Le passé et le présent des facultés de théologie catholiques.*

4. Le 10 juillet, l'A. I. R. annonçait la nouvelle suivante :

M. Schnitzer, l'ancien professeur de l'histoire des dogmes à la Faculté de théologie catholique de l'Université de Munich, vient d'être nommé professeur extraordinaire à la Faculté de philosophie de la même Université. A la suite de la suspense *a divinis* encourue par lui à cause de sa rébellion au *Motu proprio « Sacrorum antistitum »*, pour un article injurieux contre le Saint-Siège et ouvertement moderniste, on disait tout de suite qu'il passerait à la Faculté philosophique. Mais aussitôt, cette Faculté s'opposa à ce passage, ne voulant pas être l'asile de théologiens détraqués, et le professeur n'ayant aucun titre pour opter cet enseignement. Alors, il obtint un congé dont il se servit pour faire un voyage au Japon, soi-disant en vue d'y étudier la religion shintoïste. De retour, il obtint *summa cum laude* le titre de docteur en philosophie à l'Université de Tubingue; en même temps il écrivait dans beaucoup de journaux et revues modernistes protestantes et athées, des articles d'une incroyable désinvolture sur les problèmes, les faits et les personnes du catholicisme contemporain. On avait fait un grand silence autour de sa situation vis-à-vis de l'Université. On préparait le coup qui vient d'éclater et qui montre toujours mieux où en est le catholicisme dans certains milieux de la catholique Bavière.

Schnitzer vient de commencer un cours d'Histoire ecclésiastique, ce qui constitue une violation flagrante de l'interdiction qui lui a été faite d'enseigner des matières ecclésiastiques, car il importe peu qu'un cours d'histoire de l'Eglise soit fait à la Faculté de théologie ou à celle de philosophie.

Le Saint-Siège ne manquera certainement pas d'intervenir; d'autant plus que M. Schnitzer, après sa censure, a fait des publications soulignant son modernisme hérétique, par exemple sa plaquette intitulée : *Jésus-Christ a-t-il fondé la Papauté?*

5. Voici que la plume très libérale, très bienveillante, très éloignée de toute « intransigeance », de M. T. de Wysewa, écrivait dans la *Revue des*

Strach, ne soient des livres regrettables et scandaleux contre lesquels a eu raison de protester M. Decurtins; enfin M. Jules Bachem, la *Gazette populaire de Cologne*, la *Gazette de la Poste d'Augsbourg*, la direction de Cologne et celle de Munchen-Gladbach (1) ne soient un centre d'opposition publique aux directions politiques et sociales de Sa Sainteté Pie X et ne constituent ce que le vaillant organe du catholicisme intégral, la *Vigie* du 3 février 1913, appelait « l'Allemagne antiromaine »?

Deux-Mondes du 15 janvier 1913, en annonçant un nouveau roman de Mlle de Handel-Mazzetti, *Stephana Schwertner*, où les protestants sont sympathiques, mais les catholiques aussi, ce qui est une amélioration :

« Après s'être révélée d'abord par des poèmes et des contes d'inspiration catholique, Mlle de Handel a fait paraître coup sur coup deux grands romans, « Jesse und Maria » et la « Pauvre Marguerite » qui, non seulement lui ont vite permis de dépasser infiniment le cercle un peu restreint de ses premiers admirateurs, mais ont même failli la brouiller avec ceux-ci en colorant sa renommée d'une certaine nuance de « modernisme », ou plus exactement d' « anticatholicisme ». Car le caractère purement historique de ces deux romans ne permettait pas à l'auteur de nous y exposer la moindre vue doctrinale : mais le fait est que vraiment, dans l'un comme dans l'autre, elle semblait apporter un étrange parti pris de nous présenter ses héros protestants sous le jour le plus flatteur, tandis qu'elle réservait volontiers des rôles antipathiques aux figures de la plupart de ses propres coreligionnaires. Défaut qui, naturellement, lui a été reproché de la manière la plus vive par tous les critiques catholiques allemands; et peu s'en est fallu que ceux-ci s'accoutumassent désormais à compter la jeune romancière autrichienne parmi les adversaires attitrés d'une Eglise dont elle persistait cependant à se proclamer l'humble fille, — sans que personne consentît à voir dans son attitude ce qu'elle me paraît bien avoir été au demeurant, c'est-à-dire l'effet d'un simple désir d'indépendance juvénile qui la portait à se servir de ce procédé, assurément un peu trop facile et sommaire, pour nous prouver que sa qualité de catholique ne l'empêchait pas de rendre pleine justice aux membres des autres confessions chrétiennes. Cependant le défaut n'en existait pas moins, à la fois dans la « Pauvre Marguerite » et dans « Jesse und Maria ». Toujours dans ces deux récits, nous avions l'impression que l'auteur s'amusait plus ou moins consciemment à agacer ses lecteurs catholiques en leur montrant, par exemple, des prêtres ignorants et cruels aux prises avec de beaux seigneurs jeunes, luthériens, d'une noblesse et d'une générosité d'âme merveilleuses; et c'était là une impression d'autant plus regrettable que, se transmettant jusqu'aux juges les plus impartiaux, elle risquait de leur faire méconnaître les nombreux et éclatants mérites littéraires des deux premières grandes œuvres de Mlle de Handel-Mazzetti ».

Le jugement de M. T. de Wysewa, si modéré, si bienveillant pour Mlle de Handel-Mazzetti, est la justification éclatante de la campagne menée par M. Decurtins et par ses compagnons d'armes. Les Cardauns et leurs complices de toute espèce osèrent alors nier ce qu'un admirateur de *Jesse und Maria* et de *Die arme Margareth* avoue et regrette ouvertement.

1. Cette direction a organisé un « bureau d'informations » qui envoie à des prélats, à des chefs de groupe, etc., des informations et des polémiques *pro domo sua* et contre les catholiques intégraux. Ce service est fait en cinq langues; il n'est fait qu'à des adresses choisies.

Nous avons sous les yeux quelques-unes de ces feuilles, entre autres un rapport de M. Stegerwald au Congrès d'Essen. Le document attaque la direction de Berlin et les journaux catholiques intégraux des différents pays.

C'est, en somme, un rouage semblable à l'habile organisation de presse libérale qui permet à certains jours de saisir l'écho d'un centre commun simultanément dans le *Bulletin de la Semaine*, pa
et la *Libre Parole*.

Il ne s'agit ici que de rappeler les dernières manifestations du modernisme allemand, « entré, d'après la *Revue moderniste internationale* de juillet-août 1910, dans une période d'activité féconde et décisive, grâce à l'organisation des modernistes sous le nom « d'Union des amis du *Nouveau Siècle* ».

AFFAIRE DU P. WEIS.

Sans remonter à l'ouvrage de M. l'abbé Schrors, professeur d'histoire ecclésiastique à la Faculté catholique de Bonn, *Réflexions sur l'éducation et la formation actuelle des prêtres* (1911), dont Mgr Commer, l'illustre adversaire de Schell, montrait péremptoirement l'esprit moderniste dans la méconnaissance du caractère hiérarchique de l'Eglise et de son fondement tout surnaturel, dans les reproches adressés aux Papes, aux Conciles, aux saints Charles Borromée et Vincent de Paul, dans la mésestime de la Tradition et surtout de la scolastique, comment passer sous silence l'accueil fait par les modernistes allemands au nouveau livre du R. P. dominicain Albert-Marie Weiss, professeur à l'Université de Fribourg, *Questions vitales et problèmes de conscience des temps présents,* recueil d'articles publiés depuis vingt ans dans la *Revue de Théologie pratique* de Linz? Ce livre excellent, comme le *Péril religieux,* du même auteur, est un tableau saisissant de l'état d'esprit moderniste de bien des catholiques d'Outre-Rhin, et fait toucher du doigt l'opposition radicale, irréductible entre la négation de la vérité absolue, qui caractérise le relativisme, et la conception catholique de la foi, entre la vraie notion de la religion et la théorie du psychologisme, de l'immanentisme évolutionniste des modernistes.

D'une façon brève et profonde le père Weiss a caractérisé les modernistes comme il suit :

En peu de mots, le modernisme est ce qu'on appelle la conception moderne du monde mise en face de l'ancienne philosophie, de l'ancienne théologie et de l'ancienne conception de la vie chrétienne. Tous ceux qui acceptent cette conception moderne de la vie sont des modernistes. Par conséquent personne ne peut penser que le modernisme soit un système fermé et défini, et qu'il soit nécessaire d'accepter un certain ensemble de dogmes pour être appelé moderniste.

Ceci est précisément spécifique de la conception moderne du monde : elle n'a pas un système avec des dogmes précisés. Le modernisme ne veut point de cela; même il déteste la seule pensée d'un système comme d'un lien et d'un empêchement du progrès et du développement.

Cette manière de voir, contraire à la pensée dogmatique, est la seule chose qu'on puisse appeler la caractéristique du modernisme. Le retour au dogmatisme — disent les modernistes — est impossible comme le retour dans le sein de la mère! Quant à lui, le modernisme ne veut pas revenir à la dure exclusivité et au fanatisme stupide de la pensée dogmatique! La vie ne demande pas d'être réduite à quelques pauvres formules; elle ne se laisse pas étouffer sous l'étreinte d'un système dogmatique!

Pourtant, tout cela n'empêche pas que la conception moderne du monde reconnaisse quelque thèse qu'elle ne peut pas abandonner sans s'anéantir elle-même. Deux de ces thèses fondamentales qu'on peut appeler les colonnes de la dite conception, sont fondues ensemble dans le nom commun de *pensée historique*.

Inutile de dire que cette *pensée historique* n'a rien à voir avec la *méthode historique* employée par les savants. Cette pensée historique est le produit de deux doctrines : celle du *relativisme* et celle de l'*évolution*. Nous ne voulons point dire que tous ceux qui veulent remplacer la pensée scolastique et dogmatique par le relativisme et par l'évolutionisme, sont des « révolutionnistes » ou des évolutionnistes; mais il n'est pas tel celui qui ne repousse pas la conception moderne du monde. S'il sait ce que celle-ci veut dire et s'il pense en conséquence, il doit devenir un adhérent de ces deux erreurs. S'il ignore ce que c'est que la conception moderne du monde, ou s'il refuse d'en tirer les déductions, il n'a pas le droit de se plaindre si on le tient pour un moderniste.

Le P. Weiss touche aussi au caractère confessionnel que doivent avoir les œuvres politiques et sociales.

Avant même que l'ouvrage eût paru, les modernistes en firent le procès sur la seule présomption du contenu et taxèrent l'auteur de pessimisme. Une circulaire secrète fut envoyée sous ce titre : *Avertissement sur l'œuvre « Questions vitales et problèmes de conscience du temps présent du P. Weiss »*, où on lisait :

La nouvelle œuvre du P. A.-M. Weiss contient des attaques très graves contre les catholiques allemands; elle est capable de produire une grande confusion... Par des citations de passages qui favorisent son point de vue pessimiste... il a dessiné un tel tableau des choses catholiques en Allemagne qu'il ne peut avoir que des conséquences tout à fait fatales... surtout dans les sphères dirigeantes de l'Etranger. Ses attaques visent en première ligne les organisations politiques et sociales des catholiques allemands, dont il dit que le mal fondamental c'est la soi-disant base chrétienne... Aux hommes politiques il reproche, d'un côté d'interpréter les principes de la vie chrétienne... selon les exigences de la politique... De l'autre côté, il dit que, dans ces derniers temps, le Centre s'est abstenu de soutenir les intérêts catholiques et ceux de l'Eglise... Il affirme que les catholiques laïques veulent s'émanciper totalement de la direction de l'Eglise et exclure le clergé de toutes les branches de la vie publique. Pour le prouver, le P. Weiss ne sait apporter d'autre preuve que l'article insensé de M. Spahn, publié dans le *Hochland*... Il a le courage d'aller encore plus loin en affirmant qu'on a jeté par-dessus bord les doctrines fondamentales et spécifiques du christianisme. Il insinue que les dirigeants sont contraires aux Ordres religieux... Les études dans les Facultés et les Séminaires sont dépeintes sous des couleurs si sombres qu'on pourrait croire que nos théologiens ne lisent pas la Sainte Ecriture, n'étudient pas la dogmatique... Le livre foisonne de grandes injustices et il est écrit avec une âpreté qui offense... Pendant plusieurs années, certains milieux emploieront ce livre comme une mine pour leur campagne, et à l'Etranger, il ne pourra ne pas confirmer les opinions défavorables à l'Allemagne. Le dicton « *Germania docet* » perdra alors toute sa valeur. Surtout, il est à craindre qu'à Rome un tel livre soit considéré comme une expo-

sition objective de notre situation. Les Français, déjà si influents à Rome (1), se réjouiront si en Allemagne on perçoit une forte senteur d'hérésie... Que si, en outre, un Bref du Saint-Père au P. Weiss venait donner à son livre une empreinte officielle — ce qui est à craindre — la situation serait doublement grave : à cause de la vénération pour le Saint-Père, on ne pourra plus se défendre ».

La publication, en juillet 1911, par la *Correspondance de Rome*. de cette circulaire de Cologne, ou plutôt de ce réquisitoire où le chauvinisme allemand, le « *Germania docet* » se donne libre carrière contre le fantôme d'une influence française à Rome auprès des « prélats subalternes », excitait la colère des feuilles du « trust » italien et de la *Gazette populaire de Cologne*, qui demandait : « Où est ici le modernisme? », comme s'il ne coulait pas à pleins bords dans cette haineuse insurrection contre un livre qui n'avait que le tort d'être absolument juste et vrai.

« On a beau se proclamer catholiques, répondait la *Correspondance de Rome* à ceux qui la disaient brisée, écrasée, pulvérisée par le Nonce de Munich et le cardinal Merry del Val; si l'on enseigne ou si l'on croit certaines doctrines bibliques, dogmatiques, morales, disciplinaires, on ne peut pas être catholique pour la même raison bien simple, qu'un rond ne peut pas être carré ».

Quelque temps après, la revue ecclésiastique catholique de Munich, la *Vérité*, du Dr Holzner, ressuscitait les plaintes de la Ligue de Munster contre l'*Index* à propos de la condamnation des écrits de Mgr Ottokar Prohaszka, évêque de Stuhlweissenburg : « Certes, on peut difficilement concilier, avec le sain sentiment du droit moderne (?) qu'un écrivain, évêque, n'ait connaissance de sa mise à l'index (?) que par les journaux. — Après le Pape et les évêques, c'est aussi le droit des pères de famille chrétiens *de se préoccuper de l'avenir de l'Eglise*... La question qui intéresse les catholiques d'Allemagne est aujourd'hui ce qu'elle fut au temps de la supplique de Münster : *où sont-elles, les garanties contre la formation et le développement d'un état de choses tellement malfaisant* que nous l'avons vu dernièrement et à plusieurs reprises depuis des années?... *De quelle façon tiendra-t-on compte, pour les individus et pour la collectivité, du droit moderne* et du système moderne de communiquer des informations? »

On est stupéfait de trouver dans un organe catholique de telles sommations adressées à la curie romaine et au Saint-Siège (2).

---

1. Dédié à nos blocards, qui prétendent que le Saint-Siège n'écoute que les Allemands.

2. Naguère l'Agence Internationale Roma signalait en ces termes « l'influence du libéralisme dans la presse catholique même non libérale : grâce à des nouvelles en apparence inoffensives et en réalité très tendancieuses, c'est l'information qui fait le tour des journaux catholiques à propos du récent congrès hongrois.

Cette information-omnibus dit que ce congrès a bien réussi, mais sans

LE DÉCRET « QUANTAVIS DILIGENTIA » EN ALLEMAGNE

Lorsque parut, fin novembre 1911, le décret *Quantavis diligentia* frappant d'excommunication les laïques qui citeraient des prêtres devant les tribunaux civils sans l'autorisation de l'ordinaire, la *Gazette populaire de Cologne* déclara aussitôt que ce décret n'était applicable ni à l'Autriche, ni à l'Allemagne.

« Ça ne nous regarde pas », disait aussi la *Kirchenzeitung,* organe ecclésiastique de Lucerne, à qui le *Pays* de Porrentruy répliquait qu'il n'est pas admissible que « le Pape ait parlé pour ne rien dire ».

LIVRES ET ARTICLES MODERNISTES

La *Revue théologique* de Münster critiquait, en 1911, un ouvrage du P. Zapletal, professeur d'exégèse à l'Université de Fribourg, *Le livre Kohëlet, étudié au point de vue critique et métrique avec traduction et commentaire :* l'auteur enseigne que, « tandis que, d'après la croyance des vieux Israélites, tous les défunts subissent le même sort, nous trouvons dans ce livre la croyance en une récompense immédiatement après la mort : nous voyons donc dans les derniers siècles avant Jésus-Christ l'idée de la résurrection et (parmi les Juifs hellénisants) l'idée de l'immortalité de l'âme proprement dite ; deux idées qui sont passablement éloignées de l'ancienne croyan-

---

détailler, ni insister. Un seul point est mis en lumière : le discours de Mgr Prohaszha, évêque de Stuhlweissenburg, sur le rôle de l'Eglise. On en cite quelque trait édifiant, et l'on s'empresse d'ajouter que le discours a été très apprécié, même par le cardinal Primat, qui... que..., etc. Conclusion pratique : de toute l'information, ce qui reste dans le souvenir du lecteur, c'est que Mgr Prohaszka est le Saint-Père de l'Eglise catholique en Hongrie.

Or, ce qu'est Mgr Prohaszka, la Sacrée Congrégation de l'Index qui a condamné ses livres nous l'a dit, ainsi que le memorandum Tatrai qui met les points sur les i.

Mgr Prohaszka est l'idole des modernistes et des modernisants. La librairie qui publie le fameux *Hochland* à Kempten, édite non seulement la traduction allemande des œuvres du prélat hongrois, mais aussi son portrait, comme s'il s'agissait d'un grand prélat allemand, d'un grand prélat catholique. Il avait suffi du simple exposé du memorandum Tatrai, dans un organe catholique intégral, pour émouvoir la camarilla démo-libérale modernisante, surtout dans les pays de langue allemande, et les récriminations contre cette publication, les défenses du Prélat, etc., étaient tombées aussitôt comme grêle.

Le clan démo-libéral a préparé très finement le coup réparateur. On a fait du discours de Mgr Prohaszka le pivot du congrès catholique; les ressorts qui actionnent la presse plus ou moins catholique ont été déclenchés, et l'opinion catholique, qui a pu ignorer ou oublier l'Index, est invitée à l'édifier aujourd'hui sur un beau discours épiscopal dont l'orthodoxie écrase évidemment les bouledogues de l'orthodoxie, les « Quertreiber » et autres Tatrai !

Joli coup, mais que nous ne pouvons pas, à notre grand regret, ne pas démasquer. Nous respectons Mgr Prohaszka, évêque reconnu de la hiérarchie catholique romaine; nous nous sommes abstenus même de trop parler de l'écrasant memorandum Tatrai; mais si la secte démo-libérale modernisante insiste trop sur le cas Prohaszka, nous ne nous tairons pas.

ce des Juifs relativement à la Schéol (lieu de tristesse et de désolation où sont rassemblés tous les défunts). » Kohélet connaît ces nouvelles idées; mais, selon le R. Père, elles ne lui paraissent pas sûres et il s'en tient à l'ancienne croyance des Juifs. « Ce serait, dit la *Revue théologique* de Münster, un exemple unique qu'un auteur inspiré ait *rejeté* une vérité qui, plus tard, est devenue une partie de la doctrine révélée; la solution proposée par le P. Zapletal est donc invraisemblable ».

* * *

L'*Osservatore romano* de la fin février 1912 publiait la note suivante :

« Nous lisons dans la *Nouvelle Gazette de Prusse* un article sous le titre : *La Curie et le catholicisme allemand*, plein d'affirmations fausses, de critiques injustifiées et injurieuses, d'insinuations malveillantes sur les rapports entre le Saint-Siège et les catholiques allemands, et sur les effets que l'action actuelle de la Curie romaine produirait en Allemagne, au point de vue religieux et national.

« Nous n'aurions pas relevé un tel article, semblable à tant d'autres qui paraissent dans les colonnes des journaux hostiles à l'Eglise, si l'on ne prétendait que l'auteur de l'article est un important personnage catholique.

» A vrai dire, il semble incroyable qu'un catholique ait pu publier un écrit si réprouvable et si outrageant envers le Souverain Pontife et l'autorité de l'Eglise. Mais, en tout cas, il nous semble nécessaire de mettre en garde les bons catholiques de l'Allemagne contre de telles manœuvres qui tendent à semer parmi eux les principes les plus erronés, à y exciter la désunion et la discorde et à y inspirer la méfiance contre le Siège apostolique, centre de l'unité religieuse.

» Certes, personne ne saurait mettre en doute la religion ni la fidélité envers le Souverain Pontife de la grande majorité des catholiques allemands. En particulier, nous tenons à l'affirmer aussi, personne n'a jamais entendu attaquer ou mettre en suspicion le vrai sentiment catholique des fidèles de l'archidiocèse de Cologne, et surtout de leur chef vénérable et très digne, S. Em. le cardinal Fischer.

» Mais un tout autre jugement doit être porté sur quelques individus ou groupements qui ne manquent pas en Allemagne, comme malheureusement ils existent dans d'autres pays. Ceux-ci soutiennent et propagent des doctrines erronées, et, afin d'échapper ensuite au blâme mérité, ils cherchent à faire croire que les réprobations à eux infligées retombent sur ces vrais catholiques.

» C'est ainsi également que le Saint-Siège n'a pas condamné les associations ouvrières interconfessionnelles, comme telles, et ne s'est pas encore prononcé sur la polémique visant les deux systèmes différents d'associations en vigueur en Allemagne; mieux encore, il a laissé aux évêques la liberté de préférer l'un ou l'autre, selon leur jugement prudent, en tenant compte des circonstances locales et des besoins spéciaux de leurs diocèses (1). Mais

1. Le Saint-Siège s'est prononcé depuis lors par l'Encyclique *Quam singulari*, qui tolère seulement les syndicats interconfessionnels, moyennant certaines conditions précises.

il ne peut pas cacher ses préoccupations au sujet des graves dangers que présentent quelques doctrines et quelques tendances contraires aux enseignements de l'Eglise surtout dans les matières sociales et politico-religieuses.

» Il faut donc souhaiter que tous les catholiques allemands sans distinction, repoussant toute excitation à la méfiance envers Rome et observant entre eux une concorde parfaite, s'en tiennent fidèlement et strictement aux directions du Saint-Siège et de l'épiscopat : en effet, c'est seulement de cette façon que leur action pourra être vraiment efficace pour le bien de la religion et de la patrie.

Cette note de l'*Osservatore Romano* a produit une impression profonde, à cause des graves constatations qu'elle faisait.

Le 7 mars 1912, nouvel article de l'*Osservatore romano*, non plus contre « le catholique éminent » de la *Gazette de la Croix*, mais contre la *Gazette de la Poste d'Augsbourg*, qui avait violemment attaqué Mgr Bénigni, accusé d'avoir fourni des informations au Gouvernement russe au détriment de l'Eglise catholique de Russie (? ?) Elle s'attirait le démenti officiel suivant :

S. Em. le cardinal secrétaire d'Etat Merry del Val nous fait savoir par l'éminentissime évêque d'Augsbourg, qu'à l'encontre de nos répondants, les affirmations de la correspondance à nous écrite de Rome et parue dans le n° 49 de la *Gazette de la Poste d'Augsbourg* sont et doivent être regardées comme *fausses* et *infamantes* pour le Saint-Siège et pour ses fonctionnaires ».

La *Gazette de la Poste d'Augsbourg* se contentait d'ajouter : « Nous prenons note de ce démenti officiel », et la *Gazette populaire de Cologne* ne faisait aucun commentaire.

*
* *

Dans la *Critique du Libéralisme* du 15 février 1913, M. Giusepe Verdad nous donnait les détails les plus suggestifs sur « le boycottage du catholicisme intégral », sur la suppression, par la librairie Schönning de Paderborn, de la revue si autorisée de Mgr Commer, l'adversaire de Schell, des Schelliens et de tous les modernisants, *Annuaire de Philosophie et de Théologie spéculative*, sur « les études ecclésiastiques en Allemagne », que les *Cahiers romains* présentent comme envahies, au point de vue biblique et scripturaire, par le « progressisme » outré du P. Hummelauer, du professeur Norbert Peters, de Paderborn ; au point de vue patrologique, par ceux qu'on appelle « les modernes » (1) ; au point de vue théologique, par Wil-

1. « Parmi les catholiques comptent uniquement les Lagrange, Minocchi, von Hügel, Peters, Pelt-Rousselle, Holzhei, Nikel, Tillmann, Feldmann ; mais les œuvres des Cellini, Dorsch, Hagen-Cornely, Hoberg, Murillo, Mechineau, Fernandez, Fonck sont presque à l'index.

» Aussi diminue chaque jour le nombre des professeurs qui soutiennent franchement la doctrine romaine. On cite MM. Bardenhewer (Munich), Schenz (Rogensbourg), Hoberg (Fribourg), Schogle (Vienne). Au contraire, les « modernes » ou tout au moins les incertains ou les douteux abondent.

hem Koch, le défenseur de Nestorius, comme Junglas, par Charles Adam, de Munich, Loffler, de Bamberg, Bartmann, de Paderborn, qui tous veulent « ignorer la scolastique pour restreindre le plus possible la théologie dogmatique à l'histoire des dogmes et à leur concept « historique ».

*
* *

C'est à la question des études ecclésiastiques en Allemagne que se rattache le livre *Le Modernisme*, par M. l'abbé Gisler, directeur du Grand Séminaire de Coire, dans la Suisse allemande.

Ce livre savant débute par une *Introduction* optimiste sur « le réveil religieux » de notre temps. — La *première partie* parle de l'américanisme du P. Hecker, de l'américanisme en Europe, à propos duquel il remonte à l'humanisme du XVIe siècle, au gallicanisme, au fébronianisme, pour en venir au « minimisme » catholique de Véronius, au libéralisme de Lamennais et de Montalembert, à l'américanisme français de l'abbé Klein, au « catholicisme de réforme » de l'abbé Schell, à la société Kraus de Munich, et à son organe, *Le XXe Siècle.* enfin à « la décléricalisation » de M. Martin Spahn. Si M. Gisler admet pour les œuvres « la base chrétienne » et les unions interconfessionnelles, il critique les déviations dangereuses du P. Hecker, de Schell, de l'immanentisme néo-kantien et bergsonien de M. Blondel, le rejet par Brunetière de la métaphysique comme instrument apologétique, et quelques imprudences dans les écrits de Newman.

Dans la *seconde partie* de son livre, M. Gisler parle du modernisme proprement dit.

Pour lui, c'est le modernisme radical, l'agnosticisme et le faux idéalisme, depuis Kant jusqu'aux kantistes d'aujourd'hui, Paulsen, Herrmann, le symbolo-fidéisme de Sabatier, l'immanentisme du subconscient de Tyrrell, de Loisy, de Murri. M. Gisler ne condamne et ne réfute que ce modernisme.

De là, les critiques contre son livre, qui sont venues, d'abord de la *Correspondance de Rome*, octobre 1912, puis de M. Gaspard Decurtins, dont l'article a été reproduit par les *Cahiers romains* et la *Vigie* : tous reprochaient justement à M. Gisler « d'avoir fait des efforts pour « minimiser » le modernisme, en le réduisant à l'hérésie formelle et en diminuant l'efficacité des mesures pontificales et des polémiques catholiques contre le modernisme. »

*
* *

Quelque temps après *Le Modernisme* de M. Gisler, paraissait à

Berlin l'*Histoire du Modernisme catholique*, par l'ex-professeur catholique, M. Joseph Schnitzer, excommunié par le Pape.

Après un aperçu sur l'essence et l'histoire du modernisme, Schnitzer reproduit soit en original, soit traduites en allemand, quelques pages caractéristiques de plusieurs écrivains ou de publications anonymes préparant ou défendant le modernisme, distribuées selon les pays. Ce sont :

Pour l'Allemagne, Hermann Schell, François-Xavier Kraus, Albert Ehrhard, Joseph Muller, Hugo Koch;

Pour la France, Alfred Loisy, la « Réponse de quelques catholiques français au Pape », L. Laberthonnière, E. Le Roy, Mgr Mignot, archevêque d'Albi, abbé Birot, vicaire-général d'Albi;

Pour l'Italie, Romolo Murri, Père Seméria, Mgr Fracassini, le « Programme des modernistes italiens », Antonio Fogazzaro;

Pour l'Angleterre, Tyrrell (et M. Wilfrid Ward?).

Le livre est enrichi d'abondantes notes bibliographiques et biographiques.

Il nie que le Pape ait vaincu « l'hydre à plusieurs têtes du modernisme », malgré la médaille commémorative et « adulatrice » de 1908. « En réalité, Pie X n'a pas obtenu la moindre chose », et le serment antimoderniste, s'il a tué le modernisme *ouvert*, a laissé bien vivant « le modernisme *latent* » qui enseigne dans les Facultés catholiques, prêche dans bon nombre de chaires, fait des discours dans les assemblées populaires et les cercles ouvriers, écrit, avec Hugo Koch, dans les journaux et les revues, comme le *Nouveau siècle*. Le Pape et « l'ultramontanisme international » ne pouvant pas progresser, « le monde moderne, qui ne revient pas en arrière », s'éloignera de l'Eglise « ultramontaine », et « l'Eglise johannique de l'avenir, attendue depuis tant de temps, remplacera l'Eglise charnelle de Pierre ».

Ces prophéties d'un apostat ne sauraient prévaloir contre les infaillibles et divines promesses faites par le Christ à son Eglise.

MODERNISME PRATIQUE.

Voici une autre manifestation du modernisme allemand.

Durant l'année 1912, en Allemagne, on a incinéré 8.858 cadavres, 1.303 de plus que l'année précédente. Le nombre des fours crématoires en fonction était de 34. Parmi les personnes incinérées, 7.511 étaient protestantes, 641 catholiques, 53 vieux-catholiques, 312 juifs. Dans 6.696 cas, la crémation était précédée des funérailles religieuses; 1.260 en plus que dans l'année précédente (naturellement il s'agit de protestants).

La magistrature munichoise a permis récemment la crémation des corps, jusqu'à aujourd'hui non tolérée en Bavière, la catholique Bavière, et cela pour n'avoir pas l'air de demeurer en reste sur l'exemple funeste de la Prusse qui la vota. Le clergé protestant, plus que jamais lâche, flagorneur du pouvoir, et surtout n'ayant plus même l'ombre de la foi ni le respect de la tradition apostolique, décida, çà et là, directement à l'encontre des procédés du clergé catholique, d'assister officiellement aux obsèques de ceux qui se font incinérer, et cela, en ornements ecclésiastiques, tout comme pour les obsèques de ceux qui se font religieusement inhumer.

Les évêques bavarois ont donc saisi l'occasion d'éduquer, d'instruire le peuple catholique de l'enseignement traditionnel chrétien sur les obsèques catholiques. Leur *Lettre pastorale* de 1913 traite comme il se doit de l'incinération. Dogmatiquement, historiquement, rationnellement, les motifs qu'ils invoquent sont fort intéressants à lire. C'est du paganisme que vient directement l'usage de l'incinération, usage perdu jusqu'à la Révolution française, qui le renouvela; l'origine en est donc honteuse, et le rétablissement fait en haine du catholicisme et de la Bible, qui dit que « nous retournerons à la terre d'où nous sommes venus ». Elle s'oppose au dogme de la résurrection des corps enseigné par l'Eglise, et que le protestantisme a à peu près abandonné aujourd'hui par rationalisme et matérialisme. La nature elle-même est une sage conseillère : c'est à la terre que, sans acte de violence qui les dissolve, chacune des choses retourne, une fois finie leur silencieuse activité. Les juifs n'usèrent de la crémation que dans les cas forcés de peste et de mort extraordinairement nombreux, où les bras ne suffisaient plus pour faire disparaître les dangers de la contagion et creuser les nécessaires tombeaux. Il est donc défendu aux catholiques de suivre cet usage; derniers sacrements et sépulture religieuse seront refusés à quiconque en aura la ferme intention, exprimé le désir, écrit la volonté. L'Apôtre l'a dit, et ses successeurs bavarois répètent en finissant ses paroles : « Frères, tenez-vous-en fermement aux traditions que vous avez apprises ».

Aussitôt la presse libérale, c'est-à-dire radicale, s'est insurgée contre cette *Lettre pastorale*, et lui a reproché « le manque d'esprit de christianisme » (1).

Aussi n'est-ce point sans une très fine ironie que la *Germania* relève cette remarque dans le journal *juif* de Francfort, qui a l'air de se porter juge et garant du véritable esprit chrétien.

Dans les libérales *Munchener Nueste Nachrichten* (5 février, n. 65), un sieur H. K., d'accord avec plusieurs de ses amis, catholiques eux aussi, a protesté contre la *Lettre* collective des évêques bavarois.

Il en veut surtout à la parole épiscopale visant ceux qui coopè-

rent à la crémation, c'est-à-dire les employés administratifs, qui fournissent les engins nécessaires. Les évêques les accusent d'être « alliés avec ceux qui ont comploté de détruire la foi en la vie future dans les cœurs ». Cela constitue, d'après les protestants, une tentative d'excitation à la violation des devoirs professionnels, auxquels lesdits employés sont obligés par leur serment.

A Strasbourg, la société pour la crémation organisait, en février 1913, une démonstration contre les Lettres pastorales des deux évêques de Strasbourg et de Metz condamnant cette pratique païenne. On protestait surtout contre le fait que les évêques ne se contentaient pas d'interdire la crémation aux catholiques, mais la réprouvaient généralement pour tous, et qu'ils avaient dénoncé les défenseurs de l'incinération comme combattant la religion catholique. En dernier lieu, on vota une motion déclarant que la crémation fait partie du mouvement social moderne, qu'elle soutient des idées bonnes au point de vue de l'hygiène, de la morale, de l'esthétique et de l'économie nationale, et qu'elle n'a point l'intention de causer de dommage à aucune religion, ni à aucun dogme religieux.

***

La feuille moderniste, le *Nouveau Siècle* (Munich), avait annoncé l'existence d'une association secrète « cléricale » ayant comme signe distinctif une médaille avec le sigle SSS. La feuille anticatholique affirmait qu'il s'agissait d'une association « ultramontaine », espèce de franc-maçonnerie « intégrale ». Maintenant, la même feuille revenant sur l'affaire, avoue que c'est tout le contraire, et elle conclut par ces mots textuels : « Cette fois, tous les chemins mènent non pas à Rome, mais à Cologne et à Munchen-Gladbach ».

LA QUESTION DES FACULTÉS.

On appelait naguère l'attention sur la prétendue « parité, *paritas* », entre catholiques et protestants dans les Facultés allemandes et on faisait remarquer que dans l'Université de Strasbourg, il y a seulement 4 professeurs catholiques (hormis ceux de la faculté de théologie catholique), tandis que 61 sont protestants, et 6 juifs.

La situation n'est pas moins défavorable dans la catholique Bavière. Là il y a trois Universités, deux fondées aux beaux temps catholiques et par des catholiques, une (Erlangen) fondée après la Réformation. Cette dernière a conservé son caractère protestant presque pur, car rarement il y a des professeurs catholiques. Dans les deux autres Universités, au contraire, le caractère catholique n'est

plus reconnaissable. Par exemple, dans la faculté de philosophie de Munich, à la première section, de 24 professeurs, 7 seulement sont catholiques, et l'un d'eux sera bientôt remplacé par un protestant. A la seconde section, les 16 professeurs ordinaires sont tous protestants. La même chose s'observe dans les autres facultés. Dans celle des sciences d'Etat, seulement, la proportion est un peu moins injuste.

Ce fait de la prépondérance de l'élément protestant dans le corps des professeurs universitaires s'explique par le rôle prépondérant qu'ont les professeurs dans les nominations de leurs collègues. Il est naturel que les protestants, une fois qu'ils ont le pouvoir, ayant la majorité, donnent toujours la préférence à un protestant, dussent-ils même l'appeler du dehors. Mais qui leur a donné la première fois cette prépondérance? Et comment explique-t-on l'étalage officiel des « forces » catholiques, quand on a de tels résultats permanents?

A l'Université de Strasbourg, il s'agissait de pourvoir à la succession du professeur Baeumker, transféré à Munich. Les journaux donnèrent, en janvier 1913, le texte de la note remise par le gouvernement allemand au Saint-Siège, à l'occasion de l'érection de la Faculté de théologie catholique à l'Université de Strasbourg, concernant les cours de philosophie et d'histoire : « Le gouvernement impérial, prenant en juste considération les besoins des élèves de la Faculté de théologie catholique, estime qu'il est de son devoir naturel de faire nommer à la Faculté de philosophie de l'Université de Strasbourg un professeur d'histoire et un professeur de philosophie appartenant à la religion catholique ».

La presse libérale et moderniste, naturellement, était hors d'elle, à cause de ce « devoir naturel » de justice envers des citoyens catholiques. Une interpellation ayant été adressée au Reichstag à propos d'une soi-disant convention secrète entre le gouvernement impérial et le Saint-Siège pour une chaire « catholique » de philosophie à l'Université de Strasbourg, le Directeur du ministère des affaires intérieures a déclaré qu'il n'existait pas de convention secrète.

Il y avait eu, au temps de la stipulation en 1912, simplement un échange de notes, par lesquelles le gouvernement allemand reconnaissait qu'il était convenable de donner aux étudiants de théologie la possibilité de fréquenter les cours de philosophie et d'histoire faits par des professeurs catholiques.

Néanmoins, le recteur de l'Université de Strasbourg faisait part à l'assemblée plénière du même Institut d'une résolution émise par son Sénat. Celui-ci déplorait que le gouvernement alsacien n'eût communiqué ni au Sénat lui-même, ni à la Faculté de philosophie, la convention secrète entre le gouvernement de l'Empire et la Curie romaine.

Le Sénat examinera les propositions de la Faculté de philosophie au point de vuè des intérêts généraux de l'Université. Cette résolution fut acceptée par toute l'assistance à l'unanimité. Le langago du Sénat universitaire était quelque peu sibyllin. Si on le comprenait bien, il signifiait qu'on aurait moins d'égards aux besoins des étudiants de théologie catholique qui voudraient avoir l'occasion de fréquenter les cours de philosophie faits par un catholique, qu'aux intérêts généraux qui, dans le cas présent, pourraient exiger l'exclusion d'un professeur catholique, ne fût-ce que pour faire entendre au gouvernement et au Pape qu'à l'Université de Strasbourg c'est le « cartel » des professeurs qui commande.

En avril dernier, on annonçait que, dans la Faculté de philosophie, il y avait deux partis parmi les professeurs. L'un s'est entêté à proposer seulement trois candidats protestants pour braver la convention entre le gouvernement et le Saint-Siège. Un autre parti voudrait du moins mettre sur la liste des trois le nom d'un professeur catholique, non pas par égard pour ladite convention, mais seulement en raison de ses titres scientifiques. Mais on prévoyait que, cette fois, ce serait la première liste qui l'emporterait. De cette façon, on arrivera par degrés à la complète élimination de l'élément catholique de l'enseignement universitaire.

A la grande réunion des « Burschenschaften » (sociétés d'étudiants allemands), M. Théobald Ficgler, ancien professeur de l'Université de Strasbourg, a harangué les étudiants en les appelant au secours de la « liberté académique » menacée. D'après les journaux, il se serait exprimé comme suit, disait l'A. I. R., du 22 avril :

« Les Burschenschaften sont nées des idées libérales, non dans le sens politique du mot, mais des idées libérales telles que les ont développées Humboldt et Schleiermacher. Où en est aujourd'hui la liberté académique? Comme professeur de l'Université de Strasbourg, je constate avec douleur les conditions actuelles de cette Université où l'on veut maintenant astreindre les professeurs à enseigner la science d'après des vues confessionnelles. Est-ce que l'étudiant peut donner sa confiance à un professeur auquel on prescrit *d'au delà des monts* ce qu'il doit penser et ce qu'il doit enseigner du haut de la chaire? Les étudiants doivent se préparer à défendre la liberté académique dans la conviction que le salut de nos Universités allemandes repose sur la liberté de l'enseignement, la liberté de la science ».

Cet appel à l' « intervention des étudiants », est significatif. Il prouve que certains professeurs allemands voudraient introduire aussi en Allemagne les mœurs anarchistes qui dominent dans les Universités de l'Autriche, où professeurs et étudiants catholiques sont tous livrés au terrorisme des éléments libéraux, grâce à la connivence des autorités académiques.

C'est, cependant, un professeur catholique que le Gouvernement impérial a nommé à la Faculté de philosophie de Strasbourg, en dépit de tous les modernisants.

LES VIEUX CATHOLIQUES

Ceux-là sont tous modernistes. En septembre 1912, l'évêque vieux catholique Moog, consacré mais sans fonctions, et les présidents du Synode ont envoyé une circulaire aux prêtres et aux directions ecclésiastiques des communautés « vieilles-catholiques » pour les prévenir contre une nouvelle Union fondée parmi leur fidèles « sans autorisation des évêques », et contre une feuille dirigée par un prêtre « vieux-catholique », qui n'a pas demandé préalablement la permission de l'autorité épiscopale. L'Union est dirigée par le Dr Petri de Koblenz, et porte le nom « Je sers » (Ich dien). La feuille a été fondée et se publie à Munich, sous le titre : *Le catholique affranchi de Rome* (Romfreier Katolik). Son rédacteur est le prêtre apostat Dr Jean Heldwein. La circulaire traite ces deux entreprises de nouveau chaos et de nouvelle équivoque dans l'Eglise vieille-catholique. Au sein du vieux catholicisme, depuis longtemps la jeunesse libérale lutte contre les conservateurs, représentés par les fondateurs survivants de cette nouvelle religion.

Le vieux catholiques en Allemagne sont au nombre de 20.000, desservis par 58 prêtres. En Suisse, ils sont au nombre de 22.000, avec 57 prêtres; en Autriche, 26.000, avec 26 prêtres; en Hollande, les 85.000 vieux catholiques (et jansénistes?) ont un archevêque, 2 évêques et 30 prêtres. Dans les Etats-Unis, les Polonais vieux catholiques étaient 40.000; ils ont 20 prêtres et 1 évêque; mais, depuis quelque temps, ils ont diminué. A noter que sous le nom de « vieux catholiques » on compte les groupements les plus différents, qui n'ont de commun que ceci : ils ne sont plus des catholiques, ils sont vraiment des protestants qui veulent s'appeler catholiques.

(A suivre) Th. DELMONT.

JACQUES CRÉTINEAU-JOLY

(1802-1875)

Les pages que nous avons consacrées à l'abbé Jules Morel n'ont pas déplu à quelques-uns de nos amis. Cependant ce théologien-

journaliste est loin d'être le seul de nos devanciers dont il soit opportun de rappeler la mémoire. Derrière les géants de l'antilibéralisme et de la contre-révolution, toute une phalange de soldats ont combattu. Leur vie demeure une exhortation et un exemple. Ils sont nos ancêtres. Nous leur devons de tenir encore sur les positions qu'ils ont défendues ou reconquises contre les sophistes et les furieux, agents des sectes triomphantes.

Certes, Jacques Crétineau-Joly ne saurait prétendre au premier rang d'entre ces maîtres. Parmi les vengeurs de la tradition, — dont Joseph de Maistre est le prophète, Bonald le doctrinaire, Veuillot le capitaine, — ce Vendéen n'est guère qu'un partisan, mais un partisan qui eut son heure de bons services et de notoriété. Il mérite de ne pas mourir tout à fait. Avec ses qualités et ses défauts, il fait songer à ces volontaires, enrôlés sous la bannière du Saint-Siège, qui ne furent pas toujours des saints, mais qui défendirent comme il faut le patrimoine de l'Eglise, et qui moururent, laissant derrière eux des remparts relevés et des noms de victoires, absous, un chapelet en poche, comblés des bénédictions du Vicaire de Jésus-Christ.

Dans cette figure, sans doute, il y a des heurts, et dans cette destinée presque un paradoxe. Son rôle et sa chance ont dépassé peut-être ses mérites. Toutefois Crétineau-Joly sut ne pas se montrer non plus indigne de ces temps héroïques. Vie militaire, vie de *condottiere*, si l'on veut, que la sienne, en un siècle où la plume s'est faite l'émule guerrière de l'épée ; mais *condottiere* d'une belle et noble cause. Sa sincérité, son désintéressement, la justesse de son coup d'œil pallient les insuffisances, les bizarreries et les boutades de son caractère. Chevalier sans peur, sinon sans reproche, il a bien servi son drapeau. Si bien qu'en dépit de tous les contrastes, rayonne sur son nom l'éclat d'une belle unité supérieure, qui est le reflet de sa foi.

Un peu à part, son roman d'aventure se rattache à la grande histoire ; ce combat singulier est vraiment un épisode de la grande bataille.

I.

L'HOMME ET LA VIE.

J. Crétineau-Joly naquit à Fontenay-le-Comte, le 23 septembre 1803, d'une honorable famille de commerçants. Il est mort le 1er janvier 1875, après 50 années de catholicisme militant.

Fils de ses œuvres, il s'est élevé presque seul. Publiciste royaliste, écrivain catholique, il a travaillé à l'écart des partis et même des

groupements les plus légitimes, avec une originalité d'indépendance qui frisa quelquefois l'excentricité.

Comme journaliste, il est à peu près oublié. Comme historien, il a laissé une œuvre considérable, aujourd'hui trop dédaignée, dont il restera cependant plusieurs travaux et un monument célèbre : l'*Histoire de la Vendée militaire* (1840-1842), l'*Histoire religieuse, politique et littéraire de la Compagnie de Jésus* (1844-1846), l'*Eglise romaine en face de la Révolution* (1848), etc...

Et toute sa biographie pourrait tenir dans ces quelques lignes ; sa vie, ce sont ses ouvrages. Mais un ami de cœur et de doctrine, l'abbé Maynard, — l'historien de saint Vincent de Paul et de Voltaire, autre compagnon de luttes de Louis Veuillot, — a voulu, aussitôt après la mort, tracer de cette extraordinaire figure un tableau plus complet qui la défendît contre les calomnies. C'est là que nous puiserons à pleines mains.

Tiré par un prêtre de la médiocrité de son enfance, Jacques Crétineau-Joly commença donc ses études à Fontenay ; il les continua à Luçon et à Poitiers, avec une précocité d'intelligence et des inégalités d'humeur que nous retrouverons souvent. En 1820, pour complaire aux siens, il entre au Séminaire Saint-Sulpice. Il y demeure pieux, appliqué, juste assez longtemps, semble-t-il, pour y prendre la teinte de connaissances ecclésiastiques indispensables à son avenir, selon les desseins de la Providence. Mais au bout de deux années, une escapade, qui le mène jusqu'à Monaco, d'autres peccadilles encore éclairent ses supérieurs et lui-même sur sa vocation. Il abandonne la cléricature. A 20 ans, grâce à la protection de Mgr Frayssinous, il professe la philosophie au collège de sa ville natale, sans avoir encore quitté tout à fait la robe, et, en 1823, il suit à Rome, comme secrétaire particulier, Adrien de Montmorency, duc de Laval, nommé ambassadeur près le Saint-Siège, en remplacement du duc de Blacas. L'étrange jeune abbé, à demi-laïcisé, voit en cette qualité les derniers mois du règne de Pie VII, l'avènement de Léon XII, la chute et la mort de Consalvi. Le cardinal Bernetti, qui devait être secrétaire d'Etat sous trois Pontifes, le prend en amitié. Il se lie avec Lambruschini et fait surtout la connaissance de Maur Cappellari, le futur Grégoire XVI, ce grand et ferme esprit ingénu, resté Camaldule jusque sous la pourpre, qui comblera plus tard l'écrivain de sa tendresse et de ses faveurs.

Ainsi la vie, dès les premiers pas, prodigue à cet étourdi, dont la conscience se charge tous les jours de frasques nouvelles, les grands spectacles, les inoubliables leçons, les relations puissantes. Il frôle la diplomatie et le gouvernement, — sans compter le carnaval. Il remplace même un jour dans la chaire un prédicateur indisposé et parle devant le Pape avec assurance. Cependant il lit Voltaire,

Condillac, le *Constitutionnel*. Il court les ruelles et compose de petits vers aussi peu édifiants qu'incorrects, et des contes qui ne valent pas mieux. Son premier recueil, *Chants romains*, fait scandale. Et c'est en vain qu'il se rend de bonne grâce à une observation de Mgr Soyer, son évêque, en vain qu'il promet sincèrement de s'amender au cours d'une retraite à la Trappe; quand le duc de Laval cède son poste à Chateaubriand et passe de Rome à Vienne; J. Crétineau-Joly semble avoir bien peu mis à profit cet apprentissage. Il retombe à sa première condition. Il n'est plus, en 1828, qu'un petit professeur au collège de la Rochefoucauld, puis précepteur obscur. Ses poésies nouvelles, pour être moins risquées, n'en demeurent pas moins médiocres. Il dépose enfin la soutane en 1830 et épouse Mlle Clémence Labrousse, la sainte et modeste compagne de toute sa vie, à Confolens. Il se coule sans éclat dans les petits journaux. Pour lui, commence une longue existence à bâtons rompus.

Et ces débuts incohérents lui impriment pour toute la vie une marque indélébile. Ils le chargent d'une chaîne et d'un boulet. Ils lui laisseront le goût d'une certaine bohème intellectuelle, morale et domestique.

C'est ainsi, le croira-t-on? que, devenu l'un des défenseurs attitrés du catholicisme, connu pour ses meilleurs ouvrages de polémique religieuse et bien que fidèle aux autres pratiques de la vie chrétienne, Crétineau demeurera, presque jusqu'à la fin, éloigné des sacrements. Où est son confesseur? pourront demander de lui ses adversaires, à meilleur titre que Sainte-Beuve ne l'a fait de Joseph de Maistre. A Paris, il fréquentera plus volontiers les milieux de presse les plus interlopes que les bonnes œuvres, et les bureaux du *Siècle* que ceux de l'*Univers*. Il se plaira aux flâneries, aux cancans, aux scandales du boulevard et des cafés. Il se fera tolérer enfin des cercles les plus inattendus par sa verve, au besoin acerbe, gouailleuse et sans bassesse, mais aussi par une certaine largeur de conscience, une camaraderie et des tolérances qui ne supposent point de grands scrupules. Un trait achèvera de peindre sous ce jour-là son aventureux caractère. Le prix que lui rapportera l'un de ses livres apologétiques les plus retentissants sera placé, de sa main, en fonds sur le nouvel Opéra. Il ne lui déplaira point d'avoir sa loge. Et ce ne fut que très tard que se corrigera chez lui, avec l'âge, sous l'influence de ses longues réflexions et d'un fils séminariste et prêtre, ce soupçon d'irrégularité, qui ne disqualifie pas sans doute son courage, mais qui gêne la parfaite admiration.

L'homme n'est pas double, mais incomplet, avec un peu de turbulence et sans assez de pieuses délicatesses; l'œuvre entière s'en ressentira souvent.

II.

LE PUBLICISTE POLITIQUE.

C'est dans un petit journal de Niort, le *Véridique*, qu'il entreprend ses premières armes. En 1832, le *Véridique* devient le *Vendéen*, et, en 1833, Crétineau passe à l'*Hermine*, de Nantes. Au compte de la légitimité, il fait là, hardiment, le coup de plume et à l'occasion le coup de main. Une nuit, il enlève du greffe de Rennes des papiers compromettants pour la duchesse de Berry prisonnière.

Il prépare, en même temps, les 4 volumes de la *Vendée militaire*, qui passe pour son meilleur ouvrage, et reconquiert une situation qu'il semblait avoir définitivement perdue.

Afin de lancer son livre, il s'établit vers la fin de 1837 à Paris. Il y collabore à la *Gazette de France*, à l'*Union*, à la *Quotidienne*, enterre l'*Europe monarchiste* en qualité de rédacteur en chef, ressuscite la *Patrie*, arrache au gouvernement de Louis-Philippe la grâce des Vendéens au bagne, passe un moment par la *Gazette du Dauphiné*, à Grenoble, où il se met sur les bras une grosse affaire.

Son *Histoire de 1815*, l'*Histoire de Louis-Philippe d'Orléans et de l'Orléanisme*, l'*Histoire des trois derniers princes de la Maison de Condé* se rattachent également à cette période et à la polémique dynastique. Elles visent à ébranler la monarchie de Juillet ou à l'accabler après sa chute. Le retentissement en est considérable.

Aussi. désormais, J. Crétineau-Joly est-il un partisan connu, estimé pour sa hardiesse et ses talents. S'il n'écrit pas toujours une langue très pure, s'il a la composition tumultueuse et la digression trop facile. on doit lui reconnaître du moins le flair du document curieux, le bonheur des trouvailles inédites, qu'il assaisonne volontiers d'un peu de bluff et de mystère afin de mieux saisir l'opinion du moment. Ses mérites sont appréciés.

Cependant il semble prendre à cœur de heurter ses protecteurs naturels et ses amis les plus dévoués. Ce n'est pas assez, pour lui, dans son *Histoire de la Vendée militaire*, par exemple, qu'une certaine coquetterie d'impartialité vis-à-vis des généraux de la Révolution ; l'indépendance souvent frondeuse de ses jugements à l'égard des chefs de l'insurrection et des princes émigrés ne lui suffit pas : il faut qu'il écrive ce terrible chapitre, littérairement déplacé, politiquement maladroit, injuste historiquement, sur l'*Ingratitude des Bourbons*. Réquisitoire impitoyable, que la magnanimité de la royauté en exil lui pardonne, comme pour donner à ses accusations le plus vivant démenti, mais dont il semble s'étonner qu'au surplus on ne le remercie pas.

Au besoin, pour « corser » son œuvre, il ne recule devant aucun procédé, et le gendelettre l'emporte, dans son cœur, sur le plein

désintéressement du soldat. C'est ainsi qu'il consent à recevoir, de la main détestée des bonapartistes au pouvoir, les éléments et, s'ils avaient mieux tenu leur parole, la récompense de ses pamphlets documentaires contre les d'Orléans. Tactique douteuse, que ne justifient pas tout à fait sa probité d'intention ni même son ardente ambition de servir, en cette occasion, l'Eglise avec éclat. Car c'est encore un service à rendre, que de ne pas vouloir toujours être l'instrument des meilleurs desseins ni l'ouvrier des plus belles causes...

L'intransigeance enfin ne cède jamais rien de ses convictions; mais on la calomnie en la montrant aveugle ou incapable de tout tempérament. En 1854, en pleine guerre de Crimée, Crétineau-Joly accepte de se mettre aux gages du gouvernement russe, en fondant à Berlin, puis à Bruxelles, un journal de chancellerie, le *Nord*. Grave imprudence, pour ne pas dire davantage, propre à compromettre plutôt qu'à servir la cause de l'ordre, en ameutant contre elle les plus légitimes susceptibilités du sentiment national! Comme si c'était à nous de fourbir l'arme empoisonnée, perpétuellement brandie par les sectes, depuis 93! Le fougueux publiciste se moque brutalement, à cette occasion, de ce qu'il appelle le *patrouillotisme*. A son avis, l'intérêt universel de l'autorité passe avant celui d'un prince d'origine révolutionnaire. Il prétend combattre le plébiscite, sans se soucier du drapeau engagé de la France. Il assimile, par un sophisme évident, la situation du Second Empire à celle de la Convention en face de l'émigration et de la Vendée. Pour un peu, sa haine de 89 l'emporterait jusqu'à cet excès de souhaiter une nouvelle coalition des couronnes contre Napoléon III, au risque d'un nouveau Waterloo. Il ne veut rien admettre des larges vues de Louis Veuillot saluant en Napoléon Ier, même excommunié, le capitaine catholique et, bon gré mal gré, le porte-étendard de la latinité en face de cette autre puissance de désordre, que représenteront, en 1815, au Congrès de Vienne, la Russie, l'Allemagne et l'Angleterre, c'est-à-dire l'hérésie. Il est sourd aux avertissements d'hommes comme de Maistre ou Donoso Cortès, à l'égard du monstre moscovite. Nicolas incarne à ses yeux la vérité politique et l'idéal de la souveraineté : « Agamemnon des têtes couronnées, écrit-il, qui rendit tant de services à l'ordre social, et qui semblait dire du fond de ses steppes : Moi debout, tout repose! » Le schisme même, les horreurs de l'oppression cosaque, l'apostolat du knout, les échos de la Sibérie, rien ne le rebute. Il a la phobie de la Pologne ou, comme ils disent, pour excuse, du « polonisme ». Il ne veut pas croire au désespoir qui fomente les insurrections; il révoque en doute l'abominable martyre des religieuses de Minsk : « La Pologne, dit-il encore, a mis à la mode un tas de mères Makrena, dont l'histoire m'a toujours semblé ou douteuse ou surfaite. Les braves catholiques, toujours un peu nigauds, adoptèrent la calomnie qui arrangeait des libéraux de l'espèce de Montalembert, et Nicolas

est resté un ogre qui, à son déjeuner, mangeait deux ou trois petits Polonais et autant de religieuses à son dîner. » La prétendue croisade de Sébastopol excite ses plus virulents sarcasmes, et sa verve n'épargne pas même l'enthousiasme religieux qui accompagna nos armes de ses vœux. Il raille les pieux récits concernant la Médaille miraculeuse et les *Te Deum* célébrant une soi-disant victoire de la Vierge, contre l'orthodoxie qui la vénère, pour le compte de l'Angleterre qui l'insulte et du Turc écrasé par elle à Lépante. Son idée fixe l'égare jusqu'au fanatisme des partis. Il faut toutes les tracasseries, toutes les lourdeurs de compréhension et de tact de l'ours du Nord pour le dégoûter enfin de ses illusions.

Même, un peu plus tard, lors de la campagne d'Italie, il sera prêt à renouveler l'expérience au compte de l'Autriche, en dépit du pardon qu'il a obtenu de l' « auguste drôle », comme il l'appelle, par l'entremise de la princesse Mathilde.

Entreprises malheureuses, qui n'ont d'excuses que sa passion de l'absolu! Et il était temps, en vérité, qu'à la chimère de son idéal politique fissent place pour lui, au service de l'Eglise, de moins contestables points de vue.

III.

L'HISTORIEN RELIGIEUX.

Heureusement et pour son honneur, vers ce temps-là, la Compagnie de Jésus avait résolu de faire écrire son histoire.

La campagne, déchaînée contre elle, depuis les ordonnances de 1828, accentuait chaque jour son discrédit. Michelet, Quinet, Libri faisaient rage, Villemain, Thiers, Cousin, ne rougissaient pas de porter jusqu'à la tribune cent turpitudes. L'ordurier roman d'Eugène Sue, le *Juif Errant*, par l'organe du *Constitutionnel*, ameutait les basses passions démagogiques. En Italie, Gioberti, Massimo d'Azeglio, Balbo arrivaient à la rescousse. La Secte appuyait le mouvement dans toutes les capitales et faisait à l'illustre Société l'honneur, longuement mérité, de la prendre pour l'avant-garde de Rome. Il fallait songer enfin à la défense. Plusieurs candidats se disputaient le suffrage des inculpés et le droit de plaider leur cause.

Or, Crétineau-Joly se trouvait par hasard de passage à Rome, en compagnie du baron Dudon. Il venait de retrouver Grégoire XVI sur le trône pontifical. Le Pape daigna se souvenir des relations ébauchées naguère par le cardinal, et la bienveillance du Saint-Père ne fut pas sans doute étrangère au choix du Gesù : « Il est bien juste, avait-il dit, que l'auteur de l'*Histoire de la Vendée militaire* devienne l'historien des Jésuites : ne sont-ils pas les Vendéens de l'Eglise ? »

Crétineau-Joly brava tous les risques en acceptant cette mission, et ce fut certainement l'une des meilleures et des plus nobles actions de sa vie : car l'entreprise, à cette époque, n'était pas sans danger. Il fallait courir la chance de partager une glorieuse impopularité. Il se mit à l'œuvre avec fougue. Après avoir réservé la pleine indépendance de ses jugements, peu à peu il se laissait aller à la joie d'admirer sans réserves, à l'enthousiasme d'un dévouement qui ne se démentira jamais plus, à l'élan de son généreux défi à l'opinion triomphante. La Compagnie avait mis à sa disposition toutes ses archives; le Vatican lui ouvrit les siennes. Un érudit consciencieux et fin, le P. Montezon, l'assista dans son travail. Les six volumes furent bientôt sur pied.

Ils s'imposèrent. Le Pape et les Jésuites s'en montrèrent également satisfaits et reconnaissants. En dépit de ses défauts, — lourdeurs, polémiques appuyées, récits trop denses, — l'auteur sentait lui-même l'ouvrage d'une bonne venue. Le souffle d'une tradition jusque-là sans défaillance et l'ardeur d'un grand combat sans trêve ni merci animaient ces pages. Une considération nouvelle, de hautes et bienfaisantes amitiés en étaient pour lui la récompense. Ce fut la plus douce et la plus heureuse période de sa vie.

Elle dura peu.

Ses recherches l'avaient en effet tout naturellement conduit à une question délicate qu'il n'avait pu qu'effleurer dans son Histoire : celle de la suppression des Jésuites par Clément XIV. Il n'était pas homme à reculer devant la difficulté ou le péril. Au contraire. Il entreprit sans relâche ce nouveau sujet. Il en faut même convenir aujourd'hui, les secrètes complaisances et l'aide évidente de Grégoire XVI et de la Compagnie l'y encourageaient. Grâce à cette intervention toute-puissante et à la collaboration d'un Ordre aussi répandu, il eut la main dans toutes les archives diplomatiques de l'Europe et tint bientôt la clef du problème. Il put lire maints documents inédits ou jalousement cachés jusqu'alors, notamment le fameux billet — que passe sous silence le Père de Ravignan, et que nie Louis Veuillot, — souscrit au Conclave par Ganganelli entre les mains des cardinaux espagnols. Ce fut son malheur. Car les Jésuites voulaient bien que ces pièces justificatives servissent à leur défense; ils ne cherchaient pas à se venger. Crétineau fut brutal. L'éclat d'une sorte de scandale n'était pas pour lui déplaire, et, sous couleur de conscience d'historien, lui qui avait accepté d'être surtout un avocat, il ne recula point à élever, contre la mémoire d'un Souverain Pontife, un réquisitoire dont les incriminations rejaillissaient jusque sur la tiare. Pire encore, sur ces entrefaites, Grégoire XVI était mort; les débuts du pontificat de Pie IX, salués d'une hypocrite acclamation libérale, n'agréaient pas au fougueux contre-révolutionnaire; il avait perdu une inappréciable amitié, et cette douleur lui rendait plus amer encore le ressentiment de

n'être plus l'homme en crédit, de se retrouver sans rapports avec l'élu du Conclave, écarté de l'orientation nouvelle et des nouvelles espérances. Cette chute le jeta dans l'opposition. Il ne sut ni accepter, ni comprendre, ni attendre. Il manqua, comme tant d'autres, l'occasion d'un sacrifice plus exemplaire que la faveur et d'une soumission plus belle que toutes les ardeurs, quand il s'agit de la fidélité au trône de Pierre. Contre Pie IX, il osa exploiter les plus odieux souvenirs de Clément XIV, et affecter, à l'encontre de l'autorité, une roideur qui voulait être une leçon.

La Compagnie recula épouvantée devant cette audace et ce sacrilège. Ce fut la rupture à Rome avec le P. Roothaan, à Paris avec la résidence.

Et pourtant, faut-il le dire? Vis-à-vis de Pie IX, Crétineau-Joly avait tort, c'est entendu. Il devait le reconnaître bientôt. Sur les apparences du moment, il écoutait trop son humeur, non sa raison; sa hardiesse, non la prudence ni la foi. Mais vis-à-vis de la Compagnie, il sut garder du moins, non seulement les convenances, mais une discrétion méritoire. Il souffrit sans éclat le désaveu public d'une solidarité qu'il n'avait d'ailleurs jamais invoquée; il subit avec dignité les avanies les plus cruelles. Au cours de sa longue polémique avec le fameur Oratorien Theiner, sur ce sujet épineux, il sut se contraindre à une discrétion extraordinaire et, de sa part, admirable. Sa fidélité d'affection, pour la première fois, refrénait son tempérament. Et il attendit patiemment plusieurs années avant que fût signée la paix, qu'intervînt une réconciliation durable, et que s'opérât, grâce à la magnanimité de Pie IX, le rapprochement désiré avec le Vatican.

Plaidons jusqu'au bout sa cause! D'autres malentendus encore avaient contribué à creuser le fossé où il s'embourba.

Sous Grégoire XVI, nous l'avons vu l'enfant gâté du Pape et même, à l'occasion, il lui avait été donné de se montrer impunément l'enfant terrible. Mais on saisirait mal jusqu'à quel point cette situation privilégiée, presque unique, avait été poussée longtemps, sans le secours de quelques traits caractéristiques. Crétineau-Joly, à l'époque où il composait à Rome l'*Histoire de la Compagnie de Jésus*, était devenu véritablement l'intime du Souverain-Pontife, son confident de tous les jours, le familier, l'amuseur en titre en même temps que l'exécuteur des plus secrets desseins du Vatican. Le Pape, sans rien abdiquer de sa dignité naturelle ni de sa hauteur de pensée, grâce à l'innocence de sa vie et aux habitudes monastiques, avait conservé, jusque dans sa vieillesse, cette fraîcheur de sentiments et cette gaîté, qui est le charme de certains saints. Harassé de soucis et de labeurs, il avait besoin, au soir de ses rudes journées, d'une récréation. d'une détente. Les anecdotes humoristiques de ce parisien, sa verve étincelante le délassaient. Qui se scandalisera de cet amusement? Qui ne connaît d'autres exemples de ces augustes condescendances? Il

répondait au besoin aux vivacités les plus spirituelles par des fusées de malicieuse candeur : « Comme Pape, disait-il à l'auteur de la *Vendée militaire,* je suis votre père; mais nous sommes frères en littérature. Et moi aussi, je suis un écrivain célèbre! J'ai écrit un beau livre, savez-vous? *Le Triomphe de l'Eglise!* Naguère, personne ne s'en doutait, même dans mon couvent; mais, depuis que je suis Pape. tout le monde convient que c'est un chef-d'œuvre... » Dans les jardins des palais apostoliques, l'on jouait parfois à cache-cache, avec un véritable enfantillage. Lorsque l'écrivain entreprit sa grande œuvre, il était sujet à des migraines qui l'inquiétaient et l'avaient fait hésiter un moment devant l'énormité du labeur; de la part du Pape, le P. Roothaan lui apporta une relique insigne de la vraie croix enchâssée dans un beau crucifix d'argent : « Mettez ce présent à votre cou, lui dit le Général, et vous ne souffrirez plus de maux de tête tant que vous travaillerez à notre histoire. » Et en effet, le soulagement fut soudain et durable. Je laisse à penser si les portes des bibiothèques s'ouvraient devant un tel homme et quels brefs récompensaient les travaux entrepris dans ces conditions! Un jour, en vue d'une entreprise plus hardie, Grégoire XVI fit plus encore. Il avait promis les pièces les plus rares, il en avait fourni déjà quelques-unes; mais pour d'autres, lui-même semblait hésiter. Elles appartenaient au trésor le plus scrupuleusement réservé du Saint-Siège. Il ne voulait donc pas les livrer, mais il les aurait laissé prendre! Les voilà sur son bureau : « Non, dit-il, non, vraiment, je ne puis vous les donner *moi-même* ». Et il s'écarte. Crétineau, qui a compris, étend la main, se saisit du dossier, tout en regrettant tout haut de ne pouvoir l'obtenir. Et le vieux Pape, qui a tout vu du coin de l'œil, finit en s'excusant encore, avec un sourire. Comédie un peu puérile, si l'on veut, mais où éclate toute la délicatesse d'un grand cœur, non pas tant vis-à-vis de scrupules supposés qu'à l'égard d'une manie de l'historien, audacieux dénicheur de textes, qu'il voulait flatter!

Quand ce fut fini, quand tout croula de ce beau rêve de privautés royales, qui n'excuserait tant soit peu le chagrin, les susceptibilités, même les injustices de l'ancien favori à l'égard du successeur? Qui voudrait n'y voir, après le long accord d'une extraordinaire fortune et de convictions impétueuses, que la mesquine rancune de l'égoïsme lésé ou le froissement de l'ambition déçue? Celui-là, en vérité, n'aurait donc jamais senti ce que peut être le culte ardent, souverain, voué à un Vicaire de Jésus-Christ, ni l'amour passionné d'une grande idée...

Or, avant de mourir, Grégoire XVI avait engagé son historiographe en titre dans un travail nouveau, auquel nous venons justement de faire allusion. C'était l'*Histoire des Sociétés secrètes*. Même il avait exigé cet effort, en quelque sorte comme l'accomplissement de son propre testament religieux et politique. Pour permettre à Crétineau de

mener à bien la tâche, le cardinal Bernetti avait tout mis en œuvre. Une somme d'argent avait été convenue, qui devait pourvoir aux voyages, au temps nécessaire, aux frais de toute sorte. Six mois, l'écrivain avait fait les avances, travaillé en Autriche, sous les yeux de Metternich. Il avait affronté la colère frémissante des Sectes, le dépit de l'ondoyant Charles-Albert. Il avait entassé dans ces quatre volumes les pièces les plus imprévues, les révélations les plus accablantes; il y dévoilait, par exemple, le nom et toutes les machinations de ce fameux Nubius, qui, sous le masque de la haute vie romaine, dirigea longtemps la Haute-Vente, par-dessus les médiocres intrigues de la Maçonnerie vulgaire et les attentats sanglants du carbonarisme. Jamais Crétineau-Joly n'avait été si fier de son œuvre, n'y avait autant tenu comme au paiement de sa dette de reconnaissance, au monument de sa vie et au témoignage de son meilleur dévouement. Il arrive à Rome, et Pie IX n'accueille point, comme l'auteur l'espérait, ce legs de son prédécesseur. Le nouvel élu avait alors des intérêts à ménager, une suprême expérience à tenter pour l'édification du monde. Tout en louant les intentions de l'ouvrage, il demande qu'en soit ajournée la publication. Crétineau-Joly ne comprend pas. Sa désillusion va jusqu'à la colère. Avec une ostentation de soumission forcée et d'impertinente indignation, il a un geste impardonnable et irréparable. Il jette au feu ces richesses, dont la perte consterne encore aujourd'hui tous ceux qu'attire ce mystère. Puis il claque les portes et s'en va, sans même réclamer ce qu'on lui doit.

Il ne se contient plus dès lors vis-à-vis du saint Pontife qui devait étonner le monde par sa constance et par son martyre. Il l'accable d'une méfiance imméritée et d'odieux soupçons.

Après avoir blessé la légitimité qu'il prétendait servir et presque renié la France sous prétexte de lui assurer le salut, il offense la Chaire de Pierre et la majesté sacrée.

IV

« L'ÉGLISE ROMAINE EN FACE DE LA RÉVOLUTION ».

Mais de la part d'un tel homme, cette situation malheureuse ne pouvait se prolonger. L'*Histoire du Sunderbund* avait mis le comble au scandale. De véritables insultes faisaient saigner le cœur du Père; le cœur du fils débordait déjà de repentir. Tout appelait une réconciliation. Le projet d'une histoire de l'*Eglise romaine en face de la Révolution,* exposé dans une lettre au cardinal Antonelli, en date du 10 novembre 1850, servit de terrain de rapprochement. Car il fallait en quelque sorte que le bonheur de cette existence fût gratuit et déconcertant, jusqu'à la fin, grâce au pardon de Pie IX comme à

la faveur de Grégoire XVI; et Veuillot lui-même, le fils aîné et toujours fidèle, fut en réalité moins prévenu, ainsi que dans la parabole, de ces grâces sans exemple de la Chaire Apostolique. La miséricorde semble avoir là son triomphe le plus éclatant jusque sur la justice...

A nouveau toutes les archives sont ouvertes à Crétineau-Joly. La confiance de Mgr Fioramonti, héritier et exécuteur testamentaire de Bernetti et de Consalvi, lui met entre les mains les *Mémoires* encore inconnus du grand Cardinal signataire du Concordat. Il utilise tout ce qu'il a pu sauver du naufrage de l'*Histoire des Sociétés secrètes*, et, en quelques mois, il écrit deux volumes qui plaisent, sont agréés et bénis Il est reçu par le Pape. Les Jésuites lui rendent leur amitié. Pie IX paie la dette de Grégoire XVI. Un Bref chaleureux loue publiquement le vieux lutteur qui pleure de joie. Son livre fait les délices des communautés : « Le réfectoire de la rue de Sèvres et celui de Vaugirard, écrit-il plaisamment, suspendent leurs fourchettes aux saules de mes pages ». *E un capo d'opera!* le mot d'ordre du Vatican suscite un long *fremito* romain. Les éditions se succèdent. On se raconte de bouche en bouche que le Pape ne peut se lasser de cette lecture, que la verve de l'écrivain le déride souvent, qu'il a ri à ce trait d'humour : « Les orateurs et les journalistes, la seule plaie dont Moïse n'ait pas osé frapper l'Egypte... » Bref, ce succès dissipe les malentendus. C'est le couronnement de toute une carrière tourmentée mais féconde, contestée mais pleine de coups d'éclat et de belles lueurs.

Non pas, certes, que nous méconnaissions les défauts de ces deux volumes. Rien ne ressemble moins à un panégyrique de leur auteur que l'esquisse que nous venons de tracer de sa vie, et nous ne voulons pas davantage faire de son œuvre un éloge exagéré. Même le souci de rester impartial et de ne rien exagérer nous a rendus souvent dur et presque injuste pour l'homme et pour l'écrivain. Tant de réserves finissent par étouffer la légitime estime que méritent la spontanéité, le courage et la droiture, même parmi les excès du zèle. Après tout, les défauts de Crétineau-Joly sont trop rares. Ils ne furent jamais que l'exagération de qualités qui s'en vont; et un panégyriste aurait eu beau jeu, peut-être, pour excuser et glorifier jusqu'à des fautes qui, au milieu de tant de défaillances et de bassesses, gardèrent du moins toujours le mérite d'une intraitable logique, la beauté d'une constance supérieure à l'isolement et à la disgrâce :

... A te fia bello
Aver ti fatta parte per te stesso!...

Mais n'importe! Notre sévérité même garantira la sincérité de notre estime; et si l'on veut connaître les imperfections de l'*Eglise romaine en face de la Révolution*, nous les dirons encore sans ambages.

Cette œuvre a, comme livre d'histoire, tous les défauts de l'époque où elle fut écrite, aggravés des défauts propres à l'écrivain. Celui-ci indique bien quelquefois les sources où il puise ; mais le plus souvent, selon les us de l'ancienne école, il rapporte ou compile, sans citer les textes. Il faut, bon gré mal gré, s'en rapporter à lui. L'érudition contemporaine a d'autres méthodes, elle exige d'autres garanties ; elle pousse jusqu'à la manie le goût des références. Il faut lui étaler toutes ses fiches. Sinon, ceux qui viennent ensuite dédaignent les premiers découvreurs et, sans s'occuper d'eux davantage, prétendent réviser tous les procès. Encore, lorsqu'il s'agit d'un Michelet par exemple, ou même d'un Andryane, la conjuration des haines anticatholiques ne demande-t-elle qu'à faire crédit à leurs rancunes ou à leurs divinations ; mais un écrivain antilibéral et contre-révolutionnaire ne saurait bénéficier de tant d'indulgence. On le dédaigne ou on l'accuse. Et Crétineau-Joly n'a que trop prêté le flanc à cette inique agression. La richesse même et l'anomalie de sa documentation l'accablent. Il a multiplié par des moyens si audacieux les trouvailles, l'on a souvent exigé de lui une telle discrétion, qu'il ne peut pas ou ne doit pas préciser plus qu'il ne fait. Il a eu entre les mains des pièces qu'il lui est impossible de montrer et dont il ne saurait dire même ce qu'elles sont devenues. Il expose par là, de gaîté de cœur, son crédit d'historien avec une belle imprudence de partisan ; la calomnie a beau jeu pour contester sa parole, et les adversaires n'y manquent pas. Il a l'air de se vanter même lorsqu'il témoigne. On peut feindre qu'il invente chaque fois qu'il n'administre pas la preuve. Aussi ceux qui le pillent encore aujourd'hui se donnent volontiers le genre d'en médire ; ces rats de bibliothèques, médiocres rongeurs de quelques paperasses de rebut, se vengent de ce familier des grandes affaires qui a cru pouvoir autoriser de son nom le fait du prince et garder à demi le secret du roi.

Ajoutez à ces belles offenses les fâcheuses saillies d'un caractère qu'il n'a jamais su discipliner tout à fait. Ici et là, Crétineau-Joly ne résiste pas à la tentation d'enjoliver un peu le document le plus authentique. Son biographe en donne un exemple. Dans la traduction des *Mémoires* de Consalvi, celui-ci rapporte comment, à la suite d'une rupture des négociations de la dernière heure, il fut, au repas même que donnait le Premier Consul pour fêter la conclusion du Concordat, accueilli par une terrible volée d'invectives napoléoniennes : « Puisque tout est fini, quand partez-vous ? » lui demande à brûle-pourpoint Bonaparte devant tous les convives. Et le Cardinal, interdit, ne sut que répondre. Mais Crétineau-Joly trouve cette attitude vraiment trop humiliée de la part d'un homme d'esprit et d'un prince de l'Eglise. Il corrige donc le texte, relève ce beau front pétri d'intelligence, ranime ces yeux intrépides et fait riposter au représentant du Pape, avec une désinvolture qui déconcerte à

son tour le vainqueur : « Après dîner, général ! » Assurément, c'est fort joli. Par malheur des libertés de ce genre, à l'égard d'une pièce originale font craindre d'autres mystifications du même goût. L'on nous jure que celle-ci est la seule. Je le souhaite. Mais il faudrait en convaincre les malveillants.

Enfin la valeur littéraire d'un aussi vaste tableau pourrait à la rigueur faire oublier quelques ombres. Malheureusement, la prose de Crétineau-Joly est d'un grain assez vulgaire, un ennemi dirait : boursouflée et plate. Sa composition est à la fois lourde, lâchée et heurtée. Il pèse. Il déclame. Au lieu d'un récit ordonné, rapide et clair, il nous comble d'éloquence et de fleurs de rhétorique. Ses aperçus les plus brillants apparaissent mal aboutés. Le charme d'une pensée perpétuellement jaillissante est gâté lui-même par le choix audacieux d'images, dont le mauvais goût égale l'incohérence. Voici, au hasard, un portrait de Robespierre : « Cet avocat était froid *à faire tousser le marbre des sépulcres*. A chaque phrase tombée de sa bouche, on était tenté de croire qu'il se complaisait *à distiller du vinaigre à la glace*. » Sur l'Italie : « L'Italie où tout est catholique, *même le soleil...* » Sur Napoléon : « On dirait une mine d'or *aimant parfois à se couvrir de pierres fausses*. » etc... Car ces gentillesses sont fréquentes; elles sont le beau de l'auteur. L'on souhaiterait même que cet esprit se démenât plus souvent, hélas! à travers certaines étendues moroses. Mais quant à y saluer le triomphe de la métaphore ou le génie de la prose française, serviteur! Il faudrait abjurer le culte de la langue et des maîtres.

Et pourtant, malgré tout, ce livre a son prix. Il est vraiment tout l'homme. C'est là qu'il a mis le meilleur de lui-même et résumé toute l'expérience de son extraordinaire destinée. On y souhaiterait une marche plus allègre, un style plus simple et plus sûr : où trouver plus de clairvoyance? C'est la synthèse lumineuse d'une époque. Partout y abondent les réflexions qui survivent aux événements et aux hommes. Il a vraiment connu et il peint d'après nature presque tous les acteurs du grand drame qui s'est joué en partie sous ses yeux.

Je voudrais donner quelques-uns de ces épisodes et de ces portraits qui, pour n'être pas d'un grand écrivain, n'en demeurent pas moins de vivants documents d'histoire. Voici au premier plan de cette galerie l'intrépide figure de cet intelligent et séduisant Bernetti, dont la belle lettre du 4 août 1845 nous déroule d'avance toute l'histoire de l'illusion démocratique; voici Metternich et le mystérieux Nubius; voici la tragique entrevue de Lamennais avec Léon XII, épouvanté par cette face de damné. Et comment ne pas se laisser aller à l'attrait qui a dicté à une main aimante cette page sur Grégoire XVI : « Théologien profond, orientaliste distingué, ... ce Pape, aux charmantes naïvetés et aux saillies étincelantes de brio

vénitien, avait pour principe que faire du bien aux méchants, c'est faire du mal aux bons. Il aimait à être juste envers tous. L'iniquité fut l'horreur de ses lèvres. Habile comme un diplomate de naissance, gai comme un enfant, sincère comme un martyre, c'était dans l'honnête qu'il allait chercher l'utile... Heureux de pouvoir se passer des choses dont il n'avait jamais pris souci, il se plaisait, à ses moments de repos, au récit de ces petites anecdotes qui sont les bourgeons de l'histoire; et pour nous servir d'une expression de Bossuet : Nul homme ne craignait moins que lui que la familiarité ne blessât le respect... L'innocence de son esprit aiguisait la délicatesse de son cœur... Dans cette Rome où il avait toujours vécu, tantôt comme obscur admirateur, tantôt comme protecteur souverain des beaux arts et des lettres, il ressentait cette finesse de l'air que les anciens trouvèrent au ciel d'Athènes. Dieu lui accorda la faveur de ne subir aucune des peines infligées à ceux qui vivent longtemps. Dans sa verte vieillesse, ce Grégoire XVI, au geste imposant, aux candeurs joviales et à l'attitude majestueuse, ressemblait à ces rochers qui ont reçu la sculpture des siècles... » Il y a, certes, bien malgré lui, beaucoup moins de tendresse et de tact dans l'effort que fit Crétineau-Joly pour donner de Pie IX un crayon qui agréât!

Mais il faudrait reprendre un à un les cinq chapitres de cette dramaturge histoire, et la place nous est mesurée. Nous les résumerons d'un mot.

D'abord, l'esquisse largement brossée du grand triomphe sanglant de l'impiété, en 1789, grâce à la triple conjuration du gallicanisme, du jansénisme et du philosophisme. Le vieux Barruel est là-dessus plus méthodique et plus précis; il n'est pas plus pénétrant. Pie VI, le doux pèlerin apostolique, lance en ce temps-là à la Terreur le sublime défi de sa faiblesse sûre des destinées. De Mirabeau au Directoire, c'est tout un défilé de figures sinistres.

Napoléon paraît et, fils de la Révolution, essaie vainement d'en discipliner les puissances d'anarchie au profit de son pouvoir. Il ne relève un instant des ruines et ne réorganise le chaos que pour sombrer dans la frénésie de l'ambition et de la violence. Les *Mémoires* de Consalvi servent ici à Crétineau-Joly, pour peindre les efforts et les fautes du Titan, vaincu des éléments d'où il est sorti, et le martyre de Pie VII, cette colombe dans les serres de l'aigle. Et l'on a refait depuis, avec plus de minutie cette histoire, Crétineau le premier l'a écrite et l'on n'a rien ajouté d'essentiel à son récit des vicissitudes du Concordat, du sacre, de la captivité de Savone et de Fontainebleau.

Vient la Restauration. Les Sectes comprennent qu'elles ont mal engagé le duel avec l'Eglise; la force a échoué sous ses deux aspects d'insurrection et de despotisme : elles changent de tactique. On a les menées sourdes du libéralisme, les rêveries de Saint-Simon et de

Fourrier, l'apostasie de Lamennais, la Franc-Maçonnerie partout renaissante, les agitations du carbonarisme, le complot de la Haute-Vente, *Canis et coluber,* comme prophétise la légende de saint Malachie. Léon XII, l'éphémère Pie VIII, Grégoire XVI, répriment encore une fois le monstre d'une main ferme.

Alors la Révolution, aux abois et frémissante, semble se retourner contre elle-même et applaudit bruyamment aux prémices du Pontificat de Pie IX. La conspiration de l'amour succède aux conjurations souterraines de la haine. Elle veut enchaîner le Pape avec des fleurs et vise à s'en faire un complice à force d'applaudissements. Mais déjà voici Gaète et la croix de Savoie dressée contre la croix de Pierre *Crux de cruce.* Pour un temps, l'habileté supérieure d'un grand Pape a déjoué la ruse et ajourné la crise. Attendons les prochains orages : « Le germe d'une nouvelle guerre existe peut-être déjà, écrit en effet Crétineau-Joly, mais ce germe encore inconnu ne servira qu'à confirmer l'éclatant succès dont nous sommes les témoins. Quand le flambeau de l'histoire aura dissipé cet épais brouillard de l'actualité qui nous empêche de bien saisir l'ensemble des événements, il nous sera permis de comprendre les dangers courus et les magnificences du triomphe. Alors, comme Horace saluant l'immortalité de Rome par la bouche frémissante d'Annibal, la Chrétienté s'écriera : « C'est le vieux chêne des forêts de l'Algide : en vain son feuillage tombe sous le tranchant des haches pesantes ; elle s'accroît de ses pertes ; elle renaît de ses cendres ; le fer qui la frappe ajoute à sa gloire ».

Notre génération a trop perdu la tranquille assurance de ces grandes pensées. Le triomphe persévérant d'un régime impie l'opprime. Elle cherche le moyen de s'accommoder au joug qui la courbe. « La politique, disait encore Crétineau-Joly, est l'art de concilier les intérêts sans sacrifier les opinions » ; on a retourné la maxime. La politique est devenue le marché aux vérités diminuées, entre les fils dégénérés de ces chrétiens antiques qui, par-dessus les intérêts éphémères et les faiblesses de la chair et du sang, eurent la notion et le courage d'un Ordre permanent à maintenir dans la cité. Et c'est pourquoi, à tous ceux qui savent lire et qui, sous la phrase un peu apprêtée de Crétineau, sont capables de saisir le frémissement des vivantes réalités, ce livre, nous le répétons, apportera presque à chaque page une leçon et un réconfort. Il est des lectures plus attrayantes, c'est entendu ; il en est peu de plus utiles. Les excès même et les écarts d'une ardeur plus capable d'élan que de discipline, ont leur valeur de contrepoids, à l'extrême des lâchetés de pensée et d'action qui nous désolent ; et c'est presque un soulagement que d'applaudir parfois aux audaces de ce « Romain », qui n'hésite point à s'écrier sans perdre la faveur des Pontifes :

Scuoti, o Roma, la polvere indigna.

Secoue, ô Rome, jusqu'à cette poussière indigne, qui ternit ta couronne et voile ta lumière, sur les chemins poudreux du monde et dans la fumée des combats!...

V.

UNE MORT CHRÉTIENNE.

A cette vie de luttes, il ne manquait plus guère que la consécration d'une bonne mort : Dieu daigna, à l'instar de son Vicaire, prodiguer la grâce et la fin de Crétineau-Joly fut presque celle d'un saint.

Depuis longtemps, non seulement il assistait régulièrement aux offices du dimanche, mais, dans sa chapelle privée de Vincennes, il aimait à servir chaque matin la messe. De grand cœur il avait donné son fils Henri à l'Eglise : « J'aurais fait un mauvais prêtre, disait-il humblement, faisant allusion à ses années de séminaire; mais je me suis assuré un remplaçant! » Les désastres de l'année terrible achevèrent d'abattre ses préventions et d'éclairer sa superbe. Cet esprit absolu, qui n'avait pas craint de diffamer longtemps son patriotisme, sous prétexte de sacrifice à des principes plus hauts, fut pris, en face de l'invasion prussienne, d'un désespoir qui révélait le fonds de son âme.

Que lui importait l'humiliation de l'Empire? C'était la France que, de ses yeux, il voyait à présent meurtrie. Un jour, dans la consternation des premières défaites, il entend chanter chez lui l'insouciance de ses plus jeunes enfants : « Ah! s'écrie-t-il, taisez-vous! On ne doit plus chanter en France, plus chanter dans le monde catholique. Du moins l'on ne chantera plus chez moi ». Et il fond en larmes.

Le 29 avril 1870, il avait écrit son testament : « En demandant pardon au Seigneur des fautes que je n'ai pas chrétiennement expiées, je veux mourir dans la religion catholique, apostolique et romaine. En quelque lieu, à quelque instant que la mort m'arrive, je serai chrétien par la foi, par l'espérance et par le repentir... » Il lui fut donné d'expier! A force de pleurer nos désastres, il devint aveugle. En 1872, deux Jésuites, les RR. PP. Wilde et Tailhan l'inclinent enfin à se confesser, à communier. Il le fait dans d'admirables sentiments d'amour. La pierre du sépulcre enlevée, son âme ressuscite glorieuse. Et durant les trente mois qui suivirent, il se tient, au témoignage de tous dans un éloignement du péché, une pratique de la résignation, du support et de la patience, un goût de la mortification et de la prière, une héroïcité de soumission à la volonté de Dieu, tels que sa rapide agonie le trouva prêt. Le 1er jour de l'an 1875, muni des sacrements, il s'endormait doucement dans la paix du Seigneur.

Et la piété de ses enfants a gravé, sans témérité, sur la croix de sa tombe : *Bonum certamen certavi, fidem servavi*. Cet original fut vraiment un bon soldat du Christ.

« Ayant vécu dans la foi catholique, je suis resté fidèle à tous mes principes », a-t-il pu dire de lui-même, et, par surcroît, il a très bien vu et très bien montré trois choses : Il a saisi dans son principe essentiel et suivi sans broncher dans tous ses développements le dogme central et générateur du gouvernement et de l'unité de l'Eglise, comme société des âmes, à savoir l'autorité du Pontife romain, source et garantie de tout ordre, de toute hiérarchie et de tout pouvoir. Il a dépisté avec un flair merveilleux non seulement toutes les négations, mais toutes les atténuations de doctrine et tous les flottements de conduite du libéralisme, d'une prétendue modération et des soi-disant sagesses qui ne tiennent compte, pour le salut de l'Eglise, que des forces adverses : catholique intégral et « bouledogue de l'orthodoxie », qui, de la Contre-Réforme à l'antimodernisme, nous a transmis pour sa part le flambeau des saines controverses. Il a démasqué enfin avec une inlassable perspicacité toutes les transformations de la Secte occulte, Révolution triomphante et qui prépare et dirige dans l'ombre tous les coups destinés à saper les bases de l'Eglise et du monde.

C'est ce que l'anticléricalisme à la mode ne pardonne point à sa mémoire. Mais c'est aussi pourquoi, en dépit de tout ce qui a pu manquer à son caractère, à son talent et à son œuvre, notre devoir à nous est tout tracé. Nous avons une dette de gratitude envers ce champion redoutable à la Contre-Eglise. Nous la payerons en faisant entendre à toute occasion sa voix et en honorant son nom.

Roger DUGUET.

DEUX HOMMES D'ÉGLISE
D'APRÈS M. IMBART DE LA TOUR (1)

Ils s'appellent Guillaume Briçonnet, évêque de Meaux, et Lefèvre d'Etaples, son Vicaire Général. Ils appartiennent à la première moitié du seizième siècle. M. Imbart de la Tour les admire également tous les deux, encore qu'il mette le Vicaire Général notablement au-dessus de l'Evêque. Au fond, et lecture faite, avec attention, de son plaidoyer, à notre avis, les deux se valent ou peu s'en faut, très peu. Quelques lecteurs, au moins, sauront gré à M. Imbart de la Tour

1. *Le Correspondant*, 25 octobre 1913.

d'ajouter cet appendice, appendice longuet, à l'histoire presque infinie des erreurs humaines en matière de doctrine catholique, et les noms de ces deux personnages à la liste interminable des égarés. Il n'écrit point dans le but de provoquer ce verdict; tout au contraire; mais un service ne laisse pas, pour si peu, d'être un service et celui-ci vaut qu'on le reconnaisse.

L'Evêque.

L'auteur dessine le portrait de l'évêque avec sympathie et complaisance. Il le dessine comme il le voit : en beau. « A Saint-Germain des Prés, qu'il gouverne depuis 1507, Briçonnet se montre déjà l'homme de la rénovation évangélique. Il réforme son abbaye, y restaure la règle, unit ses moines à Chazel-Benoît, ne souhaitant qu'une chose : que le Christ triomphe dans cette affaire ». Evêque, il se pénètre de la Bible... » Bref, cet évêque édifie au moins l'écrivain qui le présente à l'attention de notre vingtième siècle. Une réserve pourtant : « Rénovation évangélique » rend déjà un son fâcheux à des oreilles catholiques, cela ressemble trop à celui de Réforme, de protestantisme.

Une seule petite fois et dès la seconde page, le lecteur se déride : « Les effusions morales allaient se donner plus libre cours encore dans la correspondance que « M. de Meaux » entretient de 1521 à 1524, avec la sœur du roi, Marguerite d'Angoulême ». On a peine à garder son sérieux, en présence de ces « effusions morales » et plus encore de ce qui suit, quand on sait où tout cela doit aller.

... « Connaître Dieu par l'amour, s'élever à Lui par l'humilité, tout attendre de sa grâce et rien de soi-même, être faible pour parvenir à la force, aveugle pour trouver la lumière, mourir pour vivre, « jeter notre âme hors du corps et livrer tout à l'esprit », voilà les idées dont l'évêque se nourrit et dont il nourrit sa royale élève ». Personne, espérons-le, ne nous demandera la signification précise de ces principes de spiritualité mystique, tant le sens de plusieurs ou nous échappe ou nous passe. Quoi qu'il en soit, M. Imbart de la Tour espère-t-il rehausser ainsi la gloire du maître dans l'estime de ceux qui se souviennent que cette « royale élève », élève probablement plus docile de Boccace que de Briçonnet, s'appelait Marguerite d'Angoulême, celle-là même qui écrivit l'Heptaméron, qui manifesta de toutes façons, un goût irrésistible pour la Réforme, qui, si elle ne « jette pas son âme hors du corps », au moins une fois « livre tout à l'esprit », mais à peu près exclusivement dans le titre qu'elle donne à un recueil de ses poésies : « Les marguerites de la marguerite des Princesses! » Rien que cela, ma chère!

Avouons-le : nous ne saisissons ni l'à-propos, ni surtout la conve-

nance de comparer saint François de Sales et Briçonnet : « Avec moins de talent et de doctrine, Briçonnet est presque, à l'aurore du siècle, un François de Sales, plein d'onction, de tendance, et, trop souvent, de préciosité; amoureux des comparaisons et des images, en communion avec la nature et d'une spiritualité vraie, malgré les digressions qui l'alourdissent et le galimatias qui le dépare ». Saint François de Sales, à peine au-dessus de Briçonnet! Une idée pareille ne germe point dans la tête du premier venu. Du moins nous épargne-t-on l'indécence d'un rapprochement explicite entre le nom de Marguerite d'Angoulême et celui de sainte Jeanne de Chantal.

L'administrateur en Briçonnet égale au moins le directeur d'âmes. Deux traits le caractérisent, qui se détachent en relief sur un fond généralement terne et plat : il n'aime pas les Cordeliers et il appelle auprès de lui un certain nombre d'hommes qui, à quelque talent, joignent une absence d'orthodoxie capable de charmer le plus exigeant des parpaillots.

Et d'abord il n'aime pas les Cordeliers et l'auteur se garde bien de lui faire un grief de cette disposition d'esprit et de cœur; veut-il par là nous laisser entendre qu'il la partage? Qu'on voie plutôt; les lignes de Briçonnet se confondent avec les siennes au point de rendre, au moins pour nous, le départ impossible : « Seuls, quelques Cordeliers, quêteurs effrontés, parcourent le pays, prêchant les privilèges de leur Ordre et les miracles de leurs saints; tout le diocèse est « empoisonné de telles impostures ». L'évêque y met ordre. Désormais les hommes d'Eglise « ne quêteront plus que les âmes »...

« On ne heurte pas impunément des habitudes ou des privilèges. En moins d'un an, Briçonnet allait soulever contre lui et les petits seigneurs locaux... et les Mineurs ou autres religieux qui vivaient des indulgences et des quêtes. Aux premiers, un édit royal ferma la bouche... contre les seconds, c'est la lutte, lutte à coups de censures, de sermons, de décrets, de procès... Mais ce sont surtout les Mineurs que le prélat attaque de front. En divisant son diocèse en stations, Briçonnet ne leur avait laissé que deux groupes de paroisses. A Meaux, prêchant lui-même dans sa cathédrale, il s'efforce d'écarter le peuple de leur chapelle... Autant les expulser de toutes les chaires de son diocèse! Le couvent des Cordeliers devint ainsi un foyer de haine et de révolte contre l'autorité épiscopale. Cette opposition implacable « par tout le royaume et dehors » ne devait pas être sans influence sur les destinées du mouvement réformateur ».

La dernière phrase n'explique-t-elle pas l'attitude et le dépit de Briçonnet tout ensemble et « l'opposition implacable » des Cordeliers? Ces religieux « flairaient-ils », eux aussi, l'hérésie chez « M. de Meaux »? En tout cas, Briçonnet paraît bien harceler, chez « les Mineurs », moins les « quêteurs effrontés » que les défenseurs de la vérité catholique. Inutile d'observer que l'Eglise approuve les Or-

dres mendiants, ainsi appelés, parce qu'ils vivent d'aumônes et, partant, mendient. Quelques écrivains bien rentés peuvent regretter que l'Eglise permette ainsi, aux membres de certains Ordres, de suivre l'exemple et les ordonnances de leurs saints fondateurs, ordonnances qu'elle approuve, fondateurs qu'elle canonise, mais si elle leur permet de demander l'aumône, elle ne contraint personne à la leur faire, ce qui devrait suffire pour rassurer Briçonnet et ses amis.

En second lieu, il « appelle auprès de lui tous ceux que leurs travaux, leurs idées, leur renommée, désignent comme les plus purs représentants de l'Evangile »; Lefèvre d'Etaples d'abord « théologien calviniste », ainsi que le qualifie, sans injustice, notre Petit-Larousse; Gérard Roussel, l'helléniste Vatable, Guillaume Farel, celui qui, autant que Calvin, plus que lui peut-être, fonda le calvinisme à Genève, « enfin le propre prédicateur de Marguerite, Michel d'Arande ». Il leur adjoint bientôt l'illustre Michel Masurier puis le non moins illustre Pierre Caroli et notre auteur conclut : « Une école est formée. Dans la demeure épiscopale que dominent les hautes nefs de la cathédrale et les vieux murs de la cité, des hommes sont réunis qui vont lire, traduire, commenter les Evangiles et tenter de réformer l'Eglise. Véritable cénacle de piété et de savoir; libre congrégation où nul vœu, où nul statut n'enchaîne, mais qui, unie dans un grand dessein, va trouver, dans une grande âme, sa force de rayonnement ».

Quelle figure d'évêque, tout de même, que ce Briçonnet!

Le Vicaire Général.

Nous venons de l'écrire : il se nomme Lefèvre d'Etaples et on nous crayonne, du personnage, un portrait tout à la fois curieux et dénué d'austérité. Rassemblons-en les traits épars :

« A cette maîtrise, nul n'était mieux préparé que le solitaire de Saint-Germain des Prés, le « petit vieillard », timide et débile, dont le nom était salué de toute l'Europe, [tout simplement! et nous qui n'en savions rien!] Il avait alors soixante-cinq ans... »

« Rien de caché dans cette âme transparente, où nous pouvons voir jusqu'au fond, [naturellement, puisqu'elle est transparente]. Cette sérénité, cette confiance qui traversent ses livres, tout nous découvre le don exquis de sa nature : l'optimisme. Il croit au bien, à la lumière, à la bonté des choses, comme à l'avènement de Dieu. Le mal l'afflige sans le surprendre, et il pardonne à la sottise humaine. Rarement vit-on plus de candeur dans un si grand savoir; rarement aussi plus d'aménité dans plus d'austérité. Ce travailleur infatigable, épris de méditation, n'en aime pas moins les plaisirs délicats. Il adore la causerie, où il excelle; il goûte la musique et lui-même chante quel-

quefois. Avec cela, cet entêtement des doux, cette opiniâtreté des timides, transformés en féroces pour défendre ce qu'ils croient la vérité; une ardeur juvénile pour la polémique, des perfidies de casuiste dont Erasme lui-même sentira la pointe... »

Hé! hé! guilleret, le « petit vieux »! Un trait nous gâte cet agréable croquis. en dépit de laborieux efforts, nous n'arrivons pas à démêler le sens de cet « Il croit au bien, à la lumière, à la bonté des choses comme à l'avènement de Dieu ». A quelle lumière croit-il ainsi? A la bonté de quelles choses? De quel avènement de Dieu, s'agit-il?

Poursuivons, le morceau nous intéresse : ... « Ce grand solitaire n'est point de ceux qui s'enferment dans leur science ou s'abîment dans l'extase. [Certes! n'insistez pas, nous le croyons]. Nul cadre, semble-t-il, qui ait mieux répondu à son tempérament que ces paysages aux lignes très douces, aux frais ombrages, baignés de lumière et de fraîcheur. Lefèvre aimait la nature : il est sensible à la clarté du jour comme à la parure des fleurs ». Ce « petit vieux » Lefèvre, tout de même! comme il ruisselle de poésie : nous savourons ses images, d'un goût assurément archaïque, mais combien pittoresques! « La raison humaine prétend nous instruire, elle ignore; nous conduire, elle trébuche; « ses yeux chassieux et clignotants ne peuvent s'ouvrir à la lumière ».

Voilà donc que, grâce à M. Imbart de la Tour, nous nous faisons quelque idée du « grand solitaire », solitaire d'espèce peu commune, puisqu'il vit entouré « d'hommes réunis pour lire, traduire, commenter les Evangiles et tenter de réformer l'Eglise ». Il ne s'ennuie pas, il travaille à ses heures, il aime à causer, il chante, « il croit au bien, à la lumière, à la bonté des choses comme à l'avènement de Dieu ». Allons, tant mieux! Cette aimable « solitude » s'appelle-t-elle encore Meaux ou Thélème?

Ses amis.

Avançons : on nous en apprend bien d'autres : « A Paris même, il exerçait une véritable souveraineté sur le groupe d'étudiants et de lettrés que passionnait la culture nouvelle. Glaréanus s'honore de sa visite, qu'il raconte à Zwingle comme un événement. Par ses amis, Budé et Guillaume Petit, le confesseur du roi, il a l'oreille des princes. Aux yeux de l'étranger, c'est en lui que s'incarne déjà l'évangélisme français. Béatus, Hammelberg, Capiton, tous amis d'Erasme, sont ses correspondants. Erasme lui-même... « nos âmes sont d'accord », écrit-il à Bombasio... Lefèvre fut-il en rapports directs avec Wittemberg? Nous l'ignorons. Mais nous savons du moins quelle influence l'auteur du *Psalterium quintuplex* et du *Saint Paul*, exerça sur Luther et quelle admiration éprouvait le moine saxon pour ce

génie spirituel et religieux. Lefèvre, de son côté, gardera une sympathie vraie pour le réformateur. En 1519, il lui envoie son salut par Béatus. Même après la rupture, il ne cessera de regretter les attaques de ses ennemis, reconnaissant très haut ce qu'il y a de chrétien dans sa doctrine. Visiblement, Lefèvre est tout désigné pour la direction spirituelle de nos « évangéliques ».

En effet; seulement avec Briçonnet comme évêque et Lefèvre comme Vicaire Général, que voilà donc le diocèse de Meaux bien nanti! Il ne faut pas séparer Briçonnet et Lefèvre, tant ils s'entendent à merveille, tant ils sont faits l'un pour l'autre; lisez plutôt : « A Meaux, on lit Luther et ses disciples : Bucer, Zwingle, Æcolampade, tous les écrits orthodoxes ou non qu'inspire et qui propagent cette « renaissance » de l'Evangile. Ce n'est point là simple curiosité intellectuelle. Dans cette confusion générale des esprits, ce qu'ils entrevoient, ce qu'ils dégagent surtout, c'est ce que l'évangélisme a de commun ».

A la bonne heure! cet évêque et ce vicaire général font leur pâture intellectuelle et religieuse de Luther, de Bucer, de Zwingle, d'Æcolampade, enfin « de tous les écrits orthodoxes ou non », non par curiosité, pour savoir, mais pour se mettre, comme on dit familièrement, dans le mouvement, dans le train.

Décidément, quel drôle d'évêché que l'évêché de Meaux! celui d'alors, bien entendu!

Comme il comprend l'Evangile.

Le principe générateur de son enseignement écrit et sans doute oral, Lefèvre le résume en ces quelques mots qui, même venant de là ne laissent pas de nous étonner : « Le Christ ne nous propose point l'Evangile pour le comprendre mais pour le croire »; énigme, pour nous, insoluble; énigme encore, ce qui suit : « Il écrira dans le même esprit : l'Evangile est presque tout entier une parabole ». En vérité, nos modernistes n'inventent rien, ni leurs théories, ni leurs mots; ils se contentent de lire, de retenir et de démarquer.

Heureusement pour chacun, notre guide ajoute : « sous le récit de la Lettre et l'historicité des enseignements ou des faits, dont, naturellement, il ne doute point, voilà l'interprétation idéale qu'il cherche. Et si, dans certaines pages, il touche à la théologie spéculative, il revient vite à ce sens allégorique où aime à s'attarder sa pensée mystique. Symbole : les récits de la Nativité! La crèche sera le tabernacle où l'Eucharistie repose; Marie, l'Eglise qui veille; Joseph, le peuple chrétien qui adore. Symbole, les miracles : « Ils sont figures et vrais signes de ceux faits journellement sur les âmes, invisiblement ». A Cana, l'eau est la doctrine des Pharisiens et des Scri-

bes, tout « extérieure et charnelle » qui doit être « muée » en le vin de l'esprit. Le jeune homme de Naïm? C'est le peuple juif, qui, dispersé, mort, doit renaître un jour. L'aveugle guéri? Jésus le touche une première fois, voulant montrer notre création originelle : celle de la chair; il lui ouvre les yeux, signifiant ainsi notre seconde naissance « celle qui se fait sous l'attouchement de la divinité et par laquelle nous discernons parfaitement toutes choses ». Symbole enfin que les scènes de la Passion, dans leur réalité douloureuse et libératrice. Le sommeil des Apôtres? Le sommeil des pasteurs. L'oreille coupée de Malchus? « L'audition de la foi enlevée ». Le reniement de Pierre? Les défaillances de l'Eglise, l'affaiblissement des dons de l'esprit, le réveil de l'incrédulité et des passions humaines... Voilà le mystère de l'Evangile ».

Sauf les erreurs — ne disons pas les hérésies, pour ne faire de peine à personne — et les obscurités, voilà ce que tout catholique risque d'entendre dans une église quelconque, perdue sur n'importe quel point du globe, un jour qu'une grosse migraine, ou autre névralgie, ou une visite nocturne de malades, ou une extraordinaire fatigue de confessionnal, empêchent le prédicateur de préparer son prône; mais généralement le prédicateur catholique parle clair; le simple bon sens l'avertit précisément que « le Christ nous donne l'Evangile non seulement pour le croire, mais, au préalable, pour le comprendre » le mieux possible.

Si les postes d'un diocèse se donnaient au concours, suivant les règles canoniques, devant une commission compétente, avec, bien entendu, une autre homme qu'un Briçonnet pour président, Lefèvre ne décrocherait jamais une charge de vicaire général, ni de chanoine, ni de... il ne décrocherait même rien du tout. On le renverrait, comme on dit, à ses chères études. Quoi qu'il en soit, que M. Imbart de la Tour ne nous en veuille pas dé le lui dire avec simplicité il qualifie de « pensée mystique » ce qui n'est après tout, qu'un banal, on ne peut plus banal, échantillon de « sens accommodatice » comme s'en permettrait à peine un prédicateur aux abois qui saurait son catéchisme.

Son exégèse.

Voici comment Lefèvre présente sa « théorie exégétique » et développe l'un des « principes » de ce que M. Imbart de la Tour appelle tantôt « la culture nouvelle », tantôt « l'Evangélisme », mais que les catholiques avertis nomment tout uniment et à la bonne franquette : « le protestantisme » : ... Croire à l'Evangile... c'est en saisir le sens caché... sens intime et profond qui nous déborde, qui nous dépasse : « tout infini et incompréhensible de nous » que, par

nos forces, nous ne pouvons jamais atteindre. « Oh! que certes la raison humaine est sotte, folle et téméraire, qui croit dans ses critiques, ses dissertations, ses raisonnements pour le déterminer! « autant pour des cerfs ou des ours se faire une idée de l'intelligence humaine ». Vainement saurions-nous tous les mots de l'Ecriture, vainement aussi aurions-nous entassé les commentaires, les corrections et les variantes, elle resterait pour nous l'énigme d'une langue morte. Se fier à soi-même, à sa raison, à son savoir, est présumer de ses forces; se fier aux autres, docteurs ou théologiens, quelle que soit leur sainteté, est être « disciples de disciples ». Seul, « le précepteur peut tout en nous ». Seul, Dieu donne l'intelligence de sa parole à qui croit en sa parole. Voici, en dehors, au-dessus de tout savoir humain, la clé véritable qui nous ouvre le trésor céleste; illumination intérieure, œuvre de la grâce, accordée non point à nos mérites, mais par bonté pure. Que lui devons-nous? L'intelligence du mystère : le sens spirituel qui nous fait comprendre les enseignements du Christ et cet autre sens symbolique qui nous initie à la vie ». Nous offririons volontiers un prix à qui expliquerait, d'une façon à peu près intelligible, les deux dernières lignes, à partir de « que lui devons-nous? » Elles ressemblent, à s'y méprendre, à du pur galimatias.

D'ailleurs d'autres énigmes nous confondent, celle-ci tout d'abord : si nous ne pouvons pas plus déterminer le sens de l'Ecriture que « des cerfs ou des ours ne peuvent se faire une idée de l'intelligence humaine », pourquoi Lefèvre se mêle-t-il d'écrire et surtout de publier, son *Psalterium quintuplex*, et son *Saint Paul*, et ses *Commentaires*, et ses *Epîtres et Evangiles pour les cinquante-deux semaines de l'an* et le reste? S'il nous répond que Dieu lui accorde l' « Illumination intérieure », qu'il nous explique ce qui peut empêcher Dieu de l'accorder de même « aux docteurs et théologiens ».

Et cette autre énigme : si quand on suit « les docteurs ou théologiens », on se fait « disciples de disciples », quand on le suit, lui, ne se fait-on pas également « disciples de disciple »? L'incohérence suit de près le charabia.

Le sens de la vérité doctrinale ressemble au sens de l'Ecriture dont Léon XIII, dans sa magistrale Encyclique *Providentissimus*, enseigne « qu'il ne peut se rencontrer, pur de tout alliage, nulle part hors de l'Eglise et qu'on ne peut s'attendre à le découvrir dans des écrivains qui, ne possédant pas la foi véritable, mordent peut-être à l'écorce de la Sainte Ecriture mais n'arrivent jamais à la moelle ». Après cela, que nos lecteurs devinent, s'ils le peuvent — personnellement nous y renonçons — ce que M. Imbart de la Tour peut bien vouloir dire quand il donne le nom de « l'exégèse mystique » à ce galimatias double.

Sa doctrine.

De propos délibéré, nous évitons le mot théologie, non seulement parce que notre auteur, très visiblement, n'aime ni la théologie et particulièrement la scolastique, ni les théologiens, mais surtout parce qu'il nous dit lui-même de ce singulier évêque, de ce plus singulier Vicaire Général et de ceux qui gravitent autour de ces deux astres : « Ne demandons point à ces hommes une théologie. Ils n'en ont point; ils n'en veulent point avoir ». Il le démontre, il faut le reconnaître, de façon à convaincre les plus incrédules. Il ne le fait d'ailleurs point exprès. Suivons-le citant son maître et le commentant; le commentaire paraîtra plus savoureux, rapproché du texte que voici : « Je ne connais qu'une théologie, dira Lefèvre, faite de cette foi vive qui donne Dieu et que l'homme ne peut atteindre. Le Christ et sa parole sont tout; qui connaît cela, connaît toutes choses ». Et voici le commentaire : « Nous tenons ici l'essence du christianisme. Il n'est point, comme la scolastique, une explication totale et systématique du divin et de l'univers, mais simplement une religion : le sentiment de notre misère, des bienfaits de Dieu, de notre rédemption et de la grâce; l'amour de Jésus et de son Evangile — et d'un mot, une confiance, une joie qui dilate l'âme, une certitude apaisée où l'être entier s'épanouit. Ils croient parce qu'ils aiment ».

Nous ne voudrions pas offenser M. Imbart de la Tour, qu'il nous en croie sur parole et qu'il excuse la liberté que nous prenons, mais n'écrit-il tout de même pas à l'aventure et en homme qui connaît imparfaitement ce dont il discourt aussi copieusement? Pourquoi écrit-il que, d'après la scolastique, le christianisme est « une explication totale et systématique du divin et de l'univers? » « Totale? de l'univers? » Que veut-il dire? Et puis, entend-il faire de la religion telle qu'il la rêve, nous ne trouvons pas d'expression plus adéquate, quelque chose de purement subjectif, sans réalité objective correspondante, alors qu'il la définit : « D'un mot, une confiance, une joie qui dilate l'âme, une certitude apaisée où l'être tout entier s'épanouit. Ils croient parce qu'ils aiment »?

Au demeurant, Lefèvre, il faut lui rendre cette justice, gouverne moins sûrement encore, tant sa pensée que sa plume; mais, en laissant de côté les expressions équivoques et creuses qui composent à peu près tout son bagage doctrinal et littéraire, du moins lorsqu'il écrit : « Je ne connais qu'une théologie faite de cette foi vive qui donne Dieu et que l'homme ne peut atteindre. Le Christ et sa parole sont tout. Qui connaît cela, connaît toutes choses », devinons-nous approximativement sa pensée? Par courtoisie, en effet, nous présumons que par son « qui connaît cela, connaît toutes choses », il ne veut point dire que « qui connaît cela » saurait, par le fait

même, conduire un aéroplane ou jouer au bridge; mais laissons de côté cette menue chicane; aussi bien nul n'exige de « ce grand mystique », ainsi qu'on le qualifie, avec un sérieux, assurément méritoire, plus de précision dans la pensée ou d'exactitude dans les termes, qu'il ne peut constitutionnellement en fournir.

Mais, par exemple, comme la pensée tout ensemble du maître et du disciple déraille vite, et tout de bon et avec persévérance : « Nous voici loin des curiosités des scolastiques ou des terreurs de la piété médiévale. Dans cette conception religieuse se retrouve tout l'optimisme d'un caractère individuel. Le Dieu ainsi compris n'est plus celui de l'intelligence qui s'offre à la spéculation, ni celui de la justice qui nous épouvante de sa colère. Il n'est que le Dieu de l'amour... Le Christ ne peut pas être le Maître irrité que Michel-Ange placera au centre de la Sixtine. Il est le « doulx », le « débonnaire » Jésus venu « non pour juger le monde, mais pour le sauver ».

En effet, « nous voici loin de la doctrine des scolastiques ou des terreurs de la piété médiévale » mais nous voici loin « du Christ et de sa parole qui sont tout », loin aussi de « cette foi vive qui donne Dieu ». En effet, Jésus nous le dit lui-même : il vint une première fois pour sauver le monde, mais il viendra une seconde fois pour le juger; Michel-Ange suit fidèlement « Jésus et sa parole ».

De même, comme l'évêque déraille, quand il écrit, au sujet de l'Eglise : « Il n'y a plus de solidité en elle; elle porte le nom sans subsistance. « Ce Briçonnet tout de même! le voilà qui oublie « le Christ et sa parole », la parole familière aux plus jeunes de ses ouailles catholiques : « Je serai avec vous jusqu'à la consommation des siècles.

Et lorsqu'à son tour, le Vicaire Général « écrit, dans son Commentaire sur saint Luc, ces paroles touchantes : « Le Christ nous montre qu'il ne veut pas se séparer de ceux qui se séparent, s'ils veulent revenir, mais qu'il veut toujours leur donner sa paix et sa grâce. Et il nous indique encore que la bonté divine enverra ses anges aux schismatiques, à tous ceux qui sont détachés de l'unité pour les rappeler dans la Jérusalem apostolique, universelle et céleste », comme il oublie « le Christ et sa parole! » Sans doute Jésus fait-il au moins une partie de tout ce qu'on lui attribue ainsi, mais encore faut-il que préalablement, d'une manière ou d'une autre, « les schismatiques et ceux qui se sont séparés de l'unité », rejoignent la « Jérusalem apostolique, universelle et terrestre ». Le Christ disait en effet : « S'il n'écoute pas l'Eglise, il faut le traiter comme un païen et un publicain! »

Et lorsqu'il écrit : « Si tu as cette foi que Jésus-Christ est mort pour toi et pour effacer tes péchés, il en est ainsi et tes péchés sont effacés... » qu'advient-il « du Christ et de sa parole »? car enfin qui dit un jour : « Recevez le Saint-Esprit; les péchés seront remis à

qui vous les remettrez et ils seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez »? Qui? sinon Jésus!

Et lorsqu'il écrit : « Demandes-tu aux saints de t'accorder un seul grain de blé? Tu crées une nouvelle Cérès. Une seule mesure de vin? C'est un nouveau Bacchus. La tranquillité des flots? Voici un nouveau Neptune... En toutes choses, honorons moins les instruments de Dieu que Dieu même se servant de ses instruments... » Et, avec son inépuisable bienveillance, M. Imbart de la Tour commente : ... « Ici encore, nos réformateurs n'entendent point supprimer la tradition doctrinale, mais la définir et la spiritualiser ».

Sans doute, mais la spiritualiser à ce point équivaut à la volatiliser, à la supprimer et dès lors à se mettre en contradiction avec « Jésus et sa parole », puisque nous lisons dans le Testament de Jésus : « Elie était, comme nous, un homme sujet aux infirmités; néanmoins il fit une prière pour qu'il ne plût point sur la terre et il ne plut point l'espace de trois ans et six mois. Il pria une seconde fois et le ciel donna de la pluie; la terre, de son côté, donna de ses fruits ». Quand il s'exprime de la sorte, l'apôtre saint Jacques ne « crée pourtant ni une nouvelle Cérès, ni un nouveau Bacchus » ni un nouveau Jupiter.

Quel Vicaire Général et quel Evêque! On n'exagère point en vérité : « Ne demandons point à ces hommes une théologie. Ils n'en ont point » Ils ne savent seulement pas leur catéchisme, ils ne savent pas même ce qu'ils disent : unique mais insuffisante excuse pour des chefs de diocèse.

Après cela, que M. Imbart de la Tour s'évertue à démontrer l'orthodoxie catholique de son Briçonnet et de son Lefèvre; effort d'une âme trop indulgente à l'erreur, effort qui trouverait aisément un plus utile emploi, mais le premier mouvement allait ailleurs. Au début de son long article, en effet, il classe, ainsi qu'il convient, Luther en première ligne, Erasme un peu au-dessous et Lefèvre auprès de tous les deux; mais pourquoi séparer Lefèvre de Briçonnet? Le Vicaire Général de son Evêque?

L'auteur fait-il un classement « symbolique »? Luther meurt en dehors de l'Eglise; Erasme plus probablement du bon côté; et Lefèvre? que devient Lefèvre d'Etaples? que devient Briçonnet? Du fait que Lefèvre meurt en communion extérieure avec l'Eglise, ne conclut-on pas un peu vite à l'orthodoxie du décédé? Que de fois, journaux et billets de part nous annoncent le décès de personnes « munies des sacrements de l'Eglise », selon la formule d'usage et pourtant le renseignement nous laisse parfois tristement sceptiques et ne nous rassure à peine qu'à-moitié!

Concluons : quel évêque de France ne s'estimerait justement outragé s'il nous arrivait, par mégarde, de le comparer à Briçonnet?

M. Imbart de la Tour connaît-il un évêque, un seul, qui accepterait jamais de faire d'un Lefèvre, son Vicaire Général?

L'article finit sur une note fausse, mélancolique, inquiétante : « L'évangélisme de Meaux allait peu à peu disparaître... qui oserait dire qu'il fut stérile, puisqu'il donna à la France une de ses plus belles âmes et que, par lui, par son chef, une des formes les plus pures de la mystique chrétienne, unie à la pensée antique, a survécu dans les esprits? »

Plus d'un lecteur, espérons-le, priera Dieu qu'Il daigne conserver la foi catholique à ceux qui la possèdent encore et la raffermir en ceux qui pourraient la perdre. « O Jésus! écrivait Bossuet, je le crois ainsi : malheur à ceux qui chicanent contre l'Eglise! C'est chicaner et disputer contre vous-même » (1).

J. Chaplain.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LES « SEMAINES RELIGIEUSES » DE NICE ET D'AUTUN

LETTRES OUVERTES A LEURS DIRECTEURS

I

Monsieur le Directeur de la Semaine religieuse de Nice,

J'aurais pu croire d'abord à une simple méprise, quand, le 17 octobre, vous attribuiez à la *Critique du Libéralisme* un rapprochement entre Léon XIII et Lamennais. Elle aurait trouvé, sinon son excuse, du moins son explication dans le sentiment passionné que trahissait chaque ligne de votre article. Ma réponse du 1er novembre devait vous faire sentir combien était déplacée et injuste l'accusation d'impudence qu'il énonçait. Elle vous invitait à relire les pages incriminées où vous auriez dû voir dès la première lecture que vous aviez pris exactement le contrepied de leur pensée, puisque le rédacteur blâmait au contraire, en termes formels, ce rapprochement sous la plume de l'auteur dont il présentait l'ouvrage.

Mais déjà plusieurs organes démocrates et libéraux s'étaient emparés de l'affaire, comme vous l'aviez espéré. Tels la *Démocratie*, de M. Sangnier, le *Petit Démocrate*, de Limoges, le *Télégramme*, de Toulouse, la *Vraie République*, de Lons-le-Saulnier, le *Semeur*, des

1. Médit. sur l'Evang., La Cène, Ire p., LVe jour.

Hautes-Pyrénées. La *Semaine religieuse d'Autun* a fait comme eux. Je ne connais que ceux qui m'ont été signalés, il y en a probablement d'autres. Retrouvant sous votre plume, et presque dans les mêmes termes, le rappel de vieux griefs sur lesquels Mgr l'Evêque de Nice avait tant insisté lors d'un incident que vous avez trouvé heureux de rappeler, ces journaux crurent que votre article avait le caractère d'un communiqué. C'est ce que le *Semeur*, des Hautes-Pyrénées, a eu la sincérité de reconnaître, le 2 décembre, à la suite de ma seconde réplique, où il constata sa méprise en voyant que vous parliez de votre évêque à la troisième personne. Persuadés donc de faire écho à une protestation épiscopale, ils s'empressèrent de reproduire cette fausse dénonciation, en la soulignant par ce sous-titre : « *La Critique du Libéralisme dénonce Léon XIII* ».

Vous pouvez juger par conséquent du tort aussi grave qu'injuste causé par votre attaque à une revue qui a toujours été, ne vous en déplaise, car vous n'y pouvez rien changer, un des organes les plus fidèles des enseignements du Saint-Siège et de ses directions, et qui jouit de sa faveur. Est-ce le rôle d'une Semaine religieuse de s'évertuer « par tous les moyens » à jeter sur elle le discrédit?

Cependant, au lieu de reconnaître, du moins par le silence, cette erreur préjudiciable, grâce à quoi ce fâcheux incident aurait pris fin, vous avez tenu à renchérir. Vous avez publié le 29 novembre un second article sous le même titre « *une impudence* », où, en quatre pages, non content de maintenir votre imputation, vous prenez occasion de ce faux grief pour renouveler, pour rééditer, avec cette identité de forme qui fit prendre une première fois le change aux journaux sus-mentionnés sur l'auteur de ces attaques, le procès que Mgr l'Evêque de Nice ressuscita contre moi, il y a deux ans, au sujet du *Progrès du libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII*.

Bien plus, de même qu'à cette époque, la *Semaine religieuse de Nice* a fait un tiré à part de ce nouvel acte d'accusation et l'a envoyé de tous côtés, elle ne devra donc pas trouver mauvais que je répande, même parmi ses lecteurs, les observations que cet acharnement m'oblige à vous présenter.

« Enfin — dites-vous en commençant — nous avons pu (ce qui heureusement n'est pas facile) nous procurer un numéro de la *Critique du Libéralisme*, où M. Barbier (l'ex-Père) nous répond ». — Cependant, une revue ne circule pas sous le manteau comme les Mémoires confidentiels. Pour prévenir désormais cet embarras, permettez-moi, Monsieur l'abbé, de vous rendre un petit service entre confrères, en vous indiquant un moyen facile. Vous connaissez le titre de la revue, vous connaissez son éditeur; demandez à celui-ci tous les numéros qu'il vous plaira, vous serez servi avec empressement. Vous ne vous en seriez peut-être pas avisé tout seul, c'est pourtant aussi simple que cela.

Vous maintenez donc que l'auteur de notre article a bien entendu ranger Léon XIII avec Lamennais. Vous vous en tenez obstinément

à sa première phrase en persistant à lui faire exprimer ce qu'elle ne dit point, et vous avez refusé de lire les lignes suivantes où il reproche expressément à M. G. Goyau le rapprochement dont vous le rendez lui-même responsable. Qu'aviez-vous besoin, en effet, d'en lire plus long? Le cas est tranché par cet argument sans réplique :

> C'est donc comme fauteur de l'erreur libérale que Léon XIII est cité dans cette phrase, et qu'il l'est à côté de Lamennais, l'hérétique et l'hérésiarque fameux, *car* pour mettre en relief cet odieux rapprochement, l'écrivain anonyme accueilli par *La Critique du Libéralisme* a eu soin de rejeter ces deux noms à la fin de la phrase et de mettre entre eux la conjonction qui manque entre les autres : Léon XIII *et* Lamennais.

Vous n'aurez pas seulement le mérite, Monsieur l'abbé, de faire changer l'usage d'écrire qui, dans une énumération, distingue les premiers membres par une virgule et relie les deux derniers. Je crains que vous ne jetiez tous ceux qui tiennent une plume dans un grand embarras, en posant ce hardi principe qu'il n'y a pas de conjonction grammaticale sans conjonction logique.

Et c'est une si pitoyable argutie que vous opposez, je ne dis pas seulement à nos dénégations, mais à un texte complet qui vous donne le plus évident démenti!

Vous ne craignez pas de faire lever les épaules à tout le monde. C'est votre affaire, mais cela me dispense d'insister.

Vous poursuivez :

> Aussi, peu confiant dans une si misérable défense, l'abbé Barbier s'efforce d'excuser ce méfait et de plaider les circonstances atténuantes en alléguant que d'autres, dont il s'abstient de citer les textes, l'auraient commis autrefois; comme tous les gens embarrassés, il s'efforce donc de donner le change.

Non, Monsieur l'abbé, je n'ai plaidé aucune circonstance atténuante et n'en avais aucun besoin, puisque je vous ai convaincu de travestir la vérité. Je n'ai point cherché à donner le change, mais j'ai répondu par un argument *ad hominem* qui n'est peut-être pas sans vous causer quelque embarras, car vous l'esquivez. Je m'abstiens de citer les textes, dites-vous, j'énonçais du moins un fait en nommant l'auteur responsable. C'est que le P. Lecanuet a beaucoup plus manqué à la mémoire de Pie IX que votre serviteur à celle de Léon XIII. Et je demandais pourquoi il est si en honneur à Nice, tandis que j'y suis, pour la même cause, presque un objet d'exécration. N'oubliez pas, Monsieur le Directeur, que je suis à votre disposition pour vous fournir la preuve que vous auriez d'ailleurs facilement sous la main. Si c'est un zèle pur pour l'honneur du Saint-Siège qui inspire les coups partis de chez vous, comme on voudrait ne pas en douter, comment expliquer ces marques d'honneur, d'une part, et, de l'autre, cette réprobation?

Vous aurez pu voir dans notre numéro du 15 novembre, paru quinze jours avant le vôtre, que je n'étais pas embarrassé de citer les textes. Ils ne sont pas d' « autrefois », mais se rattachent tous à l'époque

discutée. Les plus récents sont justement ceux du P. Lecanuet. Le rapprochement entre Léon XIII et Lamennais n'y est pas seulement discernable par une conjonction grammaticale, il y est formulé en propositions complètes : « C'est que, insensiblement, majestueusement, à son heure, la Papauté a évolué dans le sens indiqué par l'*Avenir* », et le reste. C'est, on peut le dire, la thèse du livre. Et je demandais, je demande encore, comment expliquer votre sainte indignation contre nous, alors que chez vous le P. Lecanuet est mis presqu'au pinacle.

J'ai montré en même temps par vingt exemples que le Directeur de la *Critique du Libéralisme*, auquel vous reprochiez en termes si passionnés ce rapprochement sacrilège comme « sa pensée et son erreur obstinée », avait régulièrement, au contraire, relevé ceux qui l'avaient fait, et je demandais encore si la *Semaine religieuse de Nice* avait donné contre eux quelque preuve du zèle indigné qu'elle déploie contre la *Critique du Libéralisme*.

En prenant cela pour une défaite, pardonnez-moi de vous le dire, Monsieur l'abbé, vous faites la figure d'un homme qui ayant reçu d'un autre une correction méritée, s'en tire en le remerciant de lui avoir présenté des excuses.

Répondant à votre intention trop visiblement accusée de me mettre personnellement en cause, j'avais écrit, après avoir montré le néant de votre accusation :

> *Au surplus, et sans chercher là une excuse très superflue*, la phrase incriminée, bien inoffensive, n'émanait ni du directeur de la revue, ni d'aucun de ses collaborateurs. L'article tout entier est d'un religieux étranger à notre rédaction qui nous l'adresse spontanément.

L'honnêteté ne vous permettait donc point de travestir encore mes paroles, en disant :

> Reconnaissons cependant qu'en essayant de convaincre les autres, il n'arrive pas à se convaincre et à se rassurer lui-même, *car il éprouve le besoin d'affirmer* que la phrase justement incriminée « n'émanait ni du Directeur de la Revue ni d'aucun de ses collaborateurs ». De quel nom M. Barbier appelle-t-il donc ceux qui écrivent, à côté de lui, dans sa Revue? *Et comment peut-il sérieusement décliner la responsabilité* d'une phrase qui a dû, par son audace même, provoquer son attention et subir son contrôle? Il ne trompe personne, sinon ceux qui veulent l'être.

On ne s'asseoit pas ainsi sur la vérité.

*
* *

La suite ménage l'entrée du grand cheval de bataille qu'il s'agissait d'enfourcher de nouveau. Son harnachement est exactement le même que dans la passe d'armes d'il y a deux ans.

> S'il a accueilli cette phrase, s'il l'a imprimée en bonne place, c'est qu'elle est l'expression de sa pensée personnelle, et de fait, si odieuse qu'elle soit, elle ne l'est pas davantage que ce qu'il dit lui-même, très particulièrement

dans le livre qu'il écrivit sous ce titre suggestif : *Le progrès du catholicisme libéral en France sous le Pape Léon XIII.*

Votre monture, Monsieur l'abbé, n'est qu'une vieille rosse. Je ne lui ferai pas l'honneur de m'escrimer contre elle. Voulez-vous que je vous montre par un trait seulement comme il serait facile de la jeter bas?

Vous citez comme un exemple ces paroles que j'ai écrites : « L'abbé Loisy plaçait ses audacieuses théories sur l'évolution de l'Eglise sous les auspices de Léon XIII », et vous faites suivre cette phrase de trois points d'exclamation dont le sens évident est que c'est là une abominable invention de ma part.

Remplaçons les points d'exclamation par le texte sur lequel je m'appuyais et que vous avez dû lire, si tant est que vous lisiez autre chose que ce que vous voulez voir.

Reportez-vous aux pages 304 et 305 du tome second de mon ouvrage. D'abord, une citation d'une page tirée de « Autour d'un petit livre », où M. Loisy exposait ses vues sur la démocratisation de l'Eglise; puis, en italique, ces lignes qui suivaient aussitôt chez M. Loisy :

Qu'a donc fait pendant vingt-cinq ans le grand Pontife que l'Eglise vient de perdre, si ce n'est de chercher, avec une patience infatigable, les moyens de réconcilier le catholicisme avec la société contemporaine? En écrivant que le Pape existe pour le service de l'Eglise, je songeais à Léon XIII, et je me disais que son service a été glorieux et bon.

Au jugement de M. Loisy et au point de vue de ses doctrines, le service de Léon XIII a été glorieux et bon. Ai-je prêté à ce malheureux de placer ses audacieuses théories sous le nom de Léon XIII, comme vous me prêtez d'avoir accouplé ce Pape avec Lamennais? Si vous m'avez lu, comme vous deviez le faire, votre conscience ne vous reproche-t-elle pas de me présenter comme un imposteur? Et croyez-vous qu'il soit utile de ranimer une discussion qui obligerait à multiplier les exemples de cette sorte?

Mais voici où votre loyauté n'est pas moins gravement en défaut. Comme vous aviez écrit : « Combien notre évêque avait donc raison de prévenir ses prêtres et ses fidèles contre l'influence d'une telle revue! », à ce rappel d'un incident plus regrettable pour lui que pour moi, et à cause du tort que cette appréciation, répétée par vos amis de la presse, pouvait causer à cette revue, je citais les hautes et formelles approbations dont plusieurs archevêques, et évêques ont daigné favoriser son directeur et surtout, celle plus haute et plus formelle encore, dont S. S. Pie X a jugé bon de l'honorer. Laissons ce qui concerne les premières. Aux témoignages publics de ces prélats, vous opposez que vous en connaissez cinquante autres qui me blâment. Ce blâme a pour vous le désavantage de ne pas se produire. Mais au sujet de l'approbation pontificale, vous dites :

Quant à vouloir trouver dans une parole et une bénédiction paternelle, implorée et obtenue, à l'occasion d'un anniversaire, de la bonté infinie de

Pie X, une justification des outrages à la mémoire de son illustre prédécesseur, c'est de la part de l'abbé Barbier, le comble de l'impudence!!! Nous nous garderons bien d'insister : ce serait manquer au respect dont nous sommes remplis envers le saint et vénéré Pontife.

Le comble de l'impudence, Monsieur l'abbé, c'est de m'attribuer une pareille prétention. Si vous ne pouvez pas citer de moi un mot, un seul, qui, de près ou de loin, vous justifie de le faire — et je vous en défie — vous resterez une fois de plus convaincu de travestir odieusement les actes les plus clairs.

En regard de ce que vous osez écrire, placez les termes dans lesquels je présentais cette approbation à nos amis, quand je l'ai publiée, et comparez sans rougir, si vous le pouvez, l'extrême réserve générale que j'y apportais, celle, très spéciale, à l'égard de votre évêque, avec l'insolent abus que l'aveugle passion vous fait m'imputer. Notez, d'ailleurs, qu'il n'y est même pas question de mes autres ouvrages, mais uniquement de ma revue.

Mais ils se souviendront qu'on ne doit pas outrer la signification des marques de la bienveillance pontificale. Dans l'espèce, il est bien clair, par exemple, que le Saint-Père ne pouvait nullement entendre sanctionner chacune des pages que nous avons écrites, ratifier chacun de nos jugements, encore moins se prononcer contre chacun des orateurs ou des écrivains que nous avons mis en cause. Bien moins encore pourrait-on se permettre de lui supposer l'intention, même indirecte, d'un geste à l'égard de quelque autorité épiscopale. Ce serait une indignité. Nous sommes fermement persuadés que tous nos lecteurs se garderont soigneusement de pareils abus. Les regards du Souverain Pontife planent au-dessus des épisodes et des questions de personnes; c'est à l'ensemble qu'il s'attache, c'est la portée générale des efforts, leur utilité et leur valeur que son jugement apprécie (15 octobre 1912, p. 9).

Pourquoi même parlez-vous de ce que vous ne pouvez savoir et l'affirmez-vous?

Cette approbation du Pape, donnée plusieurs mois après le procès de Nice, dans laquelle Sa Sainteté me félicite textuellement d'avoir très bien mérité de la cause catholique et appelle sur moi en récompense toutes les bénédictions divines, cette approbation qui vous montre l'inanité de vos efforts pour nous déconsidérer, devant laquelle vous devriez vous incliner, mais qui vous gêne, elle n'a point été donnée à l'occasion d'un anniversaire; elle n'a pas été davantage implorée; elle a été très spontanément donnée, en termes longuement pesés, à la fin d'une audience privée, où toute la sollicitation consista à prier Sa Sainteté de daigner mettre une bénédiction au bas d'une de ses photographies.

Cette bénédiction, n'étais-je pas en droit de la placer au-dessus du jugement de Mgr l'Evêque de Nice? Mais vous, Monsieur l'abbé, où puisez-vous le droit de me calomnier traîtreusement en m'accusant de la présenter comme « une justification » des critiques que j'ai émises il y a huit ans sur la politique de Léon XIII et sur ses

conséquences? Pie X a le cœur d'un père clairvoyant. Vous n'avez que l'âme d'un sectaire.

***

Après avoir énuméré d'après votre auteur, je puis le dire sans irrévérence, les torts qui ont motivé selon lui la mise à l'index de cet ouvrage, vous poursuivez :

> Lorsque l'on a écrit de telles pages, on n'a qu'à se frapper la poitrine, et tant que M. Barbier ne les aura pas rétractées, tant qu'il ne se sera pas soumis à la juste condamnation dont il reste frappé, sans lui opposer de vaines subtilités, il n'aura de leçons à donner à personne, et personne, surtout parmi les fidèles, ne devra en recevoir de lui...

Pardon! Monsieur l'abbé, il n'est pas question pour l'heure des leçons que je donne, mais de celles que vous me faites. Mais j'ai tort de dire cela, car pour vous c'est bien, au contraire, la vraie question, et, même sans conjonction, vos idées se lient parfaitement. Le vieux cheval de bataille ne rue contre l'ouvrage d'il y a huit ans que pour atteindre le directeur de la *Critique du Libéralisme*.

Eh bien! tout d'abord, au risque de vous scandaliser à cause de votre ignorance et de redoubler vos clameurs, je vous dirai que je n'étais tenu à aucune rétractation. Parfaitement! Ne confondez pas les conséquences d'une censure motivée, émanant du Saint-Office, avec celles d'une simple prohibition de l'Index. Devant la première, il n'y a pas de soumission vraie sans le désaveu de ce qu'elle condamne; mais l'autre, prohibition pure et simple, qui peut avoir simplement pour cause une raison d'opportunité, — je ne dis pas que ce soit le cas, je n'en sais rien, ni vous non plus; — ou une exagération de la forme — l'autre n'oblige l'auteur frappé à rien de plus qu'à retirer son livre du commerce, s'il veut faire preuve de docilité. Elle n'exige même pas une lettre de soumission. Non, Monsieur l'abbé, c'est ainsi. L'usage s'est établi depuis quelque temps de faire cette démarche en signe d'humilité. Je l'ai accomplie, comme d'autres, dès la première heure. Mais, ne l'eussé-je pas fait, vous tomberiez encore dans une odieuse diffamation, en disant sans autres preuves : « Tant qu'il ne se sera pas soumis à la condamnation dont il reste justement frappé... »

Et maintenant, puisque vous appropriez les arguments de Mgr l'Evêque de Nice et prétendez m'écraser du poids de son autorité, je vous expliquerai, sans manquer au respect dû à son caractère, pourquoi ni moi ni le public ne sommes tenus à accepter pour acquis et certain ce qu'il fait entrer dans les motifs de cette sentence et à le considérer comme un interprète spécialement autorisé des jugements du Saint-Siège.

Quand on a l'heur de se rencontrer si mal avec eux sur les questions capitales, on ne se trouve pas qualifié pour les commenter

dans celles moins graves, mais parfois non moins complexes, de discipline.

Comme il s'agit d'actes publics, et que je me bornerai à un simple rapprochement sans ajouter aucune réflexion, je ne violerai pas le respect dont j'entends ne pas me départir.

Au commencement de l'année 1910, six ou sept évêques firent paraître des lettres qui, sous le prétexte d'un échange de vues sur le *Sillon*, avaient visiblement pour but de prévenir sa condamnation par le Saint-Siège. Parmi eux, Mgr l'Evêque de Nice se montra de beaucoup le plus formel dans l'apologie de l'Ecole qui allait être si gravement frappée six mois plus tard.

Au commencement de sa lettre à Mgr Mignot, datée du 27 février, Sa Grandeur dit qu'Elle-même s'était ouverte à un grand nombre d'évêques sur ce sujet l'année précédente.

Dès le début, Mgr l'Evêque de Nice écrivait : « Mais, à en juger par ce que je sais et suis de très près, *je ne vois aucun motif* de prononcer contre ces jeunes gens une condamnation que certains partis sollicitent... ». — Pie X a commencé par déclarer que le devoir de sa Charge Apostolique l'obligeait à prononcer cette condamnation.

Abordant le chapitre des erreurs politiques sociales et de la mauvaise action politique et sociale reprochées au *Sillon*, Mgr l'Evêque de Nice, tout en faisant des réserves sur un peu d'illusion, l'absout complètement de ce chef. « La question est de savoir s'ils professent des erreurs condamnées par l'Eglise, théologiquement condamnables... Je les ai lus et écoutés très attentivement... J'ai lu et également écouté leurs accusateurs... Or, j'ai toujours été frappé de la gravité des accusations portées contre le *Sillon*, et de leur insaisissable généralité et imprécision... Ces idées n'ont, il me semble, rien de contraire à la doctrine catholique, et je ne vois pas sur quoi nous nous appuierions pour les anathématiser ». — Pie X a déclaré que le *Sillon* marchait vers « un idéal condamné ». Avec une précision extrême, il a déclaré théologiquement condamnable la théorie démocratique du *Sillon;* le Pape a prononcé que le *Sillon* « oppose doctrine à doctrine, qu'il bâtit sa cité sur une théorie contraire à la vérité catholique, qu'il fausse toutes les notions essentielles et fondamentales qui règlent les rapports sociaux dans toute société humaine ». Condamnées avec la même précision les théories du *Sillon* sur la dignité et la fraternité humaines, l'autorité et l'égalité.

Mgr l'Evêque de Nice jugeait illusoires les dangers qu'on croyait découvrir dans les rapports et la collaboration des sillonnistes avec les protestants et les libres-penseurs. — Pie X a mis toute sa force à faire ressortir ce péril et à flétrir cette funeste association.

La seule conclusion que je veuille tirer de tout cela, remarquez-le, c'est d'abord que Mgr l'Evêque de Nice n'a pas l'œil également ouvert sur tous les dangers, et surtout que cette infirmité ne le qualifie pas spécialement pour interpréter les motifs non connus des décisions du Saint-Siège.

Pie X peut bien condamner ce que Mgr l'Evêque de Nice estime

n'être pas condamnable; mais quand Pie X bénit, encourage et félicite le directeur de la *Critique du Libéralisme*, la *Semaine religieuse de Nice* n'a pas la même grâce pour le réprouver.

Au fond, tout est là. Pie X ne peut pas faire cela. La *Semaine religieuse de Nice* no l'admet point.

C'est simplement tant pis pour elle.

J'ajouterai que s'il est un évêque ayant quelque raison de ne pas s'ériger seul en juge si sévère de critiques ne visant que la politique d'un Pape défunt, c'est bien l'auteur du Mémoire confidentiel aux évêques sur le Décret relatif à la première communion des enfants.

Mgr l'Evêque de Nice ne se bornait pas à attirer leur attention sur les difficultés d'exécution et à concerter avec eux l'exposé qu'il conviendrait d'en faire au Pape.

Ce n'est rien de moins qu'une révolution dans l'Eglise de France. Après y avoir réfléchi devant Dieu, *je reste effrayé des conséquences désastreuses que produirait, tout au moins chez nous, l'exécution de ce décret...*

. . . .

A toute époque, l'exécution d'un tel décret aurait été désastreuse, mais, à l'heure où nous sommes, en pleine lutte contre l'école neutre ou hostile, elle vient pour ainsi dire nous désarmer en face de l'ennemi...

. . . .

Ce qui rend plus douloureux encore la promulgation de ce décret, c'est qu'il éclate pour ainsi dire à l'improviste, c'est qu'en ses termes absolus et impérieux il n'admet aucune atténuation, il ne ménage aucune transition, *et nous précipite dans une révolution dont ses promoteurs ne semblent pas soupçonner la hardiesse et les périls;* c'est qu'en condamnant les statuts synodaux de tous les diocèses de France, sans aucune exception, *il frappe, il désavoue l'épiscopat français* dans l'œuvre laborieuse, féconde où depuis plus d'un siècle il a dépensé le plus d'intelligence, de zèle, de dévouement — à l'heure même où, ranimé par la lutte et grâce à cette admirable éclosion et à la coopération des catéchistes volontaires, cette œuvre atteignait son plus haut degré de prospérité et portait dans tous les diocèses des fruits qui nous consolaient et nous dédommageaient de tant d'échecs et de ruines. *Et ce coup nous est porté publiquement, en face de nos peuples, au risque de discréditer notre autorité, sans que nous ayons été consultés ni même avertis dans une question si grave. On nous y compte pour si peu de chose, qu'il n'est pas même fait mention de nous, et que le nom de l'évêque n'est même pas prononcé*, tandis que l'on y reconnaît explicitement les droits du curé, du confesseur, du père de famille et l'intervention très laïque de l'instituteur lui-même (on ne distingue même pas entre l'instituteur libre et l'instituteur laïque). *A quoi se réduit donc désormais le : posuit episcopos regere ecclesiam Dei?*

. . . .

Heureusement qu'il nous reste le recours au Saint-Père. Sa grande âme d'apôtre et de pasteur comprendra notre anxiété. Ne croyez-vous pas, Eminence, que c'est le moment de nous souvenir que, si nous sommes ses fils très respectueux et très dociles pour observer et faire observer ses décisions, nous sommes aussi, de droit divin, ses conseillers pour l'éclairer, le renseigner, lui faire connaître les besoins et les périls de nos peuples et que

si, dans une circonstance aussi grave que celle-ci, nous nous abstenions de le faire, soit par flatterie, soit par timidité, soit par une piété filiale mal entendue. Dieu ne suppléerait point par un miracle à notre défection, et que nous assumerions devant Dieu et devant l'histoire une très redoutable responsabilité, la responsabilité d'une erreur (non pas certes de doctrine, dont il ne saurait être question dans un tel document), mais d'appréciation et de direction pratique *que, sans doute, le Pape n'a pas entendu trancher avant un examen des situations et des faits et sans avoir entendu les évêques mis en cause ; d'une erreur qui peut avoir et qui, dans notre conviction, aura pour conséquence irréparable la perte de milliers et de milliers d'âmes vouées à l'ignorance, et la ruine de l'enseignement chrétien dans notre grand et malheureux pays ?*

***

Enfin, Monsieur l'abbé, vous terminez par ces lignes :

Quant à l'incident relatif à l'Ecole Vianney à l'occasion duquel, convaincu de s'être fait l'interprète de stupides calomnies, il fut vertement tancé par notre Evêque, il aurait grand tort de se prévaloir, de la part de Rome, d'une simple interprétation de droit et de jurisprudence qui ne touchait en rien à la question de fond. Il sait mieux que personne les bonnes raisons qu'il eut alors d'avoir le triomphe modeste et le silence prompt.

Un jour, nous l'espérons, la discrétion nous permettra de les révéler à ses lecteurs et aux nôtres.

Encore une question malheureusement soulevée. C'est bien vous, cette fois, Monsieur l'abbé, qui donnez le change, et vous manquez du plus élémentaire sentiment du cœur.

Laissons l'objet de la controverse, sur lequel vous me trouveriez prêt, le jour où vous m'y obligeriez, à ajouter plus d'un détail piquant.

L'intervention du Saint-Siège n'a-t-elle été qu'une simple interprétation de droit et de jurisprudence, sans toucher autre chose? Il peut vous être agréable de le penser, ou du moins de le donner à croire. En tout cas, la promptitude extraordinaire avec laquelle elle s'est produite parut à tout le monde singulièrement significative. Quand le moment vous paraîtra venu où la discrétion ne vous retiendra plus, et où votre liberté fera la mienne, comptez également que j'ajouterai à vos explications quelques détails authentiques qui intéresseront vos lecteurs et les miens.

Mais quand vous parlez des bonnes raisons que j'ai eues d'avoir le triomphe modeste et le silence prompt, vous ne vous rendez pas seulement coupable d'une insinuation perfide, mensongère même, vous montrez une totale absence de délicatesse, car vous abusez de celle, extrême, que je me suis imposée à l'égard de votre Evêque, en ne mentionnant qu'après plusieurs mois, et en quelques lignes, une solution dont il m'aurait été si facile de tirer sur-le-champ de grands avantages.

Sur ce point, comme sur d'autres, vous ne tromperez personne.

Agréez, Monsieur l'abbé, l'expression du respect que j'ai pour votre caractère sacerdotal.

Emm. BARBIER.

P. S. — On me communique votre nouvel article du 5 décembre.

Pourquoi cette prétention de me consigner votre porte, puisque je n'y ai point frappé? Je la savais trop bien close. Mais la vérité se fera néanmoins connaître, même autour de vous.

Je constate que vous n'avez pas eu la loyauté de citer les lignes de notre collaborateur qui démentent votre imputation avec la plus claire évidence, en blâmant chez M. Goyau ce que lui-même n'avait, d'ailleurs, aucunement formulé. Et pour la soutenir encore contre l'évidence, vous écrivez :

> Nous en avons fait la preuve par le texte lui-même et par le contexte général de M. Barbier, notamment dans le *Progrès du libéralisme catholique en France, sous le Pape Léon XIII*, ouvrage condamné par l'Index.

La preuve par le texte, c'est la vertu toute-puissante de la conjonction *et*, qui vous permet d'écarter résolument le reste. Mais ne craignez pas, Monsieur l'abbé, de diminuer la force de cette démonstration victorieuse, quand vous prétendez déterminer le sens qu'un auteur, qui n'est pas moi, donne à sa phrase, par le « contexte général » de ce qu'un autre auteur, qui est moi, a écrit il y a huit ans? Les grammairiens regretteront peut-être de voir leur vieux code déchiré, mais le pas gigantesque que vous faites faire à la critique interne, dans vingt ans encore, provoquera l'admiration stupéfaite des savants.

La passion aveugle vous empêche de vous garder du grotesque.

Je perdrais donc mon temps en vous défiant, au surplus, de trouver, même dans ce « contexte général », l'ombre d'un rapprochement entre Léon XIII et Lamennais, et en vous ramenant aux nombreux textes par lesquels je vous ai prouvé que, tandis que votre zèle sommeillait, j'ai au contraire régulièrement protesté contre les auteurs qui le commettaient.

Je ne relèverai que votre dernier mot. Vous finissez en disant :

> ... Oui ou non, se soumet-il sans ambages à la condamnation dont l'Index l'a frappé et rétracte-t-il ses assertions *schismatiques* et scandaleuses, ou les maintient-il?
>
> S'il les rétracte, nous serons heureux de faire connaître à nos lecteurs *sa conversion* et nous pourrons l'admettre à discuter dans une *Semaine religieuse*. Si non, nous le récusons et le consignons à notre porte *jusqu'à sa conversion que nous prions nos lecteurs d'implorer avec nous de la miséricorde de Dieu.*

Je n'en demande pas autant pour vous à Dieu, Monsieur l'abbé, mais je le prie de vous pardonner l'hypocrite et abominable diffamation contenue dans ces lignes.

E. B.

II

Monsieur le Directeur de la Semaine religieuse d'Autun,

Ne recevant que la Semaine religieuse de mon diocèse et celle de Cambrai, j'ignorerais votre article du 29 novembre, si le *Bulletin de la Semaine*, le trouvant tout à son gré, ne l'avait cité avec empressement. De cette bonne fortune, je vous fais d'abord les compliments qu'elle mérite.

« *Les dissolvants* », tel est le titre. A lui seul, il devait faire venir l'eau à la bouche de M. Imbart de la Tour et de M. Fonsegrive. Je suis sûr qu'à ce simple mot, ils ont flairé l'aubaine.

Les « *dissolvants* » religieux, ce sont, aux yeux de la Semaine très religieuse d'Autun, les revues ou journaux qui défendent le catholicisme des multiples infiltrations modernistes et libérales.

Vous citez avec complaisance les désagréments causés à l'un ou l'autre par des autorités ecclésiastiques à l'étranger. Je n'ai point à en discuter ici. Mais, en prenant la même satisfaction à rappeler l'intempestive et injurieuse sortie de la *Civiltà* contre les « catholiques intégraux », vous ajoutez :

> Cette plaie n'est pas spéciale à l'Autriche. Plusieurs évêques de l'Allemagne, la *Civiltà Cattolica* en Italie, ont fait entendre de semblables protestations.
>
> Il y a quelques mois, en France, une revue, qui n'esquiva une condamnation épiscopale qu'en s'abritant derrière un vice de formes, n'avait-elle pas l'impudence d'accoupler le nom lumineux de Léon XIII à celui de l'apostat Lamennais, dans une énumération de suspects de libéralisme? Et, malgré une condamnation de l'*Index*, la même revue ne continue-t-elle pas à prétendre que Léon XIII, pendant les vingt-cinq années de son glorieux pontificat, favorisa le libéralisme et toutes les erreurs modernes?

Les vues d'ensemble, Monsieur l'abbé, sont cause que vous n'avez pas le temps de vous abaisser aux détails, comme serait de prendre connaissance des faits sur lesquels vous portez jugement devant le clergé et les fidèles de votre diocèse. Serait-ce dans « *La Démocratie* » que vous prenez vos almanachs? Je ne voudrais pas vous mettre dans un trop grand embarras en vous demandant, si, avant de vous exprimer avec cette sévérité, vous vous êtes donné la peine de libre la page, uniquement la page, qui la motive. Et si vous me répondiez oui — ce que vous ne ferez pas — j'aurais le regret de vous dire que c'est après vous être mis sur les yeux le même bandeau que votre confrère de Nice.

Puisque vous lisez par les siens, permettez-moi, pour abréger, de vous dédier aussi la réponse que je lui fais, et que vous trouverez plus haut. Je prends également la liberté de vous dire que vous ne montrez pas une légèreté moins grande et une assurance moins impardonnable, en affirmant, sans en rien savoir — comment le sauriez-vous? — que je n'ai esquivé une condamnation épiscopale qu'en m'abritant derrière un vice de forme.

Si je croyais que votre désir de connaître la vérité égalât celui que vous avez de nuire, je vous communiquerais le texte du recours que j'adressai au Saint-Siège et qui motiva sa décision, rendue avec promptitude si inusitée que ce fut un choc lumineux pour tout le monde, mais qui ne saurait éclairer les yeux fermés à la lumière. Attendons le jour où la discrétion ne retiendra plus la *Semaine religieuse de Nice*, ni moi après elle; ce jour-là la Providence fera peut-être un miracle en votre faveur.

Vous ajoutez plus loin :

Ne se souvient-on pas que, s'il y a quelques ombres sur la majestueuse physionomie de Louis Veuillot, c'est de là qu'elles lui viennent? Il avait l'excuse du génie et des plus nobles états de service que puisse conquérir un soldat. Ses pasticheurs n'ont rien de tout cela. S'il éraflait quelquefois ses partenaires, il savait diriger contre l'*ennemi commun* ses plus vigoureux assauts : il semble que le contraire soit de mode aujourd'hui.

Et pourtant, le péril n'est-il pas assez grand, pour absorber les énergies de tous, quelques *(sic)* diverses que soient les armes?

Puisse le superbe hommage qui vient d'être rendu à la mémoire du maître journaliste inaugurer la trêve entre les enfants du même Dieu et les défenseurs de la même cause! Comme l'écrit M. François Veuillot, dans la préface du livre qu'il vient de consacrer à son oncle, puissions-nous voir enfin se réconcilier « les adversaires de la veille dans les affirmations du lendemain! »

Je suis obligé de croire, Monsieur l'abbé, que, directeur d'une Semaine religieuse, vous n'avez pas lu davantage le Bref de S. S. Pie X pour le centenaire de Louis Veuillot. Car, si vous l'aviez lu, comment oseriez-vous, dans votre rôle, à cette heure, en prendre ainsi le contre-pied, et crier : Halte! quand le Pape commande : en avant! Comment oseriez-vous appeler les « dissolvants » du catholicisme, les hommes et les organes qui se conforment à la direction si fortement exprimée dans cet acte pontifical, et auxquels il montre, à cause de cas comme le vôtre, dans l'exemple de l'illustre polémiste, une consolation et un encouragement au milieu des contradictions dont ils souffrent?

Entre le Pape et vous, pardonnez si notre choix est fait.

Le mot de M. F. Veuillot peut être pris dans un très bon sens, mais, placé en conclusion de votre article, il me laisse défiant. De cette réconciliation qui fera les frais? Les affirmations du lendemain, pour de vrais catholiques, sont, je le pense, les mêmes que celles de la veille. Lesquelles doivent subsister selon vous? Celles de Louis Veuillot ou celles, changeantes de nuances, mais identiques au fond, des libéraux? J'ai peur, à vous entendre, que la vérité et la charité soient dupées pareillement : La charité vraie en faisant place au charitanisme, et la vérité en se laissant offusquer par celui-ci.

La réconciliation — je n'aurais pas cherché ce mot — ne peut se faire que par l'union dans le catholicisme intégral.

Ce sera peut-être trop de lectures pour vous, mais trouvez le temps de lire le commentaire dudit Bref, par Mgr Chollet. C'est court,

mais clair. Sa Grandeur en dégage que le devoir du clergé, tout d'abord, est de soutenir les défenseurs de la doctrine, de la discipline et des directions intégrales.

Jusqu'en ces derniers temps, on avait cru que ce rôle revenait en premier lieu aux Semaines religieuses.

Nous avons changé tout cela.

Avec le regret que j'en ai, agréez, Monsieur l'abbé, l'expression de mes sentiments respectueux.

Emm. BARBIER.

L'INITIATIVE DE CHARLES MAURRAS ET L'INTRUSION DE M. BAZIRE

Sous le titre : *L'Action française et la religion catholique*, Charles Maurras vient d'écrire un livre qui fera époque dans l'histoire des controverses religieuses et politiques du temps présent. Il entreprend d'y faire justice de toutes les accusations malveillantes et calomnieuses dirigées contre l'école dont il est le fondateur et le chef. Et les réfutations qu'il en produit sont d'une dialectique si puissamment victorieuse que, s'il ne réussit pas à désarmer ses diffamateurs, il est assuré du moins de convaincre tous les lecteurs de bonne foi, et de fortifier la fidélité de ses amis comme aussi l'estime de ses admirateurs

Or, comme les accusations ainsi réfutées sont celles qui prétendent juger l'*Action française* du point de vue religieux; comme elles sont portées par des ecclésiastiques; comme elles ont été répandues sous mille formes dans les presbytères, les communautés, les séminaires et les évêchés; comme enfin elles font à des catholiques un grief d'adhérer de cœur et d'action au mouvement créé par l'*Action française*, l'ouvrage, qui est un grand acte en même temps qu'un très beau livre, est couronné par une supplique à Notre Saint Père le Pape, à la justice duquel l'auteur, dans une page vraiment magistrale, pour le fond et pour la forme, soumet toutes les pièces du débat.

De nous-mêmes, cependant, aurions-nous signalé cet ouvrage et la sensationnelle démarche « vers l'Autorité souveraine », qui en forme la conclusion? Au risque de garder un silence inexplicable sur une page exceptionnellement émouvante de la polémique religieuse contemporaine, nous en aurions volontiers attendu les suites, avant d'en entretenir nos lecteurs. Nous ne pouvons pas oublier, en effet, que Charles Maurras, en dehors même du fait de son agnosticisme, qui demeure intrinsèquement déplorable, a écrit, et de plus a réédité avec d'insuffisantes corrections, des lignes offensantes pour la religion chrétienne; et nous devons mettre, à constater ces choses, autant de loyauté que lui-même en met à les reconnaître.

En louant directement le nouvel ouvrage de Charles Maurras, en apportant notre témoignage contre les libelles que cet ouvrage réfute, n'aurions-nous donc pas exposé la *Critique du Libéralisme* au reproche de défendre l'auteur jusque sur ce chapitre de son incroyance religieuse d'excuser les lignes offensantes que nous venons de rappeler, et de le proposer comme modèle aux catholiques?

Aussi bien, et puisque la conclusion de l'ouvrage tend à saisir du débat « l'autorité souveraine », quoi de plus indiqué pour nous que de laisser aux juges ecclésiastiques le soin de se prononcer, s'ils le veulent faire, en toute sérénité, patience et liberté, à leur heure, et sans qu'aucune voix s'arroge la mission de prévenir et de préoccuper leur jugement?

Seulement, il est arrivé que cette réserve n'a pas été gardée ailleurs. Dans la *Libre Parole* du 3 décembre, à peine le livre avait-il paru, M. Henri Bazire, qui s'est déjà querellé sans gloire avec Charles Maurras, s'est élevé contre l'initiative du maître de l'*Action française,* et il l'a fait en des termes dépouillés de toute justice et de toute charité. Du coup, nous nous sentons pressés d'intervenir, pour qu'il ne vienne à personne la pensée que M. Henri Bazire, en l'occurrence, a interprété le sentiment des catholiques, en dépit des prérogatives que lui-même s'attribue peut-être de ce chef, ou qu'il se laisserait volontiers décerner. Et si c'est le signataire de ces lignes qui assume la tâche de remettre ici les choses au point, c'est simplement pour poursuivre celle, qu'en d'autres temps, il s'était donnée de répondre ici à un article de M. l'abbé Thellier de Poncheville dans la *Chronique sociale,* par des pages qui furent réunies en brochure sous le titre : *Les catholiques et l'Action française.*

*
* *

Et d'abord, il faut s'indigner, en toute vérité, de l'indignation que témoigne M. Henri Bazire. Il se scandalise de voir Charles Maurras recourir au Souverain-Pontife : mais lui-même, que fait-il, si ce n'est répondre à la place du Souverain-Pontife? Si, comme le déclare M. Henri Bazire, la démarche de Charles Maurras est « énorme », « invraisemblable », si elle est « la manifestation suprême » d'une « hypertrophie du moi » qui « atteint un degré pathologique », si elle est un « coup d'audace » et la « preuve d'une incommensurable vanité », si elle constitue une singulière inconvenance », une « idée bizarre », une « aberration », un « défi », quelque chose d' « effarant » enfin, n'en faut-il pas dire autant et davantage de l'exorbitante présomption qui conduit M. Henri Bazire à évoquer devant son tribunal personnel le litige soumis au Saint-Père? Aux yeux de qui pareille intrusion, pareille usurpation paraîtra-t-elle supportable? Quelle est, pour oser se substituer à « l'Autorité souveraine »,

la compétence de cet avocat, de cet ancien candidat, de ce journaliste? Lequel de ces trois titres l'investit du droit de s'ériger en vicaire du Vicaire même de Jésus-Christ? C'est cela qui est « énorme », « invraisemblable », « effarant ».

Et de quelle façon M. Henri Bazire exerce-t-il la juridiction dont il s'approprie si arbitrairement l'écrasante prérogative? C'est pour condamner sans pitié celui dont il s'institue le juge sans avoir un instant cessé de le traiter en adversaire. Les hagiographes, et en général les auteurs de vies édifiantes, ont couramment la précaution, conformément à une prescription pontificale déjà ancienne, de déclarer, au seuil de leurs écrits, que, s'il leur arrive d'exalter les faits et gestes de leurs héros, ils n'entendent cependant devancer en rien les sentences de l'Eglise et du Saint-Siège, au jugement de qui, docilement, ils s'en réfèrent. M. Henri Bazire, lui, prend sur tous les points le contre-pied de cette conduite. Non seulement il devance le jugement du Saint-Siège, dans le cas de Charles Maurras, mais encore il inflige à celui-ci une série de flétrissures impitoyables et l'acclame sous d'inexécrables malédictions.

Encore si l'objet du litige était, par M. Henri Bazire, exactement énoncé, et loyalement défini! Mais, dans la voie des forfaitures, il est malaisé de s'arrêter, et, de même qu'il excède démesurément ses attributions en prétendant trancher un différend dont c'est le Pape qui a été saisi, de même il dénature absolument l'objet même du procès et le caractère de la démarche qui a conduit Charles Maurras aux pieds de l' « Autorité souveraine ». M. Henri Bazire écrit :

> ... M. Maurras vient de publier un livre pour exposer sa situation d'athée et de positiviste vis-à-vis de la religion catholique, et sa conclusion est un appel direct au Pape qu'il met tout simplement en demeure de s'expliquer sur sa doctrine et sur son œuvre...
>
> ... Des prêtres, des évêques, de grands organes catholiques se sont émus, les controverses se sont développées. M. Maurras, par un coup d'audace qui ressemble fort à un coup de désespoir, en appelle au Pape et le somme de le couvrir...

Eh bien! non, il ne s'agit pas de cela, et cet exposé dénature absolument, soit l'objet du nouveau livre de Charles Maurras, soit le caractère du recours au Pape qui en forme la conclusion. Il n'est pas vrai que, par le livre, Charles Maurras ait voulu « exposer sa situation d'athée et de positiviste vis-à-vis de la religion catholique ». Il n'est pas davantage exact que sa conclusion soit « un appel direct au Pape », par lequel il mettrait Sa Sainteté « tout simplement en demeure de s'expliquer sur sa doctrine et sur son œuvre », et par lequel il « sommerait » le Pape « de le couvrir ». Présenter ainsi les choses, c'est les fausser, c'est forger une pure fable, et une fable odieuse.

L'objet du livre? C'est de dresser « comme un rapport général des

erreurs et des mensonges débités sur le compte » de l'*Action française;* c'est de répondre à des adversaires qui « ont cru pouvoir soutenir que l'attitude (des hommes d'*Action française*) était de tactique pure » et que ces hommes « ne servaient qu'un intérêt de parti exclusivement temporel » ; c'est de montrer qu' « un soupçon de cette nature tombe fort au-dessous » de ceux qu'il vise, et que « le plus élémentaire bon sens en fait justice » ; c'est de signaler « les petites manœuvres de la politique courante » par lesquelles « les charlatans politiques essaient de ravir l'applaudissement fugitif ou l'approbation distraite de la foule mobile » ; c'est d'établir que l'*Action française* n'entend pas se « tenir aux vaines roueries de forme et de parlement » ; c'est de dénoncer ces « griefs », dont l'ensemble forme « un torrent bourbeux où l'incompréhension, le disputant à l'ignorance, est menée par des intérêts » ; c'est de faire « apparaître la diffamation et la calomnie » à l'aide d'un « consciencieux parallèle » entre les « allégations dirigées contre » l'*Action française* et les « paroles qui en ont fourni le prétexte ».

L'objet de la conclusion ? C'est de « déposer ce livre sous les yeux de la plus haute majesté spirituelle qui soit au monde » ; c'est, bien que sa « défense vigoureuse exercée directement » ôte à Charles Maurras « le droit de se plaindre de rien ni de rien demander », de montrer au Souverain-Pontife que, pour imputer à l'auteur « soit une volonté hostile à l'Eglise, soit l'intention ou le désir de la combattre et de l'offenser », ses « écrits ne suffisent pas, il les faut travestir », et que, « pour lui composer un visage d'ennemi public ou secret de l'Eglise, il faut mentir » ; c'est « d'élever, comme un vœu qui semble conforme à la justice et à la paix, l'extrême désir de dissiper les obscurités artificiellement réunies » contre l'*Action française* tout entière et « de voir ses actions paraître, où il faut qu'elles soient connues, dans la simple lumière de leur exacte vérité » ; c'est enfin de mettre « cette vérité aux pieds du Pape », car, « si le Pape sait et voit, cela sera comme si tous les catholiques de France, prêtres, évêques, la voyaient et la connaissaient ».

*
* *

Devant une pareille démarche, quelle devait être, nous le demandons, l'attitude de l'observateur, indifférent ou même hostile à l'*Action française?* Attendre et se taire. Une autorité est interpellée, elle est saisie d'un dossier, elle est mise au fait d'une querelle : que vient faire l'avis d'un tiers, s'ingérant tumultueusement dans l'affaire, et y apportant surtout une passion que tout décèle et que rien n'excuse ? M. Henri Bazire a le bonheur d'être catholique : comment n'a-t-il pas partagé l'émotion qui a saisi tant de ses frères au spectacle d'une démarche infiniment digne d'attention respectueuse ? La justice commandait de juger impartialement et discrètement ce re-

cours, assurément nouveau mais, à combien de titres, nécessaire autant que légitime. La charité, à son tour, commandait de n'accabler point un calomnié qui se défendait, et qui, attaqué par des ecclésiastiques, imaginait selon son droit strict, de placer les éléments du procès sous les yeux du Chef de la hiérarchie ecclésiastique. Charles Maurras lui-même l'écrit en des termes presque pathétiques : « Cette Paternité sacrée ne peut s'étendre qu'aux fidèles; je ne crois pourtant pas qu'elle doive repousser et décourager les autres, lorsque ceux-ci l'approchent dans une intention de justice ». Samaritain? il l'est, et il le confesse avec une loyauté entière : mais le « bon Samaritain » n'est-il pas largement loué dans l'Evangile, et faut-il rappeler à M. Henri Bazire que la justice est due à tous, même aux infidèles; que l'intransigeance doctrinale a pour complément obligé la tolérance civile, et que saint Augustin, prompt à dire : *interficite errores*, ne l'est pas moins à ajouter : *diligite homines?* Voulant, ces jours derniers, presser l'abbé Lemire de se soumettre aux prescriptions de Mgr Charost, évêque de Lille, M. le chanoine Lecigne, dans l'*Univers,* adressait au député d'Hazebrouck une lettre empreinte de la plus touchante sympathie confraternelle : Charles Maurras qui n'a jamais rien troublé dans l'action de l'Eglise, et qui, au contraire, a toujours poussé ses amis catholiques à appuyer et à fortifier cette action, méritait-il un traitement pire? En vérité, M. Henri Bazire n'a pas de cœur!

Au lieu, en effet, d'observer la circonspection que l'incident dictait à tout le monde, il est intervenu, avec la fougue et l'intempérance la plus inopportune. Il s'est découvert par sa précipitation même. Il a maladroitement trahi les sympathies et les affinités qui peut-être le lient aux diffamateurs de l'*Action française*. Pour qu'il soit apaisé, il ne faut pas, il ne faut à aucun prix, que l'*Action française* puisse se réhabiliter devant l'opinion catholique. Alors, il se jette aveuglément dans la mêlée. Il prétend apporter son « témoignage », que nul n'attendait, dont nul n'a que faire. Et ce n'est pas un témoignage, c'est un verdict tout fait qu'il rend de son autorité privée, et un verdict qui sue la haine. Il interpose ainsi, entre le Père commun des fidèles et un infidèle qui élève la voix « dans une intention de justice », une sentence qui manque précisément de justice. De la réfutation motivée, détaillée, victorieuse, qui fait l'objet du livre, pas un mot. Simplement, il discute le caractère de la démarche résolue par Charles Maurras, et, *in odium auctoris*, il condamne cette démarche, la persifle, la dénigre, non sans l'avoir substantiellement dénaturée.

Notez que, dans son journal, comme on le fait en bien d'autres, M. Henri Bazire est de ceux qui, presque chaque jour, disent aux gouvernants de la république : « Causez avec Rome! » Ces gouvernants, cependant, sont des mécréants notoires, qui font même métier d'identifier la république avec la guerre à l'idée chrétienne. A

Charles Maurras, qui ne conçoit pas l'ordre dans la société française sans le respect des prérogatives de l'Eglise, ce droit de « causer avec Rome » serait-il, de par M. Henri Bazire, particulièrement interdit? Charles Maurras, lui-même, explique judicieusement qu'il a voulu « faire, en citoyen, ce que l'Etat démocratique républicain n'a pas su faire en corps : s'adresser à la Papauté ». Que si M. Henri Bazire juge indécent, de la part d'un particulier, l'acte qu'il recommande à la collectivité, quelle est sa logique, quel est son sens politique, et comment ne se moque-t-on pas des catholiques quand on prétend, comme c'est le vœu de certains, leur imposer pour chef M. Henri Bazire?

Pareillement, quand il a plu à lord Rothschild d'écrire à S. Em. le cardinal Merry del Val pour l'interroger sur l'authenticité de certains documents relatifs au meurtre rituel et conservés dans les archives du Vatican, la *Libre Parole* a discuté la valeur de ces documents par rapport à la question débattue, mais elle n'a contesté ni la légitimité de la démarche de lord Rothschild, ni la haute convenance de la réponse qu'a bien voulu lui faire l'éminentissime Secrétaire d'Etat de Pie X. Comment est-ce la *Libre Parole* qui condamne, de la part de l'antisémite Charles Maurras, une initiative qu'elle a trouvée sortable de la part du lord israélite?

Enfin, par son dévouement à l'*Action libérale populaire,* M. Henri Bazire prend rang parmi ces défenseurs du droit commun et de la liberté de conscience pour qui le *compelle intrare* constitue une consigne attentatoire à l'indépendance de l'esprit humain. Comment se fait-il qu'il veuille appliquer cette consigne quand il s'agit de Charles Maurras? Et, certes, nous nous réjouirions plus que quiconque le jour où cette âme d'élite s'ouvrirait pleinement à la lumière surnaturelle, après avoir ouvert à ses contemporains tant de radieuses clartés de l'ordre temporel; le jour où cet admirable architecte de la société restaurée comprendrait librement que, *nisi Dominus aedificaverit domum, in vanum laboraverunt*..., le jour où ce dialecticien lucide, qui dénonce avec tant de sagacité le « trou par en haut » dont pâtit la nation française, comblerait le « trou par en haut » qui découronne sa propre philosophie. Mais nous tenons qu'il y aurait une véritable indécence à précipiter sur ce point les décisions d'un libre arbitre qui doit être scrupuleusement ménagé. Et, pour tout dire, nous ne reconnaîtrons à M. Henri Bazire le droit de sommer Charles Maurras de se convertir à la foi catholique que le jour où M. Henri Bazire acceptera qu'on le somme de conformer tous ses actes et toutes ses paroles aux enseignements pontificaux relatifs au libéralisme.

* * *

Mais est-ce bien à la conversion de Charles Maurras qu'aspire

M. Henri Bazire? Lisez l'article que nous commentons, et vous verrez que c'est bien plutôt à la condamnation, par le Saint-Siège, de l'illustre écrivain. M. Henri Bazire dit en effet :

M. Maurras est bien trop intelligent et avisé pour espérer que Rome puisse approuver ses thèses.

Elle l'en a déjà, et à plusieurs reprises, doucement prévenu par la voix de ses théologiens. Que pouvait-il espérer de plus que le silence de l'Eglise? Or, il veut lui rendre ce silence impossible. L'indulgence de l'Eglise a une limite : elle n'ira jamais jusqu'à la complaisance doctrinale. L'auteur du *Chemin de Paradis*, d'*Anthinea*, de *Trois idées politiques*, en osant, bien qu'il s'en défende, instituer un dialogue entre le Pape et lui, en sollicitant publiquement, sinon une approbation, du moins un quitus et un blanc-seing, fait preuve d'une incommensurable vanité ou d'une étrange ignorance de ce qu'est l'Eglise.

Pour ne pas remonter plus haut, souvenez-vous de ce qui s'est passé lors du mouvement de l'*Avenir*. Grégoire XVI, avec une mansuétude et une patience que ne comprit pas Lamennais, refusait de parler. Lamennais voulut contraindre l'Eglise à se départir de son miséricordieux silence; il porta à Rome son mémoire, comme M. Maurras y adresse son appel, moins la publicité toutefois. Ce fut l'Encyclique *Mirari vos* et la condamnation.

Que voulez-vous que fasse l'Eglise, quand il s'agit de doctrines qu'elle ne peut pas approuver et quand on ne lui laisse même plus la ressource de les ignorer?...

... En tout cas, après la manifestation retentissante de M. Maurras, il est peu probable que l'Eglise puisse bien longtemps, quelles qu'aient été ses intentions maternelles, garder un silence qui risquerait d'être interprété comme une approbation.

Je ne sais ce qui se passera. Mais, vraiment, il est impossible de provoquer plus directement la foudre.

M. Henri Bazire serait d'une rare inconscience, s'il ne se rendait pas compte, ne fût-ce qu'en se relisant, de la « provocation » qu'il commet lui-même en dénonçant ainsi, chez Charles Maurras une « provocation » dont celui-ci d'ailleurs est bien innocent. Cette façon de commenter préventivement les décisions éventuelles de l'Eglise, de les montrer comme devant revêtir inévitablement tel caractère et non tel autre, de jouer au confident initié aux secrets du Saint-Siège, d'affecter une pareille horreur de toute « complaisance doctrinale », de rappeler la filière suivie jadis contre Lamennais, d'avertir officieusement l'Eglise du « défi » d'ailleurs imaginaire qui lui est porté, cela porte un nom dans l'histoire religieuse et dans la littérature dramatique.

Ce nom nous ne l'écrirons pas; mais nous ne dissimulerons pas la répulsion et l'écœurement que nous ont inspirés ces lignes. En l'écrivant comme nous le pensons, nous sommes assurés de trouver un écho dans les âmes de ces milliers et de ces milliers de catholiques français, qui, de lire Charles Maurras, sans en subir pour leur foi le moindre dommage, ont éprouvé le bienfait de voir se raviver

leurs espérances patriotiques et leur activité pour le bien, non seulement politique et social, mais même religieux.

Pour finir, qu'on nous permette de citer ici une anecdote toute récente, et dont nous garantissons l'authenticité. Dans une garnison voisine de Paris, quelques jours après l'incorporation des conscrits de 1913, on leur avait ordonné, pour vérifier leur valeur intellectuelle, une rédaction où ils devaient indiquer ce qu'ils feraient après leur service militaire, comment ils concevaient ce service, et quels grades ils ambitionnaient à la caserne. Or, l'un d'eux, termina son petit travail par ces lignes :

> ... Je suis très fier d'appartenir à la classe 1913, qui a le privilège d'inaugurer l'incorporation à vingt ans et le retour au service de trois ans. J'aimerais être admis le plus tôt possible à l'école des élèves-caporaux, puis à celle des élèves-officiers, car je sais que la France a besoin de chefs. De toute manière, j'entre au service avec la résolution de servir la Patrie de toute mon âme, avec l'aide de Dieu en qui je crois.

Or, l'auteur de ces fières lignes est un militant d'*Action française,* lecteur et admirateur de Charles Maurras. L'agnosticisme du maître entame-t-il la foi des disciples?

Paul TAILLIEZ.

COMMENT COMPRENDRE LE BREF DE S. S. PIE X POUR LE CENTENAIRE DE LOUIS VEUILLOT

Nous en faisions récemment la remarque, la presse catholique s'est en général abstenue de dégager et de faire ressortir la leçon à tirer de ce grave document (1). Comme tant d'autres fois, on a salué la parole pontificale avec admiration et reconnaissance, et, cet hommage rendu, on la laisse tomber. Ce serait trop gênant d'avoir compris. Aussi, y a-t-il une masse d'honnêtes catholiques qui se comportent comme s'ils étaient résolus à n'entendre que ce qui leur entrerait de force dans les oreilles.

Ce que les journaux catholiques n'ont pas voulu faire, une voix épiscopale l'a fait avec une plus haute autorité. Nous sommes heureux de lui faire écho.

Répondant à une adresse d'adieux présentée par son clergé de Verdun, Mgr Chollet, archevêque nommé de Cambrai, après une effusion de sa charité pastorale, ajouta : « Permettez-moi, — ce sera comme mon testament, — de vous mettre en garde contre deux dangers, imminents et graves, de vous communiquer un mot d'ordre du Pape ». Le premier danger serait le désarroi. L'éminent prélat le prévient par ses conseils. L'autre est l'introduction dans son diocèse d'une Ligue qu'il ne nomme pas, mais que tous reconnaîtront. Entre

1. La *Croix* a reproduit celui que nous allons citer.

l'un et l'autre point, voici en quels termes Mgr Chollet communique le « mot d'ordre » du Pape (1).

*
* *

« Il est encore un autre danger. Avant de vous le signaler, per» mettez-moi de vous faire entendre une parole récente du Pape. » Après l'avoir entendue, vous comprendrez mieux la gravité du » péril et la nécessité de vous le signaler.

» Le 22 octobre dernier, le Souverain Pontife adressait à M. » François Veuillot un Bref élogieux, à l'occasion de la publication » de la dernière partie de la *Vie de Louis Veuillot*. Ce Bref est » d'une importance exceptionnelle à cause de l'insistance que met » Pie X à souligner la doctrine et la méthode du grand lutteur, à » les louer, à nous les donner en exemple.

» La doctrine de Veuillot, c'est qu'il faut « repousser comme » une impiété toute *diminution* de la souveraineté de Jésus-Christ » et toute renonciation aux enseignements de la Chaire apostoli» que »; c'est que « la force des sociétés est dans la reconnaissance » *pleine et entière* de la royauté sociale de Notre-Seigneur et dans » l'acceptation *sans réserve* de la suprématie doctrinale de son » Eglise »; c'est qu'il faut « confesser *sans hésitation* et *sans atté-* » *nuation* la vérité catholique » sans « jamais distinguer entre les » droits que le monde moderne admet et ceux qu'il prétend pros» crire »; c'est encore qu'il faut « démasquer les théories libé» rales, aux déductions si funestes, dans les sophismes dissimulés » sous le nom de *liberté* »; c'est enfin qu'il faut « reconnaître *dans* » *leur plénitude* les droits du Saint-Siège et l'autorité du Pontife » romain ».

» En un mot, l'intégralité de la foi, l'intégralité de la royauté » sociale du Christ, l'intégralité des droits de l'Eglise, voilà ce » que professait tout haut Louis Veuillot et ce dont il est loué par » le Pape. Il ne connaissait pas la fameuse, et, à mon avis, souvent » ruineuse, distinction de la thèse et de l'hypothèse; la thèse que l'on » admet sans doute, mais que l'on relègue au fond du temple » du silence après lui avoir donné une adoration muette, et l'hypo» thèse que l'on professe avec tant d'entrain, qu'elle paraît bien être » la reine et avoir tous les droits de la thèse. Le peuple finit par ne » plus connaître les droits de Dieu et de l'Eglise, parce qu'on n'ose » pas les proclamer; il finit par croire aux fameux droits mo» dernes à force de voir combien on les ménage; et l'erreur va » croissant, et la thèse disparaît de plus en plus dans l'ombre et » sombre dans le silence.

» Comme je le disais, il y a quelques jours, à nos chers sémina» ristes, soyons *romains*, absolument romains par la reconnaissance » dans leur plénitude des droits de Jésus-Christ et du Saint-Siège; » ne soyons pas *libéraux* par cette manie de plusieurs de mettre

1. Semaine religieuse de Verdun, 29 novembre.

» sur le même pied les droits de l'Eglise et de l'Etat, de Dieu et » du pouvoir civil, de se contenter du même traitement pour la vérité » et l'erreur, pour toutes les opinions, y compris les plus fausses.

» Mais peut-être, dira-t-on, Louis Veuillot aurait pu mettre moins » d'intempérance et de vivacité à défendre les droits sacrés de la » conscience et de la foi. Or, ici encore, le Pape donne l'éloge, il » loue le grand lutteur « d'avoir poursuivi *sans trêve ni merci* » l'erreur qui s'étale au grand jour et l'erreur qui serpente dans » l'ombre »; celle-ci est le fait de ceux qui prétendent qu'on di- » vise les catholiques quand on la poursuit. Le Pape loue encore » Veuillot d'avoir, « avec un désintéressement complet », bravé « l'im- » popularité, les intrigues, les antipathies, les accusations calomnieuses » de ses adversaires, parfois la désapprobation même de ses compa- » gnons d'armes. » Tout cela, pour achever de peindre la méthode » de L. Veuillot, « dans l'obéissance et la discipline, le regard fixé » sur la direction du Saint-Siège ».

» Doctrine intégrale, discipline absolue; avec ces deux qualités, de » l'entrain, du courage, de l'enthousiasme, qui vont *sans trêve, ni* » *merci* : c'est ce que le Pape propose à notre exemple et à notre » imitation, puisqu'il dit que Veuillot « est digne d'être présenté » comme modèle à ceux qui luttent pour l'Eglise et les causes » saintes ».

» Entendons donc cette parole du Pape, faisons-en notre profit, » d'abord pour soutenir ceux qui luttent à la manière de Veuillot et » en faveur des mêmes causes, pour écarter ceux dont le libéralisme » ne peut supporter ces combats et ces procédés, enfin pour aller au- » devant du second péril auquel je faisais allusion tout à l'heure ».

⁂

« Récemment il s'est fondé chez nous, entre jeunes gens, par ail- » leurs fort généreux, une ligue dont je ne parlerais pas si elle ne » s'adressait aux catholiques et n'entrait par là plus particulièrement » dans le champ imposé à ma vigilance. Dès sa première réunion, » la ligue a vanté son programme qu'elle déclare « neuf et original... » particulièrement par ce fait qu'il est parfaitement acceptable par » les gens religieux, *les catholiques les plus orthodoxes, comme par* » *les libres-penseurs* tolérants et libéraux »; ailleurs elle avait ins- » piré cette déclaration : « Ce que nous voulons, c'est que les *croyants* » comme les *incroyants* puissent travailler ensemble dans le cadre » d'une République *ouverte également* aux uns comme aux autres. » » N'est-ce pas là précisément ce libéralisme auquel le Pape fait » allusion, cette atténuation des droits de l'Eglise et de Dieu qu'il » repousse et veut que l'on combatte? Et, en fait, comment trouver » un terrain *commun* aux *catholiques* et aux *libres-penseurs*, aux » *croyants* et aux *incroyants*, si ce n'est en faisant disparaître tout ce » qui *distingue* le catholique du libre-penseur, le croyant et l'in- » croyant, c'est-à-dire proprement la foi et l'autorité de l'Eglise?

» Il me suffira de vous avoir signalé ce danger pour le faire disparaître, en tous cas, j'espère, pour vous en défendre. »

AFFAIRES CATHOLIQUES

D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE-HONGRIE.

A qui mieux mieux !

Malgré tous les avertissements donnés et par le Pape et par les évêques, on dirait que les libéralisants courent de plus en plus à l'erreur, dénaturent le plus possible et les faits et l'histoire, jettent du sable aux yeux des autorités ecclésiastiques pour essayer de les empêcher de voir, enrôlent le plus possible sous leur drapeau, afin de bien montrer, pour éviter une nouvelle condamnation plus formelle encore, que la grande majorité est avec eux, alors que le pauvre peuple suit presque toujours sans comprendre la portée de ce qui lui est dit.

Presque toutes les assemblées qui ont eu lieu au point de vue syndical, social, politique, religieux, pendant le courant de ces derniers mois, semblent n'avoir eu pour but que de tomber à bras raccourcis sur les intégraux et de faire de la réclame pour l'interconfessionnalisme. Ce fut le fait de l'*Augustinus-Verein*, pour la presse catholique, dans sa réunion générale annuelle à Cologne, le 23 octobre.

Ce le fut dans la réunion politique du Centre à Sarrebrück-Malstatt, le 27 octobre, où l'on prit une résolution contre les « trouble-fête » comme on appelle les catholiques intégraux en Allemagne; et ici, il faut déplorer que certaines personnalités présentes, appartenant jusqu'ici notoirement à la direction de Berlin, n'aient pas eu le courage de protester, chose dont la presse libéralisante a évidemment abusé et abusera encore longtemps, pour discréditer ces personnalités à qui il sera difficile de revenir publiquement à la défense des bonnes idées, sans qu'on leur oppose leur faiblesse d'une heure.

Ce fut encore le cas dans la réunion du parti centre du district de Dusseldorf, les 25 et 26 octobre, à Solingen; dans le cinquième congrès des délégués de la fédération des Associations catholiques ouvrières du diocèse de Metz, où, d'après la « *Voix populaire de Lorraine* », du 29 octobre 1913, on prit la résolution d'obliger à la lecture et à l'abonnement de la « *Gazette ouvrière de l'Ouest de l'Allemagne* » tous les ouvriers catholiques, alors, on le sait, que c'est là l'organe principal des idées de München-Gladbach et de Cologne dans le domaine syndical et social. Il en fut de même dans le Parti Centre de Cologne, qui se réunit dans le courant d'octobre, et qui répéta les mêmes choses que dans les réunions qui avaient précédé celle-ci à Wittlich et à Coblentz.

La tendance est maintenant de faire valoir la formule : *Centrum*

locutum, causa finita. On ne pouvait mieux choisir pour se moquer du célèbre axiome pontifical. Il est vrai que l'on n'y regarde pas de si près et que puisqu'on se moque des évêques ou qu'on les trompe, on peut bien se moquer de l'évêque des évêques et des formules apodictiques de Rome.

Mais quelquefois on n'arrive point au but que l'on se proposait. C'est ainsi qu'il en arriva à Essen, le 5 octobre dernier. Les libéralisants tâtent le terrain de l'archevêque de Cologne, Mgr von Hartmann. On sait qu'il est loin de partager les idées interconfessionnelles de München-Gladbach. Aussi essaya-t-on, lors de sa visite à Essen, de l'obliger à se ranger du côté direction de Cologne. Dans un discours de réception à l'assemblée des hommes, réunie à l'occasion de la visite épiscopale, un certain Laarmann, président de tribunal et conseiller secret de justice, ne trouva rien de mieux que de rappeler le fameux conciliabule-congrès syndical d'Essen où l'on a dit et fait tant de sottises antipontificales, et fit l'éloge de la direction de Cologne, espérant que l'archevêque, en répondant, l'approuverait et prendrait parti. Le révérendissime archevêque eut vite fait de comprendre la gaffe de l'orateur ou plutôt le guet-apens qu'on lui tendait, et se taisant absolument sur l'artificieux discours, comme par une sorte de désapprobation, il répondit par de magnifiques paroles sur l'obéissance absolue aux directions pontificales, et dans ce milieu de Westphalie, où l'on se rappelle la fameuse ligue de l'Anti-Index, il y a quelques années, il insista sur le danger des livres défendus dont on doit se prohiber la lecture. Le conseiller Laarmann en fut pour ses frais, honteux comme un renard qu'une poule aurait pris.

On ne se contente pas des assemblées pour faire de l'agitation en faveur des idées libéralisantes et interconfessionnelles. Les livres, les brochures, les tracts pullulent. A la suite du beau travail de l'ex-député catholique au Reichstag, Roeren, sur « *le Centre et la direction de Cologne* », les centristes libéralisants étaient un peu désemparés, tant les preuves apportées par Roeren en faveur du Centre catholique étaient gênantes pour eux. Le professeur Martin Spahn, lui-même, avait convenu de leur portée et avait ainsi mis encore plus dans l'embarras ceux qui ont l'habitude de jurer par ses appréciations. Ce livre de Roeren fut le pavé jeté dans la mare aux grenouilles. Aussi, maintenant que le premier succès s'en éloigne, les grenouilles remuent la vase. Tous les Bachem du monde s'en donnent à cœur joie de productions en faveur du Centre interconfessionnel sans base catholique. « Le Centre est tel qu'il était, et tel qu'il est aujourd'hui, il demeure et demeurera », écrit Julius Bachem dans une brochure qui est loin de pouvoir lutter de succès avec son fameux article-programme d'autrefois : « Hors de la tour ».

Son cousin, Charles Bachem, vient à la rescousse. Il prononce, le 20 octobre, à Crefeld, un discours où il se pose en docteur de l'Église. Ce discours lui paraît si beau, qu'il le publie en brochure sous le titre : « *Centre, mentalité catholique et situation politique générale* ». Cette brochure serait mise un jour à l'Index qu'on ne devrait pas s'en étonner, car voici ce qui s'en dégage comme conclusions :

1° Les avertissements du Saint-Père et des évêques allemands, en particulier de feu l'archevêque de Cologne, à l'encontre de l'interconfessionnalisme sont regardés comme non existants. — 2° le Pape qui, dans la question syndicale, s'est réservé expressément désormais toute autre décision, ne « doit pas s'en mêler ». — 3° Le Centre, « même regardé du point de vue catholique », ne doit pas être considéré comme la représentation parlementaire du peuple catholique allemand et, par conséquent, n'a pas à être et à agir en harmonie avec la mentalité catholique. — 4° N'a plus de valeur tout tout ce que le catéchisme dit du but suprême et de la fin de l'homme, du pouvoir de l'Eglise et ce que disent les Papes relativement à la dépendance des actions humaines de la doctrine ecclésiastique. — 5° Ce n'est plus l'Église qui a à décider ce qui est bon ou mauvais; ce n'est plus la vérité, le droit qui doivent être la norme dans les affaires politiques, mais bien « le bien-être national de notre peuple tout entier ». — 6° Le Centre ne doit prendre en sa protection ni le Pape, ni les évêques, ni les encycliques, ni les lettres pastorales; il n'a pas à s'orienter selon le catéchisme catholique, par la raison que cela « pourrait blesser la conviction religieuse des protestants ». — 7° Contrairement à l'encyclique « *Singulari quadam* », M. Charles Bachem affirme que, même du point de vue ecclésiastique, il faut rejeter cette opinion que les questions sociales doivent être décidées d'après la conception catholique ». — 8° « Par amour » pour le Saint-Père, on doit lui fermer, lui barrer tout accès dans le Centre allemand. — 9° « Même si le Centre ne se composait que de catholiques », il ne pourrait régler ses actions d'après la mentalité catholique. Ainsi donc, par le Centre, les catholiques sont dispensés de suivre les principes catholiques dans la vie publique. — 10° « *La Gazette populaire de Cologne* » a toujours défendu et enseigné cette doctrine. — 11° De même c'est l'enseignement de la commission permanente locale du parti du Centre prussien, Charles Bachem en fait foi, en tant qu'il en est membre lui-même et qu'il assista à la fameuse délibération de novembre 1909, dans laquelle on avait posé comme un ultimatum au député Roeren.

Pour faire pénétrer davantage toutes ces idées fausses et d'incalculables conséquences, la brochure imprimée à très fort tirage a été envoyée gratuitement à une bonne partie du clergé allemand que l'on essaye ainsi d'influencer et de mettre sous le joug, sous la terreur, devrais-je dire, des politiciens directeurs du mouvement. Vis-à-vis du peuple, on est encore plus osé, parce que l'on abuse de sa crédulité et de son peu d'intelligence. Maintenant l'idée est généralement répandue parmi celui-ci, que d'obéir à l'encyclique « *Singulari quadam* » et de la réaliser comme le veulent les « Berlinois » cependant bénis et approuvés pour cela par le Pape, c'est se rendre coupable gravement de désobéissance vis-à-vis des évêques diocésains, qui sont ainsi exploités et présentés comme des ennemis purement et simplement de l'encyclique, comme si cela se pouvait.

On veut faire encore mieux maintenant. Comme les organes catholiques intégraux, encore qu'ils aient été méprisés, ridiculisés, taxés

d'autorité nulle par les libéraux. ne laissent pas que d'être gênants, parce qu'ils mettent la vérité toute nue, et d'une façon inlassable, à l'encontre des innombrables mensonges répandus, on veut les faire disparaître, d'autant qu'ils progressent toujours plus. Pour arriver à cela, il est question de faire signer au plus grand nombre de prêtres possible de tous les diocèses allemands, au plus grand nombre d'autorités et de personnalités marquantes, une sorte de pétition de désapprobation de ces journaux ou revues catholiques; et avec cela, on se présentera à la suprême autorité ecclésiastique pour la duper sur l'état réel des choses et lui en faire accroire. Heureusement, Rome sait à quoi s'en tenir. L'évêque d'Hildesheim, Mgr Bertram, qui en arrivait récemment, a dit publiquement combien le Pape était au courant de la situation catholique en Allemagne et des dangers qui la menacent. Le Pape est bien renseigné; c'est bien là le démenti le plus fort jeté à ceux qui, tout récemment encore, comme Luther, en appelaient du Pape mal renseigné au Pape mieux renseigné.

Les dangers et les conséquences de cet état de choses se montrent quelquefois d'une façon plus marquée. C'est ainsi qu'après le Dr Kirsch, rédacteur à la « *Gazette populaire de Cologne* », qui, il y a deux ans, devint apostat et passa au vieux-catholicisme, on annonçait tout récemment que le religieux oblat, Père Christian Alberti, prêtre et docteur, passait aussi au vieux-catholicisme, après avoir longtemps manifesté ses tendances modernistes et allait consacrer désormais sa plume aux organes modernistes ou protestants, le « *Catholique affranchi de Rome* » en particulier.

Il est vrai qu'avec les dangers et les conséquences funestes qui éclatent au grand jour, perce aussi le demi-jour des origines d'une mentalité si funeste, peut-être à l'insu même de ceux qui la propagent, car il faut toujours encore, par esprit de charité, croire à leur bonne foi.

Il n'y a pas que le *Sillon* français dont les attaches désastreuses avec des gens de toute mauvaise foi arrivent à être connues. Pour l'Allemagne, ce sont les intéressés eux-mêmes qui, sans le vouloir, donnent des bâtons pour se faire battre.

Récemment paraissait un volume : « *Souvenirs d'un vieux publiciste et politicien* ». Ce volume émanait de M. Julius Bachem. Comme on le voit, les volumes et les brochures se multiplient sous sa plume. Un chapitre de ce volume est intitulé : « *La Taxiliade* », titre particulièrement curieux. Il traite des rapports de M. Julius Bachem avec le docteur en médecine, *Charles Hacks*, qui, d'ailleurs, est son beau-frère, et qui fut l'auxiliaire le plus intime de *Léo Taxil*, il y a quelque 20 ans. On sait par le menu tout le mal qu'essaya de faire et que fit Léo Taxil en ce temps parmi les catholiques de France et d'ailleurs.

M. Julius Bachem rapporte donc que, le 24 septembre 1896, à déjeuner, le Dr Hacks lui raconta que Léo Taxil était franc-maçon, et que tout ce qu'il avait fait n'était qu'une mise en scène tout à

fait conscient, qui allait éclater scandaleusement au prochain congrès antifranc-maçonnique de Trente. Ayant eu connaissance de ce fait, Julius Bachem le dit à Mgr Gratzfeld, ancien secrétaire du cardinal Melchers à Rome, et à Mgr Paul Maria Baumgarten, à Rome, les conjurant de s'opposer à Leo Taxil à Trente, qui, sans doute, essayerait de nier au congrès. Mais la presse catholique n'en sut rien, et c'est là ce que l'on reproche dans cette affaire à M. Julius Bachem, déjà rédacteur alors à la « *Gazette populaire de Cologne* ».

Dans la « *Revue universelle* » d'avril 1913, paraissaient les révélations de Mgr Baumgarten, très graves à ce sujet. La « *Talgliche Rundschau* », organe des apostats et des protestants haineux, dit alors que, si le Dr Hacks n'avait pas été ce matin-là « dans la bonne humeur excitée par le vin », Pape et évêques, prêtres et laïques et toute la presse du Centre en seraient encore à croire tout ce qui fut raconté des années durant dans le « *Diable au XXe siècle* » du Dr Bataille

Une partie de la presse ennemie du catholicisme a fait un grand mérite à M. Julius Bachem d'avoir déclaré ce fait, et dit que les catholiques lui doivent une éternelle reconnaissance. Mais la presse vraiment catholique trouve qu'un homme et un écrivain qui a aujourd'hui la main si leste, quand il s'agit de dénoncer un « intégral » à la furie des libéralisants, aurait pu mieux mériter en cette circonstance. Voici ce que je lis en effet dans la revue « *Clarté et Charité* » du 19 octobre 1913 :

« Un autre fait demeure encore et toujours obscur, c'est que M.
» Bachem ne fit point d'abord usage de l'aveu de son parent dans
» la « *Gazette populaire de Cologne* » et ne fit parler de cette affaire
» dans son journal que seulement le 13 octobre 1896, trois semaines
» après la visite du Dr Hacks et après le congrès de Trente. Il aurait
» rendu, en parlant à temps voulu, un indubitable service au con-
» grès de Trente, il lui eût épargné d'entendre maint discours encore
» aujourd'hui peu réjouissant, et il eût rendu impossible alors à
» Léo Taxil de continuer de jouer en ce temps son rôle de menteur ».

On promet de revenir encore sur la Taxiliade dans les organes allemands : j'y reviendrai si l'occasion m'est donnée par eux de dire quelque chose d'intéressant.

***

J'en arrive aux affaires catholiques d'Autriche. Il y aurait ici aussi beaucoup à dire, si j'en juge d'après tout ce qu'il m'a été permis de lire çà et là. La manière de faire est absolument la même qu'avec la direction de Cologne, d'où, d'ailleurs, procèdent directement les libéralisants et les modernistes autrichiens. Même souci de faire signer par le clergé une sorte de pétition contre les organes qui troublent la funeste joie de leur mauvaise cause; même souci d'accabler ces organes, de les réduire à néant et de faire accroire qu'ils méprisent l'autorité épiscopale, alors que leur principe est tout au

contraire de sommer à l'obéissance vis-à-vis du Pape et de l'autorité épiscopale; même souci de les présenter comme n'ayant aucune autorité parce que leur courage à proclamer la vérité catholique intégrale gêne, parce qu'ils ont été bénits et approuvés par Pie X, parce qu'ils voient clairement dans le jeu dangereux des uns et des autres.

Mais. en Autriche, les errements et les dangers sont beaucoup plus graves encore qu'en Allemagne. Ici, il ne s'agit plus d'un mélange interconfessionnel entre catholiques et protestants, défavorable aux intérêts religieux, sociaux-religieux, politico-religieux des premiers. Depuis la mort de l'illustre bourgmestre, Dr Lueger, de Vienne, la situation a bien empiré. Les chrétiens-sociaux sont au pouvoir dans la capitale, mais c'est et ce sera surtout à l'avenir au prix d'une véritable défection. L'union, en effet, se fait avec les radicaux, c'est-à-dire avec les pires ennemis du catholicisme; la compromission la plus honteuse va son train entre les croyants et la plus déclarée incroyance et, tout cela, en vue des élections prochaines où l'on verra le triomphe de cet horrible mariage mixte entre les catholiques et les anticatholiques, mariage d'où ne peuvent naître que d'informes monstruosités.

Dans cette nation, comme dans l'Allemagne proprement dite, les meilleures institutions catholiques d'autrefois perdent de vue ce pourquoi elles avaient été créées. C'est ainsi que dans le « *Volksbund* » la suprématie appartient aux chrétiens-sociaux amalgamés de l'erreur et de la manie concessionnaire. Le « *Volksbund* » s'est laissé infiltrer la manière de Cologne, et malheureusement, ici comme là, des prêtres catholiques, des religieux tenus par le vœu de l'obéissance stricte au Pape, se prêtent au jeu, mis en scène par on ne sait quelles influences néfastes, qu'ils ne veulent ou ne peuvent comprendre dans leur aveuglement ou dans leur ignorance théologique.

Malheureusement aussi, ils veulent englober le haut clergé dans leurs errements et voilà qu'ils essayent, après la mort du cardinal Nagl, qu'ils trouvaient intransigeant et romain d'une façon outrée, de faire accroire que le nouvel archevêque, Mgr Piffl, les approuve, libéralise avec eux, et oublie par conséquent son premier devoir épiscopal, celui de penser et d'agir en étroite union avec le Pontife romain. Et c'est là le plus grand danger, celui qui égare le plus les consciences du peuple catholique. Ce fut tout récemment le fait du congrès du « *Volksbund* », où l'archevêque prononça des paroles que la presse à la merci des chrétiens-sociaux a dénaturées, faussées, exagérées et dirigées contre les catholiques intégraux, en dépit des intentions vraies de l'archevêque de Vienne. Et si un organe comme le « *Katholisches Sonntagsblatt* » rappelle ce que l'on doit d'égards à la vérité, et d'obéissance aux directions théologiques et faisant loi du Saint-Père, alors on l'accuse de manquer d'égards envers l'archevêque et d'en blesser l'autorité. C'est là de l'épiscopalisme mal entendu.

*
* *

Il y a une autre façon d'épiscopalisme qui se fait aussi jour en

Allemagne et dans les nations voisines ou alliées qui imitent les procédés de München-Gladbach. C'est celui qui consiste à faire valoir d'une façon exagérée les mérites des évêques que les Gladbachistes et Bachémistes considèrent comme leurs protecteurs, ne comprenant pas que, par là même, ils les exploitent encore contre le Pape, et que c'est la plus grande injure qu'ils puissent faire à un évêque que d'en faire le soutien des erreurs ou des opinions désapprouvées ou condamnées par le Souverain Pontife.

J'en trouve un exemple dans une excellente brochure, et je sais que, sous le pseudonyme de *Dr Félix Tátrai*, se trouve un des premiers théologiens de l'Autriche actuelle. Cette brochure a pour titre : « *Plus de vérité !* », comme sous-titre : « *Pensées sur le culte de Prohàszka en Hongrie* ».

On sait que Mgr le Dr Ottokar Prohàszka est le révérendissime évêque de Stuhlwissembourg, en Hongrie. On sait aussi que, dans le mouvement actuel des idées, cet évêque est, sans contredit, la figure la plus marquante dans la vie religieuse publique de la Hongrie, la plus populaire comme écrivain, orateur, conférencier, directeur de retraites. On se souvient que ses ouvrages : « *Les exagérations de l'intellectualisme* ». « *Le catholicisme moderne* ». « *Plus de paix* » furent défendus par la congrégation de l'Index le 5 juin 1911. On se souvient aussi que l'évêque fit une louable soumission au décret qui le frappait. et d'ailleurs, sa personnalité, avertit l'auteur de la brochure, reste en dehors de toute contestation.

Ce contre quoi l'on s'élève, c'est l'exagération avec laquelle on a fêté son trentenaire d'écrivain récemment encore après sa condamnation. Evidemment ceux qui prirent l'initiative de cette fête manœuvrèrent assez maladroitement pour faire comprendre qu'ils fêtaient en l'évêque l'écrivain censuré, le théologien trop moderne, malgré les avertissements prudents et paternels que, par deux fois, le 21 juillet 1911 et le 6 janvier 1912, dans des lettres pastorales en latin à son clergé, donna le cardinal-archevêque de Eger, Dr Samassa, relativement à cette mise à l'Index des volumes philosophico-théologiques. Indirectement c'était du plus mauvais goût, et comme une désapprobation oblique du décret pontifical de condamnation. De cette condamnation, de la soumission, personne n'en parla d'ailleurs dans les discours de fête; et, alors qu'on croyait entendre louer des écrits, on entendit louer, dans Mgr Prohàszka, l'apôtre et ses œuvres. Or, l'auteur de la brochure dénie, *du point de vue théologique*, qu'on puisse appeler cet évêque un apôtre, non point qu'il n'en ait les vertus nécessaires, non point qu'il n'ait point la possibilité de conduire les âmes, mais parce qu'en fait, la censure de ses œuvres montre qu'il manque quelque chose de la confiance qu'on puisse mettre dans sa façon de les conduire et de la simplicité, de la clarté et de la compréhensibilité des choses qu'il expose dans ses volumes. De plus, il trouve que c'est chose prêtant à réflexions que la présence et le discours élogieux de l'évêque aux funérailles d'un protestant, dont le pasteur officiant venait de dire qu'il était zélé et convaincu dans son protestantisme; prêtant à réflexion aussi que l'orateur du tren-

tenaire ait pu prêter à son héros des propos ou des opinions comme celle-ci : « Dans cette position d'évêque, Prohàszka estime la plume, » l'imprimerie, le livre, le journal tout autant que la chaire dans » l'église; il considère les écrivains et les journalistes catholiques tout autant que ses collaborateurs et ses prêtres ». Et l'orateur était un religieux, professeur de théologie pastorale (??). Prêtant à réflexion, qu'on loue en l'évêque le collaborateur de la revue allemande « *Hochland* », dont on sait les modernes tendances. Prêtant à réflexion, le fait qu'on loue de Mgr Prohàszka la fondation du convict : « *Regnum Marianum* », dont l'un des précédents directeurs, le meilleur élève de l'évêque, le *Dr Izsóf*, ecclésiastique, vit censurer également par l'Index son œuvre maîtresse : « *La communion fréquente et la psychologie vitale* », et recommande aux congréganistes d'entrer dans l'association des boys-scouts. Prêtant à réflexion enfin, le fait qu'on loue « l'Association de la Mission sociale » fondée par l'évêque, association qui a surtout le culte des conférence du professeur et pédagogue protestant Foerster bien connu.

A cette fête trentenaire en l'honneur de l'évêque Prohàszka, assistait le nouveau prince primat de Hongrie, Dr Csernoch. A l'encontre de son habitude dans pareilles assemblées, et probablement à cause des exagérations qu'il venait d'entendre, il ne prit point la parole; il eût été peut-être trop délicat pour lui de s'exprimer clairement.

Le Dr Tátrai termine sa brochure en donnant l'apophtegme connu : *Amicus mihi Plato, sed magis amica veritas*. Je n'en ai moi-même rendu compte que pour ouvrir les yeux des lecteurs de la « *Critique du Libéralisme* », sur des faits qui sont l'expression de la mentalité régnant dans une partie des catholiques intellectuels et du clergé de Hongrie, estimant bon qu'ils connaissent l'extension de cette mentalité d'origine allemande.

Comme on le voit, les choses continuent et empirent même au point de vue libéralisme dans les pays allemands. Et, comme si c'était de là que vient la lumière, on continue en France à vanter les œuvres catholiques et sociales de l'autre côté du Rhin, cela sans réserve, et, chose plus grave, on va y étudier le maniement des affaires et comme y prendre un dangereux mot d'ordre.

Giuseppe VERDAD.

Erratum. — Numéro du 1er décembre, p. 316, ligne 32 : au lieu de : la supériorité des premiers par rapport aux seconds, lire : la supériorité des seconds par rapport aux premiers.

Le Gérant : G. STOFFEL

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie,

41, RUE DU METZ, LILLE — 2.077-a

LES CATHOLIQUES

ET LES PROCHAINES ÉLECTIONS

Les prochaines élections ne nous sauveront pas, c'est entendu. Les catholiques n'en ont pas moins un rôle à y prendre, un grand devoir à remplir. De savoir ce qu'elles seront, qui les fera, c'est question qui s'agite âprement, en dehors d'eux, entre les factions de la majorité blocarde. Nous n'avons point encore d'organisation générale qui nous permette de faire entrer en ligne des forces capables d'influer sur le résultat général. Il nous reste à faire ce qui est en notre pouvoir pour obtenir les meilleurs résultats partiels, et, avant cela ou au-dessus, à bien voir dans l'action électorale ce qu'elle doit être pour nous.

I.

Prenons le taureau par les cornes, je veux dire posons préalablement une question de principes d'où dépend tout le reste. D'aucuns trouveront que c'est enfoncer une porte ouverte; je crains qu'au contraire un grand nombre la tiennent soigneusement close, en massant leurs épaules derrière.

L'action électorale fait-elle partie de l'*action catholique* ou en est-elle exceptée?

Il n'est pas besoin, je suppose, de rappeler ce qu'on enferme sous le vocable d'action catholique. Pie X le décrit en ces termes dans l'Encyclique *Il fermo proposito* qu'il lui a consacrée (11 juin 1905) :

Et pour Nous arrêter à cette seule dernière partie de la restauration désirée, vous voyez bien, Vénérables Frères, quel appui apportent à l'Eglise ces troupes choisies de catholiques qui se proposent précisément de réunir ensemble toutes leurs forces vives dans le but de combattre, par tous les moyens justes et légaux, la civilisation antichrétienne, réparer par tous les moyens les désordres si graves qui en dérivent; replacer Jésus-Christ dans la famille, dans l'école, dans la société; rétablir le principe de l'autorité humaine comme représentant celle de Dieu; prendre souverainement à cœur les intérêts du peuple et particulièrement ceux de la classe ouvrière et agricole, non seulement en inculquant au cœur de tous le principe religieux, seule source vraie de consolation dans les angoisses de la vie, mais en s'efforçant de sécher leurs larmes, d'adoucir leurs peines, d'améliorer leur condition économique par de sages mesures; s'employer, par conséquent, à rendre les lois publiques conformes à la justice, à corriger ou supprimer celles qui ne le sont pas; *défendre enfin et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Eglise.*

L'ensemble de toutes ces œuvres, dont les principaux soutiens et promoteurs sont des laïques catholiques, et dont la conception varie suivant les besoins propres de chaque nation et les circonstances particulières de chaque pays, constitue précisément ce que l'on a coutume de désigner par un terme spécial et assurément très noble : *Action catholique* ou *Action des catholiques*

Défendre et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toutes choses et les droits non moins sacrés de l'Eglise, voilà pour l'action publique ou politique. La formule est pleine, l'objet et le mode y sont définis.

On sait assez que le grand effort de notre glorieux Pontife est de ramener les catholiques à l'affirmation publique, non seulement de leur foi personnelle, mais, comme il le rappelait récemment dans le Bref pour le centenaire de Louis Veuillot, à celle de la royauté sociale de Jésus-Christ, des droits de Dieu sur la société, qui sont d'ailleurs l'égide de celle-ci, et des droits de l'Eglise. C'est ainsi, par exemple, que, dans sa lettre sur le caractère confessionnel des œuvres économiques et sociales (22 novembre 1909), le Saint-Père disait avec force : « *Il n'est ni loyal ni digne de simuler, en couvrant d'une bannière équivoque la profession de catholicisme, comme si c'était une marchandise avariée et de contrebande* », ou que, dans l'Encyclique pour le huitième centenaire de saint Anselme, il demande « que les catholiques cessent enfin, alors que sévit contre la religion une guerre cruelle, de croupir dans une *honteuse apathie*, dans une « VILE NEUTRALITÉ », qui, « *par des circonlocutions et des compromissions, ruinent les droits divins et humains* ». Pie X, d'ailleurs, en cela, s'il réagit contre les « glissements » de notre époque, ne fait que maintenir les principes proclamés par ses prédécesseurs, notamment par Léon XIII qui, plus d'une fois, a stimulé le respect humain et la faiblesse des catholiques.

Dans le champ de l'action sociale et des œuvres économiques, la plupart, en France, se sont rendus à sa voix. Mais les mêmes hommes — je n'en désignerai aucun ici — qui se flattent d'y être le plus fidèles et d'être les vrais ministres de cette direction, entendent-ils qu'elle doive s'appliquer également à l'action politique? On connaît leur programme : nous ne nous piquons pas de christianiser l'Etat, l'entreprise serait actuellement au-dessus de nos forces; nous croyons qu'il faut, avant tout, reconquérir l'âme française et refaire un peuple chrétien; nous cherchons à atteindre les consciences, à y faire pénétrer la vérité, à les éclairer sur leurs vrais besoins, à y réveiller le zèle de leurs droits, à édifier sur des convictions chrétiennes les fondements d'une société restaurée. Eh bien! sont-ils d'accord avec nous que les époques d'élections, qui mettent en jeu les intérêts vitaux, et, aujourd'hui, en premier lieu, ceux des âmes et de l'Eglise, sont particulièrement favorables à l'exercice de l'action

catholique, que, selon leur programme, c'est même pour elle le moment éminemment opportun et, par conséquent, qu'il faut moins voir, présentement, dans les élections, un *but* à atteindre, qu'un *moyen d'action?*

Sommes-nous tous d'accord pour reconnaître, comme Mgr l'évêque de Vannes le proclamait récemment, que l'action électorale fait partie de l'action catholique?

Si oui, les élections prochaines peuvent marquer un pas sérieux dans le travail de restauration religieuse, à la condition de conformer l'action catholique à ses principes régulateurs posés plus haut. Si non, ou si l'on biaise de nouveau avec ceux-ci, nous verrons se prolonger le gâchis dans lequel on nous a jetés précédemment.

II.

Le terrain sur lequel se doivent concerter nos efforts a été déterminé par le Saint-Siège avec une précision qui ne laisse place à aucun doute. C'était avant les élections de 1910. L'acceptera-t-on mieux, cette fois? Près de deux mois après le discours de Pie X aux cinquante mille pèlerins français accourus à Rome pour la béatification de Jeanne d'Arc, le Président de l'Action libérale s'était porté garant, dans son discours de Lyon (5 juin), que rien n'était changé dans les directions du Saint-Siège : on devait donc rester sur le terrain constitutionnel, avec le seul mot de liberté pour devise, et pour programme le droit commun. C'était le contrepied des déclarations, faites peu auparavant (le 11 mai) par le colonel Keller. A l'assemblée générale annuelle de la Société d'éducation et d'enseignement. il avait lancé celles-ci :

Il est temps que nous comprenions que, dans la lutte, on ne peut faire de besogne utile qu'avec des forces organisées, compactes, disciplinées, conduites par leurs chefs sous un même étendard, avec un même mot d'ordre, sur un terrain où elles puissent concerter tous leurs efforts d'un même élan et d'un commun accord. — Ce terrain, il est tout indiqué; ce terrain, il s'impose, car c'est celui-là même sur lequel convergent tous les efforts de l'adversaire, et, en même temps, c'est le seul où nous puissions nous réunir; *c'est le terrain catholique, le terrain nettement, exclusivement catholique et religieux.*

Le Saint-Siège répondit à M. Piou en ratifiant avec éclat les déclarations de M. Keller. Dans la lettre de félicitations qu'il lui adressa le 19 juin, le cardinal Secrétaire d'Etat disait :

...Vos paroles, en effet, répondent complètement aux pensées et aux désirs du Souverain-Pontife qui est heureux de leur donner pleine et entière approbation. Rien ne lui paraît plus opportun et plus

pratique que d'appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain nettement catholique et religieux, conformément aux directions pontificales.

Comme en 1910, où cette direction fut si peu écoutée, la situation, à la veille de 1914, exigerait, à elle seule, que les catholiques posent leur action électorale sur son vrai axe : défendre et soutenir avec un esprit vraiment catholique les droits de Dieu en toute chose et les droits non moins sacrés de l'Eglise.

Le *Bulletin* de L'Action Libérale (nº du 1er novembre 1913), sous la plume de M. Laya, son rédacteur, disait avec raison :

En avril ou mai 1914, auront lieu, par toute la France, les élections législatives. — Rarement elles auront eu une importance plus décisive pour l'avenir religieux et national du pays. — Socialistes, radicaux-socialistes, tous les débris du vieux parti dreyfusard et combiste, ne cachent pas leur but : d'une part l'abrogation ou le sabotage de la loi de trois ans, d'autre part la restriction et, s'il se peut, la suppression de la liberté d'enseignement, la guerre à mort aux patronages et associations catholiques, l'opposition à toute reprise des relations avec le Vatican.

Leur triomphe, ajoutait-il, serait donc :

Au point de vue national, ou la guerre dans des conditions d'infériorité écrasante, ou la sujétion de la France à toutes les volontés, à tous les caprices de l'Allemagne, et la fin de notre influence en Orient; — au point de vue religieux, la mort des œuvres chrétiennes, l'aggravation de la persécution et de nos divisions, l'asservissement croissant des esprits aux doctrines laïques, c'est-à-dire maçonniques et athées.

C'est donc, pour tous les bons Français, un devoir rigoureux de ne pas se désintéresser de ces élections, si défectueuse que puisse être l'arme électorale.

Mais le *Bulletin* ne tirait pour conclusion que la nécessité de se rallier aux efforts de l'Action Libérale. Nous aurons à examiner tout à l'heure si le moyen proposé est en rapport avec les exigences de notre cause.

Dans son récent discours au congrès d'Annecy (13 novembre), le colonel Keller exprimait la même pensée, mais avec une conclusion plus directe :

Eh quoi! le but principal, avoué, de la campagne électorale est de fournir une majorité au bloc institué précisément pour détruire la religion catholique. La conséquence immédiate des élections sera de supprimer les congrégations, de fermer les écoles chrétiennes, de séparer l'Eglise de l'Etat, d'ouvrir une ère nouvelle de spoliation et de persécutions. C'est, je le répète, l'objectif principal, avoué, essentiel de toute la campagne, et vous viendrez dire : « Maintenons la religion en dehors de ces débats; elle n'a rien à y voir! »

Mais ne sentez-vous pas qu'il y a là vis-à-vis du peuple devant lequel la question se pose, aussi bien que pour les adversaires qui escomptent vos

dépouilles la plus irrémédiable des abdications, et vis-à-vis de vous-mêmes la plus inconséquente des naïvetés?

III.

En présence de cette situation, où en sommes-nous et qu'est-ce qui s'annonce? Nous nous trouvons en face d'inspirations très divergentes.

Dans ce même discours, le colonel Keller, après avoir constaté avec regret que les catholiques n'ont pas encore su se donner une organisation électorale conforme aux besoins de leur cause, cherche à mesurer et déterminer les possibilités de l'effort dont ils sont présentement capables. Il faut citer tout le passage, parce qu'il constitue un programme :

Nos forces sont en grande majorité représentées par les *Unions catholiques*. Or, à considérer le programme de ces unions, il est facile de reconnaître que presque toutes, en matière électorale, ont déclaré borner leur mission à formuler le minimum de leurs revendications, à proposer ce minimum aux divers candidats sans s'immiscer dans la désignation de ces candidats, à ne donner leurs voix qu'à des candidats ayant nettement accepté de soutenir ces revendications, et enfin, au cas où plusieurs candidats l'auraient accepté, à ménager l'entente qui assurera le succès définitif de la cause aussi bien qu'à prévenir les effets désastreux d'une division.

Voilà tout, Messieurs, et c'est déjà beaucoup. Si les catholiques sont fidèles à ce programme, s'ils le suivent avec cohésion, avec discipline, leurs efforts ne seront pas perdus et ils obtiendront des résultats qui constitueront un véritable succès, car ils marqueront un progrès pour le passé et un gage pour l'avenir.

Un minimum de revendications unique pour la France, qui pourra être élargi là où le terrain sera plus favorable, et les troupes mieux organisées. Dans certains arrondissements privilégiés, même, ou dans certains départements, si la R. P. est votée, des candidats catholiques affirmant par leur drapeau l'intégralité de leurs revendications. Mais partout le même programme minimum ratifié par les chefs naturels, par ceux qui ont seuls qualité pour le ratifier, par les Evêques, et cette formule librement acceptée comme consigne par les électeurs catholiques.

Un comité, ou si vous le préférez, un conseil réunissant, sans distinction de parti politique, les diverses influences qui peuvent diriger la masse électorale, et personnifiant aux yeux de tous la volonté de poursuivre ensemble un même objectif. Ce comité faisant sien le programme des revendications catholiques, le signifiant aux candidats et s'assurant que ceux-ci l'acceptent loyalement et lui donnent publiquement, par écrit, sans ambage et sans réserve leur adhésion catégorique. L'entente, au cas de partage des voix, l'arbitrage, au cas de conflit, assurés par ce comité. La propagande sous l'effort commun faite par ses soins.

Tout cela, nous pouvons le réaliser, et si nous le réalisons énergiquement nous y gagnerons deux résultats importants qui marqueront, n'en doutez

pas, le début d'une nouvelle période dans la vie publique des catholiques français.

Le premier résultat, ce sera de poser enfin nos revendications devant le pays, de lui déclarer que les catholiques n'acceptent pas et ne peuvent accepter la situation exorbitante dans laquelle une législation persécutrice prétend les placer. Les suffrages qui affirmeront cet acte solennel ne feront peut-être pas une majorité, mais leur nombre sera suffisant pour témoigner qu'une pareille minorité ne saurait être négligée ni molestée par aucun gouvernement.

Le second résultat conduira à écarter ces représentants malhonnêtes, qui par des promesses vagues sont habiles à capter les suffrages catholiques et qui ensuite s'empressent d'oublier leurs promesses et de trahir leurs naïfs électeurs...

A ce programme nous souscrivons pour notre part d'autant plus volontiers qu'il répond exactement, pour le fond, à celui que la *Critique du Libéralisme* proposait dès 1909 (tome III, pp. 132-136). On en retrouverait même le principe posé bien avant cette date et par une voix plus autorisée que la nôtre. A la veille des élections de 1906, Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, écrivait, dans une lettre au directeur d'un journal de son diocèse, après avoir rappelé aux catholiques le devoir de voter :

En second lieu, s'ils ont souci de la justice, de la liberté, de la paix publique, il est non moins indispensable qu'ils donnent leurs suffrages à des hommes étrangers à l'œuvre maçonnique des deux dernières législatures. J'entends par là qu'ils repoussent absolument, sans faiblesse ni hésitation, tout candidat qui non seulement aura participé à la confection des lois antilibérales et antinationales des huit dernières années, mais encore les aura, de quelque manière que ce soit, approuvées et défendues.

Enfin, il est nécessaire qu'ils posent leurs conditions, exigeant de ceux qui sollicitent leurs voix des engagements clairs et fermes; nous avons été trop souvent les dupes de promesses mensongères pour ne pas prendre toutes nos assurances contre les trahisons du lendemain.

J'affirme très haut qu'une telle attitude est commandée à tous par leur conscience. Bien plus, mon devoir d'évêque m'oblige à proclamer qu'en s'éloignant de cette règle, les catholiques commettraient une faute grave, une faute que le catéchisme appelle, en propres termes, un péché mortel (1).

J'émettrai cependant deux réserves. La première, sur laquelle on comprendra que je glisse, est qu'en applaudissant au programme du colonel Keller, je n'entends pas pour cela attribuer à sa personne les aptitudes et la vocation d'un chef des catholiques, — si tant est, d'ailleurs, qu'il soit utile d'investir quelqu'un de ce titre. L'autre a trait à son programme. Tant que les catholiques franchement résolus à agir comme ils devraient seront en si faible minorité, tant qu'un grand nombre, même dans les sphères ecclésiastiques, res-

1. Lettre citée par la *Croix* de Paris, 2 mai 1906.

tent dominés par d'incompréhensibles illusions, je me défierai d'une organisation imposant à tous une même règle d'action. Pendant quelque temps encore, cette règle absolument uniforme cacherait facilement un piège et serait un danger. Il est facile de prévoir quels conseils prévaudraient.

Un comité national parisien, et une présidence laïque, voilà qui ne rend plus du tout le son des Directions pontificales. Celles-ci ont visiblement pour but de grouper les catholiques sous la direction de leurs évêques, direction immédiatement maîtresse dans l'action religieuse et sociale, régulatrice des revendications religieuses dans l'action politique. Cela, il m'avait été donné de le pressentir dès 1908, lors d'un premier voyage à Rome. Dira-t-on que ce Comité national représentera les évêques par délégation ? Mais la grande majorité des évêques s'est abstenue d'organiser des *Unions catholiques* et, par conséquent, a marqué son intention de ne point intervenir. Ceux qui ont pris cette initiative avec décision se croiront-ils obligés de compter avec ce Comité national sorti on ne sait d'où ? Il n'y aura qu'une simple figuration, un cadre de plus. N'est-il pas de beaucoup préférable, en l'absence d'une organisation générale des catholiques qui n'existe pas encore, de respecter au moins l'indépendance des groupements diocésains qui en sont une parLielle, et de laisser chacun d'eux déterminer les conditions du concours accordé par ses membres ?

Il a suffi pourtant qu'on ait parlé d'un programme de revendications pour inquiéter les ardents catholiques que sont les directeurs de la *Libre Parole*. Dès le 28 novembre, leur journal consacrait un article au projet du colonel Keller avec ce sous-titre insidieux : « *Sera-t-il approuvé en haut lieu ?* » Certes, si le Saint-Siège croit devoir intervenir pour stimuler l'apathie générale, par exemple, en suggérant à quelques-uns des évêques les plus autorisés de spécifier un programme, les catholiques n'auront qu'à s'en féliciter. Mais la question n'est pas là. Ne peuvent-ils rien entreprendre pour la défense de leurs intérêts religieux par l'action politique sans la sanction pontificale ? Il est curieux de voir que les mêmes hommes qui reprochent à d'autres, fort inopportunément, de compromettre le Saint-Siège en le faisant intervenir hors de propos, sont les premiers à vouloir l'engager quand il serait sage de ne le pas faire. J'entends bien que, pour justifier cette manière astucieuse de provoquer le discrédit, on ferait valoir qu'il s'agit d'un projet d'organisation générale des catholiques. Eh ! Messieurs de l'Action Libérale, — car MM. Bazire et Denais comptent dans son état-major, — n'est-ce pas à ce titre que prétend votre Ligue ? Nous ne voyons cependant point que vous vous inquiétiez de savoir si elle est brevetée par le Pape ; et c'est sans doute prudence, sinon vraie docilité de votre part.

IV.

Il y a quelque chose à votre adresse dans le discours du colonel Keller. L'Action Libérale n'y est pas nommée, mais on lit son nom entre chaque ligne. Après avoir établi par des faits que l'union et la discipline n'existent pas en réalité sur le terrain électoral, il ajoute :

Pourquoi n'existe-t-il pas d'organisation électorale catholique? Uniquement, parce que les organisations électorales politiques entendent rester maîtresses de leur action, même sur le terrain religieux, et que leurs adhérents catholiques ne sont pas décidés à subordonner, en cas de nécessité, leurs préférences politiques à l'intérêt supérieur de la religion. Je dis donc que l'organisation pour une action commune est le critérium certain de l'union réalisée et de la discipline consentie. Tant qu'on n'y est pas parvenu, c'est qu'on ne s'entend pas pour agir, c'est qu'on veut agir chacun de son côté, et chacun pour soi. Sans cela, on n'hésiterait pas à prendre le seul moyen qui puisse coordonner les efforts et assurer le succès.

La *Croix* s'est chargée de montrer que parmi vous on avait bien compris et elle n'a pas manqué l'occasion de confesser une fois de plus l'emprise de l'Action Libérale sur elle. On peut y lire in extenso le très long discours du colonel Keller, mais un adroit coup de ciseau a fait disparaître ce passage, le seul. Ici, coupure. Sans points de suspension, la *Croix* met à la place : « Le colonel Keller poursuit », et le tour est joué. Mais on n'est pas plus ingénu (30 novembre-1er décembre).

Quel a été, en effet, le grand obstacle à une organisation sur le terrain catholique, à celle des *Unions catholiques* si fortement conseillée par le Saint-Père? L'Action Libérale. C'est tout projet de ce genre que son Président a toujours combattu sous le nom de parti catholique. Je ne rappelle que pour mémoire ses gestes de 1905, 1908 et 1909 (1). La tactique actuelle de l'Action Libérale est de ne pas tenir compte d'elles, de les confiner dans l'action religieuse, et de se donner pour la seule organisation catholique électorale.

Tandis que Pie X exhorte les catholiques à se ranger autour de leurs évêques, à se placer sur le terrain catholique, à défendre et soutenir, avec un esprit vraiment catholique, les droits de Dieu et ceux non moins sacrés de l'Eglise, M. Piou déclare que « pour accomplir l'œuvre de salut », il faut « une organisation de combat unique, sous un seul drapeau, avec une seule devise : Patrie, Progrès, Liberté » (2). Quant aux Unions diocésaines, voici comment son *Bulletin* les ramenait à leur rôle (2 juillet 1911) : « Si, comme nous l'avons dit mille fois, l'Action Libérale n'est pas seulement électorale,

1. No du 15 novembre 1913, pp. 217 et ss.

2. Discours cité par la *Libre Parole*, 21 février 1911.

elle n'en est pas moins politique et électorale, et *c'est en cela notamment qu'elle se distingue des Unions diocésaines* ». Or, s'il est vrai que plusieurs de celles-ci s'abstiennent d'intervenir dans l'action électorale, il n'est pas moins vrai que d'autres ont annoncé hautement qu'elles le feraient, et celles-là ont reçu l'approbation positive du Saint-Siège (1). M. Piou prétend-il les rallier à son unique drapeau et à son unique devise? Voici un tract de l'Action Libérale « Programme politique et social », qui est de 1913. J'y lis:

Ce double caractère social et politique nous distingue nettement des autres groupements, notamment des Comités poursuivant un but uniquement religieux excluant la politique, et justifie notre existence à côté et en dehors d'eux: il nous permet d'ouvrir plus largement nos rangs à tous ceux qui acceptent notre programme de vraie liberté et de justice sociale.

Cela signifie qu'au-dessus des Unions catholiques, le terrain de ralliement est l'Action Libérale. Au commencement de 1913, une élection sénatoriale avait lieu dans la Haute-Loire. M. Néron, député catholique d'Yssingeaux, échoua contre M. Devins, député radical de Brioude. L'*Avenir du Puy-de-Dôme*, journal d'Action Libérale, d'écrire (17 février) : « ...A notre avis, une faute de tactique a été commise. Dans la Haute-Loire, les catholiques ont cru devoir s'organiser en parti politique sous le nom d' « Union catholique »... Un parti catholique est, à notre avis, en France, une chose irréalisable... » Voilà, prise sur le fait, l'œuvre dissolvante de l'Action Libérale.

V.

Son récent congrès, tenu à Lyon, a inspiré à la *Croix* (19 novembre) un article qui nous cause une réelle stupéfaction. Ce n'est pas de la voir, encore aujourd'hui, aussi inféodée à l'Action Libérale que par le passé et, comme elle, rejeter les Unions catholiques dans un oubli dédaigneux. La *Croix!* J'expliquerai plus bas ma stupeur Il faut d'abord citer. Mais je relaterai en premier lieu les termes de la convocation à ce congrès lancée par le Président régional de l'A. L. P., M. Decurtyl, et publié par le *Bulletin* de la Ligue :

... Les audacieuses prétentions des radicaux et des révolutionnaires, formulées avec une particulière âpreté dans des congrès récents, appellent une protestation que le *Parti libéral* doit faire entendre à la fois au Parlement et dans le pays. En face des affirmations sectaires et des déclarations de guerre civile, l'*A. L. P.* proclamera une fois de plus les principes de *liberté*, de *patriotisme* et d'*union* qu'elle ne cesse de défendre depuis douze ans.

1. Lettre du cardinal Secrétaire d'Etat à Mgr Humbrecht, évêque de Poitiers (tome VIII, pp. 429-430).

... Le Congrès de Lyon sera la préface de cette campagne et nous faisons appel à votre dévouement pour qu'il soit à la fois l'éclatante revendication des libertés nécessaires et la démonstration saisissante de la force du *parti libéral*.

Parti *libéral*, programme *libéral*. Or, avec la *Croix*, tout est transformé . organisation *catholique*, programme des *catholiques*. Ce serait *unum et idem*.

Sans doute, il y a quelques difficultés à élaborer un programme pour ceux qui vivent au jour le jour, attendant des événements l'inspiration qui doit leur procurer le programme le plus avantageux pour leur politique et aussi pour leurs personnages. On l'a bien vu au Congrès radical-socialiste de Pau. ***Mais pour les catholiques qui ont un programme invariable, où les préoccupations de personnes ne comptent pour rien, où les questions de doctrines sont tout***, la difficulté n'existe pas. Il est aussi aisé de tracer un programme au lendemain même du dernier scrutin qu'à la veille du suivant. Il est toujours le même, et porte toujours l'enseigne : Pour Dieu et pour la France.

Le programme électoral *des catholiques* n'est autre que celui qui a dicté à leurs représentants tous leurs actes au sein du Parlement. S'ils éprouvent quelques hésitations pour la conduite à tenir, ils n'ont qu'à se tourner vers Rome. et l'hésitation cesse, la résolution devient inébranlable. Aussi, quand le Congrès de Lyon inscrit, pour sa part, dans son dernier programme électoral : ***La liberté d'enseignement, corollaire de la liberté de conscience, défendue contre les attentats de la tyrannie sectaire, et pratiquement garantie***, *au nom de l'égalité, par la répartition proportionnelle des fonds de l'instruction publique, au prorata du nombre des enfants qu'elles instruisent ;* quand on y lit : ***Le rétablissement des relations diplomatiques avec le Chef de la chrétienté***, il semble lire le compte rendu des admirables discours de MM. Piou, Groussau, et de la vaillante phalange de leurs amis au cours de la législation qui prend fin!

Tels sont ces catholiques devant le corps électoral, tels ils sont, non seulement à la Chambre, mais encore pendant toute leur vie.

Et cependant, au moment où sans doute un mode électoral nouveau va s'établir en France, ***la rédaction d'un programme électoral*** s'imposait d'urgence, parce que le scrutin nouveau ne doit plus seulement être préparé par un programme, il doit l'être par la confection des ***listes catholiques***.

On ne cause pas assez ***entre catholiques***. Pour nos ennemis, causer c'est s'entre-déchirer, le Congrès de Pau en est la preuve.

Pour nous autres, catholiques, causer ce serait s'entendre. On ne cause donc pas assez, et il faut causer davantage, il faut causer beaucoup, avec la certitude qu'on cause pour le bien de l'Eglise et de la France; et comment causer si l'on n'a pas un programme sur lequel porter la conversation et en préciser les conclusions?

... C'est donc l'heure ou jamais d'une entente complète, cordiale et étroite *entre les catholiques*.

Ce n'est pas là seulement ce qui me paraît inexplicable et inadmissible de la part de la *Croix*. En examinant tout à l'heure ce qui s'est passé à ce congrès, on le comprendra mieux.

Voilà un fait d'une gravité indéniable. Quatre ans après l'orientation si nettement donnée par le Saint-Siège à l'action catholique

française, quelques mois avant les élections prochaines, notre plus grand journal religieux, dont la puissance éclipse entièrement celle de tous les autres réunis, persiste à donner l'Action Libérale comme représentant l'action catholique et devant lui servir d'organisation électorale. On peut ajouter, car ce n'est un mystère pour personne, qu'en cela la *Croix* se trouve d'accord avec un certain nombre d'évêques dont quelques-uns, l'an dernier encore, agissaient en ce sens à Rome.

La question est donc de capitale importance et rien ne peut être plus utile que d'étudier, sans parti pris ni passion, mais sur les documents et les faits, ce qu'est *présentement* cette Ligue au regard des Directions pontificales et de la politique catholique.

VI.

Confirmant et précisant les Directions de Pie X, dont le sens était déjà si clair, la lettre du cardinal Merry del Val au colonel Keller fixait deux points : ne pas faire d'un terrain politique le champ de ralliement, et se placer tous, nettement, sur celui des principes et des intérêts religieux. C'était la formule expresse de M. Keller en 1909, hautement approuvée, et c'est indiscutablement la signification de la lettre du Cardinal-Secrétaire d'Etat : « Appeler tous les gens de bien à s'unir sur le terrain *nettement catholique et religieux* ». Or, l'Action Libérale, aujourd'hui comme par le passé, *opère la concentration sur un terrain politique et exclut l'affirmation religieuse, celle des Droits de Dieu et de l'Eglise*. C'est la contradictoire.

Le passé, n'y revenons pas ici. Je le retraçais encore récemment (1), il est décrit plus en détail dans nos études antérieures (2). Mentionnons seulement que, comme la *Semaine religieuse* de Lyon le faisait récemment remarquer, le Président de l'Action Libérale n'a jamais rétracté, sous aucune forme, l'audacieuse affirmation que rien n'était changé dans les directions pontificales; d'où cette conclusion que la ligne politique et le programme de l'Action Libérale restaient en vigueur. Ce qu'on n'a pas rétracté, on le maintient encore, à tout le moins en fait.

Ne recherchons pas plus haut. Voici un tract tout récent, il est de 1913, — je dis 1913, — et que le *Bulletin*, dans chacun de ses numéros, presse les adhérents de « répandre à profusion ». Le titre seul parle déjà : « Programme social et *politique* de l'Action Libérale ». Au verso de la couverture, des extraits des Statuts de la Ligue, lesquels sont les mêmes aujourd'hui qu'autrefois.

---

1. 15 novembre 1913, p. 217 et ss.
2. 15 mars 1909, pp 451-488; 505-523.

Art. 2. — L'Action Libérale Populaire a pour but de défendre **sur le terrain constitutionnel,** par tous les moyens légaux et en particulier par la propagande électorale, *les libertés publiques;* de favoriser les réformes législatives, de créer ou développer les œuvres et les institutions sociales, d'améliorer le sort des travailleurs.

Le *programme politique* débute ainsi :

La **République est le gouvernement constitutionnel du Pays;** l'*A. L. P.* le reconnaît et, sans imposer à personne aucun reniement ni aucune abdication de ses préférences intimes, s'interdit d'une façon absolue, par ses statuts mêmes, toute action directe ou indirecte contre elle.

Notre attitude est donc très nette.

Mais si, chez nous, la forme actuelle du gouvernement est en dehors de toute discussion...

Donc chez eux, dans cette organisation générale des catholiques français, il n'y a pas de place pour ceux qui ne se rangent pas sur le terrain constitutionnel; il n'y en a que pour les républicains, car l'équivoque par laquelle on feint de faire signifier au terrain constitutionnel la simple acceptation de fait du régime ne trompe plus personne depuis longtemps.

Une création toute récente de l'Action Libérale apporte ici une confirmation significative. Elle est du 1er mai 1913, — je dis 1913. — C'est celle de la « Fédération des jeunesses RÉPUBLICAINES, *libérales* et patriotes », dont le programme justifie le premier de ces titres en ces termes tortueux : « *Nous sommes républicains*, parce que, nés sous la République, nous entendons être des citoyens respectueux du gouvernement voulu par la nation ». (Est-ce qu'on est républicain dès là qu'on respecte le gouvernement, et le républicanisme de *ces jeunesses* n'est-il fait que de ce respect?)

L'Action Libérale, il est vrai, décline la responsabilité de cette création. M. Rocafort en ayant signalé le vice, son *Bulletin* insérait, dès le 1er juin, cette mise au point par leur président :

Comme président de cette Fédération, je dois vous faire remarquer que vous présentez les choses sous un jour inexact, en affirmant que la Fédération des Jeunesses républicaines, libérales et patriotes, a été constituée par l'*A. L. P. : elle s'est constituée de sa propre initiative;* elle s'est spontanément rattachée à l'*A. L. P.* parce qu'elle trouve dans cette Association, et dans les hommes qui la dirigent, un appui précieux et des exemples admirables.

Mais il est inexact dans ces conditions de laisser entendre que les membres de notre Comité d'honneur ont une responsabilité effective et précise, lorsque nous formulons une déclaration ou que nous posons un acte. Et de même, l'*A. L. P.* n'est pas engagée par les manifestations auxquelles il nous convient de nous livrer.

C'est un subterfuge peu digne. Il ne suffirait pas pour le dire de constater que le Comité d'honneur, présidé par M. Piou, est com-

posé des membres marquants de l'Action Libérale : MM. Bazire, Denais, Déchelette, de Gailhard-Bancel, de Ludre, etc... Mais le siège de la Fédération est le même que celui de l'Action Libérale, 7, rue Las Cases, à Paris. La Fédération n'a pas de *Bulletin*, c'est celui de l'Action Libérale qui lui en tient lieu. Il rend compte de toutes ses réunions dans chaque numéro, et l'on constate qu'elles sont régulièrement présidées par M. Piou ou quelqu'un de ses lieutenants. Il invite avec insistance les membres de l'A. L. P. à y assister (1). C'est l'histoire renouvelée de la *Ligue Patriotique des Françaises*, issue d'une scission d'avec celle des *Femmes Françaises* pour mettre une organisation féminine au service de M. Piou, mais qui se disait simplement alliée, non inféodée, à l'Action Libérale. Ici le lien est plus visible encore.

La création de cette Fédération est une preuve manifeste de la persistance de l'A. L. P. à faire d'une politique républicaine le tremplin de son action.

***

Dans son discours au congrès général de l'A. L. P., en 1911, M. Piou disait :

Il y a pourtant des gens qui nous disent : Mais de programme, vous n'en avez pas !

Je voudrais imposer à ceux qui nous tiennent un tel langage un seul châtiment, celui de lire les procès-verbaux de nos Congrès depuis sept ans. Ils y trouveraient les solutions à toutes les questions posées devant l'opinion. Programme politique, programme social, *programme religieux*, programme économique, vous l'avez formulé de telle façon que j'ose dire qu'aucun parti en France n'en peut invoquer un plus clair et plus précis. Si demain, la fortune, pour parler le langage laïc, si la Providence, dirai-je moi, permettait que la collection de juifs et de francs-maçons, de protestants-libéraux, d'athées de tout acabit qui ont conquis l'influence dans le Parlement et y inspirent la législation, si tous ceux-là étaient renversés et que vous arriviez au pouvoir, vous n'auriez qu'à prendre ce programme tracé depuis sept ans : il contient tout. Au lieu de dire que vous n'avez pas de programme, dites que vos adversaires avouent tout simplement qu'ils n'ont pas pris la peine de le lire.

Un programme religieux tel qu'aucun parti en France n'en pourrait invoquer un plus clair et plus précis. Si les catholiques arrivaient au pouvoir, ils n'auraient rien de plus et de mieux à faire que d'appli-

---

1. Le 1er juin, on y lit *à la même page* que le désaveu cité plus haut : L'Assemblée générale des Jeunesses Républicaines Libérales et Patriotes s'est tenue le 22 mai à son siège social, 7, rue Las-Cases, sous la présidence de son éminent président d'honneur, M. Jacques Piou.

MM. Ferri de Ludre, Joseph Denais, députés, Guyot de Villeneuve et Villeneau, nous avaient fait l'amitié d'assister à cette réunion. Nous les remercions vivement de cette nouvelle marque de sympathie.

... M. Jacques Piou prend ensuite la parole pour indiquer, avec son grand talent, le sens de notre titre, etc., etc...

quer celui de l'Action Libérale : il contient tout. Sera-t-il indiscret d'y regarder d'un peu près? Rendons-nous à l'invitation de M. Piou.

J'ouvre le tract de 1913 « à répandre à profusion ». Avant même de l'ouvrir, je m'arrête au titre : « Programme *social et politique* ». Je ne vois pas qu'il soit même question d'un programme religieux. Mais on a peut-être craint d'effaroucher. Voyons si le reste nous dédommagera.

Eh bien! non. Il n'y a pas un mot de religion, pas une affirmation religieuse. Le programme politique réclame bien « l'abrogation de toutes les lois restrictives de la liberté, surtout de la liberté religieuse », mais c'est uniquement au nom d'un principe libéral, le droit commun appliqué à tous, selon cette formule d'un vœu émis au Congrès de 1906 et relaté dans ce tract :

1° Qu'une série de déclarations soient insérées dans nos lois constitutionnelles et placent sous la garantie de celles-ci, vis-à-vis de tout pouvoir public, les droits et libertés dont la jouissance et le libre exercice sont assurés déjà aux citoyens d'un grand nombre de pays.

2° Que ces déclarations, *inspirées par celle des Droits de l'Homme* rectifiée et amendée en plusieurs de ses parties, consacrent notamment :

... La liberté de conscience et de croyance et, partant, des diverses confessions religieuses qui doivent être laissées à leurs règles d'organisation particulière... ainsi que toutes celles (les libertés) dont l'usage est compatible avec la morale publique et le respect des libertés égales chez autrui.

C'est conforme, en effet, à la liberté définie en 1789. En conséquence le programme politique ajoute :

Nous voulons que tous les droits et libertés légitimes, et en première ligne le droit pour l'Eglise de s'organiser comme elle l'entend, soustraits aux caprices des majorités parlementaires, soient proclamés et garantis par une Constitution intangible confiée, comme aux Etats-Unis, à la garde d'une Cour suprême indépendante.

Une légère remarque : ainsi, à la veille des élections de 1914, l'A. L. P. a bien la magnanimité de réclamer, pour l'Eglise, le droit de s'organiser comme elle l'entend, mais elle s'arrête là. Muette elle est sur la question primordiale de l'athéisme d'Etat et de la suppression de tout rapport entre lui et l'Eglise. Et ce serait-là le programme des catholiques, une organisation catholique!

Hormis ces traits, il n'y a pas un mot de plus sur la question religieuse dans ce tract, si l'on excepte un autre vœu de 1906, en faveur des Associations de pères de famille, considérant que l'autorité du père de famille sur son enfant est une prérogative « qui a sa source dans la loi morale (bien!) et le droit naturel (bien encore, courage!) et *découle* également... de la loi écrite du *Code civil* »!!

Le *Bulletin* du 15 décembre 1912 publiait un de ces " impor-

tants » discours du Président de l'Action Libérale qui, chaque matin ou à peu près, excitent un inlassable enthousiasme. C'était au congrès régional du Sud-Ouest. L'orateur s'écriait avec force :

Toutes les lois et toutes les réformes ont concouru à ce but inique. Il fallait à tout prix livrer la guerre à l'idée religieuse, quelle qu'elle fût, détruire dans les âmes la notion de l'idéal, et restreindre aux seuls horizons humains l'envolée de l'intelligence.

De cette politique-là, sans faiblesse, comme sans vanité, nous serons toujours les adversaires intransigeants!

Mais voici dans quelle mesure :

Enfin — et c'est la pierre de touche de notre programme — nous ne pouvons considérer comme un fait acquis les attentats perpétrés contre la liberté de conscience, ni les enregistrer docilement, en nous bornant à les atténuer dans leur application.

Depuis 35 ans, sectaires et jacobins pervertissent ce pays. Nous reviserons leur œuvre d'iniquité. Mais nous voulons la liberté pour tous, et nous ne ramasserons pas dans les débris du passé quelque instrument de privilège ou de domination.

Nous espérons construire cet édifice nouveau de justice et de liberté. Nos efforts seraient incompréhensibles s'ils ne visaient qu'à la résurrection du passé.

Fort bien! Les catholiques guidés par M. Piou ne se borneront pas à atténuer les lois sectaires dans leur application, voilà qui est net. Mais quand il s'agit de formuler leur programme, ils rentrent dans un silence qui est l'acceptation tacite de la laïcité de l'Etat, de son monstrueux athéisme et ils ferment les yeux sur l'abîme creusé entre lui et l'Eglise. Dame! Rien de tout cela n'entre dans le principe de la liberté pour tous, et le grand danger serait de construire le nouvel édifice de justice et de liberté avec les débris du passé. L'intransigeance ne peut être poussée jusque-là.

VII.

Il est temps d'expliquer pourquoi nous sommes stupéfaits qu'un journal arborant la croix de Jésus-Christ comme emblème, ose donner le programme électoral élaboré au récent congrès de Lyon comme répondant aux vœux des catholiques, à leurs principes et à leurs droits. Ce congrès achève la mise au point des bases d'action de la Ligue, *programme « tel qu'aucun parti* (de catholiques) *n'en saurait formuler un plus clair et plus précis »*.

Qu'y voyons-nous?

La liberté d'enseignement réclamée *« comme corollaire de la liberté de conscience »*. Principe condamné! Cette liberté garantie *au nom de l'égalité*, par une répartition équitable des fonds sco-

laires. Principe condamné! La liberté d'enseignement, c'est-à-dire d'enseigner la vérité, l'existence et les droits de Dieu, la morale et l'histoire religieuse, corollaire de la liberté de conscience ou du droit de n'en rien admettre! L'erreur fondamentale du libéralisme est de ne pas faire de distinction entre la vérité et l'erreur, de leur reconnaître des droits égaux. Ces catholiques ne peuvent-ils réclamer un droit sans l'appuyer sur de fausses maximes? Non, puisqu'ils évitent systématiquement d'invoquer les vraies (1).

On nous fait encore admirer dans ce programme « le rétablissement des relations diplomatiques avec le Chef de la chrétienté ». Un instant!

M Lenail, vice-président du Comité régional, a demandé « la défense de l'influence française dans les pays de protectorat catholique, assurée par le rétablissement des conversations diplomatiques avec le chef de la chrétienté. Assurer l'intégrité du territoire et défendre au dehors l'influence française qui se confond en Orient avec l'idée catholique, ce sont deux conditions qu'il faut exiger de tous les candidats ». A son tour. M. Massabuau « fait remarquer que certains radicaux reconnaissent eux-mêmes la nécessité de négocier avec le Vatican pour nos relations extérieures. Il faudra songer *ensuite* à donner à l'Eglise, en France, le statut légal qui remplacera l'inextricable situation actuelle, et pour cela aussi il faudra se décider à converser avec le Saint-Siège ».

Après ces observations, l'assemblée vote les vœux proposés par M. Lenail, et on se rend dans la salle du banquet » (2).

Ainsi la reprise des rapports avec le Saint-Siège ne se présente que couverte d'un intérêt politique, et seulement comme nécessaire à l'influence française; on fait miroiter aux yeux des catholiques qu'*ensuite* « il faudra songer » au statut légal de l'Eglise, mais on sait heureusement qu'il est déjà tout trouvé, ce sera « la liberté de s'organiser comme elle l'entend », tout comme les cultes dissidents ou la religion laïque et sous les conditions du droit commun.

La liberté vraie de l'Eglise, que le droit commun jugulerait, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, la vraie liberté d'enseignement, sont pourtant des questions essentielles qu'il est désormais indispensable de placer sur leur véritable terrain devant l'opinion, si l'on n'abdique pas toute *action catholique*.

Quant aux droits de Dieu, de l'Eglise, aux privilèges de la vérité, qui sont le seul salut du monde, pas un mot! Réticence calculée.

---

1. Le programme de la Fédération des Jeunesses Républicaines, Libérales et Patriotes — dans lequel l'A. L. P. n'est pour rien — porte : « Nous sommes *libéraux, parce que nous voulons pour chacun, la liberté de penser comme il l'entend* ». Libéraux, quant à cela, oui! Il est vrai, d'ailleurs, que les Jeunesses patronnées par l'A. L. P. omettent de dire si elles sont catholiques.

2. Compte rendu du *Nouvelliste de Lyon*, le plan détaillé qui est paru.

L'Action Libérale demeure fidèle à elle-même.

Et c'est la *Croix* qui s'extasie devant ce programme, qui dit aux catholiques : voilà votre affaire ! en donnant pour titre à son article : « Préparons-nous aux élections » !

Il y a de quoi se frotter les yeux et se demander si l'on rêve.

Le rédacteur en chef qui écrit cela devrait, nous semble-t-il, ou faire amener le pavillon sacré de son journal.

VIII.

N'est-il qu'un pince-sans-rire ?

Il écrit : « Le programme électoral des catholiques (celui en question) n'est autre que celui qui a dicté à leurs représentants tous leurs actes, au sein du Parlement... Aussi quand le Congrès de Lyon inscrit, pour sa part, dans son dernier programme électoral (ce qu'on a vu) il semble entendre le compte rendu des admirables discours de MM Piou, Groussau et de la vaillante phalange de leurs amis au cours de la législature qui prend fin ».

Est-ce une satire ? Ces admirables discours, commentaires des principes posés à Lyon ! Elle serait juste sur plus d'un point. Néanmoins, M Groussau surtout, mais même M. Piou, en l'une ou l'autre circonstance, disons-le à son honneur, seraient en droit de protester.

M. Bouvattier doit parler sérieusement, car il ajoute : « Tels sont ces catholiques, non seulement devant le corps électoral, non seulement à la Chambre, mais encore pendant toute leur vie ».

Mettons de côté leur vie, que nous croyons très respectable. Ne parlons même pas ici de ce qu'il sont devant le corps électoral. Mais *à la Chambre !*

Si le rédacteur en chef de la *Croix* n'est pas un pince-sans-rire, il est bien le plus maladroit des flatteurs.

Ces catholiques modèles, fermes soutiens de nos droits et de la vérité, c'est leur conduite au Parlement qui doit exciter notre admiration, notre confiance !

Si le sujet n'était si grave, on répondrait : laissez-nous rire.

Prenons seulement quelques faits.

Les scandaleux débats sur le scandale des liquidateurs de biens ecclésiastiques s'étaient terminés par cet ordre du jour dérisoire : « La Chambre... confiante dans le Gouvernement, pour rechercher les responsabilités et assurer la punition des coupables, passe à l'ordre du jour ». MM. H. Cochin, Vandame, Dansette, Lefebvre du Prey et Plichon ont carrément voté cette confiance ; MM. Piou, de Mun, de Gailhard-Bancel, J. Lerolle, Groussau, ont poussé le courage jusqu'à... l'abstention.

Le 28 juin 1910, à la suite du discours censé « esprit nouveau » de M. Briand, l'ordre du jour portait : la Chambre, confiante dans le Gouvernement pour continuer l'œuvre de réforme des trois précédentes législatures (!), *pour pratiquer une politique d'action laïque*, pour poursuivre *avec une majorité exclusivement composée de républicains* (on sait ce que parler veut dire) *l'œuvre de progrès démocratique et social...* » Quatorze députés de L'Action Libérale ont voté contre, mais huit ont voté pour, et 14 se sont abstenus.

Les interpellations sur la grève des chemins de fer, après un discours où M. Briand répudia de nouveau le concours des catholiques, se terminèrent par un ordre du jour qui lui votait la confiance de la Chambre pour « *la défense des libertés de la République et les intérêts vitaux du pays* ». Vingt-cinq députés de l'Action Libérale (25!) ont dit par leur vote que les intérêts vitaux du pays et la défense des libertés de la République étaient entre bonnes mains. Quatre se sont abstenus. MM. Piou, de Mun et Groussau s'étaient fait mettre en congé.

Les débats qui amenèrent la chute du cabinet Briand, en 1911, se clôturèrent sur un ordre du jour affirmant la confiance de la Chambre en lui pour appliquer la loi sur les Congrégations et soutenir la politique anticléricale. Ils furent marqués d'un incident piquant. Une voix ayant crié au Président du Conseil : « Vous aurez pour vous les voix de l'Action Libérale », M. Piou se leva pour protester : « L'Action Libérale ne vote pas pour M. Briand! » Hélas! Nouvel effondrement. Neuf de ses soldats votèrent cet ordre du jour scandaleux, parmi lesquels MM. de Chappedelaine, Plichon, Desjardins; une demi-douzaine seulement vota contre; le reste se réfugia dans l'abstention ou parmi les absents par congé.

Le 28 mai 1912, le Chambre votait un crédit pour les obsèques *civiles* de M. Henri Brisson, persécuteur de l'Eglise et grand-pontife des Loges. Votèrent ce crédit: MM. de Chappedelaine, Ballande, H. Cochin, Delachenal, Desjardins, de Grandmaison, Lefebvre du Prey, Vandame, Plichon, Dansette, Baron Reille, etc...

Au vote pour le deuxième centenaire de J.-J. Rousseau s'abstinrent MM. Desjardins, de Grandmaison, Lefas, etc...

Le 13 décembre 1912, le débat sur la crise des instituteurs se clôtura par un ordre du jour de confiance dans le gouvernement « *... pour faire aboutir, dans le plus bref délai, les projets relatifs à la défense de l'école laïque* ». Un seul député de l'Action Libérale, un seul! M. Groussau vota contre. MM. Plichon, Dansette, Lefebvre du Prey, de Ludre, de Boury votèrent pour; vingt-cinq s'abstinrent, parmi lesquels MM. Piou, de Mun, J. Lerolle...

Quand M. Briand reprit la présidence du Conseil, après l'élection de M. Poincaré, avec le protestant Steeg au ministère de l'Instruction publique et une équipe de ministres composée en grande

partie de francs-maçons, on vit, oui, on vit M. de Mun, et avec lui MM. Reille, Desjardins, Plichon, Dansette, Lefebvre du Prey, etc... voter l'ordre du jour affirmant la confiance de la Chambre dans ce Président et ce ministère « pour poursuivre une politique de défense nationale *et de laïcité...* »

Lors du débat sur la politique d'un nouveau cabinet Barthou, un anticlérical, M. Valette, put jeter cette apostrophe, sans doute par allusion au vote que je viens de rappeler : « *S'agit-il même d'un ordre du jour de défense laïque,* les catholiques les plus militants trouvent le moyen d'entendre « défense nationale », et, après une déclaration à la tribune, s'empressent de voter presque tous sans hésiter... Personne ne veut plus consentir à être de l'opposition ». Malgré cette leçon cinglante et malgré les déclarations antireligieuses de M. Barthou, un seul membre de l'Action Libérale se prononça contre lui, six lui furent favorables, vingt et un s'abstinrent, parmi lesquels MM. Piou, de Mun, Denais, Lerolle.

Tels sont, à la Chambre, ces catholiques qui font l'entière admiration de la *Croix!*

Au surplus, qu'est devenu le groupe de l'Action Libérale? Combien de candidats se sont fait élire avec son programme, sous son égide, et, à peine entrés à la Chambre, ont « glissé » vers le parti progressiste ou plus loin encore! Tels M. Daniélou et M. de Chappedelaine, que je cite parce qu'ils ont autrefois honoré l'*Univers* de leur collaboration; M. de Chappedelaine, que M. Piou présentait en ces termes au Congrès général de 1911, avant de lui donner la parole :

> L'un est un jeune député, une jeune et brillante recrue, que vous ont envoyée les élections de 1911.
>
> M. le vicomte de Chappedelaine est un militant et un fidèle : il appartient à cette race bretonne qui sait allier la doctrine au courage.
>
> Du premier coup, il s'est placé au premier rang et il s'y est placé par la netteté de son attitude et la fermeté de ses convictions. Lui ne transige pas, il ne fait pas de concessions. Il ne cherche pas à réunir des contraires, ni à cacher les couleurs de son drapeau.
>
> Il a été salué par les applaudissements de la Chambre parce qu'il est un lutteur courageux, un homme de cœur et un homme de foi. Vos applaudissements répondront à ceux qu'il a reçus à la Chambre. *(Vifs applaudissements).*

Le *Bulletin* du Comité de l'Action Libérale pour la région lyonnaise, prenant le classement des nouveaux députés d'après l'*Officiel* du 6 juillet, se lamentait en ces termes : « Nos Comités, dans la région lyonnaise... ont eu leurs candidats à eux, des candidats d'opinion nettement libérale, des conférenciers attitrés de l'Action Libérale, avec eux le programme a triomphé... Et le 5 juillet, le groupe

parlementaire de l'A. L. P. ne comptait pas un député de notre vaste région, pas un! »

Que voulez-vous? Ils ont suivi la pente.

Ajoutons un spécimen de ce qu'on débite localement sous le nom de programme de l'Action Libérale.

Au congrès de Lons-le-Saulnier (12 février 1911), le président, M. Michel, chargé du rapport sur « le programme politique et économique » de l'A. L. P., le formulait en ces termes (*Croix du Jura*, 19 mars) :

> Au point de vue *moral ou religieux*, nous sommes des catholiques, et si nous acceptons le concours des hommes de bonne foi *qui ne partagent pas nos croyances*, nous exigeons d'eux, qu'en entrant chez nous, ils reconnaissent que l'Eglise est une institution religieuse et sociale de premier ordre, *dont ils s'engagent à défendre la liberté et les droits*.

L'Action Libérale a-t-elle en fait cette exigence? Et où trouverait-elle des hommes ne partageant pas nos croyances, qui, néanmoins, s'engageraient à défendre les droits de l'Eglise? (1). Je sais où. C'est l'unique endroit. Il y en a parmi les chefs de l'*Action française*. Mais, justement, nombre de bons catholiques, de prêtres, même des évêques, patrons de l'Action Libérale, et, précédemment, du Sillon, ne pardonnent pas à d'autres catholiques de s'allier à ces incroyants qui, eux, reconnaissent hautement l'Eglise comme une institution religieuse et sociale, qui assureraient ses droits, y compris ses privilèges. *Licet aut non licet?*

Sans m'égarer dans une digression, mais pour couper court aux velléités de rétorquer l'argument, j'observerai qu'il y a cependant une différence capitale qu'on feint de ne pas voir. Si, à l'Action Française, des catholiques s'unissent à des incroyants, c'est dans un but purement *politique*. La garantie de la liberté entière de l'Eglise est la condition de cette alliance, mais il n'y a pas collaboration des incroyants avec les catholiques en vue d'une restauration sociale chrétienne, ayant pour base un idéal commun entre catholiques et incroyants. Dans « le plus grand Sillon », au contraire, le but direct de la collaboration entre catholiques, protestants et libres-penseurs, était de « refaire une civilisation chrétienne », dont l' « idéal moral » commun aux uns et aux autres déterminait le plan; l'alliance entre eux avait un but *moral et religieux*, sans aucune mention de la vérité religieuse, de l'Eglise et de ses droits. C'est ce qui l'a fait condamner par Pie X.

Revenons.

> *Au point de vue politique*, nous sommes des *Républicains* (à la bonne

1. Cela dépend, il est vrai, de ce que sont les droits de l'Eglise dans le programme de l'A. L. P.

heure! c'est plus clair que des « Constitutionnels »), et si nous laissons la porte largement ouverte à ceux qui ne sont pas encore entrés dans la République, nous n'y laissons pénétrer que des hommes loyaux, qui, lui donnant leur adhésion sans aucune arrière-pensée, viennent à elle pour travailler avec nous à son amélioration, c'est-à-dire à son affermissement.

Qui sera surpris qu'après avoir rencontré des incroyants prêts à défendre les droits de l'Eglise, l'Action Libérale trouve des hommes apportant la volonté absolue de travailler à affermir la République... sans y entrer?

L'Action Libérale est une arche capable de contenir tous les animaux de la création.

Au point de vue économique, nous sommes des *démocrates* (encore une espèce qui manquait, née de l'économie politique, économie politique = démocratie), c'est-à-dire des partisans convaincus de la *justice sociale*, et si nous ouvrons largement nos rangs aux catholiques ou aux libéraux *républicains* (Eh! à qui donc les ouvririez-vous?) c'est à la condition, qu'en même temps, ceux-ci se déclarent résolus à poursuivre, de concert avec nous, l'amélioration progressive du sort des travailleurs (à quoi on ne peut sans doute travailler sans être démocrate).

Pourrait-on faire davantage si l'on cherchait à abêtir ceux à qui on tient pareils discours?

IX

A la question de programme s'en joint une autre non moins importante, celle de son mode d'application. A côté des formules, la tactique électorale. Sur ce point très grave, l'Action libérale, qui s'attribue la direction de la campagne, fait-elle prévoir une conduite, je ne dis même pas conforme à l'action catholique et telle que nos intérêts l'exigeraient, mais en soi seulement, claire, cohérente et disciplinée? Non, même à l'heure actuelle, on ne voit sous ce rapport que contradiction et anarchie. Et voilà entre quelles mains on voudrait que les catholiques remissent leur sort! Programme faux, tactique suspecte.

On a beaucoup commenté, dans ces dernières semaines, un article de M. Laya, rédacteur du *Bulletin* de la Ligue, qui fait honneur à sa clairvoyance et à son courage personnels, mais que quelques journaux, même des plus fermes, ont eu l'illusion de prendre pour l'indice, l'annonce d'une *évolution* dans la tactique de L'A. L. P.

Peu de jours avant le Congrès de Lyon, le 15 octobre, M. Laya écrivait sur l'action électorale un article qui, s'il avait quelque valeur officielle, serait, de la part de l'Action Libérale, la plus humble et la plus méritoire des confessions. Jamais nous-mêmes ne lui avons fait faire un examen de conscience plus impitoyable (1).

1. Ce n'est pas la première fois que M. Laya élève dans ce Bulletin une

Faire élire le plus grand nombre possible de représentants de l'opposition, *sans regarder de trop près à la qualité des candidats et des programmes, tel est pour beaucoup le but essentiel de notre action* la voie la plus simple et la plus courte vers la conquête à la Chambre, sinon d'une majorité, tout au moins d'une minorité avec laquelle les gouvernements devront compter.

C'est là, croyons-nous, *une erreur capitale et l'une des causes majeures de nos revers*

Tout, en effet, est, dès lors, subordonné au succès : *insensiblement, on lui sacrifie tout.*

Obligés le plus souvent, pour triompher, de gagner des voix en dehors de leur parti, les candidats sont amenés, pour obtenir cet appoint, *à dissimuler leurs convictions et leur drapeau*, à voiler leur programme, *à taire ou atténuer les vérités* qui peuvent seules nous *sauver de l'anarchie présente, à encenser les erreurs courantes.*

Les concessions et compromissions n'ont d'autres limites que la solidité des convictions personnelles du candidat.

Un journal radical de province le remarquait récemment, *presque aucun candidat n'ose plus s'affirmer ce qu'il est ; c'est le triomphe de la dissimulation et de la tromperie; c'est le régime « du mensonge universel »* annoncé par Pie IX.

Le souci dominant de la réélection, les séductions du pouvoir, les rêves de l'ambition *achèvent chez*[1] *les élus l'œuvre de dissolution.*

Après avoir décrit la méthode, M. Laya en apprécie les résultats avec un sens très droit et, chose remarquable, arrive à conclure comme nous qu'il ne faut pas voir dans les élections un but en soi, mais un moyen d'action.

Bien loin d'être le plus court chemin vers la victoire, cette méthode nous *en éloigne* davantage à chaque scrutin.

Purement accidentels et éphémères sont, le plus souvent, les rares succès, dus à des circonstances personnelles ou locales, achetés parfois par de tels silences ou de telles concessions, que nos idées, *notre programme n'ont guère le droit de s'en glorifier.*

Mais la conséquence la plus grave, la plus inquiétante, c'est que, au lieu de gagner à nos idées des électeurs de gauche, *elle entraîne vers le camp*

---

voix sincère, mais au demeurant, point écoutée ni goûtée parmi les siens. Il disait déjà à la fin de 1911, à propos de la résistance des catholiques espagnols aux projets du ministre Canalejas :

« Si tant d'efforts, jusqu'ici, sont demeurés sans résultats, tous ceux qui » ont quelqu'expérience le reconnaissent, *c'est parce que la masse, catholique » d'habitudes et de nom, n'a plus ni la vitalité, ni le sens chrétiens.*

» La seconde condition essentielle du salut est donc *de refaire un peuple » catholique jusqu'aux moelles, dans son esprit, dans son cœur, dans ses actes, et, dans » ce but, de former une élite conquérant les esprits flottants et désorientés par l'affi- » mation intégrale et intrépide de la vérité...*

» A nos Comités, à nos conférenciers... de seconder de tout leur pou- » voir et de tout leur cœur cette inspiration... qu'ils laissent pour compte » aux politiciens, leur phraséologie ambiguë et vieillotte, indigne de la » clarté française et de la sincérité chrétiennes — (progrès, liberté, etc...) — » *qu'ils combattent de front les erreurs condamnées, en saisissant toutes occasions d'af- » firmer hardiment et sans se lasser, dans les milieux populaires les plus hostiles, la » vérité sans atténuation ni alliage...* »

Vox clamantis in deserto. Quelle évolution a suivi ?

Et c'était reproduit par la *Croix !*

adverse trop d'électeurs catholiques ou libéraux qui, n'entendant plus affirmer les vérités essentielles, ne pouvant plus distinguer nettement les délimitations des partis, ne voyant plus clairement ce qui nous sépare de nos adversaires, *finissent par franchir même « le fossé de la question religieuse » pour obtenir des faveurs et des emplois.*

C'est *cette œuvre de démoralisation, de décadence morale par l'élection* considérée *comme un but en soi, qu'il s'agit d'arrêter et de combattre* dans toute la mesure du possible.

Soyons bien convaincus que viser le succès à tout prix n'est pas le plus sûr moyen de l'obtenir : comme à la guerre, *qui veut avant tout sauver sa vie risque fort de la perdre.*

Si cette page remarquable, écrite trois semaines avant le Congrès de Lyon, annonçait véritablement une évolution de l'Action Libérale, on allait donc l'y constater? Il n'y serait plus question de taire ou atténuer les vérités, de dissimuler les convictions et le drapeau, on n'encenserait plus les erreurs courantes? Les discours du congrès ont fait voir ce qu'il en était. Voilà pour le programme. Sur la question de tactique, M. Piou y a aussi donné sa direction.

Nous gardons le droit, là où nous ne pouvons pas combattre sous notre drapeau ou avec nos alliés, de prendre parmi nos adversaires celui qu'il convient de faire élire.

Soyez donc alors les *arbitres discrets*, départagez les compétiteurs; ne leur imprimez pas le sceau de votre protection officielle.

Vous les perdriez.

Faites-les élire sans rien leur demander, sans rien leur dire, par cela seul qu'ils se sont prononcés pour les quelques libertés que vous réclamez comme des nécessités.

Ne verra-t-on là qu'une chicane? Je ne comprends pas bien ces « adversaires » qui « admettent les quelques libertés réclamées comme des nécessités » par l'Action Libérale, et je me demande en quoi ils se distinguent des honnêtes gens auxquels elle assure son concours, d'autant que rien, dans les principes sur lesquels l'A. L. P. fonde ces libertés, ne saurait effaroucher ces « adversaires ». Ça ne pêche pas par excès de clarté.

Quoi qu'il en soit, la *Semaine religieuse* du diocèse de Lyon, où gouverne un archevêque qui n'est point un libéral, a relevé ce passage, en observant que M. Piou préconise exactement le contraire de ce qui vient d'être fait pour les élections italiennes où les catholiques ont exigé des engagements précis comme condition de leur concours, et elle ajoutait :

C'est une mystification nouvelle qu'imagine M. Piou. Malheureusement, celle-là est au détriment des électeurs catholiques. Les évêques de France comprendront probablement la tactique électorale d'une autre manière. Tout porte à croire qu'ils ne voudront pas se laisser mystifier par les candidats

et leurs complices, et qu'ils recommanderont expressément des adhésions formelles (1).

Cet avertissement, dont il n'y avait pas à méconnaître la source, mit en émoi les dirigeants de l'A. L. P., et ils décidèrent d'élever une réclamation respectueuse. Ils se flattaient même d'avoir obtenu une réparation. A la suite de leur démarche, une seconde note parut dans la *Semaine religieuse* de Lyon. Les premières critiques y étaient maintenues et le danger des « glissements » signalé de nouveau. La fin de cette note est rédigée d'une façon obscure.

Pour obvier à cet inconvénient, que fera l'A. L. P.? Elle choisira pour *candidats* les hommes les *plus fermes et les plus résolus; elle prendra pour programme la revision totale, intégrale des lois iniques dirigées contre nos libertés. Ni concessions, ni effacements.*

Ces lignes sont évidemment, non l'appréciation de la *Semaine religieuse* sur la tactique de l'A. L. P. dont elle se porterait garant, mais la rectification que celle-ci a voulu lui faire accepter. Non moins évidemment, elle se réfère à la déclaration finale de M. Piou au banquet du Congrès, où il repousse l'effacement et les transactions. Mais cette belle rectification a le défaut de ne correspondre à rien d'exact. Où a-t-on parlé de choisir pour candidats les hommes les plus fermes et les plus résolus? Et, dans tous les cas, les catholiques s'en remettront-ils de ce choix à ces hommes éminemment fermes et résolus que sont ceux de l'Action Libérale? Où a-t-on inscrit la révision *intégrale* des lois iniques? On s'est gardé de faire même une allusion aux plus monstrueuses. Les questions posées comme *essentielles* par l'A. L. P. répondent-elles vraiment à ce que les catholiques doivent considérer comme tel? Et même si elle a le courage de faire de ce minimum la condition de son concours, — ce qui serait un grand progrès, mais qu'il restera à constater, — les catholiques devront-ils se tenir pour satisfaits? Voici cette déclaration de M. Piou :

Si aux élections prochaines nous avons la sincérité électorale, nous resterons fidèles à notre passé, et tendrons la main à tous ceux *qui pensent avec nous sur les questions essentielles, sans effacement ni transactions misérables.* Si nous avons toujours le scrutin d'arrondissement, sans jamais abaisser notre drapeau devant aucun succès, ni devant aucune puissance, nous ne disperserons pas nos efforts; nous n'irons pas engager la lutte là où elle est inutile; nous la réserverons pour quelques champs de bataille où nous croyons pouvoir disputer la victoire avec quelques chances, et ensuite — c'est mon opinion que j'exprime — nous formulerons *quelques idées précises, les plus simples,* nous nous écarterons de tout pacte, de tout marché et nous dirons : *Vous savez le minimum de ce que nous voulons, à vous de voir ce que vous avez à faire.*

1. C'est ce que viennent de faire, tout récemment, à l'imitation de plusieurs autres prélats, Mgr Dubourg, archevêque de Rennes, et Mgr Penon, de Moulins.

Nous garderons le droit, là où nous ne pouvons pas combattre sous notre drapeau ou avec nos alliés, de prendre parmi nos adversaires celui qu'il convient de faire élire. Soyez donc alors les *arbitres discrets*, départagez les compétiteurs, ne *leur imprimez pas le sceau de votre protection officielle.* Vous les perdriez; mais faites-les élire *sans rien leur demander*, *sans rien leur dire*, par cela seul qu'ils se sont prononcés pour les quelques libertés que vous réclamez comme des nécessités.

Nous ne sommes pas au bout des contradictions, et voici qui justifiera le mot d'anarchie. Si M. Laya est, de longue date, le rédacteur attitré du *Bulletin* de l'A. L. P., M. Henri Bazire est secrétaire général de la Ligue, directeur d'un journal, la *Libre Parole*, qui partage avec la *Croix* l'honneur d'en être le grand soutien, et ce n'est un mystère pour personne qu'il est le successeur éventuel de M. Piou et de M. de Mun dans leur rôle. Or, peu de temps après l'article de M. Laya (le 5 novembre), et à la veille plus immédiate du congrès de Lyon, M. Bazire écrivait dans son journal, à propos des élections italiennes, une consultation qui est exactement le contrepied de celle du directeur du *Bulletin*. Où est la pensée de M. Piou et de l'Action Libérale?

M. Laya avait dit, en conclusion : « Ne ferions-nous élire que dix candidats de cette trempe, nous aurions fait faire à notre cause un pas plus décisif que si nous faisions triompher cent candidats aux programmes bigarrés et flous ». M. Bazire, comme s'il voulait prendre la contrepartie, d'écrire, en glissant dans sa phrase, un petit mot qui change et dénature la question : « Il y a des gens qui vont répétant : « Qu'importe le résultat? Ne réunirions-nous que cent voix sur un nom, l'essentiel est d'arborer le drapeau catholique dans *toutes* les élections ».

L'article de M. Bazire est à citer dans toute sa partie principale, d'abord à cause de l'intérêt de la question, et aussi parce qu'il montre dans son beau l'état d'esprit de cet éminent catholique dont plusieurs, même dans l'épiscopat, considèrent le succès électoral, trop souvent ajourné, comme essentiel à la cause religieuse.

Est-ce à dire, cependant, que les catholiques aient conquis, en Italie, une représentation égale à leurs forces? Non pas. Ils ne l'ont d'ailleurs pas cherchée.

Ils ne se sont présentés comme catholiques que là où vraiment l'élément catholique leur assurait une majorité certaine et avait, en somme, droit au siège. Et encore, le désir évident du Vatican était-il qu'ils se présentassent le moins possible comme catholiques. L'*Osservatore Romano* a baptisé le plus qu'il a pu de ces catholiques du nom de « conservateurs constitutionnels ».

On dit : c'est l'application du *Non expedit* et la conséquence de la situation où se trouve le Saint-Siège vis-à-vis de la monarchie de Savoie. Evidemment, c'est cela, un peu, très peu; car, en fait, la consigne du *Non expedit* a été levée en tant d'endroits par les évêques qu'il est impossible de constater le rôle prépondérant joué par les catholiques dans les élections dernières.

L'autre motif, avoué d'ailleurs, de cette attitude, *c'est que l'Eglise,* NULLE PART, *et en Italie moins qu'ailleurs, ne consent à s'identifier à un parti politique.* Pour un avantage incertain et temporaire, elle risquerait trop de compromettre sa maîtrise souveraine qui l'élève au-dessus des contingences et des relativités. Attaquée, persécutée, elle fait appel à ses fils pour la défendre sur le terrain politique sans doute; en ce cas, d'ailleurs, ce n'est pas la religion qui fait de la politique, c'est la politique qui fait de l'irréligion. *Mais les organisations politiques de citoyens catholiques et luttant comme tels se distinguent toujours de l'organisation religieuse proprement dite.* Les catholiques doivent faire à l'Eglise un rempart de leurs poitrines, mais non point la prendre pour bouclier; ils doivent la servir et non pas se servir d'elle. C'est ce qu'on ne comprend pas partout malheureusement.

Il y a des gens qui vont répétant : « Qu'importe le résultat? Ne réunirions-nous que cent voix sur un nom, l'essentiel est d'arborer le drapeau catholique dans toutes les élections? »

Arborer, en ce cas, n'est pas l'expression juste, c'est exposer qu'il faut dire : exposer le drapeau non seulement à la défaite, mais à l'humiliation.

Car, bien étaler aux yeux de tous la faiblesse de tels et tels effectifs, donner à croire — ce qui est inexact d'ailleurs la plupart du temps — qu'il n'y a que quelques centaines ou quelques douzaines de catholiques dans une circonscription, *c'est plus qu'une imprudence, c'est une mauvaise action.* ***Et je comprends qu'un gouvernement maçonnique encourage cette tactique par tous les moyens publics ou secrets dont il dispose.***

Une élection n'est pas une procession et encore moins, à cause des intérêts très divers et très complexes qu'elle met en jeu, un *concours d'orthodoxie, une manifestation religieuse.* En ce cas, il conviendrait que le candidat fût l'*évêque ou tout au moins son vicaire général,* et qu'il fût élu. L'élection est toute autre chose que le bon sens dit assez. Et si les catholiques ont le devoir d'y travailler de toutes leurs forces, pour la défense de leur foi, sans jamais dissimuler leurs convictions, en les proclamant très haut, au contraire, et en tirant de leurs votes tout le parti possible, *ils ont aussi l'obligation d'écarter les surenchères stupides qui font le jeu de l'adversaire.* La maladresse et la sottise sont toujours la maladresse et la sottise : elles sont plus coupables encore chez un catholique que chez un autre; car, *en s'affichant, il engage des intérêts autrement importants que les siens.* Et ce n'est pas parce qu'ils se couvriront de ce glorieux titre que des dupes et des brouillons seront moins malfaisants. Au contraire! (1).

Il y a trois choses dans cet article : un plaidoyer personnel, un

---

1. Déjà, en mars 1910, le *Peuple Français,* dirigé par M. Bazire, s'élevait contre ces « surenchères », en proclamant la nécessité d'affirmer « la puissance de l'association contre les fantaisies de l'individualisme ».

« Telle est l'utile leçon qui se dégage du passé et de récents scrutins.
» Elle est d'autant plus de circonstance que nous devons prévoir une ger-
» mination luxuriante de candidats qui, *sous prétexte de défendre un pro-*
» *gramme plus complètement catholique ou libéral,* feront consciemment ou
» non le jeu de nos pires adversaires les radicaux francs-maçons et anti-
» proportionnalistes. *Ceux-ci déploieront toutes les ruses pour les faciliter*
» *ou en favoriser l'éclosion* (!!). Gardons-nous donc de toute naïveté et
» ne tombons pas dans ce piège aussi dangereux que grossier. Prémunissons
» nos amis et les candidats bien intentionnés eux-mêmes contre ce danger
» grave, en leur rappelant que *le mieux impossible est l'ennemi du bien* ».

Inutile de remarquer que ce qui est dit d'un programme plus complètement *libéral* n'est là que pour faire passer ce qui est dit contre un programme plus complètement *catholique.* La conclusion est claire : le danger serait dans un programme plus catholique que celui... de M. Bazire.

commentaire des élections italiennes et une tactique préconisée. M. Bazire a la sage modestie de ne pas se proposer pour exemple, mais il est clair qu'il fait l'apologie indirecte de sa propre conduite. On sait que, président d'honneur de l'A. C. J. F., et rangé par la confiance générale parmi les hommes qui représentent avec le plus d'honneur notre cause, il a obstinément refusé de prendre, dans les élections, la qualité de *catholique*, même en l'accouplant, comme des adversaires politiques le lui proposaient, au titre de constitutionnel, républicain ou démocrate. Il prêche donc pour son saint.

Une sorte de mot d'ordre a passé dans toute la presse libéralisante pour tirer des directions pontificales pour les élections italiennes cette conclusion que sont abrogées celles générales que Pie X a tracées à l'action catholique, spécialement en France.

Rappelons, au préalable, que, dans les récentes élections d'Italie, les catholiques n'ont pas voté pour des libéraux ou des adversaires « sans rien leur demander, sans rien leur dire », sous le prétexte qu'on les tenait pour admettant les « libertés essentielles », mais qu'ils ont exigé des engagements précis. En outre, il est facile, tout en concédant à M. Bazire ce qui convient au sujet de la discipline du *Non expedit*, de montrer où est son sophisme, où il commence à altérer la vérité, quand il feint de méconnaître que la direction romaine générale est de concentrer les forces catholiques, de les grouper, de les organiser, de les déclarer telles et de les faire intervenir comme telles dans tous les domaines de la pensée et de l'action.

Il suffit de se reporter à ce qu'écrivait un auteur bien informé, résidant à Rome, Aventino, dans son livre sur le gouvernement de Pie X.

> La situation spéciale, créée à la Papauté par l'Italie moderne, n'est pas favorable à la formation d'un parti catholique parlementaire; à le tenter, on risque de coaliser contre l'Eglise certains intérêts menacés et de donner plus de prise à l'anticléricalisme en compromettant inutilement le Saint-Siège; l'action parlementaire des députés catholiques pourrait se trouver en désaccord soit avec le sentiment national, soit avec les principes que l'Eglise juge indispensable de maintenir dans ses relations avec l'Etat italien; enfin on aurait à craindre que les sympathies politiques ne désagrègent le groupe des députés confessionnels (p. 95).

On voit apparaître clairement là les raisons qui dictent au Saint-Siège sa façon d'agir *toute locale*. Il n'existe aucun prétexte pour les étendre à d'autres pays : et même en Italie, cette réserve, quant aux résultats immédiats à atteindre, n'empêcha point l'Encyclique *Il fermo proposito* d'organiser très rigoureusement, en vue de certains cas urgents et de l'avenir, à préparer, même l' « *Union électorale* CATHOLIQUE » qui ne devait pas cacher sa bannière et se conformer ouvertement aux directions du Pape et de l'épiscopat.

Le *Bulletin de la Semaine* ne pouvait manquer de se rencontrer avec la *Libre Parole*. Relevons en passant sa note.

On éprouvera sans doute quelque surprise à voir, dans l'*Echo de Paris*, le nom de l'abbé Lemire servir, au « Junius » de service le 11 novembre, d'entrée en matière pour apprécier les élections italiennes. *La leçon de ces élections, où la politique des possibilités et des utiles tractations a été, avec décision, préférée à la méthode de stérile intransigeance,* — et l'on sait bien qui préconise cela chez nous, — est, du reste, à méditer ailleurs qu'en Italie.

Il est absurde de parler ici d' « intransigeance » stérile ou non. Il ne s'agit pas d'intransigeance, mais d'obéissance à une règle générale : la concentration des forces catholiques sous la conduite des évêques. Cela est un principe. Il faut l'appliquer, chacun pour son compte, de toutes ses forces. Quant aux directions que les évêques donneront ensuite aux corps ainsi constitués, elles dépendront des intérêts, des situations, de leur jugement particulier. Rien ne se prête davantage, au rebours de ce dont nous accuse le *Bulletin de la Semaine*, aux transactions honnêtes, aux combinaisons utiles, aux adresses de la politique, que cette formation diocésaine. Et sans doute l'esprit qui DOIT les inspirer, pour ne rien céler et échapper aux incohérences de l'épiscopalisme, c'est, nous ne l'ignorons pas et ne cesserons de le proclamer en général, un esprit de fermeté, de force, de défense et de conquête conforme à la grande foi catholique et aux enseignements de Rome éternelle. Mais, pour les cas particuliers, n'ayant ni l'autorité, ni même les éléments d'appréciation nécessaires pour en juger, il serait aussi contraire pour nous à la prudence qu'à la discipline d'opposer nos avis à ceux des chefs naturels en communion avec le Pape.

Et justement, ce que nous reprochons à M. Piou, ce n'est pas seulement de se substituer, par sa récente déclaration, au Souverain Pontife pour continuer à diriger politiquement les catholiques de France, c'est encore de trancher les cas particuliers, diocésains, pardessus la tête des évêques ; c'est de dresser un étendard en face de la croix ; c'est de faire, ainsi que M. Bazire, de la tendance minimisante principe gros de révolte, à l'encontre de l'obéissance due à l'Eglise. L'Action Libérale populaire et ses jeunes adeptes démocrates n'a pas ou n'a plus la direction même électorale de la France ; elle n'a ni monopole ni privilège ; c'est un parti politique comme les autres. Qu'il présente donc ses candidats comme les autres. Que ceux-ci donnent comme les autres à l'évêque les garanties religieuses suffisantes qui puissent faire patronner, agréer ou tolérer leur candidature. *Et il suffit.* En dehors de là, M. Piou n'a plus le droit de conseiller à ses électeurs autre chose que de suivre les directions de leurs pasteurs légitimes. Autrement c'est le conflit déclaré entre la politique constitutionnelle et la politique confessionnelle, entre un

parti et la religion, entre l'Action Libérale et l'Eglise, qui éclate avec évidence.

Revenons à l'article de M. Bazire et écoutons ce professeur de tactique et morale électorale.

« Les organisations politiques de citoyens catholiques et luttant comme tels, se distinguent toujours de l'organisation religieuse proprement dite ». Est-ce simplement une vérité de La Palice, ou, appliquée au temps présent, n'est-ce pas plutôt l'éteignoir remis d'un geste décidé sur les « Unions catholiques » ?

En tout cas, les catholiques « luttant comme tels », s'il vous plaît, auront pour premier devoir de mettre leur drapeau dans leur poche, car l'arborer, c'est l'exposer à l'humiliation. C'est, tout d'abord, compromettre l'Eglise elle-même, dont ils engageraient les intérêts et qui se trouverait ainsi « identifiée » à la politique particulière du candidat. Ce grand argument des libéraux aurait pour conclusion logique, M. Bazire y prend-il garde? non seulement la mise en poche du drapeau, mais l'abdication réfléchie de la défense de l'Eglise à laquelle ses candidats feraient néanmoins « un rempart de leurs poitrines », et la cloison étanche entre le citoyen et le catholique. Nul n'a mieux compris cela que M. Lemire.

Arborer le drapeau catholique? « c'est plus qu'une imprudence, c'est une *mauvaise action* » ! Et le Secrétaire général de l'A. L. P., dont on connaît l'insurmontable horreur pour ceux à qui il attribue de chercher le triomphe « par tous les moyens », ne recule pas devant celui d'un vil outrage, en insinuant que ses contradicteurs sont aux gages de la secte ou font son jeu.

Une élection n'est pas une « manifestation religieuse », — voire — elle n'est pas une « procession », un « concours d'orthodoxie » ; M. Bazire croit être plaisant en demandant, qu'alors, les évêques, ou au moins les vicaires généraux, se portent candidats. Pour nous, nous regrettons de trouver dans le grand orateur de congrès catholiques un sophiste capable de damer le pion à M. Sangnier lui-même. Il fait aux catholiques une « obligation d'écarter les surenchères stupides », fruits de « la maladresse et de la sottise » de « brouillons malfaisants » qui « font le jeu de l'adversaire ». Sophiste, toujours. Les catholiques auront bien plutôt, et en beaucoup de cas, à se montrer fermes à l'égard de candidats qui, sous l'honorable prétexte de fuir la surenchère, ne paieraient leur concours qu'un prix douteux et en monnaie de mauvais aloi.

Le directeur de la *Libre Parole* doit être convaincu qu'il a très habilement justifié sa conduite personnelle. Il y a malheureusement autre chose dans cette page. Il y a, comme la *Vigie* l'a dit, « une opposition obstinée, impudente, à la politique des Unions diocésaines, le bachémisme pur du Centre allemand nouveau ».

Tel est le cas qu'un des plus éminents catholiques, secrétaire

général de l'A. L. P., fait des directions du Pape! Est-ce de quoi donner confiance dans cette Ligue?

X

De récents faits électoraux apportent aussi leur leçon.

Lors de l'élection sénatoriale qui eut lieu à Besançon, au mois d'octobre dernier, l'Action Libérale a accepté la candidature de M. Ordinaire, et elle a fait ouvertement campagne pour lui. Comme député, M. Ordinaire a voté toutes les lois anticatholiques, et il est tombé, de ce fait, sous l'excommunication de l'Eglise. Le principe du moindre mal a fait estimer à ces catholiques qu'ils pouvaient, qu'ils devaient lui donner quand même un concours positif, pour faire échouer un autre radical, M. Marc Réville, réputé pire. C'est l'application d'un principe de conduite posé par le grave moraliste qu'est le P. Lemkulh : si l'on n'a le choix qu'entre deux candidats *mauvais,* il est permis de voter pour le moins mauvais des deux, si cela est nécessaire pour son élection (1). Principe plus que contestable, car il est directement en opposition, nous semble-t-il, avec un autre principe, celui-là absolu : *non sunt facienda mala ut eveniant bona.* Est-ce, oui ou non, une action illicite de concourir à l'élection d'un candidat qu'on sait mauvais?

Et, dans le cas présent, quel bien devait résulter de cette action? A-t-on même pris quelque garantie? Le directeur de *L'Eclair Comtois,* qui a soutenu cette campagne et répondu avec une extrême âpreté aux critiques qu'elle soulevait, a publié sur ce point une déclaration dont les soulignements de mots ne font qu'accentuer l'ambiguïté:

> J'affirme de la façon la plus catégorique, — et je ne serai démenti par personne, — que les représentants de l'*A. L. P.* dans le Doubs n'ont accepté la candidature Ordinaire qu'après avoir acquis **la certitude** que M. Ordinaire *voterait contre toutes les lois d'exception,* notamment contre les prétendues lois de défense laïque, qui sont en ce moment soumises au Parlement.

Quel genre de *certitude* a offert M. Ordinaire? Serait-ce simplement une promesse verbale et privée? Comment pouvait-on, avec un passé comme le sien, le tenir quitte à si bon compte, au risque de voir cette promesse reniée? Et s'il a pris des engagements publics, les électeurs catholiques ont dû en avoir connaissance. Qu'on nous montre donc plutôt sa profession de foi! Comment se fait-il que *L'Eclair Comtois* n'ose parler que de « certitude »? M. Ordinaire votera contre les lois en préparation, du moins on croit en avoir la certitude, mais on ne nous dit pas — et sans doute pour cause — s'il demandera la

1. Voir notre tome I, pp. 371-373.

révision intégrale des lois iniques dont l'A. L. P. déclare par la *Semaine religieuse de Lyon* qu'elle fait la condition de son appui.

Est-ce avec de pareils principes de conduite et sans garanties plus certaines que l'action catholique va s'exercer dans les prochaines élections ?

Une autre élection récente, en soi d'importance moindre, mais qui jette une lumière éclatante sur les déplorables et funestes procédés de l'Action Libérale et la montre sur le fait, répandant actuellement la division et sacrifiant l'intérêt catholique à sa prédominance, à ses rancunes, c'est l'élection de M. Manceau comme conseiller d'arrondissement à Cholet (octobre 1913).

Ici les questions locales s'effacent devant une autre de la plus haute gravité.

Nous sommes à Cholet, pays catholique et conservateur, qui a pour conseiller général M. Cesbron-Lavau et pour député M. Jules Delahaye, le défenseur peut-être le plus courageux de la cause catholique. On avait à élire, le 12 de ce mois, un conseiller d'arrondissement pour remplacer M. Cesbron-Lavau passé, le mois d'août dernier, au Conseil général.

Or, l'élection de M. Manceau, vice-président de l'Action Libérale à Cholet, a été expressément dirigée contre M. J. Delahaye, et cela par une connivence publique des membres de l'Action Libérale avec le parti radical.

En outre, M. Manceau vint opposer sa candidature d'*indépendant libéral* à celle simplement *catholique* de M. J. Turpault qui s'était déclarée la première.

Toute proposition d'arbitrage et de mutuel désistement faite par celui-ci en vue du bien général ayant été repoussée, la lutte éclata.

Oh ! unité et discipline tant vantée de l'Action Libérale ! De même qu'à Besançon, ses membres donnaient à plein collier pour M. Ordinaire, tandis que M. J. Guiraud, d'esprit pourtant très libéral et président du Comité régional de la Ligue jusqu'en 1913, s'honorait en dénonçant avec courage, dans la presse, l' « abdication » à laquelle cette conduite menait les catholiques ; ainsi, à Cholet, M. Cesbron-Lavau, représentant de l'Action Libérale pour la région, s'unissait à MM. J. Delahaye et A. Richard pour soutenir M. Turpault, tandis que toute la troupe s'engageait à fond contre celui-ci.

A la tête de cette troupe était le Dr Coignard, compétiteur de M. J. Delahaye au siège législatif, qui avait dû céder la place sur la décision du Comité général.

M. Turpault, dont les titres étaient connus et fils d'un père qui, lui-même, défendit pendant longtemps les intérêts religieux, avait posé sa candidature spontanément, et de sa seule initiative. MM. Cesbron-Lavau, J. Delahaye et Richard estimèrent que c'était leur

devoir de la soutenir contre son compétiteur, et, au lendemain d'une réunion où les délégués de toutes les communes se prononcèrent en faveur de M. Turpault, signèrent un appel pour le soutenir.

A cet appel, le Comité de l'Action Libérale répliqua par le scandaleux placard que voici :

Hier au soir, la *Vendée catholique* a publié un appel aux électeurs, signé de MM. Jules Delahaye, Cesbron-Lavau et Anatole Richard.

Nous avons toujours soutenu M. Cesbron-Lavau et M. Richard : la dernière élection en est une preuve, et nous regrettons vivement de les voir aujourd'hui se séparer de nous.

Mais nous croyons qu'ils se trompent.

La question est plus haute et voici la vérité :

Jusqu'en 1907, dans la 1re circonscription de l'arrondissement de Cholet, l'union avait été complète entre les catholiques. A la mort du Duc de Plaisance, qu'aujourd'hui encore nous regrettons si vivement, M. J. Delahaye vint solliciter nos suffrages.

Ancien député de Chinon, puis candidat malheureux dans le Gers où il s'était présenté avec l'appui et l'argent de l'Action Libérale Populaire, son passé politique faisait craindre à beaucoup ce qui ne devait pas tarder à se produire. — Néanmoins, il fut élu.

Depuis, vous avez pu le constater, grâce à son influence, le désordre a été croissant parmi les catholiques de notre canton, et si les résultats n'étaient pas profondément attristants, l'on s'égayerait d'entendre celui qui a semé la division, parler d'union et de discipline intégrales.

C'est pourquoi, malgré lui **et contre lui,** le groupement de l'Action libérale populaire de Cholet présente son vice-président, M. Anatole Manceau, sur le terrain de la liberté de conscience, de la liberté d'enseignement, de la liberté religieuse.

M. Manceau lança alors sa profession de foi. Il déclarait d'abord solliciter les suffrages « en toute indépendance ». Candidat *indépendant,* il le fut en effet, même à l'égard de l'Action Libérale, dont il n'osa pas se réclamer, pas plus que de son titre de vice-président. Après avoir énuméré ses titres comme défenseur des intérêts locaux, il arrivait au plus important :

Catholique sincère, très attaché à mes convictions religieuses, *j'estime que la religion plane au-dessus des partis et n'est le monopole d'aucun.* Prétendre le contraire serait, à mon avis, la rabaisser et en méconnaître les nobles principes.

Libéral et tolérant, ami enthousiaste du progrès, je fais appel à tous les électeurs sans distinction d'opinion, qui, *respectueux de la liberté sous toutes ses formes,* en tête desquelles je mets la liberté de conscience et la liberté d'enseignement, *veulent, à l'écart des luttes stériles de la politique,* travailler loyalement et de bon cœur dans une union féconde, à l'amélioration du sort des travailleurs, et à la prospérité commerciale et agricole de notre beau canton.

D'autre part, le Comité de l'Action libérale disait dans son appel aux électeurs :

Vice-Président de notre Comité depuis onze ans, M. Manceau est toujours resté scrupuleusement fidèle au programme de l'Action Libérale populaire, la main tendue à droite et à gauche à tous les hommes de bonne volonté, résolus à s'unir sans distinction de partis, sur le terrain de la défense de nos libertés les plus chères et de la justice sociale. (Air connu).

Catholique sincère, il a défendu en toutes circonstances la liberté de l'enseignement et la liberté religieuse, notamment pendant les trois années où il a siégé au conseil municipal. On se rappelle encore avec quelle énergie et quel labeur, il a revendiqué le droit aux secours en nature pour les enfants pauvres des Ecoles libres.

Profession de foi de M. Turpault :

... *Catholique avant tout*, sans abdiquer les traditions royalistes de ma famille, victime comme presque toutes celles de ce pays de la Révolution de 1793, *c'est sur le terrain religieux que j'entends me placer pour défendre vos idées.*

Mon adversaire veut, dit-il, se tenir à l'écart des luttes stériles de la politique.

Que fait-il donc, sinon de la politique? Pourquoi, d'ailleurs, s'il ne fait pas de politique se présente-t-il contre un catholique?

Je ne mets pas, moi, comme le fait M. Manceau, la liberté de conscience et la liberté d'enseignement à l'écart de la politique, car nous savons trop que la seule politique du régime actuel est la guerre à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement.

Il y a une politique. Elle est catholique ou anticatholique. Entre les deux, il faut choisir.

Président local du Comité angevin de défense religieuse, conseiller paroissial de Notre-Dame de Cholet et de Vicaillé, membre du Comité et de la Commission d'inspection des Ecoles libres du Canton, c'est à ces titres que je sollicite vos suffrages...

Le Comité choletais de l'Action Libérale, dans une justification adressée au *Bulletin* de la Ligue, s'applique à donner à M. Turpault la qualité de candidat « *royaliste* », président de l'*Action française*. Vaine et peu loyale supercherie. En réalité se trouvaient en présence un candidat *catholique*, catholique dans son programme, et un candidat *indépendant*, républicain libéral, venant se poser en face de l'autre.

Au fond, la lutte était beaucoup moins contre celui-ci que contre le député catholique, on l'avouait d'ailleurs assez hautement, et l'accord des radicaux avec l'Action Libérale, ne pouvant manquer de se reproduire contre lui dans les élections prochaines, la candidature de cet intrépide défenseur de notre cause succomberait presqu'infailliblement devant celle de M. Manceau.

Voilà l'œuvre scandaleuse, nous répétons le mot, de l'Action libérale.

La veille de l'élection, le Comité « laïque et démocratique », lisez maçonnique, de Cholet, faisait afficher et distribuer un Appel. Il adjurait avant tout ses partisans de prendre part à l'élection: « *Nous le leur demandons instamment* ». Puis, deux éventualités étaient en-

visagées, celle des amis qui voteraient suivant « la tactique du moindre mal » (c'est-à-dire pour un des deux concurrents), et ceux qui ne l'admettraient pas.

En vue de la première éventualité, voici la distinction que l'Appel faisait entre les deux candidats. Pour M. Turpault, son affaire était claire, il était exécuté : « *Aucune voix républicaine n'ira à ce représentant d'un autre âge, aucune voix ouvrière ne se portera sur M. Henri Turpault...* »

Et l'autre? Oh! l'autre, on ne dit pas de voter pour lui, « *du moins au premier tour* », — l'invitation pour le second tour, après avoir fortement rappelé le devoir de voter, est claire, — c'est donc tout comme :

L'autre candidat, M. Anatole Manceau, se présente comme candidat « indépendant » et s'affirme comme un « partisan enthousiaste du progrès ». Nous ne voulons pas faire à M. Manceau un procès de tendance. *Il a eu le mérite de rompre toute solidarité avec le parti de M. Jules Delahaye.... Cest là un geste dont certains des nôtres sont disposés à lui tenir compte...* »

Et pour les amis qui ne voudraient pas de « la tactique du moindre mal », c'est-à-dire de M. Manceau, l'Appel demandait qu'ils fissent une manifestation platonique sur le nom d'un tiers, de M. Gachet, socialiste.

Résultat : M. Manceau a été élu par 3.520 voix contre 1.863 à M. Turpault, un millier de voix s'étant perdues sur M. Gachet.

Le journal blocard, le *Réveil choletais*, a tiré immédiatement le véritable sens de cette élection :

Il est indéniable que les 3.500 voix obtenues par M. Manceau, comprennent un fort contingent de voix sincèrement républicaines. Elles ne sont point allées à M. Manceau parce qu'il les avait converties à ses idées, mais bien parce que M. Manceau *avait pris position contre M. Jules Delahaye* et qu'il avait jeté à la face du député de Cholet des paroles cinglantes *qui vengeaient les républicains des insultes reçues par eux depuis vingt ans ici et ailleurs.*
Prétendre le contraire serait fausser la portée du scrutin, ce serait en interpréter la signification d'une façon tout à fait erronée.
Nous traduisons d'ailleurs ici très fidèlement la pensée de bons républicains qui, en toute franchise, nous ont déclaré avoir voté pour M. Manceau contre M Delahaye.

Et de tout cela le nouvel élu est si bien persuadé lui-même que, dans ses « Remerciements » on ne trouve pas un seul mot à l'adresse des catholiques; il a remercié tous ses électeurs « sans distinction d'opinions ».

L'Action Libérale, sans autre raison que son intérêt politique personnel, a donc jeté la division, peut-être irrémédiable, parmi les catholiques de l'Anjou, et elle a accepté dans ce but le concours des anticléricaux et des francs-maçons.

XI

La première conclusion qui s'impose est celle-ci :

Est-il tolérable que l'Action Libérale renouvelle dans les prochaines élections des procédés comme ceux qui ont marqué l'élection de M. Manceau?

Que fera-t-elle pour s'y opposer? Il est clair qu'ils se reproduiront, spécialement dans la Vendée catholique, si ses chefs ne désavouent pas officiellement ce qui s'y est passé. Le voudront-ils faire? Le simple silence ne serait qu'un encouragement déguisé.

D'autres questions se posent. Nous n'avons pas qualité pour demander à l'Action Libérale d'y répondre. Mais, *à la veille du Congrès général qu'elle va tenir à la fin du mois de janvier*, des voix autorisées ne pourraient-elles pas s'adresser à son Président et lui dire :

Il y a dans la situation présente de l'Action Libérale des équivoques et des contradictions qui exigent d'être levées, car, à l'approche d'une lutte de la plus haute gravité pour les intérêts dont nous avons la garde, il est indispensable de savoir avec qui, pour qui et contre qui, cette Association la soutiendra.

Voici donc les points sur lesquels nous invitons son Président à se prononcer :

L'Action Libérale est un parti politique, et, comme tel, garde la liberté d'en professer les convictions, c'est entendu. Mais elle se présente comme une organisation des catholiques. A ce titre, nous avons le droit de demander : fera-t-elle campagne sur le terrain *constitutionnel* ou sur le terrain *confessionnel?*

Sera-t-elle, avec M. Laya, pour les candidats *catholiques*, affirmant la vérité, ou, avec M. Bazire, pour les candidats *libéraux*, mettant le drapeau de la vérité dans leur poche, de peur de mêler la religion à la politique?

Le Président de l'Action Libérale a vanté son programme religieux « plus clair et plus précis » qu'aucun autre; il a dit, à Lyon, qu'on choisirait « quelques idées simples » : quels sont, au juste, ce programme et ces idées?

Ce minimum, — car il faut reconnaître qu'on devra se contenter d'un minimum — l'Action Libérale a-t-elle la prétention de le déterminer elle-même?

Les essentielles libertés religieuses qu'il comportera, telles que la liberté de l'enseignement, l'Action Libérale les soutiendra-t-elle dans un esprit catholique, selon les règles de l'Action catholique, ou au nom des principes d'un libéralisme faux et trompeur, comme en mainte circonstance, et, récemment, à Lyon?

L'Action Libérale respectera-t-elle l'indépendance des « Unions

catholiques » ou continuera-t-elle de passer par-dessus leur tête et de vouloir les confiner dans l'action purement religieuse (1)?

Là où ces Unions se trouveront constituées, l'Action Libérale acceptera-t-elle le programme de revendications qu'elles auront fixé, refusera-t-elle son concours aux candidats qui ne l'accepteraient pas, ou se réserve-t-elle de décider, même alors, de la conduite qu'elle tiendra?

En un mot, l'Action Libérale, avec sa puissance et ses ressources, sera-t-elle un agent, une force, un lien d'action catholique, ou une cause de divisions entre catholiques et un agent du libéralisme?

Il nous semble que ces questions d'un intérêt capital ne peuvent rester enveloppées d'équivoques, et qu'une réponse telle que nous la souhaiterions déciderait seule si l'Action Libérale doit encore être considérée comme appartenant au vrai « parti de Dieu ».

Autrement, ce serait le cas pour les catholiques de déclarer « ni dupes ni complices ».

Emm. BARBIER.

INTELLECTUALISME ET CATHOLICISME

J'emprunte ce titre éloquent à une petite brochure de « *Science et Religion* ». L'auteur est M. Albert Sucur.

Ce titre ferait espérer (n'est-ce pas?) une magnifique synthèse où le nom de saint Thomas brillerait en lettres d'or, où Bossuet occuperait, lui aussi, une place d'honneur. Il s'agit bien de cela! C'est une *antinomie* qui s'y dissimule. Soyons francs, cette thèse est un paradoxe. L'auteur y culbute le sens commun, et nous pouvons dire aussi, sans réticences, le sens catholique. Il nous doit, dès lors, de sérieux arguments. Je ne sais s'il satisfera notre attente, mais nous allons les lui demander.

1. On lisait dans le dernier numéro du Bulletin du Comité régional de de Lyon :

« Jetés par la Séparation dans l'écrasant labeur de la réorganisation » religieuse, labeur qui a tué Mgr Dadolle à Dijon, Mgr Henry à Greno- » ble, Mgr Labeuche à Belley — pour ne parler que de la région — » *ils n'éprouveront assurément aucune vanité à se voir offrir le surcroît de* » *la tâche électorale* ».

Après la note de la Semaine religieuse de Lyon disant que les évêques ne seraient probablement pas disposés à suivre la tactique de M. Piou et après la lettre de l'archevêque de Lyon annonçant la fondation prochaine d'une Diocésaine, *en vue d'une action politique*, cette déclaration du Comité de l'A. L. P. de Lyon a bien l'air d'une menace d'opposition et d'un premier défi.

I

La brochure dont je parle en est à sa troisième édition, elle a donc pénétré chez les intellectuels catholiques, parmi lesquels il faut compter, comme on le sait, beaucoup de jeunes prêtres et de séminaristes. La dernière édition, la troisième, annonce une « *nouvelle préface* ». Pour les plus curieux, il convient de citer :

« Entre la première édition et la réimpression de ce petit livre, » un fait considérable s'est produit, dont *un catholique doit tenir* » *compte;* c'est la condamnation du modernisme. »

Voilà un premier trait sympathique. M. Sueur n'est donc pas de ceux qui regardent d'un mauvais œil les sentences pontificales, et, malheureusement, cette catégorie existe.

Il dit fort bien « un catholique *doit* tenir compte » de ce « fait considérable » : la condamnation du modernisme. L'intention est nettement, ici, hors de doute. Quant au point de vue objectif, c'est autre chose.

Par le fait même, et l'auteur en convient, la question étudiée par lui n'est pas tout à fait du domaine libre des préférences individuelles Elle a son siège, sinon en plein cœur du dogme catholique, du moins dans son ambiance et sous sa dépendance.

Je m'empresse de le dire, la brochure dont je m'occupe en ce moment ne heurte pas de front les enseignements de Pie X, mais elle entraîne fatalement le lecteur dans des sentiers interdits. L'auteur l'accompagne jusqu'au carrefour. Là, le poteau indicateur « *Domaine réservé* » l'arrête. Arrêtera-t-il tous ses clients? Et peut-on dire qu'on a suffisamment « tenu compte » de « ce fait considérable, la condamnation du modernisme », quand on prend à sa charge, quelque timidement que ce soit, des tendances qui non seulement côtoient le modernisme mais y convergent, et que l'on contribue, pour une part aussi modique que l'on veuille, à propager ses axiomes fondamentaux et ses méthodes? Non, certainement non!

Tel est le cas de notre auteur. S'il ne donne pas aux idées qu'il propage toute leur ampleur, ce n'est pas en vertu de leur excellence. Aux diverses atténuations dont il tempère cette thèse, nous reconnaissons un esprit soucieux de quelque discipline, mais, à sa bonne volonté seule nous devons ces restrictions. Le fond demeure, après comme avant, aussi malfaisant, aussi anarchique. Les idées ont d'inéluctables exigences. Seuls les philosophes modernistes s'obstinent à les dégager de leur caractère objectif. Ni à M. Sueur, ni à personne il n'est permis d'en modifier la substance; mais s'agit-il bien d'ailleurs, de modifier ici quelque chose? M. Sueur poursuit, en effet :

La thèse que j'avais soutenue (dans la première édition) ne s'en trouvera point *essentiellement modifiée.* Si j'ai combattu l'Intellectualisme, ce n'était

point pour lui opposer simplement le Pragmatisme; et sans prétendre que tout soit inacceptable dans cette *Philosophie des résultats, qui juge les idées d'après la norme, non de la vérité, mais de l'efficacité*. J'y vois cependant l'excès contraire de l'Intellectualisme. *Si les intellectualistes ont trop confiance en la raison démonstrative*, les pragmatistes s'en défient beaucoup trop. Il ne faut ni diviniser ni sacrifier la raison; et j'ai tâché humblement, à la suite de Ollé-Laprune, et des grands penseurs catholiques qui l'ont précédé, *de garder l'équilibre*, difficile à tenir, entre ces deux excès si opposés.

Ce langage emphatique semble annoncer un traité de philosophie où le problème de la connaissance et la méthode recevraient une solution neuve et douée de l'immense avantage d'être parfaite. En réalité l'œuvre de M. Sueur est beaucoup plus modeste. Elle n'est pas, le moins du monde, une nouvelle somme philosophique. C'est un simple article de revue où, par une bizarre conception de l'histoire des idées modernes, l'auteur charge le malheureux *Intellectualisme* des fautes du *Rationalisme*, par un quiproquo des plus maladroits dont nous démêlerons l'imbroglio. S'il a « tâché « *humblement* » de suivre Ollé-Laprune » (et l'école qui se rattache à ce philosophe), l'auteur peut se rendre le témoignage d'avoir poussé cette « *humilité* » jusqu'au servilisme. Quant à « garder l'équilibre » entre les deux excès dénoncés, M. Albert Sueur se leurre et nous le lui démontrerons.

Une pensée peu sûre d'elle-même et une thèse tirée par les cheveux jusqu'à en devenir chauve, je veux dire « page blanche », voilà tout le talent que l'opuscule révèle. Pour une fois l'adage « *qui veut trop prouver ne prouve rien* » me paraît signifier quelque chose.

En dépouillant la préface, nous rencontrons quelques menus propos intéressants et vraiment révélateurs d'un état d'esprit bien connu : « *J'ai supprimé certains noms dont j'avais invoqué l'autorité* ». Et c'est pour cela qu'à chaque page l'auteur nous fait penser à M. Blondel et au P. Laberthonnière. Les noms sont supprimés, le mot d'*Immanence* n'apparaît pas une fois, quoiqu'on le voie poindre d'un bout à l'autre du livre, dans les interstices du texte. Ces suppressions sont, sans doute, ce que M. Sueur appelle « tenir compte » de la condamnation du modernisme. Je soumets aux esprits réfléchis cette première page de M. Albert Sueur (chapitre préliminaire) :

Soumettre à la critique les principales idées de son temps (c'est ce que je fais moi-même en ce moment, M. Sueur est obéi sur l'heure) est certes *une œuvre périlleuse;* mais c'est pour chacun de nous (j'entends de ceux qui réfléchissent) une œuvre nécessaire.

Il y va de l'orientation de notre vie, de toute notre destinée. Cette revision de nos connaissances s'impose à la maturité de notre esprit. Il arrive un moment où, comme Descartes, nous éprouvons le besoin de nous recueillir, de *vérifier*, (s'il ne s'agissait que de vérifier dans cette revision, le mal serait petit!) *ce qui constitue la base de nos croyances*. Il faut tâcher de le faire avec autant de désintéressement mais plus *de circonspection que lui*.

Descartes a trop dédaigné la tradition (ainsi s'expriment tous les traditionalistes de ce genre); il a eu trop de confiance *en son sens propre,* et M. Brunetière n'a peut-être pas tort de voir, en lui, le premier de nos *intellectuels* (lisez : rationalistes). A l'heure où les principes conservateurs des Sociétés sont attaqués au nom des idées nouvelles, cet examen de conscience s'impose à nous avec plus de force; et *l'on ne s'étonnera point* si l'on trouve en ces études (*en note :* elles ont paru, sous forme d'articles, dans la *Revue Idéaliste.* Précieuse indication qui contribue à définir M. Sueur), *l'influence des préoccupations contemporaines.*

L'Intellectualisme y est caractérisé sous ses différentes formes, et l'on y dénonce *le danger de cette attitude philosophique.* On fait voir la *sécheresse et l'inefficacité* de cette doctrine spécieuse, qui *méconnaît la force du sentiment et des inclinations fondamentales de notre nature* et que certains prétendent nous imposer au nom des « exigences de la conscience moderne ». Impuissant à rien fonder, l'intellectualisme n'est bon qu'à détruire...

A cette doctrine stérile (?) **nous opposons une doctrine de vie et d'action.**

Cette doctrine, *dont on a fixé seulement les points principaux,* paraîtra peut-être *un essai d'apologétique;* elle n'est qu'une introduction à la vie complète, à la vie religieuse. La science s'achève en philosophie; la philosophie à son tour ne peut nous conduire que jusqu'au terme où elle finit et où la religion commence. (Remarquez cette indépendance mutuelle. C'est de l'*extrinsécisme*, de l'*intellectualisme* que cette séparation catégorique! M. Sueur n'a pas conscience des nécessités de son principe. L'*Action* suppose *l'interdépendance universelle.* On nous l'a assez répété aux *Annales* pour que nous nous le rappelions). *Rien ne vaut, pour le reste,* ce qu'on pourrait appeler *l'expérience religieuse...*

Cela suffit, je n'ai pas besoin de demander à M. Sueur ce que disait sa première édition. Ou bien, l'auteur ne se comprend pas lui-même, où il devait nommer l'Immanence, l'Action, MM. Blondel et Laberthonnière. Ces mots et ces noms étaient compromettants, du moins, il faut bien que l'auteur l'ait pensé. Cependant chaque page les appelle, et le lecteur attentif se voit contraint de rendre à César ce qui est à César. Ce n'est tout de même pas M. Sueur qui engendra le principe de cette philosophie nouvelle, au nom de laquelle l'intellectualisme est ici malmené. D'ailleurs, tout à la fin de sa dissertation, M. Sueur, toujours réservé quant aux vraies sources de sa thèse, parle à peu près sans retenue sur des œuvres limitrophes. Qu'on en juge :

Cette philosophie de la vie est un besoin profond de notre époque; elle inspire les écrits de ces *penseurs pratiques* que sont *MM. Fouillée, Bergson, Boutroux et Fonsegrive* (en note : j'ai déjà cité à maintes reprises Ollé-Laprune) et de certains philosophes étrangers qui ont avec les précédents comme un air de famille. *De cette philosophie nouvelle qui grandit* et qui soudera (ou qui substituera!) à la théorie de la connaissance *une doctrine de l'action,* (cette doctrine de l'Action, sans le nom de M. Blondel, est ici quelque chose d'impayable!) il est difficile de marquer *nettement l'objet et les limites,* mais ce qu'on peut affirmer en toute assurance, c'est qu'elle sera *religieuse* ou ne sera pas.

Elle sera religieuse! Soit! Sera-t-elle catholique?

Ainsi c'est au nom de cette philosophie nouvelle, dont les patrons sont : MM. Fouillée, Bergson, Boutroux, auxquels il faut joindre M. Fonsegrive et d'autres noms jugés suspects, que M. Sueur entreprend le procès de l'*intellectualisme.* « Je prie mes lecteurs, » disait-il dans sa préface, de considérer ces brèves réflexions, non » comme une vaine manifestation de ma personnalité, *mais comme* » *l'expression de mon attachement à la vérité catholique* ». En engageant ainsi la vérité catholique, l'auteur complique encore la situation, mais, après tout, il la précise. La vérité catholique a un objet nettement déterminé, il s'agit d'en prendre conscience. Elle appartient à tous. Pourquoi donc serait-il permis à de simples particuliers de la commenter à leur guise, s'il n'était pas également possible, à de simples particuliers, de critiquer la critique de sa divine doctrine?

La physionomie intellectuelle de M. Sueur commence à se dessiner dans ses grandes lignes.

II

M. Sueur engage donc cette lutte contre l'*Intellectualisme,* mû par une préoccupation doctrinale. Nous dira-t-il nettement ce qu'il entend par *Intellectualisme?*

Définir l'intellectualisme en caractérisant ses formes diverses et en mêlant les portraits aux analyses, faire sentir ainsi *ses lacunes et ses étroitesses* et finalement restituer à la sensibilité ses droits, tel est l'objet de cette synthèse d'idées.

J'entends par intellectualisme cette tendance générale *à considérer les sentiments comme des modes de la connaissance.* à les réduire à des idées ou représentations et ainsi les appauvrir en les vidant de leur contenu émotionnel. L'intellectualisme ne fait pas à la sensibilité sa part. *Il repose sur une illusion fondamentale :* LA CROYANCE A LA TOUTE-PUISSANCE DES IDÉES. (Où M. Sueur a-t-il pris cela? De là sa confusion entre le rationalisme et l'intellectualisme). C'est là une base fragile. S'il y a, en effet, une vérité psychologique incontestable, *c'est que l'idée pure n'est pas motrice :* est-ce que les notions mathématiques sont des génératrices de l'effort? *L'idée* (c'est l'auteur qui souligne) *ne devient agissante que si elle suscite une émotion,* que si elle s'incarne, pour ainsi dire, dans l'organisme; d'abstraite elle devient alors vivante. C'est que les SENTIMENTS SEULS *sont des forces véritables.* Pour agir, il *ne suffit pas* de se représenter l'action, il faut que cette action paraisse désirable. L'idée n'est que *le froid miroir* qui réfléchit l'objet...

Si les sentiments ont cette puissance d'action, c'est qu'ils sont liés aux tendances, aux instincts profonds de la nature humaine. (C'est toujours l'auteur qui souligne). C'est ce qu'a très bien vu *Schopenhauer.* Quand il parle du « *primat de la volonté* », il entend, sous ce mot, la *priorité* des tendances, des désirs, des inclinations, *par rapport à la connaissance. Spinoza* dit la même chose dans un autre langage. Ces deux métaphysiciens ont écrit des

pages d'une psychologie pénétrante (?); et *M. Ribot* leur rend un juste hommage, quand, dans le dernier chapitre de sa *Psychologie des sentiments,* il place son œuvre sous l'autorité *de ces grands noms.*

A la liste des Pères philosophes, sous le patronage desquels M. Sueur place sa « philosophie nouvelle », aux noms de MM. Fouillée, Bergson, Boutroux (sans parler des catholiques convaincus de doctrine moderniste), il ajoute maintenant Schopenhauer, Spinoza, Ribot. On voit d'ici dans quel labyrinthe M. Sueur va s'égarer; bientôt il condamnera l'Intellectualisme comme le père du Rationalisme, tandis qu'il s'abreuve, sans s'en cacher d'ailleurs, à des sources d'un rationalisme très pur.

Il est toujours permis à un catholique d'alimenter sa pensée à des sources profanes et d'admirer telle ou telle œuvre. Il y a cependant des règles de bon sens. Reconnaître, dans l'œuvre d'un rationaliste notoire, telle conception que n'exclut nullement la synthèse catholique, c'est tout autre chose que d'emprunter à une pensée rationaliste un point de vue nettement en désaccord avec la tradition catholique Un catholique clairvoyant et conscient de ses croyances doit prendre les idées traditionnelles pour centre de sa vie intellectuelle. Volontiers il recueillera les lambeaux de vérité que la raison séparée découvre, mais il ne demandera jamais une direction à la science profane, (je parle des sciences morales) sans prendre conseil d'abord des affinités de sa foi. La tradition philosophique du catholicisme est assez ample et suffisamment fixée pour qu'on ne commette pas le contre-sens de nous citer comme fondateurs de la « vraie philosophie », de cette nouvelle « doctrine de vie et d'action », un Schopenhauer, un Bergson, un Boutroux, un Ribot, etc.

Tout cela découle d'une indécision de pensée. M. Sueur veut à tout prix prouver la malfaisance d'une *doctrine ou* plutôt d'une *méthode;* il n'a qu'une ressource, la rendre responsable de tous les excès de *la raison raisonnante.* Supposez, par exemple, que l'on fasse peser sur le *volontarisme* tous les excès de la volonté humaine. Grâce à ce stratagème, la liste de ses crimes serait longue. Tout cela pousse M. Sueur dans une inextricable et capricieuse thèse et le conduit à une conception des plus fantaisistes de l'histoire des idées. Rencontre-t-il un écrivain dont la pensée malfaisante ne lui paraît pas se rattacher à la méthode de *l'action*, il prend alors son bâton et lui rompt les reins. A chaque coup il répète : « Intellectualisme, voilà tes crimes! » Qu'un rationaliste notoire, aussi malfaisant, sinon davantage, se présente à lui marqué du signe du *volontarisme,* son bâton se transforme en une baguette magique, le rationalisme fond comme une cire chaude, et nous admirons alors les beautés de son œuvre.

Le rationalisme est tantôt une doctrine de mort, tantôt une doc-

trine de vie, selon que ses adeptes sont, ou non, plus ou moins consciemment des positifs ou des sentimentaux.

Ce manège n'est pas sérieux. Il faut se fixer une règle commune. Qu'on subtilise à l'infini, soit, mais devant une œuvre philosophique ou littéraire, nous sommes toujours en présence d'un produit de la *raison raisonnante.* Pour exposer des doctrines du plus raffiné sentimentalisme, on ne peut se passer de concepts. Les concepts sont l'œuvre de l'intelligence, non celle de la volonté. Ainsi, tous les penseurs sont ramenés à la même mesure. Ils suivent la *droite raison* ou se fourvoient *à côté de la vérité.* Ce n'est pas leur méthode qui les déroute, quoique (et c'est chose établie et admise) le volontarisme ait contribué, pour une large part, à ces déviations. Chacun poursuit la vérité selon ses moyens. Les positifs demandent leurs arguments à une réflexion minutieuse. Les sentimentaux et les enthousiastes se contentent de preuves établies et les enrichissent de considérations plus imagées. Qu'ils se réclament de la logique ou de l'art, les uns et les autres peuvent méconnaître la vérité, mais ce n'est qu'une conséquence de notre faiblesse native (*errare humanum est*). La logique peut se passer de l'art, l'art ne peut, sans se diminuer, méconnaître les règles du vrai :

> Rien n'est beau que le vrai, le vrai seul est aimable,
> Il doit régner partout et même dans la fable.

(Se rappeler les symbolistes en littérature et les impressionnistes en peinture). Il faut croire, dès lors, les définitions de M. Sueur bien décevantes et bien peu fondées. Il nous rassurait ainsi : « Je ne veux ni diviniser, ni sacrifier la raison, je veux garder l'équilibre entre ces deux excès ».

Sa définition n'est pas assez nette pour être juste. L'intellectualisme n'est pas, le moins du monde, une doctrine qui « méconnaît la force du sentiment et des inclinations fondamentales de notre nature », elle est, et c'est tout différent, une doctrine qui constate dans notre organisation psychique et dans toutes les manifestations de son activité, *la priorité,* aussi bien chronologique qu'ontologique, d'une autre force qui éclaire, détermine, discipline, régularise, utilise, dirige, achève, sauvegarde et fait aboutir « cette force du sentiment et des inclinations fondamentales de notre nature ». C'est autre chose que de « *méconnaître* ces forces ». Dit-on du savant qui, dans ses expériences, manie méthodiquement les forces de la nature, les capte, les coordonne, les canalise et les fait concourir à une œuvre définie, dit-on qu'il *méconnaît* ces forces? Il produira un résultat que n'obtiendraient jamais des sophistes qui professeraient qu'on annihile ces forces en les dominant et qu'il faut les laisser, au hasard de leur destinée, produire les effets qu'entraîne leur nature.

« *L'Intellectualisme,* dit le dictionnaire Larousse (je le choisis

» pour que ma définition ne soit pas taxée d'arbitraire), *est une* » *doctrine philosophique qui affirme la prééminence de la pensée* » *sur la sensation et la volonté.* » Voilà quelque chose de net; tenons-nous-y.

III

« A cette doctrine *stérile*, disait M. Sueur, nous opposons *une* » *doctrine de vie et d'action* ». Je présenterai à M. Sueur une petite difficulté.

Cette *doctrine stérile* qu'il répudie « *comme l'expression de son attachement à la vérité catholique* » (déclaration sus mentionnée), ce serait donc la doctrine philosophique « *qui affirme la prééminence* » *de la pensée sur la sensation et la volonté* » (définition ci-dessus). D'autre part, si j'ai bonne mémoire, il me semble que la philosophie thomiste (que Léon XIII préconisait au nom de ce même « attachement à la vérité catholique ») pose, en son point de départ, la même « *prééminence de la pensée sur le sentiment et la volonté* ». Ou je m'abuse fort, ou saint Thomas et les scolastiques étaient des intellectualistes. Les théologiens l'ont tous été. (Je sais bien que les partisans de l'*action* ont, par des procédés de leur façon, accaparé comme les leurs saint Augustin et saint Bernard, deux doctrinaires à outrance). Tous, ils ont admis comme principe incontesté cet axiome : « *Nihil in voluntate nisi prius fuerit in intellectu. — Nihil volitum nisi cognitum* ».

C'est donc à cette « doctrine stérile » que M. Sueur se propose « *d'opposer une doctrine de vie et d'action* ».

Cependant cette « doctrine stérile » a déjà quelques siècles *de vie.* Donc, et premièrement, si elle n'est pas « *une doctrine de vie* », il faut au moins convenir qu'elle a vécu, qu'elle a donc déjà été vivante. C'est un premier avantage sur cette doctrine « de vie » qui ne fait que naître.

En outre, cette « doctrine stérile » qui a « vécu », a tout de même produit « *une certaine action* ». C'est sur elle que se sont édifiées *la théologie et l'apologétique.* L'œuvre est assez majestueuse pour n'être pas contestée. Donc, et deuxièmement : cette *doctrine* a connu deux périodes, l'une où elle *se formulait*, l'autre où, une fois *fixée*, elle *agissait.* N'aurait-elle agi que dans le domaine de la pensée, elle *a agi.* Cela suffit. La nouvelle doctrine qu'on lui oppose, quelque doctrine *de vie et d'action* qu'elle soit, n'a pas encore dépassé la première période où elle se formule. Bien plus, selon l'aveu de M. Sueur, elle n'est même pas encore parvenue à ce premier résultat. Historiquement parlant, elle n'a donc pas encore agi suffisamment pour comparer son *action intellectuelle* à celle de sa rivale.

Mais d'ailleurs, puisque c'est au nom de l'intellectualisme que le rationalisme se trouve condamné par M. Sueur, pourquoi les scolastiques ne sont-ils pas considérés comme des rationalistes? N'oublions pas, ici, que le mot a été lâché. Les disciples de l'*Immanence* ont parlé sans sourciller du « *rationalisme thomiste* ». Nous l'avons vu au sujet de l'ouvrage du pasteur Cremer. Et chose très curieuse, cette doctrine stérile, ce *rationalisme thomiste* qui a tant de siècles d'influence à son actif, quelque *stérile* qu'il soit, quelque rationaliste qu'on le dise, Léon XIII le signale au monde de la pensée comme un puissant remède contre l'ambiance malsaine du rationalisme contemporain. Singulier parallélisme! Sa rivale, cette doctrine de *vie et d'action*, qui n'a presque ni vécu ni agi et qu'un catholique nous présente « *comme l'expression de son attachement à la vérité catholique* », cette doctrine a déjà été effleurée, sinon renversée par une condamnation de l'Eglise. Evénement qui s'est produit en 1907 et dont M. Sueur s'est proposé de *tenir compte* en écrivant en 1909 une nouvelle édition d'une thèse qui ne devait pas « s'en trouver essentiellement modifiée ».

A mesure que se précise la pensée de M. Sueur, je me sens davantage attiré vers la « *doctrine stérile* » qu'il stigmatise.

Est-ce bien l'*intellectualisme* qui aurait enfanté le rationalisme? N'est-il pas au contraire reconnu que le *volontarisme* se rattache au protestantisme et que cette doctrine a joué un rôle capital dans l'œuvre néfaste de la philosophie rationaliste? Mais il faut le constater sur l'heure, les raisons par lesquelles on attaque l'intellectualisme sont des plus futiles et des plus caduques. Il suffira de reprendre le texte de l'auteur pour s'en convaincre.

IV

« S'il y a une vérité psychologique incontestable, *c'est que l'idée* » *pure n'est pas motrice*. Est-ce que les notions mathématiques sont » des génératrices de l'effort? *L'idée ne devient agissante que si* » *elle suscite une émotion*. »

Je serais bien étonné si l'auteur se comprenait lui-même. Où a-t-il vu une idée *devenir* agissante? (Remarquons qu'il faut parler, en ces matières, avec une précision philosophique qui exclut tout métaphorisme). L'idée ne *devient* rien du tout, elle *éclaire*, c'est là son rôle. Il est vrai qu'elle est elle-même *un acte*, *une action*, puisqu'elle est le produit d'une *puissance*, mais une action circonscrite par la nature de la puissance qui l'effectue. En aucun cas, l'idée ne *devient*, à proprement parler, *agissante*. Elle est l'action de penser (Je prends ici le mot *idée* dans le sens *de action de penser*, et non dans le sens de concept, d'espèce intelligible. Car si *l'idée* était,

dans ce dernier sens, l'action de penser, elle se confondrait avec elle et ce serait du subjectivisme pur) : action se limitant à une vue qui ne se confond jamais avec la faculté qui l'engendre. C'est ce que nous révèle la simple réflexion, et c'est le motif de cette admirable théorie scolastique de la connaissance. Pour que nous produisions une *action* spécifiquement distincte de la *pensée*, il faut qu'une autre puissance intervienne. Nous nous plaçons au simple point de vue psychologique. Au point de vue moral, c'est autre chose. Psychologiquement parlant, nous *pouvons penser* sans *le vouloir*. Mais il est certain que la volonté peut précéder la pensée, en ce sens qu'elle peut la provoquer. Même dans ce cas, la priorité reste acquise à l'intelligence. La connaissance est la condition première de la moralité d'un acte. L'idée ne *devient pas* agissante, mais elle fournit une matière à la volonté, et c'est *la volonté qui agit*. Suivons le processus :

D'abord passage du concret à l'abstrait, perception intellectuelle, conception. jugement ou comparaison de concepts, raisonnement ou comparaison de jugements. Le rôle de l'intelligence s'arrête là ; dans les complications de la vie psychique l'intelligence s'appuie sur d'autres facultés ; ici se loge le rôle de l'imagination, l'association des idées, tantôt causes, tantôt effets de la conception intellectuelle. Un ébranlement de réflexes se produit et les nerfs moteurs sont mis en marche. Un nouvel ordre de choses commence et c'est l'ordre affectif qui réclame tantôt le secours des membres, tantôt un simple acquiescement intérieur. C'est le simple acte de désir, engendré par la conviction, ou bien sous l'impulsion de ce consentement intérieur, quand l'acte réclame l'office, non plus seulement de l'intelligence, mais de la sensation, nous produisons ce que nous appelons des actions. Otez l'*idée pure*, (c'est-à-dire la connaissance), vous ôtez *la responsabilité ;* ôtez, dans une action *la responsabilité,* vous n'ôtez pas toujours *l'idée pure*. Donc la priorité ou prééminence de l'intelligence dans l'ordre psychique répond à la réalité.

Peut-on dire que l'*idée pure* ne soit pas *motrice ?* Sans elle pas de conviction, pas de responsabilité, donc pas de liberté. Qu'est-ce au point de vue moral *qu'une action non libre ?* Un simple ébranlement de nerfs qui n'a ni plus ni moins de valeur qu'un son, qu'un courant électrique, par exemple.

Mais le langage de M. Sueur implique lui-même cette priorité. « L'idée pure n'est pas motrice... l'idée *ne devient...* » Donc elle précède l'*émotion* dans la moralité d'un acte. Comment éviter cette conclusion quand on fait de *l'action* deux *moments* de *la conception,* où le second n'est qu'une *évolution* du premier ? Ou M. Sueur est dupe des mots ou il tombe tout à fait d'accord avec nous, mais alors il devient intellectualiste, car il affirme avec nous la *prééminence* de l'intelligence sur le sentiment.

M. Sueur me répondra que la difficulté est plus subtile. Sans doute cette prééminence est réelle si nous envisageons la simple étude des facultés, et que, pour les besoins de cette étude, nous soyons contraints de séparer ces facultés par des cloisons étanches. Nos séparations sont cependant arbitraires, elles sont d'ordre purement logique. En réalité notre âme est *une*, elle agit tout d'une pièce, et c'est pourquoi, dans la pratique, la volonté et les instincts profonds jouent un rôle *primordial*. « L'idée pure n'est pas motrice ». M. Sueur fournit alors un argument décisif : « *Est-ce que les notions mathématiques sont des génératrices de l'effort?* »

Ce philosophe de la « *vie* » oublie ici les plus élémentaires leçons de la vie! Cet historien des idées méconnaît ici les principes mêmes de l'histoire! Oui, l'*idée pure* est une force. C'est, en histoire, d'une évidence aveuglante. Toutes les révolutions ont leur germe dans une idée pure. Ailleurs M. Sueur attache à *l'idée pure* une malfaisance collective et historique (c'est-à-dire sociale) qu'il va jusqu'à dénommer: « rationalisme ». C'est cette *idée pure*, ou cette philosophie de l'idée pure dont il dénonce les ravages sociaux (dans l'hypothèse où il se place), et il vient ici saper sa propre thèse par la base en niant les conséquences vitales de « *l'idée pure* ». Il faut cependant choisir! Si l'idée pure n'est pas une force, de sa nature elle est inoffensive. Pourquoi s'acharner contre elle?

M. Sueur me poussera à bout sans doute par un raisonnement de ce genre : « D'accord, *l'idée* est une force, mais *l'idée pure*, sans » attache avec la vie, n'en est pas une ». C'est ce que semble exprimer cet exemple choisi : « *Est-ce que les notions mathématiques sont génératrices de l'effort?* »

Je répondrai résolument : « oui », certain de rester dans les limites du sens commun. Et M. Sueur aura raison de cette affirmation catégorique, quand il me montrera, par exemple, *le rôle superflu* des « *notions mathématiques* » dans la formation de nos ingénieurs. M. Sueur a dû apprendre, comme chacun de nous, l'importance et la majesté des travaux qui viennent de s'achever à l'Isthme de Panama. On a remarqué que la main de l'homme n'avait jamais rien tenté de pareil. C'est dire quelle somme « d'effort » humain représente la réalisation de ce plan gigantesque. Mais ce plan a d'abord figuré sur une feuille de papier. Je crois que sans « *notions mathématiques* » il eût été difficile de le concevoir et surtout de l'appliquer. Que fait, d'autre part, l'ingénieur dans une mine? Il tente d'atteindre telle couche géologique, mais, comme le navigateur, il doit s'aider de ses calculs. Une erreur, en apparence insignifiante, le fera dévier et passer à côté du but. Enlevez-lui sa boussole et son compas, et s'il était possible, le souvenir de « *ses notions mathématiques* », non seulement vous ruinez ses efforts, mais vous lui ôtez tous ses moyens d'action.

L'idée pure, aussi abstraite qu'on l'imagine et *pourvu qu'elle soit juste*, est la *condition première* de l'effort et de l'action. M. Sueur, comme tous les volontaristes, finit par prendre parti contre toute idée abstraite.

Ce qu'il faut mépriser, c'est l'*idée fausse*, sans attache, elle, avec « la vie », mais l'idée vraie, si abstraite soit-elle, par le fait même qu'elle s'accorde avec le réel, est toujours une idée *vivante*, autant qu'une idée peut l'être. Quoi qu'on fasse pour *vivifier la connaissance*, on ne peut aller plus loin. Tout cela se ramène à un point de vue fort simpliste. Aussi, s'expliquerait-on mal les attaques d'un P. Laberthonnière, contre le positivisme politique d'un Maurras, s'il ne sautait aux yeux que le conflit entre ces deux penseurs repose sur une question de principe. Le demi-subjectivisme d'un volontariste s'accommode mal de la méthode expérimentale d'un positiviste comme Maurras. Il n'en est pas moins vrai que ce positivisme consacre la valeur *des vérités expérimentales* et qu'il prend parti, contre *l'idéologie pure*, pour *l'idée vivante*, déduite des événements.

En somme, l'individualisme des philosophes de l'Action, établi de toute pièce sur une théorie sans contact avec la réalité, constitue une nouvelle manifestation de l'idéologie, tant combattue au nom de la méthode expérimentale.

Les intellectualistes prennent conscience d'une réalité observée, la prééminence psychologique de la raison et ce n'est pas ce qui les précipitera *ipso facto* dans les dangers du rationalisme. De là à prôner la *toute-puissance* de la raison il y a un monde et l'on ne voit pas trop ce qui autorise M. Sueur à franchir cette distance avec une pareille désinvolture.

J. Hugues.

(A suivre.)

JOSEPH DE MAISTRE

LA MÉTHODE ET LA POLÉMIQUE

La méthode de J. de Maistre est une merveilleuse adaptation des moyens à la fin. Il veut venger le catholicisme des attaques dont il fut l'objet au XVIIIe siècle. Or le XVIIIe siècle a été à la fois le siècle de la science, le siècle de la raison et le siècle de l'ironie. Il a déchaîné contre l'Eglise des faits, des arguments et des ricanements. De Maistre, à lui seul, accepte la tâche de briser ce triple

effort : il opposera à l'impiété son érudition, sa philosophie et son immense éclat de rire.

Ce XVIII[e] siècle, ce n'est pas assez dire qu'il le hait ; il l'exècre, il l'abomine : « O dix-huitième siècle ! — s'écrie-t-il à la fin d'un chapitre de la *Philosophie de Bacon*, — inconcevable siècle ! qu'as-tu donc cru ? qu'as-tu aimé et qu'as-tu vénéré ? Tout ce qu'il fallait contredire, honnir ou détester ». Et je me souviens d'une admirable page, dans *le Pape*, où il esquisse un tableau de ce siècle pervers : « L'arche sainte fut soumise de nos jours à deux attaques inconnues jusqu'alors : elle essuya à la fois les coups de la science et ceux du ridicule. La chronologie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la physique, furent, pour ainsi dire, *ameutées* contre la Religion. Une honteuse coalition réunit contre elle tous les talents, toutes les connaissances, toutes les forces de l'esprit humain. L'impiété monte sur le théâtre. Elle y fit voir les Pontifes, les prêtres, les vierges saintes sous leurs costumes distinctifs, et les fit parler comme elle pensait. Les femmes qui peuvent tant pour le mal comme pour le bien, lui prêtèrent leur influence ; et, tandis que les talents et les passions se réunissaient pour faire en sa faveur le plus grand effort imaginable, une puissance d'un nouvel ordre s'armait contre la foi antique : c'était le ridicule. Un homme unique, à qui l'enfer avait remis ses pouvoirs, se présenta dans cette nouvelle arène et combla les vœux de l'impiété. Jamais l'arme de la plaisanterie n'avait été maniée d'une manière aussi redoutable, et jamais on ne l'employa contre la vérité avec autant d'effronterie et de succès. Jusqu'à lui, le blasphème, circonscrit par le dégoût, ne tuait que le blasphémateur ; dans la bouche du plus coupable des hommes, il devint contagieux en devenant *charmant*. Encore aujourd'hui, l'homme sage qui parcourt les écrits de ce bouffon sacrilège, pleure souvent d'avoir ri. Une vie d'un siècle lui fut donnée, afin que l'Eglise sortît victorieuse des trois épreuves auxquelles nulle institution fausse ne résistera jamais : le syllogisme, l'échafaud et l'épigramme ». De Maistre venait trop tard ; Voltaire n'était plus, mais son œuvre demeurait, son action se prolongeait. « A nous deux maintenant ! » dit de Maistre, et la bataille commença.

I

Sa science est formidable. Je l'ai dit déjà. « Pour savoir bien une chose, — écrivait-il, — il faut en savoir un peu mille ». Il en savait des milliers de mille et il les savait admirablement. Sa mémoire regorgeait, ses registres débordaient. Il n'avait qu'à toucher un ressort, et aussitôt une multitude de textes et de documents surgissaient. « Les sciences, — disait-il encore, — sont des auxiliaires qui se vendent à tous les partis, comme les Suisses ». Il ne les achetait

point, lui; il ne les violentait point. Il se contentait de les enrôler, sûr à l'avance qu'elles ne pouvaient contredire sa foi, et que d'elles-mêmes elles devaient servir à la défense de la vérité.

Et ces auxiliaires lui viennent de tous côtés. Il n'en dédaigne aucun, pourvu qu'il puisse servir sa cause. Son duel avec Voltaire est passionnant comme un drame. Il a deux phases : il est tour à tour sérieux et plaisant. De Maistre est tout prêt à admirer l'esprit de cet homme et même son génie, mais que Voltaire ne joue point la comédie de la science, sinon de Maistre aura vite fait de le réduire au silence. « Le génie condamné à déraisonner, — écrit-il, — pour crime d'infidélité à sa mission, a toujours été pour moi un spectacle délicieux. Je suis sans pitié pour lui... Etait-il *envoyé* pour mentir? » Voltaire a menti, Voltaire contrefait l'histoire, Voltaire ignore ou déforme. Et alors en avant contre Voltaire tous les penseurs de l'humanité : Platon, Aristote, Cicéron, Sénèque! En avant ceux-là mêmes qui n'avaient jamais songé à une telle croisade : les poètes de l'antiquité : Virgile, Horace, Ovide et Catulle eux-mêmes! En avant les historiens; ils déposent l'un après l'autre contre le grand menteur! En avant les philosophes même du XVIIIe siècle!... Car c'est encore la tactique de J. de Maistre. Il a dit de ces gens-là : « Je ne connais pas un de ces messieurs à qui le titre sacré d'honnête homme convienne parfaitement ». Tant pis, ma foi! Ils se contredisent : l'un dit blanc, l'autre dit noir : le *oui* et le *non* se croisent et se répondent dans le capharnaüm de cette école où l'on ne s'accorde que dans la haine de l'éternelle vérité. Et en avant Rousseau contre Voltaire, Voltaire contre Rousseau, Montesquieu contre les deux, un autre contre les trois, tous contre tous! Cela fait un pêle-mêle d'opinions contraires, une bataille de nuées opposées, après quoi le soleil luit de nouveau, ce soleil de vérité qui inspire de Maistre et dont il a juré de faire respecter la lumière.

La méthode lui est chère; il en usera contre le protestantisme aussi bien que contre le philosophisme. L'aveu d'un adversaire est toujours précieux à recueillir, et, si cet adversaire dit pis que pendre de l'erreur que vous combattez, le gain est double. De Maistre fait le procès de l'Eglise anglicane, et ce sont ses théologiens, ses historiens, ses législateurs, ses docteurs, ses poètes qu'il appelle à la barre; c'est D. Hume, c'est Gibbon, c'est Dryden, c'est Addison, dix autres, vingt autres, qui viennent tour à tour déposer contre leur Eglise et en faveur de l'Eglise catholique. Et de Maistre triomphe : il a jeté le désordre dans les rangs ennemis. Et je le vois d'ici, refermant le registre A ou le registre B, y appuyant la paume de sa main fine, et disant : « Il y en a bien d'autres encore, mais ce sera pour le prochain massacre ».

A certains moments, ses livres prennent l'aspect véritable d'un

traité de théologie. Il touche à peine à ce qu'on appelle dans l'école « l'argument d'Ecriture sainte », mais en revanche, la preuve par la tradition est si copieusement développée qu'elle ferait honneur au plus savant des dictionnaires apologétiques. Il écrit, par exemple, en tête d'un chapitre du *Pape :* SUPRÉMATIE DU SOUVERAIN PONTIFE RECONNUE DANS TOUS LES TEMPS. Et aussitôt commence la cavalcade des textes : il y en a des plus illustres et des plus inconnus, de toutes les mesures et de toutes les origines : Tertullien, saint Augustin, saint Cyprien, saint Ephrem, saint Grégoire de Nysse, saint Léon se présentent avec Optat de Milève, saint Gaudence de Brescia, saint Théodose Studite et vingt témoins, beaucoup plus modestes, dont les noms sont ensevelis dans la poussière des bibliothèques et le clair-obscur des archives conciliaires. Il a fait sur sa route des connaissances imprévues, des alliances de toute espèce ; et, le moment venu, il fait donner la garde. Alors on la voit venir, bien en ordre, vénérable et solennelle, au pas, chaque soldat à son rang, chaque soldat apportant quelque chose, tous répétant d'une seule voix le *Quod ubique, quod semper, quod ab omnibus.* Et je ne sais pas toujours ce que vont en penser les adversaires, mais il me paraît qu'ils admireront au moins cette science imposante et qu'il leur sera difficile désormais de s'inscrire en faux contre le témoignage de la tradition.

D'ailleurs il n'est pas seulement un historien qui rappelle les philosophes au respect de l'histoire. La corporation est infiniment diverse ; il y eut parmi eux des mathématiciens, des physiciens, des naturalistes, des astronomes. J. de Maistre se multiplie pour faire front de tous côtés à l'émeute impie des savants. Bacon fut un de leurs oracles ; sa doctrine, « mûrie et perfectionnée dans le XVIIIe siècle », a groupé toutes les académies en une vaste conjuration antichrétienne. D'Alembert a dit de lui qu'il « était né dans le sein de la nuit la plus profonde » et il en a fait l'évocateur du soleil, l'homme qui crée la lumière. Bacon fait partie, grâce à ces mandarins, de cette « douzaine d'apothéoses au moyen desquelles il n'y a plus moyen de raisonner » en France. De Maistre va donc le faire descendre de son haut piédestal et confondre avec lui ceux qui ne jurent que par lui. On verra tout à l'heure le ton de cette polémique et la valeur de cette discussion. L'*Examen de la philosophie de Bacon* fait surgir un de Maistre auquel on se s'attendait point. Il ne s'agit plus maintenant de Bellarmin et de Bossuet, mais de Galilée, de Descartes, de Newton, de Grégory, d'Euler, de Klengenstiern, etc... Il n'est plus question de la Providence divine ou de l'infaillibilité du Pape, mais de cosmogonie, de flux et de reflux, d'histoire naturelle et de physique générale, d'optique, de chaleur, et de générations spontanées. De Maistre s'amuse à prendre le dieu en défaut sur toutes ces matières et à lui opposer, non seu-

lement des sarcasmes de satirique, mais des méthodes et des découvertes qu'il n'avait point soupçonnées. Evidemment toute cette discussion scientifique est très superficielle; il n'y a pas aujourd'hui un néophyte de laboratoire qui n'en sache beaucoup plus que J. de Maistre et c'est plutôt une joute d'esprit qu'une dissertation profonde. Mais de Maistre se multiplie bel et bien : le métaphysicien se mue en physicien, le théologien en naturaliste et l'historien du dogme en un critique d'hypothèses. Et le coup droit qu'il lance à Bacon, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg,* atteint en plein front tous ceux qui ont dressé en face du dogme chrétien les statues du dieu hostile : « Le XVIIIe siècle, qui n'a jamais aimé et loué les hommes que pour ce qu'ils ont de mauvais, a fait son Dieu de Bacon, tout en lui refusant néanmoins de lui rendre justice pour ce qu'il a de bon et même d'excellent. C'est une très grande erreur de croire qu'il a influé sur la marche des sciences, car tous les véritables fondateurs de la science le précédaient ou ne le connurent point. Bacon fut un baromètre qui annonça le beau temps, et parce qu'il l'annonçait, on crut qu'il l'avait fait. Walpole, son contemporain, l'a nommé *le prophète de la science*, c'est tout ce qu'on peut lui accorder. J'ai vu le dessein d'une médaille frappée en son honneur, dont le corps est un soleil levant, avec la légende : *Exortus uti aethereus sol.* Rien n'est plus évidemment faux; je passerais plutôt une aurore avec l'inscription : *Nuntia solis;* et même encore on pourrait y trouver de l'exagération, car lorsque Bacon *se leva,* il était au moins dix heures du matin. » Voilà donc le fétiche saccagé, profané, réduit à sa taille et à son rôle...

Là-dessus, on accuse de Maistre de nier la science et de la blasphémer sous l'unique prétexte qu'elle a souvent blasphémé. On se trompe : de Maistre n'est pas un ennemi de la science; il se refuse seulement à la respecter quand elle blasphème. Newton lui-même n'est plus qu'un homme comme un autre quand il s'oublie au jeu de l'erreur : « Que lui a-t-il manqué pour justifier pleinement le beau passage d'un poète de sa nation, qui l'a nommé *une pure intelligence prêtée aux hommes par la Providence pour leur expliquer ses ouvrages.* Il lui a manqué de n'avoir pu s'élever au-dessus des préjugés nationaux, car certainement, s'il avait eu une vérité de plus dans l'esprit, il aurait écrit un livre de moins. Qu'on l'exalte donc tant qu'on voudra, je souscris à tout, pourvu qu'il se tienne à sa place; mais s'il descend des hautes régions de son génie pour me parler *de la grande tête et de la petite corne,* je ne lui dois plus rien : il n'y a dans tout le cercle de l'erreur, et il ne peut y avoir ni noms, ni rangs, ni différences : Newton est l'égal de *Villiers* ». Et ceci est très juste. L'écrire, ce n'est pas annoncer la banqueroute de la science, mais seulement la maintenir en son domaine, lui interdire des sarcasmes qui compromettent sa

dignité, des conclusions qui dépassent la portée de son effort et la légitimité de son droit.

II.

La défense religieuse a commis une erreur dans sa lutte contre le rationalisme de Voltaire et des philosophes. Blessée par l'impertinence de la raison, elle a nié la raison. Pour se débarrasser de l'ennemie, elle n'a pas trouvé de meilleure tactique que de l'insulter, de faire comme ce personnage de Voltaire qui se hausse jusqu'à l'oreille de Dieu et murmure :

« Je soupçonne entre nous que vous n'existez point ».

Ils ont repris contre la raison ce procès jadis intenté par Pascal et l'école sceptique. Elle avait, durant un siècle, triomphé bruyamment dans l'orgueil de ses attitudes et la violence de ses attaques contre la vérité divine. Alors Bonald et Lamennais se chargent des représailles : ils lui refusent le pouvoir d'atteindre, par ses seules ressources, à aucune vérité de l'ordre moral. Ils humilient jusqu'à terre l'insolente qui se dressa contre le ciel. Ils lui disent : « Tu ne sais rien, tu ne peux rien », avec l'espoir qu'elle capitulera sans conditions entre les mains de l'Eglise catholique, dépositaire de la révélation, dernier port de refuge dans l'universel naufrage. Et ils n'ont pas vu qu'ils faisaient comme le bûcheron, coupant la branche d'arbre sur laquelle il est assis : si la raison est incapable de discerner le vrai du faux, comment discernera-t-elle la vraie religion d'avec ses contrefaçons humaines? Le rationalisme était une erreur, le fidéisme en fut une autre. L'Eglise a condamné l'un, elle répudie l'autre; elle est à la fois la tutrice et la modératrice de la raison humaine.

De Maistre a trop de bon sens et le sens trop catholique pour s'égarer jamais parmi les sceptiques. Il ne sera ni le disciple de Kant, ni le précurseur de Lamennais, ni l'avant-garde des immanentistes et des pragmatistes contemporains qui essaient de construire sur les ruines de la raison une vague théologie malhabile et téméraire. De Maistre a le respect de la raison humaine : elle est faible sans doute et elle est courte, elle est incapable d'être pour l'homme un guide unique et sûr, mais elle est et elle demeure. Elle n'est pas toute-puissante, elle n'est pas non plus impuissante, et, si vous lui objectez que le regard de la raison ne va pas très loin dans la pénétration du mystère divin, il vous répond : « Soutenir qu'on n'a aucune idée de Dieu parce qu'on n'en a pas une idée parfaite, et que c'est absolument la même chose d'ignorer *ce qu'il est* ou *s'il est*, ce n'est pas seulement un blasphème contre Dieu même, c'est un blasphème contre le bon sens. Il en résulterait que nous n'avons l'idée

de rien, puisqu'il n'existe rien dont l'essence nous soit parfaitement connue ». Tout un chapitre de l'*Examen de la Philosophie de Bacon* est une vigoureuse réfutation du sophisme sceptique, de quelque nom qu'il se pare et quel que soit son but : « Comment apprendre ce qu'on ne sait point encore, — écrit de Maistre, — sinon en vertu de ce qu'on sait déjà? Comment l'homme recevra-t-il une vérité nouvelle s'il ne porte pas en lui une vérité intérieure, une règle innée sur lesquelles il juge l'autre? Entre Moïse et Hésiode, qui nous force à choisir? L'un vaut l'autre, s'ils ne sont jugés d'après une règle intérieure qui déclare l'un historien et l'autre romancier?... La révélation serait nulle, si la raison, après l'enseignement divin, n'était rendue capable de se démontrer à elle-même les vérités révélées ». Telle est donc la position de de Maistre : en face des philosophes hostiles, il ne brise point l'instrument dont ils se sont servis; au contraire, il le protège contre les manies des uns et les imprudences des autres. Il la respecte, il l'exalte même en un certain sens, et je souris de pitié quand j'entends Scherer risquer sur de Maistre cette comparaison qui dénote ou bien la plus profonde ignorance ou bien la plus insigne mauvaise foi : « On dirait l'homme à la lanterne magique qui ferme volets et rideaux afin de rendre la chambre obscure et de mieux faire briller sa fantasmagorie ».

Mais cette raison, que le XVIIIe siècle a profanée dans la bataille contre Dieu et la vérité, J. de Maistre la réhabilite et la replace dans son rôle naturel. Elle est à ses yeux le précurseur évangélique, la voix qui crie dans la solitude et prépare les routes à Celui qui doit venir. Des individus ont réussi à l'égarer; mille et mille individus lui ont fait dire le mensonge et pratiquer le sophisme. Cette pauvre raison, on l'a asservie à des besognes d'esclave sacrilège. Elle délire, elle ricane sur les lèvres de Voltaire et de ses compagnons d'armes. Mais tout cela n'empêche pas la raison d'être la raison. Et la raison universelle est capable de réparer les crimes commis par la raison individuelle. C'est le côté original de la méthode apologétique imaginée par J. de Maistre. Un homme, dix hommes, des multitudes d'hommes peuvent se tromper, mais le genre humain ne se trompe pas. De Maistre ramasse donc à travers les siècles tout ce que la raison générale a trouvé, ses conquêtes partielles, ses lumières fragmentaires, ses découvertes dispersées. Ce sont les traditions de l'humanité. Ce sont les vestiges des hautes et profondes vérités qui constituèrent la révélation primitive. Elles sont déformées sans doute et plus ou moins oblitérées; elles subsistent cependant. Et la raison générale apporte ainsi à la révélation divine un témoignage qui contredit les arguments et les ironies de quelques vagues individus qui parlent de la raison comme les aveugles parlent de la lumière et des couleurs. Ainsi le rationalisme est vaincu par ses propres armes; la raison se rebiffe contre Voltaire et les disciples de Voltaire. On a

pu dire et c'est déjà vrai en ce sens : de Maistre est un Voltaire retourné.

Peut-être cependant de Maistre ne distingue-t-il pas avec assez de précision entre les vérités de l'ordre naturel et celles de l'ordre surnaturel. Dans la préface de la seconde édition du *Pape*, il se défendait avec énergie contre ce reproche. Il faut avouer que sa pensée est un peu flottante. Tantôt il semble croire que la raison ne peut travailler que sur les données fournies par la révélation; tantôt, au contraire, il élargit le domaine de la philosophie en lui attribuant le pouvoir d'une démonstration scientifique des vérités qui sont l'objet propre de la foi divine. Il écrit : « Le but de la révélation n'est que d'amener l'esprit humain à lire dans lui-même ce que la main divine y trace; et la révélation serait nulle si la raison, après l'enseignement divin, n'était pas capable de s'enseigner à elle-même la vérité révélée ». De Maistre est bien près, par moments, d'absorber l'ordre naturel dans l'ordre surnaturel ou *vice-versa*. Il y a des lacunes dans son éducation théologique; le vocabulaire dont il use n'est pas toujours d'une sûreté rigoureuse. Il croyait à l'harmonie des deux ordres de vérités; et je suis bien sûr que, si quelque théologien lui avait fait remarquer qu'il exagérait en un sens ou en l'autre, il se serait incliné avec son sourire des grands jours, en demandant seulement qu'on ne se montre pas « trop difficile avec les hommes de bonne volonté » (1).

Ces rares faux pas n'empêchent point que la riposte de de Maistre au rationalisme du XVIIIe siècle, ne soit d'une admirable vigueur! Il semble dire à l'école de Voltaire : « Vous êtes philosophes... *Et ego, plus ego!* » Il est plus philosophe qu'eux, car il ne refuse rien des lumières qui sont offertes à l'intelligence humaine. Il sait autant qu'eux et sa science se multiplie de toutes les clartés de la foi. Ces encyclopédistes, il se les représente sous des images banales ou grotesques, ils sont la science, mais une science « constamment environnée de toutes les machines de l'esprit et de toutes les méthodes de l'art. Sous l'habit étriqué du Nord, la tête perdue dans les volutes d'une chevelure menteuse, les bras chargés de livres et d'instruments de toute espèce, pâle de veilles et de travaux, elle se traîne, souillée d'encre, et toute pantelante sur la route de la vérité, baissant toujours vers la terre son front sillonné d'algèbre ». Je sais bien qu'il a tort de parodier les patientes méthodes de l'esprit qui cherche et qu'il est le premier à s'astreindre à ces rudes labeurs. Mais tout de même, lui, avec la foi qui prolonge sa raison jusqu'à l'infini, il n'est plus cette petite bestiole de laboratoire. Sa raison, il se l'imaginerait volontiers « volant plus qu'elle ne marche et

1. Sur toute cette question, lire dans le livre de M. A. de Margerie, *Le Comte J. de Maistre*, le chapitre complémentaire : *La Philosophie*, p. 369, 370.

présentant dans toute sa personne quelque chose d'aérien et de surnaturel ». Elle regarde le ciel; même quand elle marche, on sent qu'elle a des ailes. Elle sait au surplus qu'elle est dans la bonne route et que les êtres les plus raisonnables furent des hommes religieux. « L'esprit humain, — dit-elle, — dénaturé par le scepticisme irréligieux, ressemble à une friche qui ne produit rien, ou qui se couvre de plantes spontanées, inutiles à l'homme. Alors même sa fécondité naturelle est un mal : car ces plantes, en mêlant et entrelaçant leurs racines, durcissent le sol, et forment une barrière de plus entre le ciel et la terre. Brisez, brisez cette croûte maudite; détruisez ces plantes mortellement vivaces, appelez toutes les forces de l'homme, enfoncez le soc, cherchez profondément les puissances de la terre pour les mettre en contact avec les puissances du ciel. Voilà, messieurs, l'image naturelle de l'intelligence humaine ouverte ou fermée aux connaissances divines ». Elle n'a jamais douté, cette raison; elle fut assise dès l'aube dans la sérénité des plus hautes certitudes et cinquante années de travaux et de recherches n'ont fait que la confirmer sur son roc. Elle ne sait pas ce que c'est que le doute, ce doute qui « ressemble à ces mouches importunes qu'on chasse et qui reviennent toujours ». Et elle est plus fière de sa soumission à la vérité immuable que Voltaire ne l'est de toute sa révolte et de toutes ses insolences de révolté.

Le duel alors devient passionnant entre de Maistre et ses adversaires. C'est la raison qui ferraille, mais une raison chaude, enthousiaste, lyrique même et qui donne souvent l'impression directe du cœur en ses élans et ses affections. Quand de Maistre a fini de buriner le portrait de Voltaire, dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*, le Chevalier lui dit en riant : « Citoyen, voyons votre pouls ». Et de Maistre de riposter : « Les cheveux blancs vous déclarent assez que le temps du fanatisme et même des simples exagérations a passé pour moi. Il y a d'ailleurs une certaine *colère rationnelle* qui s'accorde fort bien avec la sagesse; l'Esprit-Saint lui-même l'a déclaré formellement exempte de péché ». Je serai plus indulgent encore que l'Esprit-Saint : les *colères rationnelles* de J. de Maistre ajoutent un charme singulier à la forme de sa dialectique. Archiloque donne la main à Platon, et l'union de ces deux forces ne s'est peut-être rencontrée qu'une fois, à ce degré au moins, dans la littérature de la pensée. — Il faut expliquer ceci. De Maistre est poète, poète en philosophie, — non pas certes à la manière de ce Bacon dont il dit que chez lui l'image remplace l'idée, — mais poète par les vibrations de l'âme et l'éloquence du verbe. Il discute à l'infini et il n'est jamais las de discuter, mais soudain les abstractions s'animent, prennent corps et voilà que le dialogue s'illustre d'images voyantes, colorées, d'un haut relief. On discute de la guerre, et c'est le guerrier qui surgit en une apparition brus-

que : « Au premier signal, ce jeune homme aimable, élevé dans l'horreur de la violence et du sang, s'élance du foyer paternel et court, les armes à la main, chercher sur le champ de bataille ce qu'il appelle l'*ennemi,* sans savoir encore ce que c'est qu'un ennemi. Hier, il se serait trouvé mal s'il avait écrasé par hasard le canari de sa sœur : demain, vous le verrez monter sur un monceau de cadavres *pour voir de plus loin,* comme disait Charron. Le sang qui ruisselle de toutes parts ne fait que l'animer à répandre le sien et celui des autres : il s'enflamme par degrés et il en viendra à l'enthousiasme du carnage ». On parle du Dieu vengeur et, à l'improviste, de Maistre dresse devant nous la figure du bourreau terrestre : « Il est fait comme nous extérieurement, il naît comme nous; mais c'est un être extraordinaire, et pour qu'il existe dans la famille humaine, il faut un décret particulier... On lui jette un empoisonneur, un parricide, un sacrilège : il le saisit, il l'étend, il le lie sur une croix horizontale, il lève le bras : alors il se fait un silence horrible, et l'on n'entend plus que le cri des os qui éclatent sous la barre et les hurlements de la victime. Il la détache, il la porte sur une roue... Il a fini, le cœur lui bat, mais c'est de joie; il s'applaudit, il dit dans son cœur : *Nul ne roue mieux que moi.* Il descend; il tend sa main souillée de sang, et la justice y jette de loin quelques pièces d'or qu'il emporte à travers une double haie d'hommes écartés par l'horreur. Il se met à table, et il mange; au lit ensuite et il dort. Et le lendemain en s'éveillant il songe à toute autre chose qu'à ce qu'il a fait la veille. Est-ce un homme? Oui; Dieu le reçoit dans ses temples et lui permet de prier ».

Une discussion se termine sur l'infaillibilité du Souverain Pontife; durant des pages et des pages, de Maistre a bataillé contre les Protestants, contre les Gallicans, contre les Grecs; il a épuisé contre eux sa science de l'histoire, des monceaux de textes et des armées de raisons. Et alors, tout au bout, une forme se dessine; une femme, une mère est debout sur le sommet de l'édifice construit; et de Maistre s'agenouille en chantant : « O Sainte Eglise de Rome! tant que la parole me sera conservée, je l'emploierai pour te célébrer. Je te salue, mère immortelle de la science et de la sainteté! *Salve, magna parens!* C'est toi qui répandis la lumière jusqu'aux extrémités de la terre, partout où les aveugles souverainetés n'arrêtèrent pas ton influence, et souvent même en dépit d'elles. C'est toi qui fis cesser les sacrifices humains, les coutumes barbares ou infâmes, les préjugés funestes, la nuit de l'ignorance; et partout où tes envoyés ne purent pénétrer il manque quelque chose à la civilisation. Les grands hommes t'appartiennent. *Magna virûm!* Tes doctrines purifient la science de ce venin d'orgueil et d'indépendance, qui la rend toujours dangereuse et souvent funeste... Au milieu de

tous les bouleversements, Dieu a constamment veillé sur toi, ô *Ville Eternelle!* Tout ce qui pouvait t'anéantir s'est réuni contre toi, et tu es debout; et, comme tu fus jadis le centre de l'erreur, tu es depuis dix-huit siècles le centre de la vérité... » J'abrège et je choisis. La raison de J. de Maistre n'est plus cette raison froide qui a empli le XVIIIe siècle de sa maigre petite voix et de son maigre petit rire. Elle est toute proche du cœur, si proche qu'elle en ressent les battements et qu'elle tressaille de tout ce qui le fait tressaillir Elle a eu ses colères, mais elle a eu d'abord ses enthousiasmes, ses passions de tendresse. Elle est la raison qui aime, qui pleure et qui chante, une raison de poète qu'on n'enferme pas dans le cercle glacé de la dialectique ou qui a vite fait de s'en échapper par un vaste coup d'aile dans la région du sublime.

(A suivre.) C. Lecigne.

REVUE DU MODERNISME *(suite)*

LE MODERNISME EN ANGLETERRE.

Loin de nous la pensée de nier la marche en avant de l'Angleterre catholique, le retour de plus en plus accentué de l'ancienne « Ile des saints » dans le giron de l'Eglise romaine, l'éclat merveilleux qu'a eu le Congrès eucharistique de Londres, et les services que rendent à nos religieux et religieuses, proscrits et spoliés en France, le gouvernement royal et les catholiques d'Angleterre qui les accueillent si bien. Aussi souscrivons-nous des deux mains à ce qu'on écrivait de Londres à la *Correspondance de Rome,* du 18 janvier 1912 :

Un demi siècle nous sépare des années si mémorables qui virent le rétablissement de la Hiérarchie en Angleterre. Ce qu'était l'esprit public en ce moment à l'égard de l'ancienne foi, c'est ce que les journaux catholiques se sont plu à rappeler dernièrement à l'occasion du Bref Apostolique du 28 octobre 1911. Jamais le cri de « No Popery » n'avait retenti avec plus de fureur, et le gouvernement dut faire voter des lois persécutrices pour apaiser les foules. Cependant ces lois furent caduques dès leur vote même; ce qui prouve que les mœurs avaient déjà changé, et que ce mouvement était tout de surface et basé sur une équivoque.

Nous venons d'assister au second acte de ce rétablissement : création de deux nouveaux Archevêchés et remaniement de la province ecclésiastique. Ce grand événement nous a permis de constater que le changement

en notre faveur avait fait des progrès énormes, et que les catholiques jouissent de leurs droits, sans avoir à craindre une émotion passagère. Pour le grand public protestant, ce fait, si considérable en lui-même, n'a eu aucun contre-coup fâcheux. Personne ne s'est ému, personne n'a crié à l' « envahissement » romain; et dans le Parlement aucun membre n'a demandé des mesures nouvelles, ou l'application des lois non encore rapportées. Il y a là à faire des comparaisons bien suggestives.

Les rôles sont bien changés depuis cinquante ans. Loin de dénier leur place au soleil aux catholiques, les Eglises protestantes doivent aujourd'hui lutter pour leur propre existence. Les privilèges de l'Eglise Etablie (Anglicane) sont très sérieusement menacés; nous sommes même à la veille de la séparation de cette Eglise et de l'Etat, dans le Pays de Galles. Or, ceci ne sera qu'un premier pas pour la séparation complète dans le reste de l'Empire.

Quant aux Eglises non-conformistes, les plus irréductibles dans leur haine anticatholique, leur nombre est en décroissance continuelle. Elles le constatent mélancoliquement dans leurs rapports annuels.

Pendant ce temps les catholiques augmentent. Ils ont beau bâtir des églises nouvelles, élargir les anciennes; la place manque toujours. La prévoyance des plus avisés est mise souvent en défaut; lorsqu'on croyait avoir paré aux besoins pour vingt ou trente ans, on se trouve bientôt à l'étroit. Recueillir les fonds nécessaires pour bâtir, est le tourment quotidien de beaucoup de nos prêtres.

La nouvelle division territoriale de l'Angleterre catholique est donc venue à son heure, découlant de la nécessité des choses.

Elle nous a fourni en outre l'occasion si rare d'assister à la belle cérémonie de la remise du pallium à l'archevêque de Birmingham, dans son église métropolitaine. Depuis la Réforme, pareille cérémonie n'a eu lieu que deux fois : la première fois, il y a dix-neuf ans, lorsque l'Archevêque Vaughan reçut cet honneur, en 1892 : cette dernière fois, ce fut le 8 décembre 1911.

Birmingham fut en fête. Par une heureuse coïncidence, le vénérable prélat, Mgr Ilsley, venait de célébrer ses noces d'or sacerdotales. Pour perpétuer le souvenir de ce Jubilé, on devait lui offrir des vêtements liturgiques en drap d'or, qui ont coûté plus de 37.000 francs dus à la générosité des fidèles. Dans la matinée du 8 décembre eut lieu la cérémonie de l'investiture, dans la cathédrale de Saint-Chad. Le soir, on fit l'offrande des vêtements.

Pour donner plus d'éclat à la fête, le maire, protestant, de la grande cité avait offert la grande salle de l'Hôtel-de-ville et lui-même honora de sa présence cette splendide et enthousiaste réunion.

C'est donc le cœur rempli de joie et d'espérance que les catholiques anglais envisagent l'avenir; cet avenir est certainement plein de succès pour eux, s'ils savent le vouloir et le mériter, ce qui est hors de doute.

Néanmoins, en Angleterre, comme en Italie, et en Allemagne, il y a eu de regrettables manifestations modernistes, qu'on nous permettra de signaler sans aucune acrimonie.

ŒUVRES POSTHUMES DE TYRRELL.

Depuis la mort sans rétractation du malheureux Tyrrell et le scandale donné à Londres, le 22 octobre 1909, par la présence à

ses funérailles d'un prêtre catholique (1), récitant sur la tombe du moderniste impénitent les prières liturgiques de l'Eglise, malgré la défense de l'évêque de Southwark, la *Revue internationale de théologie,* revue protestante, a publié deux *Lettres* de l'ex-Père Tyrrell au prélat vieux-catholique, hérétique et schismatique, de Berne, Mgr Herzog. Elles n'ont que trop prouvé que la *Correspondance de Rome* et les journaux catholiques n'avaient point chargé Tyrrell en le faisant passer pour hérétique.

« Tyrrell était un agnostique d'apparence chrétienne, qui se déclarait catholique pour mieux combattre la foi chrétienne dans sa base logique et pleine qui est le catholicisme. Les deux lettres que les complices de Tyrrell viennent de publier, constituent le procès documenté et la sentence définitive contre lui, et la plus éclatante justification du Saint-Siège ».

Après avoir remercié Herzog des Lettres pastorales que celui-ci lui avait envoyées et lui avoir déclaré qu'il les avait lues avec une grande sympathie, Tyrrell ajoutait :

« Il est inutile de dire que je nie absolument l'autorité œcuménique des Conciles exclusivement occidentaux (ceux de Trente et du Vatican) et le développement de la papauté, attribuable tout entier au moyen âge — développement porté jusqu'au point de prétendre pour l'évêque de Rome à quelque chose de plus qu'une primauté d'honneur; et c'est en cette primauté d'honneur, suivant moi, que se condense la thèse vieille-catholique ».

Le P. Tyrrell affirme ensuite que tout diocèse est autonome et sujet à la seule autorité des Conciles vraiment œcuméniques, les évêques ne recevant leur juridiction que de l'institution divine et par le moyen d'un décret d'un Concile vraiment œcuménique.

Il déclare qu'à son avis le vieux-catholicisme a constitué pratiquement une erreur, parce que, les romanistes étant trop ignorants et peu préparés, il eût été prudent de demeurer dans l'Eglise romaine pour s'y appliquer à former dans son sein une opinion publique plus éclairée; ainsi, le schisme, peut-être inévitable, eût été plus fort et plus impressionnant.

« Lorsque, continue-t-il, on est séparé de la communion romaine, on perd toute espérance d'influer sur ses membres les plus sains; mais, tôt ou tard, le mensonge historique du Pape sera reconnu, et, ce jour-là, toute l'Eglise sera vieille-catholique. Providentiellement, la communion vieille-catholique est un défi et une menace permanente contre les prétentions de Rome; c'est pourquoi je désire la voir renforcée par tous les moyens ».

Tyrrell constate ensuite que les évêques anglicans ont vaincu la défiance que leur inspirait l'initiative de l'évêque Mathew (2), initia-

---

1. Ce prêtre, M. l'abbé Brémond, suspendu « a divinis » par l'évêque de Southwark (Londres), s'est rétracté et honorablement soumis.

2. Il s'agit là d'un évêque vieux-catholique anglais, en résidence à Londres, un apostat passé au vieux-catholicisme en 1906. Nous savons que Tyr-

tive qui deviendra, suivant Tyrrell, féconde en heureux résultats. Puis, il poursuit :

« Il est d'une suprême importance que l'Eglise d'Angleterre soit formée de manière à réaliser la possibilité d'un catholicisme sans papauté, et que le mouvement des ritualistes vers Rome soit enrayé ».

Il conseille, en attendant, la mutuelle assistance des évêques anglicans et vieux-catholiques dans leurs ordinations respectives, précisément parce que Rome insiste sur la non-validité des sacrements anglicans

Le malheureux, ayant fait profession ouverte de ses idées modernistes, sent bien que c'est la papauté qui rend Rome si hostile et si impénétrable aux doctrines du modernisme; il reconnaît que l'Eglise grecque et l'Eglise vieille-catholique en sont au contraire les propagatrices, et il explique de la sorte son vif désir de voir une fusion des deux communions, qui s'en trouveraient, en s'aidant l'une l'autre, ravivées et renforcées.

Tyrrell conclut en affirmant que sa position était spirituellement périlleuse et que rien n'agréerait tant à Rome que de le voir se séparer manifestement d'elle pour aller à l'Eglise anglicane ou vieille-catholique, parce que cette séparation justifierait les thèses et faciliterait l'exécution des desseins de Rome...

L'*Osservatore Romano* du 21 octobre 1909 avait raison de dire que « ce document posthume était d'une clarté fulgurante » pour tous ceux, surtout, « qui avaient exploité la mort de Tyrrell au profit de leur funeste propagande, Miss Petre, von Hügel, M. Brémond et les autres.

« On a parlé sur sa tombe, de son *catholicisme*, et l'on a souligné que, malgré ses sympathies pour les sectes dissidentes, il n'avait pas voulu adhérer à leur confession. Les tristes lettres, divulguées par la *Revue internationale*, montrent en quel sens et dans quel but G. Tyrrell restait catholique. En réalité, il n'était pas à mi-chemin du catholicisme au protestantisme; il était au delà du protestantisme lui-même; s'il avait de commun avec lui des négations, son agnosticisme ne pouvait accepter les débris du *Credo* que conservent les confessions dissidentes. Celles-ci valaient pour lui en ce qu'elles marquent une étape; il comptait qu'elles seraient dépassées, et, en attendant, il prétendait rester dans l'Eglise à l'état de dissolvant pour aider à l'œuvre de la destruction dogmatique. On plaindra douloureusement cette pauvre âme complexe, qui a pressenti avec in-

---

rell était en coquetterie avec Mathew. Ce Mathew a prononcé l'oraison funèbre de Tyrrell dans un service solennel qu'il a célébré en son honneur quelques jours après ses obsèques.

Donc, le cadavre de Tyrrell a été disputé par les anglicans et les vieux-catholiques. Et, entre eux errait ce pauvre M. Brémond.

quiétude la catastrophe où elle s'abîmait; il ne sera plus permis de se faire illusion sur sa pensée et sur son but réels. »

***

Ce ne sont pas seulement des *Lettres* de George Tyrrell qu'on a publiées récemment : c'est tout un ouvrage qu'il allait finir, quand la mort est venue le surprendre, et que ses amis donnent à peu près tel quel, sans se demander si l'auteur ne l'aurait point modifié, en y mettant la dernière main. Le baron de Hügel, dans *Hibbert Journal,* janvier 1910, l'a appelé « le plus profond et le plus caractéristique des ouvrages » de Tyrrell. Il est intitulé : *Christianity at the cross-roads, Le christianisme aux carrefours,* ou plutôt *Le christianisme à la croisée des routes.*

Le P. Bainvel, qui l'analyse longuement, dans les *Etudes* du 20 juin 1910, y relève des erreurs fâcheuses : « Je me suis demandé franchement, dit Tyrrell, p. XV, ce que je tiendrais pour l'essence du christianisme, si je ne savais rien des résultats de la critique, et quelle part je ferais à la critique, si je n'avais aucun souci du christianisme ». — N'est-ce pas là le principe du libre-examen, protestant ou rationaliste, substitué au principe catholique de l'autorité de l'Eglise? N'est-ce pas encore un procédé « anticritique, antiscientifique », comme le dit le P. Bainvel, puisque « c'est une lumière que la foi » et qu'il ne faut pas, sous le prétexte d'y voir plus clair, commencer par éteindre les lumières qu'on a » (1)?

Tyrrell distingue le Modernisme, soit du protestantisme libéral, soit du « catholicisme libéral » d'un Lamennais, d'un Lacordaire, d'un Montalembert, ou même d'un Newmann et de ceux « qui ont suivi ses visées plutôt que ses méthodes ». « Le temps est venu, pense-t-il, de faire la critique des catégories, des idées mêmes de religion, de révélation, d'institution, de sacrements, de théologie, d'autorité. » — C'est une révolution que réclame Tyrrell, au nom de l'évolution et de ses lois : il veut que l'Eglise ait son 89, inspiré par ses principes à lui. Il croit que, si les notions de religion, de révélation, de sacrements, de théologie, etc., ont une base surnaturelle, leur « expression courante est seulement provisoire et... inadéquate à leurs vraies valeurs. L'idée catholique chrétienne a en elle-même le pouvoir de reviser sans cesse ses catégories et de se faire un corps à sa mesure; cette sorte de transformation ou de révolution doit faire partie du mouvement ordonné de sa vie... Avec toutes ses superfétations et ses éléments corrompus, le catholicisme est, au regard du moderniste, le seul christianisme authentique... Si le christianisme ne veut ou ne peut se conformer aux lois (du processus religieux), il doit périr ».

1. Ollé-Laprune.

Mais le modernisme nourrit de meilleurs espérances. Le modernisme, pour Tyrrell, ce n'est pas, comme pour le grand public, la rupture avec la tradition, une théologie nouvelle, une religion nouvelle : non, le modernisme croit à la modernité, mais il croit aussi à la tradition... « Par moderniste j'entends, lit-on, p. 9, un homme d'Eglise, quel qu'il soit, qui croit à la possibilité d'une synthèse entre la vérité essentielle de sa religion et la vérité essentielle de la modernité » : définition obscure, qui s'appliquerait à tout catholique conscient et qui cadre mal avec l'attitude décrite dans la *Préface* comme l'attitude du parfait moderniste. — « En vertu de sa méthode, affirme injustement Tyrrell, Newman fit autant pour l'incroyance que pour la foi », dans son *Essai sur le développement doctrinal*. Si le Christ, tel que Harnack le présente dans l'*Essence du christianisme* « n'est que l'image d'un protestant libéral réfléchie au fond d'un puits profond », p. 44, le vrai Christ, c'est plutôt celui de Jean Weiss ou celui de Loisy (?) (1). — Autre erreur, p. 87 : « L'un des traits caractéristiques du catholicisme manque dans le christianisme de Jésus : toute trace de théologie formelle ».

« Tyrrell veut que le Christ se soit trompé tout le premier sur la valeur de ses visions, en prenant et en donnant ses imaginations pour des réalités », p. 95. — « Qui donc, ajoute le P. Bainvel, est agnostique ou pragmatiste, si celui-là ne l'est pas qui signe des phrases comme celles-ci : « Toute construction du transcendant qui donne les mêmes fruits que la construction apocalyptique est fidèle à l'idée de Jésus. Nous n'avons pas à comparer symbole avec symbole, ni théologie avec théologie... Nous avons à comparer vie avec vie, sentiment avec sentiment, action avec action ». — Tyrrell réclame la « modernisation » de l'Evangile, et il ne voit dans l'Eglise romaine qu'une Eglise « mourante ou morte », « la religion exploitée par les prêtres et les politiciens, écrasée et broyée comme l'oiseau sous la griffe du faucon ». « Qu'est-ce que la personnalité, dit Tyrrell, p. 260, sinon ce qui est divin dans l'homme, ce qui le rend maître du déterminisme de la nature dont il était tout d'abord l'esclave?... Et à la plénitude de cette personnalité, il ne peut arriver qu'en s'identifiant avec cet esprit immanent en lui qui est transcendant à la nature ». — Dans cette théologie du catholicisme transformé, le P. Bainvel reconnaît avec raison « une forte saveur panthéistique ».

La conclusion du livre est un appel à l'esprit du Christ, qui, plus d'une fois dans le passé, a sauvé de ses oppresseurs du dedans et du dehors, cette Eglise contre laquelle Tyrrell retrouve ses pires colères.

Cet ouvrage, qui n'a satisfait personne, ni les protestants libéraux, ni les catholiques — cherchant en vain leur Dieu personnel dans le Dieu de Tyrrell, immanent au monde, leur Christ dans son Christ,

1. D'après Tyrrell, *L'Evangile et l'Eglise* est « le manuel classique du modernisme ».

« l'Esprit incarné », et leur Eglise dans son Eglise qui n'est ni infaillible, ni indéfectible, — cet ouvrage avait-il besoin d'être publié pour « le petit nombre des troublés », comme parle le baron de Hügel? Le monde religieux eût-il été dans l'angoisse, s'il lui avait manqué la prose de Miss Petre, amie et confidente de Tyrrell pour présenter au public, dans la *Revue moderniste internationale*, le *Christianisme à la croisée des routes*, et dire cette énormité : « L'Evangile ne doit point barrer la route au progrès, se placer entre l'Eglise et l'humanité, comme si le monde n'avait rien appris au cours de l'histoire, et comme si l'Eglise n'avait rien à apprendre du genre humain, aussi bien que celui-ci de celle-là » (1).

... « L'auteur, dit miss Petre, voyait clairement qu'il y a dans l'Evangile des éléments qui semblent trouver leur développement dans les traits mêmes du gouvernement ecclésiastique qui répugnent le plus à une conception plus spirituelle de la religion et du christianisme. Sa dernière réponse à cette question, il n'a pas été en état de nous la donner ». — C'est reconnaître à nouveau que Tyrrell s'était engagé dans une impasse, sans pouvoir trouver d'issue ni pour lui, ni pour ceux qui le suivraient jusque-là.

Et, en effet, il n'y a pas d'issue... pas d'autre que de reconnaître humblement qu'on s'était trompé de route, de revenir humblement sur ses pas, de faire humblement toutes les soumissions requises, en avouant son erreur et sa faute. Ce serait sans contredit le meilleur profit qu'on pût tirer du livre. En attendant, il ressort nettement, si je ne me trompe, de l'étude qui précède que, s'il y a quelque chose d'intenable, ce sont, plus encore que celles du protestantisme, qui veut être chrétien, mais autrement que ne l'entendait le Christ, les positions du modernisme, qui veut être catholique à sa façon, malgré le Pape et malgré l'Eglise.

LES DISCIPLES DE TYRRELL. — VON HÜGEL. — J. WILLIAMS

Il n'y a pas que Miss Petre qui donne dans les erreurs de Tyrrell, et le baron *de Hügel* (2) n'en est pas exempt, tout en voulant rester sincèrement catholique dans son livre, *L'Elément mystique de la Religion*, 1908, auquel le P. de Grandmaison a consacré une étude magistrale dans les *Recherches de science religieuse*, mars-avril 1910. Il y relève « une phrase qui frôle de très près la formule moderniste

1. Voir la *Critique du Libéralisme*, 15 juin 1910, pp. 280-281.

2. Le baron von Hügel est l'auteur d'un ouvrage énorme qui a pour titre : *The mystical element of religion as studied in Saint Catherine of Genoa and her friends*. Dans un chapitre intitulé : *The scientific habit and mysticism*, l'auteur attribue au déterminisme de la science moderne une fonction religieuse et spirituelle. Il y a dans ce livre un prodigieux effort d'érudition; mais la philosophie qui s'y révèle est bien celle des modernistes condamnés par l'Eglise.

sur les rapports de l'Eglise enseignante et de l'Eglise enseignée »; les « autorités fort mêlées, G. Tyrrell, Holtzmann, R. Eucken, A. Loisy, que cite le baron de Hügel à côté des grands théologiens et des mystiques les plus autorisés »; l'existence « en tout homme à l'état latent et virtuel d'un élément spécial, d'une aptitude innée » de récollection, d'intuition, d'émotion, « due à la présence de l'Esprit de Dieu, d'un sens de l'infini, qui n'est pas sans faculté spéciale de l'âme, mais un sens complémentaire » (?); le mécanisme psychologique de cette action divine immanente décrite, d'après William James, dans les régions « transsubliminales, subconscientes », de l'âme; — n'est-ce pas l'immanentisme condamné par l'Encyclique *Pascendi?* — enfin, l'effort inutile, tenté par M. de Hügel pour trouver chez *nous tous* des traces de cet élément mystique, puisque en fait, beaucoup de chrétiens pieux, unis à Dieu et sensibles au néant de tout ce qui n'est pas lui, n'éprouvent pas ce goût mystérieux, tandis que beaucoup de gens encore engagés dans « la fascination de la bagatelle », éprouvent, à des degrés divers, l'expérience fondamentale signalée par M. de Hügel.

Un autre modernisant anglais de l'école de Tyrrell, est l'auteur de la lettre suivante, écrite au *Guardian*, de Madhurst Tastborne, le 24 octobre 1909, M. W. J. Williams, qui est bien, si je ne me trompe, celui-là même qui, dans le premier numéro de *Demain*, donnait raison à Loisy contre Rome.

« Voudriez-vous avoir la bonté de me permettre de faire quelques observations à la lettre du P. Tyrrell, publiée dans vos colonnes, la semaine dernière, au sujet des vieux-catholiques?

» Cette lettre représente sa « position » en partie, mais non pas en entier. Le P. Tyrrell n'était pas du tout le seul catholique à dénier la légitimité intellectuelle des revendications du Pape.

» Newman était lui-même parfaitement convaincu que sa théorie du développement était un glaive à deux tranchants. Il commence par admettre que la vieille conception d'une Papauté établie, avec une clarté objective, depuis les plus lointaines origines, sur des textes certains et une tradition ininterrompue, était une erreur. Mais il considère que, quelque considérable qu'ait été le développement, et bien qu'on n'en puisse logiquement ou spéculativement justifier toutes les étapes, il y a encore une raison suffisante d'y acquiescer parce que, en dehors de ce développement, il n'y a pas d'héritier au catholicisme dans les âges primitifs. Il laisse place à une critique indéfinie de la position intellectuelle de la papauté, quoique se soumettant à ses droits de gouvernement.

» Mais les ultramontains, tout en insistant sur le développement, continuent à parler de la Papauté comme si Pierre avait gouverné l'Eglise de la même manière que le Pape. Ils parlent comme si le

développement tout entier était objectivement clair, moralement et intellectuellement justifiable et historiquement certain dans chacune des phases qu'il a parcourues.

» Si on les presse, cependant, ils sont obligés d'admettre que les méthodes adoptées ne sont pas toujours moralement droites. La fabrication des Décrétales ne peut pas être attribuée à l'action des Papes; mais il n'y a point de doute que de telles fabrications existent et qu'elles furent employées en faveur de la Papauté. Un progrès dans le développement fut alors réalisé sur des fondements en fait au moins tous deux moralement et intellectuellement injustifiables. Quant au P. Tyrrell, dans *Médiévalisme*, il dit qu'il admet le développement comme un fait. Il va seulement plus loin que Newman, en accentuant les éléments d'insincérité spéculative, d'obliquité morale de ce progrès; et il ne veut pas permettre que les ultramontains aient le droit de se servir de la théorie du développement pour renverser la critique historique, intellectuelle et spéculative. S'ils considèrent que la Papauté doit être ce qu'elle fut dans les premiers âges, elle ne peut avoir aucun nouveau pouvoir divin, et le Pape ne peut revendiquer plus de pouvoir ou d'infaillibilité que Pierre n'en possédait au témoignage de la critique. Donc, le P. Tyrrell ne demeure pas catholique simplement pour l'amour des autres.

» Il avait un motif absolument personnel de demeurer catholique. Les derniers mots que je me rappelle de lui sur ce sujet étaient dans ce sens : « Nul doute que les théologiens n'entassent sur un nombre de choses essentielles d'autres qui ne le sont pas.

» Mais ce n'est que dans le courant principal de la tradition religieuse (catholicisme romain) que seules les choses essentielles de la religion peuvent être fondées.

» Il y a assez de christianisme essentiel dans tous les chrétiens sincères pour leur perfectionnement spirituel et leur salut personnel, mais il n'y a dans aucune religion, sauf le catholicisme, une suffisance de choses essentielles, non seulement de christianisme, mais de toutes les religions, pour la construction d'une religion mondiale, dans laquelle définitivement le genre humain tout entier puisse être unifié ».

» Je pense que ces paroles paraîtront représenter la position complète du P. Tyrrell, mieux que les lettres qui ont été imprimées, dans lesquelles il est clair qu'il est encore aigri par l'injustice absolument monstrueuse avec laquelle il a été traité. Quoique dans *Médiévalisme*, il traite les Conciles de Trente et du Vatican sur un ton d'ironie, sa pensée était parfaitement sincère, et il a souvent exprimé l'opinion que ces Conciles ont certains droits obligatoires contre lesquels les individus ne peuvent en appeler qu'au fait historique ou à la logique. Comme Conciles, ils doivent néanmoins être obéis jusqu'à ce qu'un Concile indubitablement œcuménique, mieux éclairé

et dans des conditions sociales plus sereines, puissent les réformer.

» Inutile d'ajouter que des théologiens d'une orthodoxie insoupçonnable admettent que ces Conciles ne représentent qu'irrégulièrement le catholicisme ».

Inutile d'ajouter, dirons-nous à notre tour, que M. Williams représente infiniment moins que ces théologiens et ces Conciles « l'orthodoxie régulière du catholicisme ». Par quelle inconscience de tels hommes s'obstinent-ils à garder le nom de catholiques? Et de qui tiennent-ils le droit de monopoliser l'histoire, la critique, la tradition, la logique?

AUTEURS MODERNISTES. — LE P HUGH POPE. — LE P. DELEHAYE.

M. Chaplain, dans la *Critique du Libéralisme* du 1er novembre 1912, critiquait très justement, après Mgr Hedley, au Congrès catholique de Norwich, l'*Histoire des religions*, publiée par la Société catholique et par le P. Martindale, assisté d'une équipe de collaborateurs de valeur inégale et d'esprit modernisant.

J'ai aussi démontré, ici même, le 15 février 1913, combien était contraire à la doctrine de l'Eglise de Léon XIII, de Pie X et de tous nos évêques, l'article de M. Fonsegrive publié en octobre 1912 par la *Revue de Dublin*, *La Famille, l'Etat, l'Eglise, l'Ecole et l'Enfant*, où les droits de Dieu, de l'Eglise et des pères de famille étaient étrangement sacrifiés aux droits de l'enfant et de l'Etat.

D'autre part, la *Vigie* du 5 décembre 1912, à propos de la mort du R. P. Dom Xavier Fourvière, rappelait les faits suivants :

« Comme prieur du monastère des Prémontrés de Storrington, il fut activement mêlé à la lamentable aventure des derniers jours de Tyrrell; et il déploya à cette occasion autant de fermeté que de prudence à l'encontre des intrigues du baron Von Hügel et de Miss Maud Petre, de l'attitude fuyante et coupable de M. l'abbé Henri Brémond

» Il ne put jamais se résigner au chagrin et à la déception de la mort impénitente du fameux moderniste anglais; il crut toujours à une pression impie de l'entourage :

» « Souvenez-vous, mon cher Monsieur, qu'un mystère d'iniquité s'est accompli là, à Mulberry-House. Nous sommes tous d'avis, ici, qu'un plan bien déterminé était arrêté d'avance. J'avais même écrit un article pour réfuter les assertions du *Tablet* du 31 juillet... ».

» De hautes influences le détournèrent de donner suite à ce projet, sous prétexte que *les bruyants amis de Tyrrell* se « condamnaient eux-mêmes » et qu'il valait mieux laisser l'oubli se faire autour d'eux! Avec une parfaite modestie, il se consola même en disant que l'*Irish Catholic*, dans un de ses numéros d'alors, avait exposé les choses mieux qu'il n'aurait su faire...

» Bref, c'est un bon serviteur de Rome, qui est parti, rempli d'une

salubre sévérité pour les *ennemis du catholicisme intégral* (en Angleterre) :

» « Ce sont de sinistres farceurs, écrivait-il encore de ceux qu'il avait sous les yeux, des anglicans bâtards qui prétendent arriver jusqu'à Notre divin Seigneur et Maître, en passant par-dessus la tête des évêques et du Pape ».

***

Le R. P. dominicain, Hugh Pope, docteur ès sciences bibliques, professeur au collège angélique de Rome, publiait dans l'*Irish Theological Quarterly*, organe officieux ou officiel du corps enseignant de Magnooth (Irlande), un article fâcheux, à propos duquel M. Chaplain, dans la *Critique du Libéralisme* du 1er mai 1913, faisait de graves réserves sur la prétendue « séparation complète de l'enseignement de la théologie et de l'enseignement de l'Ecriture sainte; sur la nécessité de celui-ci, qui n'aurait été comprise que « dans ces dernières années »; sur la façon cavalière dont on « traite les arguments tirés de l'Ecriture », et surtout sur le texte de la Vulgate, dont il serait « radicalement faux, d'après le P. Pope, de prétendre qu'il représente l'esprit de l'Eglise », alors que le Concile de Trente le déclare « authentique »; sur la formation d'Eve d'une côte d'Adam, où il ne faudrait voir qu'une manière de dire puisque, pour un esprit sémite, le mot « os » signifie « soi » (self); enfin sur « les erreurs historiques de menus détails » qui se trouveraient dans l'Ecriture sainte, dont le Concile de Trente, celui du Vatican et Sa Sainteté Léon XIII ont proclamé « l'inerrance ». Si ce n'est pas du modernisme que fait le R. P. Pope, il le côtoie et le frôle singulièrement.

***

Un « Bollandiste », le R. P. Delehaye, a publié en 1909, *Légendes hagiographiques,* dont M. Chaplain, dans la *Critique du Libéralisme*, 15 juin, 15 juillet, 15 août, 1er septembre 1913, a péremptoirement montré l'esprit dangereux : manque de netteté, de précision, quand l'auteur explique les mots *légende, saints, sainteté;* rejet de textes hagiographiques par humeur ou sur l'avis défavorable ou hostile d'auteurs hétérodoxes, même d'après les motifs les plus frivoles; truquage et maquillage de textes; thèses les plus fantaisistes; conflits avec les livres liturgiques et l'enseignement officiel de l'Eglise; anecdotes « grasses » et indécentes. C'est de l'hypercritique moderniste (1).

Ces critiques trop justifiées viennent d'avoir la sanction la plus

1. Il faut voir pp. 485, 6, 7, 8, de ce numéro de la *Critique du libéralisme*, comment M. J. Chaplain répond à la « correction », à la « volée de bois vert », — style du *Bulletin de la Semaine*, — que M. Godefroy Kurth a cru devoir lui administrer, sans se douter qu'il tombait lui-même en plein sous les censures de Rome et de la Consistoriale. Mauvaise cause et mauvais avocat!

autorisée dans la circulaire du cardinal de Laï, 17 octobre 1913, sur les « Manuels scolaires à mettre aux mains des élèves des séminaires ». La Congrégation consistoriale, dont le cardinal de Laï est secrétaire et le Pape président, rappelle aux « Révérendissimes ordinaires d'Italie », et par là même du monde catholique « tout ce que règle la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers dans son *Programme général des études (Programma generale degli studi)* du 10 mai 1907, à savoir que « le texte de philosophie et de théologie soit proposé par le Conseil des professeurs et soumis à l'approbation de l'évêque ». Cette règle, par disposition du Saint-Père, doit s'étendre à tous les textes scolaires des Séminaires et, par suite aussi, aux classes de grammaire et de lettres (correspondant aux gymnastes et aux lycées) en prenant garde par ailleurs que les textes interdits dans la classe sont, s'entend, également prohibés aux séminaristes dans leur usage privé · seront aussi exclues les œuvres de consultation et d'érudition non conformes aux critères déjà exposées, comme seraient, entre autres, les *Légendes hagiographiques* de Delehaye et œuvres semblables.

(A suivre) Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN COMMENTAIRE DE LA RÈGLE BÉNÉDICTINE

Je me suis demandé comment il serait possible de parler d'un tel ouvrage dans une revue aussi spéciale que la *Critique du Libéralisme*, mais le nom de l'auteur et une première lecture ont fait disparaître cet embarras. Les lecteurs, qui sont exposés aux mêmes sentiments, me sauront gré de leur fournir les motifs de cette évolution. En voici un, choisi parmi beaucoup d'autres. Au sujet de l'étude, l'éminent Commentateur donne ces conseils :

Il nous faut craindre l'esprit de critique, cette disposition mesquine, grincheuse, vétilleuse, à tout analyser avec défiance; l'esprit frondeur, pour qui l'autorité a toujours tort, *a priori*, surtout l'autorité présente, et chez qui le doute est toujours le bienvenu. Ceux qui doutent et qui nient se font une science immédiate. Et la déférence que l'on a refusée à la tradition, à l'antiquité, à l'autorité, on l'accorde aussitôt et absolument, avec une étourderie infinie, à la pensée d'un auteur quelconque, d'un de ces maîtres de l'heure qui font sonner très haut les mots vagues de progrès,

d'évolution, de largeur d'esprit, d'éveil dogmatique. C'est de la badauderie intellectuelle. Et il me semble que le bon sens et la dignité consistent pour nous, non seulement dans une attitude de réserve, mais surtout dans un esprit de défense tranquille et de sauvegarde. L'esprit de conservation est l'instinct même de la vie, la disposition essentielle à maintenir l'être dans la possession de son être. C'est grâce à cet esprit que nous serons vraiment progressistes, car il n'y a pas de progrès d'un être vivant qui ne soit en rapport de continuité avec l'état qui l'a précédé. Nous appartenons à une société traditionnelle qui s'appelle l'Eglise... nous autres, baptisés, clercs et moines, nous ne recevons notre enseignement que de l'Eglise. Notre mère n'est ni la science ni la critique; seule, l'Eglise, après nous avoir enfantés et nourris, a mission de former nos âmes pour l'éternité. Dans la dogmatique, la morale, la liturgie, l'histoire, l'Ecriture sainte surtout, c'est toujours l'Eglise qui parle et qui explique. Et tel est le caractère de l'enseignement et des études monastiques : recueillir des livres et du cœur de l'Eglise la pensée de Dieu.

Ces lignes portent en elles-mêmes la meilleure recommandation du Révérendissime Père Dom Delatte, abbé de Solesmes, et de son *Commentaire sur la Règle de saint Benoît* (1). On y reconnaît le langage et la doctrine du représentant le plus autorisé de l'école de Dom Guéranger. Après avoir raconté la vie du restaurateur de l'Ordre bénédictin en France, il révèle aujourd'hui les secrets de sa force spirituelle. Dom Guéranger a puisé son esprit dans la règle du saint, qui fut, toute sa vie, son docteur et son père. La source de cet esprit jaillit constamment de la sainte Règle. Elle s'épanche à travers les pages et les chapitres du commentaire de Dom Delatte. Il se montre lui-même dans ce livre le théologien ferme et sûr, l'historien documenté qu'il est apparu dans l'*Histoire de Dom Guéranger*.

Au lieu de donner aux détails qui remplissent une règle un relief exorbitant, il s'étudie à découvrir l'esprit qui les anime, les explique et les rend utiles. Cette méthode, à laquelle un philosophe va d'instinct, lui a permis d'envisager la règle de saint Benoît dans son cadre ecclésiastique. Cela donne à son commentaire un intérêt général. Tous les religieux et les prêtres y trouvent une leçon profitable. Ils remarqueront surtout le caractère surnaturel très simple de cette œuvre. L'âme y respire à chaque ligne une pensée catholique. Cette atmosphère lui fait du bien; elle se sent mieux armée contre le naturalisme malsain qui contamine nos sociétés modernes. On s'en aperçoit à la manière franche dont la vie religieuse est présentée. L'auteur ne s'abaisse point à recueillir les considérations apologétiques sur lesquelles on appuie trop pour légitimer l'existence et les privilèges des ordres religieux. Ce procédé a l'inconvénient de consacrer l'état d'esprit d'où sortent les objections et d'entretenir parmi les catholiques eux-mêmes un naturalisme qui leur cause une myopie spirituelle. Cette infirmité les condamne à l'impuissance de voir dans toute leur ampleur les faits et les vérités de l'ordre surnaturel que nous rencontrons à chaque instant au sein de l'Eglise.

La vie monastique, telle que saint Benoît la régularise, n'est que

1. Paris, Oudin, 1414, in-8º, pr. 7 fr. 50.

cette vie religieuse, instituée par Notre-Seigneur, lorsqu'il dit au jeune homme de l'Evangile : *Si vis perfectus esse, vade,* etc. Cette perfection évangélique est recherchée pour elle-même, sans égard aux services dont elle peut être l'occasion; elle est recherchée pour Dieu. Elle est de l'essence de l'Eglise; il n'appartient à personne de lui arracher ce bien. Ce n'est pas une institution de luxe, dont elle puisse se passer. Elle lui est nécessaire. Des théologiens français aux vues étroites et les américanistes ont tenté de diminuer son importance. Mais l'Eglise s'est toujours élevée contre ces nouveautés. De nos temps, à la suite de la persécution exercée contre les Ordres religieux, une série de mesures, que des circonstances rendaient inévitables, risquaient de la faire passer comme un avantage qu'il est facile de sacrifier; l'Eglise est encore intervenue. Elle ne laissera jamais la notion évangélique de la vie religieuse s'altérer parmi les fidèles. On aime à la trouver dans toute sa pureté, sous la plume de Dom Delatte.

Saint Benoît définit son monastère : *Dominici schola servitii.* Dom Delatte écrit à ce sujet :

Le monastère n'est pas un établissement de rapport, ni une maison de retraite, ni une succursale de l'Académie. Il est, sans doute, un lieu de loisir, de liberté et de repos (et tel est le sens primitif du mot *schola*); mais ce loisir a pour fin l'étude des choses de Dieu et l'entraînement, l'éducation de ses soldats, de sa garde d'honneur (p. 21).

Il continue sa pensée un peu plus loin, en définissant à son tour le service de Dieu :

Servir Dieu, c'est adorer Dieu. Le service de Dieu se compose de deux éléments : le culte, l'exercice de la vertu de religion; et, puisque tant vaut l'adorateur, tant vaut l'adoration, la sanctification personnelle par la fidélité à la loi de Dieu, par l'union de notre volonté à la sienne. C'est une adoration *in spiritu*, venant de l'homme intérieur; *in veritate*, sans qu'une œuvre de charité ou une étude y échappe, sans aucun démenti dans les actes ou dans les dispositions. Cette adoration enfin est collective, sociale, publique (p. 22).

Avec saint Benoît, l'abbé de Solesmes place cet exercice de l'adoration par les moines au cœur même de l'Eglise et dans sa liturgie

Etre religieux, c'est appartenir à Dieu seul par une consécration, et un holocauste de tout soi-même... Et nous comprenons bien pourquoi l'Eglise a confié d'une manière spéciale à ses religieux la célébration de sa liturgie. Nous autres, moines, nous sommes religieux *sine addito;* nous ne sommes que religieux; nous sommes à Dieu pour être à Dieu, uniquement.

Il tire de ces principes quelques conclusions.

Nous ne nions pas que le contemplatif puisse et doive étudier; nous ne contestons pas que des travaux d'érudition ou d'apostolat puissent être entrepris légitimement et heureusement accomplis par des moines, nous nous

contentons d'affirmer ici que l'œuvre propre et distinctive du bénédictin, son lot, sa mission, c'est la liturgie. Il émet profession, pour être dans l'Eglise, société de louange divine, celui qui glorifie Dieu selon les formes instituées par elle, elle qui sait comment honorer le Seigneur et possède les paroles de la vie éternelle (p. 152, 153).

La vie ainsi comprise est une affirmation très nette du surnaturel Elle le prêche avec l'éloquence persuasive des actes. Elle est elle-même un tissu d'actes de religion. Cette religion est « une autre morale, la plus noble de toutes; elle est une annexe de la justice ». Le Révérendissime Père Dom Delatte prend soin de nous le rappeler, après avoir écarté toutes les définitions que la fantaisie romantique a pu imaginer.

La religion de l'homme n'est ni de l'esthétisme, ni une émotion sensible, ni une déférence aveugle, ni des préjugés d'éducation, ni une théorie cosmologique, ni l'amour de soi et de l'humanité; elle n'est pas même une affirmation sur les choses qui sont au delà de l'expérience, ni la notion de l'infini (p. 150).

On serait tenté de croire, en lisant les chapitres consacrés aux offices du jour et de la nuit, qu'il n'y a dans la règle bénédictine aucune place pour la méditation. Les docteurs de l'ascèse pourraient en manifester quelque surprise. Mais qu'ils soient sans crainte. La lecture du commentaire les amènera au chapitre du travail, où ils verront ce que les Anciens entendaient par la *lectio divina*.

En dehors de l'office divin (qui est bien, semble-t-il, une oraison!), en dehors des quelques instants de prière privée, que saint Benoît accorde à ceux qui en ressentent l'attrait, tous ont reçu l'obédience de scruter longuement l'Ecriture sainte, le livre par excellence, d'étudier les saints Pères et les formules liturgiques... La méthode d'oraison était simple et facile; s'oublier et vivre dans le recueillement habituel, tremper assidûment son âme dans la beauté même des mystères, s'intéresser à tous les aspects de l'économie surnaturelle. Pendant seize siècles, les clercs, les religieux et les simples fidèles n'ont pas connu d'autre procédé pour communiquer avec Dieu que cette libre effusion de leurs âmes devant lui et cette *lectio divina* qui alimente la prière, la suppose, se confond presque avec elle (p. 349).

Le sens de ces deux mots *lectio divina* nous est exposé avec plus de clarté encore:

Ce n'est pas simplement le travail intellectuel, la culture intellectuelle. C'est œuvre d'intelligence, si l'on veut, mais d'intelligence s'appliquant aux mystères divins et à la doctrine divine; c'est œuvre d'intelligence surnaturelle, c'est-à-dire de foi. C'est l'ensemble des procédés intellectuels progressifs par lesquels nous nous rendons familières les choses de Dieu et nous habituons à regarder l'invisible. Ce n'est ni de la spéculation, abstraite et froide, ni de la simple curiosité humaine, ni une lecture superficielle; c'est une recherche sérieuse, approfondie et persévérante de la vérité même. On peut dire que de cette étude, Dieu seul est l'objet, l'inspirateur et même l'agent principal (p. 348-349).

A l'école du service, *Dominici schola servitii*, la volonté du Seigneur domine tout; il est le seul maître. L'interprète de saint Benoît revient fréquemment sur cette pensée. Et le maître transmet sa volonté par les divines Ecritures. La Règle les cite à chaque instant. Aux yeux du législateur des moines, la Bible a une autorité décisive. Il en a la pensée et la langue pleines. On sent qu'il prétend suivre en tout cette règle supérieure à toutes les législations monastiques.

Le Révérendissime Père Dom Delatte considère l'abbé dans une société monastique « comme la clef de voûte de l'édifice, comme le fondement sur lequel tout repose, l'élément qui coordonne les membres divers, la tête et le cœur d'où part tout l'influx vital ». Et il ajoute : « C'est la reine qui fait la ruche, et il est d'expérience qu'un monastère ressemble à son abbé. Montrer ce que doit être celui-ci, c'est donc en même temps dessiner par avance la physionomie de la société monastique ». « L'abbé est le lieutenant, l'ombre du Seigneur », mais, bien qu'il soit l'élu de sa communauté le pouvoir de commander lui vient d'en haut. Dom Delatte jette à cette occasion un regard autour du monastère et il constate jusqu'à quel point les hommes ont perdu la notion de l'autorité.

Toute autorité est divine, écrit-il. Ceux qui, de nos jours, s'attachent à l'ingrate besogne de construire une morale sans obligation ni sanction ne font que reconnaître l'impuissance absolue des hommes à créer une once d'autorité. Il peut y avoir surprise, contrainte, suggestion; il n'y a pas d'autorité. Un homme vaut un homme; ni l'habileté, ni la force, ni même la supériorité intellectuelle ne suffisent à créer un droit réel, un pouvoir; les anarchistes ne l'ignorent pas. Il faut renoncer à l'hypothèse du contrat social, du plébiscite originel ayant pour dessein de déclarer que l'autorité existerait. C'était chose bénie lorsque l'autorité civile d'autrefois s'exerçait par des êtres consacrés par l'onction royale et régnant « par la grâce de Dieu » (p. 41)

Le chapitre où saint Benoît fixe la constitution de la société monastique ne porte aucune atteinte à ce principe absolu de l'autorité.

Le dessein de notre Bienheureux Père n'est aucunement d'apporter des restrictions, des limites, des contrepoids au pouvoir absolu de l'Abbé; il n'a jamais songé à introduire chez lui les formes démocratiques et parlementaires (p. 64).

Il y aurait à glaner dans cet ouvrage des observations instructives. En voici une qui porte sur les petites coteries. On les rencontre partout, dans les maisons religieuses comme dans les diocèses.

Les religieux, ensemble, ou s'entendront, ou discuteront souvent. Mais qu'ils s'entendent ou s'entendent moins bien, ils n'en forment pas moins une raison sociale, un Etat dans l'Etat. On ne pourra toucher à aucun sans provoquer un choc en retour, un mécontentement, des murmures. C'est la mise en commun de tous les griefs; et parfois même une langue, un argot spécial est créé pour les traduire et les échanger, aux commentaires des actes de l'autorité se joignent les condoléances aux cris des victimes (p. 545).

La Règle de saint Benoît, comme les documents juridiques ayant quelques siècles d'antiquité, contient des usages tombés en désuétude. Il en est qui heurtent violemment nos manières de voir. C'est le cas de cette toute-puissance en vertu de laquelle un père pouvait aliéner pour toujours la liberté de son fils, en l'offrant au Seigneur dans un monastère, avant qu'il n'ait atteint l'âge de raison. « C'est avec une âme antique qu'il faut apprécier des usages antiques, écrit à ce sujet le Révérendissime Père Dom Delatte; c'est avec une âme chrétienne qu'il faut apprécier des dispositions chrétiennes ». Les objections soulevées contre cette coutume sont remises en place avec des réflexions que chacun voudrait avoir faites le premier, tant leur évidence les impose.

Il faut bien remarquer que les anathèmes dirigés contre l'oblation se fondent sur une majeure qui aurait grand besoin d'être fortement démontrée et qui ne le sera pas de si tôt, celle-ci : l'homme n'est soumis qu'aux seules lois dont il a librement accepté l'obligation et le fardeau. Nous sommes des créatures, sans l'avoir voulu, des Français, sans l'avoir voulu, des Français du XX[e] siècle, sans l'avoir autrement désiré; nous sommes devenus chrétiens et nous avons été compromis dans la direction de Dieu, sans qu'on nous ait demandé notre avis.

L'abbé de Solesmes s'en prend alors aux méprises de nos contemporains sur le vrai caractère de la liberté :

La faculté de choisir le mal ou un moindre bien, l'indépendance de la personne vis-à-vis du bien ou du mal, l'individualisme étroit et jaloux, tout cela n'est qu'une diminution de la liberté. La véritable liberté consiste dans l'appartenance profonde, dans l'adhésion connue et aimée au bien et à Dieu. Si l'on ne se place à ce point de vue, on ne comprend guère l'éducation, qui a précisément pour but de créer en nous le préjugé du bien avant même que nous sachions ce qu'il est. Et ceux qui veulent que tout Français appartienne à l'Etat plus qu'à la famille, et qu'il soit voué à la formation de l'Université sous peine de déchéance, ne font que retourner à leur usage le procédé qu'ils reprochent à l'Eglise.

A dessein, je me suis effacé pour que le lecteur ait à la portée de ses yeux et de son esprit les moyens d'apprécier, comme elle le mérite, l'œuvre du Révérendissime Père abbé de Solesmes. Il me suffira de dire, en terminant : Ma profession m'a fait un devoir de lire la plupart des commentateurs de la Règle bénédictine : celui qu'il vient de nous donner les surpasse.

Dom S. M. Besse.

M. GODEFROY KURTH PREND LA DÉFENSE DU PÈRE DELEHAYE

Les *Archives Belges* et le *Bulletin de la Semaine* publient, à notre adresse, ce que le *XX[e] Siècle*, de Belgique, appelle « la correction que je mérite » et le *Bulletin* « une volée de bois vert ». Nous regrettons — surtout pour lui — que M. G. Kurth, pour une fois et sans

doute par amitié pour le Père Delehaye, prête, à ces deux ou trois feuilles, l'autorité de son nom et de sa plume. Nous regrettons, plus encore, pour nous et aussi pour lui, qu'il le fasse aux dépens de la vérité. Pour démontrer qu'il le fait, il nous suffit de juxtaposer ses lignes et les nôtres.

1. M. G Kurth : « Il [*c'est de moi qu'il s'agit, sans nulle vanité*] commence par se plaindre de la Congrégation de l'*Index* qui n'a pas condamné l'ouvrage », c'est-à-dire les *Légendes hagiographiques* du Père *Delehaye.*

J. Chaplain : « Plus heureux que certain ouvrage de Mgr Duchesne, il échappa sinon peut-être à la connaissance, du moins aux sévérités des juges compétents. Cette indulgence, ou tolérance, ou inattention — le mot n'importe guère — d'aucuns ne manquèrent point, comme il arrive fréquemment, de la prendre pour une approbation tacite ».

Où M. G. Kurth découvre-t-il que nous commettons l'impertinence « de nous plaindre de la Congrégation de l'*Index* qui n'a pas condamné l'ouvrage? »

2. M. G. Kurth : « Il jette le doute sur la sincérité religieuse du savant Bollandiste ».

J. Chaplain : « S'il signait uniquement de son nom, nul catholique ne s'en inquiéterait; on penserait que ce nom, insignifiant comme des milliers d'autres, abrite la personnalité d'un protestant, d'un moderniste, d'un homme qui ne croit pas à grand'chose et on mettrait le livre là où on met d'ordinaire les imprimés sans valeur; là où Lord Acton jetait un travail du Père de Buck, un autre Bollandiste, travail qui le scandalisait; qui scandalisait Lord Acton! »

D'où l'on voit que « nous ne jetons pas plus le doute sur « la sincérité religieuse » du Père Delehaye que sur celle du Père de Buck. En fait, nous les considérons comme deux frères jumeaux.

3. M. G. Kurth : « Il l'accuse formellement de maquiller et de truquer les textes ».

J. Chaplain : Le Père Delehaye écrit-il ou n'écrit-il pas : « Quelqu'un prendrait-il au sérieux l'histoire de Galla, une histoire que raconte saint Grégoire et qui est tout ce qu'il y a de plus vulgaire? Pour obtenir qu'elle se remarie, des médecins l'assurent que si elle ne se remarie pas, il lui poussera de la barbe et, en effet, la barbe lui poussa ».

Qui écrit « et, en effet, la barbe lui poussa? » Saint Grégoire? Point du tout, mais le Père Delehaye qui « maquille et truque » ainsi le texte de saint Grégoire. Tout lecteur intéressé trouvera d'autres exemples dans *La Critique du Libéralisme* ».

4. M. G. Kurth : « Il l'accuse de manquer de sérieux ».

J. Chaplain : Le Père Delehaye écrit-il ou n'écrit-il pas : « L'historiette du crucifix que saint François Xavier laisse tomber dans la mer et qu'un crabe lui rapporte, les auteurs l'empruntent à la mythologie du Japon ».

Or, les auteurs l'empruntent au procès de canonisation.

Le Père Delehaye est-il sérieux?

5. M. G. Kurth : « Il l'accuse de ne pas se rendre exactement compte du sens et de la portée de ce qu'il écrit ».

J. Chaplain : Le Père Delehaye écrit-il ou n'écrit-il pas, au sujet des saints Jean et Paul insérés au Canon de la Messe : « Les patrons du titre de saint Pammachius s'appellent tout simplement les saints apôtres Jean et Paul transformés de bonne heure, par la légende, en officiers de la cour de Julien ».

Or, non seulement le Concile de Trente enseigne que le Canon de la Messe ne contient aucune erreur, mais de plus, sur l'existence distincte et historique des saints Jean et Paul, nous possédons le témoignage explicite et même, disions-nous, monumental, de l'un de leurs propres contemporains : saint Hilaire de Poitiers.

Nous croyions véritablement faire preuve de charité, lorsque nous nous contentions d'affirmer que le Père Delehaye « ne se rend pas exactement compte du sens et de la portée de ce qu'il écrit », état ou phénomène pathologique d'inconscience, dont le geste ou l'article de M. G. Kurth trahissent le caractère contagieux.

6. M. G. Kurth : « Pour être complet, il ajoute que le R. Père n'a pas même de pudeur *(sic)* ».

J. Chaplain : Le Père Delehaye raconte-t-il ou ne raconte-t-il pas de saint Ménas que, pour guérir un homme paralytique et une femme muette : « Le saint prescrit à l'homme paralytique de — parlons clair mais en latin — *copulam habere* avec la femme muette. Le résultat de cette prescription fut que, sous l'influence combinée de la surprise et de l'émotion, l'homme recouvra l'usage de ses membres, et la femme recouvra l'usage de la parole? »

M. G. Kurth reproduit le sens — mais point la forme et nous le regrettons pour nous — de notre verdict contre un religieux qui met cette immonde histoire au compte d'un saint.

7. M. G. Kurth : « Il se retourne contre les Anglais coupables d'avoir traduit et recommandé le livre et conclut : Après le malheur d'écrire un aussi mauvais livre, nous ne connaissons de pire malheur que de le recommander au public ».

J. Chaplain : M. G. Kurth reproduit inexactement ce qu'il lui plaît d'appeler notre conclusion, conclusion que voici : « Après le malheur d'écrire un aussi mauvais livre, nous ne connaissons pas de pire malheur que de le recommander aussi chaudement au public ». Nous ne voyons pas un seul mot à changer dans notre appréciation

Nous arrêtons là notre réponse; aussi bien n'apprend-elle rien à ceux qui connaissent nos articles. M. G. Kurth nous présente, à ses lecteurs, comme l'ennemi de ce qu'il lui plaît d'appeler la science. Ne confond-il pas la science avec la lecture? Il se trompe; ce qui, dans les *Légendes Hagiographiques,* déplaît à nous et à un grand nombre d'autres, c'est justement le défaut de science; défaut, pour rappeler ici les termes de la circulaire du 17 octobre dernier, capable « de compromettre la formation de cet équilibre et de ce critère intellectuel éminemment catholique qui tend à protéger l'esprit

sacerdotal des faiblesses et des écarts que nous voyons se produire par trop souvent aujourd'hui » (1).

Nous regrettons, pour lui, qu'en même temps qu'il nous dénonce à ses lecteurs, en termes plus, beaucoup plus échauffés que raisonnables, M. G. Kurth ne les informe point, en même temps, que la Sacrée Congrégation Consistoriale, par l'organe de Son Eminence le Cardinal de Laï, interdit, dans les séminaires d'Italie, l'usage du livre qui plaît à lui, M. G. Kurth, plus, beaucoup plus qu'à elle et à nous.

Nous remercions *La Vigie* d'abord de nous avoir confraternellement mis sous les yeux « cette correction » et « cette volée de bois vert » que nous administre ainsi M. G. Kurth et aussi de joindre ses regrets aux nôtres, — que de regrets! et combien tous justifiés! — de voir un homme de cette valeur prendre, en termes aussi peu mesurés, la défense d'un livre aussi évidemment indéfendable. Et maintenant,

Ab ebrio Philippo ad sobrium Philippum appello.

J. C.

APPENDICE A MON ARTICLE. — E. B.

P. S. — Puisque la *Croix* se trouve naturellement en cause quand il s'agit de l'Action Libérale, comme on l'a vu une fois de plus dans cet article, nous ne retiendrons pas une réflexion à son sujet, que nous suggère son numéro du 23 décembre, à propos du discours de M. Briand à Saint-Etienne.

En plusieurs circonstances, nous avons dénoncé, et d'autres l'ont fait avec nous, comme immorale au sens élevé du mot, comme dangereuse et démoralisante pour l'opinion catholique, l'attitude de ceux qui, après avoir flatté ou propagé les errements du libéralisme religieux ou politique, cherchent à faire croire qu'il les ont toujours combattus et se donnent pour les champions de la résistance, sans le moindre *mea culpa*, sans cet aveu de leurs illusions qui serait pourtant le gage indispensable de leur sincérité et marquerait le départ à faire entre ce qu'ils ont dit ou fait précédemment et ce qu'ils pourront dire ou faire par la suite.

En tête du journal, dans ses nouvelles du jour, la *Croix* écrit : « Les catholiques qui *auraient pu* donner quelque confiance à M. Briand SONT DÛMENT AVERTIS QUE CE SONT DE FOLS ESPOIRS », et le rédacteur en chef, M. Bouvattier, dans son article sur ce discours :

Pour nous éloigner de lui le plus loin possible, M. Briand nous a rappelé le rôle capital qu'il a assumé dans l'histoire de la persécution des catholiques de France.

Il n'avait pas à prendre cette peine : nous nous en souvenions au point de ne l'oublier jamais. Tant que nous n'aurons pas reçu réparation de

1. *La Vigie* jeudi 11 décembre 1913.

l'outrage fait au Chef vénéré de l'Eglise, et d'une laïcisation *qui n'est autre chose que Dieu chassé de partout en France, notre mémoire n'aura pas besoin d'être rafraîchie, et il n'y aura rien de commun entre nous et le gouvernement, le seul au monde qui ne connaisse pas le Pape.*

Quels sont les catholiques qui avaient conçu ces fols espoirs, qui, loin de vouloir n'avoir rien de commun avec le gouvernement, flirtaient avec M. Briand, son chef? N'étaient-ce pas, je ne dis point seulement les députés de l'Action Libérale que la *Croix* nous donne pour modèles et qui s'obstinaient à lui maintenir quand même leur confiance, mais le personnel de la *Croix* elle-même, et en première ligne celui qui écrit cet article, comme je l'ai rappelé récemment? (15 novembre, pp. 226 et ss.).

De qui se moque-t-on : de soi-même ou du public?

Et n'est-ce pas éterniser les plus déplorables équivoques?

Des héros de cette sorte, fussent-ils une armée, font-ils autre chose que jeter la confusion et le trouble dans les rangs?

NOS BROCHURES

Les remarquables articles de M. J. Rambaud sur les questions économiques et sociales, en commentaire du rapport de M. L. Durand, viennent d'être réunis en brochure :

La valeur le travail et le salaire d'après le discours de Sarlat

grand in 8° de 57 pages. Prix net : 0 fr. 50 (franco : 0 fr. 60).

Adresser les demandes à la MAISON DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie, 41, Rue du Metz, Lille (Nord).

A cette occasion, nous rappelons à nos abonnés et lecteurs qu'on peut se procurer à la même adresse :

Emm. Barbier. — **Les catholiques et les prochaines élections.** In-8° de 36 pages. Prix : 0 fr 25 ; *franco :* 0 fr. 35.

Id. — **Le devoir politique des catholiques.** Volume in-16 de 532 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 80.

Id. — **Les Infiltrations maçonniques dans l'Église.** In-8° de XVI-256 pages. Prix : 3 fr. 50 ; *franco :* 3 fr. 75.

Id. — **L'Éducation de la Pureté.** Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 50.

Id. — **La Critique catholique.** In-8° de 44 pages. Prix : 0 fr. 25 ; *franco :* 0 fr. 50.

Id. — **La France sauvée du schisme et de l'hérésie par S. S. Pie X.** In 8° de 62 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco :* 0 fr. 40.

Id. — ***Cyr* et la *Croix*, la *Croix* et *Cyr*.** In-8° de 63 pages. Prix : 0 fr. 50 ; *franco* : 0 fr. 60.

ID. – **Table Analytique de la** ***Critique du Libéralisme*** **(Tomes I-X. — 15 octobre 1908-1er octobre 1913).** In-8° de 48 pages. Prix : 1 fr.; *franco* : 1 fr. 20.

Paul TAILLIEZ. — **Les Catholiques et l'Action Française.** — ***Réponse à la Chronique sociale.*** In-8° de 45 pages. Prix : 0 fr. 30 ; *franco* : 0 fr. 40.

J. HUGUES. — **Les origines rationalistes du démocratisme chrétien.** In-8° de VIII-249 pages. Prix : 3 fr. 50 ; chez JOUVE, 15, rue Racine, PARIS.

R. D. EXUPÈRE. — **Le surnaturel dans la Bible.** In-12 de 62 pages Prix : 0 fr. 50 ; *franco :* 0 fr. 60 ; chez CASTERMANN, 66, rue Bonaparte, PARIS.

Chanoine MARCHAND. — **Une nouvelle histoire ancienne de l'Église** (Mgr Duchesne) In-8°, 1 fr, chez OUDIN, POITIERS.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gerant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE — 2.105a

INTELLECTUALISME ET CATHOLICISME

(Suite).

V.

Nous rendrons à M. Sueur un très grand service, en le forçant à méditer sur son texte, heureux d'autre part si nous pouvons atteindre quelques-uns de ses lecteurs.

M. Sueur pose une série d'axiomes dont la fragilité saute aux yeux :

1° Les sentiments *seuls* sont des forces véritables.

2° Si les sentiments ont cette puissance d'action, c'est qu'ils sont liés aux tendances, aux instincts profonds de la nature humaine.

3° Une idée qui n'est pas sentie n'est qu'un simulacre.

4° Qu'est-ce que *la notion abstraite du devoir* sans le sentiment moral?

5° Qu'est-ce qu'une conception religieuse sans l'émotion religieuse?

6° Non seulement l'idée est impuissante sans le secours du sentiment, mais elle peut exercer sur lui une influence délétère.

7° Si l'esprit d'analyse a ses avantages, il a aussi ses inconvénients : il risque d'affaiblir l'élan, la spontanéité.

Tout cela n'est que l'altération d'une vérité. Ce qui constitue la malice de ces affirmations, c'est précisément le caractère absolu dont elles s'affublent. Il suffit pour détruire ce caractère de renverser les termes.

« Qu'est-ce que la *notion abstraite du devoir* sans le *sentiment moral?* » dit l'auteur. « Qu'est-ce qu'une *conception religieuse* sans *l'émotion religieuse?* » A notre tour : « Qu'est-ce que le sentiment moral sans la notion abstraite du devoir? » « Qu'est-ce qu'une émotion religieuse sans une conception religieuse? »

Il n'est donc pas plus permis à l'auteur de dénigrer l'un que d'exalter l'autre. Il faut qu'il prenne conscience de la corrélation qui s'impose. Mais alors, me dira-t-il, s'il y en a pour tous les goûts, nous demeurons chacun libre d'appuyer notre psychologie sur le sentiment ou sur l'intelligence!

Cette concession démolirait déjà sa thèse. Il ne s'agit cependant pas de choisir, mais de constater. Quand l'auteur pose ainsi la question : « Qu'est-ce que la notion abstraite du devoir sans le sentiment moral? » « Qu'est-ce qu'une conception religieuse sans l'émotion religieuse? », il n'entend pas seulement affirmer une relation, mais une *priorité*. Sans cela toute sa philosophie s'évanouirait. Il faut donc le contraindre à l'analyse, dût-elle, à notre grand regret *« af-*

faiblir son élan et sa spontanéité ». Je crois cependant que cet élan risquerait moins d'être un bond dans le vide, si l'on acceptait d'en évaluer la distance et d'en fixer le but.

« L'esprit d'analyse » n'aboutit à l'erreur, que si l'on fausse l'analyse. Mais on oublie trop, chez nos volontaristes, que les passions, « *ces tendances, ces instincts profonds de la nature humaine* » qui obscurcissent les hautes régions spirituelles de notre être, sont les plus fidèles auxiliaires de l'erreur. « Tendances et instincts profonds » sont ce qu'il y a de plus déterminé en nous et nos naïfs philosophes qui voudraient, dans le problème de la vie, leur donner le pas sur le rôle de l'esprit, croient stupidement enrichir ainsi notre nature.

En réalité, ils fournissent des arguments aux déterministes et tarissent au nom de « la vie et de l'action », les principes philosophiques qui mettent pleinement en valeur notre plus riche privilège *naturel*, notre liberté. Qu'il soit tenu compte, en psychologie, de tout ce monde, subconscient, dont nous ne saisirons, après tout, jamais grand'chose, c'est légitime. Mais que nous sacrifions les plus évidentes certitudes pour ces mystérieuses et subalternes régions de l'âme, cela non!

Le *sentiment moral*, l'*émotion religieuse*, dont on proclame la richesse, ne sont nommés riches que parce qu'ils sont *divers*. Ils *sont divers* parce qu'*individuels*. L'Individuel ici, c'est le *subjectif*. Le subjectif n'est pas, en tant que tel, matière de science. Je ne veux pas nier par là qu'il existe ou qu'il puisse exister « une science du subjectif », mais on a voulu remanier la philosophie et la réduire à une science de l'activité humaine. Ce point de vue nouveau, ou qu'on a supposé nouveau, est né d'une critique, et de la raison pure, et de l'objectivité des idées. La science du subjectif a taxé de faiblesse la raison démonstrative. Du même coup, elle a répudié en psychologie les arguments basés sur la *conscience réfléchie*, où la raison démonstrative paraît jouer un certain rôle, pour lui substituer *la conscience spontanée.* Or tout ce que l'on écrit sur *la conscience spontanée.* c'est au témoignage de la réflexion qu'on le doit. La science de l'activité humaine n'est pas tributaire de la *spontanéité* au même titre que nos actions, puisque celles-ci seules se confondent avec elle.

Le psychologue qui prétendrait utiliser *cette spontanéité,* sans s'aider du souvenir (et donc de la réflexion), s'abuserait lui-même. Les philosophes de *l'Action* se sont largement payés de mots, à ce sujet. Pour éviter « l'extrincésisme », ils sont tombés dans l'illusion. La science *du subjectif* n'existe pas en temps que telle, car le *subjectif,* pour devenir matière scientifique, a besoin de poser devant *la raison* et de *s'extérioriser*. La connaissance, après tout, a ses lois. On peut les méconnaître mais non pas se soustraire à leur nécessité. Il n'est pas facile de créer, à sa guise, une nouvelle

façon de penser, quand on fait profession de mépriser les notions du pur sens commun.

Cette richesse du sentiment est dès lors bien caduque. Et c'est pourquoi le *sentiment moral*, l'émotion religieuse supposent l'existence préalable d'un élément objectif. Ce seront la *notion du devoir* — notion nettement déterminée et d'une portée *générale*, — *la conception religieuse*, conception également définie et d'une valeur également universelle. Nous arrivons alors à ces conclusions naturelles : *a)* « L'idée qui n'est pas sentie » n'est pas un pur « simulacre », puisque sans elle, par une hypothèse impossible, *le sentiment* n'aurait même pas conscience de lui-même. *b)* « La *notion abstraite* du devoir » sans le « *sentiment moral* » (l'auteur entend sans doute par là le *désir du bien* engendré par la *conviction*) est quelque chose d'efficace, même au point de vue moral. Il suffira de rappeler à M. Sueur une vérité dogmatique. L'enfer est peuplé d'âmes qui ont *connu* le bien sans le *désirer;* d'où leur responsabilité. L'acte de connaissance non suivie d'effet a tellement une valeur morale que Dieu l'a jugée suffisante pour mériter un châtiment éternel et terrible. C'est là le sens de la parole de Bossuet, si souvent citée : « Malheur à la connaissance qui ne se tourne pas à aimer! » Cette pensée de Bossuet implique l'affirmation du principe intellectualiste, « la prééminence de l'intelligence ». Elle n'est pas, comme les partisans de l'Immanence l'ont imaginé, une exécution sommaire du principe intellectualiste.

c) Enfin (pour épuiser la série des exemples choisis par l'auteur), *l'émotion religieuse,* sans une *conception religieuse,* sans une doctrine, serait un sentiment impuissant. On a beaucoup parlé, depuis que *l'Immanence* a mis le subjectif à la mode, *d'inquiétude religieuse,* et l'on ne manquera pas de penser à elle en cette circonstance : « Impuissante *l'émotion religieuse!* Est-ce qu'elle n'est pas à la base de toute conversion? » « *Fecisti nos ad te Deus et irrequietum est cor nostrum donec requiescat in te* ». On connaît! Et cependant, impuissante, oui, cette inquiétude, si elle n'aboutit pas à se définir et à se fixer. Elle est la traduction vague, aussi bien de l'appétit fondamental de notre intelligence de son besoin du *Vrai*, que de l'élan de la volonté vers son *Souverain Bien.*

Ici encore, impossible d'accroître à outrance la part du sentiment. Il demeure comme toujours sous le pouvoir de la raison. A elle de transformer ce qui végète dans les profondeurs de notre être, en une pure lumière. Sans elle, c'est toujours le chaos. Le sentiment est à la raison ce que le toucher est à la vue. A la rigueur, nous nous résignerions à perdre contact avec la matière si la lumière baignait toujours nos yeux. Bien des aveugles accepteraient l'échange. Pour défendre l'Intellect outragé, on se laisse aller, c'est vrai, à rudoyer un tant soit peu le sentiment, ce précieu-

subalterne, mais aussi pourquoi cet intrus tente-t-il de détrôner son maître et souverain seigneur?

Le sentiment est par lui-même quelque chose d'indéfini, et l'on ne peut pas parler de *sa force*, sans tenir compte de la *direction* qu'il reçoit de la raison. Qu'est-ce qu'une force sans direction (finalité) déterminée?

Il semble que la pensée de M. Sueur soit ici sans conséquence. Cependant M. Sueur donne, en un mot, la formule du fameux christianisme intérieur des modernistes. Les modernistes dédaignaient la *conception religieuse, la doctrine,* pour faire la part large à *l'émotion* religieuse Celle-ci était « esprit et vie », celle-là « lettre morte », et quiconque affichait un souci doctrinal était impitoyablement convaincu « *d'autoritarisme* ». La philosophie de M. Sueur me paraît, de ce chef, une excellente préface au modernisme philosophique.

« Qu'est-ce qu'une conception religieuse sans l'émotion religieuse? » Je réponds : C'EST UNE RÈGLE UNIVERSELLE ET UN FREIN AU CAPRICE INDIVIDUEL. Tandis que l'émotion religieuse dégagée de la doctrine n'est qu'une monstruosité. L'histoire du protestantisme est là pour le rappeler. Il n'est rien de plus malfaisant que le *mysticisme* sans règle.

Mais il y a plus, Consultons notre *vie intérieure*, puisqu'on nous vante outre mesure *l'émotion religieuse* comme pour dénigrer le point de vue doctrinal. Est-ce que la *raison raisonnante* n'est pas, en cette matière, la plus vigilante gardienne *du sentiment* religieux? Dans l'histoire de sa vie intérieure, sainte Thérèse affirme, en matière de direction, la supériorité des hommes de doctrine. Voyez un traité des actes humains! Qu'est-ce que se former une conscience? N'est-ce pas, la plupart du temps, imposer silence aux impressions sentimentales qui nous tourmentent et risquent à chaque instant de nous égarer? La raison pèse les motifs à la lumière *de la doctrine,* elle soutient le côté impulsif de notre être et l'empêche d'échouer misérablement dans le sens individuel. Consultons la vie courante. Qu'appelle-t-on un scrupuleux? Ne serait-ce pas celui qui accorde une attention exagérée aux troubles d'ordre sentimental, aux détriments de la saine raison? A tout prendre, il reste donc vrai que la *conception religieuse* est en soi quelque chose d'efficace. La conception religieuse est une source d'émotion religieuse, mais à condition que cette émotion religieuse se moule sur la doctrine et ne revendique pas une indépendance qui l'anéantirait. En somme, l'émotion religieuse est sous la dépendance de la conception religieuse, tandis que la conception religieuse, par son côté nettement objectif, échappe à son contrôle. Cette manie d'opposer l'*émotion religieuse* à la *doctrine,* constitue le fond des griefs de l'école contre les doctrinaires. C'est à cette méconnaissance des droits de *la doctrine* dans la vie intérieure que peut se ramener le chapitre qu'écrivait le P. Laber-

thonnière sur les « *deux conceptions du christianisme* ». Dès qu'on affiche un souci doctrinal prédominant, ces messieurs y voient rouge. Ils s'imaginent qu'on en appelle au bras séculier et qu'on va saisir à la gorge les passants, en leur criant : « Croyez ou mourez ! »

M. Sueur nous donnait cette pauvre définition de l'intellectualisme : « J'entends par intellectualisme, cette tendance générale à » considérer les sentiments *comme des modes de la connaissance*, à » les réduire à des idées ou représentations, et ainsi à les appau- » vrir en les vidant de plus en plus de leur contenu émotionnel. » L'Intellectualisme ne fait pas à la sensibilité sa part. »

Nous venons d'éclairer par quelques réflexions la véritable substance de l'intellectualisme. De bonne foi, peut-on dire de cette doctrine fondamentale qu'elle réduit *à des idées*, *à des représentations mentales*, *nos sentiments*, quand, tout au contraire, **elle s'évertue à distinguer** les deux ordres *cognitif* et *affectif ?* Une minute de réflexion ! Le grand grief imaginé par les volontaristes contre les intellectualistes c'est précisément cette *distinction-là !* On a même décoré cette méthode du nom d'*extrinsécisme*. Ceux qui assimilent les sentiments à des idées, qui en font des *modes* de la connaissance, ce sont ceux qui professent le « *primat de l'action* ». L'intellectualisme fait donc à sa sensibilité « sa part », encore qu'il ne lui concède pas la priorité dans le domaine de l'action.

Dans le cas de tous ces philosophes de l'action, un fait m'a toujours frappé. On croirait, à les entendre, qu'ils ont une nouvelle façon d'aller au vrai et que, pour ce faire, ils dédaignent le secours de la raison abstraite Qu'on aille au fond des choses ! D'abord leurs thèses ne se distinguent pas des autres. Ils ont recours, comme tout le monde, à des concepts Ces concepts sont très abstraits, et l'on aurait de la peine à tâter les pulsations de la « vie » sous ces formules glaciales. Ils raisonnent, comme le commun des mortels. Leurs théories de « l'action » sont des théories quand même. La subtilité de leur pensée ressemble beaucoup à un abus de la raison raisonnante. Dans ce cénacle, on répète les formules du « volontarisme », sans jamais en extraire, dans le courant de la vie, la moindre somme d'énergie nouvelle. Tout ce qu'on obtient, c'est de créer une cacophonie. Que de jeunes prêtres ont lâché, pour ce fantôme impalpable, les plus vigoureuses notions philosophiques ! Ont-ils mieux formé leur esprit ? Non, hélas ! Sans savoir trop pourquoi, ils ont pris en horreur des doctrines cohérentes et claires. C'était trop *logique* pour eux, la *logique* est trompeuse. Ils ont voulu aller au *vrai* avec toute leur âme, ils ont dès lors cessé d'y aller avec leur esprit. Celui-ci flotte au gré du vent. Regardez-y de près, vous les trouverez vidés. Ils ne savent plus eux-mêmes ce qu'ils tiennent pour certain, en dehors du dogme catholique, si tant est qu'ils aient conscience des exigences de ce dogme. L'histoire de ces dernières années semble bien

accuser parmi nous cette anarchie intellectuelle qui caractérise le rationalisme.

Cette manie de substituer une *théorie de l'action* aux conditions normales de *l'action* elle-même a produit des effets très évidents. On a voulu dégager *l'action* de *la raison pure,* on a abouti, dans la pratique, à toute espèce d'efforts désordonnés. On ne se méfiait que d'une chose : c'est d'avoir une doctrine. Voyez le Sillon! Nous entendons encore les protestations de Marc Sangnier, quand on essayait d'analyser la masse informe de ses idées. « *Le Sillon est une vie!* » C'est ainsi que la « vie » du Sillon a conditionné sa « mort ».

Le libéralisme, frère du romantisme et du sentimentalisme vague des philosophes luthériens, a engendré ce monstre : « l'effort pour l'effort », comme il avait créé « l'art pour l'art ».

Tout près de nous, voyez l'*Action libérale*, dont le nom est très éloquent Disséquez le vocable *action*, c'est-à-dire *but fixe* à atteindre. *Libérale :* cet adjectif exprime la méthode de l'*action* envisagée. Deux mots qui trépignent de se voir attelés en paire. Il n'est rien qui n'exige plus de *précision* que l'*action*, mais il n'est rien non plus qui ne comporte plus d'imprécision, plus de vague que ce mot *libérale. Action libérale,* cela signifiait : agissons d'abord, pourvu que l'on se *remue*, le succès viendra. La doctrine est une question superflue. Il a fallu rétrograder et rétrograder avec dix ans de défaite sur le dos. Le bulletin de l'*Action libérale* avouait dernièrement l'échec de sa méthode indécise. Il en signalait nettement la cause : l'absence de doctrine.

Ecoutez cet aveu (ce n'est pas une digression) :

« Faire élire le plus grand nombre possible de représentants de » l'opposition, sans regarder *de trop près à la qualité des candidats* » *et des programmes,* tel est, pour beaucoup, le but essentiel de notre » action, la voie la plus simple et la plus courte vers la conquête » à la Chambre, sinon d'une majorité, tout au moins d'une minorité » avec laquelle les gouvernements devront compter. C'est là, croyons- » nous, *une erreur capitale* et l'une des causes majeures de nos » revers......

» Bien loin d'être le plus court chemin vers la victoire, cette mé- » thode nous en éloigne davantage à chaque scrutin. *Purement ac-* » *cidentels et éphémères* sont le plus souvent des rares succès, dus à » des circonstances personnelles ou locales, achetés parfois par de tels » silences ou de telles concessions, que nos idées, notre programme » n'ont guère le droit de s'en glorifier......

» Soyons bien convaincus *que viser le succès à tout prix* n'est » pas le plus sûr moyen de l'obtenir : comme à la guerre, qui veut » avant tout sauver sa vie risque fort de la perdre.

» Il se peut qu'en suivant cette méthode, au début surtout, nous » ayons moins de succès apparents, moins de voix ; mais ces can-

» didats ces succès, ces voix seront vraiment nôtres, ceux de nos idées » essentielles. Ils constitueront un point de départ, et si la propagande » de notre programme continue ardente, ouverte et sans relâche, » chaque scrutin marquera infailliblement nos progrès. Ne ferions-» nous élire que dix candidats de cette trempe, nous aurions fait faire » à notre cause un pas plus décisif que si nous faisions triompher cent » candidats *aux programmes bigarrés et flous.* »

Voilà tout le programme du catholicisme libéral condamné par l'*Action libérale* elle-même. Ce programme peut se résumer : « *l'action sans la doctrine* ». Que les philosophes de l'Immanence prennent leur part de la leçon. Ils n'ont fait eux-mêmes que formuler en thèse, avec un certain brio, des principes latents dans le libéralisme. Tous les effets de *l'individualisme* s'enchaînent et nous arrivons à l'heure où son impuissance et son mensonge s'étalent au grand jour.

VI

M. Sueur m'invitera-t-il à mieux examiner les détails de sa thèse, et à ne pas m'en tenir au *titre,* ni au tout premier chapitre? A quoi bon? Nous avons fait le principal. Il suffira de secouer l'arbre pour qu'il s'effeuille de lui-même. Du reste, quelle restriction pourrait bien invoquer M. Sueur? Tout au plus me montrerait-il du bout des doigts des opinions de ce genre pour tempérer, un tant soit peu, sa critique de la raison abstraite :

« Est-ce à dire que la science est arbitraire? Non, les rapports » entre nos idées *correspondent, dans une certaine mesure*, aux rap-» ports entre les choses, et les succès progressifs de la science prou-» vent bien *qu'il y a quelque chose de fondé dans le symbolisme* » dont elle use. Mais il ne faut point l'oublier, le monde réel et le cos-» mos intelligible sont deux mondes *très différents.* »

Evidemment, cher Monsieur, personne ne soutient que nous avons *l'univers* avec ses trois règnes dans notre cerveau! Mais notre texte est très restrictif. C'est, du reste, compris, vous ne niez pas *l'objectivité* des idées, mais l'efficacité *de l'idée pure.* Et vous insinuez ici qu'elle est féconde en progrès! Quelle petite part vous faites cependant au rôle de la raison (je ne dis pas à sa toute-puissance!). Vous semblez lui interdire presque l'accès du réel. Vous me direz que la raison ne peut pas comprendre adéquatement le monde. Si c'est là toute la malice de son incapacité, je m'incline. Je n'oublie pas, toutefois, que vous travaillez pour « *l'action* ». Est-ce que l'action nous met davantage en possession de toute la réalité? Mais *l'action*, c'est notre *être agissant.* Notre être agissant, agi par ses puissances, si *le monde réel et le cosmos intelligible* sont *si différents,* que le passage de l'un à l'autre engendre en nous une perpétuelle

illusion, ce n'est pas *l'action* qui comblera les lacunes de notre entendement. Il ne reste plus qu'à justifier le scepticisme et à nous interdire toute recherche.

Vous dénaturez notre pensée! se récriera-t-on : « Le monde réel et le cosmos intelligible sont deux mondes très différents », cela ne signifie point qu'il n'y ait pas de concordance possible. Dieu qui a fait notre esprit pour comprendre, dans une certaine mesure, *le monde réel,* ne peut pas nous avoir doté d'une puissance trompeuse. L'ordre l'exigeait, et ce serait blasphémer la paternelle bonté de Dieu, ce serait accuser sa création d'incohérence, que de douter de la rectitude de son plan divin. La distance qui sépare « le monde réel du cosmos intelligible » n'en est pas moins certaine, et nous ne parlons ici que de l'exercice de nos facultés. Encore que Dieu nous ait façonnés pour comprendre quelque chose, nous sommes sujets à l'erreur. La cause en est le plus souvent que nous abusons *des déductions de notre esprit,* sans nous inquiéter de leur rapport avec les choses et les faits. C'est ce que nous appelons les abus de la « raison abstraite ». Nous avons alors, pour mieux exprimer notre pensée, créé le mot de « raison concrète ». Vous saisissez, je pense, le parallélisme. D'une part, *l'idée* vierge de tout contact avec « la vie », de l'autre, l'idée (fruit de la raison, certainement), mais enrichie d'un échange avec l'existence. Cet échange suppose d'autres facteurs que l'intelligence. A celle-ci de transformer en espèces intelligibles les données du réel, à elles de comprendre, mais à l'ordre subconscient d'intervenir dans la genèse de *l'idée*, à lui d'établir la soudure entre « le monde réel et le cosmos intelligible ». Et c'est dan ce sens que nous proclamons, avec ces penseurs pratiques que sont Schopenhauer, Ribot, Fouillée, Bergson, Boutroux, Ravaisson, Ollé-Laprune, Gratry, Fonsegrive, Laberthonnière, Blondel et presque toute l'école protestante représentée par M. Victor Delbos et le pasteur *Cremer,* c'est dans ce sens que nous proclamons tous ensemble « *le primat de la volonté* », à l'encontre du « *rationalisme thomiste* » qui fonde sa philosophie sur la prééminence de « l'intellect sur la volonté et le sentiment ».

Pour détruire toute équivoque, nous emprunterons au P. Laberthonnière la formule de cette doctrine qui, après tout, n'appartient pas à M. Sueur, et dont il ne peut pas, selon son bon plaisir, supprimer les affinités et les conséquences :

L'idée fondamentale qui, malgré toutes les divergences, s'est affirmée plus énergiquement que jamais *dans la philosophie moderne,* à savoir qu'il n'y a pas de vérité pour l'homme qu'il ait *à subir,* parce que cette vérité serait alors pour lui *une compression au lieu d'un épanouissement,* l'esclavage au lieu de la liberté, la mort au lieu de la vie, cette idée nous l'acceptons en PLEINE CONNAISSANCE DE CAUSE (on ne peut donc pas plaider ici l'*inconscience?*). Quand donc les philosophes, pour rester philosophes, *pour sau-*

regarder cette autonomie (voilà le point d'attache avec les théories démocratiques) qui constitue notre personnalité morale, réclament une vérité qui ait pour caractère d'être « *immanente* », c'est-à-dire qui se rattache à eux, qu'ils puissent trouver en eux, dans ce qu'ils sont et dans ce qu'ils doivent être, *nous ne saurions faire autrement que d'abonder dans leur sens*, puisque toute vérité qui n'aurait pas ce caractère *serait inévitablement opprimante, en s'imposant du dehors.*

M. Sueur va crier à la trahison! Pour mieux formuler son objection, nous rapprochons sa doctrine de celle du P. Laberthonnière. J'entends les protestations : « Ma pensée ne va pas jusque-là. Je prends parti pour le *primat* de la volonté, mais je n'ai pas voulu frôler, le moins du monde, le subjectivisme. »

Qu'y puis-je, si le *primat de la volonté* frôle, en effet, le subjectivisme? Après tout, quel mal peut me vouloir M. Sueur, si je lui montre les aboutissants de sa doctrine? « *Le monde réel et le cosmos intelligible sont deux mondes très différents* ». Si cette formule n'est pas, dans sa bouche, du pur psittacisme, M. Sueur conviendra sans peine, surtout s'il a soin de la relier au « primat de la volonté », que ces axiomes appartiennent à cette philosophie que le P. Laberthonnière appelait *moderne*. Ces axiomes appellent d'autres axiomes et ils n'ont été créés que pour donner un corps à la « critique de la raison pure » née de Kant. Mais cette critique de la raison pure répond à son tour à une conception spéciale du rôle de la *vérité* dans notre *vie*. Le mot d'*autonomie* est tout au bout de la chaîne. La vérité ne doit pas agir en nous « *du dehors* ». Et cela réclame une conception libérale de l'autorité, comme le remarquait très logiquement le pasteur *Cremer* dans son livre sur l'Immanence. « *Le monde réel et le cosmos intelligible sont deux mondes très différents* », disait M. Sueur. Je place cette opinion dans son ambiance historique et je dis qu'elle réclame comme contexte (dans l'occasion où elle est prononcée) le principe de l'Immanence, ou *l'interdépendance universelle*, et la théorie du *dynamisme* dans le problème de la connaissance. Et cela nous rejette en pleine philosophie moderniste, car c'est de là que sont sorties et l'apologétique de l'Immanence, et la thèse de M. Leroy sur l'évolution du dogme.

On peut parfaitement reconnaître les différences qui séparent *l'idée pure de la vie,* sans se jeter dans la critique de la raison pure, ni surtout dans l'immanence.

Si nous abusons des déductions de notre esprit au détriment, quelquefois, de « la vie », on peut observer, par contre, que les événements nous entraînent souvent hors des limites de la raison. Il n'est pas plus permis de se laisser mener par la vie, qu'il n'est permis à notre raison d'en mépriser les enseignements. Cela prouverait, tout au moins, qu'il ne suffit pas d'agir pour éviter l'erreur, mais cela prouve surtout, pour peu que l'on réfléchisse, que la raison précède l'expé-

rience. Elle ne fait pas la vérité, puisqu'elle la subit, mais avant toute expérience, elle est déjà en possession d'une réalité : cette réalité, c'est l'idée abstraite.

Nos déductions, pour être dignes de ce nom, doivent découler d'un principe premier dont l'évidence s'impose, et que le sens commun consacre, ou s'enchaîner à des faits constatés. Quand il y a erreur, c'est que nous avons méconnu ou méprisé l'une des règles de la logique et de la prétérition de ces règles, « la vie » ne nous garantit pas. L'action nous met bien en présence de réalités concrètes, mais, matière elle-même sur laquelle s'exerce notre jugement, elle ne supplée en aucun cas, à ses fonctions propres. Qu'est-ce que tout cela veut bien dire? Que l'expérience doit entrer pour une large part dans nos connaissances et dans notre action? Parfaitement! mais il n'y a rien là de nouveau, ni de quoi motiver une acerbe critique de la raison pure. Une idée juste, — qu'elle soit simplement déduite d'un principe reconnu pour vrai, ou extraite des manifestations de la vie, — une idée juste est toujours une force. On peut sans danger poursuivre ses conséquences, pourvu que ces conséquences soient légitimement amenées, on ne fera jamais fausse route. La vérité va toujours de pair avec le bien, il n'y a que l'erreur qui soit pernicieuse. L'Intelligence et la réalité, établies sur un même plan, sont faites pour se rencontrer et c'est pourquoi il n'est pas juste de dire avec M. Sueur : « *le monde réel et le cosmos intelligible sont deux mondes très différents* », car ils sont simplement divers et visiblement conçus l'un pour l'autre.

Conclusion :

En somme, l'énorme écueil contre lequel vient échouer cette thèse, c'est la perpétuelle confusion entre ce qu'on a nommé « *l'idéologie abstraite* » et « *l'intellectualisme* ». Que M. Sueur se relise, il constatera sa méprise. M. Sueur se livre à des fantaisies et à des caprices inexcusables. Il a lu les *Origines* de Taine, — du moins, on croit en retrouver des réminiscences, — de là son juste dédain pour cette « idéologie » qui engendra *le rationalisme*. Le malheur c'est que l'auteur raisonne ainsi : Idéologie = rationalisme ; or, intellectualisme = idéologie, donc : intellectualisme = rationalisme. Nous possédons alors le secret de l'ordonnance des chapitres et de leur contenu archifaux. J'énumère : 1° *Le Rationalisme contemporain*. Cause : l'idéologie abstraite, donc *l'intellectualisme* ; 2° *Les morales intellectualistes* Même cause : toujours ce monstrueux intellectualisme qui engendre ici les morales civiques de Kant, Bourgeois, Guyau, etc. L'auteur ne s'aperçoit même pas du naïf titre de ce chapitre. Une morale est toujours, en effet, une *norme*, ce qu'il appelait « la notion abstraite

du devoir ». A ce titre donc, comme jamais une *morale* ne se confond avec ce cher « *sentiment moral* » qu'on oppose à la « notion abstraite du devoir », une morale est toujours « *intellectualiste* ». Mais nous ne sommes pas au bout des méfaits de l'intellectualisme : chapitre IV, *Humanitarisme et patrie :* L'internationalisme fruit du sentimental Romantisme, — comme le reconnaissent tous ceux qui jugent tant soit peu sainement de l'histoire des idées, — est ici imputé à l'intellectualisme. Il ne reste donc plus qu'à écrire un chapitre intitulé : « *Nationalisme et intellectualisme* », où l'auteur montrera qu'une heureuse réaction « *nationaliste* » est due aux efforts de ces *anti-intellectualistes*, de ces « penseurs pratiques que sont MM. Fouillée, Bergson, Boutroux, Fonsegrive », Laberthonnière et Blondel...

Enfin le Déisme, le Voltairianisme, le Renanisme, *le positivisme et le Kantisme* (remarquez les heureuses associations de M. Sueur !), l'Esprit de la Révolution et le Jacobinisme, tout cela pêle-mêle est sorti de l'intellectualisme. On voit que cette doctrine « stérile » a tout de même produit quelque chose, car ce n'est pas rien, tout cela !

Et, il faut le croire, le christianisme n'est pas tout à fait étranger à ces malfaisants résultats, car l'auteur, incidemment, lui fait tout de même ce grand honneur : « *Quoi qu'on en dise, le christianisme a été le fondement de la cité moderne* ».

Il y aurait, si l'on s'attachait au détail, à mettre en relief d'innombrables incohérences de pensée. Comme une armée de microbes, les idées de M. Sueur semblent s'entre-dévorer.

Tout de même, quand on prétend substituer à l'intellectualisme une doctrine « de vie et d'action », il faudrait donner à ses lecteurs l'exemple d'une pensée qui se moule sur « *la vie et sur l'action* ». Si la « vie et l'action » étaient quelque chose de si chaotique que l'opuscule de M. Sueur, l'intelligence aurait peu de profit à retirer de son voisinage ; mais je crois qu'il ne faut pas médire de la *vie ni de l'action*. Il conviendrait plutôt d'incriminer de ce décevant désordre, une mentalité qui, visiblement, ne tient pas plus de compte des fondements logiques de la « vie et de l'action », que de la logique elle-même. Et tout cela n'est pas suffisant pour détruire une harmonie certaine entre le « *catholicisme et l'intellectualisme* ».

Je dirai comme le P. de Tonquédec dans son « *Essai sur l'Immanence* » :

Sans doute le catholicisme ne canonise aucun système philosophique dans son ensemble. *Mais il implique certaines manières de penser, certaines attitudes de l'esprit, certaines notions même, faute desquelles ses dogmes perdraient leur sens.* Il force à prendre position sur toutes les questions fondamentales que se pose la raison séparée, et à leur donner la solution la plus réaliste ; il consacre tous les genres de certitudes, depuis la certitude historique, jusqu'à *la certitude métaphysique.* Il est *éminemment* positif. C'est ainsi que les documents du magistère enseignant incorporent les données

essentielles de *cette philosophie du sens commun*, que M. Blondel *qualifie d'intellectualisme :* en affirmant, par exemple, que « la *droite raison* démontre les fondements de la foi », ils la déclarent *apte à connaître la vérité*... Il serait facile de multiplier les exemples. Voilà pourquoi tout système *négatif*, à quelque degré, se trouve, dans la même mesure, en opposition avec le catholicisme. Si l'on cherche au contraire pourquoi, sans adopter aucun des systèmes disparates que l'on couvre du nom de Scolastique, il s'accommode de la plupart, on découvre que c'est d'abord à cause **de leur caractère nettement dogmatique.**

Si M. Sueur veut bien méditer quelques instants sur ces conclusions du P. de Tonquédec, il prendra conscience de la fausseté de sa thèse.

En attendant, trois éditions de ce petit livre ont pénétré dans les milieux catholiques et je ne suis pas tout à fait sûr que, dans le même monde, l'encyclique de Léon XIII sur la philosophie thomiste ait eu le même bonheur.

J. Hugues.

—

PRÉDICATEURS D'HIER ET D'AUJOURD'HUI

I.

Ce serait s'avancer beaucoup que de prétendre qu'il s'est toujours trouvé, à point nommé, des prophètes en France, pour prédire les événements, à peu de distance de leur échéance. Mais il est certain que beaucoup de nos crises nationales, à différentes époques, ont été annoncées à l'avance, et décrites dans leurs circonstances, avec une précision qui nous fait donner le nom de prophètes à ceux qui les ont prédites. Mais à vrai dire, cette appellation de prophètes est beaucoup trop forte et dépasse notre pensée. Ceux qui ont prédit, à certaines heures de notre histoire, les événements, étaient surtout des esprits sérieux, réfléchis, observateurs judicieux à qui les leçons du passé sont toujours présentes, et qui concluaient des mêmes fautes à la même expiation, des mêmes crimes aux mêmes châtiments.

Quand Drumont ne sera plus de ce monde et que se seront réalisées les catastrophes qu'il a prédites, il fera figure de prophète dans le monde; mais il n'aura été, au bout du compte, qu'un esprit

clairvoyant, qu'un observateur averti, un psychologue toujours en éveil et voyant, à distance, les mêmes causes engendrer les mêmes effets, aussi bien sur le terrain de l'histoire que sur tous les autres. Ce n'est pas plus difficile que cela. Il suffit d'observer et de conclure. Mais quand à cet esprit de discernement s'ajoutent les lumières d'En-Haut, et que l'observateur sagace se double d'un homme de Dieu, il y a bien des chances pour que ses prédictions se réalisent.

Ces réflexions nous venaient à l'esprit en relisant l'admirable discours que Fénelon prononça à Paris en 1685, pour la fête de l'Epiphanie, dans l'église des missions étrangères. Il semble que le grand orateur ait vu dans un regard prophétique tous les événements de l'avenir : l'infamie des philosophes, l'athéisme ouvertement enseigné, la révolution se déchaînant sur la France, brisant les autels, massacrant les prêtres, et noyant la nation dans un fleuve de boue et de sang; des foules ivres d'impiété et de carnage, des hurlements sinistres, une prostituée recevant à Notre-Dame de Paris les hommages divins, et la tête du meilleur des rois roulant de l'échafaud sur le pavé de la Capitale devenue la ville parricide.

On a remarqué avec raison que plusieurs fois, dans le cours du XVIIIe siècle, Dieu sembla renouveler ses avertissements par la bouche de ses prédicateurs. On éprouve une véritable stupéfaction à voir avec quelle précision des orateurs sacrés du XVIIIe siècle ont annoncé la Révolution. Les Pères Neuville et de Beauregard, les Beauvais, les Séguier ont vraiment prophétisé en chaire.

L'Evêque de Lescar, dans son discours pour l'ouverture de l'Assemblée du Clergé de 1783, annonce clairement à ses collègues dans une sorte de prophétie, ce qu'on va lire : « Je les vois, s'écrie-t-il, en parlant des révolutionnaires, je les vois renverser nos temples et arracher les prêtres occupés du sacrifice. Je les vois appeler à grands cris cette foule de demi-croyants, rassemblés moins par zèle que par usage; et dans ce temple déshonoré déjà par leur culte hypocrite, les inviter à rejeter loin d'eux un fantôme de religion qu'ils ne supporteraient qu'avec peine. Je les vois porter une main sacrilège sur les ornements du sanctuaire, se charger avidement de leurs dépouilles; fermer les portes de la maison de Dieu, ou en changer la destination, poursuivre au dehors leur victoire impie, et dans leurs triomphes et leurs festins insulter à vos douleurs, et par des libations profaner ces vases consacrés pour la célébration de nos mystères les plus redoutables.

« Voyez l'orage qui gronde et qui vous avertit, les menaces qui s'exécutent; ces commencements fâcheux qui nous annoncent un avenir plus sinistre encore; le dégoût qui gagne le troupeau, le zèle qui abandonne le pasteur, l'orgueil qui s'élève contre notre autorité, l'avarice qui jette un œil d'envie sur les biens dont vous êtes dépositaires; de toutes parts haine dissimulée, déchaînement ouvert, des-

tructions opérées ou projetées. Et vous demandez encore des signes et des présages de la Révolution! En faut-il d'autres que la Révolution elle-même qui, préparée de loin, s'avance à grands pas et se consomme sous vos yeux? »

En 1780, les Evêques réunis à Paris disaient au roi : « Encore quelques années, et l'ébranlement devenu général ne laissera plus apercevoir que des débris et des ruines. »

Mais ce qui surprend le plus, ce sont les paroles du Père Beauregard prêchant le Carême à la Cour, et annonçant, par une sorte de sinistre pressentiment, les malheurs qui devaient éclater trois ans plus tard : « Oui, s'écriait-il, oui, vos temples, Seigneur, seront dépouillés et détruits, vos fêtes abolies, votre nom blasphémé, votre culte proscrit. Mais qu'entends-je? Grand Dieu, que vois-je? Aux Saints Cantiques qui faisaient retentir les voûtes sacrées en votre honneur, succèdent des chants bachiques et profanes! Et toi, divinité infâme du Paganisme, impudique Vénus! tu viens ici même prendre audacieusement la place du Dieu vivant, s'asseoir sur le trône du Saint des Saints, et recevoir l'encens coupable de tes nouveaux adorateurs. »

A trois ans de distance, ces prédictions ont quelque chose de frappant et font écho à cette terrible exclamation de Fénelon : « O Dieu que vois-je? Où sommes-nous? Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver. »

On répondra qu'il était alors dans les habitudes de la chaire de prévoir et d'annoncer les châtiments du Ciel. Encore est-il que ces accents revêtent une telle précision, qu'il faut les croire inspirés par un tout autre mobile que celui de produire un effet oratoire. L'austérité et la piété chez certains prédicateurs du XVIIIe siècle sont garants de la valeur et de la portée de leurs prévisions. Plût au Ciel que nous entendions souvent ce langage dans la chaire chrétienne, aujourd'hui surtout où les billevesées sociales ont pris le pas sur l'enseignement doctrinal et sur la prédication de la morale!

Et cependant, Dieu sait si nous aurions besoin, dans notre société qui retourne au paganisme, d'entendre les sévères avertissements des Neuville, des Beauregard, des Beauvais, des Séguier, et de tant d'autres orateurs sacrés qui ont vu si nettement l'aboutissement fatal des désordres de tout genre du XVIIIe siècle, qu'ils ont flétris avec une énergie et un courage que nous chercherions vainement chez la plupart de nos orateurs en renom!

Et cependant nous sommes bien à ces temps qu'ils ont si vigoureusement stigmatisés. La Révolution satanique poursuit son œuvre de destruction, et nous ne sommes pas très éloignés du moment où il ne restera plus rien de nos traditions chrétiennes et françaises.

Dans les temps mauvais où nous vivons, relisons cette admirable

page de Fénelon, que l'on ne connaît pas assez et où il égale, s'il ne les surpasse, Bourdaloue, Mascaron, Fléchier et Bossuet lui-même.

Nos lecteurs nous sauront gré de leur avoir remis sous les yeux de si graves avertissements qui semblent si bien faits pour notre époque. On verra avec quelle vigueur, que beaucoup ne soupçonnent pas chez le Cygne de Cambrai, le grand orateur frappe de sa parole vengeresse, comme d'une véritable massue, tous les crimes qui déshonorent une nation chrétienne.

On nous pardonnera la longueur du morceau, en raison de l'actualité qu'il emprunte aux circonstances.

« La foi ne s'éteindra pas, je l'avoue; mais elle n'est attachée à aucun des lieux qu'elle éclaire; elle laisse derrière elle une affreuse nuit à ceux qui ont méprisé le jour, et elle porte ses rayons à des yeux plus purs. Que ferait plus longtemps la foi chez les peuples corrompus jusqu'à la racine, qui ne portent le nom de fidèles que pour le flétrir et le profaner? Lâches et indignes chrétiens, par vous le Christianisme est avili et méconnu; par vous le nom de Dieu est blasphémé chez les Gentils; vous n'êtes plus qu'une pierre de scandale à la porte de la maison de Dieu, pour faire tomber ceux qui y viennent chercher Jésus-Christ.

» Mais qui pourra remédier aux maux de nos églises et relever la vérité qui est foulée aux pieds dans les places publiques? L'orgueil a rompu ses digues et inondé la terre; toutes les conditions sont confondues; le faste s'appelle politesse, la plus folle vanité une bienséance; les insensés entraînent les sages et les rendent semblables à eux; la mode, si ruineuse par son inconstance et par ses excès capricieux, est une loi tyrannique à laquelle on sacrifie toutes les autres; le dernier des devoirs est celui de purger ses dettes. Les prédicateurs n'osent plus parler pour les pauvres, à la vue d'une foule de créanciers dont les clameurs montent jusqu'au Ciel... La simplicité, la modestie, la frugalité, la probité exacte de nos pères, leur ingénuité, leur pudeur, passent pour des vertus rigides et austères d'un temps trop grossier. Sous prétexte de se polir, on s'est amolli par la volupté, et endurci contre la vertu et contre l'honneur. On invente chaque jour et à l'infini de nouvelles nécessités pour autoriser les passions les plus odieuses. Ce qui était d'un faste scandaleux dans les conditions les plus élevées, il y a quarante ans, est devenu une bienséance pour les plus médiocres. Détestable raffinement de nos jours! Monstre de nos mœurs! La misère et le luxe augmentent de concert; on est prodigue de son bien et avide de celui d'autrui; le premier pas de la fortune est de se ruiner.. »

Ici le réquisitoire prend une allure plus implacable :

« Qui pourrait supporter les folles hauteurs que l'orgueil affecte et les bassesses infâmes que l'intérêt peut faire?... Les hommes, gâtés jusque dans la moelle des os par les ébranlements et les enchantements

de plaisirs violents et raffinés, ne trouvent plus qu'une douceur fade dans les consolations d'une vie innocente; ils tombent dans les langueurs mortelles de l'ennui, dès qu'ils ne sont plus animés par la fureur de quelque passion. Est-ce donc là être chrétien? Allons, allons dans d'autres terres, où nous ne soyons plus réduits à voir de tels disciples de Jésus-Christ? O Evangile! Est-ce là ce que vous enseignez? O foi chrétienne! Vengez-vous : laissez une éternelle nuit sur la face de la terre, de cette terre couverte d'un déluge d'iniquité. »

Mais voici que du désordre des mœurs il passe au désordre des esprits. Et la leçon n'est pas moins opportune. Elle semble même viser ce mal particulier à notre époque, que l'on appelle le modernisme : « Une sagesse vaine et intempérante, une curiosité superbe et effrénée emporte les esprits. Le Nord ne cesse d'enfanter de nouveaux monstres d'erreurs; parmi ces ruines de l'ancienne foi tout tombe, *tout tombe comme par morceaux*; le reste des nations anciennes en sent le contre-coup; on voit les mystères de Jésus-Christ ébranlés jusqu'aux fondements.

« Des hommes profanes et téméraires ont franchi les bornes et ont appris à douter de tout. C'est ce que nous entendons tous les jours. Un bruit sourd d'impiété vient frapper nos oreilles et nous en avons le cœur déchiré. Après s'être corrompus dans ce qu'ils connaissent, ils blasphèment enfin ce qu'ils ignorent. Prodige réservé à nos jours! *L'instruction augmente et la foi diminue.*

« Cependant, de tous les vices on ne craint plus que le scandale, que dis-je! Le scandale même est au comble; car l'incrédulité, quoique timide, n'est pas muette; elle sait se glisser dans les conversations, tantôt sous des railleries envenimées, tantôt sous des questions où l'on veut tenter Jésus-Christ, comme les Pharisiens. En même temps l'aveugle sagesse de la chair, qui prétend avoir droit de tempérer la religion au gré de ses désirs, déshonore et énerve ce qui reste de la foi parmi nous. Chacun marche dans la voie de son propre conseil; chacun, ingénieux à se tromper, se fait une *fausse conscience.* Plus d'autorité dans les pasteurs, plus d'uniformité de discipline. Le dérèglement ne se contente plus d'être toléré, il veut être la règle même et appelle excès tout ce qui s'y oppose. La chaste colombe, dont le partage ici-bas est de gémir, redouble ses gémissements. Le péché abonde, la charité se refroidit, les ténèbres s'épaississent, le mystère d'iniquité se forme; dans ces jours d'aveuglement et de péché, les élus même seraient séduits s'ils pouvaient l'être. Le flambeau de l'Evangile, qui doit faire le tour de l'Univers, achève sa course. O Dieu! que vois-je! Où sommes-nous? Le jour de la ruine est proche, et les temps se hâtent d'arriver! »

Il semble voir Fénelon plongeant son regard dans l'avenir, y lire toutes les calamités et toutes les horreurs qu'il recèle. Mais arrêtons ici ces citations. Elles suffiront à établir que les mêmes désordres

appellent les mêmes châtiments, vérifiant une fois de plus cette loi historique : que les crimes des nations sont punis dès ici-bas.

II.

Il y a une certaine école historique qui prétend que le mouvement révolutionnaire de 89 fut, pour ainsi dire, un mouvement spontané, une révolte soudaine, sans doute provoquée par les abus, les excès et une soi-disant tyrannie du pouvoir, mais sans préparation lointaine dans le passé. C'est là une thèse qui ne s'appuie sur rien de sérieux, une thèse bâtie à plaisir et que contredisent l'expérience et les lois de l'histoire. Toute Révolution plonge ses racines dans le passé : elle n'est que la résultante d'un état de choses ancien, l'aboutissement logique d'une lente et mystérieuse évolution, la conclusion en un mot d'antécédents historiques.

Certes, le philosophisme du XVIIIe siècle a puissamment aidé au mouvement et plus encore la franc-maçonnerie a joué le premier rôle dans l'éclosion de la tourmente révolutionnaire.

Ce point ne fait plus doute, depuis surtout qu'il a été lumineusement et solidement établi par les remarquables travaux historiques de MM. G. Bord, de La Gorce, Talmeyr et tant d'autres. Mais encore est-il que le terrain était déjà préparé, que les causes de cette insurrection satanique remontaient loin dans le passé, que les esprits, à la faveur d'une déformation morale lente et progressive, se trouvaient prêts à accueillir toutes les idées révolutionnaires qui devaient avoir leur sinistre conclusion dans les folies sanguinaires de la Terreur. La grande habileté de la franc-maçonnerie qui avait longuement préparé la révolution, fut de s'en rendre maître et de la diriger dans le sens où elle voulait la voir aboutir.

Le châtiment (car la Révolution ne fut pas autre chose) fut-il à la mesure des fautes ou ne la dépassa-t-il pas? Ce n'est pas à nous de le décider. Mais, par ailleurs, nous savons que c'est Dieu qui conduit les événements et nous ne saurions, sans accuser sa Providence, trouver que l'expiation fut hors de proportion avec l'offense. Ce qui est certain, c'est que la révolte était déjà dans les esprits avant de se traduire dans les faits.

Le libertinage et l'indifférence religieuse de la fin du XVIIIe siècle devaient aboutir à ce tragique dénouement.

Les grandes catastrophes nationales sont toujours précédées de ces signes avant-coureurs : la dissolution des mœurs et l'abandon des divins préceptes de la religion. Nos malheurs d'aujourd'hui n'ont pas d'autre cause. Et si nous avons à notre tête un gouvernement athée, reconnaissons que la décadence des mœurs et l'oubli des devoirs que nous impose la foi chrétienne en sont la principale cause. Et c'est ici

le cas de rappeler ce que disait le regretté et illustre sénateur Lucien Brun : « La République n'est pas un gouvernement, c'est un châtiment. » Mais ce n'est peut-être que le commencement du châtiment, car on ne voit guère, au train où vont les choses, que l'on se soucie beaucoup des avertissements que la Providence ne cesse de nous envoyer, et que l'on revienne à des mœurs plus chrétiennes et à une conception plus saine des grands devoirs de la vie.

Bien au contraire, la décadence des mœurs se précipite à tel point que l'on est effrayé de ses progrès vertigineux.

Si les prédicateurs du grand siècle se sont élevés avec raison contre les désordres de la Cour, que diraient-ils aujourd'hui où l'immoralité a gagné toutes les classes de la société, et s'étale au grand jour avec un cynisme que n'ont pas connu les siècles précédents? Et ce qui est pire que l'immoralité, c'est cette sorte de tolérance, nous allions dire de faveur, dont elle jouit. Il semble qu'elle ait acquis presque droit de cité. On ne lui fait plus sa place comme à un mal inévitable, on ne se borne plus à la tolérer, on en est arrivé à lui faire de la réclame.

Ce qui se passe à cet égard dans une certaine presse, réputée sérieuse, est tout à fait symptomatique. Sous prétexte qu'un journal trop austère ne serait pas lu et ne ferait, par conséquent, pas de bien, on a fait à la chronique mondaine et théâtrale une véritable place d'honneur. Il semble presque admis qu'une pièce de théâtre peut être immorale, et on ne se gêne nullement pour en faire des comptes-rendus très propres à la recommander. Moyennant cette concession au libéralisme, on espère faire lire l'article de fond qui, lui, est très bien pensé, très sérieux et parfois austère. Cet éclectisme est, paraît-il, très en vogue, malgré son caractère contradictoire. Il est devenu surtout une nécessité de situation. C'est un nouveau moyen d'apostolat, inconnu jusqu'ici, qui consiste à allécher le lecteur par le morceau friand pour lui faire avaler un autre qui l'est beaucoup moins. Reste à savoir lequel des deux sera d'une digestion plus facile.

Le journal catholique se reconnaîtrait-il donc impuissant à intéresser le lecteur à sa cause, sans l'agrémenter d'un piment qui en doit relever le peu de saveur? Ce serait là le triomphe du libéralisme, et la fin du journal catholique. Mais après tout, qui nous dit qu'à suivre le mauvais goût du jour plutôt que de le combattre, le journal catholique ne précipite pas lui-même sa décadence? En tout cas, le journal militant tend de plus en plus à disparaître, et c'est là l'indice le plus grave, le plus significatif de l'état actuel de la société où les fortes traditions chrétiennes tendent à faire place à un certain catholicisme très complaisant, tout de surface, de routine et de bon ton. C'est à quoi d'ailleurs devait fatalement aboutir le libéralisme

tant choyé, tant vanté du monde moderne dont il favorise toutes les illusions, mais précipite la déchéance.

A l'origine de toutes les décadences, se trouve, comme un facteur nécessaire, l'esprit libéral dont les concessions de proche en proche l'amènent fatalement à pactiser avec les pires erreurs, et à accepter, comme une conclusion logique, les faits qui, au premier abord, lui eussent paru inacceptables. Et cela se comprend. Il n'y a pas de point fixe au départ. Tout se confond et s'entremêle en cheminant, pour aboutir finalement au désordre et au chaos. Le libéralisme étant la négation de *l'absolu*, force est bien que les vérités s'amoindrissent à ce régime dissolvant, et finissent par disparaître.

Ce n'est pas une thèse en l'air que nous bâtissons ici pour le seul plaisir de flageller une erreur : chaque jour les événements nous donnent raison en soulignant, d'une triste réalité, les désastreuses conséquences de cette aberration qui contient en germe tous les désordres comme toutes les capitulations. Le libéralisme est le père du modernisme, sous toutes ses formes et dans tous les ordres d'idées; il est le générateur de toutes les maladies intellectuelles et morales, parce que au lieu de leur opposer dès le début un remède efficace et vigoureux, il cherche à s'accommoder avec le mal et à entretenir, par une folle complaisance, le foyer infectieux. Ce que l'auteur de l'*Imitation* a dit des commencements de la tentation, nous pouvons l'appliquer avec autant de raison aux insinuations du libéralisme : *Principiis obsta; sero medicina paratur, cum mala per longas invaluere moras.*

Aujourd'hui, il est trop tard déjà pour essayer de réagir avec succès contre les mœurs vraiment païennes qui se sont installées partout, à la faveur de cet esprit de large tolérance et de condescendance aux nécessités et aux exigences de l'époque, que l'on considère comme autant de conquêtes du progrès.

Deux ans à peine se sont écoulés depuis que nous avons consacré, ici même, une étude spéciale au libéralisme féminin. Et les événements nous ont tellement donné raison, que nous serions obligés d'intituler ce même sujet : licence féminine. Tant il est vrai que les faits se chargent eux-mêmes de tirer les conséquences des principes que nous avons posés. Principes, hélas! trop évidents pour tous ceux que n'aveugle pas le parti pris.

Nous ne voudrions pas ouvrir un nouveau chapitre sur les aberrations féminines qui sont en train de tourner au scandale; mais, tout de même ne trouverions-nous pas dans ce mouvement vertigineux qui les fait descendre de plus en plus et sans qu'elles en aient nettement conscience, un nouvel argument à opposer à ceux qui ne voient dans les concessions aux idées mondaines qu'un inoffensif esprit de tolérance et une quasi-nécessité du moment? C'est avec de tels arguments qu'on conduit les sociétés à leur ruine.

Pour ne parler que des modes actuelles qui sont un véritable défi à la pudeur, on se demande comment des femmes honnêtes ont perdu insensiblement le sentiment de la réserve, de la dignité, de la décence, pour adopter, dans tout leur extérieur, une tenue, une démarche, une attitude qui les font ressembler exactement à celles avec lesquelles elles ne voudraient cependant pas être confondues.

Les modes du jour, que décrivent avec tant de complaisance les chroniques mondaines de nos bons journaux, de ceux qui représentent la cause catholique, ont atteint un degré d'audace inconnu jusqu'ici. L'allure provocante, l'immodestie des femmes et des jeunes filles qui acceptent et sont prêtes à accepter toutes les immorales exigences de la mode et du grand chic, nous reportent aux plus mauvais jours de la décadence et nous présagent ces châtiments que précèdent toujours l'amour effréné du luxe et la recherche désordonnée des plaisirs et des jouissances. A ce titre notre société ne laisse plus rien à désirer. Elle se désaltère à toutes les coupes empoisonnées du plaisir. Ceux que leur nom, leur haute situation, leur influence engageraient à donner l'exemple d'une salutaire réaction contre de pareils excès, sont les premiers à entrer dans le tourbillon, et à sanctionner, de leur autorité, tous les désordres et les plus graves atteintes à la morale chrétienne. Le paganisme bat son plein, et n'était le frein religieux qui retient encore certaines audaces, notre société reverrait les honteux spectacles de la corruption romaine. Combien de temps encore la religion pourra-t-elle prévenir ou enrayer ces dernières explosions de l'orgueil et de la chair? Nous n'en savons rien. Mais ce que nous savons, c'est que tous les jours les mœurs déclinent, grâce à la complicité de celles qui devraient avoir à cœur d'en relever le niveau.

La mère chrétienne a été de tout temps, en France, la force tutélaire du pays. Tant qu'il restait au foyer cet ange protecteur, les vents mauvais, les tempêtes mêmes n'ont pu ébranler les fondements sur lesquels repose toute société. La femme chrétienne est la force d'une nation, puisqu'elle est la pierre d'assise de la famille. Mais au train où vont les choses, nous ne voyons guère que les mères de famille, en général, s'efforcent de secouer le joug des mœurs tyranniques et vraiment étranges qu'implantent à leur foyer les mauvais courants du siècle.

Cette complaisance pour toutes les sollicitations du plaisir, pour les raffinements de la sensualité, pour les licences de la mode et des habitudes mondaines, s'explique très bien par la diminution du sens chrétien et de l'esprit de foi. C'est justement à quoi travaillent tous les entrepreneurs de corruption publique, qui se sont donné pour mission de s'attaquer plus particulièrement à la femme en la prenant par son côté faible; l'amener peu à peu à se relâcher de la morale chrétienne et à se faire ainsi une idée tellement large de la religion, que celle-ci, diminuée, dénaturée, privée de sa force moralisatrice,

ne serait plus un frein aux passions. Oh! sans doute, on fait encore une place dans sa vie aux habitudes religieuses. On ne cesse pas de fréquenter l'église, où il est même de bon ton de suivre les prédicateurs en renom. Mais qu'est cette religiosité, toute de surface, de dehors, de formalisme, qui ne s'appuie pas sur un sentiment profond du devoir, sur l'esprit de renoncement, de sacrifice, de soumission à la volonté de Dieu! Ce n'est plus qu'affaire de bienséance ou de routine C'est une religion morte, une foi sans fondement et sans ressort, une sorte de parodie de religion, qui s'accommode de toutes les défections de la morale, de toutes les diminutions des principes religieux, qui rejette tous les freins et passe condamnation sur toutes les faiblesses humaines. Cette religion-là ne peut plus être une barrière contre la dissolution des mœurs, puisqu'elle la favorise.

La famille est aujourd'hui le dernier réduit où se livrent les grandes batailles modernes, c'est le point de mire de toutes les forces du mal, le centre où convergent tous les coups de l'ennemi, c'est le dernier rempart qui protège la citadelle. Aussi voyez avec quel acharnement ceux qui poursuivent en France la destruction de la foi et des mœurs, s'attaquent à cette dernière forteresse qu'ils n'ont pu encore démanteler complètement. Voyez avec quel redoublement de fureur ils veulent jeter le trouble et le désarroi dans les foyers, en pervertissant la femme et la jeune fille qui sera mère un jour, en enlevant Dieu à l'enfant, en appelant constamment au dehors, par l'appât de plaisirs énervants, nos mères et nos filles qui faisaient autrefois la force et la joie de la maison.

Du jour où le foyer contre lequel conspirent toutes les puissances du mal, aura succombé sous leurs coups répétés, c'en sera fait de la religion et des mœurs, et sur les ruines de la famille chrétienne le paganisme s'installera en maître et en vainqueur.

Nous avons là le secret de toutes les lois qui sortent des officines des loges et qui doivent, dans leur pensée, consommer la ruine de la famille. Cette conspiration satanique pourra-t-elle achever son œuvre avant que ne s'abattent sur la France les châtiments que la foi pressent, et que les événements annoncent? C'est le secret de Dieu. Mais autant qu'il est permis à de simples profanes de prophétiser, les temps ne paraissent pas bien éloignés où tout un passé d'iniquités devra être effacé par l'épreuve qui relève et qui purifie. Mais où sont aujourd'hui les grandes voix qui osent, dans la chaire de vérité, au nom de Dieu outragé, nié, blasphémé, au nom de la morale foulée aux pieds, au nom de la religion persécutée, au nom des droits du père de famille confisqués par un pouvoir athée, au nom de l'enfance livrée à des mains homicides, au nom de tous les intérêts sacrés de la patrie et de la famille, faire apparaître les signes vengeurs de la colère de Dieu? Nous ne sommes plus même capables d'entendre ce langage qui semblerait détonner au milieu d'une société qui se rue à tous

les plaisirs et qui ne veut, à aucun prix, entendre parler des représailles de la colère divine. Les prédicateurs modernes préfèrent d'ailleurs se mettre à l'unisson de leur auditoire, et ne pas aborder ces sujets qui risqueraient de lui fort déplaire. C'est d'ailleurs ce qui différencie notre temps de celui qui précéda la tourmente révolutionnaire. A ce moment il se trouvait encore des orateurs de la chaire pour tonner contre les vices, les scandales et l'impiété du monde, et prévoir les nécessaires châtiments de la Justice de Dieu. Nous en avons cité de remarquables exemples, et certes nous n'avons fait qu'effleurer le sujet. Une étude plus approfondie des sermons de l'époque nous édifierait sur la perspicacité, la vaillance et la sainte audace des ministres de la parole de Dieu.

Que pouvons-nous attendre de la prédication moderne qui, en général, semble s'éloigner de sa véritable mission? Ce n'est pas à nous à nous ériger en juge de la parole de Dieu, mais il ne nous est pas défendu de déplorer le mauvais goût de tant de prédicateurs de nos jours qui les pousse à aborder en chaire des sujets qui ne semblent en rien lui convenir. Le but que doit se proposer l'orateur sacré est de convertir les âmes si elles sont éloignées de Dieu, de les maintenir et de les fortifier dans la pratique de leurs devoirs, si elles sont restées fidèles. Il n'y en a pas d'autre. Arrière les préoccupations personnelles de réputation et de vanité : elles sont indignes de la chaire.

L'apôtre saint Paul a énuméré les fins que comporte nécessairement la prédication : instruire, reprendre, corriger, conduire à la piété et à la justice, et consoler. Tout ce qui ne tend pas à cette fin est stérile et inutile.

On peut appliquer à notre époque ce que déjà, de son temps, le Cardinal Maury disait du mauvais choix des sujets. « Les grands sujets de cette belle et solide instruction chrétienne indiquée par l'Eglise dans l'ordre annuel et la distribution des Evangiles, ces sujets si importants, si féconds, si riches pour l'éloquence, et sans lesquels la morale dépourvue de l'appui d'une sanction divine et déshéritée de l'autorité vengeresse d'un Juge suprême, n'est plus qu'une théorie idéale et un système purement arbitraire, qu'on adopte ou qu'on rejette à son gré; ces sujets magnifiques, dis-je, furent plus ou moins mis à l'écart par les orateurs chrétiens qui composèrent malheureusement avec ce mauvais goût et qui, en s'égarant dans les nouvelles régions, renoncèrent d'eux-mêmes aux plus grands avantages et aux droits les plus légitimes de leur ministère. Tout fut bientôt mêlé en ce genre, et dès lors tout fut corrompu. On ne put sanctifier la philosophie, on *sécularisa,* pour ainsi dire, la religion. L'ancienne et belle manière des grands maîtres qui avaient créé une école si révérée et si illustre, fut remplacée par le bel esprit, par le philosophisme, par le mauvais goût, par le jargon de la métaphysique, par

la manie de réduire toute la morale à la bienfaisance, mot nouveau dont on fit le sobriquet de la charité. On s'efforça de traiter philosophiquement les sujets chrétiens, et chrétiennement les sujets philosophiques, en les ralliant ou en les suspendant, le mieux qu'on put, à l'étendard de la religion. »

Bref, le Cardinal Maury nous dit qu'on aurait pu suivre un carême entier des prédicateurs à la mode sans entendre parler des quatre fins dernières de l'homme, du délai de la conversion, d'aucun sacrement, d'aucun précepte du décalogue, d'aucune loi de l'Eglise, d'aucun mystère et d'aucun péché mortel. Maury n'a pas connu, et pour son bonheur, ce nouveau genre de prédicateurs qui traitent socialement les sujets chrétiens, et chrétiennement les sujets sociaux, à moins qu'il ne les ait devinés et compris dans la catégorie de ceux qu'il flagelle. Puis il continue : « Ces instructions étaient si bizarres que, lorsqu'on arrivait après l'exorde pour assister au sermon, je l'ai souvent éprouvé, il fallait attendre l'énumération du second point pour deviner l'énigme, et connaître l'objet du discours qu'on entendait. Ce fut après avoir subi le dégoût mortel d'un sermon de ce genre, que le grave et vénérable Père de La Valette, Général de l'Oratoire, interrogé sur le jugement qu'il portait de l'esprit du prédicateur, répondit avec autant de goût que de raison : « Je ne sais s'il faut avoir beaucoup d'esprit pour composer un pareil discours; mais il me semble que c'est en montrer bien peu et n'avoir aucun bon sens que de le prêcher dans une église. »

Le jugement sévère du P. de La Valette ne trouverait-il pas son application aujourd'hui où l'on se fait comme un honneur d'aborder des sujets qui n'ont qu'un rapport très éloigné avec la doctrine de vérité, la seule qui soit à enseigner?

Ce genre de prédication n'est pas le seul à réprouver. Il y en a un autre qui cherche à atténuer le mal autant que possible, à voir tout en beau, à trouver partout, et dans les moindres choses, des symptômes de résurrection chrétienne. Pour ces prédicateurs qui se bercent d'illusions et ferment les yeux à l'évidence, les choses ne vont pas si mal qu'on veut bien le dire, les mœurs ne sont pas pires qu'autrefois, les hommes sont ce qu'ils ont été de tous les temps. Alors qu'il faudrait rappeler à cette société frivole et jouisseuse au point d'être païenne, les austères leçons de la vérité chrétienne, des fins dernières, et faire apparaître les justes sanctions de la justice divine, un ancien apôtre sillonniste fait un cours de prédication dans une revue très répandue parmi le clergé, où il s'évertue à faire retrancher de ces grands sujets tout appareil destiné à produire la crainte. Mais ces pauvres prédicateurs ne voient pas que tout ce monde qui les écoute ne demande qu'à être rassuré et à trouver dans les trésors de l'immense miséricorde de Dieu, un motif de continuer un genre de vie qui n'exige nul effort, nulle contrainte et qui a tout

de même l'avantage de conduire au Ciel. Sans doute, il ne convient pas de jeter l'effroi et le désespoir dans l'âme du pécheur, ce qui serait absolument contraire à la doctrine du Maître. Mais il y a loin de cette charitable pitié pour les misères humaines, à cette absolution générale donnée à un genre de vie en opposition formelle avec les lois du christianisme.

A côté de la prédication optimiste, il y a la prédication semi-politique. Celle-ci prend prétexte de tout pour faire une incursion sur un domaine qui n'est pas le sien. Le devoir électoral devient comme un onzième commandement de Dieu, et donne lieu à des déclamations absolument déplacées dans la chaire, qui devient une tribune où l'on parle de tout excepté de la seule chose nécessaire : la sanctification de l'âme et l'avancement spirituel dans la voie des préceptes divins.

Cependant la chaire ne suffit plus à ce nouveau genre de prédications, et pour atteindre un public plus nombreux, on la transporte dans des salles profanes où elle prend la forme de conférences mondaines. Evidemment, cette forme est alléchante et fait affluer le public, surtout si le prêtre-conférencier est en possession de la renommée. On s'y propose bien de faire le procès des mondanités et d'y passer en revue tous les genres d'excentricités, d'extravagances, de snobismes qui marquent toutes les périodes de décadence; on y relève sans doute toutes les entorses à la morale, on y fulmine, au besoin, contre les mœurs actuelles. Mais tout cela pour le gros des auditeurs n'est qu'un agréable passe-temps. On va s'y distraire et non s'y amender. Les sujets de morale en général, quand ils ne sont pas traités en chaire, avec l'autorité et la réserve qu'impose la parole de Dieu, fût-ce par un conférencier en rochet violet, risquent plutôt d'obtenir un résultat tout contraire à celui qu'on se propose. Il nous souvient d'avoir entendu, dans ce genre, des conférences du Père Olivier, qui divertissaient beaucoup plus qu'elles ne convertissaient l'auditoire. Les éclats de rire qui soulignaient les passages les plus scabreux montraient assez le genre de profit qu'en tirait l'assistance. Quand le prêtre, dans un milieu mondain, n'est plus qu'un conférencier ordinaire, c'en est fait du prestige et de l'autorité de sa parole. Tout autre est l'effet de sa parole, quand elle tombe du haut de la chaire de vérité, marquée du caractère divin. Quand nos grands prédicateurs du XVII[e] et XVIII[e] siècles paraissaient en chaire pour flageller les désordres de la Cour, le roi et sa suite en étaient tout troublés. Mais c'est qu'ils reconnaissaient là l'accent et l'autorité de la parole de Dieu. On se rappelle la réponse célèbre que fit le grand roi aux courtisans qui, alarmés de l'audace du prédicateur, appelaient sur lui les sévérités du monarque tout-puissant : « Messieurs, répondit Louis XIV, le prédicateur a fait son devoir, c'est à nous de faire le nôtre. »

De tels sermons portaient leurs fruits, parce qu'ils étaient vraiment l'école de la parole de Dieu.

A cette époque, on ne connaissait pas encore la prédication sociale qui est devenue le véritable fléau des temps modernes. Pour cette nouvelle école de prédicateurs, tout s'efface devant l'unique préoccupation du mieux être de la classe populaire, des injustices sociales, des œuvres sociales, des jardins ouvriers, des sociétés de gymnastique et autres sports. Grand Dieu! que de discours oiseux, que de périodes enflammées sur tous ces sujets! Sans doute, personne ne méconnaît l'importance qu'ils ont prise de nos jours et ne leur refuse l'attention qu'ils méritent. Le souci d'ailleurs qu'en ont pris les Souverains Pontifes Léon XIII et Pie X, marque assez que la chose mérite attention. Mais ces sortes de questions demandent à être traitées ailleurs qu'en chaire.

Aujourd'hui tout est à la question sociale. Elle est à l'ordre du jour non seulement dans les congrès catholiques, dans la presse, dans toutes les réunions d'œuvres, mais jusque dans la chaire de vérité où elle se substitue à la question morale, autrement importante et nécessaire puisqu'elle renferme la solution de tous les problèmes sociaux.

Si tout va si mal à notre époque, si cette fameuse question sociale qui n'est, après tout, qu'une question religieuse, a pris de nos jours une telle acuité, ne faut-il pas rechercher la cause dans le relâchement des lois morales et l'abandon des principes chrétiens? Toute cette nouvelle école de prédicateurs de la question sociale, qui fait aujourd'hui tant parler d'elle, nous semble faire fausse route en attribuant au problème économique une importance et un rôle qu'il ne saurait avoir. Le malaise et le désordre qui règnent dans la société ont une tout autre cause, et cette cause n'est autre que celle qui, à certaines époques de notre histoire, a produit des bouleversements comme celui dont nous sommes témoins. Si la crise est plus profonde aujourd'hui, si les souffrances sont plus grandes, si l'avenir est plus menaçant que jamais, cela tient à ce que Dieu n'occupe plus la première place dans la société, à ce que ses préceptes sont méconnus ou violés, à ce que la morale est tournée en dérision, à ce que la religion n'est plus comprise ni pratiquée comme elle doit l'être, à ce que le devoir paraît si rebutant et si fastidieux qu'on lui préfère le plaisir. Bref, notre société traverse une crise morale, comme jamais peut-être, à aucune époque de notre histoire, il ne s'en produisit de semblable. Ce ne sont pas des catholiques sociaux, des prédicateurs férus de démocratie, des orateurs de congrès catholiques qu'il nous faudrait à l'heure présente, où l'avenir s'annonce terrible : leurs illusions, leurs préjugés, leur manque de jugement, leur fausse conception des nécessités de l'heure actuelle et des remèdes à appliquer à une société qui se meurt, font qu'ils ne peuvent qu'aggraver le mal. Ce

qu'il nous faudrait, ce sont des apôtres, des hommes de Dieu, des prédicateurs de l'intégrale vérité chrétienne, dont la parole sainte, ardente et convaincue, flagellerait les vices et les scandales d'une société redevenue païenne, ferait resplendir les beautés de la vérité religieuse, les grandeurs de la foi, les merveilleux horizons ouverts à la fidélité au Christ et à sa loi. Cela nous vaudrait mieux que les billevesées sociales et les rengaines démocratiques.

Stanislas DE HOLLAND.

JOSEPH DE MAISTRE

LA MÉTHODE ET LA POLÉMIQUE *(suite)*

III.

Mais il faut insister sur les *colères rationnelles* de J. de Maistre. Il y a de la cruauté dans les ironies de Voltaire; de Maistre lui répond dans la même gamme. On a vilipendé l'Eglise, on lui a jeté de la boue à pleines mains, des hottées d'injures, des tas de calomnies ordurières. De Maistre laisse l'ordure et la boue aux mains qui sont faites pour y toucher. Mais le rire, le sarcasme, l'insolence de l'esprit, il retourne tout cela contre ceux qui s'en étaient attribué le monopole. Et ces impertinences vengeresses ne sont pas de ces mouvements qui lui échappent dans le tumulte d'une mêlée. Non, il les a voulues; elles sont dans son programme et dans sa stratégie. « Il en faut, disait-il, comme du poivre dans les ragoûts ». Et puis, il croyait qu'il est difficile de discréditer l'erreur si l'on s'obstine à ne pas toucher à l'égaré. Il disait : « On n'a rien fait contre les opinions, tant qu'on n'a pas attaqué les personnes. Je ne dis pas cependant que, dans ce genre comme dans un autre, il n'y ait beaucoup de vérité dans le proverbe : *A tout Seigneur tout honneur*, ajoutons seulement *sans esclavage*. » Et je crois bien qu'il eût ajouté volontiers une troisième raison, pour expliquer ses représailles : elles étaient dans son tempérament. Un homme de ce rude bon sens et de cette magnifique santé morale ne pouvait pas éternellement garder son sérieux devant les grotesques de l'hérésie ou de l'impiété. « *A tout docteur tout honneur,* — écrit-il un jour, — pourvu qu'on ne me défende pas de rire un peu. » Rire un peu, et même rire

beaucoup de ce qui est ridicule, ce précepte fait partie de l'hygiène morale de J. de Maistre. Il ne s'en priva point.

Il n'était pas ennemi de la pointe fine, de l'épigramme dont toute la méchanceté tient en un mot. Il avoue même qu'il a un faible pour l'ironie « lorsqu'elle aiguise le raisonnement et qu'elle fait, pour ainsi dire, le trou pour le faire passer, comme l'aiguille fait passer le fil ». Et rien qu'en prenant dans la *Correspondance*, on composerait une grosse gerbe de ces jolis mots qui feraient aujourd'hui la fortune d'un boulevardier. Il disait d'une dame, la comtesse Potocka : « Elle avoue trente-neuf ans, comme un assassin convient d'une rixe ». Il disait de tel roi qui flirtait avec la Révolution : « Pour moi j'aurai l'honneur de mourir sans avoir jamais compris qu'un roi puisse n'être pas royaliste ». Il disait à un ambassadeur de France qui, sous la dictature de Bonaparte, déblatérait contre la monarchie : « Vous avez parfaitement bien fait d'abolir le mot de *monarchie* pour y substituer celui de *gouvernement d'un seul;* notre langue est assez riche, pourquoi emprunter du grec? » Il a risqué, sur les députés de la première République une formule qui était appelée à un bel avenir : « Un député est la sept cent cinquantième partie du pouvoir faire beaucoup de mal »; — et cette définition du ministre protestant : « C'est un homme habillé de noir, qui monte tous les dimanches en chaire pour y tenir des propos honnêtes... Il me semble entendre chacun de ses auditeurs lui dire avec un sourire sceptique : *En vérité je crois qu'il croit que je le crois* ». On en ferait un recueil très amusant. Il n'y a presque point de colère dans tous ces traits : de Maistre abhorre le jeu de mots, et cependant il en fait ou du moins il n'est pas loin d'en faire.

Mais, où il est terrible, c'est lorsque la colère le prend. Songez qu'il écrit toujours *ex abrupto* et que la pensée est souvent une passion chez lui. Songez qu'il a dit : « Lorsque j'écris, j'obéis à une sorte d'inspiration ou de transport, car je suis réellement transporté. L'expression qui rend le plus vivement ma pensée est toujours celle que je choisis : ou plutôt je ne choisis rien, les expressions se précipitent : *Monte decurrens velut amnis*. Quand la pièce est terminée, que voulez-vous que je fasse? » Oui, que voulez-vous qu'il fasse? Il se relit. Il s'aperçoit qu'il a écrit sur Bacon une phrase comme celle-ci : « Stupide matérialiste! brute plus brute que les brutes auxquelles tu demandes des arguments ». Evidemment, ce n'est pas d'une courtoisie insigne. Il voudrait bien atténuer, mais, en atténuant la forme, il a peur de n'être plus ni tout à fait juste, ni tout à fait sincère. Et ce sont deux défauts dans lesquels il ne tombera point. Parfois cependant il y met tout son bon vouloir. Il a écrit sur les chefs de la Réforme : « Ce sont deux *polissons* ». On lui fait remarquer que c'est bien violent. Il en convient, il met une sourdine, il écrit « deux *misérables* », et il ajoute : « Je ne trouve

rien de mieux ». Enfin! on serait mal venu de le taxer d'intransigeance.

Toutefois il y a des degrés dans la colère de de Maistre. Il n'écume pas toujours. Il proportionne son courroux à la dignité de l'adversaire. Contre Port-Royal et les écrivains jansénistes, il se contentera d'une satire un peu vive où il y a plus de dédain que d'indignation. Il définira la maison « une espèce de club théologique, un lieu de rassemblement, *quatre murailles* enfin, rien de plus »; il vous donnera la recette pour faire un livre de Port-Royal : « Prenez vos sujets dans quelque ordre de connaissances que tout orgueil puisse se flatter de comprendre, traduisez les anciens ou pillez, au besoin, sans avertir; faites-les tous parler français; jetez à la foule, même ce qu'ils ont voulu lui dérober. Ne manquez pas surtout de dire ON au lieu de MOI... Dessinez dans un cartouche, à la tête du livre, une grande femme voilée, appuyée sur un ancre (c'est l'aveuglement et l'obstination); signez votre livre d'un nom faux; ajoutez la devise magnifique : *Ardet amans spe nixa fides*, vous aurez un livre de Port-Royal. » Port-Royal est pervers, il n'est pas considérable par le génie. Il n'a que Pascal, et il ne l'a pas tout entier. De Maistre ne lui fait pas l'honneur d'une véritable colère.

Bacon est trop grotesque pour la mériter sans mélange. Il reste une place pour le fou rire dans la critique de Bacon. Il a dit tant de sottises, il a commis tant de bévues. On en a fait un dieu, mais de Maistre sait bien que ce n'est pas sérieux, et il aborde Bacon avec une forte tentation de lui rire au nez. Il écrira un jour, au souvenir de cette rencontre : « Nous avons *boxé* comme deux *forts* de *Fleet-street;* et s'il m'a arraché quelques cheveux, je pense bien aussi que sa perruque n'est plus à sa place. » Certes, à certaines minutes, quand le paradoxe est trop violent et que les idées en cause sont essentielles, de Maistre y va de rude main. Mais, la plupart du temps, il reste en belle humeur. Il donne la parole à l'adversaire et le premier mot de la riposte est celui-ci : « Parodions d'abord ce morceau... » Et il parodie avec une verve intarissable. Il y a là des pages qui sont dignes de la fantaisie copieuse d'un Molière ou d'un Labiche, un feu roulant de plaisanteries et de raisonnements burlesques après quoi le pauvre Bacon apparaît en très piteux état. Sainte-Beuve écrit : « Il eût vu Bacon qu'au premier mot de rencontre et d'accord, au moindre signe commun dans le même symbole, il lui aurait sauté au cou. » Je ne crois pas à cette embrassade posthume; de Maistre avait trop ri du « trompette de la science » pour terminer la comédie par une scène de mélodrame.

Il y a un moment de colère tragique dans la vie de J. de Maistre : c'est sa rencontre avec Voltaire. Il l'a croisé vingt fois sur sa route, et chaque fois il l'a salué d'un mot irrité. Il l'a appelé « charlatan », il l'a défini « le plus misérable des écrivains lorsqu'on ne le consi-

déré que sous le point de vue moral ». Il n'a nié ni son esprit, ni son génie, mais l'un et l'autre lui apparaissent comme une sorte de sacrilège énigme. S'il osait, il se plaindrait à la Providence d'avoir mis dans une tête de si grands dons et une telle perversité. Il l'a donc égratigné au passage chaque fois qu'il en a eu l'occasion. Maintenant il faut en finir avec le monstre. C'est dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg*. Le Chevalier vient de citer quelques vers de Voltaire. Alors de Maistre bondit : l'homme est mort, mais l'œuvre vit et elle nous tue. Le haïr n'est que justice, et le portrait de Voltaire par de Maistre est pour ainsi dire le point culminant, la minute la plus solennelle de cette vie vouée tout entière au combat contre l'erreur : « Si quelqu'un, en parcourant sa bibliothèque, se sent attiré vers les *Œuvres de Ferney*, Dieu ne l'aime pas... Il a prononcé contre lui-même sans s'en apercevoir, un arrêt terrible: *Un esprit corrompu ne fut jamais sublime* ». Suit un jugement sur le théâtre de Voltaire, sur son lyrisme, sur son œuvre d'historien : « Dans les genres qui paraissent les plus analogues à son talent naturel, il se traîne : il est médiocre, froid, et souvent (qui le croirait?) lourd et grossier dans la comédie; car le méchant n'est jamais comique. Par la même raison, il n'a pas su faire une épigramme, la moindre gorgée de son fiel ne pouvant couvrir moins de cent vers. S'il essaie la satire, il glisse dans le libelle; il est insupportable dans l'histoire, en dépit de son art, de son élégance et des grâces de son style; aucune qualité ne pouvant remplacer celles qui lui manquent et qui sont la vie de l'histoire, la gravité, la bonne foi et la dignité. Quant à son poème *épique*, je n'ai pas le droit d'en parler : car pour juger un livre, il faut l'avoir lu, et pour le lire il faut être éveillé. Une monotonie assoupissante plane sur la plupart de ses écrits, qui n'ont que deux sujets, la bible et ses ennemis : il blasphème ou il insulte. Sa plaisanterie si vantée est cependant loin d'être irréprochable : le rire qu'elle excite n'est pas légitime; c'est une grimace. N'avez vous jamais remarqué que l'anathème divin fut écrit sur son visage? Après tant d'années il est temps encore d'en faire l'expérience. Allez contempler sa figure au palais de l'Ermitage: jamais je ne la regarde sans me féliciter de ce qu'elle ne nous a point été transmise par quelque ciseau héritier des Grecs, qui aurait su peut-être y répandre un certain beau idéal. Ici tout est naturel. Il y a autant de vérité dans cette tête qu'il y en aurait dans un plâtre pris sur le cadavre. Voyez ce front abject que la pudeur ne colora jamais, ces deux cratères éteints où semblent bouillonner encore la luxure et la haine. Cette bouche, — je dis mal peut-être, mais ce n'est pas ma faute, — ce *rictus* épouvantable, courant d'une oreille à l'autre, et ces lèvres pincées par la cruelle malice comme un ressort prêt à se détendre pour lancer le blasphème ou le sarcasme. — Ne me parlez pas de cet homme, je ne puis en sou-

tenir l'idée. Ah! qu'il nous a fait de mal! Semblable à cet insecte, le fléau des jardins, qui n'adresse ses morsures qu'à la racine des plantes les plus précieuses, Voltaire, avec son *aiguillon,* ne cesse de piquer les deux racines de la société, les femmes et les jeunes gens; il les imbibe de ses poisons qu'il transmet ainsi d'une génération à l'autre. C'est en vain que, pour voiler d'inexprimables attentats, ses stupides admirateurs nous assourdissent de tirades sonores où il a parlé supérieurement des objets les plus vénérés. Ces aveugles volontaires ne voient pas qu'ils achèvent ainsi la condamnation de ce coupable écrivain. Si Fénelon, avec la même plume qui peignit les joies de l'Elysée, avait écrit le livre *du Prince,* il serait mille fois plus vil et plus coupable que Machiavel. Le grand crime de Voltaire est l'abus du talent et la prostitution réfléchie d'un génie créé pour célébrer Dieu et la vertu. Il ne saurait alléguer, comme tant d'autres, la jeunesse, l'inconsidération, l'entraînement des passions, et pour terminer, enfin, la triste faiblesse de notre nature. Rien ne l'absout : sa corruption est d'un genre qui n'appartient qu'à lui; elle s'enracine dans les dernières fibres de son cœur et se fortifie de toutes les forces de son entendement. Toujours alliée au sacrilège, elle brave Dieu en perdant les hommes. Avec une fureur qui n'a pas d'exemple, cet insolent blasphémateur en vient à se déclarer l'ennemi personnel du Sauveur des hommes; il ose, du fond de son néant, lui donner un nom ridicule, et cette loi adorable que l'Homme-Dieu apporta sur la terre, il l'appelle L'INFAME. Abandonné de Dieu qui punit en se retirant, il ne connaît plus de frein. D'autres cyniques étonnèrent la vertu, Voltaire étonne le vice. Il se plonge dans la fange, il s'y roule, il s'en abreuve; il livre son imagination à l'enthousiasme de l'enfer qui lui prête toutes ses forces pour le traîner jusqu'aux limites du mal. Il invente des prodiges, des monstres qui font pâlir. Paris le couronna, Sodome l'eût banni. Profanateur effronté de la langue universelle et de ses plus grands noms, le dernier des hommes après ceux qui l'aiment! comment vous peindrais-je ce qu'il me fait éprouver? Quand je vois ce qu'il pouvait faire et ce qu'il a fait, ses inimitables talents ne m'inspirent plus qu'une espèce de rage sainte qui n'a pas de nom. Suspendu entre l'admiration et l'horreur, quelquefois je voudrais lui faire élever une statue... par la main du bourreau. »

Ce dithyrambe de colère marque le plus haut point des polémiques de J. de Maistre. Ce n'est plus ici, comme on a dit, « la colère de l'intelligence pure »; c'est une rage sainte, les représailles de l'ange exterminateur contre l'insolence de Lucifer. Le roi Voltaire n'en est peut-être pas détrôné dans tous les esprits; « le dernier des hommes après ceux qu'il aime » aura des adorateurs aussi longtemps que la vérité aura des ennemis. Mais le soufflet de J. de Maistre restera sur la face au hideux sourire. On ne l'effacera point; il y de-

meurera comme la vengeance tardive du ciel offensé, de la terre dupée, des consciences flétries, mais honteuses à la fin et lasses d'avoir trop cru en cet homme et d'avoir trop longtemps subi son joug de servitude.

*
* *

J'imagine parfois que de Maistre naquit soixante ans plus tôt et qu'il est à peu près le contemporain de Voltaire. La fête commence, la grande orgie du rire sec, de l'ironie infernale, de la raison et de la science qui saccagent le sanctuaire. Cela ressemble, si l'on veut, à ces banquets de la décadence romaine où les convives, couronnés de fleurs, chantent la mort des dieux et la douceur de la vie que n'angoissent plus les vaines espérances ou les vaines terreurs de l'au delà. Il n'est pas un de ces philosophes qui n'ait son paradoxe à jeter : celui-ci contre le ciel, celui-là contre la terre, l'un contre le trone, l'autre contre l'autel, tous contre le Christ et contre son Eglise. Et c'est très gai, d'autant plus gai que nulle voix ne s'élève pour protester ou bien que, si une voix risque une riposte, elle est tellement faible qu'on ne l'entend point... Mais soudain quelqu'un entre dans la salle du banquet. C'est un bel homme au front large et haut. aux yeux pleins de lumière; ses lèvres bien ouvertes semblent faites pour l'éloquence, elles ont un sourire qui peut être ou bien d'indulgence, ou bien de sarcasme. On ne l'a pas invité; il vient tout de même, il vient de loin. Il écoute une minute les propos qui se tiennent à cette table. Il se recueille, il parle enfin :

« Vous, Voltaire, vous avez de l'esprit et vous avez du génie. Vous niez, vous mentez, vous riez. Moi, je crois, j'affirme, je ne mens point... et je demande la permission de faire rire de vous. A insolent, insolent et demi...

« Vous les historiens, vous mentez. L'histoire n'est entre vos mains qu'une conjuration contre la vérité. On le saura demain. Je me charge de vous discuter, de vous réfuter, de vous éreinter...

» Vous, les savants, vous blasphémez. Patience! Encore un peu de temps et votre idole sera en miettes. Encore un peu de temps et l'on verra que toute votre science n'est qu'une fantasmagorie sacrilège, que votre Bacon ne fut qu'un baromètre annonçant le beau temps,... sans le faire, que votre Buffon ne fut qu'un... bouffon, et qu'en tout cas toutes vos conquêtes ne sauraient entamer l'immense domaine de la vérité...

» Vous les philosophes, vous sapez par la base l'institution monarchique, Halte-là! Il y a une vérité politique, une vérité sociale, comme il y a une vérité religieuse, et je vous avertis que partout où vous ferez une brèche, moi je rétablirai le principe sur quoi vivent les sociétés, sur quoi durent les patries... »

Il parle ainsi. Et je crois bien qu'il termine par le mot qu'il disait un jour à une dame qui lui demandait son nom : « Joseph de Maistre.... Je suis de Chambéry. C'est vous dire qu'on peut tout se permettre ».

Voltaire ne peut s'empêcher de rire. Et, comme il a plus d'une fois plagié son Corneille, il lance la plaisanterie fameuse : « Il est pis qu'Allobroge ! » Et l'on rit avec Voltaire.

Mais, le lendemain, on ne rit plus. Le rire est moins assuré. Il change de camp même : c'est de Maistre qui fait rire et, vraiment, il est pis qu'Allobroge. Quel massacre, grand Dieu ! quelles chutes de perruques et quelle hécatombe de bustes ! Ils n'en meurent pas tous, mais tous sont frappés. La main de de Maistre, le rire de de Maistre, la science de de Maistre, la plume de de Maistre réparent une à une les ruines accumulées par Voltaire. Et Dieu est défendu, et l'Eglise est protégée, et la Vérité triomphe.

Hélas ! ce n'est qu'un rêve. De Maistre est venu trop tard. Il a fait bonne besogne au moins, il eût tout restauré, même, si un seul ouvrier était capable de réparer le mal commis par des milliers et des milliers d'autres. Cela suffit à sa gloire, et cela suffit aussi pour expliquer le culte reconnaissant que nous lui avons voué.

C. LECIGNE.

LE MODERNISANT

« Les âmes, écrivait L. Veuillot, sont malades et d'une terrible maladie : la crainte et la terreur de la vérité ». L'esprit humain tend au vrai. En lui seul réside son bonheur. La perfection, au point de vue naturel, consiste à connaître Dieu, auteur de la création, et les moyens nécessaires pour lui rester uni ici-bas et dans l'autre vie. L'erreur, l'ignorance, le doute, en un mot, tout état qui écarte la raison de cette voie, constitue le mal intellectuel en général.

Le catholique possède une science plus complète et incomparablement plus élevée. Par la foi, il adhère implicitement à toute la révélation, et explicitement à certains dogmes plus connus ou plus importants. Il a l'obligation stricte de croire fermement toute la doctrine divine. Tout ce qui, en lui, affaiblit l'ardeur et la sincérité de sa foi, forme ce qu'on pourrait appeler, le mal intellectuel

catholique. Etudions-le dans le modernisant. Nous en indiquerons successivement la nature, les causes et les remèdes.

*
* *

Ce mal consiste essentiellement à éloigner la raison catholique de l'intégrité absolue du dogme. Au reste, cet éloignement n'est pas la rupture de l'apostat, ni la négation obstinée de l'hérétique. Ces deux solutions extrêmes répugnent au modernisant.

Mais jamais il ne se rangera dans le bataillon de ceux qui défendent l'Eglise avec ardeur, en toute circonstance, envers et contre tous. Il occupe une position intermédiaire. Il reste catholique, mais non parfaitement.

Dans ses écrits et ses paroles, le modernisant se proclame l'enfant de l'Eglise, son fils très soumis, prêt à verser pour elle jusqu'à la dernière goutte de son sang. Quelle est son attitude intellectuelle? Signalons quelques-unes de ses tendances. Il serait trop long d'en dresser l'inventaire complet.

Il manque de respect à Dieu et à Jésus-Christ dont il méconnaît plus ou moins les droits imprescriptibles et absolus sur les individus, les familles et les nations. Volontiers il critique l'Eglise, son enseignement, son intolérance doctrinale; le Pape et les évêques ne sont même pas épargnés : on les taxe d'ignorance ou d'absurdes préjugés. — Le modernisant, du fond de son âme, se désole de voir l'Eglise combattre la science, la critique et l'esprit modernes. Quant à lui, il se flatte d'être plus éclairé, d'émanciper sa raison d'une servitude intellectuelle déshonorante. Il est de son temps. Il proclame à mi-voix le divorce entre la science et la foi. A chacune son domaine réservé et son activité indépendante. Encore un peu et il reconnaîtrait la suprématie de la raison sur la révélation. A l'en croire, la vérité ne doit pas être intolérante. Tout modernisant est libéral. D'après lui, l'Inquisition est une honte pour l'Eglise et l'humanité. Il accorde à tout homme la liberté de penser, d'écrire, de parler. Le vrai n'a-t-il pas des énergies suffisantes pour triompher de l'erreur?

Mais qu'est-ce que la vérité? *Quid est veritas?* N'est-elle pas ce Protée insaisissable qui varie avec les siècles et les civilisations?

Si nous écoutions l'enseignement du modernisant sur presque tous les dogmes catholiques, nous croirions entendre une voix fausse qui essaie une suave mélodie. Il suffit.

Cette maladie de l'esprit modernisant altère son jugement, son goût. Ses appréciations favorables sont réservées aux adversaires de la religion, à leurs productions scientifiques, philosophiques, littéraires, etc.

Les œuvres catholiques, au contraire, méritent ses critiques et

son orgueilleux dédain. A priori, elles sont inférieures à celles des ennemis. — Le modernisant est toujours « prêt à un optimisme systématique envers les pièges de l'adversaire, et réserve ses méfiances et ses duretés pour les catholiques romains intégraux (1). » Il est un de ces ennemis du dedans, plus dangereux quelquefois que ceux du dehors. Il sert « consciemment ou inconsciemment d'instrument d'infiltration et de décomposition, parmi les véritables serviteurs de l'Eglise. « *Veniunt ad vos in vestimentis ovium, intrinsecus autem sunt lupi rapaces* » (2), disait le Sauveur.

L. Veuillot appliquait au catholique libéral cette censure qui convient au modernisant : *sapiens heresim.* Comprenez « la vérité et la profondeur de cette vieille expression, en écoutant longuement causer (cet) homme, (souvent) le plus honnête que l'on puisse imaginer, dévot, occupé d'œuvres pies, érudit, ardent, plein de bons désirs, plein de belles illusions ; plein aussi, hélas ! de lui-même, et tout à l'heure, plein de mauvaise foi » (3).

Même après les actes du Souverain Pontife Pie X, contre le modernisme, cette peste intellectuelle dont nous venons de rappeler les caractères principaux continue ses ravages. Qui le nierait ? Elle se propage dans le peuple chrétien, davantage peut-être parmi le clergé et les éducateurs de la jeunesse.

Quelquefois elle est aggravée par ce fait que ses victimes n'en ont pas une conscience actuelle. Silencieusement et sûrement elle poursuit son œuvre de destruction, *sicut cancer serpit* (4). — Bien plus, d'ordinaire le modernisant chérit son mal. Il considère avec complaisance ses méthodes et ses tendances plus conformes aux méthodes et aux tendances du jour. Semblable au malade qui se croit florissant de santé, il méprise et déteste le thérapeute charitable qui l'avertit de son état et lui propose la guérison.

* * *

Pour trouver plus sûrement les remèdes à une plaie si profonde, il importe d'en connaître les causes. Elles sont nombreuses : les unes spéciales à tel individu, les autres communes à beaucoup. Parmi ces dernières, on peut distinguer celles qui exercent une influence négative et celles qui ont une action positive.

Au premier groupe appartiennent l'absence de sens catholique et l'ignorance.

Le sens catholique : ces mots désignent ce qui, dans l'ordre sur-

1. *Cahiers romains*, du 5 octobre 1913.
2. Matth., c. VII, v. 15.
3. L'*Illusion libérale*, p. 1.
4. 2 Tim., c. II, v. 17.

naturel, répond au sens commun de l'ordre naturel. A *défaut* de science positive, cette sorte de faculté éclaire et dirige le fidèle. Elle diminue de jour en jour. Quelle lumière guidera le catholique privé de son secours, surtout s'il souffre encore de l'ignorance religieuse?

Dans ce siècle de lumière, quelles épaisses ténèbres d'erreurs ont envahi le monde intellectuel! Dieu seul en connaît l'étendue. Le croyant dépourvu de la doctrine authentique qui lui servirait de norme directive, accepte facilement les sophismes, les contrefaçons et les atténuations de la vérité. *Diminutæ sunt veritates a filiis hominum* (1).

Les causes positives se joignent aux précédentes. Elles sont d'ordre moral ou intellectuel; les unes sont éloignées, les autres immédiates.

Une curiosité déréglée suffit à expliquer tous les écarts de l'esprit, depuis les hérésies formelles, jusqu'à ces dispositions déplorables du modernisant.

« C'est un spectacle lamentable, écrivait Grégoire XVI, de voir jusqu'où vont les divagations de l'humaine raison, dès que l'on cède à l'esprit de nouveauté; que, contrairement à l'avertissement de l'apôtre, l'on prétend à savoir plus qu'il ne faut savoir, et que, se fiant trop à soi-même, l'on pense pouvoir chercher la vérité hors de l'Eglise, en qui elle se trouve sans l'ombre la plus légère d'erreur (2) ».

De cette curiosité découlent, comme de leur source naturelle, l'amour des nouveautés et le mépris de la méthode et de la philosophie scolastiques. L'un et l'autre sont deux formes d'un mouvement initial identique. Invariablement on les retrouve dans tout modernisant.

Le démon ne reste pas étranger à cette déformation intellectuelle. Il déteste Jésus-Christ, son Eglise et la vérité qu'elle enseigne. Il est le père du mensonge. Par les passions, surtout par l'orgueil, il s'efforce d'incliner les esprits peu méfiants vers des altérations plus ou moins apparentes des dogmes.

Et les semences ne manquent pas qui jetteront les principes modernisants dans ce terrain propice, dans cette intelligence ainsi préparée. Citons, en premier lieu, une formation de l'esprit, d'après la philosophie moderne, subjectiviste ou positiviste. L'enseignement de Kant conduit logiquement à l'hérésie : le modernisme en est une preuve. Il amène celui qui veut rester catholique malgré tout à des exagérations répréhensibles. La critique de la raison pure et les postulats de la raison pratique ne peuvent servir de base solide à la croyance, et les principes kantistes sont inapplicables à notre foi. Le positivisme, par une voie différente, aboutit aux mêmes résultats.

L'écriture et la parole concourent directement à la diffusion des tendances modernisantes. Une presse organisée y emploie une prodigieu-

1. Ps. XI, v. 2.

2. Encyc. *Singulari nos*, 7 kal. jul. 1834.

se activité. La presse prétendue neutre favorise ses plans et s'oppose à la campagne purement catholique. Enfin la presse hostile s'accorde sur ce point avec les précédentes. Toutes recourent à des procédés divers. Pour atteindre leur fin elles emploient et le journal, et la revue, et le tract, et le roman, le livre théologique, apologétique, historique, etc... Les succès obtenus établissent que leurs efforts ne sont pas vains.

La parole aussi contribue à cette œuvre néfaste. Elle se fait entendre dans des chaires officielles; quelquefois elle vient de maîtres catholiques. Elle agit par les discours sur les grands auditoires, et par la conversation dans l'intimité.

La fréquentation habituelle des modernisants est souvent funeste. Si on n'a pas des convictions solides et surtout une logique très sûre, on finit par adopter les doctrines que l'on combattait auparavant. N'est-ce pas l'histoire de plusieurs hérétiques et le secret de certains changements d'opinions? Et sous l'influence de ces diverses causes, la maladie intellectuelle dont nous parlons s'étend de plus en plus. L'intérêt du monde, de l'Eglise et des individus contaminés demande qu'on en signale les remèdes.

***

Ici comme dans la médecine corporelle, il est plus facile de les indiquer que de les appliquer. Le modernisant n'éprouve aucun besoin de se corriger. A l'entendre, il suit la bonne voie; aux autres de l'imiter. Il sera laborieux, on le conçoit, de faire naître en lui une conviction contraire. Au reste, les maladies de l'esprit sont en général plus tenaces que celles du corps.

Le premier remède à prescrire est une profonde humilité intellectuelle. Le modernisant n'excelle pas dans cette vertu. Il le prouve en critiquant les actes des autorités ecclésiastiques les plus respectables, et la conduite de l'Eglise, en acclamant la science du siècle pour en être, à son tour, applaudi et fêté. — L'humilité lui inspirera une sage défiance de ses propres lumières, elle l'inclinera vers une soumission sans réserve aux directions pontificales, aux avis de ses supérieurs immédiats, aux conseils d'amis prudents. Il pourra ainsi modifier sa mentalité; sinon ce changement deviendra presque moralement impossible.

L'humilité mettra sur les lèvres du modernisant une prière fervente et persévérante. Ce malade demandera à Dieu la guérison de son intelligence. Il suppliera le Tout-Puissant de l'éclairer, de lui donner la véritable sagesse. Souvent, il s'écriera avec le père du possédé dont parle l'Evangile : *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam* (1). Ces remèdes d'ordre surnaturel n'excluent pas certaines

1. Marc, c. IX, v. 23.

mesures dictées par la raison et par la foi. Le ciel t'aidera, mais aide-toi : c'est le sens du vieux proverbe.

Pour obtenir sa guérison et en assurer la persévérance, le modernisant évitera avec soin la lecture de tout écrit suspect et la fréquentation de toute personne partageant ses opinions. Seul un motif très sérieux, dont un directeur éclairé sera le juge, le dispensera de cette règle On éloigne de sa table tout aliment vénéneux ou simplement douteux, et on offre à sa raison les poisons les plus dangereux sans aucune appréhension! L'homme est matériel : il ne perçoit pas les choses de l'esprit.

Une intelligence parfaitement catholique puisera ses connaissances religieuses dans une union complète avec le Dieu de toute science et de toute vérité, avec le verbe Incarné qui « éclaire tout homme venant en ce monde », avec l'Eglise romaine qui conserve intact le dépôt sacré de la révélation, à travers les âges et au milieu des erreurs dont elle est environnée.

Le catholique parfait écoutera fidèlement l'autorité enseignante établie par Jésus-Christ, le pape régnant, et non pas seulement tel pape des siècles passés. Il acceptera « intégralement la doctrine, la discipline, les directions du Saint-Siège et toutes leurs conséquences légitimes pour l'individu comme pour la société (1) ». Il sera le disciple docile qui reçoit l'enseignement du maître sans en rougir et sans le critiquer. Car la parole divine a le droit de s'imposer à notre raison d'une manière absolue, comme Dieu a celui de commander à l'homme.

Le parfait catholique en confessera le sens et il en retiendra les mots. « Il y a péril rien qu'à biaiser sur les mots, disait L. Veuillot. La trahison des mots achève la ruine des principes dans un esprit secrètement tenté » (2). Le credo de ce fidèle aura toute la plénitude et l'intégrité que le Seigneur désire. Après l'avoir connu et admiré, le croyant le prêchera. Il répandra autour de lui, sans l'altérer, le trésor de vérités qu'il possède, imitant ces prosélytes dont S. Paul parle en ces termes : *non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei; sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur* (3). Ce rôle d'apôtre et de foyer lumineux convient spécialement aux pasteurs et aux directeurs des âmes, à ceux qui enseignent, universités, instituts, séminaires et professeurs catholiques. Il s'impose à tout chrétien dans la mesure où il peut le réaliser.

Qu'il s'y emploie par sa plume, sa parole, son influence, ses ressources et ses encouragements, voilà leur idéal proposé à l'activité du modernisant. S'il l'atteint, ses tendances fâcheuses auront disparu.

---

1. *Cahiers romains*, 5 octobre 1913.
2. L'*Illusion libérale*, p. 27.
3. II Corint., c. II, v. 17.

Il travaillera avec les vrais enfants de l'Eglise à l'unité du troupeau sous la houlette du Pasteur suprême.

Auferte gentem perfidam
Credentium de finibus;
Ut unus omnes unicum
Ovile nos pastor regat (1).

Un docteur en Théologie.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE LETTRE ET UNE ALLOCUTION DE Mgr DU VAUROUX, ÉVÊQUE D'AGEN

Je n'aurais pas parlé de la récente lettre de Mgr du Vauroux, contre quelques religieux sécularisés (2), — ce n'est pas le titre de cette lettre, mais c'en est bien l'objet, — si elle n'avait déjà fait son tour de France avec la *Croix*, la *Libre Parole* et le *Bulletin de la Semaine*.

Arme commode dont ne devaient pas manquer de s'emparer ces journaux, faute de pouvoir en manier sans embarras une plus directe et plus franche.

Les jugements du vénérable prélat auraient peut-être plus de poids si on le savait lui-même désintéressé dans la question, et si, par exemple, l'un de ceux qu'il vise n'avait relevé dans un journal patronné par lui une fâcheuse élégie sur la disparition de la *Quinzaine* de M. Fonsegrive, ou l'enseignement de la philosophie de Bergson dans un grand séminaire qui est celui d'Agen (3).

C'est une lettre de félicitations au P. Delbrel pour son livre sur la persévérance dans la vocation religieuse.

Mgr du Vauroux rappelle d'abord celles que lui ont adressées les cardinaux Billot et Cagiano de Azevedo. Une distraction lui a fait omettre celles du cardinal Secrétaire d'Etat. Je n'ai pas lu le livre du P. Delbrel, mais j'ai vu que le cardinal Merry del Val le louait d'avoir traité son sujet avec modération. Je doute que la lettre de Mgr d'Agen obtînt le même éloge, et je crois que les éminents car-

1. Hymne de la Toussaint.

2. Est-ce bien le pluriel qu'il faut employer?

3. Voir nos numéros du 15 juillet 1911, p. 482 et ss., 1er janvier 1912, p. 409 et ss.

dinaux tiendraient à ce que leurs appréciations demeurâssent distinctes des siennes.

Après quelques mots sur la thèse de l'auteur, à laquelle personne ne saurait refuser son plein assentiment, Mgr du Vauroux en vient à ce qu'il avait à cœur de dire. Je cite sa lettre sans y introduire des soulignements bien superflus pour le lecteur attentif.

En définitive, les causes ordinaires de retour dans le monde, sauf de rares exceptions, se ramènent à deux; vous l'avez, mon Révérend Père, victorieusement établi. Ou bien le religieux sort du rang parce qu'il est las de s'y tenir, ou bien il estime que sa famille spirituelle n'est pas un milieu suffisant à l'exercice de son activité.

Pauvres, très pauvres raisons que celles-là! Avoir assez de l'intimité avec Jésus-Christ, de la pratique des conseils évangéliques, du sacrifice de soi-même, oh! quelle déchéance pour une âme marquée d'un signe divin! S'attribuer une mission spéciale que les supérieurs ne voient pas et que l'obéissance à la règle entrave, mais c'est de l'orgueil tout pur, un orgueil compliqué des plus dangereuses illusions.

Eh! quoi? Vous prétendez que la rupture de saints engagements est indispensable à votre apostolat, vous avez l'audace de vous poser en théologiens, en moralistes, en redresseurs de torts! Vous ne songez donc pas que l'Eglise vous interdit les postes honorifiques, les emplois de confiance, la formation de son clergé, l'enseignement même dans les Petits Séminaires (1).

Voilà, certes, d'étranges oublis ou de bien singulières distractions.

Il était opportun, mon Révérend Père, que la vérité fût dite comme vous avez su la dire, avec clarté, exactitude et charité.

Nous sommes à une époque de désordre intellectuel, moral, social. Le respect de l'autorité et de la discipline a grandement diminué. Les esprits impatients de tout frein ne se comptent plus. Vous avez bien fait de prémunir vos jeunes frères contre ce péril trop réel de modernisme et de libéralisme pratique.

J'approuve encore votre geste parce que nos contemporains, vous le constatez douloureusement, n'aiment guère ce qui dure, ce qui impose de perpétuels efforts. Il faut à leur faiblesse de caractère, à leurs nerfs surexcités, à leur imagination morbide du nouveau, des changements, je ne sais quelles secousses qui les lancent en avant et leur donnent ainsi des impressions qu'ils confondent avec le sentiment vécu d'une activité utile.

Par suite, ils sont nombreux de nos jours les hommes qui prennent un rôle, s'érigent en réformateurs, veulent à tout prix attirer l'attention publique et font appel au concours de cette bizarre puissance qui se nomme la *réclame*. Les uns sont sincères, les autres mêlent à de louables désirs le besoin de paraître, de diriger quelqu'un ou quelque chose. Presque tous se trompent par orgueil et par excès d'agitation.

Je ne voudrais pas jurer que le P. Delbrel, dont le zèle bien connu pour l'œuvre des vocations sacerdotales s'allie avec une opposition décidée à certains adversaires de la démocratie et du libéralisme pratique, comme nous le sommes, n'ait pas eu quelqu'intention indirecte en écrivant son livre. A toute époque, il y a une vingtaine d'années, par exemple, comme je le rappellerai tout à l'heure, on a vu des sécularisations qui ne passèrent point inaperçues et qui

1. Circulaire de la S. C. des Religieux, 15 juin 1909.

eussent donné à un acte de même genre une opportunité au moins aussi grande. Mais les hommes de son bord s'en fussent alors bien gardés. Je présume donc que le P. Delbrel a prévu le parti qu'on pourrait tirer de son geste, il a laissé du moins à d'autres de faire l'application. Mgr du Vauroux, avec l'autorité qui s'attache à sa fonction, s'en est chargé, car, personne ne peut s'y méprendre, sa lettre est écrite pour cela.

A qui s'adressent ses allusions? Au P. Gaudeau, que beaucoup d'évêques appellent pour prêcher les retraites ecclésiastiques, au P. Coubé invité par Mgr du Vauroux à clôturer son congrès diocésain, à celui qui écrit ces lignes, à tous ou à un seul? je laisse au lecteur de le discerner.

S'il s'étonne que leur sécularisation devienne, sous une plume épiscopale, un prétexte et un moyen de déconsidérer dans leur rôle des hommes qui comptent parmi les soutiens les plus courageux des doctrines de l'Eglise et de ses directions, couverts des approbations et de la faveur de son Chef, et de les dénoncer comme « inquisiteurs sans mandat », à lui de s'expliquer le fait. Il est clair, dans tous les cas, qu'aux yeux de Mgr l'évêque d'Agen, les anciens religieux visés par lui ne bénéficient pas des rares exceptions qu'il admet dans les causes de sécularisation énoncées.

Je ne sais si le P. Delbrel les a formulées aussi victorieusement que lui. Etre las de se tenir dans le rang et aspirer à une plus grande activité extérieure, paraissent bien revenir à peu près au même, et, quoi qu'il en soit, l'énumération est certainement incomplète. Il peut arriver, il arrive, qu'un religieux demande sa sécularisation sans être aucunement « las » de se tenir dans le rang et sans aucun rêve de rôle à jouer. Le modernisme et le libéralisme, dont on trouve piquant de retourner le reproche, peuvent bien n'entrer pour rien dans son affaire.

Mgr du Vauroux ne s'embarrasse pas de cela et fait résolûment l'application à des cas concrets. Il ne nomme personne, mais son langage est transparent et tout le monde le comprend. Sa Grandeur n'a pas pris garde que le caractère épiscopal ne change pas la valeur objective d'une appréciation et en aggrave seulement le tort, si elle est fausse. D'un simple fidèle on dirait qu'en jugeant des motifs qui ont déterminé un acte important dont il ignore tout, il fait ce qu'on appelle un jugement téméraire, et, s'il émet extérieurement ce jugement, dans le cas où il serait contraire à la vérité et préjudiciable, qu'il commet une calomnie.

A l'occasion d'une odieuse et basse calomnie lancée contre lui au sujet de sa sécularisation par M. H. Bazire, directeur de la *Libre Parole*, un de ces sécularisés écrivait ces lignes où l'on sentira, je pense, le respect des principes canoniques et celui de la conscience publique, joint à une légitime protestation contre les intrusions dans la sienne :

« La sécularisation volontaire d'un religieux est, il faut le re-
» connaître, un fait insolite, de nature très grave. Il pose une ques-
» tion de conscience parfois très angoissante. Mais cette question

» de conscience se débat entre l'intéressé, ses supérieurs et Dieu. » Lorsque la sécularisation est régulièrement accomplie, sans qu'au» cun scandale en ait été l'occasion, il est naturel que, même alors, » elle soit accueillie par les catholiques avec regret, avec réserve, » mais elle échappe à leur jugement, même privé, bien plus encore » à leur appréciation publique, comme fait intérieur de conscience.

» Et, en fait, n'a-t-on pas vu, de nos jours comme à d'autres » époques, des religieux sécularisés vivant entourés de l'estime gé» nérale du monde ecclésiastique ou laïque, et fournir une car» rière de bons services pour l'Eglise, sans que personne se per» mît de leur faire un crime d'une détermination qu'ils ont prise » sincèrement devant Dieu? Il y a des noms présents à toutes les » mémoires : sans parler des vivants, le P. Ratisbonne, le P. La» vigne, grand missionnaire jésuite, et, pour ne citer que cet autre » exemple, le frère du Pape Léon XIII, Joseph Pecci, qui, après » avoir quitté la Compagnie de Jésus, fut élevé au cardinalat (1) ».

Mgr l'évêque d'Agen sera heureux, j'en suis persuadé, d'apprendre qu'en ce qui me concerne, — car je ne puis me dissimuler qu'il ait pensé aussi à moi, — il s'est trompé complètement.

Je lui devrai l'occasion de détruire une petite légende.

Le moi, toujours odieux, s'efface ici devant l'intérêt d'une cause, et une brève explication de ma part se trouvant intéresser celle que je sers, sera utile pour prouver la justesse de ce démenti. Ce sera aussi mon excuse.

Il n'y avait, chez celui qui parle, aucune lassitude de se tenir dans le rang. Il y a vécu sans regrets jusqu'à l'heure où des motifs intimes, sur lesquels le respect de lui-même et de l'Ordre auquel il a appartenu ne lui permettent de donner publiquement aucun détail, le déterminèrent bien à contre cœur. L'imagination morbide, la faiblesse de caractère, les nerfs surexcités et l'amour du changement n'expliqueraient pas son acte. Il observera seulement qu'on peut quitter son Ordre sans renoncer à l'esprit de sa vocation, — ici, la plus grande gloire de Dieu, — comme aussi on peut y rester en étant peu fidèle à cet esprit. La question est de savoir si, comme Mgr l'évêque d'Agen l'insinue trop clairement, il a été poussé par un orgueil compliqué de dangereuses illusions, par l'ambition de jouer un rôle et en s'attribuant une mission de réformateur que ses supérieurs refusaient de lui reconnaître.

Au vrai, en se séparant de la Compagnie de Jésus, rien n'était plus éloigné, je ne dis pas seulement de ses desseins, mais de ses prévisions, que la carrière de polémiste. Il a été le premier surpris de s'y voir engagé. Personne ne semblait moins y être destiné et préparé que lui. Entré au noviciat à 18 ans, sa vie religieuse tout entière avait été consacrée jusqu'à cinquante-deux ans à l'éducation de la jeunesse, hormis les années de formation et d'études, et il s'était voué très exclusivement à ces occupations. Même les relations

1. La *Critique du libéralisme*, 1er mars 1911, p. 747.

nombreuses qu'il eut quand il était en charge ne lui avaient fait écouter que d'une oreille distraite ce qui se passait au dehors. Au fond, jusqu'à cette heure, il était aussi peu au courant de ce qui s'agitait sous la politique de ralliement que dans les mouvements néo-chrétien et démocrate-chrétien.

Mais soyons précis.

Deux circonstances fortuites, postérieures toutes deux à sa demande de sécularisation, et dont celle-ci fut par conséquent bien indépendante, le firent entrer dans cette nouvelle voie, sans qu'il soupçonnât, même alors, à quoi elle le conduirait.

Cette demande fut déposée le 15 septembre 1904. Six semaines après (4 novembre), mourait à l'improviste, emporté en trois jours par une crise d'appendicite, le grand publiciste et orateur catholique, Paul de Cassagnac, avec qui une amitié de jour en jour plus étroite, née à l'époque de la première communion de ses fils, l'avait lié. Ce fut la première occasion. D'autre part, une collection de la revue du *Sillon,* trouvée sur les quais au *printemps de 1905*, et parcourue dans ces jours inoccupés, provoqua un autre éveil.

Celui-ci résulta de l'étonnement que les dangereuses utopies et les erreurs sociales ou religieuses que cette lecture lui révélait semblassent échapper à tout le monde et parussent même bénéficier des plus hauts encouragements. Ce que personne ne disait, il le dirait. De là, sa première publication « *Les idées du Sillon* » (1905), qui a fait le chemin que l'on sait.

La critique du Sillon n'était qu'une ligne déterminée, cependant elle ouvrait des aperçus sur celles latérales et dessinait comme un prolongement des études où la mort de Paul de Cassagnac l'engagea.

Par devoir d'amitié, et convaincu que les actes et les exemples du vaillant champion catholique méritaient de lui survivre, il assuma le soin de recueillir et de coordonner les parties les plus intéressantes de son œuvre. La tâche était vaste. Quarante années de journalisme à étudier dans le *Pays* et l'*Autorité;* une vie parlementaire et publique remplie de discours retentissants sur toutes les questions religieuses et politiques. Celles qui s'étaient agitées autour du Ralliement prenaient évidemment une importance particulière. Il fallut tout contrôler en lisant avec le même soin les collections de l'*Univers* et de la *Vérité française*, de 1892 à 1904. L'œuvre fut néanmoins terminée en peu de mois (1).

Ce travail devint pour son auteur une révélation analogue à celle du *Sillon.* Ce dont il n'avait jusque-là qu'une connaissance très confuse, de fausses interprétations, des errements sous le couvert de la vérité, des intrigues et des procédés inacceptables se parant du nom de zèle pur pour les intérêts de l'Eglise, tout cela lui apparut en peu de temps manifeste. Il lui sembla qu'un redressement de l'opinion était indispensable. Peut-être faut-il le ranger parmi

1. Il en est résulté huit volumes : I, II, III. Politique impérialiste et politique religieuse. — IV. Choix de discours. — V. Effigies républicaines. — VI. Questions morales et religieuses. — VII. Questions politiques et sociales. — VIII. Questions sociales et économiques. — En vente aux bureaux de l'*Autorité,* 14, rue Drouot, Paris.

ceux à qui s'applique particulièrement la parole de l'Ecriture : *Conceptum sermonem tenere quis poterit?*

Naturellement, il n'avait pu écrire sans dresser un nombre très considérable de fiches, sans noter une foule de faits et de renseignements. Un arsenal s'était constitué sous sa main sans qu'il pressentît encore à quel usage serviraient ses munitions.

Le même mouvement qui l'avait porté à écrire « *Les idées du Sillon* » lui fit publier peu de mois après, sans projeter d'ailleurs une suite, un premier ouvrage sur la question politico-religieuse : « *Cas de conscience : Les catholiques français et la République* » (janvier 1906) (1). C'était une critique du Ralliement et de ses interprétations ; elle se terminait en adjurant l'*Action Libérale* de se placer plus franchement sur le terrain catholique et de s'ouvrir plus franchement aussi à tous sans distinction de parti. Comme la critique du Sillon, celle-ci parut à beaucoup inopportune et injustifiée, elle fut même désavouée officieusement. Cependant on devait venir à nos conclusions, dans ce cas comme dans l'autre, quoique plus tard.

La veine se trouvait ouverte de plus en plus large, d'autant que le travail n'allait pas sans étendre les recherches et les découvertes. En août 1906, l'auteur donna « *Rome et l'Action Libérale* » (2), où il cherchait à montrer l'incompatibilité des principes de l'Action Libérale avec la doctrine traditionnelle de l'Eglise.

En avril 1907, parut « *Le Progrès du Libéralisme catholique en France sous le Pape Léon XIII* », dont on devait obtenir la mise à l'index en mai 1908. « *Les erreurs du Sillon* » (3), datent de juin 1906, et « *La décadence du Sillon* » (4) de janvier 1908. En décembre 1907, quelques semaines après l'Encyclique Pascendi, voyant l'impudence de plusieurs à se proclamer indemnes et à vanter leur orthodoxie, il avait fait paraître « *Les Démocrates chrétiens et le modernisme* » (5), recueil de documents accablants pour ceux-ci.

La *Critique du Libéralisme* est née, en octobre 1908, des réflexions faites pendant les mois de recueillement et de silence qui suivirent une mesure humiliante.

Telle est la genèse de la carrière d'un de ces « réformateurs ». La précision des faits convaincra n'importe qui de l'erreur absolue et de la grave injustice où l'on tombe en imputant à celui-ci d'avoir quitté son Ordre, entraîné par l'orgueil, parce qu'il considérait cette séparation comme « indispensable à son apostolat », et parce qu'il était pressé par « l'audace » de vouloir se poser « en théologien, en moraliste, en redresseur de torts ».

Il aurait pu laisser tomber ces allégations, partout répandues, comme il en a subi silencieusement tant d'autres, si la source plus élevée dont elles émanent cette fois ne lui faisait un devoir de les rectifier.

1. 1 vol. in-12. Lethielleux, 10, rue Cassette, Paris.
2. 1 vol. in-12. Victorion, 4, rue Dupuytren, Paris.
3. 1 vol. in-12. Chez Lethielleux.
4. *Id.*
5. *Id.*

J'ai fait allusion plus haut à des sécularisations antérieures qui n'avaient cependant point passé inaperçues, tant s'en faut.

A peu près en même temps que le P. de Pascal quittait avec dignité l'Ordre de saint Dominique, le P. Gayraud en sortait, mais d'une manière différente.

Je respecterai la mémoire d'un mort et ne rappellerai point les témoignages élevés publiquement contre lui par ses anciens supérieurs. Il me sera seulement permis de noter qu'il en va tout autrement dans le cas actuel.

Quand je me vis en butte aux poursuites judiciaires de M. Bazire, et en prévision des incidents que le procès pourrait soulever, je m'adressai au nouveau Provincial pour le prier d'autoriser celui de 1905, devenu son subordonné, à attester explicitement dans quelles conditions j'avais été sécularisé.

Je reçus la réponse ci-jointe, dont la forme frappera l'attention.

Le 2 mars 1913.

Monsieur l'Abbé,

Votre lettre ne m'est parvenue qu'avant-hier, et c'est pourquoi je vous ai fait attendre une réponse trop longtemps à mon gré.

Votre demande étant très naturelle, je me suis adressé à M. Labrosse qui m'a remis la note ci-jointe. Soyez assez bon pour m'avertir par une simple carte quand vous l'aurez reçue, et me dire si elle vous donne satisfaction.

Je me recommande à vos bonnes prières et saints sacrifices.

Veuillez agréer, Monsieur l'abbé, l'expression de mon religieux respect en Notre-Seigneur. *(Signé) Z....*

Et voici le certificat écrit de la main du R. P. Labrosse, l'ancien Provincial, signé de lui. *Il ne pouvait être plus catégorique.*

« Je certifie que M. l'abbé Emmanuel Barbier n'est sorti » de la Compagnie de Jésus que sur sa demande et ses » instances, et que les Supérieurs n'avaient aucun motif » de désirer cette séparation. »

Revenons à M. l'abbé Gayraud.

Pourquoi rappelé-je son cas, qui fit à l'époque tant de bruit? C'est qu'il vérifiait, on peut dire avec scandale, les reproches faussement adressés aujourd'hui à d'autres.

Tenons-nous-en à son propre témoignage.

M. l'abbé Gayraud, on s'en souvient, aspirait à la vie politique. Il y débuta par sa fameuse campagne électorale contre le comte de Blois, candidat catholique et monarchiste, qui déchaîna toutes les passions démocratiques en Bretagne et laissa dans cette région des traces qui ne sont pas encore effacées.

Or, voici ce que lui-même disait dans une circulaire à ses partisans, datée du 18 janvier 1897 :

Lorsque je sortis de l'Ordre des Dominicains, voici en quels termes me parla le vicaire provincial de la province de Toulouse :

« *Cher Père, vous paraissez avoir une mission providentielle à*
» *remplir dans la lutte engagée sur le terrain des questions poli-*
» *tiques et sociales. Pour remplir cette mission, vous seriez gêné*
» *en restant chez nous. Faites-donc comme le R. P. de P..., et*
» *séparons-nous amicalement* ».

Si j'ai une mission providentielle à remplir, l'élection du 24 janvier le dira peut-être, et cette réponse sera aussi providentielle, car vous le savez bien, ce n'est pas moi qui suis venu à vous, c'est vous qui m'avez appelé à l'honneur de porter contre les adversaires des directions pontificales le drapeau de Jésus-Christ.

Voilà, mes chers amis, la cause première, la cause unique de ma sortie de l'Ordre des Dominicains.

Et, un peu plus tard, amené par les discussions à produire le texte de sa demande de sécularisation :

« *Et maintenant voici la formule que vous m'invitez à citer, et que je soumets aux canonistes et aux jurisconsultés.* « *Le suppliant demande à Sa Sainteté d'être sécularisé* « eo quod religiosæ vitæ oneribus ferendis imparem se sentiat et spiritum vocationis amiserit » — *parce qu'il se sent incapable de supporter les devoirs de la vie religieuse et qu'il a perdu l'esprit de sa vocation* ».

Voilà donc bien, caractérisé aussi gravement que possible, le cas visé par Mgr du Vauroux : un religieux las de se tenir dans le rang, quittant son Ordre par l'ambition de jouer un rôle et y sacrifiant l'esprit de sa vocation.

Eh bien! que vit-on alors? Tous les adeptes de la démocratie, tous les interprètes des directions pontificales défendant ce religieux sécularisé *unguibus et rostro,* et protestant avec indignation contre l'abus tiré de ce fait. On vit même l'*Osservatore romano* appuyer ouvertement sa candidature (22 janvier 1897), et célébrer ensuite son succès : autre preuve, entre plusieurs autres, que le Saint-Siège ne repousse pas, comme quelques évêques, le concours et les services des sécularisés.

Les mêmes hommes qui, aujourd'hui, ne parleront pas du directeur de la *Critique du Libéralisme* sans le qualifier d'ex-Père (1), ne savaient à quelle hauteur porter le dithyrambe en l'honneur de M. Gayraud. Je ne citerai que M. l'abbé Garnier, parce que son cas est une révélation comique et navrante de l'aberration démocratique. Il écrivait après l'élection :

« *Tant que la voix seule du Souverain Pontife s'était élevée,* on pouvait encore, malgré toutes les probabilités d'une inspiration surnaturelle, *croire qu'elle n'était qu'une voix humaine et par suite faillible.*

» Mais aujourd'hui la *voix du peuple* s'est fait entendre, *on ne peut plus*

1. La *Semaine religieuse de Nice* qui, dans une récente polémique, lui accolait ce qualificatif avec l'affectation la plus marquée, ne trouvait à dire que cette simple ligne sur la sécularisation de M. Gayraud, dans la notice nécrologique qu'elle lui consacra, le 22 décembre 1911.

« En 1893, il obtenait d'être relevé de ses vœux de religion et entrait dans la carrière politique ».

Un point. C'est tout sur ce sujet.

douter que Léon XIII n'ait été réellement inspiré de Dieu, quand il nous a indiqué la direction politique et sociale à suivre pour être vainqueurs (111).

» Si parfois on peut, à juste titre, soutenir que le peuple se trompe, il n'en est pas de même lorsque le jugement populaire est conforme au jugement du Vicaire du Christ.

» Après l'élection de Brest, c'est le cas ou jamais de proclamer que la voix du peuple est la voix de Dieu. VOX POPULI, VOX DEI ».

Où étaient alors les vengeurs de la fidélité monastique? Je sais bien que Mgr du Vauroux n'était pas encore évêque. Mais la carrière de M. Gayraud ne s'est pas terminée là. Est-ce que jusqu'à sa fin (17 décembre 1911), il n'était pas en faveur auprès de la plupart de nos évêques, honoré de dignités par plusieurs? Sa mort n'a-t-elle pas provoqué les hommages de la presse religieuse?

Quand son zèle démocratique et républicain poussait l'abbé Gayraud, député, de concert avec M. de Mun, à désarmer les Bretons prêts à donner du sang pour la défense de leurs écoles chrétiennes en 1902; quand il multipliait ses efforts pour l'acceptation des associations cultuelles; quand il protestait, dans un article qui fit alors assez grand bruit, contre la résistance aux inventaires dans les églises de Paris; quand il envoyait à l'abbé Naudet exerçant des poursuites scandaleuses contre l'archevêque de Rennes son adhésion de cœur « à ceux qui souffrent persécution pour leurs opinions démocratiques et sociales », l'occasion n'était-elle pas spécialement opportune de rappeler à la réserve ce sécularisé qui avait quitté son Ordre en s'attribuant une providentielle mission politique, laquelle, avouait-il, lui avait fait perdre l'esprit de sa vocation?

Ni le P. Delbrel ni d'autres ne s'en avisèrent alors, et nous voyons l'abbé Gayraud invité à prêcher dans la cathédrale d'Agen en 1910.

Mais, surtout, cette occasion de remettre en honneur les principes ne devenait-elle pas impérieuse, lorsque, peu de temps après sa mort, on lança le projet de lui élever un monument par souscription publique?

Cependant que se passa-t-il dans cette circonstance? Les faits, d'ailleurs, ne servent ma thèse que parce qu'ils sont plausibles. « S. E. le cardinal Amette, disait, le 16 avril 1912, la *Démocratie*, qui avait pris l'initiative de ce projet, a daigné l'encourager : « J'approuve de tout mon cœur la pensée de placer sur la tombe de l'abbé Gayraud un monument qui soit un témoignage de reconnaissance à ce bon serviteur et défenseur de l'Eglise ». Ce ne sont pas seulement les noms des abbés Dabry, Naudet, Pierre, de Mgr Lacroix et de Marc Sangnier qu'on rencontre sur les listes des souscripteurs, à côté de ceux de catholiques comme M. de Mun, F. Veuillot et l'amiral du Cuverville, ou même de chanoines et secrétaires d'évêchés. On y voit, avec le cardinal-archevêque de Paris, le cardinal-archevêque de Reims, l'archevêque de Rouen, les évêques de Versailles, de Clermont, et Mgr Chapon, évêque de Nice, dont l'offrande en l'honneur de l' « *ex-père* » éclipse toutes les autres par son chiffre 150 francs, — juste hommage à l'*ex-Père* qu'il avait fait chanoine de sa cathédrale.

Par quoi s'explique tant d'honneur, d'une part, et de l'autre, ce discrédit jeté avec fracas? Par la différence de couleur dans les idées de ces sécularisés.

Cela nous fait descendre bien au-dessous d'une question de principes.

Qu'on cesse donc de faire autant de bruit de celle-ci au sujet des personnes!

Dans une courte note bibliographique du *Bulletin de littérature religieuse*, publié par l'Institut catholique de Toulouse, sur le livre du P. Delbrel (décembre 1913), on lit sous la signature de M. Th. Cheminat :

« ... Aux sécularisations occasionnées par les lois brutales votées contre les Ordres religieux, se sont ajoutées d'autres sécularisations que tout fidèle doit blâmer, quelle que soit d'ailleurs l'importance du rôle que se sont attribué les anciens religieux, en méconnaissant l'esprit de la circulaire signée du cardinal Vivès le 15 juin 1909. »

Je ne sais quel est « l'esprit » de la circulaire signée du cardinal Vivès ni si le principe sera désormais : *Odiosa sunt... amplianda;* mais je sais et l'on sait trop bien quel esprit dicte de pareilles notes. Je sais aussi, pour ma part, que le cardinal Vivès, personnellement, n'a pas cessé d'encourager et de stimuler mes efforts; je me souviens que je le quittai, la première fois que je le vis, les bras chargés de quatre volumes in-4° de ses œuvres dont il daigna me faire présent; je sais également que le Saint-Père lui-même a daigné me décerner, de sa propre main, en termes inoubliables, son approbation. Je sais encore que Sa Sainteté a fait écrire à M. l'abbé Gaudeau, les lettres les plus élogieuses. Mais que pèse tout cela aux yeux de M. Cheminat et de beaucoup d'autres?

Est-il supportable que des sécularisés fassent ce que ne font pas ces modèles de perfection et de saint zèle?

Cet article était déjà écrit quand nous est parvenue la *Semaine catholique* du diocèse d'Agen (n° du 3 janvier), contenant l'allocution de Mgr du Vauroux, en réponse aux vœux de bonne année présentés par son clergé.

Sa Grandeur y a trouvé l'occasion de manier, une fois de plus le même trait. Nous n'avons rien à ajouter, quant à nous, à ce qu'on vient de lire.

Si nous avions eu quelque doute sur la manière dont la pensée de Mgr l'Evêque d'Agen doit être entendue, le langage d'une certaine presse l'aurait éclairci. La *Libre Parole*, qui ne fait pas concurrence à la *Croix* comme moniteur des gestes épiscopaux, a cité cette allocution par deux fois, en intitulant ses extraits : « *Contre les dissolvants* », et elle l'a rappelée une troisième fois. Le *Télégramme* de Toulouse, journal catholique opportuniste et gouvernemental, s'en est emparé avec un égal empressement.

D'autre par, le *Nouvelliste de Bretagne* a souligné le même trait par un rapprochement. Il mentionne d'abord un article des *Etudes* paru le 5 janvier, au nom de leur Rédaction, que la *Libre Parole* du 10 janvier annonce et cite aussi, toujours sous la rubrique : « *Contre les dissolvants* », et dont elle dit que cet article « produit une impression *énorme* dans tous les milieux catholiques ». (*Enorme*, ce doit être encore trop peu au gré des directeurs de ce journal).

Les *Etudes*, — dit le *Nouvelliste*, — publiées par les PP. de la Compagnie de Jésus, donnent, dans leur n° du 5 janvier, un article important contre les prétendus « intégristes » qui, sous couleur d'orthodoxie, critiquent à tort et à travers les catholiques les plus respectables, les œuvres et les institutions les plus utiles.

Et il ajoute :

« On parle beaucoup du discours prononcé à l'occasion du nouvel an, par Mgr du Vauroux, évêque d'Agen. Il est dans la même note que l'article des *Etudes* ».

Puisqu'on en parle tant, il doit être permis à ceux qu'on met en cause de faire aussi quelques réflexions.

Mgr l'évêque d'Agen a voulu mettre ses prêtres en garde contre le danger d'oublier « le droit que possèdent le Pape et les évêques de commander seuls l'action catholique » en leur rappelant le devoir de s'attacher à leur direction dans les graves questions qui s'agitent en ce moment.

Ces questions sont au nombre de trois, la question doctrinale, la question de l'action catholique, la question politique en tant qu'elle a des rapports avec la Religion. Dans l'étude de ces grands problèmes, ne prenez pour guides, chers Messieurs, que les hommes investis de la mission de vous conduire. Les choses de la doctrine, a-t-on le droit d'en connaître avec quelque apparence d'autorité, quand on appartient à cette catégorie de prêtres que les saints Canons éloignent de tout ministère d'enseignement? L'action catholique, est-il permis de s'en constituer le régulateur et de s'y adjuger le rôle de chien de berger, lorsqu'elle semble ne pas être suffisamment confessionnelle, si l'on est membre d'un corps universitaire dont la neutralité religieuse est la loi fondamentale? Prendre une attitude politique, oui certes, et avec la liberté que donnent à cet égard la raison et la foi; pourtant ne convient-il pas que, même dans le domaine où ils agissent en simples citoyens, les catholiques choisissent des maîtres qui défendent l'Eglise, non parce que la société ne peut se passer de ses services, mais parce qu'Elle est l'œuvre de Dieu, des maîtres non pas seulement doués d'un talent et d'un courage incontestables, mais professant au fond du cœur nos lumineuses et nécessaires croyances? On s'étonnera bientôt, Messieurs, de certains contrastes étranges et difficilement explicables...

Après tel ou tel sécularisé, il y en a pour M. Rocafort, visiblement désigné aussi. Le rédacteur de l'*Univers* sera probablement aussi surpris de se voir attribuer la prétention d'être le régulateur de l'organisation catholique, que d'autres celle d'exercer le même rôle dans les questions doctrinales. Il le sera bien plus encore, croyons-

nous, d'entendre invoquer la neutralité religieuse de l'Université à laquelle il appartient, pour lui refuser le droit de soutenir les directions pontificales! Il se demandera par quel privilège il est frappé de cette exclusion, tandis que d'autres universitaires catholiques appliquant, eux, dans leur conduite la neutralité, qui est le principe du corps, ont joui ou jouissent encore d'une si grande faveur. Les sulpiciens ne s'étaient pas avisés de cette raison péremptoire quand ils introduisirent M. Fonsegrive dans leurs séminaires pour initier le jeune clergé à une apologétique ruineuse de la foi; ni le *Bien du Peuple* d'Agen, hautement couvert par l'évêque du diocèse, quand il déplorait la chute de la *Quinzaine* où avaient paru toutes les productions de ce véritable « réformateur » catholique; ni l'Association de la Jeunesse catholique, quand elle invitait MM. Fonsegrive et Brunetière à faire l'ornement de ses congrès; ni les nombreux évêques qui ont béni et applaudi les semaines sociales dont MM. M. Imbart de la Tour, M. Deslandres, sans en nommer d'autres, sont les orateurs applaudis; ni nos revues catholiques qui s'honorent de la collaboration d'hommes comme M. Jean Guiraud. Car tous ces universitaires font bien aussi figure de « régulateurs ». *Taceant omnes!* car l'Université est neutre.

Quand Mgr l'évêque d'Agen exprime le regret de voir les catholiques d'*Action française* s'attacher *(en politique)* à des maîtres qui ne partagent pas leur foi, il n'est personne qui ne partage son souhait de voir s'en offrir à eux de meilleurs; et l'on entend bien qu'à ses yeux, ceux-là seulement seraient tels qui joindraient à de justes vues politiques, l'affirmation des principes catholiques dans l'action publique, et non pas seulement une simple adhésion « au fond du cœur ». Mais où sont-ils? Seraient-ce ceux de *l'Action libérale?* Un passage cité un peu plus bas pourrait induire quelques-uns à le croire.

Sa Grandeur, déplorant nos divisions, dit encore :

Ainsi de l'aile gauche de nos troupes s'élève contre l'aile droite l'accusation de réunir dans un groupe unique, sous l'inspiration de principes identiques, les croyants et les incroyants, ce qui n'empêche cette aile gauche de travailler à la fondation d'une ligue dont le drapeau puisse abriter ensemble catholiques, protestants, juifs, libres-penseurs. Les intransigeants se scandalisent des éloges que les constitutionnels accordent à telles personnalités peu orthodoxes, mais eux se déclarent sans vergogne disciples de Comte, de Proudhon, de Renan. Ici on affecte de confondre les défenseurs des libertés publiques et religieuses avec les partisans du libéralisme catholique; parfois c'est à tort et parfois à raison. Là des écrivains libéraux et d'autres qui ne le sont pas, dénoncent comme un libéralisme dangereux cette doctrine que l'Eglise peut avoir pleine confiance dans une philosophie sociale qui ne repose pas sur la foi catholique. Ah! Messieurs, comment pourrait naître de telles disputes l'entente commune, sans laquelle nous irons, en 1914 comme depuis le commencement de la guerre religieuse, aux plus douloureux échecs?

Il est flatteur pour *l'Action française* de se voir qualifiée d'« aile droite » des catholiques. Mais la suite lui fait payer trop chère-

ment cet éloge, et d'autres, avec les catholiques de ce groupement, n'y sont-ils pas trop maltraités?

Que la *Démocratie*, où l'épaisseur invincible du sophisme peut seule sauver tant bien que mal la bonne foi, affecte de confondre les incroyants d'Action française avec les « catholiques intégraux », comme on dit, parce que ces incroyants reconnaissent la liberté intégrale à laquelle l'Eglise a droit, et que M. Sangnier applique cette dénomination à M. Maurras pour la discréditer, on n'a malheureusement pas lieu d'en être surpris. Mais quels sont, dans une bouche épiscopale, ces « intransigeants » qui « se déclarent sans vergogne disciples de Comte, de Proudhon et de Renan? Ce ne sont pas seulement les catholiques de l'Action française. Cependant eux-mêmes se seraient-ils attendus à retrouver, condensées dans une courte phrase, sur les lèvres de Sa Grandeur, les accusations fabriquées par M. l'abbé Pierre, que M. Maurras a récemment défini avec tant de justesse : un « sombre lourdaud »? Non, ce sont plus généralement ces intransigeants « qui se scandalisent des éloges que les constitutionnels accordent à telles personnalités peu orthodoxes », c'est-à-dire, — car Mgr du Vauroux a le don de se faire comprendre à demi-mot, — qui critiquent les faiblesses et le flirtage de l'Action libérale et de la *Croix* avec M. Briand. Si Mgr l'évêque d'Agen n'a pas entendu les classer parmi les disciples déclarés de Comte, de Proudhon et de Renan, il est fâcheux de provoquer de telles méprises. Mais si telle était bien sa pensée, on ne saurait élever assez haut une respectueuse mais ferme protestation contre cette allégation qui dépasserait toutes les autres de même genre.

Sa Grandeur songeait-elle encore à l'Action libérale en ajoutant : « Ici, — et ce sont évidemment les mêmes, — on affecte de confondre les défenseurs des libertés publiques et religieuses avec les partisans du libéralisme catholique ». Mgr du Vauroux accorde que c'est parfois avec raison. Mais ces intransigeants, d'une part, ne vont pas si loin, car ils se bornent à montrer que ces défenseurs des libertés publiques et religieuses cèdent trop aux tendances libérales, sans en faire pour cela des partisans du libéralisme catholique; de l'autre, ils ont peut-être matière trop abondante de critique, pour qu'il soit juste de leur reprocher l'affectation. Quant à « cette doctrine que l'Eglise peut avoir pleinement confiance dans une philosophie sociale qui ne repose pas sur la foi catholique », si l'on demande quels catholiques l'ont jamais proposée, l'abbé Pierre nous apprendrait sans doute que ce sont les mêmes qui se déclarent sans vergogne disciples de Comte, de Stendhal et de Proudhon. Mais sauf une autorité de si grand poids, ce « libéralisme dangereux » ne serait-il pas un péril imaginaire? Qui donc confond l'acceptation du concours politique des quelques positivistes de l'Action française avec la sanction par l'Eglise de leur philosophie sociale?

Mgr l'évêque d'Agen poursuit :

Le terrain de l'union est pourtant à notre portée; il est spacieux, large,

facile à déterminer. M. de Mun l'appelait, hier, celui d'une politique vraiment nationale (1). « Et qu'est-ce donc, observait-il, que cette politique nationale? » Ce n'est pas seulement une politique qui assure à la patrie la sécurité » par la puissance militaire et la dignité par la fermeté diplomatique : c'est » aussi — et l'une ne va pas sans l'autre, — une politique qui délivre le » pays de la domination des sectaires et de la persécution des tyranneaux » de village, qui respecte les vieilles traditions de la France chrétienne, qui » donne aux consciences la justice et la liberté et qui assure ainsi, par » la concorde des cœurs et l'union des volontés, la force et la grandeur de » la nation ».

Cette définition, Messieurs, est admirable. Voilà bien la politique désirée en somme par l'immense majorité des Français; c'est à son succès que, lors des élections prochaines, les catholiques auront la sagesse, espérons-le, de travailler de concert, mettant de côté toutes les causes de désaccord.

Assurément, c'est un beau programme, quoique son principal mérite ne soit pas celui de la nouveauté. Il a eu quelques centaines d'éditions. La question a toujours été de savoir par quels moyens on entendait le réaliser. Mgr du Vauroux ajoute aussitôt :

Si donc il existe déjà ou s'il se forme des associations dont le but unique soit de constituer en France le grand parti des honnêtes gens, c'est-à-dire des bons citoyens, les catholiques de telle ou telle région ne s'écarteront pas des directions pontificales en décidant d'apporter à ces groupes leur aide collective. La volonté du Pape est en effet qu'en politique chacun conserve et ses préférences et sa liberté d'action, mais c'est les garder toutes que d'adhérer au mouvement politique que l'on croit, au moins pour l'instant, le plus utile aux intérêts généraux et le moins opposé au sentiment populaire.

Loin de nous la prétention de faire parler explicitement Sa Grandeur quand sa pensée s'enveloppe d'un nuage discret. L'*Action libérale* paraîtrait bien répondre seule à ce signalement d'une association dont le but unique est de constituer le grand parti des honnêtes gens, et un mouvement politique qui, au moins pour l'instant, paraît le plus utile aux intérêts généraux et le moins opposé au sentiment populaire.

Mais outre que cette liberté de conserver ses préférences politiques en adhérant à une Ligue si résolument constitutionnelle a l'inconvénient de ressembler fort à celle de l'époque du Ralliement, laquelle fut si équivoque et est maintenant très élargie, un motif de douter que telle soit la pensée de Sa Grandeur est la conviction motivée qu'un simple parti des honnêtes gens ou des bons citoyens, que l'Action libérale, en un mot, qui fait d'une profession de foi politique le tremplin de son action et qui place celle-ci en dehors de l'affirmation des principes catholiques, n'est pas conforme aux Directions pontificales, car celles-ci la contredisent sur ces deux points (2).

1. Article paru dans l'*Echo de Paris*, 26 décembre 1913.

2. Voir 1er janvier 1913, l'article « Les catholiques et les prochaines élections ».

Si les chefs hiérarchiques se prononcent en sa faveur, nous garderons le silence par respect pour leur autorité et par esprit de discipline. Jusque-là reste permise la liberté de ces réflexions.

En terminant, Mgr du Vauroux pose des règles d'action :

1° Voter toutes les fois qu'on le peut honorablement, et pour cela avoir partout, sauf impossibilité, des candidats dignes d'être élus;

2° N'accorder ses suffrages qu'à des hommes résolus à défendre le minimum de revendications indiqué par les chefs de la hiérarchie;

3° Faire bloc, non pas sur les noms qui symbolisent mieux les opinions aimées, mais qui peuvent attirer le plus de voix, bien entendu sous réserve de l'observation scrupuleuse de la seconde règle.

Celle-ci est conforme à celle que Sa Grandeur avait eu le mérite de formuler dès 1906, d'une manière plus rigoureuse, en déclarant, en vertu de sa charge, qu'à ne pas repousser tout candidat qui aurait voté, approuvé ou défendu les lois sectaires, à accepter ceux qui ne prendraient pas des engagements clairs et formels, il y aurait péché mortel (1).

Emm. Barbier.

UNE LETTRE DE MGR FUZET, ARCHEVÊQUE DE ROUEN

Le *Bulletin religieux* de l'archidiocèse de Rouen (numéro du 10 janvier) contient une lettre remarquable de Mgr Fuzet. C'est un bel exemple, peut-être pas assez commun, de la manière dont les décisions romaines doivent être comprises et appliquées. L'importance du sujet et la valeur du commentaire qu'en fait Sa Grandeur nous ont porté à reproduire ce document.

Rouen, le 28 Décembre 1913.

Monsieur le Supérieur,

Dans la lettre que je vous ai adressée dernièrement sur les études dans notre Grand Séminaire, j'ai recommandé à MM. les Professeurs de continuer à se tenir fortement attachés à l'enseignement traditionnel de l'Eglise et à fuir avec soin toutes les nouveautés doctrinales que notre temps a vues éclore dans tous les domaines des sciences sacrées.

Je vous communique aujourd'hui la circulaire envoyée il y a deux mois par la Sacrée Congrégation Consistoriale au Rmes Ordinaires d'Italie, *au sujet des livres à mettre entre les mains des élèves des Séminaires, dans les classes ou en particulier*.

C'est chose de grande importance.

Je vous prie, vous et vos dévoués collaborateurs, de lire cette

1. Voir l'article précité, p. 418.

circulaire avec une particulière attention : vous y trouverez la confirmation de plusieurs de mes conseils, et un encouragement à suivre — comme vous l'avez toujours fait d'ailleurs avec une fidélité digne d'éloges — la voie que je vous ai tracée.

Quand il s'agit de doctrine et de discipline, les recommandations, adressées par le Saint-Siège aux évêques d'un pays, franchissent les frontières de ce pays; elles vont porter la lumière partout, donner partout l'impulsion. Tous les diocèses du monde, pour autant qu'ils sont dévoués au Pontife Romain, sont avides de les connaître dans leur teneur, de s'y plier ou de s'en inspirer.

Or, est-ce seulement en Italie que *les Révérendissimes Ordinaires ont besoin d'apporter un soin extrême* — je cite — *dans le choix des textes des classes les plus convenables et de doctrine sûre, et d'exclure ceux qui pourraient être dangereux pour la formation ecclésiastique des jeunes élèves du Sanctuaire!*

Non, c'est partout.

Est-ce seulement en Italie que sont à signaler *quelques manuels ecclésiastiques encore en usage dans les Séminaires, et qui méritent la censure* pour les erreurs historiques ou doctrinales qu'ils contiennent, *soit pour les principes périlleux dont ils s'inspirent, soit en général pour un esprit scientifique qui ne s'oriente pas vers le sens chrétien et catholique et vers les enseignements de ce siège suprême de vérité qui est la chaire de Pierre?*

Non, c'est peut-être en France aussi bien.

Quelles sont donc les prescriptions de la circulaire du 17 octobre 1913?

Les premières concernent les Petits Séminaires; et, par là, nous croyons devoir entendre tous les établissements libres d'enseignement secondaire directement placés sous l'autorité et la garde de l'évêque.

La Sacrée Congrégation recommande par-dessus tout d'en exclure, aux classes de grammaire et de lettres, ces anthologies littéraires de prose et de poésie et ces manuels d'Histoire civile qui offensent la pureté et la sainteté de la foi ou même la profonde vénération due à l'Eglise ou au Pontife romain.

Sont également à exclure, dit-elle, *ces textes de philosophie qui sont contraires au sens catholique ou même qui diffèrent simplement des directions du Saint-Siège pour l'enseignement de cette science.*

Je n'insiste pas sur ces conseils. On a trop souvent expliqué en France, en ces derniers temps, le mal que font à la jeunesse — et non moins aux adultes, pourrais-je dire — les ouvrages à tendance rationaliste ou systématiquement neutres, pour qu'il soit besoin de le répéter. Ce qu'on a fait en ce sens pour les écoles primaires indique ce qui se doit faire pour les écoles du plus haut degré. C'est pourquoi on ne trouverait sans doute pas aujourd'hui chez nous de maître chrétien qui se fie sans contrôle au premier aspect inoffensif d'un manuel. On n'en trouverait pas qui ne s'assure à fond, pour l'histoire

civile notamment, si un auteur doit être rangé, en raison de ses silences, de ses interprétations, de ses grossissements ou de ses travestissements de faits, parmi ceux qu'on a appelés les fauteurs de « l'Histoire partiale ». Le public chrétien lui-même commence à se rendre mieux compte qu'il n'y a pas, à proprement parler, de lectures sans influence sur l'âme; autrement, pourquoi écrirait-on et pourquoi lirait-on? Il comprend que l'indifférence est, dans la plupart des cas, une apostasie, le silence une forme du dédain, voire de la négation. Il sait qu'en cela comme en tout il a des devoirs à remplir, des tentations à éviter. Par sa circulaire, la Sacrée Congrégation Consistoriale en avertit tout le monde. Que chacun soit donc sur ses gardes.

Les prescriptions qui regardent les Grands Séminaires sont plus graves encore; plus immédiatement opportunes peut-être. Elles ont trait : — aux livres d'Histoire ecclésiastique, — aux textes de patrologie, — aux ouvrages de philosophie.

La circulaire dit :

Pour ce qui est des classes de théologie, la Sacrée Congrégation entend que soient exclus du Séminaire ces textes d'Histoire Ecclésiastique qui négligent ou omettent la partie surnaturelle, qui est le vrai, l'essentiel et l'indispensable élément dans les fastes de l'Eglise, et sans lequel l'Eglise elle-même risque d'être incompréhensible.

En exemple, la Sacrée Congrégation cite les Manuels de F. Funk et de F. Kraus. Elle défend de les employer.

L'Histoire de Funk, si je suis bien informé, a été autrefois en usage dans le Grand Séminaire de Rouen. De ce fait elle doit être accréditée auprès d'un certain nombre de prêtres; on la trouverait, j'en suis sûr, dans plus d'une bibliothèque. Que le document que nous publions soit pour ceux-là je jugement décisif; ils verront, dans la défense portée, l'invitation à remplacer ce livre par un livre meilleur.

La Sacrée Congrégation recommande ensuite qu'on use de beaucoup de vigilance dans le choix des textes de patrologie. Nul n'ignore avec quels efforts la critique rationaliste a tenté de détruire ou au moins d'affaiblir le témoignage si autorisé et si vénérable qu'apportent à la foi catholique les Pères de l'Eglise, en en torturant les écrits avec une exégèse pointilleuse et, ce qui est pis encore, en minimisant la hauteur de leur génie et la valeur de leur doctrine. Il est donc nécessaire de fermer l'accès du Séminaire à ces œuvres de patrologie qui peuvent obnubiler dans les âmes vierges des jeunes gens la grande idée que l'Eglise a de ces Pères, et de choisir seulement ceux qui, tout en tenant compte de la culture moderne, ne s'éloignent pas des règles sûres de la théologie catholique. Tel n'est pas le manuel de patrologie de Rauschen où la doctrine des Pères et même les dogmes fondamentaux du christianisme sont fréquemment exposés d'une façon qui les déforme au préjudice de la vérité objective et du sens de l'Eglise.

Tout est à peser, tout est à retenir dans ces directions. Très denses déjà et pleines d'une signification très étendue, elles peuvent néanmoins, semble-t-il, se condenser encore dans leur dernier mot : *le sens de l'Eglise.*

Le sens de l'Eglise : voilà en effet le phare qu'il ne faut jamais perdre de vue; en dehors des lumières qu'il projette on ne peut que marcher à l'écueil.

Rappelez-vous ce passage du serment antimoderniste : « Je reçois sincèrement la doctrine de la foi, *transmise des Apôtres jusqu'à nous*, DANS LE MÊME SENS ET LA MÊME PERPÉTUELLLE TRADITION, *par les Pères Orthodoxes*, et c'est pourquoi je rejette entièrement la thèse hérétique de l'évolution des dogmes qui passeraient d'un sens à un autre tout différent de celui qu'entendit tout d'abord l'Eglise ».

C'est pour ne s'être point inquiété de ce sens de l'Eglise que des théologiens, par ailleurs éminents, des historiens ecclésiastiques manifestement érudits, ou bien ont erré, ou bien se sont approchés tellement de l'erreur, qu'on a peine à savoir au juste si dans leurs écrits — j'allais dire dans leur estime — elle ne balance pas la vérité.

De même pour la tradition. Quelle attention y prêtent en réalité certains qui affirment pourtant, en thèse générale et de bonne foi sans aucun doute, vouloir toujours en reconnaître la valeur? Dans quelles limites étroites ne tâchent-ils pas de l'enfermer d'abord, afin de n'en tenir compte ensuite qu'au gré de leur esprit! Serait-elle donc seulement, comme parfois ils le disent, la suite des témoignages accumulés des Pères et des Docteurs se déroulant à travers les siècles, tantôt clairs, tantôt obscurs, d'où la critique extrairait peu à peu la vérité et par où, finalement, arriverait à s'établir une doctrine? Mais rien de plus faux que cette conception, et, par conséquent, rien de plus erroné que les livres qu'elle inspire. Là on voit bien, c'est vrai, les Pères se succéder, et on les entend bien disserter, mais de quelle manière? Ils disent leur propre sentiment, ils donnent des explications personnelles. La critique survient qui interprète le tout comme n'importe quel texte profane, et qui présente ces conclusions comme la tradition même. Ainsi, de l'élément surnaturel, il n'est pas question. De l'action de l'Esprit-Saint, qui maintient et dirige la tradition dans le sens authentique de la révélation primitive, il n'est fait nul état. Le sens de l'Eglise, qui devait éclairer tout, ne précise plus rien. Et par là, en définitive, la doctrine succombe.

La Sacrée Congrégation Consistoriale, nous l'avons vu, désigne comme imbu, pour quelque part, de cet esprit le Manuel de Patrologie de Rauschen, elle l'interdit dans les Grands Séminaires. Au nom de Rauschen nous en ajouterions d'autres à terminaison française si nous n'avions la certitude que vous les connaissez comme nous, et que vous ne fréquentez ni ne laissez fréquenter par vos élèves les ouvrages signés d'eux; que ces auteurs fassent l'histoire du dogme ou celle des sacrements, qu'ils soient loués par l'érudition profane ou couronnés par l'Académie, l'une et l'autre juges récusables d'ailleurs en matière théologique. Je citerais les auteurs bien connus

de l'*Histoire des Dogmes* et de la *Théologie sacramentaire* si je ne croyais savoir qu'ils ont résolu de refondre leurs ouvrages et de les expurger. Ils les avaient écrits sous l'influence manifeste de l'école historique qui, aux beaux jours du modernisme, avant l'encyclique *Pascendi*, s'imaginait faire lever sur l'Eglise un soleil nouveau pour dissiper les ténèbres théologiques où elle avait cheminé jusque-là. Ils auront beaucoup à refondre, mais il faut les louer de leur entreprise qui est pour d'autres d'un très bon exemple.

Il serait intéressant de chercher d'où proviennent, chez des écrivains à qui ne manque certes pas le talent et moins encore la foi, des déviations si surprenantes. Peut-être n'y aurait-il pas à scruter bien loin. Ils refusent — ou plutôt ils oublient, car je ne leur dénie pas les intentions les meilleures — de mettre à la base de leurs travaux, puis de leur jugement, les vrais principes de la théologie.

J'en saisissais encore sur le fait, ces jours-ci, un vivant exemple. Je le cite en passant et quoiqu'il ne s'agisse point là d'études à proprement parler doctrinales. Mais la doctrine est mêlée à tout, vous le savez bien. Je commençais donc la lecture d'un travail de Mgr Baudrillart sur *Les Universités catholiques, Extrait du Dictionnaire apologétique de la foi catholique* envoyé à tous les évêques protecteurs de l'Institut Catholique de Paris. Quel ne fut pas mon étonnement d'y trouver, dès les premières lignes, sous ce titre : « Principes généraux », une assertion aussi extraordinaire que celle-ci : « L'idéal de l'Eglise (en fait d'université), c'est l'université de l'Etat, conformant son enseignement au dogme catholique partout où ce dogme peut se trouver en cause. A la rigueur, elle se contente du respect; le jour où leur conscience de croyant est décidément atteinte, les fidèles, malgré l'incontestable inconvénient de faire bande à part, réclament des Universités à eux (1).

Vous vous souvenez, Monsieur le Supérieur, que dans la première lettre que je vous ai adressée sur les études dans les séminaires (28 octobre 1912) j'ai dit incidemment ma pensée sur la constitution actuelle des Universités catholiques et sur ce qui me paraissait avoir dû être l'idéal de leur constitution. Je fus repris dans les *Etudes*, avec courtoisie et ampleur, par le R. P. de la Brière. Aujourd'hui, devenu très timide et me méfiant de mes propres lumières, depuis

1. Pour plus de clarté voici tout le contexte :
« La question des Universités catholiques est née au XIXe siècle. Elle s'est » posée, en principe, le jour où les Universités d'Etat ont cessé d'être » confessionnelles, en fait, à partir du moment où, non contentes de se » séculariser, elles n'ont plus tenu un compte suffisant de la Religion établie » et de la Doctrine révélée. Pendant longtemps le spiritualisme chrétien » continuait à régner dans les Universités d'Etat et la prudence des gouverne- » ments qui ne toléraient pas de trop grands écarts de la part des maîtres, » avait fait subsister un certain *modus vivendi* dont la masse des catholi- » ques s'accommodait tant bien que mal. L'idéal de l'Eglise, en effet, c'est » l'Université de l'Etat conformant son enseignement au dogme catholique » partout où le dogme catholique peut se trouver en cause. A la rigueur elle » se contente du respect; le jour où leur conscience de croyant est décidé- » ment atteinte, les fidèles, malgré l'incontestable inconvénient de faire » bande à part, réclament des Universités à eux ».

que la Société Archéologique de la Drôme m'a exclu du monde savant, je demanderais au R. P. ce qu'il faut penser théologiquement, historiquement aussi, de cet idéal de l'Eglise placé, en matière d'enseignement supérieur, dans l'Université de l'Etat; oui, qu'en faut-il penser, même avec la réserve qui porte sur le respect du dogme catholique, soit qu'on le reconnaisse, soit qu'on observe à son égard la neutralité? Il y aurait là, pour l'érudit et le théologien qu'est le distingué rédacteur des *Etudes* un beau sujet à traiter. Il le ferait avec maîtrise : et les amis de l'Institut catholique de Paris pourraient encore une fois répandre à profusion son article sous une jolie couverture rose.

L'occasion se présenterait belle pour lui de rappeler certaines propositions du *Syllabus*, en particulier la 48me que voici : « Des catholiques peuvent approuver un système d'éducation en dehors de la foi et de l'autorité de l'Eglise, et qui n'ait pour but ou du moins pour but principal que la connaissance des choses purement naturelles et de la vie sociale sur cette terre ».

C'est bien ce système sans doute qui est celui de l'Université de l'Etat. C'est bien aussi le système que les catholiques ne peuvent approuver. Par quel subtil mystère, que je n'arrive pas à découvrir, mais que l'écrivain des *Etudes* nous révélerait certainement, nous dit-on néanmoins que l'Eglise y place son idéal!

On aurait évité — dans un dictionnaire apologétique de la foi catholique! (1) — ces malheureuses assertions, si l'on s'était souvenu de la situation très logique de l'Eglise par rapport à l'enseignement. Ce qui constitue le point de départ de l'action de l'Eglise, par conséquent de son idéal en ce sujet, c'est non seulement la conviction, mais encore la certitude qu'elle détient la vérité révélée et qu'elle a charge de la divulguer, de la propager, de la défendre. Dès lors, l'Eglise réclame le droit d'enseigner librement la doctrine dont elle a le dépôt et, par voie de conséquence, les sciences et les lettres, puisque les sciences et les lettres sont d'une utilité manifeste pour la connaissance et la défense de la vérité religieuse. Aussi il ne faut pas tomber dans la confusion que l'on fait ici entre les fidèles et l'Eglise. Ce n'est pas aux fidèles, mais à l'Eglise enseignante dont la divine mission l'exige, de réclamer des Universités à elle. Les fidèles ont le droit de s'associer aux réclamations de l'Eglise et ils ont le devoir de l'aider à les faire triompher. De plus, en réclamant le libre exercice d'un droit qu'elle tient de son divin Fondateur, l'Eglise enseignante, et les fidèles eux-mêmes qui le revendiquent avec elle, ne font pas « bande à part », comme le dit encore le Dictionnaire. Celui qui fait bande à part, c'est l'Etat se séparant de l'Eglise.

Hélas! toute fausse doctrine a, dans le domaine où elle se produit, des conséquences morales, économiques fatales; et je pourrais montrer par les faits les répercussions directives, financières de

1. Le *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* est publié sous la direction du R. P. d'Alès, S. J. (N. D. L. R.).

l'idéal placé dans l'Université de l'Etat. Mais je ne veux pas sortir du terrain purement théologique.

Je relève encore dans le premier chapitre de l'article sur les Universités catholiques cette grave erreur : « Le Christianisme, y est-il dit, suppose un certain système du monde, une certaine philosophie, une certaine histoire. Si ce système du monde, cette philosophie, cette histoire sont démontrés faux, le Christianisme *s'écroule* ».

Le Christianisme n'est lié à aucun système du monde, à aucune philosophie, à aucune histoire. Système, philosophie, histoire, peuvent donc être démontrés faux : le Christianisme reste debout, car il repose uniquement sur une base divine : la Révélation, dont l'Eglise a le dépôt et dont elle est l'organe impérissable.

Je ne vous signale pas cet article du Dictionnaire apologétique de la foi catholique pour le plaisir de critiquer, j'ai voulu vous montrer, puisque l'occasion s'en présentait, par un exemple aussi saisissant qu'inattendu, la nécessité, lorsqu'on traite un sujet, de considérer d'abord les principes théologiques qui le régissent, puis l'obligation où l'on est d'y conformer son langage.

Je reviens à la circulaire de la Consistoriale.

Elle rappelle enfin à la mémoire « des Ordinaires » tout ce que règle à ce sujet la Sacrée Congrégation des Evêques et Réguliers dans son programme général des études du 10 mai 1907, à savoir que les textes de philosophie et de théologie soient proposés par le conseil des professeurs et soumis à l'approbation de l'évêque. Cette règle, par disposition du Saint Père, doit s'étendre à tous les textes scolaires des séminaires, et, par suite aussi aux classes de grammaire et de lettres et, en prenant garde par ailleurs que les textes interdits dans la classe sont, s'entend, également prohibés aux séminaristes dans leur usage privé.

Pour que, **par disposition du Saint-Père**, de telles prohibitions soint portées, il faut que l'expérience du danger ait été faite bien douloureusement, des centaines de fois et partout. Et tel est bien le cas en effet. Les lectures d'ouvrages à tendance moderniste : philosophie, théologie, histoire, littérature même, que de mal n'ont-elles pas causé à une époque récente dont tout le monde se souvient! Qu'elles soient publiques ou privées, les séminaristes qui s'y livrent en reçoivent toujours une impression fâcheuse, quelquefois une blessure inguérissable. Heureux, si, par de fortes études théologiques ils parviennent un peu plus tard à chasser le doute qui s'élève ainsi dans leur esprit! Nous en avons connu qui, atteints de ce doute, entraînés d'ailleurs par la pente de leur cœur qui n'était plus entièrement à Dieu, ont abandonné leur vocation sainte.

Vous veillerez donc, Monsieur le Supérieur, à ce que vos élèves s'interdisent la lecture de ces livres. La circulaire exclut nommément *les œuvres de consultation et d'érudition non conformes aux critères exposés, comme seraient entre autres les Légendes hagiographiques de Delahayé et semblables, des Bollandistes de Bruxelles.* Elle aurait pu signaler bien d'autres livres animés du même esprit d'hy-

percriticisme. On les trouve ordinairement grandement loués dans les chroniques d'histoire ecclésiastique de la *Revue du Clergé français* interdite dans nos maisons diocésaines d'enseignement. Ces chroniques sont dangereuses pour vos jeunes clercs. On y expose avec complaisance les arguments des hypercritiques, on les réfute à peine et avec des circonlocutions louangeuses, quand on les réfute, le plus souvent on les corrobore. Dans des esprits en formation, c'est alors l'amour des nouveautés, le mépris des méthodes de l'école qui s'insinue et ne les quitte plus.

C'est pourquoi nous souhaitons vivement que les écrivains catholiques, s'ils sont tombés dans les erreurs des auteurs que nomme la circulaire de la Consistoriale et de ceux qui leur ressemblent, prennent la sage résolution de reviser leurs ouvrages et de les corriger.

On me dira peut-être que tous ces livres signalés à votre vigilance, après tout ne sont pas hérétiques. C'est très vrai dans le sens rigoureux du mot. Mais je répondrai avec Bossuet, et je termine ma lettre par cette parole d'une actualité incontestable :

« L'amour de la vérité doit donner de l'éloignement pour tout ce qui » l'affaiblit; et je dirai avec confiance qu'on est proche d'être héré- » tique lorsque, sans se mettre en peine de ce qui favorise l'hé- » résie, on n'évite que ce qui est précisément hérétique et condamné » par l'Eglise » (1).

Recevez, Monsieur le Supérieur, l'assurance de mes sentiments affectueux et dévoués.

† FRÉDÉRIC, *Archevêque de Rouen.*

OU IL EST DÉMONTRÉ PAR UN JOURNAL CATHOLIQUE QUE LES SYNDICATS CHRÉTIENS ALLEMANDS REPOUSSENT LA « SINGULARI QUADAM »

On lit dans la *Correspondance catholique de Gand* (10 janvier).

Trois des dirigeants du syndicalisme chrétien de München-Gladbach ont intenté un procès devant le tribunal de Cologne contre une dizaine de journaux socialistes, à la suite d'une campagne de presse accusant les chefs du syndicalisme interconfessionnel de jongler avec les termes de l'Encyclique *Singulari quadam* pour mieux s'assurer la main-mise sur le prolétariat protestant. Ces accusations des socialistes étaient émaillées — comme toujours et partout — d'injures telles que : traîtres, vendus, judas, etc., etc. Bref, le tribunal a condamné les journalistes socialistes à des amendes variant de 50 à 500 marks.

Le *Courrier du Soir*, l'important quotidien catholique de Verviers,

commente le jugement du tribunal de Cologne et écrit notamment ceci :

Des débats du procès, si intéressant à bien des points de vue, il résulte, contrairement aux accusations d'une presse soutenue par la juiverie :

1° Que les syndicats chrétiens d'Allemagne composés d'éléments de diverses confessions, mais avant tout antirévolutionnaires, possèdent pleine et entière indépendance d'organisation, de solution, de décision, de conclusion et de jugement dans les questions de salaires ou des conditions du travail, voire pour ou contre des propositions de grève partielle ou générale;

2° que les syndicats chrétiens ne sont sous la surveillance active ou occulte d'aucune autorité religieuse (catholique ou évangéliste) au point de vue de leur action économique et que catholiques et protestants ont un égal respect des convictions philosophiques des uns et des autres;

3° que les éléments catholiques et les éléments protestants des syndicats chrétiens sont bien moins antagonistes les uns vis-à-vis des autres (au contraire il existe des points de communautés d'idées, de communs sentiments unissant les chrétiens, à quelque confession qu'ils appartiennent) qu'unis contre le socialisme révolutionnaire alors même qu'il se dissimule sous le manteau trompeur du syndicalisme.

Le *Courrier du Soir*, journal catholique, dans les lignes qu'il consacre au procès de Cologne, se montre — comme d'ailleurs toute la presse catholique belge — très sympathique aux syndicats interconfessionnels d'Allemagne. Par l'extrait que nous venons de copier, on voit que la feuille de Verviers, pour laver le syndicalisme de Gladbach des « accusations d'une presse soutenue par la Juiverie » dit, « contrairement » à ces accusations, quelle est la vraie conduite du syndicalisme diffamé, telle qu'elle est démontrée par les débats judiciaires.

1. Ces syndicats chrétiens d'Allemagne prétendent posséder *pleine et entière indépendance* d'organisation, de décision et de jugement dans les questions ouvrières. Cette prétention, admise comme juste par le *Courrier du Soir*, est expressément réprouvée par l'encyclique *Singulari quadam*, occasion du procès de Cologne.

Ces mêmes syndicats (chrétiens d'Allemagne), lit-on dans cette Encyclique, — pour qu'ils soient tels que les catholiques puissent s'y inscrire — doivent s'abstenir de toute tendance et de tout acte qui ne concorde pas avec les enseignements et les ordres de l'Eglise ou de la puissance légitime, et ne présenter rien qui paraisse tant soit peu répréhensible de ce chef...

2. Les syndicats chrétiens, admet le *Courrier*, ne sont sous la surveillance d'aucune autorité religieuse, au point de vue de leur action économique, c'est-à-dire pour ce qui concerne le salaire, les conditions du travail et de la grève. Au contraire, la *Singulari quadam* ordonne :

Que les évêques placent au rang de *leurs devoirs les plus sacrés* d'observer avec soin la manière dont se composent ces syndicats (chrétiens)...

Et ailleurs :

La question sociale et les controverses qui s'y rapportent relativement au mode et à la durée du travail, au salaire, à la grève, ne sont pas de nature purement économique et capables, dès lors, d'être réglés en dehors de l'autorité de l'Eglise...

Les catholiques et les protestants, continue le *Courrier*, ont un égal respect des convictions philosophiques *(sic)* des uns et des autres... Impossible suivant l'Encyclique *Singulari quadam* :

... Quant aux catholiques inscrits dans les syndicats *qu'ils ne permettent jamais* aux syndicats, même comme tels, dans la recherche des avantages temporels de leurs membres, de professer ou de faire chose quelconque en opposition d'une manière ou de l'autre avec les ordres donnés par ce suprême Magistère, ceux-là particulièrement que Nous avons rappelés plus haut (1). Dans ce but, chaque fois que seront soulevés des problèmes sur les questions qui ont trait à la morale, c'est-à-dire à la justice ou à la charité, les évêques veilleront (2), avec la plus grande attention, à ce que les fidèles ne négligent pas la morale *catholique*, ni *ne s'en écartent* si peu que ce soit.

3. Les catholiques et les protestants des syndicats chrétiens professent une foi générale faite d'idées et de sentiments communs à toutes les confessions chrétiennes. Le *Courrier* trouve naturelle cette adhésion des catholiques à la « religion » interconfessionnelle. Ce n'est pas le jugement exprimé par le suprême Magistère de l'Eglise catholique, toujours dans l'Encyclique *Singulari quadam* :

Le plus sacré de Nos devoirs est de tendre et d'aboutir à ce que la doctrine catholique demeure chez Nos bien-aimés fils dans sa pureté et son intégrité... Faute d'être excités à la vigilance, un danger les menacerait, celui de les voir adhérer peu à peu, et presque sans s'en apercevoir, à une sorte de christianisme vague et non défini que l'on appelle interconfessionnel et qui se répand sous *la fausse étiquette d'une foi chrétienne commune*, alors que manifestement il n'est rien de plus contraire à la prédication de Jésus-Christ.

Voilà les trois propositions, tirées avec une candide allégresse par le *Courrier du Soir* des plaidoiries pour les syndicats chrétiens, et condamnées d'avance par l'Encyclique *Singulari quadam!*

Rien d'étonnant à cela. Ces syndicats chrétiens qui avaient à se défendre contre les socialistes de l'accusation d'être soumis — comme on le voit par la *Singulari quadam* — à la surveillance, sinon à l'autorité des évêques, ont poussé l'audace d'affirmer, au cours des débats, et sous la foi du serment, qu'ils n'étaient pas soumis à l'Encyclique ni à ses conditions et qu'ils ne s'y soumettraient jamais! Après cela, leur avocat put plaider, en usant des termes mêmes de

---

1. Sa Sainteté dit plus haut, notamment : « Nous proclamons, en premier lieu, que le devoir de tous les catholiques — devoir qu'il faut remplir tant dans la vie privée que dans la vie publique — est de garder fermement et de professer, sans timidité, les principes de la vérité chrétienne, *enseignés par le Magistère de l'Eglise catholique.*

2. Nouvelle surveillance active et ouverte de l'autorité religieuse catholique.

la *Singulari quadam*, comme on le voit dans le *Courrier*, mais pour contredire et repousser l'enseignement pontifical!

Nous laissons les catholiques belges juges de la presse qui applaudit à cette plaidoirie, fût-ce inconsciemment.

UNE INFORMATION DU B. I. R. S.

Le *Bureau d'Informations religieuses et sociales* est, à un point de vue différent du *Bulletin de la Semaine*, une œuvre de même espèce, un organe d'informations pour les journaux catholiques, les semaines religieuses, les directeurs d'œuvres, etc... Il fonctionne depuis un nombre respectable d'années, favorisé par de hautes notabilités catholiques, grâce auxquelles il cherche à étendre de plus en plus son influence. Et nous ne contestons point, non seulement qu'il soit animé d'excellentes intentions, mais non plus qu'il fasse œuvre utile.

Mais il ne se défie pas assez des alliages. Il les admet même volontiers, au risque de gâter le bien et de faire du mal. Notre revue a relevé en son temps une enquête du B. I. R. S. sur l'avenir religieux et social de la France qui remplit ses colonnes des articles fort téméraires de MM. Paul Bureau, G. Blondel, L. de Seilhac et Imbart de la Tour. Ce jour-là, le B. I. R. S. fut très modernisant. (15 août 1909, pp. 357 à 368.)

Qu'il y ait péril à ce jeu, et que ces compromissions ne soient pas admissibles de la part d'un bulletin sincèrement catholique, comme l'est le B. I. R. S.; c'est ce dont on n'aurait jamais dû douter et ce que les fermes directions du Saint-Siège ont proclamé hautement.

La *Semaine religieuse de Cambrai*, ainsi que la *Vigie* en ont récemment signalé un nouvel exemple, qui peut bien n'être que le résultat d'une inadvertance, mais qui, en ce cas, montrerait du moins à quoi l'on s'expose en flirtant avec les libéraux. Il faut le citer comme un autre spécimen des infiltrations du modernisme dans notre presse religieuse.

On lit, en effet, dans l'enquête du B. I. R. S. sur la presse catholique à l'étranger, relativement à celle d'Italie :

Les principaux journaux catholiques d'Italie sont : le *Momento* de Turin, l'*Italia* de Milan, l'*Avvenire d'Italia* de Bologne, le *Corriere d'Italia* de Rome, le *Messagero Toscano* de Pise.

Ces cinq journaux appartiennent à la *Société Editrice Romaine* qui les a fondés, et qui réalise une économie considérable en leur assurant des services communs d'information, chacun ayant cependant un champ d'action spécial; le *Momento* de Turin rayonne dans le Piémont et en Ligurie; l'*Italia* de Milan en Lombardie; l'*Avvenire d'Italia* de Bologne en Emilie, à Venise et dans les Marches; le *Corriere d'Italia* à Rome et dans l'Italie méridionale; le *Messagero Toscano* en Toscane.

Ce sont des journaux à grand format, tirant sur 6 et 8 pages, possédant un service d'informations très complet qui leur permet de rivaliser avec les grands journaux antireligieux et de prendre leur place dans les familles et dans le peuple.

Leur programme : *ils sont catholiques complètement, comme on doit l'être, sans épithète, sans sous-entendu;* sincèrement nationalistes, scrupuleusement respectueux de la morale dans leur chronique et dans les faits divers; ils font une guerre sans merci à la franc-maçonnerie. Ils sont les organes des « catholiques-députés » à la Chambre et les promoteurs de la participation des catholiques à la vie publique italienne dans les limites permises par le Saint-Siège. Leur diffusion déjà très grande ne cesse de s'accroître.

Or, ces cinq journaux ont été nommément dénoncés par le Saint-Siège, comme n'étant pas « conformes » à ses directions, et cette *advertenza* officielle du 12 décembre 1912, insérée dans les *Acta Apostolicae Sedis* est toujours en vigueur, comme l'ont déclaré de récents actes.

Cet éloge formel des journaux du *Trust,* représentés comme « les principaux journaux catholiques » d'Italie, peut-il s'expliquer, s'excuser dans une feuille comme le B. I. R. S., et n'est-ce pas là gâter le bien, faire œuvre mauvaise?

Que nous en avons vu, de ces enquêtes, tourner au pot pourri!

« PRO PONTIFICE ET ECCLESIA »

On sait l'approbation donnée par le Souverain Pontife à la Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia.* Cette approbation, publiée par *Lettres apostoliques* dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 16 mai 1913, est formelle. Elle a été accompagnée de précieuses faveurs et indulgences reconnues par la Sacrée Congrégation du Saint-Office et insérées dans les *Acta Apostolicae Sedis* du 7 juillet 1913.

Mais voici qui dénote l'intérêt que Sa Sainteté porte à la Ligue.

Elle vient d'écrire de sa propre main une méthode de travail et d'apostolat que devront suivre les adhérents pendant l'année 1914.

Les conseils donnés seront lus avec intérêt par le clergé et les fidèles. Aussi nous nous empressons de publier ce document, précédé de la lettre d'envoi au Directeur général de l'Association, S. E. le Cardinal Dubillard :

« Mon Cher Fils,

» Je vous envoie ci-joint, mon Très Cher Fils, un court résumé de sujets d'étude et de méditation, qui pourra opportunément occuper dans un saint travail les membres de la Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia* pendant l'année 1914, et demandant au Seigneur toute prospérité et tout bien salutaire pour Vous et pour tous ceux qui sont confiés à vos soins, j'accorde de tout cœur la bénédiction apostolique.

» Du Palais du Vatican, le 2 novembre 1913.

» PIE X. »

A l'Eminentissime Seigneur Cardinal
François Dubillard, archevêque
de Chambéry.

« Etant donné la profonde ignorance dans laquelle sont aujourd'hui plongés un grand nombre de fidèles, même cultivés d'ailleurs, sur ce qui touche à la nature, à la dignité et aux droits de l'Eglise; étant donné les erreurs et préjugés très graves qui sont quotidiennement répandus sur ce sujet par les journaux et par d'autres écrits, et qui sont ouvertement propagés dans les assemblées, les écoles, les académies, surtout en matière de questions politiques, il est souverainement à désirer que tous les membres inscrits dans la Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia* tournent leurs efforts vers ce qui suit :

» Qu'ils aient soin d'instruire opportunément et soigneusement les fidèles de la nature de l'Eglise catholique, société parfaite et instituée par Notre-Seigneur Jésus-Christ, de sa dignité surnaturelle, de son absolue nécessité et de ses droits.

» De plus que, soit dans les congrès, soit dans les journaux, soit par d'autres travaux pleins de doctrine et d'érudition, ils insistent de telle sorte que tous comprennent surtout que l'Eglise catholique doit être absolument indépendante de l'Etat, puisqu'elle s'élève de très haut, au-dessus de toute société civile si parfaite soit elle, de la même manière que l'ordre surnaturel surpasse sans mesurer l'ordre naturel ».

A propos de la Ligue *Pro Pontifice et Ecclesia*, disons que le numéro 2 des *Acta Sodalitatis* vient de paraître. Il sera remis aux adhérents par MM. les directeurs locaux. Les membres isolés le recevront directement du Secrétariat général : Abbé J. Ogier, *Talloires* (Haute-Savoie).

LA CRISE DÉFINITIVE POUR M. L'ABBÉ LEMIRE

Au point où en sont arrivés M. l'abbé Lemire et M. J. de Narfon, depuis un certain temps, leurs écarts sont devenus trop violents pour que le libéralisme dont ceux-ci procèdent puisse faire illusion à aucun catholique. Ce sont des hommes démasqués, jugés. C'est pourquoi notre revue qui les avait suivis presque jour par jour tant qu'ils pouvaient égarer les catholiques de bonne foi, a cessé de s'occuper d'eux, si ce n'est mentionner à l'occasion les actes de l'autorité ecclésiastique. Leur cas n'intéresse plus la *Critique du Libéralisme* qui s'attache à prémunir l'opinion contre les infiltrations libérales et modernistes.

Aujourd'hui nous avons à citer la mesure par laquelle Mgr Charost, évêque de Lille, excommunie le journal de M. Lemire, le *Cri des Flandres*. La *Semaine religieuse de Cambrai*, qui publie ce document, affirme savoir qu'une mise en demeure, analogue à celle rappelée dans la lettre de Mgr Charost, a été adressée à M. Lemire. Le dénouement serait donc proche.

Plusieurs se sont demandé pourquoi Sa Grandeur n'avait pas procédé plus rapidement contre un prêtre dont la volonté de révolte ne pouvait malheureusement plus faire doute. Nous croyons que, quand la vérité sera connue tout entière et les faits rassemblés, personne ne pourra refuser de reconnaître que le premier évêque de Lille a procédé, dans cette lamentable affaire, avec une charité et une prudence égales à sa fermeté. Ses actes révèlent la mansuétude, l'énergie, l'autorité et la force de doctrine qui caractérisent les chefs dignes successeurs des apôtres.

Voici l'Ordonnance de Sa Grandeur :

Nous, Evêque de Lille,

Considérant que le journal le *Cri des Flandres*, imprimé et publié dans notre diocèse. a été à plusieurs reprises blâmé et interdit par Mgr Delamaire;

Que, depuis quelques mois, ce journal s'est livré à des polémiques et à des satires très offensantes contre les membres de notre clergé les plus dignes de considération par leur charge et leur dignité; que ces attaques sont de nature à diminuer l'autorité sacerdotale comme le respect et la confiance des fidèles;

Qu'en ces dernières semaines, la même feuille a fait à l'Evêque de Lille et à ses décisions une opposition de fait, formelle et directe, et une opposition de principe. les qualifiant de « caprice d'une volonté manifestement vexatoire » et « de véritable abus de pouvoir », en face desquels l'opposition organisée et propagée est un « droit » et même un « devoir »;

Qu'enfin cette rébellion n'est pas seulement dans ledit journal, à l'état de fait; qu'elle prétend se justifier en doctrine par une théorie souvent reprise dans le *Cri des Flandres*, et souvent condamnée par le Magistère Pontifical, par celle qui revendique l'indépendance totale du citoyen catholique et même du prêtre. en matière politique et sociale;

Considérant d'autre part :

Que la Constitution Apostolique *Officiorum* du Pape Léon XIII veut « que les Ordinaires s'efforcent de proscrire les livres et autres écrits nuisibles publiés ou répandus dans leurs diocèses et de les enlever des mains des fidèles »;

Que le Pape Pie X, dans l'Encyclique *Pascendi*, rappelle cette injonction et ajoute : « C'est un droit qui est conféré dans ces paroles aux Evêques, mais c'est aussi un devoir qui leur est imposé »;

Par ces motifs :

Voulant sauvegarder l'esprit et le sens chrétiens de notre chère Flandre. et conserver le dépôt de l'autorité épiscopale qui nous est confié;

Avons ordonné et ordonnons ce qui suit :

Art. I. Nous défendons à tous les prêtres et fidèles de notre diocèse de lire et de recevoir le *Cri des Flandres;* de le propager, de le vendre, de le publier et d'y écrire.

Art. II. A raison de la gravité des faits imputés au *Cri des Flandres* et du danger qu'ils créent pour ses lecteurs, nous entendons imposer, par la défense sus-énoncée, une obligation *grave*. Nous déclarons donc que cette défense oblige sous peine de péché, et de péché *grave*.

Art. III. En conséquence, les confesseurs seront obligés, si notre interdiction avait été violée, de rappeler et d'appliquer au saint Tribunal les règles théologiques qui se posent en présence du péché grave.

ART. IV. Notre présente Ordonnance sera lue dans toutes les églises et chapelles publiques des arrondissements d'Hazebrouck et de Dunkerque, et dans celles des paroisses de l'arrondissement de Lille où est reçu le *Cri des Flandres*. En outre elle sera publiée pendant un mois dans le Bulletin paroissial diocésain, et dans les Bulletins particuliers ou locaux qui paraissent dans les régions et paroisses ci-dessus désignées.

Donné à Lille, le 9 janvier 1914.

† ALEXIS,
Evêque de Lille.

Fasse Dieu que l'obstination de M. Lemire ne provoque pas prochainement une mesure plus grave encore que celle-là!

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE — 2.208a

CRITIQUES NÉCESSAIRES ET TÂCHES NÉGATIVES

Ce renversement de positions avertit déjà le lecteur du sujet qu'il nous faut aborder. Les *Etudes* du 5 janvier ont intitulé : *Critiques négatives et tâches nécessaires*, un article destiné à produire sensation à nos dépens et à ceux de quelques confrères. J'aurais préféré ne pas y répondre pour plusieurs raisons, dont la principale est la profonde reconnaissance que je conserve personnellement à l'Ordre religieux que les *Etudes* substituent adroitement à leurs rédacteurs dans cette controverse, et mon attachement persévérant à nombre de ses membres. La *Critique du Libéralisme* a pu se trouver en opposition avec l'un ou l'autre de ses écrivains, mais son directeur a toujours évité soigneusement de mettre en cause la Compagnie de Jésus elle-même. La délicatesse de ses sentiments s'accordait avec la justice pour l'en empêcher. Il se gardera encore aujourd'hui de cette faute.

Ce ne sont pas les faits énoncés par les *Etudes* qui rendent une réplique nécessaire. Elles n'en articulent aucun. Tout le monde aura été frappé de cette abstention. En présence de critiques précises quant aux propositions et quant à leurs auteurs, une défense sérieuse devait consister à en montrer, au moins par quelques exemples, l'inexactitude ou la fausseté. Au lieu de cela, des protestations vagues, déclamatoires et violentes; le procédé commode, sinon valable, et trop commun parmi des contradicteurs moins graves que ceux des *Etudes*, qui remplace la discussion par l'effort pour discréditer l'adversaire en le caricaturant, en faussant ses intentions comme son œuvre, en lui attribuant de noirs desseins contre tout ce qu'il y a de respectable et de sacré. Des bourreaux et d'innocentes victimes. Bref, un procès de tendances, surprenant de la part de ceux qui protestent qu'on n'en doit pas faire.

Du point de vue des faits, la controverse reste donc où elle en était, et l'on pourrait négliger de répondre. Mais le procès de tendances exige d'être plaidé. Une lutte très vive est engagée actuellement pour l'orientation de l'esprit catholique. Il y a des positions que le devoir ne permet pas d'abandonner. Si menacée que paraisse en ce moment la nôtre, par la conspiration de tous les éléments libéraux, montrons donc qu'elle demeure solide et même inexpugnable.

En commençant, je m'empresse de reconnaître que le titre du

présent article doit être apprécié comme celui des *Etudes*, c'est-à-dire qu'il ne vaut rien si ce n'est comme contre-partie et redressement, et qu'à part cela, il est mauvais et injuste. Celui des *Etudes* emploie des qualificatifs faux dans le premier membre et prenant dans le second une valeur qui semble déniée à l'autre bien à tort. Cette double remarque s'appliquerait inversement au nôtre. Peut-être y a-t-il pourtant une nuance de différence à notre avantage. C'est naturellement mon avis. J'espère le faire partager au lecteur.

Nécessaires donc, disons-le avec les *Etudes*, les tâches de constructions scientifiques, les larges exposés doctrinaux par lesquels nos savants catholiques font briller la cohésion et l'ampleur des vérités de notre sainte foi, et opposent leur majesté puissante aux inventions de l'impiété. Les *Etudes* s'honorent d'y consacrer leur soin. On ne leur niera point ce mérite, encore qu'on demeure libre de trouver l'œuvre un peu mêlée et, sous certains rapports, insuffisamment adaptée au mandat que les *Etudes* s'attribuent hautement en reprochant à d'autres de n'en point avoir. Aussi ont-elles raison de corser leur apologie en y joignant celle des théologiens les plus illustres et des revues les meilleures.

Mais est-il sérieux de leur part, est-il digne, est-il honnête d'écrire : « Tout cela ne compte pas pour les censeurs signalés plus haut, dont nous attendons encore une œuvre positive, constructive et durable ». « N'y a-t-il point d'autre méthode pour sauver l'Eglise que d'exterminer ceux qui n'ont pas au cœur d'autre ambition que de la servir? », ou encore : « Faut-il rejeter tout cet effort, parce qu'au milieu de tant d'ouvriers modestes, il s'en est trouvé d'orgueilleux et de vains?... Faut-il couper l'arbre parce qu'il porte du gui? » Qui se serait attendu à voir une revue dont la justesse de pensée et la pondération de jugement devraient être la qualité première, s'emporter à cet excès de dénigrement, crier qu'on porte la hache à la racine de l'arbre parce qu'on le débarrasse du gui?

Cependant cet excès se retrouve à chaque page. Les critiques auxquels les *Etudes* s'en prennent sont des hommes qui « s'efforcent de ruiner des œuvres qui avaient jusqu'ici la sympathie des catholiques... c'est le discrédit et la destruction de tout cela qu'on semble avoir entrepris », et c'est, s'il vous plaît, en vertu d'un « plan » formé. Non, l'on n'aurait pas cru les *Etudes* capables de gâter à ce point leur cause par une sophistique dont M. Sangnier rougirait presque. C'est se décrier soi-même.

Les *Etudes* apportent même sur ce point des précisions qu'on regrette de voir s'évanouir quand il s'agit de leur propre défense. Moins heureusement inspirées qu'en s'appliquant à faire corps avec le grand mouvement théologique de l'époque, elles croient fortifier leur cause

en la solidarisant avec toutes celles qui pèchent par quelque côté, et en couvrant leurs faiblesses. Spectacle curieux, aveu ingénu. « Ce qui est extraordinaire et plonge dans le désarroi, c'est l'étendue de la dénonciation. De tout ce qui a été tenté depuis vingt ans pour défendre la religion contre ses ennemis sur le terrain religieux, politique et social... rien ni personne n'est épargné : la *Croix*, les Instituts catholiques, les Ordres religieux (pas moins), l'Association catholique de la Jeunesse française, les œuvres des catholiques sociaux, la Ligue Patriotique des Françaises, l'Action Populaire de Reims, l'Œuvre des Cercles catholiques de M. de Mun, les efforts des catholiques éminents qui ont défendu l'Eglise au Parlement français, etc., etc... — C'est le discrédit et la destruction de tout cela qu'on semble avoir entrepris. » Une note ajoute que les critiques négatifs travaillent aussi hors de France, allusion sans doute à leurs appréciations sur le sabotage de l'Encyclique « Singulari quadam » en Allemagne. J'ai dit des précisions. Elles ne consistent que dans cet énoncé, car les *Etudes* qui ne répondent à rien pour leur propre compte, sont aussi muettes pour la défense des autres. Elles protestent que les critiques sont injustifiées, abominables, en bloc, dans le cas de ces œuvres comme dans le leur. Voilà qui en dit long.

Les Semaines sociales ne sont pas nommées dans cette énumération, mais le manifeste en fait plus loin une apologie spéciale. Peut-être le rédacteur, qui tenait la plume au nom de la Revue, avait-il une bonne raison de plaider en leur faveur. Le bruit a couru depuis Marseille, où réside le P. Emonet, jusqu'à Paris, que l'auteur est le même dont la *Critique du Libéralisme* a eu l'occasion de constater la bienveillance excessive pour elles.

Et toujours la même sophistique, la même dénaturation des critiques : « Ces catholiques sociaux... doivent être en bloc réprouvés comme des esprits faux ou menteurs, des hommes dangereux ! »

Et l'on entend les *Etudes* s'écrier, sérieusement, il faut le croire, à propos de l'Action Populaire de Reims et de l'A. C. J. F : « Mais que signifient ces griefs ? Quel est le point de doctrine vraiment en litige ? Quel est le fond du débat ? » C'est à se demander si leurs rédacteurs ont lu ce dont ils parlent. Les « griefs » seraient donc nuls ? Aucun point de doctrine ne se trouverait engagé, et après les critiques les plus documentées, on en serait à se demander quel est le fond du débat ? Et c'est nous qu'on voit « fuyant, pour de trop bonnes raisons, toute discussion de fond, réduire les questions de doctrine aux proportions que notre adroite incompétence peut remplir sans trop s'afficher, et les changer en questions de personnes et de petits papiers ! » C'est là où en sont tombées les *Etudes* (1).

1. Un trait spécial à l'A. C. J. F. est à relever. L'auteur constate que « malgré tous les défis », cette association a été récemment comblée des mar-

Il y a un grand fait général dont elles paraissent ne point tenir compte. Reprenant une de leurs expressions, nous dirons : « Ce qui est extraordinaire et plonge dans le désarroi », c'est de voir une Revue dont l'inspiration devrait être de se porter sur tous les points au secours de la vérité méconnue, fermer les yeux, semble-t-il, sur les dangers du mouvement libéral qui emporte aujourd'hui tant de catholiques, même sincères, sur les amoindrissements de la doctrine et les affaiblissements de la discipline, sur les altérations des enseignements sociaux de l'Eglise, sur la résistance aux directions pontificales, sur les illusions multiformes dont tous les concessionnistes se bercent. Tous protestent, et les *Etudes* à l'envi, de leur soumission empressée à l'Eglise et au Pape. Cela suffit-il? On ne conteste pas les intentions, on discute les faits. Sont-ils vraiment d'accord avec elles? Sur ce terrain, la critique exerce son droit, elle remplit sa mission.

Voyons le procès que lui font les *Etudes*.

D'abord, elle est *négative*. Sur ce point comme sur les autres, les *Etudes* emboîtent le pas aux libéraux notoires qui s'en sont fait avant elles un argument spécieux. S'il atteint quelqu'un, c'est nous en premier lieu.

En fondant la *Critique du Libéralisme*, son directeur ne se faisait pas illusion sur l'accueil déplaisant qu'elle recevrait dans plusieurs milieux catholiques bien pensants. Son titre seul devait la faire juger également inopportune et stérile pour le bien. Inopportune, cela va sans dire, puisque le grand principe en honneur dans ces milieux illusionnés par les tendances libérales est qu'il faut se taire sur ce qui divise pour ne retenir que ce sur quoi l'on peut s'accorder. Les *Etudes* ne manquent pas de combattre notre tactique « mal avisée », autant que « dangereuse » et « aveugle », parce qu'elle compromet cette union. Inutile ou stérile pour le bien, la revue devait l'être non moins, parce que limiter son effort à la critique est faire œuvre simplement négative. Cependant, c'est après mûre réflexion que nous avons choisi ce titre, et non un autre, afin de marquer notre dessein de limiter notre champ à la critique des erreurs libérales régnant parmi les catholiques, à celle des fausses opinions, des fausses et dangereuses tendances, convaincus que les dévoiler et y mettre obstacle constituait l'œuvre *positive* la plus urgente. Ce sont les *critiques nécessaires*.

ques de faveur du Saint-Siège. L'allusion est évidente, le faux argument ne l'est pas moins. Le défi porté par nous à l'A. C. J. F. était de faire sanctionner par le Saint-Siège certains points de ses doctrines économiques. Or, le silence gardé sur elles, au milieu de tous ces éloges, a été justement remarqué. C'est donc à faux que les *Etudes* en triomphent. Quant à l'approbation générale donnée aux efforts et au zèle de l'A. C. J. F., nous nous en réjouissons autant que les *Etudes*.

Cette critique qu'on appelle négative, n'est-elle pas, d'abord, un rappel constant de la vérité? Les règles selon lesquelles elle s'exerce ramènent sans cesse l'exposé et la défense de la vraie doctrine. En critiquant les erreurs du *Sillon*, par exemple, que faisions-nous, si ce n'est de leur opposer les enseignements sociaux de Léon XIII et de Pie X? La même méthode ne nous a-t-elle pas servi contre tous les errements doctrinaux du libéralisme? Quand nous reprochions aux *Etudes* leur complaisance excessive pour l'Histoire ancienne de l'Eglise de Mgr Duchesne, n'était-ce pas en y joignant une critique serrée de cet ouvrage malfaisant, qui aurait dû se rencontrer plutôt chez elles?

Et n'est-ce pas aussi un résultat très positif que d'empêcher la propagation de l'erreur?

La critique prélude aux décisions de l'Eglise, elle les prépare et les facilite; elle s'oppose à ce qu'une fois portées, on les élude. Et cela n'est point un résultat négatif.

D'ailleurs, si les *Etudes* le permettent, nous leur signalerons le chef-d'œuvre de cette critique négative. C'est l'Encyclique *Pascendi*. Est-elle autre chose que la dénonciation, officielle, sans doute, et faite au nom de Dieu, mais enfin la pure et simple dénonciation de l'erreur? Et le *Syllabus* de Pie IX? Et tant d'autres actes qui comptent parmi les plus importants et les plus féconds du Magistère ecclésiastique?

Les *Etudes* ont donc tort d'exalter ce qu'elles appellent la méthode positive de l'Eglise en l'opposant à celle qu'il leur plaît d'appeler négative. Elles sont siennes l'une comme l'autre. Les *Etudes* préfèrent s'en tenir à la première. Rien de mieux. Est-ce une raison de décrier l'autre?

Les *Etudes* se vantent de répondre aux intentions du Souverain Pontife. Elles font plus. L'article débute en citant les Epîtres de saint Paul, pour en tirer — par les cheveux — une analogie entre les critiques soulevées parmi les premiers chrétiens contre l'Apôtre et celles qu'on leur adresse; s'il y a quelque fait de libéralisme chez elles, on en disait autant de lui. Elles ne manquent pas de compléter le parallèle en ajoutant que nous autres, nous ressemblons à ses contradicteurs, zélateurs de la loi, qui, « loin de Jérusalem où vivait Jacques, et loin de Pierre, couvraient leurs accusations, bien à tort, de ces illustres personnages. » Nous n'avons point cette témérité. Nos actes n'engagent que nous, et cette insinuation des *Etudes* est aussi fausse que toutes les autres. Mais, s'il nous plaisait d'imiter leur présomption, nous pourrions, à notre tour, emprunter le langage de saint Paul : *Israelitæ sunt et ego... plus ego*. Cette conformité aux vues du Souverain Pontife, si loin que nous soyons de Rome, nous ne sommes pas moins en droit que les *Etudes* de l'invoquer, car nous en avons acquis plus d'une fois la précieuse et réconfortante assurance.

Je rapporterai la plus récente. Elle nous a été transmise, l'été dernier, par le vénérable archevêque de Saint-Boniface, au Canada, Mgr Langevin. Etant à Rome à cette époque, a daigné nous écrire Sa Grandeur, et comme Elle exprimait au Saint-Père sa satisfaction de la *Critique du Libéralisme*, Elle reçut cette réponse du Vicaire de Jésus-Christ : « *Oui, vous pouvez la lire avec confiance,* **elle répond bien à la pensée du Pape.** »

Et puisque nous sommes engagés comme l'Apôtre dans une apologie où la modestie personnelle cède le pas à l'intérêt d'une grande cause, je citerai encore cette autre parole de Sa Sainteté, rapportée par le prélat qui la recueillit de sa bouche. Mgr de Durfort, évêque de Langres, à l'encontre de quelques-uns de ses vénérables collègues, daignait parler au Saint-Père, il y a deux ans, de l'utilité de notre revue : « *Oui, certes* — répondit le Pape — *s'il n'y avait pas un Barbier, il faudrait le faire surgir* ».

Pauvre critique négative!

Il faut donc croire qu'au jugement du Saint-Siège nos méthodes sont plus consciencieuses qu'à celui des *Etudes*. Cela nous permet de repousser celui-ci avec le dédain qu'il mérite. Bornons-nous à le citer, assurés qu'il excitera l'indignation de tout lecteur informé, car il n'existe pas, nous osons le dire, de revue poussant aussi loin que la nôtre le scrupule de la documentation.

« Ce qui n'est pas moins intolérable, c'est que, dans cette chasse » faite aux suspects, on ne recule pas devant l'emploi des moyens les » plus contestables.

» Ces messieurs se plaignent qu'on ait abusé des méthodes scien» tifiques : en vérité, ils préfèrent tout simplement, eux, les ignorer. » Ils ne s'embarrassent point avec les textes de ceux qu'ils veulent » dénoncer. Ils les prennent ici et là, les taillent à leur fantaisie, se » moquent de la pensée de l'auteur, pourvu qu'ils en aient quelques » mots qui puissent, vaille que vaille, motiver une condamnation. » Le plus souvent on s'abstient des références qui éclaireraient le » lecteur : il ignorera ainsi que des phrases, adroitement juxtaposées, » ont été écrites à dix ans de distance. On leur adjoint parfois un » commentaire, non plus celui de l'auteur, mais celui qui pourra » le mieux dénaturer ses paroles. Et quelle légèreté dans ces atta» ques fiévreuses contre des frères et contre des œuvres que la » probité la plus élémentaire obligerait à ne point frapper sans de » graves raisons!... »

Nous irons demander des leçons de probité aux *Etudes*, et apprendre d'elles à ne plus employer « les gros mots, les insinuations obliques ».

Leur grief le plus curieux est que, par une opposition radicale

avec les principes dont ils se réclament, ces défenseurs de l'*autorité*, font perpétuellement appel à l'*opinion*, et qu'ils constituent le public en *jury* pour juger des questions de doctrine. « Transporter devant le jury populaire ce qui relève de ces tribunaux (les tribunaux ecclésiastiques), n'est-ce pas introduire la *démocratie* dans l'Eglise *et substituer à l'autorité d'en-haut celle qui vient d'en-bas?* » Ils sont donc convaincus de s'approprier la méthode de tous les *hérésiarques*, des *jansénistes*, etc...

On croit rêver. Ce sont les *Etudes*, revue de controverse, héritière des traditions qui ont illustré la Compagnie de Jésus dans la lutte contre toutes les erreurs, qui écrivent de pareilles choses!

Oui, nous faisons appel à l'opinion, non pour la constituer juge de la vérité, mais juge de l'erreur. D'autorité, dans ces questions, nous ne lui en reconnaissons aucune. Nous la plaçons en présence de la vérité qui lui est imposée par l'autorité d'en-haut, en présence de ses enseignements et de ses directions qui doivent être la règle de son jugement, et nous lui disons : comparez à cette vérité, à ces enseignements, à ces directions, telles assertions, tels systèmes, telle conduite; et voyez s'il n'est pas vrai qu'ils s'en écartent et que vous-même devez vous en éloigner, vous tenir en garde contre les écoles ou les hommes qui en sont les auteurs. N'est-ce pas la méthode traditionnelle de l'Eglise?

Les *Etudes* vont changer tout cela.

Mais, au fait, observe la *Vigie*, dans la réponse qu'elle fait pour son propre compte (15 janvier) :

« Ah! çà, mais à qui donc les *Etudes* s'adressent-elles (1)? Est-ce » qu'elles s'impriment dans une cave? Et ne seraient-elles destinées » qu'à des membres de tribunaux secrets? Non pas. Les *Etudes* s'im» priment au grand jour et sont lues dans tout le monde chrétien. » C'est au public — comme nous — qu'elles s'adressent. C'est au » public qu'elles font appel. Et nous ne pourrions reprendre chez » elles le semi-libéralisme du P. Boubée ou les complaisances exa» gérées du P. du Passage pour les orateurs de Semaines sociales » sans qu'aussitôt elles nous disent : « Halte-là! Vous faites l'opi» nion juge! *Vous introduisez la démocratie dans l'Eglise! Vous substi*» *tuez à l'autorité d'en-haut celle qui vient d'en-bas!* (sic). Les *Etudes* » posent donc en principe que tant qu'elles parlent, l'opinion n'est » pas juge et doit tout accepter d'elles comme un oracle. Le juge, » l'autorité, celle d'en-haut, c'est elles, apparemment, et la démocratie » ne s'introduit dans l'Eglise que le jour où elles ont à souffrir con» tradiction! N'est-ce pas délicieux? N'est-ce pas d'une inconscience

1. Les *Etudes* ont mis leur article en brochure, assurées de trouver de nombreux concours pour la diffusion de ce tract. N'est-ce pas le condamnable appel à l'opinion?

» énorme aussi? Allez au fond de cette prétention, nous vous dé-
» fions bien d'y trouver autre chose qu'un monopole doctrinal ré-
» clamé par les *Etudes* en faveur des *Etudes*. Les *Etudes* auraient
» le droit de s'adresser au public, même pour glisser l'erreur. Ni
» la *Vigie*, ni la *Critique du Libéralisme*, ni le *Nouvelliste de Lyon*,
» ni l'*Unità cattolica* ni d'autres n'auraient le droit de s'adresser
» à ce même public pour la combattre! »

La *Vigie* ajoute non moins heureusement :

« Ce serait peut-être ici le moment de relire l'article du P. Neyron
» paru dans les *Etudes* du 25 novembre dernier, et que les *Etudes*
» ont oublié déjà. Remettons-le au jour, les bons articles ressem-
» blent aux bons vins; ils s'améliorent encore en vieillissant :

Chose plus curieuse, ces réformateurs si férus d'autonomie ont parfois, eux aussi, méconnu la part du travail individuel en matière doctrinale. Ils paraissaient supposer que le rôle de dénoncer l'erreur dans l'Eglise revient uniquement à l'autorité; ils ne pouvaient souffrir surtout de voir les théologiens s'en mêler, et tant que le Saint-Siège n'avait pas condamné clairement et nommément une doctrine, il semblait que ce fût usurper de la déclarer hétérodoxe. C'était là une grave erreur, qui fut jadis censurée avec éclat par l'Assemblée du clergé de France de 1700, sous l'inspiration de Bossuet. Soutenir que toute opinion que l'Eglise ne redresse pas ne peut être dite scandaleuse ou erronée, et transformer ainsi en approbation le silence et la tolérance de l'Eglise ou du Siège apostolique, c'est, disent les prélats, enseigner une doctrine fausse, scandaleuse, nuisible au salut des âmes; c'est patronner les opinions détestables qui, de temps à autre, sont mises au jour; c'est préparer la voie à l'oppression de la vérité évangélique sous d'iniques préjugés. Sentence sévère mais juste; l'autorité n'en est pas décisive, il est vrai, mais le principe en avait déjà été proclamé, implicitement du moins, par le Saint-Siège lui-même.

. . . .

A toutes les époques de l'Eglise, les plus saints parmi les chrétiens, comprenant mieux que personne le prix de la vérité et le prix des âmes qui en vivent, bien loin d'attendre dans une lâche inertie les oracles du magistère se sont levés dès qu'ils ont aperçu l'erreur se répandant parmi leurs frères, et ont remué ciel et terre pour l'arrêter. Les décisions des Papes et des conciles ont toujours été précédées de la sorte par les combats des docteurs dénonçant les hérésies nouvelles et leur opposant la voix de la tradition et le raisonnement théologique. On parle beaucoup du progrès du dogme : c'est ainsi qu'il s'effectue, non point pacifiquement d'ordinaire, mais au milieu de la lutte des idées; et la marche en avant sera d'autant mieux assurée que les hommes qui possèdent la science, suivant les exemples des Pères et méprisant de vaines clameurs, feront preuve de plus d'intrépidité dans l'affirmation de la vérité, de plus de zèle à poursuivre, sans outrance comme sans faiblesse, les nouveautés suspectes.

« Que les écrivains des *Etudes* possèdent la science, nous n'en
» doutons pas. Qu'ils soient intrépides, nous en sommes un peu

» moins sûrs, puisque après avoir si bien parlé en novembre, ils » parlent si mal en janvier. Les *Etudes*, en effet, n'hésitent pas au- » jourd'hui, pour les besoins de leur cause, à déchirer les belles » pages du P. Neyron. C'est qu'il faut à tout prix trouver argument » pour fermer la bouche aux contradicteurs. »

Le vaillant journal réplique encore à ces arguments :

« — *N'y a-t-il pas dans l'Eglise des tribunaux, à qui les chefs na- » turels des fidèles, les évêques, constitués par Jésus-Christ pour sau- » vegarder la foi, peuvent déférer les délinquants?*

» Sans doute, répondrons-nous, mais les évêques peuvent-ils, en » fait, déférer aux tribunaux ecclésiastiques toutes les erreurs en » circulation? Et le Père Neyron lui-même ne vient-il pas en aide » à notre « incompétence » pour nous apprendre qu'il y a des opi- » nions que l'Eglise ne redresse pas et qui cependant peuvent être » dites scandaleuses et erronées?

» — *N'y a-t-il pas dans chaque diocèse des Conseils de vigilance?*

» Parfaitement. Mais en quoi l'institution des Conseils de vigilance » peut-elle empêcher la presse catholique, quand une erreur se fait » jour, de la dénoncer immédiatement afin de prémunir — c'est » devoir de charité — les catholiques fidèles? » (1).

» — *N'y a-t-il pas à Rome des Commissions, des Congrégations » qui ont plein pouvoir pour étudier les problèmes débattus entre » catholiques et orienter avec autorité les esprits?*

« Premièrement, les *Etudes* oublient que le jour où elles seraient » les seules à parler, il n'y aurait plus de problèmes *débattus*. Et » secondement, elles ont peut-être tort d'évoquer les Commissions » ou les Congrégations romaines. On sait avec quelle soumission » joyeuse et respectueuse les *Etudes* accueillaient naguère le décret » de l'Index frappant le livre de Mgr Duchesne et dans quel si- » lence de tombe elles ensevelissent les décisions de la S. C. Consis- » toriale quand la S. C. Consistoriale voulant *orienter les esprits* » prohibe l'œuvre d'un membre de la Compagnie de Jésus. »

Il y a un autre « crime » à la charge de ces polémistes qui, aux yeux des *Etudes*, sont simplement des « étrangers », des intrus dans les questions religieuses. On leur refuse à bon droit « le monopole de l'orthodoxie », mais c'est pour s'attribuer modestement celui de

1. L'organisation de ces Conseils a-t-elle pleinement répondu à la pensée qui la dicta? S'il y a, grâce à Dieu! des Conseils de vigilance qui, sous la direction d'évêques vigilants, remplissent sérieusement leur rôle, en est-il de même partout? L'institution n'a-t-elle pas même été retournée ici ou là contre son but? Nous tenons de bonne source ce propos émis, lors de leur création, par le théologien le plus écouté d'un grand diocèse : « Le Conseil de vigilance nous servira à tenir en bride les critiques sans mandat ». Et nous avons du moins fait l'expérience que sa conduite ne dément pas ce propos.

la « compétence ». Ce crime, c'est de mettre *des noms* sur les figures, c'est-à-dire sur les erreurs.

« Tandis que l'autorité responsable a de si hautes préoccupations, » n'est-ce pas un crime que des étrangers, qui, sans doute, auraient » beaucoup à s'instruire dans ces débats, s'efforcent de les transformer en âpres conflits, jettent des noms propres dans la mêlée?... » Quelle pitié de voir ravaler ainsi à des questions de personnes » les questions doctrinales de la plus haute gravité!... Le public, en » effet, serait bientôt las de débats approfondis sur la doctrine, les » noms propres excitent bien davantage sa curiosité. Aussi, les co» lonnes et les revues où écrivent ces messieurs en sont émaillées... »

Nommer ceux qu'on combat, c'est la première condition de toute polémique honorable. Les *Etudes* le doivent savoir, mais elles préfèrent une méthode autre, où, sous le masque d'une feinte réserve qui dissuade de mettre les noms, on se livre à des violences qui n'oseraient se produire en face, avec le double avantage d'embarrasser la réplique et de se ménager contre elle des échappatoires.

L'irritation et l'amertume que les *Etudes* ont ressenties troublent de plus en plus leur jugement et leur fait faire cause commune avec les Naudet, les Fonsegrive, et tous les modernisants à la suite desquels elles prétendent nous fermer la bouche. D'où le libéralisme a-t-il tiré l'obligation nouvelle de ne combattre l'erreur qu'en faisant abstraction des personnes, ou, sans doute, en les couvrant de guirlandes? Il faut donc que notre « incompétence », malgré notre qualité d'étrangers, vienne au secours des *Etudes*, en leur rappelant l'histoire ecclésiastique et la tradition dont elles font décidément litière. Les Pères et les Docteurs ont eu le tort de suivre les traces du Précurseur qui commençait par appeler les pharisiens « race de vipères » et le Sauveur qui leur lançait les épithètes « d'hypocrites, de sépulcres blanchis, de génération perverse et adultère ». Le plus souvent, ils s'en prenaient personnellement aux propagateurs de fausses doctrines. Les œuvres de saint Augustin portent presque toutes en tête le nom de l'auteur de l'hérésie qu'elles combattent : *Contra Fortunatum manichœum; Adversus Adamanctum; Contra Felicem; Contra Secundum; quis fuerit Petilianus; De gestis Pelagii; quis fuerit Julianus, etc...* De telle sorte que la majeure partie de la polémique du grand Docteur fut personnelle, agressive, biographique, pour ainsi dire, autant que doctrinale, luttant corps à corps avec l'hérétique non moins qu'avec l'hérésie. Ce que nous disons de saint Augustin, nous pourrions le dire de tous les saints Pères.

Et l'application de leur méthode est bien plus nécessaire aujourd'hui qu'alors. Ils luttaient contre l'hérésie, dont il semble que la foi des fidèles dût se préserver naturellement, tandis que nous avons affaire au semi-modernisme, au libéralisme, erreurs qui séduisent les catholiques à leur insu, qui s'insinuent subrepticement partout et

qui, souvent, sont propagées par des catholiques auxquels le public, illusionné par leur talent et leur réputation, non moins encore par cette conspiration de la réclame que l'Encyclique *Pascendi* dénonçait, finiraient par l'égarer sous le couvert de ces autorités douteuses.

Aussi, dussent les *Etudes* en perdre le sommeil et tomber dans la mélancolie noire, nous persisterons dans cette méthode sanitaire, persuadés, d'ailleurs, que le jour où une attitude parfaitement correcte les soustraira à son application, leur indignation s'apaisera d'elle-même.

Les *Etudes* veulent bien nous apprendre ce que nous devrions faire. Combattez les ennemis déclarés de l'Eglise, les modernistes notoires, mais laissez en paix ces braves catholiques coupables seulement de complaisances modernisantes ou d'entraînements vers le libéralisme.

« Nous nous gardons de blâmer toutes leurs campagnes. Qu'ils » dénoncent, qu'ils attaquent, qu'ils poursuivent les sectaires, les en» nemis de Dieu, les hypocrites et les faux frères; qu'ils plaquent au » besoin les noms sur les visages sournois qui se dérobent; c'est là » œuvre bonne, et nous y applaudissons de bon cœur, et nous ne » voulons, sur ce terrain, que rivaliser avec ceux qui s'y livrent.

» Ce que nous reprochons à nos adversaires, c'est de négliger cette » œuvre pour attaquer, avec autant et plus d'âpreté, et par les » mêmes moyens, des hommes qui ont pu se tromper, qui se sont » parfois trompés, mais qui sont et restent des fils loyaux, de bons » serviteurs de l'Eglise; c'est d'associer le nom de ces hommes à » celui d'apostats notoires et d'excommuniés (1). Nous leur reprochons » de remplir les colonnes de leurs journaux, les soixante pages d'une » revue où ils n'ont rien trouvé à dire contre les ennemis de la re» ligion, de récriminations passionnées (dont ils devraient se garder » à l'exemple des *Etudes*) contre des prêtres, des religieux, des ca» tholiques qui communient tous les jours et, plusieurs fois chaque » jour, récitent leur *Credo*. Nous leur reprochons d'attaquer, en bloc » et en détail, de façon à les disqualifier s'ils le pouvaient, et sur » des raisons imaginaires ou insuffisantes, des ouvrages et des pu» blications qui ont assurément leurs oublis et leurs lacunes — » comme toute œuvre humaine — mais qui rachètent ces misères » par la sûreté habituelle de leur doctrine, l'étendue et la justesse de » leur information. Nous leur reprochons surtout de diffamer des » institutions diversement considérables, où quelques individus ont » eu leurs fautes et leurs illusions, mais dont la presque unanimité » est irréprochable, et que l'éminence des services rendus et les

1. Quel exemple en pourraient-elles citer? En revanche, le P. Lebreton n'avait pas ce scrupule, quand il accolait le directeur de la *Critique du libéralisme* à l'apostat Houtin, dans la *Revue pratique d'apologétique*.

» nécessités de l'heure présente devraient protéger contre ces agres-
» sions. »

Mille grâces pour la direction que les *Etudes* ont la condescendance de nous tracer. Saurions-nous mieux faire qu'elles? Nous garderons cependant la liberté de ne pas nous ranger à leurs prescriptions. Les actes du Souverain Pontife, disent-elles avec raison, « prouvent que le Pape attend des catholiques, non pas seulement œuvre de critique et d'épuration, mais œuvre de construction positive. » D'accord. Mais la proposition peut être retournée, et il n'est pas moins vrai de dire : le Pape attend des catholiques, non pas seulement œuvre de construction positive, mais œuvre de critique et d'épuration. Ses encouragements fréquents à ceux qui se livrent à cette seconde œuvre ne permettent pas de doute à cet égard, et l'on a vu que nous avons des raisons personnelles de l'affirmer. Assez d'autres se consacrent à la première; l'autre est plus ingrate, on y est plus exposé à « souffrir violence », comme les *Etudes* s'en plaignent pour peu de chose. Qu'elles nous laissent libres d'en courir le risque, même de leur part.

Mais un bon conseil en vaut un autre. Qu'elles-mêmes ne se bornent pas aux constructions positives, à une construction chargée de hors-d'œuvres inutiles, regrettables même dans l'état actuel de l'édifice, et qui détournent l'attention du principal. Surtout qu'elles n'y introduisent pas de temps en temps des matériaux de qualité douteuse.

Ce que nous leur reprochons à notre tour, c'est de négliger l'œuvre de critique et d'épuration, de fermer complaisamment les yeux sur le fait général signalé plus haut des infiltrations menaçantes du semi-modernisme et du libéralisme parmi « des prêtres, des religieux, des catholiques qui communient (ou non) tous les jours, et, plusieurs fois par jour, récitent le *Credo* ».

Ce que nous leur reprochons, c'est de combattre cette œuvre d'épuration; c'est d'aller jusqu'à couvrir ces libéraux et ces modernisants, sous le prétexte qu'ils sont de bons catholiques, comme elles le font dans cet article; c'est même de s'associer à eux et de travailler pour eux, témoin, par exemple, l'odieuse sortie, parue dans leurs colonnes, du P. Auzias-Turenne contre le *Modernisme social* du P. Fontaine; témoin, la critique maligne du P. d'Alès contre le même à propos de son dernier ouvrage; ou ses éloges de Mgr Duchesne; témoin, les chroniques du P. Boubée, etc.

Sous cet aspect, leur tâche, la tâche qui conviendrait à une Revue comme les *Etudes*, devient une tâche négative, elle est quelque chose de moins encore.

Les *Etudes* avaient à faire un *pro domo*. Elles l'ont transformé en un plaidoyer général pour une mauvaise cause. Nous en sommes

sincèrement attristées pour elles. L'effet aura dépassé de beaucoup leurs prévisions, et, je le crains, leur sera contraire. Quelques justes critiques de détail ont soulevé chez elles une émotion trop forte qui ne s'expliquerait pas sans des causes plus générales. Leur état d'esprit s'est révélé avec un éclat fâcheux pour elles. Leurs contradicteurs ne savaient pas avoir raison à ce point.

Les *Etudes* déplorent la confusion que la polémique jette dans l'esprit du public. Nous croyons, au contraire, que celle-ci, comme les autres, lui fera discerner ce qu'il entrevoyait confusément.

Nous regrettons, pour une fois, d'avoir dû lui rendre ce service.

Emm. BARBIER.

JOSEPH DE MAISTRE

L'ÉCOLE DE JOSEPH DE MAISTRE

Le 27 mai 1817, J. de Maistre s'embarquait à bord du *Hambourg*, le vaisseau de guerre qui devait le rapatrier avec sa femme et ses enfants. Il avait longtemps souhaité ce départ, même après l'arrivée de sa famille; il ne soupçonnait pas que ce serait pour lui un véritable déchirement : « En quittant des amis de quinze ans, — écrit-il, — je ne puis exprimer ce que j'ai éprouvé. Je donne à cette séparation éternelle le nom d'amputation : en vérité, c'en est une. On m'a accordé de bien honorables larmes, que je ne pourrai payer que par les miennes et qui ne doivent jamais sortir de ma mémoire. » Pourtant la dernière année de son séjour à Saint-Pétersbourg avait été particulièrement pénible. On proscrivait les Jésuites; il n'était pas un homme à cacher sa douleur, à ne point défendre ceux qu'il aimait. Les conversions au catholicisme se multipliaient à la cour et dans le monde, et de Maistre fut accusé d'être à l'origine de ce mouvement. Il écrit en 1816 à l'archevêque de Raguse : « Le prince Alexandre Galitzin, ministre des cultes et prodigieusement irrité contre nous, s'était mis, je ne sais pourquoi, à me regarder comme l'arc-boutant du *fanatisme*... J'ai prié ce ministre d'assurer Sa Majesté impériale que jamais je n'avais changé la foi d'aucun de ses sujets, mais que si quelques-uns d'eux m'avaient fait par hasard quelques confidences, ni l'honneur ni la conscience ne m'auraient permis de leur dire qu'ils avaient tort. Les circonstances m'ont conduit bientôt à répéter cette déclaration de vive voix à Sa Majesté impériale même. La chose s'est fort bien

passée; cependant je ne voudrais pas répondre qu'il ne restât, au moins pour quelque temps, encore un peu de rancune dans le cœur impérial. J'ai bien connu qu'on lui a fait des contes, mais je m'en inquiète peu. Il ne faut pas, comme dit une fable très vraie, s'amuser à tuer les cigales; il faut attendre paisiblement l'hiver. » L'hiver vint, le printemps ensuite. Au mois de mai suivant, il partait comblé par l'empereur des plus aimables attentions et il pouvait dire en s'en allant : « Je n'ai pas assez d'un cœur pour répondre à tout ce que je dois à cette cour. »

Il embarquait avec lui ses manuscrits, ses registres, sa pensée, toute sa doctrine. Un grand maître, un grand médecin sortait de sa retraite; il s'en venait vers un monde ignorant et malade, il apportait le remède de lumière, de quoi ouvrir les yeux aux aveugles et remettre d'aplomb les cervelles ébranlées. Quel accueil lui fit le monde? Quelle fut l'influence, l'action de J. de Maistre? C'est la dernière question à examiner.

I

Il ne fit pas école de son vivant. Il touche Paris au passage. Il dîne chez le duc de Richelieu, on le présente au roi et à la duchesse d'Angoulême. Il écrit le 5 juillet 1817 : « J'ai trouvé à Paris un accueil extrêmement aimable et cette espèce de séduction dont tous les voyageurs parlent et qu'on ne rencontre qu'à Paris. Il est difficile d'en sortir... Un caractère particulier de la France, et surtout de Paris, c'est le besoin et l'art de célébrer : on prend ici plus de peine pour faire valoir toutes les espèces de mérites qu'on n'en prend ailleurs pour les contrarier et les étouffer... » Le roi le frappe par sa conversation « aisée, élégante, *lucide*, pleine de courtoisie royale. » Il a, aux Tuileries, dans les salons, un sursaut d'optimisme. Versailles surtout l'émeut au delà de toute expression : « Louis XIV habite encore ce palais — écrit-il, — tout est plein de lui, et je ne sais comment les *frénétiques* de la révolution ont épargné tant de monuments d'un roi qui entendait si peu les *droits de l'homme.* » Dans la chambre où ce fameux prince est mort, dans celle où il tenait ses conseils, où Colbert et Louvois opinaient devant Mme de Maintenon, qui filait, devant le portrait en pied d'Adélaïde de Savoie, dans les bosquets où se promena Mme de Sévigné, j'éprouvais une espèce d'oppression. Je n'ai plus rien à voir. » Mais il avait encore à observer, à méditer. Il est heureux, il ne l'est pas tout à fait. Sans doute, c'est quelque chose de voir le frère de Louis XVI tranquillement assis en un fauteuil aux Tuileries, mais l'esprit public n'est pas guéri; il est au contraire plus malade que jamais; parce que « l'esprit révolutionnaire se porte bien et se développe, même sous le régime de la justice et de la bonté, avec

plus d'aisance que sous le règne de l'usurpateur, qui savait bien le comprimer et l'empêcher de faire certaines étourderies. » Enfin! de Maistre sait que le sage vit content de peu et il veut être ce sage pratique et résigné. Le roi peut se tromper, il se trompe certainement en ménageant les hommes et les idées de la Révolution; mais « nulle erreur du roi ne saurait faire autant de mal qu'en ferait la résistance à l'autorité royale. » Et il s'en va, comptant sur le temps qui doit mettre les choses au point, dissiper les illusions et ouvrir les yeux aux plus aveugles.

Il rentre à Turin au mois d'août. On l'accueille avec des sourires qui cachent mal les défiances. Ni le roi ni la cour ne paraissent avoir beaucoup appris dans l'épreuve. De Maistre écrit à Bonald, dès le mois de novembre : « Ma philosophie fait rire le roi qui me dira son mot quand il voudra. » Et, si le roi ne se hâte point de parler, de Maistre n'est pas plus pressé de l'interroger. Une sorte de découragement s'empare de lui : « Une voix intérieure, — écrit-il, — me dit une foule de choses que je ne veux pas écrire... Je suis sans passion, sans désir, sans inspiration, sans espérance. » Il va à la cour, il arpente le pavé de Turin, et se refuse à toute démarche intentionnelle. Il attend qu'on veuille bien se servir de lui et que le « *Monsieur de sans affaires* » devienne le « *Monsieur de cent affaires* » A la fin de 1818, il est appelé à la direction de la grande chancellerie du royaume. Il accepte : c'est le sacrifice de sa liberté, de ses loisirs, de ses études, mais il faut vivre et, pour cela, se résigner. Il est pauvre toujours et le roi très... économe. On le jalouse, et pourtant Dieu sait si sa fonction est autre chose qu'un titre! Il peut écrire à Constance : « Je ne suis rien dans l'Etat. Je ne puis rien. Il n'y a rien de plus nul que ma place. On m'appelle *chef de la magistrature*. Je puis t'assurer qu'un substitut du procureur général a plus d'influence que moi. »

Que voulez-vous qu'il fasse? Il ne peut plus écrire. Ses manuscrits sont là, il se décide à publier le *Pape*. On l'imprime à Lyon, en 1819, mais l'assassinat du duc de Berry absorbe les attentions et le livre passe inaperçu. J'ai déjà dit l'accueil que le livre reçut en France : cris de colère d'un côté, silence systématique de l'autre. Lamartine écrit à de Maistre, le 17 mars 1820 : « Vous avez été surpris que les journaux, surtout ceux qui devaient principalement adopter vos idées, soient restés presque dans le silence à votre égard; mais cela tient à quelques préjugés du pays dont vous savez admirablement les ridicules prétentions gallicanes et à *un mot d'ordre* qu'on a cru devoir religieusement observer. » Non, il faut qu'il y renonce: il ne fera rien de son vivant. Et l'indifférence du monde le blesse d'autant plus que le mal s'étend chaque jour. Les lettres de de Maistre ne sont plus que des élégies sombres : « L'état pré-

sent de l'Europe fait horreur, — écrit-il au chevalier d'Olry — et celui de la France en particulier est inconcevable. La révolution est debout sans doute, et non seulement elle est debout, mais elle marche, elle court, elle rue. Rangez-vous, Messieurs et Mesdames. La seule différence que j'aperçois entre cette époque et celle du grand Robespierre, c'est qu'alors les têtes tombaient et qu'aujourd'hui elles tournent. » Et de tristes prévisions l'assiègent : « J'ai peine à croire que l'état actuel ne finisse de quelque manière extraordinaire et peut-être sanglante... Il est infiniment probable que les Français nous donneront encore une tragédie. ». Il en est presque réduit à regretter la main de fer de Bonaparte; après tout « sa personne seule est partie, ses maximes nous restent. Son génie pouvait au moins commander aux démons qu'il avait produits et les obliger à ne faire que le mal dont il avait besoin: maintenant les démons restent, et personne n'a la force de les enrégimenter. Dieu sait ce qu'ils feront encore! »

Les derniers jours de J. de Maistre sont infiniment tristes. Le mariage de son fils Rodolphe est sa seule, sa dernière joie. Pourtant il n'abdique rien de ses principes; il se raidit avec une vigueur d'acier contre les hommes et les choses qui le contredisent, sûr à l'avance qu'un jour où l'autre il faudra bien lui donner raison. Il a l'air, au milieu de cette société qui ne veut rien entendre, d'un prophète d'Israël accablé sous les durs messages d'en haut et qui n'a pas le droit de ne pas les crier. Il ne s'illusionne sur rien; une petite victoire accidentelle ne le console pas de la défaite d'un principe. En 1820, les royalistes triomphent de la chute du ministère Decazes: « Ils ont raison sans doute, — dit de Maistre, — mais le principe révolutionnaire momentanément frappé n'acceptera pas sa défaite. Il réagira plus vivement contre la monarchie et la famille royale sera chassée encore une fois de France. » Et, comme on s'étonne autour de lui, il ajoute: « Ne croyez pas que je sois un prophète. Je suis simplement un homme qui tire les conséquences naturelles de ce qu'il voit. »

Sa santé est ébranlée; il garde tout son esprit, mais les forces déclinent. Il écrit au comte de Marcellus; « Je meurs avec l'Europe, je suis en bonne compagnie. » Au mois de janvier 1821, il prend la parole une dernière fois au conseil des ministres. Les derniers mots de sa harangue furent-ceux-ci : « Messieurs, le sol tremble et vous voulez bâtir. » Il rentre chez lui, fatigué, malade. On l'entoure de soins, il les refuse; il dit: « Tout cela est inutile, vous ne me tirerez pas d'ici et vous me fatiguerez en vain ». Frappé d'apoplexie, il s'endort dans le Seigneur le 26 février 1821. Quinze jours plus tard, la révolution qu'il avait prédite éclatait à Turin.

Son dernier soupir fut à peine entendu de la ville distraite. Ceux

qui s'en aperçurent ne menèrent pas un deuil bien bruyant : de Maistre n'était pour eux qu'un « radoteur enthousiaste », un prophète de malheur dont la voix gênait et fatiguait. Au souvenir d'un tel silence autour d'un tel cercueil, un contemporain écrivait : « C'est vraiment duperie que d'avoir de la sagesse, de l'esprit et du génie. »... La grande voix n'avait donc parlé que pour des sourds.

Pas un écho n'avait répondu, si ce n'est peut-être dans l'esprit et le cœur de quelques rares amis dispersés. Une haute sagesse, et si éloquente, s'éteignait dans l'universelle indifférence, et le monde malade ne sut même pas qu'il venait de perdre le médecin qui aurait pu le guérir.

II

Il faut dire, pour être indulgent à la distraction des hommes, qu'une partie seulement de l'œuvre de J. de Maistre est connue en 1821. *Les Considérations sur la France* sont oubliées depuis longtemps; l'assassinat du duc de Berry a détourné l'attention au moment où paraissait le *Pape*. Mais de Maistre n'est pas mort tout entier; il va parler du fond de sa tombe. En 1821, les *Soirées de Saint-Pétersbourg* paraissent avec une préface éloquente de M. de Saint-Victor, en 1822, voici les *Lettres à un gentilhomme russe sur l'Inquisition espagnole;* en 1836, l'*Examen de la Philosophie de Bacon.* Chacun de ces ouvrages fait une profonde impression sur les esprits. On peut bien nier la pensée d'un de Maistre, on ne la dédaigne point. Des polémiques s'engagent autour de ces livres posthumes et elles ont un écho jusque dans les chaires de Sorbonne. En 1853, le comte Rodolphe publie les *Lettres et Opuscules inédits du Comte J. de Maistre précédés d'une notice biographique;* l'*Etude sur la Souveraineté* ne verra le jour que beaucoup plus tard encore, après les *Quatre chapitres sur la Russie.*

Il est intéressant de suivre la trace de J. de Maistre dans l'histoire des idées contemporaines. Elle est peu sensible d'abord, et de Maistre est condamné à n'avoir point de sitôt un vrai disciple. Il aura peut-être quelques lecteurs, aux environs de 1825, mais il est difficile de retrouver quelque chose de sa pensée dans les pensées de la génération qui suit. F. Brunetière s'est donné beaucoup de peine pour montrer que le premier romantisme, catholique et royaliste, a sa source chez de Maistre; il abuse des analogies, il exagère les moindres rapports. Entre le catholicisme intégral de J. de Maistre et la vague religiosité qui inspire les *Méditations* de Lamartine, il y a un abîme incommensurable. Ces strophes, « pures comme l'air, tristes comme la mort et douces comme du velours »

n'ont absolument rien de commun avec la pensée solide, précise, un peu rugueuse même, du prophète allobroge. Les jeunes chanteurs de la maîtrise romantique célèbrent également le trône et l'autel, mais ils sont royalistes, comme ils sont catholiques, par le cœur d'abord et ensuite par l'imagination. V. Hugo écrit bien dans la première préface de ses *Odes :* « Il y a deux intentions dans la publication de ce livre, l'intention littéraire et l'intention politique, mais, dans la pensée de l'auteur, la dernière est la conséquence de la première, car l'histoire des hommes ne présente de poésie que jugée du haut des idées monarchiques et des croyances religieuses. » C'est bien cela et il n'y a plus moyen de s'y tromper : V. Hugo est catholique et royaliste parce qu'une petite croix d'or et une fleur de lis font bel effet sur le corsage de sa jeune muse. En religion, en politique, ces adolescents sont de la famille de René. Chateaubriand leur a fourni des images, des aspirations, des regrets, toute une sentimentalité frêle et délicate qui ne résistera point au premier souffle des vents contraires. De Maistre n'est responsable en rien de leurs ferveurs primitives et de leurs prochaines apostasies. Il eût tout renié de cette école, même les idées purement littéraires. Je le vois renvoyer à l'école de Boileau les jeunes bandes qui s'agitent autour de V. Hugo; les révolutionnaires ne lui plaisent pas plus sur la scène dramatique que sur la scène politique. « Plus on examine la chose, — écrivait-il un jour, — plus on est porté à croire que le beau est une religion qui a ses dogmes, ses oracles, ses prêtres, ses conciles provinciaux et œcuméniques : tout se décide par l'autorité et c'est un grand bien. Sur toutes choses, j'aime qu'il y ait des règles nationales et qu'on s'y tienne. Si l'on écoute les *protestants*, voilà tout de suite le jugement particulier, l'intarissable verbiage et la confusion sans bornes et sans remèdes. » A. de Latour définissait les romantiques en un vers célèbre :

Voici les *protestants* de la littérature.

J. de Maistre leur eût donné le même nom, et l'on sait qu'il n'aimait point le protestantisme.

Il est donc inutile de chercher une influence quelconque de de Maistre sur l'école littéraire de 1820. Il y a une école catholique, Lamennais en est le chef, car de Bonald est toujours « l'homme égaré dans un désert ». Lamennais a conscience de son rôle et du secours qu'il peut tirer de la doctrine de J. de Maistre. Il lui écrit au mois de mai 1820 : « Il y a partout une tendance marquée vers les bonnes doctrines. Quel dommage si, faute de soins, cet heureux germe ne se développait pas! Il y a aujourd'hui quelque chose de très favorable au bien. Les méchants n'ont plus de doctrines

proprement dites; ils s'agitent, ils crient, mais ils n'enseignent pas; ils ont tout détruit, tout perdu, jusqu'à l'erreur même. » Lamennais est attiré vers cette grande pensée autoritaire. A ce moment-là, il est romain et il est royaliste. Mais une sorte de fatalité mauvaise s'attache aux pas de ce génie. Il faut qu'il déforme tout ce qu'il touche et qu'il exagère tout ce qu'il adopte. De Maistre a fait la guerre à la raison froide et impie du XVIIIe siècle; Lamennais ramasse l'arme tombée des mains du mort, mais pour s'en servir contre la raison elle-même. Dès 1821, il écrivait à son maître qu'il ne veut plus des vieilles méthodes théologiques en faveur à Rome. Il déblatérait contre la scolastique avec violence; il ajoutait ces mots qui durent donner au vieillard le sentiment précis que ce bouillant novateur côtoyait les abîmes : « Depuis que la raison s'est déclarée souveraine, il faut aller droit à elle, la saisir sur son trône et la forcer, sous peine de mort, de se prosterner devant la raison de Dieu. » Lamennais ira jusqu'au scepticisme sous prétexte de venger la vérité outragée. La pensée de J. de Maistre ne sera plus reconnaissable dans l'erreur traditionaliste de Lamennais.

Il est impossible d'ailleurs que ces deux esprits marchent longtemps de conserve. Lamennais n'est au fond qu'un poète romantique égaré dans le domaine de la théologie. L'individualisme celtique, âpre et maladif, circule dans les veines de ce fils des corsaires de Saint-Malo. Quelle différence entre ces deux hommes! l'un est une tête saine, une nature homogène et de parfait équilibre, la raison armée, une intelligence bien assise et toujours en garde contre les faux brillants qui éblouissent sans éclairer. L'autre est un nerveux, un homme de sensibilité et d'imagination morbides, ami du songe qui flotte et des sonorités qui étourdissent. Un bruit d'opinion, un souffle de vent, une amitié qui s'offre ou qui s'en va, disposent de ce solitaire tendre et orgueilleux. Il ne se possède point. La vérité simple n'est pas faite pour ces hommes-là. Ce qui était dans le cerveau de J. de Maistre un ensemble harmonieux de doctrines va devenir dans la tête du prêtre breton un chaos de violences contradictoires. Et Lamennais ne s'en doutera même point. Il a combattu les erreurs gallicanes et il sera bientôt le prophète du libéralisme le plus effronté. Il fut un servant du trône et de l'autel et il s'en ira demain vers l'anarchie révolutionnaire. Lamennais n'est pas un enfant perdu de J. de Maistre : il est peut-être né dans la maison, mais il partit de bonne heure et le prodigue ne rentra jamais au foyer natal.

Ainsi la pensée du grand maître se mutilait ou s'exagérait en se répandant dans le monde. Parmi ses adeptes, celui-ci s'en allait au libéralisme, c'est-à-dire à l'hérésie qui essaie des pactes impossibles entre la Révélation et la Révolution; celui-là tombait dans le fidéisme. Bautain, Bonetty, Ubaghs, se réclameront souvent de J.

de *Maistre* : *tous ces contempteurs de la raison humaine ne sont pas de sa postérité intellectuelle.* L'erreur fidéiste n'est qu'une excroissance parasitaire sur l'œuvre de J. de Maistre. Et il eût été désespéré s'il avait pu prévoir que l'un ou l'autre de ses disciples infidèles encourrait les censures de cette Eglise romaine dont il était, lui, le fils très humble et toujours soumis.

Dans l'école catholique française, je ne vois qu'un homme qui soit vraiment de la famille de J. de Maistre. Ce n'est ni Lacordaire, ni Ozanam, ni Montalembert. C'est Louis Veuillot. Il y aurait un parallèle intéressant à établir entre ces deux hommes, et la conclusion en serait que de Maistre est à l'origine, au milieu et à la fin de Louis Veuillot. Quelqu'un de la phalange de l'*Univers* me disait un jour : « Veuillot savait par cœur à peu près tout son de Maistre. » Avec l'Histoire de l'Eglise, le *Pape* et les *Soirées de Saint-Pétersbourg* étaient toujours à la portée de la main du grand polémiste. Il écrivait en 1859, en annonçant la publication des *Quatre chapitres sur la Russie* : « Quand même cet écrit nous serait donné par une autre main, l'authenticité n'en saurait être contestée. Il suffit d'en lire une page pour reconnaître l'auteur. C'est lui, esprit et corps, lui tout entier, avec sa vue de prophète, sa science vaste et sûre, son vaillant langage d'honnête homme et d'homme d'Etat. » Veuillot était assez familier avec de Maistre pour reconnaître, dès un premier mot, le son de sa voix et la nuance de sa pensée. Et l'on voit bien que celui-là est le fils de celui-ci. C'est de part et d'autre la même façon de confronter la loi sociale avec la loi de l'Evangile et de montrer les dépendances étroites qui unissent la vie politique à la vie religieuse. Ils sont tous deux de la même école théologique, celle de la vérité intégrale et de l'autorité romaine. En politique, Veuillot n'arrivera que lentement, à force d'expériences qui sont autant d'épreuves, aux conclusions de J. de Maistre. Veuillot hait la Révolution autant que J. de Maistre, *mais il n'est pas toujours sûr qu'il y ait une vérité politique* et que telles institutions soient vouées nécessairement au désordre et à l'anarchie. Il veut, avant de l'accepter ou de le rejeter, faire de tout régime l'expérience religieuse. Il se ralliera à l'Empire et lui restera fidèle, tant que l'Empire respectera les libertés de l'Eglise. La question de la légitimité du pouvoir le laissera tout à fait indifférent jusqu'en 1872. Alors, il ouvrira les yeux et il s'inclinera devant la vérité qui s'impose au milieu des ruines accumulées. Veuillot finit par où de Maistre commence, mais il finit avec de Maistre. Et, tout le long de la route, ils se ressemblent par l'esprit et par leur méthode de polémique. Catholiques effrontés, selon le mot de Louis Veuillot, ils ont défendu « effrontément » leur drapeau insulté. Au sarcasme ils répondent par le sarcasme, au coup de boutoir par le coup de boutoir. Ils n'ont voulu ni l'un ni l'autre

que l'ironie, la verve, le sifflement des lanières fussent un monopole aux mains de l'impiété. Et Veuillot a traité Renan, Sainte-Beuve, Hugo, About, Schérer et les autres parangons de l'impiété comme de Maistre traitait Bacon, Locke, Condillac et Voltaire.

Et il est piquant de remarquer que les catholiques libéraux ont très bien saisi l'étroite filiation qui rattachait Veuillot à J. de Maistre. Ils les ont englobés tous deux dans la même hostilité. Ils s'acharnent contre Veuillot, de Maistre n'est pour eux qu'un maître de style et ils sont plutôt froids quand ils parlent de lui. En juin 1850, Ozanam rend compte dans le *Correspondant* d'un recueil poétique de M. de Francheville, et il en prend occasion pour souligner d'un coup de plume un peu vif la parenté de de Maistre et de Veuillot. Il esquisse la physionomie des deux écoles en présence: « L'une, — écrit-il, — prétend mettre à sa tête M. de Maistre, qu'elle exagère et qu'elle dénature. Elle va chercher les paradoxes les plus hardis, les thèses les plus contestables, pourvu qu'elles irritent l'esprit moderne. Elle présente la vérité aux hommes, non par le côté qui les attire, mais par celui qui les repousse... » Et il conclut qu'on prend plus de mouches avec une cuillerée de miel qu'avec une tonne de vinaigre. De Maistre eût sans doute répondu qu'il ne s'agit pas seulement de prendre les impies, mais de les empêcher de nuire, — qu'en tout cas entre les mouches et les impies il y a plus que des nuances. Il eût ajouté, non sans une certaine humeur, que Veuillot atténuait certaines de ses idées plutôt qu'il ne les exagérait et qu'en fait de déformation de la vérité, il n'en voyait nulle part de plus évidente que dans les revues et les journaux du libéralisme.

III

Ce n'est peut-être pas dans le camp catholique qu'il faut chercher le reflet le plus précis de la pensée de J. de Maistre. En dehors de L. Veuillot (1), je ne vois, dans la littérature chrétienne, que d'innombrables disciples de Chateaubriand. On poétise le dogme et l'histoire; la grande vérité simple se voile d'ombres dorées et s'entoure de prudence discrète. La doctrine politique de J. de Maistre surtout effraie ces honnêtes gens qui se sont jurés de réaliser une façon de mariage mixte entre l'Eglise catholique et la société issue de la Révolution. Ils ne le discutent point, mais ils n'auront jamais l'audace de poser en principe une seule des thèses d'incompatibilité que J. de Maistre a développées. Ils se figurent qu'ils ne seraient plus catholiques s'ils n'essayaient au moins de réconci-

1. Peut-être faudrait-il nommer encore Balzac et Barbey d'Aurevilly.

lier les inconciliables. L'action de J. de Maistre est presque nulle sur eux.

Au contraire, elle est évidente, quelquefois très profonde sur un certain nombre d'esprits sincères qui ne partagent point nos croyances religieuses, mais qui ne nous opposent point le fanatisme de la passion aveugle. Sans de Maistre, il me semble qu'Auguste Comte n'aurait point rendu à l'action civilisatrice de l'Eglise les hommages que l'on sait. La libre-pensée ne parle plus le même langage sur le catholicisme au lendemain de Voltaire et au lendemain de de Maistre. Condorcet rencontre la Papauté sur son chemin et il la salue d'une bordée d'insultes emphatiques : « Nous montrerons cette vieille dominatrice essayant sur l'univers les chaînes d'une nouvelle tyrannie, les pontifes subjuguant l'ignorante crédulité par des actes grossièrement forgés, mêlant la religion à tous les actes de la vie civile pour s'en jouer au gré de leur avarice et de leur orgueil: punissant d'un anathème terrible, par l'horreur dont il frappait les peuples, la moindre opposition à leurs lois, ayant dans tous les états une armée de moines toujours prêts à exalter, par leur importance, les terreurs superstitieuses, afin de soulever plus puissamment le fanatisme, etc., etc... » J'en passe et des plus belles; cette page de philosophie est digne d'un Homais de Palais-Bourbon ou d'un congrès de primaires. A son tour, Auguste Comte examine la constitution de l'Eglise catholique; il en est détaché de toute façon et par l'esprit et par le cœur; à la doctrine du surnaturel et des mystères il vient opposer celle des faits positifs et des brutales réalités; il est à un pôle et l'Eglise à un autre. Et pourtant, cet athée, ce positiviste impénitent s'incline parfois devant elle avec une sorte de vénération; il admire le catholicisme d'avoir créé, à côté de la puissance civile et militaire et pour les harmoniser, la puissance spirituelle « qui est, dit-il, le plus grand perfectionnement qu'ait pu recevoir jusqu'ici le problème social ». Il s'improvise le défenseur du pouvoir temporel des Papes et de l'infaillibilité pontificale; il loue le clergé d'avoir fondée l'éducation populaire. « La plupart des philosophes, même catholiques, écrit-il, n'ont pas assez apprécié l'heureuse et immense innovation sociale accomplie par le catholicisme quand il a organisé un système d'éducation populaire et surtout moral, s'étendant à toutes les classes de la société. » Il va même jusqu'à faire l'apologie de la confession sacramentelle : « Les puissants effets moraux de cette belle institution pour purifier l'âme et la rectifier par le repentir ont été si bien appréciés par les philosophes catholiques que nous pouvons nous dispenser de toute explication. » Enfin il termine en reprochant au XVIIIe siècle d'avoir méconnu le moyen âge et il déplore « l'ingrate injustice de cette frivole philosophie qui tendait à qualifier de barbare et de ténébreux le siècle raisonnable

où brillèrent simultanément sur les divers points du monde catholique Albert le Grand, saint Thomas d'Aquin, Dante, Roger Bacon ». Je sais bien qu'A. Comte ne voit en toutes ces institutions qu'il admire qu'un état provisoire dont il veut faire table rase, mais l'on voit quel abîme sépare l'impiété du XVIII[e] siècle de l'impiété contemporaine : d'un côté des exclamations violentes et passionnées; de l'autre des hommages involontaires et impartiaux. Entre les deux, une œuvre a passé; elle a réhabilité la mission sociale de l'Eglise, elle a mis en évidence la féconde influence de ses lois et son rôle dans les conflits humains. Elle s'adressait, non seulement aux catholiques croyants et pratiquants, mais à tous les hommes sincères, aux athées eux-mêmes. Elle a dissipé des préjugés et chassé de vieilles nuées de mensonge. Et, finalement, elle a imposé le catholicisme à l'admiration de tous ceux qui ont le sens politique, à défaut du sens chrétien, et que préoccupent avant tout la vie et l'harmonie des sociétés.

Parmi ces hommes de bonne foi, le plus profondément touché par la pensée de J. de Maistre est certainement H. Taine. Otez à la doctrine politique de de Maistre son couronnement divin, vous avez toute la doctrine politique de Taine. C'est ici et là la même horreur pour l'idéalisme issu de Jean-Jacques Rousseau. Taine traite les législateurs artificiels de la Révolution avec le même mépris dont de Maistre traita les « législateurs » de la même époque. L'un et l'autre ont peint sous les mêmes couleurs les rhéteurs ou les bouchers de la Constituante et de la Convention : l'anarchie spontanée, la canaille triomphante n'inspirent pas plus de sympathie à l'historien fataliste qu'au philosophe chrétien. L'un et l'autre ne croient à la bienfaisance et à la durée des constitutions que si elles sont le fruit du temps et l'œuvre de la nature. De Maistre écrivait : « Les préjugés ressemblent à des tumeurs enflammées; il faut les toucher doucement, pour éviter les meurtrissures. » Taine ne parle pas autrement des abus de l'ancien régime; il exige que, du passé naturel d'une nation, on respecte tout, tout jusqu'aux préjugés, car « le préjugé héréditaire est une raison qui s'ignore. » Et ce serait très long de marquer un à un tous les points de rencontre de ces deux esprits. Seulement, là où de Maistre salue la Providence, Taine ne reconnaît que l'aveugle nécessité; quand de Maistre parle de l'homme déchu, Taine répond par la brute initiale et le carnassier primitif. C'est ce fauve qui reparaît sous le Terroriste : « Tout le vêtement que les siècles lui avaient tissé et dont la civilisation l'avait revêtu, la dernière draperie humaine tombe à terre. Il ne reste que l'animal primitif, le gorille féroce et lubrique que l'on croyait dompté, mais qui ressuscite indéfiniment dans l'homme, et que la dictature, jointe à l'ivresse, ressuscite plus laid qu'aux premiers jours. » Taine n'est souvent qu'un de Maistre qui n'aurait point reçu le baptême

et qui aurait fait ses études chez Darwin au lieu de les faire à l'école de la vérité catholique. Et cela ne l'empêche point de s'incliner à l'occasion devant le labeur social accompli par l'Eglise : « Aujourd'hui, après dix-huit siècles, le Christianisme est encore pour 400 millions de créatures humaines l'organe spirituel, la grande paire d'ailes indispensables pour soulever l'homme au-dessus de lui-même. Sans lui, la société devient un coupe-gorge et un mauvais lieu... Il n'y a que lui pour nous retenir sur notre pente fatale,... et le vieil Evangile, quelle que soit son enveloppe présente, est encore aujourd'hui le meilleur auxiliaire de l'instinct social. » Ce n'est donc pas en vain que de Maistre a réfuté et houspillé Voltaire : la libre-pensée n'a pas moins d'orgueil qu'autrefois, mais elle est capable désormais de plus de sérieux et d'une justice intermittente.

Notre école historique française, — M. Aulard, M. Monod, M. Seignobos n'y tiennent que par accident ou par contraste, — révèle souvent le voisinage immédiat de J. de Maistre. Je lis ceci dans un livre intitulé l'*Histoire des institutions :* « Les institutions étaient conformes à la nature humaine, car elles étaient d'accord avec les mœurs, les lois civiles, les intérêts matériels, la manière de penser et le tour d'esprit des générations d'hommes qu'elles régissaient... Les institutions politiques ne sont jamais l'œuvre de la volonté d'un homme. La volonté même de tout un peuple ne suffit pas à les créer. Les peuples ne sont pas gouvernés suivant qu'il leur plaît de l'être, mais suivant que l'ensemble de leurs intérêts et le fond de leurs opinions exigent qu'ils le soient. » Dans un autre livre, la *Cité antique*, on affirme que les institutions sont le produit d'un « esprit du peuple » et que chaque société a une organisation congénitale indépendante de la volonté de ses membres. Un troisième ouvrage, la *Monarchie française,* abonde en formules comme celle-ci: « Chacune de ces sociétés fut un être vivant », on y parle sans cesse de la « continuité des faits et des usages », des institutions qui « se forment d'une manière lente, graduelle, régulière. » Et surtout, un peu partout à travers cette œuvre que j'effleure légèrement, la religion est montrée partout comme un fait dominant, le lien social par excellence, le principe et le secours permanent des institutions qui naissent et qui durent. Vous diriez que cette philosophie et ce vocabulaire sont simplement empruntés à J. de Maistre. Et, de fait, je crois qu'il est pour quelque chose dans les idées et les formules de Fustel de Coulanges. Fustel, lui non plus, n'est pas un catholique. Il écrivait dans son testament : « Je ne suis à la vérité ni pratiquant ni croyant; mais je dois me souvenir que je suis né dans la religion catholique et que ceux qui m'ont précédé dans la vie étaient aussi catholiques. Le patriotisme exige que, si l'on ne pense pas comme les ancêtres, on respecte au moins ce qu'ils ont pensé. » Cette religion nationaliste, cette piété qui se contente du

rite ancestral, eût paru bien médiocre à J. de Maistre; mais il n'eût pas manqué, devant les scrupules d'un historien libre-penseur qui craint de scandaliser la conscience d'un peuple, de se souvenir d'un mot qu'il disait dans les *Soirées de Saint-Pétersbourg* : « Celui qui parle ou qui écrit pour ôter un dogme naturel à un peuple, il doit être perdu comme un voleur domestique. »

Il est donc incontestable que les doctrines de J. de Maistre s'infiltrent au fur et à mesure dans les grandes intelligences du dernier siècle. Il faut choisir : Rousseau ou de Maistre, le fétichisme démocratique ou le simple culte de la vérité politique et sociale, délirer ou raisonner. Neuf fois sur dix, parmi les historiens qui ont vraiment raisonné au XIXe siècle, vous saisirez les traces d'un contact avec J. de Maistre.

IV

Aujourd'hui, en quelques milieux du moins, le contact se fait plus intime. Et c'est la grande espérance de l'heure présente. Les sophismes de Rousseau gardent évidemment quelques adeptes; on peut dire que, si les disciples sont moins nombreux, ils n'en sont que plus fervents. Leur ferveur est proprement un fanatisme : je ne sais point d'état d'âme plus rebelle à l'action de la lumière et du bon sens que celui d'un grand nombre d'adolescents d'aujourd'hui. Ils ont comme un pacte lié avec l'erreur et vous arracheriez plutôt un signe de croix à un athée qu'un aveu sincère d'égarement à ces malheureux illuminés. De Maistre écrivait jadis d'une secte de doux révoltés : « Semblables aux lames d'un aimant artificiel dont la puissance résulte de l'assemblage, ces hommes, unis et serrés par un fanatisme commun, produisent une force totale capable de soulever les montagnes. » Les derniers héritiers de Jean-Jacques Rousseau ne soulèvent plus de montagnes, mais ils se tiennent bien et, si le fanatisme est une vertu, ils ont au moins celle-là.

Il est inutile aussi de chercher un reflet quelconque de la pensée de J. de Maistre dans la prose politique des libéraux d'aujourd'hui. Entre eux et lui, il n'y a que des contacts d'opposition. J'hésite à faire ressortir les contrastes, mais il sautent aux yeux : « Je ne cesserai de vous aimer qu'en cessant de vivre », écrivait-il à un ami Sa meilleure amie fut la vérité; il mourut à son culte, à son service Il déconcerte les libéraux d'aujourd'hui; sa foi robuste, ses certitudes sereines scandalisent ces consciences anémiées. Ils ressemblent tous, plus ou moins, à ce vieux sceptique qui, sous la girouette grinçante de son prétoire, disait un jour au divin Accusé : « Qu'est-ce que la Vérité? » J. de Maistre a cru en la vérité;

il se donna à elle comme par un vœu sacré, et rien au monde ne fut capable de l'ébranler une minute sur le roc d'où il contemplait les hommes, d'où il jugeait l'histoire et la vie.

Il disait une fois : « Je suis blanc comme un cygne ». Il n'y avait pas de tache en son esprit. Au milieu d'un monde où les plus sains avaient un grain de la folie de Rousseau, où les plus religieux n'étaient que des gallicans ou déjà des romantiques, où les sophismes de la raison et les paradoxes du sentiment faisaient l'ombre dans toutes les têtes, il se dressa tout clair, intact, immaculé. Sa figure, dans ce pêle-mêle incohérent de l'époque, acquiert la valeur d'un symbole; J. de Maistre est l'homme de la vérité éternelle. Et le libéral est l'homme de la vérité du jour, de la vérité d'un jour, de la formule chétive sur quoi on signe des contrats bizarres et des alliances éphémères. Ne parlez donc pas de J. de Maistre au libéral de la religion ou de la politique. Il le considère comme un obstacle à son effort; il voudrait pouvoir démontrer que de Maistre n'est pas un chrétien et qu'en tous cas les vrais chrétiens n'ont rien de commun avec lui. Et plût au ciel que cet homme ne fût pas né!...

L'école posthume de J. de Maistre se bâtit et s'ouvre ailleurs. Elle est infiniment mêlée. Sur la liste de ses auditeurs, vous trouveriez à côté de chrétiens croyants et pratiquants des positivistes et même des athées. Entre ces hommes qui sont venus de tous les horizons de la pensée, il n'y a qu'un lien commun : l'horreur de la Révolution française et la mise en commun des efforts pour relever les ruines qu'elle accumula. Ils n'ont pas la même foi, quelques-uns n'en ont aucune; ils ont seulement une même intention, une même méthode : ils font la critique des paradoxes révolutionnaires au nom de la raison humaine, de la science sociale et de l'expérience politique. Ils ont leurs maîtres, et la liste en est encore très bigarrée : Bonald à côté d'A. Comte, J. de Maistre non loin de Taine et même de Renan. « Si je parlais à des athées... » dit parfois J. de Maistre et il ne croit pas déroger en raisonnant à leur profit. Les athées l'ont entendu. En 1900, M. Lucien Moreau dans une conférence à l'Association nationaliste de la jeunesse française s'exprimait ainsi : « Nous devons étudier la pensée politique de tous les Français de ce siècle qui ont véritablement pensé. Il ne peut être ici question de Hugo, de Michelet, de Lamartine ou de leurs disciples, si puissants qu'ils aient été quelquefois par le cœur ou l'imagination. Les maîtres que nous aborderons sont des esprits positifs, que nos pédagogues ont coutume de méconnaître, de calomnier ou de défigurer : Faut-il vous citer J. de Maistre, Bonald, Balzac, le Play, Sainte-Beuve, A. Comte, Taine, Fustel de Coulanges, Renan? » J. de Maistre n'eût pas été fier de tous les voisinages qu'on lui imposait en l'occurrence, mais il avait en sa vie coudoyé

assez d'hérétiques et de mécréants pour accepter après sa mort une collaboration avec A. Comte, Taine et E. Renan.

On devine qu'il s'agit ici de l'école de l'*Action française*. On a dit de ses maîtres que s'ils « ne font pas tout ce que fait l'Eglise, ils ne font rien que l'Eglise n'enseigne et n'ordonne positivement. » Je ne suis pas sûr que la formule soit absolument exacte; ils sont du moins d'accord pour reconnaître la nécessité de l'Eglise catholique dans l'organisme général de la vie française et pour repousser les sophismes religieux et politiques de la Révolution française. Il y a dans leur œuvre littéraire des fantaisies blasphématoires et que nous condamnons aussi violemment que les plus violents parmi leurs adversaires; mais il est difficile à un esprit loyal d'établir un lien logique entre les doctrines essentielles de l'*Action française* et les quelques paradoxes impies dont le maître de l'école s'est rendu coupable. Il est certain que les conclusions politiques de ces penseurs sont en harmonie sur presque tous les points avec l'enseignement politique et social de l'Eglise. Le point de départ est dans la raison lucide et les considérants de l'expérience; le point d'arrivée est une confirmation humaine de tous les anathèmes portés par les Papes contre l'erreur révolutionnaire.

Il est également sûr que, dans le formulaire de l'*Action française*, se condense le meilleur de la pensée de J. de Maistre. P. Bourget, Ch. Maurras, Bernard de Vesins (1) raisonnent comme lui sur le principe générateur des constitutions. L. Dimier écrit : « La doctrine de M de Maistre seule fournit une notion raisonnable, conforme aux mœurs des hommes, de la souveraineté et de l'obéissance. » Il le remercie surtout d'avoir enseigné qu'il y a une science politique, qu'elle est une « pratique raisonnable », le fruit de l'expérience et non du raisonnement abstrait. Tout ce premier chapitre des *Maîtres de la Contre-Révolution* est une synthèse limpide et harmonieuse des idées de J. de Maistre. Il est facile de voir que, dans la bibliothèque de la jeune école, les œuvres de de Maistre sont familières à toutes les mains, car la doctrine est familière à tous les esprits.

Avec son don de seconde vue, de Maistre a dû prévoir qu'un jour la postérité le vengerait de l'indifférence des contemporains. Il était inévitable qu'après avoir absorbé tous les rêves de Jean-Jacques Rousseau, et en avoir expérimenté les résultats malsains, la société finirait par se tourner vers le sage qui pense juste et dont le conseil est salutaire. Le 6 novembre 1910, la ville de Chambéry fêtait la mémoire de son glorieux enfant, dans une intimité presque familiale. Des mots furent prononcés, ce jour-là, qui jettent une

1. Dans la collection *Nos Maîtres*, le comte B. de Vesins a écrit une très belle préface à une édition des *Considérations sur la France* et du *Principe générateur des Constitutions*.

une claire lumière sur l'influence posthume de J. de Maistre. Sa tombe est vraiment le centre d'une école et on le ressuscite, lui, pour lui offrir la chaire principale. Un de ses arrière-petits-fils, le comte Rodolphe de Maistre, avait le droit de dire devant la couronne des disciples accourus des quatre coins de la France pour ce tardif hommage :

« Ce n'est pas un hommage platonique que vous rendez à Joseph de Maistre, c'est un hommage actif, et vivant comme vous-mêmes. Sa doctrine vous inspire, son esprit vous anime. Vous l'avez reconnu comme l'un de vos maîtres, vous partagez sa haine vigoureuse contre la révolution, son dévouement à la cause monarchique, son respect pour l'Eglise. Si Joseph de Maistre revenait parmi nous, il serait un des membres actifs de l'*Action française*, et je tiens pour certain que de là-haut il approuve ses petits-fils de partager vos luttes et vos espérances. Car vos luttes seront opiniâtres et vos espérances invincibles, comme l'étaient les siennes, et elles ont la même inspiration, les mêmes objets ».

La plus curieuse des harangues est certainement celle de M. J. Lemaître. De Maistre lui-même n'aurait pas osé prédire que sa pensée robuste et toujours provocante à l'action entrerait presque totalement dans cet esprit léger, au moins en apparence et par coquetterie, et qui ne cherche ordinairement dans les claires évidences qu'une joie intellectuelle : « J. de Maistre, — dit J. Lemaître, — est non seulement un des plus grands écrivains de notre littérature, mais un des plus bienfaisants. Je vous propose d'honorer particulièrement en lui le témoin et le juge de la Révolution française. » Après cela, il analyse en quelques phrases rapides le jugement porté par de Maistre sur les hommes et les idées de 1789. Il termine par ce parallèle entre de Maistre et J. J. Rousseau :

« Messieurs, non loin d'ici est la maison où Jean-Jacques Rousseau passa son adolescence et sa jeunesse dans les conditions que vous savez. Nous n'accablerons pas ce malheureux, abandonné dès l'enfance, dont la sensibilité fut si riche et si inventive, et qui fut malfaisant sans être méchant. Mais enfin ce fut lui surtout qui donna à la Révolution ses dogmes stupides et meurtriers; il est passé demi-dieu de la démocratie; on proteste en Sorbonne contre ceux qui osent le juger; la foule même connaît son nom, et le regarde comme un libérateur. Ce maître d'erreur triomphe, cependant que Joseph de Maistre, maître de la vérité, âme haute et pure comme vos montagnes, génie qui ne fut que bienfaisant, n'est connu et honoré que d'un petit nombre. Mais cela n'empêche pas, Messieurs, que ce soit Joseph de Maistre qui ait raison, qui ait vu les choses comme elles étaient et qui ait conformé sa pensée à la réalité. Et nous avons donc raison avec lui; et puisque la France n'a pas toujours déliré, nous croyons que, un jour prochain, elle ces-

sera de se détruire, de paraître se haïr elle-même, de crier selon le mot de Dante : « Vive ma mort! » et que enfin, ramenée à la vérité politique par de dures expériences et peut-être par un peu de contrainte utile, elle y retrouvera, avec la paix et le contentement, son titre ancien de plus beau royaume du monde. »

Il suffit de surprendre de telles paroles sur de telles lèvres pour mesurer la route parcourue depuis bientôt cent ans. En 1830, le lettré Villemain insultait sans avoir lu; en 1910, le lettré Lemaître honore et magnifie après avoir commencé par lire. Ignorer de Maistre est très mal porté, comme on dit; l'exalter est au moins un signe d'intelligence. J. Lemaître le fait par conviction raisonnée, les autres viendront à leur tour, ne serait-ce que par snobisme. Les plus aveugles commencent de voir clair. L'éclat de la vérité est plus fort que toutes les illusions libérales et parlementaires. Sous la Restauration ou la Monarchie de juillet, M. E. Judot eût sans doute raisonné à propos de J. de Maistre, comme les petits rhéteurs de Sorbonne. Aujourd'hui, il ne peut encore se donner tout entier à cette impitoyable philosophie politique. Il fait des choix et des réserves prudentes, il ironise même sur les prédictions manquées du prophète allobroge. Mais de précieux aveux lui échappent qui ont double prix sous cette plume :

« Le meilleur service que rend à un cerveau solide la lecture réfléchie de Joseph de Maistre, ce n'est pas de le fanatiser pour certaines conclusions inflexibles, trop rigoureuses, parfois paradoxales, mais de poser admirablement le problème de la souveraineté et du pouvoir. Ce problème n'a jamais été complètement résolu. Le sera-t-il jamais? En tout cas, nous ne saurions trop y penser : car nous payons cher en ce moment l'indifférence constitutionnelle qui nous a leurrés de l'illusion que nous nous passerions sans péril de gouvernement. La France a cru s'affranchir d'une foule de règles et d'obligations qu'elle prenait pour des marques de servages, pour des chaînes indignes, et cette prétendue libération qui nous mène à la pire anarchie, autorise des tyrannies sans nom, sans nous offrir les garanties de l'ordre intérieur, les sécurités de la paix extérieure, encore moins le prestige et les bénéfices de la puissance mondiale. »

C'est un triomphe presque inespéré : la conquête d'H. Taine est un miracle moindre que de mettre un peu d'inquiétude et d'hésitation dans l'esprit du plus serein des parlementaires.

***

L'heure est donc passée où le moindre fabricant d'articles de presse se croyait obligé d'ajouter sa pierre d'insulte à toutes celles qui couvrent déjà la tombe de J. de Maistre. On ne le hait plus que dans les cénacles où l'on a découvert et où l'on professe que tout l'Evangile se réduit à la loi d'amour.

Il me semble que cet empressement autour de J. de Maistre est un bon signe pour l'avenir. Il disait : « Les livres ressemblent aux hommes : la protection tient souvent lieu de mérite. » Ni de son vivant, ni après sa mort, les hommes n'ont conspiré en sa faveur. S'il devient populaire, c'est que le temps et l'expérience travaillent pour lui. C'est peut-être aussi que les esprits sont moins rebelles à la vérité et qu'ils ont l'appétit des nourritures substantielles. Le XIXe siècle a vécu d'idéalisme artificiel et scripturaire; la vérité simple ne fut le mot que d'une élite infiniment restreinte. Mais l'épreuve fut bonne; on s'aperçoit que les beaux paradoxes et les sentiments généreux sont un viatique insuffisant pour faire un long chemin et des armes fragiles pour livrer les bons combats. On veut autre chose, et ne pas recommencer éternellement l'expérience des mêmes avatars ou des mêmes désastres. Le romantisme religieux, politique ou social a fait son temps, s'il garde encore en quelques groupes une faveur qui s'explique seulement par l'incurable sottise de l'homme. Tout ce qu'il perd, c'est J. de Maistre qui le gagne; et il perdra de plus en plus au fur et à mesure que J. de Maistre sera mieux connu. Ballanche écrivait de lui, avec cette parfaite ignorance des hommes et du sens des mots qui caractérise cette génération : « Non, ce grand homme de bien, ce noble théosophe, (!!) ce vertueux citoyen d'une cité envahie par la solitude, n'avait reçu d'oreilles que pour entendre la voix des siècles écoulés. Son âme n'était en sympathie qu'avec la société des anciens jours. » Notre siècle est à la veille de donner tort à Ballanche : le solitaire du passé devient l'homme des temps nouveaux, et ces temps seront meilleurs si la pensée totale de J. de Maistre entre profondément dans les esprits pour les éclairer, dans les consciences pour les fortifier et dans les sociétés pour les mieux ordonner.

C. Lecigne.

LE " SAINT AUGUSTIN " DE M. LOUIS BERTRAND

Qu'en l'an de grâce 1913, les deux mots « Saint Augustin » imprimés sur la couverture d'un livre, au-dessus du nom d'un auteur d'ailleurs connu, procurent, à ce livre et à cet auteur, un accueil, un succès rares, très rares, — succès d'estime et succès de librairie, — voilà un événement qui, tout ensemble, fait grand honneur à M. L. Bertrand, — l'auteur, — et en dit peut-être long sur « l'âme naturellement chrétienne » du public de France. La critique loue, tout à la fois, et très généreusement, l'œuvre et l'ouvrier. Dernier venu, après tant d'autres, nous pourrions répéter, suivant la formule d'usage, vieille de plus de deux siècles : « Tout a été dit »; il ne nous reste plus qu'à glaner. Nous glanerons, et glanerons avec d'autant plus de liberté, qu'il s'agit d'un sujet très cher à tous les catholiques qui connaissent et aiment leur religion; avec d'autant

plus de liberté encore, que le triomphant auteur peut, à son gré, tenir ou ne tenir pas compte de nos observations ou critiques. Nos lecteurs les trouveront, les uns menues, les autres capitales; qui ne connaît au moins ces quatre mots de latin : *quot capita tot sensus?*

Donc, après lecture, et lecture attentive, du livre et de plus d'une critique, nous, et d'autres avec nous, ne savons que répondre au juste à la question : que voulait faire M. L. Bertrand, quand il écrivait son « Saint Augustin » ? Un roman? Une biographie? *Sub judice lis est.* Quelques lecteurs penchent pour la première hypothèse, d'autres pour la seconde. Ceux-ci s'en réfèrent surtout au prologue, prologue de belle tenue et à la page émue, presque émouvante, qui clôt le livre, en manière d'épilogue; les autres fondent leur verdict sur bien des pages et même des chapitres, où l'histoire s'unit inextricablement à la fantaisie, où la fantaisie prend souvent, nous voulons bien n'aller pas jusqu'à dire le plus souvent, la place de l'histoire. En fait, quand il lit ce livre, le catholique ne reconnaît plus guère ni sainte Monique, ni saint Ambroise, ni surtout saint Augustin. Que M. L. Bertrand excuse notre franchise; nous ne contestons d'ailleurs pas, le moins du monde, son talent, grand talent de descriptif, et volontiers, très volontiers, nous tairions-nous, si nous ne savions, à n'en pouvoir douter, qu'une partie du public et aussi des critiques prennent son livre pour autre chose, pour tout autre chose qu'un roman hagiographique; ils le prennent pour une biographie, pour une histoire, de l'homme, de l'évêque, du saint, du docteur, dont on peut dire, sans excès de témérité, que l'Eglise catholique s'honore le plus depuis et après les Apôtres. Dans un post-scriptum, il nous avertit qu'il se reconnaît débiteur littéraire de « Georges Goyau qui a fait revivre en traits si saisissants, la noble figure de sainte Mélanie ». Nous le croyons puisqu'il le dit, mais seulement parce qu'il le dit, tant les deux ouvrages se ressemblent peu! Dans son petit chef-d'œuvre (petit, uniquement par les dimensions du volume) M. G. Goyau présente à notre admiration — admiration, de tout point, sans réserves — la sainte Mélanie de l'histoire. Non, nous ne pouvons, en conscience, rendre à M. L. Bertrand, le même hommage qu'à M. G. Goyau. Sa sainte Monique, son saint Ambroise, son saint Augustin ressemblent à peine, si même ils ressemblent du tout, à ses modèles historiques. Nous reconnaissons très volontiers la valeur artistique du cadre, cadre par endroits somptueux, mais nous craignons qu'il n'arrive à l'artiste la mésaventure fréquente dans les salons de peinture, et qu'ici encore, le cadre ne vaille mieux que le tableau.

Sainte Monique.

Voici d'abord ce que M. L. Bertrand fait de sainte Monique; à cette esquisse, la reconnaisse qui pourra :

1. — « Epouvantée, à l'idée des dangers que courait la vertu de son fils, elle le chapitra. Mais Augustin, du haut de ses seize ans, se

moqua d'elle : « Radotages de bonne femme! De quoi se mêlait-elle de parler ainsi de ce qu'elle ne connaissait pas!... » De guerre lasse, Monique adjura son fils de se modérer au moins dans ses débordements : « Qu'il évitât les courtisanes et surtout qu'il prît garde de ne point se souiller d'un adultère! » Pour le reste, elle s'en remit à la volonté de Dieu » *(p. 83).*

Où puise-t-il les détails qu'il nous donne, ces indications d'une mentalité féminine et maternelle dont se défendraient, avec indignation, nous le croyons sincèrement, beaucoup de femmes, la plupart des mères et certainement toutes les mères sérieusement chrétiennes : « De guerre lasse, Monique adjura son fils de se modérer au moins dans ses débordements : « Qu'il évitât les courtisanes... » et le reste? Autant dire qu'il en fait une de ces mères effrontément indulgentes qui, en matière de pureté, font, sans une ombre de pudeur, la part du feu et se contentent de donner, à leurs grands garçons, des conseils de prudence, de modération et d'hygiène.

Or, on ne trouve rien, mais rien de pareil, dans le livre du fils de Monique. Nous traduisons simplement et tout lecteur constatera tant l'inexactitude de l'autre version que l'incorrection du commentaire : « Quant à ma mère, vous aviez déjà commencé d'élever, en elle, votre temple, ô mon Dieu, et d'y jeter les fondements de votre demeure sainte, au lieu que mon père n'était encore que catéchumène et encore seulement depuis peu. Une sainte frayeur s'empara d'elle et la fit trembler. Sans doute n'étais-je pas encore baptisé, mais elle redoutait de me voir engager sur le chemin où se perdent ceux qui ne vont pas vers vous, mais au contraire s'éloignent de vous ».

Et, sans arrêt, il continue : « Malheureux que j'étais! Faut-il dire, ô mon Dieu, que vous vous taisiez à mesure que je m'éloignais de vous davantage? En vérité, vous taisiez-vous? N'est-ce point vous que j'entendais, cependant que ma mère me parlait? N'est-ce point le son, l'harmonie de votre voix qui arrivait ainsi à mon oreille? Ses paroles traversèrent mon cœur, sans y laisser de trace. Prise de frayeur, tremblante d'émotion, elle me demandait, je me souviens encore de cet entretien intime, « d'éviter toute faute contre la chasteté, mais plus particulièrement toute faute d'adultère ». Tout cela, je le prenais pour des conseils de femme, conseils que j'aurais rougi de suivre et ils venaient de vous pourtant et je ne le savais pas ».

M. L. Bertrand prend sur lui d'altérer gravement les paroles du fils et, ce faisant, il les transforme au grand détriment de cette mère. Rien, absolument rien, que sa traduction à lui, n'autorise le commentaire qui la suit : « De guerre lasse, Monique adjura son fils de se modérer au moins dans ses débordements », non plus que la réflexion finale : « Pour le reste, elle s'en remit à la volonté de Dieu »; ce qui évidemment signifie, en bon français, qu'après tout, elle en prend très philosophiquement son parti.

2. — D'ailleurs, preuve additionnelle que nous n'errons point, le passage suivant suggère plus qu'il n'exprime ouvertement la même

mentalité : « On peut s'étonner, — Augustin aussi s'étonne — qu'elle n'ait pas songé alors à le marier. En Afrique, on se marie de bonne heure. Maintenant encore, tel laboureur arabe achète une femme à son fils à peine âgé de quinze ans, pour éteindre dans le mariage le feu d'une jeunesse trop bouillante. Mais Monique, qui n'était pas encore une sainte, se comporta, dans cette circonstance, en bourgeoise avisée et pratique : une femme serait une une chaîne pour un jeune homme comme Augustin, dont la destinée s'annonçait si brillante. *Un mariage prématuré compromettrait son avenir.* **Avant tout**, il importait qu'il devînt un rhéteur illustre, qu'il relevât le prestige de la famille. Tout cédait, pour elle, devant cette considération. Elle espérait du moins que le fougueux étudiant voudrait bien être sage par surcroît » *(p. 83)*.

Et ce qu'écrit le fils autorise-t-il à diminuer ainsi la mère, mère, qu'on ne l'oublie pas, d'un adolescent de quinze à seize ans? Que nos lecteurs en jugent : « La mère de ma chair — sans doute déjà échappée du milieu de Babylone, mais encore attardée dans les faubourgs de la cité — ne prit pas tellement garde à ce que lui révélait son mari à mon sujet, qu'elle songeât (s'il était impossible de tailler à vif dans la plaie), à contenir, dans les liens d'une affection conjugale, l'instinct et les inclinations dont elle pressentait le caractère pernicieux pour le présent et le péril pour l'avenir. Elle n'y prit point garde, parce qu'elle redoutait qu'une femme ne devînt une entrave pour mes espérances de succès, espérances non point celles de la vie future, pour celles-ci ma mère s'en remettait à vous, ô mon Dieu, mais seulement mes espérances de succès intellectuel, auquel, avec un excès d'ardeur, mon père et ma mère souhaitaient de me voir parvenir : mon père, parce qu'il ne pensait, on peut dire, jamais à vous et qu'il entretenait, à mon sujet, des visées aussi ambitieuses que vaines; ma mère, parce qu'elle comptait qu'une éducation complète, non seulement ne m'éloignerait pas, mais au contraire me rapprocherait de vous. En tout cas, voilà ce que je conjecture, quand je me rappelle, de mon mieux, les dispositions respectives de mes parents. En attendant, on me lâchait la bride; on s'interdisait, plus qu'il ne convenait, de me faire sentir le frein; on me donnait la liberté de passer mon temps non seulement en distractions, mais encore en désordres ». Que l'auteur ne nous oppose pas les dernières lignes; celles qui précèdent en excluent, à peu près, explicitement Monique; d'autant qu'Augustin se contente ici de constater les faits sans revenir à la détermination des responsabilités. On peut presser tant qu'on voudra le témoignage du fils, l'examiner à la loupe, on n'y découvrira pas trace de la mentalité que M. L. Bertrand, prête à la mère: « Avant tout, il importait qu'il devînt un rhéteur illustre... Tout cédait pour elle devant cette considération. Elle espérait du moins que le fougueux étudiant voudrait bien

être sage par surcroît ». En vérité, elle valut toujours mieux que cela.

3. — Sur quel document inconnu s'appuie-t-il pour écrire encore ceci : « Depuis longtemps, Monique pressentait le rôle exceptionnel qu'Augustin devait jouer dans l'Eglise. Pourquoi gaspiller son talent et son intelligence à vendre de vaines paroles, quand il y avait des hérésies à combattre?... Qu'était-ce enfin que le rhéteur le plus illustre devant un évêque, protecteur des cités, conseiller des Empereurs, représentant de Dieu sur la terre? Augustin pouvait être tout cela. Et il s'obstinait dans son erreur! » *(p. 215)*. Monique rêva-t-elle jamais quelque chose qui ressemble à ceci : « Augustin pouvait être tout cela! (c'est-à-dire : évêque, protecteur des cités, conseiller des Empereurs, représentant de Dieu sur la terre!) et il s'obstinait dans son erreur? » M. L. Bertrand dit oui; sainte Monique et saint Augustin disent non : « Elle me répondit que sa foi l'assurait qu'avant de mourir, elle me verrait membre de l'Eglise catholique. A moi elle ne disait pas davantage, mais devant vous, mon Dieu, source de miséricorde, elle répandait ses larmes avec ses prières, vous suppliant de venir au plus tôt à mon secours, d'illuminer ma nuit et elle s'empressait avec d'autant plus d'ardeur à l'Eglise et restait suspendue aux lèvres d'Ambroise, appelant de ses vœux la source d'eau vive qui jaillit jusqu'à la vie éternelle ». M. L. Bertrand en croira-t-il du moins les paroles de Monique, de sainte Monique mourante? « Mon fils, rien désormais ne me donne plus de délices en cette vie. Qu'y fais-je encore? Pourquoi m'y attarderais-je plus longtemps? Je ne sais, aujourd'hui que j'ai obtenu tout ce que j'espérais dans ce monde. Une seule chose me faisait souhaiter de vivre encore quelque temps ici-bas; je désirais te voir catholique avant ma mort. Mais Dieu m'a donné davantage!... » En vérité, la mère historique valait mieux que la mère de la fiction!

4. — Un détail additionnel, d'ailleurs sans grande importance : M. L. Bertrand fait, de sainte Monique, une veuve au sens canonique du mot : « L'Eglise d'alors ne se contentait pas d'offrir aux veuves le secours moral de ses sacrements et de ses consolations; elle accordait, avec certaines prérogatives, une dignité particulière, à celles qui faisaient vœu de continence.

» Comme les vierges consacrées, elles occupaient, dans les basiliques, une place d'honneur séparée de celle des autres matrones par une balustrade. Elles portaient un costume spécial » *(p. 135)*.

Nous tenons à éviter jusqu'à l'apparence de la chicane et de la pédanterie; aussi nous abstenons-nous de discuter ce point : *non est his locus*. Contentons-nous de rappeler que sainte Monique mourut à l'âge de 56 ans, détail qui démontre, à lui tout seul, l'inanité de l'affirmation. La mort du mari qui suffit à faire d'une femme une veuve au sens du droit naturel et civil, ne suffit point, même avec le complément d'un « vœu de continence », pour en faire une veuve,

au sens très spécial qu'après saint Paul, l'Eglise attachait alors à ce mot.

5. — Enfin, pourquoi M. L. Bertrand s'applique-t-il à discréditer Patricius, ou tout au moins la sincérité de sa conversion? « S'il se décida à se convertir, ce fut probablement par politique. Depuis la mort de Julien l'Apostat, la paganisme semblait décidément vaincu... Tout ce qu'il y avait de chrétien à Tagaste était catholique. A quoi bon s'obstiner dans une résistance inutile et dangereuse?... Peut-être la fin de Patricius — qui était proche, — fut-elle aussi édifiante que le souhaitait Monique » *(p. 84)*.

Roman encore! ainsi que le démontre le texte même de saint Augustin : « Enfin, son propre mari, tout à la fin de sa vie sur terre, elle le gagna, ô mon Dieu, à vous et, après sa naissance à la foi catholique, il ne lui donna jamais plus les motifs de plainte dont elle avait auparavant souffert ».

L'erreur ici vient de ce que l'auteur rapproche indûment des appréciations et des faits qui appartiennent à des époques distinctes, très distinctes.

Quoi qu'il en soit de Patricius, en tout cas, nous le répétons : la sainte Monique de M. L. Bertrand ressemble à peine, si même elle ressemble du tout, à la sainte Monique de l'histoire.

Saint Ambroise.

Si nous ne reconnaissons guère sainte Monique, nous ne reconnaissons guère mieux saint Ambroise. Qu'on voie ce que devient, sous la plume de notre auteur, la physionomie attachante du grand évêque, celui que sainte Monique « aimait comme un ange de Dieu », pour répéter les termes de saint Augustin.

1. — Voici un premier trait : « Ambroise le déconcerta à la fois par sa politesse, sa bienveillance et par la réserve, peut-être involontairement hautaine, de son accueil. « Il me reçut, dit Augustin, paternellement, et comme évêque, il se réjouit assez de mon arrivée : *penegrinationem meam satis episcopaliter dilexit.*

« Ce *satis episcopaliter* a tout l'air d'une petite malice à l'adresse du saint *(p. 201-202)*. » Et plus bas : « Le grand seigneur qu'était Ambroise, l'ancien gouverneur de Ligurie, le conseiller des Empereurs, dut laisser percer une certaine commisération ironique pour ce « marchand de paroles », ce jeune rhéteur encore tout gonflé de ses prétentions.

Quoi qu'il en soit, c'est une leçon d'humilité que saint Ambroise donna, sans le vouloir, à Augustin. La leçon ne fut pas comprise. Le professeur de rhétorique ne retient qu'une chose de cette visite, c'est que l'évêque de Milan l'avait bien reçu. Et, comme la vanité humaine attribue tout de suite une importance extrême aux moindres avances des gens illustres ou puissants, Augustin en éprouva

de la reconnaissance : il se mit à aimer Ambroise presque autant qu'il l'admirait » *(p. 202-203).*

Sauf erreur de notre part, notre auteur découvre — à la lettre — une malice dans quelques mots de l'évêque d'Hippone qu'à notre avis, il comprend mal, à moins qu'il ne les comprenne pas du tout. En effet, « Ambroise accueille Augustin comme un père accueille un fils », il le reconnaît, il le dit; dès lors comment imagine-t-il que la seconde proposition va contredire aussitôt la première?

D'ailleurs, l'explication qu'il ajoute se tourne contre lui et contre sa manière de comprendre les quelques mots en question : « Il est infiniment probable que saint Ambroise accueillit Augustin non pas précisément comme le premier venu, mais comme une brebis de son troupeau et non comme un orateur de talent, et qu'enfin il lui témoigna la même bienveillance « épiscopale » qu'il accordait, par devoir à toutes ses ouailles » *(p. 202).*

Comment? « Saint Ambroise accueillit Augustin... comme une brebis de son troupeau? » Mais ignorait-il donc, pouvait-il seulement ignorer que ce jeune homme ne faisait, à aucun titre, partie « de son troupeau? » qu'il était manichéen, peu convaincu tant qu'on voudra, mais enfin manichéen pratiquant, et pis encore, un ex-catéchumène dont la profession avérée de manichéisme aggravait et empirait notoirement la position? Pour qui prend-il donc saint Ambroise?

Aussi le *satis episcopaliter dilexit* nous semble-t-il revêtir, au contraire, une signification qui honore tout à la fois saint Ambroise et Augustin : Augustin parce qu'il fait, du premier coup, une excellente impression sur saint Ambroise; saint Ambroise parce que, dans ce jeune égaré, il pressent, devine, ou espère, pour l'Eglise catholique, une noble recrue; pressentiment, prévision ou espérance qui réjouit affectueusement son cœur d'évêque, *satis episcopaliter dilexit.* Ce qui donne du poids à notre interprétation, c'est précisément qu'Augustin éprouve, pour cet accueil, de la « reconnaissance ». On nous persuaderait malaisément qu'un jeune homme doué de la finesse d'intelligence, de la sensibilité de tact, que nous savons, se trompe au point de confondre « une certaine commisération pour un marchand de paroles, un jeune rhéteur gonflé de prétentions » avec un accueil qui lui crée une obligation « de reconnaissance! »

2. — Au surplus, au moins le craignons-nous, le biographe ou le romancier s'enlise de plus en plus : « Il m'était impossible de l'aborder, dit Augustin, pour l'entretenir de ce que je voulais, comme je le voulais, séparé que j'étais de son oreille et de ses lèvres par une foule de gens qui l'importunaient de leurs affaires et qu'il assistait dans leurs nécessités. Le peu de temps qu'il n'était pas avec eux, il l'employait à réparer les forces de son corps par les aliments nécessaires, ou celles de son esprit par la lecture. Mais, quand il lisait,

ses yeux parcouraient les pages, son cœur s'ouvrait pour les comprendre, sa voix seule et ses lèvres demeuraient en repos. Il m'arriva souvent qu'étant venu le visiter (car tout le monde pouvait entrer chez lui sans être annoncé), je le trouvais lisant en silence et jamais autrement. Je m'asseyais et, après être resté longtemps sans rien dire *(qui eût osé troubler un lecteur si absorbé?)* je me retirais, présumant que, pendant les courts instants qu'il pouvait saisir, pour délasser son esprit fatigué du tracas de tant d'affaires étrangères, toute distraction nouvelle lui serait importune. *Peut-être était-ce dans la crainte qu'un auditeur attentif et embarrassé ne le surprît en quelque passage obscur et ne le mît dans la nécessité de l'expliquer, ou de discuter quelques questions plus difficiles*, et de perdre dans ces explications le temps qu'il destinait à d'autres lectures... *au surplus, quelle que fût l'intention qui le fit agir, elle ne pouvait être que bonne dans un homme d'une si haute vertu...*

» On ne saurait commenter plus finement — ni plus malicieusement aussi — l'attitude de saint Ambroise vis-à-vis d'Augustin, que ne le fait, ici, Augustin lui même » *(p. 207-208).*

Un historien doit, non seulement respecter les textes, mais encore s'abstenir, comme on dit, de les « solliciter », surtout de les « travailler », au point d'en tirer ce qu'ils ne contiennent certainement pas. Or, le texte des Confessions ne porte point : « Je le trouvais... je m'asseyais... je me retirais... » mais « nous le trouvions... nous nous asseyions... nous nous retirions », ce qui signifie qu'Augustin n'entrait pas seul dans la maison de saint Ambroise, mais en compagnie, circonstance qui annule entièrement le commentaire : « Il s'étonnait que l'évêque, si grand seigneur qu'il fût, ne s'empressât nullement de lui prodiguer les secours spirituels ». Qu'un lecteur, sans idées préconcues, étudie le passage ci-dessus, traduit d'ailleurs vaille que vaille, de saint Augustin, et, sans tenir compte des italiques dont l'agrémente, d'une façon plutôt fantaisiste, M. L. Bertrand, qu'il dise s'il y découvre une trace, la moindre trace d'ironie, d'intention « malicieuse »!

De plus, pourquoi supprimer deux lignes intéressantes à plus d'un point de vue : « Peut-être l'évêque se proposait-il seulement de ménager sa voix, instrument délicat qu'un rien suffit à fausser, et peut-être cette raison explique-t-elle, mieux que toute autre, qu'il lut « tout bas »?

Et, là-dessus, notons, en premier lieu, que ce « grand seigneur », en effet grand seigneur authentique, vit pour ainsi dire en public, comme s'il habitait dans une maison de verre; que sa porte reste ouverte à tout venant; que ses gens non seulement « n'annoncent » personne, mais qu'ils ne trient pas les visiteurs; que chacun s'introduit et présente soi-même, entre, s'assied, sort, en un mot, agit tout à fait à sa guise, chez ce « grand seigneur » dont, au moins il nous semble, on fait une sorte de parvenu malappris.

Notons, en second lieu, qu'il ignore, qu'il ne soupçonne même pas la présence, auprès de lui, d'Augustin peut-être perdu dans le flot des visiteurs; qu'Augustin, en jeune homme bien élevé, respecte le travail de l'évêque, travail personnel tout ensemble et repos, et, partant, ne lui donne pas même signe de vie et puis, qu'on prenne la peine d'expliquer en quoi « l'attitude de saint Ambroise vis-à-vis d'Augustin » justifierait ce que, nous ne savons pourquoi, on appelle un « commentaire tout à la fois fin et malicieux ».

Au fond, exagérions-nous à l'excès, quand nous écrivions que M. L. Bertrand fausse le caractère, d'un même coup, de saint Ambroise et d'Augustin?

3. — Mais il ne s'arrête pas là; *il va plus loin, tellement loin*, que le lecteur ne peut s'empêcher de sourire, si même il n'éclate pas de rire tout de bon, quand l'auteur fait d'un jeune homme, comme Augustin, extrêmement intelligent sans aucun doute, mais après tout peu, ou point du tout, au fait de la doctrine chrétienne, faut-il dire un cuistre, non, pas cela, disons seulement un niais, mais un niais comme on en découvrirait malaisément un pareil, dans la nature, même en cherchant bien : « Comme il ignorait encore la charité chrétienne, il se disait aussi que, sans doute, Ambroise ne se jugeait pas de taille à se mesurer avec un dialecticien de sa force et que d'ailleurs il connaissait mal les Ecritures (il avait dû, en effet, dès son élévation si brusque à l'épiscopat, s'improviser une science hâtive). S'il se refusait à la controverse, Augustin en concluait qu'il avait peur d'être embarrassé » *(p. 209)*.

En vérité, rien n'excuse ici M. L. Bertrand, puisqu'il reproduit et par conséquent qu'il connaît, précisément sur ce point, l'explication authentique de saint Augustin, c'est-à-dire que saint Ambroise craignait « de perdre, dans ces explications, le temps qu'il destinait à d'autres lectures ».

4. — Aussi bien, saint Augustin revient souvent sur ce qu'il doit personnellement à saint Ambroise : « A mon insu, ô mon Dieu, vous me conduisiez à lui, afin que par lui et en pleine connaissance de cause, je pusse venir à vous », et ailleurs : « Je ne me souciais point du fond de ses discours et ne m'intéressais qu'à la forme... mais je ne pouvais pas, à ma fantaisie, séparer les idées et le style. Je commençai par goûter l'éloquence de sa parole et je finis par en admettre la vérité; mais le travail se fit lentement et par degrés », et encore : « Ma mère l'aimait comme un ange de Dieu, parce que c'était lui qui m'avait déjà conduit à l'état d'incertitude où je me trouvais... » et combien d'autres passages ne pourrions-nous rappeler ici? Explique ensuite qui pourra, que notre écrivain termine son chapitre par cette phrase aussi paradoxale qu'inattendue : « Si Dieu se servit d'Ambroise pour convertir Augustin, il est probable qu'Ambroise, personnellement, ne fit rien, ou pas grand'chose, pour cette conversion » *(p. 210)*.

Même quand l'oiseau marche, on sent qu'il a des ailes.

écrivait le poète; même quand il fait profession d'écrire l'histoire, le romancier se révèle par plus d'un endroit, pouvons-nous écrire en simple prose.

Saint Augustin.

Mais plus encore que sainte Monique, plus que saint Ambroise, saint Augustin perd au traitement que lui inflige la plume de M. L. Bertrand. Cela commence presque au début du livre. Qu'on voie plutôt :

1. — « On ne le baptisa point. Peut-être s'en est-il ressenti toute sa vie. La pudeur baptismale lui manqua. Devenu évêque, il ne dépouillera jamais complètement le vieil homme, qui avait trempé dans toutes les impuretés païennes. Certaines de ses paroles ont une crudité blessante pour les oreilles chastes. L'influence du milieu africain n'explique pas tout. Il est trop manifeste que le fils de Patricius ne connut point la complète virginité de l'âme » *(p. 44).*

Les affirmations de l'auteur vont ici, comme on voit, plus loin que les seuls documents dont il puisse les appuyer, en tous cas, dont il les appuie. Comment sait-il, en effet, qu'Augustin « avait trempé dans toutes les impuretés païennes? » Mais laissons de côté ce point, au moins provisoirement, nous y reviendrons. Appuyés sur la révélation et la doctrine de l'Eglise, et sans expliquer ici pourquoi, nous admettons avec plus de raison et donc plus d'assurance et aussi tout ensemble, plus de réserve, son « on ne le baptisa point. il s'en est ressenti assurément toute sa vie », mais tout le reste porte la marque d'une certaine, et d'ailleurs naturelle, inexpérience tout à la fois et en matière doctrinale, et en « psychologie des saints », pour employer une formule de M. Henri Joly.

Si par « pudeur baptismale » il entend, comme nous le présumons : la pudeur la plus délicate, il se trompe, mais il se trompe bien davantage quand il écrit : « Il est trop manifeste que le fils de Patricius ne connut point la complète virginité de l'âme » et aussi quand il appuie ce verdict, aussi péremptoire et général qu'équivoque, sur un considérant unique, celui qu'il libelle ainsi : « Certaines de ses paroles ont une crudité blessante pour les oreilles chastes ».

Que le jeune Augustin alla longtemps, très longtemps, à la dérive; qu'il ressembla fort aux étudiants de Carthage, étudiants peu scrupuleux en matière de pureté, nul ne le conteste; l'Eglise catholique et l'univers connaissent, sur ce point, ses humbles et touchants aveux, mais pourquoi l'auteur oublie-t-il ce qu'il écrit ailleurs : « Lui-même (Augustin) nous en avertit : au milieu de ses pires débordements, il tenait à passer pour un homme comme il faut, *elegans et urbanus (p. 119-120)* »?

Pour peu qu'il y tienne, nous accepterions même, sans autrement rechigner, en dépit de la « crudité » de la forme, son « il ne fit

que jeter sa gourme, après quoi, il se rangea. L'amour se tournait pour lui, en habitude voluptueuse. Sa tête restait libre pour l'étude et la méditation » *(p. 120)*. Seulement, un abîme sépare ce fait ou cet état, de ce que contient l'affirmation « qu'il avait trempé dans toutes les impuretés païennes ».

Nous ne l'ignorons point : une fois perdue, l'innocence baptismale ne se recouvre plus ; mais nous contestons, nous refusons d'admettre l'incompatilibité absolue entre la perte de cette innocence et l'inaptitude à comprendre et apprécier « la complète virginité de l'âme ». Qui, par exemple, comprit mieux que saint Augustin « la complète innocence et virginité » de la Mère de Jésus ? Il faudrait sinon quelque témérité, au moins beaucoup de hardiesse, pour répondre sur ce point, avec décision.

« La crudité de certaines paroles » ne constitue pas davantage une preuve péremptoire ; elle prouve parfois également l'état d'innocence, même d'innocence ingénue, et l'état opposé. Quant au fait visé, nous répondons qu'on trouverait sans peine, jusque dans la Somme de saint Thomas d'Aquin, justement surnommé l'ange de l'Ecole, « des paroles d'une crudité blessante pour les oreilles chastes » ; on en trouverait, d'une crudité tout aussi blessante, dans certains passages des Epîtres de saint Paul, on en trouverait dans l'Evangile, pour ne rien dire du reste de l'Ecriture et de ces faits indubitables, quel catholique oserait néanmoins tirer les conclusions de M. L. Bertrand ?

2. — Une fois sur ce thème d'ailleurs, notre auteur lâche tout de bon les rênes à son imagination. A gros traits, à la lettre, il dessine le croquis d'un débauché de son invention qui diminue, qui rapetisse l'Augustin véritable.

Sans l'ombre d'une preuve, il commence par en faire un érotomane : « C'étaient de vrais cris qu'il poussait lorsque ses maîtres lui donnaient à développer, en prose latine, les imprécations de Didon mourante. Sans défense contre les mirages du cœur et de la volupté, il épuisait en idée, et d'un seul coup, toute la force de la passion » *(p. 72)*. Le lecteur croit entendre les « hennissements » dont parle, en certain endroit, Bossuet, et froissé, au moins étonné, demande quelle raison, quel document inconnu, autorisent à introduire ici le nom et la personne du jeune Augustin.

D'ailleurs, il ne nous cèle pas le fait qu'il se met en frais d'invention, d'invention toute pure, si nous osons ainsi parler : « S'il se plaisait au libertinage de Placite et de Térence, s'il lisait avec délices ces comédies où les pires faiblesses sont glorifiées, j'imagine qu'il se plaisait davantage aux élégiaques latins, chez qui s'étale, sans pudeur, la folie romantique de l'amour alexandrin » *(ib.)*. Nous le prenons ici sur le fait « j'imagine qu'il se plaisait davantage... », suit un fragment du poète Catulle qui ferait encore quelque figure dans les œuvres d'un autre Catulle, Catulle de notre temps, plus impudique et plus savamment perverti encore que son homonyme antique.

3. — Sur ce chemin on peut aller loin; aussi va-t-il loin, plus loin que ne permettent d'abord le respect de la vérité, puis et surtout, le respect de l'homme dont il professe écrire la vie. Ainsi attribue-t-il, avec force détails, à Augustin, certaine variété de psychologie érotique, psychologie dont il donne une vue d'ensemble à la page qui commence : « Il était sensuel... » et finit à : « Augustin éprouvait tout cela » *(p. 118)*. Nous préférons omettre le passage.

4. — Là où Augustin écrit humblement : « N'ai-je pas osé, mon Dieu, dans les murs de ton sanctuaire, au milieu de la foule qui célébrait tes fêtes, concevoir des désirs criminels et machiner une intrigue pour me procurer des fruits de mort » *(p. 116)*; lui renchérit; il supplémente de son cru : « On croit lire la confession d'un libertin aujourd'hui. On s'étonne de ces mœurs à la fois si antiques et si modernes. Quoi, déjà? Ces jeunes basiliques chrétiennes à peine sorties de terre, où les hommes étaient sévèrement séparés des femmes, ces basiliques devenaient des lieux de rendez-vous, où l'on échangeait des billets doux, où les entremetteuses vendaient leurs mauvais offices!... » *(pp. 116-117)*.

Augustin fournit le thème, mais, sur ce thème, l'auteur exécute des variations de sa composition et quelles variations!

5 .— Là où Augustin écrit : « Des vapeurs troubles s'exhalaient des marécages de la concupiscence charnelle... Mon cœur en était voilé et noirci... Je ne gardais point la mesure, je dépassais le seuil lumineux de l'amitié... Je ne distinguais pas entre la lumière sereine de la pure affection et les fumées des mauvais désirs »; l'auteur commente : « Ne précisons pas plus qu'il ne l'a voulu lui-même. Quand on songe à tous les vices africains, on n'ose presser de tels aveux » *(pp. 79-80)*.

« Ne précisons pas », écrit-il, mais, par un artifice littéraire que connaît le moindre plumitif, il précise. Obéissant à la suggestion, la pensée, ou l'imagination du lecteur n'erre pas longtemps, à l'aventure, parmi « tous les vices africains »! Quoi? parce que, dans une humilité que justifient suffisamment ses propres aveux, le grand évêque s'écrie : « Seigneur, j'étais une pourriture devant ta face » *(p. 80)*; il se rencontrera quelqu'un, pour s'autoriser de ces quelques mots d'inspiration biblique, et, au moins par voie de suggestion ou d'hypothèse, faire d'Augustin... quoi donc? un « *inverti* »? Il ne manquait, en vérité, plus que cela! Et pourtant, rappelé bientôt au sentiment de la mesure, par la noblesse de ce caractère, ou, si l'on préfère, par la distinction de cette nature qui se retenait jusque dans les dissipations et désordres de sa vie, l'auteur écrira plus loin : « Il fit donc comme les autres, il connut leurs débauches ou il se l'imagina, car, si bas qu'il descendait, il ne pouvait rien commettre de vil » *(p. 116)*. Si, comme il le reconnaît, Augustin ne s'avilit jamais, ne « pouvait » s'avilir, pourquoi donc fournir à l'imagination d'un cer-

tain nombre de lecteurs, quelque motif, ou prétexte de l'avilir, au moins en pensée?

Ce que nous venons d'écrire suffit, pensons-nous, à motiver un jugement sévère, nous ne disons point contre l'écrivain, mal préparé, par quelques-unes de ses œuvres antérieures, à écrire une « vie de saint », mais contre une partie, la plus importante, de son ouvrage. Certes! nous ne nions point l'existence d'un nœvus sur cette physionomie de saint, physionomie autrement si belle et si attractive, mais, ici, nous prenons en défaut, gravement en défaut, le fin artiste que la plupart des critiques s'accordent à reconnaître en M. L. Bertrand, puisque, ce nœvus, il l'étend sur la plus grande partie de ce visage. Nous ne disons point que le spectateur ou lecteur ne voit que cela, mais il voit d'abord cela, surtout cela. Un artiste qui connaît son métier, ne tomberait pas aussi maladroitement dans ce fossé. N'hésita-t-il point lui-même quelque peu; la main ne lui tremblait-elle pas, au moins imperceptiblement, quand il vidait, sur cette grande mémoire, cette panerée de déchets, d'où se dégage, çà et là, il faut pourtant le reconnaître, à notre grand regret, un vague mais perceptible relent de blasphème? (1).

On inclinerait presque à penser que le cas passionnel, ce que les Anglais nomment la sexualité, intéresse, attire surtout, sinon exclusivement, l'auteur. Sa verve se refroidit, en effet, son style se décolore, quand il arrive à l'époque et à la région d'où émerge et se dresse, peu à peu, aux regards de l'Eglise et du monde, la gigantesque stature de l'évêque d'Hippone, du grand saint Augustin, ainsi que l'appelle Bossuet. Il paraît dépaysé. « Il devient ennuyeux » nous écrivent des amis d'un jugement et d'un goût toujours très sûrs. Ainsi nous fait-il le portrait d'un évêque, non point banal, certes! mais comme chacun de nous en pourrait nommer plusieurs; comme en connurent plusieurs aussi, ceux qui vécurent avant nous : « Cette pensée le consolait que, depuis sa conversion, pendant quarante ans et plus, il avait fait tout ce qu'il avait pu, il avait œuvré pour le Christ, même au delà de ses forces. Il se disait qu'il laissait après lui le fruit d'un labeur immense, toute une œuvre apologétique et dogmatique qui prémunirait contre l'erreur ce qui resterait de son troupeau et de l'Eglise d'Afrique. Lui-même avait fondé une Eglise exemplaire, sa chère église d'Hippone, que, de son mieux, il avait façonnée à la règle divine. Et il avait fondé aussi des couvents, une bibliothèque pleine de livres, enrichie encore tout récemment par les libéralités du comte Darius. Il avait instruit les clercs, qui, au lendemain des désastres, répandraient le bon grain de Vérité. Des livres, des monastères, des prêtres, des aliments substantiels et sûrs pour les esprits, des refuges et des guides pour les âmes, voilà ce qu'il léguait aux ouvriers de l'avenir » *(pp. 456-457)*.

1. Cf. par exemple : *p. 95*, une idole impure qu'il appelle Notre-Dame;

Il y a quelques semaines, comme nous lisions, avec l'attention qu'il mérite, l'Eloge de Louis Veuillot par Mgr Touchet, l'énumération de quelques évêques du dernier siècle, du nôtre, ramenait notre mémoire précisément à la page ci-dessus : « ... Gousset, de laboureur devenu théologien... l'ardent Plantier... Pie de Poitiers et Freppel d'Angers, auxquels il ne manque que d'être nés dans les âges anciens pour avoir pris séance à côté des Cyprien et des Athanase... Lavigerie qui se dresse, ainsi qu'une colonne pourpre de soleil, au-dessus des déserts africains... enfin... le plus glorieux de mes récents prédécesseurs, l'évêque que l'on trouva toujours sur la brèche, m'écrivit Léon XIII, alors qu'en 1902, je célébrais son centenaire « dès qu'il s'agit de défendre la religion et surtout, en ces temps d'injustice et d'iniquité, les droits et la liberté du Pontife Romain », Mgr Dupanloup ». Qui donc, pensions-nous, au moins parmi ces évêques-là, ne mérite ce que tout ce que M. L. Bertrand trouve à dire de saint Augustin? Et pourtant qu'on le remarque, si l'évêque d'Orléans rapproche Pie et Freppel de Cyprien et d'Athanase, il ne juxtapose aucun nom au grand nom de saint Augustin, tant il sait que, près de cet évêque, tous les autres paraîtraient relativement petits.

Nous arrêtons ici nos observations; non faute de matière, certes! il s'en faut bien! mais par crainte de fatiguer nos lecteurs. Avant de finir toutefois, nous tenons à déclarer, une fois de plus, que nous ne mettons aucunement en question, pas plus le grand talent que la droiture d'intention de M. L. Bertrand; nous nous proposions seulement de montrer que dans son œuvre, cette œuvre, le romancier entraîne l'historien, déteint sur lui, ne fait qu'un avec lui, à telles enseignes, que ses lecteurs généralement se trouvent dans l'impossibilité de découvrir la limite précise où finit le roman et où commence l'histoire. Aussi répétons-nous que, sans parler du reste, sa sainte Monique, son saint Ambroise et son saint Augustin relèvent, plus que nous ne souhaiterions, de ce que nous pourrions appeler son imagination créatrice et ne ressemblent guère, s'ils ressemblent même du tout, à la sainte Monique, au saint Ambroise et au saint Augustin véritables.

Quant au succès du livre, il ne nous surprend pas autrement; mais nous nous réservons la liberté de penser qu'il tient tout ensemble aux qualités et aux défauts de l'œuvre; plus aux défauts qu'aux qualités; et plus encore, précisément, aux défauts que nous relevons, en deux mots : aux pires. Au fond, un critique, M. Duguet sans doute, résume son impression et aussi la nôtre, quand il écrit à *La Vigie :* « Le saint lui échappe, il ne s'occupe guère du docteur; son sujet, ce serait plutôt la conversion de l'homme, ou mieux

---

p. 97, l'épiphanie de l'amour; *p. 118*, les actes de foi, d'espérance et de charité de l'amour...

les longues tergiversations du jeune homme avant sa conversion. Le reste n'est qu'un épilogue hâtivement esquivé. Encore, au milieu de ces incertitudes et de ces combats entre la grâce et la nature dans une âme supérieure, l'auteur resserre-t-il l'intérêt dans des limites où il était plus sûr d'émouvoir l'opinion contemporaine, mais qui rétrécissent une figure si ample!

On peut mettre les Confessions dans toutes les mains, sous tous les yeux, surtout les plus innocents; M. L. Bertrand lui-même n'oserait en dire autant de son livre. Aussi bien s'en rend-il compte, puisque, assure-t-on (1), il en prépare une édition expurgée; mais pour l'expurger autant qu'il conviendrait, voici le conseil désintéressé que nous lui offrons : qu'il conserve le cadre, nous voulons dire la partie descriptive généralement, mais qu'il recommence le tableau.

J. CHAPLAIN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UN ARTICLE MODERNISTE SUR M. EMILE BOUTROUX

C'est M. Fonsegrive, l'ancien directeur de feu la modernisante *Quinzaine* et le collaborateur actuel du non moins modernisant *Bulletin de la Semaine* et de la *Démocratie*, qui n'est que « le Sillon reconstitué », c'est M. Fonsegrive qui, dans le *Correspondant* du 10 janvier 1914, a publié un article de près de 30 pages et en partie moderniste, sur « l'homme du jour, M. Emile Boutroux », reçu à l'Académie Française, le 22 janvier, par M. Paul Bourget.

***

Loin de nous la pensée de trouver mauvais dans son ensemble un article qui avait pourtant sa place ailleurs que dans une revue catholique comme le *Correspondant;* celui-ci n'a pas à faire l'éloge dithyrambique d'un philosophe qui est en marge de l'Eglise, pour ne pas dire absolument contre l'Eglise dans ses derniers écrits et ses dernières manifestations oratoires.

La *Revue de Paris*, qui, certes, n'est pas catholique et qui, le 1er janvier, publiait l'article odieux de M. Julien de Narfon, *Le Centenaire de Louis Veuillot*, est moins élogieuse pour M. Boutroux que le *Correspondant*.

« Ce qui est propre à M. Boutroux, dit M. Archambault, ce sont moins ses affirmations que sa méthode, la conception très large et très synthétique qu'il eut de la philosophie... Confrontation de la

1. La *Semaine littéraire*, 7 décembre 1913, p. 535; et *La Croix*, 27 décembre 1913, p. 3.

science et de la vie, de la nature et de l'homme, des choses et de nos aspirations, établissement des « justes rapports » entre ces éléments divers de spéculation: telle est la tâche à laquelle il n'a pas cessé de donner toutes ses forces. » (*Revue de Paris*, 15 janvier 1914, p. 278).

Aussi peut-on s'étonner à bon droit de lire dans le *Correspondant*; p. 40 :

« M. Boutroux a représenté dignement la pensée française (?), et s'il a moins d'éclat que M. Bergson, moins de dogmatisme autoritaire que M. Durkheim, il a plus d'autorité véritable... Il est sagesse et modération (?). Ces qualités en font un admirable président (?) de ces assemblées où se rencontrent des philosophes, des savants de divers pays que l'on nomme des congrès. M. Boutroux a porté avec honneur la parole française aux États-Unis; aux Pâques dernières, il fit à Rome deux conférences très applaudies ».

Nous voilà bien renseignés, n'est-ce pas? sur ces conférences modernistes, faites à la demande de la Société Fogazzaro, et « très applaudies » par le juif Nathan et sa claque maçonnique, au grand scandale des catholiques sincères : M. le chanoine Gaudeau, dans la *Foi catholique*, et M. Merlier de la *Vigie*, se sont faits les échos de notre foi, indignée contre le *Bulletin de la Semaine*, de MM. Fonsegrive et Imbart de la Tour, qui avait parlé de ces conférences avec les plus grands éloges et sans restriction aucune.

Quant aux Congrès qu'a présidés M. Boutroux, pourquoi ne pas signaler le second Congrès international d'éducation morale qui s'est tenu à La Haye en 1912 et où M. Boutroux, parlant après Mme Kergomard, apologiste du « laïcisme », et de M. Ferdinand Buisson pour lequel « le surnaturel est au fond de nous-mêmes » et « la vie morale n'est pas attachée à certains dogmes », essayait de tenir la gageure impossible de concilier « croyants de la religion et croyants de la morale indépendante », et de faire l'union par la diversité? Pourquoi ne pas signaler aussi le Congrès du progrès des religions, tenu en juillet 1913, à Paris, pour lequel tous les représentants du protestantisme libéral des deux mondes s'étaient donné rendez-vous dans un élan de modernisme aigu et où M. le président Boutroux a parlé en très facheuse compagnie « des raisons du cœur selon Pascal »?

Le *Correspondant*, à défaut de M. Fonsegrive, doit connaître cette attitude de M. Boutroux, qui en a fait en France et à l'étranger une manière de pontife du modernisme et comme le succédané de Fogazzaro.

Le *Correspondant* doit savoir aussi que M. Boutroux préfaçait, en 1911, l'odieux pamphlet de M. Maurice Pernot, *La Politique de Pie X*, et gémissait, en termes académiques, mais cruels, sur l'aveuglement du grand Pape qui refuse de pactiser avec le modernisme doctrinal, politique et social.

Le silense si soigneusement gardé sur ces manifestations anticatholiques de M. Boutroux paraît au moins étrange dans une revue

catholique, d'autant plus que M. Fonsegrive ne se gêne point pour louer très haut « l'homme et le penseur » qu'est M. Boutroux, qui « a montré à l'étranger quelques-uns de ces traits les plus ignorés de notre race, à côté de l'urbanité et de la bonne grâce parfaites, de l'absence de tout pédantisme, le sérieux, la pénétration, la force et la solidité de l'esprit ». Voilà bien des choses au service du modernisme français.

Passe encore pour l'auteur éminent de la *Contingence des lois de la nature*, 1874, de l'*Idée de la loi naturelle dans la science et la métaphysique contemporaines*, 1905, où M. Boutroux prend catégoriquement parti contre le mécanisme de Taine : « L'homme est un théorème qui marche... Tout dépend de l'axiome éternel prononcé au sommet des choses », et contre le criticisme kantien de Renouvier, niant la valeur objective de la science et disant : « Nous faisons librement l'erreur et la vérité en nous ».

Les *Etudes d'histoire de la philosophie* de M. Boutroux, sur Socrate, Aristote, Jacob Bœhme, Descartes, Leibniz, Kant, la philosophie écossaise, et surtout les *Questions de morale et d'éducation*, conférences faites à l'Ecole normale supérieure d'institutrices de Fontenay-aux-Roses, sur la morale esthétique ou hellénique, la morale chrétienne et la morale moderne ou scientifique, mériteraient une appréciation autrement sévère que celle-ci, p. 58 :

« La valeur incomparable de la morale chrétienne est établie avec une force délicate... Un catholique pourrait désirer sans doute que le rôle de Luther soit un peu moins avantagé, mais les apologistes du christianisme trouveraient dans ces pages plus d'une constatation fortement et éloquemment exprimée qu'il ne serait pas inutile de vulgariser. »

Non : l'apologétique chrétienne n'a rien à gagner en s'inspirant des *Questions de morale et d'éducation* de M. Boutroux, ou même de son *Pascal*, 1900, où il y a tant de choses qui sonnent faux au point de vue catholique (1).

***

Mais là où M. Fonsegrive laisse voir clairement son esprit modernisant, sinon moderniste, c'est lorsqu'il en vient à parler du livre de M. Boutroux, *Science et religion dans la philosophie contemporaine*, 1908 (2).

1. M. Faguet a dit « qu'après ce livre, il y eut deux choses nouvelles : un grand philosophe mieux ou plus profondément fouillé; et un professeur de philosophie aiguisé et affiné par l'étude qu'il venait de faire : deux choses nouvelles : le Pascal de Boutroux et le Boutroux de Pascal ».. — Oui, mais « le Pascal de Boutroux » est-il bien le Pascal de l'histoire et de la réalité?

2. M. Paul Bourget, répondant au discours de réception de M. Boutroux à l'Académie française, n'a pas analysé *Science et Religion*, mais y a fait cette allusion significative : « Voici que des générations se lèvent, pour qui le ciel est de nouveau peuplé d'étoiles, des générations dont leurs meilleurs témoins nous apprennent que, demandant, elles aussi, à la vie la vérification de la pensée, elles se sont reprises à croire, sans cesser de savoir, des générations qui se rattachent résolument, consciemment à la tradition philo-

Abordant le problème religieux, dit-il, p. 62, c'est sa « religiosité » (de M. Boutroux) *que nous devons admirer* (1), la compréhension des données et des termes du problème en même temps que la bonne foi avec laquelle il recherche les solutions. Et de l'étude de ce problème, autant que de son contact avec certaines pensées contemporaines, en particulier avec les philosophes de l'action, il est résulté, non pas une philosophie nouvelle, mais une *philosophie plus large, plus pleine et sans doute plus achevée* (??).

Voilà qui nous stupéfait, nous, catholiques,

« Sans doute, dit M. Boutroux, l'homme pourrait vivre sans se donner d'autre fin que la vie; mais *il ne le veut pas*. Il pourrait se borner à faire ce qu'il faut, ce qu'on fait, mais s'il réfléchit, cela ne lui suffit pas. Rien ne le force à se dépasser, à chercher, à vouloir, à être. C'est une *aventure* qu'il tente, c'est un hasard qu'il court, c'est un combat qu'il lui plaît de livrer. Mais le mot de Platon demeure vrai : Le combat est beau et l'espérance est grande. » — D'où il résulte que « la religion » est un « hasard », une « aventure », le fait de « la volonté ». Aristote était tout autrement philosophe quand il définissait l'homme « un animal religieux ».

De plus, c'est l'agnosticisme religieux, c'est l'immanentisme et le pragmatisme que M. Boutroux enseigne, d'après M. Fonsegrive lui-même. Lisez plutôt, p. 63 :

« La vérité religieuse, selon M. Boutroux, est aussi pour nous beaucoup moins un objet de contemplation qu'un *motif et un instrument* d'action (2). La religion naît en l'homme *du désir, du besoin de se dépasser soi-même* (3). Quelle que soit notre grandeur et notre puissance, nous voulons pousser plus loin. L'homme est un éternel inquiet. Il se sent imparfait et il tend à la perfection. *Son insuffisance lui fait pressentir* (4) *la réalité d'une perfection* capable de l'aider à remplir ses espérances, à combler ses aspirations. Cette perfection doit être réelle, car elle a toute raison d'exister, Dieu existe et l'homme a besoin de lui (5). *C'est ce besoin qui nous pousse à*

---

sophique et religieuse de la vieille France. Même *elles vous dépassent*, Monsieur, *sur quelques points*. Beaucoup d'entre ceux qui les composent ne se contentent pas d'avoir dépouillé le préjugé du scientisme. *Ils vont jusqu'où allait Pascal. Dépassé ou non*, vous aurez été l'un de leurs maîtres les plus écoutés, les plus efficaces.

1. C'est moi qui souligne ce passage et les suivants.

2. Voilà une affirmation pragmatiste à laquelle on répond que la religion est une croyance avant d'être « un mot d'action ». M. Paul Souday lui-même disait dans le *Temps* du 24 janvier : « Le pragmatisme est la négation même de toute philosophie, puisqu'il consiste à choisir une doctrine non pour sa vérité, mais pour son efficacité morale ou sociale. Les pragmatistes soutiendront-ils que satisfaire les besoins du sentiment est pour une doctrine un aussi bon signe de vérité que de satisfaire ceux de l'intelligence? Mais nous savons par l'expérience que très souvent (en amour, par exemple), des mensonges satisfont le sentiment, tandis que la vérité est douloureuse. Nous avons donc la preuve de la vanité philosophique du principe pragmatiste. »

3. C'est de l'immanentisme pur.

4. Un pressentiment n'est pas une preuve.

5. Autant dire que Dieu existe *parce que* l'homme a besoin de lui.

croire en Dieu et à lui demander son aide. La religion est donc essentiellement *foi, communication de l'homme avec Dieu, grâce de la part de Dieu.* »

M. Archambault reconnaît, dans la *Revue de Paris*, p. 285, que « de tels objets (Dieu, « créateur de l'essence et de l'existence des êtres ») sont scientifiquement inconnaissables d'après M. Boutroux. Il nous faut, pour y atteindre, une faculté plus haute que l'entendement. Mais cette faculté, l'homme la déploie et en prend conscience alors qu'il agit pour réaliser l'idée attrayante ou obligatoire. L'action, communiquant sa vertu à l'intelligence, l'introduit dans un monde supérieur, dont les mondes visibles n'étaient que l'œuvre morte. »

Prenons maintenant l'Encyclique *Pascendi* et l'exposé qu'elle donne de l'agnosticisme et de l'immanentisme modernistes :

« La raison humaine, enfermée rigoureusement dans le cercle des phénomènes, c'est-à-dire des choses qui apparaissent et telles précisément qu'elles apparaissent, n'a ni la faculté ni le droit d'en franchir les limites; elle n'est donc pas capable de s'élever jusqu'à Dieu, non, pas même pour en connaître, par le moyen des créatures, l'existence : telle est cette doctrine. D'où ils infèrent deux choses : que Dieu n'est point objet direct de science; que Dieu n'est point un personnage historique. Qu'advient-il, après cela, de la *théologie naturelle*, des *motifs de crédibilité,* de la révélation extérieure? »

M. Boutroux n'affirme pas aussi catégoriquement son agnosticisme; mais où prouve-t-il, où démontre-t-il par la raison naturelle et philosophique l'existence de Dieu? Elle n'est pour lui ni « objet de science », ni objet de démonstration. Qu'est-elle? « Un besoin » du cœur et du sentiment.

« L'agnosticisme, dit l'Encyclique *Pascendi,* n'est que le côté négatif dans la doctrine des modernistes; le côté positif est constitué par ce qu'on appelle *l'immanence vitale...* Naturelle ou surnaturelle, la religion, comme tout autre fait, demande une explication. Or, la théologie naturelle une fois répudiée, tout accès à la révélation fermé par le rejet des motifs de crédibilité, qui plus est toute révélation extérieure entièrement abolie, il est clair que, cette explication, on ne doit pas la chercher hors de l'homme. C'est dans l'homme même qu'elle se trouve, et comme la religion est une forme de vie, dans la vie même de l'homme,

» Voilà *l'immanence religieuse.*

» Or, tout phénomène vital, — et on l'a dit, telle est la religion — a pour premier stimulant une nécessité, *un besoin;* pour première manifestation, ce mouvement du cœur appelé *sentiment.*

» Il s'ensuit, puisque l'objet de la religion est Dieu, que *la foi, principe et fondement de toute religion, réside* dans un certain sentiment intime, engendré lui-même par le *besoin du divin.* »

C'est presque le langage même de M. Boutroux, d'après son apologiste, M. Fonsegrive, qui se garde bien de blâmer l'agnosticisme et l'immanentisme flagrant de l'auteur de *Science et religion.*

La religion, d'après M. Boutroux, doit être avant tout spirituelle, affranchie du joug d'une lettre immuable et morte, ou d'une autorité

qui ne serait pas purement morale. Faut-il toutefois en conclure qu'elle répugne à toute expression rituelle ou dogmatique? Nullement. Mais M. Boutroux appelle le catholicisme « le théologisme matérialiste », et il dit catégoriquement : « Le christianisme, la dernière des grandes créations religieuses qu'ait vues l'humanité (1), n'a, pour ainsi dire, tel que l'enseigne le Christ, *ni dogmes, ni rites*. Il demande que l'homme adore Dieu en esprit et en vérité. »

Pour lui, dit M. Archambault, « le dogme est une conception nécessairement symbolique et par suite, confuse. « Si déjà les catégories et les notions préformées que nous appliquons aux choses pour les percevoir n'en peuvent être que des symboles irréductibles, si la connaissance scientifique elle-même demeure invinciblement symbolique, *comment la religion qui veut représenter l'irreprésentable* échapperait-elle à cette loi de l'intelligence? » (Boutroux: *Science et religion.*)

De là à conclure que les religions peuvent disparaître, il n'y a pas loin. Pour M. Boutroux, le principal, ce qui doit subsister, c'est « *l'esprit religieux* tel qu'il circule à travers les grandes religions », et « cet esprit religieux » n'est « autre que la foi au devoir, la recherche du bien et l'amour universel, ressorts secrets de toute activité haute et bienfaisante. »

De tout cela, M. Fonsegrive ne dit absolument rien.

« La conclusion de M. Boutroux, écrit-il p. 65, est que la religion est un *besoin transcendant* de l'âme humaine, qu'elle nous met en communication avec un monde supérieur à nous, comme la science nous met en communication avec le monde inférieur. Il doit y avoir une religion vraie, comme il y a une science vraie. La vérité religieuse est d'ordre éminemment spirituel; *elle consiste, avant tout, dans l'intention et dans les dispositions de l'âme.* Ce qui donne à certaines propositions un accent qui peut paraître subjectiviste et protestant. »

C'est la seule critique formulée par M. Fonsegrive à propos de la théorie religieuse de M. Boutroux, critique parfaitement insuffisante; car faire consister « la vérité religieuse » dans « l'intention et les dispositions de l'âme », ce n'est pas seulement soutenir une proposition qui « peut paraître subjective »; c'est être entièrement subjectiviste, comme toute la prétendue « religion » de M. Boutroux.

La religion véritable est l'ensemble des rapports réels et objectifs entre l'homme et Dieu, personnel et vivant. Qu'est-ce donc qu'une religion vidée, non seulement de dogmes et de rites, mais même de l'idée d'un Dieu personnel et vivant, que M. Boutroux remplace par un Dieu que crée un besoin transcendant de l'âme humaine? » Une telle religion peut être un « sentiment transcendant »; mais elle n'est pas la réalité sacrée qui unit par des liens véritables la créature et le Créateur, le fini et l'Infini.

Comment donc M. Fonsegrive peut-il conclure :

1. La divinité du christianisme est ainsi méconnue par M. Boutroux, qui ignore le Christ, Fils de Dieu.

« M. Boutroux, et c'est là la grande, la principale originalité de toute sa philosophie, rétablit les escaliers (entre la philosophie qui était au rez-de-chaussée des croyants et leur religion au premier étage)...

» ... Il suffisait, il y a 50 ans, d'être chrétien et spécialement catholique, pour être suspect aux savants ou aux philosophes de profession. Aujourd'hui, c'est un maître de la philosophie, de cette philosophie même que Gratry, il y a 60 ans, appelait « la philosophie séparée », qui montre que la religion la plus profonde, loin d'être l'ennemie de l'esprit philosophique, est au contraire en harmonie avec lui. »

Oui, certes, « en harmonie avec le véritable esprit philosophique », avec la véritable philosophie traditionnelle, « *science* des choses divines et humaines », comme le disaient Cicéron et Sénèque, « *science* de Dieu, de l'homme et de la société », comme le disait de Bonald, mais non pas « en harmonie avec cet esprit philosophique » qui refuse à la raison le droit d'atteindre, de démontrer l'existence de Dieu, et qui ne se sauve de l'agnosticisme que par l'immanentisme, faisant de Dieu « un besoin, un sentiment », et par là même une création, transcendante tant qu'on voudra, mais une création de l'âme humaine. Louer et glorifier une pareille philosophie, c'est, qu'on le veuille ou non, faire du pur modernisme condamné par l'Encyclique *Pascendi*.

Th. DELMONT.

« L'ÉVOLUTION ACTUELLE DU SOCIALISME EN FRANCE » (1)

C'est un livre fâcheux que cet exposé fait par un prêtre, — M. l'abbé Garriguet, directeur de Grand-Séminaire, — du « mouvement syndicaliste révolutionnaire », dont le principal foyer est la « Confédération générale du Travail, C. G. T. »

Cette « œuvre de rapporteur » soi-disant « impartial, scrupuleux et sincère », p. XI, sans « adhésion, ni approbation », assurément, mais aussi sans réfutation et presque sans critique, blâme et reproche formulés au nom des principes du bon sens et de la doctrine sacrée de l'Eglise, devient une œuvre « de propagande cégétiste », comme l'écrivait un excellent avocat, indigné d'un livre par trop indulgent au pire des socialismes.

***

L'auteur ne se dissimule pas le but criminel du Cégétisme; il constate, p. IX, qu'il tend « à la dislocation des cadres capitalistes et étatistes », et « menace de bouleverser, jusque dans ses fondements, l'organisation sociale établie ».

Néanmoins, M. Garriguet s'en tient « à une étude d'ordre essentiellement expositif », sous prétexte que « les lignes » du syndicalisme révolutionnaire ne se dessinent pas jusqu'ici avec une netteté qui permette de se prononcer sur l'avenir qui lui est réservé et de faire une critique à fond des principes dont il s'inspire », p. IX: comme si ces principes que l'auteur vient de déclarer profondément

1. Par M. l'abbé Garriguet. Un vol. in-12 de XI-292 pages; Paris, Bloud et Cie.

subversifs de « l'organisation sociale établie » n'étaient pas en contradiction absolue avec le Décalogue, avec les principes et les vérités sociales solennellement proclamées par Sa Sainteté Léon XIII dans les Encycliques *Quod apostolici muneris,* 1878; *Rerum novarum,* 1891; *Longinqua Oceani,* 1895; *Graves de Communi,* 1901; et par Sa Sainteté Pie X dans le *Motu proprio* du 18 décembre 1903, et dans l'Encyclique contre le *Sillon,* 25 août 1910!

Faudra-t-il donc attendre, pour « critiquer à fond » le syndicalisme révolutionnaire, qu'il ait donné ses fruits les plus détestables et bouleversé de fond en comble l'ordre social établi par la Providence?

Lisez ce couplet étonnant et détonant dans la bouche d'un prêtre, p. IX :

« Il y a, dans le système syndicaliste révolutionnaire, des *réclamations fondées, des aspirations légitimes, des tendances généreuses, des conceptions justes, des théories très soutenables.* »

Suivent, il est vrai, quelques restrictions : « Rêves irréalisables, prétentions inadmissibles, théories subversives ». Mais qui ne voit que de dire aux ouvriers et aux prolétaires, que le Cégétisme, le Syndicalisme révolutionnaire est en partie « fondé, légitime, généreux, juste, très soutenable », c'est lui enlever son caractère odieux et lui ouvrir toutes grandes les oreilles et les sympathies du prolétariat? L'ouvrier et le peuple sont simplistes : ils confondent les principes et les personnes, et de même qu'ils imputent à la religion, contre toute justice, les méfaits individuels de tel ou tel de ses ministres, de même ils estimeront « justes et généreux » les révolutionnaires de la Confédération générale du Travail, dont on leur aura vanté l' « énergie », p. 35; la « force », p. 36; le « dévouement » et les « légitimes » revendications. La littérature policière qui a exalté les bandits audacieux leur a fait surgir des imitateurs. N'est-il pas à craindre que, dans les milieux prolétaires, l'exposé plus que bienveillant du syndicalisme révolutionnaire lui suscite des adeptes?

M. Garriguet laisse aux lecteurs le soin de démêler le vrai du faux. C'est leur faire trop d'honneur, c'est oublier ce que Bossuet appelait si bien « la haine des hommes contre la vérité »; c'est méconnaître le rôle du prêtre dont la mission est de prémunir tous les esprits contre l'erreur et non pas de dire aux gens : « Je vous expose des doctrines où il y a du bon et du mauvais : à vous de choisir. Plus tard, lorsque « la question sera plus mûre » et que vous aurez donné dans le cégétisme, nous songerons à faire « la part de l'ivraie et du bon grain », p. X.

Ce sera trop tard, d'autant plus que M. Garriguet déclare, p. X, qu'il « a souvent cédé la parole aux théoriciens les plus autorisés » du syndicalisme révolutionnaire et que l'éloquence de ses avocats les plus habiles est de nature à faire sur les esprits une impression profonde, que presque rien ne corrige dans cette « œuvre » d'un « rapporteur » soi-disant « impartial ».

Impartial, il ne l'est vraiment pas; car un rapporteur expose le pour et le contre : or, M. Garriguet n'expose que le pour et ne fait entendre que les avocats de la défense, sans leur opposer la réplique

des contradicteurs; les contradicteurs, ici, devaient être les principes sociaux du christianisme, et « l'impartialité » n'interdira jamais à un prêtre de faire entendre la voix auguste et sacrée de l'Église.

***

Une note suggestive de la page 8 nous apprend que « le désir d'en arriver à l'action directe » est « la caractéristique du syndicalisme français, et donne à la Confédération générale du Travail son originalité si tranchée ».

Ainsi donc, « l'action directe », c'est-à-dire la violence, même criminelle, contre les « Pouvoirs publics », contre les patrons, et « les renards », n'est plus qu'une marque « d'originalité tranchée »?

On le croira d'autant mieux que, pages 9 et 10, il n'y a pas un mot de protestation contre les syndicats qui « érigent en dogme la lutte des classes », condamnée formellement par Léon XIII et Pie X, et qui réclament le droit à un peu plus de dignité par « le refus de se *laisser traiter comme des bêtes de somme* », et sont « prêts à *toutes les violences* comme à tous les sacrifices ».

Que fait donc M. Garriguet du *Motu proprio* de Pie X, interdisant, art. XIX, « à tous les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société »?

Ce « langage » dangereux, qu'un prêtre surtout devrait s'interdire, ne reparaît que trop souvent dans le livre de M. Garriguet.

Il dit, p. 15 : « Dans le sein de cette organisation puissante (la C. G. T.), qui *fournit aux ouvriers un merveilleux instrument d'action concertée et d'union prolétarienne*, le syndicalisme affirme énergiquement sa volonté de secouer toutes les tutelles, de vivre sa vie propre et de rester *autonome et indépendant*, aussi bien à l'égard des partis, qu'à l'égard de l'Etat et des communes ».

Si ce n'est pas là légitimer dans son autonomie révolutionnaire le syndicalisme cégétiste, on ne sait plus par quels termes il pourra lui-même mieux autoriser sa philosophie de « l'action directe », de la violence coupable.

Une note de la page 19 déclare, sans aucune réserve, que « ce qui contribua encore à ouvrir les yeux des ouvriers, ce furent certains actes du Gouvernement : *répressions sanglantes des grèves,* dépôt de projets de loi restrictifs de la liberté », ou plutôt de la licence. — Peut-on blâmer le Gouvernement, Dupuy, Clémenceau ou Briand, d'avoir défendu l'ordre et la sécurité publique?

P. 26 : « Le syndicalisme... n'est pas encore le nombre, mais il est *l'énergie* et l'audace. » Pourquoi? Le voici. Il s'applique, p. 28, à faire triompher « sa conception de refonte sociale... » Il a, p. 30, « un instinct d'irréductible opposition à la classe bourgeoise qui l'a *honteusement exploité...* » A cette tâche, p. 31, « il a apporté une *indomptable ténacité...* l'élan, *l'énergie,* l'éducation corporative, la combativité et la conscience qui pouvait lui manquer encore »,

p. 32, enfin « le refus de tendre le cou au collier doré qu'on lui offrait », p. 33.

Avouez que le syndicalisme révolutionnaire des Griffueilhes et Cie serait par trop exigeant, s'il ne se déclarait point satisfait de ces éloges d'un prêtre, et la C. G. T. lui doit son plus beau cierge, — si tant est qu'elle en use! — pour s'être entendu dire, par M. Garriguet, p. 34, qu'elle est « la coalition de tout ce qu'il y avait dans le prolétariat *de plus décidé*, de *plus énergique et de plus intransigeant* », et qu'elle a « infusé (au syndicalisme) une vie et donné des ardeurs qu'il ne possédait pas encore ».

Sans doute, il n'a pas pris ses chefs, p. 35, « parmi les esprits les plus pondérés et les plus mûrs »; mais modération et sagesse « ne sont inconciliables ni avec la *vigueur*, ni avec la *ténacité* », p. 36.

Après cela, comment protester, avec tous les hommes d'ordre, contre les excès illégaux de ce foyer de gréviculture et d'insurrection qu'est la C. G. T.? M. Garriguet nous arrêterait, pp. 38, 39, au nom de l'ouvrier « français », et de « notre tempérament national ».

« Le naturel *indépendant*, *décidé*, *généreux et frondeur* du travailleur français ne peut que puissamment aider à l'extension du mouvement (syndicaliste révolutionnaire). « Ce qui caractérise chez nous l'ouvrier, c'est qu'il est *entreprenant*, *audacieux*, qu'il aime la lutte et qu'il supporte difficilement tout ce qui ressemble à une sujétion ou à un joug ».

N'y a-t-il pas dans ce tableau d'étranges complaisances pour l'ouvrier français tel que l'a fait le laïcisme impie et syndicaliste? Les violences criminelles contre « les renards » sont là pour l'attester.

« Notre tempérament national nous prédisposait à l'indulgence et même à une certaine sympathie à l'égard du mouvement syndicaliste... Il y a quelque chose de *bien français*, a-t-on pu dire, *jusque dans les erreurs, les entraînements et les paradoxes du syndicalisme* ».

Eh bien, non : outre que « ces erreurs » viennent d'Outre-Rhin, de Karl Marx, et de Lasalle, le bon sens,

... L'éternel bon sens, lequel est né français,

proteste énergiquement contre « l'indulgence et la sympathie » octroyées au syndicalisme révolutionnaire, saboteur, gréviculteur, et subversif de l'ordre social, et M. Garriguet a profondément tort de lui appliquer le joli mot de La Fontaine, « le long espoir et les vastes pensées ».

***

Vous trouverez très nettement indiqué, pp. 52, 53, le but « de la C. G. T. » et son programme, « le groupement en dehors de toute école politique, de tous les travailleurs conscients de la lutte à mener pour la disparition du Salariat et du Patronat ». Mais vous cher-

cheriez en vain, à côté, une critique, nécessaire et indispensable pour les lecteurs, de ces destructions contraires aux lois naturelles que Dieu a établies dans le monde social, où il faut « qu'il y ait des princes et des sujets, *des patrons et des prolétaires* ». (Encyclique *Quod apostolici muneris.*)

Une longue citation d'Emile Pouget, *La Confédération générale du Travail*, « appellerait, nous dit M. Garriguet, p. 65, des réserves considérables ». — Très bien, mais lesquelles? Comment les deviner? d'autant plus que M. Garriguet, p. 35, cite sans réserve aucune un passage où l'on oppose « deux classes inconciliables... ceux qui détiennent le Capital, et... ceux qui sont les *créateurs de toutes les richesses*, puisque le capital ne se constitue que par un prélèvement effectué au détriment du travail ». — Double erreur, car d'abord le travail est loin de créer toutes les richesses du sol et de l'intelligence; et ensuite les deux classes de la société, capitalistes et ouvriers, sont si peu « inconciliables » qu'elles « *doivent s'aider réciproquement*, dit Léon XIII, *à atteindre leur fin dernière dans le ciel*, et, *sur la terre, leur bien-être matériel et moral* ».

Comment un honnête homme pourrait-il souscrire aux éloges suivants donnés par un prêtre, à « l'énergie », au « dévouement » des membres de la C. G. T.; p. 74 :

« Ils constituent, dans leur genre, un *vrai corps d'élite* prêt à toutes les *violences* si elles sont nécessaires, prêt aussi à tous les *sacrifices*, pour assurer le triomphe final ».

« Les violences », on les a vues; mais « les sacrifices », où sont-ils?

Page 102, nouveau dithyrambe en l'honneur de

« l'action directe du syndicalisme, faite d'efforts personnels, sans cesse renouvelés (et qui) stimule les forces latentes de l'individu, fait surgir, suivant l'expression de Lagardelle, au premier plan, ces *facultés d'enthousiasme, ce besoin de combat*, cette soif de conquêtes qui rendent capable de *tous les sacrifices et de tous les efforts* », par « une exaltation soutenue, une sorte d'exaspération incessante *des sentiments les plus agissants* de la personne humaine » (!?)

Et que dire de cette chimère de « la cité future, pp. 110, 111, au sein de laquelle *chacun vivra pour tous et tous pour chacun, dans la plus touchante des fraternités, et la plus absolue des égalités* »? — C'est la négation formelle du péché originel, de la déchéance de notre nature, comme aussi de toutes les misères sociales qui en découlent et en découleront toujours.

D'autre part, M. Garriguet envisage avec un sang-froid imperturbable « la violence et les mesures catastrophiques » auxquelles veut arriver le Cégétisme, qui, « loin de chercher ce qui peut adoucir ou supprimer les conflits, *doit plutôt se préoccuper de les envenimer et de les entretenir... Ce n'est pas la main qu'il faut tendre, c'est le poing qu'il faut montrer* ». Que dire de « *l'an-*

tipatriotisme » dont les syndicalistes font profession : « Peu importe si, dans sa course vagabonde et incertaine, il a franchi une de ces lignes purement conventionnelles que l'on appelle une frontière... *Le prolétaire n'a pas de patrie* », p. 161.

Dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er juillet 1913, M. André Tardieu exposait « la campagne contre la Patrie », — l'instrument, (l'organisation ouvrière menée par des anarchistes, la C. G. T.), la doctrine, l'application », — et il concluait : « A la lumière des textes et des faits, y a-t-il place encore pour un désaccord sur la gravité de la menace que les meneurs des syndicats anarchistes font peser sur notre pays? Assurément non ».

N'est-il pas étrange qu'un prêtre soit moins ému qu'un rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, de « la gravité de la menace que les meneurs des syndicats anarchistes font peser sur notre pays » et ne les dénonce pas à l'indignation de tous les vrais patriotes?

Tout de même, M. Garriguet, p. 171, déclare « qu'on ne saurait trop flétrir les théories » néo-malthusiennes dont les Cégétistes se sont faits les apôtres. — Mais les autres théories, ci-dessus énoncées, et contre lesquelles il n'y a eu aucune protestation de notre auteur, depuis la page 65 jusqu'à la page 171, n'étaient-elles pas aussi « à flétrir » au nom de la morale?

M. Garriguet regrette que le « sectarisme étroit et agressif » des Cégétistes les ait privés des « très utiles sympathies » de nombreux camarades chrétiens. — Est-ce que, par hasard, ceux-ci pourraient accepter les théories subversives du Cégétisme révolutionnaire, antipatriotique, et « discipliner un mouvement » dont l'incompatibilité avec le catholicisme éclate de toutes parts?

P. 182, « action directe ne veut pas dire *violence* », mais, pp. 183 et 185, elle comporte les deux manières, « allures très pacifiques et allures *violentes* ». — Comment M. Garriguet concilie-t-il ces contradictions?

Après une citation de Berth sur les grèves, qui, à l'instar de la guerre, d'après Proudhon, « agissent sur l'âme comme l'éclat du tonnerre, la voix de l'ouragan, mélange de *génie* et d'audace, de *poésie* et de passion, de suprême *justice* et de tragique *héroïsme*, leur *majesté* nous étonne », M. l'abbé Garriguet, p. 194, estime qu'il y a là « beaucoup de lyrisme et pas mal d'exagération », mais aussi « un *fond de vérité* ». — Lequel, s'il vous plaît? Est-ce « l'héroïsme », la « justice », le « génie », la « poésie » des grévistes, saboteurs, assassins de soldats et de « renards »?

Dans l'exposé très complaisant du « sabotage », qui est un vol flagrant, pp. 201-222, M. Garriguet insiste avec Emile Pouget, sur le « sabotage capitaliste » des commerçants, des fariniers, « des fabricants, des trafiquants », qui serait « bien autrement condamnable que le sabotage ouvrier », p. 215. — Pourquoi donc? Est-ce que le vol et la fraude n'ont pas toujours le même caractère d'iniquité, qu'ils soient commis par les capitalistes ou pratiqués par les prolétaires?

P. 219, M. Garriguet cite, sans le désapprouver, un article de M. de

Mun dans l'*Echo de Paris,* 29 septembre 1910 : « Je crains de scandaliser un très grand nombre de mes contemporains, si je dis que la formule Waldeck-Rousseau (Le droit d'un ouvrier, fût-il seul, à travailler, est égal au droit de tous les autres à ne pas travailler), me paraît la négation même du principe social, en vertu duquel les intérêts individuels doivent être subordonnés au bien commun ». — Oui, au « bien commun » de la Patrie, mais pas « au bien commun » de telle ou telle profession. Le malheur pour M. de Mun, c'est que « la formule Waldeck-Rousseau » est la formule même de l'Encyclique *Longinqua Oceani,* répétée dans une *Lettre* du cardinal Merry del Val à M. de Mun lui-même, qui l'avait oublié, 7 janvier 1913. « *Personne,* dit Léon XIII dans la *Longinqua Oceani, ne peut empêcher qui que ce soit de donner son travail à qui lui plaît et quand il lui plaît* ». Dans la Lettre du 7 janvier 1913 à M. de Mun, on lit : « Ne voit-on pas, au *nom d'une conception erronée de certaines organisations sociales,* des droits et des devoirs créés de toutes pièces, là où la *loi naturelle consacre la liberté?* »

« La vie sociale, continue M. de Mun, dans l'*Echo de Paris,* repose presque exclusivement sur le sacrifice des volontés particulières à la volonté générale ». — J'en demande bien pardon à l'illustre académicien; mais c'est là du Rousseau tout pur, qui aboutirait à l'esclavage des citoyens opprimés et sacrifiés à « la volonté générale », même injuste et tyrannique. La vie sociale a pour fondement la justice et pour âme la charité chrétienne, qui est un sacrifice, mais non pas à « la volonté générale ».

***

Revenons-en à M. Garriguet. Son exposé de l'expropriation des capitalistes, pp. 226-227, est par trop partial et optimiste : « Il n'y aura, dit-il, ni effusion de sang, ni luttes fratricides ». — Il y en a déjà eu dans les grèves pour quelques augmentations de salaires : comment n'y en aurait-il pas dans le chambardement universel du « Grand Soir », que les capitalistes et les petits propriétaires ne subiront certainement pas sans violence sanglante?

M. Garriguet expose enfin les théories des « catholiques sociaux », qui furent parmi les premiers et les plus ardents promoteurs de l'association professionnelle ». D'accord; mais il ne blâme pas « la répugnance extrême des travailleurs à entrer dans des associations dont faisaient partie leurs patrons ». Et cependant, Léon XIII, Pie X recommandent instamment les Corporations, les Syndicats mixtes, comme les plus propres à résoudre les questions sociales. « A la solution de la question ouvrière peuvent contribuer puissamment les capitalistes et les ouvriers eux-mêmes par des institutions destinées à fournir d'opportuns secours à ceux qui sont dans le besoin, ainsi qu'à *rapprocher et à unir entre elles les deux classes.* Telles sont les sociétés de secours mutuels, les multiples assurances privées, les patronages pour les enfants et *par-dessus tout, les corporations*

d'arts et métiers ». (Encyclique *Rerum Novarum; Motu proprio* du 18 décembre 1903.)

M. Garriguet estime, que le législateur peut prêter à l'initiative ouvrière un concours précieux qu'on aurait tort de « repousser », p. 280. — N'est-ce pas, sinon de l'étatisme, du moins une exagération du rôle de l'Etat qui n'a qu'un pouvoir de protection, un pouvoir *supplétif* et *complétif* en matière de syndicalisme et de contrats sociaux ?

Quand M. Garriguet affirme, p. 281, « qu'un nivellement *immédiat*, des classes n'est pas possible », veut-il laisser entendre qu'il serait « possible » plus tard ? Alors il irait à l'encontre des déclarations formelles de Léon XIII et de Pie X, proclamant la distinction naturelle et nécessaire des classes sociales.

M. Garriguet qui, p. 285, fait du syndicalisme révolutionnaire « un mouvement *jeune, audacieux, puissant*, et, tout de même, par bien des côtés, troublant », avoue, p. 286, qu'il pourra sembler à « certains lecteurs », qu'il n'a pas « assez désavoué toute solidarité et toute sympathie à l'égard d'hommes dont les idées ne sont pas les siennes, et d'un mouvement dont les conséquences doivent l'alarmer ».

Cet aveu d'un coupable n'est, certes, pas une justification. Il nous dispense seulement d'une critique que l'auteur a faite ainsi lui-même de son œuvre. Ce n'est pas la défendre que de dire, p. 287 : « Peut-être est-il prudent d'attendre, avant d'entreprendre (la critique du Cégétisme) qu'on ait précisé des doctrines qui ne semblent pas avoir reçu encore leur forme définitive ». — Eh quoi ! n'est-ce pas une « forme définitive » que le Cégétisme a donnée à l'abolition du Patronat, du Salariat, à l'antipatriotisme, à la grève obligatoire, à la chasse aux renards, au sabotage, à la lutte aussi permanente que criminelle contre le Capitalisme jusqu'à l'expropriation totale ? Or, tout cela devait être, non seulement réfuté, mais flétri comme une série d'iniquités sociales, monstrueuses et révoltantes, comme le banditisme « organisé et conscient ». Et M. l'abbé Garriguet se contente d'y voir, p. 286, un mélange « de *vérité* et d'erreur, de *justice* et de passion, de paradoxe et de *réalité* (? ?) ».

Comme l'écrit l'excellent catholique, dont j'invoquais l'autorité au début de cet article : « Mettez le livre de M. Garriguet entre les mains des jeunes gens de nos cercles d'études : vous les avez à moitié conquis au Cégétisme, pour « les généreuses illusions » duquel la sympathie déborde d'un bout à l'autre de l'ouvrage. Il est inadmissible qu'un prêtre expose les théories les plus fausses, les plus subversives, sans les réfuter « énergiquement, péremptoirement », d'autant plus que, présenté sous sa forme la plus captieuse, la plus attrayante, par « ses écrivains les plus autorisés », le syndicalisme révolutionnaire risque de faire bien des adeptes dans les rangs d'une jeunesse éprise du « désir immense de justice qui demeurera, dans l'histoire, la grande noblesse de notre temps ».

Th. DELMONT.

LES MÉMOIRES DU PRINCE DE HOHENLOHE (1)

Le Prince de Hohenlohe mourut en 1901. Son talent, fait surtout de souplesse naturelle et diplomatique, lui valut toutes les faveurs dont disposent les Rois de Bavière et les Empereurs d'Allemagne. On le vit : à Munich, président du Conseil; à Berlin, successivement ambassadeur d'Allemagne à Paris et Chancelier de l'Empire. Il mérita d'entendre Bismarck lui dire un jour : « Vous êtes le seul grand seigneur bavarois qui trouve le moyen tout à la fois, de rester fidèle à l'Empire et de garder la confiance du Roi de Bavière » (2). Le compliment plut à Hohenlohe; il l'inséra dans ses notes; son exécuteur testamentaire le recueille précisément dans des Mémoires compilés et publiés par les ordres et, autant qu'il fut possible, sous les yeux du Prince lui-même.

Ces Mémoires ne feront une révolution ni dans les lettres, ni dans la politique. Les deux gros volumes rappellent, à s'y méprendre, les livres, aujourd'hui oubliés, de son contemporain le Comte Platel, celui qui signait Ignotus. On y retrouve le même pêle-mêle d'anecdotes, avec moins de goût, de tenue et même d'élégance mondaine. Une différence capitale; signalons-la au début : le Prince nous fournit lui-même des raisons sérieuses de ne pas croire à ses propos. Nous ne songerions certainement à en rien reproduire, n'était pour un petit nombre de pièces susceptibles d'intéresser les historiens présents et futurs de l'Eglise. Nous traduisons fidèlement et ne laissons de côté que ce qui ne présente, à notre avis, aucune sorte d'intérêt.

LETTRE DU CARDINAL DE HOHENLOHE AU PRINCE SON FRÈRE

Rome, 15 septembre 1869.

... Le Saint-Père délibère-t-il encore? J'en doute. En dépit de tout mon respect pour le Chef suprême de l'Eglise, l'obéissance me devient de plus en plus difficile. Daigne Dieu venir à mon secours.

Je me demande souvent : Que faire en cette galère? On fait le vide autour de moi, autant qu'on le peut. Pour me borner à un exemple : Reisach et Mgr Gassner, Recteur de la fondation allemande de l'*Anima*, et d'autres encore, empêchent tous les Allemands de venir me voir. On excite perpétuellement le Saint-Père de manière à le maintenir en un état permanent d'irritation contre moi, — cela et bien d'autres choses rendent ma position difficile. Mon isolement me vaut, en revanche, de bonnes heures de liberté. Si Döllinger venait ici, je voudrais le garder auprès de moi et si vous ou lui connaissiez un théologien sûr (laïque ou ecclésiastique, peu importe) que vous puissiez m'envoyer au moment du Concile, avant s'il se peut, je lui donnerais le vivre et le couvert et il me serait agréable de le conserver auprès de moi aussi longtemps que possible.

1. Mémoires du Prince Chlodwig de Hohenlohe-Schillingsfuerst, publiés par Friedrich Curtius, trad. par G. W. Chrystal. 2 vol., Londres, 1907.

2. II, p. 88.

Les Jésuites recommencent leur traditionnelle comédie et le bon public s'imagine qu'ils se divisent en deux partis antagonistes. Au fond, ils s'entendent à merveille et suivent tous la direction que leur imprime le pouvoir central. Pour le public donc, ils forment deux partis opposés. L'un acclame avec enthousiasme l'infaillibilité du Pape (ainsi que fait, par exemple, la *Civiltà*) dans le but de faire la conquête du Pape. Résultat : les bons catholiques qui n'aiment pas les Jésuites se rangent contre l'infaillibilité; ils s'écartent du Pape qui se voit, par là, contraint de faire de ces messieurs de la *Civiltà*, ses gardes du corps. Dans l'autre parti, qui, semble-t-il, comprend jusqu'au Général, le Père Bekr *(sic)*, parti auquel j'ai cru longtemps qu'appartenait Döllinger lui-même, on branle la tête avec tristesse (bien entendu entre frères et amis) avec des airs de vieillards pleins de jours et d'expérience, et on regarde Pie IX comme un jeune écervelé. De cette façon, on conserve toujours un atout en main, tant en prévision du pontificat, qu'en vue de l'épiscopat (par exemple des évêques français.) En sorte que s'il se produit une brusque saute de vent, les Jésuites, les premiers, manifesteront leur désapprobation pour la *Civiltà* – ce joujou inventé pour amuser Pie IX. Ils se gausseront plus tard de lui. Au besoin, ils expédieront les Pères de la *Civiltà* au fond de l'Australie, d'où on leur permettra de revenir plus tard, dans l'attitude de pécheurs repentants. Voilà justement comment se passèrent les choses au siècle dernier : les Jésuites de Rome condamnaient la *Gallica propositio*, cependant que les bons Pères de France y apposaient leurs signatures et la défendaient; tout cela dans le but de détourner les Bourbons, le Parlement et le reste, de la pensée d'anéantir leur Compagnie.

Je crois que la question de l'infaillibilité du Pape indiffère totalement aux Jésuites. Quelle que soit la conclusion, ils se tireront toujours d'affaire. Après comme avant, ils continueront de propager leur fausse moralité, de multiplier leurs intrigues, de mettre en œuvre leurs activités impies. Ils soulèvent à présent la question de l'infaillibilité, ils s'en font un drapeau dont ils confient la garde à la *Civiltà*, dans le but d'impressionner le Pape. L'idée charme le Pape qui ne se fait pas la moindre idée de ce que dit et fait le vieux parti jésuite. Leur dévouement le touche, il se jette dans les bras de la *Civiltà* et, dans son aveuglement, il embrasse l'Ordre entier qu'il considère comme le sauveur de son honneur dans la question (soulevée nul ne sait pourquoi) de son infaillibilité. Il ne veut entendre à personne autre, il accorde aux Jésuites tout ce qu'ils veulent — et ce que les bons Pères s'amusent entre eux ! Où veut donc en venir Dupanloup ? Il va se démenant de tous côtés, promenant son agitation contre l'infaillibilité du Pape. Il me fait l'effet d'être un Jésuite lui-même et il donne à penser que s'il les a quittés, c'est dans le but de compromettre une masse de monde et, si possible, au moment décisif, de culbuter ses amis dans le fossé. La solution de la question de l'infaillibilité, quelle qu'elle soit, n'apportera aucune modification à la question des Jésuites, au point que de ces idées et plans d'autrefois contre eux, il ne restera miette. Les bons Pères savent que le seul moyen, pour eux, de tenir Pie IX, c'est de l'acculer à un complet désarroi d'où il ne puisse pas sortir, sans être obligé de les appeler au secours. Pour en arriver là, il faut qu'ils isolent Pie IX, qu'il se mette à dos tous les gouvernements, de la sorte il ne verra autour de lui que des ennemis et pas la plus petite branche où s'accrocher.

... Quand le Concile s'ouvrira, les choses peuvent tourner tout autrement que nous craignons, mais, même en supposant qu'elles tournent autrement, il faut nous tenir prêts. Vous êtes l'un des rares qui comprennent cela.

Comme je l'ai dit, je ne me sens pas à l'aise quand je vois Dupanloup se démener comme un converti et courir à droite et à gauche, aller voir même l'archevêque de Cologne, avant la conférence de Fulda. A Paris, et jusqu'à dans l'entourage de l'archevêque, on se murmure à l'oreille que Dupanloup a changé son fusil d'épaule. Il laisse entendre qu'il est en froid avec la Villa Borghèse et qu'il s'est jeté (au figuré, bien entendu) dans les bras de la Princesse Rospigliosi. Je souhaite seulement que le moment venu, il ne plante pas là ses partisans. Espérons malgré tout! Quelqu'un d'utile, sur qui on peut compter, c'est Héfélé, l'évêque nommé de Rottenburg. Il me paraît qu'on voudrait bien ici renvoyer à plus tard sa consécration... » (1).

Autre lettre du même au même.

Tivoli, 3 octobre 1869.

... Quant au professeur Friédrich, parfaitement! qu'il vienne, seulement il faut garder la chose secrète jusqu'à son arrivée ici. Dites-lui de ne confier à personne le principal motif de son déplacement; qu'il donne n'importe quelle autre raison : qu'il dise qu'il veut voir Rome et que sais-je, moi! Vous comprenez tout cela mieux que je ne saurais dire.

Pour Sigmund (2), j'ai les meilleures raisons du monde pour soupçonner qu'il se rapproche, de plus en plus, du parti ultramontain. Le fait-il par conviction? En tout cas, il le fait aussi par intérêt, « il ne veut pas se faire des affaires avec ces gens-là. » Les choses étant ainsi, un homme qui se respecte devrait s'en aller et ne point accepter de vous représenter. Quand le Cardinal Antonelli lui dit, par exemple : *Le Prince de Hohenlohe veut faire le théologien*, il pourrait, il devrait lui fermer la bouche d'un mot. Il ne se contente point de n'en rien faire, mais il fait circuler le récit de l'incident, ce qui constitue, à tout le moins, une incorrection formelle. Ses relations avec le corps diplomatique ne sauraient être pires. Il se montrait généralement chez moi, deux fois par semaine, maintenant, je ne le vois plus du tout. Il avait un rôle important, très utile à jouer; il n'avait qu'à se montrer ferme et digne, il ne fait rien, (encore s'il se contentait de ne rien faire!) mais j'ai des raisons de croire qu'il s'arrange pratiquement de manière surtout à ne pas nuire à son avancement. Mais il est désormais trop tard pour le remplacer avant l'ouverture du Concile. Et pourtant un homme honorable qui se conformerait à vos instructions; qui. dans les questions sérieuses, agirait de concert avec les représentants des gouvernements qui pensent comme vous; un homme de vues sûres; qui ne serait pas ultramontain; qui, au besoin, prendrait notre parti — mais où trouver un tel ensemble de qualités? — Mon plus vif désir serait que la Bavière ait au Concile un représentant plein de dignité, sur qui on pourra compter, mais j'ai bien peur qu'un tel homme soit difficile à trouver. Si Döllenger n'était pas ici *persona minus grata*, il faudrait l'envoyer. A défaut de celui-là, n'importe qui, ne fût-il point la *lumen mundi*, à condition de le munir de solides, énergiques lettres de crédit, quelqu'un dans le genre du professeur Huber, ferait l'affaire... »

En note, au bas de la page : On transféra Van Sigmund, le ministre de Bavière, à La Haye, dans le courant de ce même mois d'octobre et on lui donna pour successeur le Comte Tauffkirchen (3).

1. I, pp. 365-366.

2. Ministre de Bavière à Rome.

3. I, 369, 370.

Même les gens les mieux immunisés contre la surprise s'étonneront peut-être de surprendre un Cardinal de l'Eglise catholique à signer de pareilles communications et à jouer ce rôle!

Du même au même.

Rome, 26 novembre 1869.

Je vous écrivis l'autre jour par la poste. Comme vous avez dû vous en apercevoir, la lettre était libellée de telle façon qu'elle pouvait être lue à la poste, c'est-à-dire par le Secrétaire d'Etat... Il est bien dommage que l'évêque de Passau ne vienne pas. Il y aura plus d'une rude échauffourée et j'ai bien peur que les ultramontains n'aient la majorité. Ils manquent totalement de pudeur et de sang-froid et bien que le Pape soit, en ce moment, de mauvaise humeur, à raison de diverses manifestations, celle de Dupanloup (1), celle des évêques de l'Amérique du Nord (2) et d'autres; néanmoins, je crois que, le moment venu, le parti des sans-pudeur fera de son mieux pour crier plus fort que tous les autres. De plus, ma santé m'inspire des inquiétudes, si bien que me voici en pleine crise de mélancolie.

La lettre de Dupanloup est bonne. Visiblement *Janus* et d'autres livres lui sont restés dans le gésier. *(Sic).*

Il semble désormais évident que Haneberg ne viendra pas au Concile et pourtant il y a tous les droits en sa qualité de *Konsultor* (titre qui fait légalement de lui un fonctionnaire de l'Eglise). Le cardinal Schwarzenberg voudrait bien avoir Döllinger ici, mais il ne sait comment s'y prendre pour le faire venir. Je lui ai conseillé de le choisir pour son théologien, mais il ne me semble pas se décider. Friedrich viendra probablement vers la fin du mois. A propos, on prend des mesures pour que les Cardinaux qui n'appartiennent point au parti des ultramontains aient à faire le moins possible. On souhaiterait que je reçoive les évêques allemands chez moi, une fois par semaine; mais voilà, à raison de la tension entre les partis, je ne puis m'y résoudre, d'autant moins que le Pape me semble se méfier de moi et qu'on pourrait fort bien l'amener jusqu'à défendre aux évêques de venir chez moi. Le cardinal Schwarzenberg a promis d'inviter les évêques à l'*Anima* (3).

Extrait d'une autre lettre.

Rome, 18 mars 1870.

... Les choses ne vont point comme nous souhaiterions, particulièrement ici. Friedrich m'est d'un grand secours et, en dépit de toutes les hostilités, j'ai pu le conserver auprès de moi. Quelle décision prendra-t-on dans les grandes questions, je n'en sais vraiment rien. Le fanatisme et la stupidité dansent ensemble une sarabande échevelée, aux sons d'une mu-

---

1. *La lettre au clergé de son diocèse relativement à la définition de l'infaillibilité au prochain Concile*, de Dupanloup, daté du 11 novembre 1869, venait de paraître dans la *Gazette de France*. — Note de M. Friedrich.

2. Les évêques de l'Amérique du Nord, en passant par Paris, avaient déclaré qu'ils considéraient la définition de l'infaillibilité comme inopportune. — Note de M. Friedrich.

3. I. pp. 374, 375.

sique bruyante qui empêche tout à la fois de voir et d'entendre (1). J'ai bien peur que l'évêque de Mayence ne conduise la minorité allemande dans une chausse-trape. Il berne ces messieurs en parlant contre Rome, etc., et derrière leurs dos, il travaille contre eux et ces bonnes gens le croient sur parole. En attendant, c'est l'Eglise qui perd et souffre le plus de tout ceci. Rome elle-même a perdu énormément de terrain, ces mois derniers, dans une grande fraction de l'épiscopat et cependant l'épiscopat se tient coi. Les quelques pétitions reçues ne comptent pas; nul n'y fait la moindre attention, on passe outre. Vous ne pouvez vous faire la moindre idée de ce qui se passe ici...

Le fait que vous n'occupez plus la position épineuse et difficile que vous aviez, peut être regrettable à un certain point de vue, mais personnellement, je suis content de vous savoir tranquille pendant quelque temps et de voir qu'on en a fini avec ces campagnes de criailleries contre vous. Dans l'épiscopat de France et d'Allemagne, beaucoup vous rendent pleinement justice, mais ce n'est que dans l'avenir que vous recueillerez les éloges et la gratitude de tous, pour ce que vous avez fait. Cela viendra graduellement mais ce sera unanime. J'ai mis dans mon bréviaire quelques lignes que j'ai découpées dans votre lettre et je les relis chaque jour. Vous écriviez : « La vie n'est jamais qu'un combat et il est consolant de pouvoir se dire, une fois au terme : j'ai combattu le bon combat! » Ces nobles paroles de vous me donnent de la joie, chaque fois que je les relis. Adieu (2).

Du même au même.

Rome, 7 mai 1870.

Je réponds à vos deux bonnes lettres dont je vous remercie de tout mon cœur. A dire vrai, j'espérais pouvoir vous remercier en personne mais, cette fois encore, je n'ai pu obtenir de congé. Les bons Pères sont les maîtres dans les hautes sphères et il semble qu'ils prennent à tâche de semer la discorde entre vous et moi, ou tout au moins de nous tenir à distance l'un de l'autre, dans la mesure où ils le peuvent, en sorte qu'en définitive, je n'ai pas obtenu de congé... Je n'ai rien d'intéressant à vous dire au sujet de ce qui se passe ici; je parais au Concile aussi rarement que je le puis. Etant donné ce qui se passe, le Professeur Friedrich n'avait à peu près rien à faire qui pût le retenir et il m'a demandé de partir pour Munich. Je n'ai fait aucune difficulté à le laisser faire, encore que ce soit une grande perte pour moi. Kettler le persécute sournoisement, de la plus odieuse façon, comme on voit dans sa dernière brochure où il descend carrément jusqu'à la calomnie. Et voilà ce prince de l'Eglise, une fois de plus en grande vedette, parmi les naïfs évêques allemands, grâce à l'habileté de ses tactiques. On n'entend partout que les mots : « Le noble Kettler! » et la suite. Tout va comme je le prévoyais et vous le disais dans une de mes lettres, il y a un an. Ce que je disais alors

1. Le 20 février, le Pape avait porté un règlement qui proclamait le principe de la majorité, même dans les questions de foi. Une protestation de la minorité à la date du 3 mars était restée sans réponse. Le 6 mars, le Pape avait envoyé au Concile un article additionnel qui définissait l'infaillibilité. Le 12, la majorité demandait au Président la priorité en faveur de l'infaillibilité. — Note de M. Friedrich.

2. II, p. 3.

de Dupanloup, je pourrais le dire à présent de Kettler. En vérité, il est tout ce qu'il y a de plus difficile de voir clair et de garder son sang-froid; nous finirons par tomber dans la confusion la plus complète, et les bons Pères pourront pêcher en eau trouble, à leur cœur content. Si seulement ils pouvaient s'empêtrer dans les bas-fonds où ils opèrent! (1)

Du même au même.

Rome, 18 juillet 1870.

Je vous écrivais récemment par l'intermédiaire du Conseiller Gelzer. Depuis, tant en religion qu'en politique tout est sens dessus dessous et Dieu sait ce qu'il adviendra de tout cela. Quoi qu'il en soit, nous resterons unis comme des frères qui s'aiment et nous demeurerons attachés à la Sainte Eglise. Je suis tout désemparé depuis que j'ai perdu la compagnie de ce bon Friédrich. Il m'aurait tant rendu service en ce moment, mais il lui était indispensable de partir. Je vous le recommande particulièrement. Aujourd'hui, va se tenir la session où le Pape va proclamer la doctrine de l'infaillibilité. Les évêques de la minorité s'en vont; quelques-uns sont déjà partis hier soir, entr'autres l'Archevêque de Munich; d'autres, partent cette nuit. Ils ne veulent pas assister à la session et ils ont envoyé une protestation. Je ne me sens pas très bien et je n'irai pas, moi non plus, à la session. Ce matin, j'ai écrit, au cardinal Schwarzenberg, quelques lignes que je vous transcris ici, bien entendu, dans la plus stricte confidence; vous y verrez ce que je pense :

« Que Votre Eminence me permette quelques mots au sujet de ce qu'on appelle les affaires du Concile. La partie la plus importante de l'Episcopat ne va pas à la séance d'aujourd'hui.

» Si, sur la question de l'infaillibilité, je me déclare en complet accord avec l'ouvrage de Cardon, j'aurais, malgré tout, voté *non placet*, parce que la question n'est pas opportune et qu'elle n'a pas été débattue *conciliariter* et je ne veux pas avoir la moindre part dans la faute de cette malheureuse mesure qui a fait chanceler tant d'âmes dans la foi.

» Mais il y a plus : le Concile n'est pas un Concile. Admettons, si vous voulez, qu'il fut convoqué *legaliter*, mais à partir du moment où la *methodus* et le reste nous furent imposés, c'en était fait de la composition *conciliaire* de la malheureuse assemblée. Mais nous n'avons pas encore vu le pire, puisque le *Giornale di Roma* vient d'annoncer officiellement dans le numéro du samedi 16 juillet, que « le Concile n'est ni suspendu ni prorogé. » Et puis, jusqu'en novembre dernier, il s'est tenu, de temps en temps, des séances où quelques évêques jésuites étaient supposés représenter, à eux seuls, l'épiscopat. On peut imaginer ce qui se décida au cours de ces sessions; peut-être discuta-t-on l'infaillibilité des Jésuites et de leurs fourberies; dans tous les cas, on a traité de matières que personne n'eût osé proposer en présence de l'épiscopat. Je vous prie de ne point perdre de vue cette considération et de la soumettre à vos frères de l'épiscopat, de façon qu'en rentrant dans leurs diocèses, ils soient au courant et prêts aux décisions que comporte la situation. »

Voilà ma lettre au cardinal Schwarzenberg. Il est triste d'être réduit à dire de pareilles choses, mais je me sens pénétré, jusqu'au fond de l'âme d'une telle intensité de douleur que je pourrais à peine y tenir, si je n'avais la consolation de la sainte messe. Et le pauvre Pape qui, ainsi que

1. II, p. 10.

me le disait encore Visconti, est maintenant *diventato schiavo dei Gesuiti come mai Papa lo fù!* (1).

Du même au même.

Tivoli, 9 août 1870.

J'ai trouvé complètement intolérable de continuer plus longtemps à surveiller ce qui se passe à Rome et je suis venu ici. La situation de l'Etat du Pape dépend désormais (2) exclusivement de l'Italie. On passe son temps à faire des prévisions et des projets. Je mets toutes mes espérances en Dieu et tiens pour assuré qu'il protégera Son Eglise. Si, comme quelques témoins le redoutent, nous arrivons au véritable péril, le malheur serait un châtiment divin et je partagerai le sort commun.

... Pour ce qui est de l'article en question (3) je vois que j'y figure par mégarde. je n'ai pas vu le Saint-Père depuis le 21 juin; encore moins lui ai-je écrit; je ne pouvais donc lui faire aucune ouverture ni *di mente* ni *di cuore*. En ce qui touche à l'infaillibilité, je n'ai jamais cessé de professer ce que l'on nous enseignait aux cours de Saint-Apollinaire, il y a de cela quelque 22 ans : *Papam ex cathedra loquentem esse infallibilem.* Pour moi je ne connais rien des interprétations additionnelles du soi-disant Concile et il se passe fort bien de mes interprétations personnelles. J'évite de parler du Concile et de sa validité et je ne vais pas, en ce qui à trait à l'infaillibilité, au delà de mes opinions. Après le 18 juillet, j'ai reçu de Mgr Cenni, secrétaire particulier du Pape, un vieil ami à moi et que vous connaissez bien, quelques lignes de remerciement, au nom du Pape, pour un porte-cigarette que j'avais envoyé. Il me disait, entre autres choses : *Je voulais exprimer tout ceci, dans Saint-Pierre, le 18 juillet, où j'avais compté rencontrer Votre Eminence, mais mon attente fut déçue.* Je répondis par quelques mots de remerciement et ajoutai seulement : *Vous aviez raison de compter me rencontrer à St-Pierre, ce jour-là, mais j'étais trop affligé, trop désolé, pour des motifs qu'il me serait trop long d'expliquer et puis les forces physiques me manquaient. Quoi qu'il en soit, tout le monde sait que j'ai cru, que je crois, et qu'avec le secours divin, je croirai toujours à l'infaillibilité du Pape.* Il n'y avait rien de plus. Je n'ajoutais pas un mot relativement au Concile ou à la Constitution dogmatique et encore n'ai-je point écrit cela au Pape. mais seulement à Mgr Cenni, ni ai-je demandé qu'aucune communication fût faite à Sa Sainteté. Aussi longtemps que je ne serai pas convaincu de la validité du Concile, je ne peux faire davantage, me souvenant que j'aurai mes comptes à rendre à Dieu et que je ne voudrais pas alors me trouver en une fâcheuse position » (4).

Ces déclarations — comment les qualifier? disons enfantines, simplettes, — requièrent du lecteur qui s'obstine à vouloir les comprendre, une prodigieuse dépense d'énergie cérébrale et cela pour arri-

1. II, pp. 11, 12.

2. Depuis le rappel de la garnison française.

3. L'*Unità cattolica* du 27 juillet, annonçait que le Cardinal Prince de Hohenlohe et trois autres Cardinaux — Schwarzenberg, Rauschen et Matthieu — qui s'étaient absentés de la session du 18 juillet avaient personnellement déclaré au Pape leur adhésion sans réserve et spontanée à la décision. — Note de M. Friedrich.

4. II, pp. 16, 17.

ver, après tout, seulement à la conclusion qu'il formulera peut-être ainsi, avec plus de familiarité que de déférence : au fond, ce Cardinal était un brave homme, une espèce d'innocent qui s'appliquait, sans y réussir du tout, à se donner des airs de révolutionnaire.

Une note au bas de la page 72, même volume, intéressera peut-être quelques lecteurs ; nous la traduisons, sans commentaires :

« Le 25 avril, le Chargé d'Affaires pour l'Allemagne, informait confidentiellement le Cardinal Secrétaire d'Etat que l'Empereur venait de nommer le Cardinal Prince de Hohenlohe ambassadeur, que le Cardinal allait venir à Rome, pour se rendre compte si cette nomination agréait au Pape et dans l'affirmative, pour présenter ses lettres de crédit. Le 1er mai, le Chargé d'Affaires ayant demandé une réponse à sa notification du 25 avril, il lui fut répondu par le Cardinal Secrétaire d'Etat, que le Pape ne pouvait autoriser la nomination du Cardinal de Hohenlohe au poste en question » (1).

Le projet eut une suite au Reichstag : « A la discussion sur l'état de la mission près du Saint-Siège, le 14 mai 1872, le député von Beningsen mit en cause l'affaire du Cardinal que le Gouvernement imrial voulait nommer à l'ambassade de Rome. Le député Windthorst saisit l'occasion pour attaquer le Cardinal et lui reprocher d'être rentré en Allemagne le 22 septembre 1870, deux jours avant la prise de Rome par les Italiens et d'être encore en Allemagne sans la permission du Pape ».

Sur ces deux points particuliers, le Prince de Hohenlohe répliqua :... « L'honorable député laisse entendre que le Cardinal quitta Rome à l'heure où la sécurité du Saint-Père était en péril. Je dois maintenant déclarer que le Cardinal était à Rome, pendant toute la durée du siège et qu'il s'éloigna seulement après la prise de la ville. L'honorable membre critique de plus le séjour du Cardinal en Allemagne ; Je ne pense pas qu'il ait raison sur ce point, non plus, et je puis seulement répondre que le prélat n'aurait certainement point actuellement à Rome, l'influence qu'il désire et à laquelle son talent lui donne droit » (2).

Sur le point le plus, et, à notre point de vue, même le seul important, le Prince confirmait officiellement la critique de Windthorst.

Encore un extrait du journal du Prince, daté : Berlin, 24 octobre 1883.

« D'après une communication que j'ai obtenue au Ministère des Affaires Etrangères, le Chancelier de l'Empire paraît désireux de procéder prudemment et doucement avec Rome ; en conséquence, le scandale du Cardinal s'est produit à un moment inopportun », et en note : « Au commencement d'octobre, le Cardinal Prince de Hohenlohe, après une enquête dans la question de la destitution de l'archevêque d'Albano, avait quitté Rome avec ostentation, sans congé régulier. Il avait ensuite fait ouvertement visite à l'ambassadeur d'Italie

1. Note de M. Friedrich.

2. II, p. 73.

et à Döllinger à Munich; faits que la presse ultramontaine avait relevés avec violence » (1).

Ici, les Mémoires — ou ce que M. Friedrich en laisse arriver au public, après un filtrage aussi évident que méticuleux — prennent définitivement congé du pauvre Cardinal, dont la personne et l'histoire ou ce qu'on en laisse entrevoir, évoquent irrésistiblement, dans notre esprit, l'image d'un pion irresponsable et passif mû, sur un échiquier, par la main d'un joueur indélicat et roué. Faut-il le dire simplement? Le nom de M. Friedrich, l'éditeur officiel de l'ouvrage, excite une méfiance instinctive chez un certain nombre de catholiques : ils se demandent d'abord quels principes guidèrent les ciseaux du réviseur et puis jusqu'à quel point la plume de l'éditeur lui-même ne « travaille » jamais tant le journal que les lettres livrées au public.

J. C.

RÉPONSE DE MGR BAUDRILLART A MGR FUZET

Notre numéro du 15 janvier avait déjà paru quand nous est parvenue la réponse de l'éminent Recteur de l'Institut catholique au passage qui le concernait dans la lettre de Mgr l'archevêque de Rouen. Nous nous faisons un plaisir autant qu'un devoir de la reproduire, en empruntant d'abord quelques réflexions de la *Vigie*.

Mgr Baudrillart a écrit, pour le *Dictionnaire d'apologétique* publié sous la direction du R. P. d'Alès, un article consacré aux Universités catholiques. Tout concourait pour qu'on sollicitât de lui ce travail : ses hautes fonctions, sa notoriété, sa compétence, d'importants ouvrages antérieurs sur cette question de premier ordre.

L'article est au reste intéressant et nous n'avons aucun embarras à en convenir : car, s'il nous est arrivé de faire des réserves sur certaines pages de ce *Dictionnaire*, nous n'avons jamais songé à condamner en bloc une entreprise aussi considérable, encore moins à en incriminer indistinctement tous les collaborateurs.

Mgr Baudrillart pourrait au surplus s'honorer d'avoir mérité et reçu les félicitations les plus autorisées; et son texte se défend de lui-même.

S'il était permis de formuler une réserve, peut-être seulement pourrait-on signaler dans ces lignes un certain optimisme. Mais, sans doute, ce n'était pas ici le lieu d'insister sur des défauts inséparables de toute institution humaine. Un recteur est fait pour veiller à ces imperfections, pour en avertir les évêques protecteurs et pour en combattre les progrès; ce n'est pas à lui de les dénoncer au public. La tâche même d'un Dictionnaire d'apologétique est autre. Pris en bloc, l'effort des catholiques en vue de l'organisation d'un enseignement supérieur est partout à louer hautement et à encourager sans hésitation. Rome n'y manque jamais. Les critiques de détail, possibles et nécessaires, auront donc leur place ailleurs; personne ne s'étonnera beaucoup de ne pas les trouver là.

Et lorsqu'au mot IMMANENCE, par exemple, dans un *Dictionnaire d'Apologétique* aussi développé, on trouve une longue justification du système de

1. II, p. 301. — Note de M. Friedrich.

M. Blondel, sans aucune contre-partie sur les périls, les conclusions erronées et les disciples à l'Index, certes, il est bien permis de regretter une pareille insuffisance d'information, de craindre une complaisance critique ou une faiblesse également fâcheuses, de songer aux nombreux souscripteurs qui, se reportant à cet article au moment de condamnations retentissantes, refermeront, déçus, le fascicule, sans y avoir trouvé une explication nécessaire, pas plus qu'un avertissement préalable. Pour répondre à la difficulté soudaine d'un pénitent, d'un dirigé, des fidèles d'une paroisse, où est la lumière à laquelle tant de prêtres, confesseurs ou prédicateurs, avaient droit, du seul fait d'un abonnement onéreux à cet ouvrage si recommandé, confié aux soins de spécialistes réputés, publié sous de tels auspices, les *Etudes* elles-mêmes ne feront admettre à personne pareille défaillance. Au lieu que les misères de telle ou telle Université ne sont guère matière à dissertation. On en peut parler. Cela peut être aussi hors de propos. Mgr Baudrillart a écrit un plaidoyer clair, solide, exact, qui s'en tient à envisager le côté des choses le plus propre à relever les courages. Pourquoi pas?

. . . .

Et cet échange d'explications, en somme, n'aura donc pas été inutile, puisqu'il a établi à la fois et la volonté d'orthodoxie des deux prélats et la doctrine reconnue de l'Eglise. Il n'en pourra rester, à tout prendre, que le souvenir d'une entente vite rétablie dans la vérité. Car, à parler plus exactement, l'idéal de l'Eglise, c'est une organisation propre du haut enseignement catholique reconnue et appuyée par l'Etat, — très légitimement aussi promue et « établie » par l'Etat. Il ne s'agit donc que de s'entendre sur des formules, dictées par la direction générale de la pensée.

Il ne nous reste, en tout cas, devant une manifestation d'autorité qui échappe pour le surplus à la discussion, et qui garde comme telle force de loi, qu'à observer l'attitude de la presse.

Déjà le *Bulletin de la Semaine* s'est naturellement empressé de faire écho à ce qu'il pensait être le sujet d'une prochaine querelle.

D'autres sont en train de s'enferrer avec le même entrain réjouissant.

Quant à la *Croix*...

La *Croix*, dans sa même page supplémentaire du 14 janvier 1914, a ramassé, en tête de colonnes, aux *Etudes* et ailleurs, tous les griefs qui courent en ce moment contre nous: elle s'y associe avec cet air de fausse et risible ingénuité que lui donnent à chaque instant une certaine incohérence de la direction et la parfaite incapacité doctrinale qui distingue une partie de ses rédacteurs. Plus bas, en feuilleton vient la lettre de Mgr Fuzet, amendée de toutes les coupures que pouvait commander l'effarement d'une soudaine prudence. Comment, en effet, reproduire une leçon, si autorisée soit-elle, qui atteigne ces mêmes *Etudes* présentées tout à l'heure comme les Euménides de la paix?

Aussi, — avouons-le, — y avait-il dans la petite ligne de points, remplaçant les passages suspects, une sorte de grimace qui nous a fait beaucoup rire; et si nos lecteurs allaient par hasard ne pas goûter comme nous toute la force comique de cette réticence si joliment malencontreuse, volontiers nous relirions avec eux quelque chose des vertueuses indignations enregistrées plus haut par ces innocents chevaliers du ciseau :

« Ils (les catholiques romains intégraux) ne s'embarrassent point avec » les textes de ceux qu'ils veulent dénoncer : ils les prennent ici et là, *les* » *taillent à leur fantaisie*, se moquent de la pensée de l'auteur, etc... »

On vous y prendra donc toujours, beaux masques? Ou plutôt, mes chers

confrères, ignorerez-vous à jamais votre métier, au point de donner ainsi chaque jour au public le moins averti l'amusement de ces pas de clercs? Cela se voit je vous assure...

INSTITUT CATHOLIQUE DE PARIS
—
74, rue de Vaugirard, 74

Paris, le 11 janvier 1914

A Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Rouen

MONSEIGNEUR,

Un ami me communique le numéro du *Bulletin religieux de Rouen* du 10 janvier 1914 qui contient une lettre de Votre Grandeur au Supérieur de son Grand Séminaire, où Votre Grandeur blâme certains passages d'une étude sur les Universités catholiques que j'ai eu l'honneur de lui adresser et qui est extraite du *Dictionnaire apologétique de la foi catholique* (article *Instruction de la jeunesse*).

Votre Grandeur formule ainsi ses deux principaux griefs :

1° (Bulletin religieux, p. 31) : « Quel ne fut pas mon étonnement d'y trouver dès les premières lignes, sous ce titre *Principes généraux*, une assertion aussi extraordinaire que celle-ci : « L'idéal de l'Eglise *(en fait d'université)* c'est l'Université *de l'Etat*, conformant son enseignement au dogme catholique, partout où ce dogme peut se trouver en cause. A la rigueur, elle se contente du respect; le jour où leur conscience de croyants est décidément atteinte, les fidèles, magré l'incontestable inconvénient de faire bande à part, réclament des universités à eux. »

Dans la page suivante, Votre Grandeur démontre qu'on ne peut placer son idéal dans l'Université *de l'Etat;* elle ajoute que l'Eglise réclame, en matière d'enseignement, beaucoup plus que je ne le laisse entendre, elle m'accuse enfin de confondre les fidèles et l'Eglise.

2° (Bulletin religieux, p. 33) : « Je relève encore, dit Votre Grandeur, dans le premier chapitre de l'article sur les Universités catholiques, cette grave erreur : « Le christianisme, y est-il dit, suppose un certain système du monde, une certaine philosophie, une certaine histoire. Si ce système du monde, cette philosophie, cette histoire sont démontrés faux, le christianisme s'écroule. »

Votre Grandeur ajoute : « Le christianisme n'est lié à aucun système du monde, à aucune philosophie, à aucune histoire. Système, philosophie, histoire, peuvent donc être démontrés faux : le christianisme reste debout, car il repose uniquement sur une base divine : la Révélation dont l'Eglise a le dépôt et dont elle est l'organe impérissable. »

Si Votre Grandeur avait bien voulu lire mon article d'un peu plus près, je crois qu'elle m'eût épargné des reproches aussi pénibles,

venant d'une telle part. Elle me permettra donc de lui répondre très respectueusement.

A la première accusation. Je n'ai pas dit, ni laissé entendre que l'idéal de l'Eglise, *en fait d'université*, fût l'université *de l'Etat*. Les mots *en fait d'université* ne sont pas dans mon texte, et je n'ai pas écrit non plus université *de l'Etat.* Or, il fallait cette addition et cette modification pour que la phrase pût être comprise comme le fait Votre Grandeur. J'ai écrit université *d'Etat*, c'est-à-dire université publique, nationale (1), ce qui signifie, non que l'idéal de l'Eglise est de *copier* l'université *de l'Etat*, mais bien que le régime qui a ses préférences, c'est le régime où les universités *d'Etat* sont, comme autrefois, strictement catholiques, l'Etat faisant, comme c'est son devoir, donner un enseignement conforme à la doctrine de l'Eglise, les deux puissances marchant d'accord.

Je n'avais pas à exposer les principes généraux et les revendications totales de l'Eglise catholique en matière d'enseignement parce que la première partie de l'article *Instruction de la jeunesse*, dont mon étude sur les universités catholiques n'est que la dernière partie, a précisément cet objet. La question y est traitée à fond sous ce titre général : *Les principes*, et ces trois sous-titres : *La famille et l'enfant; — L'Eglise et l'enfant; — L'Etat et l'enfant.* Il ne me restait donc, en fait de principes généraux, qu'à rappeler ceux qui ont guidé les catholiques du dernier tiers du XIXe siècle dans leurs revendications en faveur de la liberté de l'enseignement supérieur. Mon étude commence en effet par ces mots : *La question des Universités catholiques est née au XIXe siècle.* Pourquoi? Et aussitôt ma pensée se porte sur l'objection qui est dans l'esprit de tant de nos contemporains : Les catholiques (parlons pour la France) s'étaient bien passés de ces universités jusqu'en 1875; pourquoi donc les déclarent-ils maintenant nécessaires? A cela je réponds en substance : Ce n'est ni de parti pris, ni de gaieté de cœur que l'Eglise a opposé universités à universités; elle ne l'a fait que quand il n'y a plus eu d'autres moyens pour elle de sauvegarder la foi de ses enfants; mais là n'est pas son idéal. Son idéal serait que les universités d'Etat fussent absolument catholiques comme elles l'ont été pendant des siècles; même après leur sécularisation, l'Eglise a consenti pendant soixante ans à se contenter d'un enseignement spiritualiste et d'une neutralité respectueuse à l'égard des dogmes révélés; mais quand cet enseignement spiritualiste et quand ce respect même n'ont plus été assurés, les revendications des catholiques se sont hautement fait jour.

Que Votre Grandeur ait la bonté de relire le premier paragraphe de mon article; Elle verra qu'il n'est pas possible de lui donner un autre sens.

Il est vrai que j'ai parlé, à la fin de ce paragraphe, des fidèles et non de l'Eglise. Mais pourquoi? Parce que, en fait, Votre Grandeur

1. Par opposition à Université *libre* ou *privée*. Cf. *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 281.

le sait tout comme moi, dans plusieurs pays et particulièrement chez nous, l'initiative est partie des fidèles; c'est par leurs pétitions qu'en France la question a été posée au Sénat impérial, en attendant le projet de loi du comte Jaubert à l'Assemblée nationale.

Lorsque j'ai employé l'expression « malgré l'incontestable inconvénient de faire bande à part », je n'ai pas prétendu l'appliquer à l'Eglise; j'ai simplement marqué que cet inconvénient n'échappait pas aux fidèles, promoteurs de la réforme; et, de fait, c'est la grande objection que produisent sans cesse, en France et en Amérique, les parents chrétiens qui hésitent à confier leurs enfants aux Universités catholiques. Parce qu'ils sont en très petite minorité par rapport aux étudiants de l'Etat, c'est eux qui sont jugés faire bande à part et leurs parents craignent qu'ils ne soient des isolés et presque des parias dans la société où ils sont appelés à vivre; je n'ai rien voulu dire de plus et il n'est pas juste de me répondre : « Celui qui fait bande à part, c'est l'Etat se séparant de l'Eglise. »

Votre Grandeur couronne cette première critique par la réflexion suivante : « Toute fausse doctrine a des conséquences morales et économiques fatales; et je pourrais montrer par les faits les répercussions directives, financières de l'idéal placé dans l'Université *de l'Etat.* » N'ayant point ainsi placé mon idéal, j'espère échapper aux conséquences.

Votre Grandeur déclare (p. 33) ne pas « vouloir sortir du terrain purement théologique » et c'est ainsi qu'elle aborde sa seconde accusation, celle où Elle qualifie de grave erreur la proposition suivante : « Le christianisme suppose un certain système du monde, une certaine philosophie, une certaine histoire. » En écrivant ceci, je crois avoir émis cette proposition vraie et contenue en substance dans les six propositions imposées en 1840 à la signature de l'abbé Bautain, ainsi que dans l'encyclique de Pie IX du 9 novembre 1846 : — que le christianisme suppose ou implique un certain système du monde, celui de la création, une certaine philosophie, la philosophie spiritualiste, avec l'existence de Dieu et celle de l'âme, une certaine histoire, l'histoire du peuple de Dieu et l'histoire évangélique, dont notre raison naturelle suffit à établir la vérité, ou l'authenticité (1).

Certes, je n'ai garde de penser que l'on puisse jamais démontrer que Dieu n'est pas, ou que Jésus-Christ n'a pas existé, mais je dis que, si l'on parvenait à le démontrer, le christianisme n'aurait plus

---

1. Que Votre Grandeur daigne se rappeler la première proposition signée par l'abbé Bautain, et proclamée de nouveau par le Concile du Vatican sur la démonstration de l'existence de Dieu par les forces naturelles de la raison; et surtout les propositions IV et VI :

Non habemus jus ab incredulo requirendi, ut divini Salvatoris nostri resurrectionem admittat, priusquam certæ probationes ipsi administratæ fuerint.

Ratio cum certitudine authenticitatem revelationis, Judæis per Moysen et christianis per Jesum Christum factæ, probare valet.

Il faut *prouver* l'authenticité de la révélation et donc système du monde, philosophie, histoire, importent.

de base. Et j'ajoute qu'il suffit que, même par de mauvais arguments, on ruine dans les esprits la démonstration de ces vérités, pour que le christianisme s'y effondre. Que peut signifier le mot de *révélation* à quelqu'un qui ne croit pas en Dieu? Le matérialisme et le christianisme peuvent-ils cohabiter dans la même âme? Peut-on adorer Jésus-Christ, comme croyant, et nier son existence, comme historien?

Il y a donc un lien, et n'est-ce pas en raison de ce lien que les Papes tiennent si fort à ce que l'on enseigne la philosophie traditionnelle de l'Eglise, ou philosophie chrétienne, et que l'encyclique *Pascendi* condamna les historiens qui distingueraient en eux-mêmes le savant et le croyant?

C'est aussi en raison de ce danger de ruiner les vérités fondamentales dans les esprits, que mon article déclare incapable de satisfaire l'Eglise le système des Universités allemandes qui accolent une faculté de théologie catholique à des facultés de philosophie et des sciences absolument rationalistes et même antichrétiennes; système qui a provoqué de ma part la réflexion incriminée par Votre Grandeur et qui m'a conduit à conclure tout mon développement en ces termes : « Voilà pourquoi l'unique solution qui puisse donner satisfaction aux catholiques en dehors de l'université *d'Etat* totalement confessionnelle, c'est l'Université catholique libre et intégrale. »

J'espère, Monseigneur, que ces explications paraîtront satisfaisantes à Votre Grandeur et qu'après une accusation publique Elle m'accordera le juste témoignage que ne saurait refuser un archevêque protecteur à un recteur qui n'a d'autre souci que de conduire dans la voie droite l'Université dont il a reçu la charge.

Daigne Votre Grandeur agréer l'hommage de mon profond et religieux respect.

Alfred BAUDRILLART,
v. g. rect.

Voici le texte incriminé par Sa Grandeur Mgr l'archevêque de Rouen :

La question des Universités catholiques est née au XIXe siècle. Elle s'est posée, en principe, le jour où les Universités d'Etat ont cessé d'être confessionnelles, en fait, à partir du moment où, non contentes de se séculariser, elles n'ont plus tenu un compte suffisant de la religion établie et de la doctrine révélée. Pendant longtemps, le spiritualisme chrétien qui continuait à régner dans les Universités d'Etat et la prudence des gouvernements qui ne toléraient pas de trop grands écarts de la part des maîtres avaient fait subsister un certain *modus vivendi* dont la masse des catholiques s'accommodait tant bien que mal. L'idéal de l'Eglise, en effet, c'est l'Université d'Etat conformant son enseignement au dogme catholique, partout où le dogme peut se trouver en cause. A la rigueur, elle se contente du respect; le jour où leur conscience de croyants est décidément atteinte, les fidèles, malgré l'incontestable inconvénient de faire bande à part, réclament des Universités à eux. Et la question se pose dans chaque

pays d'autant plus tôt, et avec une acuité d'autant plus vive, que ce pays marche plus vite dans la voie de la laïcisation, au sens où on entend ce mot aujourd'hui (1).

Quelques pays, l'Allemagne et l'Autriche, par exemple, ont essayé de donner satisfaction aux catholiques en constituant dans certaines Universités des facultés de théologie catholique, autrement fortes par le nombre des chaires et le caractère scientifique de l'enseignement, que ne le furent les nôtres de 1808 à 1884. Mais qui ne voit que cet expédient, est tout à fait insuffisant? A part quelques cours de vulgarisation qui peuvent intéresser le grand public, les facultés de théologie ne s'adressent qu'aux clercs; en tout cas, leurs programmes ne comportent que les sciences dites sacrées. La philosophie, l'histoire, les sciences naturelles, les sciences morales, politiques, économiques, juridiques, réparties entre d'autres facultés sont, et à tout le moins peuvent toujours être enseignées dans un esprit tout à fait antichrétien. D'ailleurs, bien qu'en un certain sens il soit vrai que les diverses sciences aient été se spécialisant, il ne l'est pas moins que toutes se soutiennent, s'appellent, se compénètrent. Le christianisme suppose un certain système du monde, une certaine philosophie, une certaine histoire. Si ce système du monde, cette philosophie, cette histoire, sont démontrés faux, le christianisme s'écroule. La faculté de théologie catholique, accolée à des facultés rationalistes et antichrétiennes, apparaît dans un isolement ridicule et dangereux : son œuvre est constamment battue en brèche par celle des autres facultés, où l'on travaille à ruiner les principes mêmes sur lesquels repose son enseignement à elle.

Voilà pourquoi l'unique solution qui puisse donner satisfaction aux catholiques, en dehors de l'Université d'Etat, totalement confessionnelle, c'est l'Université catholique libre et intégrale.

Et ceci nous explique enfin comment, si l'on met à part l'Irlande et la Suisse où subsiste, à côté du principe de la liberté, une répartition territoriale des confessions religieuses, ceci, dis-je, nous explique comment, dans tous les grands Etats modernes, la question des Universités catholiques se trouve liée en fait à celle de la liberté de l'enseignement supérieur. Tel est notamment le cas de la France.

RECTIFICATIONS RECTIFIÉES

Notre article du 15 janvier sur une lettre de Mgr d'Agen a provoqué de la part de Sa Grandeur et de celle du P. Delbrel des rectifications dont nous leur devons acte. Mais, comme la vérité garde toujours ses droits, comme notre devoir à tous est de ne la point défigurer ou altérer, le droit nous reste de rectifier ces rectifications.

Celle de Mgr du Vauroux a paru sous forme de communiqué dans la *Semaine Religieuse* de son diocèse, le 24 janvier.

---

1. Ma pensée ne saurait être douteuse. Elle s'éclaire encore par ce passage de ma *Vie de Mgr d'Hulst*, t. I, p. 281 : L'idéal de l'Église, est-il besoin de le rappeler? n'est pas d'opposer des Universités libres orthodoxes à des Universités d'Etat libres penseuses. Ce qu'elle souhaite, ce sont des Universités publiques conformant leur enseignement au dogme catholique et reconnaissant l'autorité de l'Eglise là où elle a lieu de s'exercer. A la rigueur, elle se contente du respect. Le jour où la conscience des croyants est atteinte par l'enseignement public, l'Eglise leur fait un devoir de revendiquer des Universités à eux. Et la question se pose, etc... »

M. l'abbé Barbier, dit cette pièce, « est à lui tout seul un Saint-Office, une Consistoriale, une Congrégation de l'Index ». C'est, en vérité, nous faire trop d'honneur. Réclamer le droit d'émettre son avis sur les faits et gestes, n'est pas s'arroger l'autorité qui porte une sentence et impose un jugement. Nos opinions demeurent discutables, que les autres nous en accordent autant. Mais qu'ils veuillent bien prendre un soin égal au nôtre de ne pas changer la réalité des faits.

Le Communiqué dit, par exemple, que l'article en question « jette le blâme sur le cardinal-archevêque de Paris, etc... » Cela est absolument inexact. Ce trait ne peut viser que le passage relatif au projet de monument en l'honneur de M. l'abbé Gayraud. Or, ce passage commençait par cette phrase : « Les faits ne servent d'ailleurs ma thèse *que parce qu'ils sont plausibles* ». C'était précisément écarter toute idée de blâme. Il est regrettable qu'on n'ait pas voulu en tenir compte.

Le Communiqué se plaint que nous semions « aux quatre coins de la France des insinuations graves contre la pureté de la doctrine et la rectitude de la conduite » de Sa Grandeur; « on a vu par quels procédés il (M. Barbier) essaie d'incriminer la doctrine de Mgr l'Evêque ». Force nous est de protester respectueusement contre cette « insinuation », c'est-à-dire contre cette imputation aussi nette qu'inexacte. Pas un mot de ce que nous avons écrit ne lui donne la plus légère apparence de fondement.

Quels sont, en effet, ces procédés et ces faits? Ce sont ceux sur lesquels le Communiqué élève une protestation.

Il y en a deux. Le premier est le rappel fait dans notre article d'un éloge très fâcheux de la modernisante *Quinzaine* de M. Fonsegrive, paru dans le *Bien du Peuple* d'Agen, journal « protégé par Mgr l'Evêque d'Agen », quand cette revue succomba. Sur ce point, la *Semaine Religieuse* se borne à dire : « Si le *Bien du Peuple* a parlé en termes répréhensibles de la *Quinzaine*, Monseigneur ne s'en souvient pas. D'ailleurs le patronage accordé à un journal n'implique pas l'approbation de tous les articles qu'il publie ». Ce défaut de mémoire ne change rien à la réalité du fait. Nous observerons respectueusement qu'il eût été facile à Sa Grandeur de la contrôler, si Elle avait perdu le souvenir d'une polémique où son nom fut mêlé obstinément et avec éclat, non par nous, mais par le *Bien du Peuple*. Protestant contre nos critiques, il intitulait ses articles en caractères énormes : « *M. l'abbé Barbier contre Mgr l'Evêque d'Agen* », et s'efforçait désespérément de solidariser Sa Grandeur avec lui, en s'autorisant des brevets d'orthodoxie qu'il en avait reçus. Et c'est nous qui protestions alors et nous efforcions de dégager Sa Grandeur, en faisant remarquer que nous n'avions pas dit un mot d'Elle, et en observant que « l'approbation donnée à un journal n'implique pas l'approbation de tout ce qu'il publie ». Tant nous étions éloignés d' « incriminer la doctrine de Monseigneur », de « semer aux quatre coins de la France des insinuations

graves contre la pureté de sa doctrine et la rectitude de sa conduite ». Un autre trait s'est effacé du souvenir de Sa Grandeur. C'est la lettre extrêmement élogieuse qu'Elle adressa au directeur du *Bien du Peuple*, quand ce journal disparut peu de semaines après, où Elle ratifiait tout ce qu'il avait fait, non sans allusions transparentes à cette polémique même.

L'autre fait est un article de notre revue intitulé : « La philosophie de Bergson au grand séminaire ». Nous avions évité alors de dire que ce grand séminaire était celui d'Agen. La doctrine de Monseigneur, la rectitude de sa conduite, sa responsabilité même n'y étaient aucunement mise en cause. Ce fait méritait d'être cité comme un exemple frappant et regrettable de l'inexécution des enseignements et condamnations du Saint-Siège. Nous citions un long texte du professeur de philosophie. La question n'est pas « d'où viennent à M. Barbier ses renseignements », mais seulement de savoir s'ils sont exacts. On ne les conteste pas dans le cas présent. Il suffit de se reporter à ce texte pour constater que le professeur faisait tout autre chose qu'un emprunt légitime à un philosophe non catholique, et se trouve d'accord avec lui, comme le dit le Communiqué, pour réfuter la doctrine de Kant sur le principe de causalité Il présentait les formules les plus dangereuses de l'auteur de l'*Evolution créatrice* comme donnant la justification plausible de ce principe fondamental et, sans s'en douter, c'est évident, il ruinait toute vraie philosophie.

Quant à « conclure du fait à l'habitude » et « commettre ainsi un sophisme qui, dans l'ordre moral, ressemble fort à une calomnie », si sophisme et calomnie il y a, ils consisteraient surtout à nous attribuer une généralisation dont nous nous sommes soigneusement abstenus.

De son côté, le R. P. Delbrel nous a adressé une lettre où il se plaint que nous ayons « jugé la doctrine de son livre », en confessant que nous ne l'avons point lu; il nous invite à cette lecture, pour y « noter les passages où nous croirons voir des allusions blessantes pour nous ou tel de nos amis », etc...

Ce sont encore autant d'allégations en dehors de la vérité. Nous n'avons rien écrit qui y prêtât.

Avons-nous « scruté les intentions de l'auteur »? Il eût mieux valu pour le P. Delbrel nous répondre qu'en nous demandant si en écrivant son livre que nous croyons très volontiers impeccable, il ne prévoyait pas que d'autres en tireraient un argument général contre certains sécularisés et si cette prévision n'entrait pas indirectement dans ses intentions, nous nous étions complètement mépris.

Il nous invite à dire franchement si nous le tenons pour un libéral. Nous ne le connaissons pas assez pour cela, et n'avons rien dit qui l'autorise à nous demander cette explication. Lui-même prend

soin d'ailleurs de nous confirmer que ce que nous avons écrit de ses antipathies est exact, et nous renvoie pour les connaître à l'article des *Etudes*. C'est bien ce que nous pensions et il suffit.

S'il plaît, au P. Delbrel, comme aux *Etudes*, de voir les appréciations de celles-ci chaudement approuvées par les journaux modernistes comme l'*Italie*, le *XXe Siècle*, la *Kölnische Volkszeitung*, tant mieux ou tant pis pour lui et pour elles.

E. B.

AVIS

Nos abonnés doivent trouver encartés dans le présent numéro l'index, la table et la couverture du tome X.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE — 2.266B

QUELQUES FRANÇAIS ET LA COMMISSION DES ORDINATIONS ANGLICANES

Nos lecteurs comprennent l'expression « Commission des Ordinations Anglicanes ». Un prêtre français doué d'un grand cœur, tout ensemble, et d'une imagination plus grande encore, se trouve, un jour, fortuitement en contact avec quelques protestants anglais dont le plus considérable, à tous les points de vue, porte le nom très honorable de Lord Halifax. Le prêtre français, un lazariste, s'appelait, il vit encore peut-être, en conséquence disons s'appelle M. Portal. Des causeries longues, peut-être intimes, suivirent. Les deux hommes se comprirent, à tout le moins ils le crurent. En fait, leurs positions respectives restèrent, probablement à leur insu, aussi divergentes, ou parallèles, ou asymptotes, que le catholicisme et le protestantisme. Le résultat singulier et, au début, imprévu, de cette rencontre de fortune peut se résumer en quelques mots : déçu, entièrement déçu par des rapports aussi sincères qu'inexacts, Léon XIII prit d'abord au sérieux, tout à fait au sérieux, les propos, les espérances, les rêves généreux sans doute, mais enfin purs rêves de M. Portal. A la suite de pourparlers, de tergiversations, d'informations qui devinrent bientôt contradictoires et dans le but d'en finir, une fois pour toutes, avec la question, perpétuellement renaissante, des Ordinations Anglicanes, question à laquelle tant certains anglicans que M. Portal et un certain nombre de Français attachaient, sans savoir au juste pourquoi, une importance capitale, le Pape finit par nommer une Commission composée d'abord de sept membres : le cardinal Mazzella, président, Mgr Gasparri, l'abbé Duchesne, le Père de Angelis, jésuite, le chanoine Moyes, le Père David Fleming, franciscain, et Dom Gasquet, bénédictin; puis, dans la suite, de neuf membres par l'adjonction du Père Scannel, prêtre séculier, et du Père Joseph Calasanz de Llavanéras, capucin : trois Italiens, un Français, un Espagnol, et quatre Anglais. Rien que cette nomenclature avertit déjà le lecteur que la Commission se composait d'hommes d'une compétence indéniable et le mélange des nationalités aussi bien que des opinions, assurait, au yeux les plus prévenus, l'indépendance et l'impartialité des débats.

Par ordre formel du Souverain Pontife, ordre plusieurs fois répété, le secret le plus absolu liait les consciences des commissaires. Il faut noter, à l'honneur de la plupart d'entre eux, qu'ils ne failli-

rent point à leur devoir; par malheur, des preuves matérielles et autres ne permettent plus désormais à l'historien sincère, de rendre à tous le même témoignage. Un ministre protestant, l'un des deux délégués non point de l'ensemble, mais d'une fraction, d'une minorité de l'Eglise anglicane, M. Lacey, publia bientôt, sous le titre principal de « Mon journal de Rome », *A Roman diary*, le compte rendu, tenu à jour, des débats.

A la requête d'amis, écrit-il lui-même, sans spécifier davantage, l'un des commissaires anglais, Dom Gasquet, entr'ouvrit, à son tour, son portefeuille et il en tira la matière d'un mince, trop mince, et très intéressant volume, une plaquette qu'il publia sous le titre de « Quelques feuilles de mon journal », *Leaves from my diary*, dans le but de rectifier au moins quelques-unes des erreurs, assurément involontaires, contenues dans le volume du ministre protestant. Celui-ci, le ministre protestant, fournit, sans le vouloir, la matière d'un réquisitoire à l'adresse du, non, disons des commissaires indiscrets. Le bénédictin anglais reprend cette matière, la développe par endroits, la précise et, quelquefois directement, plus souvent indirectement, conduit le lecteur à identifier sinon tous les inculpés, au moins l'un ou l'autre d'entre eux.

Au sujet de Dom Gasquet, le public lettré sait au moins quelle position, très haute position, il occupe dans l'Ordre bénédictin d'Angleterre et plus spécialement dans le groupe de bénédictins chargés officiellement de la révision de la Vulgate, et comprend dès lors à quel point son témoignage s'impose à l'attention et force la confiance.

Nous nous proposons de relever ce qui, dans cette plaquette, vise certains Français et nous le faisons pour trois motifs principaux : ce complément de divulgation peut servir à ceux qui écrivent ou écriront l'histoire de l'Eglise contemporaine; de plus, à l'exception du cardinal Mazzella et du capucin devenu le cardinal Vivès y Tuto, certainement décédés, tous les membres de la Commission vivent peut-être et probablement encore; ils peuvent donc rectifier, à leur gré, les graves imputations contenues dans les « Feuilles de mon journal »; enfin, chacun en pourra tirer la conclusion pratique, encore que bien humaine, que tout finit par se savoir, et, partant, que lorsqu'on occupe une situation en vue, il convient de n'oublier point qu'on habite une maison de verre, où, tôt ou tard, pénètrent les regards du public.

L'abbé Portal.

Dom Gasquet laisse de côté les origines des relations de M. Portal avec les anglicans, et la première page de son journal porte la date du 5 décembre 1894.

Le soir de ce 5 décembre donc, il apprend et relate les faits qui suivent, faits aussi étranges qu'intéressants. L'abbé Portal, lazariste français, vient d'écrire une brochure intitulée : « Les Ordinations anglicanes », brochure qu'il signe du pseudonyme de Dalbus. Après un séjour de trois semaines, nous disons bien de trois semaines, en Angleterre, où il ne se met en communication qu'avec de hauts personnages anglicans, il se convainc, sans plus tarder, que l'Eglise officielle ou établie comme on l'appelle, ne demande qu'à rentrer dans le giron de l'Eglise catholique. Sans perdre son temps à consulter aucun catholique d'Angleterre et, bien moins encore, aucun évêque ou archevêque, il se rend sur-le-champ à Rome, intéresse, gagne peut-être, à ses idées, le Cardinal Rampolla et obtient une audience du Pape le 12 septembre 1894. Il fait, à Sa Sainteté, le récit en beau, en très beau, de ses allées et venues, de ses démarches; lui décrit, de son mieux, l'état de l'Eglise anglicane, les dispositions de ses membres qui, à l'entendre, ne soupirent qu'à retourner au bercail de l'Eglise catholique. Là-dessus, le Pape, d'abord intéressé, puis ému, très ému, demande s'il ne peut intervenir personnellement dans le but d'activer le mouvement. M. Portal ne doute absolument de rien et il suggère au Souverain Pontife, d'écrire aux Archevêques de Cantorbéry et d'York; tout simplement.

Sur le moment, Léon XIII acquiesce, mais, deux jours plus tard et réflexion faite, l'abbé reçoit l'information qu'avant d'écrire quoi que ce soit, le Pape, très sagement, préfère attendre.

M. Portal ne se décourage pas pour si peu; il communique à ses amis anglicans des impressions toutes pleines de promesses. Le jour de son audience, leur écrit-il, n'a-t-il pas vu, de ses yeux vu, sa brochure « Les Ordinations anglicanes », sur le bureau du Pape? De ce fait qu'il considère comme extrêmement significatif, il s'empresse de tirer la conclusion que l'affaire est en bonne voie, « dans le sac », comme on dit familièrement, et il signale l'importance, — il faut citer le texte lui-même, il en vaut la peine, — « d'une telle démarche de la part de Rome ». D'ailleurs, ajoute-t-il, ne vient-on pas d'inviter officiellement l'abbé Duchesne à faire connaître, par écrit, son opinion sur la validité des Ordres anglais, autre indice qui montre, de la part des autorités romaines, — il faut encore citer textuellement, — « un si grand désir d'envisager les choses au point de vue le plus favorable pour l'Eglise anglicane! »

Le lecteur devine, sans effort, qu'au jugement de Dom Gasquet, M. Portal se presse beaucoup, pour un homme qui ne sait pratiquement rien ou pas grand'chose sur l'état de l'Eglise anglicane, non plus que des obstacles humainement insurmontables à cette réunion que non seulement il souhaite, comme tous les catholiques, mais qu'à la lettre il rêve, qu'il voit déjà faite!

Léon XIII et le cardinal Vaughan.

On devine la suite : le Souverain Pontife refusa de s'engager plus avant, sans prendre l'avis d'hommes sérieux. Comme il fallait s'y attendre, il convoque d'abord le cardinal Vaughan, archevêque de Westminster. L'audience du 19 janvier 1895 ne manque pas d'importance et l'on comprend que le Cardinal ait tenu à en noter les incidents principaux et, aussi textuellement que possible, les propos échangés; bref, à conserver, par écrit, jusqu'à la physionomie de l'entrevue.

La conversation s'engagea presque sans préambule, il semblerait même sans préambule du tout, et prit, dès l'abord, du côté du Pape, la forme d'un long, très long monologue, dont nous reproduisons le passage suivant où se retrouve la trace des renseignements fournis, nous pouvons dire, par le seul M. Portal : « Vous autres, disait Léon XIII, catholiques anglais, ne vous rendez pas compte de l'état d'esprit de ceux qui, dans votre pays, n'appartiennent pas à l'Eglise catholique, ni de leurs désirs de réunion. Ils ne demandent qu'à venir à nous et les catholiques les repoussent avec dureté et par ces catholiques, j'entends, si je comprends la situation, spécialement ceux de Londres. Il suffirait d'un appel, de quelques mots : « Venez, venez donc, etc., etc., allons, courage, etc., etc. », pour les ramener en masse dans le sein de la véritable Eglise ».

Et le Pape allait, allait; cette petite scène dura bien une vingtaine de minutes D'après le cardinal, le Souverain Pontife ne paraissait même pas soupçonner que les Ritualistes ne représentent qu'une fraction, une minorité de l'Eglise anglicane, ni surtout connaître la véritable mentalité des Anglais en matière de religion. Cependant le cardinal gardait le silence le plus complet. Enfin, il répondit à peu près ceci : « Si Votre Sainteté croit, le moins du monde, à la vraisemblance d'un retour en masse, ou seulement en grand nombre, des Anglais à l'Eglise catholique, dans ce cas, sans aucun doute, il ne faut rien négliger de ce qui peut aider le mouvement; mais on induit Votre Sainteté en erreur au sujet des véritables dispositions des Anglais au sujet de l'Eglise romaine. Sans doute, un certain nombre d'entre eux, une minorité, s'obstinent d'ailleurs avec énergie, en dépit des oppositions et protestations de la majorité, à prendre le titre de catholiques, à s'approprier un grand nombre de nos pratiques rituelles, mais, minorité ou majorité, tous, sans exception, s'accordent sur un point : ils ne veulent, à aucun prix, accepter ce qui constitue l'essence même de la religion catholique, c'est-à-dire, l'autorité de l'Eglise et du Souverain Pontife ».

Là-dessus, le Pape lève les bras et s'écrie : *ma questa e una questione di dottrina!* mais ceci est une affaire de doctrine! Le Cardinal

alors raconta au Pape que, personnellement, il avait posé la question à deux personnages considérables de la Haute-Eglise et qu'ils répondirent, de concert, qu'ils ne croyaient pas à un mouvement très notable vers l'Eglise catholique, dans le sens où nous l'entendons. Puis il continua et nous citons encore à peu près textuellement : « Quant à l'intention de Votre Sainteté d'écrire aux archevêques de Cantorbéry et d'York, on la connaît en Angleterre, depuis quelque temps déjà et elle fait l'objet de bien des conversations et discussions. Je sais qu'un brouillon de lettre a circulé dans certains milieux protestants et que l'auteur demandait si une lettre conçue en ces termes recevrait un bon accueil. On a même fait des démarches auprès de l'archevêque de Cantorbéry dans le but d'obtenir qu'il reçoive, au moins avec courtoisie, une communication du Pape ».

On se figure sans peine les sentiments de Léon XIII à ces révélations inattendues. Il proteste qu'il n'a jamais autorisé personne à faire aucune démarche de ce genre. Peut-être ne prononce-t-il point le nom de M. Portal, mais la personne du lazariste français se trouve, très visiblement, dans la pensée tant du Souverain Pontife que du Cardinal.

Celui-ci fait alors au Pape d'autres révélations; il raconte : comment un prêtre français se rendit, quelque six mois plus tôt, en Angleterre, ne sortant jamais des milieux anglicans, visitant les Pères (anglicans) de Cowley, des couvents anglicans et, croyait-il, aussi des évêques anglicans, donnant à entendre qu'il remplissait une mission non pas précisément officielle, mais en quelque sorte officieuse, de la part de Rome. Le Pape, une fois de plus, déclare qu'il n'a chargé personne d'une mission pareille. Le Cardinal répond que les anglicans en jugent tout autrement et que leur opinion ou erreur se base sur le fait indiscutable, que le prêtre français a, jusqu'au terme de son séjour, évité de faire aucune visite, même de politesse, aux autorités ecclésiastiques et de frayer du tout avec les catholiques.

Ce n'était pas encore tout : un prêtre catholique lui avait affirmé qu'il avait vu, de ses yeux, un document écrit de la main de l'abbé Portal où il était dit que le prêtre français avait été reçu au Vatican, que le Pape lui avait dit, parlant à sa propre personne, qu'il ferait tout au monde pour ramener l'Angleterre dans l'Eglise catholique et que lui, abbé Portal, avait donné au Pape le conseil d'écrire aux archevêques de Cantorbéry et d'York.

Ces communications, on le comprend, firent, sur Léon XIII, une impression aussi profonde que pénible; avec le premier résultat que, dès le lendemain, il racontait à un évêque italien, qu'on l'avait induit en erreur, en lui faisant espérer le retour en masse de l'Eglise anglicane, mais que le cardinal Vaughan l'avait pleinement convaincu de l'inanité des renseignements.

Entre temps, on distribuait avec profusion, dans Rome, la brochure de M. Portal sur les Ordinations Anglicanes, manœuvre que chacun, au surplus, mettait au compte des anglicans.

Quelques prêtres français de Rome.

Un certain nombre de prêtres français de Rome vont encore plus loin. Ils devancent les décisions de congrégations ou commissions, ils considèrent la réunion des Eglises comme chose déjà faite et ils admettent, à la participation des sacrements de pénitence et d'eucharistie, les anglicans qui en manifestent le désir. Dom Gasquet ne nomme point ces prêtres et laisse le champ libre aux conjectures. Un Archevêque, on ne le nomme pas davantage, lui raconte qu'il a fait des observations à un prêtre français qui se vantait d'avoir donné, à une dame anglicane, l'absolution et la sainte communion, et que le prêtre lui répondit que les anglicans ne se trouvent, hors de l'Eglise, qu'accidentellement, ce qui doit signifier, sauf erreur, qu'ils se trouvent en dehors de l'Eglise sans faute de leur part; raisonnement qui s'appliquerait, au surplus, avec le même à-propos, aux hétérodoxes de toute dénomination.

Il faut convenir que rien de tout cela ne contribue à donner une idée reluisante ni du jugement, ni de la théologie du clergé français; nous disons du clergé français, car on sait avec quelle promptitude le public, d'ordinaire peu généreux, passe du particulier au général.

Lord Halifax.

Il faut connaître l'Angleterre et aussi la fraction de l'Eglise anglicane, à laquelle appartient Lord Halifax, pour se faire une idée approximative de la mystification à laquelle se prêta M. Portal, avec la bonne foi d'une insondable inconscience.

Lord Halifax se donne le titre de catholique; il manifeste de l'horreur pour le protestantisme; il parle avec respect de l'Eucharistie; le jeudi-saint de 1896, à Rome, il suit publiquement, un cierge à la main, la procession traditionnelle, il s'agenouille comme tout le monde; un autre jour, accompagné de sa femme, de sa fille et de « son aumônier », il assiste à la messe du Pape. Il n'en fallait pas plus, ni même tant, pour faire la conquête définitive de M. Portal Aussi accepte-t-il sans résistance, ou demande-t-il de faire partie de la suite du noble Lord, en qualité d'aumônier. Chacun le désigne par ce titre. Bien plus, Lord Halifax le présente, en cette qualité, au Souverain Pontife. Le livre de Dom Gasquet ne nous ménage ni les surprises, ni même les soubresauts.

Tout cela n'empêche point Lord Halifax, lorsqu'il parle de l'Eucharistie et du Sacrifice de la Messe, d'entendre ces expressions dans un tout autre sens que nous. Il s'affirme catholique mais sans reconnaître, dans le Pape, le Pasteur effectif de l'Eglise universelle; celui en qui, de droit divin, réside le droit d'enseigner et, par voie de conséquence, le droit imprescriptible d'obliger l'humanité chrétienne à la soumission doctrinale. Il s'en faut bien. Il considère la réforme introduite, au seizième siècle, par « Ridley, Cranmer and Co », ainsi que l'écrit Dom Gasquet, comme un bienfait pour l'Eglise dont elle extirpe, avec quelque rudesse, il en convient, « les superstitions et les excroissances ».

M. Portal ne voit rien de tout cela; il ne se fait pas la moindre idée de cette mentalité complexe; il en perd jusqu'au sentiment des réalités doctrinales; il en oublie jusqu'aux éléments de sa théologie. Dans une conversation particulière, il soutient une théorie dont ses interlocuteurs, Dom Gasquet et M. Bishop, demeurent ébahis. La voici la théorie, aussi élémentaire qu'inintelligible : il reconnaît, il le faut bien, que les réformateurs excluaient explicitement l'intention d'ordonner des prêtres en vue du sacrifice, mais, ajoutait-il, il existait, en eux, une volonté générale d'accomplir la volonté du Christ et cette intention plus interprétative qu'implicite, ou plutôt, uniquement interprétative, suffit pour annihiler toute intention explicite contraire. L'ébahissement du lecteur, surtout du théologien, aide à comprendre celui de Dom Gasquet.

Au demeurant, M. Portal sait, d'avance et parfaitement, dans quel sens le Pape se prononcera, il le sait d'autant mieux, au moins il le dit, qu'il lui a fourni tous les éléments de la décision à prendre, ainsi qu'il le déclare au reporter d'un journal allemand.

« Qu'est-ce que tout cela signifie? s'écrie là-dessus Dom Gasquet, je n'en sais rien, mais rien ».

Quand un prêtre catholique, membre d'une congrégation religieuse, s'enlise jusque-là, dans de pareilles fondrières, on ne s'étonne plus que le public déraisonne à plaisir, et il le fait et il s'en donne, suivant une expression familière, à cœur joie.

Un exemple entre plusieurs : par manière de remerciement pour un travail sur la question en litige, le Pape envoie-t-il une médaille d'or à l'auteur, en l'espèce l'abbé Duchesne; de cet acte de bienveillance et courtoisie, on conclut dare-dare que le Pape partage les idées de l'abbé Duchesne, idées qu'on suppose, bien entendu, car on n'en sait rien, favorables aux prétentions des amis de M. Portal. Aucun touriste anglais, de passage à Rome, n'en doute plus : le Pape va se prononcer dans le sens indiqué par M. Portal.

Cela va même si loin qu'on trouve matière à plaisanterie dans le fait qu'une dame anglicane abjure le protestantisme pour se faire catholique : à quoi bon, va-t-on répétant de tous côtés, puisque le

Pape proclamera demain ou après, l'identité de l'Eglise anglicane et de l'Eglise romaine?

L'obligation du secret.

Dom Gasquet revient plus d'une fois sur l'obligation du silence. Il met le fait de cette obligation hors de toute contestation possible.

Le président de la Commission, le cardinal Mazzella, ouvre la première séance, en requérant formellement le secrétaire, Mgr Merry del Val, de lire une lettre officielle du cardinal Rampolla, imposant aux commissaires, à tous les commissaires, l'obligation du secret pontifical, en tout ce qui touche aux séances. Dom Gasquet souligne le mot secret.

Il ne s'en tient d'ailleurs point là et, quelques pages plus loin, il note qu'il éprouve le besoin de consulter le cardinal Vaughan, mais, ajoute-t-il, « impossible! on nous a fermé la bouche ».

Un autre jour, le lundi 27 avril, comme il apprend que la loi du secret paraît levée au profit des anglicans, pour en avoir le cœur net, il se rend. de sa personne, au Vatican et là, de la part de ce qu'il nomme « la plus haute autorité », on lui répond officiellement que personne n'a ni demandé ni obtenu aucune dispense du secret, du *Secretum Pontificium*, ainsi qu'on l'appelle techniquement.

Enfin, le jeudi 7 mai, jour de la douzième et dernière réunion de la Commission, avant la levée de la séance, le secrétaire, Mgr Merry del Val, donne lecture d'un ordre *sub præcepto obedientiæ*, ordre obligatoire pour tous, absolument tous, de garder le silence sur tout ce qu'ils ont appris dans le cours des séances de la Commission.

L'existence pas plus que la gravité de l'obligation ne peut, en conséquence, faire doute pour personne.

Léon XIII croyait-il ne pouvoir assurer autrement le secret des délibérations? en tout cas, il croyait du moins, par une mesure aussi grave, l'assurer effectivement. Avant l'ouverture des sessions, comme il recevait, en audience particulière, trois des commissaires anglais : Dom Gasquet, le Père David Flessing et le chanoine Moyes, il leur dit, en propres termes : « Vous serez sous le *Secretum Pontificium;* cette mesure n'est pas nécessaire pour des Anglais; ils savent tenir leurs langues; mais d'autres pourraient être plus légers, et en souriant, le Pape prononça le mot « légers » en français, ils pourraient causer trop librement avec les gens du dehors, journalistes et autres ». A qui le Souverain Pontife faisait-il allusion? De la part de qui redoutait-il des indiscrétions? Peut-être faudrait-il dire de qui au pluriel, à cause de l'adjectif « légers » au pluriel? L'emploi du mot français implique-t-il nécessairement qu'il visait les Français, le seul Français de la Commission? Rien n'oblige absolument à le croire.

mais nous savons aujourd'hui qu'on peut néanmoins le croire sans témérité.

Les « fuites ».

Léon XIII redoutait les « fuites »; les faits lui donnent raison; les « fuites » se produisent, nombreuses, à peu près journalières, conscientes, systématiques; elles se produisent avant et après les séances; connus ou inconnus, les inculpés tiennent pour nuls, inexistants, les ordres formels, multipliées de la plus haute autorité de l'Eglise. Sur ce point, tant le journal protestant, celui de M. Lacey, que celui du bénédictin, Dom Gasquet, excluent jusqu'à l'ombre d'un doute et un fait les corrobore : les personnages incriminés n'ont jusqu'ici, du moins que nous sachions, jamais élevé une réclamation perceptible On les désigne pourtant à ne pas s'y méprendre; on les nomme; il ne vient de leur côté ni dénégation, ni protestation, ni explication d'aucune sorte.

Les représentants, en quelque sorte officiels, des anglicans : le Père Puller, un Père protestant, et M. Lacey (aussi, protestant) n'en font pas mystère : tous les documents passaient par leurs mains; des membres de la Commission acceptaient les rendez-vous que les deux protestants leur donnaient à l'effet de discuter à l'avance, les questions débattues, cependant que les commissaires anglais (d'autres aussi d'ailleurs) n'osaient même pas faire la moindre communication à leur chef hiérarchique, le cardinal Vaughan. Celui-ci se plaint de la position où on le met, où on le laisse; il en sait moins que les protestants de Londres, moins que les protestants de province, que les salles de rédaction, que le premier venu qui peut toujours, dans certaines réunions sinon publiques au moins semi-publiques, apprendre ce qu'ignorent des membres de la Commission, ainsi que l'observe Dom Gasquet.

Un exemple : dans un discours qu'il prononce dans une assemblée de l'association connue sous le nom de *Church Union*, Lord Halifax déclare publiquement que Duchesne, Gasparri, Scannel et De Augustinis défendent la validité des Ordres anglicans et Dom Gasquet apprend cette particularité à Rome, en lisant le *Daily Chronicle* de Londres.

M. Lacey lui-même ne peut croire à tant— disons, par courtoisie, — de laisser-aller; aussi ne cesse-t-il de répéter qu'on donne aux partisans des Anglicans, toutes facilités de les voir, de donner ou de recevoir des interviews et de communiquer les pièces, toutes les pièces sans exception, mises à la disposition des commissaires.

Un journal anglais, généralement bien informé, le *Manchester Guardian*, tient journellement ses lecteurs au courant de ce qui se passe

dans la Commission. Il affirme que tout le monde sait, par le menu, à quoi s'en tenir sur les opinions individuelles des commissaires; bref, le secret du Pape, le *Secretum Pontificium* est devenu ce que nous appelons vulgairement, le secret de polichinelle. Il signale nommément le Père De Augustinis comme le partisan déterminé des prétentions anglicanes, prétentions que le jésuite, écrit le journaliste, soutient au nom tout ensemble de l'histoire et de la théologie.

On comprend que l'archevêque de Westminster, cardinal Vaughan, manifeste quelque surprise, et même quelque humeur.

Le Père Brandi, de *La Civiltà*, répète à Dom Gasquet un propos que le public attribue à l'abbé Duchesne : « Si l'Archevêque de Cantorbéry savait quelles batailles j'ai livrées et soutenues pour lui, il m'enverrait une médaille d'or; il me la doit bien ».

Dom Gasquet croit à l'existence objective des « fuites »; ses lecteurs y croient comme lui jusqu'à protestation publique des inculpés; protestation, répétons-le, bien lente à venir; en fait, jusqu'ici encore inexistante.

Les responsabilités.

Disons-le donc; il se trouva un commissaire, un certainement et sans doute plusieurs, pour tenir cette loi pour non-avenue. Dom Gasquet ne les nomme pas lui-même, mais il transcrit quelques feuillets du journal Lacey où se trouvent consignés les faits, beaucoup de faits; des noms et parmi les noms, deux, mais un surtout, se détachent en fâcheux relief. Nous traduisons quelques-uns de ces feuillets; aussi bien, ne révélons-nous désormais rien du tout; la plaquette de Dom Gasquet porte la date de 1911; chacun peut se la procurer, la lire, et constater que nous reproduisons fidèlement la pensée et souvent même les termes de cette espèce de procès-verbal (1).

1. — Lacey : « Mon journal de Rome », *A Roman diary*, p. 32 : « 11 avril; vu Gasparri, ce matin à 8 h. 30; pour copier le registre de la consécration de Ferrar et prendre des notes. Séance de la Commission, ce matin à 10 h. 30... Après-midi... Duchesne nous apprend que notre document a beaucoup servi, dans la séance du matin, pour démontrer que Ferrar fut consacré selon toutes les prescriptions du pontifical ».

Rectification de Dom Gasquet : M. Lacey n'a évidemment rien compris aux explications de l'abbé : il ne s'est rien passé de pareil dans la Commission ».

2. — *Op. cit.*, p. 35. Il paraîtrait que l'abbé Duchesne aurait raconté à Lacey, à la date du 14 avril, que « des quarante cas mis en avant par Moyes, dans lesquels (le cardinal) Pole ou ses mandataires au-

1. *Leaves from my diary by the R. Rev. Abbot Gasquet, O. S. B. — Burns and Oates. — London*, pp. IV, 75.

raient refusé de reconnaître la validité des Ordres conférés d'après le rituel d'Edouard VI, il en aurait démoli *(sic)* trente-huit et demi *(sic)*, ce qui a produit une vive impression sur De Augustinis ».

Rectification de Dom Gasquet : « Les lecteurs de M. Lacey croiront peut-être que tout cela se passa dans la Commission; je tiens à déclarer qu'il n'en est rien et que cette effroyable « démolition » n'eut lieu dans aucune des séances. Peut-être Duchesne voulait-il parler d'une réunion de toute autre sorte dont Lacey rend compte (*op. cit.*, p. 33), en ces termes : « 12 avril, dimanche de *Quasimodo*. après-midi. Duchesne et Gaspari venus au rendez-vous. Travaillé pendant trois heures. Examiné les cas mis en avant par Moyes, dans le but de démontrer que Pole refusa de reconnaître les Ordres conférés selon le rituel d'Edouard VI. Duchesne est convaincu que Pole ne fit aucune distinction entre les évêques consacrés suivant les deux rituels, mais Gasparri croit le contraire ».

3. — *Ib.*, p. 46. « Duchesne me dit qu'il vient de faire un gros effet sur la Commission, au moyen d'un argument que je lui avais fourni, quelques jours plus tôt. Au reçu du bref *Regimini*, Pole a dû vérifier la consécration de tous les évêques nommés pendant le schisme, pour s'assurer qu'ils avaient bien été consacrés *in forma ecclesiæ*, que, par conséquent, les ordinations qu'ils avaient faites étaient valides. Il doit donc avoir vérifié la consécration de Barlow ou avoir constaté qu'il n'avait pas été consacré et dans ce cas, on en saurait certainement quelque chose. Moyes répliqua qu'il n'existait pas de preuves que Pole l'eût fait : alors, repartit Duchesne, il fut un répresentant infidèle du Pape ».

Rectification de Dom Gasquet : « Il ne se passa rien de pareil ni dans la septième séance (celle du mardi 21 avril), ni dans aucune autre. Si l'incident s'était produit, on se serait contenté d'observer que Barlow se trouvait alors bien tranquillement hors de l'Anglegleterre et par conséquent ne pouvait être examiné sur le point en question ».

4. — M. Lacey écrit (*ib.*, p. 35) à la date du 15 avril : « Gasparri a vu le cardinal Rampolla, s'est entretenu de nous et a obtenu la permission de nous consulter et de nous communiquer tout ce que nous voudrons ».

A cela, Dom Gasquet répond à la date du lundi 27 avril : « Au Vatican, on me fait savoir, au nom de la plus haute autorité qu'aucune dispense du secret pontifical n'a été ni sollicitée, ni obtenue ».

5. — Voici ce qu'écrit Lacey, (*ib.*, p. 50) au sujet de la huitième séance, celle du samedi 25 avril : « Samedi, à la séance de la Commission, N. conteste l'exactitude d'une affirmation de A., au sujet du dossier Barlow. B. intervient et déclare qu'il a vu les documents. — Bah! vous les avez vus? demande N. — Oui. — Eh bien! je vous

crois, répond N. en accentuant les mots (d'une façon plutôt ironique) » Dans une note, Lacey ajoute : « Rien ne justifiait ce ton : on s'en rendit compte dans la suite. On retrouva les documents, ainsi que nous le relatons plus loin; ils ne contenaient rien qui justifiât qu'on les tînt pour non-avenus. Je voudrais omettre l'incident, ainsi que les noms des interlocuteurs, mais il ne me paraît pas loyal de supprimer toute trace d'un accès d'humeur... ».

Rectification de Dom Gasquet : « On exagère beaucoup la portée de l'incident. Il se produisit une légère différence d'opinion au sujet de documents; l'abbé Duchesne exprima des doutes sur l'existence de certaines pièces, mais certainement il ne le fit point avec l'incivilité ni l'impertinence que lui prête M. Lacey. Comment se fait-il que l'abbé Duchesne, quand il raconta le fait, n'ajouta point qu'en galant homme, il présenta aussitôt ses excuses pour avoir paru mettre en doute la parole d'un membre de la Commission? »

6 — Au sujet de l'obligation de ne rien révéler de ce qui se fit ou se dit pendant les séances de la Commission, obligation promulguée à la fin de la douzième et dernière séance, M. Lacey ajoute : « Tous les commissaires se voient donner l'ordre de ne rien dire ou de rien publier au sujet des Ordinations anglicanes. Voilà qui doit bien ennuyer Moyes ».

Rectification de Dom Gasquet : « Inutile de noter que cette manière de comprendre l'obligation du silence, démontre surtout que Lacey n'y comprend rien du tout. La prohibition ne portait que sur les débats de la Commission et non point, mais point du tout, sur la question des Ordres anglicans ».

Nous pourrions continuer, mais ceci suffit à démontrer pleinement d'abord que les « fuites » se produisirent vraiment, puisqu'il existe un lien entre ces « fuites » et la personnalité de Mgr Duchesne. Au demeurant, que le prélat ne s'en prenne pas à nous, simple traducteur, ni à Dom Gasquet qui garde, à son égard, tous les ménagements compatibles avec la vérité, mais plutôt à Lacey, son confident, nous ne voulons pas dire encore son complice. Au surplus, qu'il rectifie les faits; ses amis lui en sauront gré; aussi bien l'attendent-ils, le sollicitent-ils de lui.

En résumé les Français, ou faut-il dire le Français, font, dans la Commission, une piteuse figure, tant au point de vue de l'équipement technique, qu'au point de vue — disons de la respectabilité. Et encore n'insérons-nous point ici la longue note, celle de la page 52. Elle ne servirait d'ailleurs qu'à renforcer inutilement l'impression que l'abbé Duchesne était mal préparé pour le rôle où l'appelait la confiance de Léon XIII. Que savait-il de la grave question en litige? Il l'avoue explicitement lui-même : tout juste le contenu de la brochure de M. Portal, autant dire qu'il n'en savait rien du tout.

Quant à son équipement doctrinal, Dom Gasquet publie un document qui surprend jusqu'à ceux qui ne prennent pas Mgr Duchesne pour une autorité en théologie : « D'après le *Church Times*, le prélat ne trouve rien à reprendre aux théories du Père Puller, au sujet des sacrements de Baptême et de Confirmation. Elles se trouvent, pour citer les paroles mêmes qu'on lui attribue, « en conformité parfaite non seulement avec l'enseignement des Pères des premiers siècles, mais encore avec l'enseignement qui se donne encore aujourd'hui à Rome ». Or, tout le monde connaît les dites théories du Père Puller à ce sujet : il soutient que nous recevons le Saint-Esprit à la Confirmation, mais que nous ne le recevons pas au Baptême ».

En vérité, le prélat français fait la partie belle, trop belle, non pas à son critique, mais à ses critiques, tant les Anglais que les autres; il semble prendre à tâche de justifier de graves, de trop graves sévérités. Comme on comprend cette page des « Feuilles de mon journal », page que nous traduisons, ou plutôt que nous résumons : comme les commissaires anglais rentraient chez eux, le samedi 25 avril, à l'issue de la huitième séance, ils se communiquaient leurs impressions, impressions peu flatteuses pour nos compatriotes — pluriel de dignité ou plutôt de courtoisie, puisque ces commissaires se réduisaient à un seul. — Eh quoi, disaient-ils, faut-il croire vraiment que ces Français qui se font les avocats des anglicans, viennent de nous vider le fond de leur sac? Nous attendions une révélation sensationnelle; la production de faits, au moins d'un fait encore inconnu, un seul et ils se contentent de nous resservir les rengaines les plus minables; cent fois répétées, cent fois réfutées; des vieilleries dont ne voudraient pas des protestants anglais, au moins des protestants de quelque valeur intellectuelle!

Dom Gasquet ne nous en dit pas davantage; mais le lecteur qui connaît l'éminent bénédictin, le croit sur parole et regrette que des Français s'exposent aux sévérités de ce verdict; de ce qu'ils ne peuvent s'empêcher de considérer comme un juste verdict.

Encore M. Portal.

Quant à M. Portal, il laisse derrière lui tout ensemble en Angleterre et à Rome une réputation que, par courtoisie, par charité aussi, Dom Gasquet s'abstient de qualifier, mais ses derniers actes, écrits, discours, ne donnent, aux lecteurs des « Feuilles de mon journal », ni de son tact, ni de son jugement, ni de sa capacité doctrinale, une idée reluisante.

Avant de quitter Rome, en compagnie de deux ministres protestants : le Père Puller et M. Lacey, il sollicite et reçoit la permission

d'assister à la messe du Souverain Pontife; sa Revue, la *Revue Anglo-Romaine*, en informe le public en ces termes : « M. Portal, en compagnie de deux prêtres anglais, venus à Rome à propos de la Commission, assiste à la messe du Pape ». Voilà pour le tact.

Il donne de l'Encyclique sur l'Eglise un commentaire qui attire fâcheusement l'attention des autorités ecclésiastiques. Aussi le Souverain Pontife demande-t-il au cardinal Perraud d'intervenir auprès de l'Archevêque de Paris. Il manifeste le désir que la Revue de M. Portal modifie son ton et son attitude ou disparaisse. Voilà pour le tact tout ensemble et pour le jugement.

Enfin il accepte de figurer et de prendre la parole dans une réunion semi-publique de la *Church-Union*, en Angleterre, et là, devant un auditoire à peu près exclusivement protestant, que dit-il? Le voici en substance : Réunion à l'Eglise catholique ne signifie pas du tout soumission à l'Eglise catholique — le grand obstacle à la réunion vient de l'opposition injustifiable des catholiques romains *(sic)* d'Angleterre — ses auditeurs ne reconnaissent point l'autorité du Pape, sans doute, mais qu'ils se rassurent : ils possèdent tous les sacrements et, lui Portal, il les considère comme de véritables catholiques — enfin, sans l'intervention du cardinal Vaughan, la réunion était chose faite.

Voilà pour le tact, le jugement et la capacité doctrinale!

Quelques lignes d'une lettre du cardinal Vaughan achèvent de peindre la physionomie de ce prêtre et religieux français : « M. Portal, écrit le Cardinal, affirme, dans le *Times*, que je manque de théologie et que Rome entend, tout autrement que moi, la question de la validité des Ordinations anglicanes. Voilà ce qu'il ne se lasse point de répéter ».

Nous abandonnons, à nos lecteurs, le soin de qualifier cette conduite.

Conclusion de toute « l'affaire » : Le 13 septembre 1896, Léon XIII proclame solennellement et définitivement l'invalidité des Ordinations anglicanes

Les « Feuilles de mon journal » contiennent encore nombre de particularités intéressantes, mais comme ces particularités ne touchent pas nos compatriotes, du moins au même degré, nous nous abstenons de les signaler. Nous tiendrions nos lecteurs au courant s'il venait à se produire quelque réclamation, explication ou protestation.

J. CHAPLAIN.

UNE HISTOIRE
DE LA DÉMOCRATIE...... CATHOLIQUE

Les démocrates chrétiens désiraient depuis longtemps une apologie historique du courant d'opinions qu'ils représentent. M. Amand Rastoul, élève de l'école des chartes et bibliothécaire à la bibliothèque nationale, semble satisfaire aujourd'hui ce vœu par la publication d'une « *Histoire de la Démocratie... catholique* » (1).

Les démocrates chrétiens deviennent décidément clairvoyants. Et ce n'est pas peu dire! Dans son épilogue, M. Rastoul, d'un ton attristé, constate : « Dans quelques années seulement, les esprits se» ront libres pour apprécier *la crise douloureuse subie par la démo» cratie... catholique.* CELLE-CI A RECULÉ CONSIDÉRABLEMENT; ce n'est » pas contestable ».

Quoi qu'il en soit de ce recul et des causes, M. Rastoul se porte à la défense de cette chère infortunée : la démocratie... catholique. Malheureusement pour la « cause », M. Rastoul, malgré les efforts d'une érudition de dixième main, ne se pose pas en défenseur ingénieux ni avisé. Il revient avec entêtement sur un terrain vingt fois déblayé par une patiente critique. Vieux tronçons d'arguments, chaotique monceau de formules désuètes, provision de préjugés percés à jour, collection de contre-sens cent fois remis d'aplomb, le tout empaqueté dans un lambeau de chiffon effrangé et criblé de trous : La Révolution fruit de l'Evangile; telles sont les armes originales de M. Rastoul.

I

Qu'on en juge par les premières lignes de l'Avant-Propos :

« L'on répète souvent d'un parti à l'autre, qu'il existe *une anti» nomie doctrinale* entre le dogme catholique et la démocratie; c'est » oublier qu'elles ont *un principe commun :* L'ÉGALITÉ.

» Quelle fut, en effet, dans l'ordre social, la transformation essen» tielle opérée par le christianisme, sinon d'appeler tous les hommes, » sans distinction, *à la pratique des mêmes devoirs?* Devant l'Eglise, » il n'y a jamais eu de pauvre ni de riche, de libre ni d'esclave, de » juif ni de gentil. La forme adoptée par les premiers chrétiens ne » fut-elle pas, au témoignage de l'évangéliste Luc, *la communauté » des biens*, c'est-à-dire *la démocratie la plus radicale qui se puisse » voir?* »

1. 1 vol. in-12. Bloud, Paris, 1913.

Cette démocratie radicale des débuts du christianisme était encore plus avancée que la nôtre, puisqu'on nous la donne pour franchement socialiste.

M. Rastoul adopte donc le vieux sophisme libéral : la confusion entre l'égalité évangélique et l'égalité démocratique.

Vieille vessie crevée, M. Rastoul! Vieille erreur! Rien n'autorise à passer si allégrement de l'ordre moral surnaturel à l'ordre social naturel. Le christianisme et 89 enseignent l'égalité des hommes, mais *aliter et aliter*.

« Le christianisme appelle tous les hommes à la pratique des mêmes devoirs ». Moralement ou généralement parlant, oui! Socialement parlant, non. Parmi les connaissances de M. Rastoul, quelque théologien ou, à défaut, quelque enfant du catéchisme, pourrait à la rigueur lui expliquer le rôle des *devoirs d'état* dans la vie de chacun. Qui ne voit que l'état social, sans toucher à l'essence des vertus chrétiennes ou naturelles, en modifie cependant à l'infini l'exercice?

Constatant et enregistrant la variété des devoirs, l'Eglise consacre, du même coup, *la diversité des droits*. Là où incombe une responsabilité plus lourde, doit correspondre, en toute justice, une autorité plus étendue et plus pleine. Autorité, pour les libéraux seulement, est synonyme de privilège doré. Pour les autres, ce mot réveille l'idée d'une charge sociale. Donc hiérarchie; donc inégalité. C'est la base même de l'ordre social. C'est cette base qu'a niée la Révolution, c'est cette même base qu'a toujours maintenue fermement l'Eglise enseignante. Je n'en veux qu'une preuve, mais elle seule suffit pour réfuter les premières assertions de M. Rastoul, assertions, ne l'oublions pas, constituant les propres assises de sa thèse et sur lesquelles il revient périodiquement. Nous en parlerons une fois pour toutes.

Le préambule de la déclaration des droits de l'homme, ce fameux code du droit moderne, « ce monument impérissable », dit M. Rastoul, légiférait en ces termes :

« Il n'y a plus ni *distinction d'ordres*, ni *exception au droit commun pour aucune partie de la nation* ».

Voilà la thèse du nivellement démocratique. Que pense l'Eglise? Et choisissons le docteur qu'invoquent si volontiers, pour couvrir leurs audaces, nos démocrates chrétiens.

Dans l'encyclique même sur *la démocratie chrétienne*, Léon XIII spécifie : « La démocratie chrétienne *doit maintenir la distinction des classes*, qui, sans contredit, *est le propre d'un Etat bien constitué* ».

M. Rastoul n'a pas lu l'encyclique *sur la démocratie chrétienne. Dispares tuentur ordines :* dispares = inégaux.

Le catholicisme a toujours sauvegardé cette inégalité. Elle n'égalise que sur un autre terrain purement moral, et c'est la merveille qu'elle offre aux regards des sociologues. Il faut monter plus haut que l'ordre naturel, pour voir, selon sa doctrine, l'équilibre, je ne dirai pas se rétablir, mais s'achever. La pleine harmonie ne se réalise que devant le souverain Juge, qui tenant compte à chacun du nombre de *talents* reçus, (l'Evangile spécifie qu'ils sont divers), décide du mérite ou du démérite. Mais avant cette belle ordonnance définitive, le christianisme ne nous laisse pas dépourvus de défense, ni à l'égard de l'insubordination illicite, ni envers l'autoritarisme brutal. Un sublime code de préceptes et de conseils s'interpose aux droits des uns et aux devoirs des autres, et il ruinerait par avance cette redoutable anarchie qu'entraîne inévitablement leur confusion, s'il était partout et toujours observé. La religion chrétienne épanche son baume sacré et lubréfie tous les rouages sociaux. Seul, en effet, l'esprit catholique a maintenu l'ordre au cours de l'histoire, parce que seul le catholicisme détient cette doctrine d'amour qui adoucit les devoirs des uns, tempère et embellit, au profit des inférieurs, le droit des autres ; à l'opposé des doctrines philanthropiques, l'Eglise s'interdit de tout temps d'ériger en précepte le conseil évangélique. Elle évita ainsi d'enfouir le précepte sous le conseil, de décourager la faiblesse humaine en faisant de l'exception la règle et d'un idéal héroïque une générale et impérieuse nécessité. L'Eglise *n'exige* (1) de l'homme que son strict devoir, mais elle dispose de tout pour que, spontanément, il le dépasse. C'est ainsi que l'or des riches a toujours coulé à grands flots dans le canal de la charité chrétienne, sans que l'Église ait jamais menacé les fortunes de ce monde de faire main basse sur leurs trésors. Et le *communisme* évangélique, M. Rastoul ne peut le saluer comme l'ère par excellence de « la Démocratie intégrale », que par une inadvertance inexcusable. Ce communisme, c'est le conseil. Il subsiste, à l'état d'*exception*, dans les communautés religieuses (2). Ne mêlons pas, comme le fit naguère le P. Sertillanges, l'ordre de la justice et celui de la charité.

Si je vous disais, d'ailleurs, que M. Rastoul, à la page 104 de son livre, réfute et anéantit lui-même sans y songer les premières assertions de son avant-propos, vous ne me croiriez peut-être pas. Et cependant, écoutez :

Parmi les fondateurs du démocratisme chrétien, M. Rastoul nomme

1. Au sens rigoureux du mot.

2. Je ferai du reste remarquer à M. Rastoul l'absurdité de son argument. Le communisme évangélique n'avait aucun lien avec la démocratie. Une hiérarchie y présidait tout comme d'ailleurs dans les Ordres religieux. Le nombre n'y fait pas la loi et les générations présentes y subissent même *des statuts* formulés par un fondateur la plupart du temps fort lointain. Ce sont les arguments qu'invoqua M. Brisson contre les congrégations, pour montrer leur essence antidémocratique.

un Saint-Simonien : Coessin. Or, Coessin, fidèle aux utopies de son école, professa ouvertement le communisme et en tenta même la réalisation. Ce fut, comme dirait avec raison M. Rastoul, un essai de « Démocratie intégrale ».

Mais, en définitive, oubliant l'argument communiste de sa préface en faveur de *l'égalité* évangélique, M. Rastoul juge en ces termes l'œuvre singulière de Coessin :

« Quelle est au juste « *l'institution générale* » qui doit réaliser le » christianisme? (allusion aux théories de Coessin). Par crainte avouée » de *la censure*, et peut-être aussi de la Congrégation de l'*Index*, » l'auteur reste dans le vague. Mais l'éloge du Paraguay, la déclara» tion plusieurs fois répétée que « la loi de propriété et d'héritage » » est contraire au Christ, montrent qu'il s'agit du *communisme...* » Il fallait une singulière hardiesse pour mettre *un dessein aussi* » *révolutionnaire* sous le patronage de la Papauté. Quelles récrimi» nations n'auraient pas jailli de tous les partis, si le Souverain » Pontife avait tenté une expérience communiste dans la plus petite » bourgade, ou même, comme le disait Coessin, dans les terres en » friche de ses Etats! Le réformateur trop zélé échoua ».

Et M. Rastoul d'approuver et de faire sien cet aveu de Coessin lui-même : « Il reconnut lui-même, « *aux lumières d'une foi simple* » *et forte* », que *l'Eglise donnait une preuve de sa haute sagesse* en » n'exigeant du commun de ses fidèles *que des vertus en rapport* » *avec leur situation mondaine* ».

Il est toujours permis, n'est-ce pas? d'oublier, à la page 104, ce que l'on a écrit à la page 1.

II

Dans son encyclique sur la *Démocratie chrétienne*, Léon XIII disait: « Qu'il soit tenu *pour condamné* de *détourner à un sens politique* » le terme de démocratie chrétienne...; il ne faut l'employer qu'en » lui ôtant tout sens politique et en ne lui attachant *aucune signi-* » *fication que* cette action chrétienne parmi le peuple... » Cet abus de mots, que le pape Léon XIII réprouvait, avait cependant été commis maintes et maintes fois. On se rappelle, sans doute, les audacieuses théories de l'Ere nouvelle, exposées ici même il y a deux ans (1).

Les historiens sont soumis à la règle prescrite par Léon XIII. Pourquoi donc M. Rastoul, ramassant dans l'histoire tous les faits qui démontrent « cette bienfaisante action chrétienne parmi le peuple » prétend-il saisir sur le vif les indices d'une « *tradition* de la Démocratie catholique », remontant bien au delà de 1789?

---

1. Les origines rationalistes du démocratisme chrétien, *Crit. du Lib.*, tome VII, p. 588 et seq.

C'est là le sujet de sa préface. Mais qui dit « *démocratie... catholique* » engage, du même coup, le magistère enseignant. Or, dans tous les événements invoqués en faveur de cette thèse, il n'y a pas trace d'un document émané de lui.

Si encore les faits eux-mêmes pouvaient y suppléer, mais la distance est grande entre le sens qu'ils impliquent et l'interprétation qu'on en donne.

« A mesure, nous dit-on, *que le christianisme prend conscience de » lui-même* (quel langage!) l'émancipation populaire s'accentue ».

Qu'est-ce que cette émancipation populaire? Le mouvement communal?

Et vous traduisez, naturellement : Démocrate? (1). Qu'il s'agisse du XIIIe siècle, ou du XVIIIe, les démocrates chrétiens ont une façon particulière de comprendre les événements. Chaque fois qu'à l'aide même des institutions monarchiques, quelque réforme avantageuse à la société est réalisée, les démocrates chrétiens s'en emparent. Cette réforme est l'œuvre de la Démocratie!!!

Mais suivons *la Démocratie catholique* dans sa période de formation. Au XIIIe siècle, ce sont les moines mendiants dont « l'histoire » est tout imprégnée d'esprit démocratique ».

« Le grand et malheureux Savonarole ne fut que l'héritier *venu » trop tard* d'une lignée de *moines démocrates* ».

De mieux en mieux :

« La doctrine de ces moines est exposée avec clarté par un domi- » nicain qui passe pour le plus sûr docteur de l'Eglise catholique, » saint Thomas d'Aquin. Pour ce génie chrétien, le droit de juger » et de faire la loi, c'est-à-dire *le pouvoir même, appartient essen- » tiellement au peuple, à « la multitude » ou à ses délégués.* Recher- » chant la meilleure forme de gouvernement, il écarte *toute concep- » tion héréditaire* et se prononce pour une monarchie élective dont » le chef, assisté d'un conseil, serait élu par le suffrage univer- » sel... » (2).

A l'heure qu'il est, énoncer de pareilles opinions, c'est les réfuter.

« Au XVe siècle, des moines du même ordre iront plus loin. Jean » Petit fera *l'apologie du régicide* ». C'est, en effet, un pas de plus vers la démocratie *catholique*.

Voici maintenant que le socialisme apparaît :

---

1. M. Rastoul pourrait avec profit lire un article de M. Henri Rouzaud, dans la *Revue critique des Idées* du 10 janvier 1914 : « Une capitale provinciale à la veille de la Révolution ». Il verrait là un bel exemple de cette démocratie d'ancien régime.

2. C'est la traduction au petit bonheur du « ut omnes *aliquam partem* habeant in principatu ». M. Rastoul n'en est pas responsable. C'est Mgr Maret qui a introduit ce contre-sens.

« Saint Bonaventure a écrit des pages *nettement communistes* ». Il y a bien aussi « les fraticelles », mais ne nous en occupons pas; ce sont « de purs anarchistes *que l'Eglise retranche de sa communion* ».

La tradition de la Démocratie catholique compterait donc beaucoup de révoltés. « Mais, en les frappant, (l'Eglise) ne veut point » atteindre le principe démocratique » (l'Egalité).

Comme si le nom de ces anarchistes n'illustrait pas assez les archives de la tradition démocratique, M. Rastoul passe alors chez les réformés : « C'est *un souffle démocratique* qui inspire les églises hu-» guenotes de Suisse, *la belle organisation* communautaire des Frères » Moraves, et, plus tard, les presbytériens d'Ecosse ou d'Amérique ».

Malheureusement pour notre auteur, ce souffle démocratique a soulevé une tempête d'anarchie aussitôt réprimée par un retour de despotisme. C'est l'histoire de toutes les révolutions. M. Rastoul croit donc pouvoir affirmer gratuitement : « Ce serait donc une erreur profonde que d'identifier « la Réforme protestante avec le mouvement *d'émancipation* démocratique ».

Mais qu'y faire? toute l'érudition contemporaine complote contre l'avis intéressé de M. Rastoul. Qu'il tente donc la chance de l'anéantir! Mais il aurait du fil à rétordre.

« Le penseur le plus démocratique (M. Rastoul veut dire démocrate) » du XVI[e] siècle, celui dont les conceptions politiques évoquent da-» vantage la société moderne, c'est l'auteur « d'Utopie », le bien-» heureux Thomas More ».

La Sainte Ligue à son tour est accaparée par la « tradition démocratique ». Que les passions populaires aient bénéficié, dans une certaine mesure, de ce remous de réaction, c'est un phénomène inévitable en temps de trouble; mais le but de la ligue était nettement religieux et c'est grâce à elle que la France fut arrachée à l'hérésie. D'ailleurs combattre les protestants, c'était, à ce moment-là, barrer la route aux tendances républicaines, insurrectionnelles et séparatistes qu'ils propageaient. J'emprunte une phrase à l'historien Rohrbacher : « Au milieu de la désorganisation générale, les huguenots » s'étaient constitués en fédération ou ligue régulière. Dès le 16 dé-» cembre 1573, les huguenots de Languedoc s'étaient assemblés à » Milhau pour la seconde fois. Là, dit Sismondi, ils se lièrent par » un nouveau serment à une union, association et fraternité plus » intime, avec tous ceux qui professent la religion réformée, dans » tout le royaume et ses enclaves, *et ils instituèrent une forme de » gouvernement qui tendait toujours plus ouvertement à la républi-» que* » (1).

---

1. Rohrbacher, « Histoire univ. de l'Egl. cath. », 3[e] édition, 1859, p. 645, tome 24[e].

Ces considérations n'atteignent pas l'imperturbable naïveté de M. Rastoul. « Parce que les puritains d'Angleterre au XVII[e] siècle, les Quakers d'Amérique au XVIII[e], ont momentanément *incarné la forme chrétienne de la démocratie*, d'aucuns ont dit que cette dernière était d'origine protestante. Ils comptent pour rien les quinze premiers siècles de l'Eglise catholique ».

On se demande, stupéfait, comment un historien peut invoquer l'histoire ecclésiastique des quinze premiers siècles, pour fonder la généalogie du démocratisme chrétien. Voici d'ailleurs la façon dont M. Rastoul explique son équivoque paradoxe : « Si Jurieu, le pasteur de Genève, a prêché la démocratie, le curé de Paris, Jean Boucher (au temps de la ligue) l'avait prêchée avant lui, et avant Boucher, Savonarole, Guillaume Pépin et (ceci va devenir plus précis) des centaines de moines ou d'évêques ».

Décidément, ces quinze siècles de tradition démocratique sont maigrement représentés. Trois noms d'illuminés, une formule vague. Voilà certes de quoi dresser un arbre généalogique imposant! La tradition de *la démocratie catholique* n'a pas, pendant dix-huit siècles, un seul document du magistère enseignant à nous offrir. Il faut donner, il est vrai, au christianisme le temps de « prendre conscience de lui-même » On avouera cependant qu'il en prend largement à son aise avec la doctrine démocratique. Tandis que le protestantisme se traduit sans retard, sur le terrain social, par des théories démocratiques, et qu'à peine fondé il inspire, partout où il règne, des organisations républicaines, le catholicisme, lui, s'obstine à traiter de révoltés tous les audacieux prophètes du droit moderne. Si bien qu'elle se laissera dépasser par la poussée rationaliste elle-même. Celle-ci lui ravira pour ainsi dire (s'il faut en croire les démocrates chrétiens) la fleur même de sa doctrine sociale, « l'égalité évangélique »; elle en extraira le suc et en répandra le parfum sur la société moderne, pendant que l'Eglise opposera une opiniâtre résistance aux tendances sociales qui reflètent le plus sa pensée et son esprit.

Telle fut la doctrine du démocratisme chrétien depuis les Saint-Simoniens jusqu'au Sillon. L'ignorance crasse peut seule se déclarer satisfaite de pareils arguments.

Mais, d'ailleurs, nous avons affaire à un auteur prévenant. Prendrions-nous au sérieux son avant-propos, qu'il ébranlerait lui-même notre confiance dans son propre Epilogue.

M. Rastoul, faisant l'éloge de la « *Démocratie* » de Sangnier, s'abandonne aux confidences : « Parmi les signatures de ce journal, comme dans les Semaines sociales, l'on rencontre parfois des noms qui figuraient déjà en 48 dans les groupes de Buchez et de l'abbé Chantôme. C'est, plus convaincante que tous les raisonnements, la preuve qu'il existe, dans l'Eglise de France, *une véritable tra-*

» *dition démocratique*. CETTE TRADITION EST NÉE EN 1789, EN MÊME » TEMPS QUE LA DÉMOCRATIE MODERNE ».

Voilà l'aveu, l'aveu catégorique qui renverse le puéril château de cartes de l'avant-propos.

III

La « tradition démocratique » dans l'Eglise de France — mieux vaut dire du monde entier — est donc « née en 1789, en même temps que la démocratie moderne ». Mais par quels hommes, par quels actes, cette tradition est-elle représentée? Quel accueil Rome lui a-t-elle réservé? Toutes la question est là. L'attitude de Rome est notre règle à tous, à côté d'elle le verdict des historiens et des apologistes se perd dans le vide, quand ces historiens et ces apologistes feignent de l'ignorer.

Un point de départ reste à fixer. Il n'y a « démocratie chrétienne » que là où subsiste son dogme fondamental : « la Révolution et ses principes, triomphe social de la doctrine évangélique ». Qu'il y ait diverses tendances plus ou moins approximatives de cet état d'esprit et justement nommées « libérales », ce n'est pas ici qu'on le contestera, mais un historien qui sait son métier n'édifiera jamais sur elles seules une généalogie du démocratisme chrétien. Les noms de Mgr Dupanloup, de M. de Falloux, de Montalembert, par exemple, peuvent inspirer des chapitres entiers à un historien du libéralisme; il ne devront qu'incidemment figurer dans une nomenclature sur le Démocratisme chrétien.

Cela dit, quand donc un observateur attentif voit-il poindre le dogme fondamental de l'école? La première formule se trouve dans le *Nouveau christianisme* de Saint-Simon, c'est là son berceau. Cette vérité, je l'ai assénée ici à coups de massue, il y a deux ans, citant de longs textes, comparant divers documents et donnant la filiation véritable du démocratisme chrétien. Les adeptes contemporains ont fait d'emblée la sourde oreille; mais je constate aujourd'hui, avec un indicible plaisir, que le premier parmi eux, qui depuis lors ait osé soulever la question délicate des origines de cette école, loin de détruire mes conclusions et de contester mes données historiques, les confirme, encore qu'il s'empresse de passer outre et qu'il paraisse marcher sur des charbons ardents. Voilà ce que dans le livre de M. Rastoul nous recueillons d'essentiel, mais nous le retiendrons pour notre propagande. Tout le nécessaire a été fait par lui pour qu'un lecteur informé à fond par nos études, rejetant la thèse de contrebande qu'échafaude à l'improviste M. Rastoul, reconstitue à l'aide de ses documents, à lui, toute la trame du réel.

Le premier chapitre « l'ordre du clergé aux Etats-Généraux de

1789 » ira rejoindre au panier l'avant-propos. Il n'y a rien là qui intéresse « la démocratie catholique ». Nous pourrons observer simplement qu'il n'est point surprenant qu'une génération imbue des sophismes de l'encyclopédie, ait manqué de sens catholique. Et si M. Rastoul veut à tout prix trouver à Marc Sangnier des ancêtres parmi cette pléiade de prêtres qui paradèrent pendant les sombres jours de la Révolution, volontiers nous les passerons en revue et déciderons s'il vaut vraiment la peine que la « Démocratie catholique » s'en honore. Les noms? C'est très simple, M. Rastoul les aligne lui-même. Dans ce clergé, après tout vaillant, et qui paya du reste si cher et si courageusement sa dette à l'Eglise persécutée, il s'est trouvé quelques dissidents, deux douzaines d'apostats et de révoltés. Comme par hasard, c'est dans ce clan-là que le démocratisme et le libéralisme embryonnaire vont recruter leurs premiers adeptes. Joli cadeau et dont il vaut bien la peine de s'enorgueillir!

La crise qui marqua la ligne de partage entre les novateurs et les traditionnalistes, ce fut, on le sait, la Constitution civile du clergé :

« Ce furent les évêques de France qui, dans un « Exposé » fort » solide, portèrent contre la loi nouvelle la première condamna- » tion de principe... Atteints dans leur doctrine, dans leur autorité » et dans leurs privilèges de naissance, les évêques *mirent leur hon-* » *neur à ne pas céder* ». Question d'entêtement non de vertu??? Soit! Mais tout ce qui tombe à l'eau au moment de la débâcle, appartient à la Révolution. Ce sont des fervents du droit moderne qui passent à l'ennemi : « Sur plus de cent trente titulaires de diocèses français, quatre seulement se soumirent ». Ces quatre ce sont : Brienne « qui ne croyait pas en Dieu », Talleyrand, Jarente, Lafont de Savines.

« Ce qui détermina beaucoup de prêtres au serment, ce fut la » rancœur des anciens abus, le culte de l'égalité politique, l'espé- » rance de la fraternité universelle; (bref, tout le bagage révolution- » naire; voilà donc bien les ancêtres du démocratisme chrétien) : » Grégoire, Faucher, Royer, Lamourette, Lecoz, Expilly, Goutles, pour » ne citer que *les meilleurs* d'entre les évêques constitutionnels, *furent* » *entraînés par leur amour du peuple*... (O candeur!)

» *Le type de ces évêques démocrates* c'est Henri Grégoire...

» Alors que Grégoire prêchait la République à l'Assemblée Consti- » tuante, un autre prélat constitutionnel en semait les germes dans » le pays, Claude Fauchet. »

Cet ancêtre de la « Démocratie... catholique » avait, en effet, une doctrine très orthodoxe, « il amalgamait d'étrange façon la *philanthropie maçonnique à la charité chrétienne* ». Cet « étrange amalgame » ne laisse à M. Rastoul aucun doute, c'est bien un précurseur de l'école.

A qui encore demanderons-nous les premiers gestes du démocratisme chrétien? Si le lecteur n'était déjà convaincu du rare exemple de cécité mentale que nous offre M. Rastoul, dans ce chapitre, je lui citerais ce passage :

« Dix-sept évêques siégèrent à la Convention (ici la liste des pré» lats très recommandables qui se distinguèrent par leur *civisme*) ». Et M. Rastoul de conclure avec fierté : « Jamais assemblée élective » n'a réuni tant d'évêques ni tant de prêtres ». Quelle aubaine, en effet, pour l'histoire de la *Démocratie... catholique!* Ces dix-sept évêques, n'auraient très problablement jamais connu les honneurs de l'épiscopat, sans leur acte d'infidélité à l'Eglise, qui les désigna à l'attention des Jacobins. Et s'ils siégèrent si nombreux dans une assemblée révolutionnaire, c'est uniquement pour servir les intérêts du parti, tout comme aujourd'hui l'élection de M. Lemire à la vice-présidence de la Chambre, est tout un symbole. Remarquons que quatre de ces assermentés votèrent la mort de Louis XVI : Gay-Vernon, Huguet, Lindet et Massieu. « Tous quatre apostasièrent dans » la suite ».

D'ailleurs, M. Rastoul ajoutera : « Si l'Eglise constitutionnelle sus» cita des martyrs et des confesseurs (indirectement!) elle produisit » un nombre égal d'apostats ».

Mais le Directoire est debout, une apparence de gouvernement se dessine et voici que de Rome un bref arrive (*Pastorales sollicitudo* 5 juillet 1796), qui rappelle la doctrine *de la soumission au pouvoir établi*. Comme plus tard Léon XIII, Pie VI dira que l'Eglise n'est, en principe, liée à aucune forme de gouvernement et la naïveté de M. Rastoul de se donner carrière : « ce devait être la première sonnerie du ralliement à la République ». Nous verrons plus loin ce que signifie pour M. Rastoul ce « ralliement » et la tournure dogmatique qu'il donne à une tactique accidentelle déjà reconnue périmée. En attendant, Pie VI, dans d'autres documents pontificaux, mettait déjà le monde catholique en défiance contre le « droit moderne », et comme Léon XIII, il jugeait les doctrines révolutionnaires subversives des mœurs chrétiennes.

« La démocratie... catholique » n'avait pas encore fait son premier pas, car, ne l'oublions pas, tant que l'Eglise n'enseignera pas que la Démocratie est un régime « supérieur en dignité morale », il n'y aura pas lieu de parler de « *Démocratie... catholique* ».

(A suivre.)

J. HUGUES.

REVUE DU MODERNISME (*suite*)

LE MODERNISME EN AMÉRIQUE

WILLIAM JAMES

En Amérique, aux Etats-Unis, c'est William James qui représente le mieux « l'état d'âme » moderniste, et dont la philosophie fait le plus d'adeptes (1). Il publiait naguère un livre nouveau : *Philosophie de l'expérience*, par WILLIAM JAMES, traduit par E. Brun et M. Paris, un vol. in-18 jésus de 368 pages, 3 fr. 50. Ernest Flammarion, éditeur, 26, rue Racine, Paris.

C'est « presque une théodicée, disait la *Croix* du 29 mai 1910. Le nom de Dieu ne s'y trouve pas souvent; mais un esprit averti verra facilement qu'à chaque page il s'agit de Dieu. Les principaux points de doctrine tiennent en quelques lignes. M. W. James soutient la *pluralité* comme partie constitutive de l'univers réel. Il réclame des formes distinctes d'existences contre la forme unique prêchée par les monistes. Il ne veut pas d'un tout absolu, d'où quelques philosophes ont exclu, par une *réduction à l'absurde purement verbale*, la pluralité des formes. Au panthéisme moniste, il oppose un panthéisme pluraliste, où chaque existence particulière garde

1. Il y a pourtant, aussi en Amérique, un autre protestant, le docteur Briggs, professeur de théologie au Séminaire de New-York, qui exerce une grande influence et qui naguère, dans un article de la *North American Review*, *L'Encyclique et le Modernisme*, février 1908, écrivait les injures suivantes à l'adresse de Sa Sainteté Pie X :

« Pie X est dans la cinquième année de son pontificat. Il a commencé comme un Pape libéral, se proposant de réformer toutes choses dans le Christ, et pendant deux ans il a semblé disposé à réaliser son idéal. Mais soudain vint un changement. L'entourage de la curie romaine était trop fort pour lui et on lui persuada de suivre les traces de Pie IX et de s'opposer à la réforme comme à la plus dangereuse des hérésies. Il commença comme un homme intelligent, au cœur généreux, tolérant, conciliant, un Pape aimable, l'humble serviteur du Christ, populaire parmi tous ceux qui étaient prêts à se rallier autour de lui avec enthousiasme pour l'œuvre de la réforme. Maintenant, dans son attitude vis-à-vis de l'épiscopat français et des catholiques nationaux en Italie, dans ses décisions de la commission biblique et spécialement dans le nouveau Syllabus et l'encyclique, il apparaît comme le mortel ennemi dont il faut absolument se débarrasser. Comment expliquer un tel changement? Pie X a succombé, comme tant d'autres Papes, à la domination irresponsable, invisible, secrète de la curie et les évêques dans le monde entier sont contraints de lui obéir, comme des esclaves à leurs maîtres. Le *Saint* de Fogazzaro dit nettement au Pape que ces quatre mauvais esprits menacent de ruiner l'Eglise : l'Esprit de Fausseté, l'Esprit de Domination, l'Esprit d'Avarice et l'Esprit d'Immobilité. L'encyclique est évidemment remplie de ces esprits... Une fois de plus les portes de l'enfer sont ouvertes à Rome et les mauvais esprits de toutes sortes ont toute liberté pour corrompre et détruire l'Eglise de Dieu. Ils lui feront un mal incalculable aujourd'hui comme ils ont fait dans le passé ».

sa distinction de l'ensemble, tout en conservant la faculté de communier d'une façon très intime avec le reste de l'univers. *Il postule un Dieu fini, sociable, de même nature que l'homme, mais supérieur cependant,* tel enfin que semble le révéler une certaine expérience religieuse. Ce Dieu se trouve dans le monde comme en un milieu extérieur. Mais il ne lui est pas étranger, puisqu'il ne fait que continuer, en une sphère plus élevée, le monde humain. »

Voilà tout à fait le Dieu du modernisme et de l'immanentisme, création du sentiment et de la pensée humaine. Les arguments dont M. W. James se sert pour étayer ses conceptions troublantes, n'ont qu'une apparence de rigueur logique, et des esprits même prévenus en faveur du philosophe américain, comme M. A. Lalande, dans la *Revue philosophique* de janvier 1910, *Le pluralisme d'après W. James,* en ont jugé la valeur parfois médiocre, d'autant plus que M. W. James maltraite souvent les exigences légitimes de la raison.

« Il se défend d'*amateurisme* en matière philosophique. Mais un certain esthétisme, une sentimentalité délicate et nuancée demeurent, à tout prendre, le seul fond de sa théodicée. Une bonne logique de la réalité pure et simple n'inspire pas toujours la *vision* de l'auteur. Aussi, ce n'est pas la partie dogmatique qui lui attirera le plus grand nombre d'adhésions. Lui-même reconnaît que l'étrangeté de ses conclusions de prime abord éloignera plutôt qu'elle ne créera des sympathies.

» Le véritable intérêt de ce livre lui vient de l'esprit qui anime chaque page. Divers, ondoyant, complexe mélange de bon et de mauvais, cet esprit fera plus d'impression que le Dieu mesquin présenté dans ce livre. Par son imprécise et bien minime bonté, il pourra s'insinuer dans des intelligences peu habituées aux nuances de la pensée, M. W. James goûte beaucoup les nuances. En retour elles lui offrent un chemin détourné et lui facilitent l'accès de bien des esprits.

» M. W. James préconise la « philosophie de plein air ». Cette expression caractérise ce que son esprit philosophique recèle de meilleur. Cet esprit lui inspire, dans ce sens, de savoureux discours sur le professionnalisme de certains docteurs d'Outre-Rhin. Il stigmatise avec verve leur licence effrénée de parler, sinon pour ne rien dire, du moins, pour n'être pas compris, grâce à leur impénétrable jargon. Un vocabulaire abstrus, digne cachette d'une doctrine obscure, retranchée derrière d'interminables listes de noms propres, qui patronnent les systèmes les plus bizarres et les plus contradictoires: telles sont les conditions réglementaires du « sport », professoral pratiqué surtout, en Allemagne. Aussi un vieux professeur proclamait-il non sans gloire : « Oui, nous autres philosophes, quand nous le voulons, nous pouvons marcher d'un tel pas qu'en deux phrases nous savons nous transporter là où personne ne saurait nous suivre ».

» M. W. James demande à ces philosophes de descendre sur terre par miséricorde pour nous et pour eux. Il juge avec raison comme funeste cette façon de philosopher, qui trouble plus la philosophie qu'elle ne l'aide à solutionner ses problèmes. »

M. W. James réclame à bon droit la place prépondérante pour la *vision* du réel, et il veut que la philosophie et les philosophes prennent pour base de leurs constructions les matériaux de l'expérience. Rien de mieux et « en ce sens, l'*Empirisme radical*, patronné par M. W. James respire la fraîcheur d'une saine philosophie ». Mais l'*Empirisme radical*, tel qu'il l'interprète dans la suite, devient défectueux. L'auteur guerroie, non seulement contre l'intellectualisme frelaté qui a passé d'Allemagne un peu partout, mais contre tout intellectualisme. Il « se défie de l'intelligence une fois aux prises avec la réalité. Et cette défiance, au fond, n'est justifiée que par un maigre postulat. Car M. W. James ne *prouve* pas que la logique de la raison contredit celle de l'expérience. Il n'établit bien solidement aucune probabilité de la divergence des logiques intellectuelles et empiriques.

« La sympathie de l'intelligence avec le réel nous paraissait acquise il y a un instant. Le charme où nous jetait cette harmonie possible est désormais rompu. Il y a de nouveau division entre l'intelligence et la réalité. La lutte d'hier recommence aujourd'hui. La paix qu'offrait d'une main M. W. James, il nous la refuse de l'autre.

« Pourquoi donc, ajoutait M. Odil dans la *Croix*, nier aux concepts la possibilité de représenter d'une façon adéquate la logique des choses? Sans doute à cause des nuances multiples que comporte la réalité. Mais qui empêche l'intelligence de façonner ses concepts en fonction des nuances de la réalité? Notre intelligence fait partie du réel, notre pensée en est une autre part. Il y a plus encore, notre pensée tend vers la réalité. « Du fait que nous comprenons les choses sous les formes subjectives de la représentation, il ne s'en suit pas que nous ne les saisissions pas telles qu'elles sont. » M. W. James admet que l'intelligence constitue une partie intégrante de la réalité: elle est de même nature que le réel et communie intimement avec lui. Dès lors, pourquoi ne pas admettre que ses concepts, ou formes représentatives, « sont naturellement adéquates à la réalité; car la structure et l'activité de l'esprit ne constitue pas un fait en dehors de la nature, mais la partie d'un tout auquel nous appartenons nous-mêmes aussi bien que les choses ».

Aussi M. Chiapelli, interprète d'un mouvement néo-kantien ou néo-réaliste en ce sens, écrivait-il avec raison: « Ainsi demeure ouverte la voie vers un idéalisme objectif et métaphysique qui, aujourd'hui, en particulier, dans le monde philosophique anglo-américain, fait échec à la direction empirico-radicale des pragmatistes » (1).

---

1. Antonio CHIAPPELLI, *Les tendances vives de la philosophie*, *Revue philosophique*, mars 1910, p. 243.

« Nul doute ici que M. W. James soit visé en cette finale. Nous croyons que la scolastique, que M. W. James connaît si superficiellement, peut avoir sa part dans le mouvement néo-réaliste. Par sa doctrine, basée sur l'expérience, de la tendance innée de l'intelligence à recevoir l'impression des choses et à leur être ainsi directement et adéquatement assimilée, elle jette le pont tant désirable entre les choses et l'esprit. De plus, sa logique, pleine de nuances, n'est qu'une assimilation de la logique immanente à la réalité. On lui reproche ses distinctions. « Distinguer est d'un Dieu », disait Barbey d'Aurevilly. Et je crois que le grand amateur de nuances qu'est M. W. James n'aurait pas contredit à ce mot. »

L'ABBÉ SULLIVAN — « LETTRES A S. S. PIE X » — « LE PRÊTRE »

On écrivait de New-York à la *Correspondance de Rome* du 4 avril 1911 :

« Nos modernistes qui, depuis quelques années, sont en relation très étroite avec vos modernistes de Rome et d'autres centres européens, tâchent d'organiser un centre de publications et de propagande comme leurs confrères de chez vous ont fait et font dans plusieurs villes. Avec le même anonymat qui est en honneur chez leurs maîtres d'Europe, nos modernistes ont publié des « Lettres à Sa Sainteté le Pape Pie X » singeant les fameuses « Réponses » modernistes à l'Encyclique « Pascendi »; et maintenant ils font de la réclame à une autre production du même acabit : « Le Prêtre, nouvelle moderniste de la Nouvelle-Angleterre ».

» De même qu'à Paris et ailleurs, ils ont, à *Boston*, une librairie qui lance ces expectorations d'un clan qui reste extérieurement dans l'Eglise pour mieux la trahir.

» Chez nous aussi existe un vrai et propre danger moderniste, un vrai centre qui tâche d'organiser la trahison pour préparer la révolte. Le dissimuler ne serait pas seulement ridicule, ce serait de la véritable complicité. Du reste, malgré toutes les ruses, le mal en progressant, se cachera toujours moins aux yeux qui veulent voir » (1).

---

1. La question scolaire, elle aussi, empire chaque jour davantage. Ce ne sont pas seulement les catholiques clairvoyants et zélés qui le disent; ce sont des acatholiques courageux qui se croient obligés de jeter le cri d'alarme.

Une de ces protestations les plus remarquables vient d'être lancée par un écrivain qui n'est pas catholique, l'honorable Bird S. Coler, ancien contrôleur de « Greater New-York » et président, pendant un temps, de « Brooklyn Borough ».

M. Coler a exposé ses vues avec une éloquence terrible, dans un pamphlet intitulé : *Socialisme dans les écoles.*

Ainsi M. Coler dit ceci : « Les écoles publiques deviennent les temples d'une nouvelle religion. La vieille religion est expulsée, et une nouvelle vient prendre sa place, sous les noms d'agnosticisme, d'athéisme, de socialisme, de culture éthique, etc.

» Le système prédominant parmi ces nouvelles religions scolaires est celui

« Heureusement, ajoutait la *Correspondance de Rome* du 4 juin 1911, cette propagande moderniste n'a pas de terrain propice en Amérique. L'auteur de « The Priest » l'avoue en termes injurieux, mais il l'avoue. Certaines publications en langue anglaise semblent n'avoir été publiées qu'en vue d'une traduction en certaines langues latines pour se donner un air exotique...

» Ainsi, par exemple, « The Priest » a été édité à Boston. Si dans tous les Etats-Unis, de New-York à San-Francisco, le modernisme ne trouve pas de terrain propice, que dire de Boston? Depuis son illustre archevêque, Mgr O'Connell, et son clergé si cordialement attaché au Saint-Siège et à la doctrine catholique romaine, jusqu'aux fidèles dont l'ensemble est digne de son archevêque et de son clergé, Boston est un terrain où la plante venimeuse de la trahison est destinée à sécher dans une stérilité providentielle ».

Voici, néanmoins, à titre documentaire, un résumé du *Prêtre* par « un moderniste » anonyme.

Ce n'est pas une « œuvre littéraire » d'après l'auteur lui-même; car, après avoir chaudement revendiqué pour le modernisme le droit de cité dans la littérature — puisque les modernistes sont les *martyrs* des temps modernes — il range sa composition à lui sous une certaine « forme ou espèce d'art, que les préceptes des maîtres et les

---

du socialisme, d'autant plus que dans ses dogmes philosophiques, il embrasse tous les autres systèmes en s'assurant le rôle d'intendant général des doctrines ».

A ce propos M. Coler ajoute : « Vous trouverez que, dans nos écoles, sous le couvert du manteau humanitaire, le socialisme est passé de la théorie à la pratique; car, les écoles publiques de New-York apprennent à l'enfant non seulement à lire, à compter et à écrire, mais aussi à coudre et à faire la cuisine: choses que la mère autrefois était supposée devoir enseigner. Le docteur de l'État examine maintenant l'enfant sur ses dents, sur ses cheveux, sur ses vêtements, prend en main la santé de l'enfant, et récemment, s'est même occupé de sa nourriture ».

Ces choses, inoffensives et même bonnes en elles-mêmes, conduisent, telles qu'elles sont appliquées, à une suppression graduelle de tous les devoirs de la famille, dont l'Etat semble l'héritier universel.

Ainsi l'âme de l'enfant est forgée sur le patron d'une vie utilitaire, matérielle et individualiste, n'ayant pas besoin de l' « hypothèse » d'une foi et d'une morale religieuses.

« Les hommes réfléchis, continue M. Coler, ont compris cela; l'Eglise catholique romaine l'a également compris, et a soustrait ses enfants à une école sans Dieu. Les autres Eglises sont venues doucement à la même conclusion. L'Eglise protestante épiscopale seule maintient 8 écoles dans la cité de New-York ».

M. Coler finit son réquisitoire en déclarant que « la situation présente maintenant ce fait que la minorité socialiste contrôle le système d'éducation publique et que l'Eglise catholique romaine soutient son rang en se mettant à faire l'éducation de ses enfants et en demandant que l'impôt scolaire touchant les catholiques romains cesse, ou que l'Eglise catholique soit comptée pour l'instruction donnée par elle. Les Eglises protestantes s'éveillent et commencent à comprendre ce que tout cela signifie, et vraiment il est grand temps qu'elles cessent d'entourer la foi de leurs enfants par les demandes socialistes d'une école sans Dieu ».

Inutile d'insister sur ces déclarations d'un écrivain protestant; elles renferment la plus belle défense de l'attitude de l'Eglise catholique et de ses revendications.

programmes des écoles ont peut-être quelque peu dédaignée jusqu'ici ».

Après l'exposé « théorique » des odieuses *Lettres à S. S. Pie X* (1), voici qu'on reprend les mêmes idées sous forme de roman (2).

La scène se passe aux Etats-Unis. Est-ce à dire que cette partie de l'Amérique soit un pays de cocagne pour les modernistes? Tout le contraire, hâtons-nous de le constater.

L'auteur, qui est Américain, avoue qu'il est une exception parmi ses compatriotes. Dans la préface de son premier livre, il commence par rappeler la déception de Tyrrell, Houtin, Loisy et Ehrhardt, qui trouvent que l'Amérique en est encore à donner son premier signe de vie dans les grands problèmes modernes.

Il cite Tyrrell, et ses paroles valent la peine d'être reproduites, à l'honneur de ceux qu'elles blâment : « Je n'arrive pas à comprendre l'Amérique. Avec sa liberté et son intelligence, il semblerait que ses représentants dussent se trouver à la tête du mouvement moderniste. Et, cependant, le modernisme a, chez eux, à peine produit un écho. L'Eglise d'Amérique dort, et je ne vois qu'une seule chose capable de la réveiller : un livre, écrit chez elle et qui pousserait un cri de réforme si fort, que tous ceux qui ont des oreilles doivent l'entendre ».

L'auteur s'est modestement cru appelé à écrire ce livre-là. Il espère beaucoup; car « l'air même et le sol de l'Amérique sont favorables au modernisme, comme à tous les mouvements qui tendent à quelque chose d'intelligent, de fort, de sincère et d'indépendant ». Il croit même que son pays peut donner ce que le modernisme a de « meilleur et de plus pur ».

Seulement, il se heurte à un grand obstacle : le modernisme est tout intelligence et l'Eglise d'Amérique — c'est lui qui le dit — est... ignorante, pour deux raisons typiques : elle n'a pas de traditions intellectuelles; les élèves de ses séminaires sont « dans des conditions presque scandaleuses d'inaptitude aux hautes études d'un cours ecclésiastique ». Ils sont « incapables de saisir un problème, incapables de penser par eux-mêmes et d'exprimer un jugement personnel, indépendant, sur une matière d'études ». N'importe! il croit que l'Amérique peut être sauvée; et il pense — avec sa modestie habituelle — que « ce sera de la façon indiquée par le P. Tyrrell, dans sa fine remarque, citée plus haut ».

Il a donc lancé son livre, *Lettres au Pape Pie X*, édité en 1910. Son

---

1. Ces *Lettres* portaient d'abord sur les principales réformes qui devraient être opérées dans l'Eglise pour la rendre conforme à la conscience contemporaine : la liberté de conscience, la domination des Italiens dans le Sacré-Collège, la mission des légats pontificaux, le pouvoir des supérieurs généraux de congrégations, le célibat, les rapports de l'Eglise et de l'Etat, le rôle de la Compagnie de Jésus, tels étaient les principaux points traités dans ces *Lettres* peu cohérentes, d'après M. Houtin, puisque la seconde partie « soutient des opinions qui ruinent les croyances fondamentales de l'Eglise ». (*Histoire du modernisme catholique*, p. 288).

2. L'*A. I. R.* disait, le 30 janvier 1912, à propos de la mise à l'Index de ces deux livres :

« Les *Lettres à S. S.* et *Le Prêtre*, publications anonymes anglaises, parues à Chicago et à Boston, sont communément attribuées à l'abbé Sullivan, ancien maître des novices de la Congrégation Saint-Paul (du P. Hecker). Les deux publications sont pleines de fiel et de poison : *Le Prêtre* tend à apprendre au jeune clergé comment cacher les idées les plus anticatholiques et rester dans l'Eglise pour y faire mieux les apôtres contre elle.

cri de réforme ne fut-il pas assez fort? Toujours est-il que l'Amérique semble n'avoir rien entendu. Le voici qui lance un second cri, et nous envoie son roman, « *The Priest* ».

La trame est très simple. Le héros du roman est un jeune prêtre américain Father Haulon, qui a pris son doctorat en théologie à l'Université de la Propagande. Il est allé vite en besogne, car il l'a pris en deux ans; tandis qu'il faut au moins quatre ans à la Propagande, même pour ceux qui sont intelligents. Mais Father Haulon est un Américain extraordinaire : c'est le portrait de l'auteur!...

Il arrive donc de Rome tout armé; et son évêque l'envoie dans une paroisse nouvelle, où tout est à faire. Il se met à l'œuvre, plein de zèle et se montre aussitôt romain jusqu'au bout des ongles.

Mais voilà, il y a dans cette même paroisse un jeune ministre protestant, M. Danforth, qui ne sort d'aucun séminaire sans doute, car il est très intelligent...

Il devient bientôt l'ami intime de Father Haulon, lui prête des livres de Harnack, etc.; et peu à peu, sous l'influence de ces hautes études, dont il ne soupçonnait pas l'existence, aidé par les inspirations d'une nymphe Egérie, qui se présente à lui sous les traits d'une charmante jeune fille puritaine, Miss Dorothy Wakefield, — Father Haulon commence à douter...

Il agit noblement d'après ses convictions nouvelles, est dénoncé par un traître, indignement traité par son évêque, et finit par être frappé de suspense, avec obligation d'aller se renfermer pour la vie dans un monastère de trappistes.

Il lutte désespérément contre cette décision; mais obsédé par le « préjugé » de l'obéissance, il va se soumettre, quand Miss Dorothy, arrivée providentiellement au moment du départ du train, le raisonne si bien qu'elle le... sauve; et le roman se termine par ce trait pathétique : « Sur le quai de la gare, indifférents en apparence à la tempête de neige, qui bientôt serait au plus terrible de sa fureur, l'homme et la femme étaient là debout, la main dans la main ».

Le *martyr* est prêt : il a non seulement son auréole, il a sa Dorothy; et ce drame risque fort de se terminer en vulgaire comédie. N'a-t-on pas dit, dans le courant du livres que « tout homme noble devrait se marier »? Certes, ce n'est pas la noblesse qui manque à Father Haulon!...

Voyons maintenant ce que nous enseigne le roman moderniste, *le Prêtre*.

L'Eglise catholique nous apparaît comme une intransigeante stupidement fanatique, tels ces puritains dont Axton — la paroisse de Father Haulon — garde encore quelques exemples, tel l'oncle de Miss Dorothy.

On comprend d'autant mieux l'absurdité de cet absolutisme dans nos temps modernes, qu'on lui oppose partout la largesse de vues, le libéralisme, l'initiative intelligente, la franche cordialité d'un jeune ministre unitaire, M. Danforth. A son école, on apprend à faire fi de la nécessité d'embrasser la vraie religion : « Toutes les religions sont bonnes, pourvu qu'elles soient honnêtes ».

Loin de fuir les hérétiques, il faut se mêler à eux, prendre part à leurs offices. c'est le moyen de se sentir « plus près de sa propre âme, plus près de la suprême et éternelle réalité ».

Il faut étudier, car l'Eglise catholique ne soupçonne même pas les graves problèmes qui s'agitent! Ses docteurs ne sont pas à la hauteur des circonstances : « Sept siècles de progrès intellectuel nous séparent de saint Tho-

mas ». Suarez ne vaut pas mieux. Father Haulon, un jour, on fera jeter au feu deux gros volumes et à son hôtelier ébahi il dira : « Ce ne sont que des vieilleries Si ces volumes peuvent alimenter le feu de votre fourneau, c'est probablement le meilleur service qu'ils auront jamais rendu ». Saint Alphonse de Liguori est le docteur du mensonge; on reconnaît son humilité, sa piété et son zèle, mais on trouve qu'il manque d'équilibre intellectuel...

L'Eglise catholique, d'ailleurs, est en rupture de ban complète avec la Science. Elle a sa poésie et son mysticisme, qui attirent. Le roman lui-même nous en donne une faible idée, en nous parlant d'une jeune fille malade, une petite sainte, qui finit par guérir miraculeusement et entrer au couvent. Mais elle ne satisfait pas l'intelligence. Elle détruit la personnalité humaine, et « la personnalité, c'est la divinité en nous. La personnalité, c'est la vie; la personnalité, c'est l'âme. Ecraser cela, c'est commettre le plus horrible des meurtres ».

L'Eglise l'a fait. Elle l'a fait avec Galilée; elle l'a fait avec Loisy, « le splendide étudiant »; elle l'a fait avec d'autres; elle le fait tous les jours avec ses dogmes irréconciliables, avec ses institutions oppressives, comme l'Index, contre lequel on fait une charge à fond.

Vous ne devineriez pas quels sont les grands coupables dans l'Eglise?... Ce sont les jésuites, qui ont détruit la mystique des vieux moines et qui « en insistant d'une façon exagérée sur l'obéissance, ont arrêté la croissance de la personnalité et empêché le libre développement de l'âme individuelle ».

N'objectez pas que la personnalité libre offre ses dangers : « Le danger est l'inévitable condition de tout progrès. Ce danger sera corrigé ou évité par la droiture essentielle de la nature humaine. Les dangers de la personnalité libre orientent vers une vie plus large. Les dangers de l'autorité excessive orientent vers une vie stagnante et la mort ».

Aussi, ce n'est pas l'individu qui doit se soumettre à l'autorité; c'est juste le contraire! Ceci ne se fera pas par voie de raisonnement, bien entendu : on ne raisonne pas avec un dogmatiseur! Il n'y a qu'un moyen : c'est que, le jour et l'heure venus, le dogmatiseur « soit aplati sous le talon de fer de l'histoire, de peur qu'il n'obstrue pour toujours la marche de l'humanité qui avance et qui a dans son sang l'aversion de tout ce qui est certitude et entraves, et une fièvre d'aventures pour tout ce qui est inconnu et nouveau ».

On comprend alors qu'il soit permis de résister à l'Eglise. Ecoutez Danforth : « Je pense que la civilisation continuera d'être à demi-barbare, jusqu'à ce que le mot *apostat* cesse d'être un terme de déshonneur pour devenir un titre de gloire ». Et à Haulon, qui s'étonne, il explique que saint Paul est à tout jamais le patron de ceux qui sont apostats pour un motif de conscience, car lui aussi, Paul de Tarse, fut apostat! Bien mieux — qu'on nous pardonne cette citation : — « Jésus lui-même fut un apostat. Et c'est une autorité ignorante, un conservatisme brutal, hiérarchique, qui le mirent à mort pour son apostasie, sa magnifique, sa divine apostasie! »

C'est ainsi qu'on parle de l'Eglise et de l'obéissance qui lui est due.

Pour compléter le tableau, signalons encore ce trait, que l'auteur abuse du patriotisme et veut faire comprendre que l'intolérance catholique n'est pas faite pour la libre Amérique. Il pense évidemment à lui-même et à tous les modernistes, lorsqu'il fait chanter les stances d'Emerson : « Et désormais il n'y aura plus de chaîne, sauf au fond de la mer, où les fils murmureront à travers l'Océan de doux chants de liberté... Car, Celui

qui est grand et sage dans ses œuvres et ne s'arrête jamais dans ses plans, enlèvera plutôt le soleil des cieux que la liberté du cœur de l'homme ».

Après cette peinture générale de l'Eglise, voyons quelques personnalités.

Il y a d'abord celle de l'*évêque*, — Mgr Shyrne, est un grand ignorant, un nigaud (« *ignorant booby* »), bien au-dessous de Haulon — comme celui-ci se l'avoue candidement plus tard, après avoir étudié Harnack — bien au-dessous de lui « pour tout, sauf pour cet accessoire brutal de l'autorité hiérarchique ».

Cet évêque ne sait rien ! Pensez donc, il ne sait pas même que Harnack s'appelle *Adolphe !*... Nous n'inventons pas : il ne sait pas que Harnack s'appelle Adolphe !

L'auteur a soin de nous le dire au moins cinq ou six fois dans son roman. Alors, que voulez-vous faire ?... C'est un évêque bon tout au plus à recommander l'étude de saint Thomas, — ce qu'il fait, d'ailleurs, après avoir dormi consciencieusement pendant une thèse solennelle, donnée au Séminaire sur la « cognitio matutina et vespertina » des Anges.

Haulon jouit tout d'abord de toute sa confiance. Mais voici qu'un beau jour on le dénonce comme moderniste. L'évêque le fait appeler et lui fait subir un examen, où toutes les raisons — du roman — sont en faveur de Haulon. Le pauvre part avec une suspense temporaire.

Quelques jours après, Mgr Shyrne va chez lui, sous prétexte de bénir sa nouvelle église, mais en réalité pour injurier publiquement le pauvre curé devant ses fidèles. Il refuse même un dîner tout prêt, pour lequel on avait fait de fortes dépenses, et s'en va festoyer dans une autre paroisse, avec le dénonciateur de Haulon. Il est vrai que celui-ci s'en console en baisant les mains de Miss Dorothy à la sacristie et en pestant contre l'Eglise catholique, qui lui défend de faire cela ; mais, c'est égal, la façon d'agir de Mgr Shyrne n'est guère aimable. Et tout cela sur la foi d'une simple dénonciation !

Plus tard, on organise une conférence ecclésiastique, exprès pour confondre Haulon. Mais c'est lui qui triomphe et qui, devant ces deux cents imbéciles de curés, fait un magnifique plaidoyer en faveur de la liberté contre l'Index et l'Inquisition. Le pauvre évêque ne trouve pour le réfuter que des injures et notamment cette accusation sans fondement lancée avec colère : « Vous avez les tendances d'un hérétique, l'âme d'un hérétique et tout le monde sait que, lorsqu'un prêtre tombe dans l'hérésie, l'impureté en est la cause, une femme en est la raison ! »

Haulon part fièrement sans mot dire, et l'évêque comprend si bien qu'il a fait une bourde, qu'il n'ose pas le punir. Il profite plus tard du fait — si innocent ! — que Haulon assiste à l'enterrement de son ami le ministre protestant et prononce au temple son oraison funèbre, pour lui envoyer une lettre cruelle, où toute possibilité de pardon est à jamais exclue, où on refuse même à l'avance une entrevue et où on se contente de lui enlever tous ses pouvoirs et de le confiner pour la vie dans un monastère de trappistes. — Tout est calculé pour attirer l'indignation du lecteur sur la tête de cet ignorant évêque et la compassion pour ce pauvre moderniste, martyr de la liberté et de la science.

Son *dénonciateur* n'est pas flatté non plus. Au physique, c'est un tout petit homme, qui ne perd pas un pouce de sa taille, car Father Dooran est

fier. Il prend des airs d'infaillibilité agaçante; quand il parle de la sainte doctrine catholique, Haulon ne peut pas le sentir.

Dooran cherche cependant à entrer dans son intimité. Il est séduit par l'intelligence de ce jeune curé, toujours ardent au travail. Il lui emprunte des livres,... ceux du ministre unitaire. Haulon les lui donne, pour n'avoir pas de scènes, mais au fond il s'inquiète des tendances de Dooran, trop sot pour comprendre ces graves problèmes. Il le prémunit même, cherche à le retenir. Peine perdue!

Dooran donne tête baissée dans le modernisme, avoue que depuis longtemps il savait qu'au point de vue disciplinaire l'Eglise catholique était corrompue, — comme consulteur diocésain il connaissait tant de dessous, — que, maintenant, voyant sa base dogmatique aussi peu solide, il ne se soucie guère de continuer d'être catholique, prêt à afficher ses idées nouvelles devant tout le monde.

Et c'est juste, à ce moment-là, qu'on lui apprend que son évêque a l'intention de le faire nommer son coadjuteur avec future succession. Immédiatement, il renvoie à Haulon ses livres modernistes, dénonce son pauvre ami à l'autorité ecclésiastique et, par ses platitudes, obtient la nomination qu'il ambitionnait. N'est-ce pas que c'est bien trouvé?...

Les autres prêtres fidèles ne sont pas mieux traités que Mgr Shyrne et Father Dooran. — Ce sont tous des ignorants et des fanatiques. Tel ce Father O'Murtagh qui avertit si charitablement Dooran de sa future promotion. Il trouve que toute la critique moderne n'est que folie et qu'il faudrait brûler tous ces livres nouveaux. Il avoue qu'il n'a pas lu un seul livre nationaliste et fort peu d'autres, parce que, dit-il, « la moitié des bêtises dans le monde, les neuf dixièmes même, viennent de la lecture. C'est la foi qu'il faut aux hommes : ils ont bien trop de livres! ».

Il ne faut donc pas s'étonner que Haulon, ayant voulu avant son apostasie consulter quelques hommes marquants, se trouve tant découragé devant les pauvretés que lui débite un célèbre professeur d'Ecriture Sainte.

Par contre, quelle science chez son ministre Danforth! Et pourtant, ce n'est rien encore, comparé à celle d'un prêtre moderniste, qu'il consulte en dernier lieu. Là, il se trouve en face d'un monde de livres et on est vraiment ébloui de tout ce que ce Monsieur sait vous dire, notamment sur Zoroastre et Ahura-Mazda.

Mais nous nous perdrions, si nous voulions tout relever. Nous avons hâte de voir à quel résultat doctrinal aboutirent les profondes études de Father Haulon. Fort heureusement pour nous, il s'est senti un jour le besoin de prendre un crayon et du papier et d'enregistrer son examen de conscience. Ecoutons-le :

« Qu'est-ce que je pense de la méthode actuelle et du caractère de l'autorité ecclésiastique? Je l'abhorre comme une obstruction dans la voie de la liberté.

» Des tendances de la dévotion catholique moderne? Elles sont nuisibles.

Le libre développement de l'esprit individuel est gêné par cette piété machinale. Aussi plus de grands prédicateurs, plus de laïques indépendants.

» De l'attitude de l'Eglise par rapport aux études? C'est un crime ».

Après une pause — il y avait bien de quoi souffler un peu — il reprend son crayon et écrit tout un questionnaire :

« Est-ce que je crois à la chute de l'homme comme à une réalité, telle que la théologie l'entend?

» A la régénération baptismale?

» A l'exclusion du ciel des enfants qui meurent sans baptême?

» A la rédemption sanglante du Christ, comme la théologie l'entend?

» A la divinité de Jésus?

» A la déité du pain consacré?

» A la déité de Jésus?

» Que la déité de Jésus, la Trinité telle qu'on l'entend maintenant, le Sacrement de pénitence, et l'origine divine de l'épiscopat comme distinct de la prêtrise, ont été crus par les premiers chrétiens? »

A toutes ces questions il répond courageusement : *Non*, sauf à une : il croit en la *divinité de Jésus.*

Ne respirez pas trop vite, lecteurs! Il croit en la *divinité* de Jésus, mais il ne croit pas en sa *déité*. C'est-à-dire il ne croit pas que Jésus soit réellement Dieu : « Son idée de la déité était devenue si grande et si imposante, que son âme se révoltait à la pensée que cet Infini eût pu être un enfant qui pleure, un jeune juif qui grandit, un homme qui souffre, lutte et prie...

Et, si maintenant vous voulez la vraie note moderniste, la caractéristique de ce ramassis de vieilles erreurs, c'est que, malgré tout, Haulon veut rester dans l'Eglise. « Il se dit que, peut-être, quelque concile œcuménique du XXe ou XXIe siècle définira les formules dogmatiques précisément telles qu'il les conçoit lui-même à présent ». Et puis, « comment le catholicisme arrivera-t-il jamais à faire dans son *Credo* les modifications voulues, si ceux qui voient la nécessité de ces modifications ne restent pas dans l'Eglise et ne répandent pas tranquillement leurs idées jusqu'à ce que l'entière masse des croyants en fermente? »

C'est bien ce que lui avait déjà dit Danforth : c'est ce que lui répète le prêtre moderniste qu'il consulte.

Celui-ci lui assure que, pour son compte, il ne sortira de l'Eglise que si on l'y force. Il préfère rester et se servir ainsi « de tout le prestige d'un vénérable système religieux » pour aider aux progrès « d'une vie plus divine pour l'humanité, qui se développe ».

Les dogmes ne le gênent pas : il n'en parle que dans son sens à lui.

Quand ses paroissiens viennent lui dire que s'ils écoutaient leur raison et leur conscience, ils devraient sortir de l'Eglise catholique, il se contente de leur dire : « Etudiez, priez et faites ce que Dieu vous dira ».

Quand des jeunes gens lui parlent de vocation sacerdotale, il les décourage de son mieux, et il se trouve tout heureux d'en avoir ainsi détourné plusieurs d'une vie, où plus que probablement ils n'auraient trouvé que misère et souffrance.

Avec tout cela, il reste bien tranquillement en charge, « croyant qu'ainsi il contribue pour sa petite part à l'avènement de ce règne, où les hommes seront capables de distinguer entre les vulgaires disputes de la théologie et les éternelles vérités de la religion ».

Il y aurait encore à relever la manière dont le *Prêtre* dénature

la doctrine sur la vocation religieuse, le dédain avec lequel il traite la liturgie, les messes pontificales, les moralistes, qui parlent de consécration invalide, lorsque le vin n'est pas naturel; et l'étrange mysticisme qui voudrait remplacer les prêtres par des « prophètes » du type Dauforth.

Mais on en a dit assez pour montrer que le péril moderniste n'est pas imaginaire et que Pie X n'a rien exagéré dans ses mesures providentielles contre le modernisme.

Nous souhaitons ardemment que l'Amérique continue à mériter l'indignation méprisante de Tyrrell, de Loisy, et que rien ne l'ébranle dans son attachement au Saint-Siège.

Pourquoi faut-il, pourtant, que presque toutes les statistiques d'outre-mer constatent la diminution progressive du nombre des catholiques parmi les immigrants? Ils passent au protestantisme, dont les sectes sont au nombre de plus de 160, ou plutôt à un indifférentisme religieux vraiment lamentable.

PROGRÈS OU PERTES DU CATHOLICISME AUX ÉTATS-UNIS ET AU CANADA ?

En mai 1911, on lisait dans « The Extension Magazine », organe de la grande société « Catholic Extension » aux Etats-Unis :

Nous avons vu avec un grand intérêt une citation de la « *Correspondance de Rome* » faite récemment par la « *Catholic Fortnightly Review* » sur la question qui s'impose de sauver les immigrants catholiques dont le nombre, aux Etats-Unis, s'accroît chaque année davantage.

La *Correspondance* émet l'idée de calculer la proportion annuelle des immigrants catholiques et la proportion des naissances dans les familles catholiques, soit indigènes, soit d'origine étrangère, afin d'assurer la vérité en face de l'accroissement de l'Eglise dans cette contrée.

Le publiciste romain demande : Est-ce que l'Eglise Catholique aux Etats-Unis a un grand pouvoir d'extension? Ou y a-t-il, sous les chiffres donnés, un déficit réel, dissimulé par l'immigration incessante? Il est indispensable d'être pleinement au courant de ces faits pour se prononcer sur l'avenir du catholicisme dans ce grand pays, et particulièrement pour prendre des dispositions pour le présent.

M. Arthur Preuss, l'éditeur de la « *Fortnightly* », pense qu'il y a perte réelle et dit que, lorsqu'il émet cette opinion, il est qualifié « d'homme antipatriotique, pessimiste et alarmiste ». M. Preuss peut se consoler en pensant qu'il n'est pas le seul à être jugé ainsi à propos de cette opinion. Le fait est que les neuf dixièmes d'entre nous ne désirent pas connaître la vérité sur ce sujet.

L'Eglise catholique a-t-elle éprouvé des pertes aux Etats-Unis? — Le nombre de ces pertes est tel que vous seriez épouvantés en apprenant quelle a été votre part en elles, si le blâme devait être partagé entre ceux qui sont restés fidèles; et nous renonçons à comprendre comment on peut croire qu'il y a un mérite quelconque à cacher ce fait, ou comment on peut espérer remédier à un mal que l'on veut ignorer.

La *Correspondance de Rome* du 19 mai 1911 ajoutait :

Notre appel discret sollicitant l'attention de nos confrères des Etats-Unis a été largement entendu. Notre article a été reproduit par un grand nombre de journaux américains, et les constatations loyales et courageuses faites par la *Cath. Fort. Rev.* et par l'*Ext. Mag.* nous montrent que notre question a été entendue et appréciée.

Après les explications si franches et si compétentes de l'*Extension Magazine*, il nous suffit de résumer la question en ces quelques mots :

1. Il n'y a pas à s'illusionner : bien que les statistiques du catholicisme aux Etats-Unis marquent une augmentation par l'immigration des trois grandes races catholiques et politiques (irlandais, italiens et polonais), il y a réellement perte, quand on rapproche (selon les résultats des études démographiques) ce que devrait être le nombre des catholiques aux Etats-Unis de la population catholique indigène et immigrée. En comparant ce qui devrait être et ce qui est, on peut aisément constater le trou énorme creusé, chaque année, par la coalition du protestantisme, du schisme (chez les Ruthènes) et de l'anticléricalisme athée, dans la masse des catholiques, aux Etats-Unis.

2. Il serait injuste d'en rejeter toute ou presque toute la responsabilité sur les catholiques des Etats-Unis; les observations faites à ce propos par l'*Ext. Mag.* sont, dans leur ensemble, tout à fait justifiées.

3. Il est vivement à souhaiter que l'Europe catholique facilite aux catholiques des Etats-Unis la lourde tâche de sauver nos émigrants qui vont là-bas; cette noble coopération regarde surtout le clergé et le peuple irlandais, italien, polonais (et ruthénien).

4. Il serait aussi absurde que funeste de continuer, dans certains milieux catholiques des Etats-Unis — comme l'*Ext. Mag.* le constate — à dissimuler la crise douloureuse en question. L'amour sincère et clairvoyant de la religion et de la patrie juge sévèrement ce faux amour qui, dissimulant la maladie, ne fait que permettre son développement. Si les bons catholiques des Etats-Unis font de leur mieux pour combattre la crise (chose dont nous ne pouvons pas douter), ils n'auront rien à cacher d'un mal qui n'est pas exclusivement le leur, qu'eux seuls ne peuvent pas surmonter, mais qu'ils sont tenus, eux les premiers, à dénoncer parce qu'il se produit chez eux.

Le *Messager du Sacré-Cœur de Jésus*, mai 1913, donnait les statistiques suivantes sur les catholiques du Canada et des Etats-Unis :

Alarmés des ravages que font, parmi la population catholique de langue anglaise, les mariages mixtes, la société, la littérature et surtout la presse protestante (il n'y a pas, dans toute l'Amérique du Nord, un seul journal catholique quotidien rédigé en anglais), plusieurs évêques favorisent le groupement des catholiques par nationalités, font venir pour eux des prêtres de leur langue, établissent des paroisses, des écoles, des œuvres de presse, des associations nationales, et tâchent de leur faire retrouver, autour du clocher, un coin du vieux pays.

D'autres évêques favorisent le mélange des races, n'aiment pas l'isolement des catholiques, et croient hâter la conversion des protestants en répandant parmi eux de nombreux catholiques parlant leur langue.

Cette tentative, souvent plus patriotique qu'apostolique, ne va pas sans dangers. Pour un gain douteux, on s'expose à des pertes considérables, car les catholiques deviennent plus facilement indifférents que les protestants

ne deviennent catholiques par contagion. L'exemple des Etats-Unis le prouve : d'après des calculs récents, *les catholiques d'origine britannique n'y sont pas six millions, au lieu de vingt millions qu'ils devraient être,* s'il n'y avait pas eu d'apostasies. Au Canada, en 1911, dans la province anglaise d'Ontario, il y eut 1.519 mariages mixtes, contre 2.612 mariages contractés entre catholiques. Or, c'est un fait reconnu dans plusieurs pays qu'à la troisième génération presque tous les enfants issus de mariages mixtes sont devenus protestants. Enfin, l'expérience prouve amplement qu'en Amérique l'abandon de la langue maternelle entraîne, pour la plupart, la perte de la foi des ancêtres.

Les évêques disposent de moyens puissants pour sauver ou pour perdre un groupe national, par la nomination des curés, par le contrôle des écoles et des Congrégations enseignantes, par l'encouragement donné aux associations nationales et aux œuvres de presse; on comprend quelle anxiété s'empare des minorités qui veulent survivre, quand les évêchés deviennent vacants. La prochaine nomination d'un évêque excite parfois, chez les catholiques du Canada et des Etats-Unis, un intérêt qu'on pourrait croire excessif, si l'on ne savait tout ce qui peut en résulter. Dans ces circonstances difficiles, si périlleuses pour la foi des faibles, tout notre espoir est dans l'impartiale sagesse qui, de Rome, préside aux destinées de l'Eglise.

On comprend donc qu'à tant de causes de la diminution du nombre des catholiques aux Etats-Unis et même au Canada ne doit pas s'ajouter le modernisme, qui serait le plus efficace des ferments d'apostasie.

(A suivre). Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LE CONGRÈS GÉNÉRAL DE L'ACTION LIBÉRALE

Le congrès national de l'Action libérale vient d'avoir lieu, comme nous l'avions annoncé, le 1er janvier, en finissant l'article « Les catholiques et les prochaines élections ».

Nous ne retiendrons que ce qui concerne la défense religieuse.

On a traité de la défense religieuse le second jour du Congrès, dans la séance de l'après-midi, et au banquet de clôture, dans les toasts.

Nous citons le Bulletin bimensuel de l'Action libérale :

Dès l'ouverture du débat sur les élections législatives, M. Toussaint, membre du Comité directeur, se lève.

Tout en étant lui-même parfaitement fixé sur la valeur « de *certaines insinuations* qui ont été répandues dans une partie du public catholique », il demande à M. Piou, pour permettre à nos amis d'y répondre, de préciser l'attitude et la véritable pensée de l'*Action Libérale* en ce qui concerne la doctrine catholique et la défense religieuse.

Nous avions cité maintes fois, et notamment dans l'article du 1er janvier, des faits précis et des documents authentiques. On a donc baptisé carpes nos lapins, pour l'avantage de la cause. Peu importe. Plus loin, il est vrai, les insinuations deviennent des « attaques perfides ». Perfides, parce que trop nettes! Attaques ou insinuations?

M. Piou répond alors par la déclaration dont voici le texte officiel.

Si j'avais le désir d'éluder la question que vous me posez, je vous dirais : l'Action libérale ne s'est pas constituée en parti catholique. Elle n'a ni la prétention ni le droit de parler au nom de l'Eglise et par conséquent nulle qualité pour agiter des questions doctrinales. Mais cette réponse aurait l'air d'un faux-fuyant, et je n'en veux pas.

Quand elle s'est appelée l'Action libérale, elle a pris le mot libéral *dans un sens exclusivement politique et parfaitement limité.*

En face de majorités jacobines et sectaires, et aussitôt après le discours de M. Waldeck-Rousseau à Toulouse, elle a revendiqué les droits et les libertés légitimes des citoyens. Et comme les droits et les libertés de l'Eglise ont été plus spécialement attaqués, elle a plus spécialement défendu les droits et les libertés de l'Eglise, réclamant sans se lasser l'abrogation de toutes les lois votées et luttant de toutes ses forces pour empêcher le vote des lois nouvelles portant atteinte à ces droits et à ces libertés. Ces droits et ces libertés, elle les a défendus tels que l'Eglise les entend, sans défaillance, sans concession, sans transaction.

Maintenant, si vous voulez entrer dans le domaine doctrinal, je vous dirai que tous les catholiques qui font partie de l'Action libérale ont une doctrine commune qui correspond à l'essence même de leur foi. Ils reconnaissent l'Eglise comme divinement instituée pour garder le dépôt de la vérité révélée; ses enseignements, ils les acceptent dans leur intégralité sans y rien ajouter, sans en rien retrancher.

M. Toussaint remercie M. Piou de ses déclarations et il ajoute :

Nous avons maintenant de quoi répondre à toutes les attaques perfides dont nous sommes l'objet. Que l'on sache bien que les catholiques de l'A. L. P. n'ont pas d'autre doctrine que celle qui se professe au Vatican.

La conclusion de M. Toussaint résume parfaitement la portée des déclarations de son chef. Elle est mince. Nous croyons tout ce que l'Eglise enseigne, par conséquent qu'a-t-on à nous reprocher? — Est-ce que l'Action libérale croit, sur la foi des *Etudes*, qu'on

l'accusait d'hérésie? L' « insinuation » serait, en effet, très perfide et coupable. La question n'est donc pas là.

L'horreur que M. Piou témoigne pour les faux-fuyants nous paraît ne l'avoir détourné de l'un que pour le faire se jeter dans un autre. Aucun catholique, au Parlement, ni dans la presse, ni devant le pays, ne peut avoir « ni la prétention, ni le droit de parler au nom de l'Eglise », c'est parfaitement exact. S'ensuit-il qu'il n'ait nulle qualité pour agiter des questions doctrinales? Cela peut ne pas être de la compétence de tous, mais le langage de M. Piou est pour le moins équivoque. A le prendre en lui-même, il est plus net en ce qui concerne la défense des droits et des libertés de l'Eglise. Sans avoir la prétention ni le droit de parler en son nom, tout catholique fidèle à ses principes doit en effet défendre ces droits et ces libertés « *tels que l'Eglise les entend* ». M. Piou rend à l'Action libérale le témoignage qu'elle l'a fait. Cette assertion est d'une audace ou d'une inconscience qui font trembler. Eh quoi! Le droit commun — le droit commun sous le régime actuel! — sans privilèges ni faveurs, auquel l'Action libérale a toujours expressément limité son programme, ce serait le droit de l'Eglise tel qu'elle l'entend?

M. Piou ose, — il n'y a pas d'autre expression, — il ose affirmer à la face d'un Congrès et de tous les catholiques, que l'Action libérale « *a réclamé sans se lasser l'abrogation de toutes les lois votées* »!

Il ose proclamer qu'elle l'a fait, et qu'elle a défendu les droits de l'Eglise, tels qu'elle les entend, *sans défaillance, sans concession, sans transaction!*

Non, en vérité, malgré tous les bluffs, auxquels l'Action libérale nous avait habitués, nous ne l'aurions pas crue capable d'en monter un aussi gigantesque.

Au surplus, qu'on compare cette héroïque déclaration au programme à soutenir dans les élections, élaboré dans cette même séance, et à celui formulé par M. Piou dans son discours au banquet.

Sur le premier, nous citons la *Libre Parole :*

On aborde ensuite l'examen de la tactique des comités de l'A. L. P. au point de vue des élections législatives de 1914, et la fixation des principaux points du programme qui devra être présenté aux électeurs et imposé aux candidats.

Le Congrès affirme d'abord sa volonté de réclamer la restitution du droit commun en matière d'association et en matière d'enseignement. (Assentiment unanime)

Après des observations de MM. Lerolle, de Bruignac, Croisille, etc., le Congrès se prononce en faveur de la réforme électorale avec pour base la R. P. et en faveur du respect et de l'exécution intégrale de la loi militaire.

Un vœu est également émis en faveur de la révision constitutionnelle. Puis le Congrès renouvelle son vœu précédent, relatif au referendum, et aborde la question de la tactique à observer au moment des élections.

Les questions agitées à ce moment diffèrent, quant à leur solution suivant les diverses régions. Quelques faits locaux rapportés par des congressistes amusent visiblement le Congrès.

En fin de séance, le Congrès, dont M. Jacques Piou résume éloquemment la pensée, décide :

1° De faire voter pour les candidats libéraux ou d'opposition catholiques partout où il y en aura;

2° Entre divers candidats hostiles, de voter pour le moins mauvais;

3° En présence de cas spéciaux souvent difficiles, s'en rapporter à la sagesse des comités locaux;

4° Mais, en aucun cas, on ne devra voter pour un ennemi de nos croyances ou pour un ennemi de notre patrie.

Constatons que si ce programme réclame la restitution du droit commun en matière de liberté d'association et d'enseignement, conformément aux principes de l'Action Libérale, et contient une résolution louable, il ne répond pas suffisamment aux exigences de la situation des catholiques en France et qu'il omet des questions essentielles Le discours de M. Piou au banquet y ajoutera quelque chose, il le restreindra sur la question de la liberté d'enseignement. On se serait attendu à plus de cohésion et d'uniformité dans des déclarations de cette importance.

Quant aux décisions relatives aux conditions de vote, constatons d'abord, sans les juger autrement, qu'elles sont loin de correspondre à ce qu'annonçait récemment la *Semaine religieuse* de Lyon, rectifiant sur demande ses appréciations du Congrès de Lyon : « Elle (l'A. L.) choisira pour candidats les hommes les plus fermes et les plus résolus », même si les programmes de la séance et du banquet ne concordent pas avec ce qui suit : « elle prendra pour programme la révision totale, intégrale des lois iniques dirigées contre nos libertés ».

Au banquet, M. de Mun a ouvert son toast, en disant :

Je n'insisterai ni sur notre programme, ni sur notre tactique, notre programme étant depuis longtemps fixé, et nous n'avons, pour le soutenir, qu'à rester nous-mêmes, *supérieurs*, — le vieux catholique qui est devant vous pourra peut-être se permettre de le dire, — *supérieurs aux outrages des inventeurs d'hérésies (Vifs applaudissements)*, fidèles aux idées qui, depuis quinze ans, nous ont rassemblés, la loyauté constitutionnelle *(Très bien !)*, la revendication de toutes les libertés nécessaires à la vie nationale, et, avant toutes les autres, de la liberté religieuse, la grandeur de la patrie française, sa force militaire *(Très bien !)*, l'ordre et la bonne administration de ses finances, enfin la protection désintéressée des travailleurs, de leurs droits et de leurs intérêts, et désormais la réforme électorale, préface et condition de toutes les autres. *(Applaudissements.)*

Notre tactique, elle non plus, n'a pas varié, et nous n'avons qu'à y persévérer. Combattant pour des idées, non pour ou contre des hommes, indépendants de tous les groupements, anciens ou nouveaux *(Applaudissements)*, nous apporterons, comme nous l'avons toujours fait, l'appui de nos voix, sou-

vent décisif, puissant partout, à ceux qui nous donneront, pour la réalisation de notre programme, les gages les plus sûrs et les garanties les plus efficaces. *(Applaudissements.)*

Trop commune, décidément, et nous regrettons pour M. de Mun qu'il l'emploie comme d'autres, la méthode qui consiste à qualifier d'outrages le simple rappel d'actes connus, comme le sont tel ou tel de ses votes, et d'inventions, les faits les plus précis. C'est peu chevaleresque.

M. Piou a fini ainsi son discours :

Nous n'avons, nous, qu'à nous adresser au suffrage universel et à lui exposer très haut les conditions d'où dépend un apaisement vraiment national.

Ces conditions sont celles que vous ne cessez de réclamer dans vos réunions et vos congrès.

La loi militaire, au-dessus de toute atteinte, tant que la sécurité nationale ne sera pas pleinement assurée. *(Vifs applaudissements.)*

Le scrutin de liste avec proportionnelle substitué à ce pitoyable corps à corps du scrutin d'arrondissement. *(Vifs applaudissements.)*

L'équilibre du budget rétabli par des économies, des réformes, des taxes établies sur des signes extérieurs, et non par les mesures vexatoires et inquisitoriales d'un caporalisme financier emprunté à l'Allemagne. *(Applaudissements.)*

La restitution du droit commun aux citoyens français expropriés aujourd'hui de la faculté de s'associer et d'enseigner. *(Applaudissements.)*

L'école privée participant au budget scolaire en proportion du nombre de ses élèves, l'école publique ramenée, tout au moins, à l'observation des programmes officiels qui lui prescrivent l'enseignement des devoirs envers Dieu *(Vifs applaudissements.)*

Rétablissement enfin des rapports avec le Vatican, gage de la pacification en France, dernière sauvegarde, en Orient, de notre protectorat, singulièrement compromis. Et, à côté de ces réformes, celle qui rend toutes les autres possibles et surtout durables : la revision de cette Constitution tronquée de 1875, qui organise l'omnipotence et l'irresponsabilité d'un pouvoir collectif anonyme, pire que le pouvoir personnel, et livre à son bon plaisir toutes les libertés, tous les droits des citoyens. *(Vifs applaudissements.)*

Ce programme à la main, allez vaillamment au pays. Il est le grand arbitre, il est le grand réparateur. Dites-lui qu'il n'a pas une heure à perdre pour réparer les attentats du passé et conjurer les menaces de l'avenir. Dites-lui que vous êtes prêts à travailler à cette œuvre de salut, dans la République qu'il a fondée il y a quarante ans et sans cesse consacrée par ses votes... *(Applaudissements.)* Mais, dans le combat, unissez-vous à tous ceux dont ne vous séparent ni la conscience, ni le patriotisme. *(Très bien!)* Pas d'intrigues et d'alliances suspectes. *(Non!)* Mais aussi pas d'exigences excessives et d'esprit d'exclusivisme. Respectez les convictions, les scrupules de vos alliés, même de ceux que la lutte fait vos alliés nécessaires, mais vous-mêmes ne sacrifiez rien, ne reniez rien de vos idées. *(Vifs applaudissements.)*

Il y a d'ailleurs entre les hommes un lien autrement puissant que la communauté des doctrines politiques, c'est la communauté des croyances. Celle-là vous rendra toutes les ententes honorables et faciles. Soyez consiliants et résolus, et méritez par votre droiture, votre désintéressement, votre

énergie, que, dans la mêlée, même la plus ardente, amis et adversaires disent de vous : « Ce sont de bons Français, ce sont de braves gens ». *(Triple salve d'applaudissements.)*

Ecartons toute critique, pour ne voir que ce qui mérite approbation. Mais retenons le programme que le Président de l'Action Libérale met aux mains de ses adhérents en les envoyant devant le pays.

Il sera intéressant de compter combien ne l'auront pas oublié à côté de leur serviette.

Quelques appréciations de la presse, pour terminer.

La moins flatteuse n'est pas celle de la *Démocratie,* sous la plume de M. Hoog (3 février). Elle a décidément oublié la guerre qu'elle fit autrefois à l'Action Libérale. Signe des temps. Son article a pour titre « *Netteté* ». Ce qui le met en liesse, c'est naturellement, d'abord, la sortie de M. de Mun. C'est aussi sa profession de loyalisme républicain. Mais c'est encore ceci :

MM. Piou et de Mun ont prononcé dimanche, au banquet de l'Action Libérale populaire, des discours dont tous les partis soucieux de franchise et de clarté devront leur être reconnaissants.

Ils ont défini nettement, en effet, sur quel terrain ils développaient leur effort. Et ils ont fait davantage : ils ont tenu à préciser leur position en la situant exactement entre les partis de l'extrême-droite, du centre et de la gauche.

... On sait que, pour notre part, nous ne protestons pas seulement de notre « loyauté » vis-à-vis du régime. La République incarne vraiment nos plus chères et nos plus profondes aspirations au point de vue politique. Et c'est pourquoi nous travaillons de toutes nos forces à réaliser dans les institutions cette République qui n'existe encore chez nous que dans l'étiquette. Mais — nous le répétons — nous ne pouvons que nous féliciter des déclarations apportées en leur Congrès par les deux grands orateurs de l'A. L. P. Elles sont d'une belle franchise, d'une netteté qui s'impose. Or, ce qui tue la politique, c'est l'équivoque et c'est l'obscurité.

Et l'on sait qu'en matière de netteté, d'horreur pour les équivoques et les faux-fuyants, on peut s'en rapporter à l'école de M. Sangnier. Si elle est satisfaite...

De la *Croix,* sous la plume de M. Bouvattier, son rédacteur en chef (3 février) :

J'ai suivi de près, en effet, les séances du Congrès de l'Action Libérale. J'ai entendu les Piou, les de Mun, les de Las-Cases et tant d'autres; j'ai entendu les présidents des groupements départementaux; j'ai senti des tressaillements des assistances aux accents généreux, patriotiques de leurs chefs; j'ai étudié leurs méthodes; j'ai constaté leur esprit de discipline; j'ai admiré leur volonté de combattre, unis et résolus à vaincre, et à l'issue du Congrès, je me suis dit : « Mais nous aussi nous avons une organisation, autour de laquelle les catholiques peuvent se grouper! Sans doute ils peuvent en avoir d'autres, ils sont libres de les garder; elles seront sûres d'être fraternellement traitées par celle-là, qu'elles ne feront que fortifier, et qui est toute prête à les fortifier de leur

Ce que j'ai surtout admiré, c'est la franchise, la loyauté de l'Action Libérale, c'est le soin qu'elle prend de dissiper toutes les équivoques.

... Et Dieu sait si nous avons vu à l'œuvre les orateurs de l'Action Libérale dans nos débats parlementaires! Ils n'ont jamais manqué à l'appel et n'ont jamais reculé d'une semelle. La transaction leur fut inconnue comme la retraite.

Sans commentaires.

De M. Charles Maurras, dans l'*Action française*, sous le titre : « Le courage intellectuel » (3 février).

M. Raymond Poincaré a prononcé hier, à la Sorbonne, un beau discours en l'honneur de l'aéronautique française. Ces phrases excellentes n'effacent pas un seul des faits désastreux énumérés dans le discours du sénateur Reymond.

M. Jacques Piou a prononcé, presque dans le même moment, à la clôture du Congrès de l'Action Libérale, un discours plein de pompe. Constatons que cela ne change rien au décousu de son programme, ni au vide de ses imaginations.

« Le pays est debout », dit-il. Ce n'est pas exact, le pays n'est pas debout. Il l'a été. On a tout fait pour l'endormir et le tromper par de fausses promesses : fausses promesses de l'expérience Poincaré, fausses promesses de réforme électorale, fausses promesses de bonnes élections pour 1914. M. Piou, qui n'entend que le bruit de sa voix sans discerner le sens des mots qu'il articule, est, je le crois, un honnête homme, bien que de cœur léger et d'esprit superficiel ; si je lui demandais ce qu'ont tenu les promesses de l'expérience Poincaré et de la R. P., ou ce qui tiendra la prochaine échéance électorale, je suis persuadé qu'il se tairait pour ne pas mentir. Il faut dès lors que M. Piou soit absolument convaincu qu'un certain ronron de musique déclamatoire constitue un genre littéraire particulier dans lequel il serait permis de donner le faux pour vrai. C'est une grande erreur. Si on la laissait vivre, le pays y succomberait. Voilà pourquoi nous avons souvent la main dure pour les paroles de rhéteurs, qu'ils soient Jaurès, Sangnier ou Piou.

M. Piou a parlé du progrès des idées de patriotisme et de concorde nationale en des termes qui trahissent l'optimisme naïf de l'inexpérience et de l'irréflexion, comme s'il suffisait à ces idées d'exister pour être actives et bienfaisantes. Il a signalé le ferme propos de tolérance exprimé par Reinach et Briand comme s'il y avait à compter sur l'exécution... Dans la mesure où il croit pouvoir se passer de leurs services, par conséquent dans la mesure où il organise son action propre, à quels moyens se confie M. Piou? Aux plus aventureux. Aux plus vagues. A ceux que lui suggère le petit bonheur du mouvement et du souffle oratoire. Le pays peut tout. Le pays « n'a pas besoin de sauveur ». Le pays « se sauvera lui-même ». Le pays opérera par une sorte de coup de théâtre ou comme la baguette d'un enchanteur. Il faut lire ces vues extravagantes et pitoyables dans leur texte de la *Patrie* :

« Sur un signe, sur un mot de lui (le pays), la scène changera comme par » enchantement.

» Ce signe, le fera-t-il? Ce mot, le dira-t-il? Je ne sais.

» Ce que je sais, c'est qu'après une violente rupture d'équilibre, il a » toujours fait l'effort nécessaire pour se remettre d'aplomb...

» Nous n'avons, nous, qu'à nous adresser au suffrage universel, et à lui

» exposer très haut les conditions dont dépend un apaisement vraiment na-
» tional. »

Toute la sagesse de ce vieillard consiste donc à « exposer très haut », à crier très fort des « conditions », sans même se demander si la plupart de ces conditions ne sont pas contradictoires... La concorde nationale sera prêchée dans le gouvernement des partis, lesquels n'ont d'existence, de vigueur, de puissance qu'à la faveur des luttes civiques et des déchirements sociaux ! Le dévouement patriotique sera enseigné dans la fidélité à la Démocratie, qui, essentiellement, n'existe et ne s'impose qu'à la faveur de la révolte individualiste contre l'intérêt général !

Le relâchement de la pensée (j'allais dire : sa lâcheté) est toujours une faiblesse au gouvernement. Dans l'opposition, c'est un véritable crime. Il n'y a que la vérité pour armer et soulever un peuple opprimé. Aussi bien, seuls les hommes qui appuyèrent l'action politique sur la vérité politique ont-ils eu le moyen de faire reculer l'ennemi public. Pendant que M. Piou, le 13 juillet 1906, s'abstenait dans le vote de la réhabilitation de Dreyfus, les hommes de l'*Action française* ont su frapper de nullité l'œuvre du Parlement et de la Cour suprême en faveur de l'ignoble juif; ils ont chassé Thalamas et chassé Bernstein; ils ont imposé à M. Briand, qui en a fait l'aveu, la formule de la « détente » et de l'« apaisement »; enfin, pendant que M. Piou faisait des discours aux Chambres ou émettait des votes, parfois peu cohérents, l'*Action française* balayait la rue parisienne, en chassait l'émeute antimilitaire et permettait au réveil national de porter son fruit, la loi de trois ans.

Nous ne tirons aucune vanité de ces résultats. Ils ne sont pas à nous : ils sont l'effet direct de la vérité bien connue et sérieusement obéie. M. Jacques Piou serait un lion, au lieu d'être un lièvre, s'il mettait un peu d'ordre dans ses idées. Mais, voilà ! cet ordre suppose courage et vigueur, et c'est surtout de courage intellectuel qu'a manqué M. Jacques Piou.

De M. l'abbé Lecigne, dans l'*Univers*, après avoir exprimé le regret que l'obéissance aux directions du Pape ne nous ait pas donné une organisation catholique :

... Je m'attendais à trouver dans les discours prononcés à la salle de la rue d'Athènes la confidence d'un certain effroi à la pensée de la bataille qui va s'engager. L'enjeu en est terrible, nos chances de victoire sont presque nulles. A quoi bon se bercer de naïves illusions?... Les espoirs les plus intrépides ne vont pas au delà d'un souhait à demi peureux : si nous gardons dans la prochaine Chambre les sièges que nous occupons aujourd'hui, nous serons à peu près satisfaits. Et le même jeu de massacre recommencera : nos dernières libertés seront tirées au sort, on jugulera, on écrasera, on proscrira. Il y aura peut-être quelqu'un pour proposer dans la presse gouvernementale le rétablissement des relations avec le Vatican et, le lendemain, le ministère s'empressera de désavouer cet importun qui se figure encore qu'on peut être à la fois un bon Français et un « bon républicain ». L'avenir est si sombre qu'on ose à peine y songer de peur de se décourager.

J'ai vainement cherché sur les lèvres des orateurs du Congrès un écho de ces émois et de ces effrois. Si j'en crois le compte rendu officiel, un M. Glotin de Bordeaux « assure que les élections ne se sont jamais présentées sous un jour plus favorable pour l'opposition que cette année ». Et M. Piou n'a-t-il point parlé de l'apaisement? « N'est-ce pas un signe des temps, — a-t-il dit, — que le groupement de ces députés de gauche qui

parlent d'apaisement et qui esquissent un geste de délivrance? Vous ne vous attendiez guère à voir des adversaires d'hier dénoncer avec éclat les méthodes administratives, les tyrannies locales qui leur ont longtemps servi à vous combattre et à s'élever ». Ce à quoi je ne m'attendais pas surtout, c'est d'entendre le chef de l'opposition libérale attacher une importance quelconque aux cantilènes pacifiques qui nous viennent tantôt de Périgueux et tantôt de Saint-Etienne. Briand veut la paix peut-être, mais comme la veulent les envahisseurs qui sont fatigués de la guerre. La paix, oui, mais à condition que le traité consacre toutes les défaites et renonce à toutes les revanches. La paix sans doute, mais ce qui est acquis reste acquis : Dieu hors de l'école, l'Eglise séparée de l'Etat, l'Eglise spoliée de tous ses biens, les cloîtres fermés, nos frères et nos sœurs en exil, la famille démembrée, on ne revient pas là-dessus. La paix, mais avec l'abandon des provinces, la livraison des drapeaux et une forte indemnité de guerre. Et c'est de cette paix-là qu'on ose parler dans le Congrès de l'Action Libérale!... Nous n'en voulons pas, nous autres. Nous jurons devant Dieu que nous ne serons pas les complices de ces négociations. Notre choix est impossible entre la rue d'Enghien ou la rue de Valois. L'une vaut l'autre; nous ne voulons ni de l'une ni de l'autre. « Pas d'intrigues et de coalitions suspectes! » a dit M. Piou. L'intrigue la plus suspecte serait celle qui aboutirait à la paix sur des ruines ou simplement à un armistice sans garanties.

Dans le même journal, de M. J. Rocafort, commentant cette phrase de M. Bouvattier, dans la *Croix* : « Mais nous aussi, nous avons une organisation autour de laquelle les catholiques peuvent se grouper » :

Laissons de côté pour aujourd'hui le terrain constitutionnel, lequel empêche à lui seul toute association qui s'y tient résolument placée de devenir l'idéal d'organisation souhaité par les catholiques. Prenons ce qui contente M. Bouvattier. Est-il vrai, qu'au moins par sa « foi » (collective, s'entend), par sa « discipline », sa « volonté de combattre », son union et sa résolution de vaincre, l'Action Libérale soit réellement cette organisation qu'il nous faut et que nous attendons, celle autour de laquelle les catholiques peuvent se grouper?

Le même jour que l'article de la *Croix*, par une coïncidence lumineuse, une séance de la Chambre nous a apporté la réponse péremptoire et catégorique, la réponse des faits. Il s'agit de la séance du 2 février où fut votée la loi sur la caisse des écoles, des écoles publiques exclusivement. Et les écoles libres étant toutes des écoles catholiques, il s'ensuit que la loi sur laquelle les députés avaient ce jour-là à se prononcer était une loi essentiellement antireligieuse et sectaire. On ne m'objectera pas que c'est une vétille, ceci?

Quatre députés, successivement, chacun au nom d'un groupe d'amis qu'il a nommés, sont montés à la tribune pour exprimer leurs regrets de la loi et expliquer leur vote. Ce sont d'après l'*Officiel* :

M. Charles Daniélou, progressiste, au nom de trente-six de ses amis; M. de Ramel, monarchiste, au nom de seize; M. Gilbert-Laurent, indépendant, au nom de quatre. Ces trois ont également blâmé, avec plus ou moins de force, le projet de loi, pour son esprit d'injustice et de partialité, mais ils ont ajouté qu'ils le voteraient, afin de ne pas priver les enfants pauvres des écoles laïques des secours dont ils ont besoin.

M. de Lavrignais, monarchiste, au nom de seize de ses amis, en par-

tant des mêmes griefs que les précédents, a abouti plus logiquement à la conclusion opposée, il a déclaré que ses amis et lui voteraient contre.

Eh bien, et l'*Action Libérale*? quelle a été sa déclaration, à elle? quel signe a-t-elle donné de son existence et de sa vitalité? L'occasion était belle, et non seulement de réclamer, comme les autres, au nom de la justice, mais au nom des droits de Dieu et de l'Eglise, puisque, au dire de M. Bouvattier, elle « domine » toutes les autres organisations « du haut de notre foi ».

Hélas! non seulement elle est restée muette, au risque de faire douter de sa « vitalité » et de sa « volonté de combattre », mais c'est encore jusqu'à son « esprit de discipline » et à sa « cohésion » qui ont reçu de son attitude un fâcheux démenti. Le groupe n'a pas manifesté, mais on trouve de ses membres dispersés dans trois sur quatre des groupements occasionnels que je viens d'énumérer! Aux côtés de M. Daniélou se sont rangés MM. de Ludre, Driant, Alfred Dumont, Pain, de Chappedelaine; aux côtés de M. de Ramel, MM. Louis Hébert, Guichenné; aux côtés de M. de Lavrignais, MM. de Pommereu, de l'Estourbeillon, Hugot-Derville.

Mais peut-être s'est-on ressaisi au moment décisif du vote? ceux du moins qui n'avaient cru devoir donner leurs noms ni au progressiste Daniélou, ni aux royalistes de Ramel et de Lavrignais, ni à l'indépendant Gilbert-Laurent, c'est-à-dire les deux tiers du groupe, peut-être ceux-là ont-ils à la fin marché comme un seul homme, avec cet « esprit de discipline » et cette « cohésion » tant admirés de M. Bouvattier?

Hélas! il y en a eu pour tous les goûts : et ceux qui ont voté pour, MM. Auriol, de Chappedelaine, Dansette, Driant, de Ludre, Pain, Porteu, Reille; et ceux qui ont voté contre, MM. de l'Estourbeillon, Forest, de Gailhard-Bancel, Hugot-Derville, de Mun, Piou, de Pommereu; et ceux qui se sont abstenus, MM. Augé, Cassadou, Henry Cochin, Delafosse, Joseph Denais, Dutreil, Guichenné, Lamy, Jean Lerolle, de Mackau, Plichon; et celui qui, après avoir, quelques minutes avant le vote, pris farouchement la parole, s'est fait ensuite porter comme ayant été pendant le vote retenu à la commission du budget, M. Massabuau.

Il serait cruel d'insister. On me permettra seulement de conclure, non pas que les libéraux, individuellement, sont de médiocres catholiques, mais que leur association, ni par son esprit de foi collectif, ni par sa vitalité, ni par son esprit de discipline, ni par sa combativité, n'est et ne peut être cette organisation que nous cherchons, conformément aux désirs de Pie X, et autour de laquelle tous les catholiques, sans distinction, viendront se grouper.

En avons-nous encore pour longtemps à attendre cette organisation? Qui sait?...

EPILOGUE. — Le désistement de M. Jules Delahaye, député de la Vendée, en présence des manœuvres que nous avons rapportées dans notre article du 1er janvier sur les prochaines élections, et par suite de compromis non moins regrettables qui se sont faits depuis, forme un épilogue saisissant. Le *Gaulois* ayant annoncé cette nouvelle, en la colorant d'un motif banal, M. J. Delahaye lui a adressé la lettre suivante :

Paris, 3 février 1914.

Monsieur le directeur,

Je vous serais bien obligé de rectifier le motif prêté, dans le *Gaulois* de ce matin, à ma retraite volontaire. Je ne puis laisser dire que c'est pour une raison de santé que le député royaliste de Cholet a dû se désister de sa candidature aux prochaines élections.

Chacun sait, dans ma circonscription, que le gouvernement ne pouvait rien contre ma réélection, assurée par six à sept mille voix de majorité. Mais chacun sait ausssi qu'il s'est trouvé, à Cholet, un groupement se disant catholique pour marcher la main dans la main avec les radicaux et les francs-maçons contre le député « catholique avant tout » de la Vendée militante.

Chacun sait que, si j'ai offert spontanément, il y a près de trois mois, mon siège à plusieurs monarchistes, à plusieurs catholiques moins visés que moi par les haines accumulées au cours d'une longue carrière d'opposition irréconciliable, c'est pour empêcher ou retarder, au moins dans l'Anjou, livré à tous les marchandages électoraux, une certaine coalition catholico-radicale, qui a déjà semé une démoralisation irréparable dans les autres provinces de l'Ouest.

Chacun sait, enfin, que si j'ai donné à mes adversaires de gauche et de droite la joie et la fierté communes de voir disparaître un vétéran de toutes les luttes de ce temps, c'est pour ne pas diviser à mon sujet et sur mon nom la meilleure population de France, pour ne pas la faire participer à des discordes égoïstes qui auraient pu troubler irrémédiablement son admirable foi.

Que les radicaux et les « libéraux » associés contre moi se réjouissent et triomphent à leur aise!

J'aime mieux avoir donné au peuple fidèle, qui ne demandait qu'à me suivre « pour Dieu et pour la France » contre la République, l'exemple d'abnégation dû à sa sincérité religieuse, que le spectacle scandaleux des haines aveugles, inavouables, dont j'ai été poursuivi par des « catholiques », par des « conservateurs ».

C'est la première fois de ma vie que je n'ai pas cru devoir résister à cette espèce d'ennemis, même avec la certitude de les vaincre une fois de plus.

Quelles manœuvres m'ont confirmé dans cette décision, malgré les instances qui me sont venues et me viennent encore de toutes parts? Ah! je vous assure qu'elles marquent bien les quelques hommes qui les ont inspirées, qu'elles caractérisent non moins bien la politique qui achève de décimer nos rangs.

Pour l'instant, permettez-moi de vous dire seulement que la raison attribuée par le *Gaulois* à mon désistement n'est que l'écho d'une de ces manœuvres, et que ni la santé, ni la lassitude, ni même l'écœurement n'ont déterminé ma conduite.

Lorsque je ne courrai plus aucun risque de compromettre l'union à laquelle j'ai tout sacrifié, je conterai la vilaine, la très vilaine histoire des dessous de l'élection de Cholet en l'année 1914.

Je la conterai au long pour justifier ma résolution et pour éclairer les royalistes et les catholiques de France sur certaines causes trop longtemps cachées de leur passivité croissante, de leurs déroutes électorales et parlementaires.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de mes sentiments distigués.

Jules DELAHAYE.

A défaut de succès de meilleur aloi, qu'on espère toujours et qu'on ne voit jamais, voilà ceux dont l'*Action libérale* peut s'enorgueillir! M. J. Delahaye, vrai député catholique et méritant entre tous, sera remplacé par un grand industriel de Cholet, très digne homme, de l'*Action libérale*. Les catholiques perdront un des plus intrépides défenseurs de la vérité, si peu nombreux, hélas! les catholiques vendéens, ayant à choisir entre un sectaire et un libéral, suivront naturellement celui-ci et passeront avec lui aux idées libérales, devenues le seul gage de salut. La Vendée catholique sera gagnée à l'*Action libérale* qui se glorifiera de ses conquêtes. C'est le secret de ses accroissements. De conquêtes sur nos adversaires, elle n'en a jamais fait, c'est au détriment de la résistance catholique qu'elle se développe.

Cela n'empêchera pas la multitude des irréfléchis et celle des libéralisants de saluer pareil résultat comme un progrès de l'union et une espérance de victoire.

E. B.

UNE ENQUÊTE SUR LA FRANC-MAÇONNERIE

I.

Y a-t-il lieu de faire, auprès des catholiques, une enquête sur la Franc-Maçonnerie? C'est la question qui doit, ce nous semble, se poser, même avant tout examen des conditions dans lesquelles se présente l'enquête dont nous allons parler.

Une enquête se comprend, en effet, dans deux hypothèses : d'abord quand il s'agit d'une matière encore inexplorée, et sur laquelle on a l'espoir de recueillir des documents nouveaux fournis par la contribution de tous les correspondants auxquels l'enquêteur s'adresse; puis lorsque la matière sur laquelle porte l'enquête n'a jusque-là fait l'objet d'aucune décision de l'autorité compétente, et qu'ainsi les correspondants consultés demeurent libres de se montrer favorables ou défavorables à l'institution sur laquelle on les interroge.

Or, ces deux hypothèses ne se vérifient pas dans l'enquête que M. l'abbé J. Tourmentin, au nom de l'*Association antimaçonnique de France*, vient d'ouvrir sur la Franc-Maçonnerie : d'une part, en effet, la matière est loin d'être inexplorée, et le questionnaire dressé par M. Tourmentin ne porte pas sur des faits nouveaux à produire ou des documents inédits à fournir, mais bien sur la « compatibilité » de la Franc-Maçonnerie avec les diverses institutions sociales; d'autre part, la question de cette compatibilité elle-même se trouve dès longtemps tranchée, d'une manière absolument négative, par de nombreuses sentences des Papes, et, le plus récemment, par

la mémorable Encyclique *Humanum genus*, où Léon XIII, voici trente ans, a solennellement dénoncé le caractère antisocial de la Franc-Maçonnerie, et le dommage profond que l'action de cette secte doit inévitablement causer aux Etats qui subissent ses atteintes et se laissent plus ou moins dominer par son influence perverse et, pour tout dire, satanique.

Dès lors, de deux choses l'une : ou l'enquête qui s'ouvre ne prévoit que des réponses conformes aux conclusions des documents pontificaux, et alors ce n'est plus une enquête, mais un relevé d'adhésions, plus ou moins longuement motivées, aux condamnations portées par Léon XIII et ses dix derniers prédécesseurs; ou l'enquête escompte des réponses divergentes, et alors elle se donne le grave tort de paraître rouvrir un débat tranché par l'autorité souveraine, et de remettre en question un problème qui, entre catholiques, ne se pose plus.

En d'autres termes, il nous semble incorrect de placer encore un point d'interrogation là où le Maître de la doctrine a énoncé d'explicites affirmations et d'irrévocables condamnations. Recueillez, tant que vous voudrez, des suffrages d'approbation, des assurances de soumission, des témoignages de confirmation à l'appui des sentences pontificales; mais, au nom du bon sens et de la logique comme au nom de l'acceptation et de la docilité qui sont dues au Magistère pontifical, n'ouvrez point d'enquête sur des points qu'il a définitivement fixés.

II.

Cette remarque préjudicielle n'atténue d'ailleurs en rien, nous avons hâte de le dire, l'excellence des intentions qui ont suggéré l'enquête ouverte par l'*Association antimaçonnique de France*. Et il suffit, pour être convaincu de l'excellence de ces intentions, soit de lire la circulaire qui annonce l'enquête, soit de parcourir la liste des membres qui composent le comité dirigeant de cette Association. Nous citons d'abord la circulaire :

ASSOCIATION ANTIMAÇONNIQUE DE FRANCE,
42. rue de Grenelle, PARIS.

Paris, le 20 janvier 1914.

MONSIEUR,

A l'heure où la Franc-Maçonnerie tente un retour offensif, — malgré le discrédit croissant qui pèse sur elle et le réveil national des sentiments patriotiques et religieux, — il nous paraît opportun de provoquer une consultation publique sur le rôle et l'action de cette société secrète et internationale qui constitue un Etat dans l'Etat.

L'*Association Antimaçonnique de France* a cru devoir prendre l'initia-

tive de cette enquête, en s'adressant aux personnalités les plus marquantes de notre pays.

Elle a donc l'honneur de vous envoyer le questionnaire ci-joint, en vous priant de bien vouloir y répondre.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

Le Président,
Colonel DE RAMEL.

Et voici les noms, pour la plupart insoupçonnables, des membres du comité de patronage de l'Association :

Présidents d'honneur : MM. DE MARCÈRE, sénateur; général vicomte DE KERDREL, sénateur.

Membres d'honneur : MM. comte DE LAS-CASES, sénateur; DE GAILHARD-BANCEL, comte DE LUDRE, comte DE RAMEL, baron Amédée REILLE, députés; comte DE PERTHUIS.

Président : colonel comte DE RAMEL.

Vice-Présidents : ALPY, membre du conseil municipal de Paris; vicomte Henry DE FRANCE.

Secrétaire général : J. TOURMENTIN, publiciste.

Secrétaire général des sections : l'abbé BORDRON.

Trésorier-Archiviste : baron J. DE LA HOUGUE, docteur en droit.

Membres : MM. général ALLARD, vicomte D'ARJUZON, général AVON, intendant BARTHE, Jean BIDEGAIN, comte DE BRUC, J. CHALLAMEL, comte DE COLLEVILLE chanoine COUBÉ, Dominique DELAHAYE, sénateur; comte Hélie DE DURFORT, colonel ESCUDIER, commandant DE FRAVILLE, Gustave GAUTHEROT, professeur à l'Institut catholique; général GONSE, comte Pierre D'HARCOURT, chanoine JOUIN, lieutenant-colonel vicomte DE KERGARIOU, DE LANNOY, LEFEBVRE-DIBON, J. L'HOPITAL, R. MAIGNIEN, Edouard MARBEAU, colonel DE MORINEAU, général RAMOTOWSKI, colonel baron DE SAINT-DIDIER; TASTEVIN DE NOUVEL.

Il va de soi qu'une enquête justifiée par de telles raisons et cautionnée par un pareil ensemble de catholiques avisés et militants ne pouvait inspirer, à première vue, que les sympathies les plus expresses et les encouragements les plus chaleureux. Encore importait-il, pour que ces sympathies et ces encouragements pussent être acquis sans retour à l'initiative dont nous nous occupons, que le questionnaire adressé aux « personnalités les plus marquantes de notre pays » fût libellé en des termes irréprochables.

Or, ce n'est malheureusement pas le cas. Bien entendu, il ne s'agit pas ici de rechercher à qui est due cette rédaction dont les imperfections nous ont tout de suite fâcheusement impressionnés, ni à quelles lacunes ou à quelles inadvertances ces imperfections sont imputables. Suivant notre habitude constante, nous ne scrutons pas les intentions, ni ne faisons le procès des personnes, alors surtout qu'il s'agit de catholiques aussi avérés que ceux que nous venons de citer, et dont quelques-uns sont, pour cette Revue elle-même,

des amis du premier degré. Mais nous tenons pour une des conditions indispensables d'une apologétique efficace, — et l'enquête antimaçonnique a un but évidemment apologétique, — d'éviter l'emploi de la terminologie de l'adversaire dans le temps même où l'on se propose d'abattre cet adversaire. C'est pourtant cette défectuosité capitale qui apparaît dans le Questionnaire de l'enquête, dont voici le texte :

1° L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société secrète, constituant un Etat dans l'Etat, est-elle compatible avec le régime constitutionnel, et en général, avec toute forme de gouvernement?

2° L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société secrète et internationale, qui a instauré le régime des fiches, est-elle compatible avec la hiérarchie de l'armée, la discipline militaire et la défense nationale?

3° L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société secrète, dont les membres sont liés entre eux par des serments solennels, et à laquelle sont affiliés nombre de magistrats et de fonctionnaires, ne constitue-t-elle pas un danger pour l'exercice impartial et indépendant de la justice et de l'administration?

4° L'existence de la Franc-Maçonnerie, Maîtresse souveraine du pouvoir depuis plus de trente ans, et responsable, pour la plus grande part, des charges financières qui écrasent si lourdement le pays, n'est-elle pas un obstacle absolu à la réalisation des réformes sociales légitimes, réclamées par tous ceux qu'intéresse l'amélioration du sort des travailleurs?

5° L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société antichrétienne, intolérante et persécutrice, est-elle compatible avec la liberté de conscience et toutes les libertés qui en dérivent, notamment avec la liberté de l'enseignement?

Conclusion :

1° Quelle doit être, selon vous, vis-à-vis de la Franc-Maçonnerie, l'attitude d'un gouvernement soucieux de son indépendance et de l'intérêt public?
2° Quel est le devoir des honnêtes gens, à quelque parti qu'ils appartiennent?

C'est à la revision impartiale, et tout objective, de chacune de ces formules, que nous allons succinctement procéder.

III.

La première question, nous l'avouerons tout de suite, nous paraît si mal posée, qu'elle appelle, à notre sens, une réponse affirmative aussi bien qu'une négative. Relisons-la : « L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société secrète, constituant un Etat dans l'Etat, est-elle compatible avec le régime constitutionnel, et en général, avec toute forme de gouvernement? » Et d'abord, pourquoi, parmi les « formes de gouvernement » possibles, a-t-on distingué, en bonne ou en mauvaise part, le « régime constitutionnel »? En l'isolant ainsi, soit qu'on éprouve pour lui quelque tendresse, soit que, par une sorte d'argument *ad hominem*, on veuille faire honte à la Franc-

Maçonnerie d'oser exister à son ombre, on invite le lecteur à rechercher en quoi ce régime consiste. Or, la réponse n'est pas douteuse : le « régime constitutionnel », au sens courant de ce mot, est un système gouvernemental où l'autorité, au lieu d'être concentrée aux mains d'un seul, est partagée avec une fraction ou avec l'universalité de la multitude, suivant des règles arrêtées par une « constitution » ou charte ou statut ; et il va de soi que, par la multiplicité même des personnes dont il fait des détenteurs d'autorité, un « régime constitutionnel » offre bien plus de prises qu'un autre à l'action d'une puissance parasitaire, intervenant pour asservir à ses vues soit une minorité, soit même la majorité de ces détenteurs de l'autorité fragmentée, réussissant progressivement à imposer son emprise sur le régime lui-même, et parvenant enfin à constituer cet « Etat dans l'Etat » qui figure dans la donnée même du questionnaire. Partant, quand vous demandez si « l'existence de la Franc-Maçonnerie » est « compatible » avec ce « régime constitutionnel », la logique exige, en tout cas elle admet fort bien qu'on réponde : « Oui, certes ! » ou bien : « Hélas ! oui ».

Bien plus, si, après la logique, on s'en rapporte à l'histoire, on aperçoit que ce « régime constitutionnel », tel qu'il fonctionne en France depuis cent vingt ans, à des degrés divers, a été précisément introduit par la Franc-Maçonnerie elle-même, qui, d'Angleterre, où il florissait déjà sous ses auspices et à son profit, l'a importé chez nous, sans égard pour notre réceptivité propre. Ici encore, demander s'il y a compatibilité entre la Franc-Maçonnerie et le « régime constitutionnel », c'est aller au-devant de cette réponse : « Il y a plus que compatibilité, il y a affinité, il y a filiation, et c'est même pour assurer sa propre existence que la Franc-Maçonnerie a procuré l'établissement, le maintien, et, chaque fois qu'il l'a fallu, le relèvement du régime constitutionnel ».

Après cela, l'auteur du questionnaire a peut-être voulu dire autre chose. Peut-être a-t-il entendu suggérer qu'un « régime constitutionnel », ayant pour effet, ou au moins pour but, de fixer les responsabilités des gouvernants, apparaît ainsi comme exclusif de l'intrusion, plus ou moins occulte, d'un « Etat dans l'Etat », parce que cette intrusion fait surgir des responsabilités autres que celles des gouvernants officiellement avoués, quand surtout cet « Etat dans l'Etat » est constitué par une « société secrète » telle que la Franc-Maçonnerie. Et, en ce sens, la réponse négative attendue des correspondants serait évidemment légitimée. Mais, qu'on ne s'y méprenne pas, c'est la Franc-Maçonnerie elle-même qui, en achalandant et en tentant d'acclimater en France le « régime constitutionnel », s'est appliquée à le représenter comme ayant pour but et comme devant avoir pour effet de fixer les responsabilités des gouvernants. En quoi elle a positivement trompé l'opinion, puisqu'elle n'affichait ce souci des responsabilités que pour acheminer et dissimuler son irresponsabilité à elle-même. La façon dont est posée la première question de l'enquête revient donc à convier les correspondants à prendre à leur compte un mensonge maçonnique, à

s'armer de ce mensonge comme d'un *postulatum* inconlesté, et donc à s'approprier le vocabulaire maçonnique, ce qui est, on l'avouera, un étrange moyen de faire échec à la Franc-Maçonnerie.

Au surplus, l'on se fût épargné la discussion qui précède, si l'on eût omis de distinguer entre les formes de gouvernement, ou, mieux encore, si l'on eût parlé d'un « gouvernement » purement et simplement. Que n'a-t-on, dès cette première question, adopté la formule excellente qui figure dans la conclusion de l'enquête, quand elle parle d'un « gouvernement soucieux de son indépendance et de l'intérêt public » ? Il n'y eût eu qu'une voix alors, parmi les catholiques comme parmi les simples logiciens, pour répondre qu'entre un tel gouvernement et l'existence de la Franc-Maçonnerie, il y a, tout l'atteste, « incompatibilité ».

IV.

Bien volontiers, nous acceptons comme irréprochable la rédaction de la deuxième, de la troisième et même de la quatrième question. Manifestement, l'existence de la Franc-Maçonnerie est dommageable à la défense nationale, à l'administration de la justice, à l'indépendance des fonctionnaires, à la réalisation des réformes sociales légitimes, et les termes dans lesquels ces réformes sont sollicitées ne soulèvent aucune objection. Pourquoi faut-il que nous n'en puissions dire autant de la cinquième question ? Citons-la : « L'existence de la Franc-Maçonnerie, Société antichrétienne, intolérante et persécutrice, est-elle compatible avec la liberté de conscience et toutes les libertés qui en dérivent, notamment avec la liberté de l'enseignement ? » Ici encore, et ici plus encore que pour la première question, — laquelle, confinant au domaine politique, laissait quelque jeu à la controverse libre, — les intentions du rédacteur du questionnaire sont, nous n'en doutons pas un instant, dignes de toute louange. Mais encore n'est-il point fâcheux que l'orthodoxie verbale ne marche pas de pair avec l'orthodoxie mentale ?

Que viennent faire ici, en effet, les mots « liberté de conscience » ? Et si vous recherchez la compatibilité possible de la Franc-Maçonnerie avec cette « liberté », le dictionnaire et l'histoire ne vous obligeront-ils pas à l'envi à répondre que, de cette « liberté »-là, la Franc-Maçonenrie fut, sinon la créatrice, au moins la propagatrice la plus zélée ? De grâce, souvenons-nous que les mots « liberté de conscience » ont été inventés par ceux qui réclamaient pour leur « conscience » la « liberté » de ne pas croire, et que ceux-là furent de tout temps véhémentement apparentés avec la Franc-Maçonnerie. Quand donc nous travaillons, comme on le fait si vaillamment dans l'*Association antimaçonnique de France*, au maintien des croyances chrétiennes, n'allons pas prendre pour thème de nos revendications une maxime logiquement et historiquement maçonnique, partant subversive des croyances chrétiennes.

Les mots, pour énoncer notre pensée, et pour l'énoncer exacte-

ment, ne manquent pourtant point. Déjà « liberté des consciences » sonne autrement que « liberté de conscience »; mais quoi? serait-il donc si malaisé, aux plumes dévouées à la vérité religieuse, de s'habituer à toujours écrire : « liberté des consciences chrétiennes », la seule en définitive qui nous tienne au cœur, les autres consciences n'ayant droit, de notre part, qu'à la tolérance civile, et ces autres n'étant ni menacées, ni privées de défenseurs en dehors de nous?

Du coup, la réponse qu'appelle la cinquième question du questionnaire que nous discutons cesserait d'être douteuse. S'il est vrai, en effet, que « l'existence de la Franc-Maçonnerie » est « compatible avec la liberté de conscience », au triomphe de laquelle elle est organiquement vouée, il est tout aussi vrai de constater que cette existence est incompatible avec la liberté des consciences chrétiennes, car la Franc-Maçonnerie vise, en droit, et réussit, en fait, à opprimer ignominieusement ces consciences-là. De même, en ce qui concerne la deuxième partie de cette cinquième question, autant la Franc-Maçonnerie s'accommode de « toutes les libertés qui dérivent » de la « liberté de conscience », autant « la liberté de l'enseignement » chrétien, qui dérive de la « liberté des consciences chrétiennes », s'accommode mal de l'existence de la Franc-Maçonnerie, qui la poursuit d'une haine épouvantablement active.

V.

Nous n'avons rien à dire de la conclusion, en ce qui concerne surtout le 1°, dont nous avons indiqué plus haut que nous préférions la formule à celle de la première question du questionnaire. Quant au 2°, nous indiquons discrètement le regret que nous éprouvons d'y voir figurer le mot de « parti ». Ne pouvait-on écrire : « Quel est le devoir des honnêtes gens, quelles que soient leurs préférences en d'autres domaines? » Car ce fut précisément l'objectif, et ce fut le triomphe de la Franc-Maçonnerie d'arriver à ce que « les honnêtes gens » appartinssent à des « partis » divers, et, plus il y aura de « partis », plus elle y trouvera son compte : ce qui explique, soit dit en passant, les délibérations qu'à diverses reprises elle adopta en faveur de la représentation proportionnelle, qui fortifie les partis en les obligeant à se contradistinguer les uns des autres. Plus, au contraire, nous abolirons ces classifications, jusqu'à en bannir la mention de nos écrits comme de nos paroles, plus nous échapperons à l'emprise maçonnique, suivant le vœu très certain des enquêteurs de l'*Association antimaçonnique de France.*

En terminant ces remarques, nous demandons la permission de faire observer qu'elles ne sont pas substantiellement identiques, et qu'elles furent projetées antérieurement à celles qu'implique la *Réponse à l'enquête antimaçonnique* publiée dans l'*Action française* par M. Fernand Rocher. Nous avons certes goûté la saveur de cette réponse, et la lucidité de la dialectique qui l'inspire, mais nous

n'avions pas, dans cette Revue, à faire état des conclusions qu'elle propose. Nous voulons du moins marquer que nous n'aurons pas été seuls à répondre à cette intéressante enquête par un naturel redressement du questionnaire lui-même.

Paul TAILLIEZ.

COMMENT ON ÉCRIT L'HISTOIRE A SAINT-FLOUR

Naguère, on affichait sur les portes de la cathédrale de Saint-Flour, du Petit Séminaire, et ailleurs, l'annonce suivante, imprimée sur papier vert, d'une conférence qui devait être faite, le 22 janvier, dans la grande sacristie de la cathédrale par un abbé, professeur d'histoire, s'il vous plaît :

Au moment où la question de la liberté de l'enseignement est de nouveau agitée, les sanflorains voudront connaître les efforts poursuivis pendant dix années par les catholiques de France pour reconquérir cette liberté primordiale que l'Empire leur avait enlevée.

Qu'un aliboron, un primaire quelconque, écrivît une pareille ânerie, à la bonne heure! on passerait en haussant les épaules. Mais un prêtre, professeur d'histoire dans l'enseignement secondaire libre!

L'Empire n'eut pas à « *enlever* » aux catholiques une liberté que la Révolution leur avait déjà enlevée brutalement. Oui, c'est la Révolution, Monsieur l'abbé — vous devriez le savoir et le dire — c'est la Révolution qui a, non seulement « enlevé aux catholiques de France la liberté primordiale de l'enseignement », mais détruit en France, tout l'enseignement et tous les corps enseignants. Ecoutez ce qu'en disaient hier les douze évêques protecteurs des Facultés catholiques de l'Ouest :

Au-dessus des écoles primaires, au-dessus des collèges, les Papes ont établi les Universités. Pendant de longs siècles, ces grandes institutions papales, quatre ou cinq par nation, furent les organes de la science catholique. Elles dépendaient de l'Eglise, même quand les princes ou le peuple se faisaient honneur de les doter et de les entretenir.

La Révolution ferma dans notre pays toutes les maisons d'enseignement chrétien.

Elle fit table rase de l'enseignement supérieur et de nos vingt-trois Universités, libres et catholiques;

Table rase de tous nos collèges de l'enseignement secondaire, libres et catholiques, eux aussi, et où plus des deux tiers des élèves étaient instruits gratuitement, grâce à des fondations séculaires;

Table rase des 130.000 écoles de l'enseignement primaire, aussi libres que chrétiennes, dans toutes les paroisses;

Table rase enfin de toutes les Congrégations enseignantes d'hommes et de femmes et même de la plupart des prêtres qui, avant 1789, tenaient des écoles et que la Révolution proscrivit, guillotina, fit mourir misérablement sur les pontons de Rochefort, des îles Madame et de Ré.

Que restait-il en 1800 du magnifique édifice de l'enseignement catholique élevé par l'Eglise et les siècles dans notre chère France?

Rien, ou presque rien, comme l'établirent les rapports de Fourcroy, de Chaptal et de Portalis au Premier Consul en 1800-1802.

Corps enseignant, néant.

Enseignement supérieur presque nul.

Enseignement secondaire dans les écoles centrales, sans élèves ou à peu près.

Enseignement primaire sans religion et sans Dieu, si décrié qu'à Paris, dans 40 écoles, il n'y avait que 120 élèves, une moyenne de trois élèves par école!

Où était donc cette liberté primordiale de l'enseignement que « l'Empire eut à enlever? »

C'est, au contraire, le Consulat et l'Empire qui réorganisèrent l'enseignement primaire avec les Frères des Ecoles chrétiennes, les Sœurs de Saint-Vincent de Paul, de Saint-Charles, et plus de 800 Congrégations enseignantes autorisées par Napoléon lui-même, de 1804 à 1814.

C'est le Consulat et l'Empire qui réorganisèrent l'Enseignement secondaire, collèges et lycées de l'Etat, petits séminaires et collèges libres où enseignèrent les anciens religieux et même les jésuites sous le nom de Pères de la foi. Le décret de 1812 qui obligeait les élèves des établissements libres à suivre l'enseignement de l'Etat dans les villes où il se donnait, n'atteignit que très peu de Petits Séminaires, placés presque tous hors des chefs-lieux de départements.

C'est le Consulat et l'Empire qui réorganisèrent l'Enseignement supérieur sous le nom d'Université impériale, Université d'Etat sans doute, mais dont le décret de fondation, en 1808, portait cet article écrit de la main de Napoléon lui-même :

« *Toutes les écoles de l'Université impériale prennent pour base de leur enseignement les préceptes de la religion catholique* ».

C'était la restauration, sous un monopole fâcheux assurément, mais la restauration quand même de ce qu'avait détruit la Révolution.

Si, de 1810 à 1850, on demandait la liberté de *l'enseignement secondaire*, c'est que les Ordonnances de 1828 l'avaient détruite pour les jésuites, les religieux et les Petits Séminaires, qui ne pouvaient plus présenter leurs élèves au baccalauréat, comme sous l'Empire.

Voilà ce que devrait savoir un prêtre , professeur d'histoire, dans un petit Séminaire. Voilà ce qu'auraient dû lui apprendre les amis qui l'ont loué pour une conférence, dont nous ne contestons pas le mérite, mais qui aurait dû être annoncée autrement que par une hérésie historique.

Les amis de notre prêtre-professeur, qui fut et doit être encore sillonniste, auraient mieux fait de corriger l'affiche de sa conférence que de s'élever sans rime ni raison contre « la fureur de dénonciation d'une poignée bien connue » de « critiques turbulents » aux « résultats dissolvants ».

Il n'y a de « dissolvants » que les théoriciens qui innocentent la Révolution pour accuser l'Empire, qu'il ne s'agit pas de réhabiliter.

Et si « turbulents » que soient les « critiques » honnis de ceux qui en ont le plus de besoin, leurs leçons sont nécessaires pour rétablir la vérité méconnue par un prêtre trop oublieux des canailleries de la Révolution.

« POUR LA VIE »

Le 15 janvier 1914 a paru le premier numéro de *Pour la Vie*, publication fondée par « notre collaborateur et ami, M. Paul Bureau », disait le *Bulletin de la Semaine* du 26 décembre 1913, pour lutter contre la propagande néo-malthusienne. Le *Bulletin de la Semaine* ajoutait :

> *Pour la Vie* demeurera étranger à toute discussion politique ou CONFESSIONNELLE et s'adresse à toutes les bonnes volontés.

Et de fait, cet *aconfessionnalisme* de la nouvelle revue était affirmé par le « Comité français pour le relèvement de la natalité », dans la Déclaration par laquelle il lançait *Pour la Vie* et que reproduisait le *Bulletin de la Semaine* du 31 décembre :

> I. — On ne pourra obtenir un relèvement suffisant de la natalité française par l'emploi exclusif de mesures législatives, fiscales ou économiques. Puisque, dans notre société, la transmission de la vie est devenue, pour l'immense majorité des adultes, un acte conscient et volontaire, soustrait à la seule direction de l'instinct, il faut par-dessus tout faire appel au sentiment du devoir et de la dignité morale : les grandes doctrines morales, inspiratrices de générosité et sources de vie, méritent donc un souverain respect.

Ainsi donc, « sentiment du devoir, dignité morale, grandes doctrines morales », voilà tout ce que l'on propose pour combattre un fléau national comme la dépopulation.

Le mot de *religion* n'est pas même prononcé, et, la *religion* seule peut réagir efficacement contre l'oubli déplorable d'un devoir religieux autant que patriotique.

M. Paul Bureau, professeur à l'Institut catholique de Paris, directeur de *Pour la Vie*, ignore-t-il donc que Sa Sainteté Pie X exige absolument pour toutes les œuvres catholiques le « caractère confessionnel et catholique », et qu'il préfère voir les œuvres ne pas exister qu'exister sans cette garantie souveraine d'efficacité?

Cela n'empêche point le *Social* du 18 janvier 1914 d'emboîter le pas du *Bulletin de la Semaine* condamné par 62 évêques et d'écrire :

> « *Pour la Vie* »
>
> Ce titre est celui du petit journal de propagande que M. P. Bureau entreprend de publier afin de réagir contre les courants d'idées et d'habitudes qui nous valent la dépopulation.

Dans ce premier numéro, le fondateur nous donne un bien suggestif aperçu de l'ardeur que déploient les apôtres du néo-malthusianisme. Cela seul suffirait à justifier sa campagne.

Que des incroyants essaient de lutter contre le fléau par ces moyens insuffisants, et même que des croyants consentent à favoriser leurs efforts dont le but est en soi louable, cela se peut comprendre. Mais ce qui est inadmissible, c'est que des catholiques prennent eux-mêmes l'initiative d'œuvres morales à fondement areligieux, désertant volontairement le seul terrain d'une action efficace, et tenant pour non-avenues les recommandations formelles du Vicaire de Jésus-Christ.

M. Bureau, professeur d'Institut catholique, donne là un triste exemple ajouté à beaucoup d'autres.

QUESTIONS ET RÉPONSES

On nous communique un article de M. C. Toussaint, professeur de Droit canonique à l'Université catholique de Lille, l'article *Retour aux vrais principes*, publié dans *La Croix du Nord*, numéro du 28 janvier, et on nous demande, en même temps, ce qu'il en faut penser. Nous répondons bien volontiers et d'abord ceci : le fait que l'auteur appartient au corps enseignant de l'Université catholique de Lille, qu'il publie son travail dans *La Croix du Nord* et qu'il donne à ce travail le titre de *Retour aux vrais principes*, ce fait, disons-nous, ou plutôt cet ensemble de faits constitue autant de titres qui, *a priori*, inspirent confiance à tous ses lecteurs catholiques. Ce que l'article contient, par moments, d'obscur, de flottant, d'incomplet, ils l'attribuent à ce que l'auteur connaît le milieu auquel il s'adresse et qu'il procède par raccourcis, par allusions, là où certains d'entre eux préféreraient assurément des précisions. Il écrit pour des catholiques au fait de leur religion et il compte qu'ils suppléeront et, au besoin, remettront d'aplomb les aperçus qu'il leur livre un peu à la hâte, sans prendre le temps de constater que quelques-unes de ses affirmations ne s'harmonisent pas toujours, de tout point, avec leurs idées traditionnelles. Cette observation préliminaire émousse nos appréhensions, elle émoussera, espérons-nous, les appréhensions de ceux qui nous font l'honneur de s'adresser à nous. Les occupations quotidiennes, ce qu'on nomme les devoirs d'état ne laissent pas toujours, aux professeurs d'Universités catholiques, assez de temps pour journaliser et ils se surveillent parfois avec d'autant moins de rigueur qu'ils connaissent mieux le public auquel ils s'adressent et le journal où ils écrivent, et aussi que ce public spécial interprète généralement, avec bienveillance, les articles qu'il lit. On nous répliquera peut-être que rien n'oblige l'auteur à écrire si le temps nécessaire lui fait défaut. D'accord, mais, pour plaider la circonstance atténuante, la presse et les directeurs de journaux exercent une attraction, une

sorte de prestige, contre lesquels, même les plus raisonnables ne se défendent pas toujours victorieusement. Quoi qu'il en soit, on nous questionne, nous répondons. Cette considération nous permet d'espérer que le distingué professeur ne nous en voudra point de nous substituer, un fois en passant, à lui.

1. « L'Etat, écrit-il, a une mission plus haute que de se renfermer dans des lois d'hygiène ou de prospérité matérielle; il doit aussi aider l'individu et la famille dans leur développement intellectuel et moral ». Qu'on ne s'y méprenne pas : M. C. Toussaint connaît le *Syllabus*, aussi ne dit-il point qu'il appartient à l'Etat de déterminer la nature ou la direction de ce « développement intellectuel et moral », il ne dit pas davantage que l'Etat doit se substituer à l'individu ou à la famille, mais qu'il doit les « aider ». Sans doute, il ne rappelle point, avec l'Encyclique *Immortale Dei*, que « le principal devoir de l'Etat consiste à veiller à la pratique aussi exacte que possible de la religion », mais comme, ailleurs, il renvoie ses lecteurs à cette même Encyclique, il leur laisse, par le fait même, entendre quel sens il attache à sa formule un peu elliptique : « aider l'individu et la famille dans leur développement intellectuel et moral ».

2. Quand il demande : « L'Eglise a-t-elle prise sur des actes purement politiques, comme serait, par exemple, l'acte de voter ou de rechercher un mandat électif »; quand il ajoute : « On trouve ici un point délicat... celui des matières mixtes », ou encore : « En soi, les actes civiques ne tombent pas sous la puissance ecclésiastique... », il faut quelque effort pour bien saisir sa pensée, présentée, croyons-nous, sous une forme plus comprimée qu'on ne souhaiterait, d'autant qu'il ajoute plus bas : « Mais il est des circonstances où ils en relèvent »; ensemble un peu contradictoire et propre à jeter la confusion dans l'esprit des lecteurs.

Professeur de Droit canon à l'une de nos excellentes Universités catholiques, il sait aussi bien que personne, que tout acte humain ressortit toujours, sinon au for extérieur, au moins au for intérieur et partant, directement ou indirectement, rentre dans « la sphère propre » de l'Eglise; aussi nul de nous ne songe-t-il à jouer le rôle toujours ingrat de Gros-Jean qui prêche son curé. « L'acte de voter, l'acte de rechercher un mandat électif » relèvent de la conscience et il ne faut certainement voir, dans l'expression « conscience civique », rien de plus qu'une allusion amusée au jargon du jour : la conscience ne se dédouble pas; la conscience du politique s'identifie avec la conscience du chrétien. « Il est des choses, écrivait le Cardinal Pie, qui ne sont pas susceptibles d'être divisées, partagées. Telle est la religion », et ajoutons-nous : telle est la conscience.

Il reste, sans doute et malgré tout, une obscurité : on ne voit pas nettement ce que signifie l'expression « actes purement politiques », mais au moins savons-nous que l'auteur ne veut point dire, ne peut vouloir dire qu'il existe « des actes purement politiques », en ce sens qu'ils n'intéressent point, nous ne disons point « la conscience

civique », expression où un catholique a peine à découvrir un sens, mais simplement la conscience et partant, des actes qui, par voie de conséquence directe ou indirecte, ne relèvent pas de l'Eglise.

Sans doute semble-t-il insinuer que « l'acte de voter, ou de rechercher un mandat électif » rentre dans les matières mixtes, mais il ne le fait réellement pas ou alors il devrait singulièrement élargir le domaine des matières mixtes.

Au demeurant et suivant la doctrine politique du jour : « l'acte de voter ou de rechercher un mandat électif », ressortit moins à la juridiction... du pouvoir civil, que le pouvoir civil ne ressortit à la juridiction de l'acte de voter et de rechercher un mandat électif ». Cette constatation d'ailleurs, nous l'avouons, ressemble, à s'y méprendre, à l'un des axiomes de M. de la Palice.

3. Notre auteur, plus loin, continue : « Dieu, disait Léon XIII dans sa belle Encyclique *Immortale Dei* qui fait loi en cette matière, a divisé le gouvernement du genre humain entre deux puissances : la puissance ecclésiastique et la puissance civile; celle-là préposée aux choses divines, celle-ci préposée aux choses humaines. Chacune d'elles, en son genre, est souveraine ». Léon XIII écrit *Maxima* et nous préférerions, en ce qui nous concerne, voir traduire le mot latin autrement que « souveraine », attendu que la souveraineté emporte l'idée d'indépendance et que « la puissance civile » n'est rien moins qu'indépendante.

Mais du moins, quand M. C. Toussaint s'approprie la doctrine du Cardinal Hergenrœther : L'Eglise « doit corriger, diriger et, quand il est opportun, punir la puissance civile, si elle s'éloigne de la voie tracée par la loi divine, empêche l'obtention de la fin surnaturelle et met en péril la durée de l'Eglise et de la religion »; nul ne l'accusera, sur ce point, de libéralisme.

J. Chaplain.

« ON LES ESTIME TOUJOURS »

Nos lecteurs se souviennent que la *Démocratie*, après avoir reproduit les attaques récentes de la « Semaine religieuse de Nice » contre nous, a refusé, même après sommation d'huissier, d'insérer la rectification que nous lui avions adressée. Il n'y a que des journaux catholiques libéraux pour entendre la loyauté professionnelle de cette manière; la presse anticléricale en rougirait. Eh bien! le journal de M. Sangnier n'a pas même eu la pudeur de s'arrêter là. Il a publié ensuite l'article plus récent de la « Semaine religieuse d'Agen », auquel notre dernier numéro a répondu. Et, à n'en pas douter, il réserverait le même accueil à un nouvel effort de notre part pour obtenir justice, que, d'ailleurs nous ne tenterons point. Tout le monde aura sur les lèvres le qualificatif exact de cette conduite, que notre plume retient et remplace par celui de dégoûtant.

Quel autre mérite-t-il, dans la même circonstance, le journal qui faisait insérer dans *Excelsior* (15 octobre 1913), en grands caractères, cette réclame d'arracheurs de dents?

Pour être parfaitement au courant de
la politique d'opposition française
il faut lire
LA LIBRE PAROLE
5 cent., en vente partout, 5 cent.

Ses collaborateurs sont ardents
On les combat souvent
on les estime toujours.

Le journal dont les rédacteurs sont dignes d'estime toujours, reproduit à son tour (8 février) le dit article de la « Semaine religieuse d'Agen ». Bien entendu, il ne fait pas plus mention du nôtre que la *Démocratie*, ni même de notre réponse à celui qu'il cite, parue depuis plusieurs jours. En revanche, il agrémente sa citation d'un chapeau, qui commence par une fausse indication, et d'une conclusion. Voici le chapeau :

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'allocution pleine de pastorale vigueur prononcée par Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, contre les dissolvants qui se piquent « d'intégrisme ».

L'un de ceux-ci, s'étant senti touché, a répondu, dans sa publication, d'une façon inconvenante à l'évêque.

A cette occasion, la *Semaine religieuse* du diocèse d'Agen publie, sous le titre : *Mise au point*, un magistral article.

Après avoir réfuté les *insinuations* (!!) dirigées contre l'enseignement du grand séminaire d'Agen, la *Semaine religieuse* ajoute...

Mais la *Libre Parole* est plus cauteleuse que la *Démocratie*. Avec une prudence d'autruche, elle remplace par un « il » dans la citation mon nom qui s'y trouvait bien en toutes lettres, comme si je ne demeurais pas suffisamment désigné quand même pour être en droit de demander une rectification.

La *Libre Parole* devrait savoir qu'elle n'y est plus exposée. Ce journal, dont on estime toujours les rédacteurs, — demandez à *Excelsior* — a lancé contre le Directeur de la « Critique du Libéralisme » une calomnie abominable souillant son honneur sacerdotal, et il a refusé d'en accepter le démenti, il a refusé de l'insérer, même sur sommation d'huissier, et alors qu'il contenait l'offre des preuves à l'appui.

Et la *Libre Parole* croit avoir besoin de se précautionner aujourd'hui?

La Semaine religieuse d'Agen nous reprochait de critiquer la *Croix*, la *Libre Parole*, etc... Pour un journal tel qu'est la *Libre Parole*, et dont les rédacteurs, catholiques très éminents, qu'on estime toujours, poursuivent leur œuvre morale et religieuse en collaboration

avec un directeur qui a épousé civilement une divorcée, c'est, j'en conviens, une bonne aubaine de se voir placés au-dessus de la critique par un communiqué épiscopal. Et, comme il leur en faut si peu pour se gonfler, ils concluent après cette citation :

Cela s'appelle, en bon français, une exécution.

Quant à *La Libre Parole*, il n'est point au pouvoir de ces ridicules sycophantes de l'atteindre. Leur pauvre petite verve leur retombe sur le nez.

L'un d'eux a donné, un jour, l'explication de ces attaques : « Nous voulons forcer *La Libre Parole* à nous répondre. »

Rien que cela.

Evidemment ils n'ont pas d'autre but. Mais nous ne ferons pas, en les nommant, à ces mendiants de publicité, la réclame qu'ils désirent. Ils ne méritent pas cette aumône.

Nous nous garderons de rendre aux directeurs de la *Libre Parole* leur mépris ; *on les estime toujours...* comme ils le méritent.

E. B.

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie, 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE — 2.341a

CRITIQUES NÉCESSAIRES ET TÂCHES NÉGATIVES

(Second article)

La considération et l'autorité dont les *Etudes* sont en possession de longue date, ne nous permettent pas de passer légèrement sur leur réquisitoire du 5 janvier. Il a eu, d'ailleurs, un retentissement qui a dû combler, sinon dépasser leurs espérances. Ne faisons pas état ici du chaud accueil qu'il a reçu de plusieurs journaux modernistes, comme l'*Italie,* qui déclare que l'inspiration de cet article est conforme aux idées qu'elle a toujours soutenues. Mais nos journaux libéralisants de France, pour ne pas étendre nos regards plus loin, s'en sont emparés avidement; un certain nombre de Semaines religieuses ont tenu à le reproduire, et pas sans commentaires. Celle de Nice, toujours à l'avant, a trouvé simple de mettre sur les i le point que les *Etudes* avaient omis par calcul, et elle présente ce réquisitoire comme l'épilogue de ses polémiques avec nous. Bref, les *Etudes,* oubliant leur sainte colère contre ceux qui « démocratisent » la controverse en prenant l'opinion pour juge dans des questions de doctrine, ont assez bien réussi à l'agiter.

Leur acte nous a provoqués à un examen de conscience dont on trouvera ici les résultats. S'il devient un peu le leur et celui de leurs clients, ce n'est pas à nous qu'il faudra s'en prendre.

Je ne l'aborde qu'avec un sincère regret et j'éspère qu'on le trouvera exempt de passion. Les *Etudes* ont essayé de répondre à des coups d'épingle avec un couperet de guillotine. Les victimes — car il y en a une fournée — se débattent. Quoi qu'il en soit de leurs légers méfaits, dont celles-ci ont peut-être une justification à présenter, elles sont aujourd'hui dans la position décrite par la fable :

> Cet animal n'est pas méchant,
> Quand on l'attaque il se défend.

Les *Etudes* ont dressé avec éclat un acte général d'accusation. Notre première réponse a porté sur le droit et les questions générales, celle-ci discutera les faits.

Il nous sera difficile de séparer entièrement la cause commune de notre cause particulière.

Point ne nous en coûte de rendre d'abord hommage à cette revue pour ses longs, réels et brillants services. Celui qu'elle s'est décerné

elle-même nous dispense d'ailleurs d'y insister. En particulier, elle se fait un mérite d'avoir vaillamment lutté contre les novateurs et c'est, dans quelques cas du moins, à juste titre. Il restera à se demander si le courage qu'elle a déployé d'une part justifie de l'autre ses réticences et ses faiblesses.

Par quoi la *Critique du Libéralisme,* quant à elle, aurait-elle motivé la diatribe des *Etudes?* A quel point méritons-nous leurs reproches enflammés — et elles, les nôtres? Nos efforts ont-ils pour résultat, comme elles le disent « avec douleur », de déconsidérer la campagne contre les erreurs modernes recommandée par le Pape? Sommes-nous vraiment coupables de vouloir « ruiner » les institutions et les œuvres les plus catholiques et d'en avoir « entrepris le discrédit et la destruction » en vertu d'un « plan »? Ou bien, les *Etudes,* sous le prétexte de s'opposer à cette tentative scandaleuse, contribueraient-elles inconsciemment à une autre campagne, opposée, celle-là, aux directions les plus claires du Saint-Siège? On en jugera.

Il y a comme trois parties dans ce réquisitoire. D'abord, la défense et l'apologie personnelle de la Revue. Mais elle déclare aussi, dès le début; « Nous défendons d'ailleurs ici des intérêts supérieurs à ceux des *Etudes* ». Ce sont en premier lieu ceux de l'Ordre tout entier auquel appartiennent ses rédacteurs, qu'elles supposent habilement en cause, et au nom duquel elles protestent en élargissant le grief et en parlant en général des Ordres religieux attaqués par des critiques sans mandat. Bien curieuse, d'ailleurs, leur théorie d'après laquelle les écrivains d'un Ordre religieux se trouvent couverts par les Supérieurs dont ils dépendent, de telle sorte que les « étrangers » seraient coupables d'irrévérence et d'intrusion, même en constatant les polémiques des membres de l'Ordre entre eux. Le prêtre séculier ne dépend-il pas aussi de son évêque? Comme les controverses seraient simplifiées du coup, à la grande satisfaction des *Etudes!* Elles s'élèvent donc fort contre ceux qui touchent à l'Ordre. Enfin, elles prennent ouvertement fait et cause en faveur d'institutions ou d'œuvres dont on a relevé les tendances libérales, démocratiques, modernisantes; elles déclarent ces critiques tendancieuses, inopportunes, calomnieuses.

Passons donc en revue ces divers points.

I

Parlons d'abord des *Etudes* elles-mêmes.

A tout seigneur tout honneur. Elles ont pour directeur le P. L. de Grandmaison. Notre collaborateur, le P. Exupère, ayant à critiquer le regrettable « *Cours d'instruction religieuse* », même revu, de M. l'abbé Labourt, et posant cette question : peut-on en recommander la lec-

ture et à quelle classe de lecteurs? imagina de se mettre, de la façon qu'on va voir, à l'abri du reproche d'exagération :

J'emprunterai la réponse à cette question à la recension de ce livre par le P. de Grandmaison, dans les *Etudes* du 5 novembre (1909).

Je n'ai pas l'honneur de connaître ce Père et je le regrette. Ce doit être un homme extrêmement aimable, et très éloigné de vouloir faire de la peine à personne. Sans doute, il appellerait un chat un chat, mais il ne dirait pas de Rollet qu'il est un fripon. Il dirait, par exemple, que, dans certains milieux, il passe pour un galant homme. Et si son interlocuteur, faute de comprendre qu'il y a d'autres milieux où la réputation de Rollet subit des avaries, confiait son argent à celui-ci et le perdait, tant pis pour lui; il n'avait qu'à ne pas manquer d'intelligence et il aurait dû comprendre à demi-mot.

C'est une fortune pour un livre qui laisse à désirer d'être recensé par un homme aussi bienveillant que le directeur des *Etudes*. Seulement la bienveillance et l'exquise politesse n'empêchent pas le P. de Grandmaison d'être savant et consciencieux, et de dire ce qu'il pense dans sa conscience de prêtre et de savant. Mais, pour le bien entendre, il faut le lire et le relire avec attention, avec plus d'attention que n'est capable de lui en donner la majorité de ses lecteurs.

Eh bien! Le P. de Grandmaison ne pense pas de bien de ce livre... (25 décembre 1909, p. 241).

C'est d'une malice spirituelle et gaie, mais il faudrait chercher ailleurs ces « récriminations passionnées » dont les *Etudes* se plaignent si amèrement d'être victimes.

Le P. Exupère détaille alors le dosage de critiques sur le fond et d'éloges qui pourraient faire aimer autre chose que la forme : haute distinction, aucun pédantisme, français excellent, clarté parfaite, discussion sobre, textes allégués nombreux et bien choisis, le nombre de faits rappelé dans ces courtes pages est immense; peu de mots superflus.

Notre collaborateur, en écrivant ces lignes, se souvenait probablement d'une autre recension, du même Père, bien antérieure, celle du livre de M. Loisy : « *L'Evangile et l'Eglise* » dans les *Etudes* du 20 janvier 1903. Il l'a montré depuis. Ce trait confirme l'autre. Le manifeste récent des *Etudes* n'a pas manqué de faire allusion à cette autre critique, sans en nommer la victime, qui « pour s'être souvenue de la courtoisie, est rangée désormais, à tout le moins, parmi les modernisants ».

C'est trop dire en un point, et trop peu sur l'autre.

Cette fois, le ton du P. Exupère est moins souriant. Il écrivait dans les *Etudes franciscaines* de novembre 1913, à propos de la recension du dernier ouvrage du P. Fontaine par le P. d'Alès :

En lisant cette recension très brève, mais aussi très injuste, signée du R. P. d'Alès, je me suis souvenu des pauvres articles que, sous la signa-

ture du P. de Grandmaison, les mêmes *Etudes* publièrent à l'occasion du petit livre de M. Loisy. C'étaient des révérences sans nombre que le P. de Grandmaison prodiguait à celui qu'il aurait dû marquer d'un fer rougi, et à qui, au lieu de timides objections présentées parmi des fleurs, il aurait dû crier : Vous n'êtes pas seulement hors de la foi, Monsieur, vous êtes hors de la raison.

Le P. Exupère avait peut-être moins raison dans la forme que dans le fond, en qualifiant de « pauvres articles » un travail où l'auteur avait mis sa science de philosophe et d'exégète, qui est remarquable. Mais, sur le reste, avait-il tort?

Le P. de Grandmaison, dans deux lettres identiques pour le fond, adressées aux *Etudes franciscaines* et à l'*Unità cattolica* de Florence qui avaient reproduit celles-ci, comme la *Vigie*, fait d'abord observer qu'il s'agit d'un, et non de plusieurs articles. Il note en passant que son critique, en supprimant la particule de son nom, l'a estropié. Dans cet article, dit-il :

Je démontrais : 1° que l'inspiration du livre l'*Evangile et l'Eglise* était celle du panthéisme immanentiste de Hégel; 2° que le Christ décrit par M. Loisy n'était ni celui de la théologie ni... celui de l'histoire. Par la suite l'Encyclique *Pascendi* nous a enseigné authentiquement les mêmes choses; mais pourrait-on citer beaucoup d'autres revues qui les aient dites et *prouvées* (souligné) dès cette époque? Quant au ton de courtoisie qui règne dans la *Critique*, il s'explique par le fait qu'alors, et jusqu'au moment où il se fut ouvertement compromis, M. Loisy était encore considéré, par ses supérieurs ecclésiastiques, comme un prêtre catholique en communion avec l'Eglise...

L'attention a donc été ramenée sur cette question. Elle se lie à celle qui est débattue ici. Nous pouvons donc ajouter notre mot.

Lorsque le P. de Grandmaison écrivit son article, M. Loisy était déjà très suspect. C'était le 20 janvier 1903. Dès 1900, le cardinal Richard avait signifié à la *Revue du Clergé français* l'interdiction motivée de continuer les articles de « Firmin », dont le nom véritable n'était un mystère pour personne. Cependant, le P. de Grandmaison eut la malchance de parler quelques jours trop tôt. Son article était composé et tiré, quand il fut devancé, le 17 janvier, par la condamnation officielle de l'*Evangile et l'Eglise*, par l'archevêque de Paris (1). On peut croire que, venant après cette condamnation,

---

1. Considérant : 1° qu'il a été publié sans l'*imprimatur* exigé par les lois de l'Eglise;

2° Qu'il est de nature à troubler gravement la foi des fidèles sur les dogmes fondamentaux de l'enseignement catholique, notamment sur l'autorité des Ecritures et de la Tradition, sur la divinité de Jésus-Christ, sur sa science infaillible, sur la Rédemption opérée par sa mort, sur sa Résurrection, sur l'Eucharistie, sur l'institution divine du souverain pontificat et de l'épiscopat;

Nous réprouvons ce livre et nous en interdisons la lecture au clergé et aux fidèles de notre diocèse.

il aurait montré plus de courage, sans rien perdre de sa courtoisie. Il est curieux de comparer le ton des *Etudes* sous sa plume, le 20 janvier, et sous celle du P. Brucker, le 20 février, quand celui-ci commente l'interdiction. Qu'un écrivain, un prêtre, demeure considéré comme en communion avec l'Eglise, cela défend-il au controversiste de lui crier, s'il y a lieu, pour prémunir les catholiques, ce qu'aurait voulu le P. Exupère?

Ce n'est pas de courtoisie qu'on discute. Le P. Exupère est-il injuste envers le directeur actuel des *Etudes*, quand il parle de révérences et de timides objections présentées parmi les fleurs? Nous avons relu cet article. On redirait de son auteur, malgré la gravité tout autre de la circonstance, ce que notre collaborateur écrivait de lui à propos de M. Labourt, en faisant la même différence entre le jugement du savant et du prêtre, qui au fond est parfait, et la manière édulcorée dont il le présente. Il n'y a qu'à rappeler ses propres expressions, pour apprécier quelle fut la vigueur de sa *démonstration*, et la force écrasante de ses *preuves*.

Le P. de Grandmaison rappelle très justement, en terminant ses lettres, qu'il concluait ainsi :

Beaucoup de ses assertions (de M. Loisy), d'une terminologie équivoque, appellent — pour autant que j'en puis juger — des rectifications graves, de principe et de fait; et il est à craindre que beaucoup de lecteurs ne sortent de la lecture de son livre plus troublés qu'affermis.

Ce n'était d'ailleurs pas trop s'avancer. Le petit livre de M. Loisy n'en est pas moins, dans la même page, un « essai puissant », et sur lequel « il est difficile de résumer une impression d'ensemble » (??). L'auteur s'est demandé si la méthode de M. Loisy est « irréprochable », et, au moment d'aborder la discussion, après l'exposé du livre :

Que si certaines des objections que je vais présenter se trouvent mal fondées, je serai le premier heureux de le reconnaître; on voudra bien croire seulement qu'il n'y a pas là un *procès*, mais une *discussion* loyale (ainsi souligné) de tendances et de faits.

On n'est pas plus courtois.

Le P. de Grandmaison aborde le premier point de sa « démonstration » :

Je me demande justement si, dans ses vues sur le développement doctrinal et rituel du christianisme, il (M. Loisy) s'est assez mis en garde luimême, contre un certain hégélianisme... Loin de moi l'aberration qui consisterait à rejeter une idée à cause seulement qu'elle a été adoptée ou développée par Hégel! Les doctrines de ce philosophe n'auraient pas acquis et gardé l'ascendant qu'elles ont encore si, à côté de graves et capitales erreurs, elles ne contenaient pas un bon nombre de vérités fragmentaires...

C'est dans l'application au christianisme de ces demi-vérités, spécieuses plutôt qu'exactes, que M Loisy me paraît avoir été moins heureux.

Courtois toujours. Suivent une série de questions fort bien posées, entremêlées d'un ou deux peut-être, et pour conclure cette partie :

Je quitte une matière si délicate avec la crainte d'avoir exagéré peut-être la portée de certains passages de l'*Evangile et l'Eglise*. Mais j'ai cru que la confidence loyale de mes impressions ferait plus d'honneur à l'auteur et serait plus profitable à ses lecteurs que des réticences.

La condamnation portée par le cardinal Richard devait apaiser ces scrupules et donner « une impression d'ensemble ».

Le P. Brucker se plaisait à constater, en commençant son article, qu'une revue « amie de M. Loisy » — probablement celle du *Clergé Français* — estimait l'article du P. de Grandmaison « le plus modéré » et « le plus équitable » de ceux qui avaient paru sur « L'Evangile et l'Eglise ». Cela se conçoit. Mais M. Loisy lui-même, devenu apostat, lui a rendu dans « Choses passées » un témoignage qui, dans sa bouche, a encore bien plus de valeur :

Les revues catholiques plus ou moins savantes firent chorus avec la presse cléricale... Le sentiment que m'inspirait tout ce vacarme ressemblait fort à du dégoût. Il me souvient d'un article très sensé, très modéré, nullement flatteur, mais écrit sur un ton très digne, par un homme avec lequel j'aurais pu discuter : l'article parut dans les *Etudes* du 20 janvier 1903, et l'auteur était le P. de Grandmaison, jésuite (p. 249).

Ces traits suffisent, et le lecteur peut juger.

Revenons au temps actuel. Voici une question moins grave, mais qui n'est pas sans importance. Comment les *Etudes* forment-elles le jugement de leurs lecteurs sur les grands catholiques libéraux du dernier siècle ?

A propos du centenaire manqué de Montalembert, le P. de Grandmaison avait publié sur lui, dans les *Etudes*, un article qui eut l'honneur d'être reproduit dans la *Semaine religieuse* de Paris. Le directeur de la *Critique du Libéralisme* se permit quelques réflexions (1er février 1911, p. 600).

« Je ne puis, disais-je, me retenir d'ajouter un mot sur cet article. Beaucoup de gens l'auront considéré comme un petit chef-d'œuvre de modération. Et l'on sait que la modération est la vertu qui doit nous sauver. Pour mon humble part, je n'ai pas lu sans une impression mélancolique ce passage :

« Le temps, à vrai dire, n'est pas encore venu où l'on pourra laisser aux fermes et lentes justices de l'histoire l'appréciation tout à fait équitable des quinze dernières années du grand orateur chrétien. Alors seulement, on pourra ne plus voir en lui l'homme d'un parti. Alors, en face d'une autorité désormais incontestée, on pourra évoquer *en pleine lumière* celui qui, par amour

de la liberté, dépassa parfois les justes limites des revendications libérales. Sans pratiquer dans la vie de Montalembert une coupure chimérique et historiquement indéfendable, on pourra proposer en modèle le jeune pair de 1830, l'historien généreux de sainte Elisabeth, l'avocat inspiré des grandes causes, le chrétien fervent de toujours. On pourra, sans détriment pour la vérité historique, désormais connue dans tous ses détails, sans crainte pour le sens catholique averti et affiné, *jeter une ombre pieuse* sur les exagérations de plume et de paroles échappées aux années du déclin ».

Et j'ajoutais :

Nul, encore une fois, parmi les catholiques, ne saurait oublier les immenses services rendus à leur cause par l'illustre Montalembert. Mais nul, non plus, sans pratiquer une coupure dans sa vie, ne saurait dissimuler ses écarts et l'influence très fâcheuse qu'il a exercée « en dépassant parfois les justes limites des revendications libérales ». Pourra-t-on « sans détriment pour la vérité historique » ne plus tenir compte de cette influence et de ses résultats? Le sens catholique plus « averti et affiné » couvrira-t-il aussi d'une « ombre pieuse » les condamnations éclatantes et multipliées que Pie IX a portées contre le libéralisme catholique, ou l'histoire montrera-t-elle qu'elles étaient sans objet et ne s'appliquaient ni à Montalembert ni à ses amis? C'est pourquoi, plus tard comme aujourd'hui, « l'ombre pieuse » répandue sur ses « exagérations » sera plus favorable à sa mémoire que la « pleine lumière ». Je ne vois pas comment l'une se concilie avec l'autre. Mais je demeure très convaincu que, même dans l'avenir, la piété des bons catholiques adressant en premier lieu son culte à la vérité et à l'Eglise, ne voilera point la lumière par les ombres. Montalembert demeurera pour la postérité un chrétien illustre, un admirable champion de nos libertés religieuses, mais que le libéralisme a égaré dans une fausse voie.

Les *Etudes* conviendront, tout d'abord, espérons-nous, qu'on aurait tort d'appliquer à cette forme de discussion le reproche qu'elles font à leurs critiques : « Ils ne s'embarrassent point avec les textes de ceux qu'ils veulent dénoncer : ils les prennent ici et là, les taillant à leur fantaisie, se moquant de la pensée de l'auteur, etc... » Elles avoueront aussi, ou le lecteur dira pour elles, qu'il faut encore excepter cet exemple des « attaques passionnées », conduites « avec autant et plus d'âpreté » que contre les sectaires. Il leur restera de se plaindre qu'on les porte devant un public qui « ignore les perspectives, les gradations et les nuances ». Nous cherchons précisément à les lui faire saisir.

Le panégyrique de M. de Falloux par le P. Boubée (5 juillet 1912), pour son centenaire, nous a été une autre occasion de constater que certains rédacteurs des *Etudes* ont un talent trop facile d'abolir les nuances dans la perspective et de fondre les gradations entre le libéralisme catholique et le catholicisme que nous hésiterions à appeler intégral, si les *Etudes* ne se piquaient d'en adopter l'étiquette et d'en maintenir la réalité autant que quiconque.

En cinq pages que notre revue a consacrées à l'analyse de cet article (1er août 1912, pp. 562 à 566), elle en cite textuellement une centaine de lignes. Sera-ce encore trop peu pour échapper à l'accusation de trahir effrontément l'auteur? Le P. Boubée nous faisait un Falloux dont « le cœur ne connut pas l'*amertume* ni la haine », et il disait : « A cent ans de sa naissance, il est permis d'oublier *quelques fautes qui furent surtout des erreurs,* et de rendre hommage avec une conviction sincère *et toute proche de l'enthousiasme* à ce défenseur de l'Eglise et de ses libertés »; plus loin : « Admirer ce que Falloux a fait de bien, ce n'est pas approuver ses erreurs, c'est oublier volontairement *des faiblesses qui furent excusables* et qui n'empêchèrent ni la sincérité de son dévouement ni la réalité des services rendus par lui à l'Eglise. « *Serviteur passionné de la cause de l'Eglise...* ». « Quant à l'hégémonie de l'Eglise dans la civilisation moderne (?), il se peut que Falloux en ait mal compris le caractère et les conditions essentielles. Il reste qu'il la désire de bonne foi et y travailla courageusement. » (Quoiqu'il les ait méconnus!)

Ces quelques traits indiquent l'esprit de cet article, omettons les autres. Nous écrivions, pour conclure :

Le zèle de M. de Falloux pour le service de l'Eglise, nous l'admettons sans contester. Mais qu'il ait été « constamment et sincèrement dévoué à la cause de Rome et du Pape », c'est, croyons-nous, un jugement sur lequel l'histoire aura bien des réserves à faire: elle ne manquera pas d'y apporter ce correctif qu'il le fut à sa manière, qui n'était pas la meilleure, loin de là. Et quant à cette façon de tirer le voile sur les erreurs et leurs conséquences, en ne voulant retenir que la « bonne foi », d'enfermer dans le sac aux oublis les enseignements de l'histoire, en nous invitant à ne pas nous souvenir d'autre chose que de cette bonne foi, elle nous eût paru plus naturelle de la part des libéraux qui ont tout à y gagner que de celle des défenseurs dévoués de la vérité.

Cette réflexion disait notre pensée sur le rôle des *Etudes* dans cette question et sur les tendances d'esprit que leurs articles concernant Montalembert et Falloux révélaient. Aujourd'hui encore, cette réflexion nous paraît juste et opportune. La forme en est-elle outrageante? Si c'est aux yeux des *Etudes* une de ces agressions inqualifiables dont elles appellent devant le jury de l'opinion, celle-ci leur répondra, pensons-nous, qu'elles ont l'épiderme ou l'amour-propre trop sensible.

Dans un petit traité en forme d'article sur l'*Education de la pureté* (15 novembre 1910), j'ai pris la liberté de signaler un article du P. Castillon (*Etudes* du 20 juin 1909), où l'auteur, tout en y apportant des réserves, se prononçait pour la nécessité d'initier les jeunes gens et les jeunes filles. Il constatait, sans en paraître gêné, que

l'éducation de la pureté était entrée avec éclat dans le domaine des études pédagogiques avec l'*Emile* de Rousseau; et nous citions de lui un certain nombre de propositions :

L'âge de la puberté paraît donc être un âge qu'il serait nuisible de laisser passer sans éclairer la conscience et lui donner les raisons de ses devoirs. Pour la jeune fille, en particulier, quelques explications ne s'imposent-elles pas de la part de sa mère? A quoi bon tarder d'ailleurs? Quelque vigilance qu'on déploie, empêchera-t-on les révélations faites par les lectures et les conversations? Et, si l'on y réussissait, empêcherait-on les sens d'élever, dans l'instinct de l'être, leur appel confus mais impérieux? Et laisser l'enfant livré à l'ignorance, ne serait-ce pas le laisser livré sans défense, avec une demi-bonne foi, à la tyrannie de ses mauvais instincts, à contracter de funestes habitudes?

Et encore :

Autre raison plus décisive : l'Eglise, quand elle fait apprendre les Commandements de Dieu, ne fait pas, pour le jeune âge, une édition allégée des sixième et neuvième commandements. Dans la liste des péchés capitaux, elle ne supprime pas la luxure. L'Eglise aurait-elle l'illusion de croire que, jusqu'à la veille du mariage, cette partie de son catéchisme sera récitée sans être plus comprise que des maximes en langue chinoise? Les explications orales du catéchiste seront aussi discrètes et chastes qu'on voudra, elles amèneront infailliblement les jeunes auditeurs à soupçonner bien des choses qu'on ne leur dit pas.

L'initiation des jeunes gens et des jeunes filles à certaines lois physiologiques serait donc postulée par l'enseignement même de la religion, quoique l'honneur revienne à l'*Emile* d'en avoir fait comprendre la nécessité.

Avons-nous, ici encore, trahi méchamment la pensée de l'auteur, pour le plaisir de le mettre en cause avec M. l'abbé Fonssagrives? Nous avons discuté cette thèse, que des autorités supérieures à la nôtre, ont jugée fausse et pernicieuse. Est-ce aussi cela que les *Etudes* trouvent outrecuidant et fallait-il nous incliner simplement devant leur compétence? Je me suis pourtant abstenu d'exprimer l'étonnement de voir ce système défendu par elles, à plus forte raison celui de penser que c'est là l'enseignement donné en théologie morale aux jeunes religieux de la Compagnie de Jésus, car le P. Castillon était alors professeur de cette science dans un de ses scolasticats.

La *Critique du Libéralisme* s'est encore permis de trouver excessive la complaisance du P. Emonet pour les Semaines sociales (1er décembre 1909, pp. 173 à 176). Son article à propos de la Semaine sociale de Marseille (les *Etudes,* 5 octobre 1908) donna lieu à un incident assez piquant. Il parut au *Bulletin de la Semaine* si louangeur pour les doctrines émises jusque-là par M. H. Lorin et

d'autres, qu'il s'en empara pour l'opposer aux critiques approfondies du P. Fontaine dans le *Modernisme sociologique* et de M. l'abbé Gaudeau dans sa revue *La foi catholique*. L. P. Emonet crut devoir s'expliquer.

Ayant reproduit presque intégralement sa lettre — les *Etudes* peuvent se donner la satisfaction de le constater, — nous nous permettons d'en résumer ici le sens. Il se défend d'avoir voulu répondre à ces théologiens, en faveur desquels on dirait qu'il plaide les circonstances atténuantes. Quant à lui, il a surtout voulu rendre hommage aux « *sentiments* » admirables de soumission des orateurs des Semaines sociales à l'égard du Saint-Siège, notamment après l'Encyclique *Pascendi;* il a été témoin de leurs efforts dans ce sens, édifié de leur zèle. « Ne valait-il pas la peine de signaler et d'encourager cette *attitude* franchement orthodoxe? » Il ajoute cependant que « les compliments cachaient de discrètes réserves. »

De réserves sur la doctrine, la lecture la plus attentive de son article ne nous en faisait pas découvrir une seule. Nous y lisions même : « Une critique même légère risquerait de paraître aux uns malveillante et il se pourrait en effet que l'inique interprétation des autres en fît une injustice ».

Mais, tandis qu'il expliquait au *Bulletin de la Semaine* avoir entendu louer surtout, sinon exclusivement, des « sentiments » et une « attitude », nous relevions dans son article des phrases comme celles-ci : « Du côté des maîtres, Henri Lorin a donné à sa déclaration d'ouverture l'*ampleur accoutumée d'un regard à qui rien n'échappe des rapports de la doctrine catholique avec la science économique*... Cette remarque (le progrès des Semaines sociales) ne va pas au Maître (H. Lorin) *dont l'impeccable orthodoxie n'a pas besoin de certificat*... Elle (la hiérarchie catholique) est venue écouter elle-même ces maîtres à qui elle n'avait point donné mandat. Rien ne saurait être plus précieux pour les Semaines sociales. *Elles ont dès maintenant un bail avec l'orthodoxie* » (!!)

Après cela, on ne peut être surpris que le rédacteur tenant la plume pour dresser le réquisitoire au compte de la Revue se soit élevé avec indignation contre la critique négative qui, d'après lui, déclare que « ces catholiques sociaux... doivent être en bloc réprouvés comme des esprits faux ou menteurs, des hommes dangereux! » Son crime n'est pas aussi grave, mais n'était-elle pas en droit de s'étonner que les *Etudes* les canonisent en bloc et à perpétuité?

Dira-t-on que c'était une vaine chicane de relever dans la docte revue ce brevet d' « orthodoxie impeccable » décerné au Maître dont les déclarations, au jugement très motivé de théologiens qui ne le cèdent pas à ceux des *Etudes*, allaient manifestement à l'encontre de la théologie et du droit naturel? Mais peut-être se débarrasserait-on d'eux aussi, en les classant, pour le même fait, parmi ces

fanatiques et ces « incompétents » qui ont entrepris de « discréditer tout le mouvement social ».

C'est de quoi nous ne nous sommes pas moins rendus coupables en relevant une fois ou l'autre les chroniques du P. Boubée, qui avait donc ses raisons d'envoyer en passant un coup de patte aux « flaireurs d'hérésies ». (*Etudes,* 25 septembre 1912.)

Le 1er mai 1912 (pp. 115 à 119), analysant son article du 5 avril sur la mauvaise et la bonne presse, nous manifestions d'abord une douce surprise de voir les *Etudes*, planant d'ordinaire bien au-dessus des questions de personnes, glisser dans leurs colonnes cette réclame, en annonçant une nouvelle retraite fermée pour les journalistes : « Ils comptent bien la recommencer cette année et souhaitent d'avoir le même guide — un confrère aussi et un professionnel de la presse — M. l'abbé Thellier de Poncheville ». Cela s'appelle pousser les gens. Or, si la grande piété de ce prêtre, et son éloquence, sans parler de ses mérites professionnels, le pouvaient recommander pour ce ministère, nous croyons avoir surabondamment prouvé qu'il n'en est pas de même de ses doctrines, et, pour une fois qu'elles se départaient de leur réserve sereine, les *Etudes* nous paraissaient maladroites.

Dans cet article, où l'auteur, avec son habileté ordinaire, insinue beaucoup de choses qu'il ne dit pas ouvertement, on lisait un chaud appel en faveur de la *Presse régionale,* création de MM. Piou et Feron-Vrau. C'était encore, à notre avis, une descente inconsidérée sur le terrain pratique. Nos lecteurs connaissent les procédés de la *Presse régionale* et ses succès en plus d'un cas regrettables (1). Le P. Boubée faisait un éloge très avantageux de ses progrès. Il énumérait les journaux qui lui appartiennent, les uns bons ou passables, d'autres d'un libéralisme accentué, comme l'*Express de Lyon,* ou même d'un opportunisme dangereux, moins soucieux de défendre la cause catholique que l'œuvre républicaine, comme le *Télégramme* de Toulouse, et il concluait : « Puissent les catholiques apporter de plus en plus à cette œuvre l'appui de leur argent et de leur influence, afin que la France soit toute couverte d'organes régionaux sincèrement dévoués à la cause de la liberté religieuse et de la vérité ! » Quand on sait ce que sont certains organes de la *Presse régionale,* et quand on se souvient que son plus grand effort a été de substituer ses créations à d'excellents journaux catholiques « sincèrement dévoués, — eux, — à la cause de la liberté religieuse et de la vérité », mais manquant de loyalisme républicain, il était permis, croyons-nous, de trouver cet éclat de zèle intempestif, et de regretter, par contre, que le rédacteur des *Etudes* n'accordât à la presse qui sert le mieux l'Eglise, qu'une eau bénite plutôt réfrigérante.

---

1. Voir les nos des 1er et 15 mai 1909 et 1er août 1910.

Réunissez les faits et les traits énumérés jusqu'ici, et vous constaterez sans doute que, s'ils n'ont pas isolément de gravité, l'ensemble révèle pourtant dans une partie de la rédaction des *Etudes*, une tendance d'esprit un peu différente de celle qu'on aimerait à leur attribuer. La suite ne détruira pas cette impression.

Le même P. Boubée donnait, le 5 mars 1912, une chronique sur le mouvement religieux et social en Allemagne, dont la dernière partie concernant les directions opposées de Cologne et de Berlin, laissait visiblement percer des tendances bachémistes, malgré le bel équilibre où l'auteur faisait parade de se tenir. Des deux parts il ne fallait voir que les intentions parfaites, un zèle également pur, etc... « En réalité, personne ne peut douter de la bonne volonté sincère, de la foi ardente, de la loyauté enfin qui animent, de part et d'autre, les chefs du mouvement ». La suite l'a fait encore mieux voir.

Cette balance égale faussait peut-être déjà les poids. Aucun mot des tentatives déjà si avancées de déclérisalisation et des manœuvres bachémistes. La *Kœlnische Volkzeitung*, qui les dirige, est appelée « le grand journal catholique des pays rhénans ». Pour découvrir la pensée de l'auteur, observions-nous, et montrer comme elle sait s'insinuer, il suffirait de remarquer le choix de ses mots dans des passages comme celui-ci :

> En présence de ces raisonnements (exposés par la *Kœlnische Volkzeitung*) *appuyés sur des faits*, la direction de Berlin *dresse l'édifice* de sa doctrine et de *sa logique*. Elle a pour défenseurs ceux qu'on pourrait appeler les *intégristes* d'Allemagne... Dans les syndicats chrétiens, la prédominance du caractère purement professionnel effraie les esprits disciplinés et *autoritaires* des Berlinois... Répondant à ceux qui leur objectent le caractère *trop idéal* de leurs prétentions, ils répondent...

Mais le rédacteur nous paraissait friser la témérité, lorsque, pour justifier sans doute l'équilibre dans lequel il se voulait tenir et mettre ses lecteurs avec lui, il représentait l'autorité de l'Eglise comme tenant elle-même la balance égale entre les deux directions. Nous citions :

> Sans préjuger en rien dans des matières si délicates et en lesquelles l'autorité religieuse *a encore laissé toute liberté* aux partisans des deux systèmes en présence... Jusqu'ici son rôle tout conciliant s'est employé au contraire (loin de blâmer l'une ou l'autre) à mettre en lumière ce que chaque école pouvait invoquer de meilleur pour justifier sa manière de faire.

L'Encyclique *Singulari quadam* n'avait pas encore paru. Mais les directions du Saint-Siège, déjà plusieurs fois inculquées, sur le caractère confessionnel des œuvres économiques, si elles permettaient encore de dire qu'il n'avait pas *enlevé*, ne permettaient pas non plus de dire qu'il *laissait toute liberté* aux partisans des deux systèmes. Et il nous semblait que ce dût être clair, sinon pour tous, du moins

pour une revue qui écrit aujourd'hui : « On a tâché de ne point s'arrêter à la surface (des directions romaines), et d'en épouser jusqu'à l'âme » (1).

Ayant ainsi fait la part égale entre tous de droiture, de zèle catholique et de soumission, le P. Boubée ne manquait pas de tirer des affaires d'Allemagne, ainsi présentées, une leçon pour nous.

L'exemple de ces bonnes volontés incontestables, aux prises avec tant de difficultés pratiques lorsqu'il s'agit d'adopter, pour un pays immense et divers, une ligne de conduite, pourra nous apprendre à être indulgents et conciliants lorsque, sur des questions politiques et sociales, nous verrons chez nous aussi se creuser tout à coup un fossé entre les tenants d'une même foi, les défenseurs zélés et convaincus des mêmes dogmes.

Je laisse au lecteur réfléchi de peser ces lignes. J'en faisais une traduction partielle en langue vulgaire, en écrivant : « Appliquez cela, en France, puisqu'il faut nous instruire, au *Bulletin de la Semaine*, au Narfon du *Figaro*, à la *Démocratie* du Sillon, d'une part, et, de l'autre, à l'*Univers* ou à la *Critique du libéralisme*, — en laissant en dehors, bien entendu, la revue que nous citons, et que sa sérénité, sa gravité empêchent de se mêler à ces stériles débats. » (1er avril 1912, pp. 939-945.)

Mais quand le P. Boubée écrivait dans les *Etudes* du 20 septembre 1913 le compte-rendu du Congrès catholique allemand à Metz, l'Encyclique *Singulari quadam* avait paru depuis un an. Cette fois, il nous semble que, sans avoir épousé jusqu'à l'âme les directions romaines, et à s'en tenir même à leur surface, un écrivain catholique, un religieux jésuite, aurait dû s'abstenir d'écrire :

A côté de si belles paroles, on aurait mauvaise grâce à mal interpréter quelques allusions libérales ou *quelques éloges enflammés des syndicats chrétiens interconfessionnels*. M. Joos est rédacteur de la *Westdeutsche Arbeiter Zeitung*, organe de ces syndicats. *Il est naturel* qu'il ne parle pas sans quelque lyrisme de ce sujet qui lui est cher... — (Que voulez-vous? ce Josse est orfèvre.) — Il salue donc avec enthousiasme l'organisation vigoureuse qui, *de fait, oppose actuellement au socialisme la meilleure ou pratiquement la seule barrière au socialisme...* (!!!) *Pourquoi éplucher* quelques autres discours du même ton ou quelques allusions que la salle soulignait, pour l'ordinaire, d'applaudissements très nourris?...

Et le P. Boubée, sans doute pour prévenir ces exagérations, faisait une mise au point du sens de l'Encyclique qui la ramenait presqu'à maintenir l'état de choses antérieur. Je me permets de

1. Et si l'on nous disait que l'autorité religieuse dont le chroniqueur parlait est évidemment celle des évêques allemands, nous répondrions, dussent les *Etudes* se plaindre qu' « on chuchote sous le manteau le nom d'une nouvelle hérésie, l'*Episcopalisme* », qu'une pareille interprétation, laissant de côté l'autorité, les directions dûment notifiées du Pape, n'en serait pas exempte.

signaler aux *Etudes*, dans notre numéro du 15 octobre 1913, p. 75, la reproduction intégrale de ce passage, qui mettra à l'abri ma loyauté dans la discussion que j'en ai faite — et dont j'avoue ne pas me repentir, même à cette heure.

La *Critique du Libéralisme* n'a pas parlé des articles du P. Desbuquois sur l'action sociale. Elle s'est cependant occupée de lui, à ce sujet, mais ce n'était pas à propos des *Etudes*. M. J. Rambaud, dans le *Nouvelliste de Lyon* (11 septembre 1912), a rappelé, à propos du discours de M. L. Durand au congrès de Sarlat (21 mai 1912), les articles du P. Desbuquois dans la revue.

L'approbation en forme exceptionnelle accordée par le Saint-Siège aux doctrines exposées par M. Durand commençait à être connue. M. Rambaud résumait quelques points controversés et il ajoutait les réflexions suivantes, que nous reproduisons, comme une réponse à ce que disent aujourd'hui les *Etudes* de leur réserve à l'égard des utopies sociales : « En leur temps, et bien avant que Rome eût donné sur ce point des avertissements, elles ont manifesté la crainte qu'en certains milieux on ne fît un crédit exagéré à la contrainte légale, à l'intervention de l'Etat; que la grâce et les moyens surnaturels ne fussent dépossédés de leur rôle au profit des syndicats... »

M. Durand est « très précis et très clair ». Ce n'est pas nous qui lui faisons ce compliment : c'est le cardinal Merry del Val qui le fait de lui à l'évêque de Périgueux. Tout au contraire, la phraséologie des catholiques-sociaux est volontairement équivoque. Ce sont de grandes phrases et de grands mots. Ainsi, plus ambiguës et plus nuageuses, leurs doctrines espèrent mieux se soustraire à la discussion et par conséquent à la critique.

J'en ai encore la preuve dans deux articles des *Etudes religieuses* du 20 août et du 5 septembre, dont l'auteur, M. l'abbé Desbuquois, paraît ignorer tout à fait la position nouvelle de la question et tous les incidents du congrès de Sarlat.

Voyons un peu. Le « syndicat ouvrier », demande M. l'abbé Desbuquois, est-il « le représentant né, authentique, public, de la classe ouvrière »? Et s'il répond non, il ne manque pas d'ajouter ceci : « Seule, l'autorité civile peut lui donner cette investiture plus ou moins étendue » (il s'agit évidemment, dirons-nous, non d'un pouvoir de fait, qui serait une vérité de M. de la Palice, mais d'un pouvoir de droit). « Seule, elle peut l'armer d'un pouvoir limité de contrainte... Il est si difficile d'apprécier certaines situations. Ainsi l'ouvrier a le droit de vivre et de soutenir sa famille. L'application de ce double devoir primera *parfois* le devoir de solidarité professionnelle ». Vous avez bien entendu : *parfois* les devoirs de famille primeront ceux de la profession, mais *parfois* ne désigne évidemment qu'une exception. « Et *jusqu'au jour* où le syndicat aura acquis cette importance qui le rende digne d'être le porte-parole de la masse ouvrière, il recevra utilement certains privilèges, mais il n'étendra pas son action directe au delà de ses adhérents et de leurs intérêts : aller au delà *dans ces circonstances*, ce serait l'oppression. »

Comme tout cela est dit prudemment! Comme tout cela ménage bien l'avenir! La liberté des familles n'est donc que temporaire, elle est subor-

donnée à ces *circonstance?* où nous sommes alors. Plus tard, les devoirs de solidarité professionnelle primeront toujours ceux de famille, puisque ce *parfois* et ces *circonstances* auront alors disparu.

Je glane ailleurs, mais toujours dans ce même article, une autre de ces compromissions qui servent à véhiculer des formules dangereuses.

Qu'est-ce que le contrat de travail? On disait d'ordinaire que c'était un échange où l'un faisait loyalement l'ouvrage convenu et où l'autre — le patron — payait, avec tous les égards dus à la personne de l'ouvrier, une rémunération qui devait être stipulée juste et raisonnable. — Non, ont dit les catholiques-sociaux, c'est une association de deux personnes : et voilà l'une des fameuses thèses qu'un groupe de catholiques autrichiens définirent jadis au château de Haid en Bohême.

Evidemment il faut opter entre l'une et l'autre explication. Eh bien, M. l'abbé Desbuquois tient pour le contrat d'association, sans vouloir pourtant répudier le principe du salaire, qui a en effet le grand avantage de donner à l'ouvrier une rétribution présente et certaine, indépendante des résultats. « Une *société sui generis*, dit-il, se crée au moment où se fait » le contrat de salaire. En vertu de ce contrat, le patron garde seul la di- » rection de l'entreprise et assure à l'ouvrier, en dépit des risques de cette » entreprise, une rémunération fixe ».

Ici, l'équivoque cache une véritable contradiction, une sorte d'absurdité preprement dite. Car une société ne se conçoit pas sans un partage à faire. Si je prenais un fermier pour lui donner à cultiver mon domaine, ce ne serait pas un métayer, et inversement. Ou bien si je vendais, je ne donnerais pas, et si je donnais, je ne vendrais pas. Il ne dépend pas de qui que ce soit au monde de fondre dans un même contrat des éléments et des clauses qui soient contradictoires entre eux. Or, le salaire fixe est contradictoire au partage des résultats et par conséquent à un contrat de société : car même la participation aux bénéfices ne réalise pas une société, puisqu'elle exclut la participation aux pertes.

Nous ajouterons à ce que constate M. Rambaud, quand nous aurons fini avec les *Etudes*.

Si l'on compare la bénignité des comptes-rendus qu'elles font d'ouvrages contestables, ou même dangereux, avec la dureté de celui que le P. Auzias-Turenne décocha au *Modernisme social* de son confrère le P. Fontaine (20 mars 1912), on comprendra, qu'avec d'autres, nous ayons relevé celui-ci. Mais c'est sans doute un de ces cas où le silence devrait être imposé aux « étrangers ». Ils ne s'y sont pas sentis contraints. Le P. Fontaine est un des plus redoutables adversaires du faux catholicisme social. Il a, lui aussi, le tort inexcusable de nommer ceux dont il critique les opinions. « Pourquoi foncer avec tant d'impétuosité contre les personnes?... » s'écriait le P. Auzias avec douleur. En effet, le P. Fontaine qualifie les erreurs qu'il relève, mais il ne le fait qu'après les avoir dûment constatées et prouvées. Les *Etudes* attaquaient d'abord le titre de son livre; titre « dangereux » et « peu exact », car le modernisme est une hérésie formellement condamnée, et l'on ne saurait infliger cette note à des doctrines sociales qui ne sont point hérétiques Nous de-

mandions s'il n'y a pas dans l'Encyclique *Pascendi* des erreurs sociales condamnées sous le nom de modernisme; si la *Lettre sur le Sillon* ne condamnait pas des erreurs sociales; si le Pape n'avait pas félicité M. Decurtins pour ses articles sur le modernisme littéraire.

Le P. Auzias accordait volontiers des éloges au P. Fontaine pour la partie de son ouvrage qui n'était pas polémique, mais on le voyait presque prendre contre lui la défense de M. Gide, dont lui-même reconnaissait pourtant le « manque de principes » et le « dédain superbe » pour le droit naturel. M. l'abbé Gaudeau appelait cela « un scandale » de la part des *Etudes*.

C'est le même Père Auzias-Turenne qui ne voyait qu'une approbation *générale* dans la lettre écrite par le secrétaire d'Etat au nom du Pape à M. L. Durand, — laquelle dit : « *chacune de ses parties* (du rapport) s'y appuie sur de solides principes, non moins que sur l'autorité de l'Eglise, etc., etc. » — et qui réduisait à une question de *nuances* l'opposition des doctrines : « On peut regretter seule- » ment que certains aient voulu trouver aussitôt dans l'approbation » chaleureuse, mais générale, donnée à cette conférence, une condam- » nation implicite et sommaire des nuances que la pensée catholique » peut comporter en ces matières. » (*Etudes*, 20 octobre 1912.) Est-ce là ce qu'on appelle épouser des directions pontificales jusqu'à l'âme qui les a dictées? Nous le demandions aussi.

Mettez en regard de ces sévérités à l'égard du P. Fontaine et de son ouvrage d'une si haute portée doctrinale, la grâce parfaite et fleurie sous laquelle le P. Emonet cache, au point de les rendre inutiles, ses réserves sur les *Essaims nouveaux* du distingué sillonniste qu'est M. Edward Montier (5 juin 1911), ou l'éloge amoureux, sans restriction aucune, que les *Etudes* se font « une joie » de décerner à *l'Education intégrale : la culture classique* du même, où se retrouvent, avec de belles qualités que nous ne contestons point, le même fond d'idées (5 septembre 1913). Voyez leur compte-rendu, exclusif de toute critique, sur la « *Petite année liturgique* » de M. l'abbé Verdunoy (20 juin 1912), où un de nos collaborateurs a relevé de multiples infiltrations de l'esprit moderniste (15 août 1912, pp. 611 à 620). Comparez encore avec celui de la brochure de M. Laberthonnière : *Sur le chemin du catholicisme* (20 octobre 1913). L'auteur le qualifie bien de réquisitoire dans son dernier mot et peut-être estime-t-il sincèrement s'être montré sévère. De réquisitoire, il n'y en a, au vrai, que dans ce passage, et à quelle adresse?

Il est vrai que... dans le camp catholique, comme ailleurs, certaines gens abritent derrière des mots infiniment respectables, — orthodoxie, tradition, — des opinions discutables et des passions personnelles; mais n'est-il pas dangereux de laisser croire qu'à côté de ces polémistes justement suspects, d'autres...

Mais à l'égard de M. Laberthonnière, la sévérité du P. Pinard aurait paru de la modération avant la mise à l'index qu'il mentionne; après, le premier effet de cette sévérité aurait dû être de ne pas accorder un compte rendu dans les *Etudes* à un opuscule, dont c'était trop peu dire qu' « il laisse une impression pénible et troublante. »

Le même P. Pinard (dans les *Etudes* du 5 novembre 1913), loue également le P. Lebreton et le Dr Rauschen d'avoir exposé l'histoire apologétique, l'un, des trois premiers siècles, l'autre, des quatrième et cinquième, « avec cette concision lumineuse qui dénote la sûreté de l'érudition et la maturité du talent ». A l'heure où il louait la « sûreté de l'érudition » du Dr Rauschen comme du P. Lebreton, le Cardinal de Laï, vice-préfet de la S. C. Consistoriale, venait de prohiber le manuel de Patrologie du premier, parce que « la doctrine des Pères et même les dogmes fondamentaux du christianisme y sont fréquemment exposés d'une façon qui les déforme au préjudice de la vérité objective et du sens de l'Eglise ». Est-ce que le Dr Rauschen aurait perdu sa sûreté d'érudition après son rapport sur l'histoire apologétique des quatrième et cinquième siècles?

Comparez surtout avec la manière dont les *Etudes* parlent de Mgr Duchesne et de son *Histoire ancienne de l'Eglise.*

Le P. Fontaine a publié récemment, à l'occasion de son jubilé sacerdotal, un livre de profonde théologie et spiritualité : « *Jésus-Christ principe et fin de la vie humaine* ». Le P. d'Alès l'expédie ou l'exécute en quatre lignes dont la malice trahit, malgré la brièveté, les dispositions où l'on est, aux *Etudes*, à l'égard du confrère.

Œuvre sacerdotale, en effet, par la foi, la piété, la chaleur du zèle. On y retrouvera la belle *crânerie d'affirmation* dont l'*auteur est coutumier*, et qui réjouit le cœur, alors même que l'*esprit* hésite devant certaines vues un peu *simplistes.* Les amis de M. Fontaine y trouveront l'écho d'un demi-siècle de vie sacerdotale, marqué par plus d'un combat.

Mais pour Mgr Duchesne, un vrai savant, songez donc! la main est soigneusement gantée.

C'est la main du même P. d'Alès (1er août 1911). Nous n'aurons pas l'injustice de passer sous silence les réserves qu'il formulait dans sa recension. Une longue note, par exemple, résumait nombre de points qui lui semblaient erronés. Il est vrai qu'elle se terminait par cette conclusion : « A moins de se condamner à ne rien dire, il est difficile de n'émettre en histoire que des assertions irréformables ». Dans un autre endroit, le P. d'Alès effleurait même le vif de la question : « D'aucuns lui reprocheront, — et nous serions volontiers du nombre, — d'avoir traité bien légèrement et bien humainement des choses réellement divines... », mais la valeur scientifique de l'ouvrage l'éblouit et l'empêche de le juger en théologien, en défenseur

de l'Eglise. Mgr Duchesne est « une gloire qui rayonne toujours sur *l'Eglise de France* et que *cette Eglise* revendiquera toujours pour sienne »; il vient de condenser l'histoire des premiers siècles chrétiens en trois volumes « *qui demeureront parmi les monuments les plus durables de la science ecclésiastique* » ! ! !

Ce qu'il faut penser de cette « *science ecclésiastique* », les décisions du Saint-Siège l'ont dit très haut. Sans le prévoir alors, nous prenions la liberté de dire qu'il y avait un autre jugement à porter, quand il s'agit d'apprécier en savant catholique, au point de vue catholique, dans une revue comme les *Etudes,* une œuvre comme l'Histoire ancienne de l'Eglise, et d'éclairer ses lecteurs.

On eût aimé du moins qu'en annonçant la mise à l'index de l'ouvrage (5 avril 1912), le P. d'Alès le fît sans exprimer un regret au moins superflu et moins cavalièrement que par les derniers mots; qu'il relût son article pour constater s'il avait vraiment dit que ce monument durable de la science ecclésiastique fût un danger pour la foi des lecteurs non avertis (sans parler des autres); et qu'il ne nous fît pas un si haut éloge de la soumission de Mgr Duchesne, exprimée en cinq lignes, sans un mot pour désavouer ce que l'Eglise condamnait, geste de pure forme.

On sait, — écrivait le P. d'Alès à propos d'une brochure de M. l'abbé Michel, — on sait que le 24 janvier 1912, l'*Histoire ancienne de l'Eglise*, par Mgr Duchesne, fut atteinte par un décret de l'Index; ***on sait aussi la prompte et respectueuse soumission de l'auteur. Que ce livre fût un péril pour la foi des lecteurs non avertis, nous l'avions toujours pensé et dit assez haut. D'ailleurs, nous espérions que sa valeur reconnue et les services qu'il peut rendre à d'autres catégories de lecteurs, lui seraient une rançon. La Sacrée Congrégation s'est montrée plus sévère. « Roma locuta est, causa finita est ». A ceux qui recherchent les considérants de la sentence, s'adresse le mémoire de M. l'abbé Michel.***

A ce propos, la *Vigie* du 8 janvier 1914, émettait ses observations qu'elle rapprochait d'un trait, précurseur du coup de guillotine, lancé dans les *Etudes* du 5 décembre 1913 :

Il arrive, sans doute, que les erreurs et les témérités condamnables trouvent des défenseurs, et que certains catholiques de gauche, passant outre aux graves avertissements de l'autorité légitime, cherchent à obscurcir ce qui est clair... Il arrive aussi que, par des surenchères plutôt malencontreuses, certains apologistes querelleurs desservent et compromettent quelquefois la cause sacrée qu'ils se targuent de défendre mieux que tous leurs frères.

La *Vigie* reprenait :

Où est l'*abus*, quand nous reprochons au P. d'Alès de n'avoir pas eu pour le décret de l'Index frappant Mgr Duchesne tout le respect qu'il aurait fallu? Et où sera la *surenchère* quand nous nous serons étonné tout

haut du scandaleux silence observé par les *Etudes* à l'égard de la récente Circulaire de la Sacrée Congrégation Consistoriale?

Nos lecteurs savent que par cette Lettre, en date du 17 octobre 1913, la S. C. Consistoriale a prohibé dans les Séminaires d'Italie l'usage de plusieurs ouvrages : le *Premier pas dans la philosophie*, de Luigi Ambrosi, les Manuels d'Histoire de l'Eglise de F. X. Funk et de Kraus, le Manuel de patrologie de Rauschen, les *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye.

Or, ouvrez les numéros des *Etudes* parus depuis la publication de la Circulaire de la S. C. Consistoriale aux Révérendissimes Ordinaires d'Italie et cherchez-y ce document : vous ne l'y trouverez pas. Les *Etudes* ne l'ont ni reproduit, ni même annoncé d'un mot. La Circulaire les gênait. Elles l'ont escamotée. C'est ainsi qu'on procède aux *Etudes* sous la direction de P. Léonce de Grandmaison!

Et qu'on ne cherche pas l'explication de ce mutisme dans le fait que la Circulaire de la Consistoriale, en date du 17 octobre 1913, ne s'adressait qu'aux Ordinaires d'Italie. Lorsque le 1er septembre 1911, la même Congrégation prohiba — en attendant la mise à l'Index — le livre de Mgr Duchesne, c'était aux Ordinaires d'Italie également qu'elle s'adressait. Les *Etudes*, malgré leur sympathie pour Mgr Duchesne, ne crurent pourtant pas pouvoir se dispenser de mentionner l'interdiction : elles lui trouvèrent une place... dans leurs modestes « Ephémérides ». (*Etudes* du 5 octobre 1911.) Ici, rien, rien, rien. Il est vrai que Mgr Duchesne n'appartient pas à la Compagnie de Jésus, et que le P. Delehaye en est!

Certes, les erreurs doctrinales d'un de ses membres ne sauraient porter en aucune façon atteinte à l'honneur de l'illustre Compagnie. Mais il faut reconnaître que les *Etudes* sont bien mal inspirées lorsqu'elles enfouissent dans un silence qui ressemble à du mépris un document aussi grave que celui émané de la S. C. Consistoriale. Ce faisant, elles donnent l'impression que, pour elles, toute la Compagnie est touchée par cette prohibition. Et alors nous posons la question : les *Etudes* mettent-elles la réputation de la Compagnie de Jésus au-dessus de l'humble, empressée et entière adhésion aux décisions souveraines, de Rome?

Et c'est sans doute en imitant les *Etudes*, que nous pratiquerions le respect des Ordres religieux dont l'oubli excite son indignation?

II.

Il nous faut confesser pourtant que nous n'y avons pas manqué seulement en ce qui concerne les rédacteurs des *Etudes*, mais ce fut sans songer comme eux à mettre l'Ordre en cause. Et si nous rassemblons aujourd'hui ces traits, c'est pour que notre examen de conscience soit complet.

Il est donc vrai, par exemple, que la *Critique du Libéralisme* a sérieusement pris à partie le P. Delehaye et les *Légendes hagiographiques*. Mais il n'est pas moins vrai, qu'après nous, la circulaire du Cardinal de Laï l'a fait plus gravement encore, et ce n'est pas pour nous inspirer une confusion bien grande.

En déclenchant le couperet de leur guillotine, les *Etudes* ont glissé, toujours sans nommer personne, par charité, une de ces allusions dont elles laissent à chercher l'objet. Aurions-nous deviné à quoi et à qui s'applique celle-ci? « Ils traduisent à leur barre qui il leur plaît, et c'est le public qu'ils font juge de questions difficiles, délicates, où *le huis clos,* — s'il y avait lieu à procès — devrait être déclaré ». Serait-ce pas certaine gravelure associée avec le nom, la qualité, le titre de leur confrère Bollandiste?

En ce cas, tout d'abord, ce « s'il y avait lieu à procès » est singulier après la prohibition de l'ouvrage. Et puis, de nous ou du P. Delehaye, qui se trouve avoir levé plus entièrement le huis clos et, par conséquent, mérité le verdict des *Etudes?* M. Godefroy Kurth, prenant la défense du P. Delehaye contre notre collaborateur, écrivait, dans un article qui a mis en liesse toute la presse modernisante: « Ce petit livre... est un de ces *standard-works* qui doivent se trouver dans toutes les bibliothèques des hommes d'études. C'est pour la corporation des Bollandistes une gloire d'avoir produit deux ouvrages de cette valeur qui honorent la science catholique et l'érudition belge ». La corporation des Bollandistes ne repousse sans doute pas la petite facétie de M. Godefroy Kurth. Alors, le huis clos?

Mais, à propos, qu'avait donc cet article pour mettre en liesse tout le clan? C'est qu'il disait de nos articles et de leur respectable auteur :

> Ignominieux pamphlet qui constitue un opprobre pour celui qui le signe... le mensonge le plus systématique s'y étale dans toute sa laideur, en même temps que la risible ignorance d'un malheureux à qui manquent jusqu'aux plus élémentaires notions de critique historique. A raison de cette ignorance et de sa manifeste improbité, son factum ne mériterait pas l'honneur d'être signalé... flaireur d'hérésie... impur délateur... l'historien des martyrs livré aux bêtes...

Bien entendu, c'est de notre côté que partent les « gros mots »... du moins ceux qui choquent les *Etudes.*

A notre charge encore — soyons courageux dans la confession — d'avoir fait le reproche au P. Martindale, d'exclure toute participation de l'apôtre saint Paul à l'Epître aux Hébreux (1); d'avoir écrit : « Dans le clergé, tel que le décrit saint Paul, on ne perçoit aucune trace d'ordination » (2); ou encore : « Nous nous trouvons dans l'impossibilité de démontrer, encore que parfois nous puissions nous convaincre, que, lorsque des contemporains confèrent à Jésus le titre de Fils de Dieu, ils entendent ce titre autrement que dans le sens messianique; les contemporains, dis-je, c'est-à-dire saint Jean,

1. *La Critique du libéralisme,* 1er novembre 1912, p. 71.
2. *Loc. cit.*, p. 71.

les démons (à la scène de la tentation, par l'expression Fils de Dieu, le démon signifie Messie ou thaumaturge), saint Marc, le centurion, les disciples, Pierre, le peuple. Le Sanhédrin, encore que, très évidemment, il considère le titre de Fils de Dieu comme équivalent de Messie ou Fils de l'homme, juge qu'en se l'attribuant, Jésus a blasphémé » (1).

Il nous paraissait, dirons-nous énorme? qu'en l'an de grâce 1912, pareilles affirmations fussent publiquement posées par un écrivain catholique, un prêtre, un jésuite. Mais l'*ab uno disce omnes* ne constitue, chez nous, ni un principe de critique, ni un procédé de discussion Aussi, quand les *Etudes* laissent entendre que, quiconque érafle de quelque critique le chatouilleux épiderme des Pères, il en veut à « ces corps religieux, à ces Ordres religieux qui, etc... », nous imaginons, — comparaison de personnes à part, — M. Caillaux, quand M. Calmette ou quelqu'autre le tarabuste, criant que M. Calmette outrage la France. Nous ririons de M. Caillaux; que les *Etudes* nous laissent sourire.

Ayant donc la conscience tranquille, au moins à cet égard, il nous advint encore d'émettre quelques réflexions sur le P. Albert Valensin, et d'abord, de relever le compte-rendu de la brochure de M. Laberthonnière, citée plus haut, qu'il publia dans l'*Université catholique* du 15 juin 1913. Il débutait en disant : « Le P. Laberthonnière, dans une *opportune* brochure... » Combien opportune, c'est sur quoi la Congrégation de l'Index devait prononcer peu après. Recension purement laudative, sans une critique ni une réserve.

Le P. de Tonquédec avait récemment donné une magistrale étude sur la philosophie de l'action de M. Maurice Blondel, qui donna lieu à plus d'une polémique. Son confrère, le P. Valensin, exécuta son livre avec une rare virtuosité. Nous eûmes aussi la témérité d'en marquer notre étonnement. Méprises, faussetés, constructions systématiques, séduction esthétique, partialité, manque d'objectivité, c'étaient les légers défauts signalés dans l'œuvre du P. de Tonquédec. Le P. Albert Valensin avait ses bonnes raisons pour les lui reprocher. Il est l'auteur de l'exposé de la méthode d'immanence de M. Blondel paru dans le *Dictionnaire apologétique de la foi*, publié sous la direction du P. d'Alès, où cette méthode, visée par l'Encyclique Pascendi, apparaît sans danger. A quel prix? C'est sur quoi un autre confrère, le P. Roure, donnait son avis dans les *Etudes* : « Exposé ingénieux et pénétrant où la doctrine de M. Blondel apparaît tout à fait en règle avec l'orthodoxie, sauf à perdre quelque peu de son originalité, et M. Blondel a laissé entendre qu'il reconnaissait là sa pensée ». M. Blondel l'a même dit formellement. En sorte que sa théorie d'immanence se trouve immunisée contre l'encyclique Pas-

1. *Loc. cit.*, p. 73.

cendi, grâce au P. Albert Valensin et au Dictionnaire apologétique de la foi.

Obligés de comprendre à demi-mot les allusions du réquisitoire des *Etudes*, mais aidés par leur demi-clarté, nous ne croyons pas courir grand risque d'erreur en pensant qu'elles visent la constatation de ces désaccords par des étrangers, dans les lignes que nous allons rappeler. Et, si l'on a présente à l'esprit la très grave question de doctrine dont il s'agit, on aura peut-être quelqu'étonnement de voir les *Etudes* justifier le désaccord, en faisant intervenir, sous une autre forme, les questions de perspective, de gradation et de nuances.

Après s'être élevées contre ceux qui portent atteinte au respect d'un Ordre religieux et à l'autorité de ses chefs en critiquant l'un ou l'autre de ses membres, elles venaient à l'application.

C'est elle (l'opinion publique) qu'en fin de compte on charge d'apprécier les conflits d'idées qu'on souligne, avec une joie non dissimulée, entre le Père X... et le Père Z...; entre telle Revue et sa sœur de la même congrégation. Des controverses que, vu la gravité des problèmes posés, et par respect pour une sage liberté, les supérieurs ont jugé bon d'autoriser entre leurs sujets, sont ainsi, sans discrétion, jetées dans le public par des écrivains qu'on dirait avides de scandale. Est-il rien de plus funeste au respect dû à l'autorité légitime, à la charité fraternelle? On voudrait attiser la division entre les frères d'une même famille; on voudrait entretenir parmi eux l'esprit de contention, le mécontentement; on voudrait dissoudre le corps tout entier, s'y prendrait-on autrement?...

Qu'on étudie au moins les doctrines, si vraiment c'est d'elles qu'on a souci. On s'apercevra peut-être qu'il n'est point si facile de départager les préopinants; que la réserve des supérieurs à leur égard n'est pas de la mollesse, et que d'une controverse engagée par des travailleurs, qui ont, dix ou vingt ans, approfondi leur sujet, il pourrait jaillir quelque lumière. Mais tandis que l'autorité responsable a de si hautes préoccupations, n'est-ce pas un crime que des étrangers, qui, sans doute auraient beaucoup à s'instruire dans ces débats, s'efforcent de les transformer en d'âpres conflits, jettent des noms propres dans la mêlée, accolent des épithètes irritantes à des combattants qui ont un égal souci de défendre l'Eglise et la vérité, et ne pourront plus le faire à armes égales, parce qu'on a dicté au public son verdict et déconsidéré devant lui l'une des parties? C'est au moins ce que l'on tente. Et pour quel profit? Voulez-vous supprimer toutes les discussions de doctrine entre catholiques, en traitant de mécréant quiconque n'est pas de votre avis? Ces publicistes, auxquels la compétence manque encore bien plus que le goût et la mesure, ont-ils le monopole de l'orthodoxie? Pensent-ils que la vérité a besoin d'être défendue par des exécutions sommaires, et, pour lui rester fidèles, faut-il l'embaumer dans un cercueil dont ils auront la garde?

Si nous passons de Lyon à Toulouse, on trouvera encore de ce côté quelque trace de nos méfaits. Le P. Cavallera en fut victime à son tour. Encore un apologiste de Mgr Duchesne et de son *Histoire ancienne de l'Eglise*. Il déclarait d'abord superflu de la dé-

fendre contre ses détracteurs : « Nous n'avons aucune raison de lui faire cette injure »; son article le classait parmi ces « excellents travailleurs, uniquement soucieux de servir l'Eglise par une science de bon aloi, comme d'autres la servent par la prière ou la prédication »; aussi s'élevait-il avec une virulence que nous trouvâmes surprenante et regrettable contre les critiques sans mandat et sans compétence. Aux savants, seuls, il appartenait de faire « la police de leur propre corporation ». Dans cette grave occasion, elle nous paraissait s'endormir sur son devoir.

Une autre fois, notre revue fit des observations sur une conférence où le même Père avait fait un exposé de l'action sociale des catholiques allemands. Il reliait habilement, soit par prétérition, soit par des rapprochements, l'état actuel à celui d'il y a quarante ans. Pas une allusion à la nouvelle orientation du Centre, au changement de ses principes directeurs; pas un mot sur les tentatives de déclericalisation et sur les tendances, les manœuvres des syndicats chrétiens. Bref, rien n'était changé, et les magnifiques éloges, justement décernés aux catholiques allemands dirigés par Windthorst, s'appliquaient aussi bien à l'action catholique sociale d'aujourd'hui. Nous critiquâmes cette manière habile, et trop commune, de cuisiner l'opinion. Le P. Cavallera nous en fit vivement le reproche, mais il ne parvint qu'à justifier notre analyse.

La *Critique du Libéralisme* fut plus osée encore en d'autres circonstances; elle commit à l'égard de la *Civiltà*, plus d'une fois même, le même attentat que contre les *Etudes*. Si nous le rappelons aujourd'hui, quoique la savante revue italienne soit désormais passée sous la sûre direction du P. Chiaudano, c'est, en nous excusant, que rien ne doit manquer à l'aveu de nos torts présumés.

C'est ainsi que nous discutâmes un de ses articles (1) dont la thèse était qu'il ne peut y avoir de salut pour les sociétés modernes hors de la démocratie constitutionnelle. Les arguments de principes et de faits invoqués à l'appui ne nous paraissaient pas moins contestables que la thèse elle-même. Et l'on reconnaîtra bien la méthode de citations tronquées, arrangées à plaisir, que les *Etudes* dénoncent, si nous confessons avoir poussé la déloyauté jusqu'à reproduire intégralement cet article de sept ou huit pages.

Une autre fois, ce fut un article du P. Pavissich, dans la même revue (15 mars 1907), où il s'efforçait d'établir que le Centre allemand n'avait jamais été un parti confessionnel et décrivait les dangers qu'aurait eus pareille attitude.

On connaîtra même les idées de l'éminent jésuite, si nous citons, d'après la *Chronique sociale de France* (25 janvier 1914), qui y trouve

1. Reproduit par l'*Univers* et la *Croix*, du 5 mars 1905.

naturellement profil, le fragment dont s'autorisait Mgr Laguarda, évêque de Barcelone, à son congrès diocésain de 1911. Après la *Lettre sur le Sillon*, le discuter serait superflu.

Je vais terminer mon discours en vous citant les paroles très solennelles et très courageuses d'un illustre jésuite italien, le P. Pavissich, l'un des plus distingués écrivains de la « Civiltà Cattolica ». Dans son récent travail, l' « Action sociale », il parle en ces termes :

« *Il n'y a pas de pouvoir humain suffisant pour arrêter le mouvement* » *démocratique moderne sur le terrain politique, économique et social. Il est la* » *conséquence nécessaire du développement progressif de la société, déter-* » *miné par la civilisation chrétienne.* Il y a un siècle, la bourgeoisie se le- » vait pour se poser en face de l'aristocratie, contre l'absolutisme césarien. » Maintenant le peuple se lève pour s'organiser coopérativement avec la » réforme chrétienne et conquérir les droits de l'organe essentiel et auto- » nome de la société, la représentation et la protection légitime de ses in- » térêts; *ou pour s'imposer par le nombre ou par la force aux classes supé-* » *rieures,* à son dommage et à celui de la société, au moyen de la révo- » lution, soit qu'il la réalise légalement, en obtenant la majorité dans les » assemblées législatives, soit qu'il la réalise violemment, se conformant à » la *sentence d'Hippocrate, appliquée à la société par Bakounine.* Ce que le » médicament ne guérit pas, le fer le guérit; ce que le fer ne guérit pas, » le feu le guérit. La réforme nous appartient; la révolution est la chose » du socialisme. Ou nous réaliserons la première, ou nous serons entraînés » par la seconde ».

Une autre fois, nous constations les explications embarrassées que la *Civiltà* donnait de son silence sur l'*Histoire ancienne de l'Eglise,* de Mgr Duchesne, — destinée, semble-t-il, à faire chopper, les uns après les autres, plusieurs « savants » de la Compagnie. « On sait combien, en ces derniers temps, la presse, — et la moins apte aux polémiques scientifiques, c'est-à-dire la presse quotidienne, — s'est occupée de l'*Histoire ancienne de l'Eglise* ». La *Civiltà* manquait ainsi l'occasion de faire à celle-ci un compliment mérité, au lieu de lui lancer une pointe. Toujours la police des savants. Cette presse aurait pu leur appliquer la réponse que fit naguère un haut prince de l'Eglise à un évêque qui se plaignait de la *Critique du Libéralisme* : « Eminence, n'est-ce pas aux évêques qu'il appartient de faire la police? — Eh! Monseigneur, faites-la, la police; mais, si vous ne la faites pas, ne trouvez pas mauvais que d'autres s'en mêlent.

La *Civiltà* parlant du péril qu'on voyait à cette publication, disait : « Tel était certainement notre modeste avis », et racontait ses démarches privées pour empêcher la traduction italienne, et elle terminait l'explication de sa réserve par une maxime lapidaire :

Quant au silence que nous observâmes ensuite sur l' « Histoire ancienne de l'Eglise », de Mgr Duchesne, nous dirons à nos nombreux amis, qui s'en montrent chagrins, que de très graves motifs nous firent hésiter d'abord

et nous firent arrêter ensuite cette résolution : motifs qu'il ne nous est pas permis de donner publiquement. *Du reste, tous les bons juges savent que le silence est en pareille circonstance bien plus significatif que la parole* (!!!).

Et voyez comme les savants se rencontrent ! Les *Etudes*, à leur tour, dans leur manifeste, à propos de questions d'un autre ordre :

Les utopies sociales n'ont pas davantage trouvé ici d'excessives sympathies. *Le silence des Revues, comme celui du peuple pour les rois, peut être une leçon pour les mouvements en vogue.*

Je propose que l'on inscrive désormais comme épigraphe sur la couverture de nos périodiques catholiques : Le silence des Revues est la leçon du public.

Et comme cela permettra de réduire ce qu'il y a sous la couverture !

Une autre fois, irrévérence envers l'Ordre et conspiration contre l'autorité de ses chefs, pour avoir trouvé étrange que dans la *Civiltà* qui, sans doute, n'avait pas moins épousé l'âme des directions pontificales que les *Etudes*, le P. Biederlack y prît fait et cause pour le mouvement des syndicats chrétiens.

Non moins coupable encore, l'intervention dans le regrettable procès naguère soulevé dans la *Civiltà*, à propos du Congrès des catholiques allemands à Metz, contre les catholiques « intégraux ».

Nous ne nous piquons point, d'ailleurs, de suivre et de connaître exactement le mouvement des idées à l'étranger. La *Critique du Libéralisme* a pour principal but de prémunir le lecteur français ; elle ne parle de ce qui se passe en d'autres pays que pour en tirer leçon. C'est donc incidemment qu'elle a cité le scandaleux article du P. Starker, contre les remarquables ouvrages apologétiques du P. Weiss, dominicain, dans le « Przegled Powszeclny », qui est le grand organe des jésuites en Pologne, comme les *Etudes*, en France, et les « Stimmen aus Maria Lach », en Allemagne. D'autres ont relevé, dans cette dernière revue, l'article non moins étrange du P. Lippert et le ton dont il parle du gouvernement de Pie X, et beaucoup d'autres faits sur l'opposition d'une partie des jésuites aux « intégraux » en Autriche, en Belgique, etc...

Confesser enfin que le nom du P. Pupey-Girard est venu de temps à autre sous notre plume, sera parler à la fois de la France et de l'étranger. Son action est universelle. L'aumônier-conseil de la *Ligue Patriotique des Françaises* eût bien étonné le P. de Ravignan, qui fut pourtant un grand directeur spirituel des dames, mais qui se défendait de présider un comité de jupes délibérantes. C'est devenu pour le P. Pupey-Girard une fonction. Les ministères de certains Pères se sont étonnamment adaptés aux besoins de l'époque actuelle. Tout le monde sait que le P. Pupey-Girard est l'âme de cette Ligue aussi entreprenante que zélée. Comme tout le monde, nous avons rendu

justice au dévouement de ses membres, mais sans fermer les yeux sur ses tendances. Les limites entre l'action sociale et l'action politique se confondent assez facilement dans son champ d'opération, quoiqu'elle professe les distinguer parfaitement, et, par exemple, quand, après les nouvelles directions de Pie X, le P. Pupey-Girard allait d'un évêque à l'autre, sollicitant leur intervention pour faire obtenir au président de l'Action libérale une haute distinction pontificale qui eût restauré son prestige, nous avons signalé cette démarche. L'action sociale elle-même à laquelle la L. P. D. F. se consacre, a aussi des tendances caractérisées. Sa façon de travailler à la diffusion de la bonne presse a fait souvent l'objet de nos critiques. Le nom du P. Pupey-Girard ne s'y trouvait pas mêlé, parce que nous ne parlons que des faits avérés, et il y a des mains trop habiles pour se découvrir inutilement. A cause de cela, nous avons tu bien des renseignements certains, mais privés. M. Merlier, dans la *Vigie* du 12 février, vient de montrer la main du P. Pupey-Girard prise sur le fait, et nous citerons cet exemple comme capable d'expliquer bien d'autres faits.

Le directeur de la *Vigie* raconte qu'il dirigeait naguère dans la Somme un journal, la *Picardie,* qui, sans en porter alors le titre, était catholique romain intégral. En face de lui, le *Mémorial* et le *Journal d'Amiens,* faisant partie du consortium de journaux qui a nom la *Presse régionale,* mentionnée plus haut dans cet article et dont nos abonnés connaissent plus amplement les exploits. Sur ce que valaient ces deux journaux, dits catholiques, M. Merlier donne d'abord les détails les plus... édifiants. Voici la suite de son récit.

A peine la *Picardie* avait-elle paru qu'un groupe de dames amiénoises, heureuses de voir se lever enfin un journal qui faisait entendre une note hardiment catholique et fièrement romaine, s'employèrent à le propager. Elles y réussissaient trop bien. Un jour, accourut de Paris à Amiens un religieux éminent, aumônier général d'une Ligue féminine puissante qui compte ses membres par centaines de mille, et à partir de ce jour-là ce fut l'abandon presque complet, par le groupe dont nous avons parlé, de la propagande de la *Picardie.* Ce religieux, nous le connaissons, et vous aussi, mes Pères, vous le connaissez, c'est un des vôtres, c'est le P. Pupey-Girard. Ah! oui, je comprends qu'aux *Etudes,* on n'aime pas voir « jeter des noms propres dans la mêlée! »

Cela se passait en 1911. Nous ignorions à ce moment l'intervention qui avait ainsi arrêté le zèle des Dames amiénoises pour le seul journal de la région qui défendît intégralement les directions de Rome. Nous ne pouvions alors que constater le résultat. La cause nous était inconnue. Elle ne devait nous être révélée que l'année suivante.

En 1912, en effet, à un nouveau et pressant appel que lui adressait, en faveur de la *Picardie,* Mgr Godin, le génial et intrépide bâtisseur de Notre-Dame de Brebières, une dame du Comité répondit par une lettre dans laquelle elle disait : « Monseigneur, vous vous êtes étonné peut-être que nous ayons fait si peu pour la *Picardie* depuis un an. Je vais vous dire

toute la vérité. L'année dernière, l'aumônier général de notre Ligue, le P. Pupey-Girard, est venu présider notre Comité, et il nous a demandé, en matière de propagande de journaux, de mettre le *Journal* et le *Mémorial d'Amiens* sur le même pied que la *Picardie*. Plusieurs d'entre nous ne cachèrent pas leur antipathie pour une telle solution. Le Révérend Père alors nous dit que si nous n'agissions pas ainsi *il valait mieux abandonner la question presse.* » (111)

Là encore nous n'affirmons rien dont nous ne soyons cent fois sûr. Cette lettre, c'est par le prélat qui l'a reçue, par Mgr Godin lui-même que nous en avons eu connaissance.

Voilà où nous en sommes !

Ce n'est pas, on peut le croire, sans une certaine tristesse de cœur que nous avons écrit cette page documentaire. Mais nous avons, en l'écrivant, libéré notre conscience. On parle quelquefois de trahison. Nous ne prétendons pas, certes, que le P. Pupey-Girard ait trahi, nous nous ferions scrupule même de le penser. Mais alors c'est pire. Des traîtres, en effet, on se débarrasse. On vient plus difficilement à bout d'une mentalité. Et n'y a-t-il pas de quoi trembler quand on songe que ces hommes-là, qui ont cet esprit-là, dirigent comme ils veulent des associations groupant comme la *Ligue patriotique des Françaises* jusqu'à 300.000 membres ?

C'est que le *Mémorial* et le *Journal d'Amiens* servaient certaines causes M. Merlier conclut ainsi, appuyé sur les détails qu'il avait donnés d'abord :

Nous n'ajouterons rien. Le lecteur, s'il a eu la patience de nous suivre, doit commencer à comprendre. L'incident que nous venons de rapporter est, en raccourci, l'image de ce qui se passe dans notre pays. Presse régionale de M. Feron-Vrau, Action libérale de M. Piou, Action populaire de Reims, Ligue patriotique du P. Pupey-Girard, tout se tient, tout s'enchaîne, tout se mêle. Ce sont moellons différents, mais tous destinés, dans les mains qui les remuent, à former le même mortier. Le mortier libéral avec lequel, si nous laissons faire, on finira par sceller le tombeau de la France catholique !

Je disais que parler du P. Pupey-Girard, c'était parler à la fois de l'étranger et de la France. La *Critique du Libéralisme* a, en effet, montré quelque préoccupation des efforts de la L. P. D. F. pour organiser une action catholique internationale, qui répondrait trop bien aux aspirations des puissances libéralisantes de divers pays. Elle craignait que cette organisation n'aboutît, malgré sa fin en apparence excellente et en dépit des bonnes intentions d'une grande partie de ses agents, à l'encerclement des catholiques « intégraux » — j'emploie l'expression parce qu'elle symbolise tout un genre d'action dans un seul mot — et, pour tout dire, elle ne doutait pas que ce fût là la pensée de derrière la tête couvant dans le cerveau de certains promoteurs. L'ensemble avec lequel se produit, à l'heure actuelle, en France, en Autriche, en Allemagne, en Belgique, comme en Italie, l'assaut désespéré contre nous, mené par les mêmes forces

qui conspiraient à cette entente catholique internationale, n'est pas pour démentir cette prévision. Notre revue faisait donc ses réserves sur ce qui s'agitait autour des Congrès eucharistiques, à Madrid et à Vienne ou dans leurs coulisses. Elle n'a dit qu'une partie de la vérité connue. Les ministères de quelques Pères se sont singulièrement étendus, comme nous le disions plus haut. Le P. Pupey-Girard, le P. Boubée, le P. Desbuquois prennent part à ce qui se fait autour de tous ces Congrès — en soi, c'est pour le mieux, je le veux bien, — mais ils s'y occupent de beaucoup de choses; soit dit, bien entendu, sans leur imputer, à quelque degré que ce soit, de servir consciemment la pensée de derrière la tête.

III

Mais les faits et gestes de la L. P. D. F. se rattachent déjà à la troisième partie de cet ensemble que les *Etudes* embrassèrent dans leur réquisitoire, en disant au début : « Nous défendons d'ailleurs ici des intérêts supérieurs à ceux des *Etudes* ». Ces intérêts, ce sont encore ceux des œuvres et institutions diverses dont la critique a relevé les défectuosités, les procédés douteux ou regrettables (on vient d'en voir un exemple), les efforts « dissolvants » d'une action franchement et résolument catholique, pour retourner une épithète que les libéraux affectent d'accoler au nom de leurs contradicteurs. On a lu en quels termes les *Etudes* nous accusent d'avoir entrepris la destruction et la ruine de ces œuvres, d'après un plan médité. Que diraient-elles, si, appuyés sur les faits qu'on a vus, — et nous avons sur elle l'avantage d'en citer de précis, — nous imputions à une partie de la Compagnie de Jésus le dessein de faire obstruction aux directions du Saint-Siège?

Là n'est donc pas la question. Aussi bien, en critiquant ce que les *Etudes* prétendent mettre hors d'atteinte, avons-nous toujours fait la part, non seulement des intentions, mais des mérites acquis, du bien opéré, et distingué soigneusement, en plus d'un cas, entre les directeurs et les adhérents de ces œuvres, réagissant contre les faux principes et les manœuvres de ceux-là, mais mettant ceux-ci hors de cause, parce que s'ils en deviennent victimes ou instruments, c'est souvent à leur insu et contre leurs intentions. Cette justice, nous l'avons rendue même au *Sillon*, dès la première heure; nous ne l'avons pas moins rendue à la Jeunesse catholique ou à la L. P. D. F., de même que nous n'avons point combattu l'influence de la *Croix* dans un domaine, sans rendre hommage au grand bien qu'elle fait dans un autre, et sans proclamer que sa disparition serait un « désastre »..

Mais qu'ont voulu dire les *Etudes* en se jetant sur ce terrain si étranger au leur, et en soulevant ces protestations « enflammées », sinon que ces critiques sont sans fondement, calomnieuses, et, il va sans dire, cause déplorable de division?

Par exemple, quand nous reprochons à la L. P. D. F., avec dix faits notoires à l'appui, d'exclure de sa propagande pour la diffusion des *bons* journaux, des organes foncièrement et résolument catholiques, mais monarchistes peut-être ou d'une opposition trop marquée à un gouvernement sectaire, pour en répandre de libéraux ou de neutres, les *Etudes* trouvent donc qu'elle fait bien?

Quand nous nous étonnions de voir un journal comme la *Croix* plaider obstinément en faveur de l'*Action libérale* après les directions données par Pie X en 1909, soutenir avec M. Piou, que rien n'était changé; quand nous relevions ses complaisances briandistes, ou sa persistance, même en ces derniers temps, à faire prendre l'Action libérale pour la véritable organisation catholique en France, les *Etudes* pensent donc qu'elle avait raison?

Et, si elles ne le pensent pas, de quoi nous accusent-elles?

« Les efforts des catholiques éminents qui ont défendu l'Eglise au Parlement français », ont donc parfaitement répondu à leur attente et à leurs convictions, même quand ils votaient des ordres du jour impliquant la laïcité de l'Etat et la continuation des mesures sectaires, ou se réfugiaient dans l'abstention? Les *Etudes* diront-elles, avec M. Piou, que l'Action libérale, au Parlement, n'a cessé de réclamer l'abrogation des lois iniques, — comme c'était en effet son devoir, — et qu'elle a défendu les droits de l'Eglise « tels qu'elle les entend « sans défaillance, sans concession ni transaction »? Ou, si tel n'est pas leur avis, qu'ont-elles voulu dire? Peut-être seulement que tout est pour le mieux dans le moins parfait des mondes.

Les Instituts catholiques! Ils rentrent, d'après elles, dans cette catégorie d'institutions dont la *Critique* a formé le plan d'obtenir le discrédit et la destruction. Estiment-elles que la présence de M. Paul Bureau, par exemple, soit tellement liée à leur sort, que ce soit le compromettre de protester contre les initiatives modernisantes que son titre, tout d'abord, devrait lui interdire? Etait-ce porter une main sacrilège sur le temple, de noter, à une époque, l'engouement des étudiants de tel Institut pour le moderniste *Demain* et dix autres feuilles dangereuses, ou, plus récemment, de relever les gestes du P. Cavallera ou du P. Valensin? Qu'ont voulu dire les *Etudes*?

L'Association Catholique de la Jeunesse Française est particulièrement chère à la Compagnie. C'est justice, puisqu'elle en est un peu la mère. Ruiner cette œuvre, qui donc y pensa? Ce ne sont pas ceux qui, même à l'égard de l'Action libérale, demandaient seulement

qu'elle prît une attitude plus conforme aux vrais principes de la défense religieuse.

L'A. C. J. F. a eu le tort de s'inféoder à elle. Etait-ce selon son programme? Sa mère et marraine doit naturellement trouver heureuse cette déviation, qui eut pour effet d'introduire dans l'Association, sous couleur d'abstention politique, la politique de ralliement et son exclusivisme.

L'A. C. J. F. s'était précédemment livrée à une surenchère de démocratisme avec le *Sillon*. Les *Etudes* demandent: « Et après? Fallait-il être plus catholique que le Pape qui bénissait le Sillon en 1904? » Elles nous paraissent bien simplistes. Nous n'observerons pas seulement que les faits signalés, les textes produits, sont postérieurs de plusieurs années. Les *Etudes* veulent-elles dire qu'en 1904, Pie X, qui, depuis, a condamné les théories sociales du Sillon, approuvait celles, identiques, émises par M. Sangnier dès 1902 et 1903? Non, certainement. Alors? Mais n'aurait-il pas appartenu aux aumôniers que la Compagnie fournît à l'A. C. J. F., et qui, sans doute, connaissaient parfaitement les enseignements sociaux de Léon XIII et de Pie X, de réagir contre ces écarts et de s'y opposer? N'étaient-ils là que pour les couvrir de leur présence et les endosser? Ils auraient rendu ainsi la critique superflue. Aujourd'hui, on trouve péremptoire de s'écrier : « Est-il d'ailleurs en France un groupement qui, sur un espace de vingt-huit ans, ait été plus attentif à saisir *toutes les nuances de la pensée romaine?* » Lui aussi, il avait donc, depuis vingt-huit ans, épousé jusqu'à l'âme des directions pontificales? mais avec la distraction de certains Pères.

C'est ce qui n'apparaît pas moins dans les questions économiques. Ici, la cause de l'A. C. J. F. et celle de l'Action populaire de Reims se confondent.

On s'y occupe, dit-on, de questions sociales. Le syndicalisme est encouragé; à l'Action Populaire de Reims, et les tendances démocratiques ne sont pas absentes de l'Association Catholique de la Jeunesse Française.

Mais que signifient ces griefs? quel est le point de doctrine vraiment en litige? quel est le fond du débat? Les intéressés ne demandent pas mieux que de faire leur examen de conscience... Et où a-t-on donné avec plus d'éclat l'exemple de l'action religieuse imprégnant l'action sociale, des théologiens aidés par les laïques, de l'effort, persévérant et multiplié sur tous les points à la fois, pour restaurer les principes chrétiens dans les rapports du travail et du capital?...

Dans ce laboratoire qui a fourni depuis dix ans une si formidable production, il y a quelques déchets! Soit! Comment pourrait-il en être autrement? Est-ce une raison pour faire entendre qu'il doit disparaître? N'y a-t-il point d'autre méthode pour sauver l'Eglise que d'exterminer ceux qui n'ont pas au cœur d'autre ambition que de la bien servir?

Eh quoi! L'A. C. J. F., avec l'Action populaire de Reims, nie en principe le droit à la liberté du travail; de concert avec elle et avec les orateurs les plus avancés des Semaines sociales, elle réclame l'omnipotence des syndicats même sur les ouvriers non syndiqués, avec elle, ou avec tel ou tel de ses orateurs, les chefs de l'école de M. de Mun, préconisent la corporation obligatoire, même sous le régime actuel, comme société exigée par le droit naturel au même titre que la famille et la cité; avec M. de Mun, elle répudie le « paternalisme » dans l'Œuvre des Cercles catholiques fondée pour la moralisation de la classe ouvrière par la bienfaisante influence des dirigeants; avec l'Action populaire de Reims et M. de la Tour du Pin, ses membres font entrer dans le juste salaire les exigences les plus excessives; les PP. Leroy et Desbuquois, deux directeurs de l'Action populaire, dont les publications sont le vade-mecum de l'A. C. J. F., divaguent sur le sens social; leur *Guide social,* les brochures du P. Desbuquois, conduisent, comme on l'a montré, au « renversement des valeurs traditionnelles », prêchent la priorité du capital sur le travail, font de la propriété une fonction sociale, entonnent des dithyrambes sur le syndicalisme universel, nouveau champ d'action pour l'Eglise qui lui permettra enfin de déployer sa bienfaisante action sociale, etc., etc... — tout cela a été mis vingt fois en lumière par les documents les plus précis, — et les *Etudes* demandent : « Que signifient ces griefs? Quel est le fond du débat? »!!! Est-ce que, pour elles, c'est là saisir toutes les nuances de la pensée romaine et l'épouser jusqu'à l'âme? Est-ce davantage « un effort persévérant et multiplié *sur tous les points à la fois,* pour restaurer les principes chrétiens dans les rapports du travail et du capital »?

Les *Etudes* font sonner très haut que le P. Desbuquois a donné chez elles un commentaire exact de la lettre du cardinal Merry del Val à M. de Mun. Nous avons observé, avec d'autres, qu'avant de s'en faire le protagoniste, il aurait dû commencer par convenir que ce document et d'autres l'obligeaient à changer de direction, et nous persistons à penser qu'il y a pour l'opinion quelque chose de déroutant — nous employons une expression dont on ne peut s'offenser — à voir les mêmes hommes défendre avec aplomb le pour, après avoir soutenu le contre, sans avoir dénoncé leur opinion première. Le fabuliste n'aimait pas la bouche qui souffle le chaud et le froid.

Quant à la parfaite soumission d'esprit avec laquelle l'Action populaire de Reims et les Pères qui la dirigent épousent jusqu'à l'âme les directions romaines, il n'y a qu'à voir, d'après un de nos récents articles, la manière dont le P. Plantier, l'un d'eux, est allé, depuis lors, exécuter en Amérique le rapport de M. L. Durand au congrès de Sarlat, couvert par la plus formelle et absolue approbation du Pape.

Simples et inévitables « déchets », diront les *Etudes.* C'est ici

que nous différons, dans tout l'ensemble des questions soulevées, et cela nous amène à conclure.

On nous trouve trop combatifs. Peut-être, mais c'est surtout par comparaison avec d'autres qui ne le sont pas assez. A chercher pardessus tout la paix, à éviter les désaccords et la lutte, à vouloir tout concilier, les meilleurs catholiques glissent vers le libéralisme. Ces pages en contiennènt une preuve.

On ne choisit pas son époque et il faut savoir accepter les conditions de celle où l'on vit. La nôtre est une époque de confusion, une époque de manœuvres, tantôt violentes, tantôt sourdes, tantôt réfléchies et tantôt inconscientes, au sein du catholicisme, contre son véritable esprit. Ceux mêmes qui se piquent de lui être fidèles se méprennent, se laissent circonvenir, ou même, parfois, mettent leurs propres lumières au-dessus de la sagesse du Vicaire de Jésus-Christ.

Il n'a jamais manqué, dans l'Eglise, en des périodes analogues, de voix qui s'élevèrent contre l'entraînement général, voix peu nombreuses, à certains moments, mais résolues, et que la contradiction ou les outrages n'arrêtaient point.

Comme d'autres, nous avons aspiré à être l'une de ces voix.

Nous réclamons simplement qu'on nous en laisse la liberté.

Et il ne dépend pas des *Etudes*, malgré leur violent effort, d'y porter atteinte.

Si elles venaient maintenant à se plaindre que nous leur opposions cette défensive à découvert, alors qu'elles se sont abstenues de nommer ceux dont elles parlaient; si elles se montraient surprises que nous ayons pris pour nous leurs attaques soit-disant impersonnelles, nous répondrions que c'est l'inconvénient de ce système qui consiste à provoquer toutes les applications en se défendant d'en faire, et que le nôtre nous donne, du moins, sur elles, l'avantage d'une allure franche.

Mais si c'est bien notre procès qu'elles ont voulu faire, avec celui de quelqu'autre — et comment en douter? — nous nous devions, nous leur devions cette réponse, et nous la devions aussi au jury de l'opinion devant lequel elles nous ont traînés.

En l'écrivant, deux choses seulement nous peinaient : la constatation d'un désaccord sérieux entre nous et une Revue catholique par ailleurs si estimable et méritante; le pressentiment de l'impression pénible que cette réplique produira sur nombre de religieux de la Compagnie, qui sont loin d'approuver les *Etudes*, et envers qui nous nous honorons de conserver, comme envers elle, une affectueuse reconnaissance.

Emm. Barbier.

APPENDICE — TROP DE FÉLICITATIONS

Les *Etudes* ont reçu tant de compliments pour l'article-manifeste du 5 janvier, que leur modestie finira peut-être par en être gênée, et il est à craindre qu'elles passent sous silence quelques-uns de ces témoignages, même des plus intéressants. Rendons-leur donc le service de suppléer, du moins en partie, à ce qu'elles seront tentées de taire, car les documents cités ici sont d'importance capitale pour apprécier la portée de leur geste.

Quand M. J. de Narfon, au *Figaro*, prend la défense de quelque cause ou de quelque personne opprimée dans l'Eglise, on sait d'avance qu'il a flairé une bonne occasion de la trahir. Quand M. M. Pernot, dans les *Débats*, traite des événements religieux, on sait que c'est toujours en usant sa lime contre le roc romain, et en faisant de son mieux pour décrier le gouvernement de Pie X et ses directions. Quand nos journaux anticléricaux de France se mêlent de ce qui se passe dans les milieux catholiques, on sait que leur unique but est de saper l'Eglise, de fomenter l'opposition à son autorité. Ils font gauchement et grossièrement la besogne dans laquelle le *Figaro* et les *Débats* déploient un art perfide. Quand les journaux modernistes d'outre-monts, comme l'*Italie*, entonnent les louanges de quelques catholiques ou exaltent leurs initiatives, on sait qu'ils y voient un avantage pour leur cause. Quand la presse bachémiste d'Allemagne met sa puissance au service de quelque entreprise, on sait qu'elle y voit un instrument pour ses desseins.

Pourquoi faut-il que toutes ces voix plus que suspectes forment un vaste concert en l'honneur des *Etudes!*

Elles viennent de publier, le 20 février, une « Mise au point » dont l'objet est fort difficile à discerner et où ce qui apparaît le plus clairement est leur embarras. Elles protestent qu'on ne doit pas les rendre responsables des commentaires que les journaux libéralisants et la presse anticléricale ont faits de leur manifeste. Personne n'y aurait songé, mais qu'est-ce que cela change à la signification de leurs éloges? Elles se plaignent qu'on n'ait pas accordé assez d'attention à leur exposé des « tâches nécessaires », qu'elles ne sont pas loin de donner aujourd'hui pour la partie la plus importante de leur article. Qui prendra le change? Mais, si les *Etudes* sont en droit de dire que la presse n'a pas rendu entièrement leur pensée, nous observerons, nous, que tous ces journaux dont nous subissons l'assaut violent, *Libre Parole, Bulletin de la Semaine, Débats, Figaro, Italie,* certaines Semaines religieuses et les *Etudes* elles-mêmes, ont fait le silence absolu sur les faits qui motivaient nos critiques, sur nos réponses. Il en a été de même pour cette polémique avec la Semaine religieuse d'Agen, dont toute la presse, même les feuilles de chou paroissiales, même les journaux étrangers, se sont emparés. C'est

la fameuse « méthode scientifique » dont M. Imbart de la Tour se targuait contre le cardinal Andrieu, et adoptée par les « compétences » des *Etudes* contre les « incompétences » des catholiques militants. Elles ajoutent : « On a beau jeu, après cela, à crier au scandale ». Ce serait à nous de le dire. Mais, pour revenir à la question : toute la presse qui fait ouvertement ou sournoisement opposition au Saint-Siège a trouvé dans les *Etudes* un appui inespéré ; le *scandale*, il est là !

Nous donnons les citations presque sans commentaires. Elles seront assez éloquentes pour tout lecteur attentif.

On y trouvera des aveux intéressants sur la conspiration organisée contre les « intégraux », et l'on constatera aussi, par la lecture du *Gil Blas*, du *Matin* et des autres, que la prose de ces journaux anticatholiques est dictée ou inspirée par des hommes qui appartiennent à l'Eglise

Dans le *Figaro* du 16 février, sous la rubrique « Intégrisme et catholicisme », rubrique devenue commune à toute la presse, M. J. de Narfon consacre plus de deux colonnes à une amoureuse analyse de l'article des *Etudes*.

Je disais hier que, de toutes parts l'on commençait à instruire le procès de ceux qui, sous couleur de défendre l'intégrité de la foi catholique — et de là le nom d'intégristes qu'ils se donnent à eux-mêmes — font précisément, en marge de la hiérarchie et sans aucun mandat, cette sorte de besogne dont il ne paraît pas impossible que, dans l'affaire du supérieur révoqué des Frères de Saint-Vincent-de-Paul, la Congrégation romaine des Religieux ait été la dupe.

C'était, il y a peu de jours, les *Etudes*, la grande revue des Jésuites, qui, sous ce titre : *Critiques négatives et tâches nécessaires*, publiait contre les intégristes ou intégralistes un long et vigoureux réquisitoire, qui lui a valu d'innombrables et de très autorisées félicitations, et dont il y a une réelle opportunité à reproduire quelques passages.

Notre figariste détaille et distille chacune des méchancetés contenues dans la pièce. Il ajoute :

On devine l'émotion qu'un tel article a produite dans le monde religieux, non seulement en France mais à l'étranger. Plusieurs organes diocésains lui ont fait écho. On y pourra voir, dit la *Semaine religieuse* de Toulouse, « mis à nu avec force, netteté et mesure, la méthode, les procédés, la fureur de dénonciation d'une poignée bien connue de « critiques » turbulents et les résultats dissolvants auxquels, si on leur laissait le champ libre, ils ne manqueraient pas d'aboutir. L'article est donc à lire : en le publiant, après avoir trop patiemment attendu peut-être, car le silence ne saurait convenir indéfiniment à ceux qui ont la mission d'éclairer les fidèles, les *Etudes* viennent de rendre un service signalé à la cause catholique ».

Le grand organe catholique belge, le *Vingtième Siècle*, approuve de même et s'explique à son tour sur la « folie intégriste » et sur « le mal incalculable » qui en résulte.

Même approbation, dans le grand journal catholique allemand, la *Kælnische Volkszeitung*, et dans le journal catholique viennois *Die Reichspost*...

Honneur aux *Etudes!*

De M. M. Pernot dans les *Débats* (16 février) :

Mais il y a quelque chose de plus extraordinaire, de plus significatif que la « visite apostolique » de ce religieux dans le diocèse de Paris : c'est le motif qui l'a déterminée. Après avoir accusé, à tort et à travers, le Père Hecker et les américanistes, l'abbé Klein et le comte Albert de Mun, les ralliés et les catholiques sociaux, l'abbé Maignen dénonce le supérieur de Saint-Vincent de Paul. C'en est assez pour qu'on ouvre une enquête contre ce prêtre et pour qu'on le dépose. Depuis quelques années, c'est un jeu, ou plutôt c'est une fonction sacro-sainte pour quelques délateurs professionnels de désigner aux soupçons et aux rigueurs de l'autorité romaine les catholiques qui ne pensent pas exactement comme eux. Nous voulons admettre, en effet, que ces délateurs soient de bonne foi, que le zèle qui les anime soit toujours désintéressé, et qu'indifférents aux personnes, ils ne se soucient jamais que de la doctrine. De la doctrine catholique, de la plus pure, de la plus parfaite, ils se sont institués eux-mêmes les gardiens. Ils la possèdent par principe, par définition, d'une manière absolue et indiscutable : ils sont les « catholiques intégraux ». Quiconque ne partage pas sur tous les points leurs opinions ou même leurs préférences devient suspect, et bientôt coupable. Les organes officiels de surveillance, multipliés dans ces dernières années, ne paraissent pas encore suffisants aux « intégraux » : ils se défient des évêques, des supérieurs d'Ordres religieux, des directeurs d'œuvres catholiques; l'enseignement des Facultés catholiques leur apparaît plein d'erreurs dangereuses, et celui des séminaires ne trouve même pas toujours grâce devant leur critique. Alors ils accusent, ils dénoncent. « Ce qui est extraordinaire et plonge dans le désarroi, c'est l'étendue de la dénonciation », ainsi s'exprimaient, il y a un mois, les Pères Jésuites, rédacteurs des *Etudes,* que la délation des catholiques intégraux n'a point épargnés.

Les Pères Jésuites s'étonnent avec raison que des évêques, des Instituts catholiques, des Ordres religieux puissent être censurés, accusés, dénoncés par des individus sans autorité et par des publicistes sans doctrine. Ils observent que les « étrangers » qui s'érigent en juges dans des controverses difficiles ne sont même pas capables, le plus souvent, d'en comprendre l'objet. De fait, les hommes qui gardent si sévèrement les portes de l'orthodoxie sont rarement des théologiens : ce sont ou des prêtres journalistes, ou même des laïques. Les noms de l'abbé Maignen, de l'abbé Barbier, de M. Rocafort et de quelques autres inquisiteurs très profanes sont assez connus en France. Dans d'autres pays, les choses se passent à peu près de la même façon. L'idée ne viendrait à personne, en Allemagne, de confondre M. le comte Oppersdorfr avec un docteur de l'Eglise : il n'en fait pas moins la leçon aux évêques, et sur quel ton, dans son petit journal *Klarheit und Wahrheit!* Le vénérable archevêque de Vienne, Mgr Piffl, se défend à grand'peine contre les accusations du *Sonntagblatt,* qu'inspire la comtesse Chotek. Les évêques italiens baissent la tête, lorsque les frères Scotton, directeurs de la *Riscossa,* laissent tomber sur eux le blâme ou la menace.

Mais, dira-t-on, ce qui fait la force de ces accusateurs incompétents, de ces délateurs mal qualifiés, n'est-ce point la faiblesse même de ceux qu'ils accusent et qu'ils dénoncent? Des évêques, des supérieurs d'Ordres reli-

gieux, des directeurs d'Instituts catholiques, en sont-ils réduits à rendre compte de leurs opinions et de leur conduite à des hommes qui n'ont ni les moyens ni le droit de les juger, à se défendre contre les critiques et à trembler devant les menaces de ces inquisiteurs d'occasion? — Voilà en effet toute la question; et il n'est pas facile d'y répondre. Car, enfin, si ceux qui accusent et qui dénoncent n'étaient pas assurés de trouver, dans des sphères très voisines du pouvoir, un appui énergique et des encouragements, ils ne poursuivraient pas avec tant de zèle et d'audace une besogne ingrate et odieuse. La délation ne fleurit que sous les gouvernements qui la provoquent ou qui tout au moins la tolèrent. Ici encore, il faut mettre hors de compte, comme formant heureusement des exceptions, quelques fonctionnaires subalternes que leur intérêt fait agir plutôt que leurs convictions, et qui, intransigeants sous un Pape intransigeant, eussent été modernistes hardis sous un Pape libéral. Mais il y a, dans les hauts conseils de l'Eglise, des intransigeants de bonne foi, que préoccupe uniquement le souci de maintenir intacts les principes de la doctrine et de la discipline catholiques. Redoubler de vigilance et de sévérité, tel est, à leur jugement, le seul moyen de défendre l'orthodoxie. D'où que vienne l'accusation, elle ne leur paraît pas négligeable : comme ils voient le danger partout, tous les soupçons leur semblent fondés. Ils approuvent le zèle de ceux qui dénoncent le mal, ou même l'apparence du mal : et cette approbation est si évidente, si incontestable, que les suspects ou les accusés, si forts qu'ils soient de leur bon droit, de la rectitude de leurs intentions et de leurs actes, n'envisagent pas sans inquiétude l'humiliante nécessité de se défendre. Les délateurs, quelque indignes qu'ils soient, s'érigent en représentants de l'autorité romaine, en défenseurs de l'orthodoxie catholique : et ils ne sont pas désavoués. « Il ne reste plus d'autre moyen de vivre en communion avec Rome, — constatent tristement les Jésuites des *Etudes*, — que de se mettre à la suite et à la merci des meneurs de cette campagne ». Et, chaque jour, les meneurs de cette campagne se montrent plus exigeants et plus téméraires.

Honneur aux *Etudes!*

La *Dépêche* de Toulouse (11 février), dans un article intitulé : « Contre les menées intégristes » :

En France, aussi, la revue des Jésuites, les *Etudes*, s'était vue dans l'obligation de réagir vigoureusement contre les menées des « intégraux ».

On signale maintenant que le cardinal Amette, archevêque de Paris, qui est depuis quelques jours à Rome, s'occupe aussi d'éclairer qui de droit sur la malfaisance des « intégristes » français, notamment de leurs organes *La Vigie* et la *Critique du libéralisme*.

La *Dépêche* apporte donc, elle aussi, son appui aux *Etudes* contre les « intégraux ». Ajoutons incidemment qu'elle en profite aussi pour intervenir en faveur de la Semaine religieuse d'Agen, à propos d'une récente polémique.

Cette dernière publication, dirigée par l'abbé Barbier, vient encore de se distinguer par une attaque calomnieuse contre l'évêque d'Agen, qu'elle a accusé de laisser donner au grand séminaire du diocèse un enseignement philosophique à la Bergson. Cette attaque vaut à l'abbé Barbier une riposte péremptoire de la part de la *Semaine religieuse* d'Agen. Il s'y trouve notam-

ment un argument « ad hominem » pour l'abbé Barbier; il ne manque pas de piquant; le voici...

La Semaine religieuse d'Agen n'aura pas eu souvent pareille bonne fortune (1).

Du *Gil Blas* (10 février) sous le titre : « Intégristes et modernistes » :

L'Eglise de France est horriblement déchirée.

Il n'y a plus de catholiques.

Il y a des « modernistes » et des « intégristes ».

Est « moderniste » — aux yeux des « intégristes » — quiconque est courtois vis-à-vis de ses adversaires non-catholiques, quiconque estime qu'il n'est peut-être pas absolument nécessaire d'assommer les gens pour les amener au Christ.

Les « modernistes » — flétris de cette épithète désobligeante — se vengent en traitant leurs ennemis d' « intégristes ». L'intégrisme fut condamné jadis par Pie X, par Pie X lui-même, épouvanté de certaines exagérations, en la personne d'un chanoine andalou, l'abbé Rocca, de Séville, qui professait que mieux vaut un libre-penseur qu'un catholique tempéré. Les « modernistes », ou ceux que l'on tâche d'anéantir avec cette qualification, sont allés chercher en Espagne le mot d' « intégrisme », pour l'appliquer aux catholiques qui font de la surenchère et proclament que le Pape est adorable tout comme Dieu le père et que les mécréants doivent être éloignés de la cité « par tous les moyens ».

Le chanoine Barbier (2), M. Jacques Rocafort et certains membres de l'*Action française* sont « intégristes ».

Par contre, encore qu'ils s'en défendent et bien que cette vérité n'apparaisse pas aux yeux de tous avec évidence, M. Denys-Cochin, le comte Albert de Mun et Mgr Amette sont considérés comme « modernistes » — par leurs adversaires.

L'histoire intérieure de l'Eglise de France, en ces dernières années, est l'histoire des luttes entre « intégristes » et « modernistes » et le récit des triomphes successifs et contradictoires des uns et des autres...

Touchant intérêt du... *Gil Blas* pour les pauvres « modernistes ». Mais voici encore du même journal, sous la même rubrique. Lisez attentivement et voyez si l'inspiration peut être du journal qu'est le *Gil Blas*. Je ne relève pas les faussetés. Le début de l'article est relatif à la réforme apportée par le Pape dans le gouvernement de l'Institut des Frères de Saint-Vincent de Paul.

Les modernistes — ou ceux que leurs adversaires désignent sous ce vocable désobligeant— ne sont pas des gens combatifs.

Laïques, ce sont, pour la plupart, des gens aisés et bien élevés, à qui répugnent les polémiques violentes et les controverses où l'injure remplace facilement l'argument défaillant.

---

1. Jusqu'au grand organe bachémiste, la *Kœlnische Volkzeitung* qui répète cette leçon! (7 février). Et tous ignorent que le fait donné pour actuel remonte à notre livraison du 1er janvier 1912!

2. Trop d'honneur! Je confesse humblement n'avoir pas reçu le plus modeste camail.

Prêtres, ils travaillent : historiens, théologiens, philosophes, exégètes, ils s'ingénient à faire profiter l'apologétique catholique des derniers travaux de la science contemporaine; ils n'ont, ni ne veulent avoir, aucune aptitude aux discussions sur les personnes. Esprits soumis à la sévère discipline universitaire, tout imprégnés de l'esprit critique le plus exigeant, ils se refusent aux généralisations hâtives, aux insinuations injustifiées, aux vastes synthèses diffamatoires.

Religieux, ils savent que le peuple de France — ouvriers et paysans — se moque de Rome comme de Genève, se rit des théologiens comme des hérésiarques, et ne juge les idées et leur propagateurs qu'aux actes. Aussi s'appliquent-ils à multiplier les œuvres sociales de toute nature, qui, en facilitant aux malheureux la lutte contre l'adversité, créent en eux un état d'esprit favorable, remuent un champ dans lequel les apôtres du Christ pourront utilement lancer leur grain.

Mais, pour être bien élevés, courtois et soucieux, par-dessus tout, de venir en aide à leur prochain, ceux qu'on appelle les modernistes ne sont pas des sots.

Ils organisent la résistance — résistance désintéressée, puisqu'elle a en vue, non point de mettre leurs personnes à l'abri des foudres romaines, néo-orléanistes ou intégristes, mais d'assurer, envers et contre toutes les entreprises des théologiens au service de la politique ou des politiciens qui se servent de la théologie, la vie et la prospérité de leurs œuvres bienfaisantes et charitables, l'indépendance de leurs études philosophiques ou critiques.

Attaqués par les intégristes, ceux que l'on tâche d'écraser sous l'épithète de modernistes, ont décidé, ces jours-ci, de mettre, à leur tour, leurs accusateurs en accusation.

Ils montreront à Rome que tel ancien Jésuite qui dénonce, comme moderniste, l'entente de certains catholiques libéraux avec des républicains point adversaires de l'Eglise, ne trouve rien à blâmer dans les professions de foi d'athéisme de tel royaliste, qui a, à ses yeux, le mérite de faire vivre son pamphlet, en lui procurant des souscripteurs.

Ils montreront que tel abbé ne dénonce les œuvres que parce qu'il en a été exclu, et ne s'applique à faire condamner des livres qu'après avoir essuyé, personnellement, maint échec littéraire.

Ils montreront que les plus violents partisans d'un « Parti de Dieu » luttant contre les gauches, mais aussi contre les libéraux et les conservateurs, n'ont senti la nécessité de ce parti que le jour où ils ont vu leur concours repoussé, parce que suspect, par les conservateurs et les libéraux.

Et ces accusations, ceux que l'on traite de modernistes — ceux à qui l'on reproche de ne pas être assez intégralement catholiques, ce qui vaut mieux que de ne pas l'être du tout — les feront porter à Rome, non point par quelque *monsignor* italien chassé du Vatican, non point par quelque universitaire bénéficiant, à l'occasion, d'avancements de police, non point par des abbés interdits ou des religieux exclus de leur congrégation, mais par la grande majorité de l'épiscopat français, lasse de chanter.

Le *Matin* ne croit pas moins rendre service à l'Eglise en prenant parti contre les « intégraux ». Auriez-vous cru qu'il eût une sollicitude particulière pour l'A. C. J. F., et qu'il suivait les controverses à son sujet? Sa défense des boy-scouts s'explique mieux.

Avec le titre « Les intégristes contre les modernistes » (11 février) :

Il semble bien que l'incident soulevé par le « visiteur apostolique » ne soit qu'un chapitre nouveau de la longue lutte livrée aux modernistes par les « intégristes », ces « bouledogues de l'orthodoxie », comme les appela un jour, du haut de la chaire de Saint-Augustin, le père Rutten, le grand prédicateur belge.

Les « intégristes » font tomber aujourd'hui sous l'accusation de « modernisme social » l'abbé Anizan, ex-supérieur des frères de Saint-Vincent-de-Paul.

L'abbé Anizan était cependant vice-président de la très orthodoxe Union des associations ouvrières catholiques, et il avait comme voisins, au bureau de cette union, des ecclésiastiques comme Mgr de Poterat, et des laïques comme M. François Veuillot, qu'on ne songerait pas à qualifier de modernistes, ni même de libéraux.

Mais d'autres œuvres, avant les patronages des frères de Saint-Vincent, et d'autres personnes, avant l'abbé Anizan, ont connu les attaques des « intégristes » et pâti de leurs dénonciations.

» Connaissez-vous l'Association catholique de la jeunesse française? nous disait-on. C'est une œuvre de tout repos. Elle se compose de cercles dans lesquels, sous la direction de quelque vicaire, les jeunes ouvriers et les jeunes villageois étudient les questions économiques et sociales, s'initient aux lois protectrices du travail et aussi se confirment dans leur foi. Cela tient du catéchisme de persévérance et de l'université populaire.

» Eh bien, cette œuvre a été dénoncée violemment par un ancien Jésuite, le Père Barbier, et si l'association n'a pas été condamnée, ce n'est pas la faute de cet « intégriste » éminent ».

Les « intégristes » ont attaqué aussi les sociétés catholiques de gymnastes.

« Vous avez certainement vu, aux fêtes de Jeanne d'Arc ou en quelque manifestation analogue, ces petits bonshommes aux costumes clairs, qui défilent comme des soldats, précédés de leur drapeau et de leurs clairons, et suivis de leur aumônier? Ce sont des élèves des écoles primaires; ils se réunissent le jeudi ou le dimanche pour courir en plein air, s'exercer au trapèze ou faire des pyramides humaines. Cela ne tire pas à conséquence, mais cela ne vaut-il pas mieux que d'aller au café?

» Les « intégristes » ont demandé des sanctions contre ces inoffensives sociétés. Un jeune et pétulant abbé qui chasse l'hérétique après avoir vainement essayé de conquérir la gloire littéraire en publiant un roman léger, a déclaré, dans un mémoire, que les sociétés de gymnastes catholiques faisaient courir un grave danger à la foi. Et il citait, comme traits abominables de leur perversion, que des gymnastes avaient chanté la *Marseillaise* et que d'autres avaient ri dans un cortège... »

Où le *Matin* s'est-il renseigné?

Revenons plus directement aux *Etudes*.

L'*Italie* est le plus décidé de tous les journaux en leur faveur (1), au point de leur être importune par son tapage. Mais elle redouble.

---

1. Mais dix autres journaux d'Italie les applaudissent également, ceux du trust italien et ceux modernisants, *Il Momento*, l'*Avvenire*, *Il Corriere d'Italia*, etc...

« Nos lecteurs, — disait la *Vigie* du 22 janvier, — connaissent peu l'*Italie*, journal d'affaires mi-parties, qui se public à Rome en mauvais français et traite journellement des questions catholiques, tantôt avec la décence d'une *Lanterne*, tantôt avec la pureté d'intention d'un chroniqueur religieux du *Figaro*. Les deux genres alternent, se complètent et se disqualifient chaque jour l'un par l'autre, au point qu'il est souvent difficile de citer et que l'ensemble finit par échapper à toute critique honnête.

» Ainsi le 14 janvier 1914, l'*Italie* apprécie la récente rébellion du malheureux abbé Lemire : on ne trouvera rien de plus brutal, de plus mensonger ni d'un style plus répugnant dans toute la presse du Bloc en France. »

Et après la citation :

« Cependant, c'est la même *Italie* (1), qui, l'avant-veille, 12 janvier, à la même place, de la même encre et du même cœur, avait longuement analysé l'article des *Etudes* (où l'on nous accuse notamment d'avoir manqué de respect aux évêques) » :

Les *Etudes*, revue rédigée par les Pères de la Compagnie de Jésus, viennent de publier dans le premier numéro de 1914, un article fort intéressant que nous nous empressons de signaler, d'autant plus que les idées exprimées sont celles que toujours nous avons défendues dans l'*Italie*.

Les déclarations des *Etudes* sont d'autant plus remarquables qu'elles sont signées par toute la rédaction.

L'excellente revue dit qu'elle défend des intérêts supérieurs en répondant à certaines attaques...

« Etc., etc., etc..., reprenait la *Vigie*. L'*Italie* ne néglige en effet

---

1. Voici un autre spécimen de son esprit. Il est plus récent (18 février). C'est à propos du projet de réunion Keller, que l'*Italie* vilipende les plus hauts personnages de l'Eglise, les désignant clairement sans les nommer.

« De notre côté nous demandons quelle sera l'attitude du Vatican qui certainement, en cette occasion, voudra jouer encore une fois un rôle et faire » une de ces gaffes dont il est coutumier.

» Le grand théologien de l'*Action française*, protecteur des athées monarchistes, ne manquera pas d'intervenir avec toute son autorité jésuitique et cardinalice pour imposer aux Français de suivre la politique des » Camelots du Roy et de faire croire que la religion sera sauvée le jour où » le trône royal sera placé sur l'autel.

» Il faut avoir la mentalité rabougrie d'un théologien de chambre pour » soutenir des théories pareilles et pour croire qu'en France certaines restaurations de vieilles perruques sont encore possibles. Ce que l'Eglise y » gagnerait!

» Les freluquets de la diplomatie pontificale qui avec leur chef passent » le temps à jouer au billard avec les *ragazzi* du Transtévère et ont le » temps d'assister aux représentations scéniques du carnaval, sont seuls capables d'avoir des conceptions pareilles de la politique et d'appliquer en » pratique leurs arlequinades.

» Depuis quelque temps, dans l'Eglise et surtout, au centre directif, c'est » un carnaval continuel des jeunes innocents qui prennent leurs ébats » comme des polichinelles.

» Après carnaval vient Carême. Et celui-là sera de maigre strict pour les » pauvres gens qui devront réparer les folies de la jeunesse frivole qui actuellement sans soins et sans soucis gouverne l'Eglise en dansant ».

de ramasser aucune des expressions injurieuses et violentes par lesquelles des écrivains aussi considérables ont entrepris de nous rappeler à la modération. Et si nous rêvions, peu chrétiennement d'une revanche, ce serait d'infliger aux distingués auteurs de cette diatribe, la lecture publique de ce résumé, raccourci de leur vilain geste : ils ne manqueraient certainement pas d'en rougir, et la conclusion de l'*Italie*, en les acoquinant à de pareils alliés, leur ferait certainement ressentir toute la honte d'un pareil mouvement d'humeur ».

C'est dans les mêmes termes que nous avons parlé dans l'*Italie* et chaque fois la meute des mormons de Florence et d'autres lieux nous a lancé à la tête les injures les plus grossières.

Il n'y a pas de doute que les farceurs, système Leo Taxil, dominent l'Eglise.

Espérons que le Saint-Esprit interviendra, illuminera et fera comprendre à ceux qui doivent gouverner, qu'il est temps de clore la digue ouverte avec trop d'imprudence par quelques linottes qui se croient des roitelets et que trop imprudemment on laisse... s'amuser.

Le P. de Grandmaison, directeur des *Etudes*, a honoré l'*Italie* d'une lettre où il explique qu'elles n'ont pas entendu attaquer les vrais « papaux intégraux », selon l'expression de celle-ci, mais ceux que leur article désignait bien clairement, selon les passages de choix que sa lettre reproduit.

A quoi l'*Italie* répondait avec sang-froid : si vous n'avez pas visé des « papaux intégraux », à qui vous en preniez-vous ? Mais elle ne renonce pas pour cela à soutenir et à venger les ingrates *Etudes*

Le 13 février, elle disait :

Nous avons été les premiers à signaler dans l' « Italie » l'excellent article des « Etudes », revue de la Compagnie de Jésus, qui, au commencement de janvier, a fait une déclaration explicite au sujet des prétendus marchands d'orthodoxie intégrale moutardiers du Pape qui ont pris pour tâche de rendre à l'Eglise les plus mauvais services possibles en suscitant des disputes et en dénonçant intrépidement tous les honnêtes catholiques qui ne veulent point s'inféoder à leur clan.

En Allemagne et spécialement en Autriche, des voix autorisées se sont élevées aussi pour dénoncer publiquement les agissements de ces pharisiens. Et dans le clan des faux zélateurs on ronge le frein tout en grognant et en essayant de baver de la bile.

Les « Etudes » ont rendu à l'Eglise un service signalé en parlant franchement et librement, comme c'est le devoir de ceux qui prennent au sérieux la mission de défendre une cause par la plume. *Credidi, propter quod locutus sum.*

La revue les *Etudes* a en outre rendu un service signalé à l'Eglise de France, car elle a inspiré un peu de courage au clergé et aux évêques.

Toute l'engeance des prétendus intégraux était arrivée à exercer un certain terrorisme sur le clergé. Se voyant appuyés, les évêques osent par-

ler ou du moins laissent parler leurs *Semaines Religieuses* qui font écho aux doléances des *Etudes*.

Quelques jours auparavant (6 février), le même journal avait encore pris la défense des *Etudes* dans un article de la dernière violence contre le Directeur de la *Critique du Libéralisme*. Nous le citons à cause de sa conclusion. Il y a des dégoûts qu'il faut savoir surmonter, quand il s'agit de faire la lumière. Cet article a pour titre : « *Barbier, le raseur apostat, s'acharne contre les Etudes* » :

C'est fort amusant de voir le Barbier, raseur par excellence, et Jésuite défroqué, accuser ses anciens confrères de n'être pas complètement dans l'orthodoxie.

M. Barbier, au contraire, à peine sorti de la Compagnie de Jésus, s'est érigé en censeur général du clergé, des laïques, voire même des évêques et des cardinaux, et ce beau sire rase tous les quinze jours son public avec une outrecuidance de défroqué inconscient.

Ce qu'il y a de plus remarquable dans l'affaire Barbier, c'est qu'en s'érigeant en juge de ses anciens confrères de la Compagnie dont il a apostasié, il se permet l'outrecuidance de dire...

Ici, l'*Italie* cite le passage de notre article où nous produisions les appréciations du Saint-Père favorables à la *Critique du Libéralisme*, rapportées par les évêques qui les recueillirent de sa bouche. Après quoi, voici la finale qui est à méditer :

A moins que nous ne soyons dans le pays de la confusion et que les braves gens soient obligés de croire plutôt aux apostats de la Compagnie de Jésus qu'à ceux qui sont restés fidèles au règlement de leur Ordre, nous nous demandons comment au Vatican on peut laisser passer des choses pareilles et si nous n'en sommes pas arrivés à ce moment psychologique prédit, il nous semble par Nostradamus, **Caecus caecorum custos et erit confusio magna. — Amen!**

Malgré tant de haine d'une part, de sympathie si entière de l'autre, de nous ou des *Etudes*, qui est le plus à plaindre?

L'*Italie*, ardent défenseur des *Etudes*, donnait le 17 février, un article digne d'être mentionné, quoiqu'il apparaisse ici comme un hors-d'œuvre. Il a pour titre : « Le visiteur apostolique en France : son action et *celle du Vatican* sont généralement blâmées dans le monde religieux ». Comme M. de Narfon, dans le *Figaro*, l'*Italie* s'évertue d'abord à trouver un prétexte à une reprise de mesures sectaires dans la réforme intérieure d'un Institut religieux. Mais, en véritable enfant terrible du parti, elle ne manque pas une occasion — on en verra une autre à l'instant, — de mettre les pieds dans le plat, d'avouer ce qu'il faudrait taire, et de prendre sous sa protection des gens qui s'en passeraient bien. J'ai laissé de côté, dans les journaux français, les récriminations sur la visite apostolique et de virulentes critiques

contre ses instigateurs supposés. L'*Italie*, oubliant pour cette fois la théorie des *Etudes*, si fort appuyée par elle, qu'il est indigne d'en appeler des questions religieuses au jury de l'opinion et que c'est introduire la démocratie dans l'Eglise; parle comme si elle connaissait la source de ces attaques.

Quelques journaux pieux pour sauver le Vatican et le justifier en viennent à accuser les Frères d'avoir fait connaître au public une « affaire de simple doctrine intérieure » et compromettent ainsi une œuvre postscolaire à laquelle la secte des laïcisants en veut le plus. On accuse ensuite la presse libérale d'avoir parlé.

C'est tout simplement ridicule de dire que la presse libérale a « exagéré l'importance du cas qui a motivé une enquête », laquelle a abouti aux graves sanctions de déposition du supérieur général qui, à Paris, jouissait de l'estime universelle et à la nomination, par voie d'autorité de son successeur, contrairement au droit d'élection que les règles reconnaissent aux Frères de Saint-Vincent-de-Paul.

Les victimes de cet acte d'arbitraire n'auraient pas le droit de parler et de se défendre, mais devraient courber la tête et se laisser exécuter sans crier, parce que cela plaît ainsi à certains énergumènes impolitiques. Le public n'a pas le droit d'être averti! Allons donc, pouvait-on croire que les faits ne seraient point connus, et maintenant que le mal est irréparable on accuse les victimes parce qu'elles veulent se défendre!

Au ton de la conclusion, on reconnaîtra l'esprit qui guide le journal avocat des *Etudes*.

Et l'on n'a pas prévu qu'on détruirait une œuvre utile à l'Eglise et à la société et qu'on provoquerait la sortie de plus de la moitié des religieux. Les dénonciateurs monarchistes et à leur tête le P. Maignen triomphent, c'est vrai, mais l'œuvre n'en est pas moins détruite.

C'est toujours le *compelle exire;* on n'a qu'à continuer ainsi pour accomplir la prophétie de la *Religio depopulata!*

L'article du 9 février était encore plus suggestif. Il nous amènera à un rapprochement curieux. Ce jour-là, l'*Italie* intitulait son morceau : « Le cardinal Amette à Rome : intrigues gallophobes et intransigeantes à propos de cette visite. » D'intrigues, elle n'en relève, en fait, aucune, mais elle s'étonne, avec ou sans sujet, qu'on ait trouvé un indice des tendances du Cardinal dans le choix qu'il a fait de la Procure générale de Saint-Sulpice comme lieu de résidence. Ce serait, en effet, un enfantillage. Mais, si les vénérables sulpiciens avaient besoin d'être défendus, on peut douter qu'ils soient flattés du patronage de l'*Italie*. Elle les en accable.

Si l'on voulait un peu se renseigner, on apprendrait que tous les archevêques de Paris, depuis qu'à Rome existe une Procure de Saint-Sulpice, ont toujours demandé l'hospitalité à cette maison pour la simple raison de l'union étroite et intime qui existe entre les archevêques de Paris et Saint-Sulpice, vu que cette Société religieuse a été fondée par M. Olier pour di-

riger les clercs dans le Grand Séminaire du diocèse de Paris, établi près de l'église de Saint-Sulpice. Il est tout naturel que l'archevêque de Paris aille demeurer chez les Sulpiciens qui sont à peu près ses diocésains et les directeurs de son séminaire. Feu le cardinal Richard, qui se rendait à Rome chaque année, logeait à la procure de Saint-Sulpice, le cardinal Amette a une raison de plus d'y loger, vu que précisément il a été élève des Sulpiciens à Paris. C'est donc absolument ridicule de voir des intentions politiques dans le choix d'un logement et c'est encore plus odieux de vouloir créer un antagonisme entre deux établissements français à Rome, l'un tout aussi respectable que l'autre et où l'on use de courtoisie réciproque en toute occasion. On n'est pas plus intransigeant au Séminaire Français qu'on n'est libéral à la Procure de Saint-Sulpice. Dans les deux maisons on accueille les évêques français lorsqu'ils le demandent, les uns, anciens élèves des Sulpiciens, vont naturellement aux Quatre-Fontaines, les autres, anciens élèves du Séminaire Français, aiment revoir leur cher *Santa Chiara* sans se baser sur des préférences politiques ou des idées de libéralisme ou d'intransigeance.

L'*Italie* poursuit :

Deux choses préoccupent les journaux en question. Ils ont annoncé que le cardinal Amette s'était chargé de dénoncer les intransigeants, Barbier et Compagnie, la *Vigie*, l'*Action française*, etc., puis il travaillerait aussi en curie pour obtenir une entente, un *modus vivendi* avec la troisième République.

Et alors, elle ajoute :

Ces deux faits préoccupent certain prélat ami des Rocafort, inspirateur des *Vigies* de tout genre et toujours fort remuant, habitué aux intrigues. *Quand il n'en fait pas en Pologne, il en ourdit en Russie, parfois il se fait donner sur les doigts en Allemagne.* Il a été à peu près de toutes les opinions et depuis sa dégringolade officielle il tient à jouer un rôle et parfois essaie de donner des directions papales intégrales après s'être vanté d'avoir inventé le modernisme en Italie.

Par un de ces jeux où le hasard se plaît, le même jour, 9 février, la *Libre Parole* lançait le même trait, mais, il faut lui reconnaître cet avantage, le journal des « On les estime toujours », — et cela, sans doute, parce qu'ils s'abstiennent soigneusement des personnalités, des violences de langage et des insinuations diffamatoires dont ils se plaignent d'être eux-mêmes victimes, — la *Libre Parole* lançait le même trait, de même que, le 10 février, elle affirmait à l'unisson des autres, que les Supérieurs des Frères de saint Vincent de Paul avaient été dénoncés par M. Maignen, mais elle se montre beaucoup plus odieuse encore que l'*Italie*.

C'était dans un article intitulé : « M. Jean Carrère et le Pape », où il s'agissait des racontars aussi insolents qu'ineptes de ce journaliste, pour faire croire, qu'afin de combattre le « tango », Pie X voulait lancer la « furlana ».

Un premier dire des « On les estime toujours » est déjà bien joli. A les en croire, le reporter du protes-*Temps* « *fut, avec quelques autres de son espèce, l'un des fondateurs de l'intégrisme.* » J'imagine, alors, que lui et ceux de son espèce doivent éprouver toute la surprise d'une poule qui aurait couvé un canard. N'allez pas croire pourtant que la *Libre Parole* s'amuse à vous en faire avaler un. C'est sérieusement qu'elle met ce sous-titre à son article : « *Un fondateur de l'intégrisme* ». Si, après cela, les intégristes, intégralistes ou intégraux, comme on voudra, ne deviennent pas la cible des risées. c'est que la *Libre Parole* leur aura volé la place.

Mais venons à ses allusions aussi mesurées que voilées. A la suite de la phrase citée, elle ajoute :

> Nous raconterons un jour ou l'autre là-dessus de jolies histoires. *Dans certaine maison du Corso*, le Vatican était *abominablement trahi par d'habiles provocateurs. Les catholiques polonais*, notamment, *ont été livrés là à la Russie schismatique* par un homme dont nous nous réservons de dévoiler les *abominables manœuvres* quand l'heure sera venue. Chaque chose en son temps.
>
> Cet homme continue dans l'ombre. Qu'il sache que l'ombre ne le couvre plus. Ce n'est pas son nouveau collaborateur français (Jean Carrère) qui, en exagérant « l'intégrisme », — (qui l'en eût cru capable ou coupable?) — *pourra lui rendre l'intégrité.*

La *Libre Parole* et l'*Italie* auraient-elles fait la même invention le même jour, où existerait-il « dans l'ombre » une source d'informations où le journal de nos très éminents catholiques et la moderniste *Italie* s'alimenteraient également? Nous aimons à croire qu'il y a seulement simultanéité de découverte. La rencontre est déjà assez heureuse, sans supposer autre chose. On appréciera cette sorte de chantage.

J'ajoute seulement, qu'en tout ceci la digression n'est pas oiseuse, car la *Libre Parole* fut la première à se réjouir de l'article des *Etudes* dont elle régala ses lecteurs par longues tranches (10 janvier). Elle disait :

> Nous avons signalé l'article paru le 5 janvier dernier dans les *Etudes*, la grande revue des RR. PP. Jésuites, sous ce titre : « Critiques négatives et tâches nécessaires ».
>
> Cet article, signé les *Etudes*, produit, dans tous les milieux catholiques, une énorme impression. On y trouve une protestation autorisée, motivée, aussi vigoureuse dans le fond que modérée dans la forme, contre les dissolvants qui, sous prétexte d'intégrisme ou d'intégralisme, semblent avoir pris à tâche, sous prétexte d'une surenchère d'orthodoxie, de combattre les instituteurs, les œuvres, les hommes les plus incontestablement dévoués à l'Eglise et à la cause catholique.
>
> Il y a là pour la conscience chrétienne, un scandale qu'avaient déjà dénoncé le cardinal Mercier, le cardinal Amette au récent Congrès de la *Croix*, l'archevêque de Vienne, etc...

Nous donnions, récemment, les extraits de l'allocution de Mgr du Vauroux, évêque d'Agen, jetant, lui aussi, le cri d'alarme.

Plusieurs de nos lecteurs nous demandent de publier quelques passages de l'article des *Etudes*. Nous répondons très volontiers à leur désir...

J'ai écarté à dessein nombre d'autres citations relatives à des événements d'ordre différent, tels que la réforme de l'Institution des Frères de Saint-Vincent de Paul et la convocation d'une réunion prochaine par le colonel Keller pour traiter d'une organisation catholique. Elles auraient pourtant servi à montrer l'ardeur de la presse anticléricale à fomenter toute réaction contre les « intégraux », et aussi à faire saisir l'action de ses inspirateurs occultes. Contentons-nous de l'*Action* du 15 février. M. Piou et l'Action libérale ne seront pas moins flattés que la Semaine religieuse d'Agen de se voir soutenus par elle.

C'est, aujourd'hui, aux questions d'ordre politique qu'il nous faut revenir.

Il se passe en ce moment dans les milieux religieux des choses bien troublantes! Notre série d'articles sur le Grand Parti Catholique a montré les agissements et les intrigues d'un clergé batailleur et ultramontain prêt à descendre dans l'arène politique pour *le Roy* et la religion.

Mais voici qu'aujourd'hui nous assistons à une autre campagne et à d'autres intrigues de sens directement opposé.

Ce ne sont plus les évêques d'Action française qui s'agitent et se remuent. Ce sont, cette fois, ceux qui ont mis leur confiance en M. Piou et en l'Action Libérale, ce sont ceux que l'on considère comme les modérés et les temporisateurs qui, à leur tour, vont demander appui, conseils et approbation en haut lieu!

Ils y vont, le cœur bien gros, assurent-ils, contre certaines personnalités religieuses et même laïques qui, en ces derniers temps, ne cessent de les tancer et de les morigéner plus que durement, en émettant la prétention de parler au nom de Rome.

Le très fin et très avisé diplomate qu'est M. Amette, cardinal-archevêque de Paris, est actuellement dans la ville Eternelle. Les motifs de son voyage donnés par la presse religieuse ne sont que des excuses; en réalité, M. Amette s'est rendu à Rome sur les conseils pressants de notabilités catholiques et religieuses libérales qui veulent voir se terminer la campagne de dénigrement menée contre eux par des polémistes ensoutanés qui se prennent pour les directeurs de conscience de l'Episcopat.

Celui-ci, de tous côtés, est las de ces attaques, et nous pouvons citer quelques exemples. Hier c'était un ancien religieux, le R. P. Emmanuel Barbier, qui s'en prenait violemment dans sa revue *La Critique du libéralisme*, à l'évêque d'Agen et critiquait âprement l'enseignement donné dans son grand séminaire.

L'évêque dut répondre dans sa *Semaine religieuse* et s'éleva avec vigueur contre la prétention de ce congréganiste de s'ériger à lui seul en Saint-Office, en Consistoriale et en Congrégation de l'Index.

Notons enfin que le terrible moine, dans la même revue, jetait le blâme sur le cardinal-archevêque de Paris, sur l'évêque de Nice, sur l'Associa-

tion catholique de la Jeunesse Française, les Semaines Sociales, etc., etc...

La bannière noire de ce Torquemada moderne hante les oreilles des prêtres qui ne partagent pas ses idées.

Aussi le clergé est-il obsédé de la tutelle que semblent vouloir faire peser sur lui des gens qui ne cessent de se dire soutenus et approuvés en haut lieu et surtout qui ne cessent de diriger leurs attaques contre quiconque ne veut pas partager leurs conceptions politiques.

Il y a un autre homme qui incommode bien des porteurs de soutanes, c'est le polémiste catholico-royaliste de l'*Univers*, le chanoine Lecigne, qui bataille chaque jour en un pesant article pour la cause du Roy et maltraite de belle façon tous ceux dans le clergé ou dans les laïques catholiques qui ont des tendances libérales.

Ce fervent défenseur du trône se livrait au lendemain du congrès de « l'Action Libérale » aux pires violences et aux pires insinuations contre M. Piou. On pourrait s'étonner que ce M. Lecigne, qui relève du diocèse de Lille, puisse impunément se livrer à n'importe quelles attaques et n'importe quelles manœuvres contre des personnalités catholiques alors que son chef hiérarchique, M. Charost, traque l'abbé Lemire. Mais le royaliste Lecigne sert la politique chère à M. Charost, et plus ses écrits seront haineux et violents contre les libéraux, plus le cœur de son évêque se sentira plein de mansuétude et de tendresse à son égard.

C'est pour faire cesser une telle situation, c'est pour mettre un terme à de tels agissements que M. Amette, représentant de l'épiscopat non point libéral, mais simplement modéré, est en ce moment à Rome.

Il va exposer ces griefs au Saint-Père et plaider la cause contraire à celle que le Primat des Gaules était allé précédemment défendre.

Ce n'est pas sans inquiétude que cette démarche est envisagée dans les milieux royalistes. Le peu de succès de M. Sevin avait causé une légitime colère chez les défenseurs du trône; que sera-ce si la tentative de M. Amette est couronnée de succès et si une note officielle de Rome rappelle à certains moines de l'Abbaye d'*Action française* qu'ils n'ont nulle autorité pour parler au nom du Vatican?

Nous avons montré hier que la campagne royaliste se continuait dans les milieux catholiques; notre confrère le *Temps* confirmait hier ce que nous avons dit depuis longtemps sur les haines soulevées contre M. Piou, suspect de faire le jeu des républicains...

Déjà, l'un des journaux du trust modernisant d'Italie, le *Messagero*, avait donné, le 4 février, cet article que nous citons, bien entendu, pour ce qu'il est, c'est-à-dire pour une manœuvre grossière. Il a pour titre : « Le cardinal Amette à Rome ».

Aujourd'hui arrivera à Rome le cardinal Amette, archevêque de Paris; et c'est le sujet de tous les entretiens dans les cercles du Vatican.

Mais l'intérêt que suscite ce voyage n'est pas dû seulement aux nombreuses sympathies dont jouit à Rome la personnalité la plus représentative de l'épiscopat français, connue pour son esprit de tolérance et de modération. Mais c'est que, surtout, à cette visite de l'archevêque de Paris, se rattache un but politique.

Selon ce que l'on affirme en effet dans les sphères ecclésiastiques françaises qui vivent autour du Vatican, le voyage du cardinal Amette aurait la raison suivante bien déterminée : de solliciter de la part du Saint-Siège une

parole autorisée et définitive relativement aux dissensions qui se font chaque jour plus aiguës entre les deux tendances du catholicisme français. Le cardinal Amette, comme on sait, est le plus considérable entre les prélats français qui combattent la tendance intransigeante et réactionnaire qu'ils regardent comme pernicieuse à l'Eglise et à la France.

Et c'est pourquoi, plus particulièrement, on affirme que (Mgr) (1) Amette voudrait solliciter du Vatican la condamnation de l'organe clérical et nationaliste, l'*Action française*, et des deux forteresses du catholicisme intégral : *La Critique du Libéralisme* et la *Vigie*.

Telles étant les raisons principales attribuées au voyage du cardinal Amette à Rome, on comprend facilement que ce voyage soit la source de nombreuses discussions et de commentaires. Ce n'est pas la première fois que l'archevêque de Paris appelle l'attention du Pape sur l'action, soit sur le terrain politique soit sur le terrain religieux, des intransigeants. Mais les considérations de (Mgr) Amette n'ont pas, jusqu'ici, obtenu l'effet de persuader la Cour de Rome; et voilà pourquoi l'archevêque aurait décidé de venir personnellement à Rome.

Que ce voyage, du reste, doive revêtir une spéciale importance, ce fait le confirme que le séjour à Rome du cardinal français sera remarquablement long. (Mgr) Amette, en effet, restera éloigné de Paris tout le mois de février : temps non excessif pour les entretiens qu'il se propose d'avoir avec le Souverain Pontife, son secrétaire d'Etat et les autres hauts personnages et dignitaires ecclésiastiques.

Il n'y a point besoin d'ajouter que ces entretiens ne seront pas exclus d'autres affaires de grande portée concernant non seulement les intérêts particuliers du catholicisme en France, spécialement vis-à-vis du protectorat en Orient et des prochaines élections, mais encore les intérêts généraux de l'Eglise.

S'il est vrai que, d'une part ou de l'autre, peut-être de plusieurs côtés que n'indique pas le *Messagero*, et avec une sorte de concert international dont les indices sont assez clairs, on sollicite une intervention du Pape contre ceux qu'on appelle les « intégraux », l'initiative, assurément très spontanée des *Etudes*, aura eu le mérite de se produire au moment le plus opportun, et celui de contribuer au succès pour une notable part.

Quant à nous, si cette intervention venait à se produire telle qu'on la souhaite, non seulement on peut être assuré que nous n'irons pas suggérer à la presse anticléricale de perfides arguments pour la contrecarrer, mais les directions du Vicaire de Jésus-Christ rencontreront toujours chez nous une volonté pleinement, filialement soumise

Nous n'avons eu antérieurement, pour notre modeste part, nous n'avons et n'aurons jamais que l'ambition de les servir.

E. B.

P.-S. — Sans qu'ils s'en soient doutés, les jésuites anglais du *Month* donnent une jolie leçon à leurs confrères des *Etudes*, sur le dos de

1. (*Mgr*) *Amette* traduit *l'Amette* tout court italien, qui n'est pas irrespectueux comme en français.

M. l'abbé Lecigne; et, pour en rendre la saveur plus piquante, c'est leur distingué avocat, M. J. de Narfon, qui nous la révèle dans la *Petite Revue* du 10 février.

Le chroniqueur religieux du *Figaro* y écrit un article virulent contre le directeur de l'*Univers*, en réponse à ses critiques. Il relève cette phrase de M. Lecigne dans son « Louis Veuillot », où, dit-il, M Lecigne « attaque avec cette élégance et cette loyauté dont il a le secret, et bien entendu sans en nommer aucun » « nos minuscules historiens ecclésiastiques, bâtards de séminaires et d'universités, qui sont plus fiers d'avoir soufflé un flambeau que Bossuet ne le fut de l'avoir protégé, et qui se font une gloire de déchirer la robe sans couture de l'Eglise ».

M. de Narfon cite la réplique du *Month* sur ce passage :

« Ce langage, à notre avis, quelque sincère qu'il soit, n'est ni » décent, ni chrétien. *Si M. Lecigne veut attaquer un historien, qu'il » le nomme et qu'il nous donne la raison de ces accusations. Des » insinuations comme celle-là, qui, en ayant l'air de s'attaquer à » une multitude, sont en réalité dirigées contre un seul, sont blâma- » bles au point de vue tactique et au point de vue moral. Le chris- » tianisme n'admet pas ce style.* »

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

LA SITUATION CATHOLIQUE EN AUTRICHE

La récente lettre du cardinal Secrétaire d'Etat à l'archevêque de Vienne au sujet des dissentiments entre les catholiques d'Autriche, l'agitation et les menées qui l'ont précédée et suivie, donneront un intérêt très particulier à l'article de la vaillante feuille *Petrus-Blätter*, de Trèves (11 février), qu'on va lire.

Nous observerons, au préalable, que le trust libéral de la presse, certains de nos journaux catholiques, comme la *Libre Parole* ou la *Vie nouvelle*, de l'A. C. J. F., qui n'ont que des éloges sans réserves pour les chrétiens-sociaux d'Autriche, se sont bien gardés de souffler mot du scandale Scheicher qui est pourtant énorme.

A la suite de cet article, on trouvera une excellente mise au point de la lettre du cardinal Merry del Val par les *Cahiers romains* (15 février).

Le *Petrus-Blätter* met à son article ce préambule :

Voici ce que l'on nous communique d'une source particulière d'Autriche.

L'auteur de cet article ne touche en aucune façon à la vie politique, mais n'en est pas moins très qualifié pour parler de son sujet.

L'Autriche est un pays difficile à apprécier et les jugements que l'on porte sur lui manquent souvent de justesse. Nos chers amis d'Allemagne, surtout ceux de l'Allemagne du nord, se font fréquemment une idée beaucoup trop défavorable de la situation intérieure de l'empire des Habsbourgs, et cela parce qu'ils ne le connaissent pas assez. Les divers pays de l'empire, si différents par leurs langages et leurs coutumes, exigent en effet, pour être appréciés avec exactitude, une étude particulière, à laquelle bien peu s'astreignent et qui d'ailleurs offre peu de facilité.

L'Autrichien qui connaît son pays et son histoire aime sa patrie et trouve encore dans la situation contemporaine des occasions de l'aimer. Il adhère avec joie à l'opinion de Richard von Braliks, l'auteur de l'excellente *Histoire de l'Autriche*, qui vient de paraître. L'Autrichien qui écrit ces lignes croit bon, en tant que patriote et catholique convaincu, de faire précéder de ces réflexions, la présente étude où seront développés quelques aperçus plutôt défavorables sur la situation actuelle de l'Autriche, afin qu'après cet hommage on ne puisse le ranger parmi les trop nombreux détracteurs systématiques qui foisonnent à notre époque.

Pourquoi cet article paraît-il à l'étranger? Après en avoir pris connaissance, le lecteur aura compris que c'est par suite d'une triste nécessité.

Au cours de ces dernières semaines a eu lieu à Vienne une vive manifestation d'attachement à l'autorité épiscopale. Le 19 janvier dernier, on a remis à S. G. l'archevêque de Vienne une protestation de dévouement. Les signataires, dirigeants des organisations catholiques, appartiennent, à deux exceptions près, à la haute aristocratie. L'adresse est dirigée contre l'O. K. *Sonntagsblatt (Feuille catholique du dimanche d'Autriche)*, et contre l'organe de la « Ligue de la jeunesse catholique allemande de l'Autriche ». On reproche, entre autres choses, à ces journaux « non seulement d'éloigner le bon peuple fidèle de ses prêtres et de ses évêques, et de susciter des divisions regrettables dans l'Eglise de Dieu, mais encore de se mettre en contradiction avec la constitution divine de l'Eglise et d'y introduire le parlementarisme et la démocratie, en soumettant au jugement populaire, absolument incompétent, des discussions sur l'orthodoxie des prêtres et des évêques » (1).

La méthode de ces journaux et de leurs directeurs, déclarent les signataires de l'adresse, constitue « une tentative de gouvernement en marge de celui de l'Eglise », on s'érige en « tuteurs de notre archevêque ». Ils concluent en ces termes :

« Enfin nous nous sentons incités, par un sentiment qui part du

---

1. Tiens! Tiens! N'est-ce qu'une heureuse rencontre avec les *Etudes?*

plus profond de nos cœurs, à déclarer à notre prince-évêque très vénéré et très aimé, que nous lui restons attachés par les liens de l'affection filiale la plus tendre et que nous avons la ferme confiance qu'en suivant ses seuls enseignements nous serons gardés contre tous les errements en ce qui concerne la foi et demeurerons inébranlablement unis au roc de saint Pierre ».

Cette manifestation avait été précédée par une adresse du clergé datée du 15 novembre 1913, mais qui ne fut publiée dans la *Reichepert* que le 25 janvier. Dans cette adresse, 1.452 prêtres de l'archidiocèse de Vienne remercient le prince-archevêque pour les paroles prononcées par lui à l'assemblée générale du « *K. Volksbund* » (Union populaire catholique), le 9 octobre 1913. A cette occasion les signataires exprimaient leur indignation à l'endroit des « personnes sans mandat », qui, dès avant cette réunion, « s'étaient érigés en juges et en « redresseurs » de la pratique de la foi catholique ».

Puisque, malgré cette manifestation publique de la volonté de Votre Excellence, des laïques et leurs journaux continuent la polémique d'après des méthodes qui répugnent à l'esprit de la charité chrétienne, puisqu'ils semblent ignorer votre parole épiscopale ou se plaisent à en détourner le sens, le clergé de l'archidiocèse de Vienne se croit obligé de déclarer qu'il se tient bien éloigné de ces agissements et qu'il les condamne énergiquement... Donc, nous, clergé catholique et romain de l'archidiocèse de Vienne, nous affirmons de la manière la plus solennelle et la plus absolue que nous ne faisons qu'un avec notre évêque, auquel nous unissent les liens de la vénération et de l'obéissance, et par notre évêque c'est avec le Pape, et par le Pape avec la Sainte Eglise catholique tout entière que nous nous sentons unis : cette Sainte Eglise catholique à laquelle sont consacrés notre amour, notre travail, notre vie et le sang de notre cœur.

Si la noblesse et le clergé tiennent pour nécessaire de prononcer de telles paroles, c'est donc qu'on estime le danger grave et pressant. En dehors de Vienne on n'est pas aussi persuadé de ce péril. Témoin la communication suivante, adressée de Brixen, ville épiscopale du Tyrol, au *Sonntagsblatt*, principal objet des récriminations, par l' « Association catholique et patriotique », et qui porte la signature des autorités ecclésiastiques les plus considérables :

« L'Association catholique et patriotique de Brixen et environs » déplore vivement les attaques injustifiées et auxquelles on ne peut donner de fondement, qui sont dirigées contre le *Sonntagsblatt*, et proteste contre elles à l'unanimité de ses membres. Puisse enfin disparaître cet antagonisme pernicieux et insensé contre cette feuille si fidèle au Pape et rédigée avec tant de conscience, et cesser cette pression exercée sur quelques évêques pour les faire se prononcer contre cette presse avant tout catholique intégrale et dévouée au Souverain Pontife !

J'avoue bien simplement que, malgré mes efforts pour y voir clair, je n'ai pas pu me rendre compte bien exactement du degré de vérité des accusations portées contre la « Ligue de la Jeunesse catholique » que dirige Orel, par la « Ligue impériale de la Jeunesse chrétienne » qui a, comme on sait, Bunschoch pour président. Dans cette

lutte passionnée que se livrent les deux groupements, lutte à laquelle le cardinal Nagl, de vénérée mémoire, avait essayé de mettre un terme, il existe une telle confusion dans les questions de principes et les questions de personnes, que tous les droits semblent difficilement devoir être concédés à l'une des deux Ligues. Ce qui est certain, c'est que la saine réaction de la Ligue, dite « d'Orel », contre les principes imputés à München-Gladbach en Autriche mérite d'être louée sans restriction. Mais naturellement à cause de son activité en ce sens, la Ligue d'Orel a été anathématisée par la presse chrétienne-sociale.

En ce qui concerne le *Sonntagsblatt*, je ne connais pas personnellement son directeur, lequel, soit dit en passant, doit après ces manifestations avoir acquis une formidable puissance. Comme lecteur de ce journal depuis de longues années, j'ai pu cependant arriver à cette persuasion, que jamais, en aucune façon, l'autorité épiscopale n'a été attaquée dans ses colonnes. Je suis même absolument convaincu qu'il aurait signé avec empressement la partie positive de l'adresse du clergé.

Nous ne voulons pas ici nous livrer à une enquête proprement dite des responsabilités qui incombent à chacun dans cette affaire. Aussi bien, la période des actes qui se rapportent à ces incidents n'est pas close à l'heure présente. Mais, par contre, pour bien éclairer la situation et pour bien justifier le titre de cet article, il nous faut rappeler cette campagne incontestable, profonde, qui dure depuis une dizaine d'années, que l'on mène à Vienne contre l'autorité des évêques et l'autorité de l'Eglise, et nous demanderons : Pourquoi le clergé de Vienne n'a-t-il pas manifesté plus tôt son zèle très louable et son courage pour la défense de ses archevêques, respectivement celle de l'épiscopat autrichien, alors que les motifs ne manquaient pas de témoigner ces dispositions?

À la fin de l'automne **1913**, Mgr Joseph Scheicher, parlementaire autrichien, faisait paraître à Stuttgart un volume « *Arme Brüder* » (Pauvres frères), mélange d'histoire contemporaine et ecclésiastique, « chant du cygne de l'auteur » et avant tout un « livre consolateur » à l'usage des prêtres qui souffrent persécution. Les persécuteurs, ce sont les évêques. En réalité, tout l'ouvrage est un pamphlet contre l'autorité épiscopale. Des évêques vivants et d'autres défunts sont traités de manière inqualifiable par l'auteur, qui fait étalage de sa qualité de « démocrate social-chrétien ». L'ancien professeur de morale et de droit canon essaie même de justifier théoriquement ses élucubrations. Parlant de la citation bien connue des Actes des Apôtres, XX, 28, citation insérée également et de manière convenable par le clergé de Vienne dans son adresse à Mgr Piffl, le Dr Scheicher l'appelle un « propos commode » qui se rencontre fréquemment dans la bouche de ceux qui sont parvenus et davantage encore dans celle des « pique-assiette de la grâce », quand les uns et les autres s'expriment avec suffisance : « Le Saint-Esprit a institué les évêques pour gouverner l'Eglise de Dieu ». « Je dis

que c'est un truc », continue Scheicher. Théologiquement parlant, les mots de saint Paul veulent dire que le pouvoir de gouverner l'Eglise, qui est de Dieu, est donné par le Saint-Esprit. Mais le Saint-Esprit ne fait pas le tri des personnes. La preuve en est que plus d'une fois, d'une manière il est vrai aussi loyale que malheureuse, le gouvernement des fidèles a été confié à des hommes de Dieu qui étaient avares, prodigues, superbes, déréglés, irascibles, bref tout le contraire du tableau que saint Paul trace d'un évêque, que le Saint-Esprit donc n'aimait pas, et choisissait cependant. Mais le pouvoir qu'ils exerçaient venait de Dieu. De cela personne n'a jamais douté.

C'est par cette théorie que Schleicher explique l'élection de « Théodore le Cruel », l'ancien évêque d'Olmütz, encore vivant, « qui se délectait dans la réception des hommages et à la vue des courbettes ». Grâce à cette exégèse, Schleicher se donne le droit de maltraiter à son gré les personnes des évêques; il ne touche pas à leur pouvoir. Et il s'estime d'autant plus autorisé à user de ce procédé, qu'il prétend avoir appris dans la théologie que « tout prêtre appartient à l'Eglise enseignante ».

Il est absolument impossible, ne serait-ce qu'en raison du manque de place, de reproduire ici même un « choix », des ignominies que le démocrate social-chrétien, Dr Schleicher, écrit sur les évêques.

Les nobles signataires de l'adresse à l'archevêque auraient protesté à bon droit contre l'introduction de la démocratie et de gouvernants sans mandat dans l'Eglise, s'ils s'étaient élevés contre ce livre, destiné à être répandu par milliers d'exemplaires dans le public. Le clergé de Vienne, en particulier, avait le devoir de manifester hautement sa réprobation devant cette diffamation des évêques par un confrère qui exerce une influence considérable sur le clergé autrichien. Il n'y a pourtant pas encore bien longtemps que beaucoup de ceux qui ont signé l'adresse étaient réunis dans une commune douleur, autour du catafalque du cardinal Nagl. Et cependant, ils supportent que le Dr Scheicher compare l'archevêque, si vraiment apostolique, que la mort a ravi trop tôt, à un Alba ou à un Domitien. Et pourquoi? Mgr Nagl, alors coadjuteur de Vienne, avait fait appeler le rédacteur de la *Correspondance du clergé autrichien*, revue dont le Dr Scheicher fut dès l'origine l'un des collaborateurs principaux; il s'agissait d'éclaircissements fournis au sujet d'une discussion théologique entamée dans cette publication. « Le coadjuteur Nalg », raconte Schleicher, « l'apostropha durement et sans charité et le blâma violemment d'avoir laissé une erreur s'introduire dans la revue »... « Si j'avais su », écrit-il encore, « alors que j'étais étudiant, que des choses pareilles étaient possibles, je n'aurais jamais revêtu la robe noire... J'ai écrit cette histoire uniquement pour consoler les innocents qui souffrent persécution. Les persécuteurs ne doivent pas être des coadjuteurs ». Scheicher met dans la bouche du vénérable cardinal Gruscha des paroles qu'il n'a jamais prononcées, c'est avéré, pour faire ressortir davantage la soi-disant dureté dont le cardinal aurait fait usage envers un prêtre

Dans le passage qui va suivre, tout prêtre d'Autriche devinera l'allusion à un évêque vivant, du nom de Paul : « L'abaissement craintif devant la personne qui détient l'autorité n'est peut-être nulle part aussi sensible que dans le clergé. Il n'est nulle part aussi dangereux parce qu'il se revêt d'un masque de vertu. Ce que le gros bonnet dit ou désire, doit avoir force de loi. C'est *l'Obedientia*, c'est-à-dire la parfaite suzeraineté et le parfait servage qui l'exige. Si s'était toujours un archange saint Michel qui était assis sur le trône, le principe serait très bon. Mais quand c'est un Saul qui arrive aux honneurs, en prenant simplement le nom de Paul, et qui reste dans le fond de son cœur le Saul rancunier, fanatique, indiscret, qu'il était avant, alors que celui qui peut fuir se sauve et si possible jusque chez les Botocudos ». Et le vénérable Mgr Doppelbauer, évêde Linz, est cité « comme exemple ».

L'auteur de *Pauvres Frères* parle de Schell avec enthousiasme et accuse de son « meurtre » Mgr Commer. Il est fait des allusions frivoles à des cérémonies et à des écrits religieux. Finalement Pie X, « affamé de réformes », reçoit aussi sa part de critiques dans « Le nouveau courant ». « Dans le nouveau courant » peut-on lire, page 205 : « Les rayons violets ne tombent pas sur les hommes de la presse (il en aurait été ainsi, d'après Scheicher, du temps de Léon XIII), mais bien plutôt sur les Abrutis de Byzance, qui selon les préceptes de César savent bien dormir et sont bien nourris ».

Les exemples que nous venons de donner de ce livre de grossière excitation contre l'autorité épiscopale ne sont pas choisis parmi les plus odieux; le clergé de Vienne n'a rien fait pour se séparer ouvertement de l'auteur de *Pauvres Frères*. Certes beaucoup de ses membres ont été indignés par cet ouvrage, mais où donc s'est caché ce courage dont on fait tant d'ostentation contre le *Sonntagsblatt?*

Il ne faut pas oublier pourtant que Scheicher exerce son influence mauvaise sur le clergé depuis trente ans environ. Il passe pour le *Spiritus rector* de la revue dont nous parlions plus haut, la *« Correspondance du clergé autrichien »*, et qui est rédigée par un chanoine de Blosternburg. Les annotations qui ont fait la célébrité de cette publication, qui par elle-même serait recommandable, proviennent presque toutes de Scheicher. Jamais le clergé autrichien n'a protesté à ce propos.

Pour ses « *Erlebnisse und Erinnerungen* », (*Aventures et souvenirs*), ouvrage en plusieurs volumes, tout saturé du même esprit « démocracratique », Scheicher avait trouvé un éditeur à Vienne, les *Pauvres Frères* paraissant à l'étranger. Les Allemands qui lisent ce livre doivent avoir une triste opinion des choses d'Autriche. C'était une raison de plus pour le clergé de se séparer de l'auteur, au vu et au su de tous, pour des raisons d'intérêt patriotique et religieux. Ces lignes qui paraissent en Allemagne constitueront du moins une protestation autrichienne contre le pamphlet de Scheicher sur l'autorité et la dignité du prêtre. Cette défense de l'autorité pontificale et épiscopale n'aurait pas pu paraître en Autriche. Mgr Scheicher

est, en effet, l'un des membres les plus anciens du « parti chrétien-social »; c'est pourquoi il n'y a pas une feuille « chrétienne-sociale » qui ose toucher à sa personne.

Depuis que ce parti a refoulé le parti « conservateur-catholique », ses membres les plus ardents, parmi lesquels, Scheicher, cherchent par tous les moyens à anéantir ce qui reste de la presse catholique. C'est ce qui explique toute cette mobilisation contre le *Sonntagsblatt* et l'immunité dont jouit l'œuvre néfaste de Scheicher.

Le plus grand des évêques autrichiens du XIX[e] siècle, Mgr Franz-Joseph Rudigier, a prononcé cette parole mémorable : « Nous sommes d'abord catholiques, puis Autrichiens, enfin Allemands ». Il semble qu'à l'heure présente on a renversé la formule : « Allemand puis chrétien et enfin Autrichien ». Afin d'entretenir de bonnes relations avec les anticléricaux pangermanistes, la presse chrétienne-sociale se tient au point de vue national sur une réserve qui a pour suite naturelle une politique de compromis. Ainsi, par exemple, quelques semaines après les lâches attaques des étudiants « nationaux-allemands » contre leurs camarades catholiques, agressions où il y eut du sang versé, la corporation des « Goten », à Graz, l'une des corporations anticléricales, célébrait son cinquantenaire. Le poète connu Ottahar Reinstach (chanoine de Latran) avait pris place dans le cortège avec la casquette et les insignes. Deux journaux, le « *Grazer Volksblatt* » et la « *Wiener Reichspost* », auxquels un témoin oculaire apportait un rapport sur cet acte déplacé pour un religieux, refusèrent de le publier, Reinstach étant, avec Rosegger, un des principaux ornements du parti « national-allemand ». Mais alors que dans les journaux chrétiens-sociaux on cesse de le ranger parmi les catholiques ! —

Le simple peuple autrichien, par l'appoint de ses gros sous, a permis au *Pius-Verein* de fournir un soutien efficace précisément aux deux journaux dont nous venons de parler. Il a donc le droit d'exiger que ces feuilles qui vivent de sa charité soutiennent son point de vue catholique attaqué. Quant au *Sonntagsblatt*, les libéralités du *Pius-Verein* ne sont pas pour lui. Le parti chrétien-social, toujours mal délimité, vient de donner naissance à un nouveau rameau : le *Deutsche Zentrum* (centre allemand), qui part du principe que la religion est chose de la vie privée. Dans le premier numéro de l'organe du parti (Vienne et Graz, 18 janvier 1914), le feuilleton est extrait des « *Aventures et Souvenirs* » de Mgr Scheicher. Les divergences de la nouvelle publication avec les autres journaux chrétiens-sociaux ne sauraient être bien importantes, d'autant plus que le nouveau parti n'a pas de programme général bien défini et est encore dans la période des hésitations. Pour changer cet état de choses intolérable, ce qu'il faut, ce n'est pas tant l'envoi d'adresses de dévouement, que le retour des catholiques influents d'Autriche à une plus exacte appréciation théorique et pratique de l'autorité de l'Eglise et de celle de l'Etat, et cette appréciation doit prévaloir même contre un Scheicher. Il faut que chacun se rallie à cette

maxime du vénérable Mgr Rudigier : « Mon premier principe, c'est que l'on doit agir selon les principes et cela toujours ».

Voici maintenant l'article des *Cahiers romains :*

« Les incidents entre les catholiques d'Autriche, aussi bien que le document du Saint-Siège qui les vise, sont indignement exploités par une coalition de rancunes et d'intérêts aussi inavouables que remuants.

» A entendre certaine presse, la lettre du Cardinal Secrétaire d'Etat à l'Archevêque de Vienne frappe en plein les catholiques « intransigeants » ou intégraux, et couronne le triomphe des « chrétiens-sociaux », forme autrichienne du gladbachisme allemand.

» Vu que cette coalition de rancunes et d'intérêts domine presque toute la presse à étiquette catholique, on devine facilement l'effet de cette campagne. C'est ainsi que, par la même presse, le sabotage de l'Encyclique « Singulari quadam » est imposé comme une application légitime des ordres pontificaux; c'est ainsi que le document actuel est présenté comme l'écrasement des catholiques « intransigeants ou intégraux » et comme le triomphe de ceux que l'Ecycliquadam » avait voulu frapper.

» Lisons attentivement et sereinement la lettre de S. E. le Cardinal Merry del Val à Mgr Pifl. En voici la traduction fidèle :

N. 68.957.

Du Vatican, le 26 janv. 14.

Illme et Revme Seigneur,

Le Saint-Père a été affligé en apprenant les graves controverses et les agitations qui se sont manifestées dans ces derniers temps parmi les catholiques d'Autriche; Sa Sainteté n'a pas été moins surprise et peinée de savoir comment on avait dénaturé la portée des paroles qui avaient été dites par Elle dans une audience purement privée, accordée à une personne bien connue de Vienne, et auxquelles on a prétendu donner la portée d'une sentence définitive sur de graves questions, que Sa Sainteté se réserve au contraire d'examiner d'entente avec le très digne Episcopat de cet Empire.

En outre, Sa Sainteté, après avoir pris exacte connaissance du Mémoire récent qui Lui a été présenté par Monsieur le comte héréditaire Ferdinand Trauttmansdorff, en sa qualité de Président du « Katholischer Volksbund », m'a donné la mission très agréable de faire part à Votre Seigneurie Illustrissime de toute sa souveraine satisfaction pour les sentiments que Vous avez exprimés, de filial dévouement au Saint-Siège et de pleine obéissance à ses directions. Dans ce document, en effet, la susdite Association non seulement repousse avec énergie toute doctrine ou tendance erronée, spécialement en matière sociale et politique, et se déclare complètement opposée à introduire dans ces régions catholiques le système de sociétés interconfessionnelles, lesquelles ont été déclarées par le Souverain Pontife non illicites sous certaines conditions et garanties dans quelques pays à cause des circonstances spéciales de ceux-ci, mais la dite association reconnaît en outre de la façon la plus formelle et la plus explicite conformément aux enseignements réitérés du Saint-Siège, que la question sociale n'est pas purement économique, mais bien tout d'abord religieuse et morale, et pour

cela soumise au jugement et à l'autorité de l'Eglise, et se propose de travailler activement dans le champ tout entier de la vie publique suivant la règle de la doctrine catholique, afin de coopérer à la réalisation du très noble programme du Saint-Père : « Instaurare omnia in Christo ». Sa Sainteté loue donc et encourage ces excellentes résolutions, dont s'inspire le « Katholischer Volksbund », bénit en outre les personnes distinguées qui le dirigent et ne doute pas que, en s'en tenant à de si sains principes, et en en poursuivant, sous la conduite de leurs légitimes pasteurs, l'application pratique, les catholiques d'Autriche pourront combattre victorieusement pour le triomphe de la vérité, pour le bien de l'Eglise et de la Patrie et pour le salut des âmes guettées surtout de nos jours par de nombreux ennemis. En terminant, il m'est agréable de me redire avec des sentiments d'estime bien sincère de V. S. Illme et Revme votre vrai serviteur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

» Ce document si clair suggère les constatations suivantes que personne ne pourrait sérieusement contester.

» Il est fait allusion, d'abord, à une série de faits personnels :

» 1o Des querelles ont éclaté entre les catholiques d'Autriche : le Saint-Père déplore cette scission.

» 2o On a donné une interprétation arbitraire aux paroles paternelles dites par le Saint-Père à Mme la Comtesse Marie-Henriette Chotek : le Pape déplore cette interprétation arbitraire.

» 3o M. le Comte Trauttmansdorff a présenté au Saint-Père une adresse du « Katholischer Volksbund » (Union Populaire Catholique) d'Autriche, le Pape a daigné louer les sentiments et déclarations exprimés dans cette adresse, et bénir les chefs du « Volksbund ».

» Mais au milieu de ces faits personnels il y a une déclaration de la plus haute valeur objective, car elle vise des questions extrêmement importantes et qui intéressent directement les catholiques de de tous les pays.

» En effet, si le Pape a beaucoup agréé les déclarations du « Volksbund », cela signifie que le Saint-Père veut que les catholiques agissent selon les normes que le « Volksbund » a insérées dans ses déclarations. Or, traduisez dans une forme impersonnelle les normes en questions, qui valent pour tout le monde, et vous aurez le résultat suivant :

» 1o Non seulement il faut rejeter énergiquement toute doctrine et tendance erronée surtout en matière sociale et politique; mais il faut se garder de vouloir introduire dans les pays catholiques le système des associations interconfessionnelles que le Pape a déclarées « non illicites » (remarquez cette formule minime de tolérabilité) « avec certaines conditions et précautions dans certains pays, en vue des circonstances particulières » (comme en Allemagne).

» 2o Il faut reconnaître formellement et expressément, en conformité avec les enseignements réitérés du Saint-Siège, que la question sociale n'est pas seulement économique, mais principalement religieuse et morale et partant soumise au jugement et à l'autorité de l'Eglise.

» 3o Il faut travailler activement dans tous les champs de la vie publique selon les normes de la doctrine catholique, afin de coopé-

rer à l'exécution du très noble programme du Saint-Père : « Instaurare omnia in Christo ».

» Voilà ce que dit la lettre de S. E. le Cardinal Secrétaire d'Etat. Et cette lettre frappe les catholiques « intransigeants ou intégraux »? Mais elle est la sanction éclatante de leur programme! Elle est la censure décisive de tout effort tendant, soit à importer dans les pays catholiques le syndicalisme interconfessionnel, le gladbachisme, — soit à donner aux syndicats interconfessionnels en Allemagne une place plus haute et plus large que celle d'institutions « non illicites » — « sous certaines conditions et précautions ».

» Il suffit d'être sérieux et honnête, pour reconnaître le bien fondé de ces constatations.

» Donc, que les catholiques dignes de ce nom coopèrent à répandre ces directions authentiques du Saint-Siège pour diminuer, tout au moins, la nouvelle tentative de sabotage démo-libéral du document du Saint-Siège ».

Constatons que les *Etudes* du 20 février, dans leur chronique du mouvement religieux hors de France, par le P. Boubée, en rapportant les incidents relatifs au Wolksbund, si elles citent la lettre du cardinal Merry de Val, comme un témoignage de haute approbation, n'ont pas une ligne pour faire remarquer la leçon qui s'en dégage.

LES SYNDICATS CHRÉTIENS EN ALLEMAGNE

UN GRAVE ÉVÉNEMENT

Les évêques de la province ecclésiastique de Cologne (Trèves, Monster, Paderborn, Osnabruck, Hildesheim, Cologne), ont tenu une conférence à Cologne sous la présidence de l'archevêque de ce diocèse. Le fruit de leurs délibérations est une lettre collective qu'ils viennent d'adresser en date du 16 février, à leurs fidèles. Cette lettre est divisée en six paragraphes concernant la question des syndicats chrétiens, devenue nouvellement l'objet de polémiques sérieuses. La voici en abrégé :

I. La question sociale est surtout une question morale et religieuse. Même dans les questions « purement économiques » souvent sont en jeu les devoirs moraux de la justice et de la charité qui obligent strictement les ouvriers aussi bien que les patrons; il en est ainsi dans les questions de contrats, de grèves, de lock-out, etc. Dieu ayant confié aux soins de l'Eglise tout le domaine de la religion et de la morale, le Pape et les évêques sont autorisés à surveiller et guider l'humanité aussi dans les choses économiques. Ce devoir de l'Eglise est encore plus urgent de nos jours si pleins de dangers pour l'ordre religieux, moral et civil. C'est pourquoi les bons catholiques dirigent leurs regards confiants et reconnaissants vers le suprême Pasteur sur le Siège de saint Pierre.

II. Il s'ensuit que les Pasteurs de l'Eglise ont le devoir de veiller sur les

organisations dans lesquelles des catholiques se réunissent pour sauvegarder leurs intérêts, où sont engagés la religion ou la morale; et les bons catholiques s'y soumettent avec empressement, convaincus que les dispositions de l'autorité ecclésiastique sont prises après mûr examen, et que les intérêts de l'âme sont supérieurs aux intérêts temporels.

III. Avec ces mêmes sentiments, les vrais catholiques ont accueilli l'Encyclique « Singulari quadam ».

IV. Selon les principes exposés dans l'Encyclique, l'Eglise recommande et favorise surtout les organisations purement catholiques comme celles qui, de par leur organisation, leurs principes et leur union plus étroite avec l'autorité ecclésiastique, offrent les meilleures garanties pour la pleine mise en vigueur des principes catholiques. Conformément à cela, les évêques allemands accordent leur sympathie et leur appui sans restrictions aux unions catholiques professionnelles (Standesvereine) et spécialement aux organisations catholiques ouvrières; et considèrent comme leur devoir le plus important et le plus agréable, d'y amener les jeunes gens et les adultes. Egalement pour les raisons opposées, les évêques déclarent que leur souci le plus grave est d'éloigner les catholiques de toutes ces associations qui combattent directement ou indirectement les principes de la foi ou les enseignements de l'Eglise catholique.

V. Là où elles existent déjà, ou bien où il est facile d'introduire les sociétés catholiques ouvrières s'occupant simultanément des intérêts économiques des associés, on ne pourrait pas approuver que les ouvriers catholiques entrent dans des syndicats interconfessionnels. Là où les syndicats catholiques ne sont pas possibles, le Saint Siège tolère et laisse libre de participer aux syndicats interconfessionnels; à condition que les précautions nécessaires soient observées. Ces précautions sont : en premier lieu il faut avoir soin que les membres de ces syndicats soient également membres d'une société ouvrière catholique, puis les dits syndicats doivent s'abstenir de tout ce qui est contraire à la doctrine et à la discipline catholique ainsi qu'aux dispositions de l'autorité ecclésiastique. Les évêques ajoutent que les catholiques doivent être reconnaissants au Saint-Père d'avoir fixé Lui-même ces conditions et que du reste le Saint-Siège était seul compétent pour donner une interprétation authentique de ces prescriptions.

VI. La question si une organisation est, oui ou non, contraire aux principes de l'Eglise catholique, est réservée au jugement du Saint-Siège auquel les évêques en référeront. Donc les catholiques ne doivent pas polémiser entre eux sur cette question afin que la paix et la concorde si nécessaires aux catholiques allemands ne viennent à en souffrir. Les sociétés et les feuilles catholiques ont bien le droit de défendre objectivement leurs intérêts, mais ils ne sont pas autorisés à porter un jugement sur ladite question importante comme ils doivent s'abstenir de toute âpreté dans les discussions. Finalement les évêques engagent les catholiques et surtout les membres des syndicats chrétiens, de se conformer strictement aux exhortations de la lettre, et surtout de s'appliquer à ce que les prescriptions du Saint-Père concernant la participation aux syndicats interconfessionnels soient observées.

Il n'échappera à personne que ce grave document rétablit dans sa pureté le sens de l'Encyclique *Singulari quadam;* qu'il détruit les interprétations épiscopales qu'on exploitait contre elle, et qu'il doit jeter certains chrétiens sociaux dans la stupeur.

LA RÉORGANISATION DU CENTRE ALLEMAND

Le Centre allemand des Malinkrodt et des Windthorst se réorganise en mettant à sa tête M. Martin Spahn, modernisant et apôtre de la décléricalisation, M. Julius Bachem, le chef d'orchestre de la puissante presse dont son nom symbolise le programme. Cela n'empêche pas le nouveau Centre de se proclamer fidèle continuateur de l'ancien.

Nous citons le *Journal de Bruxelles* du 11 février, d'après le *Bulletin de la Semaine :*

« Le parti du Centre allemand a perfectionné récemment son organisation en superposant aux comités qui le dirigent respectivement dans les divers pays de l'Empire, une commission centrale formée de délégués de ces comités et dont la juridiction s'étend à tout l'Empire; l'unité de direction est ainsi mieux assurée au sein du parti.

» Cette commission centrale s'est constituée dans une assemblée tenue lundi, à Berlin. Elle a mis à sa tête, comme président, M. Spahn, qui est également le président de la fraction du Centre au Reichstag, l'un des vice-présidents est M. Porsch, président du Centre à la Chambre prussienne et l'un des hommes auxquels s'attaquent le plus les intégristes; un autre de ces hommes est M. Julius Bachem, le rédacteur en chef de la *Kœlnische Volkszeitung :* la commission en a fait un des membres de son bureau.

» Une fois constituée et son bureau nommé, la commission a tenu à ce que son premier acte fût de marquer publiquement et solennellement que le Centre maintient tout entier le programme de principes qu'il suit depuis son origine, tout entières ses positions d'idées traditionnelles, en dépit des attaques des « intégristes » et de leurs menées pour modifier l'esprit de sa politique. A ceux qui ne seraient pas satisfaits et voudraient suivre les intégristes, la commission centrale du parti signifie nettement : « Retirez-vous, vous n'êtes plus des nôtres! »

» La commission a affirmé ses vues et sentiments à cet égard dans un manifeste dont voici la traduction :

La commission pour l'Empire du parti allemand du Centre s'est constituée aujourd'hui L'organisation du parti est ainsi achevée. Le parti du Centre sera dirigé, comme jusqu'ici, dans l'esprit de ses fondateurs, les deux Reichensperger, Mallinckrodt, Savigny, Windthorst, l'évêque baron de Ketteler, Lieber. C'est avec fierté et joie que nous jetons un regard sur la longue et féconde activité du Centre dans l'intérêt de la patrie et du peuple, de la liberté civile et de la liberté religieuse. Le parti repose depuis sa fondation et de par son histoire sur le sol de la Constitution allemande. De là vient son caractère patriotique et gouvernemental [*staatserhaltender*, c'est-à-dire conservateur du bon ordre dans l'Etat], monarchiste et fédéraliste. D'accord avec la déclaration des partisans du Centre au Reichstag et à la Chambre des députés prussienne, ainsi qu'avec le comité de parti 1909, nous considérons comme les tâches les plus importantes du parti la conservation de l'indépendance des sociétés religieuses, en particulier de l'Eglise ca-

tholique, la pleine réalisation de l'égalité, dans le sens constitutionnel, entre tous les citoyens, la défense des fondements chrétiens de l'Etat et de la société, ainsi que la sauvegarde de la liberté civile et de la justice sociale. Le travail en commun, au sein du parti, de catholiques et de non catholiques sert le maintien de la paix entre les confessions chrétiennes et contribue à promouvoir les intérêts communs. Le Centre est un parti essentiellement politique, non confessionnel. Rejetant toute autre définition, nous déclarons : le Centre doit demeurer ce qu'il a été et est.

Du point de vue politique le parti doit tenir toujours à ce que ses membres participent à l'activité des organisations sociales et économiques, afin de contribuer, pour leur part, à élever le niveau économique et social du pays et du peuple. Il doit en être ainsi en faveur des associations chrétiennes de paysans, en faveur des organisations d'artisans reposant sur un fondement chrétien et patriotique, en faveur des organisations de la petite bourgeoisie, de fonctionnaires et d'employés, et non en dernier lieu en faveur de ces nombreux cercles d'ouvriers industriels qui poursuivent comme but, dans le mouvement ouvrier chrétien social, le bien économique et moral de leur classe sur la base de l'ordre social existant et du sentiment patriotique.

Tous les membres du parti doivent être pénétrés de la conviction qu'en présence de la puissance croissante du socialisme ennemi de l'Etat et de la religion, le mouvement ouvrier chrétien national ne peut réussir que si tout ce qui peut compromettre son unité et son pacifique développement se trouve écarté.

L'activité féconde du parti et des fractions parlementaires du Centre, leur discipline et leur résolution sont ancrées dans la confiance inébranlable des électeurs du Centre. Certaines personnes et certains organes de la presse cherchent, depuis un temps assez long déjà, à miner cette confiance. Même les sentiments religieux des membres du Centre vieillis à son service sont suspectés. Nous repoussons avec indignation des attaques aussi dénuées de fondement. Elles tendent à jeter le trouble dans les esprits et à rendre difficiles au Centre l'accomplissement de ses grands devoirs, notamment dans la lutte pour l'indépendance de l'Eglise catholique et pour un traitement de la population catholique plus conforme à l'égalité. Ceux qui portent la responsabilité de ces mises en suspicion se sont placés eux-mêmes hors du parti ; ils doivent être considérés et traités comme des ennemis du parti.

Membres du parti ! Conservez au Centre votre confiance de toujours. Repoussez avec force et décision toute tentative de désunion. La force du Centre réside dans son étroite union.

» On remarquera, notamment, avec quel ton décidé le manifeste maintient la position du Centre sur deux des points où elle est le plus attaquée par les hypercatholiques : le caractère non confessionnel du parti, sa sympathie pour l'œuvre des syndicats chrétiens ».

L'OUEST-ÉCLAIR ET LES ÉLECTIONS

On ne croirait pas jusqu'où l'aberration systématique est poussée par certains journaux catholiques et quels fruits porte encore aujourd'hui la doctrine du *Sillon*, si nous n'en apportions les preuves.

L'*Ouest-Eclair*, fondé par M. Desgrées du Loû, avec le concours et l'argent des catholiques et du clergé bretons, ce journal qui s'é-

tait donné si longtemps pour le fidèle interprète des directions pontificales, mais dont le directeur écrivait une brochure avec ce titre : « De Léon XIII au Sillon », en est aujourd'hui à prêcher le ralliement autour de M. Briand et de M. Barthou, de M. Briand, qui vient encore de renouveler au Havre sa profession de foi socialiste, pour préserver le pays du socialisme; de M. Barthou, qui s'y est encore montré l'intrépide défenseur de la laïcité, pour sauver nos libertés religieuses. Bref, c'est la *Fédération des gauches* et l'*Alliance républicaine démocratique* qui doivent devenir pour nous l'arche de salut! Ce n'est plus glisser, c'est se précipiter. Voici l'article :

« Ce que l'on peut attendre des élections de 1914, disions-nous l'autre jour, et ce qu'il faut s'efforcer d'en obtenir, c'est la constitution d'une majorité de gouvernement animée d'un tel esprit de patriotisme que toute sa politique s'en trouve en quelque sorte imprégnée. L'intérêt du pays, sa situation actuelle, les risques auxquels il est exposé, réclament un gouvernement sincèrement, profondément et résolument national. Il y a là une question de sécurité dont l'importance domine tous les autres sujets de discussion. Telle sera la majorité républicaine issue du scrutin de 1914, telle l'orientation de notre politique intérieure et extérieure pendant quatre années; et nul ne sait quels événements se produiront pendant ces quatre années-là; mais il suffit que les plus graves et les plus décisifs soient possibles pour que tout le monde sente la nécessité de ne point abandonner désormais les destinées de la France à l'incompétence et aux distractions d'une équipe de profiteurs.

» Si tous les électeurs français, et plus particulièrement ceux d'entre eux qui disposent de quelque influence, consentaient, non pas seulement à reconnaître l'évidence de cette vérité, mais à agir vigoureusement en vue de son succès, l'aspect habituel de nos luttes électorales s'en trouverait singulièrement modifié. Quelle économie salutaire d'efforts inutiles et de manifestations infécondes! Et, au contraire, quel admirable emploi, quelle mise en valeur efficace de milliers et de milliers de bulletins de vote, d'ordinaire dispersés au gré des ambitions personnelles et des passions locales!... Ce serait la fin de la politique de parade, des héroïques coups d'épée dans l'eau et de ces fameuses défaites dont on feint un peu sottement de se console en proclamant qu'elles sont « plus glorieuses que des victoires ». Il s'agit bien, en vérité, de « défaites glorieuses » quand c'est le pays qui doit en subir les conséquences!... Disons plus : il s'agit bien de tel ou tel succès particulier, si, par sa nature et le caractère politique de celui qui l'a remporté, il ne peut entrer dans la composition des forces parlementaires dont dépend l'orientation de la politique nationale!... Et je reprends ma formule : « telle sera la majorité, telle sera cette politique; telle elle sera, non pas pendant quatre semaines, ni pendant quatre mois, mais pendant quatre ans ».

» Quatre ans de politique bonne ou mauvaise, raisonnable ou déraisonnable, prévoyante ou téméraire, fortifiante ou dissolvante pour la nation : c'est cela qu'il faut voir et c'est à cela qu'il faut réflé-

chir. Plus loin que les polémiques du moment et sans trop se laisser griser, s'il est possible, par l'ardeur des luttes locales, il faut se représenter le résultat positif, essentiel, et général du vote qu'on va émettre. La politique locale n'a de valeur qu'en fonction de la politique générale L'élu d'une circonscription, si sympathique qu'il puisse être personnellement, n'est intéressant, au point de vue national et républicain, que par le sens de son action parlementaire et le rôle qu'il joue dans l'assemblée législative. Si nous en avons le moyen, ne perdons pas notre vote. Appliquons-nous de toute notre intelligence et de toute notre volonté à lui faire produire son maximum d'utilité. Et pour cela, ne cherchons pas l'impossible; soyons pratiques, soyons positifs, rallions-nous à la politique des résultats.

» En quoi consiste cette politique, c'est ce qu'il ne me semble pas très difficile d'imaginer.

» Elle consiste d'abord, si je ne me trompe, à rechercher les éléments qui paraissent, à cette heure, le mieux en situation de s'accorder et de s'unir pour la formation de cette majorité de gouvernement dont dépendra, de 1914 à 1918, la direction des affaires nationales Ces éléments ne peuvent être, évidemment, que républicains; le pays n'en admet pas d'autres, et cela se conçoit assez bien puisque, depuis plus de quarante ans, nous vivons en République. Mais existe-t-il en France un parti républicain dont le programme nous donne, au point de vue des intérêts immédiats de la patrie et de sa sécurité extérieure, les garanties que nous souhaitons? Et ce parti n'est-il pas, au milieu de tous les autres partis de gauche, le seul qui puisse, dès à présent, nous soustraire aux entreprises d'un certain jacobinisme et d'une certaine démagogie?...

» Si, comme je le pense, il faut répondre par l'affirmative à ces deux questions et si nous nous sommes décidés à pratiquer ce que j'ai appelé la politique des résultats, nous conclurons forcément qu'un tel parti, encore que quelques-unes des opinions qu'il affirme contredisent aux nôtres, doit être encouragé dans son effort de rénovation républicaine et, d'une manière générale, fortifié de nos suffrages à l'heure du scrutin. C'est lui, en effet, et lui seul, qui peut, avec des chances sérieuses de succès, disputer le pouvoir à nos communs adversaires. Et déjà vous avez prononcé son nom : c'est le parti dont M. Briand, M. Millerand, M. Barthou sont les chefs; c'est celui dont l'effort a porté M. Poincaré à la présidence de la République; c'est le parti de la *Fédération des gauches* et de l'*Alliance républicaine démocratique*. Demain, si les bons citoyens s'y emploient, il peut constituer une majorité de gouvernement et délivrer la France du radicalisme sectaire et de la politique de clientèle. Il le peut et, encore une fois, il est actuellement le seul à le pouvoir. Cela me suffit. Je serais surpris que cela ne suffise pas à tous ceux de nos concitoyens qui ont le sens des réalités, la notion de ce qui est possible, et qui préfèrent à la politique du pire, la politique du bon sens, celle des résultats.

» Emmanuel Desgrées du Lou ».

Celui que son confrère et ami, M. Naudet présentait comme une figure de « *chevalier* » !

RECTIFICATION

Le Directeur de la *Critique du Libéralisme* a écrit dès le 16 février à l'imprimeur de la revue :

Paris, le 16 février.

Monsieur,

Veuillez faire ajouter aux Informations et Documents, pour le 1er mars, la partie ci-jointe.

Recevez mes meilleurs compliments,

Emm. BARBIER.

Une erreur involontaire s'est glissée dans mon article du 15 février « On les estime toujours ». Sans me préoccuper de savoir si la *Libre Parole* la relèvera (1), je m'empresse de la rectifier spontanément.

J'ai dit que ce journal avait remplacé mon nom par un « il » dans sa « citation » de la *Semaine religieuse d'Agen*. C'est inexact. Cet « il » y était bien.

Mais l'article lui-même, dont cette citation était un des passages saillants, me nommait en toutes lettres plusieurs fois, il me visait personnellement et uniquement. La *Libre Parole* savait donc bien, surtout après la grande publicité donnée à cet article, qu'elle me désignait clairement sans me nommer, et ma protestation contre ce procédé et contre ses injures demeure donc légitime, d'autant que la loyauté l'obligeait à ne pas passer sous silence les faits précis que nous avions énoncés.

Mais j'ai tenu à rectifier cette erreur aussitôt que je l'ai constatée en relisant, afin de montrer une fois de plus qu'il faut chercher ailleurs que chez nous les torts faits volontairement à la justice et les procédés déloyaux.

E. B.

1. Elle ne l'a pas encore fait au moment où nous mettons sous presse.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 2.385-a

L'ORGUEIL ET L'HUMILITE DE L'INTELLIGENCE

Lessing, dans *Nathan le Sage,* expose la sceptique parabole des trois anneaux qui représentent les trois principales religions de l'univers : le christianisme, le judaïsme et l'islamisme. Un seul est vrai, dit-il, mais impossible de le distinguer parmi les autres qui lui ressemblent parfaitement.

Albert de Ruville, professeur d'histoire moderne à l'Université de Halle sur la Saale, protestant récemment converti, attaque cette thèse, dont la conclusion est l'indifférence en matière religieuse. Il publiait, il y a quatre ans, un livre intéressant : La marque du véritable anneau (1). Ce titre en indique le but. L'auteur prouve scientifiquement que l'humilité est la marque de la vraie religion, du catholicisme. « On aurait intitulé ce curieux volume, au XVIIe siècle : « Discours sur l'humilité et sur la place de cette vertu dans la suite de la religion », écrit M. Goyau.

Le protestantisme, au contraire, est essentiellement le fruit de l'orgueil. M. de Ruville l'établit dans un second volume.

L'humilité, note distinctive du catholicisme, et, on peut ajouter, de la vérité; l'orgueil, ami des fausses religions et de l'erreur : le contraste est original. Il répond à la réalité. Le savant professeur allemand a décrit le rôle important joué par cette vertu et ce vice dans la vie religieuse.

Nous nous proposons d'exposer, dans ce travail, l'influence de l'orgueil et de l'humilité sur l'activité de l'esprit. La présente étude a un objet plus vaste que celle de M. de Ruville : la croyance aux dogmes n'est, en effet, qu'une partie des actes de l'intelligence. A un autre point de vue, ce même objet est plus restreint, car nous considérons l'orgueil et l'humilité presque uniquement dans les opérations humaines d'ordre spéculatif.

Saint Augustin divise le monde en deux cités : celle de Dieu et celle de Satan; celle du bien et celle du mal. La première repose sur l'amour de Dieu qui va jusqu'au mépris de la créature; la seconde sur l'amour de la créature qui va jusqu'au mépris de Dieu.

Les intelligences humaines forment aussi deux camps. L'un combat pour la défense de la cité divine; l'autre travaille à la cons-

1. « Das Zeichen des echten Ringes », Berlin, Walther, 1910.

truction d'une nouvelle tour de Babylone, d'une œuvre immense de superbe. L'un obéit à l'humilité; l'autre a l'orgueil pour tyran.

Le premier est commandé par Dieu, Jésus-Christ, l'Eglise, le Souverain Pontife, et se compose de tous les esprits qui aiment sincèrement la vérité, plus que leurs préjugés, leur intérêt et leurs passions.

Satan, le prince de l'orgueil, est le chef du second. Ses milices sont nombreuses. Celles de l'enfer sont les plus actives. Sur la terre, beaucoup d'hommes leur prêtent un concours efficace : les uns avec plus d'éclat et de succès, les autres plus modestement et plus inconsciemment. Celui qui n'est pas avec Dieu, est contre Dieu. De même l'intelligence qui n'est pas humble, est l'esclave de l'orgueil.

Avant d'indiquer la nature et la nécessité de l'humilité intellectuelle, il convient de définir l'orgueil de l'esprit et de signaler l'empire conquis et conservé par lui sur l'humanité.

I

L'orgueil de l'esprit

L'orgueil est un vice, le péché capital parmi les sept péchés capitaux. C'est l'amour déréglé de l'être raisonnable pour sa propre excellence.

« La superbe, affirme saint Thomas, est ainsi nommée de ce fait que quelqu'un tend par la volonté au-dessus de ce qu'il est (1) ». Puisqu'il est tendance et amour, l'orgueil siège dans les facultés appétitives, soit dans la sensibilité, soit dans la volonté (2).

Or, l'homme peut prendre une complaisance déréglée en toutes ses perfections : en contemplant ses qualités physiques, l'énergie et les vertus de sa volonté, l'excellence de sa raison. D'où autant d'espèces d'orgueil, différentes par leur objet matériel.

En quoi consiste l'orgueil de l'esprit, dont nous parlerons uniquement désormais? Il se définit : l'amour désordonné de l'intelligence, de notre propre intelligence. — Sans doute cette faculté est très noble. Elle place l'homme au-dessus des êtres inanimés, des plantes et des animaux, et le constitue roi de la création.

Aucun précepte de la loi naturelle, ou de la loi divine positive ne défend et ne défendra jamais d'en admirer avec bonheur les prérogatives et la sublimité.

1. S. Theol., 2a 2ae, q. 162, a. 1. c.
2. S. Theol., *l. c.*, q. 162, a. 3. c.

Cependant cette sublimité a des limites. Par conséquent lui vouer un amour plus grand qu'elle ne mérite est un acte répréhensible. *Superbia importat immoderatum excellentiæ appetitum qui scilicet non est secundum rationem rectam* (1). C'est l'orgueil intellectuel.

Il réside essentiellement dans la volonté seule. Mais il présuppose la pensée de l'esprit s'attribuant une excellence dont il est privé en réalité.

C'est l'amour désordonné de la raison, considérée, à des degrés divers, explicitement ou implicitement, comme l'unique principe et la règle suprême de toute vérité. *Superbia de se majora existimat quam sint* (2). Cette prétention illégitime anime les principes fondamentaux de plusieurs systèmes philosophiques, hostiles à la religion catholique. Elle résume le rationalisme, aux formes si variées.

Mais comment la raison est-elle la norme de la vérité? A cette question les réponses ne manquent pas. Ecoutons celle du subjectivisme, du pragmatisme, qui comptent aujourd'hui des partisans nombreux.

La vérite objective, conformité du jugement avec l'être, n'existe pas. C'est un concept scolastique vide de toute réalité. La vérité est subjective par essence, car elle est vie. Elle consiste dans l'adaptation et la proportion de l'être intelligent, soit avec le milieu où s'écoule son existence, soit avec la fin vers laquelle tend son activité.

Comme toute opération vitale, la vérité est immanente; elle est « autochtone ». « C'est du dedans que nous mettons nous-mêmes ce qu'il y a dans nos idées (3) ». Par conséquent la vérité ne vient pas du dehors en nous, car ce qui arrive de l'extérieur n'est pas idée vivante. Or seules les idées vivantes sont de véritables idées. « Il est vrai que souvent nous avons des idées d'emprunt. C'est ce que Spinoza appelle la connaissance par ouï-dire. Mais tant qu'elles sont des idées d'emprunt, ce sont plutôt des mots que des idées... Pour que les idées soient nôtres, et pour que ce soient vraiment des idées, il faut les avoir vécues. Autrement elles sont comme des cadres qui restent vides (4) ».

Tout être vivant évolue. La vérité est soumise à cette loi universelle qui régit le monde. Serait-il raisonnable de fixer à l'action vitale, une ligne rigide dont elle ne devrait jamais s'écarter? Il serait aussi absurde d'exprimer la vérité par des symboles, des dogmes immuables. Il est contraire à la nature de la

1. S. Theol., *l. c.*, q. 162, a. 4. c.; a. 1. c.
2. S. Theol., *l. c.*, q. 162, a. 3, ad 2.
3. Laberthonnière, « Le dogmatisme moral », p. 25.
4. « Le dogmatisme moral », *l. c.*

vérité vivante de « se figer, de se pétrifier, de se cristalliser, de se momifier » dans les concepts, les termes et les thèses d'une philosophie vieillie.

Cette évolution merveilleuse de la vérité suit une marche toujours ascendante. Elle ignore le recul, l'arrêt et la mort. Chaque siècle enregistre ses conquêtes sur l'ignorance et l'erreur. Personne n'a le droit de fixer une barrière à son progrès indéfini, à son développement incessant. *Quo non ascendam?* pourrait lui servir de devise. Il est permis d'espérer qu'un jour viendra où la raison et la science pénétreront les mystères les plus cachés qui intéressent l'humanité.

Il faut donc affirmer hautement l'autonomie de la raison, comme l'a fait Kant pour celle de la volonté. Il faut défendre son indépendance absolue et proclamer son droit imprescriptible, incessible à la libre-pensée, à l'affranchissement de toute servitude intellectuelle. La raison est auteur de la vérité. Mais tout homme a la raison. Qu'il soit maître de lui-même aussi bien par son intelligence que par sa liberté.

La raison est l'idole privilégiée du siècle présent. Les incrédules renient Dieu, et ils s'inclinent profondément devant la déesse nouvelle. Les écrivains catholiques ne rougissent pas de s'unir à eux pour adresser à l'esprit humain des louanges excessives, des chants d'apothéose, contraires aux légitimes exigences de la foi et de Dieu.

Ce faux principe de l'autonomie de la raison contient les plus fâcheuses conséquences. La logique de l'erreur, après les avoir déduites, les applique quotidiennement à la vie intellectuelle.

Considérons l'esprit superbe, successivement dans ses rapports avec les autres intelligences et avec la Révélation.

1° — Dans ses rapports avec les autres intelligences humaines. La raison et la science orgueilleuses se croient infaillibles : *Scientia inflat*, écrit saint Paul. Leurs hypothèses les moins démontrées : évolutionnisme, génération spontanée, etc., sont des oracles. C'est un devoir de les écouter respectueusement et de les accepter avec un sentiment mêlé d'admiration et de gratitude. A la vue de celui qui ose leur demander des arguments sérieux, elles s'indignent, elles crient à la mauvaise foi, au préjugé, à la haine. Une seule attitude leur plaît, celle de l'adulation qui les approuve et applaudit leurs œuvres. Aussi lui réservent-elles dans la presse des éloges chaleureux et trop peu mesurés.

Tout autre est leur conduite à l'égard de ceux qui ne leur vouent pas une soumission universelle et absolue. Elles accueillent leurs productions avec dédain et dirigent contre elles la conspiration du silence. Quand elles daignent en parler, c'est pour les

accabler de critiques acerbes et d'observations aussi injustes que passionnées.

Si l'esprit superbe tombe dans l'erreur (ce qui lui arrive souvent), il ne veut pas le reconnaître et cherche des prétextes pour se justifier. S'il avoue ses écarts, soyez assuré, du moins généralement, qu'il se soumet à une contrainte à laquelle il lui est impossible d'échapper. L'orgueilleux imitera-t-il saint Augustin? Comme cet illustre Père de l'Eglise, écrira-t-il spontanément des rétractations destinées au public?

Il existe une tradition orale ou écrite, philosophique, scientifique et religieuse. Les vrais savants apprécient justement sa valeur et son utilité. Comment un esprit, victime de l'orgueil, l'envisage-t-il? Il considère toute tradition comme une entrave. Du reste, découvrir soi-même la vérité, n'est-il pas plus glorieux que la recevoir comme un dépôt du passé? Aux intelligences vulgaires de suivre les sentiers battus; aux esprits supérieurs d'ignorer ou de mépriser les siècles antérieurs : *non sum sicut cæteri hominum* (1), disait le Pharisien de l'Evangile.

Et Descartes s'efforce d'oublier l'enseignement des écoles. Et Kant imite cet exemple. Et Bergson prétend réfuter l'anti-intellectualisme Kantien.

Tout auteur de système se propose d'élever un édifice doctrinal entièrement nouveau, reposant sur les ruines de tous ceux qui l'ont précédé. « Se soumettre à la tradition! Ces paroles indignent les romantiques, républicains, socialistes, libertaires, démocrates de toutes nuances unis en le culte de la sainte Révolution. Aimer la tradition, la respecter comme un fils respecte sa mère, c'est, pour eux, être un rétrograde, un homme de ténèbre, un aristocrate, presque un criminel » (2).

Ces lignes, appliquées aux divers ordres de connaissance, expriment les dispositions intimes de l'orgueilleux vis-à-vis de la tradition. Elles ont été écrites par un juif, converti après avoir soutenu les doctrines les plus négatives.

Au mépris de la tradition, l'esprit superbe joint invariablement l'amour des nouveautés. Connaître celles-ci est une satisfaction pour la vanité. L'adroite manifestation de cette science met en relief son auteur. De plus, être précurseur, marcher à l'avant-garde du mouvement intellectuel, n'est-ce pas le propre d'hommes éminents?

L'orgueil de la raison inspire « ce faux esprit de critique, cette disposition mesquine, grincheuse, vieillotte, à tout analyser avec défiance; l'esprit frondeur, pour qui l'autorité a toujours tort, *a priori*, surtout l'autorité présente, et chez qui le doute est tou-

1. Luc. c. 18, v. 11.

2. Lœwengard, « La splendeur catholique », p. 44.

jours le bienvenu. Ceux qui doutent et qui nient se font une science immédiate. Et la déférence que l'on a refusée à la tradition, à l'antiquité, à l'autorité, on l'accorde aussitôt et absolument, avec une étourderie infinie à la pensée d'un auteur quelconque, d'un de ces maîtres de l'heure qui font sonner très haut les mots vagues de progrès, de largeur d'esprit, d'éveil dogmatique. C'est de la badauderie intellectuelle » (1).

2° — L'orgueil intellectuel a des ambitions plus élevées et plus coupables. Car il s'attaque à Dieu lui-même, à Jésus-Christ, à l'Eglise, à tous ceux qui, en ce monde, ont mission de conserver et de répandre la vérité catholique, d'illuminer l'univers de cette adorable clarté. C'est la révolte de la raison et de la science contre la foi et la Révélation.

Elle a des formes multiples comme le mensonge et l'erreur. On peut les réduire à deux groupes : la raison ou bien rejette positivement la foi, ou bien elle la soumet à son autorité.

Souvent, l'esprit orgueilleux déclare ne déférer qu'à l'évidence, agissant à la manière de l'enfant qui ne voudrait admettre que ce qu'il comprend. Il nie l'existence de l'éternelle Vérité, affirme l'impossibilité du miracle et de toute révélation. Aucune harmonie n'existera jamais, d'après lui, entre la science et la foi. Celle-ci répugne à l'intelligence. Sully-Prudhomme parle des paralogismes de l'enseignement surnaturel. Beaucoup d'ouvrages modernes ont le même objet. Selon M. Poincaré, de l'Institut, il est désormais prouvé que l'Eglise en donnant à croire ses mystères, oblige à croire des contradictions. Quelle est la cause de cet absurde préjugé? Les adversaires de la religion présentent souvent comme dogme véritable ce qui en est l'odieuse contrefaçon, et attaquent une doctrine à laquelle ils n'ont parfois rien compris (2).

Le savant historien allemand, dont nous avons déjà cité le nom, avoue son étonnement extrême à la lecture d'un livre de théologie catholique. C'est avant son entrée dans l'Eglise. Et il écrit : « Je voyais déjà clairement que dès ma jeunesse on m'avait tout à fait faussement instruit sur l'Eglise catholique... je reconnus que les maîtres..., les théologiens à qui j'étais redevable de ma science, n'avaient rien compris au catholicisme; et, cependant, ils n'avaient pas craint de le juger doctoralement, même de déverser assez souvent sur lui leurs sarcasmes... Offrir leurs caricatures comme des images de l'Eglise catholique et de sa doctrine, ils ne le devaient pas. C'était mensonge et calomnie » (3).

1. P. Dom Delatte, cité par Dom Besse, *Critique du libéralisme*, 1er janv. 1914, p. 480.

2. M. Daulny, dans son livre sur « L'ignorance religieuse », c. II, III, IV, V, VIII, en cite plusieurs exemples.

3. « Retour à la Sainte Eglise », traduct. Lapeyre, p. 30, 31. Beauchesne, Paris, 1911.

De ce mensonge et de cette calomnie, une raison hautaine en est souvent coupable.

Elle considère la vraie religion comme un foyer de ténèbres et d'obscurantisme, comme « l'éteignoir des intelligences », ainsi que vociférait un charlatan forain. L'éducation religieuse et cléricale est un bâillon jeté sur l'esprit du fidèle et du prêtre. De pareilles inepties sont regardées comme des axiomes évidents dans certains milieux cultivés.

L'orgueil intellectuel, tantôt rejette la révélation, nous l'avons dit; tantôt il l'accepte, au moins en apparence; mais c'est pour l'abaisser devant sa propre autorité. Chez le protestantisme, le libre examen de chaque individu apprécie la parole divine contenue dans la Bible. Quant au modernisme, il altère complètement le concept de révélation. Celle-ci ne peut être extérieure. Elle est la conscience acquise par l'homme de ses rapports avec Dieu. « Le Seigneur parle dans les Livres saints par l'organe du croyant..., par voie d'immanence et de permanence vitale » (1). De là, une sorte d'équivalence entre la conscience et la révélation, qui devient une forme de la raison.

D'autres réclament, en toute hypothèse, l'autonomie de la science sur la foi. La science a son domaine réservé dont l'entrée est interdite à la foi. Elle n'a pas à tenir compte de l'enseignement révélé : sa liberté d'action est complète. La foi, au contraire, ne peut jamais contredire la raison qui lui est supérieure. Elle doit accepter toutes les données scientifiques les plus téméraires.

Assurément, tous les esprits orgueilleux ne se rangent pas parmi les adversaires déclarés de l'Eglise. Combien de catholiques libéraux et modernisants, par leurs injustes critiques des dogmes et de leurs défenseurs, par leur opiniâtreté à défendre des opinions plus ou moins erronées, se montrent partisans de l'orgueil plus que de l'humilité!

Une raison superbe garde, vis-à-vis des légitimes représentants de la foi, une attitude de mépris, de pitié, d'indifférence ou de pure soumission extérieure. Il serait facile de placer à côté de chacun de ces mots des noms propres à qui ils conviennent. Rappelons l'imparfaite adhésion qui accueille souvent les condamnations doctrinales prononcées par les Souverains Pontifes et les évêques; la révolte ouverte des hérétiques, l'insoumission de certains fidèles et de certains prêtres contre une sage décision qui les oblige de renoncer à des sentiments funestes au bien des âmes.

Tels sont les principaux traits de l'orgueil intellectuel, si répandu dans le monde, si influent sur l'esprit de l'homme.

***

1. Encycl. *Pascendi.*

Son développement à travers les siècles remplit de tristes pages de l'histoire. Il commence avec la prévarication angélique. Les démons prononcèrent, dans les cieux, le *non serviam* de l'intelligence comme celui de la volonté.

L'orgueil de l'esprit inspira ensuite la désobéissance d'Adam et d'Eve (1). Le serpent tentateur avait promis une science divine à nos premiers parents : *Aperientur oculi vestri; et eritis sicut dii scientes bonum et malum* (2). La chute originelle a fait une blessure profonde à l'intelligence de l'homme ainsi qu'à ses autres facultés. Elle lui a valu l'ignorance, la facilité de l'erreur, la difficulté de s'élever jusqu'aux choses suprasensibles et cette tendance innée d'orgueil qui la porte à se regarder comme sa propre loi, et à refuser sa soumission à la vérité infinie.

Depuis lors, l'histoire des nations et celle des individus est en grande partie celle de leur orgueil d'abord spéculatif, s'exprimant ensuite dans la vie pratique. *Initium omnis peccati est superbia* (3).

Il serait impossible de laisser entrevoir, même en raccourci, les innombrables manifestations de la superbe intellectuelle. Signalons les plus saillantes. L'humilité de l'esprit était chose inconnue au monde, avant la venue de Notre-Seigneur. L'homme s'éloignait de plus en plus de la révélation primitive et s'adonnait aux plus grossières erreurs.

Il fallut des miracles multipliés, une intervention surnaturelle incessante de la Providence pour conserver, chez le peuple hébreu, le dépôt de la religion véritable.

Ouvrons les annales chrétiennes. Que de révoltes éclatantes de la raison humaine contre l'Intelligence divine! L'orgueil du paganisme essaie d'étouffer dans le sang le catholicisme à son berceau. Les persécutions éclatent et se multiplient pendant trois siècles. Mais l'humilité de la prédication des confesseurs et des martyrs triomphe de ces adversaires, pleins de haine et d'arrogance.

L'orgueil des faux frères, des hérétiques, a dirigé contre l'Eglise des assauts plus redoutables. Ils ont attaqué les articles esentiels du symbole. Arius nie la divinité du Verbe; Nestorius, l'unité de personne en Jésus-Christ et la maternité divine de la Très Sainte Vierge; Eutychès, la double nature du Sauveur; les Monothélites, ses deux volontés et ses deux sortes d'opérations. Macédonius rejette la divinité et la consubstantialité du Saint-Esprit; Pélage, l'existence du péché originel et la nécessité de la grâce. Au IXe siècle, l'ambitieux Photius contribue puissamment au schisme grec.

Pendant quelques siècles, le génie infernal de l'erreur semble moins actif, comme s'il préparait la guerre la plus violente que l'orgueil

1. S. Theol., 2^{a} 2^{ae}, q. 163, a. 1.
2. Gen., c. III, v. 5.
3. Eccli, c. X, v. 15.

intellectuel ait livrée à Dieu. Nous avons nommé le protestantisme dont l'esprit subsiste et subsistera longtemps encore en Europe. Il attaque toute autorité doctrinale extérieure, en particulier celle du Pape. Il la remplace par les lumières du libre examen. Son fruit naturel est le rationalisme athée, incroyant, auquel aboutissent, de nos jours, beaucoup de protestants.

Vient ensuite l'abominable dix-huitième siècle, qui marque peut-être l'apogée de l'orgueil intellectuel. « L'arche sainte, écrit de Maistre, parlant de l'Eglise, fut soumise à deux attaques inconnues jusqu'alors. Elle essuya à la fois les coups de la science et ceux du ridicule. La chronologie, l'histoire naturelle, l'astronomie, la physique furent pour ainsi dire ameutées contre la religion. Une honteuse coalition réunit contre elle tous les talents, toutes les connaissances, toutes les forces de l'esprit humain ».

La Révolution française fut le digne couronnement de ce siècle impie. Elle fut « satanique par essence ». Elle fut, au même degré, l'œuvre de l'orgueil de l'esprit. Pour s'en convaincre, il suffit de lire les élucubrations des orateurs de la Convention et des clubs. La fameuse Déclaration des droits de l'homme contient ces deux articles suggestifs : art. 10. — « Nul ne doit être inquiété pour ses opinions même religieuses, pourvu que leur manifestation ne trouble pas l'ordre public établi par la loi ».

L'article 11 complète le précédent, en proclamant « la libre communication des pensées et des opinions », la liberté de « parler, d'écrire et d'imprimer publiquement ». Les sans-culottes étaient logiques avec leurs séduisants sophismes, lorsqu'ils transformaient les monuments du culte en temples de la raison. Le 10 novembre 1793, un décret transformait la « ci-devant église », Notre-Dame de Paris, « en temple de la raison ». Et ce jour-là même, la Raison reçut dans cet édifice des honneurs divins.

La divinité sacrilège avait horreur de toute supériorité : de l'aristocratie du sang et de l'aristocratie de l'esprit : « La République n'a pas besoin de savants ».

Dieu, l'Eglise et tout ce qui les concernait et les respectait, suscitait sa rage diabolique. Elle s'efforçait de détruire toute idée religieuse dans l'âme des citoyens.

Les sectaires modernes qui, dans la presse et sur les bancs du gouvernement, s'acharnent contre la foi, ont en vénération les principes révolutionnaires. Ils sont ivres de cet orgueil intellectuel qui conduit aux abîmes les individus et les nations. *Qui se exaltat humiliabitur.*

De ce même esprit de superbe émane une littérature qui envahit les bibliothèques. « Je crois avoir dit le dernier mot de l'athée véritable; je suis descendu au fond de ma pensée : et cela suffit

à mon orgueil » affirme un romancier célèbre (1). L'immonde Zola s'écriait dans l'oraison funèbre d'Ed. Goncourt : « Je l'ai aimé (Ed Gonc.) davantage pour son orgueil, le puissant et divin orgueil, qui est notre foi à nous autres dans l'amer enfantement des œuvres ». Ces paroles ne sont-elles pas la révélation et l'expression d'un état intellectuel qui n'est point rare aujourd'hui?

L'intelligence pleine de suffisance, signale la dignité exagérée de la science, sa supériorité sur la foi : l'absurdité de la seconde, l'infaillibilité de la première.

Elle répétera ces mensonges jusqu'au grand reniement des derniers temps. « Ceci (la raison) tuera cela (la foi) », dit un personnage d'un drame de Victor Hugo. Non. L'humilité intellectuelle terrassera l'orgueil de l'esprit; car, dit l'auteur sacré, « celui qui s'humilie sera exalté ».

II

Humilité intellectuelle.

Tout vice est contraire à une vertu correspondante. L'orgueil de l'esprit s'oppose à l'humilité intellectuelle. La vertu, en général, désigne une certaine perfection de la faculté d'agir.

On distingue les vertus naturelles et les vertus surnaturelles. Les premières ont leur principe dans la nature, dont elles ne dépassent pas les forces, et qu'elles dirigent vers une fin qui lui est proportionnée; elles sont innées ou acquises. — Les secondes surpassent toutes les énergies de l'être raisonnable qui seul les possède. Elles les orientent vers Dieu, auteur de la grâce, par qui elles sont infuses. Elles comprennent les vertus théologales et les vertus morales. Les vertus théologales sont la foi, l'espérance, et la charité. Beaucoup plus nombreuses sont les vertus morales. Elles se ramènent à quatre principales, autour desquelles se groupent toutes les autres. Ce sont les vertus cardinales de prudence, de justice, de force et de tempérance.

La tempérance, dans son acception la plus étendue, a pour objet de modérer, de refréner les mouvements impétueux et déréglés des actions et des passions humaines. Toutes les vertus qui ont ce but dépendent d'elle Telle est l'humilité (2).

« L'humilité, enseigne le docteur Angélique, est une vertu qui affermit l'âme afin qu'elle ne s'élève pas d'une manière désordonnée » (3). Et ailleurs : « L'humilité consiste essentiellement dans

1. J. Richepin, « Les Blasphèmes », dans la lettre-préface.
2. S. Theol., 2a 2ae, q. 161, a. 4. « Humilitas est pars temperantiae ».
3. S. Theol., *l. c.*, a. 1.

l'appétit, selon que quelqu'un refrène l'élan de son âme, afin qu'il ne tende pas vers de grandes choses d'une manière désordonnée; selon qu'il a pour règle dans sa connaissance de ne pas s'estimer au-dessus de ce qu'il est. Le principe et la racine de cette répression et de cette règle est la révérence vis-à-vis de Dieu » (1).

L'humilité siège immédiatement dans la volonté (2). Toutefois son action s'étend sur l'être humain tout entier, sur toutes ses facultés qu'elle revêt en quelque sorte d'une qualité spéciale, en les rendant humbles. Elle atteint le corps et l'âme, la volonté et la raison. D'où l'humilité extérieure, l'humilité du cœur et de l'esprit.

Nous nous occuperons seulement de l'humilité intellectuelle. Nous avons marqué sa place parmi les autres vertus. Quelle est sa nature? Chez plusieurs, cette question provoquera une surprise. L'humilité est une vertu ignorée. Beaucoup en ont une idée fausse.

Le mot d'humilité leur rappelle le mendiant vêtu de haillons, le pauvre qui tend la main, l'ouvrier qui gémit dans la misère et le dénûment. On parle ainsi d'améliorer le sort des humbles. L'humilité, c'est aussi, pour eux, la mise et la démarche modeste de la religieuse et du moine. On a quelque notion de l'humilité extérieure; plus rare est celle de l'humilité du cœur, de la volonté; plus rare encore apparaît le concept exact et complet de l'humilité intellectuelle.

D'aucuns, en lisant ces derniers mots, penseront peut-être à quelque rêverie ultra-mystique, à une invention d'un ascétisme exagéré qu'il est bon de présenter à des ignorants, mais non à de véritables penseurs, à des savants. Ce n'est pas notre avis. L'humilité de l'esprit est une qualité qui doit orner tout être raisonnable créé et possédant l'usage de la raison. Nous espérons le démontrer bientôt.

***

Une intelligence humble repousse toutes les suggestions de l'orgueil, tous les actes précédemment signalés, et tous ceux qui découlent de la même source empoisonnée.

Loin de s'arroger des privilèges imaginaires, elle reconnaît sa faiblesse : elle est ignorante, elle se trompe souvent, elle sait peu de choses. Elle avoue ne pas être la règle du vrai, et affirme son incapacité radicale de découvrir, par ses propres forces, les vérités surnaturelles. Aussi bien ne se proclame-t-elle pas infaillible en tout et toujours. C'est pourquoi elle redouble de prudence, d'attention, de réflexion, de méthode pour éviter les faux pas. Elle remercie ceux qui l'avertissent lorsqu'elle s'égare; elle se réjouit

1. S. Theol., 2a 2ae, q. 161, a. 6, c. et a. 2.
2. S. Theol., *l. c.*, a. 2.

de leurs observations. Elle méprise les prétentions absurdes de la libre-pensée. La raison humble porte ses regards au-dehors d'elle-même. Elle sait voir et admirer les qualités intellectuelles du prochain et de ses œuvres. Si parfois elle formule des réserves ou des critiques, c'est sans acrimonie, sans jalousie; mais avec justice et mesure, dans l'intérêt de la vérité et de la charité.

L'humilité, en même temps que la logique, incline l'esprit à proclamer l'existence de Dieu, la réalité du miracle et d'une révélation positive. Elle n'oublie jamais qu'elle dépend absolument de l'Etre infini, dans son origine, sa durée et son activité. *In ipso enim vivimus, movemur et sumus* (1). Après avoir constaté avec certitude, que le Seigneur a parlé et qu'il est véracé, elle se soumet joyeusement, entièrement à cette parole infaillible, malgré les secrètes et vives répugnances de l'orgueil. Elle accepte, avec les mêmes sentiments, les enseignements de l'Eglise, du Souverain Pontife, des évêques, de tous ceux qui ont la charge d'annoncer et d'expliquer l'Evangile. — Si elle aspire à la connaissance des mystères et à la vision de l'essence divine (2), c'est en s'appuyant sur les secours divins de la foi et de la lumière de gloire. Pour les obtenir, elle prie souvent et avec ferveur, le Dieu de toute science et de toute vérité. Elle le remercie, des lumières dont elle a été inondée chaque jour. Voilà quelques notes dominantes de l'humilité intellectuelle. En résumé, cette vertu incline la raison à ne pas s'enorgueillir de ses perfections en s'élevant au-dessus d'elle-même; mais au contraire à s'abaisser, dans son estime, à la vue de sa faiblesse et de ses défauts.

Elle est vérité et rien que vérité, car elle se règle conformément à un jugement droit. Il serait injuste de l'identifier avec ses contrefaçons, avec des excès que réprouve une raison éclairée.

Etre humble d'esprit ce n'est pas être idiot, ni sans talent. On rencontre des incapables qui sont des prétentieux et des hommes de génie qui sont très modestes.

L'humilité de l'intelligence ne consiste pas en une absence de conviction qui dénote un manque de logique et de caractère, ni dans cette adulation servile qui, par pusillanimité ou amour de la paix, n'ose jamais contredire les opinions même répréhensibles des autres, et les approuve toutes sans discernement.

L'humilité de l'esprit n'est pas davantage l'ignorance ou le mépris de la science. Elle n'approuvait pas ces gentilshommes d'autrefois qui se glorifiaient de ne savoir signer qu'avec le pommeau de leur épée. L'Eglise, qui prescrit la vertu dont nous parlons, travailla toujours à répandre l'instruction dans le peuple, à favoriser

1. Act., c. XVII, v. 28.
2. S. Theol., 2a 2ae, q. 161, a. 2, ad 2.

les sciences et les arts. N'est-ce pas elle qui a fondé les premières écoles populaires et les premières universités? Et parmi ses enfants, que de savants illustres!

L'humilité intellectuelle s'accorde parfaitement et même nécessairement avec le respect et un amour mesuré de la raison humaine. C'est pourquoi elle condamne justement les doctrines qui nient la valeur de cette faculté. Au dix-huitième siècle « les philosophes » semblent triompher. Ils multiplient les ruines, autour d'eux. Au début du siècle suivant, s'élève contre leur orgueil une réaction catholique puissante et dirigée par des hommes éminents. La raison a été divinisée, disait-on. Il faut l'humilier. Le fidéisme et le traditionalisme prétendent que la source des connaissances naturelles est beaucoup plus dans la foi que dans l'intelligence. L'Eglise désapprouve ces théories. Elles sont fausses, injustes vis-à-vis de l'esprit, donc étrangères à la vraie humilité intellectuelle.

On a défendu des doctrines plus dégradantes encore pour la raison : les unes, comme le matérialisme et le sensualisme, n'admettent pas son existence; les autres professent son impuissance absolue d'arriver au vrai, à l'être. « L'homme s'admire et il ne sait pas ce qu'il vaut », écrivait saint Augustin. Et L. Veuillot : « Ce qu'il y a d'humilité dans ces histrions d'orgueil! » D'après l'évolutionisme rigide, une simple différence de degré distingue la connaissance de l'homme de celle de l'animal (1). L'agnoticisme positiviste et kantiste déclare que l'intelligence ne peut atteindre la réalité, *oculos habent et non videbunt* (2). Le scepticisme enfin rejette la légitimité de toutes les certitudes et de toutes les facultés. « Il y a une grande indigence philosophique, dit avec raison Mgr d'Hulst. La raison ne croit plus à elle-même ». L'intelligence de l'homme sera-t-elle plus méprisée? Encore une fois, l'Eglise condamne ces divers systèmes. Elle défend la raison contre elle-même, comme une mère qui empêche son enfant de se blesser avec ses jouets. Si elle ne la divinise pas, elle ne veut pas l'annihiler. L'humilité de l'esprit observe la même règle. *Humilitas attendit ad regulam rationis rectæ, secundum quam aliquis veram æstimationem de se habet* (3), enseigne le docteur Angélique.

***

L'humilité de l'esprit est obligatoire pour tout homme. Pas n'est besoin de recourir à la révélation, pour le démontrer.

Le pauvre en présence du riche a le sentiment de son dénûment;

---

1. « Homo cum in honore esset non intellexit. Comparatus est jumentis insipientibus et similis factus est illis ». Ps 48, v. 13.

2. Ps. 113, v. 5.

3. S. Theol., 2a 2ae, q. 162, a. 3, ad 2.

l'ignorant devant le savant, le faible devant son puissant ennemi, celui qui est imparfait devant celui qui est plus parfait remarquent vivement leur infériorité. Comment l'esprit humain comparé à la Vérité Increée, n'aurait-il pas l'intuition de son quasi-néant? Or, reconnaître cet abaissement, c'est l'humilité intellectuelle.

L'intelligence divine existe par elle-même, nécessairement, de toute éternité. Elle est l'intelligence première, l'intelligence par essence. — Mais l'esprit de l'homme, parce qu'il est fini, n'a pas en lui la raison de son existence : elle n'est et ne peut être qu'en Dieu seul. Il n'a pas toujours été : Adam ne fut créé que le sixième jour. Et depuis lors, Dieu multiplie sans cesse les âmes ; Il les appelle à la vie, à la pensée, en les infusant dans les corps. Son action ne ressemble pas à celle du sculpteur dont le chef-d'œuvre subsiste sans son intervention continue. Elle a été nécessaire à la production de l'âme et, par suite, de l'intelligence. Elle est requise, au même degré, à la conservation de leur être. En outre, Dieu concourt, comme cause principale, à chaque opération intellectuelle.

Ainsi la raison humaine n'existe et n'agit que par Dieu et en Dieu. Lui convient-il de nier sa dépendance entière à l'égard du Créateur? de prétendre s'élever au-dessus de l'Etre Souverain à qui elle doit tout ce qu'elle est et tout ce qu'elle a? Cette conduite rappellerait celle de l'indigent qui refuserait de voir son bienfaiteur et se servirait pour l'insulter, de l'aumône reçue. Qu'as-tu que tu n'aies reçu? dirons-nous à l'intelligence en empruntant les paroles de l'Apôtre. Et si tu l'as reçu pourquoi te glorifies-tu comme si tu ne l'avais pas reçu? (1).

L'intelligence divine jouit d'une autonomie parfaite. Rien ne limite et ne conditionne sa pensée ineffable. — Au contraire, l'esprit humain est subordonné non seulement au Créateur, mais encore à la créature, même à la matière. Dieu ne tire l'âme du néant qu'au moment où un corps est apte à la recevoir. Cette âme peut, sans la matière, vivre et agir. Cependant son activité inférieure végétative et sensitive est essentiellement soumise aux organes ; et, dans son existence terrestre, ses actions intellectuelles dépendent extrinsèquement du corps et des facultés sensibles. Le système nerveux, le cerveau, la mémoire, l'imagination, les sens externes influent sur la pensée C'est une vérité d'expérience, affirmée par les spiritualistes et les matérialistes.

L'activité de l'esprit n'est pas constante. Elle n'apparaît que vers l'âge de sept ans. Qu'elle est faible à ses débuts! L'âge mûr ne supprime pas son inconstance et sa légèreté. L'usage de la raison disparaît pendant le sommeil et l'ivresse complète, au milieu

1. I Cor., c. IV, v. 7.

de douleurs très aigues, parmi l'agitation extrême de passions violentes, les distractions, les rêveries où souvent les puissances inférieures seules sont en exercice. Il est annihilé dans la folie. La visite d'un établissemnt d'aliénés est un spectacle humiliant. « L'intelligence, quelle petite chose à la surface de nous-mêmes! » écrit justement M. Barrès. — Mais l'intelligence divine opère sans fatigue et sans repos. Toujours elle contemple ses perfections adorables et celles de ses créatures. Et cette contemplation immuable, éternelle, se confond avec l'essence adorable.

La connaissance de Dieu est une vision immédiate et unique. — Tandis que l'homme n'arrive aux principes premiers que par l'abstraction et la comparaison des idées qui les composent, il ne parvient aux conclusions, contenues dans ces vérités générales, qu'au moyen de raisonnements multipliés où l'erreur peut facilement se glisser. Les progrès des sciences se marquent par des tâtonnements, des hypothèses et des recherches souvent infructueuses.

L'intuition divine a pour objet la vérité et toute la vérité. Elle est incompatible avec les défauts, et les imperfections de l'esprit créé dont nous parlerons bientôt.

> La vérité rebelle échappe à nos regards,
> Et Dieu seul réunit tous ses rayons épars,

disait Lamartine.

L'intelligence de l'homme gémit dans l'ignorance. Combien de peuplades sauvages vivent presque à la manière des brutes? Que d'illettrés comptent les nations civilisées, malgré les efforts publics et privés qui ont pour but de répandre l'instruction! Et en dehors de ces ignorants, une infime minorité possède les notions morales les plus nécessaires. Il est effrayant de penser à l'épaisseur et à l'étendue de ces ténèbres intellectuelles.

Le doute, lorsqu'il porte sur l'origine et la destinée de la vie, est un état plus douloureux que le précédent. Il cause des crises intérieures déchirantes, il arrache quelquefois aux âmes qu'il meurtrit des cris de blasphème et de désespoir. Qu'on lise sur ce pénible sujet le livre de Mgr Baunard : « Le doute et ses victimes ». Qu'on écoute le récit émouvant fait par certains écrivains convertis au catholicisme. On se les représente peut-être, avant leur retour à la foi, vivant sur le « mol oreiller » du doute et de l'indifférence. C'est à tort. L'un d'eux parle ainsi : « Je ne crois que difficilement à la douleur métaphysique, dit M. Lemaître, dans une étude sur L. Veuillot. Je prie M. Lemaître de m'en croire. La douleur métaphysique existe » (1). Il le savait par son expérience personnelle.

Le doute sur les problèmes philosophiques ou scientifiques d'or-

1. Lœwengard, « La splendeur catholique », p. 51.

dre secondaire n'engendre pas d'aussi cruelles souffrances morales. Il contribue du moins à révéler la faiblesse de la raison. « Que d'obscurités ! s'écrie Lamennais. Que d'incertitudes ! Que de contradictions ! Autant de philosophes, autant de systèmes aussi vagues, aussi fugitifs que les rêves de la nuit ! » (1).

L'intelligence infinie est incapable d'errer. Elle s'identifie avec la vérité. *Ego sum veritas* (2). C'est pourquoi le fidèle, dans l'acte de foi, se repose en toute sécurité sur l'autorité de Dieu révélant qui ne peut se tromper, ni tromper. — Ce privilège d'infaillibilité n'appartient pas à l'homme, qui peut être la victime de deux folies : l'une le prive de l'usage de la raison ; l'autre consiste dans le mauvais usage de cette faculté et conduit à l'erreur. Celle-ci est plus funeste que celle-là. Ses crimes sont plus pernicieux.

L'Apôtre saint Paul écrit aux Romains (3) : « Ils (les païens) se sont égarés dans leurs pensées, leur cœur insensé a été obscurci. En disant qu'ils étaient sages, ils sont devenus fous ». Ce texte ne conserve-t-il pas son actualité, au cours des siècles ? Impossible de résumer les écarts de la raison. L'histoire de la pensée les signale nombreuses, à toutes les époques, chez tous les peuples, anciens et modernes. Elle expose leurs attaques contre toutes les certitudes, spécialement contre les bases de la morale : l'existence et la nature de Dieu, l'existence, la spiritualité et l'immortalité de l'âme, la valeur de la loi naturelle. Est-il une vérité qui n'ait pas été niée ? Est-il un homme totalement exempt d'erreur ? A ce spectacle, Pascal s'écriait : « Humiliez-vous, raison impuissante, taisez-vous, imbécile nature... » Toutes ces fausses doctrines sont enseignées par ceux que l'on nomme les génies, les gloires de l'humanité : philosophes, savants, poètes. Tels : Socrate, Platon, Cicéron, Sénèque, Hume, Spinoza, Hegel, Comte, H. Spencer, Kant. Pour justifier leur absurde théorie, tous les sceptiques, depuis les sophistes grecs du quatrième siècle avant Jésus-Christ, jusqu'à Montaigne et à ses récents imitateurs, ont noté avec satisfaction les égarements de l'intelligence

La science de Dieu est infinie. Elle atteint en premier lieu l'essence incréée, et en elle, comme dans un miroir, tous les êtres contingents, présents, passés, futurs, actuels et possibles, bons et mauvais. Elle connaît très parfaitement leur nature et leurs opérations les plus intimes. Elle pénètre tous les replis du cœur humain. « *O altitudo divitiarum sapientiæ et scientiæ Dei ! Quam incomprehensibilia sunt judicia ejus et investigabiles viæ ejus !* » (4)

1. Cette parole, prise dans un sens absolu, appelle des réserves. Nous l'appliquons à la plupart des philosophes qui ont ignoré ou contredit la vérité catholique et sont tombés dans les plus graves erreurs.

2. Jean, c. XIV, v. 6.

3. Rom., c. I, v. 21-22.

4. Rom. c. XI, v. 33.

La science humaine est bornée par d'étroites limites, quant à son étendue et à sa pénétration. Les mystères et toute vérité surnaturelle lui sont inaccessibles. La raison s'ignore elle-même, car l'homme est un « monstre incompréhensible ». Elle étudie davantage les êtres sensibles. Dans ce domaine resserré, que de régions inexplorées! Les « Ignorabimus » persistent, et se multiplient. N'a-t-on pas parlé de « la faillite de la science »? Notre esprit connaît peu de choses, et elle les connaît bien peu. « Nous ne savons le tout de rien », déclarait Pascal.

L'intelligence du Créateur est le premier fondement de toute vérité transcendantale et logique. « Les choses sont dites vraies en tant qu'elles ressemblent aux idées divines » (1). Cette intelligence mesure la réalité et n'est pas mesurée par elle. — Au contraire, la raison ne possède la vérité qu'en se conformant aux objets : *Veritas est adaequatio intellectus et rei.*

L'intelligence divine, c'est le soleil infini, éblouissant de lumière, dont les rayons éclairent tout être raisonnable. Tandis que l'esprit humain le plus sublime ressemble à une faible clarté, vacillant au milieu des ténèbres, et recevant tout son éclat de l'astre souverain.

Ce court parallèle entre Dieu et la raison, n'inspire-t-il pas nécessairement l'humilité intellectuelle? ne réprouve-t-il pas l'attitude arrogante d'un esprit superbe? Il rappelle ces passages de l'Imitation : « Il est une lecture très élevée et très utile : c'est la vraie connaissance et le mépris de soi-même... Celui qui se connaît bien se méprise et ne se délecte pas dans les louanges humaines » (2).

L'orgueil intellectuel a des effets pernicieux qui manifestent encore la nécessité absolue de l'humilité dans la raison. Il éloigne l'homme de sa fin suprême, de son bonheur éternel, par le péché et l'erreur. Or, la créature intelligente a l'obligation stricte d'éviter ces deux obstacles.

L'orgueil de l'esprit conduit souvent aux désordres les plus dégradants de la chair. Les païens en sont un exemple. « Ils ont changé la vérité de Dieu en mensonge... et c'est pourquoi Dieu les a livrés à des passions d'ignominie » (3). Par une punition céleste, la raison, qui aspire à une indépendance hautaine, devient l'esclave des instincts grossiers de la bête! « Les ignorants se lèvent; avouait saint Augustin à la veille de sa conversion, ils ravissent le ciel, et nous, avec nos doctrines sans cœur, voilà que nous nous roulons dans la chair et le sang. »

Cet orgueil est encore une source intarissable d'erreurs (4). Le

1. S. Theol, 1 p., q. 16, a. 1.
2. Imit., l. I, c. II, n. 4, 1.
3. Rom., c. I, v. 25, 26.
4. « L'erreur naît de la raison orgueilleuse » (Lamennais).

désir de l'émancipation porte à rejeter les doctrines communément acceptées et à les critiquer vivement pour faire preuve de sagacité et de savoir. Il anime et guide les révolutionnaires de la pensée comme ceux de la politique.

Il amène à l'individualisme, et celui-ci à l'anarchie intellectuelle : Ni Dieu, ni Maître, pas plus dans l'ordre des connaissances que dans la vie pratique. Par là même, l'orgueil de l'esprit divise ses adeptes : l'histoire du protestantisme et de ses variations sans nombre, les diversités d'enseignement dans les chaires officielles, en sont deux preuves manifestes et durables. Il ne les groupe que dans la négation de la vérité : religieuse, philosophique et scientifique.

La raison superbe démolit avec rage, semblable à ces vandales qui détruisent des chefs-d'œuvre. C'est « l'esprit qui toujours nie ». Mais elle ignore l'art de constructions doctrinales belles et solides. Ses édifices prétentieux ne résistent pas à l'action du temps. L'Encyclique *Pascendi* expose le rôle néfaste de l'orgueil dans les progrès du modernisme. « Ce qui a incomparablement plus d'action (que la curiosité) sur l'âme, pour l'aveugler et la jeter dans le faux, c'est l'orgueil... Nulle route qui conduise plus vite et plus droit au modernisme que l'orgueil. Si un catholique parmi les laïques, si un prêtre... n'a pas arraché l'orgueil de son cœur, l'un et l'autre sont mûrs pour toutes les erreurs des modernistes ». Ajoutons qu'ils sont prêts pour toutes les hérésies et pour beaucoup d'écarts sur le terrain philosophique.

L'orgueil est en même temps un obstacle à l'acquisition de la vérité. « L'enflure de mon visage me fermait les yeux », écrit saint Augustin, parlant de l'époque qui précéda son baptême. Il y a deux connaissances du vrai : l'une, purement spéculative, est dans l'intelligence seule; l'autre, affective, est jointe à l'amour. Or, l'orgueil s'oppose indirectement à la connaissance spéculative de la vérité, parce qu'il empêche la raison de se soumettre à Dieu pour être instruite par lui, et d'écouter des hommes savants capables de l'éclairer. Il est un obstacle direct à la connaissance affective du vrai, car l'esprit superbe qui « se délecte dans sa propre excellence, prend en dégoût l'excellence de la vérité » (1).

L'humilité intellectuelle est d'un secours précieux pour écarter ces dangers. *Ubi est humilitas, ibi est sapientia* (2). C'est un oracle de l'Esprit-Saint.

Cette démonstration de la nécessité de l'humilité intellectuelle repose sur des arguments strictement rationnels. Ajoutons-y quelques considérations d'ordre surnaturel. Elles ne seront pas moins convaincantes que les autres, pour le croyant.

Jésus-Christ, durant sa vie mortelle, offre un admirable exem-

1. D'après S. Theol., 2a 2ae, q. 162, a. 3, ad 1.
2. Prov., c. XI, v. 2.

ple de cette vertu. Il possède comme Dieu l'intelligence infinie, commune aux trois personnes adorables; son âme, en tant qu'unie hypostatiquement au Verbe, jouit de la vision béatifique et d'une science infuse parfaite. Et cependant le Sauveur veut que ses connaissances paraissent se développer avec l'âge, ainsi qu'il arrive d'ordinaire chez les enfants. *Et Jesus proficiebat sapientia, et ætate et gratia apud Deum et homines* (1), raconte saint Luc.

Pendant son ministère public, Notre-Seigneur prêche les foules qui courent après Lui. Sa doctrine étonne (2). C'est plutôt par le fond que par la forme. Il s'adresse de préférence aux enfants et aux ignorants qui peuplent les bourgs de la Galilée; car Dieu « l'a envoyé pour évangéliser les pauvres. »

La Sagesse incréée parle par sa bouche. Cependant Il opère peu de conversions durables, parmi ses compatriotes, et Il ne laisse pas après Lui une réputation humaine d'écrivain, d'orateur ou de savant.

Il déclare expressément qu'il parle au nom de son Père qui l'a envoyé : « Ma doctrine n'est pas de moi, mais de celui qui m'a envoyé (3). Les paroles que je vous dis, je ne les dis pas de moi-même » (4). Cette conduite de Notre-Seigneur n'est-elle pas une leçon évidente d'humilité intellectuelle donnée aux chrétiens?

Au reste, ses paroles confirment ses exemples : *Discite a me quia mitis sum et humilis corde* (5), dit-il à ses disciples. Il nous ordonne ainsi la pratique de l'humilité. Mais cette vertu doit être dans l'esprit avant d'être dans les œuvres extérieures : celles-ci ne valent que par celle-là.

Quels sont les instruments que le Verbe Incarné choisit pour continuer l'œuvre sublime qu'il a commencée? Il n'appelle ni les scribes, ni les docteurs de la Loi, ni les chefs des écoles juives, célèbres partisans des Hillel et des Schammaï, en un mot aucun de ceux qui, par leur renommée scientifique, auraient rehaussé l'éclat de l'enseignement évangélique. « Ce que le monde tient pour insensé, c'est ce que Dieu a élu pour confondre les sages,... ce qui n'est rien pour réduire au néant ce qui est » (6).

Notre-Seigneur s'entoure de douze Apôtres, presque tous hommes sans études, la plupart pêcheurs sur le lac de Tibériade. Ils écoutent les prédications du Maître et souvent n'en saisissent pas le sens. Jusqu'à la Pentecôte, ils ne comprennent à peu près

1. Luc, c. II, v. 52.

2. Matth., c. VII, v. 28; c. XXII, v. 33; — Marc, c. I, v. 22, 27; c. VI, v. 2; c. XI, v. 18; — Luc, c. IV, v. 32.

3. Joan., c. VII, v. 16; c. VIII, v. 26, 28, 38, 40; c. XII, v. 50.

4. Joan., c. XIV, v. 10.

5. Matth.. c. XI, v. 29.

6. I Cor., c. I, v. 27, 28.

rien à la véritable nature du royaume des cieux fondé par le Messie. Quelle autorité, au point de vue naturel, pouvaient avoir de pareils orateurs sur les orgueilleux lettrés?

Après l'Ascension, le Sauveur envoie ces messagers de son Evangile dans le monde. Il ne leur recommande ni d'apprendre et de cultiver les lettres et les sciences, ni de s'adresser d'abord aux savants ou de leur demander leur appui. *Euntes docete omnes gentes... docentes eos servare omnia quæcumque mandavi vobis* (1) : Voilà son ordre. Une seule connaissance suffit aux ouvriers apostoliques, celle de la doctrine révélée.

Jésus et sa religion répriment encore l'orgueil de l'intelligence par la foi, sa nécessité et son importance. En effet, cette vertu théologale incline la raison à se renoncer elle-même en quelque sorte en se soumettant, sans en avoir l'évidence, à la parole divine, à cause du témoignage de Dieu révélant : *Fides a te exigitur..., non altitudo intellectus neque profunditas mysteriorum Dei* (2).

***

Observons attentivement comment l'Apôtre saint Paul a interprété la conduite et la pensée de Notre-Seigneur, sur le sujet qui nous occupe. Voyons s'il a reconnu la nécessité de l'humilité de la raison et s'il a pratiqué cette vertu comme un devoir.

Jésus-Christ destine le converti du chemin de Damas à porter son nom aux Gentils, aux Romains, aux Grecs et aux Barbares. Et saint Paul tressaille d'amour pour celui qu'autrefois il persécutait. Il emploiera donc les moyens les plus efficaces et les plus agréables à son Maître, dans la réalisation de sa mission. Or, que fait-il? L'Apôtre ne cherche pas à briller par la science, ni par des arguments empruntés à l'éloquence des hommes, *non in persuasibilibus humanæ sapientiæ verbis* (3). « Il rejette les artifices de la rhétorique,... et les délicats de la terre, qui ont, disent-ils, les oreilles fines, sont offensés de la dureté de son style irrégulier » (4). Il ne veut pas « mêler la sagesse humaine à la sagesse du Fils de Dieu ». Car « cette merveilleuse faiblesse, qui accompagne la prédication, est une suite de l'abaissement par lequel mon Sauveur, s'est anéanti; et comme Il a été humble en sa personne, Il veut l'être encore dans son Evangile » (5). Et saint Paul humilie son intelligence et celle de ses auditeurs. Il écrit aux Corinthiens : « Nos

1. Matth., c. XXVIII, v. 19, 20.
2. Imitation, l. IV, c. XVIII, n. 2.
3. I Cor., c. II, v. 4.
4. Bossuet, « Panégyrique de saint Paul », édit. Lebel, t. XVI, p. 258. Lire sur ce sujet tout le premier point de ce beau panégyrique.
5. Bossuet, *l. c.*, p. 254, 255.

armes de guerre ne sont point charnelles, mais fortes en Dieu... pour détruire les raisonnements et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu » (1). Nous devons réprimer l'orgueil de l'esprit. Telle est la loi du Seigneur. A tous et à chacun d'y être fidèle.

Les Pères de l'Eglise prêchent d'une seule voix la nécessité de l'humilité pour le salut. Leurs textes visent directement cette vertu dans toute son étendue. Ils exigent donc l'humilité de la raison. D'ailleurs n'est-il pas évident que celle-ci doit régler d'abord l'intelligence pour qu'ensuite elle dirige efficacement les autres facultés?

Les vertus théologales sont les plus importantes et, sans elles, l'homme ne peut atteindre sa fin dernière. Or, l'humilité en est le fondement. « Il faut donner, écrit Léon XIII, la première place aux vertus par lesquelles nous sommes directement conduits à Dieu, comme l'explique saint Thomas (2); mais pour que ces vertus (théologales) puissent entrer dans les esprits des mortels, y rester et y croître avec leur fruit de salut éternel, il faut pour ainsi dire... y poser des fondements sur lesquels elles puissent tenir. Or, les Saintes Lettres aussi bien que l'enseignement unanime des Pères, nous apprennent que... ce fondement des vertus principales, c'est l'humilité » (3).

Si l'orgueil intellectuel règne dans une âme, celle-ci ne consentira pas à se soumettre par la foi à la parole divine, elle n'espérera pas en des biens auxquels elle ne croit pas, elle s'aimera elle-même plus que Dieu. Ainsi la superbe de l'esprit est souvent la ruine des trois vertus théologales.

Observons enfin, en quelques mots, que l'Eglise impose à tous ses enfants l'humilité intellectuelle. Elle leur ordonne en effet non seulement d'adhérer par la foi aux vérités appartenant au dépôt révélé, mais encore d'accepter tout l'enseignement, objet matériel de la foi ecclésiastique. Elle leur demande une sujétion entière à ses ordres, à ses conseils, à ses désirs, concernant la vie intellectuelle.

Elle proclame explicitement la supériorité absolue de la révélation sur la science, de la foi sur la raison, soit en condamnant des thèses contraires à cette doctrine, soit en exposant officiellement cette suprématie dans le Concile du Vatican (c. IV, De Fide et Ratione) et dans l'Encyclique *Pascendi*.

Ces principes n'empêchent pas l'Eglise de soutenir la valeur de la raison, d'aimer la science et ses progrès, de travailler à sa diffusion, d'exiger même que ses clercs possèdent des connaissan-

1. II Cor. c. X, v. 5.

2. S. Theol., 2a 2ae, q. 161, a. 5, ad 4.

3. Bulle pour la canonisation de saint Benoît Labre, 15 déc. 1881.

ces suffisantes au ministère difficile qui leur est confié. *Labia sacerdotis custodient scientiam* (1).

Le devoir de l'humilité intellectuelle s'impose donc à tout homme, au même titre et au même degré; mais non dans la même étendue. Quiconque se livre principalement à l'étude aura plus d'occasions de l'observer que le paysan et l'ouvrier absorbés par leur tâche matérielle de chaque jour.

Au reste, cette soumission est pour l'intelligence un principe de lumières et d'incompréhensible grandeur. L'esprit humble, débarrassé des entraves et des ténèbres de l'orgueil, atteint la vérité plus facilement : en acceptant la parole révélée, il acquiert des connaissances inappréciables et pénètre les secrets de la vie divine.

Si un Giotto ou un Raphaël avait traité avec le pinceau le sujet que nous venons d'étudier, il aurait pu, nous semble-t-il, le faire de la manière suivante. Sa toile représenterait l'intelligence humaine, sous une forme angélique, au regard pur et pénétrant; conduite et protégée par l'humilité dont la physionomie respirerait une force pleine de modestie; l'une et l'autre suivant la route droite du vrai, que bordent les précipices de l'erreur, et, les yeux fixés sur un ciel éclatant de lumière, se dirigeant vers une vision lointaine où trône le Dieu de toute science, l'Eternelle Vérité.

Ad veritatem per humilitatem.

UN DOCTEUR EN THÉOLOGIE.

PEUT-ON SE DIRE CATHOLIQUE ROMAIN INTÉGRAL ?

Mon cher Directeur,

Je ne crois pas que vous ayez jamais pris à votre compte, sans quelque réserve, ce nom de catholique romain intégral; mais enfin, parmi ceux qui l'emploient, il en est trop qui sont vos amis ou vos collaborateurs, pour que la question n'intéresse pas ceux qui vous suivent.

De tous côtés, j'entends débattre la légitimité d'une appellation

1. Malac., c. II, v. 7.

qui paraît toute naturelle. De communs amis de doctrine et de combat lui découvrent à l'envi, désormais, des inconvénients et s'il fallait ramasser dans une courte formule à peu près toutes ces objections éparses, celle-ci, je pense, serait assez complète : *« Il est interdit à une initiative privée de grouper les catholiques défenseurs de la saine doctrine, appartenant à la presse internationale, sous l'étiquette d'un nom propre, doctrinal, complétif et distinctif, nécessaire, officiel et permanent, nouveau enfin et d'une langue douteuse »*.

Voilà bien des griefs en quelques lignes. L'on pourrait en relever une bonne douzaine. Mais, à y regarder de plus près, il est facile aussi de les grouper sous trois chefs principaux, dans l'ordre opposé à celui où je les ai énoncés tout d'abord. On y distingue : 1° une question de langue et de tradition; 2° une question de doctrine; 3° une question de méthode ou de tactique.

Sans vouloir instituer le moins du monde une polémique et en écartant au contraire, avec soin, toute personnalité, permettez-moi mon cher Directeur, d'examiner ici chacune de ces raisons adverses, *prout sonant*, et quelle que soit d'ailleurs la teneur exacte des diverses sources où je puis les avoir puisées.

I.

Question de langue et de tradition.

Les uns objectent à « catholique romain intégral » que c'est un *barbarisme;* les autres que c'est un *pléonasme;* presque tous que c'est au moins un *néologisme* dans la langue française et dans la langue chrétienne.

Il a été amplement répondu à ces reproches.

Un barbarisme, en effet, même par extension de sens, ne saurait être qu'une locution qui viole une règle de grammaire ou vicie le génie de la langue. Or « intégral » est français. Nul ne fait difficulté de dire : la vérité intégrale, ni même : catholicisme intégral. Toute la discussion roule donc sur cette pointe d'aiguille : *intégral,* qui s'applique parfaitement à *catholicisme,* peut-il légitimement, pour conserver à l'expression sa physionomie en passant de l'objet au sujet, se dire aussi du croyant qui professe intégralement le catholicisme? Il semble d'un purisme un peu étroit de le contester. Des expressions similaires sont d'un usage courant dans la langue commune; et, en tout cas, il ne saurait être question de barbarisme, car la règle contraire n'existe pas et le génie de la langue n'est pas violé. C'est lui au contraire qui nécessite la formation de cette alliance de mots presque inévitable : car enfin, pour exprimer l'idée qu'elle rend, *catholique*

entier est inutilisable et *catholique intègre* suggère un tout autre sens.

Parce que l'adjectif *intégral* n'ajoute rien d'étranger à la notion de catholique, mais en exprime la plénitude et la perfection, ce n'est pas davantage une raison pour conclure au pléonasme. Le pléonasme suppose une vaine redondance des termes. Ainsi, dire : *un cercle rond* est un pléonasme; mais il est très licite d'écrire : *un cercle parfait :* car un grand nombre d'adjectifs déterminent les modalités d'une substance et en marquent l'état intime sans en altérer, ni même à proprement parler sans en compléter d'une donnée extrinsèque les éléments propres. Une cercle peut être plus ou moins parfaitement tracé sans cesser d'être un cercle; et il devient parfait, sans devenir autre chose qu'un cercle, — bien au contraire, — dans la plénitude du sens et de la définition. La mention de perfection n'est donc pas le moins du monde pléonastique puisqu'elle n'est pas nécessairement incluse dans la notion même de telle ou telle entité, qu'elle peut lui convenir ou ne pas lui convenir et qu'elle s'applique encore à d'autres objets. Ainsi en est-il de catholique intégral. Il n'exprime rien qui ne soit catholique; il s'oppose à tout ce qui ne serait pas le catholicisme intact, il en remplit toute la signification exacte, sans l'ombre cependant — pardon de ce pédantisme ! — d'antanaclase ou de réitération.

Reste le néologisme. C'est là que triomphent nos contradicteurs ! Et il nous faut bien avouer qu'en effet l'expression n'est guère d'un usage courant, habituel, que depuis quelques années. Mais toute néologie n'est pas un cas pendable. La langue courante ne se fait que de néologismes, et la langue théologique aussi. — S'il est question de la langue française, remarquons d'abord que « catholique intégral » a ses titres de noblesse. Veuillot l'a employé il y a plus de 50 ans. On dira que c'est en passant, et que nous en faisons un usage autrement habituel : c'est très vrai, mais pour le moment là n'est pas la question. Il nous suffit de noter présentement ceci : ce n'est pas nous qui avons inventé, introduit ce terme qu'on prétend barbare; et l'usage, depuis quelques années surtout, l'a tellement adopté, consacré, que nous pourrions le retrouver à foison sur les lèvres de nos évêques, des cardinaux, de toute l'Eglise. — Pourquoi l'Eglise se refuserait-elle, par ailleurs, à le tolérer? L'Eglise ne rejette que les nouveautés de doctrine, nullement les façons de s'exprimer plus commodes, plus précises que lui apportent les langues vivantes. Les Conciles eux-mêmes n'ont pas reculé devant la terminologie que leur offrait l'élaboration de la science théologique. Consubstantiel, transsubstantiation, infaillibilité, etc., furent des néologismes qui ont fait une certaine fortune; et le moindre manuel de philosophie est plein de vocables utiles, nécessaires, qui cependant n'ont pas cours encore dans la langue de tout le monde ni dans les dictionnaires

académiques. Toute la question se réduit donc à savoir si l'idée qu'évoque « catholique intégral » est contraire ou étrangère à la doctrine traditionnelle, au dépôt sacré de la vérité. Et qui osera nous le soutenir? Mgr Korum, malicieusement, le rappelait ces jours derniers : c'est jusqu'au symbole de saint Athanase qu'on pourrait faire remonter la doctrine du catholicisme intégral : *Nisi integram... servaverit!* C'est même jusqu'aux Livres Saints.

On voit par là dans quel sens on peut admettre que « catholique intégral » n'est pas d'une très bonne langue; c'est dans le sens que l'usage n'en est pas encore très ancien. Or, mon cher Directeur, les noms de chrétiens, de catholiques, de catholiques romains eux-mêmes ont eu un commencement, et, pour nous en tenir à des comparaisons plus justes et moins ambitieuses, les appellations de papistes, d'ultramontains, d'intransigeants, etc... dont nos prédécesseurs ont eu l'occasion de se faire gloire, apparurent en leur temps et n'en sont pas moins riches aujourd'hui de glorieux souvenirs.

II.

Question de doctrine.

L'objection de doctrine est plus sérieuse, si l'on veut bien en écarter un certain nombre d'imputations tout à fait gratuites.

Nul ne prétend en effet que le titre de catholique romain « intégral » soit *obligé*, *officiel*, *doctrinal* au sens d'une détermination nouvelle de la foi.

Nous proposons ce nom à tous, nous ne l'imposons à personne. Le prend qui veut. L'avouerai-je? Nous ne tenons pas même à le voir porter par certaines figures, qui à la rigueur pourraient s'en parer; et il nous intéresse enfin beaucoup plus de voir adopter notre programme que de contraindre qui que ce soit à s'appeler comme nous.

Encore moins réclamons-nous que l'Eglise se définisse authentiquement « catholique romaine intégrale », que nos évêques s'intitulent « catholiques romains intégraux », que partout, sur nos livres, nos monuments, nos œuvres, s'inscrive fatalement le nom fatidique. En vérité, on nous prête ce ridicule pour s'éviter de reconnaître notre droit.

Et que nous importe même que Mgr Korum, sous ses cheveux blancs, hésite à adopter pour lui une dénomination qui apparait pour la première fois dans sa vaillante carrière : en restera-t-il moins un de nos modèles vénérés? Faut-il revêtir à toutes forces de cette étiquette neuve un Veuillot, un de Maistre, un Bonald pour qu'ils soient nos maîtres, un Saint Pie V ou un saint Athanase pour qu'ils

demeurent nos patrons? Nous même, mon cher Directeur, attendons-nous que votre *Critique du libéralisme* (ô néologie!) ait arboré le sous-titre de Revue catholique romaine intégrale, pour reconnaître qu'elle remplit éminemment sa tâche, nous a ouvert la voie et nous sert, tous les jours encore, d'exemple?

Il faut donc demander seulement : *Est-il* PERMIS *à quelques-uns dans l'Eglise de se dire catholiques romains intégraux?* — Non, nous dit-on — Pourquoi? — Parce que : 1° *catholique* suffit à la profession et au discernement de toute et de la seule foi nécessaire, et que l'adjonction permanente d'un autre nom à celui de catholique a toujours été considéré dans l'Eglise comme la marque même de l'hérésie ou du moins comme une prétention périlleuse; 2° parce que, bon gré mal gré, il faut bien qu'intégral, pour n'être pas effectivement un pléonasme, ajoute quelque chose, quoi que ce soit, à la notion pure, essentielle, du catholicisme, et qu'il suppose ainsi, même entre les catholiques vrais, réels, suffisamment et substantiellement catholiques, une distinction, une coupure en deux parts dont le catholicisme intégral aurait la prétention de représenter la meilleure.

Examinons l'une après l'autre ces deux propositions.

***

« Catholique », nous dit-on, suffit et doit suffire à nous désigner et à nous distinguer de l'hérésie. — En fait, constatons que cela n'est pas toujours vrai, et la preuve c'est que beaucoup d'hérétiques envient et usurpent de plus en plus ce titre de catholiques. D'où l'appellation déjà ancienne et autorisée parmi nous de catholiques romains.

Par contre, au milieu de toutes les grandes controverses doctrinales, en face de l'erreur, les catholiques n'ont jamais manqué de marquer leur position, de préciser leur attitude, sous le nom emprunté aux circonstances, dicté par les nécessités du moment, que la Providence leur suggérait. Non pas, certes, pour le substituer, ou l'adjoindre à tout jamais à leur titre essentiel, mais pour le corroborer au contraire. Et cela est si spontané, si légitime, que nul n'avait jamais songé à s'en étonner.

Saint Augustin lui-même, dont on nous objecte un texte, entendait-il celui-ci avec la rigueur qu'on veut lui donner, et faut-il en presser le sens au point de nous interdire toute précision contre ceux qui, par hasard, auraient la prétention de se dire, eux aussi, catholiques et en même temps d'arranger, de circonscrire ou d'élargir à leur gré la notion du catholicisme?

Cette précision surtout ne devient-elle pas opportune à l'égard du modernisme, synthèse de toutes les hérésies, ou du modernisantisme, son diminutif, qui, loin de se déclarer hérétiques, entendent

opérer au contraire au sein du catholicisme? Quel crime singulier est-ce donc, aux yeux de nos critiques, que de tenir à proclamer ainsi que notre catholicisme ne s'est point laissé entamer par ce mal intérieur? Et comment ne pas voir que pour désigner cette résistance aux diminutions du catholicisme lui-même, « catholicisme intégral » est l'expression la plus naturelle?

D'autant qu'il ne s'agit pas du tout d'un *nom* nouveau que nous ajouterions à notre nom de catholiques : c'est à peine un adjectif, un qualificatif, presque un adverbe. Quoi! on nous concède de nous dire intégralement catholiques et « catholique intégral » serait si différent? On admet « catholicisme intégral », et *doctrinalement* « catholique intégral » ne saurait être toléré? Ces contradictions suffisent à juger la thèse.

Qu'on n'ajoute pas enfin que ce qui répugne, c'est la permanence, la jonction perpétuelle, quasi indissoluble de ces deux mots dans notre bouche, comme si nous les avions accouplés par un trait d'union qui ne permette jamais plus de les dissocier ou comme si Dieu lui-même les avait fondus par notre intermédiaire en une sorte d'unité mystique : *Quod Deus conjunxit, homo non separet!* Pas du tout. Les sépare qui voudra. Des circonstances accidentelles, transitoires, nous les font seules rapprocher, et l'opportunité de cette alliance cessera avec les conjonctures mêmes d'où elle est sortie.

Et ceci répond encore à une plaisanterie facile, mais peu concluante, dans le même sens : à savoir que l'Eglise, au nom de chrétien, ayant identifié celui de catholique, complété lui-même du nom de romain, si nous croyons utile de lui ajouter encore le surnom d'intégral, rien n'empêche, que, devant une nouvelle instance hétérodoxe, d'autres ne croient nécessaire de prendre une quatrième, puis une cinquième qualification, et ainsi de suite jusqu'à l'infini ou jusqu'à l'absurde. On voit le paradoxe. D'abord notre qualification particulière et privée ne touche précisément en rien, ni n'allonge, ni même ne modifie authentiquement notre titre officiel, nécessaire, suffisant de « catholique romain », qui reste à part, le même, comme le fondement et la base immuable, définie, de notre foi. Et puis, avec les modernistes ou minimistes ou libéraux de tout acabit, le temps sans doute emportera notre protestation et notre affirmation appropriées pour les remplacer par d'autres, comme il a déjà fait, au cours des âges, de tant de bannières très légitimement dressées jadis contre les « inopportunistes » de 1870 par exemple ou, pour courir d'un bond jusqu'aux origines, contre les monophysistes ou les monothélistes. Comme nous restons ultramontains, sans avoir besoin de le dire depuis que le gallicanisme semble avoir vécu, nos arrière-neveux seront « catholiques intégraux » tout en se disant peut-être à leur tour... ce que la Providence leur fournira l'occasion de s'affirmer; et la liste dont on craint l'encombrement, la kyrielle ou

la litanie des noms désuets qu'on imagine ridicule demeurera purement et simplement, non une gêne pour la postérité, mais la décoration de l'histoire.

***

Je sens bien ce qui embarrasse et déroute ici nos adversaires. C'est que précisément ce terme d'intégraux », en introduisant le discernement opportun au sein même du catholicisme nominal, soulève en vérité une difficulté inédite. Il fait en effet deux parts parmi ceux qui se disent catholiques. Et en même temps suggéré par une sorte d'affaiblissement général de la charité, — je veux dire d'attachement à la foi, à la discipline et à la perfection chrétiennes, — il semble inaugurer une distinction qui touche aux profondeurs intestines et risque par là de prolonger son usage plus longtemps que la résistance à une erreur passagère ou à un égarement d'un moment.

On est catholique ou on ne l'est pas, nous dit-on. Si on ne l'est pas, montrez-le purement et simplement, et il suffit. Si on l'est, de quel droit séparez-vous ceux-ci d'avec ceux-là, dont les droits sont égaux? — Et nous avons bien répondu déjà que plusieurs se disent et même se croient catholiques sans l'être comme ils le croient. Mais j'avoue qu'en effet « catholique intégral » pousse peut-être encore plus loin. Un théologien très distingué a bien voulu expliquer comment dans la *Vigie;* et j'avoue que personnellement son idée me sourit, m'aide à formuler partout les distinctions faciles, péremptoires et lumineuses, me rend compte de toute la portée du terme contesté :

L'essence d'un être n'est pas, en effet, son intégralité naturelle, mais en quelque sorte sa seule armature intérieure, ses éléments spécifiques réduits à leur expression première. Un enfant, dès qu'il a son corps et son âme, est essentiellement un homme, il ne l'est pas encore intégralement : il faut qu'il se développe, qu'il agisse, qu'il ait l'usage de sa raison de toutes les facultés qui font l'homme parfait. Et de même un enfant qui vient de recevoir le baptême est un catholique, est-ce un catholique « intégral » dans le sens où nous l'entendons?

Sans doute, exposerais-je moi-même, sans trop de peine, tout ce qu'ici mon ancien professeur de théologie aurait su nous opposer naguère, pour nous exercer à l'escrime des soutenances de thèse, d'après saint Thomas, ou le premier Manuel venu de Grand Séminaire. C'est à savoir que la foi, formellement et comme telle, est nécessairement tout ce qu'elle est, ou bien qu'elle n'est pas du tout. Beau sujet de cours, et qui prête à nous faire honte, comme les *Etudes*, de notre manque absolu de compétence doctrinale, sous prétexte que nous ne sommes que des publicistes.

Mais qui ne voit que, sempiternellement, c'est de la part de nos contradicteurs le même procédé, qui consiste, pour accabler un terme vulgaire et son sens obvie dans la langue courante, à le transposer, dans le sens technique et particulier, du subjectif à l'objectif, du « catholicisme » dans son acception la plus large à la « foi » dans sa signification la plus déterminée et d'un programme public d'action à la définition rigoureuse d'une vertu?

1° On veut que nous parlions théologie, et à Dieu ne plaise que je paraisse honorer peu cette science des sciences et cette reine de tous nos débats. Il ne faudrait pas toutefois exagérer ses exigences; et la presse catholique, pour ne rien prétendre usurper sur l'excellence des disciplines théologiques, serait peut-être en droit tout de même de s'étonner qu'on l'accable, avec un singulier dédain, sous le poids de la diversité de langage naturelle et nécessaire qui la sépare de la spéculation proprement scolastique.

Que dirait-on si, par représailles, nous allions nous mettre à rire, en journalistes, de cette manie de professionnels, de ces œillères de spécialistes, dédaignant d'entendre ce qu'on leur dit, pour suivre le fil de leurs déductions étrangères à la question véritable?

Et, si nous ne voulions que rendre, coûte que coûte, à nos contradicteurs la monnaie de leur pièce, n'arriverions-nous pas à les ranger à leur tour parmi ces éternels sages, qui conjuraient Constantin et saint Athanase de s'en tenir aux expressions de l'Ecriture à l'encontre des « consubstantialistes », — qui murmuraient plus tard avec le chancelier de L'Hôpital : « Laissons là ces vilains noms de huguenots et de papistes... », — ou qui rêvèrent d'opposer aux « infaillibilistes » du Concile du Vatican, les arrangements d'un tiers-parti?

Mais dans un tel esprit de contention, les polémiques les plus bénignes risquent de se prolonger et de s'envenimer sans fin. A quoi bon?

Certes, à prendre dans sa signification stricte ce que nous rappellent nos adversaires, ils ont parfaitement raison, puisque c'est la pure doctrine de l'Ecole; mais en quoi cette doctrine traditionnelle condamne-t-elle une expression qui ne prétend nullement à s'introduire dans le domaine de la théologie?

Qu'on comprenne d'abord ce que nous disons, comme nous le disons, à la place où nous le disons. Et la distinction prétendue que nous introduisons dans l'unité de la Sainte Eglise, en supposant deux sortes de catholicismes, l'un intégral et l'autre non, se réduira, en la prenant tout simplement au sens vulgaire, à la plus simple et à la plus commune des façons de parler. Mgr Isoard, par exemple, en 1893, écrivait sans présager le moins du monde une pareille controverse : « Lorsqu'on parle de religion, *on se trouve forcément amené à établir des distinctions* dans ces multitudes d'hommes *qui professent la foi de l'Eglise*. Soit dans la chaire sacrée, soit dans les conversations particulières, on entend souvent des expres-

sions comme celles-ci : les bons chrétiens, les mauvais chrétiens. Ces manières de parler ne sont pas nouvelles. Saint Augustin..., etc... ». Est-ce à dire que saint Augustin, Mgr Isoard et tant d'autres admettent deux christianismes véritables : l'un bon et l'autre incomplet, imparfait et qui peut concilier la vraie religion avec le « système du moins possible »? Or, je le demande à tout lecteur de bonne foi : quelles difficultés n'arriverait-on pas à faire à maintes paroles du même genre, les plus claires, les plus usuelles et les plus unies, pour peu qu'on leur applique les procédés de critique dont on s'arme contre nous?

2° Mais il y a mieux; et il nous semble qu'avec un peu de bonne volonté l'office de théologiens vraiment intelligents serait d'expliquer, s'il en est besoin, selon toutes les exigences de la terminologie spéciale, un mot qui fait désormais partie de la langue des « honnêtes gens », plutôt que d'aller lui chercher noise au risque d'atteindre jusqu'à des textes fameux : « *Credo, Domine, adjuva incredulitatem meam... Adauge nobis fidem... Diminutae sunt veritates a filiis hominum...*, etc... ».

Théologiquement parlant, quelqu'un prétend-il donc que la foi de tous les chrétiens est égale, que les actes de foi explicite ne peuvent dans notre vie se multiplier, s'approfondir et s'étendre? Va-t-on nous soutenir que tout le catholicisme se réduit à ce qui est de foi ou l'objet de la foi ou la « vertu » de foi? Mais il y a un développement et une pratique de l'esprit de foi, de discipline et d'attachement à l'Eglise, que tout le labeur de notre vie doit tendre précisément à perfectionner parmi nous. Sentir avec l'Eglise, servir la Chaire de Pierre, lutter pour la défense et le triomphe du catholicisme : c'est se moquer que de venir nous objecter contre toute évidence que, même chez les meilleurs, cette clairvoyance et ce courage ne sont susceptibles ni de plus ni de moins. Et si le plus et le moins sont possibles, du coup notre « intégralisme » est justifié. Il vise au plus, qui n'est pas seulement l'objet propre de la foi, mais sa propagation et ses œuvres, c'est-à-dire la civilisation catholique tout entière et la cité chrétienne, l'ordre et trésor de toutes nos traditions, les conseils et jusqu'aux moindres directions de la vivante monarchie pontificale, trop souvent dédaignées ou même combattues par le catholique tout court ou trop court, par le catholique *sine addito* qui se vante d'être le premier lemiriste ou le dernier bachémiste venu tout en veillant à ne point passer pour « clérical » ou « confessionnel » au delà de ses préjugés.

Le catholicisme romain intégral peut ainsi se définir parfaitement, sans restreindre ni élargir en quoi que ce soit la notion de l'Eglise, l'épanouissement en nous de la foi et du dévouement au Saint-Siège, jusqu'aux dernières conséquences des principes et selon toutes les lumières de l'histoire : et il est, individuellement, à l'essentiel du catholicisme,

à peu près ce que la chrétienté du moyen âge fut socialement à la condition première de l'Eglise naissante et persécutée, — ou au catholicisme d'éternelle hypothèse, systématiquement amoindri et courbé au service des idoles modernes, qui règne parmi les lecteurs aveuglés du *Bulletin de la Semaine*.

3° Enfin, — car tout est là, — qu'on prenne et qu'on relise encore une fois notre programme, tel que la plupart des journaux catholiques romains intégraux l'ont publié il y a quelques mois. Oui ou non, est-il catholique? Sans prétendre à constituer un nouveau *Credo* ni même à compléter l'ancien, la logique de ses conclusions ne l'incorpore-t-il pas aux devoirs d'état, si j'ose dire, du vrai et sincère catholicisme? Et cependant n'existe-t-il pas des catholiques, ou qui l'ignorent, tout en ayant la foi au moins implicite la plus parfaite, ou même qui le combattent jusque dans ses articles les plus fondamentaux, sans pourtant cesser d'être catholiques de quelque manière?

Car il est vraiment trop commode de réduire à une question arbitraire, purement spéculative et d'ordre abstrait, sur laquelle tout le monde est d'accord, un débat d'ordre essentiellement concret et historique; mais les faits n'en subsistent pas moins.

Avons-nous le droit de dire aux Fonsegrive, aux Laberthonnière, aux Duchesne, aux Sangnier même, qu'ils ne sont plus catholiques du tout, dès lors que l'un ou l'autre d'entre nous s'est fait fort de démontrer que telle ou telle de leurs doctrines en réalité ne l'est point? Et, même après leur soumission plus ou moins parfaite aux enseignements de Rome, dont il nous est interdit de contester la bonne foi, ne continuent-ils pas de représenter pratiquement, au sein du catholicisme, une tendance, un esprit, un mouvement regrettables? Empêcherons-nous efficacement, par des dissertations d'école, que ces tendances, intrinsèques au catholicisme pris dans son acception la plus large, s'opposent à notre réaction radicale, positive, traditionnelle, sous une forme d'où naît spontanément l'usage d'*étiquettes* distinctives, inévitables, dans la langue courante, pour tous les débats publics? N'en décorera-t-on pas bon gré mal gré ceux même qui les repoussent avec les meilleures raisons du monde? Le Souverain Pontife en personne ne nous a-t-il pas exhortés à nous parer, bien loin d'en rougir, de certaines de ces appellations dont nos ennemis entendaient faire une injure? Et comment peut-on dès là nous faire un grief d'avoir adopté celui de ces termes, inspiré des circonstances, qui nous a paru répondre le mieux au défi, à la poussée et aux méthodes de l'erreur ou des indocilités contemporaines?

En vérité, que tout cela paraîtrait simple et clair et sans l'ombre d'un péril pour l'Eglise que d'abord nous voulons défendre, si l'on ne s'acharnait à brouiller, à compliquer et à incriminer comme à plaisir un effort de bonne volonté qui saute aux yeux?

III.

Question de méthode.

Reste il est vrai la question de méthode ou de tactique. Mais nous n'avons pas à la discuter longuement non plus.

En effet, au bout de tant d'objections, de distinctions et de subtilités, il est assez facile de s'apercevoir qu'en somme ce n'est pas tant au nom de « catholique intégral » qu'on en voulait qu'à une organisation déterminée.

Que l'*Unità cattolica* de Florence, que les catholiques italiens se disent « intégraux », on l'admet à la rigueur. Vous même, mon cher Directeur, ou Jacques, ou Pierre ou Paul, ça passe. Mais il paraît qu'il y a quelque part un groupe, ou une œuvre ou un homme qui a la prétention de monopoliser, d'organiser, de diriger l' « intégralisme », d'en faire un instrument de règne ou une machine de guerre. Pour tout dire en un mot, on accuse l'Agence internationale *Roma* d'avoir formé le trust de la presse dite intégrale à travers le monde : et c'est ce qui paraît intolérable à ceux qui ne l'aiment pas. Ils jurent que cette hégémonie est 1° une concurrence à l'Eglise de Dieu, 2° une manœuvre pernicieuse à la bonne cause elle-même.

Je n'ai pas besoin, mon cher Directeur, de répondre quoi que ce soit à de pures personnalités. Vous connaissez comme moi l'A. I. R. Ce n'est pas moi qui nierai les services qu'elle rend, la somme de renseignements, de labeur et de vues intéressantes qu'offrent à la presse catholique son Bulletin quotidien d'informations et ses *Cahiers romains* hebdomadaires. Aucun professionnel ne me démentira si j'affirme que nous n'avons nulle part ailleurs l'équivalent catholique de cet incomparable instrument de travail; et je crois connaître le métier. Et l'A. I. R. est bien en effet au centre de la chrétienté et de tous les échos du monde. Je vois aussi qu'elle a un peu partout à Paris, en province et à l'étranger, des journaux abonnés, qui pillent sans vergogne ses articles et ses lettres, — je l'ai fait souvent pour ma part, — et des correspondants informés, qui suivent à peu près tout le mouvement religieux international. Bref, c'est une Agence utile, unique, etc... Si l'on veut, je ne tarirai point d'éloges. Mais quant au monopole qu'elle revendique, quant à la haute main qu'elle aurait sur nous tous, quant à la façon dont elle prétendrait régenter l'Eglise, — passons. A moins de puiser dans le magasin d'accessoires comiques de l'*Action* ou de la *Libre Parole* je ne sais quelles armes de carton, on ne saurait appuyer de rien ces imaginations fantaisistes. L'Agence est une agence, comme la *Critique* est une revue, comme la *Vigie* est un journal. Elle vous régente comme vous me régentez, et comme je régente vos lecteurs, — ou comme nous régentons l'épiscopat! Il suffit de hausser les épaules.

La vérité est que, même entre les catholiques romains intégraux, l'accord naturel, spontané, d'un organe à l'autre, voire d'un pays aux pays voisins, est loin d'être parfait. Il ne faut qu'ouvrir les yeux et n'être pas tout à fait dur d'oreille pour s'en apercevoir, hélas! Et pour ma part, je souhaite de tout cœur que l'entente — sans devenir un lien — se fasse plus sensible.

Pas plus que personne au monde, je ne désirerais voir se dresser une chapelle dans l'Eglise, se recruter une bande en dehors de la hiérarchie, s'imposer une autorité en dehors de celle du Pape, la seule légitime, la seule universelle, la seule immédiate pour tous les catholiques. Mais où sont les « catholiques intégraux », qui pensent le contraire, ou l'écrivent ou agissent à rebours? En quoi l'affirmation de leurs principes éminemment catholiques fait-elle concurrence à Rome de qui ils les tiennent? En quoi vos vingt ou trente collaborateurs, mon cher Directeur, ou les quelques publicistes que nous sommes, ici ou là dispersés, divers d'origine, de vocation et de situation, ne nous connaissant même pas, font-ils figure de conjuration? Quelques journaux, en France, en Italie, en Allemagne et en Belgique, s'ils constituent une presse intégrale « internationale » par le fait même des frontières qui les séparent, ont-ils la moindre apparence d'un terrible organisme universel aux mains d'une sorte de Pouvoir occulte central et de nouveaux Supérieurs inconnus? Et qui l'eût cru, Me Yonckx, de la *Correspondance catholique de Gand*, ou vous, Madame la directrice de la *Mysl katolica* de Varsovie, — vous-même, mystérieux Venceslao Giovannini, gérant de l'A. I. R., — que peut-être, entre nous, à notre insu, avec le R. P. Barbier, nous commencions de former une Secte aux desseins redoutables pour l'Autorité, gardienne de la seule unité catholique?

J'entends bien. L'unité vivante de la bataille, face à l'ennemi commun, aux mêmes trahisons, aux mêmes ruses, à l'inspiration secrète peut-être des mouvements les plus divers, nous compose bon gré mal gré une apparence d'ordre concerté, de direction générale et de volonté unanime. Mais comment nous le reproche-t-on, si vraiment on souhaite avec nous la même victoire? Et qu'est-ce que notre ensemble spontané offre d'insolite quand nous marchons sous le même drapeau, la Croix, à la voix des mêmes chefs, la hiérarchie, et vers le même but, la restauration chrétienne, selon le programme de ce grand Pontificat?

Enfin, dit-on, notre manœuvre est maladroite : car, en nous proclamant *catholiques intégraux*, nous reconnaissons implicitement qu'il peut donc exister d'autres catholiques; nous autorisons la multiplicité d'étiquettes les plus suspectes : catholiques libéraux, par exemple, catholiques modernistes, etc... Comme si nous avions inventé Montalembert, Lacordaire, Gratry, Dupanloup, etc...; comme si le modernisme soi-disant catholique, condamné par la *Pascendi*, était une conséquence

du catholicisme intégral ou même une réaction contre nos procédés! Qui sait? Nous verrons peut-être soutenir un jour que la centaine de volumes empoisonnés publiés depuis quinze ans sont le fruit de cette imprudence, que commit à la fin de 1912 une petite feuille hebdomadaire, de s'intituler audacieusement, la première en France : organe catholique romain intégral...

J'espère, mon cher Directeur, avoir répondu honnêtement à tout. Si j'en passe, nous pourrons y revenir. Mais c'est bien ennuyeux.

Quoi donc! des catholiques éminents peuvent lever l'étendard de l'*Action libérale populaire* et se dire « catholiques républicains »; notre groupement officiel de la Jeunesse catholique française peut arborer son « sociaux parce que catholiques ». On peut même chez nous ne pas se dire catholique du tout ou le paraître impunément le moins possible. Et il n'y aurait d'affreux, d'attentatoire et de criminel que ce pauvre petit mot à peine né d' « intégral » :

> Ce pelé ce galeux, d'où *viendrait* tout le mal?

Non seulement un haro unanime le poursuit; mais on le déguise en « intégriste ». On le retrouve au *Matin*, au *Journal*, au *Gil Blas*, à l'*Action*, etc... mêlé aux plus extraordinaires aventures. A la lettre, on en a mis partout. Il a déjà la carrière la plus mouvementée qui soit, et la qualité de ses ennemis console largement du petit nombre de ses amis sûrs.

C'est certainement plus de bruit qu'il n'est gros, sinon plus qu'il ne vaut. Mais il ne faudrait pas abuser. A la fin, nous serions obligés de convenir qu'après tout le nom ne fait pas tant que l'on croit à la chose, qu'il ne saurait être responsable de tout ce qu'on lui prête; ou qu'alors cette vertu extraordinaire ne peut être que la marque d'une vocation vraiment providentielle.

A mon humble avis, d'ailleurs, il en est ainsi, et nous verrons encore plus d'un exploit du « catholicisme romain intégral ». Trop de contrariétés ont assailli son berceau pour que sa vie ne soit pas féconde On a trop fait de difficultés à une chose si simple. Il en réchappe trop vivant. Vous verrez qu'il lui arrivera mieux encore... Oui-da!

A vous, mon cher Directeur, de tout cœur, — intégralement.

Roger Duguet.

UNE HISTOIRE
DE LA DÉMOCRATIE..... CATHOLIQUE

(suite)

IV

Nous entrons maintenant dans une zone explorée à fond. Aussi me permettra-t-on de ne pas revenir sur une thèse exposée, dans cette revue, dans une longue série d'articles.

Les premiers balbutiements du démocratisme chrétien, voici que M. Rastoul les trouve dans les récits de l'imprimeur Ballanche. Il est bien certain que Ballanche a été, lui aussi, un précurseur. Mais qu'était Ballanche? Je laisse la parole à M. Rastoul :

« C'est un philosophe chrétien, troublé par le spectacle des révo- » lutions, qui s'efforce d'en découvrir le secret. *Comme les historiens* » *du XVIII*e *siècle*, Ballanche croit au *développement régulier* de l'hu- » manité (Progrès indéfini), dont il voit une preuve *dans les pro-* » *grès mêmes accomplis sous la Terreur.* Mais à *l'inverse* de ses de- » vanciers, il est catholique; il L'EST A SA MANIÈRE PERSONNELLE, » mais il l'est profondément ».

Le thème fondamental de ce philosophe d'un catholicisme si *personnel*, est celui-ci :

« C'est le christianisme qui a *fondé* la société des temps modernes. » Cette société veut, à son tour, son *émancipation*, et l'émancipation » est contenue dans la loi chrétienne. Il faut bien faire attention » que l'on a nié l'évidence en niant que *le christianisme gouvernait* » *encore la société.* Ceux qui avançaient ce paradoxe y ont trop légè- » rement fait croire; *la foi des croyants en a été ébranlée.* Ils n'ont » pas voulu voir que le christianisme, *loin d'être épuisé, reprenait* » *une sève nouvelle* »...

Puisque M. Rastoul a tenu entre ses mains les mêmes documents que moi, n'a-t-il pas pris garde à un petit livre publié vers 1825: « Le nouveau Christianisme de Saint-Simon »? Ce mouvement saint-simonien, où le démocratisme chrétien plonge profondément ses racinas, M. Rastoul a eu bien soin de l'expédier en deux ou trois allusions. M. Rastoul avait d'autant plus de motif de se préoccuper du voisinage de Saint-Simon, que le passage de Ballanche cité plus haut est extrait des « *Réflexions diverses* », publiées en 1827, deux ans après le « *Nouveau christianisme* » de Saint-Simon. Quoi qu'il en soit d'ailleurs des dates, remarquons à quel point les origines du

Saint-Simonisme et de cette tradition démocratique dont M. Rastoul trace l'historique, se compénètrent. En même temps que Saint-Simon et Ballanche, « un autre *écrivain catholique* (?) arrivait *à la conci-* » *liation de l'Eglise* et de la Révolution... Son nom, complètement » oublié aujourd'hui est Coesin... (il venait du jacobinisme) ».

En 1819, Coesin publie des *Considérations sur l'état religieux et politique de l'Europe et particulièrement de la France:* « Pour faire » voir, dit-il, à l'immense majorité des Français *qui aiment*, comme » lui. *l'esprit de la Révolution*, que la religion catholique, aposto- » lique et romaine, *loin d'être un obstacle au triomphe de cet esprit,* » *en est au contraire la vraie origine...* ».

Mais de même que Ballanche avait un catholicisme tout à fait « *personnel* », Coesin, dit M. Rastoul, était un « *visionnaire* ». Il nous apprend d'ailleurs qu'une « entrevue » à laquelle assistait Hippolyte Carnot, eut lieu entre Coesin et les chefs du Saint-Simonisme. Nous savons également par lui que : « Les Saint-Simoniens correspondaient » également avec Ballanche. C'est peut-être à ce double contact qu'ils » doivent l'élément chrétien épars dans leur système ». M. Rastoul ne se demande même pas si ce ne serait pas à ce « double contact » que le démocratisme chrétien devrait l'élément « néo-chrétien » qui corrompt toute l'école.

Qui encore M. Rastoul désignera-t-il parmi les Pères de cette école? C'est le tour maintenant « du Saint-Simonien catholique Buchez »; celui-ci est une vieille connaissance. C'est encore un *fameux catholique* que ce Buchez! Voyons l'appréciation de M. Rastoul :

« Alors que les prêtres et les cléricaux de l'avenir allaient du » Pape à la liberté, Buchez et ses amis vinrent, au contraire, *de la* » *République à l'Eglise romaine.*

» *Leur origine est dans la doctrine Saint-Simonienne...* (au lieu de » suivre les Saint-Simoniens dans la fondation du nouveau chris- » tianisme) Buchez et ses amis, plus fidèles à la pensée du Maître, » s'attachèrent *à l'Eglise catholique pour la convertir au Progrès* » (1).

C'est bien cela! Ces Saint-Simoniens ne viennent pas demander à l'Eglise un remède à leurs utopies, ils l'abordent avec l'intention bien nette de la *libéraliser* et de la libéraliser dans le sens Saint-Simonien. Celą ressort clairement des œuvres de Buchez, passées ici en revue, en 1912.

Et de même que Grégoire, ce premier ancêtre démocrate, était un révolté, de même que Coesin était un visionnaire, de même que Ballanche avait son catholicisme « à lui », ainsi Buchez est encore un de ces spécimens de catholique comme on en voyait aux alentours du Saint-Simonisme. Il fut le fondateur du carbonarisme en France

1. C'est tout ce qu'inspire à M. Rastoul l'influence saint-simonienne. Ce voisinage le gêne visiblement.

et, nous disent MM. Cerise et Ott, ses biographes : « il *préférait* » rester *en dehors de l'Eglise officielle* jusqu'au moment où le clergé » se montrerait accessible à ses idées ». « Ses idées », on le sait, étaient nettement socialistes. Il professe le communisme. Ses idées, il les montre encore dans son « Histoire parlementaire de la Révolution ». A ce sujet, M. Rastoul nous sert ce jugement (j'allais dire, cette nouvelle boulette) : « Jacobine dans le fait, l'histoire de Buchez est *chrétienne dans le principe* ». Si chrétienne dans le principe que Buchez jugeait ainsi la Constitution civile du clergé : « Ce fut le désir du mieux qui la dicta (Buchez, p. 498. Traité de science politique et sociale). Enfin Buchez resta toute sa vie éloigné des sacrements. Avec lui cependant la doctrine du démocratisme chrétien était fixée et l'Ere nouvelle, M. Rastoul est loin de le nier, lui doit l'essentiel de ses théories politiques. Depuis Saint-Simon nous piétinons sur place.

« La Révolution française est la conséquence dernière et la plus » avancée de la civilisation moderne et la civilisation moderne est » sortie tout entière de l'Evangile ». Tel est le thème ordinaire de Buchez, tel sera celui de Mgr Maret qui s'efforcera, lui, dans l'Ere Nouvelle, d'encadrer ce principe Saint-Simonien de fantaisies théologiques, qu'un Montalembert lui-même réprouvera.

M. Rastoul a consacré naturellement un chapitre à l'Avenir. L'Avenir soutenait le principe Saint-Simonien, mais nous avons démontré, avec l'appui de longues citations, la vraie nuance de ses idées politiques. M. Rastoul ne se contente pas de reconnaître entre l'école de l'Avenir et les écrivains sus-mentionnés, une filiation évidente, il tente d'extraire de l'Avenir tout le programme du démocratisme chrétien. C'est là une erreur capitale. Ce seul homme de génie que compte l'école, lui échappe par tout un côté. La République de l'Avenir n'est pas une république, c'est une monarchie représentative et décentralisée. Je renvoie les curieux et M. Rastoul lui-même à mes « *Origines rationalistes du démocratisme chrétien* » (p. 78-100). Ce qu'il y avait de nouveau dans l'Avenir, c'était la formule même du nouveau christianisme, la prétérition systématique des droits du Christ sur la Société et l'affirmation d'une parenté directe entre le droit chrétien et le droit moderne.

Qu'est-ce qui autorise d'autre part M. Rastoul à embrigader, parmi les démocrates chrétiens de la première heure, le P. Ventura, lui-même qui écrivait à Lamennais : « Avec la Révolution, toute alliance, » toute trêve seulement est impossible. Elle ne peut pas même tolérer » la religion sans se détruire elle-même... Jugez donc par là combien » il est choquant, il est absurde, de voir des catholiques qui en par- » lent le langage, qui en partagent les vœux politiques... Au nom » de la religion dont vous défendez la liberté, désavouez, je vous en

» conjure, *des principes qu'elle abhorre* et qui ont fait ce que vous » voyez ».

M. Rastoul, jouant sans merci sur les mots, intitulera un chapitre : « *Baptême de la Démocratie* ». Il y est question de l'attitude du clergé et de l'épiscopat, devant le fait accompli de la Révolution de 1848. L'idée de ce « baptême », il est vrai, n'est pas de lui. Le mot était dans « *La vie de Mgr Maret* », de l'abbé Bazin, et M. Georges Weill dans son « *Catholicisme libéral* » s'était servi de la même expression. A chacun son dû ; c'est juste. Le « baptême de la Démocratie ! » Se non è vero e bene trovato !

Certes, en 1848, la tentative de Lamennais, marquée par sa lamentable défection, ne laissait guère de doute sur l'hétérodoxie du libéralisme religieux. Celui-ci avait été contraint par Grégoire XVI de baisser pavillon. Il n'en était pas ainsi du libéralisme politique, plus subtil et non encore vulgarisé. Evitant adroitement un retour aux doctrines condamnées chez Lamennais, son disciple Maret, dans l'*Ere Nouvelle*, mettait cependant en cours une erreur très grave qui figurait dans le programme de l'avenir quoique enfouie à l'arrière-plan. Cette erreur — que d'autres écrivains allaient recueillir et poursuivre jusqu'à ses ultimes confins — battait son plein cinquante ans plus tard et tout près de nous. Pie X, à l'occasion du Sillon, la renversait de son piédestal. Maret qui la lança à grands sons de trompe, disait, se faisant l'écho des divagations de Saint-Simon, de Cocsin, de Ballanche et de Buchez : « Les hommes qui verront dans » la démocratie le système politique *le plus conforme à l'esprit du* » *christianisme*, auront le droit de le proclamer sans encourir aucun » anathème ».

Mgr Maret ne prenait jamais la plume sans donner la raison de cette prééminence : « La démocratie moderne, terme de tous les » progrès sociaux, *est éminemment chrétienne* ». Nous savons aujourd'hui ce que vaut cette nuée. Pie X rappelant l'enseignement de Léon XIII, nous a nettement mis en garde contre une pareille déformation de la doctrine catholique : « La démocratie ne jouit » pas *d'un privilège spécial*. Les sillonnistes qui prétendent le con- » traire, ou bien refusent d'écouter l'Eglise, ou se forment de la » justice et de l'égalité *un concept qui n'est pas catholique* ».

M. Rastoul se livre donc à un jeu frauduleux quand prenant prétexte des quelques actes d'adhésion d'évêques à la forme républicaine en 1848, il conclut au baptême de la démocratie. Entrelaçant les théories de Mgr Maret avec des propos d'évêques, il donne à entendre que l'Eglise enseignante se rangeait aux doctrines du démocratisme chrétien et en approuvait le dogme fondamental formulé par Maret. La réalité est tout autre. L'attitude du clergé en 1848 ne permet qu'une conclusion légitime : **le principe de la soumission au pouvoir établi.** La politique du ralliement exploitée plus loin, ne

prouve pas à son tour rien de plus. Un historien sérieux aurait évité cette équivoque, il n'aurait pas écrit de l'Eglise de France en 1848 : « *La doctrine démocratique est reçue sans discussion* ». Cette distinction établie, M. Rastoul eût eu les coudées plus franches pour exhiber ensuite le revers de la médaille, car dans le même chapitre, les événements subséquents contraignent M. Rastoul à des aveux pénibles où il démolit lui-même, sans y songer d'ailleurs, sa fantaisie du « *baptême de la Démocratie* »; « aucune époque, dira-t-il, ne fut » si fertile en progrès que *les courts mois* de cette union intime du » clergé et du peuple, *qui dura depuis février jusqu'aux journées de* » *juin*... Malheureusement l'idylle dura peu... ».

Dans le chapitre suivant, « Lendemain de victoire », le désaveu est peut-être plus formel encore. « Loin de rallier peu à peu tous » les catholiques, l'enthousiasme démocratique de leurs chefs ira » chaque jour s'affaiblissant ».

Mais l'empire est proclamé; on voit alors ces enthousiastes républicains de la veille se courber devant l'Empereur avec autant de respect que devant le buste de Marianne. Les plus démocrates de la veille ne sont pas les moins obséquieux. Grand est alors l'embarras de M. Rastoul : « Le coup d'Etat du 2 décembre 1851 fut » approuvé par plus de sept millions de suffrages contre six cent » mille opposants. *Cette écrasante majorité* suffit à montrer com- » bien il serait injuste d'en rejeter sur l'Eglise la responsabilité. » Sans doute la plupart des catholiques acclamèrent l'Empire, mais » comme les protestants, les libres-penseurs et même les francs- » maçons. *Leur erreur fut celle de la nation entière* ».

Cette erreur, M. Rastoul, c'est le droit démocratique! Mais, l'auteur ajoute : « En vertu de *la doctrine du pouvoir établi*, tous les évê- » ques adhèrent au nouveau régime ». Là, cette fois-ci, M. Rastoul a lâché le mot de l'énigme. Le baptême de la démocratie n'a donc pas plus de réalité que le baptême de l'Empire autoritaire. La tradition démocratique de l'Eglise n'en est toujours pas plus avancée.

Pendant que l'Eglise de France se contente d'accepter tout gouvernement que le sort lui réserve, que devient donc l'école du démocratisme chrétien? En 1848, Mgr Maret criait à tous les échos que la majorité était la voix du peuple et que la voix du peuple était la voix de Dieu. En 1852, c'est le moment de contrôler ce qu'il pense vraiment de ce principe. Or, il écrira le 4 novembre de la même année : « Quoique par le vote national la force soit inves- » tie du droit, elle n'en reste pas moins la force ». Et cependant il » disait encore : « La nation a donné au nouveau pouvoir l'absolu- » tion et la sanction du vote *le plus nombreux* connu dans l'his- » toire ». Il ajoutait, comme pour mieux faire ressortir son isolement : « La conduite peu éclairée et imprévoyante du clergé tendant à » confirmer *cette incompatibilité de l'Eglise et de la société moderne*,

« une foule d'esprits, amis de la science et de la liberté, renonceront » à jamais à la foi chrétienne et catholique ».

Même aux temps de Mgr Maret, les disciples de la Révolution ne formaient qu'une infime minorité. Non pas qu'une majorité eût décidé de l'orthodoxie des doctrines de 89! mais enfin puisque nous faisons de l'histoire, tenons-nous-en à l'histoire. D'ailleurs l'*Ere Nouvelle* dut arrêter sa publication, ses doctrines soulevaient un scandale, Montalembert lui-même (1) s'élevait avec véhémence contre l'*Ere Nouvelle*, et Mgr Maret s'en plaignait en ces termes à l'abbé Dupanloup : « Il faut que M. de Montalembert nous regarde comme des hommes » très dangereux pour venir ainsi *nous dénoncer à l'opinion catho-* » *lique* ».

M. Rastoul cite d'autres noms à l'actif du démocratisme chrétien. L'abbé Chantôme prenait la succession de Mgr Maret. « Les catho- » liques démocrates... n'attendirent pas longtemps un nouvel orga- » ne... Chantôme fondait la *Revue des réformes et du progrès* ». Le Progrès, à ce moment-là, était toujours de la partie. La déclaration de principes rédigée par Chantôme annonçait des réformes progressives nécessaires dans « l'ordre religieux, politique, scientifique, so- » cial, dans les arts et l'éducation ». Un vaste programme auquel toute l'armée des modernistes s'attaquera 25 ans plus tard. Le venin socialiste de l'œuvre de Buchez a survécu par l'*Ere Nouvelle*. Chantôme le reprend plus explicitement en sous-œuvre. C'est d'ailleurs un révolutionnaire accompli, il ne rêve que transformation et saccage. En éducation il demande l'uniformité d'instruction, il ne veut point qu'on distingue entre enseignement primaire et secondaire. Il réclame la suppression des frais de justice. L'armée doit être démocratisée. La Revue de l'abbé Chantôme, contemporaine des revers politiques de Pie IX, tenait ce langage sacrilège: « La papauté n'a nul besoin » d'une principauté temporelle ». M. Rastoul commente ainsi : « Elle » voit dans la chute de la monarchie pontificale un dessein de la » Providence ».

Non content de ces audaces, Chantôme adresse au pape une pétition de réforme ecclésiastique tendant à introduire l'organisation démocratique dans le gouvernement de l'Eglise.

« L'extrême liberté de cette *Revue* n'était point faite pour attirer » les sympathies des autorités ecclésiastiques ».

Voici comment se termine sa banale histoire :

« Mgr Sibour... le pria d'interrompre la publicité de cette pétition. » Sur des refus renouvelés, il lui retira l'exercice des pouvoirs ecclé- » siastiques dans l'étendue du diocèse de Paris... L'abbé Chantôme, » qui réclamait des garanties pour le bas clergé, n'eut garde d'obéir » à cet *acte d'autoritarisme*. Il évoqua l'affaire à Rome ». L'abbé

1. Cf. « Les Orig. rat. du dém. chrét. », p. 141.

Chantôme refusa de se soumettre, opposant une fin de non recevoir. Il continua, malgré une condamnation formelle, la publication de son journal.

La tradition démocratique s'enrichissait, une fois de plus, des exploits d'un révolté. Depuis lors on en a vu bien d'autres. C'est à ces avatars que pensait sans doute M. Rastoul quand il écrivait dans son épilogue : « (Les injures) n'ont jamais manqué aux démocrates » catholiques, dont l'histoire *semble un martyrologe*. Mais comme » les gestes des martyrs, les persécutions subies par eux ont toujours » germé en semence nouvelle... Que les démocrates catholiques pren- » nent garde de se laisser séduire! il y a quarante-trois ans que l'on » tue chaque jour la République; et elle ne s'en porte pas plus » mal. Elle ne pourrait périr sans entraîner la nation dans sa ruine, » car elle est devenue la France elle-même ». Très fort! Très fort! Comment donc M. Rastoul s'y prendrait-il, s'il voulait dire que l'œuvre de la troisième République est synonyme d'œuvre pie?

Si l'on voulait citer ce que j'ai nommé « les naïvetés de M. Rastoul », c'est l'ouvrage entier qui devrait y passer.

Où les documents de M. Rastoul tarissent, c'est quand il s'agit d'exhiber un seul texte romain, un seul, consacrant l'orthodoxie « de la tradition démocratique née en 1789 ». Grégoire XVI et Pie IX ont au contraire mis en garde le monde catholique contre les doctrines révolutionnaires.

V

M. Rastoul ne perd pas courage. Il se rattrapera au chapitre de Léon XIII. Voici son chapitre « Lumen in cœlo ».

Depuis Lamennais l'histoire des démocrates est devenue « un long martyrologe ». Patience, une lumière luit et les éteignoirs ne sont pas de taille à l'atteindre.

Entre Chantôme et Léon XIII (je résume M. Rastoul) le démocratisme somnolant, avait de temps à autre quelques soubresauts. « Ainsi » *l'opinion démocratique* commençait à se réveiller dans l'Eglise de » France, *lorsque Léon XIII vint l'appeler au combat*. Mais son som- » meil avait duré bien longtemps ».

Et maintenant que les *Semaines religieuses* ouvrent l'œil!

Quel rôle a joué Léon XIII dans la tradition démocratique née en 1789? La pensée de M. Rastoul est sur ce point formulée de telle sorte, qu'elle paraîtra inacceptable à tout homme au courant de ces questions. Il y a dans la thèse de M. Rastoul des propositions insoutenables qui ne lui permettraient pas d'affronter sans risque l'examen de la Congrégation de l'Index.

Après les minutieuses analyses que nous avons données, dans cette

revue, de « cette doctrine de conciliation (de l'Eglise avec la société moderne) prêchée par Lamennais en 1830, par tous les démocrates catholiques en 1848 », et par les divers héritiers de cette audacieuse doctrine, on sait à quel point cette même doctrine est odieuse à l'Eglise. La thèse de 1830, de 1848 et des démocrates chrétiens contemporains, nous l'avons cent fois résumée par cette formule extraite de l' « Ere Nouvelle », laquelle la tenait de Buchez, qui l'avait puisée dans Saint-Simon : « FILLE DU CHRISTIANISME ET DE LA RAISON, LA DÉMOCRATIE MODERNE EST LE DERNIER TERME DES PROGRÈS SOCIAUX ».

« Les Principes de 1789 et 1830, les idées de la Révolution, nous » paraissent l'*Ere politique du christianisme et de l'Evangile* » (1). Ainsi s'exprimait Mgr Maret, conformément du reste à cet autre langage de Lamennais au P. Ventura : « Là où vous voyez (il s'agit » des principes de la Révolution) un nouveau triomphe du mal, » nous voyons, nous, le commencement d'une *magnifique régénéra-* » *tion* ».

Cette téméraire doctrine, il faut le rappeler sans cesse, a été renversée plusieurs fois déjà par Pie VI, par Grégoire XVI, par Pie IX, par Léon XIII et par Pie X. Elle n'a rien de commun avec le principe de la soumission au pouvoir établi eu égard au « bien commun ». Et s'autoriser de la politique du Ralliement, pour mettre sous le couvert de l'Eglise de semblables erreurs, c'est exploiter la vérité. M. Rastoul est sans doute capable de faire ces distinctions élémentaires; pourquoi donc écrit-il parlant de l'encyclique *Rerum novarum ?*

« Les deux premiers mots de l'Encyclique sont, à ce point de » vue tout un programme : « *Rerum novarum*, « des choses nou- » velles ». Dans le fait, (mais le fait découle fatalement du principe) » *c'est la doctrine de conciliation prêchée par Lamennais en 1830*, » par *tous* les démocrates catholiques en 1848, qui reçoit la consé- » cration du chef de l'Eglise ». Peut-on plus ouvertement travestir la doctrine de Léon XIII? peut-on plus nettement fausser son enseignement?

Résumant sa thèse M. Rastoul reviendra à la charge :

« ... la démocratie catholique se recueillit en elle-même pendant » l'épreuve du second Empire *pour fleurir de nouveau sous la main* » *de Léon XIII* ».

Or, la Démocratie catholique avait une doctrine nettement politique. Une encyclique prenait pour titre même celui de « Démocratie chrétienne », et c'est précisément celle qui démolit de fond en comble les principes fondamentaux du démocratisme chrétien, puisque Léon XIII y interdit de « détourner à un sens politique quelconque le nom de *Démocratie chrétienne* ». Etrange *consécration!* Mais les démocrates chrétiens n'en sont pas à ces nuances près!

1. L'abbé Bazin, « Mgr Maret », p. 230 et seq.

Sur les événements récents, M. Rastoul ne se permettra que quelques allusions. Elles n'en sont pas moins éloquentes.

« Léon XIII avait semé *sa doctrine* avec trop de persévérance pour » qu'elle n'ait pas jeté de profondes racines sur la terre française. » Bien que *décimés, les ralliés restent nombreux*. Ils forment à la » Chambre, dans l'*Action libérale de M. Piou*, la *grande majorité* » de la *représentation catholique*. Quelques-uns d'entre eux sont ins- » crits au groupe, *entièrement républicain des progressistes*. Plus à » gauche, l'un des prêtres QUI FONT LE PLUS D'HONNEUR AU CLERGÉ » DE FRANCE, M. l'abbé Lemire, rejoint, par ses conceptions parfois » excessives, les confins du socialisme...

» ... Récemment, un groupe de jeunes gens appuyait la recherche » des améliorations sociales sur la foi républicaine la plus ardente. » C'était le *Sillon* fondé par un tribun catholique (un tribun! c'est » bien en effet cela: le tribun creux des conférences électorales!) Marc » Sangnier, dont l'éloquence est pour ainsi dire faite de christianisme. » Le pape a frappé, naguère, *dans l'intérêt supérieur de la disci- » pline* (Et c'est tout!) ces groupements indépendants ».

Voici maintenant le bouquet spirituel :

« Il y a soixante ans, après la défaite de décembre, les catholiques » républicains (plus bas on dira : démocrates) *trahis* en même temps » par le peuple et par le clergé, devaient croire à jamais rompue » *l'alliance de l'Eglise et de la démocratie* (nous pataugeons dans » les équivoques). Pourtant à cette époque, un jeune évêque de » l'Etat romain se préparait, dans le calme de son diocèse, *à revêtir » leurs doctrines* (c'est le pluriel!) *de l'autorité souveraine* ».

Après le ralliement, ainsi dénaturé, 1903 arrive, après c'est le trou béant et les ténèbres :

« Aujourd'hui, l'avenir religieux se voile à nouveau de ténèbres » profondes. Entre l'Eglise et la nation, que les démocrates catho- » liques aiment *d'un amour égal*, la discorde va chaque jour s'accen- » tuant. Mais, pour les diriger dans la nuit, ils n'ont qu'à lever les » yeux sur l'étoile qui brille au ciel de Rome : la parole immortelle » de Léon XIII. (Fin) ».

De cette étoile qui brille au ciel de Rome, les démocrates catholiques de l'espèce de M. Rastoul, feraient volontiers, si on les abandonnait à leurs fantaisies outrancières, une petite lanterne sourde.

Depuis 1830 ce ne sont pas « les étoiles dans le ciel de Rome » qui nous ont manqué. Mais les catholiques démocrates connaissent l'art d'intercepter leurs rayons au moyen de grosses finasseries.

Grâce à Dieu, Léon XIII a doté le monde catholique de belles encycliques où les doctrines révolutionnaires sont démasquées et marquées au fer rouge. Les démocrates chrétiens le savent parfaitement; mais ils ont remué ciel et terre pour tirer un parti frauduleux de la politique du ralliement. Léon XIII n'a jamais revêtu « leurs

doctrines de l'autorité souveraine ». On instruisait même à Rome le procès des Naudet et des Dabry quand la mort surprit l'illustre pontife. Et un abbé Denis, dans la violence coutumière, pouvait publiquement lui reprocher : « d'être en train de renier les débuts de son pontificat glorieux » tant étaient grandes et puériles les illusions de ces exagérés.

Léon XIII — l'histoire a déjà dit par quelles contingences — crut devoir conseiller une trêve aux luttes des partis, pour permettre à la France de récupérer des forces épuisées dans une cruelle guerre. Les péripéties politiques subséquentes à la chute de l'empire sont fort complexes; on commence pourtant à démêler cet écheveau. Le rôle de la Franc-Maçonnerie est aujourd'hui établi. Il a été considérable. M. Rastoul et ses pareils veulent à tout prix écarter ce facteur. Les menées juives et maçonniques dérangeraient leur échafaudage de faux prétextes s'ils reconnaissaient leur capitale importance dans les événements récents; c'est pourquoi dans son ouvrage, M. Rastoul, fidèle à la consigne, se range du côté de Dreyfus. Cela permet en tout cas d'imputer aux partis monarchistes et aux catholiques non ralliés, les malheurs mêmes qui eussent été évités si les événements s'étaient passés selon les vœux de cette élite nationale. C'est un vieux thème bien connu et dont l'histoire a déjà fait justice. On n'a qu'à se rappeler l'attitude de la majorité conservatrice à la Constituante de 1871. Ces bons Français ont su faire abstraction de leurs préférences politiques pour permettre au gouvernement de M. Thiers de conclure la paix. M. Thiers, en rusé compère qu'il était, sut profiter de cette aubaine pour son compte personnel.

Qu'on nous montre dans l'histoire du XIXe siècle un désintéressement équivalent. Ce n'est pas que l'action politique de cette génération nous serve de modèle. Elle nous paraît aujourd'hui trop libérale, c'est-à-dire pas assez clairvoyante et trop indécise, mais elle nous donne le spectacle d'un amour sincère de la patrie. C'était là la raison qu'invoquait Léon XIII pour la politique du Ralliement. On ne pouvait pas demander davantage qu'une acceptation tacite. Ceux qui la donnèrent sacrifièrent leurs préférences personnelles.

Les partis monarchistes se sont d'ailleurs toujours trouvés disposés à ce genre de sacrifice quand il s'est imposé. Aujourd'hui, on demande la formation d'un parti catholique, *sans distinction d'opinions.* **Les conditions du pacte sont donc égales pour tous!** (et l'égalité paraît une chose chère aux libéraux!) Cependant, voit-on les *démocrates... catholiques* s'empresser d'emboîter le pas. Ah! non, certes! Ils mettent ainsi à *nu* le fond de leur pensée. On les voit se cramponner au *ralliement*, pourquoi donc? Parce que le ralliement ne leur demande à eux aucun sacrifice pour le bien commun. Les circonstances ont pu changer depuis le ralliement, l'*objet* des directions romaines est cependant toujours le même.

Léon XIII disait : « La raison de cette acceptation, c'est *que le bien commun l'emporte sur tout autre intérêt* ». C'est ce même bien commun qui inspire aujourd'hui, selon d'autres besoins, d'autres organisations. Les vrais disciples de Léon XIII, ce sont, si l'on va au fond des choses, ceux qui répondent sans arrière-pensée à cet appel circonstancié du Père commun des fidèles. Aujourd'hui, une commune mesure étant imposée, pour l'action catholique, aux monarchistes comme aux républicains, on possède un critérium sûr pour apprécier les vrais zélateurs du bien public. Les événements permettent de conclure que la *tradition démocratique* nous offre, de ce chef, peu de héros dans ses rangs.

Que ces mauvais serviteurs du présent cessent donc de s'ériger en arbitres du passé, surtout qu'ils renoncent à couvrir du nom de Léon XIII toute l'histoire de la *Démocratie... catholique*. Ce sont des annales trop compromettantes et qui terniraient l'éclat de sa « parole immortelle ».

J. Hugues.

REVUE DU MODERNISME *(suite)*

LE MODERNISME EN BELGIQUE

Il semblait que la Belgique, où la lutte est si vivement et si noblement menée par les catholiques sincères contre les libéraux ou radicaux et les socialistes, fût complètement à l'abri de la contagion moderniste. Et pourtant, depuis l'Encyclique *Pascendi*, les Belges n'ont-ils pas été touchés par le modernisme dogmatique et surtout par le modernisme social?

I. *Dangers pour le « sens catholique »*.

Sous le titre « Vigilance », le *Bien public* de Gand, 8 février 1912, écrivait, à propos de l'opuscule *Le danger rationaliste et la formation du sens catholique*, du R. P. Verest, S. J. (Bruxelles, Soc. Belge de Librairie, rue Royale, 15) :

On qualifie parfois, dans des intentions différentes, les catholiques belges de catholiques « ultramontains » (1).

1. En décembre 1911, on pouvait écrire à la *Correspondance de Rome* : « Nosseigneurs les évêques de Belgique ont communiqué aux fidèles de

A notre sens, cette appellation constitue un éloge et nous devons avoir à cœur de la justifier. Elle nous attribue, en effet, ce souci de l'orthodoxie, ce sens catholique, cet esprit romain, qui dérivent d'un fidèle et étroit attachement à la direction du Saint-Siège. Ainsi nous gardons la teneur positive et précise des vérités que l'Eglise nous propose à croire et nous nous préservons des commentaires pernicieux par lesquels le rationalisme contemporain s'efforce d'atténuer la précision de nos dogmes.

Il y a donc lieu pour les catholiques, telle est la conclusion du R. P. Verest, d'user de vigilance et de prendre de pratiques précautions afin de sauvegarder leur foi. Et il donne à ce sujet les indications suivantes particulièrement appropriées à la jeunesse :

Eviter le contact intellectuel, l'écrit ou l'homme dont les idées cadrent mal ou sont en contradiction avec la saine philosophie ou avec la foi.

Si ce contact est nécessaire, se mettre au moins en garde contre ces idées et les répudier sans merci.

Ne pas oublier que le poison est d'autant plus pernicieux qu'il est dosé ou dissimulé, comme cela arrive maintes fois chez les poètes, les romanciers, les historiens, et même les philologues.

Ces conseils, comme le lecteur le remarquera, semblent viser spécialement *certaine propagande « moderniste »* qui ne prétend pas s'affirmer franchement.

II. *Modernisme illuministe.*

La *Correspondance de Rome,* du 13 mai 1911, pouvait intituler un de ses articles : *Le modernisme illuministe, Le « Catholique » de Bruxelles,* où on lisait :

« Aujourd'hui le catholicisme, — un et indivisible, celui du Pape — est » attaqué par une double crise intérieure qui n'est que le contre-coup de la » crise spiritualiste de notre époque : le *modernisme rationaliste,* soi-disant » catholique. celui des Loisy, des Tyrrell, etc., et des « pratiques » du démo- » libéralisme ; le *modernisme illuministe,* soi-disant catholique, celui des « En- » tretiens idéalistes », etc., etc.

---

leurs diocèses le décret « Quam singulari » sur la communion des enfants.

» On avait eu quelques appréhensions concernant l'application de ce Décret, en Belgique, où des habitudes séculaires allaient en être choquées. En effet, l'âge fixe de onze ans auquel l'enfant belge était conduit très solennellement au premier repas eucharistique marquait une étape dans notre vie nationale. Les enfants des classes pauvres — il y a peu d'années encore — faisaient choix d'un état après leur première communion...

» Mais la décision de la Sacrée Congrégation des Sacrements n'a été attaquée que par quelques... sceptiques en quête d'une occasion de provoquer des discordes dans l'Eglise. Toute la Belgique catholique a accepté la volonté du Souverain Pontife avec la plus respectueuse soumission. Déjà, avant que nos Evêques eussent donné officiellement connaissance du Décret *Quam singulari,* des parents se pressaient de toutes parts autour du clergé paroissial pour faire bénéficier leurs enfants, arrivés à l'âge du discernement, du nouveau régime eucharistique ».

» Contre ces deux formes d'une crise terrible il faut lutter sans trêve ni » quartier, et surtout il faut découvrir le mal là où il se cache, particulière- » ment sous ces formes si équivoques que même la bonne foi des personnes » en question est tout près d'être surprise et trompée sur le vrai caractère » de la maladie dont elles sont atteintes ».

« C'est la partie principale d'une lettre (3 février 1911) par laquelle nous répondions au Directeur de la revue *Le Catholique* de Bruxelles. Nous avions critiqué cette revue illuministe; le Directeur nous avait écrit pour nous demander des précisions. Nous lui répondîmes par quelques indications plus détaillées; et puis, nous lui disions quel était notre point de vue général pour lui faire comprendre notre attitude vis-à-vis de sa revue, attitude qui était une application objective du même point de vue.

» Le Directeur du *Catholique* publia notre lettre en y ajoutant des commentaires aussi âpres que subjectifs. Nous ne les relevâmes pas, préférant attendre de la part de la revue elle-même des documents décisifs. Nous n'avons pas dû attendre longtemps.

» En tête de son numéro d'avril, *Le Catholique* publie un étrange journal de M. Léon Bloy, un illuministe que *Le Catholique* prône comme un des maîtres.

» Ce *diarium* traite des difficultés que M. Bloy a eues pour publier son livre, « *Celle qui pleure* », sur les visions de la Salette. M. Bloy se déclare « choisi » par le Ciel pour défendre les visions de Mélanie. Le « dédicataire », les éditeurs, imprimeurs, libraires, etc., invités par lui à s'occuper de son livre, sont tous « choisis » par le Ciel comme lui; et gare à eux, s'ils s'y dérobent : les pires malheurs vont les frapper. D'ailleurs, s'ils acceptent et accomplissent leur mission, ils seront également frappés par le diable; car la question de la Salette est un champ de bataille couvert de tombés d'un côté et de l'autre : « Il faut, dit-il, des blessés et même des morts dans les deux camps ».

« Sur ce canevas M. Bloy brode ce qui va suivre et qui se rapporte à l'année 1908.

19 mars. — A Philippe Raoux :

... Termier a déjeuné mardi chez moi en compagnie de mon ami dévoué, l'imprimeur de *Celle qui pleure* dont je lui avais annoncé la venue. Termier voulait le connaître et il en a été ravi. On a passé quelques heures très douces. Vous manquiez, hélas! Auteur, dédicataire et imprimeur ont été manifestement élus de Notre-Dame de la Salette pour sa défense ou sa réhabilitation. Leur rencontre et leur concert est un autre miracle.

29 mars. — Dimanche de *Laetare*. — A Barbot à qui j'avais demandé une chose difficile :

Je suis content de votre obéissance, mais pourquoi « bouillonner de rage ». *Laetare*, au contraire. C'est de joie que vous devez bouillonner. Comment ne voyez-vous pas, borgne que vous êtes des deux yeux, que la persécution dont vous vous plaignez à tort est une preuve de votre élection bienheu-

reuse? Vous êtes choisi, comment faut-il vous le dire? et choisi par Marie pour cette mission de réhabiliter la Salette. Termier, vous et moi, voilà ce qu'il faut regarder quand on veut voir un trio d'élus.

6 avril. — Raoul Narsy s'était entremis pour obtenir de Bloud qu'il devînt le dépositaire de *Celle qui pleure*, dont Barbot achève héroïquement l'impression.

Bloud exige l'*imprimatur*. A Raoul Narsy :

Donc, il n'y a rien à faire. Solliciter l'*imprimatur* de l'archevêché, en la circonstance, autant prier Fallières de souscrire pour la forte somme à un ouvrage illustré en faveur de la peine de mort ou provoquer une discussion parlementaire sur l'urgence de l'abolition du suffrage universel. Je l'avais écrit à peu près à Bloud qui aurait pu être un homme, un chrétien et même un éditeur indépendant : — Mon livre est un plaidoyer chaleureux à ma manière pour Notre-Dame de la Salette contre ses bons ennemis, à savoir la plupart des évêques de France et une puissante armée de prêtres français commandés ou influencés par les Pères de l'Assomption depuis environ trente ans. En vain Pie IX et Léon XIII ont voulu que Mélanie fût écoutée. On a voulu ignorer leur volonté; les ordres formels du second, et les Congrégations de Rome ont prêté la main à cette quasi-universelle conspiration du silence. Je suis informé que Mgr Amette est parmi les opposants. Communiquer mes bonnes feuilles à Bloud! Pourquoi? Ne s'empresserait-il pas de déflorer ma publication en les faisant lire à d'ambiantes soutanes sulpiciennes? Vous savez que le grief irrémissible, chez ces gens, après celui d'être en vie, c'est d'écrire. Encore une fois, rien à faire. Je cherchais un éditeur chrétien pour l'honneur de la Sainte Vierge horriblement bafouée et outragée, depuis soixante-deux ans, dans la personne infiniment humble de sa confidente Bergère. Il n'y a plus que des domestiques.

8 avril. — A Raoul Narsy :

... Alors que je croyais tout fini, vous m'écrivez qu'il y a lieu de rechercher ce qu'il y a à faire encore??? L'*imprimatur* — que je méprise en l'espèce, infiniment éloigné de le désirer — n'est plus exigé. Bien.

... Trois évêques de Grenoble : le premier mort fou; le second mort enragé; le troisième, vivant encore, mais imbécile; un archevêque de Paris fusillé; un cardinal Perraud crevé académicien au beau milieu du champ de Naboth, etc., etc.; tel est le drame nullement connu, sacerdotalement caché, de la Salette. Il était temps de le dévoiler et j'en ai reçu l'ordre formel. Si Bloud, apparemment désigné pour marcher avec moi, refuse, je ne voudrais pas, pour plusieurs milliards, être dans sa peau.

26 avril. — A Philippe Raoux :

Le démon ne veut pas de la Salette. Il souffre encore Lourdes qui ne le gêne pas trop, qui l'arrange même à cause du mercantilisme et de la sentimentalité qui triomphent en ce lieu. Mais la Salette, il n'en faut pas, c'est trop dangereux pour lui. J'explique cela suffisamment, vous verrez.

3 mai. — L'histoire de ce misérable typographe me fait penser au cas plus grave de Bloud, au refus ignoble de ce catholique sachant très bien ce qu'il refuse et ce que la Reine lui demande. *A subitanea et improvisa morte libera nos, Domine.* Ah! si j'osais prophétiser!

21 mai. — A Barbot qui a été blessé légèrement à la main. Je lui dis qu'il est un privilégié, ayant été désigné, je le suppose, pour perdre un bras

ou une jambe. Telle est la loi. Quand on s'occupe amoureusement de la Salette, on est fort exposé. Le pauvre Termier y a perdu un fils. Moi, j'ai été, au préalable, torturé trente ans. Il est vrai que, quand on s'en occupe haineusement, on n'est pas moins en danger, car c'est une bataille. Il faut des blessés et même des morts dans les deux camps.

6 septembre. — L'insuccès de *Celle qui pleure* est désormais certain. Jeanne me console.. — « Ce livre, me dit elle, est à la gloire de Dieu et a été inspiré par lui. Donc il fait partie de ses desseins cachés. Alors il est sans intérêt ni importance qu'il ait du succès. On peut même dire que le succès humain lui ôterait son caractère divin, son caractère prophétique. Les choses de Dieu sont invisibles et silencieuses. Ton livre n'aurait pas même trouvé d'éditeur et serait resté dans un tiroir que la volonté de Dieu n'en aurait pas moins été accomplie. C'est un monument de gloire sur la voie cachée ».

(*Le vieux de la montagne*, n° d'avril du *Catholique* de Bruxelles.)

La *Correspondance de Rome* ajoutait :

Nous ne voulons pas discuter ici ni le cas pathologique, ni le cas de conscience de M. Léon Bloy. Mais ses insanités scandaleuses sont publiées en tête du *Catholique* comme un morceau de Maître, comme des passages choisis parmi les édifiantes beautés d'un livre que M. Bloy va publier. Donc *Le Catholique* s'en fait l'approbateur et l'admirateur; c'est tout dire et c'est tout avouer.

Après cela, *Le Catholique* peut se consoler par la citation d'un compère qui le défend et nous attaque; se consoler surtout par ces lignes ineffables :

« Ajoutons que Mgr Fischer a fait expulser de son diocèse, avec approbation du Vatican, l'abbé Hoffmann *(sic)*, un des rédacteurs de la *Corr. de Rome.* »

Ce mensonge est une marque de fabrique et de famille. Modernistes, rationalistes, arrivistes et illuministes se passent le mot d'ordre. Tout se tient, comme on dit en France.

Et tout cela pêle-mêle — prophètes choisis, coups d'apoplexie imminents, prêtres expulsés, rédacteurs inventés — tout cela sous le titre : « *Le Catholique!* »

La *Correspondance de Rome* du 31 décembre 1911 revenait sur ce sujet dans les termes suivants :

Dans la Lettre contre le modernisme littéraire, Pie X a rappelé, en passant, un fait qui mérite l'attention des catholiques militants.

C'est l' « idéalisme », un des mots-traquenards adoptés par le modernisme de différent poil, mais du même acabit pour indiquer un sentiment bien vague ou au moins bien subjectif de la religion.

En effet, l' « idéalisme » signifie souvent le théosophisme, l'occultisme, l'illuminisme. Ainsi la revue parisienne *Entretiens idéalistes* fait autant d'illuminisme et d'occultisme que de démocratisme soi-disant catholique. Une nouvelle revue vient de paraître à Bruxelles, *Le Catholique* (à ne pas confondre avec le vaillant *Catholique* hebdomadaire de Gand) qui montre des tendances « idéalistes », lesquelles ne méritent nullement le nom de catholiques. Détail intéressant, les deux revues « idéalistes » de Paris et de Bru-

xelles s'occupent beaucoup d'art religieux, d'art « idéalisé », d'art ésotérique.

Sans doute dans les deux revues il y a des pages catholiques, bien catholiques, mais cela ne compense point le reste; même il le rend plus dangereux.

En attendant il y a aussi un autre phénomène très caractéristique : l'appui toujours plus ouvert, toujours plus « organique » donné par la franc-maçonnerie au modernisme. Il existe un curieux, un précieux dossier là-dessus; nous le connaissons un peu!

Pour le moment il nous suffit de rappeler qu'un livre ultra-moderniste, traduit de l'anglais en italien et édité à Florence, avec une préface, vrai pamphlet moderniste contre le Vatican, était publié par un gros bonnet de la franc-maçonnerie italienne de l' « obéissance », protestant contre M. Fera.

Nous lisons dans l'organe maçonnique, l'*Indépendance belge* de Bruxelles, du 13 décembre, la réclame suivante en faveur de la revue « idéaliste » *Le Catholique* dont nous venons de parler. C'est un exemple entre mille qui nous tombe sous les yeux.

Après cela, à bon entendeur salut.

Voici le morceau de l'*Indépendance belge :*

« *Le modernisme envahissant.* — La guillotine sèche (!) du Vatican a cru tuer le modernisme en lui coupant la tête. Quelle erreur! Les tronçons continuent à s'agiter avec plus ou moins d'ardeur, mais leur vie est indéniable. Cela ressort de l'état d'esprit qui se manifeste dans certaines publications, dont les auteurs sont presque toujours des jeunes, ardents à la bataille.

» Une de ces revues juvéniles (la revue *Le Catholique* de Bruxelles) avait été rabrouée l'autre jour par un journal bien pensant pour s'être appuyée sur le jugement de Léon Bloy qui a vu dans l'incendie du Bazar de la Charité « l'empreinte des cinq doigts de la main divine ».

» Mais la revue en question ne se laisse pas faire et elle répond de bonne encre à l'organe orthodoxe. Voici sa réplique :

« Nous ne sommes pas prêts, nous tous du *Catholique*, à conduire en » laisse nos opinions réglementairement muselées dans les allées toujours » fraîches ratissées de la convention bourgeoise. Dans le domaine de la » Vérité, nous estimons qu'il ne faut rien cacher, parce qu'il y a toujours » fourberie ou pusillanimité à le faire. Bien entendu, la prudence est une » vertu cardinale; mais quand la prudence consiste à s'acoquiner avec les » cafards *(sic)* ou les lymphatiques, par peur de troubler la débilitante » quiétude d'une vie quasi végétative, elle devient de la lâcheté, quand pas » de la trahison ».

» C'est envoyé.

» *Le Catholique* ne s'en tient pas, du reste, à cette fière profession de foi. Il prend carrément la défense de Baudelaire contre ses contempteurs.

« Si certains s'étonnent de voir un catholique prendre le parti de Baude- » laire, il leur sera rappelé — et que cela leur suffise — qu'il est de » moindre justice de défendre un artiste véritable contre les attaques de doc- » teurs bâtés de savoir académique, mais balourds et obtus, devant une » création originale qui échappe aux classifications sans vie, et dès lors » inutilisables.

» De plus, le poète des *Fleurs du Mal* — si calomnié et si mal com-

» pris — est trop des nôtres et son œuvre palpite d'un accent de Foi trop » unanime — foi de damné, sans doute, — pour que nous ne nous attachions à sa mémoire comme à celle d'un maître qui, en une langue sculpturale, a fixé le désordre de l'homme né chrétien qui, égaré loin du chemin » de vérité, porte en lui, comme une attestation vivante de l'unité, la nostalgie de l'amour et de l'Espérance catholiques.

» On peut critiquer le style, mais l'intention y est tout de même. Il n'empêche, Baudelaire ne se doutait certes pas en lançant ses fulgurantes imprécations à la divinité, qu'il serait revendiqué un jour par des catholiques... »

Oui, par des catholiques « idéalistes » mais non pas par les catholiques « papistes et romains ».

III. *Dangers d'agnosticisme moderniste.*

D'autre part, n'y a-t-il pas une menace ou, du moins, un danger d'agnosticisme moderniste dans ce que Mgr Blanc, l'éminent professeur de philosophie des Facultés catholiques de Lyon, appelait naguère « une interprétation abusive de la doctrine de saint Thomas sur l'origine et la nature de nos connaissances »? (1).

Voici, par exemple, ce qu'on lit dans le traité de psychologie édité à Louvain (6e édition, 1904, t. II, p. 7-8, numéro 165) : « *Seconde thèse : L'objet propre de l'intelligence humaine est emprunté aux choses sensibles, mais il est abstrait et universel. Sens de la thèse.* — Seules les choses sensibles sont à la portée immédiate de l'intelligence humaine. Des choses suprasensibles, elle n'a que des connaissances *impropres, négatives* et *analogiques* (2). Tout le contenu positif de nos concepts se trouve réalisé dans les choses sensibles, soit dans l'objet des sens extérieurs, soit dans l'objet des sens internes; c'est dans l'expérience sensible que nous le saisissons la première fois. Aussi, ce qu'il y a de positif dans nos concepts des êtres suprasensibles est commun aux êtres matériels aussi bien qu'aux êtres suprasensibles. Ce qui est propre aux êtres supramatériels, nous ne le connaissons pas positivement, mais seulement à l'aide de négations et d'analogies. La thèse ne signifie donc pas que nous n'avons des êtres spirituels aucun concept positif, mais les concepts positifs que nous avons d'eux, nous ne les avons vus réalisés que dans les choses sensibles et, dès lors, ils ne nous disent pas ce qui est caractéristique de l'esprit : il en est ainsi des concepts d'être, d'unité, d'activité, de connaissance. Mais l'objet intelligible emprunté aux choses sensibles, est abstrait : étant abstrait, il ne peut être confondu ni avec le percept ni avec l'image... »

Dans le cours du même volume, l'auteur ayant à traiter de la connaissance que l'âme humaine a d'elle-même, enseigne avec toute l'école que l'âme ne se connaît elle-même que dans ses actes et par ses actes; mais il répète que l'âme n'a d'elle-même et de sa nature qu'une *connaissance analogique :* « L'âme, dit-il, ne connaît sa nature que d'une manière indirecte

1. Voir l'*Université catholique* du 15 février 1913, et la *Pensée contemporaine* de mars 1913.

2. C'est moi qui souligne ces mots et les suivants.

et réflexe, au moyen de concepts *négatifs et analogiques* (p. 92, numéro 192). Ce serait donc toujours par les essences abstraites des choses sensibles et par des analogies prises de ces essences que l'âme se connaîtrait elle-même et connaîtrait tout ce qui est accessible à son intelligence.

Que la doctrine de saint Thomas ait été ainsi interprétée par plusieurs philosophes de l'école de Louvain, on peut le conjecturer encore vraisemblablement par tel compte rendu bibliographique qu'on lisait naguère dans la *Revue néo-scolastique* (1910, août, p. 419). Le signataire de cet article, appréciant l'ouvrage de M. Georges Dumesnil, *Les conceptions philosophiques perdurables*, formulait la critique suivante : « Nous avons le regret de nous séparer de l'auteur sur cette interprétation (du spiritualisme). L'âme étant une substance n'est pour saint Thomas que l'objet d'une connaissance *indirecte et analogique.* »

Nous soulignons ce dernier mot qui, bien compris, est gros de conséquences. A ce mot se réduit, pour ainsi dire, toute la controverse présente. Que l'âme n'ait d'elle-même et de sa nature qu'une connaissance analogique, voilà ce que saint Thomas n'a pas enseigné et ce qui, d'ailleurs, est inadmissible. L'âme tire d'elle-même ou de ses facultés intellectuelles, informées d'abord et éveillées par les sens, des idées supérieures aux choses sensibles et qui tranchent absolument sur les essences tirées de ces choses; ces idées sont particulièrement décisives dans la vie morale et religieuse. Sans doute, saint Thomas enseigne, avec toute l'école, que la sensation est à l'origine de toutes nos connaissances et qu'elle ne cesse de les suivre et de les soutenir dans leur développement; il enseigne encore que l'intelligence a pour objet direct les essences abstraites des choses sensibles. Mais il enseigne aussi que l'intelligence par la réflexion se saisit elle-même : *Intellectus intelligit seipsum.*

L'âme se saisit donc elle-même dans sa pensée et par sa pensée. Elle se saisit comme un principe substantiel qui comprend, qui raisonne, qui veut, qui choisit librement; elle se connaît elle-même comme affamée de vérité et de vrai bonheur; elle se connaît comme attirée invinciblement par le bien et liée absolument par le devoir. « Il faut faire le bien et fuir le mal » : voilà le premier principe de la conscience morale, qui ne diffère pas au fond de la conscience intellectuelle, qui elle-même n'est que l'intelligence revenant sur soi et tout le sujet par la réflexion. Saint Thomas n'hésite sur aucun de ces points décisifs. Il regarde en particulier ce premier principe de la morale comme évident par lui-même. Sans doute, ce principe, comme toutes les autres vérités réelles, est objectif; la conscience ne le tire pas de son propre fond, comme si elle était autonome, comme si elle était à elle-même sa loi; mais ce principe nous est imposé par l'évidence objective du bien moral.

... On n'est donc pas fondé à soutenir que nous n'avons des choses suprasensibles que des connaissances impropres, négatives et analogiques; que tout le contenu positif de nos concepts se trouve réalisé dans l'objet des choses sensibles. L'opinion toute contraire serait moins invraisemblable, à certains égards. Et c'est l'opinion qu'embrassent, en effet, les partisans de la « philosophie nouvelle », qui regardent les corps comme une projection ou un effet de la conscience, une sorte de déchet de la pensée. Ce défi jeté au sens commun pourrait se prévaloir de l'exagération toute contraire. Entre les deux excès se place la doctrine véritable, celle qu'a professée saint Thomas d'Aquin avec toute l'école.

On entrevoit par là même vers quelles conséquences fâcheuses inclinerait l'opinion que nous avons essayé de critiquer. Outre qu'il est impossible, semble-t-il, qu'une intelligence spirituelle ne se connaisse elle-même que par les idées tirées des choses sensibles, on ne voit pas facilement comment cette même intelligence pourrait s'élever à la connaissance de Dieu. Car Dieu, le vrai Dieu, ne se conçoit pas sans les attributs moraux : la vérité, la justice, la bonté, la miséricorde, la liberté, la sainteté, la Providence. Or, ces attributs ne sont pas exprimés d'une manière suffisante par les choses sensibles ni par leurs essences. Le monde sensible, créé avec l'espace et le temps, est bien l'image de l'immensité et de l'éternité de Dieu, voire même de son intelligence, de sa sagesse et de sa puissance infinies. Mais nous ne trouvons l'image des attributs moraux de la divinité qu'en nous-mêmes, dans notre âme, dans ses facultés et ses perfections spirituelles les plus hautes.

IV. *Modernisme hagiographique.*

Le *Bulletin de la Semaine* du 3 décembre 1913 reproduisait ce qu'il appelait une « volée de bois vert » administrée par M. Godefroid Kurth dans les *Archives Belges* « à un certain Chaplain ».

Tous les lecteurs des *Archives belges* connaissent les *Légendes hagiographiques* du R. P. Delehaye. Ce petit livre, qui a eu deux éditions et qui est traduit dans plusieurs langues, est, comme les *Principes de critique historique* du R. P. de Smedt, un de ces *standard-works* qui doivent se trouver dans la bibliothèque de tous les hommes d'études. C'est pour la corporation des Bollandistes une gloire d'avoir produit deux ouvrages de cette valeur, qui honorent la science catholique et l'érudition belge.

Tel n'est pas l'avis d'un « flaireur d'hérésie » anglais, du nom de Chaplain, qui a entrepris de démolir le livre du P. Delehaye. Il commence par se plaindre de la Congrégation de l'Index, qui n'a pas condamné l'ouvrage, des autorités religieuses qui lui ont accordé le *non obstat* et l'*imprimi potest,* de la presse catholique d'Angleterre, qui a refusé obstinément d'accueillir sa critique « modérée et courtoise ». Heureusement, il a trouvé sur le continent ce que lui refusait le robuste bon sens anglo-saxon : une revue (la *Critique du libéralisme*), qui a eu le courage de l'imprimer et qui l'aidera sans doute à mettre les gens de l'Index à la raison.

Il ne faut pas moins de cinq articles à M. Chaplain pour procéder à son œuvre de démolition. Le premier, intitulé : *A propos d'hagiographie*, se trouve dans la livraison de juillet 1912; les quatre autres sont intitulés : *Nouvelles doctrines, nouvelles méthodes*, et ont paru dans les livraisons de juin, juillet, août et septembre 1913. On va voir ce que l'auteur entend par critique « modérée et courtoise ».

Tout d'abord, il jette le doute sur la sincérité du savant Bollandiste. « S'il signait uniquement de son nom, on penserait que ce nom abrite la personnalité d'un protestant, d'un moderniste, d'un homme qui ne croit pas à grand'chose ». Il l'accuse formellement de « maquiller et de truquer les textes », d'être toujours à côté de la vérité, de manquer de sérieux, de ne pas « se rendre compte exactement du sens et de la portée de ce qu'il écrit », d'être moins un hagiographe qu'un mystificateur. Il affirme que

l'auteur des *Légendes hagiographiques* manque de compétence technique, au point de ne savoir ce que c'est qu'une légende et ce que c'est qu'un saint, et de galvauder le bon renom des Bollandistes. Pour être complet, il ajoute que le Révérend Père n'a pas même de pudeur *(sic)*. Puis, finissant par où il a commencé, M. Chaplain se retourne contre les Anglais coupables d'avoir traduit et recommandé le livre, et conclut : « Après le malheur d'écrire un aussi mauvais livre, nous ne connaissons de pire malheur que de le recommander au public. »

Ce rapide résumé ne donne qu'une très faible idée de cette critique « modérée et courtoise ». Les lecteurs des *Archives belges* n'ont d'ailleurs pas besoin d'autre chose que ces quelques citations pour juger à sa vraie valeur un ignominieux pamphlet qui constitue un opprobre pour celui qui le signe, et qui fait peu d'honneur à la Revue qui l'accueille. Le mensonge le plus systématique s'y étale dans toute sa laideur, en même temps que la risible ignorance d'un malheureux à qui manquent jusqu'aux plus élémentaires notions de critique historique. A raison de cette ignorance et de sa manifeste improbité, son *factum* ne mériterait pas même l'honneur d'être signalé, s'il s'agissait exclusivement d'hagiographie et d'érudition. Mais le but de notre flaireur d'hérésie est tout autre que scientifique, et, puisqu'en haine de la science un des meilleurs parmi nous se voit de nouveau en butte à d'impurs délateurs, il convient que tous ceux qui ont le culte de la justice et de la vérité se groupent en ce moment autour de l'historien des martyrs livré aux bêtes. *Dixi et liberavi animam meam.*

La *Vigie* du 11 décembre répondait à cet article :

« Ce n'est même pas dans les *Archives belges* que le *Bulletin de la Semaine* a puisé cet article, mais dans le *XXe Siècle*, organe du démo-libéralisme belge. Il suffit, pour s'en convaincre, de confronter les termes dans lesquels l'un et l'autre présentent à leurs lecteurs l'article de M. Godefroid Kurth. Le *XXe Siècle* du 26 novembre dit que ce dernier « vient d'infliger à l'auteur de cette agression la correction qu'il méritait ». Le *Bulletin de la Semaine* du 3 décembre dit que M. Godefroid Kurth « administre à un certain Chaplain cette volée de bois vert ».

» Nous ne défendrons pas contre les violences de M. Godefroid Kurth les études si consciencieuses et si concluantes publiées par M. Chaplain dans la *Critique du libéralisme*.

» Nous ferons simplement remarquer que, par circulaire en date du 17 octobre dernier, la Sacrée Congrégation Consistoriale, par l'organe de S. Em. le cardinal de Laï, interdisait l'usage dans les Séminaires d'Italie des *Légendes hagiographiques* du P. Delehaye, ainsi que d'autres œuvres semblables, comme de nature à « compromettre la formation de cet équilibre et » de ce critère intellectuel éminemment catholique qui tend à protéger l'es» prit sacerdotal des faiblesses et des écarts que nous voyons se produire » par trop souvent aujourd'hui ».

» Et cette décision, qui d'avance dédommageait si largement M. Chaplain des injures vomies sur lui par les *Archives belges*, le *Bulletin de la Semaine* ne l'ignore pas, puisque dans son numéro du 12 novembre il publiait *in extenso* la circulaire de la Consistoriale condamnant, entre autres ouvrages, celui du P. Delehaye !

» Mais le *Bulletin de la Semaine* avait à venger contre la Consistoriale une vieille querelle.

» Car lui aussi fut naguère censuré par la Consistoriale, et l'on n'a pas oublié cette lettre — que par exemple il s'est bien gardé de publier! — dans laquelle S. Em. le cardinal de Laï félicitait S. Em. le cardinal Andrieu de n'avoir pas hésité à « proscrire une revue parisienne appelée le *Bulletin de la Semaine* »! (Lettre du 5 juin 1913.)

» Et ne pouvant s'en prendre directement à la Consistoriale, il a attendu une occasion favorable de lui donner du couteau dans les épaules.

» L'article des *Archives belges* a été cette occasion. Le *Bulletin de la Semaine* a assouvi sa rancune en faisant frapper la Consistoriale par Godefroid Kurth sur le dos de M. Chaplain.

» C'est digne de sa loyauté et de son courage.

» Mais comme le cardinal Andrieu avait raison de dénoncer le *Bulletin de la Semaine* comme coupable d' « inculquer persévéramment à ses lecteurs l'esprit de désaffection et de mésestime à l'égard des décisions du Siège apostolique! »

» (Le *Bulletin* continue... »

D'autre part, les lecteurs de la *Critique du Libéralisme* ont pu savourer, dans le numéro du 1er janvier 1913, la réponse topique et précise que M. Chaplain a faite, point par point, à tous les griefs que suscitait M. Godefroid Kurth, fourvoyé par mégarde en compagnie modernisante.

V. *Modernisme intégral de Maeterlinck*

C'est bien le modernisme intégral que professe M. Maurice Maeterlinck, le célèbre écrivain et dramaturge belge, dont « toutes les œuvres » viennent d'être condamnées par un décret de la Congrégation de l'Index, daté du 29 janvier 1914.

Oui, « toutes les œuvres », même le *Trésor des Humbles, Sagesse et Destinée*, la *Vie des abeilles*, l'*Intelligence des fleurs*, même la *Princesse Maléine*, même l'*Oiseau bleu*, ce cher *Oiseau bleu*, même le *Temple enseveli*. Il est donc faux que, comme l'ont prétendu les augures, canonistes du boulevard, l'*Index* n'ait voulu atteindre que le dernier ouvrage de M. Maeterlinck, *la Mort*.

Oh! sans doute, c'est une œuvre très malsaine que *la Mort*, dont l'éditeur Charpentier a écoulé 32.000 exemplaires en peu de temps. M. Maeterlinck a la prétention d'expliquer à nos contemporains les mystères de l'au-delà. Après quelques considérations sur les craintes de la mort, « que les prêtres et les médecins rendent douloureuse », il vante les bienfaits de la morphine, secours des agonisants, et semble préconiser une sorte de suicide, « l'euthanasie ». Après cela, disait M. le chanoine Dolfour dans l'*Univers* du 19 février, M. Maeterlinck

écarte d'un geste sommaire toutes les affirmations religieuses qui ont pour objet les *fins dernières*. « Il n'en est pas une (religion) qui apporte une

preuve devant laquelle puisse s'incliner une intelligence de bonne foi ». En huit petites pages ou demi-pages, M. Maeterlinck démontre, est-il besoin de dire? croit démontrer son effarante proposition. Ses preuves ne valent pas d'être discutées; passons.

Mais si la théologie n'apprend rien à M. Maeterlinck, la *théosophie* lui inspire un certain respect. Croit-il à la réincarnation des âmes? A tout le moins, il voudrait y croire. Témoin, l'histoire de Joséphine. Joséphine a dix-huit ans; elle habite Voiron, dans l'Isère. La voici ramenée par des passes longitudinales à l'état de petit enfant allaité par sa mère. Les passes continuent et Joséphine remonte dans le passé bien au delà de sa naissance. Elle est maintenant un vieil artilleur franc-comtois âgé de soixante-dix ans. Avant d'être artilleur, Joséphine s'appelait Philomène, et elle expiait, sous ce nom, plusieurs crimes qu'elle avait commis à l'époque lointaine où elle exerçait la profession d'assassin.

M. Maeterlinck s'intéresse vivement à cette histoire, mais il n'ose pas soutenir qu'elle est vraie.. « Pour emporter, aujourd'hui, nos défiantes convictions, il faudrait d'autres preuves. J'en ai cherché une seule parmi les meilleurs écrits de nos modernes théosophes. Tout se borne à des affirmations réitérées et péremptoires qui flottent dans le vide ». Etait-ce donc bien la peine de raconter sur le mode scientifique les quatre vies de Joséphine?

Les affirmations des *néo-spirites* semblent offrir plus de garanties que celles des théosophes. Par l'intermédiaire des médiums, les communications des esprits alimentent une immense littérature; en Amérique surtout, vous vous en doutiez bien. Des journaux, de puissantes revues, de riches librairies célèbrent l'importance des nouvelles que leur envoie sans cesse l'au delà. Quand on dépouille ce courrier funèbre, on découvre, sous cet amas de mots, un absolu néant doctrinal. Toutes ces révélations d'outre-tombe ne contiennent que des vétilles ou de vulgaires commérages. Cependant, M. Maeterlinck eut la bonne fortune de recueillir un dialogue authentique entre l'esprit d'un savant illustre, Hodgson, et William James encore vivant : « ... Quand, après tant d'histoires oiseuses, William James lui pose enfin les questions essentielles qui nous brûlent les lèvres : « Hodgson, qu'as-tu à nous dire au sujet de l'autre vie? » le mort devient évasif et ne cherche plus que des échappatoires : « Ce n'est pas une vague fantaisie, mais une réalité », répond-il. — « Hodgson, insiste Mme William James, vivez-vous, comme nous, comme les hommes? » — « Que dit-elle? » fait l'esprit, qui feint de n'avoir pas compris. — « Vivez-vous comme nous? » répète William James. — « Avez-vous des vêtements, des maisons? » ajoute sa femme. — « Oui, oui, des maisons, mais pas de vêtements. Non, c'est absurde! Attendez un moment, il faut que je m'en aille ».

Parturiunt montes! Le grand Hodgson et l'illustre William James conversent à travers la tombe : leur entretien est moins ou plus qu'insignifiant, il est vulgaire et ridicule.

Après la banqueroute des religions de la théosophie et du spiritisme, il ne reste plus que la puissante métaphysique de M. Maurice Maeterlinck. Ce penseur plus hardi que La Rochefoucauld regarde la mort bien en face, il la regarde, il pénètre ses mystères et les définit. « L'anéantissement de notre personne (après la mort) est matériellement impossible. Vient ensuite l'hypothèse de la survivance de notre moi délivré de son corps, mais gardant pleine et intacte conscience de son identité : cette hypothèse n'est que fort peu probable ». *Faut-il donc que chaque humain mourant s'anéan-*

tisse, se volatilise dans le grand Tout? Pas davantage, M. Maeterlinck décide que *nous réintégrerons l'univers conscient* dont nous faisons partie depuis toujours, mais sans perdre absolument le sentiment de notre propre personnalité. Il appelle cela la *conscience modifiée.* Heureux les peuples qui comprennent cette merveilleuse expression, mais ils sont sans doute fort rares. Pour exposer le sens général de son apocalypse, M. Maurice Maeterlinck s'élève, en effet, aux plus difficiles considérations. Que de planètes! Que de soleils, que d'étoiles, que de nébuleuses, que d'atomes! Que de fluides impondérables! On voit régner chez ce vieux-jeune-Belge l'ithos scientifique et le pathos philosophique. Oseriez-vous bien ne point admirer une phrase comme celle-ci? « Rien, sinon d'innombrables hasards, ne s'oppose à ce que l'univers, s'il ne la possède pas encore, n'acquière enfin la conscience intégrale qui le fixe à son apogée ».

Et voilà pourquoi la mort qui n'est plus muette a révélé son secret. Il est entendu qu'après cette vie *nous serons absorbés* dans ce que, faute de mieux, notre hiérophante appelle *la conscience universelle.* Nous souviendrons-nous de notre existence terrestre? Oui, vaguement, et encore, le profond M. Maeterlinck n'en est-il pas très sûr. Mais nous serons heureux, il l'affirme presque sans restriction, et nous nous rirons éternellement de l'Enfer.

Pour n'être pas aussi panthéistes, aussi anti-chrétiennes que *la Mort*, les autres « œuvres » de M. Maeterlinck sont encore erronées et dangereuses.

L'auteur a pris le parti de se moquer de la condamnation de l'Index; il en espère un succès de librairie et se trouve en bonne compagnie avec Renan et Zola : « A la bonne heure! » réplique la *Vigie* du 19 février :

Habemus confitentem reum, et dis-moi qui tu hantes, je te dirai qui tu es.

Cependant il s'étonne, non pas qu'on ait frappé ses matérialistes Méditations sur la Mort, qu'il avoue peu soucieuses du dogme, mais aussi le « pur » *Pelléas*, l' « émouvante » *Monna Vanna*, la « mystique » *Marie-Madeleine* et même l' « innocent » et « fantaisiste » *Oiseau bleu.*

Tâchons de renseigner ce prosateur belge.

S'il a été condamné *in globo* et si ses élucubrations même les plus « innocentes » sont frappées *in odium auctoris*, c'est qu'un *auteur qui ne croit pas que nous ayons une âme est haïssable à toute âme bien née,* et que le bloc de ses œuvres, même aux endroits les plus enfarinés, ne dit vraiment rien qui vaille.

Il est inutile que nos petits enfants se gâtent l'esprit au Châtelet des niaiseries de l'*Oiseau bleu*, pour retrouver un peu plus tard au salon la *Mort*, vantée par le *Figaro* ou même par le *Gaulois*, tandis que maman raconte d'une voix émue quel doux philosophe « chrétien » est le bucolique M. Maeterlinck, capable d'abaisser tout un jour son génie à râteler des feuilles mortes dans son parc, en sortant d'écrire un chef-d'œuvre, tandis que Mme Georgette Leblanc, tragique, erre parmi ces ruines d'abbaye désaffectée, en quête, pour les reporters et les photographes des magasines illustrés, d'un geste de scène et d'un accent de théâtre...

Rien de tout cela n'était tout à fait sain.

Comment donc expliquer que M. Joseph Serre, dans l'*Université catholique* du 15 février 1914, quinze jours après la mise à l'Index de « toutes les œuvres » de Maeterlinck et dans un article intitulé : *Maeterlinck philosophe, A propos de sa dernière œuvre (la Mort)*, nous parle des « qualités profondes du grand écrivain qu'est Maeterlinck », du « prestigieux auteur du *Trésor des Humbles*, de *Sagesse et Destinée*, de la *Vie des abeilles* et de l'*Oiseau bleu*, ses plus belles œuvres » condamnées par l'Eglise? Comment peut-on dire que « nul plus et mieux que (lui)... ne donne la teinte et le frisson du mystère des choses et surtout de l'âme humaine », alors que Maeterlinck ne croit pas à l'âme vraiment spirituelle et immortelle?

Et ceci, p. 97 :

« D'autres ont plus d'éclat, de splendeur, de magnificence extérieure et visible; nul plus d'intimité, de clair obscur, de *suggestion évocatrice* et de vagues perspectives. Victor Hugo donna la sensation de la grande lumière du jour... Maeterlinck a le *charme plus divin* des nuits étoilées ».

Le « charme divin » de livres mis à l'Index! Et la suite, p. 98 :

« Si ce que nous dit Maurice Maeterlinck exerce sur nous tant de charme, écrit M. Abel Bonnard, c'est qu'il s'adresse à la fois à toutes les parties de l'âme... Son auscultation délicate entend, dans les choses, battre leur secret. Sa pensée, encore toute mouillée de sensations, pour ainsi dire, ressemble à une Ariane qui courrait devant nous dans le labyrinthe, couronnée encore de fleurs des champs. Sans nous promettre d'abord une navigation merveilleuse, il s'embarque avec nous sur cette vie ordinaire que nous parcourons tous les jours; mais enchantant et aplanissant les flots contre lesquels nous nous fatiguions, il nous fait voir, dans les profondeurs devenues transparentes, quelque mystérieuse vérité en suspens, qu'il nous est plus précieux d'apercevoir ainsi, lointaine et vivante, dans le frisson d'or où elle baigne, qu'il ne le serait pour nous de la tenir tordue et mourante, et déjà incolore, hors de l'abîme qui l'enveloppait. »

Sans doute, M. Serre reproche à Maeterlinck « la tentation par excellence des poètes, le panthéisme » qui se « laissait pressentir dans l'œuvre la plus chrétienne (??) de l'auteur, le *Trésor des Humbles*. Mais, même dans *la Mort*, le livre odieux dont on vient de voir la trame antichrétienne, pp. 100-101, « Maeterlinck n'est pas seulement un maître écrivain; *c'est un grand esprit*... Ce n'est pas son intelligence, mais son *système* que je rends responsable de (ses déplorables faiblesses) »!! P. 120 : « En un sens, ce livre est excellent (!!!), car il venge admirablement la raison et la foi, *par contraste!* »

On croit rêver, en lisant de pareilles absurdités. Mais elles n'étonnent plus sous la plume du pauvre rêveur qui a écrit :

J'eus toujours de l'amour pour les choses contraires
S'embrassant dans la paix...
Tout s'harmonise
Et le dogme immuable et la libre pensée.

MODERNISME SOCIAL.

Le modernisme social, qui consiste, comme l'enseignent « la direction de Cologne » et l'Union de München-Gladbach, à faire des syndicats interconfessionnels, simplement chrétiens, ou même aconfessionnels et neutres, ne s'est-il pas introduit en Belgique dans ces derniers temps, malgré l'Encyclique *Singulari quadam*, qui tolère, sans doute, les syndicats chrétiens dans un pays moitié catholique, moitié protestant, comme l'Allemagne, mais non pas dans les pays catholiques comme la Belgique?

***

On écrivait de Belgique, à la *Correspondance de Rome*, le 1er novembre 1911 :

Du côté ouvrier le succès électoral catholique n'est pas brillant. Les socialistes chez nous plus que jamais peuvent monopoliser le titre de parti ouvrier. A Gand, notre métropole industrielle et siège du secrétariat général des syndicats « chrétiens », les ouvriers catholiques ont obtenu à peine 2.400 voix contre 7.000 échues aux socialistes et un bon millier aux ouvriers libéraux. Cependant 5.000 ouvriers gantois sont affiliés aux syndicats « chrétiens ». Il n'est donc pas douteux que des syndiqués chrétiens ont voté en masse pour les socialistes.

Cette inconséquence des ouvriers syndicalistes « chrétiens » ne peut être que le résultat d'une déformation morale dans cette grande masse de travailleurs toute désignée pour n'être que catholique de foi et d'aspirations. Dans nos syndicats « chrétiens », le bien des âmes n'est pas le souci principal; les intérêts matériels de la classe ouvrière y sont défendus avant d'autres dont pourtant la prépondérance dans le but des groupements politiques et sociaux caractérise la vraie société catholique.

L'habitude prise par nos ouvriers catholiques de ne rechercher, tout comme les socialistes, que leur seul avantage économique, obscurcit chez eux la notion du devoir religieux. Nous pourrions citer maintes agglomérations industrielles où parmi les ouvriers connus pour catholiques la fréquentation des sacrements est devenue chose rare, où la sanctification du dimanche est presque nulle, où — sous prétexte de se tenir au courant de la question ouvrière — la feuille socialiste pénètre à l'égal du journal catholique.

A nos ouvriers catholiques, le socialisme est dénoncé, trop souvent comme un mal économique plutôt que comme un péril pour leur religion.

L'abîme qui sépare le chrétien du socialiste a été plus d'une fois franchi pour la lutte commune dans des campagnes grévistes. Comment ne trou-

verrait-on pas après, parmi ces alliés de quelques jours, des ouvriers catholiques enclins à prolonger l'amitié? Pourquoi s'étonner que l'orateur socialiste, applaudi pendant la grève par les ouvriers catholiques, retrouve parmi ceux-ci, pendant la propagande électorale, quelques catholiques que ses accents entraînent à voter rouge? Après tout, les intérêts religieux relégués au second plan par les syndicats « chrétiens », peu de chose différencie encore ceux-ci de leurs congénères socialistes.

Je dois enregistrer la justification tentée habituellement par les fauteurs de ces syndicats « chrétiens ». Ils disent que les syndicats font des affaires économiques de la classe: que les associations populaires confessionnelles accomplissent donc leur tâche religieuse. Mais je dois aussi enregistrer la réponse, non des hommes, mais — hélas! — des choses. Ce serait une offense tout à fait imméritée pour notre clergé et pour nous œuvres religieuses, que de les soupçonner de ne pas faire assez, de leur côté, pour maintenir la vie catholique dans notre prolétariat catholique. Donc, il faut conclure — et je dois enregistrer cette conclusion objective, cette constatation des faits : — si les ouvriers de nos syndicats chrétiens sont en danger de pencher vers les socialistes, la faute n'est pas aux autres, mais aux syndicats eux-mêmes, à leur mentalité organique, malgré la bonne volonté et les efforts de tant de braves gens, qui travaillent sur ce terrain-là.

Mon devoir de chroniqueur m'oblige à fixer ces points si pratiques, si importants. Je sais, en effet, qu'un nombre toujours plus grand de catholiques belges considèrent avec une inquiétude croissante ces phénomènes qui réellement crèvent les yeux.

Le *Bien public* de Gand, du 10 novembre, ayant appelé cet article « une volée de bois vert », la *Correspondance de Rome* du 16 novembre lui répliquait que

les colonnes du *Bien public* résonnaient, naguère, des doléances de la Société « Veritas » qui a pour but de combattre le mal fait par le journal socialiste et impie dans la classe des travailleurs et spécialement parmi les ouvriers encore croyants.

Si le *Bien public* veut faire une enquête, par exemple, chez certaines œuvres de charité catholique toujours en vrai contact avec le peuple, il pourra relever des statistiques qui ne sont pas trop optimistes, oh! non. N'insistons pas.

En Belgique, des journalistes étrangers et indigènes, des hommes d'action contribuent trop — admettons volontiers pour plusieurs d'entre eux la bonne foi — à dévoyer la mentalité des catholiques belges.

Certains correspondants étrangers de l'Ouest tâchent de faire de leur briandisme et de leur narfonisme un article d'exportation pour la Belgique; tandis que de fortes influences de l'Est travaillent pour y acclimater leur syndicalisme « chrétien » et leur « déclériçalisation » politico-sociale. La double campagne, qui n'en fait qu'une, travaille avec une souplesse et une ténacité extraordinaires. On peut les mesurer à certaines « injections » qu'on réussit à faire dans des journaux belges les moins soupçonnables et qui, par cela même, sont les plus recherchés pour ce genre de... surprises.

Il y a quelques jours, nous avons cité une feuille conservatrice et antidémocrate de Liège, qui exaltait les hommes et les choses de Cologne et de München-Gladbach, et conspuait (elle les appelait les « jansénistes » sociaux!)

les adhérents de l'école de Berlin, le comte Oppersdorff, etc. Autrement dit, la feuille conservatrice anti-démocrate pendait ses collègues et bluffait les collègues de ses ennemis... Evidemment, il s'agissait d'une « injection » habilement exécutée par des tiers intéressés. Or, l'article du *Bien public* nous fait penser à quelque chose d'analogue...

Après tout cela, parler de « volée de bois vert », ce serait employer une figure de rhétorique tout à fait déplacée. Nous ne faisons pas même de polémique; nous donnons des précisions amicales pour répondre à des dénégations « imméritées ».

Tout le monde catholique s'intéresse au succès des vaillants coreligionnaires de Belgique; on voudrait les voir se maintenir contre les assauts du dehors et contre les équivoques du dedans. En bons frères, nous sommes l'écho loyal des catholiques belges qui se font un devoir de conscience de donner l'alarme devant le danger. Que cette alarme froisse l'amour-propre de ceux-ci ou trouble le doux sommeil de ceux-là, cela n'a pas paru à nos amis et à nous-mêmes une raison suffisante pour nous taire, car il s'agit réellement du... bien public.

Le 30 novembre 1912, la *Correspondance de Rome* donnait, avec le *Catholique* de Gand les documents fournis par le journal *Het Volk* (Le Peuple) organe officieux du syndicalisme chrétien de Gand:

« Dans leurs assemblées, écrit *Het Volk*, les catholiques de Hollande témoignent qu'ils pratiquent la religion plus que nous. En commençant l'assemblée, le président dit habituellement : « J'ouvre la séance avec la salutation d'usage : Loué soit Jésus-Christ! » Les présents répondent « Dans l'éternité. Amen! » A la fin de l'assemblée... résonne de nouveau la parole chrétienne du président : « Je lève la séance avec la salutation d'usage : Loué soit Jésus-Christ! » A quoi les présents répondent de nouveau : « Dans l'éternité. Amen!... » Cette coutume est observée dans les assemblées des unions professionnelles comme dans les autres.

» Et quelle est la situation en Belgique? (se demande *Het Volk*). Elle n'est aucunement telle qu'un chrétien puisse en être très fier. Par-ci, par-là, on commence les assemblées par la récitation du *Pater*, un *Ave* les termine; mais dans beaucoup d'endroits on ne fait rien de cela : « On n'ose pas, parce que c'est trop contraire à l'esprit du temps... » Et il arrive alors que les réunions sont tenues qui n'ont pas le moindre caractère chrétien, où le mot « chrétien » n'est seulement pas prononcé.

» Reconnaissez-le, c'est fâcheux, observe *Het Volk*. Nous fondons et favorisons des associations professionnelles qui sont pourtant « chrétiennes », et ces associations « chrétiennes » ne doivent pas seulement porter ce nom, mais leur caractère « chrétien » doit percer partout, dans les assemblées, dans la presse, dans l'action pour l'augmentation des salaires, etc... Nos affiliés savent qu'ils appartiennent à une organisation « chrétienne ». C'est même parce qu'ils savent que nous sommes une organisation « chrétienne », qu'ils sont venus chez nous... » (*Het Volk*, Gand, 15 nov. 1911).

« Si donc notre correspondant belge, ajoutait la feuille romaine, avait indiqué certains dangers pour la vie religieuse dans les syndicats chrétiens, il se trouvait en bonne compagnie. Si après la correspon-

dance imprimée dans notre bulletin des gens trop impressionnables ou trop fins ont crié au danger, à l'attaque, à la « volée de bois vert », etc., pour monter d'autres braves gens, comme s'il s'agissait de défendre leur palladium, tout cela peut sembler plus ou moins habile, mais cela ne touche pas à la question objectivement et sereinement posée par notre correspondant. »

(*A suivre.*) Th. DELMONT.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

UNE « MÉDITATION » A DOUBLE FOND

La *Chronique sociale de France*, en son numéro du 25 février 1914, publiait, de M. l'abbé Thellier de Poncheville, quatre pages bien intéressantes. La *Chronique sociale de France*, on le sait, a succédé à cette *Chronique du Sud-Ouest* d'où sortirent les « Semaines sociales ». Elle est demeurée l'organe de ces institutions, elle en enregistre les bons résultats, elle en garde jalousement l'esprit, même en ses tendances discutables. Le morceau d'éloquence mystique qu'elle reproduit cette fois résume ingénieusement ces tendances. Ce sont de larges « fragments de la méditation faite, à la veillée religieuse de la Semaine sociale de Versailles, par M. l'abbé Thellier de Poncheville ». Intitulés : *Notre Pain et notre Pardon*, ces fragments forment une paraphrase souvent touchante de deux des demandes du *Pater*, celles qui ont pour objet le pain quotidien et le pardon des offenses.

Et, sans nul doute, la crainte de commettre une irrévérence fait qu'on hésite à objecter quoi que ce soit à ces pages pénétrées d'une réelle piété, d'une charité profonde, d'une componction vraiment surnaturelle. Mais encore, si des incidentes s'y rencontrent qui éveillent les susceptibilités, si ces incidentes fâcheuses se multiplient au point d'apparaître comme un système, si le système lui-même semble avoir été mis en œuvre pour faire passer toute sorte de malices sous le couvert d'une « méditation » souvent pathétique, le lecteur le plus accommodant n'est-il pas fondé à se récrier? Qu'on veuille bien en juger :

I.

Assumant la tâche d'interpréter les pensées des adorateurs réunis pour la veillée religieuse ou, mieux, leur suggérant les pensées et les prières les plus appropriées à l'objectif en vue duquel ils sont

assemblés, M. l'abbé Thellier de Poncheville, dans une prière directement adressée à Dieu créateur et sauveur, lui demande le « pain des moissons » et le « pain des autels ». Il développe cette demande en termes choisis et tous fort justes. A la demande il ajoute un remerciement, pour les largesses par lesquelles elle fut préventivement exaucée. Mais voici qu'il ajoute :

... Nous nous sommes appauvris, malgré tant de largesses. Raréfié par notre mauvais vouloir, le pain manque aujourd'hui à plus d'une bouche humaine. Notre indolence a laissé en friche une partie de votre domaine terrestre, et notre indifférence n'a pas fait valoir toutes les ressources vitales de votre doctrine d'amour. Des provinces entières du globe n'ont pas de quoi vivre. Mal culvitées, à peine ensemencées d'Evangile, les corps y sont anémiés par la faim, les âmes y dépérissent et y meurent, faute de posséder le secours terrestre et le viatique divin qui reconstituent les forces épuisées.

Jusqu'en nos contrées chrétiennes, la famine demeure encore cruelle aux nécessiteux. Le mauvais riche refuse à Lazare les miettes qui tombent de la table somptueusement servie. Les convoitises de l'injuste dérobent au faible sans défense le bien modique qui devrait subvenir à ses besoins. Les impies dépouillent le peuple de sa foi en Dieu, qui était l'essentielle nourriture de son cœur. Et aux carrefours de nos grandes cités éblouissantes de luxe, s'entend toujours le gémissement de la misère délaissée : J'ai eu faim, et vous ne m'avez pas donné à manger.

Père, ayez pitié de ces multitudes qui languissent le long du chemin de leur triste destinée... Veillez sur la lente naissance du pain qu'attendent toutes les bouches affamées... Bénissez les rudes artisans de la récolte, laboureurs, semeurs, faucheurs, fidèles collaborateurs de votre activité productrice. Bénissez les manœuvres courageux qui préparent la farine sous la meule et ceux qui, la nuit, pétrissent la pâte nourrissante. Bénissez-les tous, les bons ouvriers du pain, sans le labeur desquels cesserait de vivre l'humanité.

Ne laissez pas l'avarice de quelques-uns compromettre l'œuvre dont doivent bénéficier même les plus indigents. C'est votre volonté qu'à la table de famille chacun ait sa part indispensable dans la miche commune. Pain du salaire vital pour le travailleur, pain de l'aumône pour le mendiant, pain du secours pour l'infirme, pain de la vieillesse pour l'invalide. Afin que cette grande loi soit joyeusement observée, affermissez les dispositions fraternelles de nos cœurs, et secondez nos efforts vers une plus équitable organisation de nos cités. Ainsi ceux qui ne mangent pas à leur suffisance seront enfin rassasiés ! Ainsi ceux qui ont faim et soif de justice seront exaucés !...

Il est impossible de ne pas être ému par l'ardeur de cette supplication, qui se poursuit à travers tant d'allégories heureuses et cohérentes. Mais aussi, comment accepter que le *Pater* serve ainsi de prétexte, contre des tiers à peine désignés, à un réquisitoire d'autant plus pénible qu'il est plus vague ?

A côté du regret qu'inspire la disette morale dont souffrent les peuples qui n'ont pas reçu l'Evangile ou qu'on détourne de lui, l'orateur a exprimé la plainte des malheureux matériellement affamés. Et cette plainte, elle aussi, appelle une légitime compassion. Mais quoi ? M. l'abbé Thellier de Poncheville songeait-il à la fa-

mine qui désole périodiquement l'Inde? Non, quand il parlait du « pain qui manque à plus d'une bouche humaine », il pensait bien moins aux populations asiatiques, qui d'ailleurs se nourrissent surtout de riz, qu'à nos compatriotes du prolétariat français. Et, en dépeignant le sort de ces derniers, il se donnait le tort d'assombrir le tableau, d'accuser à tort et à travers de vagues coupables, de dresser enfin tout un programme de revendications sociales que désavouerait à peine Jean Jaurès et auquel souscrirait avec entrain Marc Sangnier.

On aime assurément, monsieur l'abbé, à vous entendre appeler les bénédictions du bon Dieu sur tous les artisans du pain; mais est-il bien vrai qu'en dehors d'eux, l'on ne rencontre que « l'avarice de quelques-uns », que « les convoitises de l'injuste », que le refus égoïste du « mauvais riche »? De même, c'est une belle image que « la miche commune », et elle avait sa place marquée dans votre pieuse Chanson du Pain; mais n'évoque-t-elle pas la perspective du partage, et tout le mirage du collectivisme? En tout cas, l'énumération qui suit : « Pain du salaire vital pour le travailleur, pain de l'aumône pour le mendiant, pain du secours pour l'infirme, pain de la vieillesse pour l'invalide », ressemble furieusement à une déclaration ministérielle ou à un programme élecoral, et l'on se demande, avec tous les égards dus à votre caractère sacerdotal et à votre zèle apostolique, si c'est bien au Dieu trois fois saint, face à son tabernacle, que doivent être produites ces formules empruntées à la phraséologie parlementaire.

Le pis est que, par une inadvertance qui échappe à un trop grand nombre de vos amis les « catholiques sociaux », monsieur l'abbé, vous limitez une fois de plus votre sollicitude méditative et littéraire au « travailleur », au « mendiant », à l' « infirme », à l' « invalide »: ignorez-vous les réalités de la vie au point de ne pas savoir qu'à côté des misères des classes dites laborieuses, il y en a de très poignantes parmi les petits bourgeois ou ceux qu'on appelle de ce nom, et qui ont besoin de répéter sans cesse avec foi et confiance le *panem nostrum quotidianum da nobis hodie?* La revendication de ceux-là reste, il est vrai, plus discrète, et elle ne prête pas aux entreprises sociales; mais enfin, puisque vous croyez devoir porter jusque dans le sanctuaire vos aspirations « vers une plus équitable organisation de nos cités », encore conviendrait-il de soustraire ces aspirations au soupçon d'être inspirées par je ne sais quelle arrière-pensée électorale, comme on est conduit à le craindre quand on observe que tant de catholiques sociaux n'ont de pitié active que pour les « nécessiteux » qui forment le nombre.

II.

M. l'abbé Thellier de Poncheville a trouvé, dans la demande du *Pater,* relative au pardon des offenses, une matière encore plus fertile pour ses amplifications mystiques et hardies. Il faudrait, ici,

tout citer, ou du moins presque tout. Voici d'abord ce qu'on pourrait appeler le *schéma* de la méditation :

Vos enfants vous blessent quand ils se peinent mutuellement. Leurs divisions sont injurieuses à votre amour : leur réconciliation raffermit votre règne et accroît votre joie. De ces fautes contre notre prochain, le *Pater* nous fait souvenir chaque jour : qu'il nous fasse aussi nous repentir !

Nous avons péché contre nos frères en refusant d'écouter l'enseignement social de l'Eglise, par crainte du sacrifice qu'il demandait à notre paresse et à notre richesse insouciante de ses devoirs. Cette lumière sévère, nous ne l'avons pas cherchée d'un regard loyal; une fois entrevue, nous ne l'avons pas suivie d'une marche courageuse dans toute la voie de dévouement où elle nous contraignait d'avancer.

Nous avons péché contre la justice par l'absolutisme orgueilleux de nos volontés, préférant leur arbitraire à l'ordre établi par votre sagesse dans les relations humaines. Le souci dominant de notre intérêt propre nous a fait méconnaître le droit d'autrui et a retardé le progrès de l'équité chrétienne dans la vie sociale.

Nous avons péché contre la sainte charité : ici nos transgressions de votre loi furent plus fréquentes et plus graves. Lequel d'entre nous oserait se rendre le témoignage qu'il a aimé ses frères, même les malveillants, même ses ennemis, de tout l'amour dont l'Evangile lui fait un devoir?

•

Nous prions instamment qu'on veuille bien nous croire, quand nous protestons contre le reproche de vouloir nous livrer à une interprétation forcée et maligne, à propos de ces lignes dont la sincérité, à première vue, n'est pas douteuse, et dont l'intention, en tout état de cause, échappe à notre atteinte. Mais, au risque de paraître souffrir d'une susceptibilité démesurément chatouilleuse, nous osons dire que la confession globale qui précède nous a fait l'impression d'énumérer plutôt les fautes d'autrui que celles de l'éloquent pénitent qui parle. Ceux qui refusent d' « écouter l'enseignement social de l'Eglise », ceux dont « l'absolutisme orgueilleux » pèche « contre la justice », ceux qui retardent « le progrès de l'équité chrétienne dans la vie sociale », ne sont-ce pas les mêmes que « le mauvais riche » de tout à l'heure, que ces « quelques-uns », que cet « injuste » dont « l'avarice » et les « convoitises » ont été dénoncées à propos du pain quotidien? Et alors, monsieur l'abbé, n'a-t-on pas sujet d'admirer avec quelle adresse vous introduisez la polémique jusque dans l'homélie?

Je veux bien que, dans le dernier paragraphe du passage que je viens de vous emprunter, vous cessiez de déplorer les responsabilités, et vous parliez véritablement en votre nom. Mais vraiment, vous prenez, dans la suite de cette suave méditation, un tel plaisir à décrire les mille formes sous lesquelles on peut s'offenser les uns les autres dans les controverses d'ordre social, qu'on jurerait que chacun de vos *mea culpa* constitue une allusion, et, en fin de compte, une accusation, merveilleusement déguisée sans doute, mais qui ne peut échapper au lecteur alors même que, par un prodige de candeur ineffable, elle aurait échappé à l'auteur. Je cite :

Ces misérables querelles se sont introduites jusque dans votre chrétienté. Elles troublent de leur éclat le seuil du sanctuaire; elles déchirent par endroits la robe sans couture dont sont revêtus vos ministres sacrés, participant au même sacerdoce, fils de votre prédilection infinie, gardiens de la sainte unité...

... Nos cabales de parti, nos petites intrigues personnelles, nos rivalités de groupe, nos polémiques et nos critiques, nos amertumes et nos rancunes, ces pénibles mesquineries de l'esprit et du cœur ont réussi à jeter les uns contre les autres des croyants qui tous cependant veulent vous être fidèles. Leurs âmes se sont aigries. Le lien de leur charité s'est détendu, en plus d'un point, jusqu'à paraître brisé...

... Par nos affirmations déplaisantes à la pensée d'autrui, par notre dédain de sa contradiction, notre opposition à ses desseins, nos outrances de langage, notre apparente présomption, entraînés à de dures représailles dans la mêlée des discussions trop vives, nous avons pu blesser celui qui était l'adversaire de nos idées mais qui demeurait, par votre grâce, notre frère...

... Reproches sans mansuétude, accusations offensantes, suspicions pénibles, tout ce qui nous fut douloureux, humiliant à notre amour-propre, décourageant pour notre zèle, tout cela nous l'oublions devant vous, nous le tenons pour anéanti, comme n'ayant jamais été. Nous déposons à vos pieds ce passé de dissentiments et ce poids de nos ressentiments, triste legs d'une période difficile où l'incertitude des opinions humaines et l'évolution des forces catholiques soulevaient fatalement la passion dans la controverse et provoquaient les corps-à-corps sans pitié entre les groupements rivaux...

Encore une fois, monsieur l'abbé, tous nos compliments, et les plus désintéressés, pour cette savoureuse méthode, dont vous nous révélez le maniement d'une façon magistrale, et par laquelle on se peut frapper la coulpe sur la poitrine d'autrui. Et le mieux que nous puissions faire, c'est, pour mettre à profit vos propres exhortations, de vous la pardonner sans restriction la moindre.

Il y a, par exemple, aux toutes dernières lignes des pages édifiantes que la *Chronique sociale de France* nous a ingénument livrées sous votre signature, un mot que nous ne saurions accepter.

Que, dans cet universel baiser de paix que vous distribuiez au pied de l'autel, devant les semainiers sociaux les plus fervents, vous ayez pardonné à la classe ouvrière ses défiances et ses crimes contre les prêtres, au riche son mépris des tares de l'indigent, aux privilégiés de la bourgeoisie leur colère contre les revendications et les excès des travailleurs; que vous ayez exhorté le pauvre à ne point garder rancune aux jouisseurs pour leur faste, leur avarice, leur indifférence aux maux de la multitude; qu'enfin vous ayez supplié le Seigneur d'oublier l'impiété et l'immoralité de ce prolétariat douloureux dont vous avez bien raison de dire qu'il vaut mieux que les meneurs qui le dépravent, nous souscrivons volontiers à tout cela, car tout cela part d'un cœur de vrai prêtre, — étant entendu d'ailleurs que, lorsque vous désignez ces déshérités comme étant toujours les préférés du Père céleste, vous le faites sans vaine préoccupation de flatterie, — étant entendu aussi que, lorsque vous vous proposez de continuer à aimer cette foule et à plaider sa cause,

c'est sans nulle intention de parler exclusivement de ses droits, en négligeant ses devoirs.

Mais ce que nous ne saurions ratifier, ce sont les quatre derniers mots de votre énumération finale :

Réconciliation pour tous les hommes, dans tous les foyers divisés, entre toutes les classes hostiles, à toutes les frontières menaçantes.

« Réconciliation à toutes les frontières menaçantes »? Non, en vérité, nous ne pensons pas que le Christ « qui aime les Francs » leur demande de lui adresser sous cette forme la prière pour la paix qu'à certains jours l'Eglise récite et prescrit. C'est le cas de se rappeler l'insistance avec laquelle on nous invite à tout propos et hors de propos, à suivre l'exemple des catholiques allemands : or, nous voudrions bien savoir si jamais, dans une réunion catholique en Allemagne, un prêtre a fait un vœu de « réconciliation » à « toutes les frontières » menacées ou seulement aux frontières annexées. Jusque-là, M. l'abbé Thellier de Poncheville n'aurait-il pu laisser cette exclamation d'un pacifisme par trop niais à Marc Sangnier, qui jugea longtemps que le patriotisme était chose trop étroite pour son vaste cerveau, et qui écrivit sur ce thème un drame soporifique? Les incidents de Saverne, survenus depuis la Semaine sociale de Versailles, eussent dû convier l'auteur de ces méditations disparates à rayer délibérément, avant l'impression, ces quatre mots devenus trop cruellement inopportuns. N'est-ce pas déjà trop qu'ils aient été prononcés près de ce palais des rois de France où le roi de Prusse se fit proclaemr empereur d'Allemagne?

Paul TAILLIEZ.

L'ACTION CATHOLIQUE

Sous ce titre, l'*Univers* du 24 février a publié les réflexions qu'on va lire sur le programme de l'*Action libérale* pour les élections. On les eût peut-être trouvées trop sévères, outrées, que sais-je? sous notre plume. L'autorité et la sagesse bien connues du vénérable signataire, qui est le T. R. P. Le Doré, leur donnent un poids considérable.

Je viens de lire avec une extrême tristesse l'appel du Comité directeur de l'Action Libérale pour les élections de 1914. Dans mon dernier. voyage à Rome, en écoutant la parole du Pape, je sentais se raffermir mes espérances pour le relèvement de la France chrétienne. Comme Pie X, je contemplais avec joie les tendresses dont ne cesse de nous combler le Sacré-Cœur de Jésus; comme Lui, j'admirais les prévenances maternelles du Cœur Immaculé de Marie; les miséricordes ineffables du Fils et de la Mère me faisaient croire qu'un jour tous deux nous sauveraient. L'aurore de ce jour ne pa-

raîtrait-elle pas lors du Congrès eucharistique qui se tiendra cette année à Lourdes? J'aimais à le penser. Il est vrai, ni le Pape ni moi n'apercevions à l'horizon aucun secours humain. Mais qu'importe, à Lourdes, au Calvaire comme au pays de Jeanne d'Arc, tout serait miraculeux. Dieu seul suffit à tout.

Cependant, je l'avoue, je ne m'attendais pas à trouver dans le manifeste de l'Action Libérale une si triste confirmation de la désertion complète des chrétiens de France. *L'importance et la force* que réclame pour lui le groupement libéral se réduisent à néant.

En lisant ce matin son programme, je songeais péniblement à la défection de l'apôtre saint Pierre. Les hommes du Comité en question, aussi bien que l'apôtre, ont été comblés des bénédictions de Dieu. Jésus-Christ est encore disposé à faire de ceux-ci, comme il a fait de celui-là, son soldat et son défenseur. La plupart, comme saint Pierre, ont, dans leur passé, de bien fières paroles, et même des actes pleins de bravoure; mais, comme l'apôtre autrefois, le Comité aujourd'hui ne semble-t-il pas se dérober au moment même où son concours aurait été utile et béni? Saint Pierre s'est sauvé « omnes fugerunt » quand la valetaille des Pharisiens eut garrotté Jésus au Jardin des Oliviers.

Est-il admissible que l'Action Libérale consente à son tour à s'éloigner de ce même Jésus, à l'heure où ses ennemis veulent enchaîner plus étroitement son Eglise? Non, je ne veux pas le supposer. Comme saint Pierre, les membres de ce Comité adorent et aiment Jésus-Christ. Pas plus que l'apôtre ils ne veulent abandonner leur Dieu au pied du tribunal de ses juges. De grâce, alors, que l'Action Libérale n'imite pas la présomption du disciple. A la porte et à l'intérieur de la cour de Caïphe, des femmes et des valets demandent à Pierre s'il est de la suite de ce Jésus qu'on va condamner : « Non, répond-il en tremblant, je ne connais pas cet homme ». Aux élections prochaines, quand il s'agira de condamner définitivement à mort et l'Eglise et l'autorité de son chef, que le Comité Libéral ne se borne pas à esquiver la question en disant, à la suite de Pierre : « Voyez, dans mon programme, il n'est question ni de Jésus ni de son Eglise ».

A ces élections, au sentiment de tous, l'unique question est, au contraire, la pleine liberté de la sainte Eglise de Jésus, et celle de ses enfants. C'est déjà préparer le triomphe que d'affirmer ce droit chrétien avec une noble audace.

Or, rien n'atteste que « l'Action Libérale Populaire » réclame cette liberté religieuse.

« Ce que nous voulons, dit-elle, c'est avant tout, et, en première ligne, la loi militaire, le scrutin de liste, l'équilibre du budget. »

Tout cela peut être excellent. Mais là n'est pas l'intérêt chrétien. Ni le Dogme, ni la Morale ne règlent rien sur ces choses; mais Jésus nous répète toujours sa parole immortelle : *Quœrite primum regnum Dei.* La Royauté de Jésus, où donc en est-il clairement question dans le manifeste? Le nom et la pensée de Jésus-Christ en

semblent écartés avec soin. Ici, le silence n'est-il que du silence? Les âmes chrétiennes, si droites et si nombreuses en France, se demanderont : où donc veut-on en venir dans cette campagne, pour laquelle on nous demande notre argent et notre concours? Le zèle religieux, sur lequel seul nous avons à compter, s'enflammera-t-il, alors que pas une allusion n'est faite à nos droits et à notre caractère de chrétien?

Pourquoi ne pas réclamer ouvertement la liberté pour les Congrégations religieuses, si populaires en notre pays? Est-il même politique de masquer sa bienveillance en leur faveur sous le mot inoffensif et assez indifférent de *droit commun des associations?*

Chacun des membres du Comité veut sauvegarder le droit des parents à élever chrétiennement leurs enfants. Pourquoi, alors, se borner timidement à demander qu'à l'école on puisse leur dire un mot de leurs devoirs envers Dieu?

Chose lamentable! Dans un programme catholique, c'est la seule fois que l'on se permette de prononcer ce nom adorable, et, même alors, le Dieu dont il s'agit n'est pas le nôtre. C'est celui de Jules Ferry : le dieu d'un vague spiritualisme dont personne ne tient compte. Pour nous, notre Dieu est Celui de notre baptême : c'est Jésus-Christ, dont nous sommes les disciples et les frères, et dont nous espérons bien être les cohéritiers au Ciel. C'est ce Dieu de l'Evangile que les enfants des chrétiens ont droit d'apprendre à connaître, à aimer et à servir.

Le Pape n'est pas mieux traité que Jésus-Christ dont il est le Vicaire. Quand il en est question dans le programme, son nom et sa personne sont dissimulés derrière ces mots embarrassés : « *Relations diplomatiques avec le Vatican...* Est-ce donc qu'aucune question religieuse ne serait à traiter avec le Pape? Est-ce que dans ces relations, rien n'intéresse les chrétiens de France que la pacification de leur pays et la sauvegarde de leur Protectorat d'Orient?

De même, dans la Révision des lois, pourquoi n'est-il fait nulle mention d'abolir les lois iniques et impies qui dépouillent les chrétiens de leur liberté et de leurs droits. Est-ce donc que les élections nouvelles n'auront qu'à nous prémunir contre l'*omnipotence d'un pouvoir collectif, anonyme et irresponsable?*

De grâce, Messieurs, ne formulez pas votre principe fondamental dans ces regrettables paroles : *Partout où il ne nous sera demandé aucun sacrifice de conscience, la volonté d'assurer la défense nationale sera un titre à notre sympathie...*

Vraiment des exigences semblables sont indignes de vous. Vous avez droit d'exiger plus que cela. Pour la France ne bornez pas l'ambition de votre comité à ce que vous appelez sa « Défense nationale ». C'est trop peu pour un pays dont le passé est tout rempli de gloire, et dont l'influence durant des siècles a pu se faire accepter de toutes les nations du monde.

Pour la conscience, c'est encore beaucoup moins. Celle-ci, dites-vous, n'acceptera la demande d'aucun nouveau sacrifice. Et quoi! n'est-ce pas déjà un crime que de songer à marchander quand il est

question de sacrifice de conscience? La conscience nous impose des devoirs, elle ne peut s'accommoder d'une situation où nous ne pourrions les remplir. Elle est toujours impérieuse et elle ne saurait jamais consentir à des concessions. Non, il n'est pas permis à des chrétiens de se déclarer satisfaits quand même on les laisserait se claquemurer et se blottir dans les étroites limites des ruines qu'on leur abandonne avec dédain.

Notre devoir, nos droits et nos ambitions sont tout autres. Levons-nous donc et affirmons hautement que nous prétendons reconquérir nos libertés volées. Avec la grâce de Dieu, nous finirons par tout restaurer dans le Christ et par le Christ. Hâtons-nous avec saint Pierre de nous séparer de cette tourbe de gens à la solde des sectaires, qui ne cherchent qu'à condamner Jésus. Sortons avec lui de chez Caïphe, *exivit foras, flevit amare :* Alors seulement nous relèverons la France, parce que nous en aurons fait de nouveau la Fille aînée de l'Eglise. Alors aussi, même malgré les hommes, le Dieu de l'Eucharistie et la Vierge Immaculée de Lourdes feront des miracles de puissance et de bonté pour rendre la France et l'Eglise libres, prospères et glorieuses.

R. P. LE DORÉ.

L'UNION CATHOLIQUE.

La réunion du 28 février, organisée par le colonel Keller et M. de Bellomayre, a posé la base de la véritable union catholique. A dire vrai, il en est résulté une déclaration de principes, plutôt qu'un programme net et arrêté, précisant nos revendications, et, à ce point de vue, on aurait pu attendre davantage. Mais les promoteurs de l'union estimaient sans doute, et avec raison, que leur initiative devait avoir moins pour but d'organiser une action immédiate, bien difficile à improviser, que d'établir un lien commun de principes entre des catholiques réunis des divers points du pays, en quoi il faut les féliciter d'avoir réussi.

Mais un autre acte, d'importance bien plus grande, vient de se produire.

L'Instruction pastorale des archevêques et évêques de la province ecclésiastique de Bourges aux fidèles de leurs diocèses à l'occasion des prochaines élections législatives est un événement de grande portée. Ce sera l'honneur du Métropolitain de Bourges et de ses suffragants d'avoir, par cet acte collectif, donné l'exemple de ces hautes interventions épiscopales qui, seules, ont l'autorité suffisante et efficace pour ramener à la juste notion de leurs devoirs politiques, les catholiques si longtemps abusés par la séduction libérale.

Document remarquable par la plénitude dans la concision.

Les catholiques le doivent saluer avec allégresse; et si, partout, le grand exemple de Bourges était imité, d'un geste l'union catholique serait un fait accompli. Les catholiques redeviendraient une

force puissante. Sans doute, ce n'est pas du jour au lendemain qu'ils la feraient éprouver, mais ils pourraient désormais envisager l'avenir avec une confiance que vingt ans d'illusions et de compromis avaient détruite.

Nos Très Chers Frères,

Les élections législatives sont proches et nous venons vous en entretenir.

C'est notre droit et notre devoir.

Soyez rassurés sur le sens de notre intervention. Nous ne l'abaisserons pas à des questions de programme ou de parti politiques. Il ne nous appartient pas de désigner des candidats à vos suffrages et nous ne voulons point connaître vos préférences constitutionnelles.

Notre but est plus élevé et plus grave à la fois.

Oui ou non, la religion est-elle intéressée aux élections? Qui pourrait en douter, après trente ans et plus d'un régime persécuteur, au cours duquel ont été votées et appliquées tant de lois néfastes pour l'Eglise et pour les catholiques de France?

Mais peut-être quelques éclaircissements sont-ils nécessaires encore. Nous vous les apportons. Ils vous aideront — nous l'espérons du moins — à mieux remplir bientôt votre devoir électoral.

***

Car c'est votre devoir de voter : telle est la règle générale. Et c'en est un autre de bien voter.

Le vote n'est pas un acte indifférent parce que politique. La politique n'a pas le privilège d'échapper à la morale chrétienne. Elle ne saurait prétendre à une absolue indépendance : dans la vie publique, comme dans la vie privée, l'homme a ses obligations de conscience. S'y soustraire, c'est se rendre coupable.

En principe, tout électeur doit voter. L'abstention, quand rien ne l'explique ni ne l'excuse, est une faute. C'est un péché d'omission. Ces péchés-là sont à éviter comme les autres, au prix des sacrifices qu'exigent les circonstances. Trop souvent, on se laisse vaincre par l'indolence, le découragement, l'indifférence politique. Cette torpeur est toujours dangereuse; elle peut avoir — et elle a eu en certaines circonstances — des conséquences très regrettables.

Donc vous voterez — et vous voterez bien.

Qu'est-ce à dire?

Tout électeur doit respecter la hiérarchie des intérêts qui sollicitent l'appui de son bulletin de vote. Or, bien au-dessus des intérêts personnels se place le bien du pays, c'est-à-dire le progrès constant de sa prospérité matérielle, de sa force, de son honneur. Plus haut encore apparaissent les intérêts moraux et religieux. Ceux-ci sont

la garantie de tous les autres. Les électeurs l'ont trop oublié jusqu'ici. Il serait temps qu'ils s'en souvinssent.

***

Or, la morale et la religion catholiques sont aujourd'hui victimes d'une politique funeste et impie. Est-il besoin de rappeler toutes les mesures prises au nom de la liberté de conscience pour chasser Dieu de tous les services publics, — écoles, armée, marine, tribunaux, hospices, — et enfin pour spolier l'Eglise de France, après avoir déclaré, en une formule d'apostasie officielle, que « la République ne reconnaît aucun culte » ?

De tout cela gémissent et souffrent les catholiques — et les Français le sont presque tous. — Cette situation est intolérable. Il nous faut en sortir. Et le moyen légal mis à notre disposition, c'est le bulletin de vote. Servons-nous-en.

***

Jusqu'ici, dans la plupart des circonscriptions électorales, les catholiques ont été au scrutin sans être unis, sans concertation préalable sur un programme de revendications. Là où ils n'avaient point de candidats à eux, ils ont voté pour celui qui leur paraissait offrir le plus de garanties. Et leurs voix se sont mêlées à celles des autres électeurs, nulles réserves faites, nulles conditions posées. Trop souvent ils ont été dupes de leur bonne volonté et de leur confiance.

On voit à quels résultats lamentables a abouti cette tactique d'effacement continu, d'absorption dans les grands courants politiques.

Que nos catholiques unissent donc leurs efforts en vue de nos intérêts religieux. Plus que jamais l'union et l'action s'imposent. *Uniantur sub uno vexillo Christi.*

Mais, dira-t-on, les catholiques sont divisés ; la plupart se refuseront à abandonner leurs opinions politiques. — Qui donc exige d'eux ce sacrifice? Il n'est pas interdit à un catholique d'être royaliste, ou impérialiste, ou républicain. Libre à chacun de souhaiter ou de promouvoir le régime qui lui agrée davantage. Mais il est très possible et il est très nécessaire que tous s'entendent, venus de tous les partis politiques, sur un seul et même programme de revendications catholiques pour le salut national.

***

Nous demandons cette union, Nos Très Chers Frères, au nom de nos intérêts les plus chers, au nom des intérêts les plus sacrés du pays et pour la sauvegarde de la religion.

Et notre programme, le voici.

Nous voulons :

1° *Le respect des droits de Dieu et de l'Eglise dans la société;*

2° *La reprise des relations diplomatiques entre la France et le Saint-Siège, pour le bien commun de l'Eglise et du pays;*

3° *La pleine liberté du culte catholique; celle des Associations religieuses; celle de l'enseignement chrétien;*

4° *Le droit pour l'Eglise de posséder.*

Il n'est pas un électeur catholique qui ne souscrive à ces revendications et ne veuille travailler à les faire triompher.

***

Comment? En ne votant que pour des candidats qui en auront fait leur propre programme ou qui du moins y auront donné une adhésion satisfaisante. Nous ne demandons rien là qu'un honnête homme et un bon citoyen ne puisse réclamer avec nous. Mais nous le demandons.

***

La situation politique présente, pour douloureuse qu'elle soit, est très claire. En face de nous, des adversaires déclarés; les uns plus violents, les autres plus modérés; tous tendant au même but, le triomphe de la libre-pensée par la guerre à la religion.

D'autre part, des catholiques d'abord, appartenant aux différents partis politiques. Et en dehors d'eux, une minorité assez compacte de membres du Parlement, favorables à l'idée de liberté religieuse et depuis longtemps déjà, pour cela même, rejetés dans l'opposition. Ceux-ci ont dans certains cas vaillamment lutté pour défendre nos droits méconnus et menacés. Mais leur crainte de ce qu'ils appellent les « prétentions cléricales » aussi bien que leur confiance dans le pouvoir magique de la liberté absolue les inclinent à ne contracter avec nous aucune alliance formelle et à ne se lier vis-à-vis de nous par aucun engagement. Ainsi leur attitude à notre égard demeure toujours réservée et aléatoire. Jusqu'ici la plupart d'entre eux ont bénéficié des voix catholiques sans conditions préalables. Il paraît opportun et légitime de faire succéder au régime de la collaboration anonyme et dispersée celui d'une entente formelle et déclarée.

***

Dès lors, Nos Très Chers Frères, notre ligne de conduite est toute tracée.

1° *Nous refuserons nos voix à tout candidat qui se réclamera des lois dites laïques et déclarées intangibles.*

2° *Nous voterons sans hésitation et sans arrière-pensée pour tout candidat catholique — républicain, royaliste ou impérialiste — pour cela seul qu'il est catholique et décidé « avant tout » à défendre et à revendiquer les droits de Dieu et de l'Eglise.*

3° *Nous donnerons notre concours aux candidats dits libéraux à*

la condition qu'ils s'engagent, — d'une manière suffisante — à soutenir au Parlement notre programme de revendications.

Ainsi se réalisera l'union des catholiques sur le seul terrain pratique où ils peuvent se rencontrer pour une action publique de défense religieuse. La politique doit passer au second plan; à la religion de prendre le premier. Il n'est que temps.

***

Et la patrie, dira-t-on, l'oubliez-vous?

Non, bien au contraire; car nous sommes persuadés que ceux-là sont incapables de la bien servir qui en détruisent ou en compromettent les forces vives, qui en renient les traditions séculaires ou qui n'ont pas le courage de les affirmer. Une armée forte, des finances bien équilibrées, un commerce prospère sont des éléments de progrès; la religion seule en assure la fécondité; sans elle, ce progrès tout matériel conduit fatalement les peuples à la ruine. Si vous ne rendez la religion à la France, vous travaillez contre elle.

Nous voulons que la France reste catholique pour qu'elle reste la France et reprenne son rang à la tête des nations. En défendant les droits de Dieu, de l'Eglise et des âmes, nous avons conscience de servir efficacement les intérêts de la patrie.

***

Pour attirer sur nos résolutions et nos espérances les bénédictions de Dieu, nous devons avoir recours aux moyens surnaturels et tout spécialement à la prière.

A cet effet, nous ordonnons que le dimanche qui précédera les élections, le *Veni Creator* et le *Sub tuum* soient chantés, à l'issue de la messe paroissiale, dans toutes les églises du diocèse.

Nous recommandons en outre aux fidèles et particulièrement aux personnes pieuses de prier pour la France durant toute la période électorale.

Nous vous renouvelons, Nos Très Chers Frères, l'expression de notre religieux dévouement en Notre-Seigneur.

Le 24 février 1914, en la fête de saint Mathias, apôtre.

† LOUIS, *archevêque de Bourges.*

† PIERRE-MARIE, *évêque de Clermont.*

† PAUL, *évêque de Saint-Flour.*

† THOMAS-FRANÇOIS, *évêque du Puy.*

† JOSEPH-MARIE, *évêque de Tulle.*

† HECTOR-RAPHAEL, *évêque de Limoges.*

APPROBATIONS ACCABLANTES

Après le *Figaro* et les *Débats*, après l'*Italie* et la *Kœlnische Volkszeitung*, après l'*Action*, le *Gil Blas* et tutti quanti, que manquait-il, sinon de voir les pasteurs luthériens s'unir aux libéraux, aux modernistes ou modernisants, à la presse anticléricale, pour approuver le manifeste des *Etudes?*

Ça y est.

Et l'on a le spectacle de les voir s'intéresser, eux aussi, au sort malheureux de l'*Action libérale*, de la *Jeunesse catholique*, de la *Croix* et de la Semaine religieuse d'Agen, sans parler de M. de Mun. N'est-ce pas touchant?

On lit dans une de leurs revues, le *Témoignage* (27 février) :

> Un parti nouveau s'est constitué en ces dernières années au sein du catholicisme. Il a pris le nom de catholicisme romain intégral; son centre paraît être à Rome, mais il a des représentants un peu partout en France, en Allemagne, en Autriche. Dans notre pays plusieurs journaux, parmi lesquels il faut citer la *Critique du libéralisme* et la *Vigie*, répandent ses idées.
>
> . . . .
>
> Ainsi agir sans ordre, condamner quand le Saint-Siège garde le silence, préparer les décisions du Pape, telle est la manière des catholiques-romains intégraux.
>
> En ces derniers temps ils ont usé et abusé du pouvoir qu'ils se sont octroyé à eux-mêmes, attaquant sans mesure tous ceux qui n'étaient pas de leur avis. Dans notre pays ils ont jeté la suspicion sur des laïques comme le comte de Mun, sur des évêques comme Mgr du Vauroux, évêque d'Agen. L'association catholique de la jeunesse française, l'Action libérale, la *Croix* n'ont pas trouvé grâce devant leurs yeux; ils ont dénoncé les Pères Jésuites eux-mêmes.
>
> Une attitude aussi agressive ne pouvait rester sans réponse, et à l'heure présente le monde catholique est en effervescence; c'est de toute part une levée de boucliers contre les intégraux.
>
> En France les *Etudes*, revue des Pères Jésuites, ont relevé le gant et ont fait paraître un long article montrant ce que l'esprit et la méthode de « l'intégralisme » ont de dangereux; en Allemagne la *Kölnische Volkszeitung* a fait de même. En Autriche la manifestation anti-intégrale a été plus significative encore.

Si l'on avait besoin d'une pierre de touche pour discerner à quel degré les *Etudes* touchaient juste en constatant « avec douleur » que « c'est la campagne même contre les erreurs modernes, la campagne commandée par le Pape, qui est déconsidérée » par ceux dont elle instituait le procès, on la trouverait assurément dans cet accord unanime de tous les ennemis de l'Eglise avec elles pour nous accuser de la compromettre.

LA MISSION POSTHUM

Le vénérable Mgr Delassus est vraiment inlassable. Non seulement, il dirige et rédige presque seul la *Semaine religieuse* de Cambrai,

maintenant de Lille, l'une des plus doctrinales, sinon la plus doctrinale de France, mais encore il mène le bon combat contre toutes les formes du libéralisme dans des ouvrages excellents comme *L'Américanisme et la Conjuration anti-chrétienne; Vérités sociales et Erreurs démocratiques; La condamnation du modernisme dans la censure du Sillon; L'Encyclique « Pascendi Dominici gregis » et la Démocratie; L'Esprit familial dans la Maison, dans la Cité et dans l'Etat,* et surtout *La Conjuration antichrétienne, le Temple maçonnique voulant s'élever sur les ruines de l'Eglise catholique,* trois volumes approuvés par 15 archevêques et évêques et qui devraient être dans toutes les bibliothèques ecclésiastiques. A tant d'œuvres si sûres et si fermes, Mgr Delassus vient d'en ajouter une autre, qui n'est pas la moins remarquable, *La mission posthume de la B. Jeanne d'Arc et le règne social de N.-S. J.-C.* (1).

On a tant publié de livres, ces dernières années, sur l'héroïque et sainte libératrice de la France au XVe siècle; Mgr Delassus n'a point voulu refaire une histoire si belle et tant de fois écrite. Il ne rappelle la vie de notre héroïne nationale qu'autant qu'il le faut pour servir de support à cette thèse : Outre sa mission première, celle accomplie aux jours de sa vie mortelle, Jeanne d'Arc en a reçu une autre, ébauchée alors, mais dont l'entière manifestation semble réservée aux jours où nous sommes, à ceux qui suivront sa canonisation par l'Eglise et sa glorification par la France, dont les sentiments d'admiration seront et sont déjà partagés par tous les peuples.

« Cette mission est de remettre en honneur le droit qui appartient à Notre-Seigneur Jésus-Christ, Fils de Dieu fait Homme, divin Rédempteur, Médiateur suprême, c'est-à-dire le droit de régner, non seulement sur les personnes individuellement prises, mais aussi sur les sociétés en tant que sociétés, le droit de régner sur toutes choses.

» Rien de plus étranger aux pensées du jour, rien de plus inacceptable pour les libres-penseurs, rien de plus inopportun pour les libéraux chrétiens; et cependant rien de plus nécessaire; et c'est pourquoi la Bienheureuse Jeanne d'Arc est appelée, nous semble-t-il, à donner cours, de nos jours, à cette vérité et à rétablir ce règne.

» La sainte Pucelle a prêché à Charles VII le droit d'éminente souveraineté qui appartient au « droicturier Seigneur ». Elle n'a consenti à lui donner le nom de roi, bien qu'elle proclamât le droit qu'il tenait de sa naissance et de la constitution nationale, qu'après le sacre; jusque-là il n'était que le Dauphin. Elle lui fit signer et notarier un acte par lequel il reconnaissait sa vassalité à l'égard de l'Homme-Dieu. Et dans ses lettres à l'Anglais, comme au Bourguignon, comme aux villes qu'elle sommait de se rendre, c'était au nom de Jésus qu'elle parlait avant de parler au nom du roi de France.

» Si aujourd'hui elle est placée sur les autels, n'est-ce point pour nous

1. Mgr H. DELASSUS, protonotaire apostolique, docteur en théologie, directeur de la *Semaine religieuse* de Lille, *La Mission posthume de la Bienheureuse Jeanne d'Arc et le Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ.* Un vol. in-12 de XIV-512 pages. Société Saint-Augustin, Desclée, de Brouwer, et Cie, Lille, prix : 3 fr. 50.

redire, du haut de cette chaire, l'enseignement qu'elle a été chargée de rappeler au successeur de Philippe-le-Bel? Après la séparation de l'Eglise et de l'Etat, en ces jours d'anarchie où nous sommes, cette grande leçon est devenue une question de vie ou de mort. »

Mgr Delassus la traite avec toute l'ampleur d'une philosophie de l'histoire chrétienne et catholique.

Voici la Royauté du Christ, comme Créateur, comme Médiateur, comme Rédempteur, d'abord annoncée, attendue, expliquée, puis appelée par les vœux de l'Eglise.

Ensuite, ce sont les commencements de la civilisation chrétienne dans les âmes, dans les familles, dans la cité et dans l'empire romain.

Admirez après la chute des Césars, la naissance et le développement du royaume de Dieu en France, d'abord de Clovis à Charlemagne qui ressuscite l'Empire d'Occident et en fait le Saint-Empire romain, puis, sous les Capétiens, sous saint Louis, « le bon sergent du Christ ». Mais le césarisme paraît avec Philippe-le-Bel, et le châtiment arrive, terrible, des Papes à Avignon et du grand schisme d'Occident : c'est la guerre de Cent ans avec ses désastres et ses horreurs.

Jeanne d'Arc paraît, comme « le don de Dieu » à la France, et outre son « œuvre merveilleuse », où éclate un « génie militaire » inspiré du Ciel, elle « reforge l'âme de la France, recommande l'union du trône et de l'autel et, dans ces conditions, promet la pérennité à notre pays.

Hélas! la pensée et l'œuvre de la divine messagère ont-elles été respectées? L'Université de Paris, le Parlement, l'esprit public se sont d'abord dressés contre elles comme des oppositions formidables. Puis, est venue, pour la chrétienté, l'heure de la tentation, à laquelle nous sommes encore soumis. La Renaissance, la Réforme et la Révolution ont osé dire avec une force de persuasion de plus en plus grande et sur un théâtre de plus en plus étendu : « Brisez les liens qui vous rattachent à Dieu et à son Christ, jetez leurs chaînes loin de vous, soyez libres, il n'y a d'autre Dieu que l'humanité. »

Mais, saluons la « rentrée triomphante de la sainte Pucelle », sa glorification depuis le martyre de Rouen, jusqu'à la réhabilitation de 1456 et la béatification de 1909.

L'œuvre de la nouvelle vie de Jeanne d'Arc, c'est la restauration de la royauté de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui fut la grande préoccupation de cette sainte héroïne aux jours de sa vie mortelle.

La société est sur le bord de l'abîme. Tous les esprits un peu clairvoyants le sentent et le disent. Elle y a été amenée par l'erreur du libéralisme, c'est-à-dire, par la doctrine de l'indépendance de la société à l'égard de Dieu, proclamée dans les *Droits de l'homme*.

La « laïcisation » est la dernière forme de cette apostasie, ou plutôt de cette insurrection contre Dieu. Elle doit produire les pires calamités, comme elle appelle un châtiment exemplaire. Pie X ne l'a point tu dans le discours qu'il adressait aux cardinaux au Consistoire du 27 novembre 1911. Mais l'oracle du Vatican a aussi annoncé que ces calamités et ces châtiments seraient suivis de la résurrection.

Elle ne peut se faire que par la proclamation « des droits de Dieu » : Dieu, créateur, est le souverain Maître de toutes choses, et Jésus-Christ, Fils de Dieu fait Homme, est constitué, par sa double nature en unité de personne, Roi des rois et Seigneur des seigneurs ; à lui honneur, gloire et puissance.

Jeanne d'Arc, du haut des autels qui lui sont déjà dressés dans le monde entier, et en France surtout, présidera à cette résurrection religieuse et patriotique ; et redisant aux nations contrites et repentantes l'enseignement qu'elle donna à ses contemporains, elle nous remettra dans les voies de la civilisation chrétienne.

De nouveau il sera vrai de dire :

CHRISTUS VINCIT, REGNAT, IMPERAT !

Tel est le cri d'espérance qui, comme un coup de clairon sauveur, termine la large synthèse d'histoire catholique et française, si bien présentée par la plume aussi érudite qu'édifiante de Mgr Delassus.

Th. DELMONT.

" LES MEILLEURS DÉFENSEURS DE L'ÉCOLE LAIQUE. "

Devinez quels sont-ils.

Je vous le donne en cent ; je vous le donne en mille : vous n'y tomberez pas.

Autant vaut vous le dire tout de suite.

« *LES CATHOLIQUES ont été les meilleurs défenseurs de l'école laïque,* qui n'est menacée que par ses propres fautes. »

« Les catholiques ! » Vous rêvez sans doute.

Pas du tout. C'est bien « les catholiques », d'après la *Liberté du Cantal* du 19 février, 3e page, 2e colonne, où il est rendu compte d'une « magnifique » conférence donnée à Murat par M. l'abbé Thellier de Poncheville sur la question scolaire.

Lisez :

« Les parents ne sont pas simplement des fonctionnaires préposés au repeuplement, ils ont des droits sur ceux qu'ils ont mis au monde.

» L'orateur a montré ensuite qu'en somme *les catholiques ont été les meilleurs défenseurs de l'école laïque,* qui n'est menacée que par ses propres fautes ».

C'est renversant, stupéfiant ; mais c'est ainsi.

A qui la faute ? A l'orateur ? Au rapporteur ?

Toujours est-il que parler ainsi, c'est faire injure aux catholiques de France. Depuis 1882, depuis « la loi de malheur, la loi scélérate » qui a établi « l'école laïque », tous les catholiques sincères l'ont, non pas « défendue », mais combattue énergiquement, au nom de cette proposition condamnée par le *Syllabus :*

« La bonne constitution de la société civile demande que *les écoles populaires... soient affranchies de toute autorité de l Eglise,* de toute influence modératrice et de toute ingérence de sa part.

et qu'elles soient pleinement soumises à *la volonté de l'autorité civile et politique.* »

Ce n'est pas seulement Pie IX qui a condamné « l'école laïque » : c'est Léon XIII, à maintes reprises; c'est Pie X qui a flétri « la vile neutralité »; ce sont tous nos évêques français qui, en septembre 1908 et septembre 1909, ont énergiquement protesté contre « l'école neutre, l'école sans Dieu ». Les catholiques la subissent, mais ne la « défendent pas »; surtout, ils n'en ont pas été « les meilleurs défenseurs », puisque c'est contre elle et contre ses mauvais manuels, son enseignement athée, qu'ils ont le droit et le devoir de défendre l'âme de leurs enfants baptisés et chrétiens.

Ecoutez ce que dit à ce propos Mgr Delassus, le vénérable directeur de la *Semaine religieuse* de Lille :

« Si l'adulte a pour premier devoir de maintenir en lui la vie surnaturelle que le baptême y a produite, le premier devoir de la société chrétienne est d'entourer l'enfant de tous les soins propres à la lui conserver et à la développer. Et voici que l'Etat commet ce crime, au-dessus de tout crime, de faire des lois, en vue d'anéantir cette vie au cœur de toute la jeunesse et d'organiser une armée de fonctionnaires ayant pour fonctions de semer dans les âmes des enfants le poison qui doit l'atteindre, la corrompre et la détruire.

» *Il ne peut y avoir de devoir plus pressant et plus impérieux que celui de les défendre contre cet empoisonnement* et de sauvegarder en elles, par tous les moyens, répétons-le, que la morale chrétienne autorise et conseille, la vie chrétienne, la vie surnaturelle qui doit devenir la vie éternelle, que la grâce de Dieu leur a conférée. C'est cela que les associations de pères de famille doivent revendiquer, et non le respect de la neutralité, qui n'est autre chose au fond que l'apostasie ».

La *Liberté du Cantal* et M. l'abbé Thellier de Poncheville auraient eu besoin d'aller à bonne école pour ne plus servir à leurs lecteurs ou auditeurs de « magnifiques » contre-vérités.

La charité, « un palliatif » ?

Le même phraseur disait à Aurillac, du moins d'après la *Croix du Cantal*, du 22 février, rendant compte d'un discours de M. l'abbé Thellier de Poncheville sur Frédéric Ozanam et ses amis des Conférences de Saint-Vincent de Paul :

Mais la charité n'est qu'*un palliatif*. Elle pense *(sic)* des blessures. *Cela ne suffit pas.* L'essentiel n'est-il pas de prévenir les plaies sociales? L'abbé Thellier de Poncheville, dont tout le discours fut traversé d'incomparables mouvements oratoires, fut ici sublime.

« Sublime »? comme une erreur anti-évangélique.

Notre-Seigneur, en effet, n'a-t-il pas dit aux docteurs de la loi qui lui demandaient : « Quel est le grand commandement de la loi? — Tu aimeras le Seigneur ton Dieu de tout ton cœur, de toute ton âme, de tout ton esprit. Voilà le plus grand et le premier des commandements. Le second est semblable à celui-là : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. C'est dans ces deux préceptes que tiennent *toute la loi* et les prophètes. » (Saint Matthieu, XXII, 36-40.)

La « charité pour Dieu et pour le prochain » n'est donc pas « un palliatif », mais « toute la loi » évangélique.

Saint Paul ne fait que répéter l'enseignement du divin Maître, quand il écrit « aux Romains, ch. XIII, v. 8-10 : « Ne soyez en dette avec personne, si ce n'est de l'amour mutuel; *car celui qui aime son prochain accomplit la loi.* En effet, ces commandements : Tu ne commettras pas d'adultère, tu ne tueras pas, tu *ne déroberas pas,* tu ne diras pas de faux témoignage, tu ne convoiteras pas, et tous les autres commandements qu'on pourrait citer encore sont résumés dans cette parole : Tu aimeras ton prochain comme toi-même. L'amour du prochain n'opère point le mal : l'amour est donc *la plénitude de la loi.* »

La « charité », plénitude de la loi, accomplissement de la loi « de grâce », est donc tout autre chose « qu'un palliatif »; et la qualifier ainsi, c'est contredire formellement le grand apôtre et le divin Maître, d'après lesquels « l'essentiel n'est pas de prévenir les plaies sociales », inséparables de la condition de notre nature déchue : « Vous aurez toujours des pauvres avec vous », mais de les « panser » et de les guérir par le baume divin de la charité.

M. Thellier de Poncheville a beau être traité de « sublime » par la *Croix* d'un compère : il oublie trop que « le silence est d'or et la parole d'argent », et encore pas toujours, par exemple quand elle ravale la charité jusqu'à n'être « qu'un palliatif ».

On comprend donc que Mgr l'archevêque de Lyon ait interdit dans son diocèse les conférences de M. l'abbé Thellier de Poncheville.

AVANT LES ÉLECTIONS

La période électorale s'ouvre. Il serait fort intéressant et opportun de constater comment les candidats catholiques s'y comportent, et, par exemple, s'ils conforment leurs professions de foi aux programmes si éloquemment affirmés à la tribune où le courage est plus facile que dans l'arène électorale. Ainsi, au récent Congrès de l'Action libérale, le Président de cette Association formulait pour ses adhérents le programme qu'ils devaient soutenir, programme très incomplet, mais enfin contenant quelques revendications nécessaires, et il s'écriait au milieu d'une ovation : « Ce programme à la main, allez vaillamment au pays! » Auront-ils cette vaillance? D'autres, que feront-ils?

Nous invitons en conséquence nos abonnés fidèles à nous envoyer les professions de foi des candidats catholiques de leur région.

Le Gérant : G. STOFFEL

IMP. PAR DESCLÉE, DE BROUWER & Cie, 41, RUE DU METZ. LILLE. — 24.34-a

AUTOUR DE

L'ENCYCLIQUE « RERUM NOVARUM »

Le R. P. Castelein, de la Société de Jésus, professeur de philosophie morale et de droit social à Namur, publiait, il y a quelques mois, sous le titre : *Léon XIII et la Question sociale, — Mise au point*, — un ouvrage auquel de récentes controverses viennent de donner une croissante actualité.

Hélas! depuis plus de vingt ans qu'ils se sont ouverts, les débats ne se sont pas encore apaisés. La scission est aussi marquée que jamais entre les tenants des vieilles traditions sociales et les fauteurs des nouveautés; même le célèbre article des *Etudes* du 5 février dernier, prétendant étouffer toute discussion, n'a pas été étranger, ce semble, au non moins célèbre article de la *Civiltà cattolica* du 21 février, qui l'a rouverte et portée dans une autre enceinte. Il est donc plus que jamais opportun de chercher quelle fut la vraie pensée de Léon XIII dans son Encyclique *Rerum novarum* du 15 mai 1891, que lui-même a paru commenter ou développer dans son autre Encyclique *Graves de communi* du 15 janvier 1901, comme s'il avait voulu que la seconde fût le *Post-scriptum* de la première et un redressement des déductions erronées que l'on avait tirées.

Une rapide analyse de l'ouvrage du Père Castelein n'est donc pas hors de propos.

Le P. Castelein met d'abord en préface deux lettres qu'il a reçues de deux ministres d'Etat en Belgique, MM. Van den Heuvel et Woeste, deux hommes qui « représentent, dit-il, avec le plus d'éclat la science juridique et sociale de notre enseignement universitaire et de notre parti catholique ».

Quelques-uns, dit M. Van den Heuvel, prétendent découvrir dans les paroles de Léon XIII la condamnation absolue du régime actuel, la dénonciation de son injustice fondamentale... Et vaillamment, poursuit-il en s'adressant au Père Castelein, vous reprenez le commentaire de l'Encyclique pour combattre ces nouvelles exagérations... Vous vous attachez principalement à réfuter ceux qui croient pouvoir puiser dans les paroles de Léon XIII la justification d'une véritable révolution économique.

. . . .

L'esprit de système, écrit de son côté M. Woeste, s'est emparé de l'Encyclique: il l'a disséquée, fractionnée, mutilée, n'en conservant que ce qui lui agréait, sans voir que par là il en rompait la majestueuse et sereine unité. Léon XIII a été lui-même frappé de cet abus, et il a cru nécessaire d'y porter remède par une seconde Encyclique, l'Encyclique *Gra-*

res de communi. Pie X s'est attaché à cette même œuvre dans son *Motu proprio* et dans sa lettre sur le *Sillon.*

Ce sont là de très justes observations.

Comme ajoute M. Woeste, « il ne faut pas diviser ce que la Papauté ne divise pas ». Autrement dit, puisque nous avons quatre documents pontificaux consacrés spécialement aux questions sociales contemporaines, nous ne devons ni citer les unes en affectant d'ignorer les autres (ce que font pourtant les admirateurs trop exclusifs de l'Encyclique *Rerum novarum*), ni moins encore supposer une contradiction entre elles toutes.

Cela dit, nous pouvons entrer dans l'analyse de l'ouvrage du P. Castelein.

Sa division est simple : l'objet des controverses; la nature du mal social; ses causes; ses remèdes; puis l'enseignement pontifical et les principes de l'économie sociale; enfin, dernières objections et conclusions.

Cependant aux premières lignes je voudrais bien que le P. Castelein me permît, si j'osais ainsi parler, d'expliquer une de ses définitions, en complétant, j'en suis sûr, sa propre pensée.

« L'économie politique, dit-il, ou la science sociale d'ordre économique, étudie l'enchaînement des causes et des conditions qui assurent la prospérité matérielle des peuples avec sa répercussion sur leur progrès moral. Elle cherche à résoudre des problèmes comme celui-ci... » (1).

Eh bien! il importe, ce me semble, de bien comprendre ce jugement du P. Castelein. Ce serait se tromper que de donner à l'économie politique un but seulement pratique, un but d'art économique ou social. Avant de passer à la solution des problèmes il y a des lois à connaître et à connaître en dehors de toute conséquence pratique qu'on en puisse tirer pour le moment présent. Il y a, en un mot, une économie politique spéculative. Assurément la géométrie tend finalement à mesurer des surfaces et des volumes, comme la trigonométrie tend pratiquement à résoudre des triangles : pourtant il y a dans l'une et dans l'autre de longues prémisses d'un ordre purement spéculatif.

L'économie politique, elle aussi, débutera par une connaissance de vérités d'un certain ordre, avec cette différence, il est vrai, qu'elle les établira par l'observation raisonnée et par la méthode inductive, mais non point par la déduction, et que, par conséquent, elle ne raisonnera pas *a priori* comme on ferait avec les mathématiques.

Ainsi l'économie politique se demandera tout d'abord ce qu'est la valeur et quels rapports de fait l'on constate entre la valeur et le travail; elle examinera les variations du pouvoir de la monnaie et

1. *Op. cit.*, p. 2.

quelles en sont les causes de siècle à siècle ou d'année à année; elle tentera pareillement de démêler ce qu'il y a de vrai ou de faux dans la loi des *diminishing returns* de Stuart Mill et dans celle de la rente selon Ricardo; et s'il est vrai que le libre échange, aboutissant en somme à une diminution de l'effort total, permette quelque part de satisfaire plus de besoins avec moins de peine, elle voudra connaître lequel des deux peuples en profitera le plus : sera-ce le plus ou le moins avancé des deux? sera-ce l'un et l'autre et alors dans quelle proportion chacun des deux? ou bien encore y aura-t-il à distinguer si l'on en est à l'état statique plutôt qu'à l'état dynamique, selon la terminologie de Patten, à distinguer aussi si c'est entre un peuple manufacturier et un peuple agriculteur que l'hypothèse se présente? En tout cela l'on fera de la science pure : et les problèmes d'art économique, d'art politique, d'art moral en quelque sorte, que certains auteurs considèrent comme l'objet unique de l'économie politique, seront toujours plus facilement résolus, toutes choses égales d'ailleurs, par des esprits auxquels même la science pure ne sera pas demeurée étrangère. En tout cas, il y a une science et non pas seulement un art.

Je ne pense pas que le P. Castelein ait voulu y contredire en aucune manière, ni qu'il faille prendre chez lui une omission pour une négation. La vérité, c'est que le côté scientifique et abstrait de l'économie politique ne se référait pas aux questions qu'il voulait traiter dans la suite de son livre.

Je glisse sur la discussion qu'il soulève à propos de l'infaillibilité théorique de l'Encyclique *Rerum novarum*. Sa conclusion, c'est que « de fait, Léon XIII n'a pas exercé son pouvoir d'infaillibilité » et que, du reste, « il se trouve là des propositions qui sont hors du cercle de l'infaillibilité doctrinale de l'Eglise, à savoir, des jugements dont l'objet n'est ni une vérité révélée, ni une conséquence nécessaire d'une vérité révélée, ni ce que l'on nomme en théologie un fait dogmatique » (1).

Nous estimons, quant à nous, que ce débat importe peu dans le domaine pratique, et cela, comme dit précisément le P. Castelein, parce que « le cercle de l'*autorité doctrinale* de l'Eglise déborde le cercle de son *infaillibilité doctrinale* » (2). En fait, l'adhésion et la soumission doivent être les mêmes, quoique sous des formes et pour des motifs différents.

Abordons enfin le fond du débat.

Il faudrait, disent les novateurs, « une transformation radicale de de ce régime (le régime économique et social en vigueur), obtenue à l'aide d'un double moyen, d'une part une fédération de travailleurs fortement organisée et rendue même obligatoire et internationale,

1. *Ibid.*, pp. 7 et 9.
2. *Ibid.*, p. 7.

d'autre part, une politique radicalement démocratique et interventionniste » (1). Ce tableau dessiné par le P. Castelein est bien exact; et nous montrerons par des citations tout à fait actuelles, postérieures de plus de vingt ans à l'Encyclique, que les catholiques sociaux n'ont en cette matière rien oublié, ni rien appris, au cours de ces derniers vingt ans.

Ils exploitent toujours les mêmes phrases de l'Encyclique, phrases détachées ou mal comprises. « La plupart des ouvriers se trouvent dans un état de misère imméritée... Les ouvriers ont été livrés, isolés et sans défense, à des maîtres inhumains et à la cupidité d'une concurrence effrénée... Un petit nombre de riches et d'opulents ont pu imposer un joug presque servile à l'infinie multitude des prolétaires ».

Or, « les paroles du Saint-Père, traduites et interprétées comme nous le ferons, dit très sagement le P. Castelein, suffisent pour exciter notre pitié et éperonner notre dévouement en faveur des classes ouvrières; mais pas n'est besoin d'en exagérer l'effet par des traductions ou des commentaires qui dépassent notablement la pensée du Saint-Père » (2).

Par des traductions, dit d'abord le P. Castelein.

Il commence par en redresser une : « *La plupart des ouvriers* se trouvent dans un état de misère imméritée », fait-on dire au Pape : la plupart, c'est-à-dire la majorité ou plus de la moitié. *Pars maxima*, disait le latin. Eh bien! non : *pars maxima* ne vaut pas même ici *pars major*, parce que tout le monde sait bien que dans la comparaison entre deux termes le latin emploie le comparatif là où le français met son superlatif « le plus ». On ne dira pas de l'aîné de deux frères qu'il est *maximus natu;* on dira *major*. Et le P. Castelein d'ajouter que Léon XIII, consulté sur ce point, « a confirmé l'interprétation qui vient d'être donnée » (3).

Tout ce qui suit mériterait d'être cité. Je ne retiendrai pourtant que la conclusion du chapitre : « Qu'on cesse donc d'aigrir les ouvriers en poussant au noir le tableau de leur situation. Qu'on cesse d'en appeler à l'Encyclique, pour affirmer qu'en Belgique les ouvriers sont voués à une *misère noire*, à des *salaires de famine*, à une *servitude honteuse*, à des *traitements indignes*. La note déjà si

1. *Ibid.*, p. 13.

2. *Op. cit.*, p. 15.

3. *Ibid.*, p. 16. — Le sens que le P. Castelein rejette au point de vue de la saine correction grammaticale, ne fait aucun doute pour les catholiques sociaux. « Comme conclusion générale, — dit par exemple le P. Jos. Schryvers, dans son *Manuel d'économie politique*, — le Pape Léon XIII avait exactement saisi la condition matérielle des ouvriers quand il écrivait : « Les hommes des classes inférieures sont *pour la plupart* dans une si- » tuation d'infortune et de misère imméritée. » (*Op. cit.*, 3e édit., 1913, p. 341.)

douloureuse des plaintes de l'Encyclique est sinistrement renforcée et faussée dans les déclarations de certains démocrates, comme le fut jadis l'abbé Daens et son parti. Mais nous nous réservons de reprendre ce sujet plus loin pour faire justice de ces funestes exagérations » (1).

Ce jugement du P. Castelein rappelle un incident de la controverse, peut-être oublié à l'heure qu'il est. C'était précisément en Belgique. Au lendemain de l'Encyclique *Rerum novarum*, les socialistes chrétiens de ce pays en prirent prétexte pour fulminer contre les patrons. « L'Association des patrons catholiques de Belgique » crut devoir se défendre par un long mémoire, bourré de chiffres et de faits, qui établissait l'amélioration croissante des conditions de la vie ouvrière. Des évêques maintinrent cependant contre les patrons l'interprétation que l'on déduisait communément de l'Encyclique. Les patrons répliquèrent à leur tour par un deuxième mémoire non moins documenté que le premier. Or, la controverse prit fin par une lettre collective de l'épiscopat belge, du 8 septembre 1895, dans laquelle il était dit textuellement ceci : « Par rapport aux besoins généraux des classes ouvrières, l'Encyclique, à la vérité, déplore vivement leur misère imméritée, l'usure vorace et d'autres maux semblables : mais quand elle parle de la sorte, elle a en vue la Belgique moins peut-être que certaines autres contrées; car dans notre pays il a toujours régné une certaine prospérité, et si on le considère dans sa généralité, ces maux y existent à un degré moins intense ».

Très bien! Mais alors, au lieu d'une proposition générale, vraie de tous les pays et de tous les milieux, on ne se trouve plus qu'en présence de faits particuliers, très différents sans doute d'intensité, de formes et de causes, et alors la discussion reste ouverte comme la constatation demeure nécessaire pour chaque espèce et chaque cas. Les évêques de Belgique usaient précisément de ce droit d'application.

***

Nous pouvons citer maintenant un autre exemple de fausse interprétation

La Semaine sociale de Saint-Etienne, de 1911, nous le fournit dans le discours du trop célèbre M. Zamanski, discours ou leçon après lequel une sommité ecclésiastique, présente en place d'honneur à la Semaine sociale, ne put pas s'empêcher de dire : « C'est un discours révolutionnaire que nous venons d'entendre ». Le discours ou leçon a été publié depuis par l'Action populaire de Reims, sous ce titre : *Comment réaliser la justice dans le contrat de salariat*. On y

1. P. Castelein, *Léon XIII et la question sociale*, p. 29.

lit textuellement ceci : « Les travailleurs qui, selon le mot de Léon XIII, sont la source *unique* d'où procède la richesse des nations... »

Comment? Léon XIII aurait dit cela? Mais tout le marxisme doit en sortir! Car, si ce n'est que des ouvriers que provient toute la richesse des nations, s'ils en sont en un mot « la source unique », pourquoi cette richesse ne leur appartient-elle pas tout entière? Karl Marx a eu cette logique-là, quand il a entrepris d'établir — sans succès d'ailleurs — que la valeur a pour cause le travail, ce qui est faux : d'où il faisait sortir que cette valeur doit aller tout entière au travail, ce qui serait vrai si la prémisse n'était pas fausse.

Mais je reviens à la question. Est-il vrai que Léon XIII ait parlé ainsi? Parfaitement oui. Il l'a fait dans une phrase isolée que l'on refuse de rapprocher des autres. *Non aliunde*, a-t-il dit dans l'Encyclique, *quam ex opificum labore gigni divitias civitatum.*

Les richesses ne naissent pas d'ailleurs : ainsi, si cela est vrai, mettez des ouvriers, de bons ouvriers sans outils dans les sables du Sahara ou dans les steppes de l'Asie centrale, ils y produiront autant que des ouvriers d'égale habileté produisent en Belgique ou en Westphalie, puisque la richesse ne vient pas d'ailleurs que des ouvriers et notamment qu'elle ne vient ni de la nature, ni du capital.

Seulement l'absurdité de ces conséquences montre bien que nous avons dû nous tromper au point de départ. Je ne reproche pas à M. Zamanski d'avoir fait un contre-sens; volontiers même je lui décernerais un prix de version latine. Du reste, la version officielle porte bien les mêmes mots : « La source unique d'où procède la richesse des nations », et M. Zamanski, en employant le mot « travailleurs » qui ne se dit que d'un travail manuel, a serré le texte *opificum labor* de plus près que la traduction officielle ne l'a fait avec le seul mot « travail ». Mais je reproche à M. Zamanski de n'avoir pas tourné les pages et de n'avoir pas su trouver ailleurs le complément ou plutôt le correctif nécessaire de cette phrase : *Non aliunde quam ex opificum labore gigni divitias civitatum.* Léon XIII était plutôt très classique; de même, en effet, qu'il s'accordait avec l'économie politique profane pour mettre dans la prévoyance de l'individu et du chef de famille le principe de la propriété, il faisait fort bien leur place à la nature et au capital, pour consacrer une fois de plus la division des trois agents de la production. *E terræ fetu*, disait-il, *sibi res suppeditari... Perennitatem nulla res præstare potest, nisi cum ubertatibus suis terra... Res terra cum magna largitate fundit.* Et cette terre, est-elle autre chose que la nature — ou les agents naturels — des économistes? Certainement non. Ailleurs, à propos de capital, nous avions déjà lu : *Non res sine opera, nec sine re potest opera consistere*, et nous constaterons avec plaisir que la traduction officielle, plus exacte ici qu'ailleurs, a bien mis le vrai mot français « capital » là où le latin portait *res*, qu'il n'aurait pas fallu traduire tout simplement par « chose».

Bref, la formule ou la citation de M. Zamanski, vraie au point de vue grammatical, est fausse au point de vue philosophique, parce qu'il a omis d'éclairer une phrase par le contexte des autres Léon XIII voulait dire, non pas que le travail des ouvriers est la source *unique*, ce qui est faux, mais qu'il est une source nécessaire en étant une mise en action, et cela est parfaitement vrai.. Le *non aliunde quam ex* doit donc être traduit comme le serait *non nisi cum*, et ce, sans préjudice des autres agents tels que la terre.

Me permettrez-vous une comparaison? Si vous disiez que la Gironde ne coule pas d'ailleurs que de la Garonne, vous auriez tort parce que vous omettriez la Dordogne; mais vous avez raison si vous dites que sans la Garonne il n'y aurait point de Gironde, parce que la Dordogne, dans ce cas, resterait Dordogne jusqu'au bout.

Précisément le Père Antoine, dans ses *Eléments de science sociale, leçons professées à Jersey*, a reproché au libéralisme économique d'avoir enfanté le socialisme marxiste en plaçant dans le travail la source de la richesse. Il visait là la phrase lapidaire qui ouvre la *Richesse des nations* d'Adam Smith : « Le travail annuel d'une nation, disait celui-ci, est le fonds primitif qui fournit à sa consommation annuelle toutes les choses nécessaires et commodes à la vie ». Eh bien! le Père Antoine, qui bourrait son livre de notes et de renvois comme on peut bourrer son estomac des aliments les plus divers, mais qui ne prenait pas le temps de rien digérer, n'avait rien compris à ce passage d'Adam Smith. Pour le pénétrer : 1° il faut savoir qu'Adam Smith voulait avant tout réagir contre la doctrine physiocratique, qui ne voyait de productivité que dans l'agriculture et se refusait à en voir dans les transformations par le travail; 2° il faut noter le mot travail *annuel*, par lequel Smith repoussait l'idée qu'une nation, semblable en cela à un individu, pût vivre sans travail actuel et seulement avec des revenus d'autre origine (proposition qui pour une nation est soutenable aujourd'hui); 3° il faut remarquer qu'Adam Smith avait dit *travail* en général, donc travail patronal, travail d'invention, de direction, d'organisation, de coordination, aussi bien que d'exécution manuelle (ce qui empêche encore bien davantage de prendre « travail annuel d'une nation » comme un synonyme de *labor opificum*). On peut même ajouter, sans plus d'importance, que si Léon XIII a mentionné le travail ouvrier, *labor opificum*, il n'a fait aucune mention du travail patronal quel que soit celui-ci : et il serait pourtant fort injuste de penser qu'il ait voulu en dénier ou le fait ou l'efficacité : mais ce n'était pas, quoi qu'on en ait dit, un traité d'économie politique qu'il voulait écrire; 4° il faut observer que la proposition d'Adam Smith, si elle est générale affirmative, n'est au contraire nullement exclusive ainsi que l'était l'expression *non aliunde quam* de Léon XIII; enfin 5° c'est précisément Adam Smith qui a construit toute la théorie du capital,

demeurée certainement la partie la plus vivante et la moins discutable de son œuvre.

Au résumé, bien que Léon XIII ait nommé seulement la terre comme force naturelle, on ne s'écarte certainement pas de sa pensée lorsque, à la terre (qu'il lui fallait absolument citer pour justifier la propriété foncière), on ajoute ou l'on assimile toutes les forces de la matière créée, — je veux dire, par exemple, le vent, les chutes d'eau, la force d'expansion de la vapeur, etc., qui sont des agents de production, tout comme la force vitale des plantes se nourrissant du sol. Bien certainement, l'ouvrier qui, en tournant un levier, met en mouvement une force hydraulique ou une force de vapeur égale à des centaines ou à des milliers de chevaux, n'agit pas et ne produit pas à lui tout seul, lui dont les muscles disposent à peine de quelques kilogrammètres. Et ce n'est pas tout : en dehors de son *labor opificis* il y a eu et il y a le travail de l'inventeur comme celui de tous les ingénieurs et directeurs. Il y a, en effet, plus que l'invention : il y a la coordination raisonnée de tous les efforts à la fois physiques et intellectuels. Relisez bien l'Encyclique, et tout ce qu'il y est dit sur l'union nécessaire de toutes les classes de la société vous en convaincra.

***

Au résumé, il faut savoir éclairer les passages de l'Encyclique les uns par les autres et ne pas se hâter d'y découvrir des non-sens comme celui que M. Zamanski était tout heureux d'y cueillir.

Mais est-ce bien là un mérite qu'il faille reconnaître à M. l'abbé Tiberghien, « aumônier de jeunesse catholique à Lille », dit-il lui-même, et en outre, croyons-nous, professeur à l'Université catholique de Lille? M. l'abbé Tiberghien publie « *L'Encyclique* RERUM NOVARUM, *nouvelle édition de la traduction officielle avec divisions, notes marginales et commentaires, à l'usage des cercles d'études* » (1). C'est quelque chose de très populaire, mais j'ajoute très tendancieux, — très unilatéral, diraient les Allemands.

L'exactitude théologique n'y est pas non plus toujours assez bien respectée. Lisez, par exemple, une note sur la fameuse *usura vorax*.

Le capital, est-il dit à cet endroit, ne « produit réellement » et ne « rapporte légitimement » que « s'il s'unit au travail pour aider le travailleur..., par une sorte d'association ». L'auteur vous renvoie à saint Thomas pour vous le prouver (2). Eh bien! cette formule et ce renvoi ne nous laissent entrevoir que la commandite comme moyen fructueux d'emploi d'un capital mobilier : et effectivement saint Thomas n'en connaissait pas d'autre, puisque, avec lui, même le *damnum emergens* (et non encore le *lucrum cessans*) n'é-

1. Tourcoing, Duvivier, éditeur, 1912, in-12, 30 centimes.

2. En note, p. 7.

tait qu'une indemnité, un remplacement, le succédané d'un autre gain, mais non pas un titre propre et original de rendement. Que fait donc M. l'abbé Tiberghien de la double évolution de la société et de la théologie depuis le XIIIe siècle?

On pourrait remarquer ensuite que les parties de l'Encyclique relatives à la réfutation du socialisme et à la justification de la propriété ne sont pas commentées. Pourquoi M. l'abbé Tiberghien aurait-il mis ici des notes? Ce n'est pas là le clou de l'Encyclique et ce ne sont pas là les questions qui l'intéressent!

Il se rattrapera plus tard. Il se rattrapera dans la partie qu'il appelle « les vrais remèdes » — « remèdes qui peuvent s'exprimer en un seul mot : *intervention* » (1). Et tout crûment il se déclare à la même page pour « l'équivalence fraternelle ». Quel relent de Sillon! devrais-je dire.

Il y a surtout à la page 55 une note que je recommande, sur le salaire et le juste salaire... D'abord M. l'abbé Tiberghien confond manifestement le juste salaire et le salaire minimum. Mais le plus remarquable, c'est la façon dont il appelle et réclame la hausse de prix des marchandises. « Il se peut, dit-il, que le prix courant de vente de l'objet fabriqué avec la collaboration de l'ouvrier soit trop bas pour permettre au patron d'accorder ce salaire minimum. Dans ce cas, l'état normal ne sera rétabli que lorsque, par l'action des organismes sociaux, le prix de vente de la chose sera relevé de façon à permettre la rémunération convenable du travailleur ». Pourriez-vous en douter, puisque le P. Desbuquois l'a dit à la Semaine Sociale de Saint-Etienne?

Ah! j'entends d'ici les cris de paon que pousserait M. l'abbé Tiberghien lui-même, si les « organismes sociaux » édictaient une hausse du beurre, des œufs et des légumes, que la situation critique de la campagne justifierait pourtant si bien. Car enfin c'est une taxation — directe ou indirecte — des marchandises et des denrées que l'auteur nous propose, non pas sans doute avec des *maxima* comme sous la Convention, mais avec des *minima*.

Et le salaire familial? C'est vrai, le Pape n'en parle pas « explicitement ». Mais « la raison humaine, croyons-nous — dit M. l'abbé Tiberghien — peut prolonger à ses risques et périls le raisonnement du Pape ». Et lui le fait. Il trouve même « deux autres parties de l'Encyclique qui l'insinuent,... l'une à propos de la propriété privée,... l'autre à propos de l'épargne ». En tout cas, M. l'abbé Tiberghien se serait épargné bien des difficultés et des équivoques s'il avait distingué salaire minimum et salaire courant, ce dernier calculé sur le juste prix du travail selon les lois de la valeur que

1. P. 20.

M. Louis Durand a si clairement exposées dans le discours de Sarlat. Et que d'autres choses à dire!

***

Abordons maintenant une œuvre plus importante et plus complexe, le *Petit manuel d'études sociales*, du P. Rutten, O. P. (1). J'ai entre les mains une deuxième édition, qui est revêtue de trois *imprimatur*, des 3, 23 et 24 novembre 1911. Il faut retenir ces dates : elles fourniront matière à discussion.

A première vue on trouve là de bons conseils sur la nécessité des études sociales et sur les qualités de tact et de jugement qui sont nécessaires pour exercer une influence et aborder les milieux ouvriers. Malheureusement la partie théorique est très faible et tout à fait tendancieuse. Le jeune prêtre ou l'homme d'œuvres qui bornerait ses études aux ouvrages indiqués, croirait savoir beaucoup, tandis qu'il se serait nourri l'esprit de pas mal d'opinions erronées. Le *Cours d'économie sociale* du P. Antoine est un des ouvrages les plus recommandés : or, ici même nous avons montré, il y a quelques mois, combien ce volume est vide et creux au point de vue des notions élémentaires de l'économie politique, comme la valeur par exemple.

La bibliographie du Père Rutten est toute conçue dans cet esprit, au moins en ce qui concerne les ouvrages français ou écrits en français, car je n'ai aucune compétence pour apprécier les nombreuses publications en flamand qui sont recommandées. Dans la bibliographie finale (pp. 155 et s.), outre le P. Antoine, je relève Max Turmann, l'abbé Six, Léon Grégoire, Duthoit, de la Tour-du-Pin, de Pascal, Garriguet, le *Mouvement social* (de Reims), la *Chronique sociale* (de Lyon), etc. Mais vous y chercheriez vainement le nom de Charles Périn, qui fut pourtant un Belge, ou bien celui de Claudio Jannet. Ceux-ci et leurs disciples sont systématiquement écartés, et à plus forte raison les auteurs qui ne sont pas à proprement parler des catholiques, M. Paul Leroy-Beaulieu, par exemple. Cependant la bibliographie est tellement vaste, on attend des disciples un tel travail, que des ouvrages de fond comme ceux que je viens de citer mériteraient bien au moins une mention. C'est le cas de répéter ce que j'ai dit cent fois : on fait de la mauvaise économie *sociale* lorsque l'on veut trancher dans l'ignorance de l'économie *politique* les questions économiques que l'on rencontre si souvent connexes à l'économie sociale, par exemple les questions de variations des valeurs et des prix.

Surtout je n'ai découvert dans le volume du P. Rutten aucune mention de Pie X et des deux documents très importants que nous

1. Gand, Imprimerie *Het Volk*.

lui devons, le *Motu proprio* du 18 décembre 1903 et la Lettre sur le Sillon du 25 août 1910. Cependant, comme je l'ai fait remarquer plus haut, les *imprimatur* sont de novembre 1911. Est-ce que le *Motu proprio* et la lettre sur le Sillon, l'un en huit ans et l'autre en quinze mois, n'avaient pas eu le temps d'aller de Rome à Bruxelles? Ils importaient l'un et l'autre : car dans le premier il y a au moins la distinction fondamentale de la justice et de la charité, distinction essentielle pour qui veut se mêler d'œuvres sociales; dans la seconde, entre autres choses, il y a une discussion et une réfutation de la triple émancipation politique, économique et intellectuelle, qu'il est indispensable de connaître et de pénétrer.

***

Le reproche de paraître ignorer Pie X, je ne le ferai pas moins au P. Schryvers, C. SS. R., auteur d'un *Manuel d'économie politique* dont j'ai en mains la troisième édition, Bruxelles, 1913, avec des *imprimatur* de 1912 (1). Le P. Rutten, dans le *Petit manuel d'études sociales*, dont nous venons de parler, recommandait beaucoup le P. Schryvers, et il y est allé de sa préface pour le présenter au public.

Je dois dire que le P. Schryvers, dans sa bibliographie, est moins partial que le P. Rutten. Ainsi Claudio Jannet, Villey, etc., sont des hommes qu'il connaît au moins de nom. Il me fait même l'honneur de me citer, et dans la contexture de son ouvrage j'ai souvent reconnu de mes divisions. Malheureusement il n'a pas traité Pie X aussi honorablement. De celui-ci, il cite seulement, dans une liste d'ouvrages « à consulter » (2) : « *Pie X, Encyclique aux évêques d'Italie, Il fermo proposito* ». Puis rien, pas une ligne, pas un mot sur le *Motu proprio* de 1903, ni sur la Lettre sur le Sillon de 1910.

Un tel silence de la part d'un religieux ou plutôt de la part de religieux au pluriel est vraiment inconcevable. Il ferait croire à un parti pris de laisser ignorer. Peut-être bien leur « siège » était-il fait, comme avait dit jadis l'abbé Vertot, et ils n'ont pas voulu le refaire. Aussi font-ils penser involontairement au kalife Omar que l'on consultait sur le sort à faire à la bibliothèque d'Alexandrie et qui, concluant que les inappréciables manuscrits qu'elle contenait ne pouvaient être que conformes ou contraires au Coran et par conséquent qu'inutiles ou funestes, ordonnait de les brûler.

Non. Les documents postérieurs au pontificat de Léon XIII ont eu parfaitement leur raison d'être et leur opportunité. Ils se proposaient, selon les cas, ou bien de compléter les enseignements pré-

1. Bruxelles, Albert Dewitt.
2. *Op. cit.*, p. 72.

cédents, ou bien de rectifier de fausses interprétations qui en étaient données, ou bien d'éclairer et même d'insister sur des questions nouvelles qui, auparavant, n'étaient pas posées ou ne l'étaient pas avec la même acuité. Ainsi parlait-on de la C. G. T. au temps de l'Encyclique *Rerum novarum?* Non, puisqu'elle ne fut constituée qu'après le congrès de Limoges de 1895. Léon XIII aussi, en 1891, ne nommait et ne supposait que des grèves motivées par des questions de temps de travail ou bien de montant de salaires; en un mot, il omettait — quoique les cas s'en fussent déjà bien présentés, mais moins graves et moins nombreux que depuis lors — toutes les grèves appelées *extrinsèques*, toutes les grèves, autrement dit, qui ne tendent pas à la modification de quelque clause proprement dite du contrat. Telles sont les grèves de solidarité, faites par des ouvriers qui ne réclament rien pour eux-mêmes; telles sont les grèves pour le renvoi d'un contremaître ou d'un directeur; les grèves pour limiter la faculté du patron de prendre ou de garder tel ouvrier, etc., etc.; enfin les grèves politiques, comme notre dernière grève générale des mineurs, de février écoulé, qui fut uniquement motivée par le vote du fameux article 11 de la nouvelle loi sur les retraites des mineurs et par les divergences de vue entre les syndicats du Nord et du Pas-de-Calais, qui voulaient cet article, et ceux du reste de la France, qui ne le voulaient pas.

Le Sillon non plus n'existait pas en 1891 : car Marc Sangnier à cette date était encore sur les bancs du collège.

Donc, il est clair que les enseignements de Léon XIII ne rendent inutiles ou oiseux ni les enseignements proprement dits de Pie X, ni les directions pratiques et les interprétations qu'il donne ou fait donner sur les questions sociales en général.

En ce qui concerne le P. Schryvers, je devrais laisser de côté les erreurs économiques qui pullulent chez lui (1). Toutefois parmi elles il en est qui risquent d'avoir de graves conséquences et d'égarer tout à fait les esprits. Je prends, par exemple, la loi du salaire nécessaire ou loi d'airain (2). Le P. Schryvers l'exprime d'une façon non seulement incomplète, mais tout à fait fausse. « La moyenne du salaire du travail, dit-il, reste toujours réduite à l'entretien nécessaire communément en usage chez le peuple pour la conservation de la vie et sa reproduction ». Il y a là une double erreur : Lassalle, qui a formulé la loi, ne visait pas la moyenne du salaire, mais sa généralité ou universalité, et il visait plus clairement ce qui est nécessaire et non pas tant ce qui est usuel. Même erreur dans la phrase

1. Ainsi « la formation du capital est due tout entière au renoncement » (p. 239). Alors, que fait-il du travail et ne faut-il pas produire avant de renoncer? — Ou bien le compte courant est « l'ensemble des opérations que le banquier fait pour son client, soit en dépenses, soit en recettes » (p. 284). Passez-moi donc un examen avec cela!

2. *Op. cit.*, p. 321.

presque immédiatement précédente où le P. Schryvers citait Turgot comme auteur de la loi du salaire nécessaire. Ignorant de la doctrine physiocratique, le P. Schryvers n'a pas compris Turgot qui la traduisait. La vérité sur Turgot, la voici : pour lui, il n'y avait que le laboureur (c'est le mot consacré chez les physiocrates), que le laboureur, disons-nous, qui pût produire, car il était de l'essence de la doctrine physiocratique de ne voir de la production que dans l'agriculture; et alors le laboureur pouvait produire et gagner plus que sa subsistance, tandis que l'ouvrier d'une industrie quelconque, ne produisant pas et ne faisant que transformer, ne pouvait que recevoir sur la production de l'agriculteur, dans la seule limite de ses besoins, qui, du reste, embrassaient très justement, selon Turgot, un véritable superflu.

« La position du laboureur est bien différente, disait Turgot, puisque la terre, indépendamment de tout autre homme et de toute convention, paye immédiatement à ce laboureur le prix de son travail » (1).

Ce n'est pas tout. Non seulement Turgot ne faisait aucune mention d'une surabondance de population, ce qui est pourtant de l'essence de la loi d'airain de Lassalle, mais encore on sait ou l'on doit savoir que c'est lui qui a formulé la première idée de ce que l'on appelle la « valeur économique des hauts salaires », à savoir que les salaires élevés contribuent eux-mêmes à l'activité industrielle et à la prospérité dont ils sont issus. Le Turgot du P. Schryvers n'a donc rien de commun avec celui de l'histoire.

— Tout cela, direz-vous, n'est pas bien dangereux, ni bien compromettant

— Attendez. La loi d'airain de Lassalle était basée sur une proposition que le P. Schryvers passe sous silence, à savoir que les ouvriers se font concurrence par leur nombre et que ce nombre n'a de limites que la stricte possibilité de vivre, dans le même sens que le très catholique Périn disait : « L'homme se presse à la limite des subsistances ».

Or, si l'on part de là, c'est-à-dire du fondement de la loi d'airain, le P. Schryvers s'est trompé étrangement sur la portée de cette loi et sur la manière de la réfuter. Voici son texte en entier : « Il n'est pas nécessaire d'insister longuement sur la réfutation de ce système. Il tire toute sa force du principe libéral dont nous avons fait remarquer la fausseté au début de cet article, c'est-à-dire : « Le travail » n'est qu'une marchandise; par conséquent le prix du travail, le » salaire, doit obéir à la loi naturelle qui règle le prix de toute » marchandise : la loi de l'offre et de la demande ».

Eh bien! cette réfutation-ci passe tout à fait à côté de la proposition

1. Turgot, *Réflexions sur la formation et la distribution des richesses*. § 7.

à réfuter. La loi d'airain, si elle était exacte, serait une loi historique, c'est-à-dire la constatation d'un fait général et moyen; au contraire, la formule du P. Schryvers sur l'essence du salaire est d'ordre moral, elle ne peut engendrer que des conséquences morales et il ne peut s'en déduire que des lois morales impératives. Or, les lois historiques et les lois impératives ne peuvent ni s'appuyer directement, ni se contredire directement : car elles ne se rencontrent pas, pas plus que ne se rencontrent des lignes qui seraient situées dans des plans différents. Je m'explique. C'est un fait d'expérience qu'il y a toujours eu des homicides, et me prouvera-t-on qu'il n'y en ait point eu, en me prouvant que le Décalogue les défend? De même en sens inverse, si je suppose qu'il s'agisse de prouver affirmativement et non pas de réfuter, il ne suffit pas, pour prouver par exemple qu'il y ait actuellement des miracles, de prouver métaphysiquement qu'il peut y en avoir; il faut prouver historiquement, c'est-à-dire par les faits, qu'il y en a de très réels et de très actuels.

Oui, la loi d'airain est fausse; mais loi d'histoire comme elle prétend être, c'est précisément d'abord par l'histoire, c'est-à-dire par l'observation discutée et raisonnée, qu'on en prouve la fausseté, et nullement par la morale.

Bien entendu, le P. Schryvers partage les erreurs ordinaires sur le libéralisme économique. Il le défigure doublement, par une fausse description d'abord, puis par une genèse tout à fait inexacte. « Le libéralisme, dit-il, compte plusieurs groupes à tendances différentes. Tous ses partisans admettent néanmoins certains principes généraux » (1), et alors il cite comme constituant la « doctrine commune », les propositions suivantes : « *a*) l'homme est essentiellement bon... *b*) donc toutes ses tendances le sont aussi ». La preuve, demandé-je? On me cite J.-J. Rousseau. Pardon! Rousseau n'a jamais été pris pour un économiste, quoiqu'il ait fait l'article *Economie politique* dans l'*Encyclopédie;* je puis ajouter que Bentham ne l'est pas davantage et que Stuart Mill (que le P. Schryvers a invoqué quelques lignes plus haut) est bien plus un socialiste qu'un économiste libéral : car il est allé toujours de plus en plus vers le socialisme; déjà même dans ses *Principes d'économie politique* de 1848 (antérieurs de vingt-quatre ans à sa mort) il tenait le communisme pour préférable peut-être à la propriété et ne regardait pas le fouriérisme comme incapable de s'établir et de durer (2).

Aussi toutes les pages que le P. Schryvers écrit contre Rousseau et contre son principe de la bonté naturelle de l'homme, tombent à côté. Elles ne frappent pas le libéralisme économique, dont le véritable principe est tout autre. C'est que la li-

1. *Op. cit.*, p. 21.

2. Voyez pour les détails notre *Histoire des doctrines économiques*, 3e édition, 1908, pp. 718-722.

berté économique, — ou la liberté des conventions et du travail, — sous réserve des restrictions qu'imposent le souci de la morale, de la justice et dans certains cas la défense de la nationalité, est le système qui réalise, toutes compensations faites, la plus grande somme d'avantages et procure la satisfaction du plus grand nombre de besoins. Bastiat lui-même n'a pas soutenu par d'autres arguments le libre-échange absolu, dont il était le champion. Quant à la nécessité des restrictions, les fondateurs de l'école libérale, comme Adam Smith et J.-B. Say, l'ont affirmée aussi tout les premiers. Le libéralisme économique ne procède pas par déduction d'un axiome *à priori* : il procède, au contraire, des leçons de l'expérience sainement et raisonnablement interprétées.

Le libéralisme philosophique ou religieux partait du principe de l'équivalence et du droit égal de toutes les opinions philosophiques et religieuses, pour aboutir à l'universelle tolérance de l'Etat ; l'école économique libérale n'envisage, au contraire, la liberté économique que comme un moyen d'accroître la richesse générale avec chaque bien-être particulier. Bien plus, comme elle suppose des actes moralement bons ou tout au moins moralement indifférents (tels que l'acte de semer du blé plutôt que de planter de la vigne, et réciproquement), elle peut très bien admettre à côté de soi, en matière de culte, de morale ou d'enseignement, l'intransigeance la plus antilibérale en tout ce qui touche aux vérités philosophiques ou révélées.

Le « *libre* examen (ordre religieux) », le « *libre* contrat (ordre politique) », la « *libre* production et *libre* échange (ordre économique) », sont donc, quoi qu'en en dise le P. Schryvers (1), des choses dont la dernière ne tient aux deux premières que par le commun emploi du même mot « libre ». Et, au fait, puisqu'on nous fait partir en guerre contre tout ce qui se dit libre, pourquoi ne compléterions-nous la tétralogie en associant la théorie du *libre* arbitre à la même réprobation? Ce serait fou, mais ce serait d'une logique tout aussi solide, au moins d'une logique de mots, d'une rime de langage, comme celles dont le P. Schryvers est victime avec bien d'autres!

Ces prémisses ou plutôt ces préjugés devaient acheminer le P. Schryvers à une classification erronée des écoles économiques. Pour lui, il y en a trois : l'école libérale, l'école socialiste et l'école catholique d'économie sociale.

Eh bien! je ne dis pas que cette dernière n'existe pas, ou plutôt qu'ici il n'y en ait pas plusieurs au lieu d'une seule : mais elle est ou elles sont en addition et non pas en contraste aux précédentes. Elles en forment des prolongements. Je m'explique. Il est très vrai que des catholiques se sont particulièrement adonnés aux questions d'économie *sociale* : seulement, de ce chef, ils n'ont institué ni une, ni plusieurs écoles d'économie *politique*.

1. *Op. cit.*, p. 28.

En économie politique, ils ont adhéré à des groupements antérieurs, tantôt à l'école libérale comme Claudio Jannet, tantôt et plus souvent, hélas! à l'école socialiste. La plupart du temps même ils ont méprisé l'économie politique pour se donner une excuse à l'ignorer. Aussi certains de leurs livres font penser à des gens qui voudraient résoudre des triangles par la trigonométrie avant d'avoir fait seulement de l'algèbre. Ils ont cru que la théologie suffisait à tout, et que l'on pouvait avec elle trancher en sûreté de jugement aussi bien qu'en sûreté de conscience une question d'émission de billets de banque comme de régime douanier. C'est pour eux que parlait le P. Castelein, quand il signalait le danger de « discréditer la théologie aux yeux des laïques instruits ». Ils n'y ont que trop bien réussi.

En cela, il est vrai, le R. P. Schryvers aurait pour excuse l'exemple du protestant à demi socialiste M. Charles Gide, qui avait voulu lui aussi trouver un groupe catholique isolé de tous les autres et se suffisant pleinement à lui-même. Mais M. Gide avait été obligé de dire que « ces écoles et ces doctrines varient depuis le conservatisme le plus autoritaire jusqu'à l'anarchisme le plus révolutionnaire... Elles se séparent du socialisme, même quand elles le dépassent par la violence de leurs anathèmes... et au point de vue constructif elles échappent à toute classification » (1). Alors ce n'est plus quelque chose d'unitaire et de logique : ce groupement artificiel et contraint n'est plus que de la fantaisie et du parti pris.

***

Peut-être bien le P. Schryvers m'a-t-il retenu plus longtemps qu'il ne convenait. Je serai bref avec d'autres publications. Celles-ci me seront fournies par la librairie Bloud, plutôt suspecte en matière de livres modernistes ou modernisants.

Il y a entre autres des *Premiers principes de sociologie catholique*, de M. l'abbé Naudet, dont une septième édition porte la date de 1908. M. l'abbé Lemire, dans une lettre-préface, félicite M. l'abbé Naudet de ce que « le fond (de la brochure), c'est la doctrine de l'Encyclique sur la condition des ouvriers ». Je frémis d'avance, en pensant aux monstruosités dont on va faire endosser la responsabilité à l'illustre Pontife. D'abord, peinture haineuse de la vie économique contemporaine. Les abbés démocrates, en effet, n'ont jamais lu le *Motu proprio* de Pie X (de Pie X,... c'est déjà une raison de ne pas le lire!), où il est expliqué que « les écrivains catholiques, en soutenant la cause des prolétaires et des pauvres, doivent se garder d'employer un langage qui puisse inspirer au peuple de l'aversion pour les classes supérieures de la société, et se garder

1. Gide et Rist, *Histoire des doctrines économiques*, 1911, p. 557.

de parler de revendication et de justice lorsqu'il s'agit de pure charité »

« Voici même, dit M. l'abbé Naudet, que la langue s'est pervertie avec les mœurs. Quoiqu'il ait moins d'enfants que jamais, le travailleur n'est plus désigné que par le nom qui rappelle sa puissance *prolifique*... On semble ne plus considérer en lui que la quantité d'os, de chair ou de muscles qu'il peut engendrer pour la société » (1).

Ah çà! M. l'abbé Naudet n'est donc pas plus fort, ni en latin, ni en histoire? Ignore-t-il que le mot *proletarius* était déjà employé par Servius Tullius, avant de l'être plus d'un siècle plus tard, par les XII Tables : *proletarii*, disait-on, en opposition avec les *assidui*, qui étaient les riches d'alors? Mais s'imagine-t-il qu'entre les riches et les pauvres de ces temps-là, tous ruraux au rude travail et aux mains calleuses, il y eût une différence de fécondité et que cette différence, que l'on n'aurait pas même observée alors si tant est qu'elle eût existé, eût motivé le choix du mot? De grâce, ne nous resservez pas ces lieux communs qui vous discréditent!

J'en passe et des meilleures. Je resterai sur le dernier trait que voici : « Qui sait, dit M. l'abbé Naudet, si ce n'est pas sur la question de la propriété que s'opérera, entre les socialistes et les catholiques, une réconciliation qui est dans la force des choses, le socialisme n'étant, selon la parole d'un grand évêque, que l'*Evangile aigri?* » (2).

Vrai, il faut avoir bien mal lu l'Encyclique *Rerum novarum*, n'eût-on jamais lu rien autre, pour aboutir à de telles énormités!

Elles prennent tout de même dans le public. En voici une preuve que le hasard me fournit aujourd'hui.

M. X..., 3, rue du Lycée, à Dijon, m'écrit ceci :

Voudriez-vous avoir la complaisance d'insérer l'article que je vous communique ci-joint? Je l'ai composé *sur la demande d'un directeur de patronage*, désirant faire mieux comprendre l'esprit et le véritable but de ces associations, qui se fondent aujourd'hui de plus en plus nombreuses dans les milieux ouvriers.

Tout de suite, comme il était juste, j'ai pensé que le *Nouvelliste* voudrait bien le recevoir et le publier.

Je détache de ce long article les passages suivants, qui en constituent la trame essentielle :

SOCIALISME ET RELIGION. — Voilà deux termes qu'il semble tout d'abord impossible de concilier. Qui dit aujourd'hui socialiste, dit anticlérical. Ce parti, représenté surtout par la classe ouvrière, est devenu foncièrement hostile à la religion et à tous ceux qui la professent. Vouloir insinuer l'idée religieuse dans un milieu, maintenant, aussi farouchement mécréant, paraît

1. *Op. cit.*, p. 21.
2. *Ibid.*, p. 36.

œuvre bien difficile. C'est évident si l'on considère l'état actuel des choses. Mais disons-nous bien que cet état actuel est un état tout anormal. Le socialiste oublie la vraie raison d'être de son parti, du moins il s'en écarte considérablement, il semble ne plus connaître les théories et les principes fondamentaux au service desquels il prétend s'employer : la lutte pour l'égalité est devenue, sans que l'on voie très bien le lien qui les rattache, une lutte contre la religion. L'idée d'opposition, de contradiction, est tellement ancrée en son esprit, l'idée d'un bouleversement social tient une telle place dans ses convictions, qu'il devient un impitoyable réformateur, un destructeur, un véritable révolutionnaire. Parlez-lui de religion, il se moquera : « Oh! la religion, peut-être fut-il un temps où les esprits étaient assez enfantins, assez naïfs pour y attacher quelque importance : mais aujourd'hui, « cela ne prend plus ». Voilà ce qu'il appelle — et il tire gloire de ce mot — « les idées modernes ».

Pourquoi le socialiste est-il devenu anticlérical? La plupart du temps il n'est pas bien fixé.

Ici notre correspondant accuse d'abord les journaux, puis les candidats.

Le candidat postulant une charge publique quelconque, poursuit-il, envieux de se conquérir, par quelque moyen que ce soit, la faveur du public électeur, se présente à lui comme l'ami, le véritable ami du peuple, auquel il s'intéresse profondément, et vers qui tendront tous ses efforts. D'abord il est socialiste et veut l'égalité de tous : plus d'ouvriers, plus de patrons, rien que des citoyens. Dans l'exposé de ses théories, la nécessité d'un affranchissement complet de toute question religieuse tient la première place : c'est conforme aux « idées modernes ». Les curés, explique-t-il, sont des ennemis de la vraie réforme, ce seront ses ennemis à lui qui veut réformer, et ceux de tous les bons socialistes. Puis il serre de plus près la cause de l'ouvrier : qu'importe au curé que l'ouvrier soit heureux ou malheureux, lui n'a pas à en souffrir? Au contraire le curé est reçu chez le riche, chez le patron, il fréquente la société aristocratique, il a tout intérêt à prendre parti pour elle. Ces gens-là, d'ailleurs, ne veulent pas se ranger sur le pied commun de l'égalité : ils semblent avoir le désir de former une caste à part, de prendre une indépendance absolument inadmissible. Leur façon d'agir est radicalement contraire à l'idée socialiste. « Citoyens, ce sont vos ennemis, défendez-vous ».

Le nouveau socialiste considérera désormais le prêtre comme un homme dont il faut se méfier; il le regardera comme suspect, bientôt lui deviendra franchement hostile : car le prêtre ne peut faire que du mal à l'ouvrier, l' « ami du peuple » l'a dit. Et cependant le prêtre ne veut que du bien à l'ouvrier, il cherche à lui en faire, il voudrait le pouvoir. Il aime cet égaré qui le persécute; il l'aime parce qu'il est égaré et qu'il a besoin de son aide; il voudrait lui parler doucement, faire cesser son erreur, le sauver. Mais il n'est pas compris, et cela lui est pénible. L'ouvrier a peur de lui, il conserve à son égard une attitude farouche, et lui, il a peur de l'ouvrier. Ainsi nulle entente n'est possible.

Mais montrez à l'ouvrier que sous la soutane qu'il injurie, parce qu'il croit y reconnaître l'emblème d'un ennemi, montrez-lui que bat un cœur vraiment humain, et même plus qu'un cœur humain, un cœur de prêtre, c'est-à-dire le plus ardent qu'il soit d'amour, de charité et de condescendance, montrez-lui que cet homme regardé jusqu'alors comme haïssable est ici-bas son plus fidèle, son plus généreux ami; montrez-lui que c'est pour

son bien, rien que pour son bien, qu'il travaille et se consacre à une vie laborieuse d'apostolat; montrez à l'ouvrier qu'il avait faussement interprété la religion, dites-lui qu'elle *n'entravera en rien son action, que ses opinions de socialiste, s'il veut y persister, ne s'en trouveront nullement atteintes;* AU CONTRAIRE, que l'Eglise, plus que tout autre, prêche la fraternité humaine. Alors le malentendu cessera, toutes difficultés se trouveront aplanies, l'ouvrier sera maintenant un BON SOCIALISTE, *comme il a le droit de l'être. **Oui, il a le droit de l'être, car il a toute liberté d'opinions. Ne regardons point cela comme un danger, un socialiste dans ces conditions ne saurait faire que du bien.***

Sans doute il paraît difficile de concilier ainsi les choses, et cela n'est pas en réalité sans offrir de sérieuses difficultés, vu la distance qui sépare aujourd'hui le prêtre de l'ouvrier. Mais que l'on considère plutôt les résultats obtenus chaque jour dans nos patronages, on en tirera un sérieux encouragement. Ce qu'il faut, c'est la patience; il serait maladroit de vouloir brusquer les choses : on n'arrivera qu'à force de douceur et de bonté. L'ouvrier est défiant, il faut y aller avec tous les ménagements possibles.

Voilà le socialisme absous et réhabilité. Qu'est-ce donc que les directeurs de patronages font de la condamnation du socialisme par Pie IX dans son *Syllabus* de 1864 et de la réfutation détaillée de ce même socialisme par Léon XIII dans son Encyclique *Rerum novarum*, dussions-nous ne jamais parler que de celle-là? Et ce socialisme que l'on inonde d'eau bénite, mais qui est aux antipodes du libéralisme économique, procède en droite ligne du libéralisme religieux et philosophique! Vous avez entendu, en effet, le confident et ami du directeur de patronage qui vous disait : « Oui, l'ouvrier a le droit d'être socialiste, car il a toute *liberté d'opinions* ».

***

Rousseau n'a pas une influence moins directe sur M. Henri Lorin. Je prends la brochure de celui-ci, l'*Organisation professionnelle et le code du travail* (3e édition, Bloud, 1909), qu'il signe de sa qualité de « Président de l'Union d'études des catholiques sociaux ».

Le *Contrat social* de Rousseau a déteint étrangement sur M. Lorin. Ecoutez des passages comme ceux-ci :

Au point de vue social, le véritable et essentiel caractère de la liberté ne consiste pas dans l'absence de toute règle, ce qui serait la négation de l'ordre, mais dans la participation effective des individus à l'établissement des lois de la société dont ils font partie (1).

M. Lorin ajoute bien les mots : « lois qui doivent être conformes à la loi primordiale de l'activité humaine, à la loi morale », mais Rousseau ne l'aurait pas chicané pour si peu, car Rousseau, lui aussi, parlait de loi morale et de raison.

Et ailleurs :

1. *Op. cit.*, p. 9.

Les nécessités d'ordre social l'obligent (l'homme) à se soumettre aux lois du pays où il élit domicile et à se plier aux règlements de la profession qu'il embrasse. Sa liberté de droit dans l'une ou l'autre de ces sociétés se mesure à l'étendue de la part qu'il prend à l'établissement de ces lois et règlements (1).

Poursuivant son idée, M. Lorin veut plus que le mandat impératif; il veut le pouvoir direct constamment exercé par la majorité.

Ce qui réduit, dit-il, la portée de ce droit (droit d'élire les personnes chargées de résoudre les questions qui touchent le peuple) et ce qui, dans le domaine législatif, enlève au vote de chacun toute valeur décisive, c'est que l'élu n'est pas lié à ses électeurs. Rien ne le contraint à suivre le programme, sur lequel il a été nommé, sauf les préoccupations électorales, qu'il peut faire céder à d'autres considérations d'intérêt ou à d'autres vues d'avenir. Maître absolu de ses décisions, il n'en doit à personne un compte régulier; c'est expressément un irresponsable : ce qui fait que, en somme, l'électeur n'a que voix consultative pour la confection des lois. Elles peuvent ou non répondre à la volonté populaire, elles n'en sont pas l'émanation. On proclame le peuple souverain, mais cette souveraineté, il ne l'a que par intervalles et ne l'exerce que pour y renoncer... Chacun vote et personne n'est représenté. Voilà comment est pratiqué le suffrage universel : loin de conduire, comme il le faudrait, à l'affirmation des volontés réellement libres et toujours agissantes, il aboutit à l'abdication périodique et forcée de souverainetés abstraites (2).

Vrai, si je ne vous avais pas nommé M. Lorin, vous auriez attribué cette page, non pas au président des Semaines sociales, pour ne pas dire des catholiques sociaux de France, mais à un bon Jacobin de 1793, à qui le *Contrat social* tenait lieu d'Evangile! La constitution — demeurée inappliquée — de 1793 apparaît comme la moins éloignée des rêves ou des vœux de M. Lorin, quant au principe du vote et du pouvoir.

Pour échapper à cette objection d'une autorité toujours déléguée et abdiquée, mais jamais retenue, il faut, au dire de M. Lorin, des « organes ». J'avoue que je ne comprends pas bien, car le bureau même électif d'un syndicat dépouille bien les syndiqués de l'exercice quotidien du pouvoir. Le *referendum* ne fonctionnera qu'en cas de grèves et pas tous les jours. Mais passons. Passons, veux-je dire, à l'organisation.

On pourrait appeler tous les ressortissants de la profession à élire les membres de ce Conseil. Mais ne vaudrait-il pas mieux le composer des délégués des associations professionnelles existantes, en nombre proportionnel à leur importance? Ils formeraient par leur réunion la représentation exacte de la partie organisée de la profession, et leurs résolutions seraient l'expression précise de ces vœux. Un tel système se formulerait ainsi : *l'initiative à chacun, la délibération aux associés, la sanction à tous* (3).

1. *Ibid.*, p. 13.
2. *Ibid.*, p. 18-19.
3. *Ibid.* p. 20.

Toujours le verbiage du jacobinisme. Mais je note ceci . les syndiqués (appelez-les « associés », si cela vous fait plaisir) exerceraient leur autorité sur les non-associés. Après tout, ce serait bien la faute de ces derniers de s'être tenus en dehors et on le leur ferait expier! Dans le *Contrat social* de Rousseau il y a des choses toutes pareilles.

C'est bien du Rousseau. M. Lorin ne dit pas au singulier que l'homme est bon, mais il dit que les hommes sont bons au pluriel. Puisque l'homme est mauvais au singulier, il ne faut pas de liberté individuelle : ensuite parce que les hommes sont bons au pluriel, il faut l'omnipotence collective des masses. J'ai dit omnipotence : et cette omnipotence, qu'est-ce qui l'empêchera d'être le despotisme et la tyrannie des majorités sur les minorités? En 1793 les clubs tyrannisaient tout : mais aussi pourquoi les honnêtes gens n'étaient-ils pas dans les clubs ou dans les sociétés d'Amis de la Constitution? Et pourquoi n'y étaient-ils pas la majorité? C'était bien leur faute.

Mais ce système, s'il repose par un côté sur les axiomes de Rousseau, très nettement acceptés quoique très inconsciemment, repose aussi par ailleurs sur la théorie de la profession société naturelle. Voyons le lien entre l'un et l'autre principes.

D'abord, M. Lorin va commettre une hérésie de droit. « Les deux termes de *société* et d'*association*, dit-il, ont dans la langue juridique la même acception et s'emploient indifféremment l'un pour l'autre » (1). Dans la langue *juridique*, dites-vous? Cela prouve que vous ignorez cette langue : car la jurisprudence et l'opinion avaient commencé par établir une différence caractéristique, que la loi du 1er juillet 1901 a ensuite solennellement consacrée dans son article 1er. N'invoquez donc pas la langue juridique.

Cela dit, M. Lorin établit une définition de sa fantaisie. Est *société*, ce qui est « fait naturel, la conséquence d'un besoin ou l'effet d'une nécessité », au contraire, l'*association* est « un acte volontaire, le produit d'un contrat. La première comporte une organisation obligatoire... la seconde, une organisation libre ». Eh bien! voilà qui ne m'aidera guère à savoir si je dois appeler société ou association telle ou telle congrégation religieuse. Association probablement, puisque l'existence en est libre et facultative. Et pourtant, en fait, il y a infiniment plus de cohésion entre deux religieuses de la même communauté qu'entre un maçon et un autre maçon (puisque les maçons étrangers les uns aux autres sont quand même en *société*). De même, deux maçons ont infiniment moins de contact l'un avec l'autre et moins d'intérêts communs que deux associés de la même société en nom collectif, deux commanditaires ou bien deux actionnaires de la même Compagnie (que M. Lorin se contente pourtant de mettre en *association*, ainsi qu'il l'a déjà nettement expliqué en haut de cette

1. *Ibid.*, p. 10.

même page). D'un bout à l'autre donc, c'est un défi au sens commun — le sixième sens à ce que l'on dit — mais un sens bien incompatible, je crois, avec le sens social.

Et pourquoi ces jongleries perpétuelles avec le droit, le bon sens et le dictionnaire? C'est pour arriver à démontrer le soi-disant caractère naturel et nécessaire de la société professionnelle, laquelle, étant une société, est de ce fait beaucoup plus qu'une association selon la terminologie de M. Lorin. Mais vous allez voir comme il se coupe et s'embrouille.

> L'homme à l'égard du monde extérieur, dit-il, est caractérisé par deux traits, la position qu'il occupe et le travail auquel il s'applique. La communauté d'un de ces traits constitue un rapprochement qui entraîne un état de dépendance réciproque. Quand ce rapprochement a de la constance et de la durée, il donne lieu à un groupement naturel. Il y en a un qui naît de la communauté de résidence, un second qui dérive de la communauté d'occupation. Le fait que des hommes appliquent leur travail personnel à une même production ou à une même opération d'utilité générale, en un mot qu'ils ont la même profession, peut être assimilé au fait qu'ils habitent la même localité... Il appartient à chaque individu de choisir comme il l'entend son domicile et sa profession. Les nécessités d'ordre social l'obligent à se soumettre aux lois du pays où il élit domicile et à se plier aux règlements de la profession qu'il embrasse.

C'est ici que revenait la formule trouvée ailleurs et déjà citée par nous : que « la liberté se mesure à la part que l'homme prend à l'établissement de ces lois et règlements ».

En tout cas, j'arrête ici M. Lorin pour lui signaler une contradiction. La « communauté d'occupation », dit-il, engendre un « groupement naturel ». — Alors, lui dis-je, si je m'associe avec un ami pour faire le commerce de la soie ou pour être fumiste, cela fait entre nous deux, n'est-ce pas? un groupement naturel, une « société » proprement dite, d'après le vocabulaire Lorin. — Non, me répond-il; avec votre collaborateur de tous les jours, vous n'êtes qu'en association et ce n'est pas un « groupement naturel » parce que c'est simplement la conséquence d'un contrat que vous avez passé : mais avec tous les autres marchands de soie ou tous les autres fumistes vous êtes à l'état de groupement naturel et de véritable société. — Conclusion : je suis moins étroitement lié avec mon collaborateur quotidien qu'avec une quantité de gens que je n'ai jamais vus, ne verrai jamais et dont j'ignore les noms. Pourtant je n'invente pas : M. Lorin a bien expliqué qu'ici « la détermination relève du jugement personnel, que la production y dépend de l'initiative privée, et que l'existence ou l'inexistence (de cette convention volontaire) n'affecte pas l'ordre social (?) » et que par conséquent c'est seulement une « association » (1). Comment? le fait qu'il existe ou qu'il n'existe

1. *Op. cit.*, p. 10.

pas de sociétés commerciales ou industrielles en nom collectif, de sociétés anonymes ou en commandite par actions de mines, de chemins de fer, de banque, de métallurgie, etc., ce fait-là « n'affecte pas l'ordre social »? Il ne l'intéresse pas en bien ou en mal et lui est indifférent?

Mon Dieu, je vous remercie de ne pas m'avoir donné le sens social, puisque, à ce prix-là, vous m'avez laissé le sens commun, que je préfère de beaucoup!

La seconde partie du travail de M. Henri Lorin est consacrée au salariat. « Dieu, dit-il, a fixé l'*équivalence fraternelle* comme principe fondamental des relations réciproques entre les hommes... De par Dieu, donc, il incombe aux hommes d'assurer la sauvegarde de l'*équivalence fraternelle* dans l'institution des régimes d'appropriation, de production et de répartition (1)... La personne humaine intervient dans l'apport du salarié, apport qui n'est pas le résultat de son travail incorporé dans un objet... L'intervention des pouvoirs publics doit s'exercer par un ensemble de lois et d'institutions destinées à neutraliser, grâce à l'action de la contrainte légale, les effets de la prépondérance capitaliste, pour réaliser l'*émancipation* des ouvriers et leur assurer une véritable *autonomie* ». Nous aboutissons ainsi à des formules purement sillonnistes.

Relisez la Lettre sur le Sillon et comparez-la, par exemple, à ces lignes de M. Lorin : « Chaque citoyen a des droits politiques qu'il doit pouvoir faire valoir en connaissance de cause; vivant dans une démocratie, il est intéressé au bon fonctionnement du régime, en vertu de la quote-part des droits qu'il détient et qu'il doit exercer sous peine d'abdication... Or, l'éducation politique exige d'abord du temps pour l'apprentissage et ensuite des loisirs périodiques... Le travailleur doit donc avoir la faculté de s'instruire un peu chaque jour de ses devoirs politiques » (2). — Et ses devoirs religieux?

Voilà pourquoi l'école des Semaines sociales s'assied si allégrement... passez-moi le mot!... sur le Lettre de Pie X à propos du Sillon! Pie X, y pense-t-on, nous dérange et nous gêne : eh bien! n'en parlons pas et ignorons-le.

Nous avons vu quelle est l'essence du contrat de travail selon M. Lorin. C'est la personne même du salarié qui en est l'objet. L'opération prend ainsi « le caractère d'une œuvre collective entre l'employeur et lui ». Il en sort un « lien infrangible d'association, supérieur à toute convention » (3). Mais étant données, d'une part, « l'obligation morale qui lie l'être humain à ses descendants et à

1. En matière de propriété, comment l'équivalence sera-t-elle logiquement autre chose que l'égalité? Je ne vois pas qu'une somme d'argent ou une terre soient l'équivalent d'une autre somme ou d'une autre terre, si elles ne sont pas égales. Quel bafouillage!

2. *Op. cit.*, p. 30-43.

3. *Op. cit.*, p. 48.

ses ascendants », et, d'autre part, « l'obligation qui le lie aux membres de sa profession », il y aurait « contradiction dans les termes mêmes du problème si on voulait résoudre celui de la détermination du salaire vital d'une façon indépendante par rapport à chaque travailleur pris séparément. Ce mode de procéder serait, en outre, incompatible avec l'interdépendance qui existe de fait entre tous les salariés d'une profession » (1). D'où nécessité de faire « deux parts du salaire vital, destinées l'une à être réservée, l'autre transmise » (2). Mais dans quelle proportion? M. Lorin n'en dit rien, et son silence pourrait nous laisser aboutir peu à peu à un communisme déguisé.

M. Lorin devient donc tout à fait un socialiste syndicaliste.

Ce qui me frappe aussi, c'est partout l'ignorance et le dédain des conséquences économiques inéluctables et fatales.

Ainsi la réduction des heures de travail aurait aux yeux de M. Lorin le grand avantage de « permettre à un plus grand nombre d'ouvriers de travailler, dernière considération qui relève de l'intérêt général plutôt que du principe de la dignité de l'homme et de son droit à la vie » (3). — Eh bien, non! répondrai-je. L'intérêt général, c'est que l'humanité progresse, même matériellement, et qu'il y ait beaucoup de richesses produites pour que plus d'hommes puissent vivre et chacun vivre plus confortablement. Alors pourquoi voulez-vous restreindre artificiellement la production? Il y aura toujours des besoins à satisfaire et par conséquent du travail à donner : ce sont les questions d'équilibre qui sont délicates et non pas celles de total ou de quantités absolues.

Autre remarque :

« Aujourd'hui, dit M. Lorin, la somme des salaires que touche annuellement un ouvrier dépasse *rarement* et *de peu en tout cas* (c'est nous qui soulignons) la quotité *indispensable* à l'entretien matériel d'un individu *isolé* » (4). — Eh bien! je ferai cette objection à M. Lorin. Comment explique-t-il que la classe ouvrière se renouvelle et ne s'éteigne pas, s'il n'y a que l'indispensable pour l'entretien de l'ouvrier isolé? Cependant l'Europe a doublé de population en un siècle, et l'accroissement s'est produit tout entier pour ainsi dire dans les villes et les milieux industriels, alors cependant que les statistiques les plus impartiales démontrent que le salaire *nominal* (c'est-à-dire mesuré, non pas en argent, mais en quantité de denrées nécessaires achetable avec cet argent) était beaucoup moins élevé en France, Angleterre, Belgique, Allemagne, etc., il y a cent ans et cinquante ans qu'il ne l'est maintenant? M. Lorin déclare impossible le renouvellement d'une population ouvrière; l'histoire lui ré-

1. *Op. cit.*, p. 55, 56, 59.
2. P. 61.
3. P. 49.
4. P. 63.

pond qu'il a eu lieu et que même au XIX[e] siècle il y a eu un accroissement dont aucun siècle antérieur n'avait donné l'exemple. M. Lorin raisonne comme les gens qui vous disent qu'il ne peut pas y avoir de miracles et que par conséquent ce n'est pas la peine d'aller à Lourdes pour voir s'il y en a. Mauvaise logique. Votre principe est faux, s'il est précisément arrivé ce que votre principe déclarait irréalisable ou contradictoire en soi.

Adam Smith avait fort bien vu la loi économique dont M. Lorin nie l'existence. « Il faut de toute nécessité, avait-il dit, qu'un homme vive de son travail et que son salaire suffise *au moins* à sa subsistance. Il faut même quelque chose de plus *dans la plupart des cas :* autrement il serait impossible au travailleur d'élever une famille » (1). Et dans Adam Smith ce mot *il faut* ne vise qu'une loi économique, simple vérité de fait, mais nullement une loi morale, qui serait ici hors de son sujet. Adam Smith a expliqué le fait : M. Lorin l'a déclaré absurde et s'est bouché les yeux pour pouvoir le nier.

Il y a même, dans notre société contemporaine, ce fait qui contredit brutalement M. Lorin : à savoir que l'ouvrier qualifié à salaires élevés, l'ouvrier qui gagne 10 ou 12 fr. par jour limite beaucoup plus sa famille que le simple manœuvre. Donc ce n'est pas le taux actuel des salaires qui, chez l'ouvrier qualifié, limite la natalité et le taux de la progression.

***

Je n'ai plus qu'à conclure en quelques lignes ou plutôt le lecteur a déjà conclu pour moi.

La vérité, c'est que l'Encyclique *Rerum novarum* a servi, bien à tort, de prétexte à des commentaires et à des interprétations aussi invraisemblables qu'inadmissibles.

Avec cela, nous nous trouvons en face de toute une littérature catholique-sociale, qui a un double caractère : d'une part l'ignorance et parfois aussi le mépris de l'économie politique proprement dite; d'autre part, la fréquence des emprunts au socialisme tout court et sans épithète. On veut nous représenter « l'école catholique » comme une école *sui generis*, originale, ennemie à la fois du libéralisme et du socialisme. Hélas! pourquoi ne voit-on pas que ces écrivains qui prétendent la constituer, répudient bien à tort ce qu'il y a de sensé, de judicieux, de bienfaisant même, dans la liberté économique des conventions et du travail? Pourquoi ne voit-on rien de ce que Rousseau et le *Contrat social* ont fourni à quelques-uns de leurs coryphées? Pourquoi enfin n'avouent-ils pas eux-mêmes tout ce qu'ils prennent chaque jour au socialisme? Après quoi, ce sera le socialisme, bien plus que la religion, qui profitera de leurs élucu-

1. Adam Smith, *Richesse des nations*, l. I, ch. VIII (tr. fr., t. I, p. 88).

brations fantaisistes et de leurs divagations. Le R. P. Fontaine avait bien raison quand il disait : « Si le socialisme, le vrai, le socialisme d'Etat ou le syndicalisme, s'installe définitivement dans notre pays, c'est que le socialisme catholique, celui qui se prévaut des approbations et des bénédictions de l'Eglise lui aura préparé les voies » (1). Seulement, ces approbations ou ces bénédictions, il les usurpe ou les invente

On a beaucoup remarqué les deux récents articles de la *Civiltà cattolica* intitulés *Syndicalisme chrétien ?* Pour aujourd'hui, nous nous bornerons sur eux à une seule remarque : c'est que les auteurs que cette revue a critiqués et désapprouvés, sont tous des Français, MM. de la Tour-du-Pin, Lorin, Bazire, Boissard et l'auteur non nommé d'un « Manuel de sociologie catholique ». Le catholicisme social, cependant, n'est pas répandu seulement en France; il est même d'origine autrichienne plutôt que française. Pourquoi donc la *Civiltà* n'a-t-elle visé que des auteurs français, si ce n'est pas que le péril est en France d'une gravité particulière, par suite de certaines complicités bien imméritées et bien surprenantes qui y poussent inconsciemment les honnêtes gens?

J. RAMBAUD.

A PROPOS DU DERNIER LIVRE DE M. L'ABBÉ MOREUX "QUE DEVIENDRONS-NOUS APRÈS LA MORT?"

Les divers ouvrages de M. l'abbé Moreux se sont succédé rapidement et lui ont conquis à juste titre la faveur du grand public auquel ils s'adressaient. Ecrits dans une langue claire et facile, d'un style alerte et vivant, ils captivent le lecteur par l'intérêt du récit, le pittoresque des comparaisons et la richesse descriptive des merveilles astronomiques. Par-dessus tout enfin, ils chantent un hymne d'adoration envers Dieu, paraphrasant la magnifique parole de l'Ecriture : « Cœli enarrant gloriam Dei » et laissent à la dernière page les esprits et les cœurs sous une impression profonde et durable.

1. R. P. Fontaine, S. J., *Le Modernisme social*, 1911, p. 418.

Mais dans son ardeur à combattre la doctrine matérialiste, à en démontrer par tous les domaines scientifiques la lamentable insuffisance, le sympathique savant avait déjà sacrifié à la mode et à la pensée cartésienne les qualités secondes de la matière. A son insu, prisonnier des thèses philosophiques modernes, qu'il n'a sans doute pas eu le temps d'étudier à fond, il avait déjà parlé leur propre langage. Il avait osé déclarer qu'en dehors de nous, il n'y a ni lumière, ni couleurs, ni chaleur, ni odeurs, ni son, ni presque aucune des qualités sensibles que nous percevons dans les corps qui nous entourent; mieux encore, il avait précisément tourné contre son adversaire, cette affirmation hardie d'une fausse science, et « puisque, disait-il, il n'y a rien dans la nature qui ressemble à ces sensations diverses que nous en avons, nous sommes amenés à reconnaître que seule l'existence de l'âme suffit à les rendre explicables. »

Or, la vérité, ou plutôt la connaissance de la vérité ne saurait être maintenue ou consolidée par une suite d'erreurs, bien au contraire, et l'efficacité probante de nos arguments dépend de leur nature propre, et pas du tout de l'excellence de nos intentions. Défendre une bonne cause avec de mauvais raisonnements est un moyen élégant de la compromettre.

A vrai dire, les initiés de la philosophie thomiste, ont tous les jours l'occasion de constater et de déplorer combien le subjectivisme moderne a fait et fait encore de ravages et de victimes. La subtilité de cette erreur est telle qu'on la voit filtrer en tous sens, non seulement à travers un grand nombre d'excellents ouvrages étrangers à la religion, mais bien plus, dans ceux-là mêmes qui sont destinés à sauvegarder la foi catholique, à la protéger ou à la défendre.

Il nous a paru devoir jeter à l'auteur un cri d'alarme. Puisse-t-il être entendu! Son nouveau livre : « Que deviendrons-nous après la mort », visiblement inspiré (quoiqu'il s'en défende) par le noble souci de ramener des égarés au Christ, va, en effet, beaucoup plus loin que par le passé dans cette voie dangereuse et funeste.

Nous serions amplement satisfait de notre effort d'analyse et de critique si M. l'abbé Moreux, dont nous sommes, par ailleurs, le fervent admirateur, en arrivait à réviser sa pensée sur ce point; à comprendre qu'il faut résolument barrer la route au subjectivisme envahissant, parce qu'il conduit infailliblement au scepticisme; que, loin de lui abandonner comme illusoire toute notre connaissance sensible, il faut au contraire en proclamer hautement l'exactitude et la légitimité; qu'au surplus toutes les concessions faites à cette erreur protéiforme, sapent par la base les fondements de la philosophie catholique, et qu'enfin on a mauvaise grâce ou plutôt mauvaise logique à conserver intactes les conclusions de cette philosophie, lorsqu'on a, par avance, trop à la légère, rejeté au loin tous les éléments qui en constituent la synthèse.

I

Tout d'abord, M. l'abbé Moreux, prenant les devants, nous invite à ne voir dans son livre « qu'une œuvre de science ».

« Admettant le dogme catholique et l'enseignement philosophique » de l'Ecole, je n'ai pas cherché à apporter des preuves nouvelles » de l'immortalité de l'âme et des conditions de la vie future. Loin » de moi la pensée de renouveler l'apologétique; je pénétrerai le » moins possible sur le terrain philosophique ».

Nous entendons bien ces paroles, et devons lui en donner acte. Mais nous lui demanderons aussitôt si une pareille neutralité est possible. Croit-il donc arrêter une conséquence après avoir admis un principe? Posées les prémisses, la conclusion est là. Il ne suffit pas de dire qu'on ne veut pas faire, qu'on ne fera pas de métaphysique.

Précaution vaine! Illusoire promesse! Depuis longtemps, les positivistes et tous les adversaires de la philosophie traditionnelle, nous ont accoutumés à ces affirmations solennelles qu'ils ne feraient jamais de métaphysique. Ils en prenaient comme un engagement d'honneur. Nous savons, tous, ce qu'il en est advenu. Malgré eux ils se sont mis à chercher l'explication satisfaisante des phénomènes qu'ils observaient, ils se sont demandé, comme nous : Qu'est-ce que c'est? Comment est-ce fait? D'où cela vient-il? A quoi cela sert-il? Pourquoi en est-il ainsi? Comme nous, et malgré eux, ils ont exercé leur raison, ils se sont posé exactement les mêmes questions. Ils ont fait de la métaphysique — et même du dogmatisme qui plus est. Pas un n'y a échappé — on n'échappe pas à la métaphysique.

Pour M. l'abbé Moreux, est-il donc étonnant qu'il en soit de même? Quoi qu'il en ait dit, il ne s'en tiendra pas là. Il ne le pourra pas, il raisonnera, il argumentera, il expliquera. D'ailleurs, s'il ne l'avait pas fait, à quoi donc eût servi son livre, et qu'aurions-nous à écrire à son sujet?

Dans ce même passage nous signalerons aussi ces mots « admettant l'enseignement de l'Ecole ». Cette phrase nous paraît franchement dangereuse. Tout lecteur non averti, saura naturellement en déduire que l'Ecole a professé et professe tout ce que va dire notre auteur au point de vue philosophique et par suite, qu'elle enseigne le subjectivisme, et toutes ses conséquences.

Disciple obscur mais fidèle de la scolastique, nous protestons ici de toutes nos forces. Rien n'est plus faux. Le Thomisme a de tout temps combattu pour la légitimité de notre connaissance sensible, c'est même là une de ses caractéristiques; et c'est sur cette base inébranlable qu'il a solidement édifié toute la connaissance humaine.

Fondé sur le réel sensible, il n'a jamais permis à l'homme de douter de ses sens et de sa raison dûment interrogés, et, ce faisant,

il a contribué au magnifique développement de toutes les sciences, qu'il protégeait par Aristote depuis leur origine, et dont il a, sans défaillance, présidé toutes les victoires.

M. l'abbé Moreux nous paraît avoir suivi trois étapes; d'abord il fut subjectiviste à la manière de Descartes, et tel nous le retrouvons ici au début de son livre. Puis, plus loin il a versé dans le dynamisme pur, et enfin s'éloignant de plus en plus de la réalité connue, il a disparu, ou voulu disparaître dans une certaine quatrième dimension de l'espace!

Toutefois, durant ce long parcours, le bon sens reprenant le dessus, que d'hommages rendus malgré lui à la vérité! en dépit de sa thèse, et qui forment un contraste saisissant, une frappante contradiction avec les autres passages où s'étale la fantaisie et le rêve d'une imagination qui a perdu tout contact avec la réalité!!

Ainsi, par exemple, il nous dira : « La Foi, assise sur les témoignages émanés de Dieu, ne saurait nous induire en erreur ». Belle parole en vérité, et à laquelle nous applaudissons sincèrement et de tout notre cœur. Nous sommes ici du même avis. Mais, prenez-y garde, Monsieur l'abbé, cette parole, qui est vôtre, condamne le subjectivisme que vous allez nous montrer tout à l'heure. Qu'est-ce que le témoignage? Comment avons-nous connaissance des témoignages?

Evidemment, par nos sens — surtout par la vue et l'ouïe. — Ne comprenez-vous pas que si l'œil et l'oreille ne peuvent nous apprendre rien d'exact sur le monde extérieur, c'en est fait du témoignage? c'en est fait du fondement de notre foi? c'en est fait, enfin, de notre foi elle-même?

La valeur du témoignage, fondement de votre foi, est étroitement liée à la valeur de notre connaissance sensible. Et quelques pages plus loin, vous allez ruiner celle-ci, ou plutôt essayer de la ruiner.

Les sons et les couleurs existent réellement en dehors de nous et représentent fidèlement les actions qu'exercent sur nous les objets extérieurs : voilà ce qu'enseigne l'Ecole, et voilà ce qui lui permet de parler sans se contredire, du rôle immense que joue le témoignage à tous les âges de la vie, et à toutes les époques de la société humaine.

M. l'abbé Moreux continue :

« Que m'apprend la physique? Qu'en dehors de moi, il n'y a ni » chaleur, ni son, ni couleur, mais simplement une vibration ».

Nous lui répondrons : Quelle physique? celle qui veut tout expliquer par le mouvement? Oui, nous connaissons, en effet, son extraordinaire prétention. Mais y a-t-elle réussi? Son ambition se bornait à mesurer les choses, à mesurer le devenir et le mouvement; elle avait en conséquence à prendre la réalité par ses côtés mesurables.

Jusque-là elle avait toute compétence et nous applaudissions à ses exploits, nous la félicitions de ses triomphes.

Mais s'en est-elle tenue à ce point? Non. Le physicien, disciple de Descartes, est allé plus loin, il a voulu philosopher (je vous dis qu'on n'y échappe pas), et comme il était accoutumé à ne voir que cet aspect mesurable des choses, comme il était grisé de ses propres découvertes, il a osé dire que toute la réalité se réduisait à l'objet de son étude. Voilà le sophisme tout entier.

D'autres physiciens plus observateurs savent très bien que le mouvement, ou plutôt le changement de lieu, n'est que le côté le plus superficiel, le plus incomplet de tous les phénomènes de l'univers. Se limiter à cette constatation, affirmer qu'il n'y a rien autre chose, c'est surtout manifester une prodigieuse ignorance de la nature, c'est nier *a priori*, les faits les plus évidents, les qualités, les puissances, les forces, les activités innombrables dont le monde entier est le théâtre, à chaque instant de la durée, et où elles jouent sans relâche, produisant les effets les plus divers, les changements les plus inattendus

Que le positivisme matérialiste prenne à son compte cette immense négation, laissons-la-lui. Nous savons, en effet, que l'unique motif qu'il peut invoquer, c'est qu'il ne s'occupe que de la quantité, parce que seule la quantité est directement accessible à la mesure.

Mais nous serions bien naïfs d'adopter ses fallacieuses conclusions. Ce serait une élégante subtilisation de tout ce qui n'est pas susceptible de mesure directe; ce serait manifester à tous, une pauvreté de vue misérable, une véritable infirmité d'esprit, ce ne serait faire ni de la science ni de la philosophie.

Nous ne nous attarderons pas à citer tous les passages où M. l'abbé Moreux insiste sur le subjectivisme de nos sensations. Il dira par exemple : « Si la philosophie nous enseigne que nous construisons » en quelque sorte le monde extérieur d'après nos sensations ». Quelle philosophie, Monsieur l'abbé? Celle que nous dénonçons, celle que combat l'Ecole, celle qui veut enfermer le sujet en lui-même sans lui permettre de connaître le réel par les sens? Oui, celle-là, sans doute. Mais ce n'est pas la nôtre, et ce ne doit pas être la vôtre non plus.

De temps à autre, M. l'abbé s'est élevé contre cet idéalisme subjectiviste et, admettant imprudemment ses majeures et ses mineures, il a cru pouvoir échapper à sa conclusion, et sauver l'existence du monde par l'inférence de Cousin. A nos sensations il faut une cause, ce n'est pas nous, donc c'est l'extérieur Mais cela ne sauve rien. Jamais ne fut et ne sera valable, cette manière de conclure à l'existence des objets en dehors de nous.

D'ailleurs lui permettrions-nous, sans qu'il en ait le droit, d'en déduire cette existence, qu'il ne serait guère plus avancé, et il en

fait lui-même l'aveu, « il ignore en quoi consiste cette réalité du non-moi ». Le monde ne sera donc plus pour lui que la cause inconnue de nos sensations. Et le voilà de nouveau en pleine prison dans le subjectif sans pouvoir s'en évader.

Les lignes, citées plus haut, sont significatives. Nous saisissons en flagrant délit cet état d'esprit si répandu, qui consiste à mettre en suspicion tout ce qui nous vient des sens.

Et cependant nous avons eu et nous aurons le plaisir d'entendre l'éminent astronome nous parler de la chaleur du soleil, des torrents de lumière qu'il verse dans l'espace, des couleurs des astres lesquelles varient suivant leur âge, des éclipses, des photographies des phénomènes célestes, des observations sans nombre que tous les observatoires du monde font et refont chaque jour. Il nous répétera que cette étonnante science de l'astronomie possède des données si précises qu'elle peut prédire, et qu'elle prédit, à coup sûr, à une seconde près, l'apparition d'une éclipse, le retour d'une comète, ou tout autre phénomène planétaire. Magnifique spectacle que l'homme ne peut contempler sans une profonde admiration! Témoignage éclatant de la puissance de nos sens et de notre raison!

Qui ne voit l'abîme d'incohérences où cette méthode nous plonge!

Les sens sont disqualifiés en principe, et en fait nous leur devons les plus beaux triomphes. Considérés comme des témoins menteurs qui disent la vérité, ou comme des témoins véridiques qui mentent; ils ne peuvent, nous dit-on, nous donner aucune connaissance, et cependant jamais on ne parla davantage d'observations, d'expérimentations, de sciences expérimentales, qui font profession de n'admettre que ce qui se voit, que ce qui se touche.

(Le non sens devient ici une étoile de première grandeur que notre astronome verra sans télescope).

A tous ces pauvres savants myopes qui nous parlent de mouvement, de vibrations, nous posons une toute petite question. Comment ont-ils vu ce mouvement et ces vibrations? Sans nul doute, c'est avec leurs yeux, armés ou non de microscopes, mais toujours avec leurs yeux. Ils transcrivent toutes leurs observations et toutes leurs mesures en notations visuelles. Et alors? Que devient leur profession de défiance! Mais ce mouvement lui-même! Cette grande idole moderne! N'est-ce pas donc une sensation comme les autres? Vraiment elle n'est pas autre chose, et en vain nous veut-on la faire adorer comme le fond même de la réalité, comme le Jéhovah de la physique, disait Fouillée. On n'y parviendra pas.

Bon gré, mal gré, le mouvement doit être considéré logiquement comme une illusion au même titre que la couleur, la lumière et le son, etc.

On ne fait pas sa part au scepticisme, on ne peut douter un seul

instant de l'aptitude de nos sens, sous peine de rendre toute notre connaissance inintelligible.

Il y a des vibrations. Soit, acceptons-le. Mais ces vibrations moléculaires ou autres n'expliquent pas le monde. Bien mieux elles ont besoin d'être expliquées elles-mêmes.

Le mouvement et la quantité mesurable impliquent des qualités, des énergies, des activités spécifiques, et c'est par elles, par les causes que l'univers devient intelligible.

Les hommes amateurs de quantité, peuvent en être mécontents, mais les faits leur donnent tort, il faut laisser sa place à la qualité, et cette place est la première.

Ils ne peuvent pas la mesurer, se plaignent-ils; tant pis pour eux; qu'ils se résignent à la voir comme elle est, et qu'ils mesurent le côté quantitatif représentant fidèle mais dérivé de puissances supérieures.

II

Jusqu'à présent, M. l'abbé Moreux n'avait été que cartésien. Il avait soigneusement conservé l'étendue dans les corps.

Il n'avait pas encore franchi cette limite. Mais on peut aller plus loin, on est allé plus loin. Leibniz, contemporain de Descartes, ayant saisi tout ce qu'il y avait d'étrange dans la méthode cartésienne, qui méconnaissait ou ignorait les forces et activités spécifiques des corps, se mit en violente réaction contre elle, adora ce qu'avait brûlé Descartes et brûla ce qu'il avait adoré. Il affirma l'existence de l'énergie, de la force, avec la même netteté, avec laquelle Descartes avait affirmé l'étendue.

A sa négation de la force, il répondit par la négation de l'étendue. Le dynamisme pur succédait au mécanisme pur. M. l'abbé Moreux nous paraît avoir suivi cette même pente qui porte aux extrêmes.

Le vieux cadre cartésien, une fois brisé, paraît avoir cédé le champ à ces énergies dont les manifestations s'imposaient à tous les chercheurs consciencieux.

Dans cette seconde étape cependant, notre éminent astronome n'a pas marché avec la même assurance que dans la première. Il serait fastidieux d'énumérer ou de citer les passages qui affirment l'étendue, et ceux qui la nient. Il semble que cette négation de l'étendue soit décidément plus malaisée à soutenir que les autres. M. l'abbé va et vient de la suppression au rétablissement de cette étendue, dix fois, vingt fois, et davantage. Le oui et le non se côtoient presqu'à la même page. Nous ne pouvons donc pas dire qu'il est un dynamiste pur sans faire de réserves. Mais après lui avoir donné acte de ces réserves, après avoir écrit que sur ce point, sa pensée est flottante, indécise, qu'elle est « en vibration » (comment mieux dire? puisque

nous parlons si souvent de vibration), nous pouvons cependant l'accuser d'être beaucoup trop souvent un dynamiste pur.

Ainsi, « l'air que vous respirez, la poussière que vous foulez, ce » papier que ma plume parcourt, tous ces objets sont composés d'ar- » mées de molécules vibrant, marchant à des vitesses fantastiques ». Encore les vibrations explicatives... ou prétendues telles.

Définir une force par « ce qui est capable de faire passer un corps » de l'état de mouvement à l'état de repos, ou de modifier le mou- » vement existant », c'est pour lui « ne rien définir, et prendre l'effet » pour la cause »!!?

Plus loin « l'électron est une simple charge électrique privée de » matière pondérable ».

Enfin, plus carrément : « La force est la seule réalité sensible ». « Toutes les études récentes tendent à montrer que l'énergie, la » force, en un mot, constitue la seule réalité accessible à nos sens ».

Point de doute, M. l'abbé Moreux nous supprime ici l'étendue.

En effet, à quelques pages de là, non seulement il la supprime, mais il exprique pourquoi on doit la supprimer. « L'étendue en » dehors de nous ne correspond pas, sans doute, à ce que nous » croyons ».

« Ce qui fait l'étendue, c'est donc la multiplicité des causes exter- » nes, agissant sur une multiplicité de parties », véritable tautologie, à laquelle il n'a pas pris garde, car cette multiplicité de parties est évidemment l'étendue.

« Ce qui forme l'essence de l'étendue, c'est la multiplicité et même » la complexité des rapports ». Nous reconnaissons ici la formule de Leibniz que M. l'abbé Moreux a combattue un peu plus haut. (Les contradictions forment un enchevêtrement inextricable). L'étendue devient un rapport de coexistences, affirmation qui ruine l'essence même de l'étendue, et dont on a fait depuis longtemps une réfutation décisive.

Ici, cette formule est une sorte de préparation à l'hyperespace et à la quatrième dimension dont nous parlerons plus loin, car nous lisons : « Nous sommes loin de connaître toutes les lois des rapports » qui existent entre les différentes particules matérielles, et ces rap- » ports ne nous apparaissent pas comme nécessaires ».

Ainsi l'étendue cesse d'être un rapport de dimensions, c'est un rapport d'actions, de causalités; rien ne s'opposera, comme nous le verrons, à admettre un quatrième rapport qu'on nommera la quatrième dimension, après avoir longuement prouvé ou cru prouver que l'étendue n'est pas un rapport de dimensions, mais de coexistences.

« L'étendue est une notion forgée ». Ici on croirait entendre Kant que notre auteur a pourtant critiqué un peu plus haut.

Si nous citons encore que « l'atome n'a pas d'étendue, pas d'éclat,

pas de couleurs, pas de dureté, pas de densité ». Que lui reste-t-il donc?

« Que le caractère brut d'un corps matériel est donc avant tout la multiplicité »;

« Que la dernière particule matérielle (force) est inétendue ».

Nous croirons avoir fait assez pour nous permettre d'argumenter contre notre auteur.

D'ailleurs, il se pose lui-même l'objection capitale que nous allions lui faire. « Reste, dit-il, la fameuse objection : Comment former de l'étendue avec de l'inétendu? » Nous sommes curieux de connaître sa réponse, la voici : « Je pourrais me contenter de répondre, en me » basant sur des analogies ». C'est vraiment très commode, mais poursuivons : « L'étendue est un phénomène d'intuition sensible; pour- » quoi, dès lors, serait-il en dehors de moi, comme il est en moi? » Vous distinguez parfaitement le subjectif de l'objectif quand il » *s'agit du son*, de la lumière et de l'odeur. Il n'y a donc là pas de » raison pour que l'étendue subjective soit mieux représentative de » l'étendue objective qu'une note ou une couleur. Ce sont des vibra- » tions moléculaires ».

A ses yeux, il ne saurait mieux dire pour s'excuser, mais combien cela confirme notre thèse, combien cela l'accuse davantage!

Nous avons pu nier l'objectivité de la couleur, de la lumière et du son, dira-t-il, et personne n'a protesté; cela, au contraire, est couramment admis. Je ne vois pas pourquoi, poursuit-il, vous pourriez protester maintenant.

Ah! comme il dit vrai! et qu'il a pleinement raison contre les Cartésiens, ses premiers maîtres! Mais ce reproche, qui les frappe durement, ne nous atteint pas le moins du monde. L'Ecole, en effet, a toujours dénoncé cette erreur, elle combat toujours contre elle. N'ayant pas eu la folie de douter des sens, nous ne permettons pas qu'on nous sabote, ou qu'on nous escamote l'étendue, pas plus que les autres qualités sensibles. Et à ces prétentions si hardies de M. l'abbé Moreux, nous allons précisément reprocher de ne pas l'être assez, de ne pas aller jusqu'au bout.

Dans votre système, lui dirons-nous, vous vous arrêtez trop tôt. Vous continuez à parler de force, de mouvement, de vitesse. Qu'est-ce donc? Vous ne le pouvez pas. Comprenez donc enfin que rien, absolument rien, ne peut échapper au naufrage où vous entraîne cette négation radicale, et qu'un subjectiviste doué de logique, devrait s'abstenir d'écrire, de parler, ou même de remuer le doigt comme faisait Cratyle. Avec le sceptique, au fond d'un abîme de ténèbres, avec lui et comme lui, le subjectiviste n'a plus qu'un seul droit, celui de se taire.

Le langage vous trahit, Monsieur l'abbé. Vous venez d'écrire : « L'étendue est un phénomène d'intuition sensible ». Vous entendez? « d'intuition ». Quel est le sens de ce mot? Il signifie voir,

voir les choses comme elles sont, et non pas (comme vous croyez) les forger, les rêver, en un mot, ne pas les voir, les ignorer.

Ne nous attardons plus. Il nous a promis beaucoup mieux, il va nous expliquer cette genèse de l'étendue, par l'inétendu. Redoublons d'attention, c'est le moment plus que jamais.

« Nous avons montré, que la notion d'étendue n'implique essen-
» tiellement que deux idées : celles de multiplicité et de relation.

» Des forces matérielles, multiples par leur action entre elles et
» par rapport à moi, peuvent fort bien constituer l'étendue à la fois
» subjective et objective et nous allons le démontrer ».

« Constatons d'abord qu'il suffit que des forces matérielles exer-
» cent leur action simultanément sur une plus ou moins grande
» partie de mon corps, pour que naisse en moi l'idée d'étendue con-
» tinue. »

Arrêtons-nous là; l'auteur poursuit, en effet, en parlant à grand renfort de détails, du nombre plus ou moins grand de nerfs ou de terminaisons nerveuses, pour expliquer les différences de grandeur dans l'étendue; mais nous en avons assez pour conclure. Ces phrases sont éminemment équivoques et ne démontrent rien, sauf une chose, l'embarras, la confusion de l'auteur.

Si des forces matérielles (même inétendues) peuvent agir sur les parties de mon corps, c'est que vous rétablissez subrepticement l'étendue par ces mots « les parties de mon corps ». Or, vous ne le pouviez pas, car mon corps est matériel, étendu, cela est bien vrai, mais point pour vous; non, car pour vous, il est ou doit être ce que sont les autres corps, c'est-à-dire des forces inétendues, et vous ne pouvez nous donner l'explication que vous nous aviez promise. Vous restez avec Leibniz, vous êtes à ce moment un dynamiste pur, qui ne connaît d'autre réalité que la force.

Le lecteur n'aura pas de peine à saisir le vice de ces raisonnements. S'il y a au monde une évidence palpable, tangible, une évidence type, c'est assurément l'évidence de l'étendue. C'est le fait le plus indéniable de la nature. Aussi nos négateurs ont-ils de tout temps rencontré sur ce point une résistance beaucoup plus vive; le sceptique qui tente de se soustraire à l'étreinte de cette observation, et désire se persuader que les corps n'existent pas, ou ne sont pas étendus, ne peut soutenir ce défi, et dans la pratique se comporte comme les autres hommes.

Et comme les négations s'engendrent les unes les autres, et que le propre de l'erreur est de se dissoudre, de se détruire elle-même, nous disons à M. l'abbé Moreux : Que devient dès lors le mouvement, votre mouvement? Que deviennent les célèbres, vos célèbres vibrations moléculaires dont vous parlez si souvent? Croyez-vous qu'elles puissent subsister? Où? Quand? Et comment? sinon dans l'étendue? Ne voyez-vous pas que le mouvement, la vibration, la vitesse, impliquent

l'étendue, un point de départ, une arrivée, une direction, toutes notions qui n'ont de sens que par l'étendue, et par la force?

Ne sentez-vous pas, sous votre poussée, chanceler tout l'édifice scientifique? Ne vous apercevez-vous pas que votre domaine spécial est particulièrement bouleversé?

Les sciences physiques et astronomiques vivent et se meuvent dans l'étendue. Toutes reposent sur cette certitude que l'étendue réelle correspond à l'idée que nous en avons. Elles font profession de mesurer cette étendue objective; dans ce but, elles inventent des instruments merveilleux qui reculent à d'incroyables distances, la portée de nos regards.

La science ne suppose rien et dans ce monde visible, ne devine rien sans l'étendue. Et nous terminons enfin en demandant à notre savant astronome de quoi donc il entretient d'ordinaire ses nombreux lecteurs. Ne serait-ce point de distances? de localisations dans l'espace? de dimensions? de vitesses? de mouvements?

Ne nous a-t-il pas dit qu'on avait mesuré la distance de la terre au soleil, ou aux étoiles, ne nous a-t-il pas appris quel chiffre prodigieux de kilomètres, cela représente? N'a-t-il pas lui-même calculé les diamètres de la photosphère, et la hauteur des protubérances solaires?

Nous nous souvenons précisément d'une conférence faite à Bordeaux, l'an dernier, où M. l'abbé Moreux recueillit les applaudissements enthousiastes de tous ses auditeurs qu'il avait littéralement tenus sous le charme pendant près de deux heures. Il nous parla de tous ces mondes planétaires et nous battîmes des mains avec quel entrain! Il croyait alors à l'étendue; il n'y croit plus, mais nous y croyons encore.

III

Nous aurions voulu terminer ici notre analyse et notre critique. Mais nous avons fait allusion à cette troisième étape que M. l'abbé Moreux a franchie allégrement. Reste donc à en dire quelques mots.

Quand Descartes, avide « d'idée claires, ne voyait dans la matière que l'étendue et le mouvement passif, et que Leibniz, voulant, hélas! corriger Descartes n'y savait distinguer que la force, ces deux philosophes (et leurs disciples après eux), l'un après l'autre et le dernier plus encore que le premier, lançaient un monstrueux défi au bon sens le plus élémentaire, à la raison et à toutes les sciences d'observation. Mais pourtant, malgré leur exagération insensée, ils conservaient ou plutôt ils avaient le noble souci de conserver avec la réalité au moins un point de contact; et bien qu'ils ne pussent réussir à défendre leur outrancière théorie, sans se contredire souvent, nous devons reconnaître qu'ils s'appuyaient au départ sur le fait concret, réel, observable partout et par tous.

Il était réservé à quelques esprits d'aller encore plus avant dans la témérité, et des ouvrages récents ont donné lieu à des controverses retentissantes sur la possibilité d'un espace à quatre dimensions. M. l'abbé Moreux a, pour cette quatrième dimension, des complaisances extrêmes. Il la dote richement de toutes les vertus explicatives. Grâce à elle s'évanouissent, paraît-il, toutes les difficultés sur l'essence de la matière, sur le mode d'action de la gravitation universelle, et sur la plupart des problèmes de l'âme présents et futurs.

Il ne craint même pas de l'invoquer pour rendre vraisemblable l'apparition et la disparition de Notre-Seigneur dans le cénacle fermé de toutes parts où se trouvaient les apôtres.

Si quelque chose pouvait nous étonner dans cet immense chaos d'opinions contradictoires, ce serait bien sûr l'exposition de cette nouvelle fantaisie et sa génèse.

On a commencé par nier les qualités secondes parce qu'elles n'étaient pas mesurables; puis on a passé à la négation de l'étendue réelle des corps.

Cela fait, nous avons beau jeter autour de nous des regards attentifs pour apercevoir s'il reste encore quelque chose à nier dans l'univers visible. Non, vraiment, il ne subsiste rien, plus rien, il nous semble bien que la ruine est consommée, de toute réalité, de toute vérité, de toute science. Le cycle des négations serait-il donc achevé, l'Univers anéanti, et n'aurait-on plus rien à écrire, rien à dire? Certes, oui.

Mais il y a manière de recommencer une autre série de négations destructives. La voici :

Les trois dimensions ont été déclarées inexistantes, la conclusion fut ferme et sans réserves.

— Comment faire donc? Qu'à cela ne tienne? Nous allons faire comme tout le monde, admettre de nouveau l'existence réelle, objective, des trois dimensions.

— Mais c'est impossible, vous avez écrit 40, 50 pages pour nous démontrer qu'elles ne sont que des forces inétendues.

— N'importe. Je les remets en jeu, nous dira-t-on, nous allons causer un peu. Au surplus, de quoi vous plaignez-vous? Je vous rends ce que vous réclamez.

Et aussitôt qu'elles sont rétablies, on vient nous parler d'une quatrième dimension à la suite des métagéomètres Riemann, Lobatcheffsky, etc.

Rien de plus étrange que cette manière de philosopher! Rien de plus irréel! Quand nous fondions notre connaissance sur ce qui se voit, ce qui se palpe, ce qui se touche, on se moquait de notre naïveté, on plaisantait sur notre ignorance, et maintenant on nous propose, sans rire, d'appuyer nos explications futures sur une chose irréelle, intangible, invisible, dont rien, absolument rien, ne nous révèle l'existence.

On croit rêver. On croit lire un conte de fées plus extravagant que tous ceux que nous lûmes dans notre enfance. Là vainement nous cherchons une pensée à analyser, nous ne trouvons guère que des cascades de contradictions rejaillissantes.

M. l'abbé Moreux, plus indulgent que nous, admet fidèlement sans sourciller les suppositions de nos métagéomètres, et trouve même « que leurs constatations sont très intéressantes pour le spiritua» liste »; « que l'âme agirait dans et par la quatrième dimension, » qu'ainsi s'expliquerait aisément son action sur le corps »!! « Sup» posez, dit-il, une quatrième dimension et toute difficulté s'éva» nouit ».

Eh! Monsieur l'abbé, il n'y a pas longtemps que vous disiez avoir délaissé toutes sortes de dimensions. En quoi consiste donc cette 4e dimension de l'espace, nous demandera le lecteur. Puis-je en avoir une idée? Contentons-nous de citer M. l'abbé Moreux : « Ajou» ter une quatrième dimension à l'espace, ce n'est en somme qu'in» troduire dans nos équations une quatrième variable.

» Ne cherchez pas, continue-t-il, dans quelle direction elle se trouve; » la question ainsi posée n'a aucun sens. Autant nous demander dans » quelle direction est possible un quatrième mouvement dans notre » espace? Je l'ignore et l'ignorerai toujours. »

« Serait-elle suivant une quatrième perpendiculaire aux trois pre» mières coordonnées, répondra-t-on. Soit, mais nous ne sommes » guère plus avancés, puisque, nous l'avons déjà observé, une telle » notion est en dehors du connu et de l'accessible. »

Retenons l'aveu; il est significatif. Les phrases : « Toute question » ainsi posée n'a aucun sens. — Je l'ignore et l'ignorerai toujours. — » Une telle notion est en dehors du connu et de l'accessible » nous tranquillisent complètement. Nous n'avons aucune recherche à faire sur ce sujet. Nous n'avons pas à nous mettre martel en tête. Donc, passons. Reste pourtant à essayer de comprendre comment cet hyperespace mystérieux peut avoir pour notre philosophe la vertu de résoudre toute difficulté. Voici quelques échantillons : « Confinés » dans un espace à trois dimensions, il ne nous vient jamais à l'idée. » pour sortir d'une chambre close, d'autre moyen que celui qui con» siste à défoncer une porte, passer par une fenêtre ou pratiquer dans » la paroi une ouverture quelconque.

» Mais qu'on nous donne une quatrième dimension avec la fa» culté de nous y mouvoir, et nous sortons des prisons aussi faci» lement qu'un enfant saute une ligne tracée sur le sol. »

« Pour un être ainsi constitué, le spectacle d'un lion enfermé dans » sa cage, d'un oiseau dans sa volière, d'un homme retenu dans une » cellule, serait d'une stupéfiante hilarité. »

Si nous avons compris la pensée de l'auteur, nous pourrions, ce semble, résumer son argumentation comme suit : la quatrième di-

mension est inimaginable; l'esprit ne peut la concevoir que comme une quatrième variable dans les actions des corps les uns sur les autres Toutes les forces naturelles dont nos sens perçoivent les effets plus ou moins directs, seraient dans cette quatrième dimension!!? dont on vient de nous dire qu'on ignore et ignorera toujours la nature, la situation, les qualités. De là (!?), elles agiraient cachées à tous les regards. Et grâce à cette quatrième direction (!!?) de l'espace, ces forces agissantes ne seraient arrêtées par aucune surface; pour elles tous les corps cesseraient d'être opaques et impénétrables, et deviendraient pénétrables et transparents. Nous n'exagérons rien.

Lisons : « Dès lors que notre être hyperspatial peut user d'une » quatrième direction de l'espace, il n'a pas à connaître une sur- » face ni à user des trois directions habituelles, pour s'échapper; il » s'en va par une quatrième direction simplement sans toucher aux » surfaces qui renfermeraient un être à trois dimensions. »

Ainsi s'expliqueraient aisément, paraît-il, l'essence de la matière, la gravitation universelle, l'action de l'âme sur le corps, la résurrection de la chair; et enfin, l'apparition et la disparition miraculeuse de Notre-Seigneur ressuscité, dans le cénacle clos de toutes parts.

Nous avouons humblement ne rien comprendre à cette solution. Cet hyperespace inconnu et inconnaissable ne nous dit rien qui vaille. Et les difficultés ne nous paraissent pas être aplanies ni résolues le moins du monde. Rien n'y est changé; il n'y a qu'une rêverie, une nuée de plus.

Heureux ceux qui se déclarent satisfaits de semblables explications!? N'insistons pas.

Quel a donc été le mirage qui a séduit les *métagéomètres* et à leur suite M. l'abbé Moreux?

Si nous étions porté à l'exagération, nous croirions pouvoir d'abord répondre sans hésiter qu'ils ne s'y reconnaissent plus eux-mêmes dans leurs incohérences inextricables : « Evanuerunt in cogitationibus suis », comme dit saint Paul. Si nous n'avions peur de nous tromper, nous dirions qu'une contradiction de plus ou de moins n'a pas de quoi les effrayer, qu'ils perdent le souvenir des affirmations qu'ils viennent d'écrire, que le démenti des faits les laisse froidement. obstinément attachés, nous ne disons pas à leur thèse, car ils n'en ont pas, ou ce qui revient au même, ils en changent sans arrêt. mais attachés, disons-nous, à leur dernière obsession.

Il est permis de supposer que la moindre nouveauté, surtout quand elle se présente sous le pavillon de l'anarchie, faisant partie d'une méthode dangereuse et subversive, les attire infailliblement, et tout se passe, comme s'ils étaient heureux de renverser quelque chose, de bouleverser des vérités acquises et d'étonner le monde.

Telles sont quelques-unes des raisons psychologiques qui nous aident à comprendre le succès, la vogue, de ces nouvelles hypothèses.

Quant au fond, leur erreur provient tout simplement de ce qu'ils confondent les rapports spatiaux, avec ces rapports numériques; ils ne font plus de géométrie, mais de l'algèbre; ils ne font plus de géométrie, mais ils croient en faire, et ils ont l'air d'en faire.

M. l'abbé Moreux l'avoue presqu'à son insu, pour ainsi dire.

« Affaire d'algèbre, direz-vous. Je n'y contredis point ».

Et plus loin.

« Si, expérimentalement, nous arrivons à des formules exactes pour » la troisième dimension, nous passerons logiquement à la qua- » trième et la limite n'existe pas ». « C'est un jeu pour l'algébriste ».

Pardon, Monsieur l'abbé, vous ne pouvez pas passer outre sans cesser de faire de la géométrie. Pour vous, l'étendue n'est que la multiplicité des rapports, qu'une fonction de variables, oui, nous le savons, mais c'est là une vue de la réalité complètement erronée, c'est une vue algébrique. L'étendue implique un rapport de trois dimensions, pas davantage. Si vous insistez, veuillez avouer qu'il s'agit alors d'un monde irréel, que vous vous amusez à calculer des rapports algébriques (sans aucun rapport avec l'étendue) à 4, 5, 6, 10, 100, 1.000 variables si vous voulez. Vous pouvez supposer une vingtième dimension. Pourquoi vous arrêter à la quatrième? Très bien. Mais n'essayez pas de nous représenter ces calculs comme s'appliquant à la seule réalité que nous connaissions. De même vous avez tout loisir de calculer ce que feraient 10, 100, 1.000 soleils aussi près de notre terre que le nôtre, aucun de ces calculs ne s'appliquera à nous, nous n'aurons pas plus chaud après qu'avant, et la terre n'en tournera pas plus vite.

Il va sans dire que s'il y a des réalités dont nous ne puissions rien connaître, vous pourrez tout à votre aise nous exposer tout ce que bon vous semblera, nul ne songera à vous réfuter, mais alors les paroles, les signes, n'auront plus aucun sens, puisque, par définition, nous ne pouvons rien en connaître; même, j'y pense, croyez-vous pouvoir en concevoir la plus petite idée?? Ces jeux d'algébriste ne sont pas des études de l'étendue.

C'est donc là une hypothèse chimérique. Nous sommes devenu un peu plus difficile qu'avant pour les nouvelles hypothèses dites scientifiques. Nous avons tant de raisons pour cela!

En voici, entre mille autres, un exemple frappant. Voyez l'éther (l'ancien, car il y en a un nouveau), cet ancien éther était, de votre propre aveu, « une antinomie vivante, et s'il n'avait pas été défendu » par quelques physiciens éminents, la science l'eût renié dès sa » naissance Il fut toujours un monstre. C'est fait, il est abandonné ».

Parfait. N'empêche qu'on l'a fait régner 30 à 40 ans, et qu'on

eût excommunié de la science celui qui aurait voulu en médire. Toucher à l'éther! sacrilège.

Et que dire du nouvel éther qu'on nous propose! Il n'a « ni masse, » ni rigidité, ni densité, ni déformation; ses parties n'ont aucune » identité, et n'ayant pas d'identité, ses déplacements et ses vitesses » nous sont inconnus ».

Tout cela n'est pas bien clair, et nous attendrons que ce soit plus explicite, plus présentable.

Par contre, nous comprenons mal votre indignation contre le principe d'inertie de la matière. Nous ne trouvons rien d'absurde à admettre qu'un corps ne peut pas de lui-même se mettre en mouvement ni modifier celui qu'il a reçu.

M. l'abbé Moreux nous accuse de crédulité, et nous demande avec surprise « où, quand, et comment Galilée a-t-il pu vérifier cette » assertion? »

Cette surprise nous amuse beaucoup. C'est tous les jours, cent fois par jour que nous constatons cette impuissance des corps bruts à se mettre en marche, sans être mus *ad extra;* et cela, en dépit de cette fausse physique moderne qui ne sait pas expliquer l'énergie potentielle et ne réussit à y voir que des vibrations actuelles. Comme elle, M. l'abbé Moreux ne paraît pas connaître l'énergie en puissance, il questionne : « Pourquoi une vibration pourrait-elle cesser? Que deviendrait l'énergie? Où serait-elle passée? » Et il conclut que le nouvement ne saurait être anéanti.

A toutes ces questions, nous n'avons ni le temps, ni la place de répondre. Mais nous pouvons indiquer à M. l'abbé Moreux qu'il existe une théorie de la puissance et de l'acte, vieille de 2.000 ans, et qui demeure seule debout en face de tous les faits scientifiques avec lesquels elle s'accorde admirablement.

On se tromperait étrangement sur notre pensée si l'on nous croyait un adversaire de M. l'abbé Moreux. Nous avons pour lui une profonde admiration amplement justifiée par sa haute science d'astronome, et le remarquable talent avec lequel il sait vulgariser les théories scientifiques les plus difficiles et charmer à la fois ses auditeurs ou ses lecteurs.

Nos meilleurs arguments contre lui, c'est encore lui qui nous les fournit quand il nous décrit toutes les merveilles et toutes les magnificences des cieux. Nous en appelons, en lui-même, du philosophe à l'astronome, et nous avons la ferme espérance que celui-ci saura convaincre celui-là.

Quant à nous, notre choix est fait. A l'astronome nous offrons un respectueux hommage, parce qu'il nous enseigne la réalité accessi-

ble à nos sens et à notre raison, et dans la mesure même où il n'en doute pas

Dr RICAUD.

VALEUR

DES DOCUMENTS PONTIFICAUX

Quand un écrivain met un de ses ouvrages en circulation, il sait d'avance qu'il s'expose aux risques du métier : risques de plus d'une sorte, en particulier risques de critique. Le fait qu'il se décide néanmoins à livrer son travail au public signifie qu'il accepte, sans autrement barguigner, les désagréments avec les profits de l'affaire. Quand le R. P. Louis Choupin publia sa *Valeur des décisions doctrinales et disciplinaires du Saint-Siège* (1), un livre plein d'utile information, il ne le fit pas, les yeux fermés. Il se résignait à l'épreuve commune aux publicistes. Seulement, plus fortuné que d'autres, il récolte, à peu près uniquement, des éloges et des adhésions; toutefois, les critiques ne lui font pas défaut. Il ne s'en émeut pas; il fait bien : il contribue à éclairer des questions délicates et peut-être insolubles jusqu'à l'heure où l'autorité suprême estimera qu'il lui convient d'intervenir dans les débats, de mettre d'accord les partis en conflit, en projetant, sur les problèmes agités contradictoirement, la lumière de la vérité. Ce résultat de son travail, résultat certain et, dans tous les cas, enviable, l'empêche de s'émouvoir outre mesure, lorsque des gens compétents lui cherchent noise, comme on dit quelquefois, en tout bien tout honneur, des gens compétents et aussi d'autres au nombre desquels se range le signataire de ceci, non par affectation de modestie, mais par égard pour la vérité.

Avec d'autres, en vue d'éviter une surprise, un choc, une piqûre au classique amour-propre d'auteur — *genus irritabile* — il nous arrive quelquefois de moucheter plus ou moins nos critiques, d'y aller, comme on dit, par quatre chemins, quelquefois même plus de quatre; avec le R. P. Choupin, nous ne prendrons aucune précaution, ni oratoire, ni autre — il vaut mieux que cela — et nous dirons, sans fard ni déguisement, au moins une partie de ce qui, dans son livre, nous paraît, ou obscur, ou fragile, ou inacceptable. Si nos critiques portent à faux, tant mieux pour nous; quelqu'un, lui peut-

1. Deuxième édition, 1913.

être, nous redressera et nous y gagnerons; si elles tombent juste, tant mieux pour nos lecteurs éventuels : dans tous les cas, eux du moins, n'y perdront rien, au contraire.

I

Commençons par reproduire le texte même du Concile du Vatican, puisqu'il va servir de base à nos observations (1) :

« Nous attachant fidèlement à la tradition qui remonte au commencement de la foi chrétienne; pour la gloire de Dieu notre Sauveur; pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens, Nous enseignons et définissons, *sacro approbante concilio*, que c'est un dogme divinement révélé : que le Pontife romain, lorsqu'il parle *ex-cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle, jouit pleinement, par l'assistance divine qui lui a été promise dans la personne du bienheureux Pierre, de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue en définissant sa doctrine touchant la foi ou les mœurs; et, par conséquent, que de telles définitions du Pontife romain sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise ».

Notre auteur analyse ce texte comme il l'entend et il en déduit les quatre conditions requises, d'après lui, pour une définion *ex-cathedra (p. 6).* Nous ne reproduisons point cette analyse; tous les intéressés la connaissent et puis, nous tenons à réduire au minimum les dimensions de ce travail.

II

Qu'on nous permette seulement deux remarques préalables; le lecteur en saisira, sans tarder, l'à-propos et aussi l'importance.

1 — « L'infaillibilité constitue une prérogative éminente, un charisme surnaturel; et si elle n'était pas clairement contenue dans la Sainte Ecriture et toute la Tradition, oserions-nous l'attribuer à un homme, fût-ce le Souverain Pontife, même dans son magistère extraordinaire? Mais avec la Sainte Ecriture, la Tradition, les Pères, les Docteurs, avec le concile du Vatican, nous croyons fermement que le Pape est infaillible lorsqu'il parle *ex-cathedra*.

» Toutefois, entendu selon l'opinion de Mgr Perriot, le privilège de l'infaillibilité reçoit une extension considérable, et devient une

1. Nous empruntons cette traduction au *Bulletin du Concile*, 21 juillet 1870, pp. 167-168.

prérogative tout à fait extraordinaire. En elle-même, la chose est possible. Mais encore faudrait-il que cette affirmation fût appuyée sur des preuves claires, solides, concluantes ». Voilà ce qu'écrit le R. Père; l'idée lui plaît et il y revient ailleurs.

Là-dessus, notons, en premier lieu, que la nécessité de l'infaillibilité s'impose même à la seule raison, ainsi que le montre le R. P. Hurter, tout particulièrement au numéro 361, dans son *Compendium* de Théologie dogmatique, et l'histoire de toutes les sectes séparées fortifie cette démonstration, au point de la rendre péremptoire. Au demeurant, ce point relève plutôt de la spéculation pure, et, par conséquent, ne nous intéresse pas au même degré.

Notons-le en second lieu : en dépit de nos efforts nous ne parvenons pas à comprendre pourquoi l'auteur présente comme tellement extraordinaire, le privilège de l'infaillibilité pontificale, non seulement le privilège réduit tel qu'il l'entend mais même le privilège intégral tel que le conçoit ou concevait Mgr Perriot, tant la doctrine catholique contient de choses extraordinaires, plus extraordinaires même. Souhaite-t-on des exemples? En voici quelques-uns : un catholique doit-il ou ne doit-il pas reconnaître aux écrivains sacrés, à tous les écrivains sacrés, sans exception, non seulement le privilège de l'infaillibilité, dans toute l'amplitude que quelques écrivains hésitent à reconnaître au Pontife romain, mais, par surcroît, l'inspiration? Et il ne s'agit pas de nous ne savons quelle inspiration vague, générale, qui s'applique à tout en général et pratiquement à rien ou presque rien en particulier, mais d'une inspiration concrète, précise, qui, quoi qu'écrivent certains de nos contemporains, même catholiques, s'étend jusqu'aux détails, de menus détails. Et les Sacrements? Et la Sainte Messe? Et le reste? Que voilà donc « des prérogatives tout à fait extraordinaires! » conférées non pas à un, à dix, à vingt hommes, mais à des milliers, aux pires tout comme aux meilleurs! En vérité, l'infaillibilité personnelle du Souverain Pontife, même entendue dans le sens le plus large, ne tranche pas du tout, mais pas du tout, sur l'ensemble de la doctrine catholique. Elle fait plutôt l'effet d'une vérité toute simple, d'une prérogative non seulement « possible », mais vraisemblable *à priori*. Au fond, l'existence des plus extraordinaires magnificences et même prodigalités divines nous étonne moins que nous en étonnerait l'absence. L'Eglise catholique vit dans et de l'extraordinaire. Au surplus, le privilège de l'infaillibilité pontificale doit contenir un élément de beauté, de splendeur, qui justifie la noble formule mise par le Concile au début du paragraphe cité plus haut : « Pour la gloire de Dieu, notre Sauveur; pour l'exaltation de la religion catholique et le salut des peuples chrétiens ».

2. — Seul, le texte officiel du Concile fournit un inébranlable fondement d'argumentation. Nous lisons volontiers, très volontiers mê-

me, les histoires officieuses ou officielles, les « Actes », comme on les appelle parfois, de la grande assemblée du Vatican. Elles [ou ils] nous intéressent d'autant plus qu'elles se documentent davantage aux comptes rendus sténographiques, mais on ne peut, malgré tout, établir aucun raisonnement décisif, irréfragable sur le texte de ces histoires ou de ces actes. Rien surtout ne donne le droit non seulement d'opposer ce texte à celui du Concile, mais même d'user du premier pour interpoler, modifier, compléter le second. La raison en saute aux yeux : l'infaillibilité s'attache au texte du Concile et non à celui des Actes. Ce qu'écrit, à propos d'un autre sujet, le cardinal Gousset nous servira pour éclairer notre pensée : « Lorsque l'Eglise condamne une proposition dans le *sens de l'auteur*, elle ne prétend pas que l'auteur a véritablement eu tel sens dans l'esprit en écrivant; c'est là un fait purement personnel, qui n'intéresse en rien la foi des fidèles; mais elle entend que la proposition a naturellement et littéralement tel sens. Cela s'appelle *le sens de l'auteur*, parce que l'on doit présumer qu'un écrivain a eu dans l'esprit le sens que ses expressions présentent d'abord à tout lecteur non prévenu » (1). L'histoire ou les actes du Concile à la main, qu'on ne nous dise donc pas : voici ce que les Pères voulaient dire, nous répondrions avec le Cardinal : « C'est là un fait qui n'intéresse en rien la foi des fidèles ». L'infaillibilité ne s'attache point à ce que les Pères pensent, ni même, à proprement parler, à ce qu'ils veulent dire, mais seulement à ce qu'ils disent en effet. Voilà une observation qui, dans la matière présente, nous paraît capitale. Dans un très important ouvrage, le R. P. R. de Scorraille fait, très justement, état du même principe : « Quand il s'agit d'un pape, agissant comme juge de la doctrine, peu importe ce qu'il pensait, peu importe ce qu'il a voulu faire à un moment donné, peu importent les faits ou les influences qui ont amené sa décision. Seul, son acte définitif, seule sa sentence suprême a de la valeur. En dehors de là, tout ce qu'on ferait pour expliquer cet acte ou cette sentence ne serait que peine et temps perdus » (2).

III

Et maintenant entrons dans le sujet :

« Supposons, écrit notre auteur, la définition portée, l'infaillibilité du Pape concernant les vérités connexes à la révélation n'est plus seulement une doctrine certaine, mais bien une vérité de foi définie... Quel est le vrai critérium de l'hérésie proprement dite?

» Il y a hérésie proprement dite, lorsqu'on nie une vérité *révélée*

1. Théol. Dog., n. 1056.
2. François Suarez, t. I, p. 461.

et définie comme telle par l'Eglise. Il faut ces deux conditions réunies » *(p. 47).* Et, pour donner plus de poids à cette opinion, il répète la même affirmation en latin, le latin de M. Hizette.

Là-dessus, nous demandons : faut-il ou ne faut-il pas tenir pour *hérétique* — puisqu'on souligne, soulignons — quiconque refuse d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise? L'à-propos de notre question vient de ce que « *le vrai criterium de l'hérésie* proprement dite » manque ici, puisque, ainsi que le remarque justement le P. S. Joseph Hunter, il n'existe pas, à ce sujet, de définition proprement dite *(Outl. of Dog. Theol., n. 205).* La théorie ébranlerait donc sensiblement la définition du Vatican, puisque : « Le Pontife romain... jouit pleinement... » de la même infaillibilité que l'Eglise. Que si l'on ne se rend pas coupable d'hérésie en refusant d'admettre l'infaillibilité de l'Eglise, on ne voit pas très clairement comment on se rendrait coupable d'hérésie en refusant d'admettre l'infaillibilité pontificale, puisque le Concile met les deux infaillibilités sur le pied d'égalité.

En l'absence du critérium ci-dessus, devons-nous ou ne devons-nous pas tenir pour hérétique tout homme qui refuse d'admettre la visibilité ou l'indéfectibilité de l'Eglise?

Autre question : « L'Eglise est infaillible, écrit encore le R. P. Hunter *(n. 211),* quand elle déclare quelle personne détient l'autorité pontificale ». Devons-nous ou ne devons-nous pas tenir pour hérétique, celui qui ne reconnaîtrait pas, disons Pie X, pour le pape légitime?

La thèse contradictoire : « Il n'est pas de foi que tel homme soit souverain pontife », fit jadis beaucoup de bruit en Espagne, ainsi que, dans son ouvrage déjà cité, le raconte le R. P. de Scorraille *(I. 227).* Ribadeneira, paraît-il, la qualifiait « de simple, de communément admise, de sûre » *(p. 230),* et le R. P. de Scorraille lui-même parle « du sens inoffensif de la thèse et du caractère platonique de ces discussions d'école », et, sans suggérer de distinction, il ébauche une manière d'explication : « ces théologiens ne mettaient nullement en doute la certitude du fait, mais ils se demandaient si cette certitude reposait sur des motifs d'ordre surnaturel, offrant l'objet formel et nécessaire pour un acte de foi » *(p. 228).* Et pourtant il s'agit de l'existence même de l'Eglise, existence qui repose sur la légitimité du Pape! considération qui enlève à la thèse « son caractère inoffensif et platonique! » Quoi qu'il en soit, et en l'absence du « vrai critérium de l'hérésie », comment conviendrait-il de qualifier la thèse? Ou préfère-t-on que nous posions la question autrement? Quelle note mérite la proposition : « Il est de foi que Pie X est souverain pontife? » (1). Billuart la qualifie *communiùs de fide*, c'est-à-dire tenue généralement pour une vérité de foi. Hurter (2)

1. Billuart, *Ad quaest.*
2. *Op. cit.*, n. 388.

use d'une autre expression qui, à notre avis, revient au même sens. En ce qui touche à la légitimité du Pape régnant, il faut considérer « le jugement de l'Eglise non seulement comme *historiquement certain*, mais encore comme *surnaturellement infaillible*... »

M. Hizette et le R. P. Choupin agiraient peut-être sagement s'ils retouchaient leur théorie.

IV

Mais nous faisons, à la doctrine personnelle de notre auteur, des reproches plus graves : au fond, elle ne tient debout qu'en modifiant le texte et le sens du texte adopté par le Concile du Vatican. Expliquons-nous :

Que faut-il entendre par définition? demande Mgr Perriot *(p. 16)*. A cette question, qu'il souligne, notre auteur fait une réponse relativement longue; nous la reproduisons telle quelle, à cause de son importance : « Dans le concile du Vatican, le mot *définir* est pris dans un sens précis, strict, technique. Définir, selon le Concile, c'est délimiter, déterminer la vérité ou l'erreur par un jugement absolu, définitif, de soi irréformable, immuable. Une *définition*, dans ce sens, est une sentence *infaillible*, quelle que soit d'ailleurs la forme extérieure dans laquelle ce jugement a été rendu : Qu'il s'agisse d'une sentence juridique ou non, peu importe : le Pape n'est pas astreint à une forme spéciale. Mais il faut essentiellement une *décision définitive*, qui tranche absolument la question. C'est ce que déclarent manifestement les Pères du Concile » *(pp. 26-27)*. Et il appuie cette assertion sur un passage des Actes du Concile. Il cite le texte, indique le volume et la page : « Voici en quelques paroles le sens du terme *définir* d'après les Pères qui composaient la commission de la foi. Assurément, dans leur pensée, ce mot ne doit pas être pris au sens juridique, en sorte qu'il signifie exclusivement mettre fin à une controverse, où une question d'hérésie et de doctrine, concernant proprement la foi, a été agitée; mais ce terme *définir* signifie que le Pape prononce *directement* et *absolument*, une *sentence* relative à une doctrine concernant la foi et la morale; de cette manière, tout fidèle peut être sûr de l'enseignement du Siège apostolique, du Souverain Pontife; chacun sait avec certitude que le Souverain Pontife regarde telle ou telle doctrine comme hérétique, proche de l'hérésie, certaine ou erronée, etc. Tel est le sens du mot *définir* » *(pp. 28-29)*.

Si nous saisissons bien exactement la pensée, l'immutabilité, l'irrévocabilité constitue un élément nécessaire, essentiel, une condition *sine qua non*, d'une définition infaillible. Sans irrévocabilité, pas d'infaillibilité. Pour user, hors de propos, d'un rapprochement plutôt humoristique : il refuse à un homme infaillible le droit de

rapprocher les deux propositions aussi évidemment incompatibles de Bossuet, dans le célèbre mouvement : « Madame se meurt! Madame est morte! » Il ne contesterait pas l'irrévocabilité de la seconde, mais la première lui inspirerait des inquiétudes. A la page 36, il raille aimablement son contradicteur : « Rien de plus simple alors, conclut Mgr Perriot, que de constater si le Pape a parlé *ex cathedra*, etc. — Vraiment, tout cela est par trop simplifié » *(p. 36)*.

Si pourtant nous retournions le badinage dans une autre direction? Supposé qu'à notre tour, nous reprenions une phrase des « Actes », la phrase que voici : « Chacun sait avec certitude que le Souverain Pontife regarde telle ou telle doctrine comme hérétique, proche de l'hérésie, certaine ou erronée, etc. », et qu'à la liste incomplète des notes nous ajoutions celle de « dangereuse ». Voyons où nous conduira cette addition légitime : ne peut-il arriver qu'une phrase, qu'un mot, dangereux à une époque donnée, cessent de mériter cette note à une époque ultérieure? A première vue, la demande requiert de tout homme sensé une réponse affirmative; mais laissons de côté la spéculation et venons à des faits : « L'Eglise, écrit le cardinal Gousset, est infaillible sur tous les points de la doctrine de Jésus-Christ; elle est infaillible, sur tout ce qui appartient au dogme, à la morale et au culte divin... » *(Théol. Dogm. n. 1053)*. Et plus loin : « La discipline... peut changer ou varier, suivant les temps et les lieux; mais ce qui ne change pas, ce qui ne varie pas, c'est le droit que l'Eglise a toujours exercé en matière de discipline, à l'exemple des Apôtres. Tel ou tel règlement n'est point un article de foi, puisqu'il n'a pas pour objet une vérité révélée; mais il est de foi que l'Eglise ne se trompe pas en portant tel ou tel règlement qu'elle juge utile à la conservation du dogme catholique, ou des bonnes mœurs, ou du respect dû aux choses saintes; il est de foi qu'elle n'approuve rien, et qu'elle ne fait rien contre la doctrine de Jésus-Christ, qui comprend le dogme et la morale » *(op. cit., n. 1057)*. Tout ceci paraît-il insuffisamment convaincant? Continuons : « Une proposition *dangereuse* est celle dont les hérétiques peuvent abuser pour soutenir leurs erreurs. Mais ce qui est dangereux dans un temps peut ne l'être pas dans un autre; ainsi, par exemple, le mot *consubstantiel* fut rejeté par un concile d'Antioche, parce que les partisans de Sabellius en abusaient pour confondre les trois personnes divines, et les réduire à une seule. Mais lorsque ce danger n'exista plus, le concile de Nicée consacra ce terme... » *(n. 1046)*. Contesterait-on l'infaillibilité de ce concile d'Antioche? Voici un autre fait qui ne prête pas à la même objection : « Nous lisons, dans le livre des *Actes*, que les Apôtres s'étant assemblés à Jérusalem au sujet de la question des observances légales, ont prononcé sur la foi, la morale et la discipline, en décidant qu'on devait s'abstenir de la souillure des idoles, dont le culte est évidem-

ment contraire à la foi; de la fornication qui est contraire à la morale; de l'usage du sang et des chairs suffoquées, ce qui appartient à la discipline » *(n. 1053)*. Ces décisions de Jérusalem, proposées par un apôtre infaillible, reçoivent l'approbation des autres apôtres, eux aussi infaillibles et pourtant la révocation par désuétude, au moins de la troisième ne fait doute pour personne. Ce fait ne démontre-t-il pas péremptoirement que l'irrévocabilité ne constitue pas un élément essentiel, inséparable de l'infaillibilité?

V

Autre considération : nous cherchons en vain trace d'une pareille idée — l'idée d'irrévocabilité — dans la définition qu'avec une irréfragable autorité, le concile du Vatican donne de l'expression « parler *ex cathedra* » : « Lorsqu'il parle *ex cathedra*, c'est-à-dire lorsque, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définit qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle » Voilà toute la définition sans addition ni autre retouche. Le texte ne contient pas un mot, pas une allusion qui implique l'irrévocabilité. Le mot vient plus tard mais en dehors de la définition et à titre de conséquence : « et par conséquent, de telles définitions sont irréformables par elles-mêmes, et non en vertu du consentement de l'Eglise ». Ce qui, sauf erreur, signifie simplement que la définition tient toute sa valeur impérative de son origine pontificale, indépendamment du consentement de l'Eglise ou, en d'autres termes, qu'elle vaut, même avant tout consentement de l'Eglise.

La confusion vient de ce qu'on incorpore indûment la conséquence à la définition, le corollaire ou la scolie au théorème et qu'on oublie que si le corollaire tient du théorème toute sa raison d'être, le théorème, au contraire, subsiste indépendamment du corollaire, la définition de la conséquence. Dans la *Catholic Encyclopedia*, à l'article *Définition*, J. H. Harty met en relief — et d'ailleurs s'approprie — l'addition dont nous contestons ou plus exactement dont nous refusons de reconnaître la légitimité : « Le décret doit être le dernier mot de la suprême autorité doctrinale. Il ne doit plus y avoir possibilité de rouvrir la question comme si elle n'était pas terminée; le décret décide pour toujours ».

Sur quelle autorité irrécusable, notre auteur appuie-t-il son commentaire personnel, celui que J. H. Harty formule avec cette netteté, cette tranchante décision? Tout uniment sur la sienne propre, celle que nous reproduisons textuellement au commencement de la section précédente et qu'il termine par ces mots : « C'est ce que déclarent manifestement les Pères du Concile ». Mais demandez-vous,

où se trouve « cette déclaration manifeste des Pères du Concile »? Dans les décrets ou les canons du Vatican? Que nenni! Où donc alors? Uniquement dans les Actes du Concile. Et si nous refusons — et nous refusons — de reconnaître à ces Actes aucune force obligatoire, se trouve-t-il en mesure de nous en contester le droit?

Ce qu'enseigne le Cardinal Goussel nous paraît autrement acceptable : « L'Eglise est infaillible sur tous les points de la doctrine de Jésus-Christ », et, parmi ces points, il énumère presqu'aussitôt : « Les faits dogmatiques, la discipline générale, les constitutions monastiques, la canonisation des saints, la liturgie » et le reste. Et encore : « L'infaillibilité comprend les vérités révélées et les préceptes évangéliques; elle s'étend à toutes les questions qui intéressent la foi ou les bonnes mœurs », bref aux questions qui, par leur nature, requièrent, en effet, l'immutabilité et aussi aux autres.

Le cardinal Franzelin, à notre avis, se trouve implicitement d'accord avec le cardinal Gousset, lorsqu'il écrit : « On ne peut affirmer *sans erreur grave* que les définitions de l'Eglise ou du Pape ne sont point infaillibles, ou ne sont point *ex cathedra*, quand la doctrine n'y est point définie comme révélée en elle-même ou condamnée avec la note d'hérésie » *(p. 42)*. Le R. P. Choupin souligne — et nous aussi.

VI

Un premier motif de notre opposition déterminée à la théorie de l'auteur vient, en conséquence, de ce qu'il modifie le texte du Concile, qu'il y introduit ce qui ne s'y trouve pas, ce qui ne peut s'y trouver, ce que les faits empêchent d'y mettre.

Un autre motif vient de ce qu'il ajoute, sinon au texte, au moins à la doctrine une idée commode assurément, mais enfin que le Concile n'y introduit pas davantage. Il s'attache à cette idée; il la présente sous diverses formes : « Le Pape peut décider une question sans user de son autorité souveraine au suprême degré » *(p. 32)*; et ailleurs : « Le chef de l'Eglise, quand il agit comme tel, fait toujours usage de sa suprême autorité; mais il n'en use pas chaque fois *au suprême degré* ». Cette fois, il souligne; et, sans désemparer, dans le dessein de donner plus de force à son affirmation, il la répète au moyen d'une citation dont il oublie d'authentiquer l'origine : « Le Pape peut se servir de son pouvoir de pasteur et de docteur de l'Eglise universelle de différentes manières. Il n'est pas nécessaire qu'il exerce toujours son autorité souveraine au suprême degré » *(p. 34)*. D'après la grammaire latine d'antan, deux négations équivalent à une affirmation, mais deux affirmations ou davantage n'équivalent point à un argument et encore moins ne produisent-elles ni la conviction, ni surtout la certitude.

Plus loin, il y revient encore, mais cette fois, il développe sa pensée : « Le Pape.. peut user de son pouvoir de pasteur et de docteur de l'Eglise universelle de différentes manières. Il n'est pas nécessaire qu'il exerce toujours son *autorité suprême* au *suprême degré;* il convient même qu'il s'en serve fréquemment à un degré inférieur, et qu'il réserve la forme solennelle et définitive pour les cas urgents et très graves » *(p. 51).* Et il souligne.

Suit une preuve, (enfin!), preuve d'autorité mais qui, malheureusement pour la thèse, ne prouve absolument rien, mais rien du tout : « Il est bon de remarquer, dit excellemment le P. Pègues, O. P.. et la remarque est déjà formulée par Palmieri, que le droit d'enseigner qui réside au souverain degré dans le Pontife Romain n'a pas, si l'on peut s'exprimer ainsi, qu'un seul mode d'exercice. Ce droit peut s'exercer autrement que par la définition solennelle. Si un curé a le droit d'enseigner dans sa paroisse et un évêque dans son diocèse, à plus forte raison le Pape a-t-il le droit d'enseigner l'Eglise tout entière. Et ce droit, comme l'observe très justement Palmieri, est un droit *ordinaire*, de tous les instants; et le bien des fidèles peut demander qu'il s'exerce fréquemment, même quand il n'est pas opportun d'émettre ou de donner une définition solennelle » *(p. 51).* D'accord, mais qui donc conteste cela? Les italiques n'y font rien : ce n'est pas ce qu'il fallait démontrer. Nous admettons ce que le R. Père écrit ailleurs : « Tout ce que l'Eglise, soit par un *jugement solennel*, soit par son *magistère ordinaire et universel*, définit ou enseigne comme vérité de foi, doit être cru de foi divine ou de foi ecclésiastique, selon l'objet » *(p. 4).* Nous admettons cela, nous admettons même davantage, puisque, avec Franzelin, nous croyons que : « On ne peut affirmer sans *erreur grave* que les définitions de l'Eglise ou du Pape ne sont pas infaillibles ou ne sont point *ex cathedra*, quand la doctrine n'y est point définie comme révélée en elle-même ou condamnée avec la note d'hérésie » *(p. 42).* Les italiques n'ajoutent, en général, aucune force ni à un argument, ni à une affirmation, mais, cette fois, nous nous permettons de recommander celles du texte de Franzelin à l'attention de notre auteur; pour une fois, elles en valent tout à fait la peine.

Nous ne contestons point, bien entendu, le service, service inappréciable, que peut rendre une pareille trouvaille à des théologiens ou des controversistes dans l'embarras. Dans toute difficulté dont théologiens ou controversistes ne savent pas comment se tirer, il leur restera toujours la suprême ressource — ressource de fortune — de répondre : sans doute le Pape enseigne tout ce que vous prétendez, il l'enseigne même, si vous voulez, très solennellement et en vertu de sa suprême autorité, mais votre démonstration néanmoins ne vaut, pour la raison décisive qu'encore que le Pape fasse usage de sa suprême autorité, rien ne prouve qu'il en use « au

suprême degré ». Moyennant ce petit artifice, on rejette, sur l'adversaire, l'obligation, la difficulté, l'*onus* de démontrer laborieusement le fait du « suprême degré ». Tenez pour assuré qu'il ne s'en tirera jamais. Autant dire que nous ne savons point, que nous ne pouvons savoir quand le Pape fait ou ne fait pas usage « de sa suprême autorité, au suprême degré », à moins qu'il ne le dise expressément lui-même, ce qu'il ne fait, à notre connaissance, jamais; non, pas même dans les définitions solennelles.

Aussi bien, que faut-il entendre par « suprême autorité au suprême degré? » On ne nous le révèle pas. Produit-on quelque autorité doctrinale à l'appui d'une conception ou distinction aussi extraordinaire? aussi nouvelle? Non, pas la moindre. Le concile du Vatican fournirait-il, par hasard, une indication, une ombre d'indication qu'il faille que le Pape, s'il entend définir, porte à un maximum d'ailleurs indéterminé, l'exercice de sa suprême autorité? Non point; comme la plupart d'entre nous, le Concile croit suffisant d'employer un seul superlatif et ne voit pas de raison d'en ajouter un second à cheval sur le premier. Il ne dit pas : « En vertu de sa suprême autorité apostolique, au suprême degré », avec ou sans accompagnement d'italiques, il se contente d'écrire : « En vertu de sa suprême autorité apostolique ». La nécessité d'une formule à ce point extraordinaire ou d'une autre équivalente, nous conduit logiquement, inéluctablement à cette conclusion extravagante : comme aucun concile, aucun document pontificat, que nous sachions, ne porte la moindre trace de ce « suprême degré », il nous reste toujours, en cas de besoin, la faculté d'en reconnaître ou de n'en reconnaître pas l'infaillibilité, — *a piacere*.

Il n'entre certainement pas dans l'intention de l'auteur de nous mener là, mais sa théorie nous y mène et tout droit..

VII

Finissons-en avec le mot définir. Faut-il expliquer ici comment nous entendons, nous, ce vocable? Ce que l'auteur appelle « sens étymologique, usuel et large du mot » nous suffit, sans plus : « *Définir*, dans le sens étymologique, usuel et large du mot, c'est délimiter, déterminer la vérité ou l'erreur. Dans ce sens, toute décision doctrinale du Saint-Siège, même une simple décision doctrinale du Saint-Office, est (ou peut être), une définition » *(p 26);* et aussi l'explication qu'il tire des Actes du Concile : « Voici en quelques paroles le sens du terme *définir* d'après les Pères qui composaient la commission de la foi... » et la suite comme plus haut dans notre quatrième section; et aussi ce que l'auteur attribue à Mgr Perriot . « Mgr Perriot suppose que toutes les fois que le Pape porte

une décision doctrinale *en vertu de sa suprême autorité*, il délimite la vérité ou l'erreur d'une manière *définitive*, et cela parce qu'il décide en vertu de sa suprême autorité : « Et comme *il (le Pape) fait cette détermination en vertu de sa suprême autorité, cette détermination est sans appel;* il *définit* donc au sens complet du mot *définir* »

» C'est là une supposition ou une affirmation sans preuve, ajoute notre auteur. Les Pères du Concile disent formellement le contraire » *(p. 33).*

Pour rétablir les faits objectivement, tout ensemble à l'avantage de Mgr Perriot et au désavantage de son contradicteur, il suffit d'une brève interpolation à la conclusion ci-dessus : « C'est là une supposition ou une affirmation sans preuve » autre que le texte infaillible du Vatican. Dans le texte faillible des Actes, « les Pères du Concile disent formellement (?) le contraire ».

En ce qui nous concerne, le mot « définir » nous paraît synonyme de « parler, enseigner... », et nous croyons qu'en remplaçant, dans le texte du Vatican, le mot « définir » par l'un quelconque de ces termes, nous ne faisons subir au texte infaillible aucune altération de sens. Que si on nous demande ce qui nous détermine à considérer les vocables : « parler, enseigner, définir... », comme synonymes, nous renvoyons au texte même du Concile : « Nous enseignons et définissons... lorsqu'il parle *ex cathedra*... il définit qu'une doctrine... ». Sauf erreur de notre part, les Pères emploient indifféremment ces termes et par là nous montrent qu'ils les tiennent pratiquement pour synonymes.

VIII

Et qu'on le remarque bien, il ne s'agit pas ici de spéculations pures, il s'agit de spéculations sans doute, mais qui conduisent à des conséquences, à des actes fort graves au point de vue doctrinal; nous allions ajouter et contagieux (1). Quand le Pape adresse à l'Eglise des documents, comme les huit de Léon XIII et l'Encyclique *Pascendi* de Pie X, cités comme exemples au bas de la page 52, « encycliques, constitutions doctrinales, où le Pape donne une direction, un enseignement obligatoire et universel » *(p. 51-52)*, devons-nous ou ne devons-nous pas en admettre l'infaillibilité? Le R. P. Choupin n'hésite pas à répondre : non. Cette négation, l'étaie-t-il au moins de quelque preuve? non; de quelque raisonnement? non; de quelque

1. Cf. Après et avec d'autres, le R. P. Pope, dans un livre (The Catholic Student's « Aids » to the Bible, p. 7), muni pourtant d'un vrai luxe d'approbations, n'hésite pas, lui non plus, à écrire : « Encore qu'elles ne soient pas infaillibles, les Encycliques émanent pourtant de l'autorité enseignante de l'Eglise », ou textuellement : *from the teaching office of the Church.*

autorité? non. Dans un autre endroit, il rappelle quelques lignes du Père aujourd'hui Cardinal Billot : « Quoiqu'il paraisse entièrement hors de toute que, dans ces documents adressés à l'Eglise universelle, les pontifes soient infaillibles... » *(p. 17)*, mais uniquement pour les éconduire sans cérémonie, sans discussion, sans phrases, d'un geste : « simple affirmation d'un auteur... et sans aucun essai de démonstration » *(p. 20)*.

Et pourtant quelles conditions requiert le concile du Vatican pour investir d'infaillibilité n'importe quelle communication pontificale? Seulement « que le Pape, remplissant la charge de Pasteur et de Docteur de tous les chrétiens, en vertu de sa suprême autorité apostolique, il définisse (ou dise, ou enseigne), qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle ».

En conséquence, que manque-t-il à un document pontifical adressé directement ou indirectement à l'Eglise universelle pour en faire un document infaillible? Le Pape « n'agit pas comme docteur privé, ni seulement comme évêque et ordinaire d'un diocèse ou d'une province », il enseigne donc comme « suprême Pasteur et Docteur de tous les chrétiens » *(p. 28)*. En quelle autre qualité oserait-il enseigner l'Eglise universelle? Se figure-t-on les plus hautes autorités après lui : le Cardinal de Vienne, ou le Cardinal de Westminster, ou le Cardinal de Paris... se mêlant « d'enseigner l'Eglise universelle?

« Il définit (ou dit, ou enseigne) qu'une doctrine sur la foi ou les mœurs doit être tenue par l'Eglise universelle »; il enseigne non à la façon d'un publiciste ou d'un dilettante qui met en circulation quelque élucubration personnelle, mais à la manière « d'un Pasteur et d'un Docteur de tous les chrétiens qu'en vertu de sa suprême autorité apostolique » il doit nourrir de vérité. Il enseigne une vérité, ou des vérités que l'Eglise universelle doit « tenir ».

Sans doute notre auteur exige encore autre chose, mais le Concile ne requiert pas davantage. Aussi bien, en pratique, l'Eglise l'entend tout autrement que lui — l'auteur; elle le comprend même si bien qu'un document pontifical constitue souvent, ordinairement, le meilleur argument, l'argument décisif mis en avant par des chefs de diocèse, professeurs de théologie, publicistes catholiques, pour ou contre une doctrine. Un motif unique explique ce fait : toute communication du Saint-Siège adressée directement ou indirectement à l'Eglise universelle constitue une définition ou un enseignement infaillible.

Le R. Père se croit-il, se sent-il tout à fait en règle vis-à-vis la déclaration de Pie IX qu'il reproduit pourtant et que nous lui empruntons? — « Nous ne pouvons non plus passer sous silence l'audace de ceux qui, ne supportant pas la saine doctrine, prétendent que « quant aux jugements du Siège Apostolique et à ses décrets ayant pour objet évident le bien général de l'Eglise, ses droits et sa discipline, dès qu'ils ne touchent pas aux dogmes de la foi et des mœurs,

on peut refuser de s'y conformer et de s'y soumettre sans pécher, et sans aucun détriment pour la profession du catholicisme ». Combien une pareille prétention est contraire au dogme catholique de la pleine autorité, divinement donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ lui-même au Pontife Romain, de paître, de régir, et de gouverner l'Eglise universelle, il n'est personne qui ne le voie clairement et qui ne le comprenne » *(p. 92).*

Il reproduit lui-même cette page, preuve qu'il ne se trouve pas atteint. A sa place, nous ne nous sentirions pas tout à fait à l'aise.

IX

Il s'en tire d'ailleurs, mais il s'en tire avec des restrictions qui nous semblent subtiles, trop subtiles. Il emprunte, à la *Revue Thomiste*, une page qui rend adéquatement sa pensée : « L'autorité de l'encyclique (qui n'est pas une définition *ex cathedra*) n'est pas du tout la même que celle de la définition solennelle ou proprement dite (de la définition *ex cathedra*).

La définition entraîne l'adhésion sans réserve et oblige à l'acte formel de foi. Il n'en est pas de même de l'autorité de l'encyclique (qui ne contient pas une définition *ex cathedra*). Son autorité est grande, sans doute; elle est même, en un sens, souveraine. C'est l'enseignement du pasteur et du docteur suprême dans l'Eglise; d'où, pour tous les fidèles, l'*obligation stricte* de recevoir cet enseignement avec un infini respect. On ne doit pas même se contenter de n'y pas contredire ouvertement et de façon plus ou moins scandaleuse; *l'adhésion intérieure de l'esprit s'impose.* On doit la recevoir comme l'enseignement souverainement autorisé dans l'Eglise. Mais enfin cette adhésion exigée dans l'acte formel de foi, il se pourrait à la rigueur, que cet enseignement fût sujet à l'erreur. On a mille raisons de croire qu'il ne l'est pas. Il ne l'a probablement jamais été, et il est *moralement certain qu'il ne le sera jamais.* Mais, absolument parlant, il pourrait l'être en ce sens que Dieu ne s'en porte pas garant, comme il se porte garant de l'enseignement formulé par mode de définition » *(pp. 54-55).* Si *Dieu ne s'en porte pas garant*, quel motif donne au R. P. Pègues l'assurance dont il fait preuve quand il écrit : *il est moralement certain qu'il ne le sera jamais?* et aussi l'*obligation stricte?*

Au fond et pour parler clair, tout cela revient à dire qu'il faut traiter les encycliques du Pape comme des lettres pastorales de nos évêques. On peut enguirlander la pensée, mais en dépit de toutes les habiletés, de tous les artifices de style, cette page signifie cela et ne signifie pas autre chose. Tout le passage convient également aux deux sortes de documents. Dans le cas des Lettres pastorales aussi,

l'adhésion intérieure de l'esprit s'impose et le reste. Tout au plus pourrait-on modifier quelques menus détails, par exemple (et encore!) l'expression arithmétique et au lieu de « on a mille raisons de croire... » écrire : « on a cent raisons... » mais encore une fois, on nous invite implicitement à traiter « encycliques et constitutions doctrinales » comme des lettres pastorales.

Un exemple ou preuve : Dans son travail *De Magisterio Vivo et Traditione*, M. J. V. Bainvel enseigne que nous pouvons considérer « les Encycliques doctrinales... comme des pages de théologie revêtues de l'autorité du suprême Pasteur et comme une exposition de la doctrine catholique faite par le suprême Docteur... », affirmation que nul ne songerait à contredire, s'il n'ajoutait dans la même page : « A notre avis, on peut les mettre sur le même pied que le Décret aux Arméniens, l'édition pontificale de la Vulgate et le catéchisme du Concile de Trente; toutes productions qui, par elles-mêmes, n'impliquent pas une infaillible autorité et peuvent fort bien coexister avec l'erreur » (1). On voit que nous n'exagérons rien, ou si peu, quand nous écrivons qu'au fond, des professeurs de théologie mettent les Encycliques pontificales sur le même pied que des lettres pastorales. Entre les deux propositions citées plus haut et dans la même page, M. J. V. Bainvel intercale une déclaration par laquelle il fait savoir au public qu'il ne cherchera tout de même pas querelle à quiconque, avec M. Vacant, voudrait les considérer comme infaillibles. « Aussi bien, écrit-il, les deux opinions diffèrent moins qu'il ne semble, à première vue ». — « Le pont, explique-t-il en d'autres termes, se trouve dans l'idée d'un magistère *tacite* (et il souligne), magistère qui propose plutôt qu'il n'impose une doctrine déjà imposée par ailleurs ». Comprenne qui pourra, le sens des dernières lignes; personnellement nous y renonçons; nous ne pouvons nous persuader qu'un principe aussi général vise exclusivement le *Syllabus* de 1864. Nous laissons provisoirement de côté ce dernier point.

Ici nous faussons décidément compagnie au R. P. Pègues, auteur de l'article, au R. P. Choupin, ainsi qu'à M. J. V. Bainvel. Pour nous, il ne vient de Rome que la vérité, et par Rome, nous entendons le Pape et n'importe quels organes qu'il lui plaise de mettre en œuvre. Nous nous souvenons, en effet, qu'en 1479, Sixte IV condamna la proposition : « L'Eglise de la ville de Rome peut se tromper » (2). Nous nous souvenons encore de ce qu'écrivait saint Grégoire-le-Grand : « Je reçois et je vénère les quatre Conciles comme je reçois et vénère les quatre Evangiles... je vénère au même degré le cinquième Concile » (3). L'illustre Docteur met

1. De Magisterio Vivo... 1905, p. 107, n. 4.
2. Hurter, *op. cit.*, n. 572
3. Epist. Lib. I, Epist. 25

les Conciles et les Evangiles sur le même plan, non, certes, au point de vue de l'inspiration, mais au point de vue de l'infaillibilité. D'autre part, le Concile du Vatican met les enseignements pontificaux sur le même plan que les conciles : « Le Pontife romain... jouit pleinement... de cette infaillibilité dont le divin Rédempteur a voulu que son Eglise fût pourvue... ». Jusqu'où s'élève, où s'arrête l'adhésion du R. P. Pègues et du R. P. Choupin?

Nous connaissons la plupart des difficultés qu'on peut soulever contre cette doctrine; on les souleva, on les soulève toujours, non seulement contre l'infaillibilité, mais aussi contre l'inspiration des Saints-Livres. Et après? Faudra-t-il donc renoncer à la vérité, à la moindre parcelle de vérité par crainte de ne savoir comment les résoudre? Si nous n'acceptons pas la théorie fondamentale de notre auteur, en revanche, nous nous rallions à celle de J. de Maistre, quand il écrivait : « Toutes les fois qu'une proposition sera prouvée par le genre de preuve qui lui appartient, l'objection quelconque, *même insoluble, ne doit plus être écoutée* » (1). Et il souligne et nous aussi.

Bref, ainsi que, dans sa Théologie Dogmatique, l'enseigne M. Tanquerey : « S'il apparaît clairement que le Souverain Pontife parle pour toute l'Eglise, rien n'empêche, de ce chef, de considérer l'affirmation comme infaillible ». M. Tanquerey formule ainsi son opinion personnelle et aussi la nôtre.

CONCLUSION

En résumé, voici ce que, à notre avis, contient et ne contient pas la formule infaillible du concile du Vatican :

1° Le Pape parle comme « Pasteur et Docteur de tous les chrétiens » et « en vertu de sa suprême autorité apostolique » chaque fois que, directement ou indirectement, et de quelque façon qu'il lui plaise, solennellement ou non, il enseigne « l'Eglise universelle ».

2° Comme le fait d'enseigner infailliblement l'Eglise universelle dépend exclusivement de sa volonté, il lui suffit de manifester le fait de cette volonté. Car il ne faut pas perdre de vue l'observation aussi importante que juste du R. P. S. Joseph Hunter *(op. cit., n. 209)* : « Infaillible, l'autorité suprême fixe elle-même les limites de sa propre infaillibilité ».

3° Le seul fait qu'il enseigne l'Eglise universelle constitue une présomption suffisante de l'existence de cette volonté, quelle que soit d'ailleurs la forme qu'il lui plaise de donner à son enseignement : lettres à des particuliers, allocutions, encycliques... (2).

---

1. Soirées de Saint-Pétersbourg, quatrième entretien.
2. Cf. Syllabus de 1864, dans Denzinger.

1° Le texte du Concile ne contient rien, absolument rien qui force de conclure logiquement à la nécessité de cette « irrévocabilité » ou de ce « suprême degré » qu'exigerait, d'après un certain nombre d'écrivains même catholiques, l'exercice de l'infaillibilité pontificale.

5° Le texte ne contient essentiellement ni rien de moins, ni rien de plus ; le reste « et par conséquent... suit comme corollaire et dans le but, but tout de circonstance, d'atteindre le Gallicanisme.

Concluons : cinq mots que nous prenons tout à fait à la lettre et dans toute l'amplitude de leur sens, creusent, entre l'auteur et nous, un fossé infranchissable, jusqu'à décision contraire de la suprême autorité, les cinq mots que voici : *Prima sedes a nemine judicatur.*

J. CHAPLAIN.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS

SYNDICALISME CHRÉTIEN

La *Civiltà cattolica*, revue romaine appartenant aux Pères de la Compagnie de Jésus et dirigée actuellement, sur la volonté expresse de Pie X, par le P. Chiaudano, que son attitude énergique contre la presse libérale avait mis en lumière, vient de publier, en deux numéros, un article qui a fait une profonde impression.

Y a-t-il et peut-il y avoir un syndicalisme chrétien?

L'auteur anonyme de cet article — un nom bien connu, mais qui n'a pas été livré jusqu'à présent au public — y soutient les thèses économiques et sociales que la *Critique du libéralisme* a toujours défendues. Il faut que cet article magistral soit connu en France, et nous nous faisons un devoir d'en donner ici la traduction.

Il est difficile de croire que, venant un mois et demi après celui des *Etudes*, il n'ait pas été provoqué par lui pour en être la contre-partie, sinon même pour y répondre. Les *Etudes* n'y sont pas nommées, sans doute : mais le lecteur le plus obtus

aura reconnu bien vite que les thèses de la *Civiltà* sont aux antipodes de celles que le P. Desbuquois, l'*Action populaire* de Reims les *Annales de la Jeunesse catholique*, etc., ont propagées et affirmées.

(*Premier article*) (1)

I

Si l'écrivain de talent que fut le sénateur Giuseppe Manno était encore de ce monde et s'il lui plaisait de nous donner une nouvelle édition de son remarquable ouvrage sur *La fortune des mots*, il ne manquerait certainement pas de matériaux pour de nouveaux chapitres à faire sur des mots qui jouissent en ce moment, parmi nous, d'une faveur exceptionnelle. Que ne pourrait donc cet esprit si fin à propos de l'adjectif *social* et de tous ses dérivés, à propos du substantif *démocratie*, du verbe *organiser*, de l'adverbe *consciemment* et de tant d'autres mots barbares et étrangers qui trouvent aujourd'hui une telle vogue dans notre pays?

Mais, puisqu'il est mort, nous tenterons quelque chose, nous essayerons un chapitre de bon sens sur le mot *syndicalisme*, qui, parmi les autres et par le vent qui souffle, nous paraît d'une importance particulière; avec cette différence par ailleurs que nous nous attacherons moins au mot qu'à la chose qu'il signifie, estimant, en effet, que la valeur éthique du mot importe plus à nos yeux que la plus ou moins grande estime dans laquelle pourrait le tenir un philologue. Nous restreindrons en outre nos observations au prétendu *syndicalisme chrétien*, tant pour ne pas allonger ces observations que parce que, la chose étant plutôt nouvelle, il peut être intéressant pour les lecteurs d'en connaître à fond le sens et la portée.

Et pour nous débarrasser immédiatement de ce qui concerne le mot considéré en lui-même, nous confessons bien simplement que, par ses origines nettement révolutionnaires, le mot syndicalisme ne nous plaît point; il est trop exotique pour nous catholiques, et il comporte trop de choses qui, comme nous le verrons, sont tout à fait contraires au véritable esprit du saint Evangile.

Il ne sert à rien de le baptiser en l'unissant au mot chrétien. Quand deux idées s'associent mal, en vouloir en faire un composé n'est point autre chose que de tenter un hybride absurde qui ne peut avoir de suite. Qui pourrait jamais approuver les vocables révolution chrétienne, communisme chrétien, radicalisme chrétien ou autres semblables?

M. le Comte Albert de Mun eut donc parfaitement raison de s'opposer à ce que les catholiques d'action ses amis adoptassent en France le nom de socialistes chrétiens. Il comprit combien hur-

1. Voir le numéro 1527 de la *Civiltà*.

laient de se trouver accouplés, ces deux termes que l'on voulait réunir et fondre en un seul, et il obtint que l'on abandonnât ce mauvais présage et qu'il n'en fût plus question. De même nous serons heureux d'en obtenir autant par cette étude au sujet du prétendu syndicalisme chrétien. Pour cela, passant de l'examen même du nom à l'analyse de la chose, nous expliquerons brièvement pour quelles raisons le syndicalisme proprement dit s'allie mal avec l'action strictement catholique. Enfin, pour procéder avec ordre, comme il le faut, dans ces questions aujourd'hui si confuses, nous nous efforcerons de faire d'abord un peu connaissance avec ce nouveau-venu; puis nous en discuterons successivement les prémisses, les intentions et les méthodes, pour voir s'ils s'éloignent et dans quelle mesure ils le font, de la doctrine authentique de l'Eglise catholique, à laquelle il proteste de vouloir s'attacher scrupuleusement.

II

Qu'est-ce que le syndicalisme chrétien?

Quelle est la raison spécifique qui le distingue des autres formes d'associations, organisations, fédérations des forces catholiques, tant protégées par l'autorité ecclésiastique même la plus haute?

Si on le considère attentivement, le concept d'association n'indique rien autre qu'une réunion d'individus mettant en commun leurs diverses énergies pour atteindre un but commun quel qu'il soit, et sans tenir compte de la qualité, des méthodes auxquelles des circonstances variables leur suggéreront de recourir. C'est pourquoi l'association, prise ainsi d'une façon abstraite, est chose indifférente quant à la morale. D'une façon concrète, au contraire, elle sera bonne ou mauvaise selon que sa fin et ses moyens seront bons ou mauvais Mais si nous passons maintenant à l'examen de ce que renferme le concept de syndicalisme tel qu'il est aujourd'hui communément compris, nous trouvons que, outre la notion d'association. il a coutume de s'y rencontrer implicitement une autre idée, celle d'une alliance combative par laquelle les membres d'une classe sociale se forment en armée compacte pour attaquer une autre classe, consacrant ainsi l'idée de la lutte et en faisant leur état normal.

Par conséquent, le caractère propre du syndicalisme est un caractère d'opposition; il en découle logiquement le caractère d'obligation que voudraient en fait lui donner ses promoteurs.

En fait, la manifestation extérieure d'une lutte pareille se résumant pour une partie des ouvriers dans la grève suspendue comme une menace perpétuelle sur la tête des patrons qui voudraient jamais résister aux volontés du syndicat, celui-ci a besoin de donner à ses prescriptions un caractère d'universelle efficacité. Ainsi la grève, quand elle se déclarera, doit être absolument générale. Il importe donc que le syndicat ainsi compris s'impose à tous les ouvriers, qu'il les contraigne tous à en faire partie ou, tout au moins, à subir ses ordres

De là l'opposition même violente contre le prétendu *kroumirage*, contre le fait d'introduire des ouvriers libres dans les ateliers abandonnés par les grévistes, comme aussi l'hostilité ouverte contre les ouvriers, fussent-ils même membres du syndicat, qui voudraient continuer le travail après la déclaration de grève.

De là encore la tendance du syndicalisme à universaliser la lutte contre le capital, c'est-à-dire contre les patrons, par le moyen des fédérations générales, des divers syndicats d'une même profession et même de professions ayant entre elles quelques rapports d'affinité, afin de pouvoir donner plus de poids aux exigences formulées et d'imposer toujours plus efficacement la volonté du syndicat, sous la menace de grèves qui ne seront plus purement locales, mais régionales ou nationales.

Enfin le syndicat, à la différence des simples associations, possède, et possède même comme son caractère propre, le caractère d'irresponsabilité, en tant que, avec le nombre, sa force brute s'accroît outre mesure jusqu'à diminuer souvent, sinon même à supprimer complètement la crainte des sanctions pénales. Le juriste ancien disait bien : « Ob populum multum crimen pertransit inultum ». L'autorité peut, en effet, d'autant plus difficilement assurer la répression adéquate d'un délit que le nombre des délinquants est plus considérable. Actuellement le syndicalisme met en mouvement les masses et par la passion même de ces masses il veut faire pencher la balance en sa faveur. Voilà donc une première arme qui permet aux syndicats de se soustraire à toute responsabilité, sinon en droit, du moins en fait.

Une autre immunité contre la rigueur des lois consiste dans l'absence habituelle d'un patrimoine collectif qui permette de réparer le dommage causé par le syndicat ou ses membres. Etant donnée cette absence, comment la loi qui réprimerait les abus du syndicat aurait-elle de l'efficacité? Ce n'est pas du chef des personnes qui le composent, puisqu'il ne veut en aucune manière prendre la responsabilité de leurs actes; de telle sorte que la loi frappant ces personnes n'atteindrait pas le syndicat, mais seulement quelques-uns de ses membres. Ce n'est pas en poursuivant les agitateurs, ceux-ci ayant trouvé pour éluder les procès mille et un moyens, dont les derniers ne sont pas d'intimider les pouvoirs publics ou de s'abriter prudemment de l'autre côté des frontières. La loi ne pourrait pas non plus agir avec assez d'efficacité contre les autorités du syndicat : car il arrive ordinairement que les résolutions se prennent dans des réunions ou des assemblées à la majorité des voix et sous forme de referendum, plutôt que sous forme d'ordres donnés par une personne déterminée.

Il reste donc que le syndicat demeure à son poste, en particulier s'il a réussi à concentrer les forces régionales et nationales sans que personne puisse efficacement lui demander compte de ses opérations. Irresponsabilité qui aboutit à une indépendance pratique et qui fait du syndicat un petit Etat dans l'Etat, absolument comme La Tour-du-Pin voulait que fussent les nouvelles organisations ouvrières catholiques quand il écrivait dans l'*Association catholique* du 15 mai

1887. Une saine politique sociale... tendra à promouvoir la formation d'associations réellement sociales, c'est-à-dire formant des organismes parfaits de la société, de petits Etats dans l'Etat ».

Dans ce triple caractère que renferme le concept de syndicalisme, — c'est-à-dire l'opposition à une autre classe sociale, la contrainte rigoureuse et l'irresponsabilité, — nous croyons avoir résumé le système de cette façon que l'on puisse s'en former une idée et que les syndicats qui sont faits sur ce modèle puissent être regardés comme des associations bien différentes des associations ordinaires, libres, pacifiques, responsables, telles que furent dans le passé les célèbres corporations d'arts et métiers que la sociologie chrétienne voudrait faire revivre parmi nous comme une solution éclairée de la question sociale.

III

Nous allons examiner maintenant les prémisses sur lesquelles le syndicalisme se fonde et qui forment sa principale raison d'être.

Nous ne croyons pas nous tromper en assignant la première place (peut-être ne se trouve-t-il dans le syndicalisme chrétien qu'à l'état latent et inconscient) au préjugé socialiste qui veut que le capital soit, sinon en entier, du moins en partie, substance frauduleusement soustraite à l'ouvrier et à son juste salaire pour engraisser le patron. Ceci expliquerait l'animosité avec laquelle certains syndicats, même chrétiens, d'ouvriers conduisent la lutte contre le patron; cela pourrait éclairer également toute la faveur dont jouissent, jusque parmi des catholiques, certaines théories qui n'admettent pas pour le contrat de travail d'autre explication que celle qui le regarde comme un contrat de société, avec cette conséquence nécessaire que l'ouvrier doive avoir une part des avantages qui soit proportionnée à son concours dans la production.

Nous ne nous arrêterons pas ici à la réfutation de semblables préjugés; nous renverrons pour cela le lecteur aux ouvrages spéciaux, aux traités de sociologie chrétienne dans lesquels on réfute le marxisme et ses diverses divagations.

Il sera plus utile que nous signalions un autre préjugé syndicaliste qui s'infiltre dans beaucoup d'esprits, qui, par ailleurs, sont des esprits cultivés et nourris de bonnes études.

C'est le préjugé que la propriété ne doit plus se concevoir comme un droit absolu du propriétaire d'user et de disposer solidement et en pleine liberté de la chose possédée, mais qui veut en faire une « fonction sociale »; si bien que le propriétaire en usant des choses serait obligé, en vertu d'un certain aspect de la justice, jusqu'ici méconnue, de songer aussi à l'intérêt de la société et que celle-ci pourrait lui demander compte de la façon dont il a usé de son bien.

La cause de ce préjugé réside dans l'oubli des titres légitimes sur lesquels se fonde le droit de propriété. Prenons-en un quelconque,

par exemple, le travail personnel, et l'on apercevra immédiatement combien la nouvelle théorie de la *propriété fonction sociale* est contraire à la raison.

La nature même nous dit que l'homme, en dehors du cas d'une supériorité légitime, est son propre maître au regard des autres hommes; sa dignité personnelle ne permet pas que quelqu'un d'autre le regarde comme un pur moyen de satisfaction et se subordonne ainsi une essence et une nature substantiellement égale à la sienne. Chacun, par conséquent, toujours dans l'hypothèse où il ne se trouve point en présence de supérieurs, restera maître de ses facultés de travail personnelles, libre d'en user ou de ne point en user comme il lui semblera le meilleur et pourvu qu'il ne les tourne pas au détriment d'autrui. Sinon on tomberait dans cette absurdité de transformer la société humaine en un bagne et les hommes seraient tous autant de condamnés aux travaux forcés; les lecteurs avisés peuvent entrevoir immédiatement quelles en seraient les conséquences.

Et maintenant, si l'homme demeure le maître de ses facultés, le fruit de son activité exercée par leur moyen lui appartiendra pleinement et personne ne pourra prétendre à titre de justice à une part dans la possession ou dans l'usage de ce fruit Celui-ci est la chose produite par le moyen du travail individuel; cette chose appartient à l'artisan auquel en incombe en entier le mérite ou la responsabilité et par suite le bien ou le mal qui peuvent en découler.

La société, par conséquent, c'est-à-dire les autres hommes, n'ont rien à voir dans la possession ou dans la jouissance de cette chose; l'artisan peut, sans faire tort à personne, la détruire, la donner à autrui, l'échanger contre un autre objet appartenant de la même façon à quelque autre personne. Il peut également accumuler et la joindre à d'autres objets antérieurement produits par lui dans les mêmes conditions et se constituer ainsi un capital. Cela revient à dire que la propriété n'est en rien une fonction sociale mais qu'elle est un attribut purement individuel.

Mais, une fois fixés dans leurs préjugés sur la propriété « fonction sociale », les fauteurs du syndicalisme même chrétien partent en campagne furieuse contre le capital, contre la richesse surabondante des uns, richesse qu'il faudrait voir consacrée, dans une nouvelle assiette de la société, à combler les manquants des pauvres et des moins aisés et qu'il ne faudrait pas voir disperser dans les folles dépenses d'un luxe de grand seigneur.

Nous sommes volontiers d'accord avec eux pour réprouver le luxe proprement dit, celui qui excède les limites d'un juste décorum en rapport avec la diversité des multiples conditions sociales; nous le sommes encore pour inculquer aux riches le devoir d'employer leur superflu au soulagement des pauvres. Toutefois nous sommes bien loin de souscrire à la doctrine syndicaliste quand elle prône une égalisation des conditions sociales qui est totalement impossible, parce qu'elle est opposée à la nature des hommes et des choses; de même nous désapprouverons toujours de la même façon la

confusion constante de la charité avec la justice, confusion si ordinaire dans le langage de nos adversaires.

Vouloir supprimer le capital, simplement parce qu'il en est trop qui en abusent, serait aussi déraisonnable qu'il l'est, en logique, de déduire des conséquences beaucoup plus étendues que les prémisses.

Ayons le courage de la vérité; pourquoi ne faudrait-il pas supprimer de même les salaires ouvriers, les traitements des professionnels, etc., etc., étant donné que traitements et salaires servent, eux aussi, à entretenir chez beaucoup de personnes de grands vices tels que l'ivresse, le libertinage et tant d'autres?

Ce serait en outre ne point connaître la nature humaine. En fait, la possibilité de s'enrichir, c'est-à-dire de capitaliser, une fois supprimée, on verrait toutes les initiatives utiles arrêtées, la concurrence étouffée, la production anémiée, les marchandises renchéries et la misère accrue, la misère qui se joindrait à la paresse, triste conseillère des vices les plus abjects.

Au contraire, si la possibilité de capitaliser est laissée aux hommes, l'égalisation des conditions sociales dût-elle réussir à s'établir aujourd'hui de vive force, ne subsisterait pas demain; le paresseux et le dissipateur auraient étourdiment dissipé, ou presque, leurs biens, cependant que les personnes frugales et laborieuses auraient non seulement conservé, mais accru le leur du fruit nouveau de leur travail.

Il ne faut du reste point oublier que le capital est, en fait et quoiqu'il ne le paraisse pas, un avantage pour ceux mêmes qui ne le possèdent pas. Il est certain qu'il est bien différent pour un pauvre de se trouver dans un pays riche ou dans un pays où la fortune est plus ou moins clairsemée. Dans le premier cas, il lui sera facile de trouver un secours pour sa pauvreté; il n'en sera pas de même dans l'autre cas, car plus on a à penser à soi, moins on peut songer à soulager autrui.

C'est pourquoi l'Eglise, dépositaire de la vérité, et, par conséquent, bien éloignée de toute exagération, n'a jamais combattu le capital en lui-même. Elle en a même supposé l'existence en inculquant constamment le prétexte divin de l'aumône qui donne aux pauvres le superflu des riches; non seulement une existence de fait, mais une existence de plein droit, déclarant que la pauvreté volontaire actuelle n'est pas de précepte, mais seulement de conseil pour ceux qui veulent pratiquer la perfection évangélique.

Quant à la confusion de la charité avec la justice, on la touche de la main, presque toutes les fois que les sociologues de la nouvelle école se mettent à parler du droit de l'ouvrier, en supposant sans plus qu'il existe chez lui un droit quand au contraire il n'y a qu'un besoin.

C'est une chose, que je sente la nécessité, même absolue, de ceci et de cela, et c'en est une autre que je puisse en exiger la prestation d'une personne déterminée. Pour pouvoir légitimement prétendre ceci, il faudrait que ou cette personne ou ce qui lui appartient eût à mon égard un lien réel de dépendance, c'est-à-dire fût par rapport

à moi dans la situation de concrète inégalité subordonnée; or, ce lien n'existe pas par lui-même, mais seulement en vertu de quelque titre particulier qui doit se justifier et non point seulement se présumer.

Ceci posé dans le cas pratique des riches et des pauvres, le pauvre n'a sur le riche ou sur ses richesses aucun droit ordinaire; l'industriel non plus n'a à l'égard de son ouvrier aucune autre obligation particulière de justice que celle de lui payer le juste prix de son travail et d'observer loyalement toutes les clauses du contrat de travail librement arrêtées avec lui. Toutes les autres obligations que la sociologie, entendue à la moderne, veut imposer au patron, sont ou bien des obligations inexistantes ou bien des obligations d'autre nature, différentes de la justice, et qui ne peuvent que, par inadvertance ou même par ignorance, se muer en une dette stricte de justice commutative. Elles sont le plus souvent des obligations de charité; véritables obligations, mais d'un ordre inférieur; si bien que ni elles ne subsistent pour celui qui en supporterait un grave dommage, ni elles ne lient celui qui doit faire la charité, en le subordonnant à qui doit la recevoir, ni elles ne peuvent, par conséquent, s'exiger juridiquement comme une dette s'exige du débiteur.

Mais c'est de toute autre façon que les considère le syndicalisme, qui, décidé à les regarder comme autant de devoirs de justice, en fait un objet de revendications violentes par voie de contrainte, ne fût-ce qu'une contrainte seulement morale. Il ne s'aperçoit pas qu'en exagérant le rôle de la justice, il en arrive à énerver et à discréditer le domaine de la charité, qui est simplement dans la vie sociale le complément nécessaire et beau de la justice, comme dans la toile la trame qui parfait la chaîne. A tant crier contre les patrons, ceux-ci aussi resteront écartés de la classe ouvrière qui se fait leur ennemie; ils deviendront bien plus insensibles à ses véritables maux, soit parce qu'ils seront exaspérés, soit parce qu'ils seront plus occupés et plus attentifs à la défense de leurs propres droits menacés; et ainsi se tariront les sources précieuses où la charité puisait des secours efficaces pour soulager les si fréquentes nécessités des travailleurs et de tous les autres indigents, qui sont pourtant eux aussi, en outre de l'ouvrier, dignes de la sollicitude du sociologue éclairé.

Et puisque la discussion même nous y a conduit, il y a à signaler encore cette espèce de discrédit qu'on voudrait jeter aujourd'hui sur l'action de la charité, comme si ses bienfaits étaient une humiliation pour celui qui en est l'objet, et comme si elle était une œuvre pour ainsi dire antisociale ou en tous cas moins éclairée de la part de qui la fait.

Il est surprenant et tout à la fois douloureux de lire dans un Manuel de sociologie catholique, des paroles de ce genre :

« Tous ceux que l'on dit charitables n'ont pas le sens social... C'est bien d'ouvrir les crèches pour recevoir les tout petits; parfois cela s'impose; mais le malheur est que les mères n'auront que plus de facilité pour se rendre à l'usine, et par suite, pour laisser le ménage à l'abandon. »

Ainsi donc, nos admirables Sœurs, en abandonnant toutes les douceurs humaines de la vie pour se dévouer au soulagement de l'humanité souffrante, auront témoigné d'un moindre sens social, elles auront acquis moins de mérites envers la société que l'agitateur de place publique qui harangue dans une réunion les ouvriers et qui les pousse à tenir tête par la grève à ceux que l'on nomme les arbitres du capitalisme. Il semble impossible que des écrivains catholiques en arrivent là.

La charité et la bienfaisance, *quelle que soit la forme qu'elles revêtent*, sont toujours un bien qu'il faut louer et dont il faut rendre grâce au Seigneur; elles sont un nouveau rayon de lumière glorieuse et de plus parfaite ressemblance avec Dieu sur le front de qui s'en fait le dispensateur; elles sont un éclair de joie, fût-il fugitif, pour les malheureux secourus. Et l'on a vraiment mauvaise grâce à vouloir les mettre en mauvaise posture en leur préférant un mieux assez problématique et qui, quatre-vingt-dix-neuf fois sur cent, comporte un beaucoup moindre exercice de stricte vertu. Or, la vertu, et spécialement la vertu qui bénéficiera à autrui, n'est-elle point pour la société un trésor plus précieux que cent et mille avantages d'ordre matériel, fruit et source d'un authentique égoïsme?

Quant au prétendu déshonneur qu'il y a à recevoir d'autrui la charité, il n'est que le fait d'une opinion agitée par la mauvaise fièvre de l'orgueil. On ne doit pas rougir si ce n'est de ce qui indique un vice; or, telle n'est pas la pauvreté ou la nécessité dans laquelle on se trouve, non par sa propre faute, mais simplement par infortune; de même que ce n'est point un vice de participer d'une manière légitime à l'abondance des biens d'autrui, ce qui arrive précisément par le moyen de la charité. Telle est la doctrine du pape Léon XIII dans l'Encyclique « Graves de communi ».

Que la charité soit donc la bienvenue parmi nous : qu'elle reprenne parmi nous, chrétiens, sa place, sa place de reine; elle pourvoira à la vie tranquille et prospère de nos ouvriers, en les remettant sur les sentiers plus doux de la mansuétude et de l'humilité chrétienne, bien mieux que ne ferait cette justice sociale exotique qui voudrait s'accréditer parmi nous avec ses frémissements de lutte et de revendications, avec ses vains songes de cupidité satisfaite et de nouvel âge d'or.

IV

Une fois qu'on a ainsi déconsidéré la charité dans son concept et dans sa portée en tant qu'elle concerne l'âme et les intentions des patrons, l'école sociale à la moderne la fausse et la dénature encore dans l'estime et la pratique que pourraient en avoir les ouvriers eux-mêmes, en lui substituant une autre vertu, prétendue nouvelle dans son aspect comme en est nouveau le nom : nous voulons dire la solidarité.

On savait déjà depuis longtemps qu'aider son prochain dans ses

nécessités, quand on le peut, est un devoir précis et que les premiers à secourir sont les plus besogneux et ceux que quelque communauté particulière de vie, qui est le fondement naturel d'une amitié spéciale, place plus près de nous; par conséquent personne ne doutait que parmi les ouvriers d'un même métier il ne dût exister, suivant l'inclination naturelle, une disposition spéciale à se vouloir du bien et à se soutenir mutuellement dans les communes difficultés.

Aujourd'hui, pourtant, cela ne suffit plus; on prétend que les membres d'un même métier font partie, par la force de la nature elle-même, d'un organisme spécial, qui s'appelle la profession et qui est venu s'introduire entre la famille et l'Etat, réputés jusqu'à ce jour les seules sociétés nécessaires d'ordre naturel.

A citer à ce propos une seule autorité. Nous rappellerons que déjà l'abbé Pastoret disait à Lyon en 1896 dans le congrès de la Démocratie chrétienne : « La profession est antérieure pour l'homme à la société civile elle-même. L'homme entre de plein droit, en venant au monde, dans une première société nécessaire, qui s'appelle la famille naturelle, et de plein droit également dans une seconde famille, *naturelle aussi*, qui s'appelle la famille professionnelle ». De ceci il résulterait que, entre les ouvriers d'un même métier, par cela qu'ils exercent la même profession, il existerait des liens naturels et des obligations particulières correspondantes : le devoir, dans tous les cas et en dehors de tout autre motif, de venir en aide à ses propres compagnons avant de le faire pour les étrangers, sous peine de violer une loi formelle de la nature, la loi sacrée de la solidarité.

Aussi bien qu'y a-t-il de vrai dans tout cela? Voyons à procéder avec ordre en examinant cette nouvelle théorie dans ses fondements.

En un certain sens on pourrait dire avec raison que la profession est une société appartenant au droit naturel, c'est-à-dire en tant que le droit naturel permet, favorise même l'union professionnelle. Observons cependant qu'une telle façon de parler prête trop à l'équivoque et que, à ce compte, on pourrait tout aussi bien appeler naturelle n'importe quelle association licite de citoyens.

De toute façon il sera toujours vrai de dire que par nature nous avons le droit de constituer des associations professionnelles. Mais sera-t-il aussi vrai de dire que, outre le droit, nous en avons aussi le devoir étroit? En d'autres termes l'association professionnelle peut-elle se dire de droit naturel en ce sens que la nature l'exigerait?

Et qu'on note bien qu'en parlant du droit naturel soit facultatif, soit obligatoire, nous ne nous référons jamais au syndicat proprement dit, mais seulement à la simple association ou fédération d'ouvriers quelle qu'on la voulût; en effet, ce syndicat, exactement tel qu'il est décrit ci-dessus avec ces caractères spécifiques d'association combative, obligatoire, irresponsable, non seulement n'est pas prescrit par la nature, mais ne s'y conforme pas, étant par lui-même un vrai désordre, un désordre public et un foyer de désordre. Ceci posé, pour poursuivons notre analyse.

Personne ne nie qu'entre ouvriers d'un même métier il y ait

certaine communauté particulière d'intérêts; mais celle-ci suffit-elle à créer des obligations spéciales d'où naisse une espèce de droit nouveau?

Non, certes. Communauté d'intérêts, il y en a un peu de partout et avec toute espèce de personnes, quoique ce soit tantôt sous un aspect, tantôt sous un autre. Si, de cette communauté, naissait « ipso facto » une association particulière nécessaire avec ses obligations respectives, on ne pourrait plus faire un pas.

Cherchons donc maintenant si l'obligation pourra naître, non point précisément de la communauté des intérêts, mais tout au moins de la qualité des intérêts communs. Quels sont les intérêts des ouvriers pris à part et en général de la collectivité ouvrière?

Pour ce qui nous intéresse en ce moment, ils se réduisent aux conditions qui accompagnent le travail et le salaire qui en est la compensation. Maintenant, ces intérêts sont-ils tellement nécessaires, soit par eux-mêmes, soit dans leurs degrés, qu'il en découle pour chaque ouvrier l'obligation de les satisfaire? Et si telle obligation n'existe pas pour l'ouvrier quand ces intérêts le touchent personnellement, si bien qu'il peut renoncer à son emploi, comment sera-t-il obligé de les satisfaire pour le compte d'étrangers envers lesquels il n'a aucun lien spécial de dépendance ni aucun devoir de prévoyance?

Et en supposant même que ces intérêts soient nécessaires pour mes autres compagnons de travail et que ma coopération soit nécessaire pour les sauver, il restera toujours à voir si je puis prêter mon concours sans grave risque pour moi : sinon, en pareil cas, je devrais pourvoir d'abord à moi-même et à ma famille avant de penser à des personnes qui me sont étrangères, comme les ouvriers mes compagnons. Car si, pour assurer les intérêts communs de la profession, on prétendait mettre en danger ou même combattre les intérêts d'autres personnes physiques ou morales, pour quelle raison ces intérêts devraient-ils céder et les intérêts professionnels prévaloir?

Ce serait pis encore si la défense des intérêts ouvriers comportait la violation de quelques devoirs (comme il arrive le plus souvent dans les grèves). Il apparaît alors avec évidence que je ne dois pas faire le mal, c'est-à-dire négliger mon devoir, fût-ce sous prétexte d'en retirer un bien, parce que la fin, si bonne soit-elle, n'excuse pas la culpabilité des moyens employés pour l'obtenir.

Donc dans toutes ces matières les quatre principes suivants ne devraient jamais s'oublier :

1° L'intérêt, en lui-même, n'est pas une loi, et ne suffit pas à constituer un droit;

2° Le devoir doit toujours l'emporter sur l'utile dans notre balance;

3° La charité, alors même que des circonstances déterminées en font une obligation, ne peut s'exiger par la force ni par une contrainte morale;

4° Cette même charité, pour être vertueuse, doit être bien ordonnée et par conséquent chacun doit se procurer tout ce qui est nécessaire d'abord à lui-même, ensuite pour les autres .

De tout ceci on voit que la solidarité dans son sens moderne extra-juridique est tout autre chose qu'une vertu et beaucoup moins encore une forme plus parfaite de la charité évangélique; on devrait plutôt la considérer comme une accumulation d'aberrations, si nombreux tous les points par lesquels elle s'oppose à l'ordre naturel.

(*Deuxième article*) (1).

Aux inconvénients déjà signalés il faut ajouter ici un autre désordre très grave qui naît de la solidarité artificielle du syndicalisme (2). En outre, de son caractère d'égoïsme collectif, en outre du mépris des droits d'autrui ou des lois qui contrecarreraient ses fins, cette solidarité tend à atténuer la responsabilité individuelle et à en amoindrir l'importance, comme si ce qui est réclamé par cette solidarité n'était plus un délit, mais devenait au contraire *ipso facto* un devoir, alors que, en toute autre circonstance, on en porterait un jugement tout à fait différent.

En somme, la solidarité n'est qu'une forme de coopération. Or, la coopération à une fin mauvaise ou bien la coopération à une fin qui, bonne en soi, serait atteinte par des moyens mauvais, n'est jamais permise. Donc la solidarité syndicale, qui pèche ordinairement ou dans sa fin ou au moins dans ses moyens pour l'atteindre, est une caricature vicieuse de la charité.

Nous ne nous bornerons pas ici à réfuter un autre préjugé que l'on nous oppose pour défendre la solidarité et au nom duquel on nous affirme que le travail est une fonction sociale et que dès lors son action doit être subordonnée aux intérêts sociaux.

Tout ce que nous avons dit plus haut pour démontrer que la propriété n'est pas du tout une fonction sociale, sert aussi à démontrer le caractère tout individuel de ce travail avec lequel l'ouvrier cherche à s'entretenir lui et sa famille.

Ce travail procède de l'individu; il a pour terme cet entretien et une propriété individuelle; il est donc une chose strictement privée, quoiqu'il influe indirectement sur les conditions aussi de la société.

En retour, il est due une plus grande attention à un sophisme par lequel beaucoup de gens, à raison de la grande apparence de vérité qu'il revêt, se laissent tromper.

Les défenseurs de la solidarité syndicale ont coutume de dire que les intérêts généraux doivent prévaloir sur les intérêts particuliers et que, après cela, l'ouvrier doit, selon les cas, sacrifier son intérêt

1. Voyez le n° 1528 de la *Civiltà*.

2. Nous rappelons qu'il s'agit ici du syndicalisme chrétien tel que nous l'entendons communément en Italie et tel que certains hommes voudraient le faire prévaloir contre la direction de l'Union économique sociale, qui a particulièrement, par mandat du Saint-Siège, la charge d'étudier les problèmes économiques sociaux dans l'intérêt des catholiques italiens. Les récentes discussions du parlement italien démontrent la grande opportunité du présent travail.

et ses préférences personnelles pour ne pas s'opposer au bien de tous ses compagnons.

Distinguons. Le principe qu'on nous oppose peut avoir ce double sens : 1° la majorité doit l'emporter sur la minorité; 2° la partie doit céder au tout. Lequel de ces deux sens nos adversaires donneront-ils au principe qu'ils invoquent?

S'ils disent que la profession est le tout et que chaque ouvrier en est une partie, nous n'aurons plus qu'à les renvoyer à tout ce que nous avons dit plus haut sur la pleine liberté de l'ouvrier au regard de la profession : d'où il suit que, à proprement parler, l'ouvrier n'est pas partie de la profession puisqu'il ne lui est pas subordonné. Tout au plus l'on pourra dire qu'il en est partie, mais non partie obligée, soit parce qu'aucun devoir ne l'oblige à faire ce métier-là plutôt qu'un autre, soit encore parce qu'il n'a pas, envers ses compagnons de travail, d'obligations spéciales de charité ou de justice, mais seulement les obligations communes de tout citoyen envers ses concitoyens et en général envers tous les autres hommes. Et cette juste indépendance de l'ouvrier n'est-elle pas un bien égal et même supérieur à celui que serait une augmentation incertaine de bien-être matériel que l'ouvrier devrait acquérir en se faisant l'esclave des volontés du syndicat?

Dira-t-on, au contraire, que l'ouvrier doit seconder les intérêts de la profession parce que la majorité doit prévaloir sur la minorité et à plus forte raison sur les individus?

Ceci est très vrai quand, de droit naturel ou de droit positif, la majorité a nettement l'autorité de dicter des lois (étant toujours supposé que des lois semblables ne soient pas évidemment iniques). Alors, donc, on retombe dans le premier cas; il faudra dire que la minorité est partie obligée d'un tout, dont les intérêts (représentés précisément par la majorité) doivent prévaloir sur les intérêts particuliers. Mais cela, comme nous l'avons dit, n'est pas notre cas, le cas de l'ouvrier au regard de la profession. Donc il ne reste plus qu'à reconnaître la pleine liberté d'action de l'ouvrier, même en face des majorités professionnelles, puisque, en ce qui concerne le pouvoir de lui commander quelque chose, elles lui sont parfaitement étrangères, sans mandat d'aucune sorte, mandat autorisé et obligatoire. Autrement, on en viendrait à compter dans les majorités, non pas le droit, mais seulement la force brutale. Cette force, la bande d'assassins qui attaque au coin d'un bois le voyageur sans armes la possède bien, et personne, certes, n'oserait dire que dans un tel cas la majorité doive l'emporter sur la minorité.

V

Nous avons jusqu'à maintenant cherché à dissiper les principaux préjugés du néo-syndicalisme chrétien; voyons maintenant rapidement quelles sont ses intentions pour nous aider ainsi à le juger plus complètement.

Le premier objectif des syndicats consiste à émanciper la classe ouvrière de ce que l'on appelle la tyrannie du capital.

Laissons passer la *tyrannie;* quand elle se trouverait ne point être un songe, mais une réalité, ce ne sont point les syndicats et par d'autres tyrannies similaires, sinon encore pires, mais bien la loi et la magistrature qui devraient y pourvoir. Parlons plutôt de *sujétion*, avec un mot moins sonore, mais en compensation beaucoup plus vrai. Une pareille émancipation pourra-t-elle jamais devenir une réalité?

Non certes, et bien moins encore à notre époque que caractérisent les progrès toujours plus marqués de la grande industrie. Pour peu que l'on ait l'expérience des hommes et des choses, on ne peut douter de la ruine de celle-ci, si elle ne possède pas une direction éclairée qui dispose et coordonne les différents travaux, qui règle opportunément la production; si une discipline, d'autant plus rigoureuse que la masse ouvrière est plus considérable, ne maintient pas l'ordre et l'activité dans l'usine; si une sévère vigilance sur la qualité des produits ne prévient pas les fraudes et les négligences qui pourraient facilement devenir fatales. Or, qu'est-ce que tout ceci, sinon une belle et bonne sujétion?

Pour tous ces motifs, il sera toujours nécessaire que l'ouvrier dépende des autres dans son travail, c'est-à-dire qu'il soit soumis à quelque patron, celui-ci s'appelât-il de ce nom ou du nom de Commission, de Délégation, de Bureau, de Comité, etc., etc.; car le nom importe peu : la chose sera toujours plus ou moins la même. Les récentes péripéties de la verrerie d'Albi en France sont, à ce propos, très instructives.

Un pareil rêve d'émancipation se fonde sur cette supposition erronée que le prétendu *salariat* transforme l'ouvrier en un ignoble esclave à la merci du patron, avec, de sa part, une honteuse abdication des droits inséparables de la personne humaine. Mais, en vérité, sauf de déplorables exceptions qui tombent sous le coup du code pénal, l'ouvrier qui accepte un salaire ne fait qu'engager temporairement sa propre activité contre une compensation adéquate, par un libre contrat, avec les égards nécessaires. Qu'y a-t-il de dégradant dans tout cela? Est-ce que les conditions ordinaires de l'humanité ne veulent pas que nous échangions l'un contre l'autre ce que l'un et l'autre nous avons en excès; que celui qui a de la force contribue de sa force, celui qui possède de l'argent, de son argent?

On répète encore jusqu'à en donner la nausée qu'il faut défendre l'ouvrier contre l'arbitraire du patron, qui, le plus qu'il le pourra, attirera l'eau à son moulin. Mais n'est-ce peut-être pas là la condition habituelle de quiconque conclut un contrat? du client en face du marchand, du locataire en face du propriétaire, du contribuable en face de l'agent du fisc? Et la condition des industriels en face des syndicats sera-t-elle différente, si ceux-ci réussissent à se constituer universellement comme on le voudrait?

VI

Cependant, dans l'attente de cette émancipation rêvée, on travaille des pieds et des mains à obtenir la plus grande augmentation possible des salaires et l'on se promet que par une telle voie l'ouvrier sortira finalement d'embarras.

Et cette intention, si elle se limitait à pourvoir par des moyens licites aux convenances de l'ouvrier, serait recommandable comme une œuvre d'excellente charité; mais quand, au lieu de ceci, on cherche à contenter plus ou moins les avides cupidités du cœur humain, montrant ainsi ouvertement que l'on n'en connaît point la véritable nature insatiable, alors on lance les masses entières d'un peuple inconscient à travers la triste voie qui aboutit au désenchantement. Sur la pente ouverte à la passion et à l'avidité, on sait bien où l'on commence, mais on ignore où l'on va finir; et ce salaire qui paraît aujourd'hui une belle fortune, demain il paraîtra seulement l'expression du strict nécessaire; il ne sera plus après-demain qu'une insuffisante misère.

Il faut noter en outre que communément plus les capitalistes sont attirés à employer leurs capitaux dans la production, plus il y a de promesses de prospérité. En fait, la production s'accroîtra toute à leurs risques, grâce au jeu d'une honnête concurrence; l'industrie en retirera un avantage; les marchandises seront à meilleur prix, et simultanément le salaire réel de l'ouvrier s'élèvera, alors même que son salaire nominal resterait invariable. Réciproquement, plus les offres d'emploi abondent de la part des patrons, plus les demandes de travail diminuent chez les ouvriers; si bien que le salaire nominal en arrivera à croître aussi par la concurrence que les patrons se feront entre eux pour s'assurer la main d'œuvre qui leur est nécessaire.

Au contraire, l'augmentation des salaires, particulièrement si elle n'est point un fait isolé, mais universel, comme l'obtiendraient les syndicats, amènerait de deux choses l'une : ou bien elle épuiserait les patrons, qui abandonneraient la production à cause de l'accroissement de dépenses qui en résulterait, et ceci avec une diminution correspondante des avantages, si bien que l'ouvrier n'aurait pas de travail; ou bien elle conduirait fatalement à un renchérissement des vivres, ce qui est un dommage universel dont se ressent l'ouvrier et plus encore le petit propriétaire pour lequel la dépense croît sans que croisse le revenu. Que l'on en dise autant pour le paysan, pour l'employé, pour le petit commerçant, etc., qui, outre que leur salaire ne croît pas comme celui de l'ouvrier, voient croître à sa place les impôts et le prix de leur propre entretien.

Par conséquent, si l'on veut vraiment le bien-être de l'ouvrier, il faut que l'on cherche, en affectionnant les patrons au lieu de les irriter par la lutte syndicaliste, à les gagner à ces œuvres de charité chrétienne qui les transformeraient en pères vénérés et aimés de leurs propres ouvriers et de leurs petites familles. Voilà la voie sûre de la

régénération sociale économique, voie, néanmoins, par trop odieuse aux nouveaux sociologues, parce qu'elle lierait l'ouvrier au patron par le lien, si doux pourtant qu'il puisse être, de la reconnaissance.

L'augmentation des salaires, pourtant, comme nous l'avons dit, n'est pour le syndicalisme qu'un expédient provisoire, c'est-à-dire passager, jusqu'à ce que l'on puisse obtenir quelque chose de mieux. Or, ce mieux, quel serait-il? Pour les uns, il devait être « l'élimination du régime capitaliste, la transformation de l'ordre social par l'universalisation des coopératives de production combinées avec les coopératives de consommation »; plus clairement, pour les autres, il ne serait rien de moins que la concentration de la propriété entre les mains des syndicats et des coopératives, comme l'augurait Bazire dans un discours-programme de 1905, quand il disait :

« Il est permis de croire et de travailler à l'avènement de la propriété collective aux mains des associations ouvrières, syndicats ou coopératives ».

Voilà un beau cadeau que veulent faire à la société les peu sages réformateurs de la dernière heure. La centralisation avec tous ses inconvénients et ses gaspillages bureaucratiques qui forment les délices des Etats modernes; un socialisme d'Etat très net, que l'on nous prépare progressivement par des lois sociales toujours nouvelles qui s'accumulent de jour en jour et sans mesure; l'abolition graduelle, sinon en droit, du moins en fait, de la propriété privée, puisque, si on la maintenait, elle nous ramènerait nécessairement au capitalisme que l'on veut doucement supprimer.

Se plaindra-t-on que nous exagérions?

Voici les déclarations de Boissard à la Semaine sociale de Marseille, telles que les reproduit le compte rendu officiel de cette réunion :

« Nous sommes socialistes d'Etat, dit textuellement l'orateur; nous le proclamons hautement, si sous cette étiquette on prétend cataloguer tous les interventionnistes, tous ceux qui sont partisans d'un certain droit propre d'intervention sociale, de réglementation légale *au profit de l'Etat.* Nous reconnaissons, en effet, à l'Etat un droit d'intervention, non à titre supplétif, c'est-à-dire à défaut pour les individus et pour les associations d'agir et de se réglementer elles-mêmes, mais bien *à titre principal*, à titre originaire, propre et exclusif, *toutes les fois que l'intérêt général y paraît engagé* ».

Nous voulons croire que l'illustre sociologue catholique n'aura pas bien compris la grave portée des assertions citées ci-dessus (1).

Quant à nous, nous n'y voyons en germe pas moins que l'approbation de l'Etat collectiviste, pour ne dire rien de plus. En fait, le principe une fois admis, il faudra par une nécessité logique en

1. Pour justifier ces mots, il serait vain de recourir à ce que les juristes appellent le domaine éminent, puisqu'un tel domaine n'est en aucune façon un domaine de propriété et qu'il ne donne pas à l'Etat sur les biens de ses sujets un pouvoir aussi ample et aussi direct que le supposent les paroles citées. Voir Schiffini, *Disputationes Philosophiae Moralis.* (Turin, 1891), nos 315, 533.

admettre toutes les conséquences, même les plus dures et les plus menaçantes pour la société civile. La logique des choses ne connaît point ces opportunismes auxquels est au contraire soumise la faiblesse humaine, même chez des hommes par ailleurs remarquables et méritants.

VII

Faux dans ses prémisses, pernicieux et illusoire dans ses intentions, le néo-syndicalisme chrétien se présente à nous d'une façon aussi immodérée que violente dans les moyens auxquels il a l'habitude de recourir pour masquer ses projets. Signalons seulement les principaux, qui sont la grève à outrance dirigée contre les patrons; la violation de la liberté du travail au préjudice des ouvriers eux-mêmes, violation réglée en vue de fortifier l'efficacité des grèves; la déformation de la société civile par l'exagération du droit d'intervention des pouvoirs publics, que ce soit dans les faits économiques ou dans les différends privés.

En ce qui concerne les grèves, on ne nie pas que, théoriquement parlant, elles puissent être parfois licites, quand elles n'ont point d'autre motif qu'une légitime défense de laquelle on ne s'écarterait ni dans ce que l'on se propose d'obtenir, ni dans les moyens que l'on emploie, ni en général dans toute la manière d'opérer. Mais il n'en reste pas moins vrai que la grève est ordinairement dangereuse en pratique, soit par elle-même, soit au moins par les circonstances concrètes qui l'accompagnent.

Ainsi on ne peut généralement admettre la prétention des grévistes à se faire eux-mêmes justice sans recourir aux pouvoirs constitués, même dans les cas où les réclamations des ouvriers sont absolument justifiées par la toute-puissance patronale. Non, ce n'est pas pour rien qu'il y a les lois et les tribunaux; et la raison veut qu'on fasse appel à ceux-ci, soit parce que personne n'est bon juge dans sa propre cause, particulièrement s'il est agité par les frémissements de la passion; soit pour que la revendication du droit ne devienne point elle-même excessive et immodérée, en multipliant les désordres sous prétexte d'y remédier; soit pour qu'on ne paraisse pas légitimer le droit du plus fort en ouvrant ainsi la porte à d'innombles abus. Puis, il est clair aussi que toute convoitise, même la plus débridée, peut, si elle est favorisée par les circonstances, se déguiser en un droit, parfois sous des formes tellement spécieuses que seul un œil bien exercé et un esprit bien nourri de fortes études réussissent à dissiper l'erreur.

Il manque ensuite très souvent un motif suffisant de grève, au moins pour une partie des grévistes qui sont à toute heure liés à l'égard du patron par un contrat de travail. Ainsi, par exemple, quand ce contrat de travail n'est pas évidemment injuste, quelle que soit la façon dont il peut raisonnablement s'améliorer; quand on veut imposer au patron de reprendre dans son usine un ouvrier

congédié; quand on veut l'empêcher de faire des accords qui lui conviendraient mieux avec d'autres ouvriers, pour empêcher la concurrence de ceux-ci, etc., etc. Dans ces cas et dans les cas semblables on pourrait toujours demander de quel droit le syndicat, qui recourt à la grève, pourrait imposer au patron le choix de ses ouvriers, ou l'acceptation d'un accord déterminé, ou la modification d'un contrat de travail en lui-même injuste, ou, sous quelque autre forme que ce soit, une ingérence extérieure dans les affaires de son industrie.

Sous ce régime syndical qui se fortifie par la grève, qui est-ce qui commande en fait dans l'usine? Ce n'est plus le patron, qui en est pourtant le propriétaire légitime, mais le syndicat : le patron pourra ouvrir ou fermer l'usine à telle ou telle heure, mais pourvu qu'il plaise au syndicat; il pourra licencier ou embaucher des ouvriers, mais seulement avec la bonne grâce du syndicat et suivant les règles fixées par celui-ci; il pourra recevoir de ses correspondants des commissions de marchandises ou bien il devra les refuser, mais toujours selon qu'il plaise au syndicat de permettre le travail ou d'ordonner la grève... Et si ce n'est point là maintenant une violente usurpation des droits d'autrui, nous ne savons ce qu'il y faudrait de plus pour qu'on voulût bien la reconnaître pour telle.

Et nous n'avons rien dit des dommages énormes occasionnés aux patrons par les grévistes, dommages qui souvent ne sont nullement proportionnés aux incommodités et aux misères dont les ouvriers voudraient se libérer par la grève; ni des insultes, des menaces, des dégâts aux machines, du vandalisme destructeur, auxquels les agitateurs qui furent assez sots pour déchaîner la tempête, ne peuvent mettre un frein, même par leurs recommandations les plus chaudes. Tout cela, c'est l'épanouissement d'une violence dont le syndicat qui a déclaré la grève se fait complice en parfaite connaissance de cause. Il semble que le patron contre lequel on se met en grève, perde d'un trait ses droits civils et que contre lui tout devienne licite, même ce qui, perpétré contre une autre personne, serait indiscutablement tenu pour un délit.

Mais supposons néanmoins que la grève se déroule d'une façon plus pacifique, séparons-la même de son caractère inné de guerre au préjudice du patron : il restera toujours la violation de la liberté du travail, violation nécessaire à la grève pour que celle-ci puisse être efficace.

Dans la masse gréviste, il y a presque toujours un certain nombre d'ouvriers qui ne s'abstiennent de travailler que par la force, parce qu'ainsi le veut le syndicat; comme aussi c'est la force qui éloigne de l'usine les nouveaux ouvriers que le patron pourrait embaucher à la place des grévistes. Maintenant, cette force n'est déjà plus communément celle du droit, mais la force brutale de la violence, tandis qu'auparavant la liberté, pour l'ouvrier, de se pourvoir à lui-même, comme il lui plaît en conformité avec les lois, n'était point subordonnée à la volonté d'étrangers, ni obligée de tenir compte de leurs intérêts, au moins à titre de justice. Nous avons par consé-

quent dans la grève non seulement une offense envers le patron, mais par ailleurs une offense contre le travailleur même dont on prétend protéger les intérêts.

C'est enfin une offense à la société dont on vient troubler la vie pacifique. Latapie disait admirablement dans la *Liberté* à propos de la grande grève belge récente :

« On a beau la déclarer pacifique, elle (la grève) est un attentat à l'ordre établi, un renversement du statut social sur lequel sont fondés les rapports des citoyens entre eux. Le fait de mettre une cité ou la nation dans l'impossibilité de vivre sa vie, de se nourrir, de vaquer à ses affaires et à ses plaisirs (et le syndicalisme chrétien porterait même au besoin à ceci, s'il se tenait, non à ses protestations et à ses réserves, mais à ses principes), est un fait de guerre civile, un abus de force au même titre que la défénestration d'une assemblée élue ou le sabotage des usines. L'arrêt concerté du travail est par lui-même un sabotage actif. Il ouvre une ère de révolution. Le syndicalisme sans contrepoids, sans réglementation est un non sens politique. Il est incompatible avec le droit suprême de la nation, qui est de vivre »

Par le fait, quoi d'étonnant à ce qu'on en arrive à fouler aux pieds jusqu'aux droits de la société, quand par égoïsme, fût-il simplement collectif, on en arrive à fouler aux pieds les droits des patrons et ceux mêmes de ses compagnons de travail? Dans un cas comme dans l'autre, ce qui détermine à agir, ce n'est point la raison, mais la passion; la règle n'est pas donnée par le droit, mais par la force; les ordres ne se prennent plus auprès de l'autorité légitime, mais sont dictés par le caprice des foules habilement retournées et séduites par des agitateurs intéressés.

VIII

L'évolution sociale syndicaliste, en dehors des grèves et de l'exemple honteux du mépris public, affiché, des droits d'autrui, nuit encore à la société en voulant exagérer l'intervention de l'Etat dans les affaires privées, en blessant ainsi de mille façons la légitime liberté individuelle, qui est elle-même un bien aussi estimable que les augmentations de salaires ou la réduction des heures de travail.

On ne devrait jamais oublier que l'Etat fut institué par la nature et qu'il fut gratifié par Dieu de l'efficacité morale de l'autorité, pour protéger les droits des citoyens et non pour les confisquer ou les opprimer. Quand l'ordre public est sauvegardé et qu'il a été pourvu aux nécessités publiques, l'œuvre coercitive de l'Etat cesse; et alors toutes les mesures restrictives qu'il prendrait contre la liberté de contracter, de travailler, de disposer de ses propres biens, de ses propres forces, de son temps propre, deviendraient non plus des lois, mais des abus condamnables.

Par conséquent l'Etat aura non seulement le droit, mais encore le devoir d'intervenir dans les différends industriels quand il s'agira

de garantir l'ouvrier contre les injustices et d'interdire ce qui nuirait à la santé ou à la moralité publique. Mais peut-on dire que cette forêt de lois, de décrets et de règlements, que l'on a coutume d'appeler aujourd'hui législation sociale, se maintienne toujours entre ces limites qui, selon l'enseignement du Pape Léon XIII, sont déterminées par la nécessité?

Est spécialement répréhensible l'intervention de l'Etat, tant réclamée par les syndicalistes, qui transforme l'Etat en une véritable providence universelle à laquelle il appartiendrait de soulager les nécessités de ses sujets. Ils l'appellent *charité sociale*, mais ce n'est pas autre chose qu'un abus de nature socialiste, par lequel l'Etat, pour secourir les uns, met bravement la main dans les poches des autres, en en tirant, sous forme d'impôts, l'argent qui fera les fonds des caisses de retraite, les subventions aux institutions d'assurance, de prévoyance et similaires. M. Durand, dans son célèbre discours de Sarlat en mai 1912, disait admirablement à ce propos :

« Dans ce qu'on est convenu d'appeler la charité sociale, l'Etat ne fait pas la charité, puisqu'il ne possède rien; il l'impose aux particuliers, il dispose de leur avoir, contrairement aux enseignements de l'Eglise. Ecoutez saint Thomas : « C'est à la liberté de chacun » qu'est laissé le soin d'administrer ses propres biens, de manière à » venir au secours des pauvres ». Ecoutez le cardinal Pie : « Quand » nous vous exhortons à la charité, nous vous demandons une of» frande volontaire, et par là même nous sanctionnons vos titres » sacrés de propriété... Dieu vous a donné à vous-mêmes un droit » réel et absolu, un droit dans l'exercice duquel vous ne devez » compte qu'à lui-même ». Ecoutez Léon XIII, dans la *Rerum novarum :* « C'est un devoir, non de justice mais de charité chrétienne; » un devoir par conséquent dont on ne peut poursuivre l'accom» plissement par la voie de la loi ».

« La charité sociale, la charité d'Etat, c'est la violation du droit de propriété, et c'est la porte ouverte aux abus que Léon XIII déplorait dans l'Encyclique *Inscrutabili;* l'administration inconsidérée de la fortune publique, la profusion et la malversation ».

Ensuite, quant aux considérants du nouveau syndicalisme chrétien, nous pouvons en porter un jugement très sûr, si sommaire qu'il soit, en réfléchissant à la sainteté de l'Eglise, incompatible avec une injustice quelconque et fidèle miroir de la charité que Jésus-Christ, son divin époux, est venu allumer ici sur la terre.

Précisément, par suite de cette rectitude qui ne peut lui manquer jamais, l'Eglise réprouvera toujours toutes les violations du droit d'autrui, et des ouvriers et des patrons, et des citoyens privés et de la société tout entière, ces violations fussent-elles même palliées sous les plus beaux prétextes de compassion envers le pauvre et de sollicitude pour le bien-être social. Et par là, comme l'observait fort bien M. Durand, dans le discours que nous venons de louer, elle protège de tout son pouvoir toutes les libertés légitimes; la liberté individuelle, la liberté domestique, la liberté du travail, la liberté des associations, la liberté de posséder, la liberté d'épargne, la liberté de

recourir à l'abondance d'autrui dans ses propres misères et nécessités.

Gardienne ensuite de la charité divine, enseignement et modèle perpétuel de cette charité, l'Eglise sait par l'apôtre que cette charité « est patiente, est bienfaisante...; elle n'est pas envieuse, elle n'est pas insolente, elle ne s'enorgueillit pas, elle n'est pas ambitieuse, elle ne cherche pas son propre intérêt, ne se met point en colère, ne pense pas le mal... Elle s'accommode à tout, croit tout, espère tout, supporte tout. » (Cor., ch. 13, vers. 1, 5, 7).

Elle procure par là avec toutes ses forces le bien-être ordonné des hommes, particulièrement des plus malheureux : mais elle le fait avec des méthodes et des intentions bien différentes de celles du syndicalisme Elle favorise le plus qu'elle peut les associations ouvrières et les unions professionnelles, mais en interdisant toute contrainte, toute ombre de violence et l'esprit même de lutte, c'est-à-dire en les animant d'un esprit et d'une vie diamétralement opposée à la vie, à l'esprit syndicalistes. Elle n'en est pas moins efficace pour cela dans ses œuvres, bénie de Dieu et des hommes; depuis vingt siècles déjà, elle passe à travers les peuples; elle les fait fraterniser; elle bénit et elle guérit, comme on l'écrivait déjà du divin Maître

On ne compte pas les larmes essuyées, les misères secourues, les bienfaits répandus et surtout les âmes sauvées par sa charité toujours et partout vertueuse. Le syndicalisme, au contraire, ne peut plus compter les ruines matérielles accumulées sur son passage, ni les larmes qu'il a fait couler, ni les délits commis à son instigation ou avec sa coupable connivence; ni par-dessus tout la grande, l'immensément grande hécatombe d'âmes, qu'il a opérée par le déchaînement des cupidités populaires immodérées.

Puissent les catholiques de bonne volonté ouvrir à temps les yeux et voir le mal qui couve au sein d'un pareil syndicalisme, même présenté sous les aspects du bien! Qu'ils ne se mettent jamais dans le cas de mériter le sévère reproche que Béatrice adressait au Dante sur les rives du Léthé dans le Paradis terrestre, quand elle disait de lui aux célestes créatures qui l'entouraient :

« Et il tourna ses pas par le chemin qui n'était pas le vrai, en suivant de fausses images de bien qui ne tiennent aucune de leurs promesses ».

P.-S. — Les articles de la *Civiltà cattolica*, dont on vient de lire la traduction, ont causé en France une émotion très vive.

La *Libre Parole* s'en est occupée à trois reprises différentes. Comme organe de l'*Association catholique de la Jeunesse française*, qui avait à certains moments soutenu énergiquement des thèses que la *Civiltà* vient de discuter et de rejeter, la *Libre Parole* ne pouvait pas ne pas intervenir au débat; du reste son directeur, M. Bazire, s'y voyait personnellement visé. Une première fois le journal prétendit que l'article de la *Civiltà* était « d'inspiration française », ce que nous pouvons absolument démentir; puis, dans les numéros des 27 février et 23 mars, avant la signature de M. Zamanski, il déclara ces deux ar-

ticles manifestement contraires aux enseignements et aux directions de Léon XIII et de Pie X.

Il est vrai que M. Zamanski ne citait rien de ce qu'il condamnait. « L'article, disait-il, porte sur le syndicalisme chrétien, sur le mot et sur la chose ». Erreur d'abord : car l'article (ou les articles) demandent avec point d'interrogation si, étant donné ce qu'est le syndicalisme, il peut être chrétien. *Sindicalismo cristiano?* Telle est la question posée. Puis M. Zamanski continuait : « Nous ne ferons pas l'analyse de l'article ; nous nous bornerons à présenter quelques observations ». Observations sur quoi? dirai-je ; sur ce que vous laissez ignorer?

Il a beau jeu pour parler ensuite de « sourds », d' « aveugles » et de « candide ignorance de la vie économique et sociale contemporaine ». J'ignore si son ignorance est candide : mais l'article qu'il écrit, vide comme il est de tous faits comme de toute analyse de la mentalité actuelle, suffit à montrer que, candide ou non, son ignorance n'est que trop réelle.

Le premier article de la *Libre Parole* laissait le lecteur sur l'espérance que la *Civiltà*, « après la partie négative où elle avait motivé la condamnation du syndicalisme révolutionnaire, non celle du syndicalisme tout court, présenterait dans toute sa lumière la doctrine intégrale du syndicalisme catholique ».

Après le second article de la *Civiltà*, M. Zamanski ne sait plus que penser. Il veut bien se persuader que la revue italienne est revenue sur ce qu'elle avait dit, qu'elle reconnaît s'être attaquée à une « contrefaçon, inconnue de la plupart des catholiques d'Europe, de cette action ouvrière chrétienne que nous (c'est-à-dire Reims), nous pratiquons en suivant étroitement les directions de Léon XIII et de Pie X ». Mais cela dit, M. Zamanski reprend ses critiques pour trouver et flétrir « une pensée en concordance étroite avec les premières insinuations ». Et il s'étonne de voir la *Civiltà* s'escrimer sur des « documents de seconde main empruntés à des auteurs français (ce qui est au moins bizarre dans un article fait pour admonester des organisations italiennes) ».

Eh bien! ici M. Zamanski se trompe visiblement. D'où a-t-il conclu que la *Civiltà* ne visait que des organisations italiennes, alors qu'elle ne citait que des auteurs français et pas un seul étranger? Il est bien plus probable, au contraire, que ce sont les publications de l'*Action populaire* de Reims et le fameux numéro des *Etudes* du 5 janvier, qui ont fait prendre la plume au rédacteur de la *Civiltà*.

Peut-être aussi M. Zamanski, dans la *Libre Parole*, n'est-il que l'organe de la rédaction des *Etudes*, lorsqu'il lance à la *Civiltà* ce coup de la fin :

Pour tout dire, ce qui frappe — et ce qui attriste — dans ces articles, c'est, entre la thèse actuelle de la *Civiltà* et l'enseignement de Léon XIII, ratifié par Pie X, une différence, nous dirons même une opposition d'esprit par trop sensible. On pourrait aller plus loin encore et montrer, pièces en mains, une frappante opposition de termes en plus d'un endroit : telles

expressions typiques de la *Civiltà* jureraient d'être mises en regard du texte des Encycliques.

Un jour, peut-être, ferons-nous ce curieux rapprochement.

Il se pourrait bien que ces articles de M. Zamanski fussent la riposte discrète des *Etudes* à la *Civiltà;* et ce serait aussi la promesse d'une polémique qui accuserait encore davantage la division.

Le *Nouvelliste de Lyon*, après l'apparition des articles de la *Civiltà,* avait noté le conflit. Il a eu ensuite à reproduire une lettre du P. de Grandmaison, qui ne le niait aucunement. Aujourd'hui, après l'article de la *Libre Parole* du 23 mars, pour qui sait quels liens étroits unissent Reims à M. Zamanski, il n'y a plus de doute que le fosse ne se comble pas. On invite, au contraire, le public à regarder combien il est profond.

Il y a longtemps, quant à nous, que nous en connaissions l'existence.

OU EN EST M. LEMIRE

La *Semaine religieuse de Lille* donne de tristes détails.

C'est d'abord au sujet d'une conférence faite à Hazebrouck le 15 mars par le débuté suspendu des fonctions sacerdotales.

Elle cite des comptes rendus :

L'Echo du Nord :

Dimanche après-midi, à 5 heures, M. l'abbé Lemire, candidat aux élections législatives prochaines, a donné sa première conférence, à l'estaminet de la « Bonne Aventure », rue de Merville.

Environ 400 personnes étaient réunies pour entendre l'orateur. Le bureau était composé d'ouvriers du quartier. Dans un discours moitié français, moitié flamand, l'abbé Lemire précise son attitude actuelle. Il s'attache, dans une forme populaire, à démontrer son droit à l'élection.

En terminant il recommande le calme à tous ses auditeurs, afin d'éviter de donner prise à toute critique qui serait suivie de mesures dirigées contre lui.

La *Dépêche :*

A cinq heures, trois cents personnes environ sont groupées dans la salle. Aux côtés de nombre de tisseurs, on remarque des fonctionnaires, quelques facteurs des postes, des douaniers, des membres de l'Union républicaine, venus pour renforcer le nombre des présents.

M. Lemire, tantôt en français, tantôt en flamand, développe les idées de son programme et les raisons de son attitude actuelle envers l'autorité religieuse. Il prétend défendre, envers et contre tous, son droit de citoyen mis en doute.

Si demain, dit-il, on m'empêchait de me présenter, la Chambre des députés interdirait peut-être aux prêtres de voter.

On me refuse la communion, et on me défend de monter à l'autel; on essayera de jeter sur moi l'excommunication majeure, mais on ne par-

viendra pas à m'enlever la soutane. Si le 26 avril, dit-il encore, je ne suis pas élu, je crois fermement que beaucoup d'entre vous n'iraient plus à l'église.

Je ne suis pas un moine qui est enfermé dans son couvent, comme dans un cercueil, et ne peut voter et faire acte de candidat. Je suis libre de mes actes, et je ne reconnais pas qu'on puisse m'enlever ce droit.

La *Croix du Nord :*

On comptait sur une foule considérable. Il y eut en tout environ 250 personnes. La « bouloire » où avait lieu la réunion n'était pas même remplie. Fonctionnaires, douaniers, employés des postes, sont en bon nombre, comme de coutume.

Et le pauvre homme a essayé de faire son auditoire populaire juge de l'interdiction de dire la messe et du refus de la communion dont il a été l'objet.

A signaler cet incident.

Si je n'étais pas élu, le 26 avril prochain, a dit le malheureux, beaucoup de mes amis n'iraient plus à l'église.

— C'est cela, crie un assistant, nous n'irons plus à l'église.

— Tiens! mais tu n'y vas jamais, toi.

Autre déclaration :

Il ne faut pas m'assimiler à un moine qui, lui, cloîtré dans son monastère comme dans un cercueil, n'a pas le droit de voter et d'être candidat. *(Textuel.)*

L'Indicateur d'Hazebrouck :

Il n'y avait pas plus de 250 auditeurs. Y avait-il 150 habitants du quartier des Tissages, jeunes gens et femmes compris? Les autres auditeurs étaient bien entendu l'éternelle cohorte qui suit le pauvre prêtre-député dans ses tristes pérégrinations.

Il avait été d'ailleurs facile de prévoir que l'assistance serait restreinte rien qu'en arpentant la rue de Merville : on avait pu remarquer plus d'un ouvrier sur le pas de sa porte regardant avec indifférence passer M. Lemire.. Nous sommes bien loin des saluts et des acclamations du temps jadis!

A 5 heures précises, M. Lemire, monté sur une estrade, s'efforce de faire son panégyrique. On applaudit un peu. Ce n'est pas assez. M. Lemire tient à être « ovationné » : aussi se décide-t-il à venir au milieu de la salle pour discourir, moitié en flamand et moitié en français.

Si, dit-il, le 26 avril prochain je n'étais pas élu, je crois que bon nombre de mes partisans n'iraient plus à l'église. Dans le fond de la salle, un assistant crie : « Nous n'irons plus, M. Lemire ». Un de ses voisins riposte du tac au tac : « Tu n'y mets jamais les pieds ».

Et le malheureux prêtre en révolte continue : Rien ne me fera reculer. Les riches, mes adversaires, essayeront par tous les moyens de me discréditer. Ne suis-je pas un bon prêtre? Mgr l'Evêque l'a lui-même reconnu (or, on sait, M. Lemire comme tout le monde, que Mgr l'Evêque a écrit tout le contraire).

On m'a défendu de monter à l'autel, on m'a refusé la communion; on essayera même d'obtenir contre moi l'excommunication majeure. Quant à ma soutane on ne l'enlèvera pas, car elle n'a pas à rougir de mes actes.

Aux élections prochaines, c'est vous qui ferez la justice et le droit en faisant triompher ma candidature.

A la réunion générale de l'Union républicaine, M. Lemire avait dit quelques jours auparavant : « Pourquoi, ayant à choisir entre l'honneur de monter à un autel et le sacrifice de mon droit civique, ayant à me décider entre ce qui m'est personnellement le plus cher et le plus beau et ce qui m'est commun avec vous, ai-je pris la décision que vous savez?

» Entre l'*honneur* et le *devoir*, c'est le *devoir* que j'ai choisi (1), parce que la liberté existe dans un prêtre comme dans tout autre citoyen. Renoncer à cette liberté, c'est devenir étranger dans son pays, c'est ne plus être de la famille française. Si le prêtre renonce aux libertés communes, il est cause que demain le laïc en sera privé; c'est donc vous que je défends, mes amis, vous *catholiques* surtout (2). Ecarté moi-même aujourd'hui de l'autel, je l'ai été ensuite du banc de communion, où cependant, relégué au rang des simples fidèles, j'avais le droit et le devoir de m'agenouiller. Et déjà c'est à des laïcs qu'on refuse les sacrements pour des raisons politiques, et ces refus ont produit une émotion profonde dans tout le pays et on a compris dans les plus humbles villages que l'abbé Lemire incarne dans sa personne les libertés civiques de la Flandre catholique. Nous les défendrons ensemble ».

(*Cri des Flandres*, n° du 15 mars).

« Déjà c'est à des laïcs qu'on refuse les sacrements pour des raisons politiques », a dit M. Lemire, d'après son propre journal.

L'absolution a été refusée, et elle le sera, parce que l'évêque, comme docteur et comme juge, a déclaré « « péché grave » la lecture du *Cri* par ceux qui n'en ont point reçu l'autorisation. Aucun prêtre ne peut, sans se rendre lui-même grandement coupable, donner l'absolution à qui ne veut point renoncer à cette lecture.

Suite aux précédentes solutions du cas de conscience données par le journal de M. Lemire. Il continue à pousser au sacrilège.

« *Questions et Réponses*. — Un fermier rencontre un Pasteur et lui dit sans préliminaire :

— C'est bientôt les Pâques, Monsieur le curé. Comment allons-nous faire? Je lis le *Cri des Flandres*.

» *Réponse*. — En le lisant, croyez-vous faire un péché?

— Oh non! jamais je n'ai trouvé rien d'offensant pour personne dans ce journal (3).

— Eh bien! c'est facile alors; n'en faites point mention. »

« Un autre fermier va se confesser :

1 et 2. Ainsi souligné dans le *Cri des Flandres*.

3. Entre autres offenses ce journal appelle l'évêque de Lille « le caïphe » et ceux qui l'écoutent « les valets du caïphe ».

— Lisez-vous le *Cri?*
— Oui.
— Habituellement?
— Chaque fois qu'il paraît et je voudrais qu'il paraisse tous les jours!
— Vous pouvez le lire de temps en temps, pourvu que vous ne soyez pas abonné. »

Quel serait le prêtre assez oublieux de ses devoirs pour résoudre ainsi ce cas de conscience? Le *Cri* ment, le *Cri* calomnie.

Mais aucune invention ne coûte au *Cri* pour fausser les consciences au bénéfice de M. Lemire.

Le *Cri des Flandres* se trouve être en désaccord avec l'*Action*. Celle-ci, par la plume de Raoul Allier, publie une série d'articles sur la question Lemire. Dans le numéro du 17 mars, elle dit : « On représente souvent la campagne contre l'abbé Lemire comme inspirée par le parti monarchiste. Rien n'est plus faux. Il peut y avoir des royalistes — et certainement il y en a — parmi les hommes qui prennent part à cette campagne. Mais ce ne sont pas eux qui la mènent vraiment. Ceux qui en ont la principale responsabilité n'hésitent pas à se dire républicains en même temps que catholiques ».

C'est le cas de la *Croix du Nord*. Ce qui n'empêche pas M. Lemire et son organe de dire qu'ils ne sont désavoués et répudiés que comme défenseurs de la République.

AFFAIRES CATHOLIQUES D'ALLEMAGNE ET D'AUTRICHE

Heures graves

C'est bien ainsi qu'on peut appeler les heures qui sonnent actuellement et chaque jour pour les catholiques de langue allemande. Ce sont chaque jour des documents nouveaux, émanés des plus hautes sources, qui viennent fournir la preuve que l'histoire du catholicisme en est à un dangereux tournant. Tout en regrettant que des circonstances, fournies elles-mêmes par la question que je traite régulièrement ici dans la *Critique du Libéralisme*, ne m'aient pas permis de parler le mois dernier déjà de ces heures graves, je demande la permission de résumer brièvement les grands faits de ces derniers mois qui caractérisent la lutte moderniste et antimoderniste dans les pays allemands. Rien n'est tardif qui est opportun.

1° Le 21 janvier 1914, le regretté cardinal Kopp, prince-évêque de Breslau, consulté par le comte d'Oppersdorff sur une question qui intéressait sa conscience de directeur de revue intégrale, lui adresse, avec mission de la publier dans cette même revue *Clarté et Vérité*, une lettre de la teneur la plus importante. Le cardinal, trop indulgent l'année 1912, avait essayé avec la collaboration, ou plutôt sous l'impulsion principale de l'évêque de Paderborn, acquis alors aux syndicats chrétiens, de donner une interprétation mitigée de l'encyclique *Singulari quadam*. Mais il fut tellement trompé dans son espoir de voir l'apaisement se faire, et cela parce que les syndicats

chrétiens avaient grossièrement exploité la confiance cardinalice et épiscopale, que regrettant son indulgence, il montrait dans la lettre : d'abord que cette indulgence fut inutile, les syndicats continuant leurs errements; ensuite, que l'interprétation de l'Encyclique n'incombait pas aux évêques, mais au seul Pape; enfin, que cette interprétation n'émanait aucunement de l'épiscopat allemand, comme les syndicats l'avaient présentée, mais d'initiative tout individuelle qui, d'ailleurs, n'avait point plu à bien des membres de cet épiscopat.

Quelques jours après, le cardinal Kopp, effrayé des commentaires odieux, faits par une certaine presse sur sa lettre, parce qu'elle était précisément publiée à la demande et dans la revue de celui que la « direction de Cologne » regarde et traite comme sa « bête noire », le comte d'Oppersdorff, sans peur et sans reproche; le cardinal Kopp, ne voulant pas que ses intentions fussent mal interprétées par l'évêque de Paderborn en particulier, écrivait une seconde déclaration intéressant surtout la personne de Mgr Schulte, mais n'atténuant rien des principes et des faits que la première avait exposés avec netteté.

Disons tout de suite que le cardinal Kopp, comme il le déclara encore dans la *Germania*, avait été prié depuis longtemps par Rome, et surtout dans son tout récent et dernier voyage *ad limina*, de corriger, à l'occasion donnée, la fâcheuse impression et les mésintelligences que l'interprétation de l'Encyclique *Singulari quadam*, en 1912, avaient créées dans les milieux pontificaux et dans le peuple catholique. Le cardinal Kopp avait été heureux de l'occasion, à lui offerte par le comte d'Oppersdorff, de renouveler ainsi ses sentiments de filiale obéissance à toutes les directions Saint-Siège, dont son long épiscopat donna toujours la preuve. Ces sentiments, ils revivent une dernière fois dans la magnifique lettre pastorale de carême que Son Eminence a écrite sur l'amour du Pape et qui demeurera comme le vrai chant du cygne d'un évêque qui sut allier, chose difficile en Allemagne, les sympathies gouvernementales et les sympathies pontificales, parce qu'il fut grand patriote en même temps que vrai pasteur.

2° Vers le même temps, et exactement le 26 janvier 1914, le cardinal Merry del Val chargé de ce soin par le Pape, écrivait au prince-évêque de Vienne, Mgr Piffl, une lettre que celui-ci transmit aussitôt au comte héréditaire von Trauttmansdorff, président du *Volksbund* catholique autrichien, auquel on avait fait bien des reproches de même nature qu'au Volksverein, en Allemagne, aux syndicats, aux associations Windthorst, à l'*Augustinus-Verein*, à la presse du Centre, au Centre lui-même. Cette lettre fixait de nouveau clairement des principes cent fois répétés touchant l'interconfessionnalisme, ses dangers, ses conditions de tolérance dans la question sociale, et la nature de cette question sociale qui n'est pas seulement et purement économique, mais bien religieuse et morale avant tout.

Je n'insiste pas sur cette lettre, connue des lecteurs de la *Critique*, si ce n'est pour dire que, sciemment ou inconsciemment, la traduction qui en fut publiée par la *Reichspost*, feuille qui nage dans les

caux de... Cologne, était fausse ou falsifiée à deux endroits les plus importants du texte italien qu'elle atténuait très sensiblement. L'*Ouvrier* de Berlin *(der Arbeiter)* le fit remarquer dans son récent numéro du 8 mars 1911.

3º L'archevêque de Vienne prenait soin alors d'écrire à propos de la lettre pontificale au directeur responsable du *Journal catholique du dimanche d'Autriche*, M. l'abbé D. Mauss, contre qui le *Volksbund* avait particulièrement procédé dans sa démarche à Rome. Il lui demandait de ne point accuser de « direction de Cologne » les œuvres catholiques autrichiennes qu'il voulait diriger lui-même tout à fait fait dans le sens romain de son regretté prédécesseur, le cardinal Nagl. Le prince-archevêque voyait dans cette désignation de « direction de Cologne » comme une injure dont il fallait se garder vis-à-vis d'institutions catholiques.

Par là il condamnait implicitement cette même direction, ne voulant pas que les œuvres catholiques en fussent infectées. La presse radicale ne s'y trompa pas et le fit remarquer, au grand mécontentement de la presse « de Cologne » qui aurait voulu se servir du document plutôt comme d'un bulletin de victoire. C'est ainsi qu'en jugeait, par exemple, le *Berliner Tageblatt*, du 12 février 1914, nº 78, édition du soir.

4º *Le chef-d'œuvre*, c'est ainsi que quelqu'un a appelé plaisamment la fameuse proclamation publique que le Centre lançait, le 8 février 1914, lors de la constitution à Berlin du comité du parti Centre allemand. La *Critique* a déjà dit un mot de cette proclamation et l'a stigmatisée avec raison. Autant, en effet, celle du 28 novembre 1909 avait été insignifiante, bien qu'elle fût dirigée contre la Conférence de Pâques et en particulier contre le député au Reichstag Roeren, si insignifiante que celui-ci même se crut autorisé à la signer; autant au contraire la nouvelle est un document riche d'aperçus qui ne se contente pas, au mépris de toute vérité, de publier que le Centre est un parti interconfessionnel par principe, mais qui encore se réclame des syndicats chrétiens et prend position contre les intégraux qui troublent la fête bachémiste. S'il y avait d'ailleurs encore un doute après la lecture de ce document, M. Julius Bachem, qui l'inspira, prend soin de lever tous les voiles possibles dans un article du *Tag* où, plus à l'aise que dans son propre journal, la *Gazette populaire de Cologne*, parce que le *Tag* est neutre tandis que celle-ci ne voudrait pas le paraître, il interprète à l'aise cette pièce.

Ce document marque « *une étape remarquable dans la démocratisation progressive du parti* ». Il est signé de diverses personnalités, à la tête desquelles M. Spahn, président du nouveau comité d'empire, qu'il ne faut pas confondre, comme l'a fait par mégarde le numéro dernier de la *Critique* avec le « décléricalisateur » Martin Spahn, professeur à l'Université de Strasbourg, fils du précédent. M. Spahn père est loin d'être aussi tranchant que le fils, et c'est peut-être parce qu'il est plus effacé qu'on le met de préférence à la tête des diverses fractions et des divers comités du Centre. M. Julius

Bachem et les siens n'aiment pas ceux qui remuent trop au sein du parti et qui pourraient, à l'occasion, les supplanter ou donner d'autres directions. Autrefois et peu longtemps député, le professeur Martin Spahn, trop en vedette, fut bientôt jeté par-dessus bord par ceux mêmes qu'il défendait, intempestivement à leur sens.

Ce chef-d'œuvre de proclamation est loin de plaire à tout le monde. La rédaction du *Staende-Ordnung* a pris l'initiative d'une juste protestation et certains membres du Centre, comme le curé Holzamer, de Mainflingen, qui l'écrivait au doyen de Dieburg, président du comité-centre de cet arrondissement, abandonnent le parti, attendant les jours meilleurs où ses mauvais guides seront revenus à résipiscence.

Cette proclamation a *été évidemment* faite en dehors de toute influence épiscopale. Il n'en avait pas été de même de celle de novembre 1909 qu'influencèrent des démarches préalables des cardinaux Fischer et Kopp, quoi qu'en dise M. Porsch, député au Reichstag, protestant contre cette affirmation de la *Correspondance de Cologne*, et à qui le comte d'Oppersdorff est obligé de rappeler les faits par un aide-mémoire tout à fait pince-sans-rire.

5° La victoire la plus belle de l'Encyclique en Allemagne est certainement la noble, ferme, claire déclaration des évêques de la province du Rhin du 13 février. La *Critique* l'a donnée justement in-extenso et je n'y insiste que pour dire qu'à quelques jours de là, le comité central des « Syndicats chrétiens », furieux contre elle, a proclamé qu'on n'en tiendrait aucun compte. L'évêque de Paderborn, un des signataires, à cette démarche des syndicats dont il eût voulu être toujours l'ami, a dû voir une fois de plus quelles sont leurs intentions, et combien peu ils méritent son estime et sa paternelle indulgence.

6° La lutte contre les intégraux continue de plus belle, à raison même de toutes ces phases nouvelles, et de l'éclosion de ces faits nouveaux. *Contre les trouble-fête* (gegen die quertreiber), c'est le titre de je ne sais combien d'articles de journaux, comme, par exemple, récemment encore la *Gazette populaire d'Essen* (Essener Volkszeitung), le journal du Centre qui tire le plus d'exemplaires, 55.000. Ce fut surtout récemment le titre d'une brochure, publiée par M. le curé *Wacker*, du diocèse de Fribourg-en-Brisgau. Cette brochure, que l'on répand à profusion dans le peuple et le clergé, ne contribuera pas peu à obnubiler l'esprit catholique de l'un et la science théologique (combien peu!) de l'autre. Elle reproduit un discours fait par cet ecclésiastique à Cologne. Je sais de source autorisée que l'archevêque de Cologne, Mgr von Hartmann, avait défendu à ses prêtres d'assister à cette scandaleuse conférence-réclame, et qu'il a même introduit une plainte douloureuse auprès de l'Ordinaire de l'archidiocèse de Fribourg-en-Brisgau contre M. le curé Wacker.

Et avec raison, car la brochure susdite prouve d'abord une profonde ignorance théologique, et ses assertions touchant certains côtés de l'enseignement et du magistère de l'Eglise, vont directement à l'encontre des encycliques *Immortale Dei*, *Pascendi*, *Humanæ Sapientiæ*,

Singulari quadam, contre l'allocution consistoriale de Pie X en 1903, contre la vingtième proposition du *Syllabus* de Pie IX. A la lire, un Français se pénétrerait de cette idée que le gouvernement de la république avait raison de frapper les évêques d'appel comme d'abus.

7° Enfin, la lutte moderniste se poursuit sous une forme nouvelle qu'occasionne le procès canonique en instance devant l'officialité de Vienne entre le Père Wilmer, provincial des Jésuites, et le directeur d'église, abbé Mauss, éditeur du *K. O. Sonntagsblatt*. Plusieurs Pères Jésuites ont pris position contre le comte d'Oppersdorff qui s'est généreusement porté témoin dans le procès, à l'aide de l'abbé Mauss.

Le P. Biederlack prend à partie la compétence du comte comme gardien de la foi, dans un article de la *Salzburger Katholische Kirchenzeitung*. Il a eu sa réponse dans « Clarté et Vérité », par un argument *ad hominem* peu banal.

Dans la *Gazette populaire de Cologne* », c'est le P. Robert, comte de Nostiz-Rieneck, qui s'élève contre la publication, compromettante pour quelques membres de l'Ordre, d'une lettre qui, adressée au regretté prélat de l'Université de Fribourg (Suisse), Mgr Speiser, est entre les mains du comte d'Oppersdorff aujourd'hui et fait partie du dossier qu'à l'occasion M. d'Oppersdorff apportera au procès de Vienne

Cette lettre, venant d'un Jésuite allemand très influent, est écrite en français. J'en donne le texte qui me dispensera de tout commentaire :

« ... 22, 12, 1912.

» Mon cher Monsieur l'abbé.

» Vous avez été trop bon pour nous en supposant chez nous un » degré d'héroïcité que nous n'avons pas.

» Nous aurions dû attaquer le Centre, le « Volksverein », les Evê» ques récalcitrants, München-Gladbach, etc., etc... nous ne l'avons » pas fait.

» Nous avons cherché à rester dans une bienveillante neutralité » sans renier aucun principe.

Pourquoi? Pour rentrer dans la patrie après 40 ans d'exil, après » la ruine de nos amis dans les villes catholiques de l'Allemagne.

» Nous voulions travailler au salut de l'Allemagne et pour y tra» vailler, il fallait y rentrer.

» Qui pouvait nous y faire rentrer?

» En vous demandant un peu de pitié pour tant d'espérances » déçues, je vous présente l'hommage de mes salutations bien respec» tueuses —

» N. N..., S. J. ».

« Quelques explications.

« Le P. Cohausz ne savait même pas que M. Sprahn devait parler.

» Le livre du P. Lippert n'a pas une trace de modernisme.

» Le P. Henri Pesch lui-même a recommandé le silence.

» Certainement que vous-même comme théologien vous ne demandez pas pour tous les ordres du Saint-Père l'obéissance *intérieure* ».

Giuseppe Verdad.

PIRE QUE « LE MOINDRE MAL »

Le moindre mal! Quelles compromissions et quelles abdications nous avons vu se produire depuis vingt ans, sous le couvert de ce principe fallacieux! On aurait pu croire qu'après tant de lamentables expériences, les catholiques seraient enfin désabusés. Pas du tout. Certes, il y en a qui se sont décidés à ouvrir les yeux, mais combien d'autres s'obstinent dans leur aveuglement!

On l'a vu récemment par l'opposition des organes libéraux au projet d'*Union catholique* dont le colonel Keller et M. de Bellomayre ont pris l'initiative. C'est, comme par le passé, au nom de l'union nécessaire avec les « honnêtes gens », et de la nécessité pour les catholiques, incapables de compter à eux seuls comme une force sérieuse, de tirer le moins mauvais parti possible des circonstances en soutenant les « modérés » du parti hostile à l'Eglise contre ses éléments plus radicaux.

Mais, aujourd'hui, ces « modérés » du parti ne sont plus seulement des hommes comme ceux du temps de l' « *esprit nouveau* » de 1893 à 1898, les Casimir-Périer, les Spuller, les Méline même, qui, tout en continuant la politique anticatholique et sectaire, se couvrirent d'un respect apparent pour l'Eglise et se seraient défendus de rompre avec elle, avec le catholicisme. Les « modérés » d'aujourd'hui, ce sont les Briand et les Barthou, les hommes de cette rupture, les protagonistes des lois de laïcité intangibles, et qui, récemment, au banquet de la Ligue d'enseignement, ont serré la main avec ostentation à M. Viviani, quand il eut terminé sa déclaration de guerre à l'Eglise.

Inviter aujourd'hui les catholiques à soutenir de tels sectaires par leur coopération effective, sous le prétexte de barrer le chemin à des sectaires encore plus à craindre, ce n'est plus prêcher le moindre mal, avec l'excuse d'une illusion; c'est, à notre avis, pousser à un mal pur et simple, à un mal sur lequel il est impossible de se méprendre, à moins d'être résolu à ne rien voir.

Qu'il se trouve des journaux catholiques-libéraux pour soutenir cette thèse, c'est déjà bien fort; mais il y a quelque chose de plus surprenant encore, c'est de la voir appuyée par des organes diocésains officiels, de les voir protester contre le projet d'*Union catholique* et contre le conseil donné aux catholiques de ne plus accorder leurs votes sans demander aucune garantie.

Et ce, à l'heure où d'imposantes manifestations épiscopales, comme celle collective des archevêque et évêques de la Province de Bourges, sans parler d'autres actes épiscopaux individuels, donnent

enfin le signal autorisé d'une organisation catholique et en précisent le programme.

L'*Univers* du 19 mars en signale un cas que nous rapporterons plus complètement qu'il ne l'a fait. On appréciera mieux de la sorte si sa conclusion est trop sévère.

Il s'agit de la *Semaine religieuse de Nice* (13 mars 1914), ratifiant les critiques adressées au projet de MM. Keller et de Bellomayre par la *Dépêche* de Lille, et ses conseils d'accord, à défaut de mieux, avec MM. Briand et Barthou.

Voici intégralement l'article de cette Semaine religieuse :

L'Union Catholique. — L'on sait que dans ses premières déclarations, l'*Union* DITE *catholique* conseille à tous les catholiques de refuser leurs votes à tous les candidats modérés qui refuseraient de souscrire à leur programme.

Voici en quels termes l'un des journaux les plus catholiques du Nord, la *Dépêche* de Lille, apprécie cette déclaration :

« Certes, les hommes du parti de la rue d'Enghien, qui s'enrégimentent derrière MM. Barthou, Briand et Millerand, ont commis des fautes que nous ne songeons ni à dissimuler, ni à excuser. Leur formule de « lois intangibles », quand il s'agit d'atteintes portées à la liberté, à l'égalité et au droit, est de celles que nous n'accepterons jamais...

« *... Aussi bien il ne s'agit pas ici de réconciliation ; il s'agit tout simplement de savoir si, malgré nos répugnances légitimes et sans prendre d'engagement, nous n'avons pas, comme catholiques et dans certains cas, intérêt à voter pour ces hommes plutôt que pour d'autres.*

» *Eh bien, la réponse, sur ce point, ne saurait faire l'objet d'aucun doute. Si les radicaux modérés sont hostiles aux idées religieuses, qui pourrait nier que les radicaux-socialistes et les collectivistes ne le soient encore davantage ?* »

A la différence du colonel Keller qui, dans ce cas, prêche l'abstention, la *Dépêche*, par la plume de son directeur, M. Henri Langlais, *demande donc catégoriquement à ses amis de voter pour les amis de MM. Briand et Barthou.*

Et la *Dépêche* de conclure :

« ... Ce que nous avons voulu mettre en évidence sur l'heure, — car il y avait urgence, — c'est le caractère excessif et dangereux des conseils que ces stratèges improvisés veulent donner aux catholiques à la veille de la bataille électorale. Nous disons à nos lecteurs : « N'écoutez pas ces avis, car la tactique qu'on entend vous faire suivre n'aboutirait qu'à un seul résultat, c'est d'assurer le triomphe des plus mortels ennemis de la religion et l'avènement de la politique des Combes, des Debierre et des Jaurès.

» Si par malheur, — et nous nous refusons à y croire, — la mentalité des catholiques avait été façonnée de telle sorte qu'elle les entraînerait, malgré nos raisons et malgré la raison, vers les déplorables solutions du pire, nous laisserions à ceux qui les préconisent la responsabilité d'une pareille besogne et nous résisterions à ces entraînements dont les consé-

quences premières seraient d'annihiler les catholiques dans maintes circonscriptions et de les obliger, ce qui est inadmissible, à renoncer à exercer toute influence électorale, et dont les conséquences plus lointaines, mais certaines, seraient de réaliser avec la fin de la France, *finis Galliæ*, la ruine religieuse, *religio depopulata* » (1).

Nos lecteurs reconnaîtront là le langage que nous leur avons tenu à plusieurs reprises. C'est celui du bon sens. A Nice, par exemple, pas un seul de nos députés modérés et libéraux ne consentirait à accepter de telles conditions, rendues plus compromettantes encore du moins à leurs yeux et aux yeux de la grande partie de leur clientèle électorale par ceux qui les formulent et les proposent. Or, il en serait ainsi dans les neuf dixièmes de nos circonscriptions où elles nous obligeraient à abandonner les candidats modérés au profit des sectaires. Une politique qui aboutit à de tels résultats est par cela même jugée. - -

L'Univers conclut :

« Ce qui est jugé, c'est ce rédacteur de la *Semaine religieuse de* » *Nice*, avec le scandale de ses conseils, à peine tolérables d'une feuille » politique libérale et laïque ».

LES TRADITIONS DE NOS ÉGLISES DE FRANCE

On lit dans la *Voix de Notre-Dame de Chartres* du 14 mars :

« Mgr l'évêque de Chartres, ayant envoyé à Rome une protesta- » tion contre un article injurieux sur les traditions de l'Eglise de » Chartres, a reçu de la Sacrée Congrégation de la Consistoriale la » réponse que nous communiquons à tous nos lecteurs » :

SACRÉE CONGRÉGATION
DE LA
CONSISTORIALE.

Rome, le 2 mars 1914.

Illustrissime et Révérendissime Seigneur,

A peine eus-je reçu de Votre Grandeur Révérendissime sa lettre du 8 février dernier et les documents qui y étaient joints, que l'affaire m'a paru mériter examen et remède. C'est pourquoi, après avoir procédé comme il est coutume en pareil cas, dans l'audience du 27 du même mois, j'ai pu exposer en détail à Notre Saint-Père le Pape combien était juste l'indignation et combien légitimes les protestations de Votre Grandeur et de tout le diocèse de Chartres.

Aussi m'est-il maintenant fort agréable de faire savoir à Votre Grandeur que le Très Saint-Père a immédiatement pensé qu'il fallait vous ac-

1. Ainsi parlait exactement, il y a quelques semaines, la moderniste *Italie* couvrant les *Etudes* de ses éloges accablants.

corder une juste satisfaction. En conséquence, il a ordonné, — il m'a donné mandat de transmettre son ordre, — à la Sacrée Congrégation des Religieux d'infliger et à D. Leclerq, auteur de l'article incriminé, et à D. Cabrol, qui en a toléré la publication, une grave admonition pour cette malheureuse œuvre de destruction et d'abominable dérision envers les traditions si vénérables, œuvre à laquelle ils s'appliquent au grand scandale des fidèles et au grand détriment de la paix des diocèses et de l'Eglise même, en professant des sentiments et des opinions qu'ils présentent comme scientifiques et fruit de longues études, alors qu'en réalité ce ne sont qu'assertions téméraires.

Elle est grave, en vérité, et très sévère cette admonition, mais la question l'exigeait absolument.

Je prie Dieu instamment qu'il exauce mes vœux pour votre bonheur, et j'offre fraternellement mon respect à Votre Grandeur Révérendissime.

Card. DE LAI,
Evêque de Sabine, secrétaire.

Peu après la lettre précédente, Mgr l'évêque de Chartres a reçu, le 11 mars, de S. Em. le cardinal Merry del Val, secrétaire d'Etat de Sa Sainteté, la lettre suivante, qui vient s'ajouter à la communication de la Consistoriale.

SEGRETARIA DI STATO
DI SUA SANTITA.

Dal Vaticano, 9 mars 1914.

Monseigneur,

Justement émue des attaques dirigées contre les traditions les plus respectables de l'Eglise de Chartres, dans un ouvrage d'érudition ecclésiastique en cours de publication, Votre Grandeur s'est ressouvenue fort à propos que l'Encyclique *Pascendi* recommande aux évêques de « surveiller les ouvrages où l'on traite des pieuses traditions locales », et de ne pas permettre « que ces questions soient agitées sur un ton de persiflage où perce le dédain ».

Le Souverain Pontife vous félicite d'avoir fait entendre, au nom de votre Chapitre, du clergé et des fidèles, une protestation aussi ferme que digne qui ne saurait demeurer sans résultat. Sa Sainteté vous remercie de l'envoi que vous lui avez fait de la brochure intitulée : *Les traditions de l'Eglise de Chartres*, et vous accorde de tout cœur ainsi qu'à vos diocésains la bénédiction apostolique.

Avec mes remerciements personnels pour la lettre que Votre Grandeur a bien voulu m'adresser, je vous prie, Monseigneur, d'agréer l'expression de mes sentiments très dévoués en Notre-Seigneur.

R. Card. MERRY DEL VAL.

A la suite de ces graves communications, Dom Cabrol a adressé à la *Croix* la lettre suivante :

Mon cher directeur,

Voulez-vous me permettre, au sujet des documents que vous avez publiés dans votre numéro du 18 mars dernier sur « les traditions de l'Eglise de Chartres », de vous dire que n'ayant pu reviser moi-même cet article

de mon collaborateur, par suite d'une absence, j'avais laissé ce soin à un autre, et que je regrette vivement les attaques faites dans cet article contre les traditions de cette vénérable Eglise. Quoique chacun des collaborateurs conserve dans ses articles, en une certaine mesure, la responsabilité de son travail, je n'aurais pas laissé passer, si l'article m'eût été soumis, de pareilles assertions.

En vous priant de vouloir bien publier ces observations, je vous prie de croire, Monsieur le directeur, à mes sentiments bien dévoués.

F. CABROL, O. S. B.

« LE JOURNAL » ET M. JOSEPH DENAIS

Romans-Revue, « Guide général de lectures » (1), dirigé par M. l'abbé Bethléem, est une revue qui devrait pénétrer dans toutes les familles où l'on conserve le souci d'allier la prudence chrétienne au goût des satisfactions intellectuelles. Toutes les productions littéraires de l'époque, journaux, théâtre, romans, y sont analysées. Cela permet de connaître suffisamment celles qui ne se peuvent convenablement lire, et, quant aux autres, un classement par catégories de lecteurs indique les lectures accessibles aux grandes personnes, aux jeunes filles et jeunes gens et aux enfants. Le compte rendu de chaque ouvrage donne un aperçu de son sujet et de l'intérêt qu'il présente.

Le numéro du 15 mars annonce une brochure de 170 pages (un franc) ayant pour titre « *Le Journal* » : « Etude critique sur le grand quotidien de Paris qui porte ce nom ». C'est la réunion d'articles publiés par M. Langevin dans la revue, qui a consacré des études analogues à d'autres grands journaux.

Or, voici en quels termes cette brochure est présentée :

Parmi tous les quotidiens qui se répandent dans les diverses régions de France, il y en a peu qui soient plus lus que *Le Journal;* il n'y en a certainement pas qui soient plus pernicieux.

Chaque jour, il distribue une ration énorme de faits divers, et par la publicité qu'il donne aux crimes et aux plus abominables malfaiteurs, il propage le vice, il porte au mal, il crée des criminels.

Chaque jour, il publie un ou plusieurs contes : or, ces contes graveleux, sensuels, audacieusement immoraux, constituent une provocation à la débauche la plus raffinée.

Chaque jour, il déroule, en d'interminables feuilletons, les péripéties d'un ou plusieurs romans, où défilent des apaches et des gens de mauvaise vie : ces récits, tout autant que les contes, irritent les sens et empoisonnent les âmes.

Le Journal est à vrai dire un fléau national. La brochure de M. Langevin en signale l'horreur et flétrit ses ravages : elle est un acte de défense publique.

On la lira et on la propagera : il n'est pas possible qu'après l'avoir lue, un honnête homme ne se sente pas envahir par l'indignation et disposé à flétrir une feuille aussi effrontément scandaleuse.

1. 5, rue Saint-Pierre, Lille. Abonnement (France) : 10 fr. par an.

Etant donné le caractère scandaleux, et d'ailleurs bien connu comme tel, de ce journal, il est évidemment déplorable et scandaleux aussi que des catholiques, hommes ou même femmes chrétiennes, s'en permettent la lecture, sans même avoir la pudeur de le cacher.

On peut demander également s'il est admissible que des catholiques, voire des catholiques éminents, hommes d'œuvres, protagonistes de la moralité et du relèvement social chrétien, donnent leur collaboration au « *Journal* », même pour y traiter des sujets neutres ou d'intérêt universel.

Sous le titre : « Les étrangers chez nous », on lit dans le « *Journal* » du 25 mars, un long article signé Joseph Denais, député de Paris, — le même qui était naguère un des principaux chefs de l'Association Catholique de la Jeunesse Française, qui s'honore toujours de ce titre, et qui partage la direction de la *Libre Parole!*

Un beau portrait, donnant la figure séduisante de M. Denais, est encadré dans le texte de son article. *Le Journal* était sans doute heureux de le présenter à ses lecteurs. Sans doute aussi, l'éminent député catholique aura été flatté de cette attention, qui n'a peut-être pas été pour lui une surprise. Une chose cependant lui aura quelque peu gâté cette satisfaction, devons-nous croire, c'est de se voir, lui, l'un des chefs de la *Libre Parole*, agréablement représenté dans *Le Journal* côte à côte avec une caricature du Souverain Pontife : M. François Deloncle portant à bout de bras le buste du Saint-Père, d'une main, et, de l'autre, une Marianne, par allusion à son récent discours sur la nécessité d'une reprise de rapports entre la République et le Saint-Siège.

Rien ne manque à l'édification.

UN CRI D'ALARME

On lit dans l'*Univers* du 27 mars, sous ce titre : « Un orateur de congrès catholique » :

Le *Bulletin de l'Enseignement catholique* pour le diocèse de Versailles nous donne, dans son numéro de février, le compte rendu du dernier congrès diocésain de l'enseignement libre, dont le clou fut le discours de M. Lefebvre du Prey, député progressiste du Pas-de-Calais.

Voici quelques extraits de ce discours, si propre à renseigner exactement les catholiques sur la véritable situation actuelle et à les stimuler dans la lutte grave dont ils sont l'enjeu :

« ... *Votre œuvre est-elle menacée? Vos efforts, les résultats de vos travaux courent-ils le risque d'être anéantis par le législateur?*

Je ne crois pas que l'heure soit si triste. La liberté n'est pas menacée, vos œuvres ne courent aucun danger grave...

» *La liberté de l'enseignement n'est pas menacée parce qu'elle est une liberté nécessaire, elle est nécessaire parce qu'elle est naturelle...*

» *Les lois actuelles ne menacent pas la liberté de l'enseignement.*

Le pays et le parlement sont pour la liberté. De nombreux députés l'ont revendiquée dans leur profession de foi. M. Viviani a écarté le projet Brard... La liberté n'est donc pas menacée. Les différents projets scolaires ne me paraissent pas dangereux.

» Le projet Brard ne sera pas adopté. Le projet Doumergue n'aura pas de répercussion dans vos œuvres. La fréquentation scolaire qu'il impose consacre l'existence légale de l'enseignement libre. Je ne crois pas davantage que vous tombiez sous les peines qu'il a édictées pour défendre l'instituteur public. Ce n'est pas vous qui provoquerez la grève scolaire ou qui irez jeter le trouble dans l'école laïque...

» Le projet sur la caisse des écoles ne modifie en rien votre situation... Les écoles publiques bénéficieront seules des ressources nouvelles. C'est un geste regrettable. Mais ce n'est pas une question d'argent qui arrêtera jamais votre dévouement... »

Le *Bulletin* (février 1914, pp. 27-29) termine ainsi pour sa part :

De chaleureux applaudissements saluent la fin de ce discours, lumineux, simple, mesuré, sans apprêt, qui a conquis l'auditoire. Le président remercie l'orateur, et le félicite de donner, au Parlement, l'appui de sa parole compétente à la cause de l'enseignement libre.

Il nous semble voir d'ici nos lecteurs après la lecture de ce discours. Ils commenceront par se frotter les yeux en se demandant si c'est vrai. Après quoi ils éclateront de rire, à moins qu'ils n'aient envie de pleurer.

M. Lefebvre du Prey est, notons-le, membre éminent de l'*Action Libérale*, et même, si nous ne nous trompons, il fait partie de son Comité directeur. A la manière dont il pousse le cri d'alarme et de résistance, au lendemain de ce Congrès national de la Ligue, on peut juger comme le vent en a vite emporté les déclarations retentissantes, même avant la lutte électorale.

ROSSERIES ET RÉCLAMES

Je m'excuse d'un terme employé dans ce titre, surtout appliqué à l'article qu'on va lire. S'il manque d'élégance, l'avantage de suppléer par ce seul mot au commentaire de la pièce compensera ce défaut.

Nos lecteurs connaissent la *Semaine catholique de Toulouse*. Ils ont lu dans notre revue ce qu'elle avait découvert et voyait surtout à retenir dans l'Encyclique *Rerum communium* (Huitième centenaire de Saint Anselme) : le procès des anciennes institutions et un plaidoyer en faveur de la République (t. II, pp. 253-254) ; sa manière alambiquée d'affaiblir la portée de la décision du cardinal Andrieu sur la fréquentation des externats de lycée (t. II, pp. 302-306) ; Marc Sangnier replacé, par un habile détour, sur le pavoi, l'escamo-

tage du libéralisme, une conception libérale du journalisme catholique et le monopole réclamé par cette Semaine catholique (t. VII, pp. 194-199); ses attaques violentes contre la *Critique du Libéralisme* et contre son directeur, à propos des incidents de Nice (t. VII, pp. 379-383); et peut-être n'a-t-on pas oublié la lettre ouverte adressée par celui-ci à M. l'abbé Soulassol, rédacteur de cette feuille, qui en faisait justice (t. VII, pp. 612-616).

La *Semaine catholique de Toulouse* (22 février 1914) consacre la page suivante à la dualité d'organes diocésains rendue nécessaire par la division de l'ancien diocèse de Cambrai.

On jugera, en la lisant avec un peu d'attention si le titre adopté plus haut la caractérise bien. Le seul fait que l'on évite à dessein de faire au vaillant et vénérable directeur de l'ancienne *Semaine religieuse* de Cambrai, Mgr Delassus, l'honneur de le nommer, à défaut d'un hommage plus explicite qui aurait eu ici sa place si naturelle, suffirait à faire sentir dans quel esprit l'article est rédigé Cette omission volontaire est d'aussi bon goût que tout le reste.

La *Semaine catholique* de Toulouse, — la plus ancienne après la *Semaine religieuse* de Paris, — a salué et même souvent inspiré, au cours de ses cinquante-quatre années d'existence, la création de chacune des publications diocésaines similaires; aussi, se fait-elle un devoir d'adresser aujourd'hui ses meilleurs souhaits de bienvenue au nouveau *Bulletin hebdomadaire* diocésain de Cambrai, l'ancienne *Semaine religieuse* de Cambrai ayant pris désormais le titre de *Semaine religieuse* de Lille tout en gardant, pour quelque temps encore, son éminent directeur.

En annonçant ce nouvel état de choses rendu nécessaire par la création du diocèse de Lille détaché récemment de l'archidiocèse de Cambrai, M. le directeur de la *Semaine* de Lille fournissait à ses lecteurs, dans le numéro de dimanche dernier, un état de la situation matérielle de cette publication et il faisait appel, non sans raison, à la confiance des Lillois pour qu'ils assurent le maintien et, s'il se pouvait, la prospérité de l'ancienne *Semaine* de Cambrai devenue exclusivement la leur.

Ce n'est pas sans surprise, en effet, qu'ils ont dû constater que cet organe diocésain limitait son tirage hebdomadaire, en 1913 et avant la scission, à une moyenne de 2.875 exemplaires, chiffre vraiment trop modeste pour un diocèse fortuné et profondément catholique dont la population s'élevait, cette année même, à un million huit cent onze mille habitants. Le diocèse de Lille aura donc à tenter un effort méritoire s'il veut, à lui seul, maintenir son organe diocésain, mais, nous le savons, cet effort n'est pas au-dessus du talent de son ardent directeur ni de la foi, en tant de choses admirablement généreuse, des Lillois. Ils aiment les œuvres de presse à telles enseignes que la *Croix du Nord*, qui jouit visiblement de leur sympathie, a un tirage magnifique de plus de soixante mille exemplaires. Cette sympathie pourrait, toutefois, n'être pas aussi rigoureusement exclusive.

Et ce nous est une occasion de remercier ici nos lecteurs du crédit dont ils honorent la *Semaine catholique*, en bonne place et vraisemblablement aux premiers rangs parmi les plus répandues. Le diocèse de Toulouse compte à peine quatre cent trente-deux mille habitants et telle est l'heureuse diffusion de notre modeste organe diocésain que, pour l'égaler proportionnellement, l'ancien diocèse de Cambrai, quatre fois plus peuplé que le

diocèse de Toulouse, aurait dû nécessiter un tirage hebdomadaire de bien près de vingt mille exemplaires de la *Semaine religieuse*. De cette constatation nous ne tirons aucunement vanité, car si la *Semaine catholique* a quelque valeur et jouit de quelque estime, elle le doit à la sagesse éclairée et pieusement industrieuse de son vénéré fondateur dont l'esprit, la méthode et l'expérience nous ont servi de guide jusqu'à ce jour; elle le doit plus encore au sens chrétien et à la confiance, toujours la même, de ses lecteurs, et, en souhaitant à nos distingués confrères de Cambrai et de Lille le bénéfice d'une pareille confiance qu'ils méritent plus grande encore, nous offrons, à nouveau, à nos chers lecteurs de Toulouse, du diocèse, de la France et de l'Etranger, l'hommage de notre cordiale et religieuse gratitude.

Il n'y a pas de petits profits.

UN FRÈRE ET ÉMULE DU P. RUTTEN

C'est le R. P. Gardeil, qu'on ne s'attendait pas à voir fraterniser avec le « célèbre » P. Rutten dans les démonstrations contre les bouledogues de l'orthodoxie, et qui, comme son confrère, choisit la chaire chrétienne pour s'y livrer.

Le *Bulletin de la Semaine* (18 mars), donne cette analyse du panégyrique de saint Thomas, prêché, le 7 courant, à l'Institut catholique de Paris. En voici un passage :

III. *Le Père de Famille.* — Mais à savoir ainsi joindre l'ancien et le nouveau il n'y a que le Père de famille, c'est-à-dire celui qui, ayant un foyer, se sent responsable des siens, celui qui travaille non pas pour sa gloire, mais pour élever et pour nourrir ses enfants. C'est ainsi que saint Thomas conçoit sa fonction de docteur. Vous reconnaîtrez en lui le Père de famille à ces trois marques : 1° il sait équilibrer avec mesure dans son enseignement *l'ancien et le nouveau;* 2° pour y parvenir il se livre généreusement au plus pénible travail; 3° quand il a atteint son but et qu'il possède la doctrine assimilable et nourrissante, il sait défendre le bien de ses enfants avec énergie et s'exposer avec courage pour sa doctrine renouvelée.

Voici comment le R. P. développa cette 3e marque : « Il y a eu à toutes les époques de ces hommes pour qui tout renouvellement est une hérésie. Mainteneurs acariâtres de la foi, inquisiteurs sans mandat, ils sont aux aguets, inquiets et malveillants de tout ce que font ceux qui s'efforcent d'être vraiment utiles en alliant de leur mieux le nouveau et l'ancien. Telles, dit un contemporain de saint Thomas, ces gargouilles des cathédrales qui, fortement cramponnées aux contreforts robustes de l'Eglise et contentes de se sentir assurées sur leurs derrières, ne se mêlent au mouvement du dehors que pour grimacer et cracher sur les passants...

« Saint Thomas a connu ces épreuves et jusques après sa mort. Trois ans après jour pour jour, le 7 mars, l'évêque de Paris, sous une poussée intense de dénonciations, condamnait 219 propositions, parmi lesquelles un certain nombre de thèses de saint Thomas. Quelques jours après, un autre évêque, dominicain celui-là — ce qui prouve que le *periculum ex falsis fratribus* est de tous les temps — joignait sa condamnation à celle d'Etienne Tempier. C'est alors que l'on vit, spectacle inoubliable! le vieil Albert

le Grand, âgé de quatre-vingt-quatre ans, arriver à pied de Cologne à Paris, s'installer sur sa place Maubert qui retrouva du coup ses immenses auditoires, prendre à son compte et défendre l'une après l'autre les thèses condamnées du fils de sa pensée. »

... Ce trait achève de nous faire reconnaître en saint Thomas le Père de famille de l'Evangile. C'est le sceau mis par la souffrance à l'œuvre nécessaire qui consiste à adapter à des exigences toujours changeantes, sans qu'elle perde rien de son intégrité traditionnelle, l'éternelle vérité...

La *Vigie* fait remarquer avec raison :

« La thèse du P. Gardeil n'aurait peut-être rien perdu à ne pas s'armer de traits ramassés dans le dictionnaire de la presse sillonniste et libéralisante. « Mainteneurs acariâtres de la foi... inquisiteurs sans mandat... », tout cela, vraiment, sent trop les brochures de M. Lanzac de Laborie et les articles de la *Démocratie* ou du *Bulletin de la Semaine*. A ne pas dédaigner ce vocabulaire, on court le risque de passer pour ce que l'on n'est pas !

» Et de fait, ouvrez la *Démocratie* de M. Sangnier, du 19 mars : l'organe du *Sillon* reconstitué a eu l'illusion de croire sa querelle vengée par l'évocation des « gargouilles grimaçantes ».

» L'éminent dominicain parlant des « intégristes » du XIIIe siècle, qui combattaient l'Ange de l'Ecole, les comparait, en citant Hubert de Romans, à ces « gargouilles grimaçantes qui ne s'appuient aux cathédrales que pour cracher les eaux sales sur les fidèles, qui entrent dans le saint lieu ».

» La *Démocratie* n'a vu dans le passage cité qu'une attaque, par voie d'allusion, aux catholiques *intégraux*... du XXe siècle. Et, entre nous, elle est bien excusable de n'y avoir pas vu autre chose. Pouvait-elle croire « l'éminent dominicain » si éloigné de sa pensée à elle, quand déjà il lui empruntait si volontiers son langage ? « Inquisiteurs sans mandat... » est une expression qu'on fera bien désormais de laisser aux censurés du *Sillon*. Et pour ce qui est des « gargouilles », il n'en tombe pas toujours que de l'eau sale, et il faut avouer qu'elles « crachent » parfois sur des gens qui auraient grand besoin de se laver.

DE PARIS JUSQU'EN HONGRIE

L'Agence Roma (A. I. R.), du 25 mars, contient cette information :

Nous lisons dans la « Schlesisch Volkszeitung », feuille bachémiste de Breslau, du 21 mars, ce qui suit sous le titre : « Un discours du prince Primat de Hongrie. — Le 19 mars, à Budapest, comme le rapporte la « Reichspost », la Société Saint-Etienne fêta dans une assemblée générale solennelle, le soixantième anniversaire de sa fondation. Le prince-évêque, Mgr le Dr Jean Csernoch prononça un long discours sur les devoirs et les tâches de cette Société, en exprimant l'espoir que cette société exclusivement catholique ait dans l'avénir une activité non moins bienfaisante que dans le passé. Le prince Primat mit en garde les catholiques hongrois contre les effets

de la critique « intégrale catholique » qui ne pourrait *que produire des résultats négatifs.* Il y a maintenant des pionniers hardis de l'idée catholique qui, dans la ferveur du travail peuvent parfois errer, mais jamais leurs frères dans la foi ne doivent les attaquer avec une critique sans pitié, et jamais on ne devrait mal interpréter leurs intentions. Ces attaques et ces hostilités insidieuses pourraient facilement déterminer ces vaillants champions de l'Eglise à se retirer de leur grand et actif travail; ce qui serait un dommage incalculable. Les catholiques intégraux ne sont pas ceux qui, dans la sécurité de l'arrière-garde (!) tiennent promptes leurs flèches de la critique mordante et soupçonneuse, sans responsabilité (!); mais les combattants courageux, les travailleurs infatigables, qui dans leur œuvre et par les faits démontrent le vrai amour de Jésus-Christ. Le discours du prince Primat, qui est une défense de Mgr Prohaszka et un désaveu énergique des milieux qui attaquent ce haut dignitaire de l'Eglise généralement estimé, a été accueilli avec des applaudissements extraordinaires. Pour ce discours, le prince Primat fut l'objet de grandes ovations. » Ainsi parlent la chrétienne-sociale « Reichspost » et la bachémiste « Schlesische Volkszeitung » auxquelles, bien entendu, nous laissons la responsabilité de l'information, nous réservant, en tout cas, d'offrir nos condoléances respectueuses aux vénérables Prélats atteints par ces éloges.

LA COLLECTION DE LA « CRITIQUE ». — AVIS

Nos lecteurs ont été prévenus depuis quelque temps que la collection complète de notre revue deviendrait prochainement difficile à se procurer. Les demandes successives ont aujourd'hui réduit à sept le nombre des exemplaires du tome I qui restent disponibles, et à onze ceux du tome II: Il nous est impossible, du moins pour le présent, de faire recomposer ces deux premiers tomes; et dans les suivants, l'un ou l'autre numéro n'est pas loin d'être épuisé.

Les tomes I et II ne seront désormais cédés qu'au prix de **vingt-cinq** *francs l'un, et les autres au prix de* **dix** *francs.*

Le Gérant : G. STOFFEL

INDEX ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES ET DES ÉCRITS CITÉS

DANS LE TOME ONZIÈME

A

B

D

E

F

N

O

P

TABLE DES MATIÈRES DU TOME ONZIÈME

SIXIÈME ANNÉE

PREMIER SEMESTRE. — Du 15 octobre 1913 au 1er avril 1914

SOMMAIRES DES FASCICULES Nos 121 à 132

N° 121. — 15 octobre 1913.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

N° 122. — 1er novembre 1913.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

N° 123. — 15 novembre 1913.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

N° 124. — 1er décembre 1913.

INFORMATIONS ET DOCUMENTS :

N° 125. — 15 décembre 1913.

N° 126. — 1er janvier 1914.

N° 127. — 15 janvier 1914.

N° 128. — 1er février 1914.

N° 129. — 15 février 1914.

N° 130. — 1er mars 1914.

N° 131. — 15 mars 1914.

N° 132. — 1er avril 1914.

ERRATA

Page 150, ligne antépénultième. *au lieu de* ont, *lire* on.
Page 176, 3e ligne, *au lieu de* chrétiens, *lire* achrétiens.
Page 177, 28e ligne, *au lieu de* M. Chapon, *lire* Mgr Chapon.
Page 202, 15e ligne, *au lieu de* le P. Pie, *lire* le P. Mothon.
Page 258, 15e ligne, *au lieu de* P. Delahaye, *lire* P. Delehaye.
Page 295, 33e ligne, *au lieu de* l'honneur, *lire* l'homme.
Page 366, 22e ligne, *au lieu de* dramaturge, *lire* dramatique.
Page 367, 1re ligne, *au lieu de* Fourrier, *lire* Fourier.
Page 554, 6e ligne, *au lieu de* Bureau, *lire* Bulletin.

DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie
41, RUE DU METZ, LILLE — 2.964A

AVIS

Afin d'éviter les complications de correspondance et les retards dans les envois, les personnes qui veulent se procurer quelque numéro de la Revue *sont priées d'adresser directement leur demande à l'*ADMINISTRATION, Maison Desclée, De Brouwer et Cie 41, rue du Metz, à LILLE, Nord, *et non pas à la* DIRECTION, *dont le siège est à Paris.*

Même recommandation pour tout ce qui concerne les abonnements et le service de la Revue.

IMPRIMÉ PAR DESCLÉE, DE BROUWER ET Cie

41, RUE DU METZ, LILLE — 2.516a